UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

ROMANIA

P
Rom
R

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET ANT. THOMAS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

33e ANNÉE. — 1904

70975
131706

PARIS (2e)
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1er

TOUS DROITS RÉSERVÉS

PC
2
R6
t.33

NOTICE

DU MS. MED.-PAL. 141 DE LA LAURENTIENNE

(VIES DES SAINTS)

Le ms. 141 de la collection mediceo-palatine, à la Laurentienne de Florence, contient un recueil important, et jusqu'ici non étudié, de vies des saints rangées dans l'ordre de l'année liturgique. Il n'a toutefois aucun rapport avec le légendier français classé selon le même ordre que j'ai fait connaître il y a quelques années[1], étant formé d'éléments tout différents. Mais, avant d'en indiquer le contenu, il convient d'en donner la description.

Le légendier de Florence a été relié au XVIIIe siècle en deux tomes, mais, antérieurement, il formait un gros volume in-folio. La pagination, en chiffres romains, qui paraît remonter au temps où le livre a été écrit, se continue d'un tome à l'autre. Le premier tome s'arrête au fol. clxj, le second est formé des ff. clxij à cccxxx. Le fol. cccxxx est suivi de cinq feuillets blancs, dont trois pages sont occupées par une table des pâques de 1426 à 1507, avec l'indication de la lettre dominicale pour chaque année. En tête du premier tome se trouve une table écrite sur deux feuillets non compris dans la pagination. Cette table est accompagnée de renvois aux feuillets et de l'indication des mois auxquels appartiennent les saints. Il y a deux colonnes à la page et 42 lignes à la colonne ; hauteur des

---

1. *Notice sur un légendier français du XIIIe siècle classé selon l'ordre de l'année liturgique.* Paris, 1898 (*Notices et extraits*, t. XXXVI).

feuillets : 0, 34; largeur : 0, 25. Le fol. 1 recto est entouré d'une vignette. En tête se trouve une miniature à fond quadrillé représentant le jugement dernier : Dieu assis sur l'arc-en-ciel, de chaque côté un ange sonnant de la trompette; au bas, les morts sortant de leurs tombeaux. Premiers mots du 2e feuillet : *qui es Diex et maistre.*

Le manuscrit est daté à la fin comme suit :

Sachant tout cil qui ceste legende liront qu'ele fu parescripte le xiiije jour du mois d'Aoust, nuit de le assomption de la benoite Vierge Marie, l'an de grasce mil IIJc IIIJxx et XIX. Et l'escripsi Jehans li Escohiers, demourans [a] Arras en le rue de l'abeye, entre l'ospital S. Juliien et le rue du Pré [1].

La reliure est aux armes (de sable au chef d'argent) de Louis de Gand Vilain XIV de Mérode de Montmorency, prince d'Isenghien, maréchal de France († 1767) [2]. Le manuscrit figure dans le catalogue des livres de ce personnage, sous le n° 55 [3]. Le rédacteur du catalogue ne lui a accordé que cette brève mention : « Autre légende dorée, *ms. en 1399. 2 vol. in-fol.* » Il fut adjugé pour 60 livres.

---

1. Jean li Escohiers (le pelletier) n'est point connu d'ailleurs, mais on peut déterminer son adresse exacte. M. A. Guesnon, qui connaît mieux que personne la topographie du vieil Arras, m'écrit à ce sujet : « La rue de « l'abbaye, appelée plus communément aujourd'hui rue de Méaulens, « conduit de l'ancienne porte de l'abbaye de Saint-Vast (actuellement la « cathédrale), à la porte et au faubourg de Méaulens. C'est près de « cette porte, à droite en sortant de la ville, que se trouvait le petit hôpital « de Saint-Julien, dont les dépendances aboutissaient aux terreaux des forti- « fications. La rue du Pré (*pratum abbatis* au XIIe siècle) s'appelle aujour- « d'hui rue des Onze mille vierges, d'une chapelle de Sainte-Ursule située « derrière l'ancien hôpital Saint-Julien. La maison où demeurait Jehan « l'escohier faisait donc le coin de cette rue sur celle de l'abbaye, du côté « de la porte de Méaulens. »

2. Voir J. Guigard, *Nouvel armorial du Bibliophile* (1890), II, 262.

3. *Catalogue des livres de M***, dont la vente* se fera en détail le mardi 15 janvier 1756 et jours suivants... [Paris]. G. Martin, libraire, MDCCLVI. — La Bibl. nat. en possède un exemplaire avec les prix (invent. Δ 11.110). Il y avait de fort bons manuscrits dans la collection du prince d'Isenghien. La Bibliothèque de l'Arsenal en a recueilli un certain nombre. Voir H. Martin, *Histoire de la Bibliothèque de l'Arsenal* (*Catalogue*, t. VIII), p. 161-2. D'autres furent achetés par le duc de La Vallière, et c'est ainsi que la Bibliothèque nationale en possède quelques-uns.

A l'intérieur de chacun des deux volumes sont gravées les armes de Girardot de Préfond (écartelé : au 1 et 4, d'argent au lion de sable ; au 2 et 3, de sable au chevron d'argent [1]). Notre ms. figure au catalogue de vente [2] sous le n° 1110 : « Légende dorée ou Vie des saints. *Ms. sur vélin de 1399 avec miniatures, 2 vol. in-fol. v. m.* » Il fut adjugé pour 36 livres seulement.

Notre légendier comprend 203 morceaux — qui ne sont pas tous des vies de saints — dont l'indication détaillée sera donnée plus loin. En grande majorité ces morceaux sont traduits de la *Legenda aurea* de Jacques de Varazze ; mais un certain nombre ont une autre origine qu'il ne m'a pas toujours été possible de déterminer. Il se peut même que quelques-unes des légendes indiquées dans les pages qui suivent comme traduites de Jacques de Varazze, viennent d'ailleurs : le temps m'a manqué, à Florence, pour faire une comparaison minutieuse des versions avec les diverses rédactions latines. Une autre cause d'incertitude vient de ce que, tout naturellement, j'ai employé, comme base de comparaison, l'édition de la *Legenda aurea* publiée par Grässe (Leipzig 1846), mais cette édition n'est nullement critique : elle est fondée sur les anciennes éditions imprimées. Or les manuscrits de l'œuvre de Jacques de Varazze présentent des divergences, dues souvent à des interpolations, dont il serait nécessaire de tenir compte si on faisait une étude approfondie sur les traductions de cette compilation. On m'excusera de n'avoir pas entrepris cette étude compliquée à l'occasion du légendier de la Laurentienne.

Les versions de la Légende dorée que je connais, en dehors du ms. de Florence, sont au nombre de six :

1° Une série de cinquante légendes tirées de la compilation de Jacques de Varazze et traduites en français vers la seconde moitié du XIIIe siècle. Nous avons de cette traduction partielle

---

1. J. Guigard, II, 235.

2. *Catalogue des livres du Cabinet de Monsieur Gérardot de Préfond*, par Guillaume Franç. de Bure le jeune. Paris, Guill. Fr. de Bure le jeune, MDCCLVII. Exemplaire avec les prix à la Bibl. nat. (Invent. Δ 11.119). — Ce bibliophile vécut jusqu'au commencement du XIXe siècle, et eut le temps de se former une nouvelle collection. Voir H. Martin, ouvr. cité, p. 306.

deux copies, appartenant à la même famille (il y a des fautes communes), et exécutées l'une et l'autre en Italie : le ms. 1008 de la Bibliothèque municipale de Tours, et un ms. de Modène. J'ai analysé ces deux manuscrits dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, années 1897 et 1902. Je ne saurais dire si ces cinquante légendes représentent un choix fait dans une traduction complète, ou si le traducteur n'en a pas traduit davantage.

2° Une traduction anonyme, faite « a l'instance de très noble dame madame Beatris de Bourgongne, comtesse de La Marche et d'Angoulesme ». Cette dame, mariée en 1276 à Hugues XIII de Lusignan, mourut en 1329. Il n'en existe, à ma connaissance, qu'un manuscrit, qui est du XVe siècle : Bibl. nat. fr. 23114.

3° Une traduction complète, qui paraît remonter à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, dont nous avons deux copies : l'une appartenant au séminaire du Puy-en-Velay, l'autre conservée à la Bibliothèque nationale de Paris sous le n° 20330 du fonds français (anc. S.-Victor, 12). Je n'ai pas étudié de près cette version, sur laquelle M. L. Delisle a préparé une notice qu'il ne tardera sans doute pas à publier, mais je puis dire que de nombreux emprunts lui ont été faits par les compilateurs des trois manuscrits que j'ai analysés dans mon mémoire intitulé : *Notice sur trois légendiers français attribués à Jean Belet* (dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXV)[1]. Le nom de « Jean Belet », ou « Beleth », se trouve à la rubrique initiale de ces trois manuscrits, et, par suite, il semblerait assez légitime, à première vue, d'attribuer à cet écrivain la traduction de toutes les légendes comprises dans les manuscrits en question, mais, à la réflexion, il est impossible de s'arrêter à cette opinion, parce que les vies que renferment les trois manuscrits ne sont pas toutes, il s'en faut même de beaucoup, traduites de la Légende dorée : beaucoup sont la traduction de vies non abrégées, mises en français par divers traducteurs, et se retrouvent, sous la même forme, en d'autres manuscrits. Il

1. Lorsque j'ai rédigé cette notice je ne connaissais pas les deux mss. de la version complète, mais j'ai indiqué cette source en annonçant mon mémoire dans la *Romania*, XXIX, 473.

faut donc admettre que les trois compilations qui portent le nom de Jean Belet ont été formées d'éléments différents, entre lesquels figurait, pour une part importante, une traduction complète de la Légende dorée, qui aurait été l'œuvre de Jean Belet. Cette hypothèse, que j'exprimais dans la préface de la notice précitée, s'est trouvée confirmée dans une grande mesure par la découverte des deux manuscrits ci-dessus mentionnés de la traduction de la Légende dorée. A la vérité aucun de ces manuscrits ne fournit le nom du traducteur, mais le rapprochement avec les trois manuscrits qui portent le nom de Jean Belet rend extrêmement vraisemblable l'attribution à cet auteur, d'ailleurs inconnu, de la traduction de Jacques de Varazze.

4° La traduction très littérale, faite par Jean de Vignai vers le second quart du XIVe siècle. On en possède de nombreuses copies, dont l'une (B. N. fr. 241) est datée de 1348.

5° Traduction abrégée et partielle (beaucoup de légendes sont omises) qui occupe les ff. 19 à 85 du ms. B. N. fr. 1534. Le ms. est de la seconde moitié du XIVe siècle; la version, à en juger par le style, serait un peu plus ancienne.

6° Une version assez libre, sans nom d'auteur, faite apparemment au XVe siècle, et dont je connais un manuscrit des dernières années de ce siècle : B. N. fr. 15475, venant de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, à laquelle il avait été donné en 1710 par un chanoine de Sens.

Je me garde bien de donner cette liste pour complète. Ces vieilles traductions appartiennent à une partie de la littérature française qui a été peu étudiée jusqu'à présent. Elles ne sont pas toujours décrites avec la précision nécessaire dans les catalogues des manuscrits, et, par suite, il est fort probable que des recherches plus approfondies amèneront la découverte soit de traductions présentement inconnues, soit de nouvelles copies des traductions énumérées ci-dessus.

Quoi qu'il en soit, les vies traduites de Jacques de Varazze que renferme le ms. de Florence appartiennent à une version différente de celles que je connais. Cette version paraît être notablement plus ancienne que le manuscrit. On verra plus loin que je l'attribue à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe.

Ces diverses traductions sont médiocres : celle de Jean de

Vignai, qui a obtenu le plus de succès, est peut-être la plus mauvaise ; c'est un mot à mot inintelligent et dépourvu de style. Dans les unes comme dans les autres les noms de lieux sont plutôt transcrits (et bien souvent d'une façon défectueuse) que traduits. La version que nous a conservée le ms. de Florence laisse, à cet égard, beaucoup à désirer.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, il y a, dans le ms. de Florence, des légendes qui ne viennent pas de Jacques de Varazze. Ces légendes se présentent dans deux conditions. Les unes sont intercalées entre des vies traduites de la Légende dorée, à la place que leur assigne la fête du saint (articles 3, 5, 7, 8, 18, 24, 25, 28, 44, 48, 49, 54, 59, 66, 72, 77, 82, 83, 86, 88, 93, 104, 106, 113, 127, 135, 138, 147, 154, 155, 159, 167, 175, 176); les autres forment vers la fin du recueil comme un supplément non classé. Ce sont les art. 187 et suivants :

187 Jacques l'intercis, novembre 27.
188 Chrysant et Daire, octobre 25.
189 Sermon sur la Conception, décembre 8.
190 Barbe, décembre 4.
191 Maur, janvier 4.
192 Servais, mai 13.
193 Richier (ou Riquier), avril 26.
194 Colombe, décembre 31.
195 Euphrasie, mars 19.

Avec l'art. 196 (S. Saturnin, de Toulouse, 29 nov.), reparaît la Légende dorée. Pour l'art. 197 il y a doute. Les art. 198, 199, 200 sont pris d'ailleurs; enfin les trois derniers articles, 201, 202 et 203, appartiennent encore à Jacques de Varazze.

On remarquera que nous trouvons dans notre manuscrit (art. 201) la traduction de la longue chronique qui occupe presque tout le chapitre 181, intitulé *de Pelagio papa*, bien que cette chronique n'ait rien de commun avec l'hagiographie, mais que, par contre, l'édifiante histoire de Barlaam et Josaphat a été laissée de côté.

En somme, 47 articles sur 203 sont étrangers à la Légende dorée [1], et dans le nombre, deux qui sont d'une étendue

1. C'est un chiffre minimum, car, je l'ai dit, il n'est pas impossible que certaines des légendes que j'ai cru pouvoir rattacher à Jacques de Varazze aient une autre source.

exceptionnelle, les art. 198 (saint Grégoire) et 200 (Jean Paulus). Il nous reste à chercher d'où sont pris ces 47 articles. Je puis l'indiquer du moins pour un certain nombre.

Quinze sont des versions, empruntées à quelqu'un des nombreux légendiers français qui nous sont parvenus : ce sont les art. 3 (Éloi), 5 (Fuscien, Gentien et Victorique), 8 les trois frères jumeaux), 28 (Marius), 48 (Julien, rédaction en prose d'un poème), 72 (Quiriaque), 83 (Gordien), 86 (Victor et Couronne) [1], 104 (Félicité et ses sept fils), 113 (Christine), 127 (Sixte), 155 (Lambert), 159 (Côme et Damien), 175 (Eustache), 188 (Chrysant et Daire).

L'art. 18 paraît avoir été emprunté au Légendier français classé selon l'ordre de l'année liturgique.

Quant aux autres légendes étrangères à Jacques de Varazze, je ne saurais en indiquer la source. Il ne paraît pas probable qu'elles aient été traduites pour prendre place dans le légendier de la Laurentienne. J'aime mieux supposer qu'elles existaient antérieurement, et ont été tirées de quelque légendier qui m'est inconnu. Il ne serait pas impossible que la vie de saint Vast (art. 44), qui ne correspond nullement à la rédaction de la Légende dorée, et dont nous n'avons pas d'autre copie, fût l'œuvre d'un traducteur artésien. Saint Vast était un saint du pays.

Entre ces légendes que, dans l'état de nos connaissances, nous pouvons dire uniques, il en est deux qui ont, pour l'histoire de la littérature vulgaire bien plus que pour l'hagiographie, un réel intérêt. Ce sont les articles 198 (Grégoire) et 200 (Jean Paulus), les plus étendus de tous. Du second je ne dirai rien pour le présent, sinon qu'il est la mise en prose d'une légende en vers dont nous possédons deux copies dans les mss. 3518 de l'Arsenal et fr. 1553 de la Bibliothèque nationale [2]. Quant à la vie de Grégoire, qui me paraît représenter une rédaction indépendante de celles que nous connaissons, je la publierai en appendice, à la suite de l'analyse du légendier.

---

1. Il y a doute pour cet article qui, en tout cas, n'est pas tiré de la Légende dorée.

2. Cette légende a été brièvement analysée dans la *Romania*, VI, 329, d'après le ms. de la Bibliothèque nationale.

Les caractères linguistiques sont ceux de l'Artois, avec une faible proportion de formes proprement françaises : *le*, *se* (pour le fr. *la*, *sa*) sont constants ; *c* latin suivi d'*a* se maintient, au lieu du fr. *ch* : *cantoit* (fol. 62), *takes*, *pekiés* (fol. 6), *cose* (fol. 11) ; *c* latin suivi d'*i*, *e*, devient *ch*[1], au lieu du fr. *ç* : *commenchement* (fol. 24), *anchiennes* (fol. 33), *vechi* (fol. 6), *chis*, *chi* (*passim*), *rechupt*, *tierch* (fol. 57). — *Glore*, *istore*, *memore*, *Anthones* (fr. *gloire*, *histoire*, *mémoire*, *Antoine*), sont aussi des formes du Nord. De même *pule* (peuple), l'inf. *veïr*, etc.

Il serait peu utile de poursuivre le dépouillement des formes, parce que, si le manuscrit est daté, les traductions qu'il renferme sont d'une époque que nous ne pouvons préciser, outre que bon nombre d'entre elles ont été sûrement faites en dehors de l'Artois. Or, nous possédons en abondance, pour l'Artois, des textes originaux et parfaitement datés, souvent plus anciens, qui offrent à l'étude linguistique une base meilleure[2].

Si nous ne pouvons déterminer les dates variables des traductions étrangères à la Légende dorée, on peut du moins assurer qu'elles sont bien antérieures, pour certaines de plus d'un siècle, à la copie, qui est, on l'a vu plus haut, de 1399. On en a la certitude pour plusieurs vies dont nous possédons des copies du XIIIe siècle (nos 3, 5, 8, 28, 48, 72, etc., qui ne viennent pas de la Légende dorée). Les morceaux traduits de Jacques de Varazze, qui sont les plus nombreux, sont bien certainement plus récents, mais il faut se garder de les faire descendre trop bas, et je ne crois pas me tromper en leur assignant comme date le commencement du XIVe siècle, sinon la fin du XIIIe. Dans quelle mesure le copiste d'Arras a-t-il modifié la graphie des textes qu'il transcrivait, c'est ce qu'il n'est pas facile de dire. Il est bien certain qu'il a introduit les formes artésiennes dans les textes non artésiens qu'il a admis dans son recueil. Mais a-t-il agi de même pour la version de la Légende dorée qui occupe la plus grande partie du manuscrit ? Ou n'est-il pas plus probable que cette version a été faite en Artois ? Pour répondre

---

1. Ou *ti*, *te* après une consonne et avant une voyelle.

2. Notamment les chartes d'Aire publiées par N. de Wailly, *Bibl. de l'École des chartes*, XXXI (1870), 261, réimprimées dans les *Mémoires de l'Acad. des inscr.*, XXVIII, 1re partie.

à cette question il faudrait d'abord savoir où la version a été composée, et nous l'ignorons. Nous aurons chance de l'apprendre si, un jour, on découvre une autre copie de la même version. Ce qui rend, dans les circonstances présentes, cette recherche particulièrement difficile, et même impraticable, c'est qu'en Artois, et dans la région circonvoisine, certains caractères archaïques de la langue, et particulièrement la déclinaison à deux cas, se sont conservés plus tard qu'ailleurs. Par suite, la présence de ces caractères dans un texte de l'Artois ne fournit pas un élément chronologique bien sûr. Mais, tout bien considéré, il me paraît probable que les vies empruntées à la Légende dorée ont été traduites par un artésien.

On voit que le légendier de Florence soulève des questions non dénuées d'intérêt et que, dans l'état présent de nos connaissances, il n'est guère possible de résoudre. C'est pourquoi il importe tout d'abord d'en faire une analyse précise et détaillée.

1. (Fol. 1) *Chi après s'ensiut li ordenance pour quoi li tamps des advens est devisés en quatre semaines.* Li advens si contient .iiij. sepmaines, pour segnefier et pour demoustrer qu'il sont .iiij. manieres d'avenemens, c'est assavoir advenemens en humanité, si comme de Dieu par sa benoite incarnation; advenemens en pensée, par grace qui est acquise par devotion; advenemens a le mort, et advenemens au jour du Jugement. A painnes prent fin li darrainne sepmaine qui represente cel advent, car li glore de paradis, qui sera donnée as bons au jour du Jugement, n'avra point de fin...

(*Lég. dorée*, ch. 1.)

2. (Fol. 6) *Chi après s'ensiut la vie et le martire monsigneur saint Andrieu, apostre.* Cest glorieux saint apostle de Jhesucrist et aucun aultre bon ami de Dieu furent appellé .iiij. fois de lui, car prumierement Diex les appella pour ce qu'il heuissent congnissance de lui, ensi qu'il fist monsigneur S. Andrieu. Ensi comme il estoit une fois entre les aultres avoec son maistre monsigneur S. Jehan Baptiste et .j. autre disciple, et il ot oy adont dire a S. Jehan *Ecce agnus dei*, « vechi, disoit S. Jehans, l'aignel sans taque qui est venus pour oster les pekiés du monde », et tantost que S. Andriex ot oï ce mot, il et li autre desciple qui estoient avoec lui alerent pour veïr ou Diex estoit et ou il habitoit...

(*L. d.*, ch. 2.)

3. (Fol. 11) *Chi après s'ensiut la vie de monsigneur saint Eloy, evesque de Noion.* Sains Eloys fu nés de Limoges, et ot ses peres a non Euchiers et se mere Frige [1]. Avint que, quant il estoit encore ou ventre se mere, elle vit en

1. Corr. *Terrige*.

dormant un angle qui voloit par deseure sen lit et jetta trois vois, et li pourmist ne sai quel cose, et la dame s'esvilla a le vois del angle, et fu moult espoentée, et pensa quel cose ce pooit estre, que ele avoit veü en sen dormant.

(Le texte latin est imprimé sous forme abrégée dans l'appendice à la *L. d.*, éd. Grässe, ch. 239, mais ce n'est pas l'original de la présente version, qui se trouve en plusieurs légendiers français et notamment a été incorporée au légendier classé selon l'ordre de l'année liturgique; voir ma notice, art. 2. Il est à noter que la mauvaise leçon *angle*, pour *aigle*, se trouve dans ce légendier.)

4. (Fol. 11 *d*) *Chi après s'ensiut la vie monsignr sains Nicholais le benoit confes.* En la cité de Patere, fu nés S. Nicholais et estrais des citoiens de la cité, liquel estoient mout riche et moult sainte gent. Ses peres ot a non Epiphanus et se mere Jehanne. Depuis que chil doi chi eurent engenré cest enfant en leur joveneche, il vesquirent puissedi purement et saintement...

(*L. d.*, ch. 3.)

5. (Fol. 15 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire de trois sains, est assavoir S. Fuscien, S. Gentien et S. Vict.* Avoec le glorieux martir monsigneur S. Quentin se partirent tout ensamble de Romme Sains Fusciens et S. Victoriques pour preescier le foiz de nostre signeur Jhesucris; mais S. Quentins n'ala point longuement en leur compaignie. Avint .j. jour, ensi que S. Fusciens et S. Victoriques aloient leur chemin assés près de le cité d'Amiens, la les encontra S. Gentiens qui leur demanda dont il estoient...

(Manque dans la *L. d.* Cette rédaction se rencontre en divers mss. et a pris place notamment dans le légendier français classé selon l'ordre de l'année liturgique. Voir ma notice sur ce légendier, art. 4).

6. (Fol. ~~17~~ *d*) *Chi après s'ensiut la vie et le martire sainte Luce, vierge.* Ceste glorieuse vierge et martire fu de moult noble lignie, de la nation de Syracuse. Une fois entre les autres, ensi que elle oy le fame et le renommée de sainte Agathe...

(*L. d.*, ch. 4.)

7. (Fol. 18 *b*) *Chi après s'ensius* (sic) *le vie et le martire monsigneur S. Nicaise.* Ou tamps que sains Nichaises estoit archevesques de Rains, et du tamps sainte Eutrope se seur, qui demouroit avoec lui, avoit en Franche pluseurs sains hommes qui estoient de se conversation et de se compaignie, entre lesquels estoit sains Aigniens, evesques d'Orliens, lesquelz desiroient moult a souffrir paine et martire pour l'amour de nostre Signeur Jhesucris...

(N'est pas dans la *L. d.* Une version française différente se trouve en divers mss., notamment dans ceux du légendier classé selon l'ordre de l'année liturgique; voir ma notice, art. 6.)

8. (Fol. 18 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire des .iij. freres jumiaux.* El tamps que Sepeosippus, Eleosippus et Meleosippus, cil troi frere, vinrent avant, courut par toute le cité de Lengres renommée que cil troi frere né de

noble lignie, nepveu de une grant dame que on appelloit Leonile, comme cil qui bien creoient en Dieu et avoient toute leur fianche en lui, cil avoient abattu toutes les mahommeries et les ydoles figurées d'arain et de coevre...

(N'est pas dans la *L. d.* Se trouve en plusieurs légendiers ; voir ma notice sur le ms. B. N. fr. 6447, art. 32, dans *Notices et extraits*, XXXV, 470 et 484.)

9. (Fol. 20 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Thumas apostle.* Après che que Diex fu montés es cieulx, ensi que S. Thumas estoit en Cesarie pour preeschier et pour convertir le pule, Diex s'apparut a lui, et dist...

(*L. d.*, ch. 5.)

10. (Fol. 24 *c*) *Le nativité Jhesucris.* Aucun dient que li nativités de Jhesucris fu après le commenchement du monde, depuis Adan .v. mile et ij^c^ (*d*) ans et xxvij tous acomplis. Li aucun dient qu'il en y ot .vj. mile, et Eusebes, evesques cesariens, dist en ses cronikes qu'il ot, du commencement du monde dessi a la nativité Jhesu Cris. .v^m^. .iiij^xx^. et .x. ans, et fu la nativités du tamps Octoviien l'empereur, liquelz regnoit pour le tamps en pais et en transquilité par tout le monde, et n'estoit en ce tamps par tout le monde que .j. empereur...

(*L. d.*, ch. 6.)

11. Fol. 28 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire sainte Anestaise.* Or entendés : si vous dirons avant d'une sainte vierge qui moult ama Jhesucris, sainte Anestaise avoit non ; Diolectiens (*sic*) et Maximiens estoient pour le tamps empereur de Rome. Ceste chi fu introduite en le foy par Fauste se mere qui estoit crestïenne, qui le fist baptizier par S. Grisegone en se joneche...

(*L. d.*, ch. 7.)

12. (Fol. 33 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire monsigneur saint Estevene, le prumier martir.* Sains Estevenes fu li uns des .vij. diacres qui furent eslut des apostles de Jhesucris pour servir et pour ordener les femmes vesves et anchiennes...

(*L. d.*, ch. 8.)

13. (Fol. 36 *b*) *Chi après s'ensiut le vie monsigneur saint Jehan apostle et evangeliste.* Entre les autres apostles S. Jehans fu singuliers amis de Dieu, li mieulx amés, et vierges, esleüs especialement. Chis chi, après le Pentecouste, quant li apostle s'espardirent par le monde, S. Jehans s'en ala en Asye, et la fonda et ordena moult de beles eglises...

(*L. d.*, ch. 9.)

14. (Fol. 39 *c*) *Chi après s'ensiut l'istoire de[s] sains Innocens.* Les Innocens furent ocis par le comandement de Herode Ascalonite ; car li Escripture fait mention de .iij. Herodes qui furent moult crueux et moult malvais ; et pour ce il sont renommé, non mie de bien, mais de malvaisté...

(*L. d.*, ch. 10.)

15. (Fol. 41 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Thumas de Cantorbile.* De le cité de Cantorbie, en Engletere, S. Thumas fu archevesques, et fu grant tamps consilleres et ordeneres des coses secrées du roy d'Engleterre; et, pour ce qu'il vit que justiche ne equités de justice n'estoit mie faite ensi qu'il voloit, et que les coses, aloient autrement qu'il ne li plaisoit, il laissa le court du roy ou il demouroit pour le tamps, et se parti, et se conjoint a l'evesque de Cantorbile, et fu de li fais archediacles...

(*L. d.*, ch. 11.)

16. (Fol. 43 *b*) *Chi après s'ensiut le vie saint Silvestre pape.* Sains Silvestres fu moult nobles, estrais de lignie roial et fiex de roy, nourris saintement de Syrme le prestre, et fu fiex de Juste qui estoit royne [1]. Chis chi si ensivi moult volentiers hospitalité...

(*L. d.*, ch. 12.)

17. (Fol. 48) *Chi après s'ensiut l'istore de la circoncision nostre signeur Jhesucris.* Li jours de le circoncision nostre signeur Jhesucris est sollempneux et autentiques, et fait moult dignement a celebrer pour .iiij. raisons...

(*L. d.*, ch. 13.)

18. (Fol. 51) *Chi après s'ensiut le vie sainte Genevieve de Paris.* En une ville assés près de Paris qui est appellée Nantuerre fu née sainte Genevieve, qui fu de moult sainte vie. Une fois S. Germains li aucherois passoit par la et s'en aloit en Bretaingne avoec pluseurs aultres gens pour destruire herisie qui y regnoit en pluseurs lius. La vit de loins, entre les aultres gens, sainte Genevieve, lequele il fist devant lui amener, et puis demanda a ses parens comment on le nommoit, et puis leur dist que elle feroit moult grant honneur a tout son lignage, et que Damedieu l'amoit moult pour le sainte vie qu'ele menoit...

(N'est pas dans la *L. d.* C'est la vie qui a pris place dans le légendier classé selon l'ordre de l'année liturgique, art. 16.)

19. (Fol. 51 *c*) *Chi après s'ensiut li histore de le feste et de* [*le*] *sollempnité du jour des .iij. roys.* Pour ce que li feste de le epiphane est embelie de .iiij. paire de miracles, pour le cause de ce elle a .iiij. nons. Les .iiij. merveilles apperent clerement, car aujourd'ui li troi roy aourent Jhesucris, S. Jehans le baptize, Diex mue l'iauwe en vin, et si soole et repaist .v. mile hommes de .v. pains...

(*L. d.*, ch. 14.)

20. (Fol. 54) *Chi après s'ensiut le vie S. Pol hermite.* Li prumiers hermites, selonc ce que dist S. Jheromes qui escript se vie, fu appellés S. Pols, car du

---

1. Contresens; lat. : « Silvester a matre *re* et nomine Justa genitus, a Cyrino presbytero eruditus »... Le traducteur doit avoir lu « a matre *regina* ».

tamps que Desces li empereres regna, ensi qu'il faisoit moult de persecutions as chrestiens, chi[s] S. Pols chi entra en .j. hermitage...

(*L. d.*, ch. 15.)

21. (Fol. 54 *d*) *Chi après s'ensiut le vie monsigneur saint Remy.* Sains Remis fu docteres grascieux et moult glorieux confès a nostre signeur Jhesucris, li quelz se nativités fu prophetisie et anonchie en tel maniere avant qu'il fust nés par .j. saint hermite...

(*L. d.*, ch. 16.)

22. (Fol. 55 *c*) *Chi aprés s'ensiut le vie S. Hilaire.* En le cité d'Acquitaine fu S. Hylaires nés, liquelz fu evesques de Poitau et moult grans clers...

(*L. d.*, chap. 17.)

23. (Fol. 56 *b*) *Le vie S. Felix in pincis, confès.* Felix si fu appellés, tant comme a sen sournon, *im pincis*, pour le cause du liu ou il gist, qui fu ensi nommés, et pour le raison de ceulz avoec lesquelz il fu occis et tués...

(*L. d.*, ch. 19.)

24. (Fol. 57) *Chi après s'ensius* (sic) *le vie S. Fourzi de Peronne.* En cel tamps que li rois Fondloghes gouvrenoit les regnes des Munismentiens, en l'isle de Illande, qui est continuée a Escoche, et que li rois Brandis, lui tierch de freres, portoit les ceptres des Magmurtemiens (*sic*), Diex, qui a pourveü le salu de maint pule, donna au roy Fondloghe .j. fil qui ot a non Philtans, et au plus jovene frere le roy Brandin que on appelloit Elphud donna une fille qui ot non Gelgehrs. Philtans, li fiex le roy Fondloghe, qui moult fist a loer, quant il vint en eage, laissa le roy sen pere et ala servir le roi Brandin qui le rechupt moult volentiers et l'amoit moult...

(Cette vie est fort différente de celle de la *L. d.*, ch. 144, qui ne parle, d'après Bède, que de la mort du saint et du débat qui se produisit à ce moment entre les anges et les démons. L'original est la seconde des vies publiées par les Bollandistes au 16 janvier. Il y a une autre version du même original dans le ms. 307 d'Arras écrit, comme notre légendier, à Arras même ; voir *Romania*, XVII, 383-4.)

25. (Fol. 62 *c*) *Chi après s'ensiut la vie S. Marcel, pape.* Du [1] tamps l'empereur Maximien, qui estoit moult pervers et moult crueux contre les chrestïens, estoit S. Marcel papes de Romme, liquelz estoit grans clers et [de] moult sainte conversation. Ensi qu'il estoit en l'office et souvrains de l'Eglize, et il vit que li empereres estoit si esmeüs contre les chrestïens, si en fu moult courchiés et moult dolans et l'en reprist par pluseurs fois, dont li empereres en fu moult courchiés. Une fois, ensi que S. Marcel avoit moult fort repris l'empereur de sen malisce et de sa malvaisté, et qu'il se tenoit si longuement

---

1. Cette forme revient plusieurs fois dans la suite. On corrigerait volontiers *ou*.

en (*d*) celle malvaise opinion, si en fu plains de grant ire et de grant foursenerie, et avint ensi que S. Marcel estoit cantans et celebrans messe en une eglize qui avoit esté li maison d'une bonne femme, lequele il avoit consacré en eglize, après la messe, Maximiens li empereres, qui estoit encor moult irés de ce qu'il l'avoit si vilainement redargué par pluseurs fois, fist faire de celle eglize une estavle de pourchiaus et de jumens, et ordena que S. Marcel, qui estoit papes, les warderoit, si comme il fist, car par pluseurs anées il les warda, et morut en cel office faisant, environ l'an de grasce .ij^c^. IIIJ^xx^ et sept.

(J'ai transcrit en entier cette vie qui n'est pas la traduction de la vie correspondante de la *Légende dorée*, ch. 20. Une rédaction française beaucoup plus développée se trouve en de nombreux mss. Voir ma notice sur trois légendiers attribués a Jean Belet, art. 72.)

26. (Fol. 62 *d*) *Chi après s'ensiut le vie S. Makaire.* S. Makaires fu de sainte vie, et demouroit es desers. Ensi qu'il issi une fois du desert ou il estoit, et vint dormir en une place en bas en laquele on avoit enfouy moult de corps paiens, et, quant il fu la venus, si fist de le tombe d'un paien sen orillier...

(*L. d.*, ch. 18.)

27. (Fol. 63 *b*) *Chi après s'ensiut la vie de S. Anthone, abbé.* Ensi que S. Anthones estoit en l'eage de .xx. ans ou environ, une fois, ensi qu'il oy lire en une evangile en l'eglize que quiconques veult estre parfais il venge ce qu'il a et donne tout pour Dieu et l'ensiuche...

(*L. d.*, ch. 21.)

28. (Fol. 64 *c*) *Chi après s'ensiut la vie S. Maurius*[1], *S^e^ Marthe se feme, S. Audifax et S. Abacuch.* Du tamps Claudien l'empereur vint .j. homme a Romme atout se femme et ses .ij. fiex. Li peres avoit a non Maurius, se feme Marthe, li ainés fiex Audifax et li aultres Abacuch...

(N'est pas dans la *L. d.* Cette version se trouve en plusieurs de nos anciens légendiers français, par ex., dans le ms. B. N. fr. 6447, art. 30; voir *Notices et extraits*, XXXV, 483.)

29. (Fol. 65 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Fabien.* Chis glorieux sains chi sains Fabiens [fu només], si fu cithoiens de le cité de Romme...

(*L. d.*, ch. 22.)

30. (Fol. 66) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Sebastien.* Du linage de ceulz de Nerbonne fu estrais S. Sebastiiens, et fu en sen tamps citoiens et bourgois de Melans...

(*L. d.*, ch. 23.)

31. (Fol. 68). *Chi après s'ensius* (sic) *le vie et le martire de sainte Agnès, vierge.* Agnès si fu une moult glorieuse vierge, si comme tesmongne S. Am-

---

1. Corr. *Marius.*

broses, liquelz escript se vie, liquele, en l'eage de .xiij. ans, perdi le mort et trova le vie par le voie de martire...

(*L. d.*, ch. 24.)

32. (Fol. 69) *Chi après s'ensiut le vie saint Vincent.* Vincens si fu moult haulz hom, liquelz fu moult doucement nourris de pere et de mere...

(*L. d.*, ch. 25.)

33. (Fol. 71 *d*) *Chi après s'ensiut le vie S. Bazile, evesque et confès.* Trés excellens docteres fu S. Baziles li evesques, et le vie de lui escript Amphilezius, evesques de Ycomi, et fu le saintés de li demoustrée et segnefiie en vision a .j. saint hermite que on appelloit Effren...

(*L. d.*, ch. 26.)

34. (Fol. 73 *c*) *Chi après s'ensiut le vie S. Jehan l'aumosnier.* De Alexandrie fu patriarches S. Jehans li aumosniers. Une fois avint, ensi qu'il estoit en orisons, qu'il vit une moult trés bele pucelle dencoste li, qui avoit sur sen chief une couronne d'olive...

(*L. d.*, ch. 27.)

35. (Fol. 75 *c*) *Chi après s'ensiut l'istore de le conversion S. Pol.* Le conversion S. Pol si fu en ce meïsme an que Diex fu crucefiiés, de l'an fait revolution, car Dìex fu cruchefiiés le .viij^c^. kalende d'avril...

(*L. d.*, ch. 28.)

36. (Fol. 76) *Chi après s'ensiut le vie sainte Paule.* Paule si fu de noble lignie, estraite des Romains, et escript S. Jherome le vie de li, en disant ensi : que, si tout li membre se muoient en langue et desissent toutes les loenges qu'il porroient dire de ceste s^te^ chi, si ne le porroient il mie loer dignement...

(*L. d.*, ch. 29.)

37. (Fol 77) *C'est du tamps de deviacion. Chi après s'ensivent les festes qui esquient dedens le tamps de deviacion, qui commence a Adam et dura dessi a Moysen ; & ce tamps represente li Eglize de la septuagezime dessi a Pasques.* Li septuagezimes signefie le tamps de deviacion, li sexagezimes le tamps de innovacion, li quinquagezimes le tamps de remission, le quaremmes le tamps de remission [1]...

(*L. d.*, ch. 31 à 35.)

38. (Fol. 79 *c*) *Chi après s'ensiut le vie saint Jehan Chrisostome.* De Antioche fu nés et estrais S. Jehans, liquelz fu appellés par sen sournon Crisostomes, et fu fiex de Secont et Anthure se femme, liquel furent de noble lignie. Et est la vie de ce glorieux saint plus plainement contenue en l'Istore tripartite...

(*L. d.*, ch. 138.)

---

1. Latin : « Septuagesima signat tempus deviationis, sexagesima tempus viduationis, quinquagesima tempus remissionis, quadragesima tempus penitentiæ spiritualis » (éd. Grässe, p. 146).

39. (Fol. 81) *Chi après s'ensiut le vie monsigneur S. Ignasse.* Sains Ignasces fu disciples a S. Jehan evangeliste, liquels fu evesques d'Anthioce. Et dist on que che fu chis qui escript une cedule a la benoite vierge Marie qui disoit ensi...

(*L. d.*, ch. 36.)

40. (Fol. 82) *Chi après s'ensiut l'istore de la purification le glorieuse vierge Marie.* Li purification le benoite vierge Marie fu faite .xl. jours après le nativité de Jhesucris...

(*L. d.*, ch. 37.)

41. (Fol. 84 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire saint Blase.* On li[t] de saint Blase que, pour le grant humilité et le sainté qui estoit en li, si fu eslus evesques de Capadosce...

(*L. d.*, ch. 38.)

42. (Fol. 86 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire de le glorieuse vierge sainte Agathe.* Agathe si fu moult bele, bien faite de corps, nette de pensée, et vierge a Dieu dediie et donnée...

(*L. d.*, ch. 39.)

43. (Fol. 87 *d*) *Chi après s'ensiut le vie S. Amant.* Amans si fu .j. homs de moult haute lignie et moult noble, mais il laissa tout l'avoir terrien et le noblece et se mist en une religion en lequele, une fois, ensi qu'il aloit parmi le maison, il trouva .j. grant serpent...

(*L. d.*, ch. 41.)

44. (Fol. 88 *b*) *Chi après s'ensiut le vie monsigneur S. Vaast, evesque d'Arras et de Cambray.* Au tamps que Ludovee[1] estoit rois de Franche, avint que le dit roy ot moult grant guerre contre les Alemans, liquelz rois assambla toute se poissance pour aler contre les Alemans, et ala tant qu'il vint jusques a une grant riviere qui est nommée le Rin...

(Cette rédaction diffère entièrement de celle qui forme le ch. 40 de la *L. d.* et de la vie française de saint Vast que nous a conservée un ms. d'Arras, *Romania*, XVII, 385.)

45. (Fol. 91 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Valentin.* Valentins si fu prestres et moult s. homs, liquelz amoit Jhesucris de tout son cuer, pour lequele cose li empereres Claudius le fist prendre...

(*L. d.*, ch. 42.)

46. (Fol. 91 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire Se Juliane, vierge.* De noble lignie fu estraite Se Juliane, liquele fu moult bele, et fu donnée a espeuse au liutenant[2] de Nicomedie...

(*L. d.*, ch. 43.)

---

1. *Chlodoveus* dans le latin.
2. « Præfecto. »

47. (Fol. 92 *b*) *Chi après s'ensiut l'istore de pluseurs S. Juliiens*. Sains Juliiens fu evesques de Omans (*lis.* du Mans), et fu Simons li ladres qui fu de Dieu curés de le maladie de mezelerie...

(*L. d.*, ch. 30, pour les trois premières parties seulement; la quatrième partie est remplacée par la légende qui suit.)

48. (Fol. 92 *d*) *Chi après s'ensiut le vie S. Juliien qui occist sen pere et se mere*. Uns preudons nous raconte la vie monsigneur S. Juliien, qu'il a translatée de latin en rommans, et dist qu'il est pluseurs S. Juliien : l'un martir et l'un evesque et l'autre hostelier. Chis Juliiens chi [1] fu fiex au conte d'Angiers hosteliers et martirs. Et avient que quant aucuns est destrois d'ostel, si dist le patenostre S. Juliien en l'onneur de lui et de sa femme, et pour l'ame de sen pere et de sa mere. Li quens d'Anjou n'avoient plus d'enfans que Julien, et quant le mere le conchut, si songa le nuit que de sen corps issi une beste qui devouroit lui et sen signeur, liquelz songes anuia moult a le dame...

(C'est la mise en prose d'un poème. Les copies de cette rédaction en prose sont très nombreuses; voir ma *Notice sur trois légendiers attribués à Jean Belet*, art. 36.)

49. (Fol. 98) *Chi après s'ensiut le vie et le martire saint Julien d'Anthioce et de sainte Basilice sa femme, vierge*. Du tamps Dyocletiien et Maximien empereurs de Romme fu nés ou pays d'Anthyoce .j. nommés Juliiens estrais de pere et de mere de noble lignie...

(N'est pas dans la *L. d.* Autre version française dans le légendier classé selon l'ordre de l'année liturgique, art. 17.)

50. (Fol. 99 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Savinien*. De noble lignie furent estrait S. Saviniens et Se Savinienne se seur, liquel estoient enfant de Savin, qui estoit paiiens, et ossi il estoient paiien. Or avint que Saviniens lisoit ce verset des .vij. psalmes : *Asperges me Domine*...

(*L. d.*, ch. 127, première partie.)

51. (Fol. 100) *Chi après s'ensiut le vie sainte Savinienne seur de saint Savinien*. Ensi que Se Savinienne prioit et aouroit tous les jours a ses ydoles et plouroit moult tenrement pour S. Savinien sen frere...

(*L. d.*, ch. 127, seconde partie ; Grässe, p. 577.)

52. (Fol. 100 *c*) *Chi après s'ensiut l'istore de le feste de le kaiiere S. Pierre apostle*. L'Eglize si fait feste de le kaiere S. Piere, car adont prumierement il fu assis en Anthioce en le kaiere pour l'Fglise gouverner; et en fait on feste pour .iiij. raisons...

(*L. d.*, ch. 44.)

---

1. Cette locution *chis... chi*, très fréquente dans notre manuscrit, et qui est caractéristique du langage local, ne se rencontre pas dans les autres copies.

53, (Fol. 102) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Mathias apostle, et ossi y est comprise l'istore de le vie Judas.* Mathias si fu eslus apostles ou liu de Judas, et veons prumierement l'istore de Judas. On list en une histore apocriffe qu'il fu .j. homs en Jherusalem que on appelloit Ruben...

(*L. d.*, ch. 45.)

54. (Fol. 103 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S^e^ Perpetue et S^e^ Felicitas.* En celui tamps que Valeriens et Galeriens estoient empereur de Romme et qu'il faisoient moult de chrestiens destruire, ad ce tamps avoit .j. consillier en Aufrique qui avoit a non Minitius qui a sen pooir, selonc le conseil des empereurs, destruisoit fort les chrestïens. Or avint qu'il fist prendre Saturum et Saturninum, doi frere de noble lignie...

(La rédaction que renferme la *L. d.*, ch. 173, est fort différente. Une autre version de la même légende se trouve dans le ms. B. N. fr. 23112, fol. 64 *c*.)

55. (Fol. 104 *c*) *Chi après s'ensiut le vie monsigneur S. Grigore.* Grigores si fu estrais des senateurs de Romme, et ot ses peres a non Gordiens et se mere Silvia...

(*L. d.*, ch. 46.)

56. (Fol. 108 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire saint Longis.* Longis si fu li uns de ceulz qui fu au crucifiement de nostre signeur Jhesucris, liquelz, par le commandement des Juïs, frappa Dieu de le lance ou costé...

(*L. d.*, ch. 47.)

57. (Fol. 108 *d*) *Chi après s'ensiut le vie S. Patris, evesque.* Patris si fu uns moult sains preudons, et commencha a demoustrer se sainté environ l'an de grace N. Signeur .iij^c^. et .iiij^xx^...

(*L. d.*, ch. 50.)

58. (Fol. 109 *d*) *Chi après s'ensiut le vie S. Benoit, confès.* De le province de Nurce fu nés monsigneur S. Benois, liquelz fu de sen pere envoiiés a Romme...

(*L. d.*, ch. 49.)

59. (Fol. 112) *Chi après s'ensiut le vie S. Paulin, vesque et confès.* Diex qui toute science et tous biens a donné a creature doit Dieu servir et amer, comme fist S. Paulins qui evesques estoit demourans assés près des mescreans, liquelz ne mettoit point ses possessions, ses rentes ne ses revenues en beubans ne es riqueches temporeles, mais toute le valeur de s'eveschiét donnoit et aumosnoit...

(Cette vie n'est pas traduite de la *L. d.* Elle est traduite du *Dialogue* de saint Grégoire, l. III, ch. 1. On en connaît deux autres traductions, l'une par Wauchier de Denain, voir *Hist. litt. de la Fr.*, XXXIII (non encore publié), p. 271 ; l'autre anonyme, voir *Romania*, XVII, 379 et *Notices et extraits*, XXXVI, 456. Ici le début est corrompu.)

60. (Fol. 112 *d*) *Chi après s'ensiut l'istore de l'annonciation le glorieuse vierge Marie*. On appelle le feste de l'annontiation pour ce que en ce jour li avenemens de Dieu en la vierge Marie fu anonchiés de l'ange Gabriel...

(*L. d.*, ch. 51.)

61. (Fol. 114 *d*) *Chi après s'ensiut l'istore de le passion nostre signeur Jhesucris*. Li passion de nostre signeur Jhesucris fu amere et despiteuse par illusion, fructueuse par moult grande viulté et par moult grande tribulation...

(*L. d.*, ch. 53.)

62. (Fol. 118 *c*) *Chi après s'ensiut l'istore de le glorieuse resurrection nostre signeur Jhesucrist*. Li resurrection de nostre signeur Jhesucris fu au tierch jour après se mort, et y verrons .vij. coses par ordre en celle resurrection : Prumierement comment il fu .iij. jours et .iij. nuis ou sepulcre...

(*L. d.*, ch. 54.)

63. (Fol. 121 *b*) *Chi après* [*s'ensiut*] *le vie et le martire de monsigneur saint Secont*. Sains Secons si fu introduis en le foi de Dieu en le cité de Astense, dont il est patrons, et fu, par .j. saint preudomme qui estoit appellés S. Calocere...

(*L. d.*, ch. 55.)

64. (Fol. 122) *Chi après s'ensiut le vie de monsigneur saint Ambrose*. Sains Ambroses si fu fiex de Ambrose le souvrain de Romme. Avint ensi qu'il gisoit en berch en l'atre du pretoire et qu'il se dormoit, .j. vaissauls d'ès vint la et vola en se bouque et entour li, aussi que s'il entrast dedens se catoire[1]...

(*L. d.*, ch. 57.)

65. (Fol. 124 *c*) *Chi après s'ensiut le vie de Se Marie l'egiptienne*. Marie li egiptienne, qui fu pekeresse, fu .XLvij. ans en .j. desert en faisant moult grant penance pour ses pekiés...

(*L d.*, ch. 56.)

66. (Fol. 125 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire de S. Tyburce et de S. Valerien freres*. Pour le tamps que Almasses estoit prouvos de le cité de Romme, avoit a Romme .ij. freres riches, nobles et poissans, l'un appellé Tiburce et l'autre Valeriien...

(N'est pas dans la *L. d.* Autre version dans le légendier selon l'ordre de l'année liturgique, art. 49.)

67. (Fol. 128) *Chi après s'ensiut le vie et le martire monsigneur saint Jorge*. Sains Jorges si estoit principaus et maistres de le chevalerie de Capadosse. De la vint en le province de Libye, en le cité de Scilence[2]...

(*L. d.*, ch. 58.)

---

1. « In alveolum suum »; voir Godefroy, *chastoire*.
2. « In civitatem que dicitur Silena. »

68. (Fol. 129 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Marc evangeliste.* Cius glorieus evangelistes S. Mars si fu de le lignie des levitiques et prestres, de S. Pierre l'apostle...

(*L. d.*, ch. 59.)

69. (Fol. 131) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Marcellin pape.* Pour le tamps que Dyocletiens et Maximiiens estoient empereur de Romme, estoit S. Marcellins papes, ouquel office il fu .ix. ans et .iiij. mois, en preschant et soustenant le foi de Jhesucris...

(*L. d.*, ch. 60.)

70. (Fol. 131 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire de S. Vital.* Vital si fu de moult noble lignie estrais, et engenra en Valerienne se femme Gervais et Prothais...

(*L. d.*, ch. 61.)

71. (Fol. 131 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire d'une vierge d'Anthioce.* En Anthioce ot une vierge de lequele S. Ambroses l'istore compila et mist ou livre des verges, et dist ensi...

(*L. d.*, ch. 62.)

72. (Fol. 132 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Quiriache.* Après le fin du boin empereur Constentin, fil le royne Helainne, fu Juliiens empereres qui fu fel et plains de tirannisie. Cil Juliiens si ala a bataille contre les Perses. Quiriaches, quant il aprocha Jherusalem, si ala contre li pour l'onneur de sen avenement...

(Cette vie n'est pas traduite de la *L. d.*, fin du ch. 68 (Grässe, p. 310); elle paraît identique à une légende française dont on a plusieurs copies; voir *Notice sur trois légendiers français attribués à J. Belet*, art. 63.)

73. (Fol. 133 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire saint Pierre, de l'ordene des freres prescheurs.* De le cité de Verone fu S. Pierre de l'ordre des freres prescheurs, et est assés près de Melens; et fu vrais campions de Jhesucris pour le foi de Dieu soustenir, si comme il apparra clerement chi après. Et fu nés comme clere lumiere de le fumée separée...

(*L. d.*, ch. 63.)

74. (Fol. 136 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Philippe apostle.* Quant S. Philippes li apostles ot prechiét .xx. ans es pays de Sichie [1], si fu pris des paiiens et le vaulrent constraindre de sacrefiier a leur dieu, a l'idole de Mart...

(*L. d.*, ch. 65.)

---

1. « Per Sithiam. »

75. (Fol. 136 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire de S. Jaque apostle, nommé le petit*. Chis S. Jaques chi fu fiex Alphei, et fu appellés Jacques li menres et Jaques li justes. Et fu dis Alphei et selonc le char et selonc se interpretation...

(*L. d.*, ch. 67.)

76. (Fol. 139) *Chi après s'ensiut l'istore de l'invention de la sainte croix*. L'inventions sainte croix si est ensi appellée pour ce qu'ele fu en tel jour trouvée, car devant elle fu trouvée de Seth en paradis terrestre, après de Salomon in Lybano, de le royne de Sabba u temple Salemon...

(*L. d.*, ch. 68.)

77. (Fol. 140 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Alexandre, S. Eventiun et S. Theodorun*. Alixandres fu li quars apostles de Romme après S. Pierre, et fu jovenes d'eage et viex en le foi, amés de toutes gens, liquels converti grant plenté de Sarrazins a nostre creanche...

(N'est pas dans la *L. d.* L'original dans *AA.SS.*, 3 mai. Il y a une autre version de cette légende dans le légendier classé selon l'ordre de l'année liturgique, art. 57.)

78. (Fol. 143) *Chi après s'ensiut l'istore de S. Jehan apostle et evangeliste, comment il fu boulis en l'ole devant le Porte latine*. Ensi que S. Jehans apostles et evangelistes preeschoit a Ephese, il fu pris du juge, et, pour ce qu'il ne vault sacrefiier, on le mist en prison...

(*L. d.*, ch. 69.)

79. (Fol. 143 *b*) *Chi après s'ensiut l'istore des .iij. processions que on fait le lundi, le mardi et le merkedi devant l'ascention*. On fait en l'anée .ij. processions : l'une a le S. Marc, et est appellée le grant letanie, et .iij. devant l'ascention, et est ditte le petite letanie, et vault autant a dire letanie que supplications u demande...

(*L. d.*, ch. 70.)

80. (Fol. 144 *b*) *Chi après s'ensiut l'istore de l'ascention Jhesucris*. L'ascention de Dieu si est au .xle. jour de se resurrection, en lequele nous verrons .vij. coses...

(*L. d.*, ch. 72.)

81. (Fol. 146 *b*) *L'istore de le pentecoste*. Le jour d'hui, selonc les saintes escriptures, li S. Esperis, en manieres de langues embrasées (*c*) descendi sur ses apostles...

(*L. d.*, 73.)

82. (Fol. 149) *Chi après s'ensiut le vie S^e^ Maissence, vierge et martire*. Pour le tamps que le roy Maucouron estoit rois d'Escoche, liquelz estoit chrestiens et avoit une moult trés bele fille qui Maissence estoit apelée, remplie du S. Esperit en toutes bonnes operations, liquele, sur toutes riens avoit pité des povres asquelz elle faisoit souvent moult de beles aumosnes, et volentiers visitoit les malades. Dont il avint qu'il y avoit .j. trés grant roy sarra-

zin et de grant poissance, liquelz, quant il oy parler de la grant biauté et de le prudence qui estoit en le glorieuse vierge Se Maissence, si requist au roy Maucouron de sa fille avoir en mariage, ou, se che non, et qu'il li refusast, si li mandoit qu'il destruiroit li et tout sen royalme...

(N'est pas dans la *L. d.* Je ne connais aucune autre rédaction française de cette légende. Maxentia, étant fêtée le 20 novembre, n'est évidemment pas ici à sa place.)

83. (Fol. 149 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Gordien*. En tamps que Juliiens estoit empereres de Romme, s'en fuïrent maint chrestiien cha et la pour le pauour de lui, car il estoit fel a desmesure Quant Juliiens l'oï dire, (*d*) si commanda que on les presist par tout ou on les trouvast et les mesist on en prison. Chiaus a qui il fu commandé le firent. Entre ceulx qui furent pris et mis en prison fu .j prestres moult anciiens qui Jenvier avoit a non. .

(N'est pas la traduction de la vie très brève qui est dans la *L. d.*, ch. 74. Cette légende est traduite de la vie publiée dans les *AA. SS.*, mai, II, 552. La même traduction se trouve dans le ms. 305 de Queen's Coll., Oxford, art. 32, fol. 79.)

84. (Fol. 150 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Nerée et S. Achillée.* Au tamps Domicien l'empereur, avoit une moult noble et riche damoiselle a Romme, nieche de Domicien l'empereur, liquele avoit non Domicille; ceste jovenencele si avoit avoec li Nereum et Achilleum qui estoient si cambrelenc...

(*L. d.*, ch. 75.)

85. (Fol. 151) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Pancras*. De noble lignie fu estrais S. Pancras, et se mist desous le cure et le gouvrenement de Denis sen grant ami...

(*L. d.*, ch. 76.)

86. (Fol. 151 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Victor et Se Couronne*. Anthonius, .j. roy de paienie, commanda par tout sen royalme que tous les chrestiens qui sacrefiier ne volroient as ydoles, que on les meïst a martire et a mort...

(N'est pas dans la *L. d.*; se trouve dans le ms. de Queen's Coll., Oxford, art. 47, fol. 92 *b*. Une version un peu différente a été conservée par divers manuscrits; voir *Notice sur trois légendiers attribués à Jean Belet*, art. 123.)

87. (Fol. 152 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Urbain pape.* Du tamps que Alixandres fu empereres de Romme, fu, après S. Calixte, ordenés S. Urbains papes de Romme, et fu li mere de Alixandre l'empereur convertie en la foi de Dieu par Origene...

(*L. d.*, ch. 77.)

88. (Fol. 152 *d*) *Chi après s'ensiut le vie S. Maximien, evesque.* Ou tamps que uns empereres de Romme destruisoit fort les chrestïens, S. Maximiens,

qui estoit evesques d'une cité qui estoit appellée Ephese, cuida, por le grant ancienneté dont il estoit, qu'il ne peuïst souffrir martire...

(N'est pas dans la *L. d.* Il doit y avoir une erreur de nom.)

89. (Fol. 153) *Chi après s'ensiut le vie Se Petronille, vierge.* La vie Se Petronille, qui fu fille S. Pierre l'apostle, escript S. Martiaux, de quoi il avint une fois, ensi que elle estoit moult malade de fievres...

(*L. d.*, ch. 78.)

90. (Fol. 153 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Marcellin et S. Pierre.* Marcellins et Pierres exorciste si furent pris, du commandement Archemie le prouvos, et mis en prison. Avint que chis Archemies avoit une fille liquelle estoit obsesse de l'anemi; ensi que li s. furent ame[né] devant li, si li dirent que, s'il voloit croire en Dieu, que sa fille seroit tantost sanée...

(*L. d.*, ch. 79.)

91. (Fol. 153 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Prime et S. Felicien, freres.* Primes et Feliciens si furent doi frere, et moult amoient nostre signeur Jhesucris, lesquelz, par le commandement Dyocletiien et Maximien qui pour le tamps estoient empereur, furent pris et mené devant le juge pour eulx faire sacrefiier. Et pour ce qu'il ne vaurrent point sacrefiier as ydoles, si furent emprisonné moult destroitement, de lequele prison li angles de paradis les delivra...

(*L. d.*, ch. 80.)

92. (Fol. 154 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire saint Barnabé, apostle de Jhesucris.* Sains Bernabés, levites, fu nés de Cippre et uns des .lxxij. desciples de Dieu, et ot moult de merites et de grasces en li, tant comme a li, a Dieu et a sen proisme ..

(*L. d.*, ch. 81.)

93. (Fol. 155) *Chi après s'ensiut le vie et le martire Se Fenicle virge.* En ce tamps que Flaceus li tirans regnoit, estoit une sainte virge nommée Felicule, qui moult amoit Jhesucris. Quant Flaceus le sceut, si le fist prendre et amener devant li, et li dist...

(N'est pas dans la *L. d.* Une version différente se trouve en divers légendiers français; voir ma notice du ms. fr. 6447, art. 53.)

94. (Fol. 155 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Victus et S. Modeste.* Victus si fu uns enfes de moult noble lignie, liquelz mist tout sen cuer et toute sa pensée en amer nostre signeur Jhesucris...

(*L. d.*, ch. 82.)

95. (Fol. 156 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Cyriche et Se Julite se mere.* Cyriche si fu fiex a Se Julite, une trés noble matrone, liquele, pour ce que elle vault fuïr le persecution des mescreans, s'en ala en Tharse...

(*L. d.*, ch. 83.)

96. (Fol. 156 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Gervais et S. Prothais, freres.* Cil doi glorieux frere chi furent enfant de S. Victel et de Se Valerienne, et donnerent, pour l'amour de Dieu, tout ce qu'il avoient...

(*L. d.*, ch. 85.)

97. (Fol. 157 *b*) *Chi après s'ensiut le vie Se Marine, vierge.* Ensi que li peres Se Marine fu entrés en une religion, si pria al abbé qu'il vausist sen fil recevoir...

(*L. d.*, ch. 84.)

98. (Fol. 157 *d*) *Chi après s'ensiut l'istore de le feste de le nativité monsigneur saint Jehan Baptiste.* Li nativités de monsigneur de Jehan Baptiste fu en ceste maniere de l'angle Gabriel anonchie. Car, selonc ce que dit l'Istore ecclesiastique...

(*L. d.*, ch. 86.)

99. (Fol. 160 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Jehan et S. Pol.* De Coustance, fille de Coustentin l'empereur, estoient aussi comme gouvreneur S. Jehans et S. Pol...

(*L. d.*, ch. 87.)

100. (Fol 161 *b*) *Chi après s'ensiut l'istore des .vij. dormans.* Li .vij. dormant si furent d'Ephese. Si avint que Desces, qui moult fort poursivoit les chrestïens pour iaulz destruire, vint en Epheze...

(*L. d.*, ch. 101.)

101. (Fol. 162 *d*) *Chi après s'ensiut le vie S. Leon, pape.* Ensi que li papes Leons, si comme on list es miracles de [le] benoite virge Marie, cantoit messe le jour de Pasques en l'eglize de Nostre Dame le grande...

(*L. d.*, ch. 88.)

102. (Fol. 163 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire monsigneur S. Pierre l'apostle.* Entre tous les aultres apostles S. Pierres fu de plus grant ferveur, car il vault savoir le traiteur de Dieu, et dist S. Augustins que s'il l'ëuist sceü il l'ëuist tout devoré a ses dens...

(*L. d.*, ch. 89.)

103. (Fol. 166 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire de monsigneur saint Pol, apostle.* Sains Pols après se conversion, si ot moult de persecutions, les queles Hylaires nombre, qui dist ensi...

(*L. d.*, ch. 90.)

104. (Fol. 170 *d*) *Chi après s'ensuit le vie et le martire des .vij. freres et de Se Felicitas leur mere.* Verités est que en che tamps que Anthonius estoit empereres de Romme, estoient cil qui creoient en Jhesucris moult destraint et moult grevé de ceulz qui le loy de Dieu haoient et meïsmes des evesques de le fausse loy plus que des aultres. Pour le tamps demouroit une dame a Romme qui Felicitas estoit nommée; vouée (*corr.* veve) estoit de son mari, dont elle avoit .vij. fiex qui bel bacheler estoient, et si tenoient le crestiienne loy. Les evesques de celle fausse loy s'aviserent que le crestïenne loy estoit

fort soustenue par celle dame, si alerent a l'empereur Anthoine et li dirent que en celle cité avoit une dame qui fort estoit contre leur loy...

(N'est pas traduit du ch. 91 de la *L. d.* Même version en plusieurs mss.; voir ma notice du ms. B. N. fr. 6447, art. 60.)

105. (Fol 171 *c*) *Chi après s'ensiut le vie Se Theodore qui fu rendue en une abbeye de moisnes en guise d'omme.* Theodore si fu moult trés bele et moult grascieuse femme, et demeuroit du tamps l'empereur Zenon en Alexandrie, liquele avoit .j. mari riche homme a trés grant pooir...

(*L. d.*, ch. 92.)

106. (Fol. 173) *Chi après s'ensiut le vie S. Arsenne, abbé.* Du tamps Theodose fu .j. homs de moult grant honneur qui Arsennes estoit nommés; si avoit .ij. fiex dont li aisnés estoit appellés Archadius et li autres Honorius; et furent tout dui baptiziés.,.

(N'est pas traduit du ch. 178 de la *L. d.* Pour une autre version, voir *Notice sur trois légendiers attribués à Jean Belet*, art. 61.)

107. (Fol. 173 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire Se Margheritte, vierge.* Ou paiis d'Antioche fu née ceste glorieuse vierge sainte Margheritte, et fu fille d'un patriarche nommé Theodoses, liquelz estoit paiiens. Quant elle fu en eage et qu'ele se congnut, si se fist baptizier, pour lequele cose ses peres le haoit moult. Or avint, .j. jour, ensi qu'ele estoit en l'eage de .xv. ans et qu'ele wardoit avoec les autres vierges les brebis de se nourriche as camps...

(*L. d.*, ch. 93.)

108. (Fol. 174 *c*) *Chi après s'ensiut le vie Se Thayde.* Thayde si fu moult trés bele, et si fu si grant pekeresse que, pour l'amour de li, pluseurs hommes vendirent ce qu'il avoient et se mirent a povreté et s'entretuoient pour li...

(*L. d.*, ch. 152. La vie de sainte Thaïs, 8 oct., n'est certainement pas ici à sa place, puisque sainte Marguerite, qui précède, est fêtée le 20 juillet. Ce qui explique cette transposition, sans la justifier, c'est que, dans la *Légende dorée*, la vie de sainte Thaïs prend place à la suite d'une vie de sainte Marguerite (*Margarita dicta Pelagius*) n'ayant que le nom de commun avec la sainte Marguerite qui précède dans le ms. de Florence.)

109. (Fol. 175) *Chi après s'ensiut le vie S. Alexis, confès.* Alexis si fu nés de Romme et fiex de Eufemiien le premiste (*sic*) après l'empereur, liquelz avoit pluseurs enfans qui le servoient [1] et estoient tout vestu de soie...

(*L. d.*, ch. 94.)

---

1 « In aula imperatoris primi, cui tria millia puerorum assistebant. »

110. (Fol. 176) *Chi après s'ensiut le vie Se Praxède.* Sainte Praxède fu une moult glorieuse vierge, et fu li seur sainte Potentiane, et furent seurs Monachi et Timothei [1]...

(*L. d.*, ch. 95.)

111. (Fol. 176 *b*) *Chi après s'ensiut le vie Se Marie Magdelainne.* Marie Magdelaine si fu estraite de noble lignie et de sang royal, et fu ensi appellée pour sen castel que on appelloit Magdalon...

(*L. d.*, ch. 96.)

112. (Fol. 179 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Appolinaire.* Apolinaires si fu moult preudons et de sainte conversation, depuis qu'il ot esté baptisiés de S. Pierre l'apostle. Après ce que S. Pierres l'ot baptiziét si l'envoia de Romme a Ravenne, u il converti et baptiza le gouvreneur, se femme et toute sa maisine. Et quant li principaulz juges le sceut, si commanda que S. Appolinaires fust pris et amenés devant lui...

(*L. d.*, ch. 97.)

113. (Fol. 179 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire Se Cristine.* Quant sainte chrestïennetés croissoit et flourissoit par les haultes miracles que Nostres Sires faisoit pour les s. et pour les saintes qui, pour se loy essauchier, rechevoient martire, estoit une jovene pucelle qui Chrestienne avoit a non, et n'avoit mie plus de .xij. ans, et si avoit mis toute s'entente en Jhesucris et en warder virginité. Ceste pucelle fu née de Tyr, fille d'un sarrazin qui Urbains estoit appellés, et estoit gonfanonniers et maistre de le contrée...

(Ne vient pas de la *L. d.*, ch. 98. C'est la version qu'on trouve en plusieurs légendiers. Voir *Notice sur trois légendiers attribués à Jean Belet*, art. 147.)

114. (Fol. 182 *d*) *Après s'ensiut le vie et le martire monsigneur S. Jaque, l'apostre.* Fiex [2] de Zebedée fu S. Jakes li grans, et fu chis qui prescha en Samarie et en Judée après l'ascention de Dieu. Et après fu envoiiés en Espeingne pour prescier...

(*L. d.*, ch. 99.)

Manque le feuillet 185, qui contenait la fin de la vie de saint Jacques et une partie de la vie de saint Christophe. Ce qui subsiste de cette dernière commence ainsi :

115. (Fol 186)... aultre cose faire, va t'ent ad ce floeve, car tu es grans et fors, et porte oultre tous les passans pour l'amour de Dieu, et je croi qu'il se magnifestera en ti. Ad ce Christofles obëy, et la fist une habitation d'encoste le floeve, et avoit .j. long baston sur lequel il se soustenoit...

(*L. d.*, ch. 100; cf. éd. Grässe, p. 431, dernières lignes.)

---

1. « Quæ fuerunt sorores sancti *Donati* et Timothei. »
2. Ms. *Diex*.

116. (Fol. 190) *Chi après s'ensiut le vie et martire S. Nazaire et S. Celse.* Nazaires si fu fiex de Aulfrican et de Perpetue, qui estoit chrestienne, et ses maris estoit juïs, et estoient de moult noble lignie. Et avoit esté Perpetue baptizie de S. Pierre l'apostle. Et S. Nazaires, estans en l'eage de .ix. ans, il qui vit sen pere et se mere en leur loy ensi variier...

(*L. d.*, ch. 102.)

117. (Fol. 190 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Felix, pape.* Felix si fu ordenés papes de Romme u liu de Libere, liquelz fu envoiiés en escil pour ce qu'il ne se vault mie convertir a le bougresiie des Arriiens que Coustentin, le fil du grant Constentin, vouloit soustenir...

(*L. d.*, ch. 103.)

118. (Fol. 191) *Chi après [s'ensuit] le vie et le martire S. Simple, S. Faustin et Se Beatris, leur seur.* Cil doi glorieux saint chi et ami de Dieu furent frere, liquel estoient nommé Simplicius et Faustinus, et moult amoient Dieu ..

(*L. d.*, ch. 104.)

119. (Fol. 191 *b*) *Chi aprés s'ensiut le vie Se Marthe, seur a Se Marie Magdelainne.* Marthe si fu de moult noble lignie estraite, car ses peres, qui Sires estoit nommés, fu dux, et avoient entre li et Marie Magdelaine se seur grant signourie...

(*L. d.*, ch. 105.)

120. (Fol. 192 *c*) *Chi après sensiut le vie et le martire S. Abdon et S. Senen.* Abdon et Senen, pour le tamps que Desce estoit empereres de Romme et qu'il [ot] sourmonté et conquis Babilone...

(*L. d.*, ch. 106.)

121. (Fol. 192 *d*) *Chi après s'ensiut l'istore des Machabeux.* Li Machabeu furent .vij. frere et Eleazar fu leur peres, liquel souffrirent, pour le loy de Dieu soustenir, moult de tourmens...

(*L. d.*, ch. 109.)

122. (Fol. 193) *Chi après s'ensiut le vie S. Germain, vesque d'Auchoirre.* De moult noble lignie fu estrais S. Germains, et fu nés en Auchoire. Avint que quant il ot lut des ars une espasse de tamps...

(*L. d.*, ch. 107.)

123. (Fol. 194 *b*) *Chi après s'ensiut l'istore de le feste des liiens S. Pierre.* Li feste des loiiens saint Piere l'apostle si fu ordenée et estavlie pour .iiij causes : li prumiere si est en memore de le delivrance de Alixandre...

(*L. d.*, ch. 110.)

124. (Fol. 196). *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Estevene, pape.* Après ce que S. Estevenes ot converti moult de pule par ses saintes preditions et qu'il ot enseveli et enfouy pluseurs crestïens, si fu ordenés papes de Rome...

(*L. d.*, ch. 111.)

125. (Fol. 196 *b*) *Chi après s'ensiut l'istore de la jeste de l'invention S. Estevene.* L'invention S. Estevene fu faitte l'an de grasce .iiij^c. et .xvij., le .vij^e. anée de Honoré le prince...

(*L. d.*, ch. 112.)

126. (Fol. 197 *d*) *Chi après s'ensiut le vie S. Dominique.* Dominiques si fu li premiers freres et li primiers peres institueres et fonderes de l'ordre des freres prescheurs, et fu nés en Espaingne. Ses peres si ot a non Felix, et estoit sires d'une ville nommée Caralogne, de le diocese de Ozonie [1]...

(*L. d.*, ch. 113.)

127. (Fol. cc *b*) *Chi après s'ensuit le vie et le martire S. Sixte.* Che fu el tamps que Decius Cesar fu empereres de Romme, que cil qui nostre Signeur appelloient estoient griefment martiriiét pour l'amour de lui. En ce tamps S. Sixtes, qui estoit d'Athaines, evesques fu a Romme de ceulx qui Nostre Signeur et s'aïde appelloient, et moult les enseignoit douchement la vraie doctrine...

(Cette rédaction diffère notablement de celle de la *L. d.*, ch. 114; elle paraît, à en juger par les premiers mots, être identique à la rédaction française qu'on rencontre en beaucoup de légendiers français; voir *Notice sur trois légendiers français attribués à Jean Belet*, art. 69.)

128. (Fol. 201 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Donas.* Avoec Juliien l'empereur fu nourris et introduis S. Donas, li quelz Juliiens, depuis qu'il fu hounerés de l'empire tenir, fu moult grans persecuteres et fist occire le pere et le mere monsigneur S. Donas...

(*L. d.*, ch. 115.)

129. (Fol. 202) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Cyriache et de se compaignons.* Chiriaches fu fais dyacres de S. Marcel, et puis fu de Maximien envoiiés avoec les aultres pour fouïr la terre et porter a ses espaules pour .j. edefisse que Maximiiens faisoit faire...

(*L. d.*, ch. 116.)

130. (Fol. 202 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire de monsigneur saint Leurens.* D'Espaingne fu nés monsigneur S. Leurens, et le mena S. Sixtes a Romme, car maistre Jehan Beleth dit que ensi que S. Sixtes estoit en Espaingne, il y trouva S. Leurench...

(*L. d.*, ch. 117).

131. (Fol. 205 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Ypolite.* Quant S. Ypolites si ot enfouï le corps monsigneur S. Leurens, il s'en rala a se maison et donna pais a toute se maisnie...

(*L. d.*. ch. 118.)

---

1. « Villa quæ dicitur Callarega, Oxoviensis (*lire* Oximensis) dyocesis. » *Callarega* est maintenant *Calaruega*.

132. (Fol. 206 *d*) *Chi après* [*s'ensiut*] *l'istore de la feste de l'assomption de glorieuse benoite vierge Marie*. On list et troeve de le assomption le benoite vierge Marie le maniere et le procès en .j. livre appocriffe que on attribue a S. Jehan evangeliste...

(*L. d.*, ch. 119.)

133. (Fol. 210 *d*) *L'istore d'un aultre sermon de l'assomption Nostre Dame.* On list en .j. autre sermon de le benoite vierge Marie...

(*L. d.*, *ibid.*, éd. Grässe, p. 517.)

134. (Fol. 213 *c*) *Chi après s'ensiut le vie S. Eusebe, martir.* Ensi que li papes Eusebes baptisoit S. Eusebe, les mains d'un angle furent veües en l'eure de sen baptesme, qui le saqua hors de fons...

(*L. d.*, ch. 108.)

135. (Fol. 214 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S^e^ Gemme, vierge.* Ou tamps l'empereur Blandiien avoit li roy de Cathelongne une moult bele fille nommée Gemme, liquele, des l'eage de .vij. ans, avoit mis tout son cuer et toute se pensée en Dieu servir et en wardant virginité...

(Cette vie ne se trouve pas dans la *L. d.* Les Bollandistes en mentionnent l'original latin au 20 juin (IV, 8), mais ils l'ont trouvée trop absurde pour mériter d'être mis au jour. On n'en connaissait jusqu'ici aucune version française.)

136. (Fol. 214 *b*) *Chi après s'ensiut le vie S. Bernart.* En Bourgongne, en un chastel qui est appellés Fontaines, fu nés et estrais de noble lignie, monsigneur S. Bernart...

(*L. d.*, ch. 120.)

137. (Fol. 217 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Siphorien.* En le cité de Augustaverne [1] fu nés S. Siphoriiens, liquelz fu, dès l'estat de joveneche, de si boine vie et si contemplative qu'il sembloit qu'il hëuist adevanchiét le vie des anciiens peres...

(*L. d.*, ch. 122.)

138. (Fol. 218 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Thimothée et S. Appolinaire.* Du temps que Nerons estoit empereres de Romme, liquelz faisoit moult de persecutions as chrestiens et les faisoit tourmenter de pluseurs griés tourmens, avoit a Romme .j. moult saint homme nommé Thimothées qui moult amoit Jhesucris de tout sen cuer et de toute se pensée. Quant Nerons li empereres sceut l'ordinance de S. Timotée, si commanda qu'il fust pris et amenés devant li. Et quant il fu amenés devant li, si li demanda de s'ordenance et en qui il creoit, liquelz respondi qu'il creoit en Jhesucris. Quant li empereres oï che, si li dist qu'il couvenoit qu'il sacrefiast a ses diex, ou, se ce ne voloit faire, si le feroit morir par griés tormens. Adont

---

1 « In Augustodunensi urbe. »

S. Thimothées li respondi que point ne sacrefieroit, pour manaches ne pour tourmens qu'il li saroit faire, et que de riens ne le cremoit, mais moult desiroit a aler a Jhesucris par le voie de martire. Adont Nerons li empereres le commanda a sen gouvreneur, liquelz le fist moult crueusement battre et plaiier, et après sur ses plaies li fist mettre vive cauch et laissier en celle paine, et en ce tourment une grant pieche. Ensi que S. Thimothées estoit en ce tourment, doi angle vinre[n]t a li qui li dirent qu'il rewardast vers le ciel, si comme il fist, liquelz vit les ciex ouvers et Dieu qui tenoit une couronne moult noble et moult prescieuse, et li disoit que de ses propres mains celle couronne il recevroit. Adont Appolinaires, qui ce vit, se fist tantost baptisier, liquele fu moult tost nonchie[1] au juge, et le fist decoler avoec S. Thimothée en le xe kalende de septembre, l'an de grasce lvij.

(J'ai transcrit en entier cette vie, qui n'est sûrement pas traduite de la *L. d.*, ch. 121. L'original n'est pas non plus la vie publiée dans les *AA. SS.*, au 23 août. Le même texte se retrouve plus loin, art. 142, avec de nombreuses variantes.)

139. (Fol. 218 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Berthremieu, apostle.* Li glorieux apostles S. Bethremiulx, après l'assention de Dieu, s'en ala en Inde, qui est ensi que la fins du monde, et ala en une cité et entra en .j. temple ou il y avoit une ydole nommée Astaroth, et demoura ens comme pelerins...

(Paraît traduit de la *L. d.*, ch. 123, mais la version est fort abrégée.)

140. (Fol. 220) *Chi après s'ensiut le vie S. Augustin, docteur.* Augustins fu nés de la province d'Aufrique en le cité de Cartaise, et fu trés excellens docteres...

(*L. d.*, ch. 124.)

141. (Fol. 222 *d*) *Chi après s'ensiut l'istore de la decollation monsigneur S. Iehan Baptiste.* Li decollation de le feste[2] monsigneur S. Jehan Baptiste si a esté ordenée et instituée pour .iiij. causes : Prumierement pour se decollation...

(*L. d.*, ch. 125.)

142. (Fol. 225 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Thimothée et S. Appolinaire.* Du tamps que Nerons estoit empereres de Romme, li quelz faisoit as chrestiens souffrir moult de painnes et de travaulz, et les faisoit tourmenter de pluseurs griés tourmens, avoit a Romme .j. moult saint homme nommé Timothées qui moult amoit (fol. 226) notre signeur Jhesucris de tout sen cuer. Or avint que, ensi qu'il multepliout et essauchoit a sen

---

1. Le texte est visiblement corrompu.

2. On préférerait sans doute : « Le feste de le decollation... », mais cf. plus loin, art. 152.

.pooir le loy chrestienne, qu'il fu nonchiét a l'empereur, li quelz commanda qu'il fust pris et amenés par devant lui. Si comme il fu, adont li enquist et demanda de s'ordenance et en qui il creoit. S. Timothées li respondi qu'il creoit en nostre signeur Jhesucris qui tout avoit fait et creé. Quant li empereres oy ceste response, si li dist qu'il li couvenoit faire tout aultrement, et qu'il li couvenoit sacrefiier a ses diex, ou se ce non il le feroit tourmenter et morir de vilaine mort. Adont S. Timothées li respondi que point ne sacrefieroit fors a nostre signeur Jhesucris a qui il avoit donné et donnoit tout sen cuer et toute s'esperance, et que ses manaches ne ses tourmens point ne cremoit, mais desiroit a aler a Jhesucris par le voie de martire. Adont Nerons li empereres le commanda a sen gouvreneur, li quelz le fist moult crueusement battre et plaiier. Et après li fist mettre sur ses plaies vive cauch et laissier en celle paine et en ce tourment une grant pieche. Ensi que S. Timothees estoit en ce tourment, doi angle vinre[n]t a li, qui li dirent qu'il rewardast vers le ciel, si comme il fist, liquelz vit les ciex ouvers et Dieu qui tenoit une couronne moult prescieuse, et li dist que, de ses propres mains, de celle couronne il le couronneroit. Adont Appollinaire. qui toutes ces coses vit, fist tant qu'il fu baptiziés, et tantost que li juges le sceut, si le fist prendre et decoler avoec S. Thimothée.

(Cf. ci-dessus, art. 137.)

143 (Fol. 226) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Felix et S. Audacte.* Felix et Audacte furent doi prestre. Et pour ce qu'il ne vaurrent point sacrefiier as ydoles...

(*L. d.*, ch. 126.)

144. (Fol. 226 *c*) *Chi après s'ensiut le vie monsigneur S. Gile.* En le cité d'Athaines si fu nés monsigneur S Giles, et fu estrais de lignie roial, liquelz fu mis a l'escole pour estre clers...

(*L. d.*, ch. 130.)

145. (Fol. 227 *c*) *Chi après s'ensiut le vie monsigneur S. Leu.* Sains Leus si fu nés en le cité d'Orliens et estrais de lignie roial. Et fu pour le sainte vie qu'il menoit ordenés archevesques de Sens, et donna, pour l'amour de Dieu, tout ce qu'il avoit...

(*L. d.*, ch. 128.)

146. (Fol. 228 *b*) *Chi après s'ensiut le vie saint Mamert.* Mammers fu prumierement de le loy paiienne Or avint une fois, ensi qu'il sacrefioit as ydoles, qu'il perdi .j. oeil, et avoec ce une main qui li secka...

(*L. d.*, ch. 129.)

147. (Fol. 229) *Chi après s'ensiut le vie saintHubert.* Sains Hubers fu de moult noble lignie estrais, et fu contes palatins en Acquitainne, et bien apris fu en science. Or avint qu'il ala pour veïr S. Lambert a Tret, qui fu li trentimes evesques de Tongres, par l'espasse de .xl. ans. Sains Hubers fu telement endoctrinés de S. Lambert que, par le divine inspiration de Dieu, il renoncha

a le chevalerie et s'ordena comme clers. Et de la en avant eut se femme comme se seur, et après devint il moisnes en l'abbeye de Stavlot. Après, par le conseil de S. Lambert, S. Hubers ala a Romme en pelerinage. Avint ensi que Sergins (*sic*) li papes, liquelz continuoit en orisons, si fu moult travilliés de villier, s'endormi environ la journée que S. Lambers fu martiriiés...

(Je ne connais pas d'autre version française de cette vie qui n'est pas dans la *L. d.*)

148. (Fol. 229 *c*) *Chi après s'ensiut l'istore de le nativité le benoite vierge Marie.* Li benoite vierge Marie fu de le lignie de Juda et de droite lignie roial estraite et née, c'est assavoir de le lignie du roy David. Et est assavoir que S. Mahius n'escripsi point le generation de le vierge Marie, mais de Joseph, sanz plus, qui toutevois n'apartint point a le conception de Dieu. Mais li cause li fu car li coustume si estoit de l'escripture que li generation de femme n'estoit point rechitée en escript...

(*L. d.*, ch. 131.)

149. (Fol. 233) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Adriien.* Une fois Maximiiens, qui pour le tamps estoit empereres, estoit en le cité de Nichomedie, liquelz estoit moult crueux et moult pervers contre les chrestïens, et commanda que tous les chrestïens qui porroient estre trouvé en celle cité fussent par devant lui amené...

(*L. d.*, ch. 134.)

150. (Fol. 235) *Chi après s'ensiut le vie et martire S. Gorgone et S. Dorothee.* Gorgones et Dorothées estoient souvrain et principal du palais et de le chevalerie Dyocletiien, qui, pour le tamps estoit empereres de Romme. Dont il avint, ensi qu'il estoient en si grant honneur et si noble, qu'il se convertirent a le loy chrestïenne...

(*L. d.*, ch. 135.)

151. (Fol. 235 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Prothes et S. Jacincte et de S^e^ Eugenie vierge et martire.* Prothais et Jachinte furent tous jours compaignons, ensemble estudïans en ars et en philosophie...

(*L. d.*, ch. 136.)

152. (Fol. 237) *Chi après s'ensiut l'istore de le feste du jour de le exaltation de le S^e^ Crois.* Li exaltations de le feste de le S^e^ Crois en moult de manieres si fu essauchie et eslevée pour no foy enluminer, car en l'an de grasce...

(*L. d.*, ch. 137.)

153. (Fol. 239 *b*) *Chi après s'ensiut le vie S. Cornille et S. Ciprien.* Sains Cornilles si fu papes de Romme du tamps Desce l'empereur, liquelz le fist envoiier en escil pour ce qu'il essauchoit moult grandement de jour en jour le loy chrestïenne...

(*L. d.*. ch. 132.)

154. (Fol. 239 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire Se Eufemie, vierge.* Du tamps que Dyocletiiens estoit empereres et qu'il fesoit moult de persecutions as chrestiens, avoit a Romme .j. des senateurs, liquelz avoit une moult bele fille appellée par non Eufemie. Or avint que elle, qui plaine estoit de boine doctrine et de boines meurs et qui estoit encore paiienne, liquele veoit souvent faire pluseurs tourmens as chrestïens et qu'il les portoient pasciaument pour l'amour de Dieu, une journée, ensi que on martirioit les chrestiens l'un devant l'autre, pour eulx pervertir de leur foy...

(Rédaction tout à fait différente de celle de la *L. d.*, ch. 139.)

155. (Fol. 240 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire monsigneur S. Lambert.* Gloire, honneur et loenge si doit estre a tous chrestïens de raconter et dire les vies et passions des sains martirs et d'anonchier les saintes paroles ou on pourroit prendre maint boin example. Et pour ce me plaist de dire et raconter le vie et le passion de S. Lambert le beneoit martir de Dieu. Sains Lambers, li glorieux martirs qui fu prestres et amis a nostre signeur Jhesucris, fu nés a Tret, estrais de moult noble lignie...

(Rédaction qui se rencontre dans un très grand nombre de manuscrits et qui a été publiée d'après un ms. de Londres : voir *Notice sur trois légendiers français attribués à Jean Belet*, art. 43. Elle est très différente de celle qui forme le chap. 133 de la *L. d.*)

156. (Fol. 244 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Mahiu apostle et euvangeliste.* Ensi que S. Mahius preschoit en Ethiope, la trouva il .ij. encanteurs dont li uns estoit appellés Zoroes et li aultres Arphasat, et sambloit qu'il fesissent tout ce qu'il voloient aussi comme Diex, et se faisoient comme Dieu aourer...

(*L. d.*, ch. 140.)

157. (Fol. 245 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire monsigneur S. Meurisse.* Sains Meurisses si fu de moult noble lignie estrais, et fu dux et meneres de le legion de Thebes dont il estoit sires et souvrains...

(*L. d.*, ch. 141.)

158. (Fol. 247 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire Se Justine vierge et S. Cipriens.* En Anthioce avoit .j. prestre des ydoles qui avoit une moult bele fille, sage et bien lettrée, liquele fu convertie par .j. dyacre lequel elle ooit tous les jours lire l'evangile par le fenestre...

(Il n'est pas sûr que ce soit la traduction du ch. 142.)

159. (Fol. 249) *Chi après s'ensiut le vie et le martire de S. Cosme et de S. Damiien.* Raconter et dire vous voeil le vie et le passion de .ij. freres qui moult furent preudomme, si comme vous porrés oïr se vous le volés entendre. En cel temps que Dyocletiiens et Maximiiens estoient empereur de Romme et que leur signourie estoit en pluseurs terres espandue, a cel tamps avoit en le cité d'Egée une dame qui moult estoit preude femme, li quele amoit et

cremoit nostre signeur Jhesucris de tout son pooir. Or avint, si comme il pleut a Dieu, que celle dame conchut de sen mari et fu enchainte ; si porta ses mois et ses jours si comme raisons est et droiture, tant qu'ele acoucha de .ij. enfans qui furent moult bel...

(C'est, avec une variante au commencement, la version ordinaire, différente de la *L. d.*, ch. 143 ; voir *Notice sur trois légendiers français*, art. 37, et aussi ma notice sur le ms. B. N. fr. 6447, art. 66, où la citation du début de la vie est plus étendue.)

160. (Fol. 252 *d*) *Chi après s'ensiut l'istore de le feste S. Michiel l'archangle.* Li feste S. Mikiel l'archangle si a .iiij. nons : Li prumiere si est apparitions, li seconde dedications, li tierche victore et li quarte memore...

(*L. d.*, ch. 145.)

161. (Fol. 256 *b*) *Chi après s'ensiut le vie monsigneur S. Jherome, docteur.* Sains Jheromes si fu estrais de moult noble lignie, et fut fiex de Eusebe et nés vers Dalmache en Pannonie, en .j. chastel qui estoit a sen pere...

(*L. d.*, ch. 146.)

162. (Fol. 257 *d*) *Chi après s'ensiut l'istore de le translation monsigneur S. Remy.* Sains Remys fu chis qui converti le roi de Franche et tous les Franchois a le loy chrestienne en tel maniere...

(*L. d.*, ch. 147.)

163. (Fol. 258 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire saint Legier.* Pour le tamps que Dothaires[1] estoit roys de Franche, sains Legiers, pour le pure et sainte vie qu'il menoit, fu ordenés evesques d'Autun. Or avint que li roys Dothaires morut...

(*L. d.*, ch. 148.)

164. (Fol. 259 *b*) *Chi après s'ensiut le vie S. Franchois.* Franchois fu nés en le cité de Assye, et mena vie mondaine jusques en l'eage de .xx. ans. Après ce Diex, qui le vault attraire a li, li envoia une maladie par lequele il fu mués aussi que en .j. aultre homme par une sainte vie...

(*L. d.*, ch. 149.)

165. (Fol. 262 *b*) *Chi après s'ensiut le vie S^e^ Pelage.* Pelage si fu une femme moult riche a grant forche, et estoit moult bele et moult curieuse de li acesmer et atourner de nobles vesteüres pour plaire au mont, et si estoit pau caste et moult luxurieuse...

(*L. d.*, ch. 150.)

166. (Fol. 263 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire monsigneur S. Denis.* Sains Denis si fu convertis et introduis en le foy de Nostre Signeur Jhesucris de monsigneur saint Pol l'apostle. Sains Denis, entre les aultres, si fu

---

1. *Sic* pour *Clothaires* ; c'est un exemple de la confusion, assez fréquente dans les mss., de *cl* avec *d*.

moult grans philo[so]phes. Et pour ce il demouroit en le rue Ariopagite, qui est en le cité d'Athainnes, en lequele on aouroit l'ydole de Marc, et estoit li rue souvraine de le cité d'Athaines, car li cours des nobles y estoit et li estude des ars...

(Cette vie est plutôt abrégée que traduite de celle qu'on trouve dans la *L. d.*,ch. 153.)

167. (Fol. 265 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Calixte, pape.* Sains Calixtes si fu papes de Romme en l'an de grasce ij^c et xxxij. Et fu li prumiers qui ordena a juner les quatuortempres, liquelz estoit de moult sainte vie et religieuze, et introduissoit le pule vighereusement et hardiment en le foy de Jhesucris, et en nulle maniere ne cremoit les painnes ne les tribulations de cest monde. Et fu du tamps Alixandre l'empereur, par qui li plus haute partie de le cité de Romme fu arse et destruite par le volenté de Dieu, et a l'autre partie li mains de Jovis fu adnichilée et destruite. Adont vinre[n]t li prestre de le loy a Alixandre l'empeur et li dirent que ce seroit boin de sacrefiier pour l'ire de leur diex apaisier...

(N'est pas la traduction du ch. 154 de la *L. d.*)

168. (Fol. 266 *b*) *Chi après s'ensiut le vie S^e Pelage vierge.* Ceste glorieuse vierge chi qui Pelage estoit appellée si fu estraite de moult noble lignie, et estoit si très bele que cascuns, pour le biauté de li, le desiroit a veïr[1]. Pure, caste et nette de cuer et de conscience estoit. Or avint que uns moult nobles homs riches et poissans le requist a avoir en mariage, auquel elle fu dounée...

(C'est la vie de Marguerite, dite Pelagius, *L. d.*, ch. 151.)

169. (Fol. 276 *d*) *Chi après s'ensiut l'istore de S. Luc.* De le nassion de Anthioche fu nés et estrais S. Lus li evangelistes, liquelz fu appellés par sen sournon Syrus, et fu mires, ce dient li aucun, et li uns des .lxxij. desciples de Jhesucris...

(*L. d.*, ch. 156.)

170. (Fol. 268 *d*) *Chi après s'ensiut le passion et le martire des .xj. mile vierges.* Li passions et li martires des .xj. mile vierges fu faite par tel maniere. Il est verités qu'il avoit .j. roy en Bretaingne que on appelloit Notus ou Marus, qui estoit chrestïens...

(*L.d.*, ch. 158.)

171. (Fol. 270 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Simon et S Jude abostles.* Sains Simons et S. Judes furent frere a S. Jaque le petit et a Joseph le juste, et furent tout .iiij. enfant de Marie Cleophe qui fu femme Alphée. Sains Judes, après l'ascention de Dieu, fu envoiiés de S. Thomas l'apostle en Edisse a Abagare, le roy du paiis...

(Paraît abrégé de la *L. d.*, ch. 159.)

---

1. Il y a dans le texte latin : « tanta fuit parentum sollicitudine custodita... quod ab hominibus videri modis omnibus renuebat. »

172. (Fol. 272 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire monsigneur S. Quentin*. De le cité de Romme fu nés et estrais de moult noble lignie monsigneur S. Quentin, liquelz se parti de Romme avoec pluseurs de ses compagnons qui tout estoient chrestïen...

(*L. d.*, ch. 160.)

173. (Fol. 273) *Chi après s'ensiut l'istore de le feste et sollenpnité du jour de tous sains*. Li feste du jour de tous sains si fu ordenée pour .iiij. causes : prumierement pour le dedication d'une eglize, secondement pour emplir ce que on a deffali, tierchement pour empetrer pardon de nos negligences, et quartement pour ce que nos orisons soient plus tost essauchies...

(*L. d.*, ch. 162.)

174. (Fol. 276 *c*) *Chi après s'ensiut l'istore de la sollempnité du jour des ames*. Li feste du jour de la Commemoration des mors fu ordenée pour le cause deseure ditte. Et l'ordena prumiers S. Odile en ses abbeyes, pour le vois des anemis que on ooit en Sicile[1], lesquelz menoient en l'air trop grant dueil de ce que les ames des mors estoient par aumosnes et par orisons confortées et aidies...

(*L. d.*, ch. 163.)

175. (Fol. 281) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Wistasse et de ses compaignons*. Ou tamps que Trajans estoit empereres a qui li Dyables avoit donné grant puissance, tant par lui que par ses ministres, avoec lui avoit .j. moult noble chevalier et de grant lignage et honnerés sur tous les aultres, et estoit maistre et souvrains de tous les chevaliers l'empereur Trajan, mais il estoit de malvaise creanche et aouroit les ydoles, dont c'estoit grans damaiges, et vous dirai pour quoi. Prumiers il secouroit tous ceulx qui avoient mestier de secours...

(Rédaction qui a été admise dans un très grand nombre de légendiers français, et qui se rencontre aussi copiée à part ; voir *Notice sur trois légendiers français*, art. 38.)

176. (Fol. 286 *b*) *Chi après s'ensiut le vie S. Vigor*. Du temps que Cildebers estoit roys de Franche, fu revelé par .j. angele a une sainte femme qui estoit de moult noble lignie, liquel estoit de le dyocese d'Arras, qu'ele concevroit .j. fil liquelz seroit remplis de le grasce du S. Esprit. Or avint, ensi que li angeles li avoit revelé et dit, elle conchut .j. fil de sen mari, liquelz, quant elle l'eut porté ses mois et ses jours, fu appellés par non de baptesme Vigor. Quant li enfes eut eage, si fu apris et introduis en l'eglize saint Vaast d'Arras, et tous les jours estoit aprendans avoec les jovenes religieux de la dicte eglize...

(Saint Vigor, de Bayeux, avait été moine en l'abbaye de Saint-Vast, et c'est très probablement pour cette raison que sa vie est introduite dans ce légendier. Elle ne figure pas dans la *L. d.*).

---

1. Le traducteur n'a pas su traduire « apud Vulcanum Siciliæ ».

177. (Fol. 287) *Chi après s'ensiut le vie saint Linart*. Sains Linars fu convertis a le foy de Dieu l'an de grasce .v^c^., et fu baptiziés de S. Remy qui estoit archevesques de Rains, et li ensigna le foy de Jhesucris et les commandemens de Dieu. S. Linars si estoit de moult [noble] lignie car si parent estoient principal entour[1] le roy de Franche...

(*L. d.*, ch. 155.)

178. (Fol. 287 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire des .iiij. couronnés*. Les[2] .iiij. couronnés, dont l'Eglize fait grant sollempnité, furent ensi appellé : Severus, Severinus, Carpophorus et Victorinus, lesquelz regnerent pour le tamps que Dyocletiiens estoit empereres de Romme, liquelz faisoit moult de persecutions as chrestïens. Avint qu'il li fu nonchiét que cil s. homme chi presçoient et annonçoient le non de Jhesucris de jour et jour et attraoient pluseurs gens a le loy crestïenne...

(Ne semble pas traduit du ch. 164 de la *L. d.*)

179. (Fol. 288 *b*) *Chi après* [*s'ensiut*] *le vie et martire S. Theodore*. Theodores si fu .j. homs de grant sainté et de boine vie, liquelz regnoit a Romme du tamps Dyocletiien et Maximiien, qui adont estoient empereurs de Romme, et pour les saintes operations qu'il faisoit tous les jours il fu pris et menés devant le prouvos, liquelz li priia et requist qu'il vausist obeïr as commandemens des empereurs et sacrefiier a leur diex, et il le feroit chevalier de leur loy...

(*L. d.*, ch. 165.)

180. (Fol. 288 *c*) *Chi après s'ensiut le vie monsigneur S. Martin*. En Sabarie fu nés S. Martins, comment qu'il fust nourris en Ytalie, et fu de moult noble lignie estrais, et fu chevaliers avec sen pere, et estoit ses peres maistres de le chevalerie Constantiien et Juliien qui pour le tamps estoient empereur de Romme et qui adont regnoient...

(*L. d.*, ch. 166.)

181. (Fol. 291 *c*) *Chi après s'ensiut le vie S. Brisse*. Sains Brisses si fu desciples et dyacres de S. Martin, et souvent disoit a S. Martin moult d'injures et de vilenies, et estoit moult fol. Et meïsmes a .j. povre qui vint demander l'aumosne a S. Martin, auquel S. Brisces dist : « Ne vois tu mie de ce sot qui reswarde u ciel et semble aussi que .j. dervés ? »...

(*L. d.*, ch. 167.)

182. (Fol. 292) *Chi après s'ensiut le vie S^e^ Elizabeth*. Fille du roy de Hongrie fu sainte Elizabeth, liquele estoit de moult noble lignie et plus noble de meurs, car toute la nobleche du monde, le delis et le solas elle laissa pour li mettre plus plainement au serviche de Dieu...

(*L. d.*, ch. 168.)

---

1. « Primi in palatio regis Franciæ. »
2. Ms. *des*.

183. (Fol. 296 *b*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire Se Cecile, vierge.* Ceste demoisele chi Se Cecile fu fille a .j. des senateurs de Romme, et fu de si grant biauté que tout cil qui le veoient s'en esmervilloient. Entrois qu'ele estoit en se jouvente, .j. jovenenciaulz nommés Valeriens, haulz hom de le cité et riches, plevi le demoiselle par le volenté de ses amis...

(*L. d.*, ch. 169.)

184. (Fol. 297 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire monsigneur S. Clément, pape de Romme.* Sains Climens fu fiex de Fustiniien et de Madiane, estrais de moult noble lignie de le cité de Romme, et avoit .ij. freres, l'un Fuste et l'autre Fustiniien [1]. Or avint, par ce que Madiane estoit moult bele...

(*L. d.*, ch. 170.)

185. (Fol. 300 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Grisegone.* Grisogones si fu estrais de moult noble lignie et fu moult sains homs, liquelz, par ses saintes predications et par ses boines oevres, atraist moult de gens a le foy crestïenne. Quant Dyocletiiens li empereres le sceut, si commanda qu'il fust pris et mis en prison, en lequele prison il vivoit des biens que sainte Anestaise li administroit. De quoi il avint que ses maris le fist mettre en prison moult estroitement pour ce qu'il en avoit souspechon. Et ensi qu'ele estoit ensi tenue elle escripsi unes lettres a S. Grisegone, et S. Grisegones li rescripsi, ensi qu'il est devisé en le legende Se Anestaise...

(Cette vie est abrégée du ch. 171 de la *L. d.*; on voit que, pour ne pas répéter ce qui est dit dans la vie de sainte Anastasie, le traducteur y renvoie.)

186. (Fol. 300 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire Se Kathelinne.* Sainte Kathelinne fu fille de roy et introduite et aprise es .vij. ars pour le excellent engien qui en li estoit. Or avint que Maxenses li empereres fist .j. commandement que cascuns venist en Alexandrie...

(*L. d.*, ch. 172.)

187. (Fol. 302 *d*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Jaque le martir.* En une cité de Perse nommée Elape fu nés S. Jakes li martir, qui fu estrais de moult noble lignie, et fu encore plus nobles en meurs et en boine vie, et estoient ses peres et se mere crestïen. Or avint que Jaques estoit moult amés de Gath le roy de Perse, et tant que c'estoit li souvrains après li...

(Ne paraît pas traduit du ch. 174 de la *L. d.*)

188. (Fol. 303 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire S. Crisant et S. Daire.* Tholomeus, trés nobles et poissans de le cité d'Alexandrie, si vint e Romme et amena avoec lui Crisant son fil, et la fu envoiés [2] grans dons de

---

1. *Faustin?* Latin : « quorum unus Faustinus, alter Faustus dicebatur. »
2. Lire *enorés de*.

par l'empereur. La fist aprendre Crisant sen filz, liquelz retenoit quanques il ooit des rethoriiens et des philosophes...

(N'est pas traduit du ch. 157 de la *L. d.* Cette version est, sauf des variantes assez nombreuses et en général mauvaises, celle qui a été admise en un assez grand nombre de nos légendiers français; voir *Bull. de la Soc. des anciens textes français*, 1892, p. 91.)

189. (Fol. 305 *c*) *Chi après s'ensiut l'istore de le feste de le conception le benoite vierge Marie.*

Maria, invenisti gratiam apud Dominum. LUCE *primo capo*. Quant li angles Gabriaulz ot salué le benoite Vierge Marie pour anonchier a li le benoite conception de nostre signeur Jhesuscris, pour li oster de toutes doutances et de toutes paauours, il le conforta en disant les paroles devant dittes, en disant : « Marie a trouvé grasce a Dieu. » Il sont .iiij. manieres de gens, desquelz li doi sont boin et li aultre doi sont malvais...

(Sermon.)

190. (Fol. 307 *c*) *Chi après s'ensiut le vie Se Barbe.* Ou tamps que Maximiiens estoit empereres, avoit a Romme .j. moult riche homme qui estoit nommés Dyoschorus, et estoit paiiens, liquelz avoit une moult bele fille...

(Il y a une légende de sainte Barbe dans l'Appendice à la *L. d.*, ch. 202, mais ce n'est pas l'original de la présente version.)

191. (Fol. 308 *b*) *Chi après s'ensiut le vie monsigneur S. Mor, abbé et confès.* L'anée que S. Benois morut, il envoia S. Mor et .iiij. compaignons avoec li en Franche, et assavoir Fauste, Simple, Anthone et Constantinien, a le priiere de Berthican (*sic*), evesques du Mans, pour fonder une abbeye que chis evesques voloit fonder du sien, et donna a S. Mor .j. livre uquel il avoit escript le riule de l'abbeye de se main...

(N'est pas dans la *L. d.* On possède une autre vie française du même saint; voir *Notices et Extraits*, XXXIV, 1re partie, 193.)

192. (Fol. 309) *Chi après s'ensiut le vie S. Servais.* Sains Servais fu nés en une ville nommée Phestia, qui est au coron de Perse delés Armenie. Ses linages est en tel maniere devisés : Anne et Esmeria furent .ij. seurs. Anne porta le benoite vierge Marie, et Esmeria porta Se Elisabeth, le mere S. Jehan Baptiste, et Eliud. Et Eliud engenra Emin, et Emin engenra de Melia S. Servais, que dès s'enfance fu tant sobres que, comme S. Nicholaus, il s'astenoit d'alaithier plus d'une fois le merquedi et le venredi...

(L'original n'est pas le ch. 241 (appendice) de la *L. d.*)

193. (Fol. 310 *b*) *Chi après s'ensiut le vie S. Richier.* Li prumiers rois qui rechupt crestïenne [loi] en Franche fu prumiers nommés Clovis et a sen baptesme fu appellés Loeys. Et chis, par le conseil de se femme qui moult estoit religieuse, et pour une grant bataille qu'il vainqui en Allemaingne, se converti et par S. Remy fu baptiziés. Et au couronnement de ce roy trouvons

nous en l'istoire que li angeles aporta en une fiole le cresme dont encore sont enoint tout li roy de Franche...

(N'est pas dans la *L. d.* Je ne connais pas d'autre vie française de ce saint.)

194. (Fol. 313 *c*) *Chi après s'ensiut le vie et le martire Se Coulombe.* Ou tamps que Aureliens estoit empereres de Romme, liquelz vint a Sens en lequele cité avoit une s. vierge nommée Coulombe, liquele amoit Jhesucris de tout sen cuer, avint qu'il fu nonchiét a l'empereur, liquelz commanda qu'ele fust prise et amenée devant li si comme elle fu...

(Sainte Colombe de Sens n'est pas dans la *L. d.* Autre version, Oxford, Queen's Coll., 305, fol. 295 *c*.)

195. (Fol. 313 *d*) *Chi après s'ensiut le vie Se Eufroise.* Ou tamps Theodose l'empereur avoit .j. senateur a Romme qui Antigonus avoit a nom, del parenté l'empereur, sages en parole et en oevre et de toutes boines meurs. Chis prist femme del linage l'emperis nommée Eufroise, qui moult estoit religieuse et amoit et cremoit Dieu sur toute riens...

(N'est pas dans la *L. d.* C'est un abrégé de la vie qui fait partie des *Vitæ patrum* de Rosweyde, p. 351. Autre copie : Oxford, Queen's Coll., 305, fol. 307. Il existe une autre version de cette vie, B. N. fr. 412, fol. 225).

196. (Fol. 317 *b*) *Chi après s'ensiut le vie S. Saturne.* Sains Saturnes si fu des apostles ordenés evesques, liquel l'envoierent a Thoulouse pour preschier le foy de Dieu. Et tantost qu'il y fu venus, les ydoles de nulle cose que on leur demandast ne voloient rendre response...

(*L. d.*, ch. 173.)

197. (Fol. 317 *b*) *Chi après s'ensiut le vie S. Pastre.* Sains Paistres fu .j. hons qui habitoit es desers, liquelz estoit moult plains de dilection et de religion, et avoit laissiét pere, mere, seurs et freres, lesquelz le desiroient moult a veïr...

(Je ne suis pas sûr que ce soit la traduction du ch. 175 de la *L. d.*)

198. (Fol. 318) *Chi après s'ensiut l'istore de S. Grigore qui fu engenrés du frere en se seur.*

(Voir ci-après, à l'appendice.)

199. (Fol. 319 *b*) *Chi après s'ensiut l'istore de le prumiere eglize de Nostre Dame fondée en le cité de Romme.* Au tamps que Liberius li jones estoit papes de Romme, avoit en le cité de Romme .j. homme de noble lignie, moult riche et moult poissant, par sen droit non appellé Jehan. Chis avoit une femme qui moult amoit le benoit[e] vierge Marie. Chis ossi, qui n'avoit nul enfant et qui estoit riches a trés grant pooir, liquelz ossi avoit trés especial et singulere devotion a le benoite vierge Marie, a lequele eulx .ij. d'une meïsme

volenté et consentement, promirent et firent veu et continence en li priant et suppliant en ceste maniere...

(Je n'ai pas trouvé la source de ce morceau.)

200. (Fol. 319 *d*) *Chi après s'ensiut le vie S. Jehan Paulus*. A Rome ot jadis .j. apostole nomé Bazile, moult saint preudome qui moult amoit Dieu et le glorieuse vierge Marie, et tous tens avoit en memore le paine et les tourmens d'enfer...

(Voir ci-dessus p. 7.)

201. (Fol. 322 *d*) *Chi après s'ensiut le vie S. Pelage*. Sains Pelages, pour le boine vie et le se conversation qui estoit en li, fu ordenés papes de Romme et fina se vie en boinnes oevres. Et ne fu mie chis Pelages qui fu devant S. Grigore, mais che fu .j. aultres Pelages qui fu par devant le tierch pape Jehan, après lequel succeda Benedic...

(*L. d.*, ch. 181. C'est proprement une chronique dont une partie a été réimprimée dans Pertz, *SS.*, XXIV, 168-171.)

202. (Fol. 323 *d*) *Chi parole de Mahommet*. Quant Foukes fu mors, Eracles fu empereres, et de sen tamps Mahommès, .j faulx prophetes, regna, qui dechut les Sarrazins, de quoi il avint .j. pau après que .j. clers qui avoit esté grant tamps a Romme, et si ne pooit riens empetrer, s'en ala oultre mer et atraist moult de gens a li par se similitude [1]. Et la, entre les aultres, il trouva Mahommet sage et avisé auquel il dist il feroit tant, s'il voloit, que on le tenroit et aour[r]oit comme Dieu. Li quelz nouri .j. blanc coulon si bien que, quant il avoit fain, il venoit querre le pois qu'il mengoit en l'oreille Mahommet. Après che chis clers appella le pule et leur dist qu'il leur mousteroit celui qui estoit leur diex et qu'il devoient aourer, sur qui li S. Espris descendroit...

Ce morceau finit ainsi :

(Fol. 327 *b*) En ce tamps fu sainte Elizabeth née, fille du roy de Hongrie, qui fu donnée Langran a espeuse [2], qui fist pluseurs beles miracles. Après regna Henris ses fiex, et fu couronnés de Honoré qui fu deseure tous les aultres de glore mondaine, et en le fin fu contraires a l'Eglize et emprisonna .ij. cardinaulz. Après ce (*c*) regna Innocens li quars papes, liquelz assambla le concille et deposa l'empereur, et fu li empires une grant pieche vaghe [3].

(C'est la suite du chap. 181 de la *L. d.*, dans l'édition de Grasse, pp. 827-44.)

203. (Fol. 327 *c*) *Chi après s'ensiut l'istore de le dedication de l'Eglise*. Pour che qu'il est .ij. temples, l'un materiel et l'autre espirituel, nous dirons chi

---

1. « Sua simulatione innumerabiles ad se attraxit. »
2. « Quae fuit uxor landgravii Thuringiae. »
3. « Sedes imperii usque hodie vacat. »

de .ij. dedicasses. Tant comme a la prumiere, qui est du temple materiel, nous verrons .iij. coses. Prumierement comment l'Eglize est consacrée et dediie...

(*L. d.*, ch. 182.)

Fin.

(Fol 330 *b*) Et quiconques ara toutes ces coses chi, il sera vrais temples de Jhesucris et si sera dignes que Diex par se grasse habite en li, Et ad ce que nous puissons habiter en paradis tout ce nous voeille ottriier li Peres, li Filz et li S. Espris. Amen.

(*L. d.*, ch. 182.)

APPENDICE

LA LÉGENDE EN PROSE DE SAINT GRÉGOIRE

(Fol. 318) *Chi aprés s'ensiut l'istore de S. Grigore qui fu engenrés du frere en se seur.* Avint qu'il estoit .j. moult nobles princhés, liquelz avoit fil et une moult bele fille. Le mort, qui n'espargne nullui, vint a che prinché, mais quant il vit que le mort l'engressoit, si priia moult a sen fil qu'il fesist diligense de se seur. Quant il fu mors, li doi enfant amoient moult li uns l'autre en toutes boines oevres faisant, en junes, en aumosnes, en abstinenses, en orisons continuaus. Or avint que li anemis, qui sur tous biens a envie, fist tant par sen maliscieux engien que Grigores, chis freres, fu bien carnelment de se seur, en tant qu'ele conchut .j. enfant. Quant li jovenencele sceut qu'ele fu enchainte, si le dist a sen frere, pour lequele cose il fu moult tristres et pensis. Et li anemis leur mettoit toudis en voie que, quant li enfes seroit nés, qu'il l'ocheïssent. Mais Diex, qui ne veult mie perdre ceulz qui le servent, fist tant qu'il s'en descouvrirent a une noble dame qui demouroit assés près de le fortereche ou il manoient. Et quant li dame le sceut, si dist que a l'aide de Dieu il (*b*) y pourveroient. Quant li jovenencele ot porté ses mois et ses dis, si acoucha d'un enfant marle. Adont li jovenencele dist qu'ele n'oseroit l'enfant nourrir, et que en fesist tant que li enfes fust envoiiés en aucun lieu privé ad ce que on ne le sceüit. Adont, par le conseil de celle dame devant ditte, chis enfes fu bien mis et ordenés en .j. berch, bien hounerablement couvers d'un drap d'or, et mis avoec l'enfant grant somme d'or et d'argent. Et avoec ce furent mises unes tavles ou il estoit escript comment il estoit fiex de frere et de seur et de moult noble lignie, et que li enfes point n'estoit baptiziés; et, quant li enfes seroit en eage, qu'il fust envoiiés a l'escole, et quant il seroit d'aage, s'il se voloit partir de leur [1] il

---

1. *Leur* = là où, forme usuelle dans le nord. Tous les ex. relevés par Godefroy sont de cette région.

seroit nourris, que on li feïst .j. habit de cest drap d'or. Et, quant ce fu fait, si fu mis en une nacelle en le mer, lequele vauera et ala tant qu'e le fu en .j. moult lontain païs. Or avint ensi que .j. maronniers [qui] peschoit en le mer, pour prendre du poisson pour une abbeye ou .j. nouviaulz moisnes faisoit profession, vit celle nacelle, et fist tant qu'il le prist et mena a port celle nacelle.

Li abbes, attendans le pescheur sur le rive de le mer, vit le maronnier aprochans et ala contre li pour celle nacele qu'il li veoit amener. Adont li abbes li demanda que c'estoit qu'il avoit trouvé. Li maronniers respondi que c'estoit .j. enfes. Adont li abbes resgarda l'enfant et trouva les tables et lut l'escript et puis le conta au maronnier. Et puis li dist : (*c*) « Tu prenderas cest enfant et le porteras a te maison et le nourriras, et tu aras une partie de cest argent et je warderai l'autre pour l'enfant aprendre. Et jou leverai et baptiseray l'enfant », si comme il fist, et de sen non l'appella Grigoire. Quant li enfes fu d'eage, si fu envoiiés a l'escole par le fait de sen parin, et quant il ot environ .xiij. ans ou .xiiij. ans, li enfes fu tant bien aprendans qu'il lisoit en ars et en philosophie et en pluseurs aultres sciences, que nulz ne l'en passoit. Or avint que li uns des enfans du maronnier que Grigores cuidoit que ce fust ses freres, li fist .j. pau de desplaisir ; se li donna sur se teste. Et quant li mere le vit, si commencha a criier et a braire et le nommer bastart avolé, et a dire moult d'injures. Quant Grigores oy ce, il qui cuidoit que ce fust se mere, s'en vint a l'abbé moult dolans et li conta le cose. Li abbes manda la dame et le blasma moult de ce qu'ele avoit dit, mais celle point ne cessa. Quant li abbes vit ce, si retint Grigore et li vault donner l'abit de l'ordene, et li dist qu'il le metroit a grant honeur. Grigores respondi que point n'y demour[r]oit et que s'il ne li donnoit congiét, si se departiroit il. Quant li abbes vit que en nulle maniere il ne voloit demourer, si en fu moult tristres et courchiés pour le grant engien qui estoit en li. Adont l'appella d'une part et li bailla les tavles et li fist lire che qui estoit ens escript. Quant il l'ot lut et il vit le cose ensi qu'ele estoit, si dist que jamais ne cesseroit, si saroit dont il estoit et qui il estoit. Adont li abbes li fist faire .j. abit du drap d'or et lu monta (*d*) bien et noblement, ensi qu'il appartenoit a .j. noble homme, et li livra maisnie, or et argent, et puis li donna congiét de lui partir.

Adont Grigores p.ist congiét et se parti, et ala tant d'une part et d'aultre, sivant les guerres, qu'il adrecha ou paiis dont il estoit, pour ce qu'il oy dire que on y guerrioit, mais ses peres estoit mors. Or avoit en ce paiis la .j. grant princhc qui moult fort guerrioit le mere Grigore pour che qu'il le voloit avoir en mariage, et point elle ne le voloit. Quant Grigores ot oy conter le cose ensi qu'ele aloit, si dist qu'il iroit estre soldoier a celle dame, et fist tant qu'il vint a le fortereche ou celle dame estoit qui moult bien estoit gardé. Il fu mis ens pour ce qu'il venoit pour estre soldoiiers a le dame, liquele le retint a ses gages. Après avint que chis princhcs vint a tout grant plenté de gens d'armes devant celle fortereche. Cil de le ville issirent contre

li a bataille moult bien ordenée. Et la issi Grigores avoec les aultres, qui deseure tous estoit biaux escuiers, fors et delivres, et ossi hardiement et vighereusement se combati deseure tous les aultres et ot l'onneur de le bataille, et prist il meïsme le prince qui par forche voloit avoir se mere, et li rendi prisonnier. Che fait, il fu avisé des gens de celle dame et de tout sen conseil que Grigores estoit bien ydosnes, comme pour le plus preu et le plus hardi que onques mais avoient veü, de avoir leur dame en mariage, et dirent a le dame tout ensamble que de leur gré et de leur conseil (*fol. 319*) elle prenderoit Grigore a mari et qu'il garderoit et garandiroit bien se tere contre tous ceulz qui nuire li volroient. La dame, qui vit et oy le conseil de ses hommes et vit le biauté et sceut le hardieche de Grigore, s'i acorda, et fu fais Grigores chevaliers et puis espousa la dame. Or avoit Grigores coustume de toutes les nuis retraire en .j. privé lieu et de regarder les tables et plourer. Quant vint le vesprée des noeches, la dame avisa Grigore qu'il ne s'en donna garde. Et, quant il se fu partis, la dame prist les tables et lut l'escript ; et quant elle l'ot lut, si vint en se cambre moult pensive. Adont Grigores li dist qu'ele se couchast. Celle respondi que point ne coucheroit avoec lui pour l'eure, mais moult li priia qu'il li desist qui il estoit. Et il respondi que point ne li diroit pour le present. Adont la dame li dist : « Grigores fiex, je ay lut che qui est escript dedens les tables, et j'ai congnissance du drap d'or que tu as vesti. Sache que tu es mes fiex et je sui te mere. » Quant Grigores sceut che, si fu dit au pule qu'il estoit moult proismes a le princesse, et que li mariages ne se pooit entretenir. Et quant il ot la demouré une espasse de tamps, si se parti Grigores et laissa tout le temporel, et dist que jamais ne cesseroit si aroit fait le penanche du pechiét que ses peres et se mere avoient fait. Et s'en ala en .j. lontain paiis ou il se mist en une grant forès, et la, sur une haulte roche, fist une cele pour se mansion, et la fu grant espasse de tamps en faisant grandes abstinenses, en juner, (*b*) en villier, en vestant le haire, en continuant en orison, jusques a tant qu'il li fu revelé que se penance estoit faitte et se priiere essauchie. Et avoec ce, par la grasce du S. Esprit, fu envoiiés querre pour estre papes et tenir le S. Siege apostolique ouquel il vesqui saintement, et puis reposa en Jhesucris.

Ce récit est-il dérivé du poème que Luzarche a publié, ou en est-il indépendant? De prime abord, la première hypothèse paraît acceptable ; le texte en prose qu'on vient de lire semble une réduction du récit en vers dont on n'aurait conservé que les faits essentiels. Cependant, à y regarder de près, on constate certaines différences qui s'expliquent mal si l'auteur de la prose a eu pour source le poème. Je ne m'attache pas à certaines modifications qui pourraient s'expliquer par le désir de simplifier le récit. Ainsi, dans le poème, le jeune homme, effaré quand il apprend la grossesse de sa sœur, va trouver un chevalier qui

emmène la jeune fille et la confie à sa femme. Dans la prose le rôle du chevalier est supprimé. Admettons que ce soit là une simplification du récit en vers. Mais voici une différence plus grave. Dans le poème la dame ne découvre qu'après quelque temps de mariage les tablettes où est relatée l'histoire lamentable de celui qu'elle a épousé sans savoir qu'elle s'unissait à son fils. Le malheur est donc irréparable. Il ne l'est pas dans la rédaction en prose où la découverte des tablettes a lieu le jour même du mariage, de sorte que la pénitence imméritée que Grégoire s'impose a pour objet d'expier la faute de son père et de sa mère, mais non un inceste qu'il n'a pas commis. Enfin, tout en reconnaissant que la fin est, non seulement abrégée, mais même assez maladroitement écourtée dans la prose, les différences, par rapport au poème, sont telles qu'on est comme irrésistiblement amené à supposer que le rédacteur en prose a suivi un autre modèle. Selon la légende en prose, Grégoire se rend directement dans une forêt où il mène la vie d'hermite, et c'est là qu'on vient le trouver (on ne dit pas pourquoi ni comment) pour le faire pape. Dans le poème au contraire, Grégoire part sans but déterminé : il demande une modeste hospitalité à un pêcheur qui lui propose de le conduire dans une île en mer. Là il lui met les fers aux pieds, jette dans la mer la clé de la chaîne, et l'abandonne à son malheureux sort. Grégoire mène, dans cette île, pendant dix-sept ans, la vie la plus misérable, jusqu'à tant que, le pape étant mort, les cardinaux (qui sont qualifiés de légats) sont informés par un message céleste qu'ils doivent élire un certain Grégoire qui accomplit une dure pénitence sur un rocher, en mer. Ils se mettent à la recherche de ce pénitent inconnu, et finissent par se rencontrer avec le pêcheur qui avait conduit Grégoire dans l'île déserte. Ce jour là le pêcheur avait fait une pêche abondante. Il offre à ses visiteurs un poisson pour leur dîner. Ceux-ci choisissent le plus beau, et dans le corps de ce poisson on trouve la clé des chaînes de Grégoire [1]. On va quérir Grégoire, on l'amène à Rome, on le fait pape. Il reçoit la visite de sa mère qui vient lui demander une pénitence sans savoir qu'elle est sa mère et qu'elle fut son épouse. Il se fait reconnaître et la fait entrer en religion.

1. C'est l'histoire de l'anneau de Polycrate dont on a de nombreuses variantes. Voir R. Köhler, *Kleinere Schriften*, éd. Bolte, II, 209.

Véritablement, les différences sont trop grandes pour qu'on puisse considérer la rédaction en prose comme un abrégé du poème [1].

Si cette rédaction n'est pas fondée sur le poème, d'où vient-elle? Voici, faute de mieux, ma conjecture. Jusqu'ici on n'a pas réussi à découvrir la source du poème. Cette source ne peut être ni l'antique légende d'Edipe ni la *Vita sancti Albini*, où l'inceste a lieu, non entre frère et sœur, mais entre père et fille [2]. L'original perdu devait être une légende latine. Il me paraît vraisemblable que de cette légende sont sortis, indépendamment, le poème français et la rédaction en prose. Celle-ci, qui toutefois est sûrement abrégée, représenterait mieux la forme primitive que le poème, dont l'auteur, se donnant libre carrière, paraît bien avoir développé et enjolivé sa matière.

Quoi qu'il advienne de cette hypothèse, la rédaction française que nous a conservée le légendier de Florence est l'un des éléments dont on devra tenir compte dans toute étude sur la légende fabuleuse du pape Grégoire.

TABLE DES LÉGENDES [3]

Abacuc, voir Marius.
* Abdon et Sennen, 120.
Achillée, voir Nérée.
* Adrien, 149.
* Agathe, 42.
* Agnès, 31.
Alexandre, Eventius et Théodore, 77.
* Alexis, 109.
* Amant, 43.
* Ambroise, 64.
* Anastasie, 11.
* André, 2.
* Annonciation, 60.
* Antoine, 27.
* Apollinaire, 112.
— , voir Timothée.
Arsène, 106.
* Ascension, 80.
* Assomption, 132.
* — Sermon sur l'—, 133.

---

1. J'ai laissé en dehors de cette comparaison la rédaction des *Gesta Romanorum* (chap. 81) qui suit de près le poème. Voir Fr. Lippold, *Ueber die Quelle des Gregorius Hartmanns von Aue* (Leipzig, 1869), p. 63.

2. Greith, *Spicilegium Vaticanum* (Frauenfeld, 1838), p. 159.

3. Celles qui sont tirées de la *Légende dorée* sont marquées d'un astérisque.

Audacte, voir Félix.
Audifax, voir Marius.
* Augustin, 140.
* Avent, 1.
Barbe, 190,
* Barnabé, 92.
* Barthélemi, 139.
* Basile, 33.
Basilisse, voir Julien d'Antioche.
Beatrix, voir Simple.
* Benoit, 58.
* Bernard, 136.
* Blaise, 41.
* Brice, 181.
Calixte, 167.
* Catherine, 186.
* Cécile, 183.
Celse, voir Nazaire.
* Chaire S. Pierre, 52.
Christine, 113.
* Christophe, 115.
Chrysant et Daire, 188.
* Chrysogone, 185.
* Circoncision, 17.
* Clément, 184.
Colombe, 194.
Come et Damien 159.
* Commémoration des morts, 174.
Conception de la Vierge, 189.
* Conversion de S. Paul, 35.
* Cornille et Cyprien, 163.
Cyriaque, 72.
* Cyriaque et ses compagnons, 129.
* Cyrice et Julitte, 95.
Daire, voir Chrysant.
* Dédicace, 203.
* Denis, 166.
Déviation (temps de), voir Septuagésime.
* Dominique, 126.
* Donat, 128.
Dormants, voir Sept Dormants.
Dorothée, voir Gorgone.
Église Notre-Dame (la première), 199.
* Élisabeth, 182.
Éloi, 3.
* Épiphanie, 19.
* Étienne, protomartyr, 12.
* — , invention, 125.
* — , pape, 124.
Eugénie, voir Proth.
Euphémie, 154.
Euphrasie, 195.
* Eusèbe, 134.
Eustache, 175.
Eventius, voir Alexandre.
* Exaltation de la Croix, 152.
* Fabien, 29.
Faustin, voir Simple.
Félicien, voir Prime.
Félicité et ses sept fils, 104.
— , voir Perpétue.
Felicula, 93.
* Félix *in pincis*, 23.
* — , pape, 117.
* — et Audacte, 143.
Fenicle, voir Felicula.
Foursi, 24.
* François, 164.
Fuscien, Gentien, Victorique, 115
Gemme, 135.
Geneviève, 18.
Gentien, voir Fuscien.
* Georges, 67.
* Germain d'Auxerre, 122.
* Gervais et Protais, 96.
* Gilles, 144,
Gordien, 83.
* Gorgone et Dorothée, 150.
* Grégoire, pape, 55., 193
* Hilaire, 22.
* — sainta pocryphe, 198.
* Hippolyte. 131.
Hubert, 147.
Hyacinthe, voir Proth.

* Ignace, 39.
* Innocents (les), 14.
* Invention de la Croix, 76.
* Jacques le Majeur, 114.
* — — Mineur, 75.
* — l'intercis, 187.
* Jean l'aumônier, 34.
* — Baptiste (nativité), 98.
* — — (décollation), 141.
* — Chrysostome, 38.
* — l'évangéliste, 13.
* — *ante portam latinam*, 78.
— Paulus, 200.
* — et Paul, 99.
* Jérôme, 161.
Julien d'Antioche et Basilisse, 49.
* — du Mans, 47.
— l'Hospitalier (ou de Brioude), 48.
* Julienne, 46.
Julitte, voir Cyrice.
Jumeaux (les trois frères), 8.
* Justine et Cyprien, 158.
Kyriaque, voir Cyriaque.
Lambert, 155.
* Laurent, 130.
* Léger, 163.
* Léon, pape, 101.
* Léonard, 177.
* Leu, 145.
* Litanies, 79.
* Longin, 56.
* Luc, 169.
* Luce, 6.
* Macaire, 26.
* Machabées, 121.
* Mamert, 146.
* Marc, 68.
Marcel, pape, 25.
* Marcellin, pape, 69,
* — et Pierre, 90.
* Marguerite, 107.
* Marie l'Égyptienne, 65.
* Marie Madeleine, 111.
* Marine, 97.
Marius, Marthe, Audifax, Abacuc, 28
* Marthe, 119.
— , voir Marius.
* Martin, 180.
* Mathias, 53.
Mathieu, 156.
Maur, 191.
* Maurice, 157.
Maxence, 82.
Maximien (?), 88.
* Michel, archange, 160.
Modeste, voir Victus.
* Nativité de Jésus, 10.
* — de la Vierge, 148.
* Nazaire et Celse, 116.
* Nérée et Achillée, 84.
Nicaise, 7.
* Nicolas, 4.
* Onze mille vierges, 170.
* Pancras, 85.
* Passion, 61.
Pastre, 197.
* Patris, 57.
* Paul, apôtre, 103.
— , voir Conversion.
* Paul, ermite, 20.
* Paule, 36.
Paulin de Nole, 59.
* Pélage (Marguerite dite *Pelagius*), 168.
* — , pape, 201.
* Pélagie (pécheresse convertie), 165.
* Pentecôte, 81.
* Perpétue et Félicité, 54.
* Pétronille, 89.
* Philippe, 74.
* Pierre, apôtre, 102.
* — es liens, 123.
* — [l'intercis], 73.
— , voir Marcellin.
* Praxède, 110.

*Prime et Félicien, 91.
*Proth, Hyacinthe et Eugénie, 151.
Protais, voir Gervais.
*Purification, 40.
Quatre couronnés (les), 178.
*Quentin, 172.
*Remi, 21.
* — , translation, 162.
*Résurrection, 62.
Richer, 193.
*Saturne, 196.
*Savinien, 50.
*Savinienne, 51.
*Sébastien, 30.
*Second, 63.
Sennen, voir Abdon.
*Sept dormants (les), 100.
*Septuagésime, 37.
Servais, 192.
*Silvestre, 16.
*Simon et Jude, 171.
*Simphorien, 137.
*Simple, Faustin et Beatris, 118.
Sixte, 127.
*Thais, 108.
*Théodore (Ste), 105.
* — , 179.
— , voir Alexandre.
*Thomas, apôtre, 9.
*Thomas de Cantorbery, 15.
Tiburce et Valérien, 66.
Timothée et Apollinaire, 138, 142.
*Toussaint (la), 173.
Trois rois (les), voir Épiphanie.
*Urbain [I], pape, 87.
*Valentin, 45.
Valérien, voir Tiburce.
Vast, 44.
Victor et Couronne, 86.
Victorique, voir Fuscien.
*Victus et Modeste, 94.
*Vierge d'Antioche (une), 71.
Vigor, 176.
*Vincent, 32.
*Vital, 70.

Paul Meyer.

POSTILLE SUL LESSICO SARDO

TERZA SERIE [1]

---

1. — Log. *attetterare*, « intirizzire », *tétteru*, « intirizzito » ; camp. *attittirigai*, « rattrappire » ; *tittiri*, « rigido », ecc.

Codeste serie entrano in famiglia con l'it. *intirizzare*, prtg. *inteiriçar* (Körting, 4364), e con l'ant. sp. *aterir*, sp. *ateritar* (Diez, *Wört.*, 185), dove ad *in-*, considerato come preposizione, è sostituito *a-* (*ad-*) ; e con loro andranno l'it. *interito*, it. arc. *interato*, « intirizzito », i cat. *tiritar* e *titiritar*, « battere i denti pel freddo » ; *tiritì*, « brivido di freddo » ; *far tiritins*, « dar dente con dente pel freddo » e gli sp. *tiritar*, « tremare pel freddo » ; *tiritona* « ribrezzo ».

Le serie sarde si possono distinguere in due : quella che conserva l'*e* originario di *intero* e lo estende alla sillaba attigua, e quella che lo altera in *i*. Alla prima appartiene il log. *attetterare*, camp. *attetterai*, « rendere teso, divenir ritto, intirizzire », che si ragguaglia a **in-terettare* = *interizzare*, con *ad-* in sostituzione di *in-* creduto suffisso, e la metatesi reciproca di *-r-* e *-tt-*. Dal verbo esce l'agg. *tétteru* del dial. com., e il gall. *téttaru*, « ritto, intirizzito », p. es. *tétteru ke rokku*, « tutto d'un pezzo » ; ed altre derivazioni col suffisso *-ic-* sono i log. *attetterigare* e *attetterigeddare* e con *in-* incolume *intetterigare*, sempre nello stesso significato.

---

1. V. la 1ª nella *Romania*, XX, 56-69 e la 2ª nella *Miscellanea linguistica in onore di G. Ascoli*, 229-246. Intanto sia qui ricordato che accanto a log. = *logudorese*, dialetto *centrale* o del Logudoro, uso camp. = *campidanese*, invece di mer. = *meridionale* o del Campidano, preferito dallo Spano e parimenti uso gall. = *gallurese*, in luogo di sett. = *settentrionale* o della Gallura. Inoltre : dial. com. = dialetto comune a tutta l'isola, sass. = *sassarese*, temp. = *tempiese*, nuor. = *nuorese*, e altre abbreviazioni per sè stesse evidenti.

La medesima alterazione della sillaba iniziale (*in-*, *ad-*) è nell' altra serie, a cui non sarà estranea l'azione analogica delle voci catalane *titiritar* e simili sopraricordate. Al log. *attetterare* corrisponde col suffisso *-ic-* il camp. *attittirigai*, gall. *attitiriká*, « rattrappire, ghiacciare », donde il sostantivo *tittirígu* e più semplicemente *títtiri*, « cosa rigida », p. es. *fattu a unu títtiri de su frius*, « divenuto un pezzo rigido pel freddo ». Da *títtiri* discenderà con manifeste alterazioni e il suffisso *-ía*, il log. *titirría*, gall. *titilía*, p. es. *titilías de frittu*, « brividi » ; e anche le voci del dial. com. *tittía*, *titía*, *attitía*, *attittía*, usate come esclamazione per esprimere il freddo, non saranno che ulteriori derivazioni desunte da quella che si credeva la base di *títtiri* e dei vocaboli della famiglia, cioè **titti-* o **titi-*, reduplicazione sillabica che rispondeva anche ad una ragione onomatopeica. E che sia codesta la supposta base, lo dimostra evidentemente il camp. *titifrius* , « brivido, ribrezzo », in cui le due voci sono in giustapposizione ; nè è da tacersi che la desinenza *-ía* di *tittía* e simili, trovava corrispondenza in termini affini di significato, quali *kiligía* (*Misc. Ascoli*, 234), e *traskía* (Salvioni, *Zeitschr.*, XXIII, 531).

Dalla stessa supposta base **titi-* parrebbe discendere il log. *itía* « ghiaccio » ; ma se nell' ordine ideale la connessione di *itía* con la serie di cui si discorre, è ammissibile, non si saprebbe spiegare la caduta del *t-* iniziale, se non ammettendo che fosse considerato come un *t-* ascitizio di geminazione. In questo caso potrà essere una fusione di *belu*, « gelo », e di *itía*, col *-t-* mediano tra vocali ridotto a *-dd-*, com' è proprio di alcune varietà logudoresi, il log. *biddía*, « gelo, brina », donde *biddiare*, « ghiacciare », *biddiadu*, « ghiacciato », *kandelottu de biddía*, « ghiacciuolo ».

2. — camp. *kastiai*, « guardare, mirare ».

Dello stesso dialetto è il sost. *kástiu*, « custodia, guardia », insieme con *kastiada*, « sguardo » e *kastiadori*, « custode, guardiano ». Nei mss. ant. vi corrisponde *castígiri*, « conservare, guardare », *cástigu*, « custodia », e *castigadore*, « custode del campo, guardiano ». Taccio delle voci *kastigare*, *-adu*, *-adore*, *-ígu* del dial. com. per « punire », ecc., che evidentemente riflettono il lat. castigare nella forma e nel senso ; ma anche

l'altra serie sopra indicata ha, a mio avviso, la stessa base, che passando alla conjugazione in *-iri* dà origine all' ant. *castígiri* con l'accento ritratto, come avviene di solito nella 2ª conjugazione camp., che abbraccia verbi di tutte le conjugazioni latine., p. es. *bálliri*, « valere », *bólliri* « volere », *kóiri* « cuocere », *férriri* « ferire », ecc., e dal verbo i sostantivi antichi *cástigu* e *castigadore*.

Ma, siccome la desinenza -icare si avvicenda spesso nei dial. sardi con l'altra *-idiare, che si riduce legittimamente al log. *-iare*, camp. *-iai*, cfr. *karriai* allato a *karrigai*, carricare, *mussiai* e *mossigare*, morsicare, *pizziai* e *pizzigare*, « pizzicare », *purdiai* e *pudrigare* *putricare, ecc., così si ebbe *kastiai* per l'illusione che la desinenza di *castigare* fosse il suffisso di derivazione -icare[1]; e come da *mussiai* si ebbe *mússiu*, « morsi », e simili, così da *kastiai* si trasse *kástiu*, oltre *kastiada*, *kastiadori*. Nè lo svolgimento del senso è tale da fare difficoltà; il punto di partenza sarà l'idea di « castigare, correggere » che fanno i pastori col gregge, dalla quale idea si passò facilmente a quella di « custo dire, fare la guardia », donde infine a quella di « guardare, mirare ».

3. — ant. log. *chita*.

Ormai si può dire trovata la chiave di questa enigmatica parola; vale la pena di rifare la storia della ricerca.

Negli *Statuti sassaresi* occorre più volte il nome *chita*, ed io, nel glossario (*Arch. glott.*, XIII, 117), lo spiegava con « settimana », aggiungendo che era la nota voce sarda, che il Diez (*Wört.*, 294), derivava dal gr. κῆδος, accogliendo l'etimo proposto dal Porru (*Voc.*) s. *chida*, dove dice « t. log. de κῆδος kidos *labor*, poita sunti dís de traballai ». Più tardi, allegando io negli appunti lessicali ai *Dialetti odierni di Sassari*, ecc. (*Arch. glott.*, XIV, 392), il sass. *kedda*, « settimana », vi rilevava l'*e* in accento, di fronte all' *i* delle altre voci sarde, temp. *kita*, log. *kida*, camp. *ćida* e avvertiva che non era da confondersi col log. *kedda*,

1. Un etimo *cast-ĭdiare dà ragione anche dell' ant. fr. *chastoyer*, che non può essere da castigare, come nota il Meyer-Lübke (*Zur Kenntniss das Altlogudoresischen*, p. 28, dai *Sitzung.* dell' Accad. di Vienna, cl. fil.-stor., vol. CXLV, 1902 = *Altlog.* con le pag. dell' estratto).

« quantità, stormo », che il Flechia (*Misc. Caix-Canello*, 201), riconduceva felicemente a cella, insieme col camp. *ćeḍḍa*, « branco », *ć. de mallorus* « bradume », *ć. de brebeis*, « branco », *aććeḍḍai*, « mettere in branco », *šeḍḍai*, « sbrancare ».

È chiaro dunque che io rilevavo due serie ben distinte di origine e di significato, l'una col valore di « settimana », l'altra di « riunione, branco, gruppo ». Ma se della seconda era assodato l'etimo, altrettanto non m'era lecito affermare dell' altra, poichè la proposta base κῆδος mal corrisponde e pei suoni e per l'idea. E infatti, il *-d-* mediano tra vocali avrebbe dovuto cadere nella ragione del log. e, in ogni modo, non si comprende come si sia rinforzato in *t* nell' ant. log. *chita*; inoltre κῆδος vale « travaglio », ma sempre d'ordine morale e non già materiale, come sarebbe necessario per giustificare il suo passaggio a esprimere « i giorni di lavoro », « la settimana ».

Però, qualunque ne fosse l'origine, io ero d'avviso che l'ant. log. *chita* fosse una stessa cosa dell' odierno *kida*, « settimana » ed ora le ulteriori ricerche mi hanno dato ragione.

Il La Corte (*La Scolca* ecc., p. 30 n.), rifiutando giustamente l'interpretazione del Tola, che l'ant. log. *chita* degli *Stat. sass.* sia abbreviazione di *chinta*, negava che sia identico all' odierno *kida*, « settimana », e lo poneva in relazione con l'ancor vivo *kidda*, « insieme, adunanza », donde *akkiddari*. Codeste due voci, non registrate dai lessici, ma a cui corrispondono di certo il log. *akkidare*, il camp. *aććidai*, e il gall. *akkiddá*, allegate dallo Spano (*Voc.*), nella parte it. s. « alternare », convincono di quello, a cui io già accennavo negli *Studi di fil. rom.*, VIII, 413, e cioè che *kidda* e *akkiddari*, addotti dal La Corte, non possono connettersi con *keḍḍa* e le altre discendenti da cella, per quanto vengano a coincidere con loro nella significazione, poichè queste hanno il *-ḍḍ-* linguale, mentre nelle altre suona la schietta dentale, che può essere geminata in qualche varietà, come p. es. nel gall. *akkiddá* allato al log. *akkidare*. Di più, esse voci convincono che il La Corte ha colto nel segno ragguagliando l'ant. log. *chita* con l'odierno *kidda*, poichè in effetto sono la stessa voce, ma è pure la stessa voce che viene a dire « settimana ».

La riprova della duplice distinta serie ce la fornisce il *Condaghe di S. Pietro di Silki* edito dal Bonazzi. Infatti, da una parte, vi troviamo *kella*, § 96 e 253, nel senso di « famiglia, quantità »,

che conferma l'etimo intuito dal Flechia per *kedda*[1]; e dall' altra vi incontriamo frequentemente *kita* con l'accezione di « schiera, corteo », come appare manifesto nell' enumerazione dei testimoni, dopo de' quali si aggiunge *e kita sua*, oppure nella menzione dei *maiores de buiakesos e kita sua*, alle quali espressioni corrisponde in altri documenti antichi : *cum golleanos suos*, e in quelli in latino : *cum totis suis sociis*.

Spetta al Bonazzi l'aver rilevato come il *kita* del *Condaghe* sia identico al *chita* degli *Stat. sass.* e sia divenuto sinonimo di « settimana »; e il Meyer-Lübke nel suo prezioso esame (*Altlog.*, 58-59), accogliendo il ragionamento del Bonazzi, richiama molto a proposito il cap. XXVI degli *Stat. sass.*, il cui titolo dice : *sa electione dessos maiores de chita*, e questa parola non ritorna più nel contesto del capitolo, dove si prescrive che gli anziani eleggano all' entrare in ufficio due *maiores de quarteri*, i quali devono comandare la guardia delle mura della città e *non aen cumandare guardia ad alcuna persone si non una uolta su mesi*. Da questo capitolo adunque risulta che *chida* e *quarteri* esprimono una stessa cosa. Ora, essendo la *scolca*, come osserva il Bonazzi, divisa in quattro quartieri, ciascuno coi propri maggiori e la propria schiera di guardie, così ne conseguiva che i cittadini erano tenuti ad un servizio di turno per la difesa delle mura, che si alternava quattro volte al mese, onde ciascun quartiere o *kita* aveva la sua settimana di guardia. In tal modo la voce *kita*, esprimente « una divisione di persone chiamata per turno ad un dato ufficio », passò a indicare « una divisione della città » (i quartieri), e poi « una divisione di giorni » (la settimana). Inoltre, come nell' ant. log. *kita*, così negli odierni *kidda*, *akkiddare*, ecc. è fermo il concetto fondamentale del « succedersi alternativamente, per turno, in un dato servizio », che è proprio dell' accezione originaria della voce, tanto è vero che lo Spano (*Voc.*) allega le sopraddette voci s. « alternare », e spiega « operare, fagher unu pustis de s'ateru, a manu a manu », al che va aggiunta la frase *leare kida*, « prendere ajuto, alternarsi ».

Il Meyer-Lübke (*Altlog.*, 59), mette avanti la proposta che *kita* sia da spiegarsi col lat. accita da accire, « chiamare », e

---

1. Dalla stessa base discenderà il log d'Oliena *kedditu-os*, « gemelli », nati ad un parto, quasi in branco ; però lo Spano (*Voc.*) non avverte se il doppio *dd* sia linguale.

s'appone al vero. Nella *Carta de Logu*, di cui attendo alla pubblicazione insieme col prof. Besta, trovo a c. 41 v : *totu sa qujda santa*, dove vale indubbiamente « settimana », e semplicemente « territorio » pare significhi a c. 37 v; ma in tutti gli altri luoghi, invece, esprime una divisione giudiziaria, infatti a cc. 16 v, 17 v, 18 v, 19 r, 21 r, 38 e 41 r, si menziona una *qujda* o *chida de berruda*, come un consiglio di anziani o curatori o ufficiali, che sedevano per turno ogni settimana a giudicare[1] e di codesto consiglio si ricorda la *corona* accanto alla *corona de logu*, passim, *corona de potestadi*, 17 v, *corona de portu*, 17 v, *o atera corona de alcuno atteru officiale*, 18 v.

Ma v'ha di più. Il cap. CXXII sotto la rubrica *de sas curadorias quj sunt ordjnadas de venne ad arjstanjs pro faguyr sa guyda de berruda*, dice propriamente così : *ordjnamus qui sas curadories et villas, qui sunt ordjnadas de benne ad aristanjs pro rerre sa qujda de baruda, siant tenudos de benne secundu quj est ordinadu et usadu, saluu si cussa curadoria ouer uilla, ad qui at gitare benne in sas ditas dies ferjadas o festas, quj non siant tentas de benne in sas ditas ferias, ma siant tenudu de torrare cussas dies qui l'ant gitare, quj non siant feriadas, et si totu sa muda sua illj benerent et esserent dies feriadas, non siant tenudu de benne in finj qui l'at benne sa attera muda sua*, ecc. c. 38 r. Questo capitolo conferma in modo indubbio il concetto del « succedersi alternativamente, per turno », che abbiamo detto fondamentale della voce *kita*, poichè *totu sa muda sua* non può dire altro che « tutto il suo turno », e così poco dopo si aggiunge che « non sia tenuto di venire a consiglio, finchè non vi verrà l'altro suo turno ».

Inoltre vi si incontra due volte il verbo *gitare*, il quale mi pare non può esprimere altro che « toccare, spettare per turno un ufficio », dal lat. JECTARE, con *g-* prostetico, come in *gitteu* (v. *Romania*, *XXXI*, 593); poichè nel primo caso : *salvu si cussa curadoria ouer uilla, ad qui at gitare benne*, si tradurrà : « salvo se quella curadoria o villa, a cui toccherà venire », corrispondente al secondo caso : *siat tenudu de torrare cussas dies qui l'ant gitare qui non siant feriadas* = « sia tenuta di tornare quei giorni che le toccheranno che non siano ferie ». Cosicchè, concludendo, che è tempo, l'ant. log. *chita* degli *Stat. sass.*, *kita* del

1. Non discuto qui l'affermazione dello Spano (*Voc.*) ad voc., che erano così detti dal « verruto » di cui erano armati in segno di autorità; sarà per altra occasione.

Cond. di S. P., *qujda* della *Carta de Logu* sono una stessa parola, che ebbe originariamente il senso di « gente chiamata per turno », donde passò poi a esprimere una circoscrizione o giudiziaria o militare o amministrativa, e infine anche una divisione locale, « i quartieri », ed una temporale « la settimana ». Quest' ultima accezione continua tuttora in tutte le varietà dialettali dell' isola, mentre quella primitiva di « riunione, gruppo », continua più specialmente nel log. odierno *kidda* e *akkidare*, donde il camp. *aččidai*, gall. *akkiddá*.

Unica deviazione fonetica presenta il sass. *kędda* « settimana ,» in cui l'*e* chiuso dovrà la sua origine a qualche mescolanza non ben manifesta.

4. — log. e camp. *innidu*.

A Nuoro si dice della terra « da molto non coltivata, nè altrimenti usufruita », cioè *non paskia* = non pascolata. E lo stesso significato gli attribuisce il Porru (*Voc.*), osservando che indica un terreno « non ancora pascolato dal bestiame », o una siepe o un bosco, « da cui non si sia tagliata legna » ; onde *pardu innidu*, « prato pieno d'erba, campo da pascolo », *kresura innida*, « siepe viva, non per anco tagliata », e arriva fino a indicare le bestie « che non hanno figliato », quindi « intatte, sode ». Anche lo Spano (*Voc.*) lo allega, ma col significato, di « assoluto, proprio », p. es. *baju innidu*, « tutto bajo », e oltre ripetere *pardu innidu* del Porru, aggiunge : *árvere innidu*, « albero diritto, intatto, senza difetto », e *innidu de sarmentu*, « gemma, embrione ».

Nella *Carta de Logu*, a c. 45 r, si legge : *ordjnamus qui si alcuna persona teneret vjnga o terra binjda jn castigu jngjriada de vjngas, siat tenudu de contribuyri et pagarj su qu'jlli at bennj jn parti de sa dita cungadura*. L'agg. *binida* è indubbiamente il log. e camp. odierno *innidu* e dirà appunto, « terra non coltivata », e infatti nel capitolo si parla di vigne o terre, in cui non si vuole si entri a pascolare e si ordina pertanto « che se alcuna persona tenesse vigna o terra non coltivata in custodia, attorniata da vigne, sia tenuto di contribuire e pagare quello che gli verrà a toccare della detta chiusura del campo ».

Io penso che la base di codesta voce sia gignere, « generare », che dà regolarmente *ǵinnere* con -gn- in -*nn*-, come in

annile da agnile. Da **ǵinnere* si trae il participio **ǵinnidu*, come da *istérrere*, *istérridu* e simili, donde con la caduta del *ǵ-* e il *b-* prostetico si ha *binnidu*, come *bènneru* per *ǵénneru*, *benuju* per *ǵenuju*, ecc., e questa è la forma della *Carta de Logu*; oppure si resta a *innidu*, che è la forma odierna log. e camp. Questo per lo svolgimento fonetico.

Forse potrà parere meno evidente lo svolgimento ideale; ma se ben si bada, il significato fondamentale antico e odierno della voce è quello originario del lat. gignere, « generare », poichè *innida* si dice della terra « che ha già generato » e perciò è lasciata intatta, soda, senza essere nemmeno pascolata. E a codesto concetto di « intatto » corrispondono bene gli esempi del log. *arvere innidu* « albero intatto », camp. *pardu innidu* « prato pieno d'erba » perchè non tocco, *kresura innida*, « siepe non per anco tagliata »; e si estende perfino agli animali, onde camp. *bakka innida*, « vacca intatta, soda, che non ha figliato », il che contraddice, in effetto, al senso originario latino ormai perdutosi.

Unica voce superstite con l' antica significazione rimane il log. *innidu de sarmentu*, che dice infatti « il prodotto del sarmento », cioè il germoglio, l'embrione. Infine, l'accezione « assoluto, proprio, del tutto », che lo Spano dà alla voce, procede, per chi ben guardi, dall' idea di « intatto », poichè ciò che è intatto, è « intero » e quindi in funzione avverbiale « assolutamente, propriamente, affatto » come nell' esempio addotto dallo Spano: *baiu innidu*, « tutto baio ».

5. — log. *franzikena*, « rimasuglio ».

Questo sostantivo fm. apparisce, con ogni evidenza, come un composto nominale di un imperativo e di un sostantivo, quasi « spezza cena », però l'esito di *nǵ-* in *-nz-*, anzichè in *-ng-*, lo dimostra voce d'accatto recente. Lo Spano (*Voc.*) registra inoltre la frase *fattu a franzu kena* « fatto a pezzetti » e il sostantivo *affranzukena* stesso significato, in cui sarà avvicinamento a *pranzu*.

6. — lacerta in diversi appellativi di animali.

La serie di voci sarde, in cui questa base, così largamente perpetuatasi in tutta la romanità, ci appare nelle sembianze più manifeste, è quella che designa la « lucertola », e cioè: log. *ti-*

likerta, ti-ligelta, ti-ligerta[1], gall. *zi-likelta* o *zi-rikelta*, o *zirigelta*, sass. *ti-rigetta*[2].

In tutte queste voci, prescindendo dalla sillaba iniziale *ti-* o *zi-*, di cui si tocca più innanzi, il lat. lacerta si continua con modificazioni così ovvie del $^{v}c^{v}$ e del nesso $^{v}rt^{v}$, che non mette conto di rilevare. Anche la mutazione della sillaba iniziale *la-* in *li-*[3] è una delle più costanti nella numerosa famiglia dei derivati romanzi di lacerta, v. Flechia (*Arch. glott.*, III, 160 sgg.) e Schuchardt (*Vok.* III, 89 e *Ltbl. f. germ. u. rom. Phil.*, 1884, p. 283). Basti dunque avvertire che il *r-* sostituisce il *l-* nel sass. e in qualche varietà gall., conforme alla ragione di queste parlate e che la desinenza della voce sass. è promossa dall' analogia dei diminutivi in *-etta*.

Non così perspicua è all' incontro la serie dei nomi, che indicano il « gongilus ocellatus » dei naturalisti, un rettile similare alla cicigna, detto anche « tiro dei sardi »; in codesta serie infatti le alterazioni e gli incrociamenti, così di forma come di significato, sono assai più complicati, nè io presumo di averli tutti chiariti, ma non di meno qui espongo le mie ipotesi nella speranza, che contribuiscano a portare altri a definitivi risultati.

La denominazione più comune dei dialetti sardi pel « gongilus » è *ti-ligugu* che ha l'onore, presso il Brehm[4] (*La vita degli animali*, V, 189) d'essere assunto a rappresentante del genere. Anche nella seconda parte di questo composto, io vedrei la base

---

1. *Tiliguerta*, allegato dal Marcialis, *Piccolo vocabolario sardo-it. dei principali animali* ecc, che cito con Marc. e dal Porru (*Voc.*), non è che una variante grafica, in cui *gu* rappresenta la gutturale sonora *g*; cfr. *Arch. glott.*, XIII, 113.

2. A Tempio, secondo il Marc. la lucertola è chiamata *jattaredda*, che viene a dire « piccola fata », con doppio *tt-* (*Arch. glott.*, XIV, 175); denominazione che prende origine dalla credenza popolare, che a questo rettile, come ad altri simili, attribuisce qualità soprannaturali; cfr. Flechia, *Arch. glott.*, IV, 384.

3. Nel sardo si riduce a *lu-*, come in it. quando la voce resta isolata, p. es. nel camp. *lužértula*, e talora quando assume l'elemento ascitizio *ka-*, camp. *kalužértula*, allato a *kaližértula* e *kaližerta*.

4. *Tiligugu* è allegato dallo Spano (*Voc.*) come log. e col senso di « cicigna », insieme con *attiligugu*, varietà di Osilo e Ozieri; è curioso che manchi al Marc.

lacerta in una di quelle mutazioni, di cui toccano il Flechia e lo Schuchardt, *l. c.*; onde, prescindendo ancora dal *ti-* ascitizio, la seconda parte *-ligugu* sarebbe da ragguagliare a forme del tipo del vic. *ligoro*, piac. e ferr. *ligor*, bol. *ligur*, ecc. Il Marcialis registra invece, come varietà di Bosa, la forma *ti-lígulu*, nella doppia accezione di « gongilo » e di « lumacone ignudo », dove *-lígulu* dovrà considerarsi come un derivato della serie *ligoro* e simili, con un suffisso di diminutivo e l'accento ritratto.

Ma donde sarà venuta a *ti-ligugu* la sua desinenza? Nel termine di Bosa vediamo che la significazione di « gongilo » si conserta con quella di « lumacone ignudo », il quale, essendo privo di guscio e strisciando sul suolo, può facilmente essere confuso con qualche rettile. Ora, a formare appellativi del « lumacone » concorre nei dialetti sardi anche la base *coccu, come p. es. nel gall. *barrakokku* « limaccia », che si ragguaglia a *barruga* « bruco » + *coccu, « lumaca », v. Schuchardt[1] (*Rom. Et.*, II, 194); onde non deve fare specie che la stessa base si riscontri in *te-lakukka*, nome che si dà ad Oliena al « gongilo », in cui *-lakukka* proverrà dalla commistione di lacerta + *coccu, fatto femminile come il primo termine del composto e con *ó* in *ú* nell' analogia di parecchi altri derivati di *coccu. E che si tratti di *coccu ce lo conferma manifestamente la voce *kogu* di Lanusei, che dice pure « gongilo », in cui con lo scempiamento della gutturale e l'esito sonoro della stessa, si riproduce la stessa base, come appare altresì nel camp. *kugurru*, « bruco e lumaca » insieme, v. Schuchardt, *l. c.* Nè si potrà disgiungere da qui *azzakauga*, ancora per « gongilo », registrato dal Marcialis, senza designazione di luogo, in cui la parte *azza-* equivalente ad *atta-*, ci richiama l'*atti-ligugu* di Osilo e altre voci, che tantosto vedremo, mentre l'altra parte del composto *-kauga* sarà sempre nell' ambito delle forme assunte da *coccu ne' suoi molteplici incroci. Il finimento adunque di *ti-li-gugu* vi sarà immesso da questa base *coccu nella sua forma *cogu, quasi si avesse *ti-ligu* + [*co*]*gu*; il qual finimento ritorna tal quale in *zabagugu* di Oristano « gongilo », una delle forme più complicate, in cui

1. Questi l. c. spiega *barruga* come fusione di bruchus + eruca; ma io penserei piuttosto ad una composizione di vermis + eruca, ossia di *ber*[*me*] + *ruga*, onde il camp. *berruga* e con l'*e* protonica in *a*, il log. *barruga*.

confluiscono l'elemento ascitizio delle voci camp. *za-*, la base *baco, che è p. es. nel genovese *baguiñ*, alla quale si appiccica la terminazione di cui si discorre.

Sempre a designare il « gongilo » il Marcialis allega inoltre le voci *sazzaluga* di Cagliari, che vale pure « limaccia » e *sanzalluga* di Meana. La prima parte del composto è qui costituita da un elemento, che trova riscontro nei sic. *zazzamida*, *zazzamina*, « tarantola » (Morosi, *Arch. glott.*, XII, 83), e che potrebbe anche corrispondere ad una reduplicazione del noto *ti-* o *ta-*[1]. Nella seconda parte poi appare la voce *-luga*, che ritorna in *babbaluga* di Seulo, « limaccia » e in *barraluga* di Cagliari, « specie di chiocciola ». Se in *babba-luga* con $^{v}l^{v}$ proveniente da $^{v}r^{v}$, potrebbe avere a che fare *-ruga* eruca, che si commesce con *babbu-*, uno dei più fecondi generatori di nomi di insetti, in *barraluga* non può ammettersi questa spiegazione della seconda parte del composto *-luga*, perchè *barruga*, in cui entra, come vedemmo, eruca, vi ha probabilmente già ceduto le sue due prime sillabe. Potrebbe darsi dunque che vi entrasse per qualche cosa la « luce »(*luge*), dal momento che un rapporto, per qual via pur si sia, si venne di fatto a stabilire tra « luce » e lacerta; cfr. Salvioni (*Lampyr.*, 20). Questo connubio si verifica di certo nel log. *lungiluge* di Bono, « lucertola », la cui prima parte pare un riflesso di longus in funzione avverbiale e l'altra una seconda persona d'imperativo di lucere, come in *lampaluge* (*Arch. glott.*, XIV, 488), onde verrebbe a dire « lungi riluci ».

---

1. Tale geminazione ritorna nel log. *tattaluria*, « allodola » e *attiloria* o *attularia*, « nibbio », e forse anche nel nuor. *tattaruledda*, « lucertola », se non è una derivazione del già veduto *fattaredda* con *f-* iniziale alterato in *t*. S'incontra pure nella nomenclatura degli animali un primo elemento di composizione *zizzi-* o *sizzi-*, *zinzi-* o *sinzi*, che il Rolla (*Fauna pop. sard.*, 18) », riporta a un **sinziri* dal lat. cingere; cfr. anche Zanardelli (*Et. sard.* in *St. glott.* del De Gregorio, II, 112). Gli esempi sono : *sinzirigetta*, « lucertola », log. *sinzimurreddu* e camp. *sizzimureddu*, « pipistrello », camp. *sizzigorru* e *sinzigorru*, « lumaca », camp. *sinzigorreddu*, « lumachella », log. d'Ogliastra *sizzirigorra* o *sizzir*[4]*igorga*, « cicala ». È evidente che *sinzi-* o *sizzi-* è elemento inorganico e che *-rigetta* in *sinzi-rigetta* va insieme con gli altri derivati da lacerta (cf. sass. *ti-rigetta*), e che *mureddu* e *gorru* nelle altre voci sono da mus, muris, « sorcio » e cornu, « corno ». Ma quanto a *sinzi-*, *zinzi-*, v. più innanzi nel testo, all' articolo. 17.

E forse la stessa base *luge* entra pure nel termine d'Olzai : *zaraklua* « gongilo », in cui *-klua* sarebbe metatesi dello stesso finimento *-luge* con la gutturale sorda, prevalente nel nuorese, alla cui regione appartiene Olzai.

Nè qui finirebbero le singolari miscidanze e incrociamenti di lacerta; rimane un' altra serie di voci, le quali se per la forma riescono abbastanza perspicue, contengono un trapasso di significazione ancora più forte, che non dalla « lucertola » al « gongilo » e al « lumacone », poichè esse indicano il « lombrico ». Però se il nome del « lumacone » servì a significare un rettile simile alla lucertola, il « gongilo », non parrà inammissibile, che quello della « lucertola » abbia contribuito a dar origine agli appellativi del « lombrico », il quale striscia per terra come il « lumacone ».

I vocaboli sono : log. *ti-lingà* e col suff. *-one* : *tilingone*, e ad Ozieri col noto aggiungimento : *at-tu-lingà*; a Bosa *ti-lingone*. ad Alghero *ti-ringoni* e nelle varietà camp. con l'assibilazione del *ti-* : *zi-ringoni*, a Cagliari *zirringoni*.

La seconda parte di tutte queste voci, se mal non m'appongo, è promossa ancora dalla base lacerta. con trasformazioni che trovano riscontro nel verban. *lingöri*, garden. *lingiola*, ecc. Qualunque ne sia la causa efficiente, saremo dunque a *- *lingula*, che nel log. riesce a *-lingà* a nel camp. a *-linga*, così come ungula ha dato rispettivamente *ungà* e *unga*.

In *sullungone*, addotto dal Marcialis senza determinazione di paese, ha luogo qualche altro incrocio non ben manifesto; forse con longu, come vedemmo qui sopra. Infine, il sass. *ti-ringoni* « scarabeo » e il log. di Pattada *ti-lingà* o *atti-lingà*, « gongilo », non possono ragionevolmente disgiungersi dai precedenti e fanno fede, se ve ne fosse ancor bisogno, dei curiosi tramutamenti di significazione, a cui vanno soggetti i nomi nella fauna popolare.

7. — lumbricu e la serie dei nomi che indicano la « locusta »

La serie è la seguente : sass. e log. *ti-librikku*, varietà log. *ti-libriku*, *ti-lipriku*, *ti-libriki*, *ti-libirke*, *ti-librirke*, temp. *zi-librikku*, gall. *ti-lipiske*, e anche *atti-libiske*, algh. *ti-ribriki* e *zi-liblik*, tutti per « cavalletta »,

Prescindendo dalla prima sillaba *ti-*, io penso che nella seconda parte di codeste voci sopravviva il lat. lumbricu.

Io ho rilevato altrove (*Misc. Ascoli*, 241), come la « tarantola » si confonda con lo « scorpione », un rettile con un aracnide, e il Salvioni (*Lampys.*, 20), nota che coi nomi della « lucciola » si chiamano la « lucertola », la « salamandra » e la « cecilia », cioè dei rettili. Per quanto adunque, sia tutt' altro che comune e naturale, mi pare non possa fare difficoltà un trapasso di specie, qual' è quello dal « lombrico » alla « cavalletta », poichè nel campo dell' onomastica degli animali si arriva a ben altre confusioni e sostituzioni, che non sia quella di cui si tocca[1]. Del resto, la povertà delle basi etimologiche, di cui si serve il popolo, specialmente in Sardegna, per designare la sua fauna, è veramente straordinaria; onde molto opportune occorrono qui le osservazioni del Bonelli, che a proposito dei nomi ornitologici (*Studi fil. rom.*, IX, 453), dice : « O non sembra, considerando tali denominazioni, di assistere agli sforzi di un bambino, che, sapendo pronunciare solo poche parole, pure s'industria, variamente fra loro componendole, di esprimere pensieri, concetti, che, se egli concepisce, esse in proprio non contengono ? » È questo, invero , il caso di cui si discorre, in cui il popolo si servì del nome di un « verme » per designare un « insetto ».

E nemmeno lo svolgimento fonetico offre serii ostacoli. Che l'*u* atono della sillaba iniziale si sia ridotto ad *i* per spinta assimilativa degli altri *i*, tra cui veniva a trovarsi nel composto *ti-lumbricu, è cosa che facilmente sarà ammessa; ma come si sarà sciolto il nesso -mbr-, che apparirebbe incolume solo nella voce temp. *zi-limbrina*, « cerambice » (Marcialis), se, come credo, non si possa disgiungere dalla base di cui parliamo ? Siccome fra tante varietà di forme nessuna offre l'esito sonoro -*g*-, il più comune risultato di "*c*" della desinenza -icu, la quale anzi ci si presenta geminata in -*kk*- in parecchi degli esemplari addotti, così io sarei mosso a credere che il nesso -mbr- si sia risoluto per via di assimilazione e di metatesi riuscendo da **ti-lirbriku* **ti-lirbirku* a *ti-librirku* (e *ti-librirke* è forma positiva logu-

1. In qualche varietà gall. *tilibriku*, come allega lo Spano (*Voc.*), si usa nel senso di « falchetto » « ghebbio », e parimenti nel log. con scambio di suffisso, *tilibriu*, *attilibriu*.

dorese). Da questa scende per dissimilazione l'altra voce log. *ti-libirke*, donde l'alterazione può mettere capo a due esiti, o arriva al sass. e log. *ti-librikku*, temp. *zi-librikku*, con lo stesso svolgimento (metatesi e geminazione) che è nel log. *krobekku* da *koberku* e nei camp. *krakkai* all. a *karkai*, *krokkai* all. a *korkai*, e simili; oppure mutando il *r*ᶜ in *s*ᶜ, come in *suisku* all. a *suirku*, *koskare* all. a *korkare*, ecc., dà luogo al gall. *ti-lipiske* e *attilibiske*.

8. — camp. *martuzzu*, « crescione, nasturzio ».

Nell' equivalente log. *nastruttu*, gall. *nastruzzu* si riflette regolarmente il lat. nasturtiu, con la semplice metatesi del *r* e la normale risoluzione di *-ti-*, venuto a trovarsi fra vocali, in *-tt-* o *-zz-*. Nell' esito camp. invece occorre una metatesi reciproca tra *s-r* e per di più si riproduce all' iniziale l'alterazione di *n-* in *m-*, che si ha nello sp. *mastuerzo*, prtg. *mastruço* (Körting, 5547), cui si aggiunge il sic. *mastrozzu*.

9. — camp. *murga*, « morchia »; *murgori*, *murgeru-are*, « muffa-are ».

È noto che il lat. *[a]murc'la dà al log. *muša*, come *remurc'lu vi riesce a *remušu* (*Arch. glott.*, XIII, 121), e che una base *amurcea è richiesta dall' altra forma log. *murza* e sue varietà *murča* e *mulča*. Sarebbe però illusorio il pensare che anche il camp. *murga* provenga da *amurc'la, che avrebbe dovuto dare nel camp. **amurka*, così come *remurc'lu vi si continua con *remurku*; *murga* sarà, all' incontro, metatesi di **mugra* da **mucra*, metatesi alla sua volta di |a|murca, cfr. mer. *marga* « macchia » da **magra* = *macra *mac'la macula, Nigra (*Arch. glott.*, XV, 490), dove però la metatesi avviene una sola volta. Ulteriori derivazioni sono poi *murgori*, log. *-ore* e *murgéru*, « muffa », *murgerare*, « ammuffare », *murgerau*, « stantio ».

10. — log. *murgijolu*, « vaso per mungere ».

È da aggiungere alle voci studiate dal Nigra (*Arch. glott.*, XV, 491), s. *mussorgiu* « secchione per mungere »; essa postulerà una base *mulgic'lu + il suffisso di diminutivo -olu, da mulgere con -lg- dissimilato in *-rg-*, come si vede per ragion contraria nel verbo log. *murgere*, « mungere ».

11. — camp. *norobonas*, « congratulazioni, auguri del giorno onomastico ».

Storpiatura del modo avverbiale del dial. com. *innora bona*, « in buon' ora »,che è pure usato come sostantivo nel log. *dare s'innora bona* « dare la buona ora, congratularsi ». Nella forma camp., oltre l'aferesi della sillaba iniziale *in-*, l'*a* di seconda sillaba si è assimilata all' *o* in cui veniva a trovarsi stretta.

12. — log. *piskeḍḍa*, « ricotta fresca, cestello ».

Pel camp. il Porru (*Voc.*), allega, come termine rustico, *pišeḍḍa*, *pišeḍḍa de kasu* « forma di cacio ». Certamente da fiscella, che dal contenente è passata ad esprimere il contenuto, come si vede tuttora nel log., dove vale « cestello » e « ricotta ». Normalissime le risoluzioni di -sce- in *-sk-* log. e *-š-* camp., non che di -ll- in *-ḍḍ-*; rara, all' incontro, la riduzione di *f-* in *p-*; non di meno si ricordino log. *pístula* = *fistula*, camp. *púliga* = fulica « folaga », *pustiarvu* allato a *fustiarvu* = fustis albus, « pioppo ».

13. — camp. *šedazzai-adori*, « stacciare, cernitore ».

La base ne è *saetaceu, ma l'iniziale *š-* vi è data dall' altro verbo, affine di significato, *šeberai* ex-separare, « sceverare », il quale, alla sua volta, offre l'alterazione dell' *e* atona della sillaba iniziale nelle forme *šoberai*, *šobéru*, « scegliere, scelta », dovuta a commistione con *šólliri*, « sciogliere ».

14. — camp. *šilibriri*, « lambiccarsi il cervello, stordirsi », *šilibriu*, « sbalordito » ecc.

Corrisponde a *ex-cerebrare, passato alla conjugazione in *-ire*. La modificazione dell' *e* della prima sillaba vi sarà stata promossa dall' alterazione delle voci affini di senso : *šimu*, *šimingu-ai* « scemo, stordimento, stordire », e all' i della sillaba iniziale si saranno poi assimilati le vocali seguenti, anche per influenza della desinenza verbale ; la dissimilazione del *-r-* in *-l-* si ha anche nel gall. *čilivriá* « fantasticare, ruminare », che è certo esito di *cerebr-iare. L'it. *scervellarsi* è riprodotto dal camp. *šorbeḍḍai -au* « dicervellare », con alterazione della sillaba iniziale per

avvicinamento a *sonku*, *sonkeria*, « sciocco, sciocchezza », che, alla lor volta, provengono dalla fusione dell' it. *sciocco* col log. *tonku*, che ha lo stesso significato.

15. — camp. *siḍḍiri*, « intirizzire », *siḍḍiu*, « intirizzito ».

L'equivalente log. è *siḍḍire* e il *-ḍḍ-*, accennando a un doppio -ll-, persuade che si risale a sigillu con la caduta del *g*, come in *didu*, digitu, *seda*, segete, *nieḍḍu*, nigellu, ecc. Il Porru (*Voc.*) spiega primieramente il mer. *siḍḍiri* con le parole « unire insieme bene legno con legno, pietra con pietra », onde vale originariamente « combaciare, connettere, unire insieme » e questa significazione non è sconosciuta neppure al vocabolario italiano, dove *sigillare*[1] vale anche « essere a perfetto contatto ». Come poi da questo senso si sia venuto a quello di « intirizzire », ce lo insegna l'espressione camp. *siḍḍiri is dentis*, « stringere i denti », cioè « unirli insieme » « suggellarli », donde, con manifesta estensione, la frase *siddirisi de su frius*, « intirizzire, morire di freddo ».

Il Porru (*Voc.*) registra pure il mer. *ziddana* come termine burlesco per « freddo forte, agghiadamento », ma non indica se abbia *-ḍḍ-*; se così fosse, non si potrebbe ragionevolmente distaccarlo dal verbo *siḍḍire* sopra addotto, poichè il *z-* e il *s-* si avvicindano spesso nella grafia con lo stesso valore di sibilante sorda.

16. — log. *tattalliu*, « frattaglie, ventriglio di gallina ».

Nel camp. è *trattalía* « interiori staccati di animali ». Così i lessici; ed io posso aggiungere che ho sentito chiamare con tal nome le interiora dei capretti, degli agnelli e della selvaggina grossa, come cinghiali e cervi, fatte cuocere sotto la cenere calda, attortigliate intorno ad un fuscello; è cibo assai gustoso e si suole ammannire, subito dopo sventrata la fiera, sulla caccia stessa.

Le due voci sarde sono foggiate sull' it. *frattaglie*, « interiora

---

1. Sono forme recenti, che sanno d'it. e di sp. le camp. *sigillu -ai* o *selai*, e le log. *sigilare*, o *sizilu-are* per « sigillo-are ».

di animali macellati che si vendono a pezzi ». Il doppio *-ll-* della forma log., quantunque il lessico lo dia scempio in quella camp., lascia intendere che l'accatto è avvenuto in territorio meridionale, dove appunto il *-l-* di qualunque fase si continua in *-ll-*, come si vede in *battallu* per *battaglio*, *tialla* per *tovaglia*, e simili; **frattalle* adunque per *frattaglie* e con una nuova desinenza derivativa fm. **frattallia*, mas. **frattalliu*. L'iniziale *fr-* è alterata in ambedue le forme, ma anzichè a ragioni di fonologia, la modificazione è dovuta a influenze analogiche. Nella voce camp. v'è probabilmente immissione di *trattai*, come si vede in *trattallu* allato a *battallu* e nella funzione che si incontra nell' espressione *trattai gasu* e nel nome *trattagasu*, « grattugia »; in quella log. all' incontro, *fr-* è sostituito da *t-* semplice, forse per avvicinamento a *tattare*, satiare.

17. — *ti-* (*zi-*) elemento ascitizio in parecchi appellativi d'animali.

Nell' esaminare parecchie serie di nomi di animali, quali sono: *ti-likerta*, *zi-likelta*, ecc. « lucertola »; *ti-ligugu*, *ti-ligulu*, *atti-ligugu*, ecc., « gongilo »; *ti-linga -oni*, *ti-linga -one*, *zi-ringoni*, ecc. « lombrico »; *ti-librikku*, *zi-librikku*, *atti-libiske*, ecc., « cavalletta », studiate qua sopra e *ti-dingolu*, « marmeggia » nella *Misc. Ascoli*, 244, ci è stato facile rilevare come in tutti questi vocaboli il *ti-* o *zi-*, oppure *atti-* (*ad-ti-*) di sillaba iniziale, non potesse considerarsi come legittimo continuatore di elementi etimologici, ma fosse un aggiungimento, dovuto a speciali ragioni di incroci analogici. Ora, richiamando alla mente il significato fondamentale di « piccola bestia », proprio di *tirriolu* o *zirriolu*[1], di cui si è discorso nella cit. *Misc. Ascoli*, 224, e considerando anche le molteplici e svariate specie di animali, a cui questo nome si presta, non sarebbe difficile ammettere che l'elemento ascitizio *ti-* (*zi-*) sia dovuto alla voce *tirriolu* (*zir-*), che si immetta in tutte le serie sopra allegate. Ma in

1. Il Salvioni (*Arch. glott.*, XVI, 199) si domanda se, data la base θηρίον, non si dovrebbe avere **tirżolu*, e l'obbiezione è giusta, ma a derimerla gioverà osservare che il diminutivo *tirriolu* non può disgiungersi di consimili dimin. *kirriolu*, *furriola*, *bikkiriola*, *pipiriolu*, ecc. Ora come *kirriolu* discende da *kirriu* e *furriola* da *fúrria*, ecc., così *tirriolu* presuppone un **tirriu*, il quale può spiegarsi come derivato da θηρίον con l'accento ritratto.

parecchi appellativi d'animali, come primo termine di composizione s'incontra *zanza-* o *zazza-* e più spesso *zinzi-* o *zizzi-* (*sizzi-*), le quali forme portano a pensare che altra sia la base generatrice dell' elemento di cui qui si tocca.

Il lat. zinzilulare dice « susurrare, ronzare, gorgheggiare » e il sostantivo zinzula « insetto che ronza », donde son presi l'it. *zenzara*, *zanzara*, il rumeno *ţenzariu*, l'afr. *cincelle*, lo spagn. *zenzalo* (Körting, 8943), e così pure l'ated. *zinzila*, *zinzala* (Diez, *Wört.*, 346). Vanno con loro il log. *zínzula* o *tíntula*, nuor. *zíttula*[1], il camp. *sínzulu*, il temp. *zinzulu*, oltre che *sinzuoni* di Oristano, *sinzía* di Carloforte e *sinzu* del Sulcis, tutte voci per « zanzara », dalle quali risulta evidente che la radicale *zinzi-* (*sinzi-*) di zinzilulare era considerata la loro base, come contenente la nozione del « ronzare ».

Ma dall' idea del « ronzare » è facile passare a quella del « volare », poichè quel che ronza, vola anche; così *zinzi-* (*sinzi-*) venne ad indicare « quel che vola » « il volante », e in tale accezione appare infatti nel log. *zinzimurreḍḍu*[2], camp. *sizzimureḍḍu* « pipistrello », che è di certo *zinzi* + mur, muris con suffisso di diminutivo, come a dire « piccolo topo volante »; e da qui non può disgiungersi *zunzumurreḍḍu alipeḍḍe* di Olzai (Marc.), in cui è sostituito *u* ai due *i* di *zinzi-* per assimilazione all' *u* di *mur-* che sussegue, non meno che per ragione di armonia imitativa. La stessa base riconosceremo parimente in *ćinéiluche* di Fonni « lucciola », quasi dicesse « luce volante », dove *ćinéi* si ragguaglierà a *zinzi-* con sostituzione della palatina alla sibilante, come avviene con procedimento inverso nelle voci accattate, rendendosi il *ć-* per *z-* e il *z-* con *ć-*; cfr. *Arch. glott.*, XIV, 144-45[3].

Ma accanto a zinzilulare già nel lat. è pure zilulare e

---

1. Il Marc. registra *zittarra* « cicala » di Samassi, e non sarà che *zittula* + *zanzara* con reduplicazione di *r*.

2. Il Marc. dà questa voce come nuorese e col significato di « cerambice », specie di coleottoro, altro esempio di scambi di significazioue nella fauna popolare.

3. Verisimilmente nella seconda parte delle voci it. *codizinzola*, *codinzinzola*, *codicinciola* é lo stesso termine di composizione *zinzi-* a indicare il « volante », onde verrebbero a significare « l'uccello dalla coda volante »; anche il Mussafia, *Beitr.* 110 n. richiamava dubitativamente il lat. zinzilulare.

questo nel sardo poteva ridursi a **zirulare* con la dissimilazione di *l-l* in *r-l*, che è in *urulare* da ululare. Ora, da **zirulare* discende con manifeste modificazioni una numerosa famiglia di nomi di uccelli e precisamente : *zirulía* « gheppio, grillajo » (Marc., senza nome di luogo), cui corrisponde con la nota alterazione specifica di *z-* in *t-*, che è in *tukkaru* zucchero, *tattare* saziare, ecc., il log. *tirolía* e per via di metatesi l'altra forma log. *tiloría*, entrambe per « nibbio »; e ancora con la prostesi il log. *attiloría*, di cui una forma divariata è certo *attularía* tutte e due per « nibbio ».

Come si è veduto in *zunzumureḍḍu*, anche in *zirul-* l'*i* atono poteva assimilarsi all'*u* attiguo e raddoppiarsi il *r* per ragioni onomatopeiche evidenti, sotto l'influenza del camp. *zurru* o *ćurru* « zampillo, cascata d'acqua », che va con lo sp. *chorro*, l'it. *susurro* (Körting, 7977). Si ebbe così *zurrulía* « nibbio reale », che lo Sp. (*Voc.*) registra come camp. con *r* scempio, *zurulía*; e *zurrulíu*, che serve di appellativo a parecchie specie di uccelli, addotti dal Marc. senza designazione di luogo, ma che sono manifestamente camp., e come tali ne allega una buona parte lo Sp. (*Voc.*) : *zurrulíu*, « pantana », *zurr. konka de molenti*, « corriere piccolo », *zurr. kulu bianku*, « piro-piro cul bianco », *zurr. de mari*, « calidra », *zurr. imperiali*, « chiurlo » ; e con suffissi di diminutivo : *zurriliottu*, « gambetta fosca », *zurriliotta*, « chiurlotello », *zurruliotedḍu*, « albastrello ». C'è anche il camp. *zurrundeḍḍu*, « pipistrello », che può spiegarsi come *zurrulíu* + **birundellu*, e *zunzurreḍḍu* di Meana, « pipistrello », che pare una fusione del prefisso onomatopeico *zunz-* e di *zurreḍḍu* sincope di *zurrundeḍḍu*. Altra forma sincopata è il camp. *zurlíu*, « chiurlo ».

Fin qui abbiamo veduto delle serie di nomi di uccelli, in cui l'idea del « volare » era fornita da *zinz-* (*zunz-*) o *zi-* (*ti-*), che costituivano il primo elemento della composizione. Se non che, questo elemento, contenente la nozione del « volare e ronzare » ha delle curiose propaginazioni analogiche in altre specie di animali, che meritano d'essere rilevate. Così esso ci appare nella serie : *zi-librikku*, *ti-librikku*, ecc., « cavalletta » [1], che abbiamo dichiarati, come *zi* + *lumbricu* e vorrà dire « il

1. A cui si contrappongono per la ragion del significato i già veduti *tilibriku*, *tilibriu*, *attilibriu* « falchetto, ghebbio ».

lombrico che vola ». Dall' insetto che vola e volando ronza a quello che fruscia sul terreno e corre che « folgore par se la via attraversa », è breve il passo e in questa funzione ideale l'elemento di cui si tocca, *zinzi-* o *zi-* (*ti-*) si premette alla base **lacerta*, onde la serie : *zinzi-rigetta*, *zi-likelta*, *zi-rigelta*, *ti-likerta*, ecc., come dicessero « lucertola volante e frusciante per terra ». Nè deve fare specie che si riproduca anche in *ti-ligugu* « cicigna », consimile alla lucertola, insieme con *atti-ligugu*, e nemmeno in *ti-ligulu* « lumacone ignudo », in quanto è l'animale che striscia per terra, come la lucertola.

Messa su questa via la fantasia popolare giunge facilmente ad applicare una delle nozioni ideali, che sentiva nel prefisso *zi-* (*ti-*), anche alla serie : *ti-linga -one*, *ti-ringoni*, *zi-ringoni*, ecc. che dicono « l'insetto che striscia » « il lombrico » ; nel qual ordine di idee entra pure *ti-dingolu* « marmeggia ». Ma anche la lumaca striscia per terra e così nella sua forma più ampia *zinzi-* (*sizzi-*) concorre a formare i camp. *sinzigorru*, *sizzigorru*, *sizzigorreddu*, che il Marc. registra per diverse specie di lumache e di chiocciole [1], e che noi ragguaglieremo a *sinzi* + *korru* cornu, quasi volessero significare « l'insetto dalle corna che striscia », mentre in *zinzella* « lumaca vermicolare » pare non si abbia che il radicale *zinz-* + il suffisso di diminutivo *-ellu*.

Dopo tutto questo ci sarà lecito supporre che anche nelle altre voci quali : *zanza-lluga* « gongilo », *sazza-luga*, « limaccia », *azza-kauga*, *za-bagugu* e *za-raklua*, « gongilo », i primi termini della composizione : *zanza-*, *sazza-*, *azza-* o semplicemente *za-* siano altrettante modificazioni del radicale di cui si discorre, premesso all' appellativo con la nota funzione ideale.

Resta però da notare che in alcuni nomi d'animali il *ti-* o *si-* è etimologico, come nei camp. *tidu -oni* titu « colombaccio », e *sisini* cicinus « cigno », ecc. In altri è dovuto all' aspetto che la consonante iniziale veniva ad assumere nella sua evoluzione fonetica, come nel log. *tirpía* serpe + suff. *ía* ; in altri

---

1. La stessa voce sarà *sizzirigorra*, che lo Sp. (*Voc.*) dà come dell' Ogliastra per « cicala », e vi aggiunge *sizzirigorga*, che per metatesi produce il *sizzirigoza* di Lanusei, fornitoci dal Marc., anch' esso per « cicala ». Altre varietà sono *sisigolla* di Sinnai e *sisigraza* del Sulcis, dovute a commistioni non ben chiare.

infine pare esclusivamente onomatopeico, come forse nei log. *zizí*, « zigolo », e *ziddí*, « scricciolo » (Spano, *Voc.*), e secondo il Marcialis « pettirosso ».

18. — log. e sass. *thirikke*, « specie di dolci ».

Manca ai lessici sardi, ma io l'ho più volte udito per indicare una specie di ciambelle di pasta dolce di varie forme, ripiene di sapa (vino cotto); e deve essere una stessa voce con quella che ci offre il *Condaghe di S. P. di Silki* al § 333, dove si legge *thiriccas de casu*, che l'editore spiega « forme di cacio a treccia ». A mio avviso, codesta particolar forma di treccia, che hanno talvolta anche le attuali ciambelle, ci dà la chiave dell' etimo; questo sarà il gr. θρίξ, τρίχος, con inserzione di *i* per isciogliere il nesso *tr-*, onde **tirik-* e il raddoppiamento della gutturale sorda mantenuta, com' è proprio del log. e del camp., cfr. *gokka*, *flakka* e simili. Notevole vi è l'aspirazione del θ- iniziale, riflessa nel *th-* sardo.

19. — ant. log. *traginu*, « torrente ».

Così nel *Cond. di S. P. di Silki* (gloss.), e *traginu* è vivo tuttavia nel nuorese con lo stesso significato. Vi corrisponde nello Spano (*Voc.*) il log. *traínu* st. sign., che lascia cadere il *-g-* ed entrambe le forme usciranno da un *traginare, con notevole trapasso a significazione specifica[1]. Un siffatto cambiamento semasiologico è pure nell' altra voce log. *tragonaja* « acqua che scorre sotto », che presuppone una stessa base, quasi dicesse *trag-on-ac'la. Il camp. all' incontro si mantiene più vicino al senso originario della base lat. *trag-ere, nel suo *tragu* « peso, traino », *tragada-gai*, ecc., senza dire di *traínu-nai*, che sono italianismi.

P. E. Guarnerio.

---

1. A meno che sia il lat. *tragimen con scambio di suffisso.

NOTES DE LEXICOLOGIE ROUMAINE

Dr. *amestecare*[1].

J'ai rapproché ailleurs[2] ce mot de l'abruzz. *ammisteka*; je crois nécessaire de justifier ici ce rapprochement et d'appuyer, par quelques observations, l'étymologie qui doit être placée à leur base.

Amestecare, comme le mr. correspondant *ameastik*, signifie « mêler »; le même sens se retrouve dans la forme des Abruzzes (Finamore[3] la traduit par *mescolare*); cette circonstance montre suffisamment qu'il faut partir, pour un mot comme pour l'autre, d'un même prototype. Cihac[4] et M. Hasdeu[5], ne connaissant pas le mot des Abruzzes et, confondant ce verbe avec *mestecare* « mâcher », ont cru pouvoir attribuer à tous les deux une origine commune, le lat. masticare; or ce dernier ne peut expliquer au point de vue sémantique que *mestecare*; il est impossible, quoi qu'en dise M. Hasdeu, de supposer que le sens de « mêler » ait pu sortir de celui de « mâcher, broyer et mêler

---

1. J'emploie ici, comme dans mon *Hist. de la langue roum.*, les abréviations dr., mr., ir., mgl., pour désigner les daco-, macédo-, istro-roumain et meglénien. Dans la transcription des formes dialectales, j'ai suivi dans mon ouvrage, pour des raisons que j'ai exposées dans la préface, le système de M. Weigand; je simplifie ici ce système en écrivant *ă, î, č, ǧ, j, ş, ţ* à la place de *ǫ, ȣ, tš, dž, ź, š, ts* employés par M. Weigand; ce système a l'avantage de mieux rapprocher les formes dialectales de celles du roumain littéraire.

2. *Hist. de la l. roum.*, t. I, p. 226.

3. *Vocab. dell' uso abruzzese*, 2e édit., p. 125.

4. *Dict. d'étym. daco-rom. élém. lat.*, p. 162.

5. *Etym. magnum*, t. I, col. 1051.

les aliments dans la bouche » (*amestec bucatele în gură*). Pour rendre plus vraisemblable la confusion de *amestecare* avec *mestecare*, M. Hasdeu va d'ailleurs jusqu'à attribuer au premier le sens de masticare, ce qui est faux; nous ne l'avons jamais entendu employé de cette manière[1].

Si *amestecare* doit péremptoirement être séparé de masticare, il reste à chercher ailleurs son étymologie. Celle-ci ne saurait être qu'un dérivé de mixtus et notamment un composé *admixticare, *admisticare (la formation à l'aide de -icare concorde bien avec la fonction que ce suffixe remplit[2]). Dans plusieurs autres parlers romans, miscere a été remplacé par des dérivés de mixtus ou de mixtura (comp. wall. *maši* < *mixtiare[3], mil. *misturá*, esp. *mesturar*, etc. < *mixturare[4]).

Outre le composé *amestecare*, à côté duquel vient se ranger le mr. *dizmeastik*[5], le roumain connaît aussi le simple *mestecare*, mr. *meastik*, mgl. *męstik* (comp. a.-it. *misticare*, abruzz. *mišteka*). La forme du mgl. confirme d'une manière indubitable l'étymologie que nous avons donnée; son *ę* montre que nous avons affaire à un *e* primitif et non à l'a de masticare; celui-ci reparaît en mgl. sous la forme *mastik*[6] (en dr. l'*a* a été remplacé par *e*, grâce à un phénomène d'assimilation : **măstecare* > *mestecare*, ce qui a amené la confusion formelle de ce verbe avec celui sorti de *mixticare)[7].

Mr. *arăk'ișu*.

Dans son édition du glossaire de Kavalliotis (n° 176[8]), G. Meyer fait venir ce mot de l'alb. *rɛpjetɛ*, « abîme, précipice ».

---

1. M. Körting enregistre donc à tort dans son *Lat.-rom.-Wörterb.* (n° 229) un *admasticare « kauen ».
2. Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, t. II, § 577.
3. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, t. XXIV, p. 300.
4. Aucune de ces formes n'est enregistrée par M. Körting; on n'y trouve, comme dérivés de mixtus, que mixticius et *mixticulum (n°s 6228, 6229).
5. P. Papahagi, *Din lit. pop. a Aromînilor*, Bucarest, 1900, pp. 84, 539.
6. Cf. *nimăstikati* chez Papahagi, *Megleno-Romînii*, Bucarest, 1902, p. 77, où il est traduit à tort par *neamestecate*; il faut comprendre *nemestecate*.
7. Je vois en corrigeant les épreuves que Miklosich, *Beiträge, Voc.*, II, p. 17, avait aussi songé à rapprocher *amestec* de mixtus.
8. *Albanesische Studien*, IV.

J'ai reproduit ailleurs[1] cette étymologie en y faisant quelques réserves imposées par des considérations phonétiques et morphologiques. Je crois aujourd'hui qu'il faut renoncer à ce rapprochement, en proposant une autre étymologie, l'alb. *rəšk'es*[2] qui a le même sens que la forme mr., celui de « glisser ». La prosthèse de l'*a* est, comme on le sait, un phénomène fréquent en macédo-roumain. Nous ne voyons qu'une objection qu'on puisse faire à cette dérivation, c'est la chute du *š* (on s'attendrait à *arăšk'iș*) ; mais peut-être faut-il y voir le résultat d'une dissimilation.

L'alb. *rəpjetə* semble toutefois avoir un représentant en mr., c'est le subst. *ripidină*, *aripidină*, « pente, précipice[3] » (comp. l'adj. *ripidinos* « escarpé ») qui contient dans la dernière partie le suffixe *-ină* (comp. mgl. *răputină*, bulg. *padina*) et dont le *d* doit probablement être expliqué par l'immixtion de rapidus (comp. les formes dr. dérivées directement de celui-ci, *repezș* et *repezină*[4]).

Dr. *cerențel*.

Je ne trouve ce mot dans aucun dictionnaire étymologique; il désigne plusieurs espèces de plantes, la *dryas octopetala* et le *geum urbanum*[5]. C'est évidemment un diminutif de *ceryntha*, formé avec le suffixe *-ellus*. Seul l'*e* de la seconde syllabe n'est pas normal; il faudrait avoir *e*, *cerințel* ; mais c'est probablement par l'influence assimilatrice des *e* des deux autres syllabes que *i* a passé à *e*.

Dr. *ciață*.

Nous devons revendiquer cette forme pour l'élément latin du roumain. Cihac[6] croyait pouvoir l'expliquer par l'a.-bulg.

---

1. *Hist. de la l. roum.*, p. 310.
2. G. Meyer, *Etymol. Wörterb. d. alb. Spr.*, p. 411.
3. St. Mihaileanu, *Dicț. macedo-romin*, Bucarest, 1901, p. 438; Weigand, *Jahresber. des rum. Inst.*, t. II, p. 151.
4. Hodoș, *Poesii pop.*, p. 170.
5. Z. Panțu, *Vocab. botanic*, Bucarest, 1902, pp. 15, 18; Damé, *Terminologia poporană rom.*, Bucarest, 1901, p. 17.
6. *Dict. d'étymol. daco-rom., élém. slaves*, etc., p. 47.

čadŭ (**čadĭca*) ; de même M. Tiktin[1]. Son sens de « brouillard, brume » nous force cependant de l'accoupler aux formes italiennes (piém. *ćea*, valtell. *scega*, mil. *scighera*) qui traduisent l'it. *nebbia*[2] et qui remontent à caecus, *caecaria. *Ciață* doit sans conteste reproduire un dérivé caecia qui est effectivement attesté dans le *Corpus gloss. lat.*, II, 434, 3 ; 571, 1, où il est glosé tantôt par *caligo oculorum* tantôt par le grec σκοτοδινία « vertige, étourdissement ». De la signification primitive de « ce qui nous empêche de voir clair, ce qui trouble la vue » on est facilement arrivé à celle qui est propre au roumain[3].

Dr. *coacăză*.

C'est le nom employé surtout en Valachie pour désigner la groseille. Cihac[4] y voyait le hongrois *kokojza*, *kokolyza* ; la même étymologie est donnée par M. Tiktin[5]. Il y a cependant une difficulté qui nous empêche de la considérer comme fondée. C'est que le mr. connaît aussi la forme *kokăză* que M. Weigand traduit par *Hagebutten* (*auch sonstige Beeren*[6]), c'est-à-dire « le fruit de l'églantier ». Puisque le mr. ne connaît

---

1. *Dicționar romîn-german* (en cours de publication), p. 330.

2. Salvioni, *Postille ital. al vocab. lat.-romanzo* (*Mem. dell' Ist. lomb.*, t. XX), p. 259 : *Nuove postille* (*Rendic. dell' Ist. lomb.*, t. XXXII), p. 132 ; cf. *Zeitschr. f. rom. Philol.*, t. XXII, p. 467.

3. La première signification n'a pas complètement disparu en roumain ; dans les formules d'enchantements, *ciață* a conservé l'acception latine de *caligo oculorum*, comme on peut le voir dans les passages suivants de *Descîntece romîne* publiés par M. Marian, Suceava, 1886, p. 4, 12.

..... curățiți
..... cețele
De pe ochii lui Gheorghe...
L'a lui N. albață
Și la a lui ceață.

Comp. *ciața de pe ochi* chez I. Zanne, *Proverbele Romînilor*, Bucarest, 1897, t. II, p. 330.

4. *Dict. él. sl.*, p. 492.

5. *Dicț. romîn-german*, p. 380.

6. *Die Aromunen*, t. II, p. 310. M. Weigand le transcrit de cette manière, mais M. Papahagi m'assure qu'on dit *koakăză*.

aucun élément hongrois, il faut écarter l'explication de Cihac. Il ne nous reste alors qu'à chercher l'étymologie de notre mot dans quelque idiome balkanique avec lequel le mr. a été en contact. L'albanais connait précisément une forme analogue, *kok'e*, que G. Meyer[1] traduit par *Beere*, *Baumfrucht* et qui repose sur *cocceum (le cal. *kok'* représente coccum, « fruit »). *Coacăză* doit donc reproduire *kok'e* + le suffixe diminutif alb. -(ɛ)zɛ[2] ; le pendant de *coacăză* nous est offert par l'alb. *kokazɛ* avec un sens un peu différent (« bonbons »)[3]. Le simple *kok'e* reparaît d'ailleurs dans le mr. *kokà* qui désigne dans le langage enfantin « tout fruit, toute chose bonne à manger[4] ». Nous pouvons par conséquent ajouter un nouvel exemple à la liste de formes albanaises, assez nombreuses, comme on le sait, introduites en roumain au moyen âge.

Dr. *dăinuire*.

M. Şăineanu[5], suivant en cela Cihac[6], attribue à ce verbe une provenance turque (*dayanmak*). Il fait cependant remarquer ailleurs[7] qu'aucun verbe turc n'a pénétré en roumain par voie directe ; il resterait alors à supposer que *dăinuire* se rattache au mot turc par l'intermédiaire d'une autre forme balkanique. Comme le serbe a emprunté *dayanmak* au turc sous la forme *dajanisati*, on pourrait à la rigueur admettre que le roum. *dăinuire* dérive de celui-ci.

Mais une comparaison de *dăinuire* avec *dajanisati* montre tout de suite qu'une telle dérivation est inadmissible ; à la place de *-isati* le roumain présente *-uire*, tandis que dans d'autres cas le suffixe du slave se maintient (comp. dr. *cortorosire* < serbe *kurtarisati*, bulg. *kurtalisan* < turc *kurtulmak*). Nous croyons

---

1. *Etym. Wörterb. d. alb. Spr.*, p. 194.
2. Nous nous occuperons à une autre occasion de ce suffixe albanais qui se rencontre en roumain dans quelques autres mots.
3. *Albanesische Studien*, V, p. 86.
4. Papahagi, *Din lit. pop. a Aromînilor*, p. 15.
5. *Influența orientală asupra limbei rom.*, Bucarest, 1900, t. II[1], p. 152.
6. *Dict. élém. sl., etc.*, p. 571.
7. *Ouvr. cité*, t. I, p. LXV.

donc pour cette raison qu'il faut renoncer à ce rapprochement, bien qu'on ait pu invoquer en sa faveur l'identité de sens des formes roumaine, turque et serbe (*dăinuire* signifie en effet, comme *dajanmak, dajanisati*, « durer, subsister »).

A notre avis, *dăinuire* n'est autre chose que le serbe *danovati* ou plutôt *daňivati*, dérivés de *dan* « jour » et signifiant « passer le temps quelque part » (*diem in aliquo loco transigere*, Daničić[1]); l'indicatif présent de ce dernier, *daňujem*, explique bien le roum. *dăinuire*[2].

Dr. *dihocare*.

Cihac[3] semble y voir un doublet de *desghiocare*, en s'appuyant pour cela sur le sens commun, celui de « écaler, écosser, égrener (spécialement les noix) ». Il est pourtant évident qu'au point de vue phonétique ces verbes doivent être séparés. *Dihocare* est probablement d'origine hongroise, un dérivé verbal du hongr. *dió*, « noix », *dióhaj, diohéj*, « coque de noix »; comme tel il doit avoir été formé sur le modèle de *desghiocare* dont nous ne pouvons malheureusement établir dès maintenant l'étymologie[4]. Qu'il nous suffise pour le moment de rappeler qu'un verbe synonyme employé en Moldavie, *desfăcare*, semble aussi avoir été influencé dans sa dernière partie par *desghiocare* (*desfacere* + *desghiocare*), et qu'un verbe d'origine inconnue, *desghiurare*, se rencontre avec la même acception en Mehedinţi[5]. Il y a là toute une famille de mots dont il reste à mieux élucider l'histoire.

---

1. *Rječnik hrvatskoga ili srpskoga jezika*, Agram, t. II, pp. 269, 271.

2. Voy. sur les verbes roumains en *-uire* représentant des verbes slaves en *-ovati* mon *Hist. de la l. roum.*, p. 254.

3. *Dict. élém. lat.*, p. 109.

4. Je tiens à faire remarquer en passant que *desghiocare* ne peut nullement être apparenté à *dezgăucare* qu'on trouve dans un ancien glossaire slave-roumain et auquel le rattache M. Hasdeu, *Cuvinte din bătrîni*, t. I, p. 275 (cf. Gaster, *ibid.*, p. IX). Quant à l'hypothèse que *desghiocare* contiendrait dans la deuxième partie le lat. cochlea, *clochea dont on fait venir *ghioacă* (Körting, nº 2266), je ne puis lui accorder aucune valeur; *clochea aurait donné *chioață*.

5. Damé, *Terminologia pop.*, p. 62.

Dr. *drîncit*.

Il est employé dans le Bihor (Hongrie), en parlant d'un enfant mal élevé, insolent (j'y trouve attesté aussi le composé *indrîncit*[1]). C'est sans doute un élément slave. L'a.-slave nous donne les formes *dročiti* = *insolentem esse*, *dročinu* = *impudens* (comp. russe *drokuška* « mauvaise éducation »)[2]. Celles-ci conviennent bien pour le sens, mais elles ne peuvent expliquer l'-*in*- roumain qui nous renvoie à un a.-bulg. *ą*. Dans le dictionnaire de Miklosich je relève, il est vrai, le verbe *drąčiti*, mais celui-ci a un autre sens : il y est traduit par *vexare*. Faut-il supposer alors que *drîncit* est résulté de la fusion de *dročiti* avec *drąčiti*? On pourrait l'admettre, mais je crois que les choses doivent être envisagées d'une autre manière. Je remarque en effet que pour le substantif dérivé de ce dernier verbe, *drąčenije*, Miklosich donne les significations *vexatio*, *fastidium*, *fastus*; or ce dernier sens est propre aussi à *dročenije* (de *dročiti*). Il semblerait donc que *dročiti* et *drąčiti* ne sont qu'un seul et même mot et que la signification du premier, « être insolent », est sortie de celle qu'on constate dans l'autre (« vexer, molester[3] »). Je laisse aux slavistes de se prononcer sur ce point indécis, qui ne peut pourtant pas infirmer notre étymologie.

Mr. *furunțelu*.

Nous fournit un nouvel exemple de la substitution du suffixe -ellus à -ulus. Son sens (« abcès[4] ») montre qu'il doit venir de *furunculus*, **furuncellus*[5] (it. *furoncello* = *furone*).

---

1. *Revista critică.-literară* (Jassy), t, IV, pp. 143, 144; cf. Damé, *Dict. roumain-français*, s. v. *îndrăncire*.

2. Miklosich, *Lexicon palaeoslov.*, p. 176.

3. Dans son *Etymol. Wörterb. der slav. Spr.*, p. 30, Miklosich sépare ces deux verbes et les cite sous deux rubriques spéciales, ce qui indiquerait qu'il leur attribue une origine différente; je me demande toutefois si cette séparation n'est pas arbitraire.

4. S. Mihăileanu, *Dicț. macedo-rom.*, p. 203.

5. Cf. Körting, nº 4087.

Outre cette forme, on entend *frinţelu*[1] (de **frenţelu*, **frînţelu*, comme *frînte* pour *frunte* et *sufreţeao*, *sufrînţeao*, *sufrunţeao*[2]) et le composé *sufrînţelu*[3] dont la première partie doit bien être le lat. *sub*.

Dr. *goande*.

Je relève ce mot dans un glossaire du district de Muscel[4] au sens de « premiers balbutiements de l'enfant ». Je n'hésite pas à y voir un substantif de la même famille que le dr. *gîndac* « insecte, scarabée » et l'ir. *gîndi* « gémir » qui répondent à l'a.-bulg. *gąsti*, *gądą* traduit chez Miklosich par *cithara canere*. La signification de tous ces mots remonte, en dernière analyse, à l'idée de « produire un son », propre au thème slave *gąd-*. Par sa phonétique, *goande* offre un intérêt particulier par le fait que l'*ą* slave y est rendu par *oan* (un exemple analogue nous est donné par le dr. *goangă* « insecte », dérivé de *gągnati* « murmurer[5] »). On admet généralement que ce son de l'ancien bulgare est reflété en roumain soit par *un* (la phase la plus ancienne), soit par *în* (la phase la plus récente[6]). Il faut, je crois, admettre maintenant, comme le montrent ces deux exemples, aussi *on* (*oan*) < *ą*, probablement comme phase intermédiaire entre les deux autres.

Mr. *gruñedzu*[7].

Doit être mis parmi les nombreux représentants romans de grundio, grunnio[8]. Pour des raisons compréhensibles on serait tenté de le rattacher à l'alb. *grunis*[9] qui ne semble être

---

1. Mihăileanu, *l. c.*, p. 198.
2. Weigand, *Aromunen*, t. II, p. 330.
3. Mihăileanu, *l. c.*, p. 484. Papahagi, *Din lit. Aromînilor*, p. 275, donne *sfirnuţel* qui est évidemment la même forme, avec la syncope de l'*u* et la métathèse de *rî*, à la suite de laquelle un *u* s'est développé entre *n* et *ţ*.
4. Rădulescu-Codin, *O samă de cuvinte din Muscel*, Cîmpulung, 1901, p. 36.
5. Cf. Byhan, *Jahresbericht* de M. Weigand, t. V, p. 312.
6. Cf. *Hist. de la l. roum.*, p. 270.
7. S. Mihăileanu, *l. c.*, p. 223.
8. Körting, nº 4374.
9. G. Meyer, *Etym. Wörterb.*, p. 132.

apparenté que de loin à la forme latine (comp. néo-gr. γουρουνίζω); mais par sa phonétique il se rapproche plutôt du vocable latin (l'infinitif *grunhare* exige *grunniare, tout comme le rtr. *grugnar* et l'it. *grugnare*).

Dr. *mînc*.

M. Körting (n° 5867) cite, d'après Cihac, le dr. *manc* comme représentant du lat. mancus; mais l'origine savante de cette forme, inusitée d'ailleurs aujourd'hui, ne peut laisser aucun doute. On trouve en échange dans le dialecte du Banat *mînc*[1] qui reproduit le développement régulier de *mancus*. J'ai, il est vrai, quelques soupçons sur sa provenance populaire, mais je crois intéressant de le relever ici, en attendant que d'autres nous donnent des renseignements plus amples sur son emploi.

Mr. *mparu*.

« Percer avec les cornes[2] » correspond trait pour trait à *impalare, de *palus* (comp. le fr. *empaler*). Le dictionnaire roumain publié à Budapest en 1825 donne aussi un dr. *împărare* « garnir de pieux, échalasser » ; je ne le connais pas, mais il existe peut-être encore en Transylvanie.

Dr. *niţel*.

M. Hasdeu[3] y voit une forme abrégée de *nişchiţel* qu'on trouve dans quelques anciens glossaires roumains[4] et qui doit être considérée comme un diminutif de l'a.-roum. *neşcît*, mr. *niskîntu* < *nescio quantum. Je ne saurais partager l'avis de M. Hasdeu, puisque la contraction qu'il admet me

1. Weigand, *Jahresbericht*, t. III, p. 321.

2. S. Mihăileanu, *l. c.*, p. 26, s. v. *amparŭ*; j'écris *mparu* parce que les verbes composés avec *in-* perdent le plus souvent en macédo-roumain la voyelle initiale.

3. *Cuvinte din bătrîni*, t. I, pp. 295, LXXXII.

4. G. Creţu, *Lexicon slavo-romînesc*, Bucarest, 1900, p. 352; *Tinerimea romînă*, nouv. série, t. I (1898), p. 356.

semble trop forcée. J'incline pour ce motif, avec M. Gaster[1], à rattacher *nițel* au mot albanais synonyme *ńə tšikə* « un peu »[2]. De celui-ci on a tiré d'abord *nițică* qu'on emploie à côté de *nițel*; une fois introduite en roumain, cette forme a été attirée par le mot de la même signification *puțintel* (*puțintică*, de *puțin*) et sur le modèle de celui-ci on a refait *nițel*, par changement de suffixe[3]. Il faut d'ailleurs faire remarquer que *nițică* ne représente peut-être pas exclusivement *ńə tšikə*, mais une contamination de celui-ci avec une autre forme albanaise, *tšitskə* (*tšitškə*[4]) employée toujours pour exprimer l'idée de « un peu ».

Mr. *nsînu*.

Je le relève dans le recueil de textes macédo-roumains publiés par M. Papahagi[5]. C'est, comme l'indique le sens (« se remettre »), un latin *insanare. On ne connaissait jusqu'ici que l'adj. *sîn*[6], ir. *sîr*[7] < sanus à côté duquel le mr. emploie *sánàtos* qui correspond à la forme identique du dr. (dans ce dialecte le simple *sanus* n'a laissé aucune trace).

Mr. *ntardu*.

Bojaği donne dans sa grammaire, publiée en 1813, la forme *intardă* adv. « tard ». M. Dunker observe, dans l'étude qu'il a consacrée à l'ouvrage de l'auteur macédo-roumain[8], que ce mot doit être un latinisme (on sait que Bojaği a souvent recouru au latin pour enrichir le vocabulaire macédo-roumain). Il n'en est

---

1. Chez Hasdeu, *Cuv. d. bătr.*, t. I, p. LXV.
2. G. Meyer, *Alb. Grammatik*, p. 102; cf. *Etym. Wörterb. d. alb. Spr.*, p. 447.
3. Comp. la forme *orecel* de *oarece* + *-el*; Weigand, *Jahresbericht*, t. VII, 85; *Revista critică-literară* (Jassy), t. VII, p. 85. — M. Gaster, *l. c.*, croyait pouvoir expliquer *nițel* par l'alb. *ńə* + *tsil'i* (ce dernier est pronom indéfini), mais ce composé n'est pas employé en albanais.
4. G. Meyer, *Alb. Studien*, V, p. 73.
5. *Din liter. pop. a Aromînilor*, p. 225.
6. Weigand, *Aromunen*, t. II, p. 362.
7. Weigand, *Jahresbericht*, t. VI, p. 347.
8. Weigand, *Jahresb.*, t. II, p. 112.

cependant pas ainsi. Le dictionnaire macédo-roumain de J. Mihăileanu confirme l'existence de ce mot; j'y relève en effet les formes *ntardu*, *ntardare* et le simple *tardu*[1]. Je m'étonne qu'elles aient échappé à M. Weigand, puisque je vois par les exemples que cite Mihăileanu qu'elles sont assez répandues.

La liste des représentants romans de tardus[2] s'accroît ainsi de ces nouvelles formes.

Le dr. ne connaît que *tîrziu* et *întîrziare*, de tardivus.

Mr. *ntriku*.

Ce mot est un élément nouveau à ajouter au fonds latin de la langue roumaine. Il signifie « mâcher », particulièrement « broyer les aliments qu'on donne aux enfants[3] ». Il faut à coup sûr y voir un dérivé de interere, * intricare. On sait que sur le modèle du parfait et du participe de ce verbe, *intrivi*, *intritus*, on avait forgé en latin vulgaire un verbe, *intrire*, signifiant « briser, émietter[4] ». *Ntrik* doit donc être rangé à côté de l'it. *intridere*[5] et du port. *entrida*, *entrita*[6].

Dr. *pajeră*.

Signifie « aigle », et, dans les contes, un oiseau mythologique. Cihac[7], ne pouvant trouver une étymologie plus satisfaisante, s'est arrêté au pol. *pazur* et au tchèque *pazour* « griffe ». C'est bien hasardé. Tout en maintenant l'origine slave du mot en question, je propose de chercher ailleurs son précurseur. Celui-

---

1. Pp. 381, 382, 496.
2. Körting, nos 9383, 9384.
3. S. Mihăileanu, *l. c.*, p. 384.
4. *Corpus glossariorum lat.*, t. VI, p. 598. G. Landgraf, *Arch. f. lat. Lexic.*, t. IX, p. 388, attribue la formation de ce verbe en latin vulgaire à l'emploi fréquent dans le peuple du proverbe : *Tute hoc intristi tibi omne exedendum est.*
5. Körting, no 5085.
6. Ce dernier a échappé à l'auteur du *Lat. rom. Wörterb.*
7. *Dict. élém. sl.*, p. 239. Hasdeu, *Etym. magn.*, t. I, col. 2364, y voit le persan *paž*; M. Şăineanu, *Infl. orient.*, t. I, p. CCLXIII, rejette à juste titre cette étymologie.

ci doit être un dérivé apparenté aux ruth. *pažerli* « voracité », *pažovitij* « vorace ». Ce dérivé nous est donné, sous la forme qu'il nous faut, par le ruth. *pažera*, qui associé à *ljudoid* désigne le *squalus carcharias*, le « requin[1] », et par le tchèque identique signifiant « glouton[2] ». *Pajeră* doit donc avoir désigné d'abord un oiseau vorace, d'où ensuite, par une restriction de sens, « aigle »[3].

Les formes *pajira*, *pajură*, *pajora* qui concourent avec *pajeră* ne doivent pas nous déconcerter; elles s'expliquent par l'affaiblissement de l'*e* ou par une substitution de suffixe.

Comme *pajeră* est inconnu au macédo-roumain, qui ne contient aucun élément slave septentrional (ruthène, etc.), il y a là une circonstance qui parle aussi en faveur de l'étymologie que j'ai donnée.

Dr. *tîntav*.

C'est un mot dialectal de la Valea Haţegului (Transylvanie[4]). Son sens (« bègue ») nous renvoie à l'a.-bulg. *tątĭnati*, *tątĭněti* = *sonare*, *bombum edere*, dont il a été formé avec le suffixe slave *-av*, comme le dr. synonyme *gîngav*, de *gągnati* = *murmurare*. Le verbe *tîntăvire*, attesté dans la même région, a été tiré de *tîntav*, comme *gîngăvire* de *gîngav*. Nous avons donc à enregistrer en roumain un nouvel élément slave montrant le passage de *ą* à *în*.

Dr. *tont*.

L'histoire de ce mot ne laisse pas d'être assez embrouillée; je ne puis malheureusement l'éclaircir actuellement et me contente de fixer les jalons qui devront guider celui qui voudrait en chercher l'origine. Cihac[5] n'hésite pas à le rattacher au lat.

---

1. Zelechowski, *Ruthenisch-deutsches Wörterbuch*, Lemberg, 1886, t. II, p. 596.

2. *Arch. f. slav. Philol.*, t. XII, p. 65.

3. Il est à remarquer que, dans les légendes formées autour de cet oiseau, on appuie sur ses qualités voraces; cf. Marian, *Ornitologia pop. rom.*, t. I, pp. 154, 161, 163.

4. Ar. Densusianu, *Rev. critică-literară* (Jassy), t. III, p. 170.

5. *Dict. élém. lat.*, p. 290.

attonitus et à l'associer à l'it. (esp., port.) *tonto*[1], qui a la même acception que la forme roumaine, celle de « sot, nigaud ». Mais une difficulté phonétique sérieuse nous empêche de faire venir *tont* directement de tonitus ; c'est que *on* aurait dû passer en roumain à *un* (*tunt*). Pour écarter cette difficulté on pourra à la rigueur supposer que *tont* n'est autre chose que l'it. *tonto* que les savants roumains auraient introduit dans la langue, comme cela est arrivé pour quelques autres néologismes roumains ; mais ce serait aller trop vite en besogne.

Tont ne me fait nullement l'impression d'être récent et de provenance savante ; il est tout à fait populaire. D'autre part, comment expliquer alors sa présence en macédo-roumain, car je le trouve en effet dans le dictionnaire macédo-roumain de Mihăileanu ? Je n'oserais affirmer qu'il y a été introduit par Mihăileanu du daco-roumain ou qu'il a pénétré dans le parler des Macédo-roumains depuis qu'ils se trouvent en contact avec des Roumains du royaume. Les choses se compliquent encore lorsqu'on constate en daco-roumain l'existence d'un adjectif *tînt*, *tîntă*[2] ayant le même sens que *tont* et ne pouvant pour cette raison être séparé de celui-ci. Il y a lieu même de se demander si *tont* n'est pas en quelques rapports avec le hongr. *tandi* « nigaud, lourdaud ». Voilà toute une série de problèmes qui attendent une solution.

Mr. *ţerkl'u*.

Correspond au dr. *cercuire* « cercler les tonneaux » (celui-ci est un dérivé, avec *-uire*, de *cerc* < circus). C'est un reste précieux du lat. circulare[3] qui n'a laissé aucune autre trace en roumain (seul le subst. circulus reparaît, avec changement de suffixe, *circellus, dans le dr. *cercel*[4]). A côté de *ţerkl'u* le mr. connaît les composés *nţerkl'u*, *nţirkl'edzu*, *disţirkl'edzu* < *incirculare, *discirculare[5].

---

1. Körting, nº 9586 ; cf. nº 9588.
2. Rădulescu-Codin, *l. c.*, p. 73.
3. Körting, nº 2211.
4. Le mr. *ţerk'u*, donné par Kavalliotis (éd. G. Meyer, nº 993), ne vient pas de circulus, mais du néo-gr. τσέρκι.
5. Mihăileanu, *l. c.*, pp. 115, 150, 342, 344.

Dr. *undire.*

« Pêcher à la ligne. » Je ne saurais dire s'il s'entend encore ailleurs que dans le district de Suceava où je le trouve attesté [1]. Son étymologie ne nous embarrasse pas beaucoup : c'est l'a.-bulg. *ąditi* = *adhamare* (nous avons donc un exemple en plus de *ą* sl. > *un* roum. [2]). Son dérivé *ądica* a donné la forme daco-roumaine bien connue *undiță.*

Mr. *ută.*

Je me suis occupé ailleurs [3] du dr. *uture* qu'on trouve dans un ancien glossaire et qui a laissé des traces dans la toponymie. J'ai fait remarquer alors que nous avions affaire à un mot de la même famille que l'alb. *ut*, *hut*, serbe *utina*, bulg. *utva*, « hibou ». Une forme identique à celle de l'alb. m'était encore inconnue. Je la trouve maintenant en macédo-roumain qui nous donne *ută*, *hută* [4].

Dr. *zară.*

Désigne le lait caillé. Cihac [5] le dérive de *zăr*, qui est lui-même d'origine obscure, car on ne peut en aucune façon l'expliquer par serum [6]. M. Weigand l'envisage de la même manière [7], se laissant induire en erreur par une certaine ressemblance de forme qui le rapproche de *zăr*. *Zară* n'a pourtant

---

1. *Șezătoarea* (Fălticeni), t. V, p. 168. M. Damé, *Dict. roum.-franç.*, le cite d'après un passage d'Anton Pann.

2. *Hist. de la l. roum.*, p. 270.

3. *Studii de fil. romînă*, 1898, p. 16.

4. Le premier est donné par Mihăileanu, *l. c.*, p. 529 ; le second se trouve dans le *Codex Dimonie*, publié par M. Weigand, *Jahresb.*, t. VI, p. 141. Mihăileanu le traduit par « vautour », mais peut-être est-ce une faute (le sens véritable doit être « hibou », comme il résulte du contexte du *Cod. Dimonie*).

5. *Dict. élém. lat.*, p. 322.

6. M. Körting, nº 8657, reproduit encore cette étymologie, mais il faut l'abandonner.

7. *Jahresbericht*, t. III, p. 225.

rien à faire avec *zăr*, comme le montre la forme correspondante du mr. *ʒală*, *dala* [1]. Or celui-ci est indubitablement l'alb. *ʒałɛ* (*saure Milch* chez Meyer [2]). Le *z* et l'*r* à la place des *ʒ* et *ł* alb. ne doivent pas nous étonner : dans plusieurs autres emprunts albanais le roumain a rendu de la même manière ces sons (comp. mr. *bărz* [3], *perguar* < alb. *barʒi* (*barʒ*), *piergułɛ* ; dr. *vare* < alb. *vałɛ* [4]). Emprunté aux Albanais, *zara* a pénétré en daco-roumain par les migrations au nord des pâtres macédo-roumains.

La manière dont *ʒałɛ* a été traité en daco-roumain vient modifier l'opinion que j'ai exprimée il y a quelque temps sur l'histoire d'un autre mot roumain de provenance méridionale. Je profite de cette occasion pour rectifier ici cette opinion. En m'occupant, dans mon *Hist. de la l. roum.*, p. 29, du dr. *viezure* « blaireau », j'y disais qu'il « ne peut être rattaché directement à l'alb. *vjeʒułɛ* ; les deux formes doivent reposer sur un mot illyrien où les consonnes reproduites en albanais par *ʒ*, *ł* étaient plus rapprochées du *z* et de l'*r* roumain ». Je ne connaissais, quand j'écrivais ces lignes, aucun mot roumain d'origine albanaise avec *z* (*r*) résultés de *ʒ* (*ł*). Or *zară* montre maintenant que les transformations phonétiques, qui m'empêchaient auparavant de faire venir *viezure* directement de *vjeʒułɛ*, n'ont rien d'anormal ; il n'est donc plus nécessaire de faire remonter *viezure* à un prototype illyrien ancien : il s'explique assez bien par la forme albanaise actuelle [5].

---

1. Papahagi, *Din. lit. Arom.*, pp. 192, 488, 947 ; cf. Mihăileanu, *l. c.*, p. 141.

2. *Etym. Wörterb. d. alb. Spr.*, p. 83 ; cf. *Alb. Studien*, V, p. 74.

3. Papahagi, *l. c.*, p. 674.

4. *Hist. de la l. roum.*, p. 355.

5. Je ne me vois pas obligé de rectifier ce que je disais, au même endroit (p. 28), à propos de *barză*. Si la remarque que j'y faisais sur *z* (« le *z* roumain ne saurait être expliqué par le *ð* albanais [de *barðe*] ») tombe maintenant, après que nous connaissons le mr. *barz* < alb. *barθ*, *barði*, il reste l'autre circonstance que j'invoquais alors pour contester la dérivation directe de *barză* de l'alb. *barðe* ; c'est que la forme roumaine signifie « cigogne », tandis que celle de l'albanais n'a d'autre sens que celui de « blanc » et ne s'emploie pas pour désigner un oiseau (G. Meyer cite, il est vrai, dans son *Etymol. Wörterb.*, p. 251, un *l'umbarðɛ* = *ales marina*, *columba* qu'il décompose en

Mr. *zgrămu* [1].

Je ne vois pas qu'on ait tenté l'étymologie de ce mot (= « gratter »). Le latin ne nous offre aucune forme qui puisse l'expliquer. Par contre, je trouve en albanais toute une famille de mots auxquels je me crois autorisé d'associer le nôtre ; ce sont *grimɛ* « miette », *griṅ* « émietter, écraser », *gris* « gratter [2] ». *Zgrămu* peut donc être un dérivé verbal de *grimɛ* avec la prothèse d'une *s*, *z* (comp. *skark'inu*). Pour le passage de *i* à *ă* comp. *arădu* < ridere.

Ov. Densusianu.

---

pɛlumbɛ e barðe « colombe blanche », mais il donne lui-même cette explication comme problématique ; en admettant même que ce mot contienne dans la dernière partie l'adj. *barðe*, il reste toujours certain que cet adjectif n'est jamais employé seul par les Albanais comme dénomination d'un oiseau). Je persiste donc à considérer *barză* comme emprunté à l'ancien illyrien, qui doit avoir connu un thème * *bard-*.

1. Mihăileanu, *l. c.*, p. 463 ; Papahagi, *Din lit. pop.*, pp. 18, 397, 448, 665 ; Bojaği donne *zgrimu* (cf. Weigand, *Jahresbericht*, t. II, p. 145).

2. G. Meyer, *Etym. Wörterb.*, p. 130.

MÉLANGES

LA PARABOLE DES FAUX AMIS

Dans la *Disciplina clericalis* on trouve l'histoire d'un jeune homme qui, sur le conseil de son père, met à l'épreuve la fidélité de cent amis qu'il prétend avoir. Il leur conte qu'il a commis un meurtre et leur demande de vouloir bien l'aider à cacher le cadavre. Les trop nombreux amis refusent de se mêler à l'affaire; le jeune homme s'adresse alors au seul et unique ami de son père : celui-ci se déclare tout de suite prêt à l'aider. — Ce récit, comme la plupart de ceux de la *Disciplina*, doit être emprunté à une source arabe; le héros est d'ailleurs qualifié d'*Arabs*.

Goedeke[1] a rapproché de ce récit une parabole de *Barlaam et Josaphat*[2], qui revient à ceci : un homme a deux amis auxquels il est très attaché, il se sacrifie même pour eux; il néglige un troisième ami. Il est saisi par les gardes du roi, qui veut lui demander des comptes au sujet d'une somme de mille talents qui lui est due. L'homme demande à ses deux amis de lui prêter leur appui; les amis refusent, mais lui font des offres insignifiantes : le premier lui donne deux lambeaux d'étoffe, le second veut bien l'accompagner pendant un petit bout du chemin qui conduit vers le roi. Tout honteux, l'homme se présente devant le troisième ami, qui s'offre pour l'accompagner et fléchir la colère du roi. — Le premier ami représente

1. *Every Man, Homulus und Hekastus* (Hannover, 1865), p. 8. Comp. *Petri Alphonsi Disciplina clericalis... herausgeg... von Fr. Wilh. Val. Schmidt* (Berlin, 1827, in-4), p. 35-36; sur la source arabe, la note de Schmidt, p. 93.

2. Le texte grec de la parabole a été publié par M. Zotenberg, d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, dans les *Notices et extraits*, XXVIII, 1re partie, p. 113.

les richesses auxquelles l'homme s'attache dans cette vie, et dont il ne reste que des morceaux d'étoffe servant à envelopper le corps; le second, la famille, qui accompagne le mort aux funérailles, puis ne se soucie plus de lui. Le troisième et fidèle ami représente les bonnes œuvres, qui, après la mort, peuvent fléchir la colère de Dieu et nous délivrer des terribles collecteurs d'impôts (les démons).

Ces deux récits, se trouvant dans des ouvrages aussi populaires que la *Disciplina* et le *Baarlam*, ont été fréquemment reproduits au moyen âge; le second a exercé une influence profonde sur le théâtre du XVIe siècle. Goedeke, qui étudie ces imitations dans le mémoire cité, a eu évidemment raison de les rapprocher, mais on peut se demander s'il y a entre les deux récits simple analogie, ou véritable rapport historique. Dans le grand recueil indien de Somadeva se trouve un conte qui mérite d'autant plus d'attention que le *Barlaam* est, comme chacun sait, d'origine indienne, et qu'on a pu signaler dans la littérature de l'Inde et surtout dans celle du Bouddhisme les originaux de quelques-unes des paraboles qu'il contient; cependant le conte de Somadeva semble avoir échappé aux deux savants qui se sont occupés, en dernier lieu, du roman et de notre parabole [1]. En voici le résumé, d'après la traduction de Tawney, II, p. 57.

Il y avait un roi de Kanyākubja, nommé Chandrapīda, qui avait un serviteur, nommé Dhavalamukha. Celui-ci, chaque fois qu'il revenait à la maison, avait mangé et bu hors de chez lui. Une fois, sa femme lui demanda : « Pourquoi manges-tu et bois-tu toujours, avant de rentrer à la maison ? » Dhavalamukha répondit : « Je mange et je bois toujours chez mes amis, avant de rentrer à la maison ; car j'ai deux amis dans ce monde. L'un s'appelle Kalyānavarman : il me donne à dîner et me fait des cadeaux; l'autre s'appelle Vīrabāhu : il donnerait sa vie pour moi. » La femme dit alors à Dhavalamukha : « Fais-moi faire connaissance avec tes amis. »

Il se rendit avec elle à la maison de Kalyānavarman, qui le régala magnifiquement. Le lendemain, il alla de même, accompagné de sa femme, rendre visite à Vīrabāhu. Celui-ci, qui était occupé à jouer aux dés, lui dit bonjour et le renvoya. La femme de Dhavalamukha, pleine de curiosité,

---

1. Voir E. Kuhn, *Barlaam und Josaphat*, p. 78 (dans le t. XX des *Abhandlungen der philos.-philol. Klasse der Münchener Akademie*); S. Warren, *de Grieksch-Christelijke roman Barlaam en Joasaph*, Rotterdam, 1899.

dit à son mari : « Kalyanavarman t'a régalé, mais Vīrabāhu n'a fait que te dire bonjour. Pourquoi as-tu une opinion plus favorable de Vīrabāhu que de l'autre ? » Le mari répondit : « Va, et raconte-leur à tous les deux que le roi s'est subitement mis en colère contre moi, tu verras toi-même ce qu'il en est. » Elle fit ce que son mari désirait, et alla répéter ce mensonge à Kalyānavarman ; celui-ci dit : « Je suis un fils de marchand, que puis-je faire contre le roi ? » Après avoir reçu cette réponse, elle se rendit chez Vīrabāhu et lui dit de même que le roi s'était fâché contre son mari ; de suite Vīrabāhu accourut chez son ami avec son épée et son bouclier. Mais Dhavalamukha le fit rentrer chez lui, en disant que les ministres du roi avaient apaisé son ressentiment. Puis il dit à sa femme : « Voilà, ma chère, la différence entre mes deux amis. » Elle fut satisfaite. Ceci prouve qu'un ami qui montre son amitié par des politesses seulement est très différent d'un ami véritable ; bien que l'huile et le *ghee* aient le même aspect, l'huile est de l'huile, et le *ghee* du *ghee*.

Le traducteur rapproche de ce conte celui de la *Disciplina clericalis*, et un autre conte recueilli de nos jours dans l'Inde, et qui dérive probablement de la même source arabe où a puisé Pierre Alphonse ; ce récit peut avoir été introduit dans l'Inde par les Musulmans. Mais le récit de Somadeva présente d'autre part de grandes analogies avec la parabole. Chez Somadeva, comme dans la *Disciplina*, le danger qui menace le héros est feint, non réel, comme dans la parabole ; en outre, dans la *Disciplina* et chez Somadeva, le récit ne contient qu'une leçon de sagesse purement mondaine, tandis que la parabole a un sens dogmatique et se rapporte à la vie future ; mais, d'autre part, dans la *Disciplina*, il s'agit d'un meurtre qui aurait été commis ; au contraire Somadeva et la parabole parlent d'un roi, dont la colère menace le héros du récit, et c'est pour avoir un appui contre cette colère, que le personnage s'adresse d'abord à son ami peu sincère (Somadeva), ou à ses deux amis peu sincères (la parabole). Somadeva et la parabole sont, en outre, d'accord en ne parlant que d'un (ou de deux) faux amis, tandis que la *Disciplina* parle d'une centaine. En somme, le récit de Somadeva occupe une place intermédiaire entre le conte de la *Disciplina* et la parabole du *Barlaam*.

On pourrait supposer que le récit de Somadeva (ou de sa source perdue, l'antique *Brihatkatha* [1]) représente la contamina-

---

1. L'autre représentant de la *Brihatkathā*, le recueil de Kshemendra, n'a

tion d'une parabole, analogue à celle du *Barlaam*, et d'un conte, analogue à celui de la *Disciplina* ; mais il faudrait alors admettre que Somadeva (ou son original), tout en se livrant à ce travail de contamination, trouva moyen de faire disparaître de son récit toutes les traces de la signification dogmatique qui fait l'âme de la parabole, supposition qui ne semble guère vraisemblable.

Une autre hypothèse possible serait celle d'après laquelle la version de Somadeva représente la forme que le récit eut d'abord dans l'Inde et que la parabole en est une transformation postérieure. Le conte de la *Disciplina* remonte très haut. Goedeke a prouvé qu'il se trouve, sous une forme plus simple, dans les *Stratagèmes* de Polyen (IIe siècle de notre ère), où il est donné comme une anecdote de la vie d'Alcibiade. Il n'est donc pas impossible que le conte ait été introduit de bonne heure dans l'Inde (par les Grecs?) ; les Indiens lui auront donné une forme plus en rapport avec l'état social de leur pays, en substituant au feint meurtre la feinte colère d'un roi puissant (thème naturel dans un pays de pouvoir absolu). C'est cette forme du récit qui aura été conservée par Somadeva. — Plus tard, après les invasions musulmanes, on aura connu dans l'Inde la forme arabe du récit que la *Disciplina*, de son côté, a répandue en Occident : de là le conte mentionné par M. Tawney. — D'autre part, une secte religieuse, probablement le Bouddhisme, aura mis à contribution le conte dans la forme qu'a conservée Somadeva et l'aura transformé en une parabole, conforme à sa dogmatique et à sa morale : M. Kuhn, dans son travail mentionné plus haut (p. 78), cite, en effet, des textes bouddhiques[1] qui roulent sur les mêmes idées que la parabole du *Barlaam*.

---

pas encore été traduit en entier ; nous ne pouvons donc affirmer si le conte se trouvait dans l'ancien original ou a été ajouté par Somadeva : c'est une recherche que seuls peuvent faire les Indianistes. A en juger d'après les extraits de Kshemendra traduits par M. Sylvain Lévi et la comparaison avec Somadeva instituée par celui-ci (*Journal asiatique*, année 1885, t. II, et 1886, t. I), Somadeva n'a rien ajouté d'essentiel.

1. Goedeke, p. 12 de son mémoire, cite un texte d'origine juive où il est question de trois amis, représentant les parents, les richesses, les bonnes

En tout cas, il semble bien que le conte conservé chez Somadeva nous autorise à ajouter la parabole des Faux Amis à celles des paraboles du *Barlaam* dont les analogues ont été retrouvés dans l'Inde et auxquelles on peut attribuer une origine indienne.

GÉDÉON HUET.

P.-S. — Au moment où je corrige les épreuves de cette note, M. P. Meyer a l'obligeance de me signaler un travail de M. Ch. Ph. Wagner, *The Sources of* « El Cavalero Cifar », qui a paru dans le tome X de la *Revue Hispanique*. On y trouve (p. 78-82 du tirage à part) une discussion et un essai de classement des différentes versions, surtout espagnoles, du conte de la *Disciplina* et de la parabole, auxquelles viennent se mêler celles d'un troisième conte (*les Deux Amis, Athis et Profilias*), également emprunté à la *Disciplina*. M. Wagner montre que, dans certains cas, le premier conte de la *Disciplina* et la parabole se sont contaminés, mais il n'examine pas la question de l'identité originelle des deux récits.

ENCORE L'ANC. FRANÇ. *GERS*.

M. Meyer-Lübke, en analysant[1] ma note sur *gers* parue ici même (XXXI, 593), y a justement relevé un double manque d'information que je suis tenu de réparer : j'ignorais, quand je rédigeai cette note, que M. Schuchardt avait indiqué en passant, d'après M. Wölflin, l'existence de la forme française *gers* dans les *Quaestiones grammaticae* de Berne (*Z. für rom. Phil.*, XV[2], 241), et que M. Meyer-Lübke lui-même avait proposé comme étymologie possible de ea re (*Gramm. des l. rom.*, III, § 559). Ce n'est donc pas de parti pris que j'ai passé sous silence et

---

œuvres ; mais ce texte semble influencé par la parabole et plus récent que ne le croyait Goedeke ; voy. une note importante de M. Israël Levi dans la *Revue des Études juives*, XVIII, p. 83-89 : *Éléments chrétiens dans le Pirké rabbi Eliezer*.

1. *Z. für rom. Ph.*, XXVII, 508.

2. Et non XIII, comme porte la *Z.* par suite d'une faute d'impression.

l'opinion de M. Meyer-Lübke, et l'indication timide de M. Schuchardt en faveur de ea hora; mieux informé maintenant, grâce à lui, je n'en reste pas moins perplexe. Les formes avec *r* double (*gierres* et *gierre*), que l'on trouve quelquefois dans les psautiers d'Oxford et de Cambridge, semblent remonter à un type antérieur avec *-dr-*, et c'est ce qui a engagé M. Cornu à soutenir l'étymologie igitur. Mais est-il admissible que **giedre*, **giedres* puisse déjà être réduit à *gers* dans un texte du xe siècle? Je ne le crois pas. D'autre part, comment expliquer cette *r* double avec l'étymologie de ea re? Et pourquoi toujours après l'*r* l'addition de la désinence *s*, *e* ou *es*, lorsque nous ne trouvons jamais pareille addition après l'*r* de quare, pendant exact de de ea re?

Mais je ne veux pas « ergoter » davantage sur cette mystérieuse conjonction. Si j'ai pris la plume, c'est surtout pour relever dans ma note d'antan une erreur qui a échappé à la critique de M. Meyer-Lübke. Je disais que *gers* avait disparu de bonne heure sans nous livrer le secret de sa naissance. Je suis heureux d'avoir appris depuis que ce mot est encore usité dans le patois des Fourgs (Doubs), ou du moins qu'il l'était lorsque, voici quelque quarante ans, feu J. Tissot étudiait ce patois. Si Tissot ne le signale pas dans le chapitre qu'il a consacré aux conjonctions, il l'enregistre dans son glossaire alphabétique, où on lit : « DZARE, en ce cas, s'il en est ainsi, alors[1] ». Il est à peine besoin de dire que l'*a* de *dzare* ne remonte pas directement à un *a* primitif, mais qu'il est sorti de l'*e* médiéval sous l'influence de la consonne suivante.

Pour finir, une double remarque : **gier* peut venir aussi bien de ea re que de de ea re; quant à *gierre*, ce n'est ni ea re ni de ea re qui peut en rendre compte phonétiquement, ce pourrait être ea de re.

A. THOMAS.

---

1. *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs*, 3e série, tome IX (1864), p. 261.

ESTOURMI DE BOURGES

Il y a quarante ans déjà que, lisant dans la traduction de *Garin le Loherain*, de Paulin Paris [1], le nom d'Estourmi de Bourges, je m'avisai de voir le prototype de ce personnage en un comte de Bourges, contemporain de Charlemagne, que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* appellent « Sture ou Sturmius [2] ». Bien souvent, depuis lors, le hasard des lectures a ravivé chez moi une idée qui me semblait absolument fondée et que je n'eus pas alors la tentation de signaler aux érudits qu'intéressent les origines historiques de l'épopée française.

Dans la chanson de *Garin*, Estourmi de Bourges est le frère de Thibaud du Plessis [3], et il figure avec lui dans les rangs des Bordelais. Également mentionné à plusieurs reprises dans la *Chançun de Willame*, récemment mise au jour en Angleterre, il est, en cet autre poème, le neveu du comte Thibaud de Bourges [4].

Je me borne à signaler ces faits. Mon intention n'est pas, effectivement, de déterminer le rôle qu'a pu jouer Estourmi dans les chansons de geste, je veux simplement tenter de démontrer que le nom d' « Estourmi de Bourges » est bien certainement une forme romane de celui d'un comte de Bourges de l'époque carolingienne.

Le plus ancienne mention qui nous soit parvenue du comte de Bourges en question figure en une œuvre écrite vers le milieu du IXe siècle, la *Vita Hludowici imperatoris*, par l'Astronome limousin. *Sturbius* y est cité comme le successeur immédiat du comte Humbert, à qui Charlemagne avait confirmé en 778 le gouvernement du Berry [5]. Ce personnage ne doit

---

1. *Garin le Loherain, chanson de geste... mise en nouveau langage*, p. 243.

2. T. II, p. 405.

3. *Le romans de Garin le Loherain...*, publié par P. Paris, t. II, p. 234. Cf. même volume, p. 75 et 93.

4. *La chançun de Willame*, p. 1, etc. Cf. le tome précédent de la *Romania*, p. 602.

5. « Et Biturigæ civitati primo Humbertum, paulo post Sturbium præfecit comitem » (*Monumenta Germaniæ historica*, Scriptores, t. II, p. 608).

pas être distingué du comte de Bourges, *Sturminius* (ou mieux, sans doute, *Sturminus*) qu'un autre écrivain du IXe siècle, l'auteur du premier livre des *Miracula sancti Benedicti* [1], présente comme un homme de basse extraction élevé par Charlemagne, ainsi que plusieurs de ses semblables, à la dignité comtale [2].

Sturminus me semble être en latin le véritable nom du comte pour lequel les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* hésitent entre les formes *Sture* et *Sturmius*. Le nom latinisé *Sturminius* a donné en français *Estourmins*, mais, en ceux des parlers de langue d'oc où disparaît *n* final, *Estourmins* a dû faire place à *Estourmis*. Il y a donc lieu de supposer que le personnage d'Estourmi de Bourges a pénétré dans l'épopée française par l'intermédiaire d'un poème écrit en un dialecte assez semblable à celui de la chanson de *Girart de Roussillon* [3].

Auguste LONGNON.

UN FRAGMENT DE LA *VIE DE SAINT GILLES*, EN VERS FRANÇAIS

Le ms. Harl. 912, du Musée britannique, contient un grand nombre de documents divers dont on trouve l'énumération à peu près complète dans le catalogue imprimé (1808). Malgré nos efforts pour retracer l'histoire de ce manuscrit, malgré les recherches que M. J.-A. Herbert a bien voulu faire pour nous avec son obligeance habituelle, nous n'avons pu arriver à aucun résultat sur sa provenance. Force nous est donc de nous en tenir à la description donnée par l'ouvrage mentionné ci-dessus (t. I, p. 472) : « Codex membranaceus et crassus, in-12mo, diversis manibus scriptus, in usum, ut videtur, cujusdam presbytere

1. Adrevald, religieux de Saint-Benoît-sur-Loire, qui écrivait vers 870.

2. « Quibusdam servorum suorum, fisci debito sublevatis, curam tradidit regni, atque in primis Rahonem Aurelianensibus præfecit comitem, Biturigensibus Sturminium, Arvernis Bertmundum, aliisque, ut ei visum est, locis alios præposuit » (*Miracula sancti Benedicti*, l. I, c. 18; p. 43 de l'édition Certain).

3. Dans le *Girart de Roussillon* provençal, les noms d'homme Arpin, Baudouin, Garin, Pépin, Séguin revêtent les formes *Arpis*, *Baudois*, *Garis*, *Pepis*, *Seguis*. Tombé de bonne heure en désuétude, le nom d'Estourmi n'a pu être

ex ordine fratrum Praedicatorum. Constat ex plurimis collectaneis theologicis, hinc inde consarcinatis, nulloque ordine dispositis. » C'est une sorte de recueil dû à des mains très diverses : les écritures les plus anciennes remontent au commencement du XIVe siècle, les plus récentes à la fin du XVe s. Aux folios 183 v° et 184 r° se trouve le fragment qui fait l'objet de cette note. Il m'a été signalé par mon ami et collègue le professeur R. Priebsch, et avait d'ailleurs été noté par Ward, *Catalogue of Romances*, t. II, 466.

L'écriture est du milieu du XIVe s. et le fragment a été transcrit pour utiliser deux pages qu'avait sautées par erreur un des copistes, en passant de 183 r° à 184 v°. Il correspond aux vers 2975 à 3057 de l'édition de la Vie de saint Gilles par Guillaume de Berneville, publiée en 1881 par MM. G. Paris et A. Bos (Société des anciens textes). C'est le récit de l'absolution miraculeusement envoyée par Dieu à saint Gilles pour un péché que Charlemagne avait refusé de confesser [1]. Le fragment, que nous donnons en résolvant toutes les abréviations, est encadré dans un récit du même miracle rédigé en latin, mais très différent, comme rédaction, du passage correspondant de la vie latine que les Bollandistes ont imprimée au 1er septembre.

Quomodo Rex Karolus salvatus est per beatum Egidium abbatem.

Rex Karolus confessus est peccata sua beato Egidio abbati, sed peccatum quod aliquando commiserat occultavit, asserens quod ante diem extremum nemini quoquomodo illud clam aut palam revelaret. Cum ergo sanctus Egididius (*sic*) nec precibus nec minis dictum peccatum ab eo poterat extorquere, tandem, ipso divina celebrante et hostiam consecratam inter digitos tenente, subscriptam orationem ad Deum pro eo effudit cujus virtute peccatum denudatur et ipse salvatus est.

---

rétabli sous sa forme française par les trouvères. — Il faut certainement voir en *Sturminus* un nom d'origine germanique, ayant pour racine le mot *sturm*, d'où le vieux français *estour*, et c'est à peu près le seul de son espèce. On peut cependant citer, pour l'époque même où vivait Estourmin de Bourges, un comte de Narbonne appelé *Sturmio* en latin ; il gouvernait le Narbonnais vers la fin du VIIIe siècle et son souvenir est rappelé en deux actes respectivement datés de 834 et 844 (Devic et Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, édition Privat, t. II, preuves, col. 186 et 228; cf. t. Ier du même ouvrage, p. 895-896).

1. Voir G. Paris, *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 378 et suiv., *Vie de saint Gilles*, p. LXIV et suiv.

Myrachel fu mustré de bele [vertu. 2975
Au sacre hu ly abes fu
E le cors Nostre Seingnur tynt,
4 De Charlemaigne ly sovint ;
Al cors purement se dement :
« Au Deu, fest il, verey attent. [2980
Reys ky fus saunz comencement
8 E serras saunz definement,
Tuz tens fus et tut tens serras,
E establis e comandas
Que tun cors fust sacrefiez 2985
12 Pur ra[a]unzon de noz pechez ;
Mut est graunt mervaylle de tay
E de tun cors que je ci vay :
Tu es entere en cele la sus
16 E nus avunz tun cors cha jus. [2990
Syr[e], tu es [e] la e ci,
Ne pas pur kaunt en deus party ;
Un sul Deu es en deïté ;
20 Estably as e comaundé
Beyvere tun saung, ta char man- [ger, 2995
E tuz diz est tun cors enter ;
Ne mes il ne pust amenuser
24 Ne pur user, ne pur manger.
Tutes hures es enterryn,
Ke ton regner n'avera ja fin. 3000
Qui dignement ne tay receyt,
28 Sa mort manjue e sa mort beyt ;
Qui bien ne creyt qe ceo seyt veyre
Pur niënt ad en tey espeyre.
Je crey e say certaynement.
32 Tey prie, Deu omnipotent,
De Charlemaigne eies pité 3005
Qui pur tay ad taunt travaillé,
Tanz regnes pris par poesté
36 Pur enhauncer crestienté
E ceus destruere ⁊ afoler
Qui ne te voldrunt aürer,
Ne regarder, a sa folye,
40 Jesu, le fiz seynt[e] Marie. 3010
Cunseyliez mei que io f[e]ray,
Quele pen[e]ance ly durray
Quant il ne volt le feit geïr ;
44 Meis, si te pleist, ne devez suffrir
Que diable eit de ly seysine. » 3015
A [i]cest mot sa oresun fyne.
Nostre Seignur l'ad esculté,
48 Qui del cunseylle ad ben pensé :
Tel mes ad a ly enveié
Par ky il fu ben consellyé.
En le secrei hu li abes fu
52 Si est un angele descendu, 3020
Mes unkes hoem mortel nel vit,
En sa main port un bref petit
Fors li abes qui dignes fu :
56 Il l'ad apertement veü.
Ilokes hu li angeles descent [3025
Tut[e] la chapele en resplent.
Meys ne pur kaunt ne virent nient,
60 Sur l'auter mette un bref qu'il [tient

---

1 Ce vers est ici inintelligible. Ms. de Florence *Kar oez cum Nostre Seigneur | Est pleins de grant humilité : | A sun serf ad le jur mustré | Mut bel miracle ⁊ grant vertu.* — 2 Flor. *segrei*, la secrète de la messe, mais *sacre*, au sens de messe ou de consécration ne serait pas inadmissible. — 5, 6 Mieux dans Flor. *piement se demente | A Deu... entente.* — 18 Mieux Flor. *Pur quant n'es pas.* — 23 Flor. *Unkes ne pot.* — 28-9 Ces vers manquent dans Flor. — 31 Mieux Flor. *Jol.* — 32 Flor. *Tei pri jo pere o.* — 36 Flor. *eschaucer*, corrigé par les éditeurs en *eshaucer*. — 37-8 Manquent dans Flor. — 44. Lire avec Flor. *nel deis s.* — 49-50 Manquent dans Flor. — 51 Mieux Flor. *Al.* — 52 Flor. *Est un A. a lui d.* — 53-4 sont intervertis, et de même dans Flor. — 58 *en* manque dans Flor. — 59-60 Flor. *Tost met le bref sur cel autel | Il ne parla ne ne dit el.*

Juste le cors que cil sacra ;
Cele part clyne, si s'en va. 3030
Il ne parla ne ne dist ren
64 Meis le bref leys[e] sur l'auter.
Unkes li abes ne fist semblaunt
Qu'il le v[e]ïst ne taunt ne quaunt.
La mes[se] chaunt[e] leement,
68 Kar mut fu lé de cel present
Que li angele[s] out aporté. 3035
Qnant le servise fu finé,
Li abes Giles le bref prist
72 Car il [ne] volt qu'om le vëyst ;
Pus se est alé desvestir.
Avant qu'il comence a issir
Qui le service unt escuté,
76 Giles ad le bref engardé :
Trays fiez l'ad lit del chef [en [chef].
Voleyt oïr qu'il out en le bref. [3040
« Ceo est fet il, [bon] abbe Gire,
80 Ceo est que te maun[de] Nostre [Sire.
Il ad ta prier[e] esculté[e],
E mut li talente e mut li gré[e]
Que tu as prié pur li Rei. 3045
84 Bone mercy avera par tey
De cel peché avera il pardun,
Mes done li en confessioun.
Garde sei mes de recheyer.
88 Lest le peché del tut enter 3050
E prenge ben sa penitence ;
Nel li covent aver dutance
Qui ja uimés li seyt retreyt :
92 Pardun l'en est tut en fyn feyt. »
Après gard en le bref, si vit 3055
Tut le peché en ordre escrist
Ke Charlemaignes aveist feist.

Tunc abbas Egidius, advenit[1] ad regem et, illis duobus existentibus in capella ⁊ ibidem sedentibus pro blandis sermonibus, narrando de premiis beatorum deinde de suppliciis dampnatorum, allexit[2] eum ad confitendum dictum peccatum occultum quod rex nullo modo voluit, asserens quod nuncquam illud ante diem extremum alicui confiteretur. Videns vero abbas ipsum sic obstinatum ostendit ei cedulam per angelum transmissam celitus. Quod rex audiens et perpendens, protinus cecidit ad terram [et] humiliter peccatum recognovit, sciens quod meritis beati viri Deus eum voluit salvare per ostensionem illam tam manifestam et evidentem.

Ce fragment est intéressant à divers égards. D'abord il représente une leçon assez différente de celle du manuscrit de Florence : il y a bien une faute commune, l'interversion des

---

63-4 Manquent dans Flor. ; au v. 63 on pourrait substituer *el* à *ren*, et au v. suiv. corriger *autel*. — 69 Flor. *lui out porté*. — 73-6 Manquent dans Flor. ; au v. 74 corr. *Quant cil comencent ?* — 77 Flor. *le vit*. — 78 *Volez oir quei out el*. — 79 Flor. *Seieiz bon abes Gire*. — 91 Le ms. porte distinctement *cauimes* que je lis *ja uimes*. Flor. *Ke il jameis lui seit*. — 92 Flor. *Pardunet est en fin cel f*. — 93 Flor. *garde le b*.

1. Ms. *ad veniens*.
2. Ms. *alliciendo*.

vers 53 et 54 (3021-2 de l'édition), cependant les différences sont importantes, et, en plusieurs cas, notre fragment donne des paires de vers que le ms. de Florence omet. Le texte de l'édition peut donc être amélioré en quelques endroits par la comparaison avec le fragment. De plus la variété des deux textes est assez grande pour permettre de supposer que le poème, dont on ne connaissait qu'une seule copie, a dû être transcrit assez souvent. Les éditeurs avaient pensé que l'œuvre de Guillaume de Berneville avait été fort peu répandue : en dehors du ms. de Florence, on n'arrivait à constater qu'une seule trace de son existence, grâce à l'imitation de quelques passages par le poète anglais Lydgate [1]. Le fragment du ms. Harléien montre, par ses variantes, que, si la Vie versifiée de saint Gilles n'a pas eu un succès considérable, elle a du moins été plus répandue qu'on ne l'avait cru.

Louis Brandin.

---

1. Voir l'édition, p. LXXXVII, LXXXVIII.

COMPTES RENDUS

P. Meyer, **Die Aussprache des *c* und *t* im klassischen Latein** (extr. du *Zwei-und-dreissigstes Jahresheft des Vereins schweizer Gymnasiallehrer*, Aarau, 1902, pp. 44-80).

Ceux qui voudraient connaître l'état actuel de la question, si souvent débattue, de l'altération du *c* latin + *e*, *i*, aussi bien que de celle du *t* dans la même position, en trouveront un résumé clair et substantiel dans cette brochure de M. Meyer. Elle donne d'ailleurs quelque chose de plus qu'un résumé ; M. M. ne se contente pas d'y reproduire les différentes opinions qui ont été émises à ce propos ; il les critique et les accompagne de remarques judicieuses et parfois nouvelles[1]. Bien des faits qui y sont rapportés (tels, par exemple, certains jeux de mots, allitérations, particularités graphiques) n'ont pas sans doute beaucoup de valeur[2], — leur importance a même été exagérée par l'auteur ; mais à côté d'autres plus significatifs, ils viennent corroborer une opinion qui est partagée aujourd'hui par la majorité des romanistes et des latinistes[3]. M. M. défend cette opinion et montre suffisamment qu'il faut bien admettre que le passage de *c* à *ĉ*, *ts* est un phénomène tardif, nullement latin, mais roman.

J'ai envisagé de la même manière l'histoire du *c* latin, dans un article paru ici même (t. XXIX, pp. 321 et suiv.) et auquel je me vois obligé de revenir pour défendre quelques faits que j'y avais avancés et qu'on a mal compris ou dénaturés.

---

1. Je vois que M. M. fait justement observer à la p. 62 que la forme *Crescentsianus* d'une inscription, citée bien des fois comme l'exemple le plus ancien (IIe siècle après J.-C.) de l'altération du *t* + *i* en hiatus, devrait être écartée puisque, d'après le *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, nº 246, la lecture la plus plausible semblerait être *Crescentianus*, ce qui avait échappé à M. Meyer-Lübke comme à moi-même (*Hist. de la langue roum.*, t. I, p. 106).

2. Il y en a même qui n'en ont aucune ; ainsi, M. M. croit pouvoir tirer une conclusion du fait que *c*, *ch* et *qu* ont donné le même résultat en italien dans les formes *faccia*, *braccio*, *laccio* < *facia, bracchium, laqueus ; mais on sait que ce dernier était devenu en latin vulgaire *laceus, ce qui détruit ce rapprochement.

3. Je la trouve donnée, en dernier lieu, comme la seule admissible par M. F. Sommer dans le *Handbuch der lateinischen Laut-und Formenlehre*, Heidelberg, 1902, p. 197.

En rendant compte de mon article[1], M. Meyer-Lübke avouait ne pouvoir accorder de l'importance qu'à deux des mots que j'y avais étudiés, aux roum. *chingă* et *cucută* < cingla-*clinga, cicuta-*cucuta[2]. Plus tard, il retira son approbation aussi à ceux-ci, en leur contestant toute valeur probante dans l'étude du sort du *c*. Je lis dans son *Einführ. in d. Studium d. rom. Sprachwiss.*, p. 139 : « Dans le roum. *chingă*, la métathèse de l'*l* doit à coup sûr s'être produite avant que le *c* soit devenu *č*, mais il se peut qu'elle date de l'époque où l'on disait *k'ingl'a*, car clamare a aussi dû sonner *k'l'ama*, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de partir de *clinga. » En d'autres termes, M. Meyer-Lübke veut dire que la transposition de l'*l* dans **kingla* peut être postérieure à l'altération du *k*, c'est-à-dire au premier stade de son altération, alors que *k* était arrivé à *k'* (*kingla*, *k'ingla*, *k'ing'l'a*, *k'l'inga*). En présentant les choses de cette manière, M. Meyer-Lübke déplace la question et n'apporte aucune objection sérieuse à mes affirmations. J'ai en effet dit clairement dans l'article cité que mon but était de prouver que l'altération définitive du *c*, son passage à *č* ou *ts*, ne pouvait dater de l'époque latine; j'y laissai entendre (voy. notamment p. 322) que la phase intermédiaire de l'altération, la pro-

---

1. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, t. XXV, p. 380.

2. Les autres étaient scintilla, *stincilla et cicaro (celui-ci attesté seulement chez Pétrone). A propos du premier, M. Meyer-Lübke faisait remarquer au même endroit et dans l'*Einführung in das Studium d. roman. Sprachwissensch*, p. 139, que, pour expliquer le français *étincelle* < *stincilla, on peut supposer que « der seltenere Ausgang c-tillu durch den sehr häufigen cellu, aus culu, zu t- cillu umgestaltet worden sei ». Ce raisonnement est loin de me satisfaire, parce que je ne puis voir la raison pour laquelle le *c* aurait cédé la place au *t*. S'il s'agissait d'un changement de suffixe, comme M. Meyer-Lübke le dit, pourquoi n'aurait-on pas eu tout simplement *scincilla? Je ne puis donc souscrire à cette explication et continue à voir dans ce mot un témoignage précieux pour l'histoire du *c*. Je serais cependant porté maintenant à expliquer d'une autre manière la substitution de *t* à *c* dans le vulgaire *stincilla. Dans l'article mentionné j'y voyais, avec M. Behrens, une métathèse du *c* et du *t*; je trouve aujourd'hui cette métathèse peu naturelle, de sorte que je crois plus vraisemblable de supposer que par suite d'une assimilation, scintilla est devenu stintilla et qu'ensuite sa dernière partie a été assimilée aux formes en-cella (dans ce cas j'accepte en partie le raisonnement de M. Meyer-Lübke). Or pour qu'on puisse arriver de scintilla à *stincilla il faut bien attribuer à *c* la valeur de *k* (ou bien même de *k*), car je ne vois pas en latin la possibilité d'une transformation *sčintilla>*stintilla. Quant à cicaro, M. Meyer-Lübke observe dans la *Zeitschrift* que j'ai eu tort de le rapprocher de l'italien *cecino*, car, dit-il, « es ist mir wenigstens ganz unverständlich wie *cecino* [« Schwan »] « enferme l'idée de petitesse ». Je dois dire qu'il m'est « unverständlich » que M. Meyer-Lübke ait pu m'attribuer ce rapprochement; j'ai pensé à *cecino* « petit garçon » que donnent tous les dictionnaires italiens et non à *cecino* « cygne », car celui-ci ne pouvait vraiment — quelque téméraire qu'on eût été — être rattaché à cicer, cicaro; je vois d'ailleurs que M. Meyer-Lübke m'a mieux compris dans un compte rendu de la *Philol. Wochenschr.*, où il traduit *cecino*, comme je m'y attendais, par « Kindchen ».

nonciation médio-palatale du *k* (*k'i*, *k'e*), devait être éliminée du débat, parce que je ne voyais pas, comme je ne vois pas aujourd'hui, le moyen de préciser l'époque où cette prononciation avait commencé. Il est possible que *k* ait abouti à *k'* déjà au IIe ou au IIIe siècle de notre ère. Mais je répète encore que toutes les tentatives pour prouver ce fait me semblent illusoires. Je doute que M. Meyer-Lübke réussisse à le confirmer ; M. Guarnerio n'y a pas non plus réussi. Je ne vois donc pas où serait la contradiction entre ce que j'affirme et ce que M. Meyer-Lübke suppose ; ne reste-t-il pas prouvé que *chingă* serait une énigme phonétique si l'on partait de **čingla* et non de *kingla* (admettons même *k'ingla*)? C'était précisément mon intention, et je m'étonne que M. Meyer-Lübke ait pu dire dernièrement dans la *Berliner philologische Wochenschrift*, 1903, col. 696, où il rend de nouveau compte de mon article : « pour ce qui concerne *chingă*..... je renvoie à mon *Einführung*, etc..... où l'on pourra voir qu'il ne peut entrer en ligne de compte dans la question qui nous préoccupe ».

Dans ce dernier compte rendu, M. Meyer-Lübke dit quelques mots aussi de *cucuta, qui lui semble maintenant tout aussi négligeable dans l'étude du *c* : « *kukuta* de **čukuta* peut être comparé au sic. *kirkari* de *čirkari*, fr. *chercher* de *cercher*. » Je dois dire que je ne me laisse pas facilement convaincre par ce raisonnement. Je ne vois pas en quoi le sicilien ou le français pourrait prouver la possibilité d'un phénomène phonétique latin ; je ne crois pas que ce soit une bonne méthode que d'argumenter par des analogies d'une langue à une autre ; si une chose est possible aujourd'hui en sicilien ou en français, il ne s'ensuit pas qu'elle fût possible aussi en latin ; je voudrais qu'on me montrât exclusivement en latin la probabilité d'une transformation *čikuta, čukuta, kukuta ; j'ai peine à l'admettre.

Je persiste donc à maintenir ce que j'ai affirmé il y a trois ans, et j'ai saisi l'occasion que m'offrait la publication de M. M. pour préciser encore quelques points de l'histoire de ces mots et du *c* latin.

M. M. clôt son étude en exprimant un désir que d'autres aussi ont exprimé ; c'est qu'il serait temps d'introduire dans l'enseignement la bonne prononciation du *c* latin ; cette réforme vient d'être réalisée dans quelques lycées d'Allemagne et de Suisse ; il serait souhaitable qu'elle trouvât de l'écho dans les pays romans et au moins dans l'enseignement universitaire.

OV. DENSUSIANU.

Les écoles historiques de Saint-Denis et Saint-Germain-des-Prés dans leurs rapports avec la composition des Grandes Chroniques de France, par le baron François BÉTHUNE, professeur à l'Université de Louvain. Louvain, 1903. In-8, 48 pages (Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. IV).

Cet opuscule est un résumé clair et bien ordonné des recherches qui ont été publiées, depuis une quarantaine d'années, sur les travaux relatifs à

l'histoire de France qui ont été composés à l'abbaye de Saint-Denis, et particulièrement sur les divers éléments qui ont été combinés dans la compilation française connue sous le nom de Grandes chroniques de France ou de Chroniques de Saint-Denis. Cette seconde partie est un peu écourtée, surtout en ce qui concerne le XIVe siècle. Dans l'ensemble, l'étude de M. Béthune est plutôt une œuvre de vulgarisation que l'exposé de recherches originales. Je n'y ai rien trouvé de bien neuf. M. B. attache une importance particulière à la réfutation de certaines des idées que j'ai émises en 1866, au sujet de Primat, et d'un manuscrit des Grandes chroniques appartenant à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Je suis heureux de lui donner raison; je puis l'assurer même que les idées qu'il exprime, et que d'autres ont exprimées bien avant lui, sont les miennes depuis un très grand nombre d'années. Il m'eût été difficile de maintenir l'opinion que combat M. B. après la dissertation, vieille d'environ vingt-cinq ans, de M. H. Brosien, intitulée *Wilhelm von Nangis und Primat*, et après le compte rendu rectificatif que M. Fr. Delaborde a publié de cette dissertation, en 1880, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (XLI, 61-74). Je vais plus loin : j'avais changé d'avis avant même la publication de M. Brosien. Je profiterai de la présente occasion pour indiquer dans quelles circonstances je suis arrivé de moi-même à l'opinion qui prévaut maintenant, et qui a été très clairement résumée par M. A. Molinier dans son *Manuel des sources de l'Histoire de France* (III, 101). Ce dernier, toutefois, n'a pas indiqué, non plus que M. B., quelle a été la cause de mon erreur. C'est ce que je vais faire, revenant pour la première fois, et sans doute pour la dernière, sur la question que j'examinais en 1866 dans les *Archives des Missions* [1]. Ayant découvert, en 1865, dans un manuscrit du Musée britannique, une partie importante de la Chronique de Primat (1258-1285), non dans le texte latin original, qui nous est inconnu, mais dans une traduction due à Jean de Vignai, j'en vins, assez naturellement, à identifier ce Primat avec le personnage du même nom qui se nomme dans une pièce de 28 vers français (sept quatrains) écrite à la suite de l'histoire de Philippe-Auguste dans le ms. de Sainte-Geneviève précité [2], et dont voici les premiers :

Phelippes, rois de France, qui tant ies renommez,
Je te rens le romanz qui des roys est romez (*sic*),
Tant a cis travaillié qui Primas est nomez
Que il est, Dieu merci, parfaiz et consummez.

---

1. Dans mon premier rapport sur ma mission en Angleterre : *Documents de l'anc. littérature de la France*, p. 16 et suiv.

2. Ce manuscrit, coté jadis *L. f. 2*, est actuellement le n° 782. Il a appartenu à Charles V, et porte même sa signature. C'est le n° 989 de l'Inventaire de la librairie du Louvre, dans l'édition de M. Delisle (*Cabinet des manuscrits*, III, 159). — Les vers ont été publiés d'après ce manuscrit, d'abord par l'abbé Lebeuf (*Histoire de l'Acad. des inscr.*, ancienne série, XVI, 172), puis par Paulin Paris dans son édition des Grandes chroniques, IV, 207.

On avait considéré jusque-là ces vers comme l'épilogue d'une première partie des Grandes chroniques s'arrêtant à la mort de Philippe-Auguste, et on inclinait à croire que ce Philippe du premier vers était Philippe III. Ces deux opinions étaient fondées. Mais, en examinant de près l'état matériel du manuscrit de Sainte-Geneviève, je fis une remarque qui, tout exacte qu'elle fût, devait me conduire à des conclusions erronées. Je remarquai que les vers français et les vers latins qui leur font suite étaient écrits sur le onzième feuillet d'un cahier et que le douzième et dernier feuillet de ce même cahier avait été coupé, puis que, à la suite, et d'une écriture moins ancienne, était transcrite la vie de saint Louis qu'on rencontre dans tous les manuscrits des Grandes chroniques, et qui est fort différente de celle qu'avait composée Primat. De là j'arrivai à cette conclusion que les vers écrits sur le dernier feuillet de la partie ancienne du manuscrit étaient, non pas l'épilogue de ce qui précédait, mais le prologue d'une vie de saint Louis par Primat, qui aurait été arrachée du manuscrit et remplacée par une nouvelle vie de saint Louis. Je conviens que l'hypothèse était risquée[1]. Je reconnus plus tard (en 1878) mon erreur lorsque, faisant des recherches dans les manuscrits français de la Bibliothèque nationale de Turin, je rencontrai une copie des Grandes chroniques, s'arrêtant au règne de Philippe-Auguste — et en soi bien complète — qui se terminait par les vers où Primat se nomme[2]. Il était dès lors bien évident que les quatrains susdits étaient un épilogue et non un prologue. Mon hypothèse s'écroulait.

Qu'il me soit permis à mon tour de proposer à M. B. une menue rectification. P. 38, note 2, au sujet du traducteur Jean de Vignay, M. B. renvoie au t. XXV, p. 9-41, de l'*Histoire littéraire*. Les pages indiquées contiennent un article sur Jacques de Cessoles où il n'est parlé que très incidemment de Jean de Vignay. Il eût été plus utile de renvoyer à l'article de la *Romania* sur ce traducteur (XXV, 401). A l'aide de cet article, M. B. aurait pu compléter la liste des traductions faites par J. de Vignai qu'il donne aux pages 25 et 26. P. M.

A Translation of the Quaestio de Aqua et Terra with a discussion of its authenticity, by A. C. White. Boston, Ginn & C° (for the Dante Society), 1903. In-8, IX-64 p.

The question of the authenticity of the *Quaestio de Aqua et Terra* is beginning to assume a place of importance in the studies of those interested in

1. En 1893, dans le premier volume de son Catalogue des manuscrits de Sainte-Geneviève (p. 373), M. Köhler fait encore à mon opinion l'honneur de la regarder comme « généralement admise ».

2. N° L. V. 12 (ancien L. 11. 31 ; Catalogue de Pasini, II, 486 *a*) ; ms. de la seconde moitié du XIIIe siècle. Au second vers il y a *remez* (qui est la bonne leçon) au lieu de *romez*, leçon du ms. de Sainte-Geneviève.

Dante. In spite of the persistent attacks upon it of several Italian writers of repute, the tendency to accept it as a genuine work of Dante appears to be growing steadily. This is the second attempt at an English translation of the treatise. Mr White's predecessor was unfortunately in no sense equipped for the task, and his performance, which was lamentable exhibition of presumption and ignorance, has been dismissed by Dantists with the contempt it deserved. Of Mr White's translation it may be said at once that, if is not wholly satisfactory, it is at any rate a fair attempt to render into intelligible English a difficult and highly technical piece of writing, the interpretation of which is complicated at times by the manifestly corrupt state of the text. Mr White has for the most part faced his difficulties honestly, — that he has not always succeeded in surmounting them may be accounted for, partly by the conditions already mentioned, and partly by a certain inexperience, especially in the matter of scholastic terms, which betrays itself every now and again in the course of his translation. An instance of his shortcomings in this respect may be found on p. 21, where his rendering of *ratio*, in § 12, as « cause » instead of « principle » obscures the whole passage. Mr White has introduced one or two minor emendations into the text. We think he has rightly accepted Angelotti's suggestion to read *polorum*, in § 21, instead of *populorum*. More has been done in the way of emending the text than Mr. White is aware of. For instance he appears to be ignorant of the list of « emendazioni congetturali » which is prefixed to the text of the treatise in the second edition (1897) of the Oxford Dante; nor does he show any acquaintance with the admirable little work *Per l'autenticità della « Quaestio de Aqua et Terra »*, published by Dr Vincenzo Russo in 1901, which contains an appendix of « Errori del testo e proposte di correzioni ». We have noted, by the way, a misprint in Mr White's own text : *rationis* for *rationibus* in § 8, on p. 12. Mr White's notes, as he acknowledges, are almost entirely taken from Dr Moore's exhaustive article on the *Quaestio* in the second series of his *Studies in Dante* (see *Romania*, XXVIII, 629 ff.): and the introductory discussion as to the authenticity of the treatise for the most part comes from the same source. We could have dispensed with the translations of the quotations in the notes. Surely it is not too much to assume an acquaintance with French, for instance, on the part of any one interested in the *Quaestio*; yet the reader is conscientiously supplied with English renderings even of the *sottises* of Dr Prompt. The translations are not always correct; thus *gibbo*, on p. 14, is not « a ridge » but « a hump », a very different thing. « Guttenburg » for « Gutenberg » (p. 48) is somewhat amazing, in a (quite gratuitous) reference to the *Catholicon* of 1460. There is a useful bibliography (mostly compiled from the Cornell University catalogue) at the end of the book; and Mr. White has prefixed to his translation a very helpful analysis of the treatise, which is a good piece of work.

Paget Toynbee.

Henri HAUVETTE. **De Laurentio de Primofato** (Laurent de Premierfait) **qui primus Joannis Boccacii opera quaedam gallice transtulit ineunte seculo XV**. Parisiis, Hachette, 1903. Gr. in-8, 112 pages (Thèse de doctorat de la Faculté des lettres de Paris).

La thèse de M. Hauvette est divisée en quatre chapitres : vie et écrits de Laurent de Premierfait; la traduction du *De casibus virorum* et ses deux rédactions; la traduction du *Décaméron*; la traduction (apocryphe) du *De claris mulieribus*. Une courte conclusion termine le livre, et une préface, plus courte encore, se trouve en tête.

Dans le premier chapitre, M. H. n'apporte aucun fait nouveau pour la biographie de Laurent de Premierfait; mais il soumet à une discussion critique intéressante quelques-uns des témoignages produits jusqu'ici. Par exemple, une longue lettre de Jean de Montreuil est dirigée contre un certain Laurent qui l'avait blâmé d'avoir fait graver sur le portique de son hôtel les dix lois de Lycurgue ; un lecteur du XVe siècle a écrit en marge : *Iste Laurentius, cognomento de Primofato, fuit poeta et orator eximius.* M. H. révoque en doute l'autorité de cette identification, que j'ai acceptée sans la discuter dans ma thèse latine sur Jean de Montreuil. Ses raisons sont tirées de la difficulté que nous éprouvons à concilier les données de la lettre de Jean de Montreuil sur le caractère et les tendances de ce Laurent anonyme avec celles que nous fournissent les œuvres mêmes de Laurent de Premierfait. Le contraste n'est pas niable ; mais il est peu vraisemblable que dans le milieu littéraire parisien des premières années du XVe siècle il se soit trouvé deux Laurent, ce nom étant relativement rare à cette époque; toutefois il est bon que le doute ait été soulevé.

On aurait aimé à avoir quelques détails plus précis sur quelques-uns des protecteurs de Laurent de Premierfait, et notamment sur ce riche bourgeois de Paris, Bureau de Dammartin, dont la maison lui fut si généreusement ouverte. M. H. n'a pas pris garde que ses devanciers avaient fait fausse route en le rattachant à la famille *Bureau*, originaire de Semoine, en Champagne, et illustrée sous Charles VII par les deux grands maîtres de l'artillerie, les frères Jean et Gaspard Bureau. Le protecteur de Laurent de Premierfait ne portait le nom de *Bureau* que comme prénom; son nom de famille était *de Dammartin*; j'ignore la date exacte de sa mort. S'il n'a pas disparu, comme tant d'autres citoyens distingués, comme Laurent de Premierfait lui-même, dans la tourmente de 1418, il a été associé à la fortune de Charles VII et a dû quitter Paris à l'entrée des Bourguignons pour ne plus y revenir : au commencement de l'année 1436, sa veuve, Léonarde de Maurespect, tutrice de leurs enfants, plaidait au Parlement de Poitiers[1].

---

1. « Inter Leonardam de Malorespectu, relictam defuncti Burelli de Dominomartino, nomine suo et ut tutricem suorum et dicti defuncti Burelli liberorum, actricem — » (arrêt du 4 avril 1436, *Arch. nat.* X^1A 9193, f° 133 r°).

Dans l'énumération des écrits de Laurent de Premierfait, M. H. a fait preuve de plus de critique ; on remarquera notamment les pages qu'il a consacrées à la traduction du *De Amicitia* de Cicéron (commencée à la requête du duc de Bourbon, mort en 1410, terminée plus tard et dédiée à Bureau de Dammartin), et à la curieuse pièce de vers latins écrite en l'honneur de Boccace par Laurent de Premierfait.

Les chapitres II et III sont de beaucoup les plus importants de la thèse, et c'est là que M. H. a vraiment donné sa mesure. Ils sont excellents de tout point. L'auteur ne s'est pas contenté de préciser les circonstances externes dans lesquelles les traductions de Laurent de Premierfait ont été exécutées, et de nous renseigner sur le succès qu'elles ont obtenu, succès attesté par le nombre des manuscrits et des anciennes éditions. Il a accompli une œuvre plus originale et plus féconde en nous faisant connaître la façon de travailler du traducteur et le degré d'intelligence qu'il a apporté à la tâche singulièrement lourde qu'il avait acceptée; des exemples heureusement choisis et tirés directement des meilleurs manuscrits nous permettent de juger en connaissance de cause, et si l'impression qu'ils nous laissent est peu favorable à Laurent de Premierfait, il ne faut pas nous en montrer trop scandalisés. Roger Bacon, grand admirateur d'Aristote, trouvait les traductions latines de cet auteur qui circulaient de son temps si défectueuses qu'il regrettait qu'on ne les fît pas toutes brûler ; sauf quelques anciennes versions des livres saints, les traductions françaises de tout genre exécutées avant la Renaissance sont bien la littérature la plus misérable qu'on puisse imaginer, et dont on supporterait la perte avec le plus de philosophie. Laurent de Premierfait ne fait pas exception à la règle, voilà tout.

Il y a cependant des degrés dans le mal, et, sans surfaire son auteur, M. H. a le droit de dire que la traduction du *De claris mulieribus*, qui date de la fin du XIVe siècle, ne saurait en bonne justice lui être attribuée, tellement elle est exécrable.

On trouvera dans cette thèse quelques échantillons de la prose et des vers français de Laurent de Premierfait, notamment le texte du récit qui correspond à la nouvelle IV, 7 du *Décaméron* (p. 77-83), d'après le ms 5070 de l'Arsenal, avec quelques variantes du ms. fr. 129 de la Bibliothèque nationale, et celui de la poésie qui termine le recueil (p. 84-85), établi avec les mêmes ressources. L'étude de la langue de Laurent de Premierfait n'entrait pas dans le cadre de M. H., et il n'y à pas à lui reprocher de ne l'avoir pas abordée. On peut le louer au moins d'avoir très correctement édité ces fragments, d'avoir signalé (p. 65) l'emploi par son auteur des adjectifs *comique*[1] et *tragique*[2] et d'avoir rédigé, à propos du mot *guinaie* qui manque dans Godefroy, une judicieuse note philologique (p. 85, 86). Malgré la médiocrité de

1. Godefroy et Hatzfeld-Darmesteter ne remontent qu'à Arnoul Greban.
2. Godefroy et Hatzfeld-Darmesteter ne remontent qu'à Rabelais.

Laurent de Premierfait, il y aurait quelque intérêt à relever les mots les plus saillants de son vocabulaire. Ce clerc champenois fixé à Paris a-t-il traîné avec lui des marques visibles de son origine provinciale, ou sa langue est-elle déjà un échantillon du pur français en usage à Paris? Je n'insiste pas, mais je relève à la p. 78 l'adjectif *cusançonneux* et le verbe *cusançonner* qui m'inclinent fortement vers la première opinion. Un autre trait qui me frappe (mais je n'en trouve pas trace dans les fragments publiés par M. H.), c'est sa prédilection pour le suffixe *-eret* : l'adjectif *batailleret* est un de ceux qu'il affectionne, et ce n'est pas à Paris, vraisemblablement, qu'il l'avait appris. A. TH.

Antoine de La Salle, sa vie et ses ouvrages, d'après des documents inédits, par Joseph NÈVE, suivi du **Réconfort de madame du Fresne..., du Paradis de la reine Sibylle**, etc., par Antoine DE LA SALLE, et de fragments et de documents inédits... Paris et Bruxelles, Champion et Falk fils, 1903. In-12, 291 p.

La nouvelle édition que vient de faire paraître M. Nève d'un des ouvrages les moins connus d'Antoine de La Sale, le *Réconfort de madame du Fresne*, est tout à fait différente de celle qu'il avait déjà donnée en 1881 pour la *Société des Bibliophiles de Belgique*. M. N. en effet dans ce nouveau volume semble n'avoir voulu joindre au *Réconfort* que des extraits d'autres œuvres de La Sale pouvant éclairer sa biographie ou la genèse de ses ouvrages. C'est ainsi que la *Journée d'Onneur et de Prouesse*, poésie incolore de La Sale, publiée dans l'édition de 1881 à la suite du *Réconfort* (p. 43-63), a disparu ici pour faire place à deux passages du livre de la *Salade* relatifs au séjour de La Sale en Italie en 1407 et 1420, une *Excursion aux îles Lipari* et le *Paradis de la reine Sibylle*; le dernier de ces extraits a été récemment l'objet de travaux importants de la part de MM. Sœderhjelm et G. Paris.

La lettre qui suit, signalée déjà par M. Sœderhjelm et adressée *à un nouveau religieux*, est aussi une nouveauté; elle prouve formellement que La Sale était « en maryage obligié ». Viennent ensuite, en moins grand nombre que dans la première édition, plusieurs chapitres du livre intitulé la *Sale*, principalement consacrés au mariage et dont quelques-uns sont inspirés par l'épître de saint Jérôme contre Jovinien. Cette épître, qui nous a conservé un passage de l'*Aureolus liber de nuptiis* de Théophraste, est, avec celle de Valerius, la source préférée où ont puisé au moyen âge les auteurs qui ont écrit contre le mariage, Jean de Meun, Matheolulus et Eustache Deschamps. Valerius figure aussi dans un chapitre de la *Sale* publié autrefois par M. N., mais non reproduit dans la nouvelle édition ; ce Valerius n'est autre que le *docteur Valère* dont le nom, cité dans le prologue des *Quinze joies de mariage* à côté de l'archidiacre de Thérouanne (Matheolulus), n'a pu être identifié par les éditeurs et a été confondu avec Juvénal dont il s'est inspiré. Valerius

se trouve donc être à la fois une des sources de la *Sale* et des *Quinze joies*; faut-il voir dans ce rapprochement un argument nouveau, après ceux de MM. Gossart et Stern, tendant à prouver qu'Antoine de La Sale a écrit les deux ouvrages? Je pense qu'il suffit de conclure que les auteurs des deux ouvrages ont utilisé la même source. Si on veut se reporter à certains chapitres du *Miroir de mariage* d'Eustache Deschamps, on sera frappé aussi de leur ressemblance avec quelques passages des *Quinze joies*; on ne saurait cependant prétendre que le *Miroir*, resté inachevé et inconnu presque des contemporains de Deschamps, soit une des sources des *Quinze joies* : là encore il n'y a que communauté d'emprunts.

Le volume de M. N. se termine par une série de pièces justificatives, recueillies par M. P. Champion aux Archives nationales, aux archives des Bouches-du-Rhône et de la ville d'Arles. Ces documents, la plupart inédits (1407-1448), ne se trouvaient pas dans la première édition; ils se rapportent soit au rôle d'Antoine de La Sale comme viguier d'Arles, soit à des dons divers reçus par lui. L'un d'eux, du 16 décembre 1436, fait allusion au mariage, probablement récent à cette date, quoique tardif, d'Antoine de La Sale.

Les pages qui commencent le volume sont consacrées à la biographie de La Sale pour laquelle M. N. a utilisé les derniers travaux parus et les documents qu'il a publiés; il n'a pu malheureusement produire aucun fait nouveau de la vie de son auteur, passé l'année 1461, bien qu'il soit presque certain, comme nous l'écrivait M. Sœderhjelm, que La Sale vivait encore en 1469. Une autre partie de cette introduction passe en revue les différentes œuvres de la La Sale et fixe pour chacune la date de sa composition; c'est ainsi que la *Salade* a dû être écrite entre 1437 et 1442; la *Sale* en 1451; le *Petit Jean de Saintré* en 1456; le *Réconfort* vers 1458; les *Anciens tournois et faits d'armes*, ainsi que la *Journée d'Onneur et de Prouesse*, en 1459.

Abordant le chapitre des œuvres qui ont été attribuées à La Sale et dont il lui conteste la paternité, M. N. ne dit que quelques mots du *Livre des faits de Jacques de Lalain* dont j'ai eu occasion de parler dans un récent article de la *Romania* à propos d'un nouveau manuscrit de *Jean de Saintré*[1]. M. N. semble partager l'opinion de M. A. Bayot, émise dans son étude sur *Gillion de Trazegnies*, que vient de fortifier la dissertation de M. C. Liégeois dans son *Gilles de Chin*[2]. Ces messieurs se refusent à admettre que La Sale ait

---

1. La Bibliothèque nationale vient d'acquérir encore un nouveau ms. de *Saintré* à la vente Phillipps des 27 avril-2 mai 1903. Ce ms. (papier, XVe s., 201 feuill.) porte aujourd'hui le nº 20234 des nouv. acq. fr.; il est incomplet au commencement et à la fin. Il occupe dans la famille C D une place à part et représente la première rédaction du texte de F. Il a ceci de particulier que le copiste a partout supprimé les mots L'ACTEUR; les chapitres sont coupés différemment qu'ailleurs par des rubriques toutes spéciales.

2. Les ouvrages de MM. Liégeois et Bayot forment les nos 11 et 12 du *Recueil des travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain* (1903).

pu composer le *Livre des faits*, qui d'après eux a été écrit par l'auteur commun de *Gillion de Trazegnies* et de *Gilles de Chin*, vers 1468 très probablement, alors que La Sale était ou très âgé ou mort. Sans méconnaître la force des arguments de MM. B. et L., qui reportent la composition du *Livre des faits* à une date postérieure à celle que j'avais proposée, et tout en reconnaissant que cet ouvrage *tel qu'il est*, avec son allusion à la mort de Toison d'or et son chapitre emprunté aux *Chroniques* de G. Chastellain, a dû être rédigé après 1468, je ne puis me résoudre à ne pas voir dans le *Livre des faits* l'intervention directe et manifeste de l'auteur du *Petit Jean de Saintré*; les rapprochements que j'ai faits entre les deux ouvrages subsistent à mon avis avec toute leur valeur, et rien n'empêche de supposer que, chargé par Guillaume de Lalain de faire l'apologie de son fils, La Sale ayant utilisé les notes de la Toison d'or pour son *Saintré*, n'ait pas achevé la rédaction du *Livre des faits*, qui fut remanié et complété après lui par l'auteur des deux *Gilles*. On trouve du reste dans le *Livre des faits*, sous le nom de l'auteur, des phrases qui semblent bien appartenir à La Sale, phrases qui en tout cas ne sont pas celles d'un « professionnel du remaniement », ainsi que qualifient cet auteur MM. B. et L. « L'acteur » dit en effet dans un premier chapitre qu'ayant *vu* une grande partie des hauts faits de son héros, il va les raconter *pour son plaisir et pour éviter l'oisiveté, mère de tous les vices*. Est-ce là le langage d'un remanieur de profession ? S'exprimerait-il ainsi alors qu'il trouverait tout profit à dédier son livre à Guillaume de Lalain (ayant vécu jusqu'en 1495)?

M. N. ne reconnaît pas non plus La Sale comme l'auteur des *Cent Nouvelles nouvelles*. Aujourd'hui que M. Stern a constaté que l'histoire de *Floridam et Eluide*, dont le récit avait été adressé à La Sale par Rasse de Brunhamel, a été reproduit, avec quelques changements seulement, dans la 98e des *Cent nouvelles* où elle est mise sous le nom de l'*acteur*, il n'est guère possible de douter que cet *acteur* ne soit La Sale, qui d'ailleurs figure sous son propre nom en tête d'une autre nouvelle, et semble avoir été non pas l'auteur, mais le rédacteur de tous ces contes remis au jour ou inventés à la cour de Brabant, lors du séjour du dauphin à Genappe, par les seigneurs du duc de Bourgogne, les familiers du futur Louis XI[1], Philippe le Bon lui-même et aussi La Sale, qui pour sa part a fourni six histoires.

Quant aux *Quinze joies de mariage*, je suis d'accord avec M. N. pour en refuser la paternité à Antoine de La Sale. Cette attribution repose uniquement sur le déchiffrement fait par Pottier de la devinette du ms. de Rouen, déchiffrement notoirement insuffisant et incomplet. Les rapprochements faits par M. Gossart[2] entre les *Quinze joies* et le livre de la *Sale*, séduisants au

---

1. Ém. Picot, *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, t. II (1887), p. 246-7.

2. M. E. Gossart vient de faire paraître (Bruxelles, 1902, in-8, 47 pages),

premier abord, deviennent moins concluants quand on établit la même comparaison, comme je l'ai remarqué plus haut, entre les *Quinze joies* et d'autres ouvrages de même genre et de la même époque. Faut-il donc avec M. N. et l'auteur anonyme d'une plaquette parue tout dernièrement [1] faire de l'auteur des *Quinze joies* un moine mis en *servage* et hors de toute *franchise*? Ce serait une erreur, car le mot *servage* opposé à *franchise* ne saurait au moyen âge s'employer en parlant des vœux monastiques. Il s'agit ici d'un servage d'amour, d'une *chaine*, comme nous dirions aujourd'hui, et l'auteur, avouant sa liaison, déclare ne pouvoir se marier. Je note en passant que dans le cas où, sur la foi de Pottier, on voudrait attribuer les *Quinze joies* à Antoine de La Sale, cette attribution pourrait ne pas être contredite par le fait du mariage de La Sale, qui très vraisemblablement, comme l'admet M. N., n'a dû prendre femme qu'entre 1432 et 1436, et aurait pu composer son œuvre *avant* cette date, alors qu'il était en *servage*.

Mais il ne s'agit plus de La Sale : je dis que les *Quinze joies* ne sont pas l'œuvre d'un moine ; j'ajoute qu'elles n'ont pas été écrites par un Picard. Quoi qu'en dise Le Duchat, on ne rencontre ni dans la phonétique, ni dans le vocabulaire aucun caractère dialectal, sauf peut-être quelques formes en *ou* (en place d'*o*), *chouse* pour *chose*, qui au XVIe siècle sont caractéristiques du parler parisien. Les allusions à des villes du Nord sont toutes très naturelles et s'expliquent autrement que par un souvenir de la patrie de l'auteur. Dans cet ordre d'idées, je n'ai pas besoin de dire combien peu acceptable me paraît le nouveau déchiffrement de l'énigme du ms. de Rouen, donné par l'auteur anonyme de la plaquette citée plus haut. Ce déchiffrement nécessite d'abord l'adjonction d'un mot qui n'existe pas dans l'énigme ; puis il présente une contradiction manifeste dans l'explication des vers 5 et 6. De deux choses l'une en effet : ou l'expression *sans teste* du 6e vers sert à qualifier les mots *décapités* des vers précédents ; dans ce cas, il faudrait raisonner sur les éléments des mots survivant à la décapitation, et non sur leurs *têtes* ; ou bien *sans teste* s'applique au mot *messe* : alors il serait naturel de faire entrer ce mot *décapité* dans l'explication trouvée.

Je n'attache pas non plus grande importance, pour dater les *Quinze joies*, aux allusions plus ou moins vagues faites au dauphin ou aux Anglais, allusions qui peuvent se justifier maintes fois au courant des XIVe et XVe siècles ; mais je veux retenir ce fait signalé par M. N., que les *Cent nouvelles* (composées de 1457 à 1462) citent les *Quinze joies* au nombre des histoires *anciennes* comme Matheolet et autres. Matheolet, c'est-à-dire la traduction

---

une nouvelle édition revue et corrigée du travail sur Antoine de La Sale qu'il avait publié en 1871 dans le *Bibliophile belge*.

1. *Une énigme d'histoire littéraire, l'auteur des Quinze joies de mariage* (Paris, 1903, 39 pages, *sans nom d'imprimeur*). La plaquette tirée à 290 exemplaires est dédiée par l'auteur, en un allemand incorrect, à son confrère le professeur Wendelin Fœrster ; la dédicace est datée de Bonn, 25 juillet 1903.

française de Matheolulus par Le Fèvre, étant du milieu du XIVe siècle, il faut attribuer à la composition des *Quinze joies* à peu près une date semblable, plutôt légèrement postérieure, et adopter en ce cas une des conclusions de la plaquette anonyme.

Je me résume en disant que l'auteur des *Quinze joies*, un Parisien probablement, a écrit son œuvre à la fin du XIVe siècle ou au commencement du XVe, juste au moment où Deschamps rimait son *Miroir de mariage*, qui présente avec les *Quinze joies* de si nombreux points de comparaison. C'est tout ce qu'on peut avancer de certain sur ce point, jusqu'au jour prochain, espérons-le, où l'on saura donner une explication précise de l'énigme découverte par Pottier. Les travaux sur Antoine de La Sale abondent en ce moment; d'autres, non des moindres, sont annoncés. Tous ceux qui dans l'avenir aborderont ce sujet ne manqueront pas de se servir et de profiter du livre de M. Nève et des documents qu'il a mis au jour.

Gaston RAYNAUD.

Recueil d'Arts de seconde rhétorique, publié par M. E. LANGLOIS, doyen de la Faculté des lettres de l'Université de Lille. *Paris, imprimerie nationale*, 1902. In-4, 2 ff., LXXXVIII et 496 pp., plus 1 f. d'*Erratum*. (*Documents inédits sur l'histoire de France.*)

Les « arts de rhétorique » ou de « seconde rhétorique » ne nous font connaître que le côté extérieur, le côté matériel, si l'on peut dire, de la poésie; les auteurs ne s'y préoccupent que de la forme des vers, ils ne nous parlent ni du but que doit se proposer le poète, ni des qualités de style qu'il doit s'efforcer d'acquérir. A la suite des complications imaginées à plaisir au XIVe et surtout au XVe siècle par les organisateurs des puys de rhétorique ou par les rimeurs isolés, les questions de versification ne laissent pas que de créer à la critique philologique d'assez fréquents embarras: il est indispensable de remonter aux sources et d'étudier les préceptes et les exemples que nous ont transmis les anciens maîtres. Nul n'était mieux préparé que M. Ernest Langlois pour nous donner un recueil d'arts poétiques. Quinze années de recherches attestées par une thèse de doctorat: *De artibus rhetoricae rhythmicae* (1890) et par diverses autres publications lui ont permis de recueillir, de comparer et de commenter presque tous les traités antérieurs à 1525.

L'Art de dictier, d'Eustache Deschamps, le premier en date des ouvrages de ce genre qui nous soit connu, eût dû ouvrir la collection formée par M. L.; mais, pour les raisons qu'il expose p. IV, n. 5, il a dû renoncer à le reproduire et se borner à renvoyer le lecteur à l'édition de M. Gaston Raynaud. Les traités contenus dans le volume des *Documents inédits* sont ainsi au nombre de sept, savoir :

1° *Des rimes*, par Jacques Le Grand, chapitre extrait de l'*Archiloge Sophie*,

et que M. A. Coville avait incomplètement imprimé dans sa thèse *De Jacobi Magni vita et operibus*, 1889, p. 68. M. L. en cite quatre manuscrits.

2° (p. 11). *Les règles de la seconde rettorique*, ouvrage anonyme, qui nous a été conservé dans un manuscrit acquis par la Bibliothèque nationale, en 1881, à l'une des ventes Didot (Nouv. acq. franç. 4239).

3° (p. 104). *Le Doctrinal de la seconde retorique*, par Bauldet Herenc (1432), traité que Daremberg et Renan, Gaston Paris et M. L. lui-même ont fait connaître, mais qui n'avait jamais été complètement imprimé. Il est tiré d'un manuscrit du Vatican (Reg. 1468).

4° (p. 199). *Le Traitiez de l'art de retoricque*, composé par un auteur lorrain inconnu et publié d'après un manuscrit acquis en 1869, par la Bibliothèque nationale, à la vente Pichon (Nouv. acq. franç. 1869).

5° (p. 214). Un *Petit Traittié compilé par* maistre Jehan Molinet. — Antoine Vérard, coutumier de ces sortes de fraudes, a imprimé cet ouvrage en 1493 sous le nom d'Henry de Croy, nom qui lui a été conservé dans les *Poésies* publiées par Silvestre en 1830-1832. M. L. l'a restitué le premier à son véritable auteur, et a pu en donner un texte correct d'après deux manuscrits de la Bibliothèque nationale (fr. 2159 et 2375).

6° Un *Traictiét de rectoricque, fait pour aprendre a rimer*, petit ouvrage anonyme dont un ms. de la Bibliothèque nationale (fr. 2375, fol. 38 v°) nous a conservé un texte rempli de formes picardes, tandis qu'une autre rédaction, ramenée au dialecte de l'Ile-de-France, a été imprimée à Lyon vers 1500 et reproduite vers 1800 par un inconnu, et en 1856 par Montaiglon dans son *Recueil de poësies françoises* (III, p. 118).

7° (pp. 264-426). *L'Art et Science de rhetorique*, remaniement et développement du traité de Molinet, exécuté vers 1525 (Bibliothèque nat., fr. 12434).

L'éditeur a su joindre à ces divers morceaux une annotation à la fois sobre et précise. Les renvois aux auteurs des exemples cités témoignent d'une étude approfondie de la littérature du xve siècle. Enfin d'excellentes tables complètent une publication qui comptera parmi les meilleures de la collection. Il serait difficile, croyons-nous, d'y faire aucune addition importante. Les quelques observations que nous consignons ici ne portent que sur des détails bibliographiques.

P. x, n. 1 *in fine* : Le poème qui commence ainsi :

Par Zephirus, qui vuidoit ses soufflès,

est de Jehan Molinet. Il se trouve dans le recueil manuscrit des œuvres du poète qui a passé de la bibliothèque Didot dans la collection J. de Rothschild. (Il y est intitulé : *La Bataille des deulx nobles deesses*. Voy. Catal. Rothschild, I, n° 466, art. 50). — P. xx, n. 1. Le huitain :

Si vous la baisés, comptés quinze,

se retrouve dans le recueil manuscrit de François Rasse des Nœux (Biblioth. nat., ms. fr. 22564, fol. 135). — P. xx, n. 2. Le sonnet à double rime et à

double entente sur les Guise se retrouve aussi avec quelques variantes dans le même recueil de François Rasse des Nœux (Biblioth. nat., ms. fr. 22360 fol. 21 v°). — P. 12. Le serventois de Brisebarre de Douai :

S'Amours n'estoit plus poissant que Nature,
No foy seroit legiere a condempner,

se retrouve dans un ms. du Vatican (Reg. 1728). Keller l'a imprimé avec onze autres pièces qui sont vraisemblablement du même auteur (*Romvart*, p. 616). M. Langlois a volontairement laissé de côté ces pièces dans ses *Notices des manuscrits de Rome* (1889). — P. 34. — *Le Dit de l'Orbie* :

Pour moy deduire et deporter...

se retrouve à la Bibliothèque nationale dans le ms. fr. 1708. — P. 182, note. La ballade :

Le monde va en amendant,

dont le refrain est :

Ainsi que l'escrevice va,

se retrouve au XVIe siècle dans le recueil de François Gomain : *L'esprit troublé* (voy. Catal. Bancel, 1882, n° 263), fol. *Ii* v°. — P. 231, n. 3. Aux pièces commençant par « Gente de corps » on peut ajouter une ballade dont voici le premier vers :

Gente de corps, courtoise, simple et saige...,

et le refrain :

La grant beaulté de votre doulx viaire.

(*L'Esprit troublé* [de François Gomain], Lyon, vers 1537, in-8 goth., fol. *Bi*) et une chanson publiée par Gasté (*Chansons normandes du XVe siècle*, 1869, n° 45) :

Gente de corps, belle aux beaulx yeulx,
Bouche riant, plaisante et belle...

— P. 241, l. 23. L'*Oraison a la Vierge* à laquelle l'auteur fait allusion commence ainsi :

En protestant de la haulte excellence...

Elle se trouve, avec le nom d'Arnoul Greban, dans un ms. de la Bibliothèque nationale (fr. 19247, fol. 53 v°). Elle se rencontre aussi dans un ms. porté au Catalogue Didot, 1881, n° 27, fol. 13). — Pp. 250, 315. La ballade :

Amours me font penser par nuit penser,

dont le refrain est

Que d'amours porte la bannière[1],

est imprimée dans le recueil déjà cité de François Gomain : *L'Esprit troublé*, fol. *Dij*. Le premier vers y a cette variante :

Amours me font souvent penser,

Émile Picot.

Un exilé florentin à la cour de France au XVIe siècle. Luigi Alamanni (1495-1556), sa vie et son œuvre. Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'université de Paris par Henri Hauvette. — Paris, libr. Hachette et Cie, 1903. In-8, xix et 583 pp. plus un portrait.

Entre tous les poètes italiens qui vinrent chercher un asile à la cour de France au XVIe siècle, le plus célèbre est sans contredit Luigi Alamanni. Descendant d'une des anciennes familles de Florence, Alamanni se laissa tout jeune entraîner à conspirer contre Giulio de Médicis, en compagnie de Zanobi Buondelmonte, de Jacopo da Diacceto, de Gio. Battista Della Palla et de quelques autres. La conspiration ayant échoué, le poète parvint à gagner Venise, d'où il se réfugia en France (1522). Il ne trouva d'abord de ce côté des Alpes qu'un accueil assez froid. Ses regards étaient toujours tournés vers Florence, et il s'empressa d'y rentrer, en 1529, après l'expulsion des Médicis. La victoire des partisans de la liberté ne fut pas de longue durée : dès l'année 1530, Alamanni reprit le chemin de l'exil, et cette fois il ne devait plus revoir sa patrie. Il eut, il est vrai, dans François Ier le protecteur le plus bienveillant et le plus fidèle. Le roi fut pour lui un nouvel Auguste, et il eut la prétention d'être un second Virgile. Cette prétention nous est révélée par les genres qu'il cultiva de préférence. Il composa des églogues, il mit au jour un pendant des *Géorgiques*, *La Coltivazione*; enfin son premier poème, *Girone il Cortese*, devait rivaliser avec l'*Enéide*, tandis que son second poème, l'*Avarchide*, visait à égaler l'*Iliade*. Le désir évident de marcher sur les traces de Virgile, ou même d'Homère, explique qu'Alamanni soit resté attaché aux formes classiques les plus pures.

Le poète italien est sans nul doute au premier rang de ceux qui firent donner à François Ier le surnom de « père des lettres ». Il payait ainsi les faveurs de tout genre que le roi fit pleuvoir sur lui et sur sa famille. Il ne fut pas non plus sans exercer une influence sur les auteurs français contemporains.

Le beau volume que M. Hauvette a consacré à Luigi Alamanni peut être cité comme un modèle de critique historique et littéraire. Une première par-

---

1. Cf. le refrain cité par Langlois, p. LV :

Des doloreux porter la grant baniere.

tie est consacrée à la biographie du poète; une seconde traite de ses œuvres et de son style. Un appendice contenant diverses pièces inédites, puis des tables copieuses complètent l'ouvrage. Sur tous les points, le professeur de Grenoble a montré une sûreté d'information, un soin des détails et une rigueur de déduction qu'on ne prendra guère en défaut.

Les observations que nous aurions à présenter sur son livre ne pourraient porter que sur des points tout à fait secondaires. Nous regrettons, par exemple, que M. H., qui a entrepris des recherches minutieuses sur la famille Alamanni, et qui s'est notamment servi des notes inédites de L. Passerini, n'ait pas cru devoir nous donner un tableau généalogique. Ce tableau eût peut-être permis de savoir qui était le Claude Alamanni, maître-ès-arts, qui le 28 avril 1565, à Lyon, fut témoin du testament de Louise Labbé [1]. M. Alfred Cartier pense que ce Claude était parent du poète, et il s'est appuyé sur cette considération pour regarder comme vraisemblable l'attribution à Luigi Alamanni des vers italiens adressés à la belle cordière [2]. — P. 136, note 3. A propos de Gabriel Simeoni, M. H. aurait pu citer un sonnet qui se lit dans *Le III Parti del Campo de' primi studi di Gabriel Symeoni* (in Venezia, per Comino da Trino di Monferrato, 1546, in-8), fol. 87 : *Sopra al fiume Rodano, di L. Alam.* — P. 224. Le musicien Francesco Aiolle, ou plus probablement Dell' Aiolla, l'un des plus anciens amis d'Alamanni, qui a parlé de lui à diverses reprises, méritait peut-être d'être mieux connu. Eustorg de Beaulieu, qui lui adresse deux rondeaux insérés en 1537, dans les *Divers Raportz* (nos LVI et LVII), l'appelle « Layola », ce qui nous fait supposer la forme « Dell' Aiolla ». C'était un organiste, comme on le voit par l'énumération des musiciens florentins que nous a donnée Paolo Mini (*Difesa della città di Firenze*, 1578, p. 180). Eitner (*Bibliographie der Musik-Sammelwerke des XVI. und XVII. Jahrhunderts*, 1877, pp. 666-667) a relevé 47 pièces mises en musique par Francesco, savoir : 7 pièces italiennes, dont le sonnet d'Alamanni : Ochi mei lassi... (*Opere toscane*, 1532, I, p. 231), 29 pièces latines et 11 pièces françaises. Les éditeurs des recueils dépouillés par Eitner appellent tous notre musicien « Layolle ». Du Verdier (éd. Rigoley de Juvigny, I, p. 42) cite « Aleman Layolle, musicien et organiste à Lyon », qui a mis en musique à quatre parties des *Chansons et Vaudevilles* (à Lyon, par Simon Gorlier, 1561); ce pouvait être un fils de Francesco. — P. 410, n. 1. Les harangues de Luigi Alamanni, Bartolommeo Cavalcanti, Pier Filippo Pandolfini et Filippo Parenti ont été rimées ensemble par imp Pietro Dazzi dans ses *Orazioni politiche del secolo XVI* (Firenze, G. Barbèra, 1866, in-32), pp. 321-465.

Nous ne multiplierons pas ces observations qui n'ont pour but que de montrer à l'auteur avec quel soin nous avons lu son livre.

Émile PICOT.

---

1. *Œuvres de Louise Labé*, éd. Ch. Boy, 1887, I, p. 175.

2. *Les Poètes de Louise Labé*, dans la *Revue d'histoire littéraire*, I (1894), p. 437.

P. Papahagi, **Megleno-Romînii** (extr. des *Mémoires de l'Académie roumaine, section littéraire*, t. XXV). Bucarest, 1902-3. In-4, Ire partie, 134 pp.; IIe partie, 134 pp.

Après M. Weigand, personne n'avait étudié le parler de ce petit groupe de Roumains, si intéressant et si peu connu jusqu'ici. M. Papahagi, à qui nous devons une riche collection de textes populaires macédo-roumains, vient de lui consacrer cette étude, après avoir publié en 1900 un court travail sur le même sujet [1].

Les renseignements que l'auteur donne, dans l'introduction, sur le nombre des Mégléno-Roumains, sur leur vie, leurs occupations, etc., complètent sur plus d'un point les notices de M. Weigand. Pour ce qui concerne leur nombre, M. P. croit pouvoir rectifier le chiffre établi par M. Weigand: d'après sa statistique il y aurait en tout 20.000 Mégléniens (M. Weigand n'en donnait que 14.000). Je ne sais pas en quoi ce chiffre serait plus exact; il n'est pas facile, comme on le sait, d'avoir de bonnes statistiques de ces contrées de l'Orient; compter le nombre des habitants d'après celui des familles n'est pas, évidemment, un procédé qui offre des garanties suffisantes d'exactitude.

Aux pp. 5. et suiv., M. P. s'occupe de l'origine des Mégléniens. En s'appuyant sur le texte de Zonaras, rapporté par M. C. Jireček, il admet que les Πατζινάκοι mentionnés par cet historien comme colons établis dans le Méglen par Alexis Comnène (1091) étaient des Roumains purs, et que les Mégléniens seraient les descendants de ceux-ci. Mais cette affirmation est en contradiction avec les faits historiques relatés par Zonaras. Celui-ci entend en effet par Πατζινάκοι les Petchénègues, car c'est avec cette tribu qu'Alexis Comnène avait eu des combats. Je crois d'ailleurs inutile d'insister encore sur ce point : j'ai montré ailleurs [2] de quelle manière il faut probablement interpréter le témoignage de Zonaras et comment j'envisage l'origine des Mégléniens.

L'importance du travail de M. P. réside surtout dans les textes qu'il reproduit ; ils sont tous très intéressants et transcrits avec soin, bien qu'on remarque par endroits quelques incertitudes. Je ne veux pas trop chicaner M. P. sur l'alphabet phonétique qu'il emploie ; il aurait pu le simplifier et accepter quelques-uns des signes utilisés par M. Weigand et par d'autres phonétistes (pourquoi ne pas se servir, par exemple, de *ḷ*, *ń* pour représenter l'*l* et l'*n* mouillées; de même de *č*, *ǧ* au lieu de *ci*, *gi*? Je préfère aussi pour les dialectes *k*, *g'* à la place de *chi*, *ghi* du roumain littéraire ; j'approuve d'ailleurs M. P. d'avoir écrit *ă*, *î* au lieu de *o̯*, *u̯* du système de M. Weigand). Il est vraiment exaspérant de voir chaque collectionneur de textes employer une transcription à part et plus compliquée que les nécessités ne l'exigent. Je reviendrai d'ailleurs une autre fois sur cette question, et je tâcherai de fixer alors les règles que devraient suivre les philologues roumains dans la transcription des textes populaires.

---

1. *Romînii din Meglenia*, Bucarest.
2. *Histoire de la langue roumaine*, p. 336.

Dans le glossaire, M. P. a eu l'idée heureuse de réunir tous les mots de ses deux publications et du *Vlacho-Meglen* de M. Weigand; on peut maintenant se faire une idée de la richesse lexicale du méglénien; on y remarque surtout le nombre considérable d'éléments bulgares qu'il contient. C'est aussi une bonne idée d'avoir donné une liste des termes agricoles, techniques, etc. (I, 25 et suiv.), et des noms des animaux et des localités (II, 36 et suiv.).

Je cherche en vain dans le glossaire les formes suivantes (M. P. a oublié de les enregistrer) : *bitărnak*, *brǫnză*, *nikl'ez*, voy. le glossaire des textes publiés en 1900; dans le même glossaire, M. P. donne *kurkumbei* que je ne vois pas cité dans le glossaire général sous *curcubei*; est-ce une faute? au lieu de *kul'b*, je trouve *kuib* à la p. 11 du recueil de 1900; est-ce encore une faute? il fallait la relever, puisque si ce n'est pas le cas, l'apparition de ce mot sous deux formes différentes est intéressante, comp. ir. *kuib*, *kul'b*; — *luşnak*, I, 53, 36; *pikol*, I, 133; *rămasnikă*, I, 129; *ţirea*, *ţirţu*, *ţireţi*, *ţiream*, II, 9, 12, 13, 23 (M. P. aurait dû les mentionner sous *ţǫn*; le passage de *n* à *r* est surprenant et attend une explication); *putkă*, Weigand, *Vlacho-Megl.*, 50.

M. P. n'a pas échappé à un défaut que j'ai remarqué chez plusieurs rédacteurs de glossaires : c'est un procédé que je ne saurais trop désapprouver que de citer un même mot à deux ou trois endroits différents; pourquoi séparer *mačukă*, *mačkă* de *măčoku*, *măčoţi*, *rauă* de *rao*, etc.? Le but d'un glossaire est de présenter un mot sous ses différentes formes; on épargne ainsi la peine du lecteur et on facilite les recherches phonétiques.

M. P. aurait dû peut-être accompagner certains mots de quelques remarques phonétiques. Comment expliquer, par exemple, la forme *ĉur* = dr. *ciur*, quand on sait qu'en mgl. *ce*, *ci* donnent *ţ* (deux autres mots, *ĉinuşă* et *ĉireş* présentent, il est vrai, la même particularité, mais elle est expliquée par M. Weigand, *Vlacho-Megl.*, 17, par une assimilation de *ţ* à *ş*). Je ne vois pas non plus les raisons pour lesquelles M. P. écrit tantôt *ḑadă*, tantôt *zadă* (*Puntea cu zadă*, II, p. 47); seule la dernière forme concorde avec le développement de *d* + *e*, lat. d a e d a; de même pourquoi *virḑel* à côté de *virzeuă* < v i r g a + e l l a? Y a-t-il là deux prononciations différentes? M. Weigand, *l. c.*, 18, remarque avoir entendu dans quelques mots *dz* (*ḑ*) au lieu de *z* après *r* ou *n*, mais il aurait fallu donner quelques indications plus détaillées là-dessus. Je comprends moins encore *ḑoică* et *zoică*, II, 36, 37; M. P. le dérive de *joi*, mais le passage de *j* à *z*, *ḑ* reste inexpliqué, puisque le mgl. conserve le *j*, et M. P. cite lui-même ailleurs un *joică*. Il y a là quelques points obscurs qu'on regrette de ne pas voir relevés et éclaircis. M. Papahagi aurait rendu son travail plus utile s'il y avait ajouté quelques remarques nouvelles sur la phonétique du mgl. : il aurait complété à ce point de vue l'étude de M. Weigand.

Et puisque nous avons touché à la phonétique, je crois nécessaire de signaler quelques autres mots intéressants à cet égard. Comme l'a suffisamment montré M. Weigand, le traitement des labiales suivies d'*e*, *i* rapproche le mgl. tantôt du mr. tantôt du dr.; dans quelques mots : *p*, *f*, *v*, *m* ont

passé à *k'*, *h'* (celui-ci tombé aujourd'hui), *ǵ*, *ń*, comme en mr.; dans d'autres ils se sont conservés intacts, comme en dr. (ou plutôt dans une partie seulement de ce dialecte). M. Weigand, *l. c.*, 16, qui n'avait connu pour le passage de *p* à *k'* que trois exemples, *k'ept*, *k'aptine* et *prok'u* = dr. *piept*, *pieptene*, *apropiu*, croyait pouvoir expliquer la transformation en question par un phénomène de dissimilation (*p—p* > *k'—p*); de cette manière l'altération de *p* en mgl. était présentée par M. Weigand comme indépendante du phénomène analogue du mr. Or les choses changent maintenant, puisque M. P. rapporte trois autres mots montrant *p* > *k'*; ce sont *čičuruş*[1] (de **kičuruş*), *k'arsik*, *katră* (nom de lieu, II, 40)[2]; aucun d'eux ne contient, comme on le voit, dans la seconde syllabe, un *p* qui expliquerait la dissimilation admise par M. Weigand. Il ne reste alors qu'à voir dans les formes avec *k* des emprunts faits au macédo-roumain proprement dit (on sait que des Macédo-Roumains, des « Aroumains » comme les appelle M. Weigand, se trouvent dispersés parmi les colonies méglériennes); en macédo-roumain, les formes correspondantes sont *čičor*, *katră* (*karsik* semble y avoir disparu). C'est de la même manière qu'il faut envisager les formes avec *f* > (*h'*), *v* > *ǵ*, *m* > *ń* dont la liste s'enrichit maintenant de quelques nouveaux exemples (*ierar*; *anǵies*, *ǵioră*, *ǵior*, *ǵiuleţ*; *ńază*, *ńikură*, *ńikuričikă*, *ńir*).

Quelques remarques de détail encore. M. P. rapproche *diies*, *diu* des mr. *adil'u*, *adil'ari*; mais ce sont des mots d'origine différente, comme le montre l'absence de *l'* en mgl. qui conserve pourtant ce son, comme le mr.; *diies*, *diu* « respirer, respiration » sont sûrement empruntés au bulgare, *dyha*, *duhŭ*, *duhamŭ*, etc. (l'*h* tombe toujours en mgl.). *Kloşnik*, I, 31, que M. P. laisse inexpliqué, comme deux ou trois autres mots, me semble être le bulg. *klŭčnikŭ*. Pour *Crăčiun* « Noël », M. P. propose en passant, II, 64, l'étymologie calationem que j'avoue ne pouvoir accepter.

Ov. Densusianu.

Praktische Grammatik der rumänischen Sprache, v. G. Weigand. Leipzig, 1903, x-242 pp.

Les romanistes seront reconnaissants à M. Weigand de leur avoir donné cette grammaire qui, à côté de celle, écrite en français, de M. Candréa-Hecht (voy. *Romania*, XXIX, 478) leur facilitera sensiblement l'étude scien-

---

1. M. P. fait remarquer que cette forme est propre au langage enfantin; on emploie d'habitude *pičuruş* et surtout le simple *pičor*; la coexistence de la forme avec *č* et de celle avec *p* est dans tous les cas intéressante.

2. Je trouve parmi les noms de lieux (p. 47) aussi un *Răkita* que M. P. identifie avec *răpită* (de rapere), mais je ne comprends pas comment celui-ci aurait pu être choisi comme dénomination d'une localité; c'est à coup sûr le nom de plante *răchită*, de sorte que nous n'avons pas affaire ici à *p* > *k'*.

tifique du roumain. Écrite avec soin, elle montre la connaissance approfondie de la langue roumaine, et surtout du parler populaire, qu'on pouvait attendre de l'auteur, bien qu'on y remarque par endroits certaines erreurs, d'ailleurs inévitables chez un étranger. Ainsi *nu vream cumpăra*, *vream veni*, pp. 23, 25, sont des constructions fautives : on emploie le subjonctif après *vreau* ; on ne dit pas *dormi la iarbă* p. 27, mais *pe i-* ; *ţinuturile de Braşov*, p. 18, il faut lire *ţ. Braşovului ; rîurele*, p. 187, ne vient pas d'un *rîurea* que M. W. imagine; c'est *rîurele*, *rîurile*, pl. de *rîu* avec la transposition de l'accent sur l'avant-dernière syllabe, à cause de la rime, comme il arrive souvent dans la poésie populaire. Dans l'écriture, je trouve que M. W. a eu tort de s'éloigner, et trop souvent, de l'usage courant, littéraire ; pourquoi *omu*, *oi*, etc., et non *omul*, *voi* ou *voiu*, comme on écrit d'habitude ? Si l'*l* et le *v* ne s'entendent plus souvent dans la prononciation, ce n'est pas une raison de les omettre ; la tradition littéraire les maintient encore dans l'écriture et dans la langue des lettrés. Je n'approuve non plus M. W. quand il écrit *rumîn* et non *romîn* ; là aussi les Roumains tiennent à une forme qui ne date pas d'hier. Ce qui rehausse surtout la valeur de la grammaire de M. W., ce sont les nombreux exemples et textes qu'elle donne accompagnés d'observations qui rendent leur compréhension plus aisée. Le glossaire imprimé à la fin n'est pas moins utile.

Ov. Densusianu.

Miscellanea di Studi critici edita in onore di Arturo Graf. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1903. Gr. in-8, pp. 850.

Lo scorso giugno fu pubblicato in onore di A. Graf, ricorrendo il venticinquesimo anniversario del suo insegnamento, un volume di *Miscellanea di studi critici*, alla cui costituzione intese R. Renier, e ch' ebbe, com' era da prevedersi, grande concorso di collaboratori. Non dispiacerá ai lettori della *Romania* che si dia loro, col sommario, un brevissimo riassunto del contenuto.

P. 1. F. d'Ovidio, *La versificazione delle odi barbare*. Vi si espongono, tra l'altro, le ragioni per le quali alcuni tra i ritmi latini, quelli appunto che poi il Carducci volle ravvivare, non furono legittimamente continuati nella versificazione neolatina. Potrebbe quindi questo saggio venir considerato come un complemento di quello dallo stesso autore pubblicato sull' *Origine dei versi italiani* nel vol. XXXII del *Giornale Storico della Letteratura italiana*.

P. 53. G. Gröber, *Von Petrarca' s Laura*. Con molta abbondanza di citazioni prova che il nome di « Laura », se pur non vi fu così popolare come il Bartoli mostrò di credere, fu però in uso nella Francia meridionale, prima che il Petrarca lo rendesse celebre. La precisione cronologica poi delle notazioni necrologiche sul Virgilio ambrosiano, tra le quali è quella relativa a Laura, starebbe a provare che esse sono di mano del Petrarca. E la conclusione vuol essere che : Laura visse realmente e visse in Avignone, dove il Petrarca

la vide e dov' essa morí; ma, qualunque fosse il suo nome di famiglia, più che l'amata fu la musa del poeta.

P. 77. Paget Toynbee, *The earliest references to Dante in english literature.* Specialmente interessante la prima parte, dove si noverano i passi che dalla *Divina Commedia* il Chaucer tradusse o parafrasò, a volte citando l'Alighieri a volte no, e quelli nei quali l'imitazione si sente; sia pure, qualche volta, solo come un' eco lontana. Delle opere minori par che Chaucer non conoscesse se non il *Convivio.* Gower, contemporaneo ed amico di Chaucer, e Lydgate, contemporaneo di Petrarca e Boccaccio, par che del divino poeta conoscessero poco più che il nome. Altre citazioni (qualcuna anche nell' originale) dalla *Divina Commedia*, dal *Convivio*, dal *De Monarchia* ci riportano per lo meno al secolo xvi inoltrato. Il *De Vulgari Eloquentia*, tardi noto anche in Italia, fu primamente fatto conoscere in Inghilterra dal poeta Gray.

P. 107. G. Paris, *Le conte de la gageure dans Boccace.* Parte dell' importante studio ora stampato per intero nell' ultimo fascicolo della *Romania.*

P. 117. V. Crescini, *Retorica dantesca.* Rileva l'uso che dello spediente della replicazione (ἀναφορα) Dante fece nell' episodio di Francesca da Rimini e in qualche altro passo della *Commedia.*

P. 123. R. Renier, *Cenno sull' antico gergo furbesco nella letteratura italiana.* È un cenno che lascia intendere quanta sarebbe non solo la curiosità, ma l'utilità, per la storia letteraria d'Italia, d'una investigazione sistematica del linguaggio furbesco usato nel Cinquecento e nel Seicento. Vi si parla specialmente di Antonio Brocardo, l'avversario di P. Bembo e P. Aretino, e s' affaccia l'ipotesi ragionevole che cose sue contenga la raccolta di versi furbeschi conservataci in un codice Campori.

P. 143. G. Fraccaroli, *Bricciche dantesche.* Specialmente notevole il raffronto tra i vv. 76-78 del canto XVII del *Purgatorio* e la versione che di un brano del *Prometeo liberato* di Eschilo dà Cicerone nelle *Tusculane.*

P. 149. B. Croce, *Francesco Patrizio e la critica della retorica antica.* Vi si rende conto per sommi capi di quel libro rarissimo e pochissimo noto, nel quale la parte critica, che si potrebbe addirittura dir negativa, offre veri e propri baleni di novità ardite, laddove la parte positiva, quella dove s'intende provare che la retorica è pur essa una scienza con un suo proprio soggetto, riesce una delusione.

P. 161. E. Bertana, *L'Ariosto, il matrimonio e le donne.* Uno spregiudicato esame delle testimonianze che rispetto alla delicata materia offrono e le satire e l'*Orlando*, conduce il B. alla conclusione che l'Ariosto fu in somma un misogino, come i più dei suoi contemporanei, malgrado che il fiorir degli studi platonici paresse dover predisporre l'ambiente in favor della donna.

P. 195. G. Mazzoni, *Per la maschera di Tabarrino.* Popolarissima a Parigi nel secolo xvii fu però d'origine italiana, e in Italia ebbe anzi una specie di rinascimento nel secolo xviii.

P. 201. V. Cian, *Per la storia dello studio bolognese nel Rinascimento.* È un

quadretto interessante della vita accademica, spesso irta d'invidie e d'intrighi, nella prima metà del secolo XVI. La figura che vi campeggia è quella dell' Amaseo, umanista friulano che lesse rettorica negli studi di Padova e Bologna.

P. 223. N. VACCALUZZO, *Severino Boezio e Pier della Vigna nella Divina Commedia*. Sulla formazione dell' episodio di Pier della Vigna dove' suggestivamente operare il ricordo dei casi assai conformi della storia di Boezio. Chè l'uno e l'altro più che della prigione e della morte in vista si dolsero dell' invidia infamante : e come il ministro di Teodorico affidò all' opera sua filosofica, così cara poi a Dante, la rivendicazione del proprio buon nome, così l'affida quello di Federico secondo a Dante, vittima insigne anch' esso, quest' ultimo, dei morsi dell' invidia.

P. 235. M. BARBI, *Alessandro Manzoni e il suo romanzo nel carteggio del Tommaseo col Vieusseux*. Interessante specialmente perchè riflette gli atteggiamenti dell' opinione pubblica al comparir dei *Promessi Sposi*.

P. 257. STANISLAO DE CHIARA, *Gli amori di Galeazzo di Tarsia*. Questo imitatore del Petrarca ebbe tuttavia, come poeta d'amore, dei bei momenti di sincerità e d'originalità.

P. 267. PAOLO BELLEZZA, *Il cor di Dante attribuito dal Manzoni a V. Monti*. Al lume di buona critica pienamente si giustifica tale attribuzione.

P. 285. A. FARINELLI, *Sentimento e concetto della natura in Leonardo da Vinci*. È una compiuta analisi degl' infinitamente vari atteggiamenti dello spirito di Leonardo. Un tentativo di riassunto richiederebbe in ogni modo più spazio che qui non potrebb' essermi concesso.

P. 369. G. CROCIONI, *Il capitolo all' Italia del notajo Peregrino di Paolo di Lorenzo*. D'intonazione fortemente dantesca, deplora le misere condizioni d'Italia. L'attribuzione a questo notajo viterbese degli inizi del secolo XVI non è che probabile.

P. 379. A. BUTTI, *I mecenati di Antonio Cesari*. Furon molti, ma di nessuno il purista veronese ebbe veramente a lodarsi.

P. 385. P. SAVJ-LOPEZ, *La Villanella di Ciacco*. Sotto vesti profane celerebbe un' intenzione tutta religiosa, su per più come la ben nota *vaquieira* di Joan Esteve.

P. 391. C. SALVIONI, *Bricciche bonvesiniane*. Vi son riprese in esame ben quattordici voci del lessico bonvesiniano. Di qualcuna si conferma, con nuovi argomenti, la vecchia spiegazione, di altre si propone una nuova.

P. 405. B. SOLDATI, *Gl' inni sacri d'un astrologo del Rinascimento*. Questo astrologo è Lorenzo di Giovanni Bonincontri da S. Miniato al Tedesco; gl' inni sacri son quelli intercalati nel poemetto latino dei *Fasti cristiani* cominciati a scrivere per suggerimento di Sisto IV, compiuti in onore del cardinal Giuliano, mescolandovisi materia evangelica ed agiografica, astronomica ed astrologica ed alternandovisi la forma lirica e la narrativa. Il S. dà una compiuta notizia dell' autore e del libro.

P. 431. ABD-EL-KADER SALZA, *Una commedia pedantesca del Cinquecento*.

È il *Pedante* del romano Francesco Belo. Il S. l'analizza e l'addita come quella che primamente divulgasse il linguaggio pedantesco, detto poi fidenziano, e che al personaggio del pedante assegnasse una parte vitale per l'intreccio.

P. 453. K. Vossler, *Stil, Rhythmus und Reim in ihrer Wechselwirkung bei Petrarca und Leopardi*. Ritmo e rima possono essere acustici, ossia d'azione fisica, o stilistici, ossia d'azione psichica. Presso uno od altro linguaggio, presso uno od altro genere poetico, presso uno od altro poeta prevale l'uno o l'altro tipo. Tutti due si trovan felicemente contemperati nella lingua italiana. Ma nei due maggiori lirici italiani, Petrarca e Leopardi, la poesia di tendenza (con fondo didattico) fa più larghe concessioni all'elemento stilistico; quella d'intima ispirazione all'acustico. Ciò ch' è conforme alle riposte leggi dell'arte.

P. 483. G. Gigli, *Di alcuni sonetti del Boccaccio*. Sono i nni VI-XI delle edizioni Baldelli e Moutier; e il G. ne analizza il contenuto. Il poeta sdegnosamente rintuzza gli attacchi d'un ignoto versaiolo, non senza accennare, con stoica indifferenza, al sozzo male che afflisse gli ultimi anni di sua vita.

P. 491. P. Toldo, *Rileggendo le mille e una notte*. Contro il Bédier, che volle ridurre a men che dodici i *fableaux* aventi dei riscontri nella novellistica orientale, addita nella raccolta delle *Mille e una notte* i riscontri al fableau dei *Trois aveugles de Compiègne*, a quello del *Prêtre qu'on porte*, a *Les Lunettes* del La Fontaine, ai racconti della *Belle au bois dormant* e di *Barbe-Bleu*.

P. 507. H. Varnhagen, *Ueber die Abhängigkeit der vier ältesten Drucke des Novellino von einander*. Dimostra all' evidenza che l'edizione Gualteruzzi senza data di luogo e d'anno e quella recante la data del 1571 sono ristampe dell'altra colla data del 1525; che, infine, il testo Borghini si fonda, per quanto spetta alle novelle che ha comuni col testo Gualteruzzi, sulla edizione del 1525 e su quella non datata.

P. 515. G. A. Cesareo, *Amor mi spira...* Il Cesareo non sa acquetarsi alla comune interpretazione dei vv. 52-54 del canto XXIV del *Purgatorio*; secondo la quale Dante bandirebbe come nuova una formula d'arte già frusta presso i Provenzali, e crede invece che Dante, in quelle poche parole, lungi dal riporre il segreto dell'arte propria nell' immediata interpretazione del sentimento amoroso nel suo valore più semplicemente umano, intenda affermare il trionfo della sottilissima dottrina d'amore ch' egli aveva ereditata, per portarla poi all' ultima perfezione, dal Guinizelli e dal Cavalcanti.

P. 545. L. Piccioni, *A proposito di un plagiario del Paradiso dantesco*. È il quatrocentista Benedetto da Cesena, autore del *De honore mulierum*, una specie di enorme tenzone in quarantasei capitoli in terza rima tra lui e la sua donna. L'imitazione, sempre assai stretta, divien plagio spudorato là dove occorre una rassegna dei beati dei vari cieli.

P. 563. G. Pitrè, *Cartelli e pasquinate nello scorcio del secolo XVIII in Palermo*. Più precisamente vi si riferiscono ed illustrano quelli che venner fuori nell' anno 1793 e seguenti.

P. 571. A. Solerti, *Bricciche Tassiane*. Tra queste sparse note una ve n' ha in cui si riporta un brano delle istruzioni date da Carlo IX re di Francia nel 1566 all' abate di Saint-Gildas, mandato in missione a Roma presso l'ambasciatore di Francia signor de Tournon ; brano nel quale il re raccomanda al proprio ambasciatore « le sieur Torquato » ch' egli ha e vuol serbare sotto la propria protezione e al quale anzi ha già accordato tre mila lire di pensione. Il S. dubita che si tratti proprio del Tasso, dato pure che esistano e non siano falsificate le istruzioni di Carlo IX all' abate di S. Gildas, da cui il brano in questione disse di aver rilevato il barone Kerven de Lettenhove.

P. 583. G. Boffito, *La leggenda degli antipodi*. La persegue, con grande apparato di note, a traverso le sue fortunose vicende nella fuga dei secoli che van da Pitagora a Colombo, specialmente indugiandosi sul periodo medievale che mette capo a Dante. Questi fu anche in tal caso un geniale innovatore : riunì in una sola isola le regioni che prima di lui la leggenda aveva immaginate discontinue nei paurosi spazi dell' emisfero opposto.

P. 603. I. Sanesi, *Per la storia dell' ode*. Segnala due fra i molti imitatori che B. Tasso ebbe in quella sua riforma lirica ch' era sostituzione d'un ideale di poesia paganeggiante nel breve giro della strofe dell' ode all' abusato modello della canzone petrarchesca : Guido Casoni e Giovan Battista Amalteo, ambedue friulani ; il secondo, però, specialmente notevole per la tentata spiritualizzazione dell' ode, in virtù della quale si potrebbe dir ch' egli anticipasse in se' gli effetti del concilio di Trento.

P. 621. A. d'Ancona, *La leggenda di Leonzio*. Intermedia tra quella di don Giovanni nelle diverse sue forme e l'altra di un teschio parlante, non è d'origine italiana. Il nome e i casi di Leonzio « che traviato dal Machiavelli, incontrò una terribile fine », appajon primamente in un dramma che il 1615 si rappresentava, a edificazione degli allievi, nel collegio gesuitico d'Ingolstadt. È dunque « una pianticella nata in un orto germanico della Compagnia di Gesù ».

P. 645. F. Flamini, *Appunti d'esegesi dantesca*. Tutti relativi alla terza cantica e più precisamente ai vv. 54 del canto IX, 133-39 dell' XI, 115-41 del XIX. Al v. 137 del canto XI, solo lievemente deviando dall' interpretazione che il F. propone, non si potrebbe intendere : « perchè vedrai da chi (oppure : come, in che modo, per che via) la pianta vien guastata » ?

P. 655. F. Novati, *Una ballata in onore di Lodovico Migliorati, marchese della Marca e signore di Fermo*. È tratta dalle guardie d'un codice ambrosiano, dovè esser composta dall' ignoto rimatore nel periodo in cui il M. salì all' apice di sua fortuna, cioè tra l'estate del 1405 e l'autunno del 1406, e sta a dimostrare come gli uomini di quel tempo fosser ben lungi dal provare l'orrore che noi proviamo per questo nepote e favorito di papa che il 6 agosto 1405 consumò nel palazzo di S^to^ Spirito l'uccisione di undici notabili cittadini romani.

P. 663. E. Sicardi, *Attorno all' episodio di Manfredi*. Nel v. 126 del canto

III del *Purgatorio* « faccia » non sarebbe da intendere, secondo finora fu intesa, per « pagina », sibbene per « viso »; e Manfredi vorrebbe dire che se il pastor di Cosenza « avesse fermato per poco meno irosamente lo sguardo su quel viso », si sarebbe accorto non esser quello d'uno morto in certezza di dannazione eterna.

P. 679. A. Fiammazzo. *Il codice Canonici Miscell. 449 della Bodleiana di Oxford con commenti latini alla Divina Commedia.* Minuta descrizione del codice e riconoscimento delle fonti dalle quali il commento deriva.

P. 691. C. de Lollis. *Di Bertran del Pojet, trovatore dell' età angioina.* Ho cercato di ricostruirne la biografia tutta intiera, a traverso i molti pericoli dell' omonimia che nè a me nè al lettore ho dissimulati[1].

P. 711. V. Rossi, *Armi ed amori d'un orafo fiorentino del Quattrocento.* Si tratta di Michele Corbizzeschi, autore d'un poema, ancora inedito, in 465 ottave, che potrebbe definirsi un diario, privo d'ogni pregio là dove l'autore, che dovè avere una certa familiarità colle opere di Dante, del Petrarca e del Boccacci, lascia trapelare delle pretese letterarie; non del tutto sgradito alla lettura quando s'ispiri semplicemente alla realtà.

P. 741. G. Gorra, *Carlo I d'Angiò nel Purgatorio dantesco.* Quantunque Dante assegni a Sordello, un poeta della guerra, l'ufficio di passare in rassegna i principi accolti nella valletta del Purgatorio, questi stan lì a figurare (avessero poi in vita poco o nulla fatto per essa) quella pace universale che Dante ebbe e ciascun principe avrebbe dovuto sempre avere in cima dei propri pensieri. Tra di essi quindi bene è ragione che trovasse posto Carlo d'Angiò, il quale, in grazia degli atteggiamenti più o men sinceri della sua politica, e più ancora in grazia della significazione che a questa vollero attribuire i papi, pote' esser reputato e detto « paciaro ».

P. 775. E. Pércopo, *Per la giovanezza del Sannazaro.* Pubblicazione ed illustrazione d'un atto del 3 maggio 1474, il quale permette di meglio circoscrivere qualche data relativa alla biografia di Jacopo e dei suoi genitori.

P. 789. L. G. Pélissier, *Pour la biographie du cardinal Gilles de Viterbe (Egidio Canesio).* Spoglio degli estratti che il cardinale Enrico di Noris fece dai regesti dell' umanista agostiniano nell' intenzione di scriverne la vita, ancor oggi poco nota.

P. 817. P. Chistoni, *La lonza dantesca.* Muove dall' origine del nome « lonza », già altrove, non ha molto, da altri discussa; e con lungo discorso,

---

1. Lo Chabaneau mi fa notare, in via privata, ch' è registrato nel *Grundriss* del Bartsch, al n° 346, un trovatore Peire Imbert, assai probabilmente identificabile con quel Pietro Imberto che, secondo io mostrai, insieme con Bertrando del Poggetto fu l'anno 1270 in missione nell' Alta Italia per Carlo d'Angiò s'aumenterebbe, così ancora d'una unità il drappello dei trovatori dell' età e della corte angioina e a Peire Imbert, sul quale mi propongo ritornare, sarebber da estendere le considerazioni ch' io facevo a proposito di B. del Poggetto a pp. 700 e sgg.

specialmente alimentato da citazioni delle glosse dei luminari della patristica e della scolastica ai testi biblici, intende poi a dimostrare la necessità della identificazione della lonza con Gerione, e della sapienza, considerata nella sua pratica efficacia, colla corda che Dante portava cinta e ch'egli porge « aggroppata e rivolta » a Virgilio perchè questi possa sommettere al proprio volere la potenza di Gerione.

Cesare DE LOLLIS.

Società filologica romana[1]. — *Il libro delle Tre Scritture e il Volgare della Vanità* di BONVESIN DA RIVA, editi a cura di V. DE BARTHOLOMÆIS. Roma, presso la Società, 1901. In-8, 158 pages et un fac-similé.

Il Libro de varie romanze volgare, cod. Vat. 3793, a cura di P. SATTA e F. EGIDI. Fasc. I (1902) et II (1903). In-8, 96 pages.

Miscellanea di letteratura del medio evo. Fasc. I : *Rime antiche senesi* trovate da E. MOLTENI e illustrate da V. DE BARTHOLOMÆIS, 1902. In-8, 44 p. — Fasc. II. *Il cantare di Florio e Biancafiore*, secondo un ms. velletrano, edito a cura di Giovanni CROCIONI, 1903. In-8, 42 p.

Documenti d'Amore di Francesco DA BARBERINO, secondo i manoscritti originali, a cura di Francesco EGIDI. Fasc. I-III, 1902-1903. In-8, 208 p.

Nous avons annoncé en 1901 (*Romania*, XXX, 623) la fondation de la *Società filologica romana*, qui se propose de faire pour l'ancienne littérature de l'Italie ce que la Société des anciens textes français fait, depuis trente ans, pour l'ancienne littérature de la France : son but est peut-être même plus vaste, car rien n'indique dans son programme qu'elle doive limiter son action à la littérature proprement italienne. Les éditions mises au jour depuis la fin de l'année 1901 donnent, à considérer l'ensemble, une idée favorable de l'activité et de la compétence des éditeurs. Disons aussi, une fois pour toutes, que le côté matériel (papier et impression) est fort satisfaisant, sinon que le tirage est parfois inégal. La *Romania* tiendra ses lecteurs au courant des publications de la nouvelle société, sans pourtant s'engager à en faire des comptes rendus détaillés : l'abondance croissante des matières nous oblige parfois, pour éviter l'encombrement et les retards qui en seraient la suite, à signaler en quelques lignes des travaux qui mériteraient un examen approfondi.

Le *Libro delle Tre Scritture*, de Bonvesin da Riva, publié par M. V. de Bartholomæis, a eu l'honneur d'être deux fois édité à peu de mois d'intervalle. On a rendu compte ici même de la seconde édition, celle de M. Biadene (XXXII, 477), qui a pu profiter de la précédente, sinon pour le texte, qui était imprimé quand celle-ci parut, du moins pour l'introduction. Les deux

1. Le siège de la Société est à Rome, Corso Vittorio Emmanuele, n° 217. Dépôt des publications à la librairie Loescher, Rome, Corso Umberto I, n° 307.

publications sont faites avec soin et compétence : tout en regrettant qu'elles n'aient pas paru à un plus long intervalle, on ne peut pas dire qu'elles fassent absolument double emploi : le glossaire de la seconde, par exemple, est plus développé que celui de la première, mais, en somme, on pourra se servir indifféremment de l'une ou de l'autre.

La publication littérale du ms. Vat. 3793 (*Il Libro de varie romanze volgare*) est d'une utilité contestable. *La Società filologica romana* aurait pu mieux employer ses fonds, car le très important *canzoniere* du Vatican était déjà suffisamment connu par l'édition de MM. d'Ancona et Comparetti (*Le rime antiche volgari secondo la lezione del cod. Vaticano* 3793. Bologna, 1875-88), qui est d'une lecture plus commode. En principe, je n'approuve pas ce mode de publication littérale (que les Allemands appellent à tort diplomatique), où on prétend représenter toutes les particularités du manuscrit, y compris les fausses coupes des mots : cela était bon autrefois ; actuellement la représentation des originaux est obtenue bien plus exactement par la photographie. Donnez-nous une reproduction phototypique (la dépense n'est pas énorme) ou une véritable édition. Il n'y a pas de milieu.

Miscellanea di letteratura del medio evo est un titre bien vague, et de plus fort inutile si, comme c'est le cas pour les deux fascicules publiés, chaque fascicule doit contenir un ouvrage complet en soi avec sa propre pagination. Le nº 1, publié par M. de Bartholomæis, contient d'abord l'édition d'un petit recueil manuscrit compilé par l'érudit bien connu Celso Cittadini à la fin du XVIe siècle et conservé parmi les papiers de feu Henri Molteni, déposés à l'Ambroisienne, En réalité ce petit recueil est formé de trois fragments de provenance diverse, dont deux ont fait anciennement partie d'un manuscrit de la main de Cittadini, récemment acquis par la bibliothèque communale de Sienne. M. de B. a tiré des fragments recueillis par Molteni, quatre pièces fort intéressantes (trois sont du milieu ou de la seconde moitié du XIIIe siècle), jusqu'ici tout à fait inconnues ; il les a publiées avec les annotations nécessaires et un glossaire[1]. En appendice, il donne l'inventaire des papiers de Molteni conservés à l'Ambroisienne.

Le deuxième fascicule de la susdite *Miscellanea* contient l'édition, d'après un ms. de Velletri jusqu'ici inconnu, du *Cantare di Florio e Biancafiore*. Le ms. de Velletri a une certaine importance dialectale ; de plus il présente, par rapport à l'édition antérieure de M. Crescini, d'importantes variantes. Il était donc utile de le publier, quoique incomplet.

---

1. Le mot *lepando*, dans un passage obscur, est expliqué par M. de B., comme identique au prov. *lepar* « col valore di *lusingare* ». Cela est contestable : *lepar* signifie « lécher » ou « laper » (*Lex. roman*, IV, 48-9.). Peut-être M. de B. a-t-il été amené au sens de « lusingare » par la considération du mot *lepaudier* que Raynouard (IV, 49) traduit par « lécheur, flatteur, enjôleur ». Mais l'exemple unique de *lepaudier*, tiré d'un ms. inférieur du *Breviari*, est fautive ; voir l'édition de Béziers, v. 17194 et les variantes.

On sait que le très curieux commentaire latin composé par Francesco da Barberino sur ses *Documenti d'amore*, signalé par Bartsch en 1870 [1], a été depuis lors l'objet de plusieurs publications partielles, par M. Antognoni [2], par M. A. Thomas, qui lui a consacré une étude très approfondie [3], et par d'autres [4]. Voici que la *Società filologica romana* en entreprend, par les soins de M. Fr. Egidi, une édition complète, dont les trois premiers fascicules ont paru. Le texte italien des *Documenti* occupe le haut des pages ; au-dessous prennent place la version latine des vers italiens, en italiques, puis le commentaire en petit texte. Je suis obligé de dire que cette édition est peu satisfaisante : elle est faite selon une mauvaise méthode ou, plus exactement, sans méthode. En voyant que les capitales sont placées irrégulièrement, comme cela est fréquent dans les manuscrits [5] ; que le point (souvent suivi d'une minuscule et non d'une capitale) est mis là où une virgule ou un point et virgule suffirait ; en lisant, en un mot, *avitiis*, *amalo*, pour *a vitiis*, *a malo*, etc., on est porté à croire que l'éditeur a voulu reproduire le manuscrit avec toutes ses particularités graphiques : c'est un système puéril, qui gêne beaucoup la lecture et n'offre aucun avantage quelconque, mais c'est du moins un système. Cependant l'éditeur, mêlant la ponctuation moderne à la ponctuation du manuscrit, emploie la virgule [6], et distingue à la moderne le *v* de l'*u*. Alors, quel système suit-il ? Quant à l'exactitude de la transcription, je crois qu'on peut s'y fier. Cependant, j'ai comparé le texte de M. Egidi avec celui de M. A. Zenatti dans son édition du *Trionfo d'amore* (Catania, 1901) ; j'ai trouvé quelques différences et, en certains cas du moins, il m'a paru que M. Zenatti avait mieux lu. Voici, à mon avis, comme il convenait de procéder : il fallait ponctuer à la moderne, mettre des capitales aux noms propres, imprimer en petites capitales les noms d'auteurs cités, et entourer de guillemets les citations. Les vers devaient être mis à la ligne. L'idéal eût été, évidemment, de marquer en note la source de chaque citation — et la plupart de ces citations pouvaient être facilement retrouvées, Barberino ayant soin, pour les écrits scolastiques qui sont divisés en *distinctiones*, de citer le n° de la *distinctio* — mais enfin, si on croyait pouvoir se dispenser de ce travail, on eût grandement facilité la recherche des sources en employant les procédés typographiques que je viens d'indiquer, de façon à faire ressortir le nom de l'auteur cité et la citation elle-même. Il est regrettable qu'une édition si vivement désirée, et dont il faudra se contenter pendant de longues années, n'ait pas été conduite avec une meilleure méthode.

---

1. *Jahrb. f. rom. u. engl. Literatur*, XI, 42-59.
2. *Giorn. di filologia romanza*, IV, 409.
3. Cf. *Romania*, XIII, 447.
4. Voir *Romania*, XXVIII, 162 ; XXXI, 479.
5. Ainsi p. 4 : « Darius olim rex persarum, unus ex predecessoribus darij, quem Alexander olim phylippi macedonie devicit... »
6. Comme on le voit par le passage cité à la note précédente. Mais cet emploi cesse presque complètement à partir de la page 11 : nouvelle inconséquence.

Comme toutes les sociétés actives, la *Società filologica* a son bulletin, où sont imprimés les statuts, la liste des membres, les procès-verbaux des séances et des communications variées. Entre ces communications, dont quelques-unes se rapportent plutôt à l'histoire pure qu'à l'histoire littéraire, il en est qui doivent être signalées ici ; la place nous manque pour les indiquer toutes. Dans le premier fascicule, notons trois pages de M. F. Egidi, l'éditeur des *Documenti d'amore*, sur les manuscrits qu'on a de cet ouvrage. On n'en connaissait qu'un autographe à la vérité, mais Ubaldini, le premier éditeur du texte (non du commentaire), en signalait deux autres, à la Barberina, dont l'un vient d'être retrouvé. Il représente une rédaction antérieure à celle connue jusque-là et est en partie autographe. M. Egidi aurait pu, par la même occasion, expliquer d'après quelle méthode il avait procédé à l'édition, ce que nous ne savons toujours pas. — Dans le fascicule II, citons une note de M. E. Monaci sur le *Carros* de Rambaud de Vaqueiras, à laquelle est jointe la publication du *Tournoi des dames* de Hue d'Oisi, d'après Brakelmann. A la fin de ce fascicule est imprimée en petit texte une série de *notizie* qui forment une sorte de chronique. Ces *notizie* se poursuivent dans les fascicules suivants. — Dans le fascicule III, notons de curieuses recherches sur la légende fabuleuse de saint Cyrice et de sainte Julitte, mise en rapport avec des fresques très anciennes (VIIIe siècle) récemment découvertes au Forum de Rome (art. de M. G. Fogolari) ; *Una legenda carolingia nelle Marche* (F. Egidi) ; un testament en langue vulgaire écrit à Sienne en 1288. — Dans le fascicule IV, sous le titre de *Nota Bonvesiniana*, M. V. de Bartholomæis se livre à une polémique contre M. Biadene, à l'occasion du *Libro delle Tre Scritture*, et M. G. Crocioni disserte sur les *Chiose di Jacopo Aligheri*, publiées par Lord Vernon (et non *Wernon*), à propos d'un fragment trouvé à la Bibliothèque Barberine. — Dans le fascicule V, signalons une note sympathique de M. P. Rajna intitulée *G. Paris e la « Société des anciens textes français »*. — Par une inexplicable bizarrerie, ces fascicules, dont aucun ne dépasse quatre feuilles d'impression, ont chacun un titre, une table et une pagination à part. Il est cependant bien évident qu'on ne les fera pas relier séparément. L'usage constant est de donner une pagination suivie à tous les fascicules se rapportant à un même exercice financier, ces fascicules formant un volume. On cite par volume ou par année, mais non pas par fascicule.

P. M.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXVII, 3. — P. 257, C. Michaëlis de Vasconcellos, *Randglossen zum altportugiesischen Liederbuch* (suite). — [P. 278, P. Toldo, *La Leggenda dell' amore che trasforma*. Le titre ne dit pas clairement qu'il s'agit du conte bien connu où on voit un jeune homme épouser par dévouement une horrible vieille, qui aussitôt se transforme en une belle jeune fille (le *fier baiser*). Ce thème a été plus d'une fois étudié (notamment par G. Paris à propos de *Gauvain*, dans l'*Hist. litt. de la Fr.*, XXX, 97). M. T. le croit d'origine indienne, mais il faut convenir que son exposé n'est pas très bien ordonné, et qu'en réalité l'histoire du conte est difficile à suivre dans son développement. — P. 298, Aldo Franc. Massèra, *Le più antiche biografie del Boccaccio*. L'auteur publie en texte critique, avec commentaires, les plus anciennes vies de Boccace, par Fil. Villani, Dom. Bandini d'Arezzo, Siccone Polenton, Giannozzo di Bernardo Manetti, et s'attache à établir les rapports qu'elles ont entre elles. — P. M.]

MÉLANGES. — P. 339, Paolo Savj-Lopez, *Per le « Novas del papagay »*. Critique des idées de J. Coulet (*Rev. lang. rom.*, XLV, 289 sq.) que l'auteur rejette entièrement. — P. 341, C. Nigra, *Anc. fr. bloi « biondo »*. De *albētum, p. pas. de albescere, avec l'aphérèse et la métathèse que M. N. a déjà signalées pour *blond* < *albundus (cf. *Romania*, XXVI, 555). — Lat. *bōa*, *bōva*; fr. *bouee*. *Bouée* représenterait *bovāta de bova (cf. *Romania*, XXXI, 455); le nom serait dû à l'apparence serpentine prise dans l'eau par le câble de la bouée. — Fr. *charogne*, a. prov. *caroña*, M. N. s'appuie sur le languedocien *caraugno* pour rattacher *charogne* etc. à *caralina, métathèse de carnalia. L'italien qui a *o* et non *au* serait un emprunt au provençal. Mais, sans parler de la métathèse assez inattendue, surtout à côté des dérivés de carne, comment expliquer la forme provençale ? — *Riflessi di* recentare, *recentiare. M. N., en maintenant *recentiare, *retenciare comme prototypes de l'a. fr. *recincier* et de *rincer*, ne résout pas la difficulté provenant de l'*i*. — A. fr. *rouiller* (*les yeux*), de rot(u)lare devenu roclare[1]. — *Derivati da* viviscere : la plupart remonteraient à

---

1. [Cette étymologie est inadmissible. La forme de l'anc. fr. est, non pas *rouillier*, mais *roeillier*, de trois syllabes ; ce qui exclut absolument rotulare. — P. M.].

*viscere, par aphérèse syllabique. — P. 346, G. de Gregorio, Sic. sard. *surra*, it. esp. cat. malt. *sorra*, « ventre du thon » : l'étymologie généralement admise, lat. sūra, ne convient ni au sens ni à la forme, p. ex. de l'it. *sorra*; M. de G. propose, avec grande vraisemblance, l'arabe *sorra* « ventre ou flancs d'un animal ». — P. 347, A. Horning, Ital. *bigio*, fr. *bis*, *bise* : M. H. défend contre M. Ott l'étymologie de Diez, lat. bombycius. — Anc. fr. *aubesson* : le mot désigne des champignons et n'est qu'une variante dialectale de l'anc. fr. *apeson*, peson du fuseau (cf. fr. mod. *fuseau* = espèce d'agaric).

Comptes rendus. — P. 352, *Aucassin et Nicolette*... en français moderne, par G. Michaut (F. Ed. Schneegans). — G. Lisio, *L'arte del periodo nelle opere volgari di Dante Alighieri e del secolo XIII* (K. Vossler : appréciations sévères sur la rigueur scientifique de l'auteur). — P. 363, C. Trabalza, *La stilistica e l'insegnamento di essa nell' università* (K. Vossler). — P. 364, *Archivio glottologico italiano*, XV, 3-4 (W. Meyer-Lübke). — P. 374, *Le Moyen-Age*, XV, mai-octobre (F. Ed. Schneegans). — P. 376, *Revue des langues romanes*, XLV (Schultz-Gora). — P. 380, *Giornale storico della letteratura italiana*, XL, 3 (B. Wiese). — P. 381, *Revue de philologie française et de littérature*, XVI (E. Herzog). — P. 383, *Studj di filologia romanza*, IX, 2 (Paolo Savj-Lopez).

XXVII, 4. — P. 385, L. Beszard, *Les larmes dans l'épopée, particulièrement dans l'épopée française jusqu'à la fin du XII*e *siècle*. Première partie d'une *étude de littérature comparée* qui va d'Homère à l'Arioste — P. 414, C. Michaëlis de Vasconcellos, *Randglossen zum altportugiesischen Liederbuch* (suite). — P. 437, R. Zenker, *Nochmals die Synagonepisode des Moniage Guillaume II*. Réponse à la critique faite par G. Paris (*Romania*, XXXI, 612-14) du mémoire de M. Z., *Die Synagonepisode des Moniage Guillaume II*. — P. 459, S. Pieri, *Il tipo morfologico di « volándola »*. Les substantifs, surtout italiens, formés à l'aide du suffixe *-anda*, *-enda* (tosc. *-andola -o*, *-endola -o* ; fr. *-ande*, *-ende*) pourraient représenter non seulement, comme on le pense d'ordinaire, des participes latins en -dus (*profenda* < praebenda), mais aussi, ce qui conviendrait mieux pour le sens de certains, des participes présents (*oliandolo*, marchand d'huile < * *oliante*), la terminaison du gérondif s'étant ultérieurement substituée à celle du participe comme dans le français *marchand*.

Comptes rendus. — P. 465, *A lenda dos santos Barlaão e Josaphate*, I, texto critico por G. de Vasconcellos Abreu (E. Dias). — P. 470, Jeanroy, *Un sirventes contre Charles d'Anjou* (O. Schultz-Gora). — P. 471, V. Crescini, *Rambaldo di Vaqueiras a Baldovino Imperatore* (R. Zenker). — P. 477, *Les Narbonnais*, éd. H. Suchier (W. Cloëtta : corrections de détail). — P. 484, *Jahresbericht des Instituts fur rumänische Sprache*... hgg. von... Dr G. Weigand, V-IX (J. U. Jarník : importantes remarques, corrections et additions). — P. 506, *Romania*, n° 124 (W. Meyer-Lübke et G. G.). — P. 509, *Giornale storico della Letteratura Italiana*, XLI, I (B. Wiese). — P. 510, C. Wah-

lund, *Nachwort zur Brendanausgabe*. Complément de références minutieuses aux travaux antérieurs.

XXVII, 5. — P. 513, L. Beszard, *Les larmes dans l'épopée, etc.* (suite). — P. 550, L. J. Juroszek, *Ein Beitrag zur Geschichte des jotazierten Konsonanten in Frankreich*. Première partie d'une recherche intéressante fondée sur l'étude des noms de lieux. — P. 579, S. Pieri, *La vocal tonica alterata da una consonante labiale*. Complément à l'article de l'*Archivio glottologico*, XV, 457 sq. et réponses (peu décisives, semble-t-il), aux observations de M. Ascoli (cf. *Romania*, XXXII, 161). — P. 594, Schultz-Gora, *Zum Texte der « Flamenca »*. — P. 609, H. Schuchardt, *Zur Methodik der Wortgeschichte*. Nouveaux exemples de la nécessité de ne pas abstraire l'histoire des mots de l'étude des objets qu'ils désignent; remarque intéressante sur le « préfixe » *ca(l)* dont l'existence est « indémontrée et invraisemblable » et qu'on peut expliquer presque partout où on le rencontre par la fusion de deux mots, ex. : *califourchon* < * caball- + *fourchon*, etc.

Mélanges. — P. 616, G. Bertoni, *Sui manoscritti del « Meliacin » di Gerard d'Amiens*. Notes sur les divergences, inégalement importantes, des quatre mss. de Paris et de Florence. — P. 621, H. Schuchardt, sapidus > rom. *savio* etc. Observations au compte rendu par M. Salvioni des *Romanische Etymologieen*, I, dans *Jahresb. f. rom. Phil.* V, 131 sq.; p. 623, *lat.* cisterna (cf. *Zs.* XXVII, 106). — P. 624, K. Vollers, *Diodarro* (*Orlando furioso*, c. 17, st. 97) < arabe *dewādār*. — P. 625, C. C. Uhlenbeck, *Romanisch baskische Miscellen*. — P. 628, Schultz-Gora « *Orestains* » *bei Raimon de Miraval*. M. Sch.-G. identifie cet *Orestains* avec l'*Arastagnus*, roi ou duc de Bretagne, du Pseudo-Turpin et le *Torestagnus* (corr. en *Orestagnus*) des *Gesta Karoli Magni ad Carcassonam*.

Comptes rendus. — P. 630. O. Hecker, *Boccaccio-Funde* (P. Savj-Lopez). — P. 632, *Arte, scienza e fede ai tempi di Dante. Conferenze dantesche. Società dantesca italiana*, 1900 (P. Savj-Lopez). — P. 633, *Giornale Storico della letteratura Italiana*, XLI, 2-3 et 5e supplém. (B. Wiese). — P. 639, *Le Moyen Age*, 1903, janvier-juin (F. Ed. Schneegans).

XXVII, 6. — P. 641, L. Beszard, *Les larmes dans l'épopée* (suite et fin). M. B. a réuni, comparé et classé, les cas nombreux où les personnages des épopées classiques et des épopées, chansons de geste ou romans d'aventure médiévaux, versent des larmes, et son travail aura le genre d'utilité qu'on peut attendre d'un essai de classement, même peu réussi. Mais on peut contester que l'ordre suivi soit le meilleur qu'on puisse imaginer. La matière est répartie en plusieurs chapitres selon la qualité des personnes qui manifestent par les larmes leur attendrissement (1° rois et vieillards; 2° chevaliers; 3° dames, etc.). Une division moins mécanique eût consisté à prendre pour base de classement les circonstances dans lesquelles des personnages quelconques se mettent à pleurer. La délimitation chronologique reste vague, et en tout cas dépasse de beaucoup la fin du XIIe siècle, qui d'après le titre du travail, for-

merait la limite inférieure. On ne voit pas pourquoi divers poèmes, non dénués d'importance, du XIIe siècle ou du XIIIe sont laissés de côté. Enfin l'exposé est prolixe et les idées, quand elles ne sont pas banales, sont souvent contestables ou peu nettement exprimées. Ainsi, l'intérêt de comparaisons entre Homère et Virgile et le *Roland* ou le *Fierabras* n'est pas très évident et les conclusions de M. B. ne le font pas apparaître. Il y a d'autre part quelque exagération à parler d'un « thème » ou d'un « motif » des larmes qui ferait « partie inhérente(?) de l'épopée romane », comme on parlerait p. ex. d'un « thème du combat singulier » fréquemment développé dans nos chansons de geste. Il n'est pas plus juste de dire que dans les chansons de geste « l'expression [du fait de pleurer] est soumise à des règles fixes » : elle est seulement peu variée. M. B. note la moindre fréquence des larmes dans la geste du nord et la geste lorraine, « cycles des provinces limitrophes des pays allemands ». M. B. n'ayant pas beaucoup précisé sa pensée (cf. aussi p. 405), il est difficile d'apprécier son idée sur les rapports entre ces gestes et l'épopée germanique peu larmoyante : notons seulement que le fragment de *Gormond et Isembard*, qui constitue toute la geste du nord de M. B., est un mauvais exemple, puisqu'il y est exclusivement question de combats et de mêlées. Quant aux *Loherains*, il est bien difficile d'en faire état dans un classement géographique et chronologique, étant donné notre ignorance de ce qu'ils peuvent réellement contenir de traditionnel et de ce qui a pu précéder la rédaction que nous possédons. Il ne suffit pas en tout cas de dire « qu'on sait que ces épopées... racontent des événements du VIIIe siècle », et de parler de « ces récits composés si près de la frontière d'Allemagne ». Nous n'avons pas à nous occuper ici de littérature moderne : mais n'y a-t-il pas quelque hardiesse à attribuer à « l'influence dn moyen âge et de la chevalerie chrétienne » l'intérêt des romantiques, d'Alfred de Musset, p. ex., pour les larmes, et la « sensibilité » du XVIIIe siècle n'a-t-elle pas précédé la « vogue des études romanes » ? — P. 675, L. J. Juroszek, *Ein Beitrag zur Geschichte des jotazierten Konsonanten in Frankreich* (suite et fin). L'incertitude où nous sommes pour beaucoup de noms de lieux de la forme ancienne enlève un peu de précision aux conclusions à tirer de cette étude minutieuse, qui rectifie du moins sur certains points les données antérieures et fournit pour l'étude de la phonétique dialectale d'utiles matériaux ; cf. en particulier les résultats de bi̯ et vi̯, di̯ et gi̯ dans les différentes régions du domaine français. — P. 708, C. Michaëlis de Vasconcellos, *Randglossen zum altportugiesischen Liederbuch*, appendices. — P. 738, S. Puşcariu, *Rumänische Etymologien* : *curat* < colatus; *dărîm*, *fărîmă*, < *farrimen, cf. alb. θęrime; *depărtez*, *departe* < *dequartare, cf. fr. *écarter* ; *depun* de depono (Körting² 2876) est un néologisme, mais le mot existe en mac.-roum. ; en Transylvanie, il s'est conservé pour indiquer qu'une brebis est pleine et a du lait; *fior* < febris; *fuĭor* < *folliolus et *suflec* < *suffollicare; m.-r. *lăptare* < lactaria; *minciună*, *ruşine*, *mărăcine*, *mortăcină*, explication des suffixes;

banat *mătrice* < matricem, mac.-roum. *mătrică* < *matrica; mac.-roum. *nămal'u* <*animalium; *nun* (*nunaş*, *naş*) < nonnus; *răschitor* < *rasculare; *scol.* *excubulo; *screm* < croisement de exprimere et excrementum; les trois types latins vúltur, vultúrius, vultor sont conservés dans le roum. *vúltur*, mac.-roum. *vultúr*, transylv. *hultoáre*. Une partie de ces étymologies avaient déjà été publiées dans les *Convorbiri litterare* (cf. *Rom.*, XXXII, 476, note de G. P. où l'on me permettra de rectifier un détail : ligne 8 de la note, au lieu de *scol* < exprimere, lire *screm*, etc.). — P. 749. G. Vidossich, *Suffissi triestini*. — P. 762, Index. — Tables.

M. Roques.

Neunter Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache... zu Leipzig hgg. von G. Weigand, Leipzig, 1902; VIII-236 pages[1]. — P. 1, Fr. Streller, *Das Hilfsverbum im Rumänischen*. Tableau très clair, et qui rendra de grands services, des formes prises par les trois verbes auxiliaires *a fi*, *a avea*, *a vrea* dans la suite des textes et dans les divers parlers roumains. C'est là un excellent travail descriptif, auquel viennent s'ajouter quelques essais d'explication judicieux. M. Str. a en particulier bien mis en lumière le rôle de l'analogie dans l'histoire de chacun de ces verbes et les influences qu'ils ont exercées les uns sur les autres. — P. 75, Kr. Sandfeld Jensen, *Der Schwund des Infinitivs im Rumänischen und den Balkansprachen*. Traduction abrégée de la belle étude dont la *Romania* a déjà signalé et analysé la forme originale (XXIX, 635). — P. 131, G. Weigand, *Der Ursprung der s-Gemeinden*. Dans les parlers d'un certain nombre de villages du Banat, de la Petite Valachie, de la Bucovine et surtout en Moldavie, M. W. a constaté le passage de š à s et de ž à z. N'ayant tout d'abord fait cette constatation que pour le Banat, il avait pensé que ce phénomène pouvait appartenir à la langue de Grecs roumanisés. Cette hypothèse n'est plus possible, étant donnée la grande extension du domaine de s-z pour š-ž. En Moldavie, M. W. a remarqué que ce phénomène se produisait dans les villages habités non par des Roumains, mais par une population de catholiques de langue magyare, plus ou moins roumanisés d'ailleurs et qui le sont chaque jour davantage jusqu'à oublier le magyar et à devenir orthodoxes. Il faudrait donc attribuer à cette population « tschango » la transformation de š en s. M. W. note d'ailleurs l'existence ancienne de Tschango sur les points de la Petite Valachie où il a relevé ce phénomène phonétique. Resterait à faire la même recherche pour le Banat. Resterait aussi à trouver ce que sont ces Tschango et d'où leur vient cette prononciation particulière. M. W. ne croit pas impossible que nous ayons affaire là à des Cumans magyarisés, sans pouvoir établir,

1. Cf. le compte rendu de ce volume par J.-U. Jarnik dans le *Zeitsch. f. roman. Philologie*, XXVII, 505.

après examen du *Codex cumanicus*, quel avait été en cuman le sort du š. M. W. présente ces hypothèses avec une réserve que nous devons imiter. — P. 138, G. Weigand, *Die Dialekte der Moldau und Dobrudscha*. Suite de l'enquête linguistique entreprise par M. W. et dont il annonce le prochain achèvement.

Mario Roques.

Studi romanzi, editi a cura di E. Monaci, I, 1903 (Publication de la *Società filologica Romana*, Rome, palais Sora). — La *Romania* (XXXII, 467), rendant compte du neuvième volume des *Studi di filologia romanza* de MM. E. Monaci et C de Lollis, annonçait à ses lecteurs la brusque cessation de cette publication. Voici qu'elle reparaît, sous la direction de M. Monaci seul et sous les auspices de la *Società di filologica romana*, dont les autres publications sont annoncées, ci-dessus, p. 125. Un court avant-propos (p. 7) nous apprend que divers travaux adressés à la dite société n'ayant pu prendre place ni dans la *Miscellanea di letteratura del medio evo*, destinée uniquement à la publication de textes courts, ni dans le *Bolletino*, réservé spécialement aux actes de la Société et à de brèves communications des membres d'icelle, il parut à propos de commencer une nouvelle série ouverte à tous, et non pas seulement aux sociétaires. En fait cette nouvelle série, dont le premier fascicule vient de paraître sera, en un format et avec des caractères et un papier différents, la continuation pure et simple des *Studi di filologia romanza*. Voici ce que renferme ce premier fascicule — où il n'y a pas de bibliographie ; seulement six pages de Chronique (*Notizie*)[1]. P. 1, G. Bertoni, *Le postille del Bembo sul cod. provenzale K.* C'est le chansonnier conservé à la Bibl. nat. de Paris sous le n° fr. 12473, qui, après avoir appartenu à Pétrarque, à Bembo, à Moncenigo et à Fulvio Orsini, entra au XVIe siècle à la Vaticane, fut transporté à Paris en vertu du traité de Campo-Formio, puis officiellement rendu au gouvernement pontifical en 1815, et immédiatement offert en don par ce gouvernement à la France [2]. On savait très bien, et depuis longtemps [3], que Bembo avait lu et annoté sur les marges, ce manuscrit,

---

1. Faisons, à l'occasion de ce premier fascicule, quelques remarques sur la disposition typographique qui, on l'a vu plus haut, laisse aussi à désirer dans les publications de la *Società filologica Romana*. On a oublié de marquer à la signature, le numéro du volume. On a placé la table du fascicule, non pas où on s'attend à la trouver, sur la couverture (en dehors ou en dedans), mais sur un feuillet à part à la suite du titre. Ce système n'est admissible qu'à la condition qu'il soit publié un seul fascicule par an.

2. Ces faits sont bien connus : voir *Romania*, XVII, 406 (A. Thomas); XVIII, 467 (de Lollis). — Pour les circonstances dans lesquelles le manuscrit 12473 (ancien 3204, du Vatican, et suppl. 2032 de la Bibl. nat.) fut attribué à la France, voir Nolhac, *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 313, note 2, et surtout Delisle, *Journal des Savants*, 1892, p. 498.

3. Voir Nolhac, *ouvr. cité*, p. 315, C. de Lollis, *Romania*, XVIII, 465-7.

comme aussi le célèbre chansonnier de Modène : M. Bertoni, précisant sur certains points les notions déjà acquises, détermine les conditions et l'époque (au commencement du XVIe siècle, à la cour d'Este) où Bembo a étudié les deux manuscrits en question, et donne de l'un et de l'autre un court spécimen en fac-similé photographique. Le petit mémoire de M. Bertoni est intéressant pour l'histoire des études provençales de Bembo. — P. 33, S. Pieri, *Appunti etimologici*. La place nous fait défaut pour passer en revue tous les mots (italiens) ici examinés et pour discuter les étymologies proposées. Notons seulement *brillo*, non plus d'ebriillus, selon la proposition de M. Ascoli (cf. *Romania*, IX, 487), mais de *burillus remontant à burrus, connu par Festus, en passant par *burius(?), et *scalpitare*, où M. P. conteste, comme il l'avait déjà fait antérieurement (*Arch. glott.*, XV, 218), que *scalpitare* soit une autre forme de *calpestare*, selon l'opinion émise ici-même (XXXI, 289) par M. Salvioni. A propos de *valanga*, avalanche, on peut ajouter qu'il y a en provençal des Alpes, *valancho* et *lavancho* (Mistral, sous AVALANCO; Chabrand et Rochas d'Aiglun, *Patois des Alpes cottiennes*, LAVANCHO). Voir aussi *lavênçhe* dans le *Dict. savoyard* de Constantin et Desormaux. — P. 57, A. Parducci, *La leggenda della nascita e della gioventù di Constantino Magno in una nuova redazione*. Cette nouvelle rédaction, en latin, est tirée d'un manuscrit de la Bibliothèque de Lucques; elle fournit un nouvel élément de comparaison pour l'histoire d'une légende sur laquelle on a déjà beaucoup écrit[1]. M. Parducci étudie surtout le rapport du texte latin et de l'*Urbano* attribué à Boccace. — P. 107, P. Toldo, *Sulla fortuna dell' Ariosto in Francia*. — P. 131, V. Crescini, *Ancora della voce « garda »*. C'est le français *angarde*, avant-poste; il n'y a là rien que de très connu. — *Notizie*.

P. M.

---

1. Voir *Romania*, VI, 161, XIV, 137.

CHRONIQUE

J'ai le plaisir d'annoncer que M. Antoine Thomas, l'un des plus anciens collaborateurs de la *Romania*, veut bien partager avec moi la direction de la *Romania*, un peu lourde pour un homme seul. Sa collaboration sera encore plus active que par le passé : nos lecteurs ne s'en plaindront pas.

— M. Alexandre Héron, décédé à Rouen, le 10 novembre dernier, dans sa 74e année, était un érudit actif, intelligent et consciencieux. Vivant à Rouen, où il était professeur libre, il s'était formé lui-même par l'étude indépendante. Ayant acquis une bonne connaissance de l'ancien français et très soigneux des détails, il a donné des éditions bien faites de plusieurs œuvres de littérature normande, principalement au moyen âge. La *Romania* a rendu compte favorablement de ses éditions de Henri d'Andeli (XI, 137), de Roger d'Andeli (XII, 428), de Hue Archevêque (XIV, 318), du *Lai d'Aristote*, en seconde édition (XXX, 631), de la *Règle de saint Benoit*, en vers (XXV, 321), de l'*Art de rhétorique* de Pierre Fabri (XX, 175). La plupart de ces éditions, tirées à un nombre fort limité d'exemplaires, furent publiées par la Société des Bibliophiles normands. Il édita encore pour cette Société la *Muse normande* de David Ferrand, en cinq volumes, curieux recueil de poésies normandes du XVIIe siècle accompagnées d'un glossaire très bien fait. Il est aussi l'auteur de divers travaux d'histoire locale qui ne sont pas du ressort de la *Romania*. La perte de ce savant modeste et consciencieux est d'autant plus à regretter qu'il était, en province, l'un des très rares savants qui s'occupassent avec compétence de notre ancienne littérature.

— Par décret en date du 8 décembre 1903, M. Joseph Bédier, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, a été nommé professeur de langue et littérature française du moyen âge, au Collège de France, en remplacement de G. Paris.

— Depuis la publication du numéro d'avril 1903 de la *Romania*, il a paru diverses notices, dont plusieurs fort étendues, sur G. Paris. Voici l'indication de celles de ces notices dont j'ai eu connaissance.

Allemagne : Leo Jordan, *Beilage zur Allgemeinen Zeitung*, 18, 20 21 avril. — Mme M.-J. Minckwitz, *Zeitschr. f. franz. Spr. u. Literatur*, 1903, p. 261-288.

Danemark : K. Nyrop, *Nordisk Tidskrift*, 1903.

États-Unis d'Amérique : T. Atkinson Jenkins, *The University Record of the University of Chicago*, novembre 1903, p. 186-194.

France : *Hommage à Gaston Paris (14 mai 1903)*. Impr. Protat, pet. in-8°, 60 pages (avec une photographie). Discours prononcé à l'Association générale des étudiants de Paris, par M. Mario Roques, précédé d'une allocution de M. L. Havet. — G. Monod, *Revue historique*, t. LXXXII, 1903.

Italie : F. Novati, *Letterati contemporanei : G. Paris*. In-4°, 14 pages. Extrait de l'*Emporium*, t. XVIII, n° 103; juillet 1903, avec trois photographies de G. Paris vers 1861, 1890 et 1899.

— Madame la marquise Arconati-Visconti a acheté la partie romane de la bibliothèque de G. Paris et en a fait don à l'État, pour être conservée à l'École des Hautes-Études, section des sciences historiques et philologiques. Ces livres ont été placés dans la salle n° 6, qui porte maintenant le nom de *Salle G. Paris*.

— Par l'initiative de MM. Morel-Fatio, Ant. Thomas et A.-G. Van Hamel, il a été fondé une « Société amicale G. Paris », ayant pour but « de rapprocher ceux qui ont été les amis ou les élèves de G. Paris et ceux qui voudront s'unir à eux en les associant dans une pensée commune, celle d'honorer et de perpétuer sa mémoire, de propager ses travaux et sa méthode, de maintenir les bons rapports qu'il avait établis entre les savants français et les savants étrangers[1] ». La Société se propose de concourir dans la mesure de ses ressources à l'augmentation de la Bibliothèque Paris, en continuant l'abonnement à certains périodiques (ceux notamment que la Bibliothèque de l'Université ne reçoit pas). Elle espère que les amis de G. Paris voudront bien envoyer à cette bibliothèque leurs publications romanes[2]. Outre un Annuaire, contenant les statuts, la liste des membres, les procès-verbaux des séances, etc., elle publiera une bibliographie des écrits de G. Paris, rédigée par M. Bédier. En outre, il est question de former un recueil en plusieurs volumes de ceux de ces écrits qui sont dispersés en diverses publications périodiques ou autres. On espère aussi mettre bientôt au jour le catalogue de la bibliothèque romane de G. Paris, maintenant à l'École des Hautes Études.

— *L'Histoire poétique de Charlemagne* est, comme on sait, depuis bien des années, épuisée. G. Paris s'était proposé jadis d'en donner une nouvelle édition entièrement refondue (elle aurait formé deux volumes), mais, faute de loisirs, il y avait renoncé et s'était résigné à faire reproduire son livre par le

---

1. Le prix de la cotisation annuelle est 10 fr. (ou deux cents francs une fois payés). Le trésorier est M. Mario Roques, 4, boulevard Saint-Germain, à Paris.

2. Les envois devront être adressés à la Bibliothèque G. Paris, École des Hautes Études, Sorbonne.

procédé dit anastatique. Cette reproduction va être exécutée par la librairie Bouillon. En appendice, M. P. Meyer y joindra des notes rectificatives ou supplémentaires, empruntées, pour une grande partie, à des annotations manuscrites jointes par l'auteur à son exemplaire de travail.

— M. P. Meyer prépare pour la Société des anciens textes français, une nouvelle édition de la *Chanson de Guillaume*, dont il a rendu compte dans le précédent fascicule de la *Romania* (pp. 597 et suiv.). — A ce propos, disons que quelques exemplaires de l'édition anglaise ont été déposés chez le libraire Leighton, 40, Brewer Street, Londres. Prix : 30 sh.

— La Société des anciens textes français va mettre en distribution les trois volumes destinés à l'exercice de 1903 : Le *Roman de Robert le Diable* publié d'après les deux mss. connus (B. N. fr. 24405 et 25516), par M. E. Löseth ; le *Roman de Tristan*, par Beroul, publié par M. E. Muret, et le t. XI et dernier des œuvres d'Eustache Deschamps, par M. G. Raynaud, contenant l'introduction générale.

— Il se publie depuis l'an dernier, à Québec, sous les auspices de l'Université Laval (Paris, Champion), un *Bulletin du parler français au Canada*, qui porte un excellent témoignage du progrès des études linguistiques dans ce pays auquel la France est attachée par tant de souvenirs. Ce Bulletin, qui est l'organe d'une « Société du Parler français au Canada », paraît mensuellement (sauf en juillet et août) ; le prix de l'abonnement pour les pays de l'Union postale est 8 fr. par an. Un « Lexique canadien-français » y est en cours de publication ; il y en a en outre dans chaque n° des articles sur quelque point spécial de l'histoire des patois canadiens (par exemple dans le n° de septembre un « Lexique de l'industrie du sucre d'érable »). Le système de transcription est celui de MM. Gilliéron et Rousselot. Tous ces travaux sont faits avec méthode, et les efforts de la Société du parler français au Canada méritent tous les encouragements.

— On sait quels services a rendus et rend encore journellement aux médiévistes le *Répertoire des sources historiques du moyen âge* publié de 1877 à 1883, avec un volume de supplément en 1888, par le chanoine Ul. Chevalier. Ce précieux ouvrage de bibliographie était épuisé depuis plusieurs années, et les exemplaires qu'on en trouvait dans le commerce atteignaient des prix fantastiques. On apprendra avec satisfaction qu'une seconde édition, très augmentée, et où naturellement le supplément est fondu dans le répertoire primitif, est en cours de publication. La première livraison vient de paraître à la librairie Picard. L'impression de cette deuxième édition est plus claire que celle de la première La bibliographie est conduite jusqu'en 1900.

— On annonce la prochaine publication, à Turin, chez Loescher, d'une nouvelle revue consacrée au moyen âge qui serait dirigée par MM. Novati et Renier, les directeurs actuels du *Giornale Storico della lett. italiana.*

— J'ai cité récemment (*Romania*, XXXII, 450) quelques nouveaux

exemples de la locution « avoir son olivier courant », et j'ai montré qu'en présence de ces exemples, l'explication proposée jadis par G. Paris ne pouvait se soutenir. A ce propos, M. Ernest Langlois m'informe qu'il a entendu, dans le Boulonnais, cette même locution, avec « oliviers courants », au pluriel, en parlant d'une personne qui est en position de faire ce qui lui plaît, de suivre sa volonté. M. E. Langlois ajoute : « Je l'ai trouvée dans le *Farceur* (journal hebdomadaire de Boulogne-sur-Mer), n° du 7 février 1903, sous la rubrique *Quelques termes et expressions employés à Boulogne-sur-Mer* : « Elle aime à avoir des oliviers courants » = « elle aime sa liberté ». C'est exactement le sens indiqué par Cotgrave.

— Voici de nouvelles observations (cf. *Rom.*, XXXII, 471) sur les « mots obscurs et rares » deM. Delboulle (*Rom.*, XXXI, 350 et suiv.) dont beaucoup ne sont rien de plus que des fautes de lecture ou d'impression.

« *Aissas* est signalé en 1379 sous la forme *ayssas* par M. de la Roncière, qui le rattache avec vraisemblance au verbe « hisser » et l'identifie, au point de vue du sens, au *betas* de Wace (*Hist. de la marine fr.*, I, 118).

« *Almadurie* doit probablement être corrigé en *almandurie* ; en tout cas, c'est sûrement le même mot que l'anc. franç. *mandoire*, *mandore*, l'esp. *manduria* (et *banduria*), etc. La syllabe initiale représente l'article arabe; il est surprenant qu'une forme comme * *almadurria* n'ait pas été encore signalée en ancien espagnol.

« *Anbur* peut être lu *aubur* et rattaché au latin *alburnus*, employé par Ausone pour désigner un poisson analogue à l'ablette : le patois saintongeais dit *aubourne* dans ce sens (Jônain).

« *Arguot* = *arcot*, que Furetière définit ainsi : « excrément de cuivre jaune dont on fait le potin en le mêlant avec du plomb. »

« *Aubesson* doit désigner une variété de champignon ; cf. *aubeusson* dans Labourasse, *Gloss. du patois de la Meuse*.

« *Bannelle* = *venelle*.

« *Baste* est un mot limousin qui désignait une mesure de capacité contenant 48 pintes de Paris (Mistral, au mot *basto*).

« *Besnesque* est une forme intéressante du nom du coquillage appelé couramment « patelle » ; cf. mes *Mélanges*, p. 32, art. *berlin*.

« *Betollie* signifie probablement « bouteille »; cf. Constantin et Désormaux, *Dict. savoyard*, au mot *botolie*.

« *Blaonnier* doit être une faute de copiste pour *blasonnier*, fabricant de *blasons*.

« *Boccaut* désigne le blé sarrasin ; cf. Hatzfeld-Darmesteter, *Dict. gén.*, au mot *bucail*.

« *Boisse* est le prov. *bouis*, *bouisse*, canard sauvage (Mistral) ; le traducteur du *De honesta Voluptate* de Platina est en effet un méridional, Desdier Cristol, prieur de Saint-Maurice, près Montpellier; cf. *Rom.*, XXVIII, p. 181, art. *entrevenieux*.

« *Boné* doit être lu *boué*; cf. Godefroy, *s. v°*.

« *Bougrain* est identique à *vougrain*, que j'ai étudié, *Mélanges*, p. 167, article *volgrener*. Même forme dans le patois du Bas-Maine : « *bougré*, déchet du grain » (Dottin).

« *Bourge* est la toile appelée ailleurs *borge* ou *boige*; cf. Godefroy, v° *borge*.

« *Brumast* signifie probablement « bruyère »; cf. *bremale* dans Jaubert, *Gloss. du Centre*.

« *Buydon* est encore vivant dans le patois de Genève; cf. Humbert, *Nouv. gloss. genevois* : « *Buidon*, étable à porcs ».

« *Cappe* = *chape* : la chape d'un four doit être la voûte ou ce qui protège la voûte.

« *Cerubin* doit être lu *terubin* et identifié avec l'arbre bien connu sous le nom de « térébinthe ».

« *Chalaille* est un mot provençal qui, selon les lieux, désigne la fougère ou les feuilles des plantes fourragères; cf. Mistral, v° *chalaio*.

« *Cronche* doit signifier « son »; cf. *creu* (Franche-Comté); *cruche* (Savoie), etc., toutes formes apparentées à l'ital. *crusca*. — A. Thomas.

« *Anac*... fleite et gouvernail, *anac* et vindas. — Ce mot ne doit pas exister; le ms. porte sans doute *ancre* (a n a c). Comparez d'ailleurs l'exemple analogue cité p. 371 (... fleite, *ancre*...).

« *Aurache* (J. Massé, *Œuvr. de Galien*) : Combien que l'*aurache* soit poisson de mer... — Ce n'est pas *l'aurache* qu'il faut lire, mais *laurache*, en un seul mot. C'est le grec λάβραξ « brochet », voy. *Claudii Galeni Opera*, éd. Kühn (Lipsiæ 1823), t. VI, p. 714 (le texte latin porte *lupus*). L'absence de l'article devant *laurache* n'a rien d'extraodinaire.

« *Baligant* (Jeh. le Bel, *Chron.*). — Il existe encore en wallon un mot *baligan*, signifiant « vagabond, brigand », — et qui n'est certainement autre chose que le *Baligant* de la vieille épopée, — mais ce sens ne convient évidemment pas ici. Je n'ai à ma portée que le dictionnaire de Remacle, mais peut-être un dictionnaire plus complet indiquera-t-il d'autres significations. (Dans le passage en question *baligant* paraît être à peu près synonyme de *hauberc*.)

« *Barbette* (*Comptes du Clos des Galées de Rouen*). — Est-ce que ce mot ne serait pas le terme de marine moderne *barbette* « bosse » (de navire)?

« *Batarlle* (*l. c.*). — Lisez *bataille* « (meurtrière), sabord?

« *Bof* (*Coust. de Dieppe*) : ... ung parchimare, ung widas et .i. *bof*. — Godefroy, qui cite ce passage s. v. *parchimare*, a lu *lof* dans le ms.

« *Bordingue*. — Ce doit être le mot anglais *boarding* = « revêtement de planches, bordage ». (Cf. *raelingues* et *gardingues* dans Wace, *Brut*, II, p. 140).

« *Carabasse*. L'escorpion, la *carabasse*.. (*Trad. de Galien*). — Ce paraît être là la traduction du grec... σκορπίοι καὶ φάγροι (texte latin. : scorpii,

pagri...), *Galeni Opera*, VI, p. 726; — Pagellus : Sparus (angl. *sea-bream*; j'ignore le nom français de ce poisson).

« *Coucou* : Le dragon marin... le *coucou* (*ibid.*). — Voy. *Galeni opera*, VI, 727 (cap. XXXI) ...οἱ μὲν οὖν δράκοντες καὶ οἱ κόκκυγες (dracones quidem et cuculi). Il s'agit d'un poisson de mer, Trigla lyra, qui produit un son ressemblant au chant du coucou. — Em. WALBERG.

— Livres annoncés sommairement :

Les noms de lieu romans en France et à l'étranger, par le Dr J. MEYNIER. Besançon, Dodivers, 1901. In-8°, 431 p. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 7e série, tomes II, III, IV, V). — Le titre de cet ouvrage est trop compréhensif : en fait, on n'y trouve guère que des noms de la France et de la Suisse. Du reste le nombre en est considérable. L'auteur les a répartis sous quatre chefs : I, noms d'origine naturelle (p. 11); II, noms d'origine celtique (p. 161); III, noms d'origine ethnique (p. 200); IV, noms d'origine sociale. Cette classification n'est pas très satisfaisante : il semble qu'un chapitre sur les noms d'origine celtique en appelait un sur les noms d'origine latine et un autre sur les noms d'origine germanique. Mais ce qui est plus grave, c'est que l'auteur, n'ayant que des notions très vagues sur les lois de la dérivation romane, a recueilli dans son livre beaucoup d'étymologies erronées (*Langlade*, Les *Angles*, etc., rattachés au nom des Anglais, p. 221), qu'il réunit à tout instant, dans une même série, des noms qui n'ont pas du tout la même formation, qu'il considère comme irrégulières certaines formes qui sont au contraire parfaitement régulières, par ex. *in* pour -ianus en Dauphiné, p. 233), etc. C'est donc un répertoire dont on ne peut se servir qu'avec grande précaution.

The Espurgatoire saint Patriz of MARIE DE FRANCE, *with a text of the latin original*, by T. Atkinson JENKINS. Chicago, the University Press, 1903. In-4°, 95 p. (Extrait du t. VII des *Chicago decennial Publications*). — G. Paris a rendu un compte très détaillé de la première édition qui était in-8° (*Rom.* XXIX, 290). Celle-ci est dans cet incommode format in-4° que l'Université de Chicago semble avoir adopté par imitation des vieilles Académies européennes, lesquelles sont bien obligées de continuer leurs séries dans le format qu'elles ont originairement adopté. Elle diffère de la première en ceci surtout qu'en regard des vers de Marie a été imprimé le texte d'un ms. latin du *Purgatoire* qui se rapproche plus du français que les textes jusqu'ici édités, notamment par Mall (cf. *Rom.* XXII, 613). Un autre texte latin, publié en appendice (p. 78 ss.) semble peu utile. M. Jenkins a naturellement beaucoup profité des observations de G. Paris. Pour *avisunques* (note sur le v. 1046) il fallait renvoyer à la note de G. Paris sur *Saint Alexis*, 115*e* (p. 194; cf. la critique de M. Tobler, *Gött. Gel. Anz.*, 5 juin 1872, p. 896, et *Rom.*, XII, 204). A propos du v. 1346, M. J. cite comme étant

de Jean Belet, la rédaction en prose qui se trouve dans le ms. Add. 6524 du Musée brit., et dans bien d'autres mss. (cf. *Rom.*, XVII, 382); mais l'idée que cette version serait de J. Belet est une erreur de Ward qu'il n'est plus permis de répéter depuis que j'ai publié un mémoire spécial sur les légendiers français attribués à J. Belet.

Coutumiers de Normandie, textes critiques p. p. J. TARDIF. T. I, 2e partie. *Le très ancien coutumier de Normandie*, textes français et normand. Rouen et Paris (Picard), 1903. In-8°, XCIX-143 p. (Société de l'histoire de Normandie). — La première partie de ce tome I, publiée en 1881, contient le texte latin du *Très ancien coutumier*. La partie que nous annonçons présentement contient l'ancienne traduction de ce texte latin. Cette traduction ne s'est conservée en entier que dans un ms. de Sainte-Geneviève d'après lequel Marnier l'avait déjà publiée en 1839. Elle est plutôt française que normande, mais des extraits d'un abrégé proprement normand nous sont parvenus et ont été utilisés par M. J. Tardif, dont l'édition est à tous égards très supérieure à la précédente. Elle est suivie d'un bon glossaire-index et précédée d'une savante introduction où la partie linguistique, qui nous intéresse particulièrement, est traitée avec compétence.

Chants historiques français du XVIe siècle, recueillis et publiés par Em. PICOT. Règnes de Louis XII et de François Ier. Paris, Colin, 1903. In-8°, 164 pages (Extrait de la *Revue d'histoire littéraire*, tomes I à VII). — Bien que ce recueil dépasse un peu la période historique dans laquelle la *Romania* se renferme, il est à propos de le signaler ici, parce que plusieurs des pièces éditées ou signalées (les pièces facilement accessibles sont l'objet de simples renvois) appartiennent à la tradition du moyen âge : telle chanson à forme populaire du temps de François Ier rappelle tout à fait des chansons plus anciennes d'un siècle. Bornons-nous à dire que dans le présent recueil, comme dans les autres publications de M. Picot, toutes les questions historiques ou bibliographiques que soulèvent les pièces sont traitées avec une parfaite compétence.

ROBERT OF BRUNNE'S « *Handlyng Synne* », A. D. 1303, with those parts of the Anglo-French treatise on wich it was founded, WIILIAM OF WADINGTON'S *Manuel des pechiez*, re-edited, from mss. in the British Museum and Bodleian libraries, by Fr. J. FURNIVALL. Part. II. London, Kegan Paul, French, Trübner & Co, 1903. In-8°, pp. 225-396 (*Early english text Society*). — Nous avons annoncé dans le tome précédent, p. 479, la première partie de cette très utile publication. La troisième et dernière partie, qui renfermera l'introduction, les notes et le glossaire, est annoncée pour 1904.

Bruchstücke altfranzösischer Dichtung aus den in der Kubbet, in Damaskus, gefundenen Handschriften, von A. TOBLER. Gr. in-8°, 17 pages (Extrait des Comptes rendus de l'Acad. de Berlin, classe de philosophie et d'histoire, séance du 29 oct. 1903). — On a trouvé récemment à Damas, dans une salle murée depuis des siècles, des débris de mss. latins et français qui

étaient restés à Damas depuis le temps des croisades. Une notice de cette découverte a été publiée par M. le baron de Soden, Séances de l'Ac. de Berlin, 30 juillet 1903. Ils ont été déposés à la Bibliothèque du Musée royal de Berlin. Les débris latins paraissent bien peu intéressants; les fragments français (quelques feuillets détachés) ont plus de valeur. M. Tobler les fait connaître dans la notice dont on vient de lire le titre. Ils sont au nombre de trois : 1° Deux morceaux de *Fierabras*, qui correspondent aux vers 4080-4139 et aux vers 4475-4529 de l'édition Krœber et Servois. L'écriture est du XIIIe siècle. La leçon, autant que M. T. en a pu juger d'après les éléments à sa disposition se rapprocherait assez de celle du ms. de l'Escurial. Ce serait donc une fort bonne leçon (cf. *Rom.*, XXIV, 3). M. T. imprime *in extenso* le texte de Damas. G. Paris, qui avait pris plusieurs fois *Fierabras* pour sujet de ses leçons, et qui avait réuni tous les éléments d'une édition critique (voir *Rom.*, XXVII, 330) se serait vivement intéressé à cette découverte. — 2° Un petit feuillet de parchemin contenant 38 vers de la vie de sainte Marie l'Égyptienne (dont on connaît six manuscrits). M. T. imprime ces 36 vers en regard de la partie correspondante du texte publié d'après un ms. d'Oxford, dans la *Caxton Society*. — 3° Le début d'un poème (200 v.) en vers de six syllabes sur l'histoire de Jésus. Ce poème qui est évidemment du XIIe siècle, et qui présente d'intéressantes particularités linguistiques, mises en lumière par l'éditeur, était jusqu'à présent inconnu. C'est un texte digne d'attention. On voudrait savoir de quelle époque est le ms., et, à ce propos, il eût été utile de fournir le fac-similé d'une des quatre pages qui en restent, ce qui eût été d'autant plus aisé que ces pages sont fort petites.

Les œuvres de maistre François Rabelais, accompagnées d'une notice sur sa vie et ses ouvrages, d'une étude biographique, de variantes, d'un commentaire, d'une table de noms propres et d'un glossaire, par Ch. Marty-Laveaux, t. V et VI. Paris, Lemerre, 1902 et 1903. Deux vol. in-8°, XLVII-557 et 353 pages. — Ces deux volumes, terminés et édités, après la mort de M. Marty-Laveaux, par M. Edmond Huguet (cf. *Rom.*, XXXI, 474), contiennent une brève notice sur Rabelais, rédigée par feu Petit de Julleville, d'après les notes laissées par M. Marty-Laveaux; quelques remarques sur le lexique et la langue de Rabelais; enfin, le lexique rédigé par l'éditeur, et en partie imprimé de son vivant (jusque vers la fin de la lettre *P.*) Le reste a été rédigé par M. Huguet d'après les notes de M. Marty-Laveaux. Ce lexique, composé d'après une bonne méthode, et où beaucoup d'exemples sont cités *in extenso*, est suivi d'une table des noms propres. C'est en somme un index à peu près complet de Rabelais. Ce travail, qui n'avait pas été fait jusqu'à présent, est d'une incontestable utilité, et donne à l'édition de M.-L. une réelle supériorité sur toutes les autres. Les dernières pages du t. V sont occupées par une bibliographie pour laquelle M. Huguet a utilisé une partie seulement des notes laissées par son devancier. La bibliographie complète qu'avait entreprise M.-L. eût exigé un volume entier.

Ippolito G. Isola, *I parlari italici dall' antichità fino a noi.* Livorno, R. Giusti, 1903, In-12, 175 pages. — L'auteur se plaît à rappeler dans sa préface que, déjà en 1880, il a exprimé l'idée que les langues romanes étaient les sœurs et non les filles du latin classique, et c'est ce qu'il essaie de démontrer par un catalogue des mots et des locutions appartenant à l'ancien latin rustique et conformes à l'usage actuel. Ce catalogue qui, examiné dans le détail, donnerait lieu à de nombreuses critiques, ne prouve pas grand chose ; quant à l'idée qui domine l'ouvrage, elle n'est pas absolument fausse en ce sens qu'il est strictement vrai que les langues romanes ne sont pas sorties du latin classique, mais il y a longtemps qu'on le sait. Sûrement M. Isola ne se rend pas compte de la façon dont se pose la question.

Policarpo Petrocchi. *La lingua e la storia letteraria d'Italia dalle origini fino a Dante.* Roma, Lœscher, 1903. In-12, 304 pages. — Pour apprécier équitablement cet ouvrage, il faut considérer qu'il n'est pas achevé, une mort prématurée ayant empêché l'auteur d'y mettre la dernière main, et qu'il est destiné à l'enseignement secondaire : ce n'est pas un livre de recherches nouvelles, c'est un résumé de faits connus. Cela dit, on doit reconnaître qu'il dépasse le niveau ordinaire des livres de la même classe par l'étendue de l'information, comme par l'effort fait en vue de condenser sous une forme claire une masse considérable de faits. Peut-être même l'effort a-t-il été poussé trop loin, en ce sens que dans un précis de l'histoire littéraire de l'Italie, il n'était pas nécessaire de faire entrer un abrégé (naturellement superficiel) de l'histoire littéraire de la France jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Il fallait se borner à indiquer les œuvres dont les poètes et les prosateurs de l'Italie se sont inspirés. Le résumé linguistique contenu dans le premier chapitre, vaguement intitulé *Origini delle lingue e letterature neolatine*, laisse bien à désirer quant aux vues générales et quant aux faits. Dire par exemple que le futur *amabo* a été changé parce qu'il risquait de se confondre avec l'imparfait *amabam*, ou que, dans la Rome antique, les classes cultivées prononçaient *abère*, tandis que dans le peuple on prononçait *abére*, c'est introduire la fantaisie dans un ouvrage dont le mérite essentiel devrait consister à ne donner que des faits exacts et précis. Malgré tout, ce petit livre est digne d'estime et inspire la sympathie pour son auteur.

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

NOTES HISTORIQUES

SUR *AYE D'AVIGNON*[1]

ALERAN DE TROIESIN

Voici une note qui servira peut-être pour la nouvelle édition du poème d'*Aye d'Avignon* que nous fait espérer M. Paul Meyer[1]. Dans la seconde partie[2] de cette composition, qui serait mieux appelée *Garnier de Nanteuil*, apparaissent de nouveaux ennemis du héros, Garnier. Ils sont introduits dans l'action de la manière suivante :

De ci nuit la chançon moult fait bien qui l'entent,
Car merveilleus exemple y escoute et aprent
D'estors et de batailles et d'envaïssement,
Et de chasteaus confondre et de peçoiement :
C'est dou comte Auboyn et dou *comte Alerant*,
De Milon l'Ardenois et d'Othon l'Alemant
Qui murent Garnier guerre, et Karles [i] consent.
Or commence chançon dès ici en avant,
Ne cuit que nus jugleres mès de meillor vos chant[3].

Je voudrais consacrer une étude à l'un de ces personnages, le *comte Aleran*. Il ne joue qu'un rôle des plus secondaires. Ce qui est intéressant, c'est que, à trois reprises, son nom est suivi de l'indication du pays dont il était comte. Il est dit *Alerans li quens de Traysin*[4], *Alerans li quens de Troiesin*[5]. Évidemment, ce

1. Voy. *Romania*, XXX, 1901, 488.
2. Elle commence à la p. 71, mais elle est de peu postérieure à la première partie selon les éditeurs.
3. Éd. Guessard et P. Meyer, p. 79-80 (*Anciens poètes de la France*).
4. P. 81, vers 2607.
5. P. 93, vers 3002, 3017.

titre ne lui est pas donné au hasard. Alerant est indissolublement comte de Troiesin comme Geoffroi Grisegonelle est comte d'Anjou et Richard duc de Normandie.

Ceci nous permet d'établir la réalité historique du personnage. Il y a eu, au IXe siècle, deux hommes du nom d'Aleran qui ont possédé, ou peuvent avoir possédé, le comté de Troyes, ou, pour mieux dire, de Troiesin (*Tricasinus pagus*) :

Le premier [1] a vécu sous les règnes de Charlemagne, Louis le Pieux et Charles le Chauve. Un mandement de Charlemagne nous le montrerait possédant ou usurpant des terres en Champagne [2]. Sous Louis le Pieux, Aleran remplit des missions importantes en Italie comme *missus*. Dans un acte du mois d'août 821 on le voit à Nurcia, présidant un tribunal où figurent avec deux autres missi, deux ducs, quatre évêques, deux abbés, etc. [3]. Vers 837 il est de retour en France. Il fait don au prêtre Adremarus d'un terrain étendu dans la forêt du Der. Le prêtre y bâtit un monastère, *Nova Cella* qui, par la suite, devait prendre son nom ; c'est l'abbaye champenoise de Montiéramey (*Adremari monasterium* [4]).

Aleran était mort avant le 25 avril 854. A cette date, en effet, Charles le Chauve, se trouvant à Attigny, accordait un diplôme confirmant les privilèges de la nouvelles abbaye, à la requête d'Eudes, comte de Troiesin, et faisait mention du comte Aleran comme défunt : « karissimus nobis atque satis dilectissimus « Odo, vir inluster, comes, ad nostram accedens serenitatem « innotuit qualiter tempore *predecessoris sui Aledramni*, quon- « dam fidelis comitis nostri, *ex comitatu Tricasino* per licentiam « venerandi pontificis Tricasinae civitatis, Adalberti, et ejusdem

---

1. M. René Merlet, dans un ouvrage (p. 30, note 4) cité plus loin, avait déjà songé à le rapprocher du comte Aleran d'*Aye d'Avignon*.

2. Voy. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, I, 58, 434 ; Lalore, *Cartulaire de Montiérender*, p. 120, n° 3. Il suffit de lire cet acte pour voir qu'il est faux ; cf. plus loin, p. 153, note 2.

3. D'Arbois de Jubainville, I, 59 et 435.

4. Les chartes de cette abbaye ont été publiées par l'abbé Lalore au t. VII de ses *Cartulaires du diocèse de Troyes*. Mais bon nombre lui ont échappé. M. Giry a reconstitué la série des actes carolingiens de cet établissement. Voy. *Etudes d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod*, p. 122-136.

« praedicti Aledramni, quidam religiosorum virorum Adrema-
« rus, reverendus Dei sacerdos, in eodem pago in silva qui
« dicitur Dervus, etc. [1] »

Il est à remarquer que le comte Aleran faisait largesse, non pas aux dépens de ses biens patrimoniaux, mais aux frais du fisc royal. La forêt du Der et les revenus qu'on en tirait, faisaient partie du traitement attaché à la fonction de comte de Troiesin. Tel est, en effet, ici le sens du mot *comitatus* [2]. Et c'est aussi ce qui nous explique, et la nécessité de la confirmation royale dans les actes concédés à l'abbaye de Montiéramey, et l'assentiment des comtes de Troiesin, Aleran, Eudes, Raoul, Boson [3].

Ce « fidèle comte » Aleran est donc mort avant 854. Nous pouvons préciser davantage. D'abord il est certain qu'Eudes, successeur d'Aleran dans le *pagus Tricasinus*, n'a été investi de ce comté que postérieurement au mois d'août 851. Jusque là il dirigeait le *pagus* moins important de Dunois, et la guerre contre les Bretons nécessitait sa présence dans l'Ouest, en Anjou [4]. Aleran a donc prolongé ses jours jusqu'au mois d'août 851 pour le moins. Ceci posé, il est évident que notre comte de Troiesin doit être identifié avec le valeureux marquis qui, de 844 à 852, défendit Barcelone et la marche d'Espagne à la fois contre les Sarrasins et contre les entreprises du rebelle Guillaume [5]. Ce petit-fils de Guillaume de Gellone fut un révolté, à

---

1. L'acte est édité par d'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, I, 440, d'après l'original des Archives de l'Aube, lequel est reproduit en fac-similé dans le *Musée des archives départementales*, pl. VI et texte nº 7, p. 17; cf. Giry, *loc. cit.*, 124, nº 4. C'est par suite d'une mauvaise lecture ou d'une fausse interprétation que la *Gallia Christiana* (t. XII, *Instr.*, col. 248) et les *Historiens de France* (t. VIII, 591) ont mis ce diplôme sous l'an 864.

2. Sur le domaine comtal, voy. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 2e éd., IV, 165, et Poupardin, *Le royaume de Provence*, 372-376.

3. Giry, nos 5, 6, 11. Dans les deux actes rendus à l'intercession du comte Raoul, oncle du roi, il est rapporté que la forêt du Der en Troiesin « ex ipsius comitatus jure legaliter cognoscitur attinere », que le monastère a été bâti sur un terrain défriché « ex rebus Tricassinensis comitatus »; et dans le premier, en date du 15 juillet 863, on rappelle encore la mémoire du comte Aleran.

4. Voy. sur ce personnage R. Merlet, *Les comtes de Chartres*, p. 31-38 (Extr. des *Mém. de la Soc. archéol. d'Eure-et-Loir*, XII, 1897).

5. Voy. en ce sens R. Merlet, *op. cit.*, p. 30, note 4.

l'exemple de son père Bernard, comte de la marche d'Espagne. Reconnu coupable de trahison envers Charles le Chauve, celui-ci avait été décapité au début de 844[1]. Guillaume entreprit de venger son père et de conquérir pour lui-même la Gothie (Septimanie et Marche d'Espagne).

Tout donne à croire que c'est dans ces circonstances difficiles que Charles le Chauve fit appel au dévouement du vieux comte de Troyes. Celui-ci, qui avait servi sous Charlemagne et rempli une mission importante en Italie, sous Louis le Pieux[2], était tout désigné pour cette tâche épineuse. Le nouveau marquis d'Espagne ne fut pas toujours heureux. A la fin de 848 il fut chassé de Barcelone que la trahison livra à Guillaume[3]. Au début de 850, Aleran et Isembart, fils de Guérin, attirés traîtreusement à une conférence sous prétexte de conclure la paix tombèrent aux mains de leur ennemi. Le triomphe de Guillaume fut des plus éphémères. Vaincu dans une rencontre par les fidèles du roi, il courut se réfugier dans Barcelone. Aleran, délivré, noua des relations avec quelques Goths. Ceux-ci livrèrent Guillaume dont la tête tomba[4]. Deux ans après, les Musulmans s'empa-

---

1. *Annales Bertiniani*, éd. Waitz, p. 30.

2. Voy. plus haut, p. 146.

3. Prudence, évêque de Troyes, *Annales Bertiniani*, 848, fin, p. 37 : « Guil-« helmus, filius Bernardi, Impurium et Barcinonam dolo magis quam vi capit » ; — *Chronicon Fontanellense*, 849 : « Isto anno Wilhelmus, filius Bernardi « ducis, Barcinonam, urbem Hispaniae munitissimam, cepit per dolum, expulso « Aledranno, custode illius urbis et limitis Hispanici » (*Hist. de Fr.*, VII, 41). Ces derniers mots montrent qu'Aleran a bien été marquis d'Espagne et non simplement comte de Barcelone. Cf. Merlet, *op. cit.*, 30, note 3, et encore J. Calmette, *Les marquis de Gothie sous Charles le Chauve*, p. 6 (extr. des *Annales du Midi*, t. XIV, 1902). Ce dernier article ne nous est parvenu qu'après l'achèvement du présent mémoire (avril-mai 1902).

4. Notre récit résulte de la combinaison de deux textes, 1° *Annales Bertiniani*, 850 (début), p. 38 : « Guilhelmus, Bernardi filius, in marca Hispanica « Aledramnum et Isembardum comites dolo capit ; sed ipse dolosius captus et « aput Barcinonam interfectus est » ; 2° *Chronicon Fontanellense* : « 849... Isem-« bardus, filius Warini, et Aledrannus per dolum pacis fictae capti sunt a « Wilhelmo invasore urbis Barcinonae ; sed, non multo post, isdem Wilhelmus « bellum contra nostros instaurans jactus est, amissa infidelium copia ; « fugaque arrepta, dum Barcinonae se recipi posse confideret, factione

rèrent par surprise de Barcelone et ne se retirèrent qu'après avoir dévasté la ville et passé les habitants au fil de l'épée [1]. On doit supposer qu'Aleran trouva la mort dans le désastre. Son nom n'est plus prononcé depuis lors et le 10 septembre de cette même année 852 apparaît un comte Udalric, marquis de Gothie, sans doute le successeur de notre comte [2].

II. Le second Aleran fut non moins célèbre, non moins valeureux que le premier. Il apparaît pour la première fois en 868. Il figure parmi les palatins qui composent le tribunal royal présidé par le comte Gilon en remplacement de Foulques, comte du palais : il souscrit un acte de jugement en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, *S. Aladramni comitis* [3]. En 871, le 8 juin, le crédit d'Aleran, « ministerialis dilectissimus », « dilectus comes », obtenait du roi, alors à Servais, la restitution à un certain Alard

---

« Aledranni et quorundam Gothorum, capitalem subit poenam, sicque filius « iniquitatis periit » (*Hist. de Fr.*, VII, 42). La chronologie des *Annales Bertiniani* doit être préférée. — Charles le Chauve, se trouvant à Alby le 18 octobre 849, faisait une donation au fidèle Étienne à la requête d'Aleran. On lit en effet, à la fin du diplôme : *Aledrans ambasciavit* (*Hist. de Languedoc*, éd., Privat, II, Pr. 282. Cf. R. Merlet, p. 30, note 3). Aleran, chassé de Barcelone était donc encore libre, et auprès du roi, en octobre 849. Sa captivité se place, en conséquence, à la fin de l'année, la défaite et la mort de Guillaume au début de 850.

1. *Annales Bertiniani*, 852, p. 41 : « Mauri Barcinoniam, Iudaeis proden- « tibus, capiunt, interfectisque pene omnibus christianis et urbe vastata, « inpune redeunt. »

2. *Hist. de Languedoc*, éd. Privat, I, 1065 ; II, Preuves, col. 287. Cf. Mabille, p. 54 ; Merlet, p. 37 ; Calmette, p. 79, conteste à Mabille le droit d'affirmer qu'Udalric était à cette date marquis de Gothie : « Du jugement de « 852, il résulte uniquement qu'à cette époque Udalric était comte de Nar- « bonne. Le diplôme de 854 (*Hist. de Languedoc*, II, Preuves, col. 294) est à « la fois le premier et le dernier qui cite le marquis Udalric. » Cette dernière « affirmation est erronée. Udalric apparaît encore comme « ambasciator » dans un acte du 15 février 857 : « Hudolricus inclitus marchio hoc ambas- « ciavit » (*Hist. de Languedoc*, t. II, *Preuves*, n° LXXXI, col. 305). Et la contestation sur l'acte de 852 est sans doute inutile, les comtés de Narbonne et de Barcelone étant unis (jusqu'en 865) au titre de marquis de Gothie.

3. Tardif, *Monuments historiques*, *Cartons des rois*, n° 202, p. 130. L'acte est donné, non à Ruffec, comme le dit l'éditeur, mais à Rouy (Aisne, arr. Laon, cant. Chauny, com. Amigny-Rouy).

de biens sis en Mâcon, à *Senisciacus* [1], biens que le comte Eudes [2] avait fait rentrer dans le fisc [3]. Le 8 octobre 876, Aleran prit part à la bataille d'Andernach, perdue par Charles le Chauve, et fut au nombre des comtes qui tombèrent aux mains du vainqueur [4]. Le roi de Germanie, Louis de Saxe, le relâcha peu après, car nous le voyons le 1er janvier 879 auprès du roi Louis le Bègue qui lui fait don de deux domaines en Laonnois, Roubais et Autreppes [5], ce qui laisserait à supposer que ce personnage était comte de Laon. Il est à remarquer que dans ce diplôme Aleran est dit « proche » du roi (*dilecto propinquo nostro*). On a conjecturé avec vraisemblance qu'Aleran était apparenté avec la seconde femme de Louis II, Adélaïde [6]. Quatre mois plus tard, le 1er mai, Aleran rétrocédait ces domaines à l'abbaye de Saint-Denis [7].

A la mort des fils aînés de Louis II, Louis III et Carloman (884), Aleran passa naturellement au service de Charles le Gros entre les mains duquel tout l'empire franc était réuni. Le 12 juin 885, nous le voyons à Gondreville, près de Toul, auprès de l'empereur. C'est à son intervention et à celle de l'évêque de Chalon, Garnon, que l'abbaye de Saint-Marcel-lès-Chalon doit l'obtention d'un diplôme impérial d'immunité [8].

---

1. Sennecé-lès-Mâcon (Saône-et-Loire, arr. et cant. Mâcon).

2. Le même que nous avons vu plus haut succéder à Troyes à Aleran Ier. Il venait d'être envoyé comme missus en Bourgogne.

3. *Hist. de Fr.*, VIII, 636; Bernard et Bruel, *Chartes de Cluny*, I, p. 20. L'original du diplôme est encore à la Bibliothèque nationale à Paris.

4. Hincmar, *Annales Bertiniani*, p. 133 : « capti autem in eodem campo « et silva vicina fuerunt Ottulfus episcopus, Gauzlenus abba, *Aledramnus* et « Adalardus, Bernardus et Everwinus comites et plures alii. »

5. *Hist. de Fr.*, IX, 414; Tardif, no 213, p. 136. Le nom du concessionnaire est écrit *Aletramnus*. Roubais, com. de la Flamengrie, Aisne, arr. Vervins, cant. La Capelle-en-Thiérache; — Autreppes, arr. et cant. Vervins.

6. Kalckstein, *Geschichte des französischen Königthums*, 467, 471; Éd. Favre, *Eudes comte de Paris et roi de France*, 202-203. Ce dernier rend à tort *Aledramnus* par Audran.

7. Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, 783.

8. *Hist. de Fr.*, IX, 337. Le texte de ce diplôme, tel qu'il nous est parvenu, contient une interpolation, mais le protocole et la date ne prêtent pas à soupçon. Voy. Böhmer-Mühlbacher, *Die Regesten des Kaiserreiches unter den Karolingern*, no 1655, p. 639. Le nom de l'intercesseur est écrit *Aledramisus*, faute évidente pour *Aledramnus*.

A ce moment même la « grande armée » des Normands venus de Louvain, et aussi d'Angleterre, débarquait à l'embouchure de la Seine menaçant de conquérir la France occidentale à l'exemple de l'Angleterre et de l'Irlande [1]. Le 25 juillet, Rouen tombait au pouvoir des païens, le pont de Pitres, fortifié avec tant de sollicitude par Charles le Chauve, était évacué après une défaite du duc Renaud. Pour tenter de défendre la vallée de l'Oise, les Francs élevèrent à la hâte des retranchements près de Pontoise. Le commandant qui leur fut envoyé pour résister à l'attaque des Scandinaves fut Aleran [2]. Les Normands pénétrèrent dans l'Oise en novembre. En empêchant les défenseurs de Pontoise de descendre au fleuve puiser de l'eau, ils réduisirent la garnison par la soif. Aleran obtint du moins les honneurs de la guerre : il put se retirer à Beauvais avec armes et chevaux [3]. Les Normands détruisirent tout, et, le 24 novembre, arrivèrent sous Paris. Nous n'avons que faire de raconter ce grand et célèbre siège. Aleran y joua un rôle important. Il s'était évidemment retiré auprès de Charles III. Quand celui-ci, en

---

1. Sur la terrible invasion de 885-886, voy. Favre, *op. cit.*, 17-68.

2. *Annales Vedastini*, a. 885 : « Franci parant se ad resistendum, non in « bello, sed munitiones construunt quo illis navale iter interdicant. Castrum « quoque statuunt super fluvium Hisam, in loco qui dicitur ad Pontem Hise- « rae, quod Aletramno committunt ad custodiendum. Parisius civitatem Goz- « linus episcopus munit. » Kalckstein (p. 472) voit dans Aleran un comte de Vexin, Favre (p. 19), un comte de Beauvais. Cette dernière opinion peut s'autoriser d'un texte de quelques années postérieur (voy. p. 155, note 7). Néanmoins, il faut observer que des postes aussi dangereux n'étaient pas confiés généralement au comte local mais à un palatin délégué spécialement par l'empereur. Merlet (*loc. cit.*, 30 note 4) a remarqué qu'il est d'usage courant d'opposer aux envahisseurs sarrasins des comtes tirés de régions éloignées de l'Empire. Il faut étendre cette remarque aux invasions scandinaves. Pour nous, il n'est pas douteux que le défenseur de Pontoise soit identique au fidèle *ministerialis* des empereurs Charles II et Charles III ; mais il est possible qu'il ait obtenu alors ou peu après le comté de Beauvais.

3. *Annales Vedastini* : « Nortmanni vero mense novembri Hisam ingressi, « praedictum castrum obsidione cingunt ; aquamque eis qui in castro erant « inclusi haurire ex flumine, quia aliam non habebant, prohibent. Hii vero « qui in castro erant coeperunt laborare pro penuria aquæ. Quid multa ? « pacem petunt et vivos se abire petunt ; et, datis ad invicem obsidibus, Ale- « tramnus cum suis Belvacum petiit. »

septembre 886, se décida enfin à secourir Paris, il envoya de Quierzy une avant-garde chargée de lui préparer les voies. Elle était forte de six cents hommes et le commandement en était confié à Aleran et à son frère Thierry. Ils réussirent brillamment dans leur mission et rejoignirent l'empereur après avoir bousculé une bande de Normands sous Montmartre [1].

Après la mort de Charles le Gros, Aleran, en dépit des liens de parenté qui, nous allons le voir, l'attachaient aux Robertiens, demeura fidèle aux Carolingiens. Il embrassa le parti du fils posthume de Louis le Bègue, Charles III, dit le « Simple ». Un partisan du roi Eudes, Honoré, évêque de Beauvais, voulut alors lancer l'excommunication contre lui, mais l'archevêque de Reims, Foulques, dont les vues politiques étaient absolument différentes de celles de son suffragant, s'opposa naturellement au dessein de celui-ci [2]. A la fin de l'année 893, ce fut même Aleran que Foulques dépêcha auprès du roi de Germanie, Arnulf, pour solliciter son appui en faveur du jeune Charles III [3]. Celui-ci, après la disparition de son rival, ne se montra pas ingrat envers ce fidèle serviteur. L' « illustre comte Aleran » nous apparaît possesseur, en l'année 900, des comtés de Pertois et de Chamsesais [4].

---

1. Abbon, *De bello Parisiaco* (*Hist. de Fr.*, VIII, 21); — Favre, *op. cit.*, 59, 203.

2. « ...quia in hac excommunicatione non ecclesiastica vigere censura sed « præceps praevalere cernebatur animositas, cujus rei initium desertis regio « Odonis et institutio Caroli » (Lettre de Foulques analysée par Flodoard, *Historia ecclesiæ Remensis*, l. IV, c. 7). Cette lettre est sans doute de peu postérieure au couronnement de Charles III à Reims le 28 janvier 893 (Favre, *op. cit.*, 153-155).

3. Flodoard, *Hist. eccl.*, *Rem.*, l. IV, c. 3; — Éd. Favre, *op. cit.*, 163-165.

4. Le 25 mai 900, Charles le Simple, étant à Ponthion, restitua à l'église de Châlons les domaines de Plichancourt et de Roquincourt à la requête de l'évêque Mancion et de l' « illuster comes Aledramnus ». Ces villas, jadis possédées par l'église de Châlons, lui avaient été enlevées et réunies à la mense comtale des pagus de Chamsesais et Pertois, présentement aux mains d'Aleran : « quasdam res jamdictę ecclesię quondam subtractas et comitatibus « ejus, videlicet Camsiacensi et Pertensi sociatas. » Voy. le *Cartulaire du chapitre de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne par le chantre Warin*, publié par P. Pélicier (Paris, 1897, in-8°), p. 4.

On ne sait rien de plus sur ce personnage. Il mourut sans doute peu après [1] et sans laisser de descendants directs, car les Robertiens, ses parents, héritèrent de ses domaines champenois [2].

Il nous reste deux questions à résoudre : 1° existe-t-il un lien de parenté entre Aleran II et Aleran Ier ; 2° lequel des deux doit-on reconnaître dans le « quens de Troiesin » d'*Aye d'Avignon* ?

Les deux questions sont connexes. Qu'Aleran Ier ait été comte de Troyes, les actes pour Montiéramey cités plus haut [3] en font

---

1. Dans un acte d'échange entre le roi et l'évêque de Châlons concernant des biens sis dans cette même région, notamment Plichancourt, le comte Aleran ne figure plus, mais bien son parent, le duc des Francs, Robert. L'acte est passé à Ponthion le 17 mars 904 ou 910. Voy. Pélicier, *op. cit.*, 31.

2. La *Pancarte noire de Saint-Martin de Tours* renfermait un acte de 937 par lequel Hugues le Grand donnait à cette abbaye son alleu de Lachy en Queudois, dans le comté de Meaux, alleu qu'il tenait par héritage du comte Aleran, « lequel l'avait obtenu de Charlemagne », et son alleu de Sézanne dans la même région (voy. Mabille, *Pancarte noire*, p. 95, n° LVIII). Sur la foi de cette analyse, R. Merlet (*Les comtes de Chartres*, 36, note 2) et Calmette (*Les marquis de Gothie*, 6-7) ont cru que la parenté entre les deux familles remontait à Robert le Fort et à Aleran Ier. Éd. Favre qui accepte, au contraire (p. 203), l'hypothèse de Kalckstein (*op. cit.*, 21, 467, 471-472) faisant de Theoderada, femme du roi Eudes Ier, une fille d'Aleran II, admet que le domaine de Lachy a été donné par Charlemagne, mais à Aleran Ier. En recourant aux copies et analyses de l'acte conservées par la *Collection Baluze* (t. 76, fol. 321), la *Collection Dupuy* (t. 84, fol. 109, et t. 228, fol. 88), la *Collection Housseau* (n° 150), on peut le reconstituer et l'on s'aperçoit alors d'une erreur assez plaisante. Il faut lire « alodum nuncupatum Lapchiacum « quamque Aledramnus comes per auctoritatis præceptum a domno Karolo- « manno rege obtinuerat, veluti heres illius in eo existens idoneus et iterum « per rememoratæ auctoritatis preceptum possidere videmur ». Ce roi n'est pas Charlemagne, mais Carloman (882-884), second fils de Louis le Bègue, auquel Aleran II était redevable de biens sis en Laonnois (voy. plus haut, p. 150, note 5). Aleran Ier est donc à écarter. Sur la parenté qui unissait Hugues le Grand à Aleran II, voy. encore Lauer, *Louis IV*, p. 304-305. Une charte du duc des Francs, en date du 14 septembre 937, annexe de la précédente, est dans les *Historiens de France*, IX, 721-723.

3. Voy. plus haut, p. 146-147.

foi et un diplôme du 10 janvier 859 [1] achève de l'établir. A ce jour, le roi Charles, venant d'Auxerre (9 janvier), traversait la ville de Troyes et passait dans le faubourg où était situé le monastère dit *Cella Bobini*, Montier-la-Celle. L'abbé Haldegingus et les moines se plaignirent au souverain que leur pauvre établissement eût été dépouillé depuis longtemps du domaine de *Silviniacus* [2] en Tonnerrois par la violence d'un comte nommé Aleran : « non multo vero decurso tempore, constat eandem « (villam) penitus sublatam esse illi loco per violentiam et vim « cujusdam *Aleranni* comitis. » Le roi donna ordre de faire restituer ce domaine à Montier-la-Celle. Mais il était fort pressé. Ayant reconstitué son armée en Bourgogne, il marchait contre son frère, Louis le Germanique, lequel, après avoir tenté de s'emparer du royaume occidental l'année précédente, avec le concours du célèbre Ganelon, archevêque de Sens, se tenait en expectative à Jouy en Laonnais. Quatre jours après avoir passé par Troyes, le roi de France arrivait à Jouy et contraignait Louis à la retraite [3]. On conçoit que, en ces circonstances, Charles n'ait pu consacrer grand temps aux doléances des moines de Montier-la-Celle. La chancellerie royale n'a pas eu le loisir de rédiger un acte en bonne et dûe forme. Un diacre, Idricus, a composé à la hâte l'instrument diplomatique et la chancellerie a dû se borner à plaquer le sceau. C'est ce qui explique quelques irrégularités de style dans cet acte, qui n'en est pas moins parfaitement authentique.

Un passage du diplôme nous révèle la raison de la conduite du comte Aleran. Bien que situé dans le pagus de Tonnerre, *Silvi-*

---

1. Dom Bouquet (VIII, 547), d'Arbois (I, 442), Lalore (VI, 195, nº 188), mettent cet acte au 10 janvier 856. La date est ainsi conçue : *Data IIII idus januarii, indictione IIII, anno decimo nono regnante Karolo* [rege] *gloriosissimo. Actum Cella Bobini. In Dei nomine feliciter amen.* L'indiction 4 correspond à 854, l'an du règne à 859. De quel droit sacrifier cette seconde donnée, la plus importante, à la première? En réalité, il y a concordance entre les divers éléments de la date. Le chiffre de l'indiction sur l'original devait être écrit VII, ce qui correspond bien à 859. Par une erreur fréquente chez les copistes qui, aux XI-XIIIe siècles composèrent les cartulaires, les deux jambages du V oncial ont été pris pour deux barres et l'indiction a été lue IIII (4).

2. Aujourd'hui Sainte-Vertu, Yonne, arr. Tonnerre, cant. Noyers.

3. Sur ces événements, voy. J. Calmette dans le *Moyen-Age*, 1899, 142-146, et *La Diplomatie carolingienne*, 49-59.

niacus faisait partie de la « mense[1] » du comte de Troyes[2], « villam de comitatu et dominio Tricassinae urbis ». Celui-ci n'avait pas vu sans impatience ses revenus diminués et son pouvoir affaibli. Avec le sans-gêne des gens de l'époque, il avait révoqué une donation encore récente, et ce lui avait été d'autant plus aisé que le monastère était sous la mainbour du comte de Troiesin[3]. *Aleran Ier a donc été comte de Troiesin sans contestation possible.*

En fut-il de même d'Aleran II ?

La chose ne va pas sans difficulté. Il semble bien que la carrière de ce fidèle *ministerialis* se soit écoulée principalement aux côtés des princes et il n'est pas absolument prouvé qu'il ait eu un comté en propre. Son intervention dans une affaire concernant un domaine mâconnais[4], puis en faveur de l'abbaye de Saint-Marcel-lès-Chalon[5], inclinerait cependant à en faire un comte de Mâconnais ou de Chaunois. En 879 il semble être comte de Laon[6]. Nous avons vu, en outre, qu'en 885-886 son rôle avait porté de bons érudits à lui attribuer les comtés de Vexin ou de Beauvaisis[7], peut-être à tort, enfin qu'il avait été comte de Chamsesais et de Pertois[8]. Rien ne rattache donc

---

1. Cette expression très juste est de Poupardin, *Le royaume de Provence*, 373.

2. Il n'était pas nécessaire, en effet, que les « res de comitatu » fussent situées dans le *pagus* même dont le comte avait l'administration. Voy. Poupardin, 376.

3. Diplôme du 10 janvier 859 : « Quodque etiam monasterium sub tuitione et mundeburdo ex longo tempore constat esse comitis praedictae civitatis. » L'abbaye finit même peu après par tomber aux mains d'un administrateur laïque. Dans un diplôme du 29 mars 877 (d'Arbois, I, 444 ; Lalore VI, 199) le duc Boson est visiblement l'abbé laïque de Montier-la-Celle.

4. Voy. plus haut, p. 146-147.

5. Voy. p. 150.

6. Voy. p. 150, note 5.

7. Le seul fait qui tendrait à appuyer cette dernière hypothèse, c'est que nous voyons un Aleran excommunié par l'évêque de Beauvais en 893 (voy. p. 151, note 2) mais non pas, comme le dit M. Favre, parce que le comte Aleran, évacuant Pontoise, en 885, se rend à Beauvais. Toute autre direction lui était en effet fermée.

8. Voy. p. 152, note 4.

Aleran II au Troiésin, sauf un diplôme en faveur de cette même abbaye de Montier-la-Celle dont nous venons de parler. Par cet acte, Charles le Chauve confirme en les énumérant les possessions du monastère « ad deprecationem et salubrem ammonitionem « dilecti nobis *Aledranni*, illustris comitis et ministerialis nostri ». Par malheur, le cartulaire qui nous en a conservé ce texte n'a pas reproduit la date. En sorte que l'on a pu voir dans l'« illustre comte et officier » qui y est cité Aleran Ier et placer la rédaction du diplôme à une époque antérieure à 854 [1]. Mais la mention de l'abbé Bon (*Bodo abba*) nous force à en abaisser la date jusqu'à la fin du règne de Charles le Chauve. En effet, nous venons de voir, le 10 janvier 859, Montier-la-Celle dirigé par Haldegingus *prédécesseur* de Bon. Celui-ci était déjà abbé le 16 octobre 850, auquel jour il faisait consacrer par Prudence l'église de son monastère. Quant à Bon, il est inconnu avant 872; en cette année il demanda à l'évêque de Troyes, Otoux (*Otulfus*), de venir lever le corps de saint Frobert, un des patrons du monastère. Il succéda d'ailleurs à celui-ci sur le siège de Troyes, entre 878 et 882, et termina ses jours dans les dernières années du règne d'Eudes [2]. Un acte de Charles *roi* où ce Bon est dit abbé de Montier-la-Celle se place donc entre le 10 janvier 859 et le 25 décembre 875, date du couronnement de Charles comme empereur. Par conséquent nous avons bien affaire à Aleran II.

Reste une dernière difficulté. L'acte a certainement subi des altérations graves. La formule finale d'immunité est détestable. L'énumération des biens de l'abbaye est suspecte. On s'explique mal que le « pauperrimum monasterium » de 859 se soit si subitement enrichi (la liste de ses domaines dans l'acte sans date est longue). Nous sommes en présence d'un acte refait au XIe-XIIe siècle. Mais, si la teneur et le protocole final ont subi des retouches dans un but facile à deviner, il ne s'ensuit pas que la mention concernant Aleran soit forgée : il n'y avait aucun intérêt à modifier l'exposé du diplôme où figure ce personnage. Nous croyons donc qu'il est intervenu dans un acte de 859-875 en faveur de l'abbaye de Montier-la-Celle. Est-ce en qualité de

---

1. *Historiens de France*, VIII, 642; Lalore, VI, 193.
2. Voy. *Gallia christiana*, XII, 491 et 542.

comte de Troyes ? La chose est des plus vraisemblables, mais elle n'est pas absolument nécessaire. Aleran « illustre comte et ministériel » bien en cour, pouvait être sollicité par les moines. Toutefois, il reste une grande probabilité que Aleran II a été un moment, entre 859 et 875, comte de Troiésin. Et sur cette probabilité nous pouvons fonder l'hypothèse plausible qu'il était fils d'Aleran Ier.

Cependant, il n'est pas aisé d'établir à quel moment Aleran II a pu être comte de Troyes. Aleran Ier eut pour successeur en 852, nous l'avons vu, le comte Eudes. Celui-ci, ayant trempé dans la conjuration de 858, fut dépouillé de ses honneurs par Charles le Chauve, l'année suivante. Le Troiesin fut donné à Raoul, oncle du roi [1]. Raoul mourut en janvier 866 [2]. Il est possible que Troyes ait alors passé à Aleran II [3] que l'on peut supposer fils d'Aleran Ier. Mais, dès 871, Aleran était employé au palais ou comte de Mâcon [4]. Dans les dernières années du règne de Charles le Chauve, le Troiesin fut donné au duc Boson, beau-frère du souverain, puis à Robert, fils du comte Eudes de Troyes, lequel le conserva du 25 octobre 877 jusqu'à sa mort, survenue en février 886 [5]. Si Aleran II a été comte de Troyes c'est donc dans la courte période qui s'étend de 866 à 871 [6].

Lequel des deux faut-il reconnaître dans le « quens de Troiesin » du poème d'*Aye* ? On ne peut se prononcer d'une manière absolument probante. Il semble bien cependant que la vraisemblance est en faveur d'Aleran Ier. D'abord, sa qualité de comte de Troyes est une chose *sûre* et non pas seulement vraisemblable, comme c'est le cas du second. Ensuite la durée de ses

---

1. Merlet, *op. cit.*, 47 sq.

2. *Annales Bertiniani*, a 866. Cf. *Le Moyen-Age*, 1902, 395-396.

3. M. R. Merlet suppose (p. 55, note 2) qu'Eudes, rentré en grâce depuis 861, recouvra le comté de Troyes. Il invoque à l'appui de cette hypothèse que ses fils furent successivement comtes de Troyes. La raison n'est pas suffisante. Des textes relevés par cet érudit (p. 56-60), il appert au contraire que, de 866 à 871, date de sa mort, Eudes fut *missus* dans la Haute-Bourgogne, dans les comtés d'Oscheret, Atuyer, Mâconnais.

4. Voy. plus haut, p. 149-150.

5. Merlet, *op. cit.*, p. 66 ; Giry, *loc. cit.*, p. 127-128.

6. Peut-être même 868. Voy. plus haut, p. 149.

fonctions en ce pays a été assez longue. Vers 837 il était déjà comte de Troiesin depuis une période indéterminée (postérieure en tous cas à 821). Il l'était encore en 844 [1].

Comment le nom de ce personnage a-t-il pu se conserver à travers quatre siècles environ ? Personne, je crois, n'aura l'idée que le poète qui, à la fin du XIIe siècle, a composé *Aye d'Avignon* ait été fouiller les archives des monastères champenois pour en extraire le nom d'un comparse d'épopée. Le souvenir d'Aleran ne peut être dû qu'à une transmission orale, laquelle ne se conçoit pas ici sans le soutien d'un récit épique. Je ne dirai pas avec M. René Merlet [2] que l'épopée populaire chantait encore au XIIe siècle les exploits d'Aleran de Troyes. L'auteur d'*Aye d'Avignon* a emprunté ce nom à des poèmes aujourd'hui perdus où Aleran ne jouait qu'un rôle secondaire ; autrement, il eût mis ce personnage en meilleure lumière [3]. Et, au fond, il n'a retenu ce nom que parce que le titre de « comte de Troiesin » offre une rime commode dans les laisses en *-in*. Il n'est même pas assuré que, au IXe siècle, Aleran ait été le protagoniste d'un poème épique. Il méritait sans doute cet honneur par ses luttes contre les Sarrasins et le rebelle Guillaume. Mais, ce qui me paraît exclure cette hypothèse, c'est précisément son titre traditionnel de *comte de Troiesin*. Cela implique qu'il est demeuré dans la mémoire populaire, non comme marquis d'Espagne, mais comme comte champenois. Mais, s'il n'est pas prouvé qu'Aleran ait été le héros d'un poème spécialement destiné à chanter ses propres exploits, il est certain qu'il a dû jouer un rôle important, quoique secondaire, dans un récit épique du IXe siècle. De ce récit perdu, par dix ou vingt intermédiaires peut-être, son souvenir est arrivé jusqu'à la fin du XIIe siècle, persistant ainsi près de quatre cents ans. En outre, si on accepte les hypothèses exposées plus haut, la composition de ce récit épique devrait se placer entre 837 environ et 844. A cette dernière date, en effet, Aleran cesse d'être comte de Troyes et devient comte de Barcelone et marquis d'Espagne.

---

1. Voy. p. 148.

2. *Op. cit.*, 30, note 4.

3. Il lui donne pour fils *Tarufel le Gascon* (p. 94), trait de pure fantaisie dont le but est de permettre à Savari de venger la mort de Huon, son cousin, tué par Aleran, et, en outre, d'offrir une rime à *gonfanon*, *Huon* et *sablon*.

Ainsi, un nom de figurant dans une composition contemporaine de Philippe-Auguste nous permet d'attester l'existence d'un récit épique, inconnu d'ailleurs, composé vers la fin du règne de Louis le Pieux ou au début de celui de Charles le Chauve. Au lecteur de juger si cette constatation excuse la trop longue étude paléontologique qu'il vient de parcourir.

AUBOUIN

Dans ce même poème d'*Aye d'Avignon*, le « traître », l'ennemi de Garnier de Nanteuil, dans la seconde partie, aussi bien que la première, c'est le comte *Auboin*. Il est d'ailleurs d'une race de traîtres. Tué par Garnier, le « glouton » s'écrie avant d'expirer (p. 22, vers 704-708) :

> Se je vois en enfer, selon m'entencion,
> Je trouverai laiens mon oncle Ganelon,
> Pinabel de Sorence et mon parent Guion.
> Nous serons moult grant geste en cele region ;
> Mès je descorpe bien mon chier frère, Millon.

Ce personnage est non moins réel qu'Aleran. Les lecteurs de la *Romania* qui n'ont pas oublié le bel article consacré par M. Longnon aux éléments historiques de Huon de Bordeaux [1], ont reconnu aussitôt en lui l'*Albuinus juvenis*, qui, en 864, blessa grièvement dans la forêt de Cuise (Compiègne) Charles d'Aquitaine, fils de Charles le Chauve [2]. On sait que la première partie de *Huon* est fondée sur cet accident. Par un caprice en apparence inexpliqué Huon a été substitué à Aubouin. C'est que, à l'époque carolingienne, un même événement pouvait donner naissance à deux courants de traditions, l'un reflétant les sentiments royalistes, l'autre le particularisme féodal. L'accident de la forêt de Cuise provoqua dans l'entourage du roi une vive indignation. On se refusa à croire qu'Aubouin fût en état de légitime défense ; le jeune comte, pour échapper à la

---

1. *Romania*, VIII, 1879, 1-12.

2. *Annales Bertiniani*, p. 67 ; Réginon, *Chronique*, éd., Kurze, p. 101. Je ne mentionne que pour mémoire l'hypothèse de Jonckbloet (II, 22) qui voyait dans Aubouin un des comtes de Poitiers établi par Charlemagne en Aquitaine. Le texte auquel il renvoie (l'Astronome) porte en effet *Abbo* et non *Albuinus*.

vengeance royale, dut s'enfuir en pays étranger [1]. Pour les royalistes, Aubouin fut un « meurtrier » et son nom se transmit à travers les siècles comme celui d'un « traître ». C'est sous cet aspect peu flatteur qu'il apparaît, non seulement dans *Aye*, mais dans *Gaufrey* [2]. D'un autre côté, sa malheureuse destinée a excité l'imagination populaire. Des contemporains virent en lui une victime persécutée. Il fut certainement le sujet d'une complainte. Plus tard, à une date indéterminable, lorsque ces traditions contradictoires se furent contaminées l'une l'autre, la méchante réputation laissée par Aubouin [3] engagea peut-être à lui substituer comme héros de l'aventure qui amène la mort de « Charlot » un comte Huon sur l'origine duquel nous ne savons rien [4].

NENTUEL

Il est souvent question de cette localité dans les trois poèmes de *Doon de Nanteuil*, *Aye d'Avignon* et *Gui de Nanteuil*, les-

---

1. C'est Réginon qui nous apprend ce détail, qu'Hincmar a passé sous silence.

2. *Gaufrey*, éd. Guessard et Chabaille.

3. Il faut rappeler enfin le comte Aubouin auquel Louis II, mourant, confia la couronne et l'épée royales (10 avril 879) pour la transmettre à son fils (*Annales Bertiniani*, p. 147-148). Ce personnage est-il différent de l'agresseur de Charles le Jeune ? Est-ce le même, au contraire, auquel le frère de sa victime aurait pardonné ? C'est ce qu'il est impossible de décider.

4. Sur Huon de Bordeaux, voy. encore G. Paris dans *Romania*, XXIX, 1900, 209-218, et C. Voretzsch, *Epische Studien*, I : *Die Composition des Huon von Bordeaux* (Halle, 1900, un vol. in-8o). Ces érudits persistent à voir dans le fragment de l'Introduction aux Lorrains du ms. de Turin un débris d'une histoire de Huon sans Auberon. Mais, sans Auberon, ce conte de féerie, d'origine germanique, n'a plus de sens. Ce qui est récent c'est le début à peu près historique, et ce début n'a été soudé au reste que pour nationaliser le conte, donner un motif plausible à l'exil du héros et le faire rentrer dans le cadre de l'épopée carolingienne. Ce qui demeure indéterminable, c'est le motif qui a rattaché à Bordeaux le héros pré-mérovingien Hugo. Quant au prologue du ms. de Turin, il représente une tendance cyclique. Pour apparenter des héros qui n'ont rien à faire l'un avec l'autre, les compilateurs ne reculent pas devant les remaniements les plus arbitraires. On ne peut rien fonder d'assuré sur ces quinze vers.

quels se font suite chronologiquement. Dans ce dernier[1], rallonge bien inutile à *Aye d'Avignon*, la situation de cette forteresse est des plus vagues. Elle est située sur un grand fleuve à deux lieues d'une mer qui ne peut être que la Méditerranée[2]. Le fleuve serait donc le Rhône? Cette topographie, en réalité, est de pure fantaisie. Elle n'a d'autre objet que de permettre à la flotte du bon Sarrasin, Ganor, de venir délivrer le « valet » Gui, assiégé par Charlemagne. Gui étant seigneur d'Avignon, Valence et Marseille, le continuateur en concluait que « Nentuel » devait être situé dans la même région.

La seconde partie d'*Aye* donne des renseignements plus précis : *Nentuel* est aux confins de trois pays : France, Lorraine et Allemagne (p. 81).

> La tor est grans et haute et blanche comme nois ;
> D'une part est l'Argonne qui le clot en deffois,
> Que ja ne mengera sanz veneson au dois;
> De l'autre part cort Meuse où li poisson son froit :
> Si s'est vanté li dus qu'il ne crient .IIII. rois. (P. 81-82.)

Il existe en France un grand nombre de localités appelées Nanteuil. Mais une seule correspond à la description précédente qui exige que ce château soit situé entre l'Argonne et la Meuse, c'est *Nantillois*, département de la Meuse, arr. de Montmédy. Ce lieu, à 6 ou 8 kil. à l'Ouest de la Meuse, est au Nord-Est de Varennes-en-*Argonne*, à 3 kil. Nord de Montfaucon-en-*Argonne*. La graphie *Nantillois* est fautive. Au XVIIe siècle on écrivait *Nantilloy*, en latin *Nantilletum*. C'est un diminutif de *Nantolium* qu'on trouve employé pour ce lieu dans une charte de 1169[3].

Il semblerait donc que nous ayons réussi à identifier *Nentuel* dont l'auteur de *Gui* ne savait pas la position. Mais un doute vient à l'esprit. La première partie d'*Aye d'Avignon* ne nous ren-

---

1. Édité par M. Paul Meyer, en 1861, à la suite d'*Aye d'Avignon* (*Anciens poètes de la France*).

2. Voy. p. 72, 76, 79.

3. Voy. Liénard, *Dict. topographique de la Meuse*, p. 166. Il y a encore dans le même département Nant-le-Grand, Nant-le-Petit, Nantois, etc. Mais ces localités sont trop éloignées de la Meuse et d'ailleurs à l'ouest de l'Argonne. Elles ne peuvent entrer en ligne de compte.

seigne pas bien sur la situation du lieu. Elle le place, semble-t-il, dans le midi. En effet, Garnier chargé de porter l'oriflamme lors d'une expédition dirigée pour secourir le roi Anseïs de Cologne, veut mettre sa femme, Aye, en sûreté. Il l'envoie à Avignon, d'où elle sera escortée jusqu'à « Nentuel » :

Dame Aye d'Avignon a li dus apelée :
« Alez a Avignon ou vos serez menée;
« Foucon et Guinemer a la chiere membrée,
« Et Girars de Riviers, a la bone pensée,
« Vos menront a Nentuel, se vous plest et agrée,
« A .xxx. chevaliers de mesnie privée. » (P. 26, v. 818-823).

Ce n'est pas tout. Le poème d'*Aye d'Avignon* ne forme pas un tout par lui-même. Le début, où Garnier de Nentuel apparaît comme un personnage connu du lecteur, suppose une composition antérieure. Cette composition c'est *Doon de Nanteuil* qui racontait les aventures du père de Garnier. Ce poème ne nous est point parvenu en entier [1]. M. Paul Meyer en a heureusement retrouvé quelques fragments qu'il a publiés [2]. Il y est justement question du château de « Nantoil ». Mais sa position est des plus incertaines. Il est dit entre la Meuse et le Rhin, entre Norgance et la forêt de Marfont [3], lesquels lieux me sont inconnus.

Ainsi, pour les auteurs de la première partie d'*Aye* et de *Gui*, Nanteuil est situé quelque part dans le Sud-Est de la France, pour l'auteur de *Doon* il est vaguement placé au Nord-Est. Seule, la seconde partie d'*Aye* nous permettrait une identification plausible. Il est fâcheux seulement que ce soit dans une portion récente [4], que nous trouvions localisé ce mystérieux château qui a donné son nom à la trilogie *Doon*, *Garnier* (ou *Aye*) et *Gui*.

FERDINAND LOT.

---

1. *Aye d'Avignon*, p. XXIV, note 1.
2. Voy. *Romania*, XIII, 1.
3. *Ibid.*, p. 14 et 15.
4. Antérieure en tous cas à 1207. Voy. *Aye d'Avignon*, p. VIII.

L'ENFANT VOUÉ AU DIABLE

RÉDACTION EN VERS

Le ms. 2115 de l'Arsenal [1], dont l'écriture est de la seconde moitié du XVe siècle, contient, du feuillet 48 au feuillet 57 [2], un poème en quatrains intitulé *La vie saint Sauveur l'ermite*. Ce titre attira mon attention et j'introduisis la mention de cette vie dans une bibliographie des légendes hagiographiques en vers français que j'ai rédigée pour le t. XXXIII de l'*Histoire littéraire de la France*. Toutefois ce n'est pas, à proprement parler, une vie de saint : c'est un miracle de la Vierge, dont nous possédons le texte latin et qui a été traité de diverses façons dans les langues vulgaires. La rédaction du ms. de l'Arsenal présente des traits particuliers qui m'ont décidé à la publier, d'autant plus que l'écriture étant difficile à lire, ce petit poème n'est pas à la portée des jeunes étudiants étrangers qui viennent chercher dans nos bibliothèques les éléments de faciles publications.

Ce miracle est celui de l'enfant voué au diable par sa mère et délivré par l'intercession de la Vierge Marie.

Il n'a rien de commun avec la légende de Robert le Diable, bien que le point de départ soit le même. Le jeune Robert, jusqu'au moment où il change de vie, est un vrai diable qu'un instinct pervers pousse à faire le mal : le héros de notre miracle, quoique n'ayant pas reçu le baptême (au moins d'après certaines versions), est le modèle de toutes les vertus.

---

1. On en trouvera la description détaillée dans le catalogue de M. H. Martin.

2. Le poème occupe seulement les feuillets 48 et 52-57. Les ff. 49 à 51, déplacés par une erreur du relieur, appartiennent à un autre poème.

Les principales rédactions que nous possédons de ce miracle sont :

1° La rédaction latine publiée par M. Mussafia, dans son mémoire sur les sources de Gautier de Coinci (*Ueber die von Gautier de Quincy benützen Quellen*, p. 17, dans les *Denkschriften* de l'Académie de Vienne, classe de philosophie et d'histoire, t. XLIV[1]).

2° La rédaction en vers français de Gautier de Coinci, éd. Poquet, p. 443. Elle suit le latin.

3° La rédaction en prose française de Jean Mielot : *Miracles de Nostre Dame*, éd. Warner (1885, Roxburghe Club), n° XXIII. Elle suit également le latin.

Au fond, ces trois rédactions représentent un même type, dont s'éloignent un peu les deux rédactions suivantes.

4° Le miracle en forme dramatique compris dans les *Miracles de Nostre Dame par personnages*, p.p. G. Paris et U. Robert (*Soc. des anciens textes*), t. I, p. 1-56.

5° La rédaction en vers galiciens d'Alphonse le Sage : *Cantigas de Santa Maria*, édition de l'Académie espagnole (Madrid, 1889), n° CXV.

Si l'on compare ces diverses rédactions à la nôtre, on constatera certaines différences que j'indiquerai brièvement.

Dans toutes ces rédactions, le père et la mère, après avoir eu plusieurs enfants, avaient fait vœu de vivre chastement. Le mari, poussé par le diable, brise son vœu, et, circonstance aggravante, il commet la faute la veille de Pâques. La femme, irritée, voue au diable l'enfant qui naîtra. — Dans notre poème en quatrains, il n'est nullement question de ce vœu ; la femme commence à la vérité par résister, mais uniquement en raison de la solennité du jour (le vendredi saint). Forcée de céder, elle voue au diable, dans un moment de dépit, l'enfant qui naîtra d'elle.

Dans la rédaction latine, publiée par M. Mussafia (non plus

---

1. C'est le n° 638 de l'*Index miraculorum B. V. Mariae* du P. Poncelet (*Analecta Bollandiana*, t. XXI). — Même rédaction (sauf légères variantes de mots) dans les n°s 657 (Vincent de Beauvais) et 1558. Rédactions un peu différentes : n°s 300, 1436, 1517 (ces trois derniers sont à peu près identiques) : rédaction en vers rythmiques, n° 1272.

que dans J. Mielot), il n'est pas parlé du baptême de l'enfant. Celui-ci a atteint l'âge de deux ans lorsque le diable vient le réclamer. La mère obtient un répit de trois ans. Le miracle par personnages présente ici une variante : le diable réclame l'enfant dès sa naissance ; la mère obtient qu'il lui soit laissé jusqu'à sa septième année, mais le diable y met cette condition que l'enfant ne sera pas baptisé. Ce temps écoulé la mère obtient de Lucifer un nouveau délai de huit ans. — Dans notre poème, le diable se fait donner, au moment de la conception de l'enfant, une lettre par laquelle la mère s'engage à le lui livrer[1]. On porte le nouveau-né à l'église pour le baptiser, mais le diable s'y oppose, et en fait le baptême n'est pas administré[2].

Dans le latin, le fils, voyant sa mère soucieuse, lui demande la cause de sa tristesse, et apprend ainsi qu'il a été voué au diable. — Dans notre poème, il l'apprend de ses compagnons qui le traitent de « sarrasin renoié » (v. 115). C'est alors que sa mère lui avoue la vérité. Ici il y a un rapprochement à faire avec le miracle par personnages, où l'enfant vient se plaindre à ses parents d'avoir été traité de juif et de païen (vv. 671-2).

D'après les rédactions connues, l'enfant va à Rome, puis à Jérusalem, pour chercher un remède à son infortune. Ce qui n'empêche qu'il est emporté par le diable en enfer, où il constate *de visu* que les damnés sont bien nombreux, et d'où il est ramené grâce à l'intervention de la Vierge. — Il en est tout autrement dans le poème. Le jeune homme quitte, malgré les prières de sa mère, la maison paternelle et se met en route pour chercher un saint homme qui lui impose une pénitence capable de compenser le vœu insensé de sa mère. Marchant, semble-t-il, au hasard, il s'avance à travers une forêt où le diable le suit pas à pas (pourquoi ne l'emporte-t-il pas tout de suite ?). Il arrive auprès d'un ermite qui lui donne asile pour la nuit, après avoir mis le démon en fuite par ses conjurations. L'ermite ne se juge pas digne d'imposer au jeune homme la pénitence que

---

1. Quatrain XII. Le passage est assez obscur.

2. Je n'insiste pas sur une autre différence, c'est que l'enfant aurait atteint vingt-sept ans (v. 109) sans avoir été inquiété par le diable. Mais le texte peut être fautif à cet endroit.

celui-ci lui demande[1], mais il l'envoie à un autre ermite plus saint encore qui habite dans la même forêt. Le jeune clerc, toujours suivi par le diable, arrive près de ce second ermite, qui le renvoie à un troisième appelé Grégoire, et enfin celui-ci l'adresse à une chapelle de Notre-Dame, située sur le haut d'une montagne escarpée, où Jésus-Christ a coutume de venir chaque jour dire la messe. Le jeune clerc repart, et gravit à grand peine la montagne, ayant toujours le diable à ses trousses. Il pénètre dans la chapelle où Jésus-Christ venait de revêtir les ornements sacerdotaux pour dire la messe; il expose son cas à la Vierge Marie, qui était là présente, et qui, sur l'ordre de Jésus, va interroger le diable, qui attendait à la porte. Celui-ci prétend avoir un écrit en règle qui lui confère des droits sur l'enfant. Sommé de le montrer, il court en enfer le chercher, et le rapporte. La Vierge l'examine : elle lui dit que la donation, n'émanant pas du père, ne peut valoir, et finalement elle déchire le document. Le diable, tout déconfit, prend la fuite. Jésus baptise le jeune homme. La Vierge est sa marraine et lui donne le nom de Sauveur. Sauveur se retire dans un ermitage et y passe le reste de sa vie.

Ce dénouement se rapproche de celui du miracle par personnages où on voit trois diables (non plus un seul) discuter contre la Vierge Marie en présence de Dieu, qui siège comme juge et fait montre d'une grande impartialité. — « Le père a-t-il octroyé ce don? » demande-t-il. Force est bien aux diables de répondre négativement.

Dieu prononce alors la sentence :

Sathan, je vous dy et par droit
Que la femme n'a que donner
1370 A chose qu'elle ait a garder
Sans le vouloir de son seignour.
Cist dons est de nulle valour
Quant son pere ne l'ottria.

Dans le miracle dramatisé, comme dans le poème, l'enfant

---

1. C'est l'idée des cas réservés poussée à l'extrême. Ordinairement pour les cas d'une gravité particulière, on allait à Rome demander au pape une pénitence et l'absolution. Mais il pouvait arriver dans les romans (comme dans *Robert le Diable*), que le pape ne se crût pas suffisamment autorisé et renvoyât le pénitent à un plus saint homme. C'est de la théologie populaire.

reçoit le nom de Sauveur. De cette coïncidence et de quelques autres je ne conclus pas que le poème ait imité le miracle dramatique ni l'inverse; ces deux hypothèses rencontreraient des objections différentes mais de valeur égale ; je crois bien plutôt qu'il a existé une source commune, une rédaction latine non encore signalée, où existaient les traits communs à nos deux textes, notamment le nom de Sauveur.

La copie, je l'ai dit en commençant, est de la seconde moitié du XVe siècle. Le poème me paraît être plus ancien d'un demi-siècle au moins. Çà et là, il y a des traces de remaniement, par exemple, *enfant* au lieu d'*enfes*, au cas sujet, qu'exige la mesure[1]. Toutefois, les deux premières syllabes de *dyable* sont généralement réduites à une seule.

Le texte est assez peu correct. J'y ai introduit un assez grand nombre de corrections; d'autres sont proposées dans les notes.

L'auteur, du reste, n'écrit pas une langue très pure; il fait rimer ensemble *oi* et *ai*, quatrains XVII et XL, *aire* (facere) et *ére* (matrem, amara), quatrains XXI, LI.

La forme strophique n'offre rien de notable. On sait que le quatrain des vers alexandrains a été fort employé au XIVe siècle, pour la rédaction de poèmes édifiants, et en particulier de vies de saints[2].

Envisagé au point de vue de la forme, ce petit poème a bien peu de valeur. Toutefois il devra être pris en considération, lorsqu'on écrira l'introduction aux *Miracles de Nostre Dame*, en vue de laquelle G. Paris avait réuni des matériaux qu'il n'a pas eu le temps de coordonner et de rédiger.

Cy commenche la vie saint Sauveur l'ermite (f. 48).

1 En l'onneur Jhesucrist le roy de magesté
Je vous veul recorder ung dit de grant pitié;
Les sages clers le tiennent en grant auctorité,
4 Ainsi est il escript en la divinité.

---

1. Voir la note du v. 165.

2. L'auteur anonyme d'un art de rhétorique composé entre 1411 et 1432, et récemment publié par M. Ernest Langlois, l'atteste en ces termes : « Après sont aultres diz faiz de cette rime alexandrine ; et en fait on tout communement diz de vies de sains ou aucuns traitiez d'amours, et se mettent 4 et 4, a l'exemple du Testament maistre Jean de Meun » (*Recueil d'arts de seconde rhétorique*, publié par E. Langlois, p. 48).

II En la vie des sains e[s]t trouvé cest afaire,
Pour ouïr et entendre se debvroit chascun taire :
Il n'est nul si hault homs, baillif, priors ni maire,
8 Qui ne doit milz souffrir pour vers paradis traire.

III Traire se doit chascun pour avoir paradis,
Lessier le mal affaire et faire bien tous dis.
Or advint une fois, si come dit l'escrips,
12 Uns preudons avoit fame ; de luy eut .j. beau filz.

IV De luy [eut] ung beau filz la dame, ce fu voir
Oncques nulz homs ne vit nul de greigneur savoir,
Mais donné fu au diable et a tout son pouoir :
16 Sa mere luy donna, qui ne fist pas sçavoir.

V Le bourgois fust moult riche, de quoy nous vous parlon,
De deniers, d'eritage, d'aultre possession.
Sage fu et courtois et de moult grant regnon,
20 Mout amoit Jhesucrist et son saintisme non. (v°)

VI Tant comme il fu au siecle vesqui en bon espoir :
Aux malades, aux povres donnoit de son avoir,
Mès oncques de fame, n'avoit en nul avoir,
24 Car a Dieu ne pleut pas consentir ne vouloir.

VII Ung jeudi absolu, quant il fust ajourné,
Se coucherent ensemble par mout grant amitié.
Le bourgois vers sa fame s'est maintenant glachié ;
28 Il [l]a baise, il [l']acole : elle ne brait ne crie.

VIII « Sire », se dit la dame, « pour Dieu de paradis,
« Souviengne vous, beau sire, de la mort Jhesucrist
« Qui en ceste nuit fut batu, lié et pris ;
32 « Endroit heure de tierce le pendirent les Juifs.

IX « Sire », se dit la dame, « pour Dieu que me lessiés !
« Se vous tel chose faites, vous ferés que malvais.
— Taisiés vous, » [dist] li sires, « et n'en parlés jamèz ;
36 « Pour riens n'en larroi ge ; il convient qu'il soit fais.

---

8. *Milz* pour *mielz* ? On peut lire *milz* ou *nulz* ; corr. *mal* ? — 12. Ms. *Ens preudons dons avoit.* — 23. *Sic*, corr. *M. o. de sa fame n'avoit eü nul oir* ? — 26. On peut substituer *amisté* à *amitié* ; mais que faire de *glachié* à la rime suivante ? — Une irrégularité semblable s'observe au v. 316. — 28. Corr. *n'a ne b. ne crié* ? — 32. Suppr. *les* et pron. *Juis*. — 33. Corr. *quar me lessois* ?

X Le bourgois print sa femme, pres de luy l'a sachie,
Et la bourgoise s'est envers luy efforchie ;
Mès ce ne luy vault riens ; a haulte vois s'escrie :
40 « Je donne tout au dyable se enchainte suis lessie.

XI « Je donne a l'ennemy l'enfant malvès baillie ;
« Ma part, quanque j'y ay, luy soit toute otroye.
— Dame », dit li bourgois, « mal dites et pechié. »
44 L'anemy qui ne dort est du lit aprochié.

XII L'anemy si l'ouy qui a nul bien ne touche : (f. 52)
Une pensée tantost luy bouta en la bouche ;
Puis print de sa salive, qui qu'en poit ne qui grouche,
48 Une lectre en a fait, tantost enprès la bouche.

XIII Quant la lectre fu faicte en enfer [l'] emporta.
La dame moult dolente demain se leva,
Assés prent de deniers, aux povres en donna,
52 Et fust moult courouchie de ce que le vespre dit a.

XIV En sa vie engendra .j. enfant le bourgois,
Puis traveilla la dame quant l'[e]ut porté neuf mois,
Mès a son traveiller souffry moult grant desrois :
56 D'un filz se delivra qui fust preux et courtoys.

XV Quant la bourgoige (*sic*) fust delivre de l'enfant,
A son cueur eut grant joye, Dieu en ala louant.
Porté fu au moustier : oiiés merveilles grant :
60 Le prestre de l'eglise print son livre escripvant.

XVI Le prestre de l'eglise, qui bien seut son mestier,
Les oroisons commenche droit a l'uys du moustier ;
Mès il ne peut pas dire ne diesme ne quartier,
64 Que le dyable y vint pour l'enfant calengier.

XVII « Prestre », dit ly malvais, « tesié[s] vous trestout coy ;
« Ne dites plus telz chose ; l'enfant si est a moy.
« Quant il avra vint ans adonc l'emporteray ;
68 « Nul ne l'en peult aider car bonne lectre en ay.

---

38. Ms. *efforchée*. — 41. *Malvès* ou *malnés* ? Mais le vers est corrompu ; il faut ici et au v. suivant une rime en *ié*. — 46. *pensée*, corr. *penne* ? — 48. *bouche*, il ferme la lettre. On devrait peut-être transposer deux hémistiches et lire :

Une lectre en a fait, qui qu'en poist ne qu'en grouche,
Puis prent de sa salive, tantost après la bouche.

50. Corr. [*ai*] *demain*, ou *par matin* ? — 52. Corr. *de ce qu'ai soie* ? — 53. Corr. *En sa fame* ? — 57. Ms. *delivree*. — 58. *cueur* est figuré par un dessin.

XVIII « La bourgoyse sa mere, par Dieu, le me donna,
« Mès le bourgois son pere oncques ne [l']octroia.
« Il ne sera chrestien, a ce ne pensés ja. » (v°)
72 Quant le prestre le vit, durement s'esmoya.

XIX « Va t'en », se dist le prestre, « dyable mauvès.
« Je te conjur de Dieu et de tous ses amis. »
Lor[e]s a print l'estolle, ne sc'i est alentis :
76 A l'ennemy la jecte, et il s'en est fuïs.

XX Après que l'ennemy s'en fu d'ilec tourné
Ne peut oncques l'enfant estre chrestïané.
Le prestre [l'] envoya, ce fu la verité :
80 Les fames a l'ostel ont l'enfant aporté.

XXI « Comme a non mon enfant ? » se leur a dit la mere.
Tamt dient les fames : « Vous n'en avez que faire.
« Que vaut le chelement ? la chose e[s]t trop amere :
84 « Le prestre ne le peult oncques chrestïen faire.

XII — « Lesse ! » se dit la mere, « de deul m'esteut mourir
« Quant mon enfant ne peult chrestïen devenir.
« Or vouldroies que Diex me fist mourir ;
88 « Mès c'est trop grant domage quant ne peult advenir. »

XXIII La borgoise nourri bonnement son enfant.
Au chief de .vj. ans fust moult bel et moult grant ;
A l'escolle fust mis pour estre plus chassant.
92 Tant fu songneulx d'aprendre que bien fu apparant.

XXIV Tant vesqui le clerchon qu'il out .xx. ans d'aage ;
A faire bonnes oeuvres mist trestout son courage.
Moult l'amerent les gens et trestout son lignage ;
96 Dieu servoit et sa mere et mist tout son usage.

XXV Matines, prime, tierce toutes heures disoit (f. 53)
De la Vierge Marie, nulle n'en trespassoit
Toutefois que l'enfant de l'escolle venoit
100 Sa dollente de mere de plourer ne cessoit.

XXVI Toutefois que l'enfant s'en venoit de dyner,
De jouer ou d'esbatre, ou il voulloit aller,
Sa mere ne se pouait nulle fois saouller,
104 Ne sessoit chascun jour bonnement de plourer.

---

71. Suppr. *Il.* — 73. *mauvès*, corr. *maleïs* ? — 74. Ms. *conjure.* — 77. Ms. *ilecques.* — 82. Corr. *Atant.* — 87. Corr. *Ore voldroie je* ? Ms. *mourrir.* — 90. *ans*, corr. *années* ? — 91. *chassant*, corr. *sachant.* — 102. Corr. *ou y* ? — 103. Vers trop long ; corr. *Ne se p. sa m.*

XXVII De gemir et plourer chascun jour fu sa rente
Quant elle est par luy moult plus fort se demente :
« Que pourroy devenir ? Hé mort, que m'agravente
108 « Quant par moy est perdue si belle jouvente !

XXVIII Tant vesqui le clerchon qu'il eust .xxvij. ans.
Ung jour ala jouer avec[ques] les enfant (*sic*) ;
Tanchons se meurent entre eulx quant [il] furent es champs :
112 De sa main en fiert ung des plus fors et vaillans ;

XXIX Et quant cil se senti que ainxi estoit blechiés,
En plourant luy a dit, dolent et courouchiés :
« Pour quoy m'as tu batu, sarasins renoiés ?
116 « Va t'en hors d'entre nous quant tu n'es baptisiés.

XXX — Compains », s'a dit le clerc, « ne me dites pas bien
« Quant vous me pronunchiez sarazin et paien.
« Voillés vous pronuncier que je ne suis chrestïen ?
120 — Ouïl, par Dieu ! » dit il, « tu n'es nient plus qu'un chien.

XXXI « Vous ne peütes oncques estre chrestïané
« Par home ne an fons baptisié ne lavé.
« Vostre mere vous a a l'ennemy donné
124 « Qui en a bonne lectre, bien est asseüré. »

XXXII Quant le clergon entent que ses compains a dit (v°)
Dollent fust en son cueur, ne le mist en oublist,
A sa mere s'en vint qui se gist a son lit,
128 Ferme l'uys de la chambre, encontre luy se assit.

XXXIII « Mere », se dit l'enfant, « or ne me celés mie.
« Je vous conjur de Dieu le filz sainte Marie,
« Dites moy verité par amour, je vous prie.
132 — Voullentiers », se dist la mere, « si Dieu me beneïe ! »

XXXIV — Mere, se Dieu me gart, » se dit le valleton,
« Nous all[am]es jouer moy et mon compaignon ;
« Si nous entreferimes, pas ne vous en menton ;
136 « Renoié me clamerent et sarazin felon.

---

106. Corr. *estoit* ou *a part luy* ? — 108. Ms. *jouvence*. Le vers est trop court. — 111. On peut supprimer *se* ou reporter *se meurent* à l'hémistiche. — 117. Ms. *Compons*. — 119. Suppr. *je*. — 126. Corr. *oubli*. — 132. Suppr. *se*. — 134. *mon*, corr. *mi*. — 136. Ms. *reclamerent*.

XXXV « De ce sui ge, ma mere, trestout desesperés,
« Je ne soy ce je fu oncques regenerés.
« Ilz dient que m'avés a l'ennemy donnés.
140 « Mere, se ce fu voir, ne me soit pas celés.

XXXVI — Beau filz, » se dist la mere, « je te requier mercy.
« Ne te desesperes pas, a jointes mains je te pri.
« Je te dirroy tout voir, se m'en soit Dieu amy! »
144 La bourgoise luy compte, trestout luy a jehy,

XXXVII Comme fu engendrés trestout luy a compté,
Et comment il ne peult estre crestïané
Ne es fons beneïs, baptisié ne lavé,
148 Pour l'ennemy qui vint au moustier abrivé.

XXXVIII Quant le clergon l'entent forment print a plorer,
Et dist que en ce païs ne veult plus demourer
Jusques a tant qu'il sera s'il se porra sauver (f. 54)
152 De celle mort[el] plaie qui tant le peut grever.

XXXIX Lors s'est levé en piés le clergon debonnaire
Ses draps a despoullés des en my lius de l'aire;
Pour avoir sauvement veult penitance faire
156 Dont jamès a nul jour ne se vouldra retraire.

XL « Mere », se dist l'enfant, « entendés cha a moy:
« Je vois a Dieu le pere; jamès ne fineray
« S'aray fait penitance dont sauvé je seray.
160 « Salués moy mon pere, jamès ne le verray. »

XLI A ce mot est yssus l'enfant de la maison;
Sa mere brait et crie devant a genoullon :
« Je te requier mercy, mon très doulx enfanchon,
164 « Atent a demain, entre nous deulx irons.

XLII — Non feray », dit ly enfans ; « a ce ne pense ja,
« Que nul, fors Jhesucrist, avec moy ne vendra. »
Lors se met en la voye, jamès ne le verra.
168 Le dyable va après qui le convoi[e]ra.

---

142. Corr. *Ne te desesperer* (en supprimant *pas*, et plus loin, *je*). — 146. *il*, ms. *ilz*. — 151. Corr. *Jusqu'a t. qu'il savra?* — 152. *peut*, ms. *pleut*. — 158. *vois*, ms. *voies*. — 164. On peut suppléer un mot après *atent*, soit *toy* soit *jusc'*. — 165. Ici et plus loin (v. 199), corr. *enfes*. — 166. *fors*, ms. *fort*.

XLIII Or s'en va le clerchon, ne fine de plourer :
En une grant forest entra le bacheler ;
Jusqu'a solail couchant il ne fine d'errer,
172 Et quant la nuit le prent, Dieu commencha a reclamer.

XLIV « Las ! dolent », dit le clerc, « que porroy devenir
« Quant je ne puis hostel aviser ne choisir ?
« A douleur et mesfait me convendra mourir.
176 « Hé ! Diex, hebergés moy, par vostre bon plaisir ! » (v°)

XLV Or s'en va le clergon, Dieu luy soit en aïde !
Le dyable va après, mès pas a li ne cuide (?) ;
Lyons, liepars, serpens luy firent trop grant hyde.
180 L'ostel d'um hermite vit, si a dit : « Diex aïde ! »

XLVI Quant de l'ermite [fu] choisi le penanchier
Celle part vint tirant ; si le prent a huchier :
« Sire, heberges moy, pour Dieu le droiturier.
184 « Omosne feras belle, car j'en ai grant mestier. »

XLVII L'ermite, qui fu sage et qui eust bon talent,
Par une fenestrelle a regardé l'enfant ;
De son ostel yssi le preudon maintenant,
188 L'ennemy conjura et si s'en va fuiant.

XLVIII L'ermite prent l'enfant qui en meut son courage ;
Quant il vint l'ennemy tout luy taint le visage
. . . . . .
192 . . . . . .

XLIX . . . . . .
. . . . . .
De ce qu'il out a vivre luy donna il assés ;
196 A terre sont assis, qui n'ont ne banc ne selle.

L Quant l'enfant ot souppé tost couchier le mena ;
Quant il fu ajourné le preudon l'apella :
« Dites moy, beau doulx enfant, qui vous amena cha ? »
200 Et l'enfant luy respont : « Ne vous mentiray ja. »

---

172. On pourrait remplacer *commencha* par *prent*. — 177. Ms. *a D.* — 180. Corr. *L'o. vit d'un h.* — 188. *si*, corr. *cil*. — 190. Corr. *il vit* ; cf. v. 216. — 191. On voit par les rimes qu'il manque deux vers à ce quatrain et autant au suivant. — 196. La rime est fausse, et la lecture de *selle* est douteuse : on lirait plutôt *solle*, qui n'a pas de sens. Faut-il supposer qu'il manque trois vers à un quatrain en *-és* et trois vers à un quatrain en *-elle* ? — 198. *il*, ms. *ilz*. — 199. Cf. v. 165.

LI Tout luy a [a]compté le dolent son affaire,
Come fu engendré [et] de pere et de mere.
« Donnés moy penitance qui soit pesme et amere. »
204 Le preudons luy respont : « Ne le porroie faire.

LII « Amis, tu t'en iras droit a mon compaig[n]on ;
« Si te confessera, car il est moult preudon, (f. 55)
« Et puis te donnera sainte salvacion.
208 — Sire, Dieu vous [le] rende ! » s'a dit le valleton.

LIII L'ermite lui moustra une estroicte sentelle.
« Tu t'en iras par cy, sur ceste fontenelle. »
Le clerc ouit la parolle, moult luy fut bonne et belle ;
212 Il ne fina, si vint droit a la maisonchelle.

LIV L'enfant [si] vit l'ostel et le desert sauvage ;
A l'ouys fiert de sa main, qui fu courtoys et sage ;
L'ermite vint avant qui en meut son courage ;
216 Quant il vit l'ennemy tout lui taint le visage.

LV « Enfant », dit le preudons, « or ne me celés mye,
« Pour quoy vient l'anemy cy en ta compagnie ?
— « Sire, » dit le clerchon, « drois est que je le vous
220 De son anuy luy compte tout le fait et la vie.

LVI Quant le preudon entent que l'enfant fut perdu,
Si dolent fust de luy qu'i ne sceut ou il feu.
L'anemy conjura, et sil s'en est couru.
224 L'enfant maine a l'ostel, si aluma le feu.

LVII « Enfant, Dieu te garisse ! » dit l'ermite Ferré ;
« Tu t'en iras demain, quant sera ajourné.
« Tout aval ce ruissel, bien seras asseuré,
228 « Gregore trouveras qui te donrra santé. »

LVIII Toute nuyt fust l'enfant avecquez le preudon, (v°)
Et quant devint au jour merveilles luy fu bon.
L'ermite le convoye et dit au valleton :
232 « Allés a Dieu, beau frere, qui souffri passion. »

LIX L'enfant si commanda l'ermite au Dieu de gloire ;
Il ne fina d'errer, si vint a saint Grigore.
L'ennemy fu derriere, ce fust parole voire,
236 Qui de prendre l'enfant fust tousjours en memoire.

---

219. Suppr. *je* ou lire *jel*. — 229. Ici encore, bien que la mesure ne l'exige pas, on pourrait rétablir *li enfes*. — 230. *devint*, corr. *ce vint*. — 231. Ms. *convoya*.

LX Tout[e] nuyt fut l'entant qui la tache eust troublee.
« Qui me conseill[er]a, douce dame honnourée ? »
Saint Grigore fuiant sa demourée.
240 Quant il vit l'ennemy si luy dit sa pensée :

LXI « Va t'en ! » dit le preudon, « anemy Sathenas.
« Tu quiers trop grant folie, ja riens n'y avras. »
L'enfant maine a l'ostel et le prent par le bras ;
244 Sur la feulle s'asit qui n'eust coute ne draps.

LXII « Or me dy beaulx enfant, » dit l'ermite,
« Ta confession pure, si n'y ait riens celé.
« Voullentiers, » dit l'enfant, » par sainte Trinité : »
248 Trestout luy acompta et du long et du lé.

LXIII Quant le preudon entent ce que l'enfant li dist,
Dolent fut du pechié, puis response luy fist :
« Je ne suis mie digne de faire tel obit.
252 « Tu trouveras demain Damedieu Jhesucrist. » (f. 56)

LXIV L'ermite fust lennuyt en grant devotion ;
A coutes, a genoulx pria pour l'enfanchon,
L'endemain convoya une lieue environ ;
256 Un rocher luy moustra grant [et] ruiste et felon.

LXV « Enfant, » dit le preudon, « sois tu que tu feras ?
« Contremont celle roche illecques monteras,
« Et aux piés et aulx mains tant que dessus vendras
260 « Une petite eglise illeucques trouveras.

LXVI « Une petite eglise trouveras bien avant
« Qui est de Nostre Dame ; elle n'est gaire grant.
« Jhesucrist chascun jour y vient messe chantant
264 « Endroit l'eure de tierce ; haste toy, mon enfant.

---

237. *fut* n'est pas clair ; corr. *dit* (à cause du vers suivant)? — 239. *fuiant* ou *finant* : le vers est trop court et n'a pas de sens. On pourrait proposer : *A s. Gr. vint, fuiant la d.*, c'est-à-dire « il vint à saint Grégoire, évitant de s'arrêter, en hâte ». — 242. Corr. *nen y avras.* — 244. *coute*, l'abréviation (*o* surmonté d'un *titulus*) donne plutôt *conte.* — 245. Manque le dernier mot du vers ; suppl. [*sené*]? — 249. *Q. le p. a dit entent.* Les deux derniers mots du vers sont illisibles par suite d'une tache d'humidité. — 253. *lennuyt* pour *la nuyt.* — 255. Corr. *le convoye?* — 258. Ms. *contremoult.*

LXVII — Sire », se dit l'enfant, « pour Dieu priés pour moy.
— Enfant », dit le preudome, « assés en prieray. »
Entre luy et l'enfant se departirent andoy.
268 L'enfant se met en voye, l'ennemy avec soy.

LXVIII Quant il fust hors du bois, si vit une fontaine,
Sa soy en estancha, car elle estoit moult saine,
Puis se mist a la roche, tout mist c[u]eur et aleine ;
272 Anchois qu'il fust dessus souffry douleur et paine.

LXIX Belle fust la vallée et ruiste la montaigne,
L'enfant ne va .ij. pas que au tiers ne se saigne ;
En lermes et en plours et en sueur se baigne ;
276 Le dyable qui le sieut en a deul et engaigne. (v°)

LXX Tant fit le penanchier qu'il fu près de l'eglise
Ou Dieu fu revestu pour faire le servise ;
L'us boute, si oeuvre ; lors Damedieu avise.
280 Tant fu en la chapelle que fust dit le service.

LXXI Quant le service fust tout dit et bien finé,
Le clerc vers Nostre Dame est maintenant levé ;
A nus genoulx a terre luy a mercy crié.
284 « Dame, par vostre grace, ayés de moy pitié.

LXXII « L'ennemy est la hors qui tost me tuera ;
« Et dit, trés doulce dame, que bonne lectre en a,
« Se vous, doulce fontaine de moy pitié en a,
288 Quant la dame l'entent, a son filz en ala :

LXXIII « Beau filz », dit Nostre Dame, « par les saintes mamelles,
« Par les saintes mamelles de quoy je vous nourry
« Que vous ayés pitié de cest pecheur ici
292 « Qui [est] en tel tourment que n'a pas deservi.

LXXIV — Pitié de luy aroi ge, ma mere, vray[e]ment ;
« La hors est l'anemy qui cest enfant atent.
« Allés, demandés luy et pour quoi et comment
296 « Il sieut ce valleton sans mon commandement. »

---

267. Corr. *departent*. — 279. Corr. *Si* [*a*]*œuvre* ? — 285. *tuera*, ms. *teura*. — 287. Vers corrompu. Corr. *Se vo d. f. de m. p.* [*n'*] *en a*. Mais *doulce fontaine* n'a guère de sens ici. A la vérité on appelait la Vierge « fontaine de pitié ». — 289. *par les saintes mamelles* qui se trouve à sa place au v. suivant, pourrait être remplacé par *sire, je vous en pri*, ou l'équivalent. — 292. Ms. *qui n'as*.

LXXV La dame ist de l'eglise sans nulle demourée,
A l'ennemy s'en vint, si luy dist sa pensée :
« Or me di que tu quiers ; va hors de ma contrée.
300 — Dame, je quier tel chose qui m'a esté donnée.

LXXVI — Or tost, » dit Nostre Dame, « je veul veoir la lectre, (f. 57).
« Car je veul regarder se elle est bien faite. »
Cil s'en court en enfer, si aporta sa lectre.
304 — Dame, » dit le malvais, « gardés s'elle vous haite. »

LXXVII La dame print la lectre, que nous tenons a mere.
« Certes, » se dit la dame, « tu ne la seüs faire ;
« Et don ne peult valloir, puis qu'il ne vient du pere. »
308 . . . . . .

LXXVIII La dame prant la lectre, errant l'a depiechie.
Quant l'ennemy le voit, si pleure, brait et crie.
D'ileucques s'en fuï ; l'enfant n'en porta mye.
312 Au moustier retourna, la mere Dieu amye.

LXXIX La mere Dieu print l'enfant, devant Dieu l'a menè.
« Sire, je vous requier qu'il soit christïané. »
Et Jhesucrist respont : « Voullentiers et de gré. »
316 Les fons furent tous près, l'enfant fut baptisié.

LXXX « Dame, comme ara non ? » se dit Nostre Seigneur.
« Sire, » dit Nostre Dame, « il avra non Sauveur,
« Puis qu[e] il est sauvés son nom en est meillour ;
320 « Et Sauveur a il non de par le Creatour. »

LXXXI L'enfant fust baptisiés, si eust bone marraine.
La dame print l'enfant par la main, si l'enmaine ;
Son clerc fut longuement, c'est bien chose certaine ;
324 De servir Nostre Dame toujours forment se paine.

LXXXII Parfaictement servi Dieu et sainte Marie,
Hermite fu au bois, moult fu bonne sa vie ; (v°)
Et quant il trespassa ala en pardurable vie.
328 Si prions Jhesucrist que alons en sa compagnie.

Amen

Explicit la vie saint Sauveur.

---

302. Vers trop court ; corr. *fu* au lieu de *est* — 309. Ms. *en errant*. — 313. L'auteur aurait-il employé *l'enfe* au cas régime ? Ou faut-il substituer *La dame* à *La mere Dieu* ? — 327. On pourrait, au lieu d'*ala en*, proposer *et*. — 328. Corr. *qu'aions sa*.

A la suite ont été écrits, de la même main que le poème, quelques dictons :

Cum fueris Rome, Romano vivito more;
Cum fueris alibi, more vivito loci [1].

Egris et sanis est sana refectio panis,
Sed Christi panis non est sanus nisi sanis.

Dum sapiens loquitur actendit tempus et horas;
Dum stultus loquitur, nescit habere moram.

Si (*corr.* sit) tibi suppremus panis in ore cibus.

Loyauté dort et verité sommeille,
Droit et raison sont allés au pardon;
Les deulx premiers n'est nulz qui les reveille,
Les deulx segons sont corrumpus par don.

Estorement de saison
Despendu par raison
Fait avoir riche maison.

Paul MEYER.

P.-S. — J'aurais dû mentionner plus haut (p. 164) deux rédactions italiennes de la légende de l'enfant voué au diable qui ont été publiées en ces dernières années, l'une par M. E. Monaci (*Rendiconti della R. Accad. dei Lincei*, 1896, 5e série, t. V, p. 502 et suiv.), et l'autre par M. Novati, dans la *Raccolta* formée en l'honneur de M. d'Ancona (cf., *Romania*, XXX, 596). Ces deux rédactions représentent un type très particulier, et probablement assez peu ancien, de la légende en question, la différence principale, par rapport aux autres types, étant que l'enfant est réellement emporté en enfer et se sauve par ses propres moyens, sans intervention de la Vierge ni de Dieu. Les deux rédactions s'accordent à le nommer saint Antoine, bien que le récit ne se rattache absolument en rien à aucun saint de ce nom.

---

1. J'ai cité autrefois ces vers (*Notice sur qq. mss. de la Bibl. Phillipps*, p. 72) sous une forme un peu différente *Si fueris Romæ, Romano vivito more, Si fueris alibi, vivito sicut ibi.*

LA *BELLE DAME SANS MERCI*

ET SES IMITATIONS

V

LES ERREURS DU JUGEMENT DE *LA BELLE DAME SANS MERCI*

Manuscrits :

PARIS, BIBL. NAT., fr. 924, fol. 90. *Les erreurs de la belle dame sans mercy.* — Fol. 111 v°. *Explicit les erreurs de la belle dame sans mercy*[1].

ROME, BIBL. VAT., Reg. 1363, fol. 217. *Cy commencent les erreurs du jugement de la belle dame sans mercy.* — Fol. 249 v°. *Cy finent les erreurs du jugement de la belle dame sans mercy*[2].

Il faudrait, pour être clair, intituler ce poème *Les prétendues erreurs du jugement de la belle dame sans merci.* Grâce à son titre équivoque, il pourrait en effet passer pour une réfutation du *Parlement d'amours* de Baudet Herenc et de la *Cruelle femme en amours* d'Achille Caulier, qui l'un et l'autre sont intitulés dans plusieurs manuscrits *le Jugement de la belle dame sans merci.* G. Paris, par exemple, s'y est trompé. « On composa, dit-il, *le Jugement de la belle dame sans merci*, où on la condamne, et *les Erreurs du jugement de la belle dame sans merci*, pièce agréablement tournée, où on la défend[3]. » En réalité, ce poème est

---

1. Le rédacteur du *Catalogue des manuscrits français, ancien fonds*, Paris, 1868, t. Ier, p. 158, a lu, par erreur, *les Torturs de la belle Dame sans mercy.*

2. D'après ce manuscrit, Keller, *Romvart*, p. 192-199, a publié vingt-cinq strophes des *Erreurs de la belle dame sans merci.*

3. *Romania*, XVI, 412.

tout le contraire d'une défense de la *Belle dame sans merci* : la condamnation de la jeune dame, telle qu'on la lit dans les œuvres de Baudet Herenc et d'Achille Caulier, y est bel et bien confirmée.

L'auteur inconnu met en scène les héritiers de la dame sans merci. Ils n'ont pas la prétention, disent-ils, de « corriger » la cour qui a condamné leur parente ; ils estiment toutefois qu'il y a eu des « erreurs » et que le jugement doit être réformé. Ils représentent l'amant défunt comme un « bailleur de paraboles » qui n'avait qu'un but, décevoir la jeune dame pour en faire son bon plaisir. Mais elle connaissait tous les tours d'amour et vit sans peine où le galant tendait. A toutes les protestations d'amour de son poursuivant, elle répondit honnêtement qu'il perdait son temps. Voilà le crime de leur infortunée parente ! Voilà pourquoi on l'a partout blâmée et affublée du titre de « belle dame sans merci ». Elle s'est tue et a tout supporté avec patience. Mais le jeune écolier s'étant laissé mourir un mois après, on n'a rien trouvé de mieux que d'accuser une pauvre femme innocente d'un crime abominable, et, chose monstrueuse, aucun avocat n'a voulu la défendre. Abandonnée de tous, menacée de la torture, elle avoua tout ce qu'on voulut. On la déclara « cruelle femme » et elle fut mise à mort comme meurtrière.

Les héritiers relèvent dans le jugement les douze points suivants :

1° Leur parente était noble : on ne pouvait donc pas la faire mourir de mort publique.

2° Elle fit tout ce qu'elle put pour détourner l'amant de son fol dessein.

3° L'amant voulait son déshonneur, elle eut raison de le repousser, mais elle ne lui fit « ni plaie ni navreure ».

4° La cour s'en est rapportée au récit d'un écrivain (Alain Chartier) qui y avait beaucoup « du sien bouté ».

5° Un amoureux ne peut se plaindre d'une femme « s'il n'y a trois refus rigoureux », distants d'un jour chacun, ce qui n'a pas été le cas du défunt.

6° La jeune dame ne put trouver d'avocat pour la défendre (voyez *Parlement d'amours*, édit. Du Chesne, p. 709-710).

7° La confession qu'on lui arracha, par crainte de la torture, est sans valeur (voyez *la Cruelle femme*, §§ 108-109).

8° Quand la cour d'amour juge de causes qui entraînent la peine capitale, la cour doit être au complet. Or, tandis qu'on jugeait la pauvre dame, plusieurs déesses faisaient « grant galle » et se promenaient dans la salle.

9° Il n'est pas prouvé que le galant mourut du refus de la dame; il était encore en vie un mois au moins après l'insuccès de sa tentative.

10° Cet amoureux a laissé un testament, dans lequel il ne charge nullement la dame sans merci et pardonne à tous.

11° La cour aurait dû tenir compte de la beauté et de la douceur de la jeune dame et Jeunesse et Pitié auraient dû intervenir pour tempérer la rigueur du jugement.

12° La cour refusa d'entendre Miséricorde, Paix et Concorde.

En outre, les héritiers de la jeune dame racontent que la sentence fut trouvée horriblement cruelle par tout le monde et que le bourreau lui-même, quand il noya la malheureuse, ne put s'empêcher de pleurer. Ils demandent, en conséquence, que le jugement soit cassé.

Les ayants cause de l'amant défunt font d'abord l'éloge de ce « très beau fils », si courtois, si aimable, mort par le refus contre nature de la dame sans merci, et ils trouvent qu'il n'y a pas une ligne à changer au jugement. La belle dame sans merci, d'ailleurs, n'a-t-elle pas avoué son crime et tous les témoins n'ont-ils pas été entendus ? Puis ils répondent à chacun des douze articles mis en avant par les héritiers de la jeune dame. Ils font l'éloge d'Alain Chartier, dont les demandeurs avaient suspecté la partialité : ils le nomment « le noble maître Alain Chartier, jadis excellent orateur et parfait explanateur des comédies et faiz d'amours » (v. 499 et ss.).

Les demandeurs dupliquent. Ils insistent sur le tort fait au lignage de la soi-disant cruelle dame. Les sœurs de la défunte, qui cependant sont « doulces, gracieuses, faitisses et plaisantes » n'osent plus se montrer nulle part. On chuchote, quand elles passent : « Voilà les sœurs de la meurtrière ! » Ils demandent, puisqu'il est impossible de « susciter » la morte, qu'on veuille bien au moins enlever la fâcheuse renommée qui s'attache à sa mémoire. Ils certifient qu'elle n'a jamais appelé Amours « cruel losengier » : c'est pure calomnie. Bien loin d'être cruelle, elle avait au contraire le cœur rempli de pitié. Elle l'a bien prouvé

en envoyant secrètement à l'amant malade des pommes de grenade et un flacon d' « eaue rose ».

Les défendeurs prétendent qu'en agissant de la sorte la dame sans merci ne fit qu'ajouter la moquerie à la cruauté. Cette prétendue « eaue rose » n'était qu' « eaue de buglose, destrempee en plaintain cassé ».

Après délibération, la cour déboute les héritiers de la belle dame sans merci. Le procès de la cruelle dame a été bien jugé, sans erreurs, et il n'y a rien à y changer. Cependant la cour autorise les héritiers de cette dame de recueillir au fond de l'eau les os de la malheureuse pour leur donner une sépulture chrétienne, dans un cimetière, au pied d'une croix, mais sans tombeau ni écriteau.

Le poème des *Erreurs du Jugement de la Belle dame sans merci* est donc, non pas une réfutation, mais une approbation du *Parlement d'amours* et de la *Cruelle femme en amours*. On serait peut-être tenté de croire qu'il renferme, en outre, plusieurs allusions à d'autres poèmes ou du moins à un poème qui serait aujourd'hui perdu. Les douze points relevés par les héritiers de la dame sans merci ne se rapportent pas tous, en effet, aux plaidoyers de Baudet Herenc et d'Achille Caulier, pas plus qu'à la *Dame leale* ou à la *Belle dame sans merci* elle-même. La scène de l' « eaue rose », par exemple, ne figure dans aucun de ces poèmes[1]; il n'y est pas davantage question d'un testament qu'aurait laissé l'amant martyr[2]; dans aucun d'eux, la cour n'a refusé d'entendre, au sens propre, Miséricorde, Paix ou Concorde. Toutefois, plutôt que de croire à un poème perdu, il est plus simple et probablement plus juste de supposer que l'auteur inconnu des *Erreurs* a imaginé, par fiction poétique et pour renouveler quelque peu le sujet, diverses circonstances étrangères aux poèmes qui avaient précédé le sien.

---

1. Dans le poème de *Réveille qui dort*, on voit une dame apporter de l' « eaue rose » à un pauvre amant pâmé, mais les circonstances sont différentes.

2. La *Confession et Testament de l'amant trépassé de deuil* (voyez E. Langlois, *Notices des manuscrits français et provençaux de Rome*, p. 140) ne peut s'appliquer à l'amoureux de la dame sans merci, pas plus que le *Testament d'un amoureux qui mourut par amours*, publié par A. de Montaiglon, *Recueil de poésies françoises*, t. IV, p. 193.

Je publie les *Erreurs* d'après le manuscrit du Vatican Reg. 1363 (A), qui est excellent, avec les variantes du ms. Bibl. nat. fr. 924 (B). Je ne donne pas, dans les variantes, les corrections apportées au texte par Jacques Thiboust, ancien propriétaire du ms. 924 (voyez *Romania*, XXV, 312). Le poète des *Erreurs* comptait ou ne comptait pas, suivant les besoins du vers, les syllabes féminines. Ainsi :

Nommee pour son bruit desmollir (v. 7)
Et de sa folie presumoit (v. 36)
Dont il fut au derrenier brulé (v. 40)

Dans ce dernier vers, *derrenier* pourrait être corrigé facilement en *dernier* ou *derrain* ; mais, étant donné le système du poète, cela était inutile.

Les erreurs du Jugement de la Belle dame sans mercy.

1 Non pas pour la court corriger
Qui ne saroit jamais faillir,
Mais pour son jugement changer
4 Et certains erreurs abolir
Qu'on a voulu tousjours tollir
Contre une dame jusqu'a cy
Nommee, pour son bruit desmol-
[lir,
8 *La belle dame sans mercy,*

2 Ses heritiers si ont fait dire
Qu'elle fut moult notable femme,
Si belle qu'on pourroit eslire,
12 Passant toutes sans blasmer ame,
Jeune, gente, joyeuse dame,
Nourrie ou service d'amours,
Tant que par cuer savoit sa game
16 Avecques ses faintes et tours.

3 Or est vray qu'ung jeune galand,
Tout fin droit venant des escolles,
Qui estoit amoureulx vollant
20 Et beau bailleur de parabolles,
La voult amuser de parolles
En taschant a la decevoir.
Dont veant ses approches folles,
24 Pour son honneur y voult pour-
[voir.

4 Et advint que lui remonstra
Qu'il n'avoit pas trouvé sa charge.
Mais es feves plus en entra,
28 Cuidant, par ung desir volaige,
La tourner a son avantaige
Pour en jouir legierement ;
En quoy se monstra bien peu saige
32 Et faillit yla lourdement.

A Cy commencent les erreurs du jugement de la belle dame sans mercy, *B* Les erreurs de la belle dame sans mercy — 4 *B* certaines — 5 *B* tousiours uolu — 6 *B* iusques cy — 12 *B* Passans — 13 *A* femme — 15 *B* sauoit par cueur — 16 *B* les — 17 *B* Or fut — 19 *B* Qui estoit ung — 20 *B* Et ung bailleur — 23 *B* En uoyant — 27 *B* aux fieures — 31 *B* En quoy il se monstra peu saige.

5 Encores ne fut pas content,
Ains, voyant qu'elle s'enfumoit,
L'aloit de plus fort incitant,
36 Et de sa folie presumoit
Que veritablement l'amoit,
Non obstant que l'eust reculé;
Et ainsi le feu allumoit
40 Dont il fut au derrenier brulé.

6 Et pour ce qu'elle savoit bien
La fin ou le gallant tendoit
Et que, pour doulceur ne pour [rien,
44 Il n'amolissoit, n'amendoit,
Ains soubz ung fol espoir cuidoit
Avoir des biens de plus en plus,
Si luy dist que son temps perdoit,
48 Au derrenier que n'en pouoit plus.

7 Et combien que par ses langaiges
El n'eust l'amant vitupperé
Ne fait aucuns excès ne oultraiges
52 Dont il fust gaires empiré,
Neantmoins l'en a conspiré
La blasmer de ce cas icy
Soubz ung proverbe coloré
56 De belle dame sans mercy.

8 Or tout a prins en passience
Sans ce que lui en ait chalu
Ne qu'elle en ait requis vengence,
60 Mais cela n'y a riens valu;
Car quant l'en lui a eu polu
Son honneur, sans cause et a tort,
Je ne sçay quelz gens ont volu
64 La chargier de crime de mort,

9 Disant qu'elle avoit amusé
Cel amoureulx cy longuement
Et puis au derrenier reffusé
68 Si tresmalgracieusement,
Que du courroux et du tourment
Qu'il en prinst mort s'en est en- [suye,
Et par elle tant seullement,
72 De quoi depuis on l'a poursuye.

10 Et feust vray que la povre femme,
Au jour qu'on la fist adjourner,
Comparut pour tenir son terme
76 Et ses deffences assigner,
Mais chascun la vint blasonner
Pour sa doleur tousjours acroistre,
N'oncques de conseil peust finer,
80 N'ame qui pour elle voult estre.

11 Si eust la mains maulx a passer
Et une passion grevaine;
Oultre, quant ne voult confesser
84 Le cas dont se sentoit bien saine,
L'en luy vint presenter la gehaine,
Dont elle s'esmeut tellement
Que de fraieur, doleur et paine
88 Perdit tout son entendement.

12 Et peut bien estre qu'a ceste heure
Confessa tout ce qu'on vouloit,
Comme celle qui ja labeure
92 A langueur qui la traveilloit,
Car du monde ne luy challoit,
Ains aymoit mieulx mourir que [vivre,
Et contre elle mesmes parloit
96 Pour estre de tous poins delivre.

13 Et ja soit ce que de raison
La confession ainsi faicte
Par contrainte et hors de saison
100 Ne feust valable ne parfaicte,
Toutes voies l'en en a extraicte
Une sentence si piteuse

---

33 *B* fut il — 34 *B* quelle se enfuyoit — 43 *A* par — 47 *B* Lors — 50 *B* Elle — 59 *B* Ne que — 62 *B* a cause — 66 *B* Cest — 69 *B* Qui de courroux et de — 70 *A* Quil prinst — 72 *B* len la — 74 *B* que len la — 88 *B* Lors perdit son — 99 *A* et *manque* — 101 *A* en *manque*.

Qu'il n'y a femme qui n'en ca-
[quecte
104 Et qui n'en soit tresdoloreuse.

14 Par laquelle dure sentence
L'en a condempné ceste dame
A la nommer, par desplaisance,
108 *En amours la cruelle femme*,
Puis, pour faire a la lignee blas-
[me,
A souffrir mort comme mur-
[triere,
Ville, deshonneste et infame,
112 Pour sa punicion derreniere.

15 Or maintenoient ses heritiers
Qu'il y avoit ou jugement
Par dix ou .xj. poins entiers
116 Erreur ou erreurs clerement,
En requerant consequemment
Qu'il fust de tous poins rescindé,
Au moins, en tout evenement,
120 Mis au neant et amendé.

16 Le premier, car noble elle estoit,
Et qu'il y a coustume notoire,
Gardee de tel temps qu'il n'estoit
124 Jamais memoire du contraire,
Qu'en amours l'en ne peut for-
[faire
Le corps posé qu'en mal s'aplic-
[que,
Par quoy l'en ne la devoit faire
128 Mourir ainsi de mort publicque.

17 Secondement, y avoit erreur,
Car envers l'amant s'aquicta
De le retraire par doulceur
132 De la folie ou se bouta,
Mais oncques ne s'en depporta,
Ains s'y mist lors plus que ja-
[mais;
Ainsi se mal en emporta
136 Ceste dame n'en pouoit mais.

18 Tiercement, point ne le blessa
Ne ne luy fist playe ou navreure,
Mais, comme dit est, l'adressa
140 A son bien dont il n'avoit cure,
Ains vouloit mectre à l'aventure
L'onneur et vie d'elle en reprou-
[che,
Qui estoit prilleuse ouverture
144 Pour toutes a qui le cas touche.

19 Nulle n'est tenue n'asservie
Des biens d'amours aucun saisir,
Si de long temps ne l'a servir
148 Ou qu'en luy s'i preigne plaisir;
Car aux dames est de choisir
Ou le reffus ou le donner.
Et fault prendre le desplaisir,
152 Quant il vient, sans en mot son-
[ner.

20 Ainsi, s'elle avoit reffusé
Tel amant, comme l'en veult di-
[re,
Elle avroit de son droit usé,
156 Sans grever aucun ne luy nuyre,
Ne la cause de l'escondire
N'estoit pas assez souffisante
D'a elle brasser tel martire
160 Et si terrible mort dolente.

21 *Quarto*, la court avoit erré,
Car, touchant le cas principal,
Elle adjoustoit foy au narré
164 Du tel quel livre ferial,
Fait par ung escrivain fiscal

---

103 *A* Femme ny a — 104 *B* trop — 106 *A* condempnee — 115 *B* point — 121 *B* elle *manque* — 122 *A* Et y a — 132 *B* ou il — 134 *A* plus lors — 143 *B* Qui estoit trop publicque auenture — 147 *B* Si long temps il — 148 *A* Et — 151 *B* Donc — 153 *B* se auoit — 154 *B* Cest — 161 *B* aroit — 164 *B* Dun tel.

Qui y avoit du sien bouté,
Et d'elle dit cent fois de mal
168 Plus que jamais n'avoit esté.

22 *Quinto*, car par la decretalle
Des serviteurs aventureulx
Et aussi par la loy finalle,
172 Ou chapitre des douloureux,
Il est dit que nul amoureulx
D'une femme ne se doit plaindre
S'il n'a trois reffus rigoureulx
176 De distance d'un jour le maindre.

23 Or n'avoit cest amant parlé
Pas plus hault de deux fois a [elle ;
Ne fut qu'une fois recullé,
180 Dont sourt toute ceste querelle.
Pour quoy a soy plaindre d'icelle
Il ne faisoit a recevoir,
Ne ne vault la sentence itelle,
184 Car il y a erreur pour voir.

24 *Sexto*, ne fut jamais oye
Leans par conseil n'autrement,
Ains de tous advocats fouye,
188 Pour ce qu'ilz veoient clerement
Qu'on l'avoit en contempnement,
Et qu'elle y eust perdu sa paine
Qui estoit fait estrangement,
192 En itelle court souveraine.

25 *Septimo*, la confession
Qu'elle fist estoit nulle et vaine,
Car ce fut par oppression
196 De paour d'estre mise en gehaine
Dont n'eust sceu supporter la [paine,
Car femme estoit delicative
Et de complection mondaine,
200 Non subgecte a doleur passive.

26 Mais posé qu'elle eust revellé
Et congneu le cas dessusdit,
Veu qu'elle avoit le sens meslé
204 Et l'entendement interdit,
S'arrester l'en ne doit a son dit
N'a chose qui s'en est ensuye,
Car l'en ne scet lors que l'en dit
208 Quant la personne est esblouye.

27 *Octavo*, quant l'en veult con- [gnoistre
De mort et paine capitalle,
Les deesses y doivent estre ;
212 Mais plusieurs lors faisoient grant [galle
Et se pourmenoient en la salle
Quant ce cas fut deliberé.
Par quoy la sentence finalle
216 Si estoit nulle *ipso jure*.

28 *Nono*, cest amoureulx icy
Ne prinst jamais la maladie
De reffuz de grace et mercy
220 Fait de la dame, quoy qu'on dye,
Mais d'une entreprinse hardie
Ou ne peult advenir jamais,
Et si a l'en la charge hourdie
224 Sur elle, qui n'en pouoit mais.

29 Qu'il soit vray qu'il n'en mourut [pas
Il sera clerement prouvé,
Car depuis fist mains saulx et pas,
228 Sain, en bon point et non grevé,

---

168 *B* naroit — 172 *B* *manque* — 175 *B* Sil ny a — 179 *B* Ne esté — 181 *B* a se — 184 *B* Car il y a eu — 188 *B* Par — 190 *B* perdue — 191 *B* Qui estoit bien fait rudement — 192 *B* icelle — 195 *B* impression — 196 *B* Et de — 203 *A* Si ueu quauoit — 205 *A* Arrester — 211 *B* Tous les seigneurs — 214 *B* le cas — 219 *B* Du — 225 *B* Qui soit uray qui — 227 fist *manque*.

Aussi estoit tousjours levé
Et vesquit bien ung moys aprés,
En quoy le grief est approuvé
De l'erreur sur ce point exprés.

30 *Decimo*, et le peremptoire,
Cest amant par son testament
Ne fist mencion ne memoire
De l'en chargier aucunement,
Mais pardonna entierement
A chascun, par quoy fut oultraige
D'ennoier si villainement
Ceste dame, dont fut dommage.

31 *Undecimo*, y eust erreur
En ce que la court n'advisa
A la beaulté d'elle et doulceur,
Et que Jeunesse n'excusa
Et que Pitié si ne brisa
La rigueur de ferocité ;
Dont la court aigrement usa
Sans avoir l'œil a equicté.

32 L'erreur derrenier, pour abregier,
Si fut car quant Misericorde
Si volut venir au jugier
Et y mener Paix et Concorde,
L'en luy tira l'uys et la corde
Pour ne point ouir leurs reques-
[tes,
Et si estoient, comme on recorde,
Presidens d'amours aux enques-
[tes.

33 Ainsi la sentence crueuse
Fut trop aigre de la moitié,
Car la dame estoit tant eureuse
Que tous si en avoient pitié
En desirant son amistié,
Et aussi quant l'en vist les termes
Du jugement qui fut gecté,
Chascun plouroit a chauldes ler-
[mes.

34 Et encores dit on plus fort
Que quant ce vint a la noyer
Et qu'il la faillut mettre a mort,
Le bourreau qu'est de soy mur-
[trier
S'i prinst si fort a lermoyer
Et a plourer soubz son chappeau
Qu'on luy bailla pour s'essuier
Devant tout le monde ung drap-
[peau.

35 Or peult estre que ne vouldroit
Pas estre de ceste heure au mon-
[de,
Car elle a passé orendroit
Une grande doleur parfonde;
Mais, pour ce cas icy, l'en fonde
Sur les hoirs d'elle aucun malice,
C'est une charge qui redonde
A leur grant fame et prejudice.

36 Non pas des hoirs tant seulle-
[ment,
Mais de la lignee tant notable
Qui a vescu honnoreement
Sans faire cas vitupperable,
Dont le mal leur est plus grevable
Que qui leur vendroit courre sus ;
Pour le reprouche inreparable,
Si concluoient comme dessus.

37 De la partie des ayans cause
Du feu amant dont est memoire
Tous deffendeurs en ceste cause
Si fu deffendu au contraire,

---

230 *B* Et uestu — 239 *B* Denuayr — 240 *B* dont est — 244 *B* Ou que — 256 *B* requestes — 264 *B* grosses — 265 *B* Et en oultre — 267 *B* Et que — 271 *A* pour essuier — 274 *B* cest heure au — 278 *B* Sur ses hoirs aucun maleffice — 279 *B* Qui est charge qui tropt redonde — 280 *A* grant charge — 283 *AB* honnorablement — 286 *B* uouldroit.

Disans que chascun pouoit croire
Que le deffunct estoit renté
D'un don de grace et de douaire
296 Dont nul n'est gaires herité.

38 Il estoit tout premierement
Tresbeau filz, courtois, amiable,
Soy vestant tousjours gentement.
300 Saige, savant, fort piteable,
Humble, gracieulx, serviable,
De doulx parler et beau maintien,
Portant couraige si notable
304 Qu'il n'avoit en effect rien sien.

39 Il aymoit bien ce qu'il aymoit
Sans ce qu'on l'en peut desmou- [voir,
Car par sa bonté presumoit
308 Que chascun si devoit avoir
Tel cueur que luy, a dire voir,
Pour aydier et pour secourir,
Dont cela le fist decevoir
312 Et après, au derrenier, mourir.

40 L'en ne savroit les biens penser
Que cest homme si soustenoit.
Qui l'eust volu mesmes tencer
316 De quelque argu, quand il venoit,
En le voyant n'en souvenoit,
Qu'estoit en luy singulier don,
Ne jamais debat ne prenoit.
320 Dieu luy vueille faire pardon.

41 Or estoit vray qu'il fut espris
De ceste dame en la malle heure,
Dont l'amour lui cousta bon pris
324 Et fut l'acointance bien dure,
Car il s'en ensuivit navreure,
De quoy l'amant est trespassé
Par le reffus contre nature
328 Qu'elle luy avoit pourchassé.

42 Las ! c'estoit mal consideré
L'ostel et lieu dont il estoit,
Et meschamment remuneré !
332 Bien pour mal si lui presentoit,
En sa presence lamentoit,
Mais n'en daignoit tourner les [yeulx ;
Et si tousjours sien se portoit,
336 Ja soit ce qu'il eust trouvé mieulx.

43 Elle estoit belle voirement,
Mais ceste beaulté naturelle
Si l'emploioit mauvaisement,
340 Car ame n'amendoit d'icelle
Et si portoit doleur mortelle
De toutes poisons assouvie.
Et qu'il soit vray, se ne fust elle,
344 Encores fust l'amant en vie.

44 Pour cause de laquelle mort,
Elle, convenue en justice,
Si a, sans contraincte n'effort,
348 Confessé ledit malefice,
Et comment par mauvais malice
Elle avoit l'amant a mort mis,
En requerant pardon propice
352 Et que le cas lui fut remis.

45 Or cela devoit bien souffire
A la jugier et condempner,
Mais, affin que n'y eust que redire,
356 La court oultre voult ordonner

---

296 *B* Que la deffuncte — 297 *B* et *manque* — 300 *B* sachant — 310 *B* et secourir — 315 *AB* quil — 318 *B* Qui estoit a luy — 330 *A* il *manque*, *B* elle — 332 *B* Le seruice quil supportoit — 333 *B* Bien pour mal si lui presentoit — 334 *B* ne — 340 *B* Car point ne — 342 *B* Et de — 343 *B* Et *manque* — 347 *B* et effort — 348 *B* tout du long le uice — 355 *B* quil — 356 *B* uoult oultre.

Tous les tesmoings devant sa [bouche
Que l'en feroit examiner,
Contre lesquelz ne voult donner
360 Aucun contredit ne reprouche.

46 C'estoient aussi gens notables
De grant façon entre milliers,
Tous preudommes et veritables,
364 Rassis, fermes comme pilliers,
Qui devant tous les conseilliers
Disdrent la forme de l'excés,
Mesmes ses servans familliers,
368 Ce qu'il faloit joindre ou procés.

47 Et combien qu'elle, veu l'enorme
Et horrible cas recité,
Deust estre pendue a ung horme,
372 Au mains son chief decappité,
Et le surplus du corps porté
Au gibet, pour exemple prendre,
Neantmoins la court, par pitié,
376 L'a volue de ce mal deffendre.

48 En quoy elle a les hoirs grevez
Du trespassé, dont Dieu ait l'ame,
Veu les grans excés aggravez
380 Ensemble le cas tant infame.
Et si les hoirs de ceste femme
Ne s'en vuellent pas contenter,
Ains pour faire plus grant wa- [carme
384 Se viennent en erreur bouter!

49 Or disoient ilz qu'onques procés
Ne fut si justement jugié,
Ne qu'on a veu de telz excés
388 Maindre prouffit estre adjugié,
Et qu'au surplus avoient congié
En ceste cause et les despens,
Car la deffuncte avoit nagié
392 Dessoubz l'eaue plus de cent ar- [pens.

50 Ces deffendenrs disoient en oultre
Que congié ne pourroient avoir,
Et qu'il leur fauldroit passer [oultre;
396 Que ces demandeurs cy pour voir
Si ne faisoient a recevoir
D'erreur contre l'arrest poser,
Car celle qui y deust pourveoir
400 Si mourut sans le proposer.

51 Mais encores au regard d'elle
Jamais receue n'y eust esté,
Car, en matiere crimminelle,
404 Quant le jugement est gecté
Il faut qu'il soit excecuté
Tout a coup, sans dilacion,
Autrement tout seroit gasté,
408 Qui n'en feroit pugnicion.

52 Mal aux mauvais prouffiteroit
Et aroient retribucion
Pour leur vie qui eslongneroit
412 Contre des droiz l'entencion.
Oultre disoient que l'action
Ne transist point aux hoirs du [corps
Pour d'erreur faire mencion,
416 Car seroit susciter les mors.

53 Et pour respondre par articles
A telz quelz erreurs baptisez,
Dont ces acteurs font leurs bo- [ticles
420 Cy tenuz pour pressupposez,
Dient qu'en vain s'y sont admu- [sez

---

366 *A* Dirent en forme — 367 *A* leurs — 368 *B* Comme il appert par le proces — 371 *B* en ung — 379 *AB* asses — 385 *B* il que oncques mais — 393 *A* Ses — 394 *B* ou congie — 395 *B* Et qui — 397 *B* Si *manque* — 411 *B* qui en — 413 *B* qui oultre.

Veu le procés et la sentence,
Et que sont tous faiz supposez
424 Ou n'y a coleur n'apparance.

54 Et au regard du premier point
Par lequel ilz ont volu dire
Que femme noble ne doit point
428 Mourir de publicque martire,
La raison ne se doit deduire
Au cas de ceste femme cy,
Car estoit faulse et plaine d'ire
432 Et si fut nommee sans mercy.

55 D'avoir parlé de sa noblesse
Il n'estoit gaires grant besoing,
Car l'outraige de sa rudesse
436 Si fut du contraire tesmoing ;
Le pouvre homme prenoit grant [soing
De la servir et honnourer,
Et si tousjours le gectoit loing
440 Pour en fin le deshonnorer.

56 Mais posé que noble eust esté
Cela ne s'entend ou applicque
En cas de leze magesté
444 Comme elle commist tout pu- [blicque.
Car, par sa langue baselicque,
Appella Amours losengier,
Et *sic*, par la tierce auctenticque,
448 L'en la devoit ainsi jugier.

57 Au second point que s'aquicta
D'oster le deffunct de folie,
Ce fut elle qui l'y bouta,
452 Car il, esperant chiere lie,
Comme beau temps aprés la [pluye,
La suivoit et servoit tousjours,
Et y print la merencolie
456 Dont il est mort avant ses jours.

58 Au tiers erreur, ou veulent dire
Qu'il n'y eut navreure ne bateure,
Du costé d'elle, ne martire,
460 Fors que d'une response dure,
Respondoient que ceste bleceure
Vault pis que de cousteau fraper,
Car elle est de tele nature
464 Que nul ne s'en peut eschapper.

59 Quant on frappe de glaive ung [coup,
Posé qu'on ait doleur grevaine,
Au moins l'en en meurt tout a [coup
468 Et ne languist on plus en paine,
Mais il eust fievre traversaine
Qui lui dura plus de trois moys,
Sans qu'il trouvast viande saine,
472 Et devint aussi sec que boys.

60 De son honneur contregarder
Il n'en estoit que trop songneux,
Car autant l'eust volu garder
476 Que le sien, voire cent fois [mieulx ;
Les lermes luy veoit es yeulx
Comme a ung cerf qui veult [mourir,
Mais son cueur fut tant furieulx
480 Que ne le daigna secourir.

61 Quant est du reffuz ou choisir
Les dames n'y ont d'avantaige
Si non d'y prendre leur plaisir,
484 Et si s'entend sans nul dommaige ;
Car de commectre excés n'oul- [traige

---

424 *B* Ou il ny a — 427 *B* ne peut — 431 *B* et *manque* — 432 *B* trouuee — 452 *B* il esperoit — *La strophe* **58** *manque dans B* — 477 *B* aux yeulx — 483 *B* Si non de.

Pour dire : « Il ne me plairoit [point »,
Amours qui est tant noble et saige
488 Jamais ne consentit ce point.

62 Au quart erreur, touchant le livre
Qu'ilz disoient estre controuvé,
Leur entendement estoit yvre
492 Et avoient cela controuvé,
Car il fut depuis approuvé
Par tant de conseilliers notables,
Voire quant ilz eurent trouvé
496 Les faiz d'icelui veritables.

63 L'escripvain si estoit entier
Et fut de ce livre facteur
Le noble maistre Alain Chartier,
500 Jadis excellent orateur
Et si parfait explanateur
Des comedies et faiz d'amours,
Qu'il n'a seigneur ne serviteur,
504 Qui ne prie pour lui tous les [jours.

64 Au cinquiesme, n'a decretalle
Qui peult ceste femme excuser,
Tant fut trouvee rebelle et malle,
508 Et faicte pour gens abuser,
Pas n'y eust ung seul reffuser
Ains plus de dix, a tout voir dire,
Et ne le faisoit qu'amuser,
512 Pour aprés s'en mocquer et rire.

65 Il faisoit bien a recevoir
Qui l'eust volu aymer et prendre,
Mais oncques n'en fist son devoir,
516 Car mieulx aymoit sa grace es- [tendre
Sur estranges et a pris vendre
Qu'a cestui qui plus en offroit,
Et a qui loyer devoit rendre
520 Du mal que pour elle souffroit.

66 Pour le vj^me erreur et point
Ou la court ont volu chargier,
Par ce qu'on ne luy bailla point
524 De conseil pour la solagier,
Sur ce la ne se fault targier,
Car en criminelle action
L'en ne doit point laisser forgier
528 Jamais la deposicion.

67 Au vij^me, que confessa
Tout par contraincte et paour de [ghaine,
Oncques nul si ne l'en pressa ;
532 Aussi elle, rassise et saine,
Et sans lui faire grief ne paine,
Depposa qu'elle fist mourir
L'amant par angoisse inhumaine
536 Et par faulte de secourir.

68 Aussi de proposer tel fait
Et dire qu'elle estoit troublee,
C'estoit aux demandeurs mal fait,
540 Car la ne fut riens fait d'emblee :
La court si estoit assemblee
Qui scet comment y doit pour- [voir ;
Et s'on l'eust en ghaine comblee
544 L'en n'eust ja fait que son devoir.

69 Il n'estoit ja besoing, au fort,
Veu qu'elle du commencement
Confessa le meurdre et la mort
548 Sur quoy s'assist le jugement,
Combien que sans ce largement
Y avoit enqueste et tesmoings

---

503 *B* quil ny a — 504 *B* Quil ne prie pour lui a tousiours — 509 *B* Ny ny eust pas ung — 511 *B* Ne ne — 517 *B* estrangiers — 521 *B* et *manque* — 522 *B* En la court — 524 *B* le — 528 *B* disposicion — 529 *B* quelle — 532 *B* Ainsi elle rassist et seine — 537 *B* Ainsi — 541 *A* y estoit — 543 Et se on leust a gehaine acoublee — 549 *B* Et combien.

Qui depposoient tout clerement
552 Comme elle fist, ne plus ne [moins.

70 A l'erreur de la nullité
Des dames qui n'y estoient pas,
Sauve leur grace, a la verté,
556 Elles furent au derrenier pas
En deliberant par compas
Touchant ce procés ric a ric,
Et le jugement pas a pas,
560 Par la voye du Saint Esperit.

71 A l'erreur IXe ou ilz dient
Que d'ailleurs l'amant fut ma- [lade,
Ceulx qui le soustiennent mes- [dient,
564 Car, se ce n'eust esté la darde
Du reffuz et arriere garde
De ceste dame sans mercy,
De mourir jamais n'avoit garde,
568 N'autre qu'elle ne l'a occy.

72 Aussi n'y avoit apparance
De venir ce fait baptiser,
Aprés l'arrest et la sentence,
572 Et d'ung alibi proposer,
Combien qu'il n'eust fait qu'amu- [ser ;
Car ou a depposicion
De faiz, l'en ne doit point user
576 Ne jugier pas presumpcion.

73 Au dixiesme ou il pardonna
Le meffait par son testament,
Respondoient que n'avoit ne n'a
580 Trop bien ; peult estre voirement
Qu'il, estant ou derrenier tour- [ment,
Dist a Dieu, en plourant adonc- [ques,
Mais qu'il parlast expressement
584 De ce cas icy, non fist oncques.

74 Mais posé qu'il eust pardonné
Cela feroit beaucop contre elle,
En tant qu'il lui aroit donné
588 Grant loyer pour doleur mortelle
Et que d'autant que fust cruelle,
Plus piteux monstré se seroit
Par sa grant bonté naturelle
592 Qui en mourant si la prisoit.

75 Luy pardonner le malefice
Si ne la pouoit exempter
De l'interest de la justice
596 Ne de pugnicion quicter,
Ains la failloit excecuter
Pour a toutes vray exemple estre.
Qui fait mal mal en doit porter.
600 Barat deçoit tousjours son mais- [tre.

76 Au regard de l'unziesme erreur
Disant que la court fut cruelle
Trop, si n'usa que de doulceur
604 Contre ceste femme rebelle,
Qui fut tant rude et criminelle
Qu'on n'y pouoit mal coup ferir,
Car selon raison naturelle
608 Elle devoit deux fois mourir.

77 A l'erreur de Misericorde
Qu'ou procés point l'en n'appella
Pour y mener Paix et Concorde,

---

551 *B* Qui en — 554 *B* Des seigneurs — 555 *AB* uerite — 556 *B* Tous y — 561 *BA* lerreur mesmes — 563 *A* soustenoient mesdirent — 565 *B* en arriere — 572 *B* Et ung — 574 *AB* Car ou il y a — 579 *B* quil — 581 *B* au derrain — 585 *A* leust — 587 *B* que lui — 598 *B* tous — 601 *B* de la xie — 610 *B* Que au.

612 Onques on ne les rappella,
Mais, quant ilz virent ce cas la
Et la grant mauvaistié commise,
Chascun d'eulx tantost s'en alla,
616 Car ilz sont tous deux gens d'e-
[glise.

78 Et encor plus, dame Pitié
Fut a la judicacion,
Mais quant ce vint a la moitié
620 Qu'on monstra la decepcion,
Elle print excusacion
Pour elle et pour sa seur Doul-
[ceur,
Disant que la discucion
624 Se devoit faire par rigueur.

79 Au fait du bourreau qui pleura
Quant il la voulut mectre a mort,
Oncques lerme n'en souppira,
628 Non fist elle pas, qui est plus fort,
Car elle avoit cuer si tresfort
Endurcy de mauvais malice
Qu'il sembloit que l'en lui fist
[tort
632 De l'excecuter par justice.

80 En cest estat son corps creva
De grant raige, despit et yre,
S'elle a bien fait, elle le trouva;
636 L'ame va a joye ou martire;
Combien qu'a Amours qui inspire
Les cueurs des bonnes gens tous-
[jours
L'en a deu rapporter et dire
640 Qu'elle estoit es enfers d'amours.

81 Or de cela ne leur challoit,
Mais pour venir a leur matiere
Erreurs proposer ne falloit
644 N'en faire si grande baniere,
Veu que la chose est toute clere
Et en sont les parties polues.
Si concluoient en la maniere
648 Et aux fins que dessus esleues.

82 De la partie des gens d'amours,
Deffendeurs d'un autre cousté,
Fut proposé que de leurs jours
652 Crime de leze majesté
Si grant commis n'avoit esté
Ne jugement si tresbien fait,
Requerans par leur recité
656 Qu'il demourast en son effect.

83 Les demandeurs pour leur replic-
[que
Si parseveroient en leur fait,
Disans qu'il a erreur publicque
660 Ou jugement qu'a esté fait :
Erreur de droit, erreur de fait,
Erreur en matiere et en forme;
Par quoy devoit estre deffait
664 Selon jugement de tout homme.

84 Premierement, erreur publicque
Car ceste femme estoit clergesse
Et ainsi par la pramaticque
668 D'amours, ou tiltre de liesse
Et le chappitre de noblesse,
Posé que de mort deust perir,
L'en ne devoit, de loy expresse,
672 La faire *publice* mourir.

---

612 *B* Illecques len — 616 *B* ilz *manque* — 617 *B* Encores plus — 621 *B* lexcusacion — 623 *B* sa discencion — 626 *B* uoult — 627 *B* lerme — 628 *B* elle qui plus est — 635 *A* fait le trouuera, *B* Selle a bien elle trouua — 637 *A* a *manque*, B que amours qui souspire — 638 *A* de — 640 *B* aux enfers — 642 *A* martire — 644 *B* Ne faire — 647 *A* En concluant en la matiere — 657 *A* Ses, *B* Ces — 659 *B* quil y a — 660 *B* Au — 664 *B* Selon le — 668 *B* au

85 Trop bien elle eust été subgecte,
S'elle eust fait le murdre susdit,
D'estre boutee en oubliecte
676 Certain temps qui eust esté dit,
Selon le meffait ou mesdit,
Pour la pugnir secretement,
Et par ainsi, joinct cest edict,
680 Y eust erreur notoirement.

86 Erreur de droit, car de raison
S'aucun n'est par Amours nom-
[mé
Et qu'il n'ait en temps de saison
684 Fait le devoir accoustumé,
Il n'est pas digne d'estre amé,
Ains le doit l'en envoier paistre,
Car ce seroit trop presumé
688 Que dame l'aymast sans con-
[gnoistre.

87 Et se de droit il est permis
Et qu'elle ait ainsi exploicté,
De son cousté n'avoit commis
692 Aucun crime d'iniquité,
Car elle n'a qu'excecuté
Le droit et la loy ordonnee,
Et par ainsi, a la verté,
696 Injustement fut condempnee.

88 Erreur de fait, car le procés
Si fut jugié par ung faulx fait,
Coulouré de mort et excés,
700 Que ceste dame n'avoit fait;
Aussi l'amant qu'en fut deffait
N'en fist oncques nulle poursuite,
Mais, l'excusant dudit meffait,
704 Voulut qu'elle en demourast
[quicte.

89 Ainsi doncques, en cest endroit,
Les heritiers du trespassé,
Qui n'avoient adés plus grant
[droit
708 Que celui qu'il eust pourchassé,
Avoient follement adressé
Leur conclusion et requeste,
Et fut ce fait yla mussé
712 Ou il n'y avoit os n'areste.

90 Erreur y eust en la matiere,
Car, par le procés demené,
Qui tresbien si le considere,
716 N'y eust qu'ung seul reffus don-
[né,
Sans avoir de glaive assené,
Pour quoy la cause souffisante
N'estoit, tout bien examiné,
720 D'en ystre telle mort dolente.

91 Et n'y faisoit riens au contraire
Que du reffus s'en ensuit mort,
Car elle n'eust pas peu retraire
724 Le trespassé de desconfort,
Se de soy n'eust prins reconfort
Pour s'oster de merencolie,
Et, s'il s'est courcé a son tort,
728 N'en devoit porter la follie.

92 Dames si ne sont point mar-
[chandes
Ne tenues d'amans garentir
Des maulx, travaulx, paines,
[amendes,
732 Qu'Amours souvent leur fait sen-
[tir,
Ei si n'en est nul tant martir

---

674 *B* subtil — 675 *B* mise — 677 *B* son — 682 *B* nest *manque* — 688 *B* Que dame aymast sans recongnoistre — 695 *A B* uerite — 704 *B* Uoult — 712 *B* oz ne azecte — 715 *B* tres *manque* — 718 *A* Par quoy — 722 *B* se ensuit — 723 *B* peu pas — 726 *B* Pour estre — 727 *A* Sil est courrouce eu son tort — 729 *B* si *manque*.

Que les autres en tiennent [compte,
Mais sont tous si duitz a mentir
736 Qu'il ne leur chault d'onneur ne [honte.

93 Erreur y eust quant a la forme
Du juger et du condempner,
Car, quant elle eust tué ung [homme,
740 Murtry, pendu et fait trayner
Ou autrement le villener,
Si ne la pouoit l'en pugnir
Ne plus aigrement terminer
744 La mort dont l'en l'a fait finir.

94 L'entree du procès fut terrible,
La poursuite tresrigoreuse,
La maniere du fait horrible,
748 La sentence tresdoloreuse,
L'excecucion scandaleuse,
Et la fin d'elle orde et infame,
La mort tresignominieuse,
752 Dont il desplaist a toute dame.

95 Helas! l'en eust bien tost deffait
L'ouvraige que dame Nature
Avoit en celle la parfait,
756 Qui estoit belle oultre mesure.
Et tout pour ung meschant or- [dure
Qui ne valloit pas le parler,
Dont par ce moien la blesseure
760 Estoit plus dure a avaller.

96 Quant est de congié obtenir,
Les heritiers d'elle sont partie
Pour lesdiz erreurs soustenir
764 A qui le cas touche en partie,
Car, par la sentence impartie,
Leur honneur fort grevé en est
Et leur renommee amortie,
768 En quoy ilz ont grant interest.

97 A la fin de non recevoir
Trop bien recevables estoient,
Comme vrais heritiers, pour voir,
772 De celle pour qui se mectoient
Et laquelle representoient,
Affin de reparer l'outraige
Et le mal dont ilz se sentoient
776 Et mesmes tous ceulx du lignage.

98 Et pour leur interest monstrer
La deffuncte ot plusieurs parentes
Dignes de grans biens rencontrer
780 Tant estoient gracieuses, gentes,
Doulces, faitisses et plaisantes,
Dont plusieurs parlent en arriere,
Disans par parolles meschantes :
784 « Veez la les seurs de la mur- [driere ! »

99 Les autres dient : « Regardez cy
« Les parents de la rude dame
« Jadis appellee sans mercy,
788 « Et depuis la cruelle femme. »
Dont chascun d'eulx si est infame
Par le moien du jugement,
Et qui leur portoit lourd diffame
792 Et prejudice grandement.

100 Les mors ne vouloient susciter
Ne ravoir la deffuncte morte,
Mais il leur souffisoit d'oster
796 Le faulx nom, le bruit et la note,
Tournant a malureuse sorte,
En requerant benignement
La court qui les dolens conforte
800 De leur donner allegement.

---

738 *B* Du iugement — 750 *B* Et *manque* — 753 *B* bien *manque* — 757 *B* Tout pour une meschante — 760 *B* pour aualler — 762 *A B* hoirs — 770 *B* Bien receuables si estoient — 775 *B* se *manque* — 776 *B* Et tous ceulx mesmes — 780 *B* et gentes — 781 *B* Doulces belles — 789 *B* en est — 791 *B* Qui leur portoit lors — 797 *B* en.

101 De parler de la trespassee
Et dire qu'elle feust cruelle
Oncques femme mieulx entassee
804 Ne fut de amour naturelle
Qu'elle estoit, car tous biens en [elle
Habondoient pour estre amee,
Aussi de sa vie et sequelle
808 En vouloient croire renommee.

102 Obicer sa noblesse en somme
Le deffunct si ne pouoit pas,
Car il se disoit gentilhomme
812 Pour lec faire noble repas,
Ainsi fut abaissé d'un pas
Qui n'est a croire ne songier
Que s'il se feust teu de ce pas
816 Gueres n'y eust eu de dangier.

103 Oncques amours ne reprouva
Ne nomma cruel losengier,
Mais aucun si le controuva
820 Pour le cuider a tort chargier,
Aussi tous biens pour habregier
Luy venoient de son service,
Ne n'eust sceu boire ne mengier
824 Que ne lui eust fait sacrefice.

104 Au deffunct qui fut bien trois [moys
De desplaisir au lit malade
Et qu'il devint sec comme boys,
828 S'il eust eu espoir n'avoit garde,
Si que par secrecte ambaxade
Elle lui tremist, qu'est grant [chose,
Deux ou trois pommes de gre- [nade
832 Et une fiolle d'eaue rose.

105 Ainsi doncques, ce n'estoit signe
Que ne le voulcist secourir
Quant lui envoioit medicine
836 Pour ayder tantost a guerir,
Et se l'en pouoit recourir
A lui pour parler de sa mort,
Il diroit bien qu'on fist mourir
840 La deffuncte pour lui a tort.

106 A ce qu'ont dit que trespassa
Devant chascun piteusement
Et que fierté ne la laissa
844 Qui perturba son sentement,
C'estoit mal dit et meschamment,
Car l'en ne vit a femme en ce
Avoir si grant entendement
848 Ne plus belle recongnoissance.

107 Les cordeliers qui l'ordonnerent
Ne virent oncques cuer si ferme,
Car quant vint qu'ilz la confesse- [rent
852 A l'ueil tousjours avoit la lerme,
Parlant de Dieu et Nostre Dame,
En tous ses faiz et en ses ditz,
Et, brief, certiffioient que l'ame
856 Ala tout droit en paradis.

108 Ainsi la revelacion
De la deffuncte condempnee
N'estoit que machinacion
860 D'une mençonge devinee,
Car verité n'est certenee
Qui ne la voit *ad occulum*,
Par quoy dire que fust dampnee
864 C'est *ponere os in celum*.

109 Et pour respondre au gens d'a- [mours
Du cas de leze majesté

---

805 *B* Que estoit — 812 *B* Pour les — 815 *B* Et que se feust — 816 *B* It ny eust eu guieres — 818 *B* Ne ne — 829 *B* Et si par — 830 *B* est *manque* — 833 *B* ce *manque* — 835 *B* enuoya — 836 *B* plustost — 837 *B* pourroil — 839 *B* disoit — 841 *B* A ce quon dit quil — 851 *A* confessoient — 852 *B* auoit tousiours.

En quoy perseveroient tousjours,
868 Disoient que tel n'avoit esté,
Car, bien veu le fait recité,
N'y avoit que delit commun,
Dont n'estoit ja neccessité
872 D'en mectre en procés ung chas- [cun.

110 Au residu des autres faiz
N'y convenoit solucion,
Car trestous estoient satisfaiz
876 Dessus en la narracion,
Par quoy les acteurs mencion
N'en faisoient arriere n'avant,
Mais soustenoient leur action
880 En concluant comme devant.

111 Ces deffendeurs, en dupplicquant,
Disoient qu'il ne souffisoit pas
Se le deffunct non delinquant
884 Si eust de mort passé le pas,
Mais pour plus agraver le cas
L'en lui donnoit cy charge et [blasme
D'estre cause de son trespas,
888 Pour aprés le corps blasmer [l'ame!

112 Qu'il se voult tuer n'est a croire,
Car estoit bien moriginé
De sens, d'engin et de memoire
892 Autant qu'homme qui soit huy [né,
Et fut par contraincte mené
A la mort de ça et de la,
Et estoit son jour assigné
896 A mourir de ceste heure la.

113 Disoient, oultre, pour respondre
Aux erreurs de droit et de fait
Et pour tous argumens confondre,
900 Que ceste matiere en effect
Si ne gisoit qu'en ung seul fait,
C'est assavoir touchant la mort
Et s'elle commist le meffait,
904 Car de la vient le droit ou tort.

114 Or tout ce cas l'en advera,
Ainsi ne s'en puet excuser,
Car recongneut et declaira
908 Qu'elle avoit volu abuser
L'amant et que par reffuser
Son temps s'en estoit abregié;
Ainsi, a tout bien adviser,
912 Le procés ci fut bien jugié.

115 Se le jugement doncques est bon,
Ergo n'y peut avoir erreur,
Et si n'y a encre ne charbon
916 Qui lui peult muer sa coleur;
Mais s'il porte de soy doleur,
C'est affin que nul ne mefface,
Et n'y vault pitié ne doulceur :
920 Il fault que justice se face.

116 Mais ou l'en dira qu'elle fist
Le cas ou que ne le fist point :
Si *primo*, grandement mesfist
924 Et *sic* n'eut erreur en ce point,
Si *secundo* n'estoit a point
De le venir dire si tard,
Car la court sur ce contrepoint
928 N'y eut en jugeant son regard.

117 Dire qu'elle en feust innocente
Ou que n'avoit riens offensé,

---

870 *B* Il ny — 883 *B* non declinant — 884 *B* Sil eust — 885 *B* plus *manque* — 886 *B* cy *manque* — 891 *B* De sens engin — 893 *B* Car fait par — 896 *B* cest — 901 *B* seul *manque* — 903 *B* celle — 905 *B* bien aduira — 913 *A* donc — 915 *A* ou — 919 *A* douleur — 921 *B* que len fist — 923 *B* mesprit — 924 *B* Et sil — 925 *B* si oyez — 928 *A* Y eut — 929 *B* quelle ne fut — 930 *B* Onques.

La preuve estoit bien evidente
932 Car elle l'avoit confessé.
Si que, bien poursuy, bien chacié,
N'y avoit chose recevable,
N'erreur qui ne fust renversé
936 Par ce fait qui est veritable.

118 Et en tant que touche l'eaue rose
Qu'elle envoya au trespassé,
Ce n'estoit qu'eaue de buglose,
940 Destrempee en plantain cassé,
Dont l'en se fust tresbien passé,
Veu que c'estoit par mocquerie,
Et qu'il estoit assez farsé
944 Sans boire telle droguerie.

119 Or prinst il tout en pacience
Sans en faire semblant nesung,
N'en requerir a Dieu vengence
948 Encontre elle ne contre aucun,
Si aymoit tant le bien commun
Qu'il ne lui chaloit pas du sien,
Et estoit content que chascun
952 Si eust des biens et qu'il n'eust [rien.

120 Or, se Dieu plaist, le trouvera
Es cieulx ou l'ame soit offerte,
Car bien jamais ne se perdra,
956 Chascun si avra sa desserte,
Combien que c'est de lui grant [perte,
Car a l'eure qu'il estoit fait
Et qu'il veoit sa gloire ouverte,
960 Ceste femme si l'a deffait.

121 Les deffendeurs, au residu
Des choses qu'ont esté deduittes
Ou n'aroient assez respondu,
964 Combien que soient baves re- [dictes,
Emploient leurs raisons escriptes
Sans les reciter, et souffist,
Concluans a leurs fins susdictes
968 Pour obtenir a leur prouffit.

122 Si ont les parties bien esté
Oyes en ce qu'elz ont volu
Tout au long de chascun cousté,
972 Et tant argué et solu
Qu'a la dicte court a falu
Vacquer aux erreurs longuement,
Affin, de conseil resolu,
976 Iceulx jugier plus meurement.

123 Et finablement, jus et sus,
Ouy le debat sus narré,
La court, vestue comme dessus,
980 Si a au long consideré
Le premier procés declairé
Et a diverses assemblees
Pour en estre deliberé
984 Toutes les chambres assemblees.

124 Veu lequel procés dessusdit
Et erreurs dont on l'a chargié,
La court si vous declaire et dit,
988 Par arrest et second jugié
Qu'en tout ce qu'il fut adjugié
N'y eust erreur aucunement,
Ains fut le procés bien jugié
992 Et l'arrest donné justement.

125 Que le jugement ainsi fait
Ne se muera ne changera,
Mais demourra en son effect
996 Tant que le monde durera ;
Oultre plus, que l'en levera

---

931 *B* La premiere estoit euidente — 942 *B* par *manque* — 947 *B* Ne requerir 948 *A* ne autre aucun, *B* Contre elle — 949 *B* Si auoit — 950 *B* Qui — 961 *A* Ses — 962 *B* qui ont este dictes — 965 *B* et replicques — 966 *B* le recite — 969 *B* y *manqne* — 970 *B* quelles — 971 *B* Tout a plain — 973 *B* Et que a la court.

Le chappeau consigné de flours,
Et que le tout s'applicquera
1000 Au prouffit du tresor d'amours.

126 Mais la court, pour aucunes [choses
Qu'il n'est besoing de publier,
Et par vertu des lectres closes
1004 Que Amours leur envoya hier
Touchant celle qu'onfist noyer,
Donne congié aux heritiers
D'amasser en l'eaue et fouller
1008 Ses os par morceaulx ou quar- [tiers.

127 Oultre, en faveur de ses amis
Et a leur requeste et priere,
De grace si leur a premis
1012 Qu'ilz puissent lesdiz os en [biere
Enterrer dans ung cymentiere,
Prés d'une croix ou d'un pos- [teau,
Mais toutesfoiz la court declaire
1016 Qu'il n'avra tumbe n'escripteau.

128 Aprés ces deux arrestz premiers
Survindrent deux damoiselletz,
Jeunes amans, beaulx escuiers,
1020 Qui portoient leurs tierceletz,
A main nue sans gantelletz,
Pour quoy les oyseaulx les pic- [querent
Sur les doiz qu'estoient tendre- [letz,
1024 Et firent tant qu'ilz eschappe- [rent.

129 Ainsi les eussiez veu voler
Et lec bruire comme raquectes,
Et tant qu'on n'oyoit point par- [ler
1028 Le president pour les sonnectes.
Si furent diligences faictes,
Affin de tous coustez les pren- [dre,
Mais la court en ces entrefaictes
1032 Chauma bien une heure a ac- [tendre.

130 Le president lors se courça
Aigrement a tous les huissiers
Et en prison les menaça
1036 Faire tenir trois moys entiers,
Deffendant que nulz espreviers
N'entrassent plus ou parlement.
Aussi trestous les conseilliers
1040 En murmuroient grandement.

131 Et pour ce qu'il estoit si tard
Que unze venoient de sonner,
Le president ayant regard
1044 Qu'il n'eust peu aussi bien finer
Les arrestz qu'avoit a donner,
Par ung expediant querant,
En se levant fist assigner
1048 Au premier jour le demourant.

132 Si diz a par moy qu'y seroye
Quoy que coustast le sejourner,
Car de tout mon cueur desiroye
1052 Ouyr lesditz arrestz donner,
Affin qu'aprés, au retourner,
J'en peusse parler seurement;
Et a tant m'en allay disner,
1056 Car l'en ferma le parlement.

Cy finent les erreurs du Jugement de la belle dame sans mercy.

1002 *B* Qui — 1004 *A* nous enuoya — 1007 *A* ou fouller — 1013 *AB* dedans — 1015 *B* toutes uoies — 1016 *A* Quel, *B* Quil ny — 1020 *B* qui apportoient — 1021 *B* Mais point nauoient de — 1022 *B* Par — 1023 *B* Qui estoient — 1026 *B* lors — 1027 *B* Et *manque* — 1028 *B* leurs — 1031 *B* entremectes — 1033 *B* courrouça — 1035 *B* Et de — 1042 *A* xi heures — 1045 *A* Les erreurs — *A* Explicit les erreurs de la belle dame sans mercy.

VI

LA BELLE DAME QUI EUT MERCI

Manuscrits :

PARIS, BIBL. NAT., fr. 833, fol. 128 : *Comment l'amoureux deprie sa dame et est fort repugnant a la Belle dame sans mercy selon maistre Alain*[1].

— BIBL. NAT., fr. 924, fol. 19 [Titre et explicit de la main de Jacques Thiboust] : *La belle dame ou a mercy.* — Fol. 26 v° : *Explicit la belle dame ou a mercy*[2].

— BIBL. NAT., fr. 1131, fol. 184 [Titre d'une écriture plus moderne que celle du poème] : *La dame qui eut mercy de son amant.* — Fol. 189 v°. *Explicit la dame qui eust mercy de son amant.*

— BIBL. NAT., fr. 1642, fol. 285 : *La belle dame a mercy.* — Fol. 290 : *Finitur la belle dame a mercy.*

— BIBL. NAT., fr. 1727, fol. 125 : *Complainte d'amours et responce faicte par maistre Alain Charretier, secretaire du Roy.*

— BIBL. NAT., fr. 2230, fol. 160 : *Aprés s'enssuit le traittié de la belle dame a mercy.* — Fol. 168 : *Explicit le livre de la belle dame a mercy.*

— BIBL. NAT., fr. 20026, fol. 39 v° : *Aprés s'enssuit la dame a mercy.* — Fol. 47 v° : *Explicit le livre de la belle dame a mercy.*

— BIBL. NAT., fr. 24440, fol. 160 : *Complainte d'amant a amye.*

— ARSENAL, 3523, p. 339 [Titre rogné].

— BIBL. ROTHSCHILD, 440, fol. 107. — Fol. 114 v° : *Explicit*[3].

BESANÇON, 554, fol. 80 : *Cy s'ensuit une complainte d'amours que l'on dit autrement* LA BELLE DAME A MERCY *faicte par*

---

1. Ce ms. et le ms. de Turin L. II. 12 sont copiés sur les éditions.

2. Voy. *Romania*, XXV, 312.

3. Voy. [E. Picot], *Catalogue des livres composant la Bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, t. I, p. 245.

maistre Alain Charretier. — Fol. 87 : *Explicit la complainte d'amours.*

LONDRES, WESTMINSTER ABBEY, fol. 78[1].

ROME, BIBL. VATICANE, Vat. 4794, fol. 25 : *La belle dame ou a mercy.* — Fol. 30 v° : *Explicit la belle dame ou a mercy.*

TURIN, L. II. 12, fol. 103 : *Comment l'amoureux deprie sa dame et est fort repugnant a la Belle dame sans mercy selon maistre Alain.*

VIENNE, 2619, fol. 143 v° : *Balade.*

Éditions :

Ce poème a été imprimé dans toutes les éditions des œuvres d'Alain Chartier. Il suffira de citer la première édition, par Pierre Le Caron, Paris, 1489, fol. C. iij de la deuxième partie : [*C*]*omment l'amoureux deprie sa dame et est fort repugnant a la belle dame sans mercy selon maistre Alain*; et la dernière édition, par André Du Chesne, Paris, 1617, p. 684 : *Complainte d'amours et response.*

En outre, ce poème a été publié plusieurs fois, vers 1500, sous les titres de *La Complainte d'ung amoureux et la responce de sa dame* et de *La Belle dame qui eust mercy.* Voyez Brunet, *Manuel du libraire*, t. I, col. 751 ; Montaiglon et Rothschild, *Recueil de poésies françaises*, t. XI, p. 193, n. 1 ; H. Harrisse, *Excerpta Colombiniana*, Paris, 1887, p. 87.

Ce poème est un dialogue entre un chevalier et une dame courtoise et sage, « des autres belles l'exemplaire ». Le chevalier demande à cette dame l'autorisation de lui dire « ce qu'il ne peut plus celer » ; il la supplie d'excuser son « très rude parler » et de ne pas le tenir pour présomptueux ou « mal apris » s'il a osé entreprendre « trop haut fait ». La dame, modestement, refuse les éloges dont la comble le chevalier ; persuadée qu'il est sans reproche et de trop haute noblesse pour dire un mot qui soit contre l'honneur d'autrui, elle consent à l'écouter. Le chevalier ne perd pas de temps en de longs préambules :

Puisqu'il vous plaist moy escouter,
Sachés je veul user mes jours
A vous amer, servir, doubter.

---

1. Voy. *Bulletin de la Société des Anciens textes français*, 1875, p. 36. M. Paul Meyer a omis, dans la description du ms. de Westminster Abbey, de mentionner la première partie de la *Belle dame qui eut merci*, fol. 78. La seconde partie n'a que quatre strophes.

Il prie son interlocutrice de le retenir pour « humble et petit servant » et il promet d'être un amant loyal, preux, courtois et secret. Il parle des douleurs que son douloureux cœur endure, il supplie sa dame de ne pas « l'escondire » et il s'écrie :

Je suis vostrë ou que je soye!

La dame ne croit pas aux grandes douleurs de son amoureux. Elle lui conseille de choisir une autre amie et de ne plus perdre son temps et sa peine à lui faire des déclarations pareilles. Quant à elle, elle gardera sa foi à celui qu'elle aime « comme espoux et amy ».

Le chevalier accepte humblement cet arrêt, mais il ne peut changer de « sentement ». Il vivra et mourra amoureux de sa dame. Il aime mieux vivre en deuil que de prendre une autre amie.

Et eussiez vous ma mort jurée,
Ce qu'il vous plaist m'est agréable.

La dame est touchée d'un si grand amour. Elle résiste encore, mais faiblement aux prières de son ami. Elle céderait, si ce n'était les médisants, « les faulx parleurs mensongiers ».

Le chevalier fait un dernier effort. Si sa dame le repousse, il sera le plus malheureux du monde et prendra « drap de noire sorte », en signe de deuil. Sa dame sera « dame sans pitié ».

Finalement, celle que tous appellent sage s'avoue vaincue par le « beau parler » du chevalier; elle est « de refuser lasse »; son cœur « tressault, tremble, tressue », et se rend. Elle recommande à son ami d'être « secret et privé », et ils se promettent tous deux d'avoir « bon temps ensemble ».

Ce poème se divise en deux parties : une première partie comprend 18 strophes de 8 vers octosyllabiques en *ababbcbc*, et une deuxième partie 18 strophes de 13 vers octosyllabiques en *aabaabbccdccd*. Ces strophes sont mises trois par trois alternativement dans la bouche du chevalier et de la dame. Le manuscrit de Vienne, n° 2619, intitule chacun de ces groupes de trois strophes : *balade*. Ce titre est erroné : ces trois strophes pourraient passer pour des ballades sans envoi et sans refrain si elles avaient les mêmes rimes; mais ce n'est pas le cas.

La *Belle dame qui eut merci* est attribuée par deux manuscrits

(Bibl. nat. 1727 et Besançon 554) et par les anciennes éditions des œuvres d'Alain Chartier à l'auteur lui-même de la *Belle dame sans merci*. Sous la pression des courtisans et des dames de la « court amoureuse », Chartier aurait ainsi composé la palinodie de son fameux poème. Cette attribution ne se soutient pas un instant. Clément Marot trouve la *Contre dame sans merci* indigne du nom d'Alain Chartier[1]. Ce jugement si défavorable n'empêcha pas Paulin Paris d'attribuer, on ne voit pas trop pourquoi, la *Belle dame qui eut merci* à Jean Marot[2]. MM. de Montaiglon et de Rothschild ont remarqué avec raison que si Jean Marot était l'auteur de ce poème, Clément Marot aurait parlé en d'autres termes de l'œuvre de son père et ne l'aurait pas traitée de « lourderie »[3].

Le poème de la *Belle dame qui eut merci* paraît plus ancien non seulement que Jean Marot, mais qu'Alain Chartier lui-même. On pourrait croire, à divers indices, qu'il a pour auteur Oton de Grandson.

Il figure dans le manuscrit de Westminster Abbey. De l'avis de M. Paul Meyer, qui a décrit ce manuscrit dans le *Bulletin de la Société des anciens textes* (1875), les pièces dont se compose ce recueil paraissent « antérieures au xve siècle, au règne de Charles VI à tout le moins[4] ». Les poèmes identifiés par M. Meyer sont du xiiie, du xive et des premières années du xve siècle. Il ne renferme aucune composition d'Alain Chartier. On y trouve, par contre, plusieurs ballades de Guillaume de Machaut; fol. 52, *l'Epistre au dieu d'Amours* de Christine de Pisan; fol. 65, le *Dit de la pastoure* du même auteur; fol. 76, la *Complainte de Saint-Valentin* d'Oton de Grandson, et, immédiatement à la suite, la complainte amoureuse que je continuerai d'intituler la *Belle dame qui eut merci*.

Dans le manuscrit de la Bibl. nat. fr. 1727, la *Belle qui eut merci* est placée au milieu des poèmes du xive siècle : fol. 94-124 v° se trouve un poème qui commence par ces vers

> Je vueil un livre commencier
> Et a ma dame l'envoyer,

---

1. Voy. *Œuvres complètes de Clément Marot*, édit. Jannet, t. IV, p. 105.
2. P. Paris, *Manuscrits françois*, t. VII, p. 252.
3. *Recueil de poésies françoises*, t. XI, p. 192.
4. *Bulletin de la Soc. des Anciens textes*, 1875, p. 25.

et que j'ai cru pouvoir attribuer à Oton de Grandson [1]; vient ensuite, fol. 125-130, la *Belle dame qui eut merci*; puis, fol. 130-132, la *Complainte du Sénéchal d'Eu*; enfin, fol. 132-136, la *Complainte de saint Valentin* de Grandson.

Le manuscrit de la Bibl nat., fr. 1131, dont toutes les pièces datent soit du XIVe siècle, soit de la première moitié du XVe, renferme également plusieurs poèmes d'Oton de Grandson.

Évidemment, la place qu'occupe un poème dans un ou plusieurs manuscrits ne prouve pas grand' chose. Mais, pour le cas qui nous occupe, à cette constatation viennent s'ajouter d'autres remarques.

On ne trouve dans la *Belle dame qui eut merci* aucune allusion quelconque à la *Belle dame sans merci*, ce qui est assez étonnant, on l'avouera, puisque le premier de ces poèmes a la prétention d'être une réponse au second. L'étonnement diminue si l'on prend la peine de lire attentivement la *Belle dame qui eut merci*. On voit que le chevalier et son amie ne parlent pas la même langue que la dame sans merci et le jeune galant « tout fin droit venant des escolles ». La phraséologie amoureuse n'est pas la même. A côté de la *Belle dame sans merci* et des poèmes qui furent composés pour la défendre ou l'attaquer, la *Belle dame qui eut merci* a un certain air vieillot, vieux jeu, qui nous reporte plusieurs années en arrière. Pareillement, le langage amoureux d'Alain Chartier ne sera plus celui des poèmes galants de la fin du XVe siècle. Le plaidoyer du chevalier est plutôt dans le ton des lamentations d'Oton de Grandson, qui, comme on sait, a passé sa vie à soupirer après « merci ».

La versification de la *Belle dame qui eut merci* offre la même particularité que les vers de Grandson, c'est-à-dire l'hiatus de l'*e* féminin devant des monosyllabes commençant par des voyelles :

Je suy vostrë ou que je soye.
(Édit. Du Chesne, p. 686.)
Quant je me treuvë en maintz lieux,
(p. 687.)
D'estre orgueilleusë ou despite
(p. 688.)

---

1. *Romania*, XXIII, 203.

Le premier de ces trois vers se retrouve même tel quel chez Oton de Grandson, dans le virelai [1] :

> Je vous aime, je vous desir,
> Je vous vueil doubter et servir,
> Je suy vostrë ou que je soye.

La forme des strophes ne s'oppose pas à l'attribution de la *Belle dame qui eut merci* à Grandson. Ce poète affectionnait le huitain en *ababbcbc* ; c'est lui qui s'en est servi le premier dans de longs poèmes ; et c'est à lui qu'Alain Chartier l'a emprunté. On ne rencontre pas, il est vrai, dans les poésies d'Oton de Grandson qui nous sont parvenues, de strophes de 13 vers en *aabaabbccdccd*. Mais on peut en rapprocher le dizain *ababbccdcd* qui est de même espèce et que Grandson a employé dans sa *Pastourelle*.

Prise isolément, chacune des remarques que je viens de faire pour attribuer à Oton de Grandson le poème de la *Belle dame qui eut merci* n'entraîne pas la conviction ; réunies, on reconnaîtra tout au moins que ces trois ou quatre constatations autorisaient cette hypothèse.

Le succès de la *Belle dame qui eut merci*, c'est-à-dire de la complainte amoureuse du XIVe siècle que j'attribue à Oton de Grandson, s'explique par le succès lui-même de la *Belle dame sans merci*. Quand le poème d'Alain Chartier eut soulevé dans le monde des « courts amoureuses » une émotion qui semble avoir été assez vive, quand de toutes parts les poètes entrèrent en lice pour approuver, protester et imiter, la complainte d'amours, qui se trouvait dans quelques manuscrits au milieu des poèmes d'Oton de Grandson, fut considérée comme une réponse à la *Belle dame sans merci* ; elle fut copiée dans de nombreux manuscrits sous le titre, qui était le sien, de *Complainte d'un amoureux* ou sous le titre nouveau de *Belle dame qui eut merci*. Finalement les imprimeurs s'en emparèrent et consacrèrent son succès.

Ce ne serait pas d'ailleurs le seul poème d'Oton de Grandson qui, sous l'égide d'Alain Chartier, aurait obtenu les honneurs de l'impression. La Pastourelle n'a-t-elle pas été publiée

---

1. *Romania*, XIX, 422.

sous le titre de *La Pastourelle Granson faicte par maistre Alain Chartier*, et la Complainte de saint Valentin sous le titre de la *Complainte de saint Valentin Granson compilee par maistre Alain Chartier ?*

VII

DIALOGUE D'UN AMOUREUX ET DE SA DAME

Manuscrits :

PARIS, BIBL. NAT., fr. 833, fol. 181 v° : *D'un amoureux parlan a sa dame par amours.*

— BIBL. NAT., fr. 1131, fol. 195 [Titre d'une écriture plus moderne que le texte même du manuscrit] : *D'un amoureux parlant a sa dame par amours.*

— ARSENAL, n° 3523, p. 351.

TURIN, ms. L. II. 12, fol. 150 v° : *D'un amoureux parlant a sa dame par amours.*

Éditions :

Le *Dialogue d'un amoureux et de sa dame* a été imprimé dans toutes les éditions des œuvres d'Alain Chartier. Première édition, par Pierre Le Caron, Paris, 1489, fol. J. viij du deuxième volume : *D'un amoureux parlant a sa dame par amours.*

Dernière édition, par André Du Chesne, Paris, 1617, p. 782 : *Dialogue d'un amoureux et de sa dame.*

Les manuscrits de la Bibl. nat., fr. 833, et de Turin, L, II, 12, copiés sur les éditions, étant mis à part, ce poème ne se trouve au complet que dans le manuscrit de la Bibl. nat., fr. 1131, dont toutes les pièces, avons-nous dit à propos de la *Belle dame qui eut merci*, datent du XIVe siècle ou de la première moitié du XVe. Le manuscrit de l'Arsenal, n° 3523, ne renferme que la seconde partie du poème.

Voici brièvement quel est le sujet de ce Dialogue : Un amoureux qui depuis longtemps aime une dame sans avoir jamais eu « le hardement » de lui dire sa pensée, prend enfin tout son courage et lui fait sa déclaration. La dame en est tout ébahie, mais elle ne laisse aucun espoir à son poursuivant. Elle

cite le proverbe : « A bon demandeur, bon esconduiseur », et ajoute :

Mon cueur ne sera ja party
Pour vous ne pour aultre, et sachiés
Qu'auitres que vous y ont failly
Qui ne s'en sont gueres vantés.

Mais l'amoureux insiste. Il supplie sa dame d'avoir « merci ». Que j'obtienne au moins, dit-il, « un doulx regart »

Qui viengne de vos rians yeulx.

Quant à lui, il sera toute sa vie le servant de sa dame et il lui laisse son cœur en gage. La dame déclare n'avoir aucun besoin de serviteur : elle a donné son cœur à « ung aultre » ; cela suffit.

Prenès en gré le reffuser.
Ce poyse moy, s'il vous desplaist.

L'amoureux a beau parler de sa mort inévitable et raconter que Désir « l'assault de plus en plus », il est congédié par la dame qui lui conseille de chercher une autre amie « mains dangereuse », laquelle ne manquera pas de lui « oster sa maladie ».

Ce Dialogue est en rapport étroit avec la *Belle dame qui eut merci*, dont il est en quelque sorte la contre-partie. Ces deux poèmes étaient généralement copiés à la suite l'un de l'autre. Ils se suivent, par exemple, dans le manuscrit de l'Arsenal 3523. Il en était de même dans un manuscrit qui appartenait à la comtesse de Montpensier, et qui est désigné dans un inventaire de 1474 de la façon suivante : « Ung autre quayer qui commence ainsi : *M'amour*, et finissant ainsi : *Vivre ensemble* [1]. » Le *Dialogue d'un amoureux et de sa dame* commence par ces vers :

M'amour, ma dame souveraine,

et le dernier vers de la *Belle dame qui eut merci* est ainsi conçu dans le manuscrit de la Bibl. nat., fr. 1131 :

---

1. *Inventaire des bijoux, vêtements, manuscrits appartenant à la comtesse de Montpensier*, publ. par A. de Boislisle dans l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'Histoire de France*, 1880, p. 306.

Ainsy pourrons-nous vivre ensemble.

La forme des deux poèmes est la même, ou à peu près. Comme la *Belle dame qui eut merci*, le Dialogue se compose de deux parties : la première, de 18 strophes de dix vers octosyllabiques en *ababbccdcd* ; la seconde, de 18 strophes [1] de 13 vers octosyllabiques, selon la même formule que dans la *Belle dame qui eut merci*, en *aabaabbccdccd*. D'autre part, on trouve dans les deux poèmes, la même inspiration, le même langage, le même verbiage amoureux. Tout porte à croire que le Dialogue sort du même milieu que la *Belle dame qui eut merci*, et qu'ils ont été écrits tous deux à la même date. Lequel a été composé le premier ? Lequel est une réponse à l'autre ? Ont-ils deux auteurs différents? Ou bien le même poète, après avoir gémi sur la cruauté de sa « dame souveraine », a-t-il chanté la douce merci de sa « princesse en amours » ? Tout autant de questions auxquelles il est difficile de répondre.

Quoi qu'il en soit, si l'hypothèse que je me suis permis de hasarder au sujet de ces deux complaintes se trouvait confirmée, il en résulterait qu'Alain Chartier, en composant la *Belle dame sans merci*, n'aurait fait que rajeunir, en lui donnant il est vrai une forme plus littéraire et plus vivante, un thème développé avant lui. Alain Chartier, qui connaissait les œuvres d'Oton de Grandson, a bien pu lire l'une et l'autre complainte. Et il a trouvé dans son modèle quelques-uns des traits qui ont fait le succès de la *Belle dame sans merci*.

(*A suivre.*) Arthur Piaget.

---

1. Il manque une strophe dans l'édition d'André Du Chesne.

ÉTYMOLOGIES LYONNAISES

On a beaucoup écrit sur le dialecte lyonnais ancien et moderne ; mais au point de vue de l'étude étymologique du vocabulaire, Nizier du Puitspelu, avec son *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais* (Lyon, Henri Georg, 1887-1890), restera sans doute longtemps encore le point de départ de toute nouvelle recherche et comme le ferment de tout progrès. Peu de temps après l'apparition de cet ouvrage, MM. Philipon [1] et Horning [2] en publièrent des comptes rendus où les questions étymologiques tiennent une assez grande place. Je suppose que le lecteur est au courant des rectifications proposées par ces deux savants, et je ne m'attacherai, dans les pages qui suivent, qu'à des mots qu'ils n'ont pas eu l'occasion d'examiner [3]. Il va de soi que je laisse de côté plus d'une étymologie contestable de N. du P. ; je ne prends en considération que les mots où je crois pouvoir apporter, sinon toujours une solution définitive, au moins des éléments d'information permettant d'approcher de cette solution. J'imprime en petits caractères le texte de Nizier du Puitspelu en l'abrégeant.

---

1. *Romania*, XIV, 213 et s.

2. *Z. f. rom. Phil.*, XX, 306 et s.

3. Je rappelle en outre que j'ai examiné ailleurs les mots suivants : *aléron* qui manque dans N. du P. (*Mélanges d'étym. fr.*, p. 16), *assado* (*ib.*, p. 20), *attofayi* (*ib.*, p. 5, art. *affier*), *acali* (*ib.*, p. 24), *cadola* (*ib.*, p. 40), *chaclosse* (*ib.*, p. 49), *chintri* (*ib.*, p. 44), *charbuclio* (*ib.*, p. 46), *chavasson* (*ib.*, p. 50), *échiffa* (*ib.*, p. 64), *escoffier* (*ib.*, p. 69), *fargette* et *fargina* (*ib.*, p. 76), *flaine* (*ib.*, p. 77), *jouclia* (*ib.*, p. 97), *revola* (*ib.*, p. 130), *rodo* (p. 132), *sevilo* (*ib.*, p. 179), *trelliono* (*ib.*, p. 156), et *turgi* (*ib.*, p. 160).

Abau, s. m. Petit gerbier en forme de toit. Subst. verbal de *abali*, pour *abari*.

Abari signifie « élever » dans le sens de « nourrir » ; il correspond au prov. *abali* et ne vient certainement pas de *adbajulare, comme le suppose N. du P. d'après Mistral. Je ne sais d'où il vient ; mais il est évident que *abau* n'a rien à faire directement avec *abari*. Le masc. *abau* est issu d'un fém. *bau* par agglutination de l'*a* de l'article *la* ; il se rattache au prov. mod. *baus*, *abaus* « escarpement, bûcher, gerbier » (Mistral). Je me demande s'il n'y a pas à la base quelque confusion entre le latin balteus et le germanique balk- : cf. l'italien *balco*, que Petrocchi définit : « palco a tetto dove i contadini metton il fieno. » Mais le genre fém. reste inexpliqué.

Adoy, s. m. Aqueduc, en vieux lyonnais. Du lat. ductus; ne pas confondre avec *doye*, source, fontaine, dans beaucoup de noms de lieux : *Ladoix* (Côte-d'Or)...

Dans son *Supplément*, N. du P. rapporte le rapprochement fait par M. Meyer-Lübke entre *adoy* et le v. all. *âduche* « aqueduc » ; mais il ne songe pas (et il a raison) à tirer le mot lyonnais du latin aquaeductus. Il faut identifier *adoy* avec *doye* (mauvaise graphie pour *dois*) « source, fontaine », c'est-à-dire avec le prov. *dotz*, substantif féminin, qui ne peut venir que de dŭcem (sous-entendu aquam). Le mot lyonnais s'est annexé l'*a* de l'article *la*, comme le prov. mod. *adous*.

Ajaci, v. n. S'accroupir. De jacire pour jacere, avec préf. ad.

Il est inutile d'insister sur l'impossibilité de tirer un *c* spirant sourd du *c* latin intervocalique : *ajaci* est tiré de *jas* (lat. vulg. *jacium) par composition parasynthétique.

Alna, s. f. (vieux lyonnais). Aune, employé au sens de redevance. « Tuit li banc [deuz escofers] qui issont, senz czoiz qui deyvont *alnes*, chacons II d. » Il est probable qu'il s'agissait d'un droit général pour chaque banc de foire, dit droit *d'aune*...

Il me parait sûr qu'il faut lire *alues*, pluriel de *alue*, lequel correspond au provençal *aluda* passé en français sous la forme *alude* « basane ». La forme *alue* est ordinaire en ancien français. Godefroy n'en a qu'un exemple sous *alue* 2 ; mais il faut reconnaitre *alue* sans hésiter dans son article *alve* 2 : « Li dozaine de peaus d'*alves* (lisez *alues*)... Des peauls d'*alves* (id.). »

Ambre, Cochard *ambre*, s. f.[1] For. *ambr*, pr. *amarino*. Osier blanc. D'Ameria, ville de l'Ombrie célèbre par ses saules et ses osiers.

Atque Amerina parant lentæ retinacula viti.

Georg. I, 265.

Ambrire, s. f. Oseraie. D'*ambre* avec suff. *ire* = aria.

A cette étymologie, M. Philipon objecte que « Ameria est inacceptable tant au point de vue historique qu'au point de vue phonétique : il eût donné un féminin, *ambri* » ; et il ajoute que le provençal *amarino*, invoqué par N. du P., est le salix amara de Virgile[2]. Je suis d'accord avec M. Philipon sur l'impossibilité phonétique d'identifier Ameria et *ambro*, *ambre* : ce n'est même pas *ambri*, c'est *amiri* qui serait le représentant phonétique du type Amĕria, dont aucune raison ne permet de révoquer en doute l'accentuation proparoxytonique régulière. Quant au prov. *amarino*, au moyen âge, *amarina*, il est bien certain qu'il représente un type *amarīna, qui a pu être tiré par le latin vulgaire de l'adjectif amarus. Mais alors il faut excommunier le lyonnais et le forésien, car, si nous partons de amarus, il n'y a pas moyen de les ramasser sur la route. Il semble pourtant difficile d'admettre que *ambro* et *amarina*, signifiant « osier » l'un et l'autre, n'ont rien de commun entre eux que trois phonèmes réunis au hasard[3].

Voici comment j'imagine les rapports étymologiques de ces deux mots. Le *glossarium Amplonianum primum*, qui se trouve dans un manuscrit d'Erfurth remontant au IXe siècle, nous donne cette glose : « Amera, genus salicis[4]. » M. Gœtz propose de corriger amera en amerina[5] ; la nécessité de cette correction ne m'apparaît pas. En supposant une forme masculine *amerus, nous avons un type excellent pour expliquer le lyonnais *ambro* ; cela vaut mieux qu'une correction brutale. Comme le provençal actuel possède *amarin* et *amarina*, il n'est pas surprenant que le latin vulgaire ait possédé *amerus et amera. Or, que peut

1. *Sic* ; je suppose que c'est un lapsus pour *m*.

2. *Rom.*, XX, 313-314.

3. Antoine du Pinet, un Lyonnais, comme on sait, a cette glose marginale dans sa traduction de Pline : « Amarines Ambres, ce sont les frans oziers » (2e édit., 1566, t. I, p. 612).

4. *Corp. gloss. lat.*, V, 342, l. 4.

5. *Thesaurus gloss. emendatarium*, v° *amera*.

être *amerus ? J'y vois une forme sortie, par voie de régression, de l'adjectif latin amerinus. Et à qui me taxerait d'excès d'imagination, je soumettrais les deux cas suivants.

Le latin possède un substantif axilla, bien connu. Modifié en *axella, il a passé dans toutes les langues romanes : il suffit de citer le provençal *aissela* et le français *aisselle*. A côté des représentants légitimes de *axella, nous trouvons aussi en provençal moderne *aisso* qui, selon les lieux, signifie « aisselle » ou « aine » : il est clair que *aisso* remonte à *axa, formation régressive d'après *axella.

Le latin possède un substantif maxilla, non moins connu que axilla. Modifié en *maxella comme axilla l'a été en *axella, il est devenu le provençal *maissela* et le français archaïque *maissele*, très vivants tous les deux dans maint patois du Nord et du Midi. A côté des représentants légitimes de *maxella, nous trouvons aussi en provençal moderne *maisso* « mâchoire, ganache » et en comtois *maîche* « bajoue [1] », qui remontent clairement à *maxa, formation régressive d'après *maxella.

Naturellement, il est difficile d'affirmer que *axa et *maxa sont autre chose que des schèmes et ont réellement existé en latin vulgaire préroman, car on peut aussi supposer que la formation régressive n'a eu lieu que dans la période romane. C'est cette dernière explication qu'il faut adopter, il me semble, pour le provençal moderne *flage flauge* masculin, *flajo flaujo* féminin, tiré de *flagel flaugel*, représentant le latin flagellum, au sens de « jet d'arbre ». En tout cas, mon hypothèse pour expliquer *ambro* n'a rien de subversif. Je vois que, sans connaître les trois exemples que je viens de produire, M. Meyer-Lübke admet [2] que le latin vulgaire a tiré de cophinus deux nouvelles formes *cophus et *copha, qui sont représentées aujourd'hui dans plusieurs dialectes italiens [3].

---

1. Contejean, *Gloss. du patois de Montbéliard*.

2. *Gramm. des langues rom.*, II, § 355.

3. Peut-être amera *amerus ont-ils vécu aussi dans la région française : cf. le nom de lieu *Ambrières* (Marne, Mayenne), qui concorde étonnamment avec le lyonnais *ambriri* « oseraie ». M. Longnon, il est vrai, est porté à voir à la base de *Ambrières* le nom germanique Ambricus ; cette hypothèse me paraît très peu vraisemblable, et je croirais plutôt à l'existence d'un type *Amerarias.

Apio, v. a. For. *apii*, b dph *apiar*, niç. *apia*, *apa*. Atteindre, saisir, toucher au but. De *ad* et *picare*, enduire de poix, puis, par extension de sens, saisir, atteindre...

Je ne puis me défendre de rattacher *apio* et ses congénères à un type lat. vulg. *adpedare, tiré de pes, pedis, et j'ai pour cela de bonnes raisons, encore que non manifestes. On objectera que le prov. *apezar* et l'esp. *apear*, qui représentent sûrement *adpedare [1], n'ont pas de sens exactement correspondant, à en juger par les dictionnaires modernes et même par le *Prov. Suppl.-Wœrterb.* de M. Emil Levy. Mais il m'est arrivé fort à propos de relire la version provençale de *Fierabras*, et j'y ai noté ces deux vers :

D'una legua noy podo li Frances *apezier* (v. 1844).
Mas quan vezo Paya noy podo *apezar* (v. 3769).

Le sens de « atteindre » est hors de doute : c'est ce qui justifie mon étymologie.

Ariu, s. m. For. *arsiau*. Orgelet. De arsum et illum oculum.

Il est impossible de séparer ce mot du prov. mod. *ourjòu*, *arjòu*, *arzol*, *ardiol*, etc., qui a le même sens et qui vient clairement du lat. hordeolum. Le changement de l'*o* initial en *a* peut être dû à une contamination de ardere et l'altération de la désinence normale *-ziu* en *-liu* à une étymologie populaire d'après *l'iu* « l'œil », soit ; mais il faut bien marquer le point de départ.

Baïno, v. a. For. *beina*. Faire macérer des légumes dans l'eau. De *bain* avec conservation de l'anc. diphtongue *a* + *i*. Balneare eût donné *bagni*...

Il n'est pas douteux que *baïno* corresponde exactement, comme sens et comme forme, au prov. mod. *bajana*. Donc, le type lat. vulg. est *baianare, car je rattache le provençal comme l'anc. franç. *baien*, qui s'applique aux légumes macérés, au nom de la ville de Baiae, célèbre par ses eaux thermales. Cf. les observations présentées par M. Salvioni sur l'italien *bagiana* dans *Nuove postille*, article *bajana*.

---

1. Il est à peine besoin de dire que *adpedare manque dans Körting.

Barno, ebarno, v. a. dph. *eibarna*, bourg, *ébaner*. Ouvrir toutes grandes les portes et les fenêtres. D'hibernare(?) par confusion de *i* initial avec le suff. *ex* dans *ebarno*...

Il est difficile d'être plus déraisonnable. Il n'y a qu'à ouvrir Mistral pour y trouver, à l'article *desbadarna*, seize formes différentes du même verbe avec le même sens. Donc, nous dirons que le lyonnais représente le thème du verbe qui signifie « ouvrir », à savoir bat-, plus un suffixe ern-, plus la désinence verbale, avec ou sans le préfixe ex. De savoir comment s'est formé ce curieux verbe *(ex)baternare ce n'est peut-être pas chose impossible. L'ancien franc-comtois a un substantif féminin *baherne* qui désigne une installation pour la fabrication du sel par évaporation : ce substantif nous reporte à un lat. vulg. *baterna, lequel est à *batare comme le latin classique caverna à cavare. Donc *(ex)baternare s'explique assez naturellement.

Bocherla, boucharla, s. f. For. *bouscarla*[1], lgd. *bouscarido*. Fauvette. De boscalem.

C'est du prov. *bouscarlo*, mieux encore que de *bouscarido*, qu'il convient de rapprocher le lyonnais. *Bouscarido* est clairement le lat. vulg. *boscarīta. Il n'est pas possible d'expliquer *bouscarlo* et *bocherla* par le type *boscalem. Il a certainement existé un adjectif *boscaris : cf. le prov. mod. *bouscarasso*, *bouscaren*, etc. et le forézien *boucharin*. Je crois qu'il faut supposer un type *boscarŭla, c'est-à-dire la combinaison de l'adj. *boscaris avec le suffixe -ŭlus.

Bossuer[2], s. m. En fr.-l. seuil. La 2e partie du mot est *suer*, en franç. seuil ; la 1re est plus obscure. Je crois y voir *bos*, bois, parce que les anciens seuils étaient formés d'une barre de bois que l'on franchissait... Il ne serait pas impossible que le radical fût celui de *bosse* : *bossuer*, ce qui fait renflement sur l'aire. Dans l'Ain on dit *bossi*, ce qui fait pencher en faveur de cette dernière étymologie.

Je m'étonne que N. du P. n'ait pas songé à l'adj. *bas* comme premier élément de *bossuer*. Le seuil est désigné d'une façon ana-

---

1. *Bouscarla* ne peut exister en forézien que comme mot emprunté au languedocien.

2. Écrit *bosuer* ; mais cf. la note sur la prononciation, p. 445 ; c'est aussi à la page 445 que j'emprunte l'indication de la forme *bossi*.

logue dans la Creuse (*bossouei*, *o* [illegible] *a*), dans la Dordogne (*ba-souei*, Mistral), dans la Corrèze (*bossèl*, *o* [illegible] *a*), en Poitou (*ba-seil*), en Berry (*basseuil*), etc. Dans la Corrèze, *bossèl* s'applique par extension à un appui de fenêtre, et même au linteau d'une porte ; mais en Berry, on distingue le *bas seuil* (seuil) et le *haut seuil* (linteau).

Cermilli, *çarmilli*, s. f. Cerfeuil. De caere, rad. de caerefolium et de millium, mil.

La carte 216 (*cerfeuil*) de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont ne signale ce nom qu'en deux points, 912 (Saint-Priest, Isère : *sarmili*) et 913 (Villars-en-Dombes, Ain : *sarmille*) ; toutefois au point 616 (Le Bugue, Dordogne) elle donne une forme flottante entre *écermino* et *échermino*. Mistral connaît précisément *cèrmino* comme périgourdin ; il ne donne aucune étymologie, ne fait aucun rapprochement. C'est un oubli, évidemment, puisque Raynouard donne *sermenha* « cerfeuil » avec un exemple de Daudé de Pradas. J'ai signalé ici même (XXXII, 472) la variante *sermunna* en ancien provençal, et Godefroy a relevé *salmille* dans le *Gazophylace de la langue françoise et flamande*, édition de 1656. Le type primitif de toutes ces formes est sarminia qui, concurremment avec sarmina et sarminium, se trouve non seulement dans les gloses botaniques réunies par Gœtz[1], mais dans le Glossaire latin-roman de Tours[2] et dans les recettes du IXe siècle publiées en 1896 par M. W. Schmitz dans ses *Miscellanea Tironiana*[3]. Je ne suis pas en état de dire quelle est l'origine de sarminia ; mais ayant ainsi jalonné l'étymologie du mot lyonnais, j'ai montré qu'il doit s'écrire par une *s* et non par un *c*. Donc, si ce mot doit quelque chose à cærefolium (dont je doute), c'est peut-être sa queue, mais ce n'est sûrement pas sa tête.

Chanevo, *chenèvo*, vln. *chenevo*, s. m. For. *chinèvo*, lgd. *canèbe*, *canub*, dph. *chanevo*, *chenaivo*, *chonobe*, *chenevou*. Chanvre. De cannabium...

---

1. *Corp. gloss.*, III, 577, l. 13 et 629, l. 10 ; cf. l'art. *cerfolium* du *Thes. gloss. emend.*

2. *Cerfolium*, *sermenna*, *ro*[*manice*] *cerfoiz* (Foerster et Koschwitz, *Altfr. Uebungsb.*, col. 212, nº 179).

3. *Sirminia*, 66, l. 20 ; cf. *Arch. f. lat. Lexic.*, X, 269.

Je crois que le type lat. vulg. de ce mot a un *p* au lieu du *b* du lat. classique[1] ; mais là n'est pas la question. N. du P. se trompe en attribuant à l'anc. lyonnais la forme *cheneva* : l'anc. lyonnais dit *chenevo*, et il exclut par cela même le type étymologique en -ium, qui aurait donné **chenaivo*. Il faut partir de *canăpus proparoxytonique en lyonnais comme dans tous les autres parlers romans.

CHARRAIS, Cochard *charroi*, s. f. Chemin privé pour le passage d'un char entre deux terres. De *carrense.

Le genre féminin interdit absolument de songer, comme l'a fait N. du P., au suffixe -ensis qui, dès l'origine du français et du provençal avait comme féminin -ensa. Je ne vois d'hypothèse satisfaisante au point de vue phonétique que celle d'un subst. verbal tiré de l'anc. verbe *charreier* ; le lyonnais nous offrirait donc la forme féminine du franç. *charroi*, et du provenç. *carrei*. Pour ce dernier mot, Mistral indique le sens concret de « voie, ornière » ; mais je ne vois pas trace d'une forme féminine ailleurs que dans le Lyonnais.

CHAUSSI, v. a. A. Tarare, passer de la colle sur la chaîne de la mousseline pour la rendre plus glissante. Métaphore tirée du franç. *chausse* : *chôssi* la chaîne, lui donner des chausses, l'habiller.

En réalité, le verbe dont s'agit n'a rien à voir avec *chausse*, mais il est de la famille du mot franç. *chas* « colle de tisserand », lequel correspond au prov. mod. *cadais*, dont je ne sais point l'étymologie[2]. Le prov. a tiré un verbe de *cadais* et il dit *cadeissa* ou *encadeissa* ; en dauphinois on a le subst. *chas* et le verbe *chassa*. Il faut donc écrire *chossi* en lyonnais (changement normal de *a* en *o*) et non *chaussi*.

CHIRON, s. m. Petit ver du bois. De *ciron* av. un passage (très rare) de *c* palatal à *ch*.

CHIRONNO, adj. : Piqué des vers.

Ce mot n'a rien à voir avec *ciron* ; il est identique au prov. *cairoun*, *queiroun*, diminutif de *queiro*, *quèro*, et repose comme

1. Cf. mes *Essais*, p. 409, et mes *Mélanges*, p. 50.
2. Le mot a pris dans le patois forézien la forme *étiadê*.

lui sur un type étymologique *carionem, tiré de *caria, pour caries. Mistral donne d'ailleurs *chiroun*, et *chirouna* (dont il rapproche le forézien *chirona*) et les explique fort bien.

Cimoussa, s. f. For. *simoussa*, alp. *simossa*, it. *cimossa*. Lisière d'une pièce de drap. Vpr. *simossa*, *simoyssha*, frange, bordure ; vfr. *cimois*, *simois*, cordon ; poit. *cimois*, lisières servant à tenir les enfants. Étym. inconnue. Peut-on présenter l'hypothèse de cyma considéré au sens d'extrémité ? Cymensis donnerait vfr. *cimois*, et vpr. *simoyssha* par une flexion fém. ; *cimoussa* serait formé avec un suff. oceus : cf. lyon. *panosse* de panna.

L'idée de rattacher à cyma la famille de *cimoussa* n'est pas personnelle à N. du P. Il s'est aperçu lui-même que M. Bugge l'avait émise avant lui (*Rom.* III, 158) et il l'a déclaré dans son *Supplément*, en ajoutant : « L'existence du mot en pr. et en fr.-prov. paraît montrer qu'il a été tiré du lat. cyma sans l'intermédiaire de l'italien. » Il est bien certain que l'italien n'a rien à voir dans l'ascendance de notre mot, mais il ne me paraît pas moins certain que le latin cyma doive être lui aussi débouté de toute prétention étymologique. Cimussa, type du lyon. *cimoussa*, existait en latin dès le temps de Dosithée, qui enseignait le grec à Rome au commencement du IIe siècle de notre ère, puisque Dosithée mentionnne le verbe cimusso, qu'il traduit par σειρω, et le substantif cimussatio, qu'il traduit par ἡ σειρὰ του βίρρου[1]. Aussi n'est-on pas surpris de trouver dans un recueil plus récent la glose : cimussa σιρα[2]. Or le grec σειρὰ a le sens général de « lien » ; nous sommes bien forcés d'admettre que c'est cette idée, et non celle de « cime », qui réside essentiellement dans cimussa et dans ses représentants modernes[3].

Colessi, *coulessi*, s. f. Pièce de bois sous la vis du pressoir, qui glisse entre les deux aiguilles. De colare avec suff. *essi* répondant au latin itia (cf. *justesse*, *grandesse*).

Il est à peine besoin de faire remarquer que le suffixe itia est toujours abstrait et ne saurait convenir ici. *Colessi* est manifes-

---

1. Keil, *Grammatici latini*, VII, 435.

2. Goetz, *Corp. gl. lat.* II, 110 ; cf. II, 431 : σιρα cimisa (*sic*).

3. Sur les types concurrents *cimussia et *cimussium, cf. mes *Essais*, p. 78 et 84. On a aussi des représentants de *cimussum dans le Midi et dans l'Est.

tement un adjectif féminin employé substantivement, et cet adjectif correspond au prov. *coladitz*, à l'anc. franç. *coleïz*, au franç. mod. *coulis*, qui a été également substantivé au féminin (*coulisse*); par conséquent, il remonte au latin *colatīcius, *colatīcia. Comparez le dauph. *étai*, de *statīcius[1], et l'article qui suit.

CORDET, s. m. *cordessi*, s. f. For. *cordeis*. Étrier double, en fer, adapté au joug des bœufs, et dans lequel on fait passer le timon du char, qui est ensuite retenu par une cheville. De chorda avec suff. dimin. *et* dans un cas et dans l'autre avec suff. *essi* représentant une forme fém. de *cordet* (cp. *diablesse* de *diable*, etc.). L'étym. chorda s'explique comme sens parce que, à l'origine, le *cordet* était ce qu'il est demeuré en Dombes, un lien d'osier ou de corde.

C'est parfait, sauf que la phonétique exige impérieusement un type étymologique *chordatīcius et *chordatīcia; cf. l'art. précédent.

COVIN, Cochard *coven*, s. m. Piquette. For. *couvent*, *coveint*, boisson faite avec des airelles et des pelosses (prunelles). De cum vino, ce qui accompagne le vin. Cp. cum pane = *copain*.

Dans le *Supplément*, N. du P. s'est repris, mais uniquement pour faire remarquer que *copain* n'était pas cum pane, mais le mot composé *cumpanio; dont acte. L'important n'est pas le pain, mais le vin. Dire que la piquette « accompagne » le vin, c'est inexact; elle le « supplée »; donc l'emploi du préfixe cum n'est pas justifié. D'autre part, si dans le lyonnais les sons *en* et *in*, primitivement distincts, se confondent, il n'en est pas de même en forézien : or Gras, qui écrit *ïn* pour mieux faire ressortir l'*i* nasalisé (*alyïn*, *boucharïn*, *chïn-taes*, etc.), ne connaît que *couvent* et *coveint* (auxquels, par parenthèse, il attribue le genre féminin.) Il est sûr, et c'est tout naturel, que *vin* n'a rien à voir dans le mot qui nous occupe. Gras le tire de *couver*, auquel il attribue le sens *ad hoc* de « fermenter »; mais ce serait une formation monstrueuse. La vérité se trouve dans Mistral où on lit, à l'article *couvènt* : « *vin de couvènt* ou tout court *couvènt*, piquette, en Dauphiné et Forez. » Le genre féminin indiqué par Gras pour le forézien est-il sûr? En tout cas il n'a rien d'impossible : au lieu de « vin », c'est « boisson » que l'on sous-entendrait, voilà tout.

---

1. Devaux, *Essai sur la l. vulg. du Dauphiné*, p. 241, n. 1.

DAYA, s. f. A Yzeron, largeur d'un doigt. De digitata.

Bien que N. du P. indique que *daya* est un mot oxytonique, je ne doute pas qu'il faille y reconnaître le même type que dans l'anc. franç. *deie*, *doie* qui a exactement le même sens, c'est-à-dire le pluriel neutre *dita pour *digita. L'anc. dauph. a la forme correspondante *dea* [1]. Le déplacement d'accent n'a rien d'extraordinaire : cf. les observations présentées à ce sujet par M. Philipon [2].

DESSODO, Cochard *dessouda*, v. a. Br. *dessodé*. Surprendre, stupéfier. V. fr. *dessoder*, disjoindre, briser. De dissolidare employé au figuré.

Dessodo correspond au dauph. *dessoda*, au prov. mod. *dessouda*, à l'anc. prov. *dessoptar*, à l'anc. franç. *dessoter*, etc. [3]. Comme l'ont bien vu Raynouard, Mistral et d'autres, c'est le latin desubitare, employé par Firmicus Maternus, ou, si l'on veut, un composé refait, avec le préfixe de et subitare.

DORSI, Cochard *dorcy*, à Lyon *dorse*, sf. v. fr. *dosse*. Gousse, cosse. De dorsum qui, réduit à dossum, avait pris le sens de pellis, étendant ainsi la signification de la partie au tout.

Il est impossible de séparer le lyonnais du prov. *dolsa*, aujourd'hui *dolso*, *dousso*, etc., et qui a le même sens; l'anc. franç. *dosse* a dû être primitivement *dolse*. Le changement de *l* en *r* est normal en lyonnais, tandis qu'on ne saurait passer de *r* à *l*, comme il le faudrait faire si l'on partait de dorsum. D'ailleurs pour ruiner cette hypothèse, il suffit de signaler que le lat. vulg. dolsa est attesté avec le même sens dès le IXe siècle [4]. La présence d'un *i* à la finale du mot lyonnais montre que dans cette région dolsa a été allongé en *dolsia [5].

---

1. *Annales du Midi*, IV, 397.

2. *Rev. de phil.*, III, 188.

3. Aux exemples réunis par Godefroy à l'article *desoter*, il faut en ajouter un qui forme à lui tout seul l'article *essoubder*, en lisant dans l'exemple cité *dessoubter* au lieu de *d'essoubter*.

4. *Alii dolsas novem* (neuf gousses d'ail), dans les recettes médicales publiées par M. W. Schmitz, *Miscellanea Tironiana* (Leipzig, 1896), p. 65, l. 17.

5. N. du P. croyait que l'*s* avait la vertu de changer l'*a* final en *i* ; pour expliquer *dorsi* il se serait contenté de dolsa; mais M. Philipon a parfaitement montré que N. du P. avait tort (*Rom.*, XX, 309).

Droueri, v. a. Passer une règle sur un boisseau plein pour enlever l'excédent. De fr. *droit*, prononcé *droué*, plus suff. *eri*.

N. du P. n'a pas remarqué que le patois lyonnais disait aussi *radoueri*, daprès *radoueri*, radoire [1] : la forme normale du subst. devrait être *raduri*, mais le français a passé par là. On a dit *doueri*, au lieu de *radoueri*, par suite de l'idée fausse que *ra* était un préfixe. Quant à l'épenthèse de l'*r*, elle s'explique sans faire appel à *droit* : cf. *droblo* « double », *étrobla* « étable », *étroblo* « éteule », *trobla* « table ».

Échaquer, v. a. A Lyon, *écailler*, en parlant d'un poisson. Je l'entendais souvent dans mon enfance ; il me paraît tombé en désuétude. Évidemment du rad. d'*échaille*, mais le suff. est difficile à expliquer. Il faut peut-être le rapprocher du poitevin *écharclier*, écailler. Un type *scalculare donnerait à Lyon *écharcler*, qui peut se réduire à *échacler*, *échaquer*.

Du lyonnais *échaquer* il faut rapprocher le dauph. *échaca* et le prov. mod. *escata* (en limousin *eschata* [2]). A la base se trouve le subst. *escato*, « écaille », au moyen âge *escata*, que Raynouard rattache à tort au lat. squama, mais dont je ne puis déterminer l'origine. En tout cas, *escata* suppose un type *scatta [3]. Il me paraît probable que le lyonnais et le dauphinois ont, à une époque récente, substitué un *c* explosif au *t* traditionnel.

Écouessons, *écoessons*, Cochard, *écoissons*, s. m. pl. Battages des grains. D'excussum, avec suff. onem. On devrait avoir *écossons*, comme on a *écossou*. *Ecoisson* répondrait à *excucsonem.

Je ne doute pas que *écoisson* représente le lat. excussionem, employé par saint Jérôme, et j'estime que personne n'en doutera : il ne fallait qu'y penser. Le changement de genre ne fait pas difficulté : cf. le fr. *frisson*, de *frictionem, *poison* de potionem et *soupçon* de suspectionem. Je ne connais pas d'exemple de la survivance du lat. excussionem ailleurs qu'en lyonnais ; mais il doit y en avoir, et s'il n'y en a décidément pas, le patois lyonnais mérite d'être cité à l'ordre du jour pour sa belle conservation.

---

1. Sur ce mot, voyez mes *Essais*, p. 367.

2. Le subst. limousin *eichato* est indiqué par N. du P., app., p. 454.

3. L'ital. *scatola* « boîte » est peut-être de la même famille, mais on ne sait d'où il vient : cf. Körting, 8433.

Ensarailli, adj. v. « *Oul est ensarailli, alli est ensarailla*, celui ou celle qui est égaré et ne sait plus trouver son chemin. Dans le Jura : *enserré* » (Cochard). Pr. *ensarra*, it. *inserrare*, enfermer. De *sarailli*, serrure, **ensarailli* fermer à clef. Cp. *envarro*, même sens, de *verrou*. Être *ensarailli*, c'est avoir son chemin fermé. La forme jurass. *enserré*, indique la même idée.

Le jurassien *enserré* est une forme nasalisée pour *esserré*, qui est le lat. exerrare, ni plus ni moins. On peut voir dans Godefroy de nombreux exemples du verbe *esserrer*, soit au sens transitif de « égarer », soit au sens neutre de « s'égarer ». L'anc. prov. connaît aussi le participe *eissarrat*, *icharrat*, spécialement au sens figuré de « éperdu » [1] ; les patois méridionaux ne l'ont pas conservé. En revanche, la forme d'oïl a survécu en Franche-Comté et en Lorraine [2].

Envarro (S'), *s'invarro*, v. réfl. A Saint-Martin-d'en-Haut, s'embarrasser, s'embrouiller, ne savoir où prendre sa route. Du rad. de *verrou*. L'idée est la comparaison avec une porte verrouillée qui ne peut s'ouvrir ; cp. *ensarailli*.

J'ai fait justice de la prétendue étymologie de *ensarailli* ; celle que N. du P. assigne à *s'envarro* est non moins invraisemblable au point de vue sémantique et tout à fait impossible au point de vue phonétique. Peut-être faut-il rapprocher le verbe lyonnais du verbe dauphinois *s'ensevera*, employé dans toute l'étendue des Terres-Froides, que M. l'abbé Devaux explique avec quelque vraisemblance par *seperare combiné avec inde [3].

Épuchi, v. a. For. *éputia*. A Riverie, écraser. Non de *punctare, mais de *expulicare, écraser comme une puce. Le for. *éputia*, de *expuliceare, confirme l'étym.

Il est essentiel de savoir que N. du P. indique que *épuchi* se prononce *éputchi* ; or cela ne se concilie pas avec le type *expulicare, contre lequel il y aurait aussi à dire au point

---

1. Levy, *Prov. Supp.-W.*, II, 329.

2. Dartois, dans *Mém. de l'Acad. de Besançon*, 1850, p. 214 ; Tissot, *Patois des Fourgs*, dans *Mém. de la Soc. d'émul. du Doubs*, 1865, p. 272 ; Poulet, *Essai d'un vocab. étymol. de Plancher-les-Mines*, p. 114 ; Rolland, *Voc. du patois messin*, dans *Romania*, V, 211 : hhèrë (so), se tromper ; Grammont, *Patois de la Franche-Montagne*, dans *Mém. de la Soc. de ling.*, XI, 143. Le Dr Poulet est le seul, semble-t-il, qui ait vu l'étymologie.

3. *Étude sur la l. vulgaire du Dauphiné*, p. 243, n. 2.

de vue sémantique. Quant à vouloir expliquer le forézien *éputia* par *expuliceare, c'est de la démence. Il est impossible de séparer ces deux mots des mots du prov. mod. qui ont le même sens et qui sont formés avec le préf. ex, le subst. puls, pultis « bouillie » et un suffixe verbal variable, tels que *espóuti* < *expultire, *espóuteja* < *expultizare et *espóutilha* *expulticulare.

Comme N. du P. nous avertit ailleurs (v° *impunti*, *mètiri*, etc.), qu'à Riverie la prononciation *-tchi* correspond à *-ti*, je crois qu'il faut interpréter son *épuchi* comme équivalant à *éputi* et le rattacher à *expultire.

Formailles, fr.-lyon. *fremailles*, s. f. pl. For. *froumailles*. Dragées, suivant Cochard, mais en réalité fiançailles et par extension dragées de fiançailles. A Fribourg, *fermalhe*, fiançailles. De *forme*, avec suff. coll. *ailles* : *formailles* répond au franç. *formalités*.

Il est clair que *formailles* est une altération récente, soit par étymologie populaire pure, soit par labialisation favorisée par l'étymologie populaire, d'une forme primitive *fermailles*, identique à l'anc. franç. *fermailles*, au prov. *fermalhas*, et répondant à un type lat. vulg. *firmalia, de firmus et non de forma. Gras, qui donne pour le forézien *farmailles* « fiançailles », l'a parfaitement vu, et Godefroy lui-même a cité le forézien *froumailles* à la fin de son article *fermaille*. Mais il est dit que je ne pourrai jamais louer Godefroy sans restriction : il a réuni à tort *fermaille* « agrafe » à *fermaille* « enjeu, gageure, promesse, traité, accordaille » ; il fallait en faire un article différent, car il remonte à *firmacula pour *firmaculum.

Fourvières, v. lyon. *Forvero*. Lieu dit à Lyon, célèbre par sa chapelle. De Forum Varii, selon l'étymologie, très acceptable, de M. Philipon L'*s* de Fourvières a été ajoutée sous la fausse idée de l'étymologie de Forum vetus.

Cette opinion commune de Puitspelu et de M. Philipon, doit beaucoup attrister les Lyonnais, et je compatis à leur chagrin, car il ne m'est pas prouvé du tout que la vulgate ait tort; elle demande plutôt à être légèrement corrigée qu'à être ignominieusement condamnée. M. Salomon Reinach a écrit récemment, avec un bel entrain : « L'étymologie Forum Vetus n'est pas une plaisanterie ; c'est la certitude même. En

effet, d'abord il est constant que le forum de Lyon couvrait en partie le plateau de Fourvières ; en second lieu, la chronique de Saint-Bénigne de Dijon (Bouquet, V, 212), rapporte en l'an 840 : « Hoc anno memorabile ac insigne opus quod Forum Vetus vocabatur Lugduni corruit. » Le nom de *Fourvières* a passé par les formes *Forviel*, *Forviedre*, *Forviere*, qui devraient suffire à dissiper les doutes[1]. »

J'estime que *Fourvière* (l'*s* finale de la forme usuelle est sans valeur traditionnelle) représente Forum *Veterum. La déclinaison vulgaire *veterus, *vetera est solidement attestée non seulement par des noms propres italiens (*Castelvetro*), espagnols (*Murviedro*), portugais (*Torresvedras*) et provençaux (*Casteu-Veire*, *Marsiho-Veire*), mais même par des noms communs, comme le lyonnais *viero*, dont il sera question plus loin, le prov. *veire*, etc.[2]

GARGOLLION, s. m. A Panissière, têtard de grenouille. Malgré l'étrangeté de la transformation, c'est *grenollion*, devenu *guernollion* par métathèse, *garnellion* par passage de *e* à *a* sous l'influence de *r*, enfin *gargollion* par assimilation de *n* au *g* initial.

Il faut avant tout proclamer que *gargollion* ne peut sortir phonétiquement de *grenouille* ; on tâchera ensuite de mieux s'orienter. Je remarque que Panissière est sur les confins du Lyonnais et du Forez : or en Forez, d'après Gras, le mot *gourguillon*, que N. du P. a eu le tort de ne pas citer, désigne à la fois le têtard et le charançon. Comme nom du charançon, *gourguillon* se trouve quelquefois dans les textes français dialectaux[3] : il vient sûrement du lat. vulg. gurgulionem, comme l'italien *gorgoglione*[4]. Il ne faut pas chercher une autre étymologie au lyonnais *gargollion* : l'*a* de la syllabe initiale est sorti d'*o* par dissimilation. Le rapport phonétique de *gargollion* et de gurgulionem est très solidement appuyé par le mot *carcaillon*, que le Lyonnais Antoine du Pinet emploie comme syno-

1. *Rev. archéol.*, 3e série, t. XL (1902), p. 135.
2. Cf. Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, II, § 56.
3. Voy. Godefroy, vo GURGULION.
4. Cf. Körting, 2699 et 4403.

nyme de « charançon »[1] : nous avons là un représentant du latin classique curculionem, qui est successivement devenu **corcoillon*, **carcoillon* (par dissimilation), finalement *carcaillon* (par assimilation). Reste à élucider le rapport sémantique.

GNIAU, Cochard *niard*, s. m. Œuf qu'on laisse dans le nid pour que la poule y revienne pondre. De *nidellum*, d'où *gnïau* réduit à *gniau*; pour la forme de Cochard, il y a eu substitution du suff. germ. *ard* avec intention péjorative.

Les formes des patois provençaux et français remontent à *nidalem et non à *nidellum; il n'y a pas lieu de chercher une autre étymologie pour le lyonnais. Le *niard* de Cochard me fait l'effet d'être une fausse graphie pour *niar*; l'*r* peut représenter l'*l* du type latin, comme il arrive souvent en lyonnais, où l'on trouve d'une part *tinor* de tinalem, *chator* de capitalem, de l'autre *mau* de malum, *sau* de *salem, *madinau* de matutinalem[2].

HUTAL, contenu d'une hotte, mesure de solides. Cf. v. fr. *hostiel* et Du Cange, vv. *hotus* et *hotellus* (Philipon, dans *Rom.*, XIII, 589; le mot manque dans N. du P.).

Si l'on remarque que ce mot *hutal* sert de mesure pour le chanvre mâle à côté du *quintal*, qui sert pour le chanvre femelle, on n'hésitera guère à le rattacher au nom de nombre octo. D'ailleurs l'anc. franç. *hostiel* n'est vraisemblablement qu'une graphie fantaisiste pour *oitiel*, forme normale (remplacée de bonne heure par *uitel*) prise par le lat. vulg. *octalis : cf. Du Cange, OCTALIUM, et Godefroy, OITEL.

JAR, *jor*, en fr.-lyon. *jer*, *s. m.* Dard des abeilles. Du germ. v. h. a. *gêr* etc., dard, javelot; lat. gaesum.

Le lyonnais est clairement apparenté au champenois *jarson*, au berrichon *jesson*, au franc-comtois *dzaisson*, etc., qui ont le même sens. J'ai dit ailleurs que je croyais retrouver dans ces

---

1. Dans sa traduction de Pline, 3e édition (1584), t. II, p. 57 : « les *carcaillons* ou charançons ». C'est de là que Cotgrave a tiré *carcaillon* qu'il fait par erreur du féminin, mais qu'il traduit exactement par : « A Corn-devouring Mite, or Weevil . »

2. N. du P. voit aussi dans ce mot le suffixe -ellum, mais il a tort.

mots le thème du verbe français *gercer*, anciennement écrit *jarser*[1] : je ne m'en dédis pas. Le lyonnais nous offre la forme masculine correspondant à l'anc. franç. *jarse* « lancette pour saigner » ; malheureusement il ne nous avance pas vers l'étymologie définitive.

MARSIA, Cochard *marcia* s. f. Averse, ondée de courte durée. De mersum, plus suff. roman *ia* par analogie avec les mots en *ata* précédés de yotte : *cruèzia*, etc. La forme de Cochard met à néant toute étymologie qui serait tirée de *mars*, averse du mois de mars, *a* ne passant pas à *e*.

Un changement sporadique de *ar* en *er* n'est pas chose tellement inadmissible, même en lyonnais, où les anciens textes donnent par exemple *erbros* pour *arbros*[2], *Girert* pour *Girart*[3], *Guicherlez* pour *Guichardez*[4], *Berners* pour *Bernars*[5] ; donc il faut tirer *marsia* du type latin vulgaire *martiata, comme le prov. *marsado* et le dauph. *marsa*, qui signifient à la fois « durée de mars », et « giboulée de mars ».

NAVEY, v. lyon., s. m., v. fr. *navoy*. Bateau. De *navensis, de navem.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que l'anc. franç. *navoy* est le latin classique navigium en personne, puisque Körting l'a oublié ; le lyonnais n'en peut être séparé, non plus que du prov. *navei*.

PÉCHURI, s. f. Jadis vivier, réserve de poisson ; aujourd'hui, pièce d'eau qu'on peut vider au moyen d'une bonde et qui sert à laver le linge. C'est le franç. *pêcherie*, dans lequel le suff. *erie*, qui n'existe pas en patois, a été transformé en *uri*, d'*oria*.

N. du P. indique que l'accent tonique est sur l'*i* dans *péchuri* : c'est bien extraordinaire. En tout cas, *péchuri* doit être ramené à piscatoria comme *coluri* à *colatoria; si la prononciation oxytonique est réelle, elle est attribuable à l'influence du franç. *pêcherie*.

---

1. *Rom.*, XXIX, 180 et mes *Mélanges*, p. 98.
2. *Rom.*, XIII, 579, l. 6 d'en bas.
3. *Rom.*, XIII, 572, l. 1.
4. *Rom.*, XIII, 580, § 18, 20.
5. *Rom.*, XIII, 573, l. 7.

PEYLO, mesure de grain (Philipon, dans *Rom.*, XIII, 589).

Ce curieux mot n'a pas été recueilli par N. du P. La définition de M. Philipon ferait croire qu'il l'a pris pour un substantif; en réalité, c'est un adjectif, et les passages où il figure le dénoncent clairement. Ces passages appartiennent tous aux fragments d'un terrier lyonnais publié par M. Philipon, *Romania*, XIII, 584, 588; les voici textuellement :

8. I ras e demi d'aveyna... e un comblo *peylo* d'aveyna.
16. II comblos *peylos* d'aveyna.
20. I comblo e dimi *peylo* d'aveina.
22. II comblos chauchies d'aveyna... et I comblo chauchia... e I comblo *peylo*.
66. I comblo chauchia e dimi ras *peylo* d'aveyna [1].

Il est manifeste que *peylo* s'oppose à *chauchia* pour qualifier la mesure non foulée, absolument comme le fait dans les textes limousins que j'ai signalés depuis peu, l'adjectif *mespesol* [2]. Je ne vois que le latin pensilis qui puisse expliquer notre *peylo* : on conçoit que pensilis, « suspendu en l'air », soit pris pour un antonyme de calcatus « foulé ». L'*o* final est normal : il faut se rappeler que les adjectifs en -ilis ont passé de bonne heure à la déclinaison bonus bona ; donc, *peylo* représente le latin vulgaire *pensilus [3].

PORCHAILLI, s. f. 1. Pourpier, v. franç. *porchaille*. 2. charcuterie. De *porc* avec suff. collectif *ailli*. Quant au sens, il vient de ce que les porcs sont friands de pourpier.

Le suff. collectif *ailli* n'existe que dans *porchailli* « charcuterie ». Le prétendu vieux franç. *porchaille* n'est que du lyonnais ou du dauphinois francisé au XVIe siècle. Ce qu'il est important de noter, c'est que ce nom dialectal du pourpier correspond

---

1. A ces exemples on peut en ajouter un de l'année 1520, que les Bénédictins ont incorporé dans Du Cange, vo PEYLO : ils traduisent par « lente admensus ». Je ne vois pas ce que le temps fait à l'affaire.

2. *Mélanges*, p. 109.

3. On sait que le franç. *poile* « fourneau », anciennement « chambre d'en haut », a la même étymologie. *Peylo* se trouve aussi comme substantif correspondant dans la région franco-provençale : « in tupa seu *peylo* », lit-on dans un acte grenoblois de 1335 (Chevalier, *Cart. fratr. Predic. Gratianop.* p. 40). Cf. Du Cange, *pessulum* 1.

exactement à l'ital. *porcacchia* et représente le lat. vulg. porcacla, fréquent dans les gloses botaniques, dans l'unique ms. du médecin Marcellus, dans deux mss. du médecin Theodorus Priscianus, etc. Porcacla est une métathèse de *porclaca, contraction du lat. classique porcilaca ou portulaca. Il y a donc lieu d'instituer deux articles *porchailli* en lyonnais.

PRESSON, s. m. Pal en fer qui sert soit à faire un trou en terre pour y planter un pieu, soit à percer un trou dans un mur, soit à faire office de levier ou de pince. Le mot est ancien : « por faire *pressons* à Lyon et por les acirier et apointer. » On songe tout d'abord à fr. *presser* avec suff. *ôn*; mais je crois qu'il faut y voir *perçon* avec métathèse de *r*.

Presson doit être identifié à l'anc. franç. *paisson*, avec *r* épenthétique; il remonte au lat. vulgaire *paxionem, tiré à l'aide du suffixe -ionem du thème de paxillus « pieu ».

QUÈSI (SE), *se quièsi*, Cochard *se quaisi* ... V. pron. se taire. De *quetiare pour quietare.

Il semble bien que N. du P. considère son type étymologique *quetiare comme sorti de quietare par métathèse de l'*i* : à ce compte, il a tort, et je comprends que M. Philipon hésite à lui emboîter le pas et déclare que l'étymologie du lyonn. *queisier* (car telle est la forme du moyen âge) « n'est pas absolument claire »[1]. Mais il faut considérer *quetiare comme formé de l'adjectif *quetus (class. quietus) à l'aide du suffixe verbal -iare, et tout rentre dans l'ordre : le lyonnais est aussi régulier que l'anc. franç. *queisier*, devenu plus récemment *coisier*[2].

REVONDRE, v. a. Enfouir, enterrer, recouvrir. De refundere. Le v. franç. *rebondre*, que Diez tire de reponere, me fait l'effet d'une forme dialectale de *revondre* dans laquelle *v* a pris la prononciation gasconne ; refondere se prête d'ailleurs beaucoup mieux au sens que reponere.

Le vieux franç. *rebondre* est en effet dialectal (Ouest et Sud-Ouest); la forme ordinaire est *repondre*. Mais c'est une illusion singulière que de croire à la supériorité sémantique de refun-

---

1. *Rom.*, XXX, 254 (note) et 255.
2. Cf. Körting, 7667.

dere. Il est clair que le lyonnais *revondre* représente reponere avec changement normal de *p* intervocalique en *v*; s'il venait de refundere, il aurait perdu la consonne médiale : cf. *priond*, *prond*, *prand*, de profundus.

ROUAGNIRI, s. f. A Saint-Martin, ornière. De *roua*, roue, avec suff. *iri*, d'où *rouairi*, puis insertion d'*n* pour rompre l'hiatus, probablement sous l'influence de *ornière*.

Il y a en effet *roua* dans *rouagniri*, mais avec deux suffixes combinés, -aneus + aria. Cf. le prov. mod. *roudan* et l'anc. franç. *rouain*, dont Godefroy a signalé la survivance dans beaucoup de patois [1].

SEYNO, v. lyonn. dans le texte suivant : « E li mercer devont pusa fort, et aus *seyno* et a les feres II d. fors. » Je traduis : « Et les merciers doivent une poge forte et aux *marchés* et aux foires deux deniers forts. » M. Philipon lit aussi « marché » [2]. Je verrais dans *seyno* le latin signum...

Mais signum ne peut donner que **seyn*, comme forme populaire; comme forme savante, il a donné *signo*, qu'on trouve souvent dans les textes du moyen âge [3] et dont N. du P. enregistre lui-même la persistance dans le patois actuel. Le sens de « marché », me paraît erroné; il faut traduire par « synode » et rattacher *seyno* au lat. synodus représenté, comme on sait, par l'anc. franç. *senne* [4].

SUEL, SUER, SUAR, s. m. Aire pour battre le blé. *Soleum, de sola.

Je ne vois aucune raison qui empêche de considérer le lyonnais comme un représentant régulier du lat. classique sōlum «sol». Cf. la carte 20 de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont.

VIAIRO, *viairi*, à Mornay; *viar* à Villefranche; *viro*, à Craponne, s. m. jachère. S'emploie surtout dans l'expression *terra in viairo*, terre qu'on laisse reposer. Je crois que la forme primitive est *viairo*, de *vacarium, tiré de vacare... Dans *viro* il y a eu influence de *viri*, tourner...

---

1. Cf. Horning, *Z. f. rom. Phil.*, XVIII, 228.
2. *Rom.*, XIII, 590.
3. Los *signos* des prophetes, Mussafia et Gartner, *Altfr. Prosalegenden*, p. 2, l. 5 d'en bas); co sera li *signos* (*ibid.*, p. 53, l. 1) ; lo *signo* de la crois (ibid., p. 56, l. 5. d'en bas); etc.
4. Cf. *Rom.*, XXX, 423.

Ce curieux substantif a servi à former le verbe *devièrî* « défricher », que N. du P. écrit *devierri*. Il est difficile de le séparer des mots suivants du prov. moderne : *veire*, s. m., « terre inculte qu'on a laissée en friche, dans le Var » ; *veirimo*, *vairimo*, s. f., « jachère, friche, en Dauphiné » ; *vèiro*, s. f., « terre inculte, terre abandonnée, dans les Alpes ». Mistral voit à la base de ces mots le lat. vetus; je crois qu'il a raison. J'ai déjà parlé de la déclinaison vulgaire *veterus, *vetera[1] ; je ne reviens pas là-dessus. Au point de vue sémantique, je me bornerai à indiquer que l'adj. fém. vetusta a été substantivé en Sardaigne[2] et en Romagne[3] pour désigner une terre restée inculte depuis un temps plus ou moins long, et que le type lat. vulg. *veclētum = *vetuletum sert en Corse au même usage.

VORZINES, *vorzes*, à Lyon *vourzines*, s. f. pl. Dauph. *vorsio*. Se dit des scions de saule et d'osier qui croissent dans les lieux humides. Du bas-lat. verga (pour virga) dans lequel *e* a passé à *o*, peut-être sous l'influence de l'*r* (cf. vortere pour vertere)....

Il est inutile de faire ressortir l'invraisemblance d'une pareille étymologie ; mais il est bon de noter que N. du P. aurait dû signaler en ancien lyonnais le nom de l'arbuste même d'où l'on tire les *vorzines* : il figure sous la forme *vorzo* dans des noms de terres[4]. Mistral ne donne le mot que comme dauphinois (*vorge*, *vouorge*, *vorze*) ou comme forézien (*vorse*) : il l'applique à l'osier rouge, *Salix purpurea*. Duchesne enregistre *vordre* comme nom vulgaire du marsaus, *Salix caprea* : c'est certainement le même mot, et *vordre* doit probablement être corrigé en *vordze*. L'étymologie définitive reste à trouver.

Ant. THOMAS.

---

1. Ci-dessus, art. *Fourvières*.
2. *Rom.*, XXX, 571.
3. Art. BEDUSTA de Du Cange, éd. Favre.
4. *La terra del Vorzo*, *Rom.*, XIII, 587, § 46 ; au § 47, le scribe a écrit par distraction *la terra del Volzo*. M. Philipon n'a pas relevé le mot dans son glossaire. M. l'abbé Devaux a signalé le dérivé *vorzei* dans le terrier du Temple de Vaulx, à la date de 1352 (*Essai sur la l. vulg. du Dauphiné*, p. 480).

IL TIPO AVVERBIALE DI *CARPONE -I*

Sommario. — § I. Elenco delle voci avverbiali in *-one -i*. — § II. Dichiarazione che ne dà il M.-Lübke. — § III. Proposta d'una nuova dichiarazione. — § IV. Esame di singoli esemplari.

I. — Una questione morfologica assai importante e curiosa è quella che si riferisce all' origine degli avverbj e modi avverbiali in *-one -i* (v. Meyer-Lübke, *Rom. gr.*, II, § 621). Dei quali è mio proposito il tentare una nuova dichiarazione; e comincio perciò dall' enumerare tutti gli esempj, che mi risultano da un rapido spoglio del Vocabolario. Sono, tra morti e vivi[1] e compresi alcuni dialettali, forse settanta; un numero discreto, come si vede, sebbene parecchi siano corradicali o sinonimi. E qualche altro potrà poi essere aggiunto.

Abbiamo dunque : *abbraccioni* abbracciandosi, con abbracciamento (Salvini), *accaval-* e *cavalcione -i*, *accoccol-* e *coccolone -i* accoccolandosi -olato, arc. *ajone* a zonzo, arc. *ancajone* poggiando più sull' una che sull' altra « anca », *balordon -oni* facendo vista d'esser balordo, *balzelloni* -ellando, *barcollone -i* -ollando, *barelloni* -ellando, *bighelloni* -ellando, *boccone -i* con la faccia all' ingiù (« pronus »), arc. *borbotton -oni* -ottando (Allegri), *bracaloni* (v. § III), arc. *brancone* carpone, arc. *brancicone* -icando, carpone, *brancolone* -olando, *brend-* e *sbrendoloni* -olando[2], *capitomboloni* -olando, *carpone -i* con le mani

1. Alcuni, dobbiamo dire, nati morti; e intendo gli « hapax legomena » (*abbraccioni*, *gergone*, *riddon -oni*, ecc.), anche spesso « mal formati », cioè improprj, come si vedrà. — Nell' elenco qui sopra si designa costantemente per *-on -one* e *-on -oni* l'avverbio in uso con la « duplicazione enfatica » (p. e. *balordon -oni*, da leggere : *balordon balordoni*), e con *-one -i* quello in uso con le due forme di singolare e di plurale (p. e. *cavalcione -i*, da leggere : *cavalcione* ovvero *cavalcioni*).

2. Questo e *girellone* che segue non registrati ne' Vocabolarj se non come sostantivi personali.

e co' piedi, arc. *catellon -oni* quatto quatto, pian piano, tosc. *cerconi* -cando, in cerca, *cheton -one* pian piano, *ciondolone -i* -olando, *dond-* e *sdondolone-i* -olando, arc. *frugone* -gando (Bembo), *gattone -i* carpone, arc. *gergone* in gergo, *giostrone -i* -strando, a zonzo, *girandolone -i* -olando, *girelloni* -ellando, *girone -i* girelloni, *gobbone -i* con le spalle curvate, *grondon -oni* detto di chi « va » curvo e dinoccolato, arc. *groppoloni* (v. § IV), *ingin-* e *ginocchione -i* in ginocchio, arc. *palponi* tentoni, *pedone -i* a piedi, *pendolone -i* e *penz-* e *spenzolone -i* -olante, *quatton -oni* quatto quatto, arc. *riddon -oni* (v. § IV), *rovescione -i* rovescio (« supinus »), *ruzzoloni* -olando, *saltellone -i* -ellando, *sdrajone -i* sdrajato, *sdrucciolone -i* -olando, arc. *sonnacchioni* -acchiando, tra la veglia e il sonno, *soppiattoni* di soppiatto, arc. *spizzicone -i* a spizzico, *strasciconi* -icando, *striscione -i* -sciando, *tastone -i* -ando, a tasto, *tentennone -i* -ennando, *tentone -i* tastone, arc. *trottone* -ando, di trotto, *voltoloni* -olandosi, *zoppicone -i* -icando. Inoltre, da' dialetti toscani : lucch. *attrottoloni* ruzzoloni, pist. *baturlon -oni* dondoloni, alla stracca (Petrocchi), versil. *boddoni* chino chino, gattoni (v. § III), lucch. *brenciol-* e *sbrencioloni* a brandelli pendenti (cfr. *sbrenciolo* e *-olare*), *calcagnone* sulle calcagna (« camminare' » o « stare »), *chinoni* chinato, *covaccioni* coccoloni (cfr. it. *accovacciarsi*), *piedon -oni*, ant. lucch. *piedi-coni* (Sercambi), a piedi, passo passo, *pisangolone -i* penzolone[1], *seminoni* ciondoloni, *spracconi* a gambe larghe (cfr. *spraccare* allargare « le gambe »), *stentoni* -ando, a stento, *stracinoni* strasciconi (cfr. *stracinare*), ar. *stratone*, chian. *strateloni*, sdrajone, lucch. *struciolone* strisciando, sdrucciolando, *trabacconi* accavalcioni (cfr. *trabaccare*). A cui ora possiamo aggiungere, dalla Versilia : *gattomagnoni* gattoni, *spendicoloni* penzoloni (v. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXVIII, 181 e 189).

II. — Circa l'origine di questi avverbj, — che son limitati, come pare, all' Italia e alla Francia —, pensa il M.-Lübke che vi siano da riconoscere altrettanti nomi accrescitivi per *-one* ; e a dichiararne il valore ideale per via d'un esempio, « rispetto al semplice *a ginocchi* », dice egli, « *a ginocchioni* designa un' azione

1. Così il NIERI, *Vocab. lucchese*, senz'altra indicazione di provenienza. Ne dovremo indurre un *pisàngola*, variante del lucch. *pisalanca -ola*, altalena. Cf. lo stesso Nieri s. bicciori.

individuale, sorprendente, straordinaria, poi solo passeggiera, e da ultimo una posizione presa dal corpo una sola volta e che non gli è abituale ». La stessa origine vi riconosceva or non è molto il Nigra, difendendo la propria etimologia di *carpone -i* (v. § IV). Come si vede, si tratterebbe d'una particolare accezione, a cui sarebber passati da quella accrescitiva certi nomi formati col suff. -ONE. Ora a ciò intanto s'oppone il fatto che ad -ONE nel francese non ispetta mai questo significato e vi prevale anzi quello diminutivo (cfr. M.-Lb., II, § 457, *Dict. général* 58). Del resto era inevitabile nell' italiano, che gli avverbj della nostra categoria s'incontrassero e combaciassero il più delle volte con gli accrescitivi de' deverbali (*sdrucciolone* avv. correlativo a *sdrucciol-are,* e insieme *sdrucciolone* accr. di *sdrucciol-o,* ecc.); e l'identità materiale delle due serie doveva pur produrre e produsse, come tosto vediamo, qualche « contaminazione ». Rimangono però diversi esemplari, come *brancolone* e arc. *brancicone*, *cavalcione* (v. § IV) e *tentone*, i quali non potrebbero senza sforzo esser considerati come accrescitivi, giacchè non abbiamo qui un sost. **bráncolo -a* o **bráncico -a*, nè un **cavalcio -a*, nè un **tento -a*, onde ci sia consentito il ripeterli. Ma all' origine nominale, come la intendono il M.-Lb. ed il Nigra, di queste voci avverbiali contrasta anche il fatto, secondo noi decisivo, che esse, come insegna la storia dell' italiano, non ebbero da principio, e non hanno ora per la maggior parte e il più delle volte, dinanzi a sè alcuna preposizione; in guisa che questi nomi, nel loro ufficio di complementi di modo o maniera, sarebber ridotti alla condizione d'accusativi assoluti alla greca! Si possono infatti usare con la preposizione, ma più spesso ne son privi, soltanto : *balzelloni*, *ciondol-* e *dondolone -i*, *ruzzoloni*, *saltellone -i*, *sdrajone -i*, *tastone* e *tentone -i*, *voltoloni*, de' quali or ora si ritocca. (E anche per *accavalcione -i*, *accoccolone -i* e *inginocchione -i*, v. più innanzi). Usato sempre con la prep. non trovo se non l'arc. *a spizzicone*.

III. — Ora s'osservi prima di tutto che con gli avverbj in *-one -i*, i quali direi che indicano « una modalità temporanea e precaria dello stato o del movimento », coincide in molti casi il sost. che designa il « nomen agentis » (*abbraccione*, *bar-*

collone, *barellone*, *bighellone*, *borbottone*, *brend-* e *sbrendolone*, *ciond-* e *dondolone*, *frugone*, *girellone*, *strascicone*, *striscione*, ecc.)[1]; e in altri casi questo, non essendo attestato, si potrà ben supporre. Così *brancicone* mostra che nulla di strano avrebbero, per la parte formale e ideale, **brancone*, **brancolone*, nonchè **palpone*[2], **tastone*, **tentone*, e *ciond-* e *dondolone* acquistan credito a **pend-* e **penzolone*; e *giostrone*, *girandolone*, *girellone* a **girone*; o meglio, tutti questi sostantivi, che ho designati come « ricostruzioni » teoriche, esisteranno in realtà, passati ad altra categoria grammaticale[3]. Giacchè buona parte degli avverbj in questione non devono essere in origine se non sostantivi adoperati con funzione di predicati; tanto più che i verbi, a cui seguono questi avverbj, non sono che « andare », « camminare » e « stare », « dormire », « mettersi » e pochi altri simili, dopo i quali il sost. predicativo potè assumer più facilmente il sign. aggettivale e avverbiale. La cosa appar manifesta in casi come « andar *pedone -i* » (lucch. *piedon -oni*), dove di certo abbiamo il sost. *pedone* (forse continuatore di *pedōn-, cfr. Pedōn-), equivalente a « ire pedestrem-es ». Anche più manifesta è dove l'avv. in *-one -i* proceda da un aggettivo anzi che da un sost. (*balordon -oni*, *cheton -one*, *gobbone*

---

1. Per la ragion generale di questa categoria formale e ideale, v. FISCH, *Die lat. nomina personalia auf* -o -onis, Berlino 1890; MEYER, *Wölfflin's Archiv*, V, 223 ss. (di cui la dichiarazione di qualche esemplare non finisce di persuadermi).

2. E c'è infatti *palpon*, palpeggiatore, nel veneto (v. BOERIO ed altri), cioè nel dialetto dal quale il Cennini trasse il suo avverbio, figurante nel nostro Vocabolario come un « hapax legomenon ». Del resto, mi ricorda l'Ascoli, c'era già palpon-.

3. A ciascuno di essi è correlativo un verbo in *-are*. Ora, a questa correlazione tra « nomen agentis » (da cui secondo me l'avv. in *-one -i*, quando non sia analogico) e verbo in *-are*, volevo io alludere nella mia nota su *carpone* (v. *Miscell. Asc.*, 428); ma non ho mai detto nè voluto dire, come ha interpretato l'illustre NIGRA, che gli avverbj di questa forma siano nomi deverbali (v. *Arch.* XV, 498), cioè sostantivi designanti un'azione. Da un verbo in *-ere* o di terza conjugz. dipende invece quel *de scondon* o *in scondon*, che par proprio di tutta l'Alta Italia.

-i, *quattone*, *rovescione -i*, forse *sdrajone -i* [1], e *soppiattoni* [2], lucch. *chinoni* chinato), nei quali il suff. *-one*, come un intimo senso anche ci avverte, non ha valore accrescitivo (e in che mai *quatton -one* differirebbe da *quatto quatto*?), ma fu aggiunto per analogia a formare l'avverbio. Dovranno seguire qui, per ragione grammaticale e logica, *catellon -oni* e *gattone -i*, versil. *boddoni*, da *bodda* rospo (il Nigra aggiungerebbe *carpone -i*; v. § seg.), che hanno per « positivo » il nome d'un animale. E come con questi avverbj accade di rappresentare molto più spesso il modo d'andare e di stare proprio d'una sola che quello di più persone, ciò che sarà ben chiaro a chiunque sotto le singole voci riscontrerà gli esempj del Vocabolario; così risulta giustificato l'uso, prevalente in antico, del singolare (*-one*), ma anche abbiamo ragione della concomitanza del plurale (*-oni*) [3].

Del resto, ammetto volentieri che in qualche caso la consueta coincidenza dell' avv. in *-one* coll' accresc. omofono fece o potè far sì che quest' ultimo s'adoperasse anche in senso avverbiale, sempre che vi corrispondeva nell' uso il modo avverbiale ricavato dal positivo. Infatti su *a spizzico* si foggiò l'arc. *a spizzicone -i* (anche *per ispizziconi*; S.! Cater.); e come si

---

1. In quanto sia esso da *sdrajo* sdrajato (part. tronco). Ma forse meglio si deriverà quest' avverbio dal nome verbale : su *a sdrajo* (v. Gherard. e Petrocchi) avremo modellato *a sdrajone*, onde poi anche *sdrajone -i* (cfr. appresso nel testo).

2. Se da *soppiatto* soppiattato (part. accorciato). Ma potrebbe anche a questo esempio spettare un posto nella prima serie, per esser tutt' uno con *soppiattone*, chi fa le cose di soppiatto.

3. Tra' dialetti dell' Alta Italia, il veneto ci offre gli avverbj in questione tutti in forma di singolare (*a pindolon*, *a torzion* a zonzo, *de rebalton* a rovescio, ecc.; cfr. *minchion*, pl. *-oni*). Ma niente c'insegnano il piem. e il lombardo, dove il sing. e il plur. de' sost. maschili in *-one* coincidono. Lo stesso è a dire del siciliano. Il sardo offre le due uscite come il toscano (ma questa forma avverbiale è ivi ben poco vegeta e gli esempj sono perciò assai scarsi). Son registrati dallo Spano : log. *a banzigarone* (*banzigare* traballare, dondolare), sett. *a banziggaroni*; log. *a caddigarone* (*caddigare* cavalcare); sett. *dondoloni*; log. *gironi*; sett. *imbranculoni* carponi; log. e sett. *a palpone*, mer. *a praponis*; sett. *penduloni*; e forse qualche altro. Nel francese l'*-s* di *à tâtons* ecc. (di cui è privo *à califourchon*) sarà desinenza analogica (cfr. il *Dict. général* 286), o continuerà l'-es del plurale?

diceva, con lo stesso significato, *a tasto*, si potè molto naturalmente dire *a tastone -i*, e su questo agevolmente si sarebbe modellato poi il sinonimo *a tentone -i*; per i quali due esemplari le forme di modi avverbiali (cioè le forme con la preposizione) sembra che prevalessero anche in passato, come di certo prevalgono oggi. Un cospicuo esemplare è *in ginocchione -i*[1], *a ginocchioni* (poco usato), che seguiva *in ginocchio*, *a ginocchi*; onde poi anche l'alternativa di *a tastone -i* e *tastone -i* ecc. Ma c'è di più. In alcuni casi, come *capitomboloni*, *ruzzoloni*, *sbilancioni*, *sdrucciolioni*, *voltoloni*, in effetto avremo l'accrescitivo, usato prima qual complemento di modo e passato poi anche talvolta a funzione avverbiale. In qualche caso si resta perplessi. Giacchè, ad esempio, se il personale *barellone* rende probabili anche **balzellone* e **saltellone* (e come personali ognuno sente che si potrebbero usare), d'altra parte non c'è ragione d'escludere che gli avverbj, anzi che da essi, derivino per analogia dagli accrescitivi omofoni. Così *dondoloni* continuerà senz' altro il « nomen agentis »; ma poichè si disse e si dice anche *a dondoloni*, il più antico potrebbe invece esser questo, modellato sul sinon. *a dóndolo*, e aver poi lasciato la preposizione passando a funzione d'avverbio. In alcuni casi, per cui gli antichi offrono sempre il vero avverbio, cioè la voce in *-one -i* senza la preposizione, il trasformarsi di esso in modo avverbiale, cioè in nome in *-one -i* retto dalla preposizione, si compie, sto per dire, sotto i nostri occhi. Così diciamo che uno « si distende *rovescione* », cioè rovescio (agg.), e che « piove *a rovescioni* », cioè a grossi rovesci (sost.); e diciamo « correre *saltelloni* » e « venir giù *a saltelloni* ». Qualche altro esemplare spetterà solo apparentemente alla nostra serie; e così « aver le brache o le calze *a bracalone -i* » varrà veramente « da bracalone », cascanti giù, « come le porta un bracalone »; e in quanto si dica « portar le calze *bracalone-i* » (senza prep.), avremo un avverbio analogico, che va ripetuto da *penzolone -i* e simili. In ogni modo, al fatto che parecchie tra queste voci avverbiali furono intese o sentite come accrescitivi dei corri-

1. Gli fa riscontro il pist. *in culoni* col culo, toccando col culo in terra (« camminare »), che ho dal Petrocchi. La prep. *in* si ripeterà qui appunto da *in ginocchioni*, giacchè dovremmo veramente avere *a* (ctr. *a braccia*, *a gambe*, ecc.).

spondenti nomi verbali (p. e. *tastone* di *tasto*, ecc.), e perciò adoperate a formar complementi di modo (p. e. *a tastone*, ecc.), si deve che l'uso della preposizione si estendesse anche ad altre voci, dove essa non è logicamente giustificabile se non per l'analogia (*a ciondoloni*, ecc.). D'altra parte, l'uso concorrente de' veri avverbj in *-one -i* (*penzolone -i*, ecc.) spiegherà il fatto che alcuni tra quelli analogici (*in ginocchione -i*, ecc.) potessero alla lor volta venir privati della preposizione (*ginocchione -i*, ecc.). Non si dovrà escluder poi che qualcuno de' nostri esemplari, una volta che si fu nei parlanti formata la coscienza di questa nuova categoria, nascesse « vero avverbio », per dir così, direttamente dal verbo corradicale, senza esser prima usato in funzione di « nomen agentis ».

IV. — Ma restano alcune altre voci, che richiedono un altro po' di discorso; e a queste ora ci volgiamo. La dichiarazione per via del « nomen agentis » mi par la sola possibile per *accavalcione -i* (cfr. sopra; correlativo ad *accavalciare* [1]), quasi « accavalciante », che diventò *a cavalcione -i* [2] seguendo *a cavallo -uccio* e poi *cavalcione -i* sul tipo degli altri avverbj simili; e per *accoccolone -i*, come a dire « colui che s'accoccola » (cfr. il lucch. *accoccoroni*), da cui per la stessa trafila, *a coccolone -i* e poi *coccolone* [3]. E così l'arc. *ancajone* sarà veramente « colui che cammina sopra un' anca » (per la forma, cfr. *fossajone* specie d'uccello che va lungo le fosse). Similmente in *carpone -i* avremo « colui che carpa » (v. *Miscell. Asc.* 428) [4]. Nè altro sarà l'arc. *groppoloni*, dimenando la groppa, detto d'un' andatura del cavallo, forse un « hapax legomenon » del

---

1. E *accavalciare* (q. *accaballic-iare) sta ad *accavalcare* (*accaballi-c-are), come *ricacciare* sta a *ricattare*, ecc. È un esempio dunque di meno antica derivazione per -i-are.

2. Notevole, come « divariazione » nominale, il lucch. *accavacciotto* (che sarà **accavalciotto*), significante « accavalcione sulle spalle d'un altro ».

3. Con cui sta in perfetta simmetria ideale e formale il pist. *covoloni -oroni* (cfr. ivi *accovolarsi* accoccolarsi).

4. Il NIGRA, *Arch.*, XV, 497-8, manda *carpone* co' sinonimi piem. *a grapun* e friul. *in grapp*, ch' egli ripete dall' aat. *krapfo* branca, artiglio, inclinando ad ammettere in codeste espressioni anche il significato secondario di « rospo ». In questo caso sarebbe per noi un esempio che andrebbe con *catellon -oni* e *gattone -i* (cfr. indietro). Non nego, per la parte fonetica, che da un tosc. **crappo -a*, o meglio da un **crappone*, si potesse venire a *carpone* (cfr. M.-L., *Gramm. it.*, p. 134 della trad. ital.); e codesta etimologia, per la parte ideale,

Rucellai, se non il « nomen agentis » correlativo a un **grepp-* o **sgroppolare* (cfr. l'arc. *aggroppare* curvar la groppa; Petrocchi). Andranno qui anche l'arc. *sonnacchioni* (Buon. Fiera) e *zoppicone -i*, tanto piu che mancano un **sonnacchio -a* e un **zóppico -a*, deverbali (di cui potessero apparire come accrescitivi), da intendere perciò come « colui che sonnacchia » e « colui che zoppica » (cfr. *ciampicone* colui che inciampica). Incerti restiamo invece per *cercone -i*. Ma si dovranno senz' altro ripeter da un nome di cosa e spetteranno perciò alla serie analogica : arc. *gergone*, cioè *in gergo* (« parlare »; con esempio unico del Sacchetti), che potrebbe anche dipendere dal frnc. *jargon* e che a ogni modo è un intruso nella nostra serie; *grondon -oni* (« andare » o sim.), cioè *a gronda*, piegato come la gronda del tetto; arc. *riddon -oni*, cioè *a ridda* o *-one*, con « aria » di ridda o riddone (« dire »; con solo un esempio del Berni; e si tratta anche qui d'un uso sforzato ed improprio). Il più scabroso esempio, che ho riserbato per ultimo, par *boccone -i* (« dormire», « stare », ecc.). Già lo stesso sost. *boccone*, quantità di cibo che si mette in bocca in una sol volta, presenta a chi ben guarda qualche difficoltà semasiologica. Non dovrebbe significare che « grossa bocca » o « colui che ha grossa bocca » (cfr. *labbr- occhi- testone*, ecc.); e saremo

---

avrebbe un bel conforto dall' arc. *brancone*. Ma all' arguta ipotesi gioverà assai poco l'it. *grappa*, sorta di spranga, che è termine singolarmente proprio dell' arte fabbrile e muraria e perciò facilmente importato dall' Alta Italia, e che non valse mai 'zampa', se vedo bene (come 'branca o artiglio', che non è poi lo stesso, è dato dal Gherardini senza esempio). Inoltre fu ben vivo *carpare* anche per 'carpire', il che sta di certo in favore della nostra etimologia; e così questo verbo a ogni modo è un altro da aggiungere ai non molti che passarono dalla conjugz. lat. in -ĕre alla nostra in *-are* (cfr. M.-Lübke, II, § 117; e *Gramm. it.*, p. 184 della trad. it.). Ora a *carpare* si potranno ben anche connettere il piem. *grapun* come equivalente fonetico e morfologico di *carpone* e il friul. *grapp* come deverbale. Sennonchè a *carpone* e *carpare* andar carpone da carpĕre oppone il Nigra che il verbo latino anche negli esempj addotti da me (« c. terram pedibus » e « c. alis aera ») è troppo discosto per significato dalle voci italiane, perchè queste possan legittimamente ravvicinarglisi. Ora chi va « carpone », osserverò, « piglia » il suolo con le mani e co' piedi, il che equivale a « carpere terram [manibus et] pedibus »! In carpĕre con senso di « andar carpone » null' altro avremo avuto che un' espressione ellittica, pari a tante altre, in cui un verbo da un significato generico passa a uno tutto specifico; quale è, per esempio, ἐλαύνειν che da « sospingere » venne anche a « cavalcare » e a « navigare », secondo che si sottintese il « cavallo » o la « nave ». Sicchè la ragione ideale dell' etimo proposto mi par tutt' altro che oscura o « longe petita ».

costretti a muover da *bocca* in senso di « boccata », che non ha esempio nel Vocabolario. Come avverbio, questa voce deve essere uno de' più antichi esempj analogici : dal modo avverbiale **a bocca* (cioè : a bocca « ingiù »)[1] avremo avuto *a boccone -i* e poi *boccone -i*[2]. Non sappiamo, stante l'oscura etimologia, qual posto si competa all' arc. *ajone* (all. al sinon. *aja to*), a zonzo[3].

Silvio PIERI.

---

1. Cfr. il srd. *a bucca a terra*, frnc. *sur le visage*, ecc

2. L'Ascoli, a cui la tesi che è qui sostenuta ha la fortuna di non dispiacere, mi rammentava buccōn-, come possibile generatore dell' avverbio in questione. E allora esso, anzi che un' eccezione, sarebbe per avventura l'esempio principe!

3. Il Voc. it. dà anche un *raccozzone*, che è spiegato per « unitamente, congiuntamente », con esempio del Boccaccio, *Ninf. Fiesolano*, st. 193 (Appena avea finita l'orazione Affrico, quando nel foco mirando, Vide che in esso er' arso ogni tizzone, E che la pecorella su levando L'una parte coll' altra raccozzone, O strano caso! e poi forte belando, Senz' arder punto, stette ritta un poco, E poi ardendo ricadde nel foco). Anche questo, come altri già notati, sarebbe strano dal lato ideale, perchè i veri avverbj del nostro tipo esprimono sempre una modalità dello stato o del moto. Se io però vedo bene, si tratta d'un « qui pro quo » assai curioso, perchè il passo del B. si dovrà intendere : la pecorella (da Affrico divisa in due e messa nel fuoco per far l'incantesimo; st. 181), levandosi su *raccozzò* l'una parte coll' altra (*ne* pleonastico)!.. — Qui aggiungo, come saggio d'un elenco dialettale che potrà essere integrato, gli esempj specifici, o per qualche parte notevoli, del veneziano, del bergamasco e del siciliano, quali risultano da uno spoglio (molto affrettato in verità) del BOERIO, del TIRABOSCHI e del TRAINA. Abbiamo : vnz. *a bindolon* o *a picolon* ciondolone; *a foton* a bizzeffe; *a fruston* a zonzo; *de rebalton* a rovescio; [bell. *de remengon* a precipizio]; *a sbrindolon* a brandelli; *de sbrisson* di passaggio, in fretta, cfr. *sbrissar* sdrucciolare; [bell. *de soffegon* soffocatamente; *de stordïon* in modo da stordito, cfr. ivi *de scondïon* di soppiatto; *de stornellon* in modo pazzesco, cfr. vnz. *stornelo* incostante, balordo]; *a strangolon* alle strette, strozzatamente, *a torzïon* a zonzo; — berg. *a borelù*, *a kopikù* (mant. *a kofikon*, quasi *a capoficcone), *a gareboldù*, a capitombolo, in rovina; *de gatù* di soppiatto; *a ranù* e *a ratù* carpone; *de sofiñù* di nascosto; *a topikù* (anche *a topïk*) rotoloni, zoppiconi; — sic. *abbintruni* boccone -i (da *ventri*); *aggrancikuni* (*aggrancikari* andar carponi, da *granciu* granchio); *a kutikuni* quatto quatto (donde ?); *dunnikuni* (q. *dondicone; all. a *dunniusu*) dond- e ciondolone; *a gangulunì* pian piano (che sarà q. *gangolone = dondolone; e per la ragion fonetica, cfr. *Arch.* XV, 216 s. gongolare); *a puzzuni* capovolto (da *puzzu*, e cioè : come si vede l'immagine dentro al pozzo); *a skankaruni* sgangheratamente (*skankarari* sgangherare); *a skarkagnuni* a ciabatta (*skarkagnari*; q. *a scalcagnone); *a spizzuni* a spizzico; *a samm-* o *summuzzuni* col capo ingiù, tuffato, a precipizio (da *sammuzzu* luogo dove si tuffano i marangoni); *a tapuni* (q. *a talpone, cfr. *taruni* accr. di *tauru*, ecc.) a tentone. [Gli esempj bellunesi ho dalla cortesia del prof. Antonio Fiammazzo].

MÉLANGES

LES TROIS MARIES

MYSTÈRE LITURGIQUE DE REIMS

Le catalogue des manuscrits de Reims, rédigé par M. H. Loriquet, qui vient de paraître [1], est certainement l'un des plus détaillés qui aient été publiés jusqu'ici. On y trouve non seulement tout ce qui est nécessaire à la description matérielle des manuscrits, à leur histoire, à l'identification des ouvrages, mais souvent même de courts textes que l'auteur du catalogue a supposés inédits et qui lui ont paru mériter d'être mis au jour. Sans doute il y a parfois un peu d'excès, mais il vaut mieux donner trop que trop peu, et, somme toute, ce catalogue est supérieur à la moyenne de ceux qui composent la même collection. Il méritait, du reste, d'être traité avec un soin particulier, car le fonds des mss. de Reims est infiniment précieux : sans parler de divers mss. français qui ne sont pas à dédaigner, il renferme une proportion relativement élevée de manuscrits des VIIIe, IXe et Xe siècles.

Décrivant le ms. 55, du XIIIe siècle, qui est un abrégé de l'Ancien Testament (*Summa historiarum veteris Testamenti*), M. Loriquet signale et publie un fragment d'un mystère de la Résurrection en français, transcrit vers le milieu du XIIIe siècle, au v° du fol. 75, demeuré blanc, « par quelque écolier malhabile ». La graphie montre en effet que le copiste avait peu l'habitude d'écrire du français : il écrivait probablement de

1. *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques de France*, t. XXXVIII et XXXIX (1re partie), Paris, Plon, 1904. — La première partie du t. XXXIX, qui compte pourtant 750 pages, sera suivie d'une seconde partie contenant la fin du catalogue et la table.

mémoire, sans avoir le texte sous les yeux, et par suite sa manière de noter les sons a quelque chose de personnel — partant d'inusité — qui ne diminue en aucune façon l'intérêt de ce petit document littéraire. Je crois utile de reproduire dans la *Romania* ce morceau, que M. Loriquet donne comme inédit, et qui paraît bien l'être en effet, car je ne le vois cité nulle part. J'introduis dans le texte un certain nombre de corrections que j'aurai soin d'indiquer exactement. Les personnages sont les trois Maries (Marie-Madeleine, Marie Jacobée et Marie Salomée, ces deux dernières réunies sous la rubrique *due Marie*) et l'ange.

MAGDALENA

Baix siri Dex,
Quar me anveez
3 Anseignie a cui me tenie.
Se je vos voi,
Si com je croi,
6 N'ert mais doix qui me venie.

ANGELUS

Que querez vos
Ci antre nos?
N'i eit pas ore[n]dreit
10 Cil qui er i gesoit.

MAGDALENA

Nos queruns Jhesucrit
Qui avant ier nos diit
13 Qu'i resuciteroit.

ANGELUS

Nen eit pas ci,
[Re]gardez i;
[Re]levez est de mort.
17 Or est morte la mort,
Si com il avoit dit;
Mais alez san repit
Aus apotres et dites

---

3 Ms. *Anseignies de vos voir a cui me cuers se tenie.* — 4 Ms. *voie.* — 6 *N'ert*, ms. *net*, M. Loriquet corrige *n'e[s]t*, mais le futur vaut mieux. — 14 Ms. *gardez i.* On peut aussi restituer, avec M. Loriquet, [*Or*] *g.* — 20 *Aux* dans le texte de M. Loriquet, est une faute d'impression.

21 Que iil est de la mort quites,
Et que sanz demorée
23 Aleit en Galilée.

MAGDALENA

Baix sire Dex, si com je desiroie
M'avez tolu lou grant diau que je avoie.
Se je vos voi,
Si com [je] croi,
28 Lors doublera ma joie.

DUE MARIE

Di nos, belle Marie,
30 Quel nouvelle as oïe ?

MAGDALENA

Lou sepucre ou Dex a jeü ;
Et lou suen cors é je veü ;
Temoin vos an voi avan trere
34 L'enge, la robe et lou suere.

DUO ANGELI [1]

Nos devreiens fere grant joie,
Si que touz li mundes nos oie,
Quar resucitez est pour voir
Cil qui jeut ou sepucre ar soir.
Il n'i est pas; mout en avront
40 Juïf grant duel quant lou savront.

Ce curieux texte appelle des observations de divers genres. Et d'abord quelques remarques sur la langue. Je considère comme probable qu'il a été écrit à Reims, mais rien ne prouve que l'écrivain fût originaire de cette ville, car nous ne trouvons pas dans les documents français de Reims que nous

---

21 Lire *qu'* ; mais je ne crois pas utile de modifier le texte. On peut supposer le lecteur assez intelligent pour faire l'élision. — 30 Ms. *Ques nouvelles tu as ois.* — Cf. ces vers de l'hymne célèbre *Victimæ paschali laudes* :

Dic nobis, Maria,
Quid vidisti in via ?

32 Ms. *Et lou suen boucoïl c.* — 33 Ms. *Temoi v. anvoi anveau t.* — 35 Ms. *devreeins.* — 36 Ms. *mundens.* — 38 Ms. *soirt.*

1. Ce sont les « duo viri in veste fulgente » de Luc, XXVI, 4. Dans les deux autres synoptiques il n'est question que d'un ange.

possédons (et il n'en manque pas) toutes les particularités qu'on peut signaler ici.

An pour *en* (*anveez* 2, *anseignies* 3, *antre* 8, etc.) apparaît, je l'ai montré jadis, plus anciennement en Champagne que nulle autre part. A noter, inversement, *enge*, 34. La terminaison *-eins* (fr. *-ons*) à l'imparfait et, naturellement, au conditionnel présent, est habituelle dans la même région, et plus à l'est [1], *-aleit* (fr. *ala*) 23, est une forme lorraine.

Mais il me faut signaler maintenant des formes plus rares. Le premier mot, *baix* (fr. *bels*, *beals*), présente assurément une graphie singulière, tellement que l'on serait d'abord tenté de corriger *biax*. Ce n'est cependant pas une graphie absolument inconnue, car on la rencontre trois fois dans le drame latin, entremêlé de français, connu sous le titre de Résurrection de Lazare (*Suscitatio Lazari*) [2]. La substitution d'*i* à *l* s'observe encore dans *doix* 6, l'a. fr. *duel*. Je ne suis pas moins étonné de la finale *i* dans *siri*, au premier vers. Cependant on lit *cativi* (en un autre endroit *chative*) dans le même drame (p. 27). — Une autre particularité consiste dans la réduction à *i* (semi-voyelle) d'*s* suivie d'une consonne : *diit* (*dist*) 12, *eit* 9, 14; la forme normale *est* se trouve aux v. 21, 39. Je connais bien certains faits analogues en provençal, notamment dans le Rouergue, mais je n'avais pas remarqué jusqu'ici ce phénomène en français. — Je ne sais s'il faut attacher quelque importance à *iil*, pour *il*.

Évidemment ce court mystère liturgique était chanté : la variété des vers correspond à la variété de la mélodie. Il est fâcheux que le copiste ait négligé de transcrire la notation musicale. Il s'excuserait sans doute en disant qu'il écrivait les paroles de mémoire et qu'il n'eût pas été en état d'écrire la musique. La versification nous présente des exemples de la forme *aabccb* où les vers

---

1. Voir le mémoire de M. de Wailly sur la langue de Joinville, *Bibl. de l'Éc. des Ch.*, 6e série, IV (1868), 374, 378, ou l'édition publiée dans le t. XXVI des *Mém. de l'Ac. des inscr.* (1870), pp. 58, 63-4. — Pour le lorrain, voir les *Observations grammaticales sur les actes des amans de Metz*, du même, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, XXX, 1re partie, 342, 351, 355, 359.

2. *Hilarii versus et ludi* (p. p. Champollion-Figeac, 1838), pp. 29-30. Il y a *bais*, mais *bais* et *baix* c'est tout un.

aacc sont de quatre syllabes tandis que *bb* est de six ou de huit[1]. Elle est extrêmement fréquente dès l'ancien moyen âge, dans la versification latine rythmique[2], et a été surtout usitée dans les drames liturgiques[3]. De la poésie latine, cette forme a passé dans la poésie des divers peuples romans[4]. Dans notre petit drame, comme dans les drames latins, cette forme n'est pas unique : nous avons des séries de vers de six et de huit syllabes. Le même mélange s'observe ailleurs, par ex. dans la pièce *Eu aor Damrideu*, que j'ai publiée en 1860, dans mes *Anciennes poésies religieuses en langue d'oc*.

Considérons maintenant ce morceau, non plus dans sa forme, mais dans son contenu. Nous avons dit plus haut — la forme le montre — que ce court mystère devait être chanté à l'office du matin, le jour de Pâques. Il est sorti, comme plusieurs autres mystères liturgiques, du trope *Quem quæritis in sepulchro, o Christicolæ* qui se chantait avant l'*introït*[5], et qui, avec sa

---

1. J'ai ramené le vers 3 à six syllabes, pour le mettre d'accord avec son correspondant le v. 6, mais on pourrait inversement considérer ce dernier comme trop court.

2. Tribus signis Deo dignis dies ista colitur;
Tria signa laude digna cœtus hic persequitur.
Stella magos duxit vagos ad praesepe Domini.

(Hartmann de Saint-Gall (?), IXe siècle ; Migne, *Patr. lat.*, LXXXVII, 51.) C'est un dérivé du trochaïque tétramètre catalectique ; voy. L. Gautier, *Œuvres poét. d'Adam de Saint-Victor*, 1re édit. (1859), p. CIIV.

3. Voir, par ex., dans les *Hilarii versus et ludi*, cités tout à l'heure, le drame de Daniel, p. 58-9.

4. Dans le midi elle est surtout connue par les deux pièces célèbres de Guiraut de Cabreira (*Cabra juglar*) et de Guiraut de Calanson (*Fadet joglar*). Elle se trouve encore dans le mystère de sainte Agnès. — Dans le Nord elle est fort rare. On peut citer la pièce sur la mort de Simon de Montfort (Th. Wright, *Political Songs of England*, p. 125), conservée dans le ms. Harl. 2253 ; la pièce *Amour de femme* | *Mon cuer entame* | *De fere .j. poi envoiseüre*, dans le même manuscrit ; une poésie de Froissart (Scheler, II, 257). L'usage de cette forme s'est continué jusqu'au XVIe siècle. L. Quicherat (*Traité de versification*, p. 559) en cite un exemple de Marot.

En Espagne on peut citer des pièces de Fray Diego de Valencia, *Cancionero de Baena*, éd. Fr. Michel, II, 184-5. Mais ici il y a un raffinement (*aabaab*, *bbabba*).

5. Ul. Chevalier, *Repertorium hymnologicum*, no 16321.

forme dialoguée, était par lui-même, sinon déjà en mystère complet, du moins une scène dramatique [1]. Seulement, les mystères liturgiques du cycle de Pâques qui nous sont parvenus sont en latin ; un seul, celui de l'abbaye d'Origny Sainte-Benoîte, maintenant à Saint-Quentin [2], contient des parties de dialogue en français ; les indications de mise en scène sont aussi en français [3]. Il est du reste fort différent de celui de Reims, qui est tout français et n'a pas d'indications scéniques. Mais ici se pose la question de savoir si le mystère de Reims est complet, ou si ce n'est qu'un fragment, selon l'opinion exprimée par M. Loriquet dans sa description du manuscrit. Il me paraît impossible de résoudre d'une façon décisive cette question : voici toutefois ce qui me paraît le plus probable. Si on compare le mystère de Reims à d'autres mystères liturgiques de la fête de Pâques, on sera porté à croire qu'il est incomplet. Dans le texte d'Origny, par exemple, nous trouvons deux scènes qui manquent dans celui de Reims : une scène avec les marchands, chez qui les saintes femmes achètent des parfums pour oindre le corps du Seigneur, une autre scène où figurent les apôtres Pierre et Jean. Toutefois, ces deux épisodes ne sont pas essentiels : il est donc fort possible, qu'ils n'aient jamais fait partie de notre mystère. Mais voici une preuve meilleure. Dans d'autres mystères liturgiques, Jésus apparaît à la Madeleine, comme dans le quatrième évangile (xx, 14-18).

---

1. Il y a longtemps qu'on a reconnu dans ce trope le point de départ de nombreux drames liturgiques. Voir L. Gautier, *Hist. de la poésie liturgique au moyen âge; les tropes*, p. 219 et suiv. ; Petit de Julleville, *Les mystères*, I, 21 ; C. Lange, *Die lateinischen Osterfeiern* (Munich, 1887), p. 18.

2. E. De Coussemaker en a donné une notice détaillée dans le *Bulletin du Comité de la langue de l'histoire et des arts de la France*, IV (1857), 130-140, puis il l'a publié dans ses *Drames liturgiques* (1860), p. 256 et suiv. ; cf. la notice, pp. 337-8. M. Sepet en a traduit une partie dans son *Drame chrétien au moyen âge* (1878), p. 175. — Notons en passant qu'il y a à Berlin un ms., provenant d'Origny, et exécuté en 1312 et 1314, qui paraît contenir les mêmes textes que celui de Saint-Quentin d'après lequel le mystère a été publié ; voir Durrieu, *Bibl. de l'École des Chartes*, LIII, 122-4. Je signale le ms. de Berlin à l'attention de ceux qui sont à portée de le consulter.

3. L'abbaye d'Origny, célèbre par *Raoul de Cambrai*, était une abbaye de femmes.

Or il semble qu'il en ait été de même dans le mystère de Reims, où Marie-Madeleine, s'adressant visiblement à Jésus, dit :

Se je vos voi,
Si com je croi,
28 Lors doublera ma joie,

ajoutant plus loin, en réponse aux deux autres Maries :

Lou sepucre ou Dex a jeü
32 Et lou suen cors é je veü.

On est donc porté à supposer, entre les vers 28 et 29, l'omission d'un court dialogue entre Jésus et la Madeleine. Et, d'autre part, il se peut que le mystère ait contenu certaines parties en latin.

Quoi qu'il en soit, le texte mis au jour par M. Loriquet vient heureusement compléter nos informations sur l'usage d'introduire dans l'office de Pâques des scènes dialoguées[1].

P. Meyer.

---

1. Je joins ici quelques remarques intéressant plus ou moins la bibliographie ou l'histoire littéraire, que j'ai faite en parcourant rapidement les deux volumes du Catalogue des manuscrits de Reims.

I, pp. 63 et 212 (mss. 66 et 227). L'histoire de Plegils, ce prêtre qui avait des doutes sur l'Eucharistie, est imprimée dans les *Vitæ patrum* de Rosweyde (p. 643 *b*). — P. 92 (ms. 96). La lettre d'Anselme de Ribemont à Manassès, archevêque de Reims, transcrite comme inédite, a déjà été publiée par Riant, *Archives de l'Orient latin*, I, 221, d'après un autre ms. Le texte de Reims, en général assez fautif, fournit çà et là quelques variantes utiles. — P. 125. Sur la formule rétrograde *Sator arepo...* à laquelle on attribuait une vertu magique, on peut renvoyer à un article de R. Köhler, *Kleinere Schriften*, III, 564-72. — P. 180. La pièce, *Viri venerabiles, sacerdotes Dei*, a été plusieurs fois imprimée, p. ex., dans Th. Wright, *Latin poems attributed to W. Mape* (1841), p. 45. — P. 271. Pour la version en prose du Purgatoire de Saint Patrice, voir *Romania*, XVII, 382. — P. 805 (ms. 614). La « composition de la sainte escripture » connue sous le nom de *Ci nous dit*, et qui est formée d'éléments fort variés, n'est pas l'œuvre de l'archevêque de Reims, Gui de Roye. Voir, sur ce curieux ouvrage, *Romania*, XVI, 567.

II, p. 68. Les vers *Canonici, cur canonicum quem canonicastis...* ne peuvent être de l'archevêque de Bari, Barthelemi Prignano (Urbain VI), étant beaucoup plus anciens ; voir *Romania*, XV, 349. — P. 295 (ms. 1101). La pièce commençant par *Noctis sub silentio, tempore brumali* est la *Visio Philiberti* maintes fois publiée et étudiée; voir Th. Wright, ouvrage cité plus haut, p. 95 ; Du Méril, *Poésies pop. lat. antérieures au XIIe siècle*, p. 217, etc. Sur un feuillet de garde du ms. 770 (XVe siècle), M. Loriquet a relevé les lignes suivantes dans lesquelles il n'est pas difficile de reconnaître un fragment de poème en forme de dialogue entre une fille (Marion?) et sa mère. Voici ces lignes telles que M. Loriquet les a lues :

Je suis si desconforte e[| Robin m'a si mal mené[e[| Le chemin harep...(?) | Je croi (*ms.* croit) que m'eust atolee e[| Si ne m'eust assenee au treu | — Or me dites, ma belle file, | Di moi que Robin t'a fait? — Volentier, ma doulce mere, | Volentier le vous diray.

ND ET *MB* PROTONIQUES EN ITALIEN

Dans son *Italienische Grammatik*, § 226, M. Meyer-Lübke paraît considérer *n* < nd ⊥ et *m* < mb ⊥ en italien comme des développements normaux, et il donne comme exemples *ne* (inde[1]), *manuca* (manduca) et *amendue* (*ambiduo)[2]. Contre le témoignage de ces mots, nous trouvons les exemples suivants dans lesquels nd ⊥ et mb ⊥ restent sans changement. Les exemples qui paraissent plus ou moins discutables, soit à cause de leur étymologie peu certaine, soit à cause de leur origine peut-être savante ou étrangère, sont accompagnés d'un astérisque.

Avec *nd* ⊥ : [3] **calender*; cf. Salvioni, *Nuove Postille*, p. 5, *candela*, **candore*, **cicindello*, **curandajo*; cf. Cohn, *Suffixwandl.*, p. 79; **ciondolare*, **endettare*, **indarno*; cf. Ascoli, *Arch. glot. ital.* XII, 135; Woeste. *Zeitsch. f. deutsche Philol.* II, 326; *indugiare*, *mendicare*, *mendico*, **pandora*[4], **pendaglio*; cf. Cohn, *Suffixwandl.*, p. 27; **pendice*, **ritondello*, **scandaglio*, *scandella*, **sfondolare*, **stendardo*, *vendemmia*, *vendetta*, *vendicare*[5], **zendale*. — Dans l'étude de M. Pieri sur la *Toponomastica delle Valle del Serchio e della Lima* (*Arch. glott. suppl. per.* V, 1-246), on trouve : *Brendana*, *Brandeglio*, *Fondagno*, *Fondone*, *-ura*, *etc.*, *Ondajo-*, *ghio*, *(Ri)mondino*, *Rondonaja*, *Scandolajo*, *etc.*

---

1. En position proclitique.

2. D'après Petrocchi, *ambedue* est la forme usuelle. Quant à *lamicare*, d'après Diez, *Et. Wb.*, 380, de *lambicare, Meyer-Lübke, *It. Gram.*, § 196, paraît préférer *humicare, qui a été proposé par Caix, *Studi*, 42 ; cf. Körting, *Lat.-rom. Wb.*, 2e édit., 4671, 5401. *Sgominare* (aussi *sgombinare*) d'après Tobler, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, IV, 182, de combinare, paraît être plutôt une formation de *gumina*, cf. Flechia, *Arch. glott. ital.*, IV, 386 et Körting, *Wb.* 147, 2349.

3. Des formes comme *mandare*, *condire*, *spendeva*, *tendeva*, etc., sont à rejeter à cause de l'influence des formes dans lesquelles *nd* est posttonique : *mando*, *spendo*, etc. Dans *condurre*, *condannare*, *indolciare*, etc., il faut admettre l'influence des formes parentes avec un *d* initial : *durre*, *dolce*, etc.

4. Ainsi *mandola*, et (d'après Körting. *Lat.-rom. Wb.*, 6823, mais ni dans Petrocchi, ni dans Fanfani) *pandura*.

5. *Vengiare* est un mot français. Cf. Gröber, *Arch. f. lat. Lex.*, VI, 143.

Avec *mb* < : **ambasciata, ambone, bambagino, *combatto*[1], **combibbia*, cf. Parodi, *Rom.*, XXVII, 238 et Salvioni, *Nuove Postille*, p. 8; *imbuto, *lambicare, *limbello, lombaggine, *Lombardo*; cf. Kört. *Wb.* 5681; *ombelico, *Piomballa*; cf. Bianchi, *Arch. glott. ital.* IX, 415; *sambuco, *strambotto, *Tombeto*; cf. Pieri, *Arch. glott., suppl. per.* V, 193; **zimbello*[2].

Ces exemples forment une liste assez longue, semble-t-il, pour motiver une autre explication de *ne, manuca*, et *amendue* que celle qu'a proposée M. Meyer-Lübke[3].

Pour *ne*, on se souviendra que les fonctions syntaxiques de *ci* et de *vi* sont doubles, c'est-à-dire que chacun de ces mots est employé comme adverbe (« ici », « là »), aussi bien que comme pronom (« nous », « vous »). Peut-on trouver une explication de *ne* en supposant que sous l'influence de *ci* et de *vi*, il y eut peu à peu une confusion entre *'nde* < inde et *ne* < nōs, d'où résulta finalement l'assimilation phonétique de l'adverbe au pronom[4] ?

Venons maintenant à *manuca*. Caix[5] a démontré que dans la langue du moyen âge, une distinction très claire était maintenue entre les formes fortes et les formes faibles du verbe, les formes usuelles étant, d'une part, *manúco, manúchi* etc., de l'autre *manicáre, manicáva* etc. Quant au traitement de -nd-, Caix n'en dit rien; il paraît considérer, par conséquent, la chute du *d* comme normale. Le maintien régulier de nd < est suffisamment prouvé, semble-t-il, pour nous permettre de

---

1. *Combattere, combinare, imbecille* sont des mots savants.

2. Dans le dialecte de Sienne, *cimbello*, cf. Hirsch, *Zeitsch. f. rom. Phil.*, IX, 564.

3. Une raison encore de croire que la chute du *d* dans *ne* ne peut être attribuée à sa position protonique se trouve dans l'emploi fréquent en ancien italien, non seulement de *ne* comme enclitique, mais aussi de *nde* comme proclitique, cf. Caix, *Osservaz.*, p. 166; Brunet, *Phonology of the Pavese Dialect*, p. 53. Si *ne* avait été employé seulement comme proclitique, ne devrait-on pas attendre *ni*? (cf. *di, mi*, etc., et Meyer-Lübke, *Ital. Gram.*, § 123).

4. Réciproquement, Caix, *Giorn. di Fil. rom.*, I, 43-4, paraît attribuer la persistance d'*e* dans *ne* < *nōs* (qui est en désaccord avec le changement en *i* dans *vi* < vos, par analogie avec *mi, ti*, etc.) à l'influence de *nde* < inde.

5. *Giorn. di Fil. rom.*, II, 10 et suiv.

supposer des formes intermédiaires (dans les formes faibles du verbe) avec *nd'c*, *n(d)c*, *n'c*, *nic* (**mand'care*, ** man(d)care*, **man'-care*, *manicare*). La chute du *d*, ayant eu lieu d'abord dans les formes faibles du verbe, s'étendrait facilement aux formes fortes. L'épenthèse postérieure d'*i* paraît avoir un parallèle dans *caricare* (à côté de *carcare*) < *carricare (cf. Kört. *Wb.* 1971). Ici *r* (pour *rr*) fournit une preuve convaincante que *caricare* est la forme postérieure. Nous devons croire en effet que l'épenthèse d'un *i* n'était pas rare dans ces conditions. La question est traitée par Storm (*Mém. Soc. Ling.*, II, 106) de la manière suivante :

C'est après que ces syncopes[1] étaient déjà achevées que l'italien a commencé à se rapprocher du latin classique en préférant *i* à *e*, dans les syllabes ouvertes... Plusieurs mots syncopés dans la langue du moyen âge ont retrouvé la voyelle tombée, — ainsi aujourd'hui *anima* s'emploie décidément dans le langage populaire et non pas *alma*[2] qui a été en usage autrefois; de même *sanità*, *verità*, *caricare*, *coricare*, *medesimo*, *merito*, *spirito*.

Quant à *amendue*, M. Densusianu (*Hist. de la langue roumaine*, I, 118), exprime la conjecture que le roumain *amîndoi* et l'italien *amendue* remontent tous les deux à un *ammiduo qui existait déjà en latin vulgaire, originairement au sud de l'Italie. Mais il reste toujours la difficulté d'expliquer l'épenthèse de l'*n*, dont Densusianu ne dit rien. Pourrait-on songer, aussi, à l'hypothèse suivante? *Ambiduo, en position proclitique, aurait passé très probablement par les formes **amb'due*, **am'due* (cf. anc. fr. *andui*), **an'due* (cf. anc. fr. *andui*, prov. *andos*), et du croisement de **am'due*, **andue* et *ambedue* serait résultée une forme mixte, *amendue*. Dans ce cas, le roumain *amîndoi* ne serait peut-être, comme propose M. Densusianu, qu' « une propagation de l'italien *amendue* qui aurait pénétré dans le parler balkanique pendant l'époque où le roman occidental et le roman oriental étaient encore en contact l'un avec l'autre ».

John Taggart Clark.

---

1. Storm vient de discuter la chute de la voyelle atone dans des cas comme *verde*, *lordo*, *spirto*, *netto*, *porgo*, etc.

2. Cet exemple semble moins heureusement choisi que ceux qui suivent. Cf. D'Ovidio, *Saggi critici*, p. 524.

MANA Y MANÁ

Para reseñar la historia de esta palabra en castellano es menester tomar el agua de bien arriba y remover añeja y fácil erudición.

Los LXX emplearon en el Éxodo, donde por primera vez ocurre, el vocablo hebreo original μάν; pero después dijeron constantemente μάννα y lo mismo se lee en el Nuevo Testamento griego [1]; la Vulgata siguió usando el *man* en los Números, y de ahí en adelante dijo *manna*. Es prenda de que la voz era mirada como extranjera, el que en uno y otro texto aparece de género neutro é indeclinable. Como la acentuación de los LXX y la latina introducían esta palabra en la analogía de los femeninos de la primera declinación, y además el mismo vocablo existía desde antes aclimatado entre los médicos y boticarios, no tardó en latinizarse, y, con los accidentes dichos, se extendió por toda la *Romania*, de lo cual dan testimonio las formas italiana, provenzal, francesa, etc. No sé si en portugués se ha dicho siempre *o manná*, como rezan los diccionarios; en cuanto al castellano, es indudable que siguió los pasos de las lenguas hermanas.

> Una olla de oro, non de tierra labrada,
> Plena de sancta *manna* [2] del cielo embiada.
>
> (Berceo, *Sacr.* 15.)

---

1. Sabida cosa es que la expresión hebrea *man hu* que profirieron los israelitas al ver por primera vez el maná (*Ex.* XVI, 15) ha sido interpretada de diferentes maneras: los LXX y la Vulgata la toman como interrogativa: Τί ἐστι τοῦτο; *Quid est hoc?* otros (entre ellos muchos heterodoxos) apoyándose en razones de que no puedo ser juez competente, la entienden afirmativamente: *Man* [es] *él* en la Biblia de Ferrara, *Este es man* en Reina y Valera, explicando la apostilla que *man* es vianda ya aparejada. Salmasio (Saumaise) opina que los israelitas quisieron decir: *esto es maná*, creyendo que era la sustancia que en esas regiones dan los atarfes ó tarayes, la cual debían de conocer lo mismo que su nombre, usado todavía hoy por los Árabes en forma cognada y pronunciado *manna* ó *mann* (*De manna et saccharo commentarius*, Paris, 1663). Si esto fuera cierto, la sustancia milagrosa habría sido denominada por su semejanza con la natural, y no al contrario.

2. Siendo forzoso en este metro el acento en la sexta sílaba, es claro que la voz ha de pronunciarse como paroxítona.

« Ca él nos cumplirá con la su limosna espiritual é con la su celestial *magna* » (*Cast. y docum. del rey D. Sancho*, XVII : Bibl. de Riv. LI, p. 129b, lee *magná*)[1].

A la gente castellana,
A vejez é juventut
Es la su grand çelsitut
Fértil é abundante *mana*.[2]
(Santillana, *Obras*, p. 268.)

Tú, que nunca les fallaste,
Mas la *manna* le enviaste
Aquel tiempo del disierto.

(T. Naharro, en Böhl de Faber, *Flor.*, I, p. 32 ; *Prop.*, I, p. 91, Madrid, 1880 : *manná*.)

— « No son estas las moradas donde se llueve la mana » (Santa Teresa, *Moradas*, II, § 8 : facsímile p. 31).

Como queda apuntado, los Griegos y los Romanos conocían esta voz, que con la cosa les vino de Arabia[3], y la aplicaban generalmente para denotar el polvo del incienso (μάννα λιβάνου) ; los traductores castellanos la emplearon también como femenina, y probablemente como grave.

« La *manna* del encienso no es otra cosa sino aquel poluo que se desgrana del mesmo encienso, quando se frega y sacude vn pedaço con otro » (Laguna, *Dioscórides*, I, 69 : Salamanca, 1563, 1566, 1570). « Abierta la hinchazon, dize Galeno que luego en la hora la hinchamos de *manna* de incienso, porque esta *manna* para muchas cosas es mas vtil qu'el mesmo incienso » (Murillo, *Therapeutica methodo de Galeno en lo que toca a cirurgia*, p. 227 : Zaragoza, 1572).

---

1. Ocioso es advertir que me desentiendo completamente de la acentuación de los editores modernos que sacan á luz ó reimprimen textos pertenecientes á épocas en que no se usaban tales signos. ¿ Con qué fundamento se imprime *magná* en el Fuero juzgo (XII, 3, 15) y *mana* en las Partidas (III, 11, 20) ?

2. Véase otro ejemplo semejante en Menéndez y Pelayo, *Antología de poetas líricos castellanos*, II, p. 292.

3. Entre las acepciones de la voz árabe mencionada en la nota 1 da Freytag la de *pulvis*, y en un glosario arábigo latino que cita el Forcellini de De-Vit, está : « Mannes, pulvere turis (*sic*). »

Para designar la sustancia sacarina medicinal que fluye de varias plantas, se valían los Griegos de diferentes expresiones conformes á la idea errónea que acerca del origen de ella tenían (ὄζον μέλι, δροσόμελι, ἀερομέλι, que los traductores latinos dicen *mel aerium*); pero supongo que con la difusión de los libros de medicina de los Árabes[1], con el dominio de éstos en Sicilia[2] y con el comercio de Levante[3] se generalizó la voz *mana* en este sentido, ajustándose á la acentuación y género que en otras acepciones ya tenía.

---

1. En el libro II del Canon de Avicena se lee lo que copio, resolviendo las abreviaturas, de la edición príncipe de la traducción latina, Milán, 1473: « Manna, quid est. — Est omnis ros cadens super lapidem aut arbores, et fit dulcis, et coagulatus sicut mel et exicatur sicut gumme quemadmodum teraniabim et asceherachost. » Andrés de Alpago restableció la voz árabe, poniendo *men* en lugar de *manna* (véase, por ejemplo, la edición de Venecia, 1564, p. 345). Parece como si la descripción hubiera traído á la memoria el maná bíblico y sugerido la adaptación de la voz árabe á la otra conocida.

2. « Las norias, á las que Sicilia debe en gran manera su fertilidad, y el árbol del maná y el alfóncigo, y otras muchas plantas, cuyo cultivo introdujeron los Árabes en la isla, dan hoy mismo testimonio en favor de ellos » (Schack, *Poesía y arte de los Árabes en España y Sicilia*[2], II, p. 109, traducción de Valera). No siendo la planta que en Sicilia produce el maná ninguna de las que lo producen en el Levante, acaso haya de entenderse que los Árabes solo introdujeron el beneficio de la que allí encontraron. Como quiera que sea, el nombre propio *Gibelman* (monte del maná) es testigo de que los Árabes usaron allí la palabra.

3. « Traese de Leuante a Venecia la perfectissima manna » (Laguna, *Diosc.* II, 74). — De paso diré que ofrecen alguna dificultad estos dos lugares paralelos del *Itinerario* de Rui González de Clavijo: « Aqui [á Soltania] vienen de cada año muchos mercaderes de la India menor que traen mucha especeria, ca aqui viene la mayor suerte del especia menuda que non va á la Suria, asi como clavos de girofre é nueces moscadas é cinamomo é manna é macis é otras muchas especias que non van en Alexandria, nin se pueden allá fallar » (p. 113: Madrid, 1782); « E de la India vienen á esta ciudad [Samarcante] las especias menudas, que es la mejor suerte dellas, asi como nueces moscadas, é clavos de girofre, é macis, é flor de canela, é gengible, é cinamomo é mana, é otras muchas especias que non van en Alexandria » (p. 191). Que aquí no se trata del maná purgativo es cierto, pues que lo hay en Persia y no en la India ó en los países de donde venía la otra especería; del incienso en general no podría entenderse, porque sin duda se encontraba en Alejandría; supongo que será el incienso de la India, siempre más estimado.

Assy non la *magna*[1] é triaca conplida
Que sana a todas las grandes dolencias.
(*Canc. de Baena*, p. 569, Madrid.)

« La *manna* es vn suaue rocio que cae del cielo sobre ciertas matas y arboles » (Laguna, *Dioscórides*, I, 29). « Es pues la *manna* vn vapor muy grasso y suaue, el qual leuantado de dia con la fuerça del sol, se condensa de noche, y condensado, deciende y se assienta sobre las yeruas, sobre las hojas y ramos de muchos arboles, y finalmente sobre las piedras » (Id. *ib.*, II, 74). « *Manna* de los boticarios... La mejor es *manna mastichina* » (Palmireno, *Vocab. del humanista* : Valencia, 1569 ; Barcelona, 1575). « Hay algunos [medicamentos] que son en sus obras tardios, como el rhuibarbo, la cañafistola, y la *manna* » (Luis de Oviedo, *Methodo de la collection y reposicion de las medicinas simples*, f. 10 vº, Madrid, 1581 ; item, f. 102)[2].

Otra acepción posterior es la de « confitura mas menuda que la gragea ordinaria » (Covarrubias), y en la cual se acentuaba como en las anteriores.

Amas una cosa que es...
Un alfeñique, un almíbar,
Un extremo en filigrana,
Un dije, un hilo de pita,
Y un familiar que te incita
En un confite de *mana*.
(Lope, *La niña de plata*, I, 4 : Bibl. de Riv , XXIV, p. 274c.)

La que un confite de *mana*
Parte en dos para comelle,
Y á quien un día vi hacelle
De solo ver una rana
Dos sangrías en un hora.
(Id. *Los melindres de Belisa*, III, 2 : *ib.*, p. 333a.)

En el sentido bíblico se ofrece ya como masculino en el siglo xv; mudanza de género que parece explicarse por el hecho de que, hallándose como neutro en la Vulgata, *manna album* sugería naturalmente en castellano *mana blanco*, según se ve en el pasaje del Tostado, que cabalmente está escrito en

1. La medida del verso exige el acento en la quinta sílaba.

2. No he podido consultar las ediciones antiguas que se citan del viaje de Mandeville en castellano, para saber cómo está ahí empleado nuestro vocablo (en la parte que trata de Persia y Armenia).

vista del latín [1]. Pero esta alteración en el género no hubo de acarrear inmediatamente la de la acentuación.

« El *manna* vino continuamente desde aquel dia quarenta años. . caya en torno de la hueste blanco e menudo... e si lo guardauan de vn dia para otro podreciase » (Tostado, *Catorze questiones*, f. 14 vº : Burgos, 1545).

Cojed el benditto *magna*
De aquel Señor cuyo soy ;
Cojed, pues tal bien se gana,
Y lo que cojieredes oy
No guardeis para mañana.

(*Aucto del magna*, en Rouanet, *Coleccion de autos, farsas y coloquios del siglo XVI*; I, p. 179.)

« Concededme esse *manna* celestial : mirad, Señor mio, que soy caminante como aquel pueblo de Israel » (Orozco, *Obras*, f. 105 vº, Alcalá, 1570). « Si aborrecieres los viles manjares de Egypto, gustaras del *manna* del cielo » (Estella, *Primera parte de la vanidad del mundo*, 64 : f. 180 vº, Salamanca, 1578). « Aquel *manna* que embio Dios en el desierto » (Granada, *Simb.*, III, 1, 21 : p. 76, Salamanca, 1588).

Traedme sus dulcísimos licores :
Daréis vida al sentido, que lo ha muerto
El veneno mortal de mis errores ;
Y en este corazón, de bien desierto,
Entrad el *mana*, que por él suspiro.

(Luis Martín de la Plaza : *Flores de poetas ilustres*, II, p. 287 : Sevilla, 1896).

No obstante que los ejemplos en verso prueban que en el siglo XVI se conservaba la acentuación grave, Rengifo (1592) lo pone entre los consonantes agudos, y la frecuencia con que desde principios del siglo siguiente ocurre esta pronunciación en verso, lo mismo que la acentuación ortográfica correspondiente, da á entender que tal uso era de data anterior.

---

1. En el Diccionario italiano de Tommaseo y Bellini hallo este pasaje de la *Medicina del cuore* de Fra Domenico Cavalca : « Al vincente darò manna ascoso », traducción literal del « Vincenti dabo manna absconditum » (*Apoc.* II, 17); caso idéntico al del castellano, solo que no se generalizó. Influencia parecida pudo obrar en Reina y Valera para que dijeran *el manna* (si agudo ó grave, no lo sé) del salmo LXXVIII (77) en adelante : en todos los lugares anteriores, siguiendo á la Biblia de Ferrara, habían puesto *el man*, y así era natural que por τὸ μάννα dijeran *el manna*.

¿ Qué es esto ? dijo el israelita viendo
Descender el *manná*, llover el cielo
Cándidos copos de sabroso hielo.

(Lope, *Rimas sacras*, son. 53 : Obras sueltas, XIII, p. 201.)

Por quien la blanca Aurora
Tierno *maná* sobre las flores llora.

(Id. *Dorotea*, III, al fin.)

Fastidiado del *maná*,
Hostigado del desierto.

(Calderón, auto *La serpiente de metal*.)

Siendo raro hallar acentuados en ediciones del siglo XVI los nombres agudos, bien pudiera ocultarse esta pronunciación bajo la ortografía corriente en los pasajes prosaicos puestos arriba[1] ; en el siglo XVII se fue extendiendo la práctica de marcar los acentos, y así se lee *maná* (variando la forma del signo ortográfico) en Ledesma, *Conceptos espirituales*, p. 117, Madrid, 1609; en Cervantes, *Quijote*, II, 14 : f. 50, Madrid, 1615 ; en Márquez, *Gobernador cristiano*, II, 4, 12 : pp. 220, 248, Pamplona, 1615 ; en Góngora, letrilla *Alma niña : Obras*, II, p. 93, Lisboa, 1646-7 ; f. 76, Madrid, 1654, etc.

En la jornada primera de *Los baños de Argel* se lee : « Que manà del cielo es esta ? » rimado con *cesta* (*Comedias*, f. 62 v°, Madrid, 1615). Si el acento proviniera de Cervantes, cosa poco probable, este pasaje podría tomarse como indicio de la vacilación que en casos parecidos precede á la victoria definitiva de uno de dos usos que han estado en conflicto. Si el acento es cosa del impresor y Cervantes pronunciaba *mána*, será prueba de que aun quedaban rastros del uso antiguo.

Cabe suponer que disgregado el nombre *mana* de las analogías de la lengua al convertirse en masculino, vino á la memoria de los eclesiásticos su origen oriental, y bastó un poquito de pedantería para acomodarlo á la norma de *Jehová*, *Caná*, *Sabá*, etc. ; no de otra suerte que en nuestros días se hacen

1. Casas en la parte italiana de su Vocabulario (Sevilla, 1570) da : « *Manna*. Manà, rocio del cielo » ; en el Cancionero de J. del Encina, fol. VIII, col. 1ª (Salamanca, 1509) está escrito *maná* (del cielo), para distinguirlo, según la regla del *Arte de trovar*, del verbo *mána*.

esdrújulas muchas voces para grecizarlas. Dado este paso en la acepción bíblica, faltaba muy poco para alterar las otras, tanto más que se daba por cierto que la sustancia medicinal debía su nombre a alguna semejanza con el alimento milagroso de los israelitas.

En el *Tesoro* de Covarrubias (Madrid, 1611) hay dos artículos, uno para *manna* en la significación bíblica, en el cual está usada la voz como masculina, y otro para *mana* en su acepción farmacéutica, en el cual está como femenina. En esta edición no vienen acentuados los sustantivos agudos (*Alcala*, *albala*); de modo que la pronunciación queda incierta; es posible que el autor dijera *el maná* y *la mana*, como hoy se hace en Colombia. Lo curioso es que en la edición de 1674 no se acentúa la última sílaba del vocablo en el primer artículo y sí en el segundo, hasta en la acepción de grajea; Franciosini (1638), más consecuente, la acentúa en todas. En el Plinio de Huerta, donde el latín dice, hablando del incienso hecho migajillas, *mannam vocamus*, se ha impreso *llamamos Mannà* (II, p. 9 : Madrid, 1629). La edición del Dioscórides de Laguna hecha en Valencia, 1651, siempre acentúa así, y aun en uno de los pasajes copiados atrás da, mudando el género, « Es pues *el mannà* vn vapor, etc.[1] ». El diccionario de Terreros llega al exceso de plantarle el acento no solo al italiano *manna* sino al nombre de la antigua diosa latina *Mana*.

R.-J. CUERVO.

¿ MAGUER ó MAGÜER ?

« *Maguera* por *aunque* poco a poco ha perdido su reputacion; en el *Cancionero general* lo hallo usado de muchos en coplas de autoridad, como en aquella *Maguer que grave te sea* ;

---

1. Otra acepción en que hallo acentuada la palabra en el siglo XVII, es la del líquido ó polvo que sale del sepulcro de algunos santos (v. Du Cange) : « El dia antes de san Ioan, quando se dizen las visperas del Santo, sale vn *manà*, por nueve agujeros de vn marmol que està sobre el sepulcro » (Moncada, *Espedicion de los catalanes y aragoneses*, XV, f. 41 vº, Barcelona, 1623). Esta acepción, así como la de grajea, que se halla en el Diccionario de Autoridades y en las tres primeras ediciones del vulgar, se echa menos en todas las posteriores.

agora ya no se usa » : así escribía Valdés en la primera mitad del siglo XVI[1]. Casi un siglo después decía Correas : « Magher es antigua, i sinifica *aunque*; los aldeanos dizen *mághera*, con el azento en la primera : Máguera bobo, bien dijo; Máguera Letrado, no acertó[2]. » Si para Valdés la palabra era desusada, hemos de entender que Correas fundaba su escritura fonética en el uso vulgar de alguna comarca, que se ve claro conocía de hecho. En este caso no será temeraria la suposición de que así ha de pronunciarse en estas expresiones de Sancho : « Maguera tonto, se me entiende aquel refran de por su mal nacieron alas á la hormiga » (*Quij.*, II, 33)[3].

Que en épocas remotas no se pronunciaba la *u* parece deducirse con certeza de la forma *magar*, peculiar del dialecto en que están el título primero del Fuero juzgo en la edición de la Academia (Madrid, 1815)[4] y el texto común del poema de Alejandro[5], forma que nace de *maguer* mediante una mera asimilación de timbre entre la vocal y la consonante siguiente, más común que en castellano en las regiones occidentales de la Península[6]. No menos concluyente es la grafía *mager*

---

1. *Diálogo de la Lengua*, p. 387 (Boehmer).

2. *Arte grande de la lengua castellana, compuesto en 1626 por el Maestro Gonzalo Correas, catedrático de Salamanca. Publicalo por primera vez el Conde de la Viñaza :* Madrid, 1903, p. 222; en la p. 226 repite que se acentúa en la primera sílaba; pero tal no era la pronunciación antigua :

« Ouieronlos *maguéra* en cabo a uençer »
(*Alex.* 2006);
« *Maguéra* lo vido venir vencedor »
(Mena, *Lab.* 216).

Supongo que de Correas tomó el P. Benito de San Pedro la grafía *magher*, *maghera* en su *Arte del romance castellano*, II, p. 91 (Valencia, 1769).

3. La misma expresión usa Cervantes, aplicándola á Sancho, II, 49; y aun posible es que así haya de leerse II, 30, donde la edición original dice *maguer era tonto*; en boca de Teresa Panza está : *maguer tonta*, II, 5.

4. Pp. VII[a], XI[b].

5. Por ejemplo 14, 70, 387, 847; en la copla 73, junto con *magar*, se lee *maguar*, probablemente error del copista.

6. V. Munthe, *Anteckningar*, p. 21; Cornu, en el *Grundriss* de Gröber, I, p. 739; Leite de Vasconcellos, *Estudos de philologia mirandesa*, I, p. 296.

del poema del Cid, pues ahí *ge* vale á cada paso *gue*[1]; finalmente remueve toda duda la transcripción معاير[2], معاير[3] del poema de Yúçuf, en la cual no aparece la *u*.

Como es sabido, no data de muy antiguo el uso de la diéresis para indicar que en las sílabas *gue*, *gui* se pronuncia la *u*; poco antiguo es también, y más raro, emplear otro medio ortográfico para el mismo fin; por manera que, faltando indicación expresa[4], no ofrece la escritura medio seguro de averiguar desde cuándo se dice (ó mejor dicho, se lee) *magüer*. Sobrino en su Diccionario (1705) escribe ya *magúer*, lo mismo que *gúérta*, *gúérto*, *cigúeña*, *vergúença*, y en la Gramática (3ª ed. 1717) *pedigúeño*, *agúe*; la Academia, á pesar de que en el primer tomo del Diccionario de Autoridades (1726) fija el uso de la diéresis, escribe sin ella *maguér* en el lugar correspondiente (1734)[5]; en la primera edición del Vulgar (1780) puso ya *magüer*; lo mismo Terreros (1787), y así muchos libros impresos por aquel tiempo[6].

---

1. *Mager* : 171, 747, 1145, 1326, 1345, 3116; *cargen*, 166; *Figerueła*, 402; *caualge*, 421, y *caualgedes*, 1461; *legen*, 446, 996; *page*, 498; *ruegen*, 824, *gerra*, 865, *folgedes*, 1079, etc. (edic. de Menéndez Pidal). Cp. *vergueças*, ib. 1596, *anueros*, 2615.

2. Coplas 41, 59 (Menéndez Pidal).

3. Copla 48 (Morf). Cp. Simonet, *Glosario*, pp. CCVII, 321.

4. No se halla mencionado nuestro vocablo entre los que tienen sonora la *u* ni en la *introducion* del Vocabulario de Casas (1570), ni en las *Osservationi* de Juan de Miranda (1595 : no tengo á la mano la obra misma, y me refiero á la edición del Vocabulario de Casas hecha en Venecia, 1618, donde se copia lo relativo á la pronunciación sin dar el nombre del autor, y al *Compendio del signor Massimo Troiano tratto dalle Osservationi della lingua castigliana del signor Giovanni Miranda*, pp. 29, 303 : Florencia, 1601); ni en las gramáticas de Oudin (1619) y Franciosini (1638), ni en la *Nouvelle methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue espagnole* (Paris, 1681).

5. El P. Benito de San Pedro (1769) escribe *magher*. V. nota 2.

6. Por ejemplo, Mariana, *Hist. de España*, XIII, 18 : I, p. 671 : Madrid, 1780, donde la edición de 1608, I, p. 662, da *maguer*; Iriarte, *fáb.* XXXIX, p. 85 : Madrid, 1782; Capmany, *Teatro de la elocuencia* (en los índices alfabéticos) : Madrid, 1786. Sin embargo, en otros libros se conserva la ortografía antigua; v. g. en las obras de Castillejo, según la edición de Fernández, XII,

Creo que á la fábula de *El retrato de golilla*, en que Iriarte se burló del abuso de emplear sin necesidad palabras anticuadas y en la cual puso el *magüer*, con su diéresis, se debe el que viva esta voz como tipo de antigualla ridícula y que le dieran importancia histórica los que llamaron *magüeristas* á los arcaizantes de fines del siglo XVIII y principios del siguiente, y *magüerismo* á su manera [1]. Acaso nadie consentiría ya apearle los dos puntitos.

R.-J. CUERVO.

ANCORA DI TI-(ZI-)

ELEMENTO ASCITIZIO IN PARECCHI APPELLATIVI D'ANIMALI NEI DIALETTI SARDI [2]

Nella compilazione della mia postilla mi sfuggì l'importante studio di C.-J. Forsyth Major sui nomi volgari italiani del « pipistrello » (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, XVII, 148-60); mi corre quindi l'obbligo di farne qui menzione, per la diversa spiegazione ch' egli dà al problema, di cui sono venuto tentando la soluzione.

Il Forsyth felicemente collega col gr. νυκτερίς, neo-gr. νυκτερίδα i nomi sardi *zunzu-rítos* (Aritzo), *thuthu-reḍḍu* (Fonni), *thuthu-rreri* (Dorgali, Loculi), *tzutzu-rreri* (Oliena, Nuoro), confrontandoli coi sic. *tarda-rita*, *tarda-rítola*, e simili, tutti per « pipistrello ». E arriva a mettere nella serie, per quanto confessi che il cammino sia senza dubbio lungo assai, altri due appellativi sardi del pipistrello : *zurrundeḍḍu* (Quartu S. Elena, ecc.) e *zurundelli* (ibid., ecc.). Nessuno vorrà negare che nella seconda parte di *zunzu-rítos* sia manifesta la continuazione del

---

pp. 40, 226 (Madrid, 1792); y todavía en Hermosilla, *Arte de hablar*, I, p. 174 (Madrid, 1826). Es lástima que la Academia Española no haya usado en la edición de Lucas Fernández la misma reserva que en la del Fuero juzgo ó que la Academia de la Historia en la de las Partidas. Aun mal vecino ha resultado *magüer* : hallándose seguidos en el Diccionario aquél, *magüeto* y *maguey*, en las ediciones 10ª y 11ª se imprimió *magüey*.

1. Véase Hermosilla, *Juicio crítico*, I, pp. 126, 199; II, p. 126.

2. Voir ci-dessus, p. 66.

gr. *-*rída* e forse si consentirà che questo ritorni anche nelle altre voci : *thuthu-reḍḍu*, *thuthu-rreri*, *tzutzu-rreri*, con cambiamento di suffisso desinenziale ; e con queste ammetto io ora che vada altresì *zunzu-rreḍḍu* (Meana), da me prima altrimenti spiegato (p. 68). Ma rispetto a *zurrundeḍḍu* e *zurundelli*, mi pare d'essere più vicino al vero io che non il Forsyth, se continuo a riconoscere in queste due voci una nuova formazione rifatta su *hirundellu, tanto più che egli mi insegna, che anche altrove il pipistrello assume il nome della rondine, p. es. *lindanella de notte* (Arena di Calabria), *rindaneḍḍi di notte* (Palizzi Reggio Calabria), e simili (*Zeitschr.*, *etc.*, ibid., p. 153).

Più innanzi il Forsyth, movendo da *zirriolupeḍḍe* « pipistrello », prende ad esaminare la serie dei nomi di animali, quali : *zirriolu*, *zurruliu*, *cinciriolu*, *cincimurru*, *zinzimureḍḍu*, *sizzimureḍḍu*, ecc., ne' quali entra come primo elemento del composto : *zi-*, *zu-*, *cinci-*, *zinzi-*, *sizzi-*, e viene a dire che tutti quegli appellativi, che si riferiscono a uccelli, sembrano formazioni onomatopeiche, di cui si ha traccia perfino nel continente, come in *zizì* (Piemonte) e *zizi* (Rovereto) per « zigolo » e *zinzi* (Genova) per « beccamoschino ». Però, il fatto che *cinci-* o *zinzi-* si incontrano in altri nomi di piccoli animali, come lucciola, cicala, ecc., gli suggerisce l'idea che questo primo elemento della composizione porti con sè una nozione diminutiva, come si vede, egli dice, nel camp. *cicciu* « cucco » e *cicciubeḍḍu* « trastullo ». E siccome nel basco diversi nomi di animali, come : *chinchinbare*, *chinchinmare*, « sanguisuga », *chinduri*, *chinguri*, *chinhaurri*, « formica », *chichari*, *zizari*, « verme » hanno un elemento iniziale conforme nel suono alle voci sarde, così conchiude che questo primo elemento sia di origine iberica, richiamando l'attenzione sul basco *chori*, che vale generalmente « piccolo uccello ».

Non c'è dubbio che a tutta prima appare seducente questa comparazione istituita dal Forsyth e che di qualche reliquia iberica vi sia traccia nella Sardegna e nella Corsica non nego, e basti fra tutti l'esempio del sardo-còrso *giagaru*, *jakaru*, « cane », accanto al basco *chakur*, *zakur* e quello del còrso (Calvi) *sacca-pinnuto* « pipistrello », accanto al basco *sagu* « sorcio ». Ma, anche ammesso che qualche vestigia di quelle primitive voci iberiche per uccelli e piccoli animali, sia rimasta nell' isola, altri fatti mi inducono a ritenere che nell' indicato

primo elemento di composizione entri per qualche cosa anche il lat. zinzilulare e zilulare e suoi derivati, come ebbi già a dichiarare.

Anzitutto, è indubitato che il lat. zinzula continua nel sardo *zínzula*, *tíntula*, *sínzulu*, e in tutta la serie addotta (p. 67) per « zanzara ». Ora, il fatto che una voce ha avuto una così ampia propagazione, dimostra che ha esercitato una non lieve influenza e lo si comprende di leggieri, considerando quanto l'armonia imitativa dovesse contribuire a favorirne la diffusione. Oltre a ciò, gli esempi camp. *cicciu* « cucco » e *cicciubeḍḍu* « trastullo » accanto al gall. *cícciu* (Spano, *Voc.*) sono alquanto sospetti, e anzichè rispecchiare preistoriche reliquie, potrebbero non essere altro che accatti recenti. E di vero, pur nella Toscana s'incontrano delle simili voci vezzeggiative, come *ciocio*, *ciocia*, *ciocino*, *ciocino mio* (Fanfani, *Uso tosc.*), che sono parole d'amore presso i Senesi; senza ripetere che l'elemento, di cui si discorre, entra forse nella formazione dei nomi toscani della cutrettola : *codizínzola*, *codicínciola* (p. 67 n.). Infine, anche regioni, che non hanno a che fare con l'influenza iberica, p. es. la Lombardia, presentano denominazioni identiche al ricordato camp. *cicciu* e basti per tutti il mil. *ciccio*, nome con cui si suol chiamare gli uccelletti in gabbia, donde *cicción* « cucco, beniamino », *cicciorà* « pispiliare » e un abbondante serie di derivati, i quali dimostrano quanta parte la ragione onomatopeica abbia in siffatte creazioni.

Per tutto queste considerazioni dunque, pure ammettendo che qualche traccia delle antiche voci iberiche, esprimenti « piccoli uccelli e animali », possa avere continuato a sopravvivere nella Sardegna, mi pare giusto conchiudere che la diffusione sempre più larga e intensa del vocabolario latino nell' isola, fece sua anche quella debolissima eco primitiva, fondendola insieme con le nuove voci, che desunte da zinzilulare o zilulare e favorite dall' impulso onomatopeico si venivano costituendo, dando origine alle forme allegate : *zinzi-*, *zunzu-*, *ćinći-*, *sizzi-*, *zuzu-* (*thuthu-*), *zi-* (*ti-*), *zu-* (*tu-*), come elementi formatori di nomi di animali per lo più piccoli, volanti o ronzanti, e via dicendo.

P. E. Guarnerio.

PROV. *AMENLA*

Raynouard enregistre trois formes provençales correspondant au substantif latin amygdala « amande », à savoir : *amandola*, *amella*, *amenta*[1]. Diez s'est abstenu prudemment de reproduire la dernière ; mais *amenta* n'a pas trouvé partout porte close, et Littré[2], M. Schuchardt[3], M. Mistral[4] et M. Körting[5] l'admettent sans discussion. M. Emil Levy seul a protesté[6] : d'après lui, Raynouard se serait trompé en traduisant *amenta* par « amande » ; il faudrait considérer *amenta* comme une variante de *menta* « menthe », due à l'agglutination de l'*a* de l'article féminin *la*. Cette interprétation a priori est invraisemblable. Le texte cité par Raynouard énumère quatre produits végétaux : *amentas*, *comi*, *anis*, *ris*. Si *amenta* signifiait « menthe », il ne serait pas au pluriel, et d'ailleurs, dans quel ancien tarif de péage a-t-on jamais vu figurer la menthe ?

C'est en effet dans un tarif de péage de 1248 que Raynouard a puisé son exemple, d'après la copie faite au XVIIIe siècle par les soins de Doat, sur l'original, lequel était alors conservé dans les archives communales de Gaillac. L'original a disparu, mais la copie est toujours, comme au temps de Raynouard, à la Bibliothèque nationale, fonds Doat 146, f° 16 et s. Elle a servi de base à la publication qu'a faite Élie Rossignol du texte intégral du document : Rossignol lit comme Raynouard, c'est-à-dire *amentas*[7]. Et pourtant je puis certifier que la copie de Doat porte très lisiblement *amenlas*. Même leçon, à deux reprises, dans les recettes provençales publiées ici même par M. P. Meyer (XXXII, 281 et 296). Il s'agit bien d'amandes : cf. la forme actuelle *amenlo*[8].

Ant. Thomas.

---

1. *Lex. rom.*, II, 62.
2. *Dict. de la l. fr.*, v° *amande*.
3. *Vokal. des Vulgärlat.*, I, 219.
4. *Tresor*, v° *amelo*.
5. *Latein-rom. W.*, 1re éd., n° 535 ; 2e éd., n° 619.
6. *Prov. Suppl.-W.*, I, 57.
7. *Monogr. communales du Tarn*, II, 390.
8. Il est probable que le bas-latin *amentarius*, que les Bénédictins ont tiré du cartulaire de l'église d'Apt, est une faute de lecture analogue pour *amenlarius*, d'autant plus que le même cartulaire, dans un autre passage, appelle l'amandier *amendolerius* ; Carpentier a déjà proposé cette judicieuse correction (voy. Du Cange, *s. v°*).

PROV. *CONOBRE*

Conobre est un substantif qui manque dans Rochegude, dans Raynouard et dans Levy. Je n'en connais en ancien provençal qu'un seul exemple, et je ne sache pas qu'il ait laissé de traces dans les parlers vivants de la région provençale ; et pourtant *conobre* mérite une monographie.

L'exemple unique se trouve dans une charte de Guillaume, évêque de Cahors, du 25 octobre 1217, dont j'ai vu et copié l'original aux archives communales de Cahors il y a quelque vingt ans, et que voici pour la partie qui nous intéresse :

Willems, *per* la gr*ac*ia de Deu avesq*ue*s de Caortz, a sos borzes *z* a tot so poble de Caortz sal*ut* e patz. Fai*m* sab*er* a vos *z* a totz aquels que aquestas letras veirau que pel be e pel comunal profeh de la vila de Caortz autreiam *z* establem per totz temps que qui per torn ni per covent volra cobrar a Caortz ni els apertenementz de la ciutat la terra que sos parentz aura venduda, que dintz VIII, dias que sabra la venda prezente al cu*m*prador, o a sa moll*er* o als seus a bona fe, se el no i era, el o hom per lui, lo pretz que hom i aura donat e lolh reda, se el recebre vol l'aver, *z* ab aitant cobre la terra lo torners, salv lo despes que fah i aura lo cumpraire en CONOBRE a bona fe[1]...

Le point de droit qui fait l'objet de cette charte la recommandait aux compilateurs municipaux. Aussi est-elle transcrite dans le cartulaire dit *Te igitur*[2] ; en outre, son dispositif forme l'article 40 du volumineux recueil des Coutumes de Cahors, promulgué, vers 1260, par l'évêque Barthélemi, deuxième du nom, et imprimé en 1846 par Émile Dufour[3]. Ce dernier a traduit *en conobre* par « sans opposition » ; les éditeurs du *Te igitur*, MM. Combarieu et Cangardel, par « en conscience ».

Ces deux traductions, faites au jugé, ne valent pas mieux l'une que l'autre. *Conobre* désigne la culture, le travail de la

---

1. Arch. comm. de Cahors, FF 1. Raynouard a connu ce texte par une copie de la collection Doat ; il le cite notamment à l'article *torn* et à l'article *tornier* (*Lex rom.*, V. 377) ; donc il a escamoté *conobre*.

2. *Manuscrits de la ville de Cahors. Le Te igitur* (Cahors, 1874), p. 173.

3. *La commune de Cahors au moyen âge* (Cahors, 1846), p. 224.

terre; c'est un substantif verbal, d'un verbe **conobrar*, dont nous n'avons pas d'exemple, mais dont l'existence est assurée par la comparaison de l'ancien verbe saintongeais *conobrer*.

J'ai trouvé le saintongeais *conobrer* dans une charte inédite de l'hôpital de La Rochelle, dont Godefroy a publié deux extraits qui forment son article *conobrage*. Il est curieux que l'infatigable lexicographe n'ait relevé dans cette charte que les deux exemples du substantif *conobrage*, et ait laissé de côté le verbe qui a donné naissance au substantif. Grâce à l'obligeance de M. P. Meyer, j'ai eu à ma disposition une copie complète du document, lequel est de janvier 1297 (v. st.). Voici le passage qui nous intéresse :

Et d'autre part nous requeist ledit maistre Pierres de Condac que nous les chouses e les heritages dessus diz, qui tenuz e obligez li esteient a li rendre e payer e censer les trente lb. de cens dessus dites, tenissom e *conobressom* de façons deues, einssi que les diz heritages e choses ne se peussent deperir pour faute de laborage..., les quaus heritages e chouses esteient moust decheuz et en moust mauvais point por deffaute de laborage, et lonc temps a que il fussent deperiz e cheuz en main de seignor se ne fust l'ayde e le laborage que le dit maistre Pierres y fait et fait faire par lonc temps, en quei il a mis e despenduz granz deners...

Cet extrait suffit à faire comprendre ce que maître Pierre de Condac veut dire quand il demande à être indemnisé « des couz et des missions que il a fait et mis ons façons et on *conobrage* des chouses et heritages dessus diz ». Godefroy s'est tout à fait mépris en traduisant *conobrage* par « action de reconnaître [1] ». Il est évident que *conobrage* est synonyme du provençal *conobre* et désigne la culture, le travail de la terre. Plus conservateurs que les paysans du Quercy, ceux du Bas-Poitou emploient encore aujourd'hui un mot qui correspond exactement à cet ancien mot *conobre*, sous la forme *couneuvre*.

---

1. J'ai relevé, il y a bien longtemps, l'inexactitude de cette traduction (*Revue critique*, 1882, 2e sem., p. 116) ; mais je n'ai pas été beaucoup mieux inspiré que Godefroy en proposant de rattacher *conobrage* au type latin recuperare. M. Mario Roques me fait remarquer que l'argot dit *conobrer*, *conombrer*, *conobler* pour « reconnaître », ce qui explique, sans la justifier, la traduction de Godefroy.

Beauchet-Filleau enregistre ce mot avec deux sens distincts : 1° second blé, en opposition avec blé de guéret ; 2° engrais, fumier [1]. Un autre lexicographe, M. Puichaud, écrit *counœuvre* et définit par « second blé sans fumure [2] ».

Il me paraît évident que nous avons à la base de ces différents vocables un verbe du latin vulgaire qui ne peut être que *conoperare, composé avec operare et le préfixe con, pour cum. L'existence de *conoperare en face du classique cooperari n'est pas plus extraordinaire que celle de *conhortare (postulé par le provençal *conortar*) à côté de cohortari [3]. Le sens primitif doit être celui de « travailler, cultiver la terre » ; le développement sémantique qui de « cultiver » a abouti à « amender, fumer » se retrouve d'une façon frappante dans l'anglais *manure* (= anglo-normand *manuvrer*, franç. mod. *manœuvrer*) qui signifie aujourd'hui « amender, fumer [4] ».

Ant. Thomas.

FRANÇ. *CERNEAU*

Le *Dictionnaire* de l'Académie française définit *cerneau* par « la moitié du dedans d'une noix, tirée de la coque avant sa maturité ». Cette idée de « moitié » que l'on retrouve dans la plupart des dictionnaires courants [5], remonte à Furetière : « *Cerneau*, la moitié d'une noix verte, qu'on tire de sa coque et qu'on mange

---

1. *Essai sur le patois poitevin* (Melle, 1874), p. 73. On sait que Beauchet-Filleau prend pour base le patois de Chef-Boutonne (Deux-Sèvres). L'abbé Lalanne et L. Favre le reproduisent purement et simplement.

2. *Rev. de phil. franç.*, VI, 36. Le patois décrit par M. Puichaud est le bas-gâtinais, c'est-à-dire celui d'une partie de la Gâtine de Poitou (Deux-Sèvres) ; c'est par suite d'une confusion entre la Gâtine et le Gâtinais que M. Behrens a classé le travail de M. Puichaud sous la rubrique *Orléanais et Berrichon* (*Z. f. franz. Spr. und Lit.*, 1903, p. 249.)

3. Cf. sur la forme du préfixe cum en composition, un article de M. W. Heraeus dans l'*Archiv. f. lat. Lexic.*, XIII, 51 et s.

4. Voyez Skeat, *s. v°*. Je dois cet intéressant rapprochement à mon collègue M. Victor Henry.

5. Notamment dans Littré et dans Larousse. Le *Dictionnaire général* définit ainsi : « noix à moitié mûre dont on mange l'amande détachée de son enveloppe et assaisonnée avec du verjus. »

avec du sel quand on l'a épluchée. » Richelet ne la fait pas intervenir ; pour lui le *cerneau*, c'est « ce qu'on ôte d'une noix verte en la cernant et qu'on mange avec du sel et de l'eau ». Ménage non plus : « Nous appelons *cerneaux* des noix fraîches cernées » ; mais il avait ouvert la voie en rapprochant *cerneau* de *cerner* et en lui assignant comme type étymologique *circinellus.

On continue à vivre sur Ménage, et l'on tire *cerneau* soit du substantif *cerne* (Littré, Scheler, Brachet), soit du verbe *cerner* (Hatzfeld-Darmesteter). Scheler fait même remarquer qu'il n'est pas nécessaire de recourir à l'allemand kern « grain, pépin, noyau ». Je me demande s'il n'a pas tort.

Le rapport sémantique de *cerneau* et de *cerne*, n'est pas très satisfaisant : pourquoi *cerneau* n'est-il pas synonyme de *cerne*, comme par exemple *cerceau* de *cerce* ? D'après Scheler, *cerneau* signifierait proprement « noix cernée, noix en coque » : mais *cerne* désigne ce qui entoure et non ce qui est entouré. Si l'on part de *cerner*, on peut considérer que le *cerneau* est, comme dit Richelet, « ce qu'on ôte d'une noix verte en la cernant » ; mais je ne vois guère d'exemples sûrs du suffixe *-eau* ajouté ainsi à un thème verbal pris avec le sens passif [1].

Pour juger du sens propre de *cerneau*, il faudrait avoir des exemples très anciens : on n'en connaît malheureusement pas. Le *Dictionnaire général*, mieux informé que Littré et que Godefroy, ne remonte pourtant qu'à 1507. La définition la plus ancienne est celle du *Dictionaire francoislatin* publié en 1539 par Robert Estienne : « *Cerneau*, cela qui est bon à manger d'une noix, amande et semblables ». Cette définition a passé d'édition en édition jusqu'au *Thresor* de Jean Nicot (1606). Dans l'édition de 1564, revue et augmentée par Jean Thierry, je lis, à l'article *noyau*, la phrase suivante : « Le *cerneau* ou l'amande qui est dedans le noyau, *nucleus*. » Voilà *cerneau*

---

1. Le *Traité* qui précède le *Dictionnaire général* remarque, au § 126, que dans certains de ces dérivés tirés de radicaux de verbes le suffixe sert à désigner l'instrument », et il cite *cerneau*, *copeau*, *cureau*, *gratteau* et *traîneau*. La qualification d'instrument ne convient qu'aux trois derniers mots ; *copeau* et *cerneau* semblent se prêter un mutuel appui, sémantique et morphologique ; mais on sait que le rattachement de *copeau* à *couper* est de date relativement récente. Cf. mes *Mélanges*, p. 54.

employé dans un nouveau sens, très distinct de l'autre : n'est-il pas remarquable que l'allemand kern réunisse également les deux sens : « dedans d'une noix » et « amande d'un noyau » ?

Actuellement le mot *cerneau* n'a pas complètement perdu en France le sens intégral de « dedans de la noix » ; mais dans cet emploi il a un caractère provincial ou technique, et il n'est pas sanctionné par l'Académie française. Dans le *Dictionnaire du patois du Bas-Limousin*, Vialle, continuateur de Béronie, après avoir traduit le mot *noudzal* par « amande, chair de la noix, noix ôtée de sa coque ligneuse », ajoute : « Nous disons *cerneaux*, quoique le *cerneau* ne soit proprement que la moitié de la noix tirée de sa coque avant sa maturité. » Le comte Jaubert marque en termes analogues l'opposition entre le français académique et le patois berrichon : « le français *cerneau* ne signifie que la moitié de l'amande d'une noix avant sa maturité complète ; le *sarniau* est chez nous la noix tout entière en cet état. » Enfin, les confiseurs emploient encore *cerneau* pour désigner la noix confite [1].

Gaston Paris m'écrivait le 16 juin 1900 : « Vos réflexions sur *cerner*, etc., me frappent beaucoup ; toutefois il faut être prudent. On a pu de *cerner* < circinare tirer **cern*, d'où *cernel*. Mais kern est fort séduisant. A Reims on dit des *ceriaux* pour des *cerneaux* ». Je ne vois pas le moyen de passer directement de *cerneaux* à *ceriaus* [2]. Mais si l'on admet que le germanique kern est à la base de notre mot, on aura en ancien français une forme primitive **cern*, réduite de bonne heure à **cer*, comme *torn* à *tor*, *tour*, et *ceriaus* sera à **cern* comme *entourer* à *torn*.

Considérons enfin le verbe *cerner* lui-même. Certainement circinare nŭcem n'a rien d'extraordinaire et peut fort bien passer pour le type étymologique de *cerner une noix*. Mais on peut tout aussi bien être parti de **cern* > germ. kern : l'allemand dit dans le même sens *kernen* et *auskernen* (cf. l'anc. franç. *escerner*, berrichon actuel *écerner*). En Savoie le substantif

---

1. Voyez ci-dessous, l'article *noyau*.

2. G. Paris emprunte vraisemblablement *ceriaus* à Tarbé, *Rech.* II, 28, lequel écrit *ceriots*.

gremò, qui correspond comme forme au français *grumeau*, désigne le dedans de la noix : on en a tiré le verbe *gremalyi* « casser la noix et en retirer le noyau[1] ». De nucalis ou *nucalius, qui était le terme le plus répandu dans le latin vulgaire de Gaule pour désigner l'intérieur de la noix, on a fait *nucalare et *nucaliare « débarrasser l'amande de la noix de sa coquille » : de là aujourd'hui, selon les régions, *nougalha* (Languedoc, etc.), *nigealer* (Poitou), *nâlyi* (Savoie), sans parler des formations avec les préfixes ex ou dis : *desnougalha*, *enougeler*, *énouler*, etc. Le grec ne disait-il pas de même κοκκίζειν, de κόκκος ?

Mais je ne veux pas oublier le conseil de prudence que me donnait Gaston Paris, et je tiens même à signaler deux faits qui rendent vraisemblable le rattachement de *cerneau* soit à *cerne* soit à *cerner*.

1° Le patois du Bas-Limousin possède à la fois le substantif *estourni* « cerneau » et le verbe *estournica* « cerner une noix » : le substantif vient-il du verbe ? Je n'ose pas l'affirmer en présence du rouergat *estournic* « cerneau » qui n'a pas de verbe correspondant : mais il est certain que la base primitive est tornus ou tornare.

2° Le patois de la Franche-Comté tire le nom du cerneau (au sens académique) du verbe *creuyé* ou *creuyi*, qui correspond au français *creuser*, et il dit *creuyoi* (patois de Bournois *kréyò*) ou *creuyon*[2].

Reste la question du *k* germanique initial : on ne pourrait rattacher *cerneau* à kern qu'en admettant que ce dernier mot a été romanisé avant l'assibilation du *c* latin. Les étymologies de *scion* et de *serène* que j'ai données antérieurement[3] nous conduisent aussi, si elles sont exactes, à faire la même constatation. Je verse provisoirement *cerneau* dans le dossier, espérant que quelque philologue de loisir voudra bien l'étudier et plaider pour ou contre.

Ant. Thomas.

---

1. Constantin-Désormaux, *Dict. savoyard*, p. 215. On remarquera que les auteurs emploient *noyau* dans le sens archaïque (cf. ci-dessous l'article *noyau*). J'ai fait comme eux, sans y penser, dans mes *Nouv. Essais*, p. 205.

2. Rolland, *Flore pop.*, IV, 45 et 46.

3. *Mélanges*, p. 137 et 138.

FRANÇ. *NOYAU*

Ménage tire *noyau* de *nucellus, Diez, de nucalis. Il semblait que l'opinion de Diez fût acceptée par tout le monde; mais voici que M. Baist vient de la battre en brèche et de proposer *nodellus[1]. D'après lui, Diez a eu tort d'assimiler *noyau* au provençal *nogalh* dont la signification s'éloigne de celle de « noyau » et est identique à celle de « cerneau ». M. B. ne se défie pas assez des mots qu'il étudie et de ceux qu'il emploie : pour lui, le prov. *nogalh* et le franç. *cerneau* signifient « eingemachte Nuss », c'est-à-dire « noix confite »; mais ce n'est là qu'une parcelle de vérité qui conduirait facilement à l'erreur. *Nogalh* et *cerneau* sont synonymes en ce qu'ils désignent soit l'amande qui se trouve dans un noyau[2], soit la partie comestible de la noix, ce que l'on appelle encore en français « amande » ou « chair[3] »; peu importe que le confiseur ait passé par là ou non[4]. Or tous les textes français antérieurs au XVIe siècle que je connais donnent exclusivement au mot *noyau* le sens de chair de la noix, de la noisette, de la châtaigne, etc.[5] Donc l'anc. franç. *noyau* et le prov. *nogalh* sont synonymes, et

---

1. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXVIII, 113.

2. Pour *nogalh*, cf. le premier exemple donné par Raynouard, IV, 337 (*nogaills de presegas*, Daudè de Pradas); pour *cerneau*, cf. l'article *noyau* de Nicot, où on lit cette phrase, imprimée pour la première fois dans l'édition de R. Estienne, en 1549 : « le *cerneau* ou l'amande qui est dedans le noyau. »

3. Pour *nogalh*, cf. le second exemple de Raynouard, IV, 337 (*l'escorsa, la testa, el nogalhs*, Matfré Ermengaut); pour *cerneau*, cf. la définition du *Dict. fr. lat.* de R. Estienne (1539), qui a passé dans Nicot : « *Cerneau*, cela qui est bon à manger d'une noix, amande et semblables. »

4. Ce sens spécial de *cerneau* dans la langue des confiseurs n'est donné ni par Littré, ni par Hatzfeld-Darmesteter, ni par Larousse illustré : M. B. l'a pris dans Sachs-Villatte, qui ne doit pas l'avoir inventé. Il est intéressant, car il a mieux conservé la signification primitive; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici. Cf. ci-dessus l'article *cerneau*.

5. Aux exemples réunis par Godefroy, *Complément*, NOEL, 2, on peut ajouter les suivants : On ne doit pas selon l'escaille Juger li quels *noyaus* vaut mieux, dans Jubinal, *Nouv. Rec.*, II, 274; *noiaus* de pin (*Antidotaire Nicolas*, p. 8, Dorveaux); *nouel* de nois triblé (*Chirurgie de maître Henri de Mondeville*, § 1786, Bos.)

la raison sémantique invoquée par M. B. pour les disjoindre n'a aucune valeur.

Le rapport phonétique est manifeste : parmi les formes recueillies par Godefroy, figure le saintongeais *nogieu*, qui relie solidement le provençal *nogal* au français *noel*. Quant à l'*i* de *noiel*, son origine n'est pas claire : est-ce un *i* épenthétique ou est-il sorti du *c* de nucalis ? Comme jocare et advocare aboutissent en français à *joer*, *avoer*, et non à **joier*, * *avoier*, je suis porté à croire que cet *i* vient du simple *noiz*. Pourtant un développement phonétique nucalis > *noiel* n'est pas absolument impossible dans quelque dialecte français; cf. *oie* < auca et *poi* < paucum. Par la suite, *-él* < -alis s'est confondu avec *-èl* < -ellus comme dans *linteau* < *limitalis, et l'on peut admettre que l'existence de *noel* < nodellus a contribué à la confusion, puisque (comme le rappelle justement M. B.) nous avons *boyau*, *hoyau* et *tuyau*, qui sont sortis de *boel*, *hoel* et *tuel*.

On peut se demander enfin si dans le sens actuel de *noyau* « partie dure, ligneuse de certains fruits qui contient l'amande, la graine », il faut reconnaître nodellus ou nucalis. Ce sens s'établit souverainement dans le français littéraire au XVIe siècle[1]; mais il peut être antérieur[2]. Il est probable que c'est un développement sémantique naturel du sens primitif de nucalis. Il ne faut pas oublier, en effet, que le latin nucleus et l'allemand kern ont fini par cumuler ces deux sens très distincts[3].

Ant. THOMAS.

---

1. C'est le seul que mentionne R. Estienne en 1539, bien qu'il le rende improprement par *putamen ligneum*; mais Cotgrave connaît encore le sens de « kernel inclosed in the stone » qu'il qualifie de « less proper », et *noyau* est encore employé par Vigenère au sens de « chair de la noix » qui s'est conservé en Berry (Rolland, *Flore pop.*, IV, 46; Jaubert, *Gloss. du centre*).

2. Au dernier moment, je trouve cet exemple du XIIIe siècle : Tuit li miribolanz sunt (*corr.* ont) *nouiaux* ansi comme prunes (Platearius, *Circa instans*, Bibl. Ste Genev., 3113, f° 50^d).

3. L'ancien français disait *os* ou *pierre* au sens actuel de « noyau », et différents patois français et provençaux conservent cet ancien usage (voyez des remarques à ce sujet dans l'*Antidotaire Nicolas* du Dr Dorveaux, p. 81, art. *os de dates*). On sait que l'allemand dit *stein*, l'anglais *stone*, l'espagnol *hueso*, etc. Nicot définit *noyau* par « l'ossement qui se trouve au cœur des prunes, cerises, abricots, pesches et semblables », et l'on sait que le latin os s'employait dans le même sens.

COMPTES RENDUS

Manual elemental de gramática histórica española, por R. Menéndez Pidal. Madrid, V. Suárez, 1904. In-8, 233 pages.

M. Schuchardt disait il y a quelque vingt ans : qui nous donnera un Brachet espagnol ? Le vœu vient d'être exaucé et par celui que sa nationalité et sa préparation rendaient tout à fait apte à entreprendre cette tâche et à la mener à bonne fin. Le *Manuel élémentaire de grammaire historique espagnole* répond complètement à son titre et aux besoins les plus pressants des romanistes. Pour la première fois, l'évolution phonétique et morphologique du castillan est traitée historiquement et d'une façon suffisamment détaillée, dans un livre spécial, par un savant qui domine son sujet et qui en connaît même les alentours ; je dis le castillan, car bien que M. Menéndez Pidal ait préféré l'expression grammaire espagnole, il n'étudie en fait que la variété castillane du latin vulgaire espagnol et ne se sert des autres variétés (galicien, navarrais-aragonais, catalan) que comme points de comparaison.[1]

Ce manuel a été rédigé avec beaucoup de soin et je ne pense pas qu'on y puisse noter de fautes graves ni de lacunes importantes. La langue en est sobre et précise, et, l'auteur s'adressant d'abord à ses compatriotes, peu familiers pour la plupart avec le langage technique des linguistes, s'est efforcé d'être clair. Il y a réussi généralement, non sans peine, car il a dû souvent créer une langue à son usage et donner à des mots de la langue courante des acceptions spéciales, mal connues de beaucoup de ses lecteurs espagnols. Quelque élémentaire qu'elle soit, cette grammaire historique sera certainement lue avec profit même par des romanistes très exercés, à cause de la connaissance approfondie que possède M. Menéndez Pidal, et de l'ancien castillan — qu'il a puisée ailleurs que dans les glossaires de Janer — et du dialecte asturien, celui de sa province, qui lui a fourni des données fort

1. La publication récente d'un gros livre sur la langue de Berceo (*Gramática y vocabulario de las obras de Gonzalo de Berceo*, par D. Rufino Lanchetas, Madrid, 1900-1903) montre à quel point les saines méthodes linguistiques sont encore ignorées en Espagne ; la partie purement lexicographique de ce livre rendra certainement des services, mais le reste sera nuisible.

intéressantes. Son livre, qui deviendra le vademecum des hispanisants de tous pays, sera soumis, on peut s'y attendre, à une critique minutieuse et qui tournera à son profit, en ce sens que cette critique découvrira certaines erreurs de détail, certaines imperfections de forme que de nouvelles éditions — et il est à prévoir qu'elles seront nombreuses — feront peu à peu disparaître.

Je me bornerai ici à quelques observations qui m'ont été suggérées par une première lecture du Manuel.

P. 12. A propos de la distinction entre mots populaires et mots savants, M. M. P. dit avec raison que les derniers offrent moins d'intérêt que les premiers et annonce qu'il ne parlera des savants qu'en note. A la page précédente, il avait toutefois consacré un paragraphe aux mots demi-savants (*voces semicultas*) et en avait montré l'intérêt. Je crois que dans une autre édition, il fera bien de dresser une liste complète de cette catégorie, qui n'est pas très nombreuse, à l'usage des commençants auxquels il est bon d'apprendre qu'un mot tel que *blago*, par exemple, n'est pas phonétique et devrait être *bajo*. J'éviterais même de citer des vocables demi-savants à propos d'accidents que certains d'entre eux ont en commun avec des vocables du fonds populaire; ainsi je n'aurais pas cité pour la réduction de *ie* à *i* le dérivé demi-savant de *saeculum*, qui est *siglo*, car *saeculum* devrait donner *sejo*, comme *speculum*, *espejo*. — P. 30. Le résultat de *ax* devant une voyelle n'est pas le même que devant une consonne; il aurait donc fallu séparer *tejo*, *madeja*, *eje*, auxquels on pourrait joindre le léonais *sejo* (*saxum*), de *fresno*. — A côté de *alto*, on trouve au moyen âge *oto*; j'en avais noté un exemple dans une charte du *Manual* de Muñoz y Rivero, mais je ne le retrouve pas. — P. 31. Je ne comprends pas très bien ce que M. M. P. dit de la diphtongue *ié*, qui « por medio de una dislocación del acento, *ie*, se redujo posteriormente à *i* en algunos casos ». On croirait d'après cela que l'*e* ouvert du latin dans quelques proparoxytons et dans le suffixe *ellu*, *ella* a d'abord donné *ié*, puis *ie*, ce qui ne me paraît pas admissible : *ie* est antérieur à *ié*. — P. 32. Pour la diphtongaison de l'ŏ, nous ne trouvons pas de traces en castillan de l'étape *úo*; nous ne connaissons que *uó* (dont l'auteur aurait pu produire des exemples léonais) qui aboutit à *ué* et même à *e* dans quelques mots. La réduction de la diphtongue en une voyelle simple ne s'opère donc pas de même pour l'*e* ouvert et l'*o* ouvert; dans le premier cas c'est la diphtongue forte *ie* qui est réduite, dans le second, la diphtongue faible (*ué*). — P. 39. Le changement de *e* en *o* dans *mestenco* devenu *mostrenco* ne me paraît pas phonétique mais dû à l'influence de *mostrar* par étymologie populaire. — P. 46. Il eût mieux valu ne pas citer *aje* comme exemple de changement de *o* final en *e*, puisqu'il s'agit ici d'un suffixe d'emprunt (cf. § 84, 1). — P. 73. Je persiste à croire que *nct* donne *nch* et que la réduction à *nt* est demi-savante; nous avons ainsi *cincho* à côté de *cinto*, *sancho* à côté de *santo*. La forme assez fréquente *muncho* pour *mucho* prouve que le castillan favorisait le groupe *nch*. — Même p. *abscondo* et *cons-*

tare n'étaient pas à citer ici comme exemples d'un groupe de trois consonnes, car le latin vulgaire ne connaissait qu'*ascondo* et *costare*. — Pour *str*, il fallait signaler ici les formes en *ss* : *nuesso*, *mossar*, *maesse*. — P. 118. A côté de la périphrase du comparatif par *magis*, il eût été bon de rappeler que Berceo emploie *plus* et *chus*. — P. 128. *Ensiemplo*, *ensayo* ne pourraient-ils pas s'expliquer phonétiquement comme *ponzoña*, *manzana* plutôt que par une accumulation de suffixes ? — P. 150. Parmi les suffixes privatifs qui ont remplacé l'*in* du latin, M. M. P. a omis *sin* : *sinsabor*, *sinfin*, *sinrazon*, *sinjusticia*, etc. Le peuple l'emploie fréquemment : *santimperie* (*intemperie*), *sinfinida*, etc. — P. 187. Le monosyllabisme de la terminaison verbale *ia* chez les poètes du XVIe siècle est dû à l'influence italienne; ce n'est pas un fait de phonétique castillane. — P. 198. Au nombre des participes « sans suffixe », à l'italienne, dont il y a quelques exemples en castillan, il ne faut pas compter le *seca* d'un sonnet de Figueroa. D'abord, l'emploi du participe exigerait ici le masculin *seco*; mais il est évident que dans ce passage : « Si desden fiero... Quando mas viva e verde florecia Mi esperança, esparziendo escura i fria Niebla, la ha *seca* i sin vigor dexado », *seca* est adjectif : « la ha (mi esperança) dexado seca i sin vigor. » — P. 200. Au sujet des formations de participes tels que *dijido* et *supido*, il eût été bon de remarquer l'extension du procédé au gérondif : par ex. *supusiendo*, *hiciendo* dans le parler du peuple madrilègne. Ce choix du thème du parfait, c'est-à-dire d'un temps sur le point de disparaître est assez surprenant : il y a là sans doute une sorte d'affectation pseudo-érudite. D'autre part, M. M. P. aurait pu citer des exemples de parfaits forts munis d'une terminaison faible; j'ai signalé jadis dans une publication académique un *pluguió*. — P. 207. Il y a une tendance dans la langue populaire à préférer *des* à *es* ou *ex* dans les verbes composés, ainsi *desagerar* pour *exagerar*. Une quantité de verbes se présentent anciennement sous les deux formes ; il serait intéressant d'en dresser une liste.

Alfred Morel-Fatio.

Lateinisch-Romanisches Wörterbuch, von Gustav Körting. Zweite vermehrte und verbesserte Ausgabe, Paderborn, F. Schöningh, 1901. In-4, vj-125 col[1].

Dans cette seconde édition, M. Körting reproduit la plupart des étymologies fautives de la première édition, puisées surtout dans le Dictionnaire de Cihac, sans qu'il ait toujours tenu compte des rectifications que celui-ci avait faites dans la seconde partie de son ouvrage. Je crois utile de relever ici

1. Je ne m'occupe dans ce compte rendu qui paraît un peu tard, que de la partie roumaine du dictionnaire de M. K. ; ceux qui en ont déjà rendu compte ont relevé d'autres insuffisances de ce travail.

ces erreurs, d'autant plus que le dictionnaire de M. Körting est pour beaucoup de romanistes la seule source d'information sur l'origine de tel ou tel mot roumain[1].

Je suis, dans la citation des mots, l'ordre alphabétique, en renvoyant aux numéros correspondants de M. Körting.

acătare 315 n'est probablement pas le représentant direct de aequetalis; cf. mon *Hist. de la l. roum.*, t. I, p. 352.

acea, *aceia* 3188 doivent être distingués : le premier est eccum-illam, le second ecce-illam ; cf. mes *Studii de fil. rom.*, p. 48.

acolo 4716 est eccum-illoc.

acrişor 132 n'est pas *acriciolus, mais *acru* + *işor*.

adăpost 762 n'est pas tout à fait à sa place sous appono; cf. Candréa-Hecht, *Romania*, t. XXXI, p. 296.

adecă < ad-quod 260 ; une étymologie meilleure, mais non tout à fait convaincante, a été donnée par M. Candréa-Hecht, *l. c.*

adevăr < ad-verum 293 ; cf. Candréa-Hecht, *ibid.*, p. 297.

afinare 348 est savant.

agriş 114, 133 < *acricius ; c'est un élément hongrois ou slave; cf. *Hist. de la l. roum.*, p. 366.

aieptare 216, 3216 ; cf. Candréa-Hecht, *l. c.* p. 298 ; je conteste d'ailleurs la dérivation *aiept* « je lance » de *adjecto* (le *j* devait se conserver ; *ienupăr* n'est pas la forme régulière sortie de juniperus, cf. ci-dessous ; *treaptă* ne vient pas de trajecta, mais de treecta, graphie attestée en latin).

ajunare 218 (217), cf. *Hist. de la l. roum.*, p. 168.

alac 450 ne peut être alica ; Çihac[2], II, p. 474[3], lui attribue une origine hongroise, d'ailleurs douteuse; M. Hasdeu, *Etym. magn.*, t. I, col. 667, le rattache à l'alb. *l'akne*, étymologie tout aussi contestable.

alamă < lamina 5406 ; c'est probablement le néo-gr. λάμα (M. Hasdeu, *l. c.*, t. I, col. 674, le fait à tort venir de l'it. *lama*).

alămar < * laminarius 5407 ; c'est un dérivé roumain (avec *-ar*) du précédent.

alăturare 483 n'exige pas un *allaturo ; il est tiré de *lature* < latus.

alegător 3220 ne peut être elector ; c'est une formation de *alegere*.

alegere 3229 < alligere et non eligere ; cf. *Hist. de la l. roum.*, p. 168.

aluniş < *abellanicium 26 ; c'est *alun* + *iş* ; sur ce suffixe, voy. *Hist. de la l. roum.*, p. 362.

---

1. La transcription des mots laisse aussi beaucoup à désirer ; M. K. y a laissé échapper une foule d'erreurs grossières, surtout dans l'*Index* dont l'impression aurait dû être mieux surveillée. Je donnerai pour les formes dont je m'occuperai la bonne orthographe.

2. Pour abréger, je cite Cihac, I, II, en me rapportant aux deux parties de son dictionnaire étymologique (I, *éléments latins;* II, *éléments slaves*, etc.).

aluniță < *abellanicia 25 ; c'est *alună* + *iță*.

amețire < *amentio 591, dérivation impossible ; son étymologie est encore inconnue ; je n'admets pas la dérivation de M. Hasdeu, *amitto* (*Etym. magn.*, I, 1062).

amnar < *igniarius 4705 ; je crois qu'il faut définitivement renoncer à cette étymologie ; j'y vois une forme apparentée à *mînă* (*amînar*).

amu 6241 est ad modo et non le simple modo.

amvon 585 est grec ou slave ; Cihac, II, 634.

apalt 741 ne peut venir du latin ; comp. it. *appalto*, alb. *apalto* ; Cihac, II, 714.

apriat 723 n'a rien à faire avec apertatus ; étymologie inconnue.

apucare 1046 (6656) ne peut être aucupo ; M. Hasdeu, *l. c.*, t. II, col. 1390, le fait venir de apiscor, mais je ne saurais y souscrire.

aratru 798 est un latinisme en dr. ; la forme populaire nous est donnée par le mr. *aratu*.

arcer < *aciarium 125 ; impossible.

ardei 826 n'est pas ardivus, mais un dérivé de *ardere*.

arici 3273 ne peut venir de ericius, qui aurait donné *ariț* ; l'histoire de ce mot demande encore quelques éclaircissements.

arin 526, il faut ajouter qu'il vient de *alninus, cf. *Hist. l. roum.*, p. 119.

armenturi 853 est un latinisme.

aron 861 n'est pas latin, mais grec (ἄρον).

arțar 113, je ne vois pas le moyen de le dériver de *acer*.

ascuțire < *acutiare 151 (cf. 150) ; celui-ci serait devenu *acuțare* ; c'est plutôt un dérivé de cos (comp. *cuțit*) ; Tiktin, *Dicț. romîn-german*, p. 106.

așezare 959 exige *assediare.

asigurare 955 n'est pas latin, mais un dérivé de *sigur* emprunté au grec (cf. ci-dessous).

așteptare 3444 ne peut être expecto, mais aspecto (939).

astîmpărare 1018 n'est pas *attempero, mais *stîmpăr* < *extempero + *a-*.

atît 270 vient de eccum tantum (comp. mr. *ahtîntu*) et non de ad tantum.

august 379 est savant ; la forme populaire est *agust*, d'où *gustar* (étymologie populaire de *agust* + *gustare*).

babă 1126 est slave.

băiat 1163 n'a rien à faire avec bajulo ; on le considère plutôt comme un dérivé de *băiare* < balneare.

baie 1162 (cf. 1181, 1182) est balnea, cf. *Hist. l. roum.*, p. 119.

bală < belua 1314, dérivation douteuse.

bălan 1169 est slave, cf. *Hist. l. roum.*, p. 251.

barb < barbus 1231 m'est inconnu ; je ne le trouve que chez Cihac.

barcă 1232 (v. l'*Index*) est de provenance récente.

barda 1237 vient du hongrois, cf. *Hist. l. roum.*, p. 374.

baston 1265 est moderne.

bea < bella 1312, inadmissible.

bebiţie 1360 est une invention ; M. Körting a peut-être mal transcrit le *beţivie* de Cihac, que je ne connais pas d'ailleurs.

berbece 1328 (cf. 6764) n'est pas * berbix, mais berbex.

bere 1374 n'est pas tout à fait l'allem. *Bier*, mais une modification de celui-ci par l'immixtion de *bere* < bibere.

bivol 1607 est slave (a.-sl. *byvolŭ*).

boare, *bura* 9995 n'ont rien à voir avec vaporeus ; le premier est boreas, le second l'a.-sl. *burja* ; cf. *Romania*, t. XXV, p. 131 ; *Revista critică-literară* (Jassy), t. III, p. 332.

bobletic < * balbaticus 1173, étymologie fantastique ; je ne saurais en proposer une autre meilleure ; la forme employée le plus souvent est d'ailleurs *bobleţ*.

bocal 1281 vient du slave ou du hongrois ; Cihac, II, 639.

bolf (*bolfa*) < bulbus 1637 ; sa provenance reste à être établie.

boltă 10290 est slave, *Hist. l. roum.*, p. 365.

bondoc 1520 est turc ; Şăineanu, *Infl. orient.*, t. II[1], p. 57.

bosconire (*boscoane*) < βασκαίνω 1259 ; des difficultés phonétiques s'opposent à cette dérivation ; comme le mot grec semble être emprunté à une langue inconnue, il faut envisager de la même manière la forme roumaine.

bosturare < * bastulo 1268 ; M. Körting le cite d'après Cihac qui l'a relevé dans un écrit de N. Scriban. Comme je ne le trouve nulle part ailleurs, je le crois suspect. Il doit dans tous les cas être rayé de la liste des représentants romans de *castus* parmi lesquels M. Parodi, *Romania*, t. XXVII, p. 213, l'a enregistré à tort.

brăcie 1531 ne peut être * bracia ; il doit toutefois être rattaché à braca ; sa dernière partie contient le suff. roum. *-ie*.

breb 1292 peut venir du slave, cf. *Hist. l. roum.*, p. 98.

brebenă (*breben*) < verbena 10064 se heurte contre des difficultés phonétiques sérieuses.

bubă 1609 est slave, *Hist. l. roum.*, p. 365.

buhă 1608 n'est apparenté que de loin avec bubo ; il appartient à la catégorie des formes onomatopéiques dont la provenance ne peut être facilement précisée.

butaci 1520 est obscur (Cihac le considère comme hongrois, II, 484, mais sans preuves suffisantes).

caia 2250 est turc ; Săineanu, *l. c.*, p. 76.

calce 1763 est calx.

călamară 1719 est un emprunt grec ; Cihac, II, 641.

calv macédo-roumain 1770 m'est inconnu ; j'ignore d'où Cihac l'a pris (M. Körting le cite d'après lui).

camar 1792, que je n'ai d'ailleurs jamais entendu, ne peut venir que du néo-grec (κάμμαρος).

cămară 1775 est slave (a.-sl. *kamara*) ou grec (κάμαρα).

canapea 2426 est d'origine récente.

candelă 1818 est grec (κανδήλα) ou slave (a.-sl. *kanŭdilo*).

canea 1839 grec ; Cihac, II, 643.

canghelă 1815 est aussi grec ; Cihac, II, 643.

capitan 1873 savant.

carofil, *garofil* 1977 est grec ; Cihac, II, 644.

cărturar 2126 vient du byz. χαρτουλάριος.

casarmă 1982 néologisme.

castană 1990 savant ; la forme populaire se retrouve dans le mr. *căstăne*, *găstăne* (le *g* est dû à l'influence de l'alb. *gestene*).

căţelire 2021 ne reproduit pas catulire ; c'est un dérivé roumain de *căţel* catellus.

căutare « chercher » qu'il faut distinguer de *cătare* « regarder » n'est pas captare 1904, mais *cavitare ; cf. G. Meyer, *Indogerm. Forsch.*, t. VI, p. 118, et maintenant Schuchardt, *Zeitschr. rom. Philol.*, XXVIII, p. 39.

cearcăn 2208 n'est pas circinus, mais une formation de *cerc* avec *-ăn*, suffixe d'ailleurs obscur.

cenuşe 2194 (cf. 2202) est *cinusea, cf. *Hist. l. roum.*, p. 137.

ceruire 2098 est *ceară* + le suff. verbal *-uire*.

cespetare 1715 est probablement inventé (il se trouve chez Cihac et dans le dictionnaire de Laurian et Maxim) ; je ne l'ai jamais entendu.

cetăţean 2230 est *cetate* + le suffixe d'origine slave *-ean*.

chinovar 2196 est grec ou slave ; Cihac, II, 647.

ciabare 2159 doit plutôt venir du hongrois ; Cihac, II, 490.

cib 2160 est un latinisme.

cicală 2161 ne peut en aucune façon venir de cicada ; *chincală* macédo-roumain m'est inconnu ; s'il existe, il vient de l'albanais, *kingałe*.

cimpoi 9312 est hongrois ; Cihac, II, 490.

cingă 2189 ne reproduit pas cingula ; celui-ci a donné *chingă*. Je tiens à défendre ici l'explication que j'ai donnée pour cette forme dans la *Romania*, t. XXIX, p. 330. Comme je l'ai dit à cet endroit, *chingă* suppose *clinga < cingla. Mon opinion ne contente pas M. Mohl qui est venu dernièrement, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, t. XXVI, p. 596, contester toute relation entre *chîngă* et cingula. A son avis, *chingă* doit venir du latin archaïque clingere (attesté chez Festus et dans les gloses d'Isidore) qu'il me reproche d'avoir ignoré (M. Mohl semble s'être fait une spécialité d'accuser tous les romanistes d'ignorance). J'espère que M. Mohl me croira quand je lui dirai que je connaissais bien ce clingere (je pourrais lui rappeler qu'il se trouve aussi dans le *Corp. gloss.*, t. VI, p. 223, ce qui lui a échappé) et que je ne l'ai pas cité parce que je ne pouvais lui accorder l'importance qu'il lui donne. Je suis, comme d'autres philologues, plus sceptique que M. Mohl quand il s'agit

d'admettre la survivance en roman d'archaïsmes latins. Je me déclarerai vaincu le jour où M. Mohl pourra me montrer que clingere a pu donner en roumain le subst. *chingă*, sans qu'il s'y soit conservé comme verbe; j'attends en outre qu'il m'explique pourquoi le roumain seul connaîtrait cet archaïsme latin, tandis que les formes correspondantes de l'it., du fr., de l'alb. etc. partent de cingula.

cîntar 2074 est turc ou slave ; Cihac, II, 556.

cintorie 2073, la phonétique nous empêche de le dériver du latin.

cioară 2504, voy. sur la diffusion de cette forme obscure, *Hist. l. roum.*, p. 231.

clocire 4274 est slave, *Hist. l. roum.*, p. 365.

codice 2301 savant.

cofă 2693 est slave ; G. Meyer, *Etym. Wörterb. d. alb. Spr.*, p. 203.

conci 2377 a la même provenance ; Cihac, II, 492.

confruntare 2411 est savant.

cordea 2146 est le néo-gr. κορδέλα.

corfă 2506 ne peut être latin.

cortece 2546; M. Körting l'a pris, sans doute, du dictionnaire de Laurian et Maxim ; c'est un simple latinisme.

cortină 2548 savant.

crap 1959 est slave, cf. *Hist. l. roum.*, p. 365.

cridă 2602, même origine (comp. ruth. *krijda*).

crinit 2608 latinisme.

cruțare 2711 est albanais, cf. *Hist. l. roum.*, p. 352.

cucă 2644 turc; Cihac, II, 569.

cucumă 2651 me fait l'impression d'être introduit par les lettrés.

cultuc 2657 est turc ; Cihac, II, 569.

cumar 2650 est le néo-gr. κουμάρι.

cumpănă 1796 vient du slave (*kąpona*).

cuptor 2298 est *coctorius.

curcubeu 2389 ne peut s'expliquer par *concurvus.

curculeț 2699, il est impossible de le rattacher à curculio ; cf. Schuchardt, *Zeitschr. rom. Phil.*, t. XXVI, p. 586.

curea 2537 ne s'explique pas par corrigia; il est préférable d'y voir un dérivé de corium comme l'avait pensé Miklosich, *Beiträge, Vok.*, I, 34.

curios 2701 savant.

curpen 2339 est albanais ; cf. *Hist. l. roum.*, p. 352.

custodie 2718 (cf. 2719) savant.

dărîmare 2808 est *deramare; l'étymologie* de -rimare de M. Puşcariu, *Conv. lit.*, XXXVII, 410, n'est pas admissible.

dejunare 3006 savant.

delicat 2841 néologisme.

depingere 7166 savant.

descordare 2998 ne s'emploie pas.

deşirare 2900 est *de* + *şir* (sur l'origine de ce dernier, voy. *Hist. l. roum.*, p. 374).

desplăcere 3023 est récent et une traduction du fr. *déplaire*.

despre 2760 est de-super.

diavol 2942 grec ou slave ; Cihac, II, 655.

dipsire 2881 semble être connu seulement en Transylvanie ; il ne peut remonter à depso.

diptam 2952, je le trouve dans les dictionnaires, mais je ne l'ai jamais entendu ; je doute qu'il vienne du latin dictamnum.

disc 3001 savant.

doftor 3057 néologisme.

domnicel, domnicea < *dominicellus, *dominicella 3077, 3078 sont inconnus.

dublu 3149 savant.

duce 3124 comme le précédent.

dumesnic 3074 est domesticus + le suff. slave *-nic*.

erm 3268, je doute qu'il soit le lat. eremus, je préfère le faire venir du néo-gr. ἔρημος.

făcător 3576 n'est pas factor, mais une formation roumaine, *fac* + *ător*.

făclie 3580 est serbe, cf. *Hist. l. roum.*, p. 366; facula a donné *fache*.

faimos 3618 est *faimă* + *os*, rien d'ailleurs qu'une traduction du fr. *fameux*.

fain 3780 n'est pas *finus, mais un emprunt récent à l'allemand.

falcă 3591 n'exige pas *falca, il s'explique très bien de falcem ; cf *Hist. l. roum.*, p. 141.

fals 3605 néologisme.

falsitate 3603, comme le précédent.

familie 3616 est savant ; il faut en échange voir des formes populaires de familia dans le dr. *femeie* et le mr. *fumeal'e*.

fante 4918 est un mot moderne, pris de l'italien ou du grec.

fărîmă 3950 n'est pas fragmina ; l'étymologie proposée dernièrement par M. S. Puşcariu, *Convorbiri lit.* (Bucarest), t. XXXV, p. 818, convient mieux (ce serait un dérivé de far), bien qu'elle ne soit pas pleinement convaincante.

fasole 7116 vient du grec ou du slave ; Cihac, II, 659.

femeie 3679 est familia (voy. ci-dessus).

festucă 3713 est un latinisme.

fială 7118, s'il s'entend quelque part, doit venir du grec ; Cihac, II, 659.

fior 3991 n'a rien à faire avec frigor ; cf. S. Puşcariu, *l. c.*, p. 820.

fistău 3793 est un terme de Transylvanie ; par sa finale, il nous renvoie à un mot hongrois (cf. Cihac, II, 499), mais je ne saurais le préciser.

flăcărare 3809 est sorti de *flacără* dont l'histoire n'est pas encore bien connue (cf. G. Meyer, *Etym. Wörterb.*, p. 107).

flaut 3827 est moderne.

fleac < flaccus 3804; cette étymologie commence à devenir désespérante.

flișcă 3794 (cf. 3795) de fistula; impossible.

flocea 3843 m'est tout à fait inconnu.

flușturare < fluctulare 3854; étymologie fantastique.

focar 3868 est refait de *foc* sur le modèle du fr. *foyer*.

formă 3914 savant.

fortăreață 3928 savant.

frățietate 3962 ne peut être fraternitas; on l'a introduit dans la langue au milieu du XIXe s. pour traduire le fr. *fraternité*, mais il est tombé aujourd'hui en désuétude; la véritable forme populaire est *frăție*, de *frate* + *-ie*.

frîguros 3987 est * frigorosus.

fugitor 4029 est inusité.

fuior 4064 ne peut être *funiolus, puisque le mr. et mgl. *ful'or* nous renvoie à une forme avec *l*; il faut admettre *folliolus; cf. S. Pușcariu, *l. c*, p. 821.

fulg < fluxus 3864; son étymologie est encore inconnue.

furt 4086 savant.

găinărie 4140 est *găină* + le suff. *-ărie*, tiré de formes telles que *porumbărie*.

galbin 4124 est tout à fait populaire.

gelos, *gelosie* 10446 sont savants.

gheb 4241 (cf. 4240), voy. *Hist. l. roum.*, p. 374.

ghimber 10453 doit venir du hongrois; Cihac, II, 501.

ghioacă 2266 ne peut être *clochea; celui-ci aurait donné *chioață*.

ghiocel 4265 reste encore un problème étymologique.

gintă 4222 savant.

glast 4263 m'est inconnu; c'est probablement un latinisme.

glie 4266 ne peut être gleba.

grătea 2575 est *gratie* < cratis avec la finale changée par l'influence de *zăbrea* (celui-ci d'origine slave).

graunțos 4333 = *graunț* < *granuceum + *-os*.

gudurare < *conadulare 2382; la phonétique s'y oppose.

gușe 4237 est albanais, cf. *Hist. l. roum.*, p. 352.

gută 4409, terme médical récent.

hebet 4527, latinisme inusité.

hipotă 4541 est, paraît-il, une forme transylvaine pour *chipotă* — *pipotă*, d'origine inconnue.

iare 4574, je ne le connais pas même comme mot savant.

icoană 3214 est l'a.-sl. *ikona*, emprunté au grec.

ierugă 889 est slave; Cihac, II, 587.

îmbiare 5136, il est impossible d'y voir invitare.

împeliță 4763 est une formation roumaine de *în* + *peliță* qui ne peut venir de pellicea, cf. *Hist. l. roum.*, p. 162.

împresurare < *impressulo 4789 ; je ne crois pas à l'existence d'une telle forme latine.

impunt 7552 doit être une forme forgée.

împutrezire 4800 vient de *putred* ; la forme habituelle est *putrezire*.

înainte 4810 est in-abante.

înavuțire 4981 ; un lat. *inhabutesco serait une forme vraiment barbare ; c'est un dérivé verbal de *avuție*.

incovoiare 4849 (cf. 2384) ne peut être latin, comme le montre le *v* intervocal.

încuibare 4863 vient de *cuib* < *cubium.

încuviințare 4851 est formé de *cuviință* < convenientia.

îndemînatic 4883, dérivé roumain de *îndemînă* + *-atic*.

îndreptare est mis au nº 2982 sous directiare, tandis qu'au nº 4895, M. Körting l'explique par *indirectare ; c'est tout simplement un verbe tiré de *drept*.

înfiorare 4948, de *fior*, cf. ci-dessus.

înflăcărare 4936, cf. ci-dessus *flăcărare*.

înfoiare 4843, dérivé de *foie* < folia.

înfrățire 4946 est *în* + *frate*.

înfrumusețare 4944 est *în* + *frumusețe*.

înfumurare 4954, dérivé roumain de *fumuri*.

îngăimare 4149 ne peut avoir la même origine que *îngînare* (sur celui-ci voy. *Hist. l. roum.*, p. 196) ; l'étymologie reste à trouver.

îngînfare < *inconflo 4850, impossible au point de vue phonétique.

îngurluire 4980, origine inconnue.

îniernare 4982 est inusité ; on dit *iernare*.

înnădire 4803 est l'a.-sl. *nadĕti* + *în-*.

înrădăcinare 5010 = *în* + *rădăcină*.

înscriere 5022 néologisme.

înșirare 5028, cf. *deșirare*.

înstărire 5043 = *în* + *stare*.

însurare 9943 est *inuxoro, cf. *Hist. l. roum.*, p. 226.

însurărire 5040, 8892, formation roumaine de *soră*, *suroră*.

întărire 5057 = *în* + *tare*.

înțelepțire 5062, dérivé roumain de *înțelept*.

interlocare 5082, formation savante.

întîmplare 5065 ne peut être *intemporo ; il est à coup sûr en relation avec tempus, mais je ne vois pas de forme latine qui lui convienne.

întîrziare 5059 = *în* + *tîrziu* < tardivus.

întunecare 5067 postule un *intunicare, cf. Weigand, *Jahresbericht*, t. III, p. 26.

iulie 5214 savant.

iunie 5226, comme le précédent.

jneapăn est la forme populaire sortie de juniperus 5225 et non *ienuper*.

jucărie 5185 est *joc* + *ărie* (comp. *copilărie*, etc.).

jumătate 2977, 6046 ne remonte qu'en partie à dimidietas, cf. *Hist. l. roum.*, p. 295.

lampă 5409 n'est pas ancien en roumain.

lămurire 5614 ne peut être limulire.

lance 5416 (5417) doit venir du slave ou du hongrois (*lancă*, *lancsa*).

lard 5446 est un mot dialectal (transylvain et macédo-roumain).

lăţişor 5440 n'est pas *laquiciolus, mais *lat* + *-işor*.

leftică 5499 est savant.

lemniu 5585, j'ignore cette forme.

lîncezire 5423 est un dérivé roumain de *lînced* < languidus.

liniare 5620 néologisme.

linie 5618, comme le précédent.

liniştire 5521 est tiré de *linişte*.

lintiţe 5527 = *linte* + *iţă*.

linţol 5629 néologisme.

lior 5560 ne peut en aucune façon être tiré de liber.

literă 5646 savant.

locotire 5692 m'est inconnu ; il faut dans tous les cas renoncer à le rattacher à loquitor.

lotru 5465 est slave ; Cihac, II, 176.

luciare 5707 est tiré du suivant.

luciu 5708, subst. postverbal de *lucire*.

măgură 5785 est albanais, cf. *Hist. l. roum.*, p. 352.

makeie 6061, je ne comprends pas cette forme ; elle ne peut être roumaine ; c'est probablement une faute.

mălai 6156, origine inconnue.

măngăla 5879 n'existe pas ; peut-être M. Körting a-t-il voulu écrire *măngălău* qui n'est cependant pas latin ; Cihac, II, 514.

manin 4743 ; je dois avouer que je ne l'ai jamais entendu ; l'étymologie immanis est fantastique.

mănios 5891 est formé en roumain de *mănie*.

mănsărar 5905 ; M. Körting l'a pris du dictionnaire de Laurian et Maxim ; c'est un latinisme fabriqué par ceux-ci.

margă 5945 doit être slave ou hongrois ; Cihac, II, 158.

măritiş 5956 est *mărit* + le suff. sl. *-iş*.

măsălar 6133, l'étymologie *messularius est à rejeter.

mătcă 5770, je doute qu'il soit le même mot que *măcău* ; tous les deux semblent être empruntés à quelque langue balkanique ; ils n'ont aucune apparence d'être latins.

materie 6003 savant.

mătrăgună 5873 s'éloigne trop de mandragoras pour qu'on le dérive directement de celui-ci.

matrice 6012 savant.

mic 6147, voy. *Hist. l. roum.*, p. 201.

mierar 6069 = *miere* + *-ar*.

milă 6154 savant.

mintă 6090 n'est pas latin, mais slave (a.-sl. *mętva*); cf. Byhan, *Jahresbericht* de M. Weigand, t. V, p. 319.

minune 6205 doit sans conteste être rattaché à miror, mais son étymologie ne peut être * mirabilio'nem.

mînz 5910 est illyrien, cf. *Hist. l. roum.*, p. 29.

mistreț 5792 reste obscur (comp. alb. *mistrets*).

mod 6245 savant.

moțăriu 6310 doit être une faute; je ne connais aucun mot semblable.

mreană 6382 est le serbe *mrena*; murena aurait abouti à *m(u)rină*.

mucharmatha 5936, je ne sais pas où M. Körting a puisé ce mot barbare.

mulțumire 6358 est un dérivé verbal de *mulți ani*.

muntean 6279 = *munte* + le suff. slave *-ean*.

mursă < mulsa 6356 impossible.

năișoară 6479 = *naie* + *ișoară*.

nan 6442 est le néo-gr. νάνος.

năranță 6438, provincialisme introduit du slave ou du hongrois; Cihac, II, 599.

nastur 6457, voy. *Hist. l. roum.*, p. 236.

necheza 8139 nous renvoie à une forme avec *-tl-* ou *-cl-* et non à *ronchizo; comp. megl. *nikl'ez*.

neghină < * nigrina 6540, contestable.

nevru 6520, mot disparu et emprunté au grec; Cihac, II, 679.

nex 6625 savant.

noemvre 6582 néologisme.

noian 6657, origine inconnue.

nulă 6608 savant.

ochelari < ocularius 6662; celui-ci aurait donné *ochiar*; c'est probablement une assimilation au roum. *ochi* d'un mot étranger (comp. pol. *okulary*, russe *okuljary*).

octomvre 6660 savant.

oieșea < * ovicella 6763, inadmissible.

olei (*ulei*) 6686 (cf. 6680, 6682) est l'a.-sl. *olĕj*.

omenos 4603, formation roumaine de *omenie*.

orez 6742 est grec ou slave; Cihac, II, 230.

organ 6729 savant.

orzișor 4617 = *orz* + *-ișor*.

păcure 6967 m'est inconnu; comp. cependant *păcuină*.

pagină 6782 savant.

pahar 1130 est le serbe *pehar*.

pălărie 7148 ne peut venir du latin.

palat 6792 savant; la forme populaire *părat* nous est donnée par le *Pantier de Scheia*; cf. Candréa, *Noua revistă romînă* (Bucarest), t. III, p. 23.

paner 6818 néologisme.

pantof 6917, mot récent introduit par le commerce.

pănuşe 7013, de *pană*.

papagal 6841 néologisme.

păpuşe 6849 ne peut venir de *papucea qui est une reconstruction fantastique.

paroh 6876 savant.

parohie 6877, voy. le précédent.

părtinire 6881 n'a la moindre apparence d'être partem tenere; je crois qu'il faut y voir un dérivé verbal de *părtean* = *parte* + le suff. sl. *-ean* (comp. *-curtean*, *curtenire*).

păschiulă 6892, je ne l'ai pas entendu en Roumanie, mais je le trouve dans le dictionnaire de Budapest (1825); il doit être propre au parler transylvain; l'étymologie pasceolus ne peut être prise au sérieux.

păstîrnac 6910 est slave; Cihac, II, 248.

păstrare 6880 est slave (a.-bulg. *pastrenije*, bulg. mod. *pastrja*).

pecingine 4773 est le simple petigo.

peregrin 7040 savant.

pericol 7056 (cf. 7055) est un latinisme; le mr. *perikul* vient de l'alb. *perikuł* (celui-ci de l'it.).

persoană 7074 savant.

perucă 7155 néologisme.

pestrecere 7046 est donné par le dictionnaire de Budapest et par Cihac, mais il m'est tout à fait étranger.

petrinjel 7103 est slave; Cihac, II, 253.

piaţă 7235 néologisme.

piez, *piezis* < bifax 1375 impossible.

pimpinea < *pimpinella 7160, je doute de sa provenance populaire.

pînză < *pansa 6831; celui-ci aurait donné *pasă*.

pipă 7179 est récent dans la langue, comme cela se comprend.

piper 7176 est le néo-gr. πιπέρι.

pitac 7207 est slave; Cihac, II, 258.

plămînă 7529, comme l'ir. *plumăre*, montre, je crois, la contamination de pulmo avec l'alb. *plemon* (gr. πλεμόνι); le mr. *plimun* repose sur ces derniers, mais ce dialecte connaît aussi *pălmună* qui vient directement du latin.

plantă 7227 néologisme.

pleoapă 6807 reste une énigme, puisqu'on ne peut l'expliquer par palpebra.

pogace 3867 est l'a.-sl. *pogača*.

poleire 7285 ne peut être latin.

policar 7291 doit avoir été introduit dans la langue par les lettrés.

politură, *poleitura* 7288, voy. *poleire*.

poporos 7307 est inusité.

portar 7322 est récent et refait sur le fr. *portier*.

porție 7325 savant.

prat 7406 latinisme.

prea 7359, cf. *Hist. l. roum.*, pp. 176, 245.

premîndă 7360, l'*m* reste inexpliquée; cf. cependant Candréa- Hecht, *Les élém-lat. de la langue roum.*, p. 6.

prescriu 7384 savant.

prețuire 7419 = *preț* + *-uire*.

primicer 7427 doit être un latinisme.

probă 7445 savant.

propriu 7479 savant.

puls 7537, terme médical récent.

pumice 7547 savant.

pungă 7508 est l'a.-sl. *pągva*.

pupăză 9910 ne peut venir de *upupacea; je m'occuperai ailleurs de ce mot.

purure 7070 n'a rien à voir avec perpetualis; son étymologie est encore obscure.

puțin 6936 (cf. 6937, 6938, 7131) est rattaché avec raison par M. Candréa-Hecht, *Romania*, t. XXXI, p. 314, à putus; la même étymologie a été donnée par G. Meyer, *Indogerm. Forsch.*, t. VI, p. 122.

putrezire 7584 est une formation roumaine de *putred*.

puturos 7588 = *putoare* + *-os*.

răbdare < *reobduro 7959, on tient encore avec obstination à cette étymologie, mais elle doit être définitivement écartée.

răcoare 8082, cf. *Hist. l. roum.*, p. 196.

răgușire < ravicucio 7816 impossible.

ramă 7727 est slave; Cihac, II, 304.

răs-, *răz-* 7869-7888, cf. *Hist. l. roum.*, p. 246.

rece 7835, cf. *Hist. l. roum.*, p. 196.

recunoaștere 7843 est formé d'après le fr. *reconnaître*.

refusare 7897 savant.

regulă 7913 (cf. 7912) savant.

religie 7932 (cf. 7933) savant.

retragere 8035 savant.

rîie 8141, cf. *Hist. l. roum.*, p. 186.

rinjire (la graphie *ringire* est fausse) 8091 n'est pas le lat. *ringo, mais l'a.-sl. **rązîti*, cf. *Hist. l. roum.*, pp. 258, 269.

rotaș 8156 n'est pas *rotaceus, mais *roată* + *-aș*.

rotilare 8164 m'est inconnu; on n'emploie, que je sache, que l'adj. *rotilat* qui vient de *roată* + *-ilă*.

rugire 8191, je ne crois pas qu'il existe quelque part ; je ne connais que la forme *ragere* sur laquelle voy. *Hist. l. roum.*, p. 197.

ruină 8196 (cf. 8197, 8198) savant.

ruje 8145 est slave, cf. *Hist. l. roum.*, p. 365.

sabură 8245 ne peut en aucune façon être latin ; il vient du turc ou du slave ; Cihac, II, 693.

sală 8276 savant.

salbie, *şalie*, *jale* 8309 ne doivent pas être confondus ; seul le premier est latin, les deux autres viennent du slave ; Cihac, II, 384.

salitră 8291 savant.

săpun 8345 (cf. 8346) vient du grec ou du slave ; Cihac, II, 240.

saramură (*salamură*) 6383, 8290 ne dérive pas directement du latin, mais par l'intermédiaire du slave ; Cihac, II, 324.

sarbăd 5018 est rattaché à *insapidus, mais la bonne étymologie est donnée au nº 3311, *exalbidus ; Candréa-Hecht, *Elém. lat.*, admet *subalbidus.

sardea 8363 récent, introduit par le commerce.

sarpare 3317, 8373 m'est complètement inconnu.

şărpun, *şărpunel* 8649 exigent *serpo, avec le passage de *s* à *ş* sous l'influence de *şarpe*.

scîntă 8486 est inusité.

scînteie 8487 (cf. 8488) suppose la fusion de scintilla avec l'alb. *škendije*.

şcoală 8468 (cf. 8469) est le sl. *škola*.

scorpie 8512 vient du slave (a.-sl. *skorŭpija*).

scorţoşire < *excorteare 3482 (cf. 3377) ; c'est un dérivé verbal de l'adj. *scorţos*.

scremere 3468 ne peut être exprimere ; cf. S. Puşcariu, *Convorbiri literare*, t. XXV, p. 828, qui propose exprimere + excrementum.

scriitor 8526, 8527 est formé en roumain de scriere.

scriitură 8528, voy. le précédent ; le lat. scriptura s'est conservé dans *Sînta scriptură* « la Bible ».

scrin 8525 vient du slave ou du grec ; Cihac, I, 248.

scuipare 3374, cf. *Hist. l. roum.*, pp. 149, 197.

sculare 3366 ; impossible de partir de *excolloco ; j'ai proposé autrefois *excubillare ; cf. S. Puşcariu, *l. c.*, p. 826 ; M. Candréa-Hecht, *Elém. latins*, p. 74, propose *succollo.

sdroae 9120 n'a rien à faire avec strues ; c'est le même mot que *droae*, d'origine obscure.

sdrumica < *exdemico 3389 douteux (ou peut-être l'*r* y a-t-elle été introduite de *sdrobire*, emprunt slave).

seclu 8255 savant, inusité aujourd'hui ; on dit *secol*.

secret 8554 néologisme ; la forme populaire est *săcret*, conservée dans quelques régions ; cf. Weigand, *Jahresbericht*, t. VI, p. 80.

semptemvre 8619 savant.

şerbitor 8664 est refait de servitor sur le modèle de *şerb* < servus.

sertar (*sărtar*) 8654 vient du grec; Cihac, II, 694.

sigur 8563 est le néo-gr. σίγουρος.

silbă < silva 8711 est un mot forgé; Cihac, I, 254, le rattache à tort à *sîhlă* qui est le ruth. *sigla*.

sîmbătă 8236 est l'a.-sl. *sabota*.

simcea 8609 attend encore sa véritable étymologie, puisque senticella ne convient guère.

simplu 8721 savant.

şir 8638, cf. *Hist. l. roum.*, pp. 374, 376.

sîrmă 9316 est grec; Cihac, II, 699.

sită 8257 est l'a.-sl. *sito*.

smiridă 8823, je ne le connais pas.

soc < sabucus 8241; cette dérivation se heurte contre de sérieuses difficultés phonétiques.

şofran 10425 est emprunté au slave; Cihac, II, 383.

spăimîntare 3439 postule un *expavimentare.

spanac 8952 est grec; Cihac, II, 700.

spînzurare 3449 suppose *expendiolare.

spirt 8957 est slave; Cihac, II, 357.

spiţer 8927 (cf. 8926) vient du grec; Cihac, II, 700.

spurc comme substantif 8992 ne semble pas être employé.

stangă 9022 est un provincialisme emprunté à l'allemand.

stelire 9039, formation roumaine de *stea*.

steregie < *stilligia 9053, impossible.

stîmpărămînt 9428 inusité.

stol 9072 vient du grec byzantin, cf. *Hist. l. roum.*, 358.

stomac 9073 savant.

strein 3526 (cf. 3524, 3525) ne peut être extraneus; M. Weigand, *Jahresbericht*, t. III, p. 214, le dérive de l'a.-bulg. *stranĭnŭ*, mais cette étymologie laisse la chute de l'*n* inexpliquée; j'ai proposé ailleurs *exterrinus (*Rev. critică-literară*, Jassy, t. V, p. 134); comp. *exterrenus* dans le *Corp. gl. lat.*

strigare 3478 doit être rayé de la rubrique *exquiritare; G. Meyer, *Indogerm. Forsch.*, t. VI, p. 120, en a proposé une étymologie meilleure, *strigare de strix.

struţ 9125 récent.

stupă 9136, je ne le connais pas.

stupire 3374, cf. *scuipare*.

subsoară 9209 est *soară* < subala + sub.

subţietate (*subţiritate* n'est jamais employé) 9203 est un dérivé roumain de *subţiare*.

subtoi (je ne connais pas *subtoaie*) 3208 n'a rien à voir avec subtus solea.

sufit 9236 est grec; Cihac, II, 705.

suflecare 9274 est *subfollicare; cf. S. Puşcariu, *l. c.*, p. 821; G. Meyer, *Indog. Forsch.*, t. III, p. 72, croit à l'existence d'un *suflico à côté de supplico, ce qui me semble douteux.

surcea 9280 exige *surcellus, a.

sută 2079 est slave, cf. *Hist. l. roum.*, p. 245.

tabla 9324 néologisme.

taler 9320 est slave ou grec; Cihac, II, 399.

ţaran 9472 est *ţară* + le suff. slave *-ean*.

ţarină ne doit pas être confondu avec *ţărină*, *ţărnă* 9477; j'ai quelques doutes sur la provenance latine du premier (comp. ruth. *carina*), mais le second est sans le moindre doute un dérivé de *ţară*.

tăun 9319 s'explique comme le fr. *taon* par tabo; cf. *Hist. l. roum.*, p. 161.

ţeavă 9534 est l'a.-sl. *cěva*.

ţeremonie (*ceremonie*) 1711 est récent.

terpentin, *terebentina* (*trementin*, *termentin*, *trepetin* n'existent pas) 9461 sont introduits par le commerce; Cihac, II, 707.

ţighir 8693 est slave ou hongrois; Cihac, II, 490.

tileagă 9526 au sens de « sac » m'est inconnu; M. Körting a voulu comprendre *teleagă* qui est slave; Cihac, II, 406.

tilf < tubulus 9795 impossible.

tindă 9438 est grec; Cihac, II, 706.

ţînţar 2660, cf. *Hist. l. roum.*, p. 198.

ţintirim 2303 est hongrois, *cimitir* slave; Cihac, II, 535.

ţîţă 9564, cf. *Hist. l. roum.*, p. 198.

titlu 9567 (cf. 9566) savant.

tocare 9802, cf. *Hist. l. roum.*, p. 198.

tonă (non *toană* qui signifie autre chose) 9587 est tout à fait récent.

traglă 9665 au sens de « syphon » est inconnu (on emploie *trăgulă*, dérivé de *tragere*); Cihac, II, 402, cite un *traglă* = *tragă* qui a une autre signification et vient du slave.

treaptă 9648 est treecta, cf. ci-dessus *aieptare*.

tremuros est cité deux fois 9711, 9713 sous *tremorosus et *tremulosus; seule la dernière étymologie est admissible; *tremuros* peut d'ailleurs être formé en roumain de *tremurare*.

treptare < tractare 9648, je ne l'ai jamais entendu.

trierare 9722 (9723), cf. *Hist. l. roum.*, pp. 168, 171.

triunghi 9721 est un terme scientifique récent.

troacă 9764 doit venir du slave; Cihac, II, 421.

trufie 3842 est grec ou slave; Cihac, II, 708.

tulipan 3137 emprunt slave; Cihac, II, 426.

tuşinare 9590 postule *tonsinare.

ulmărie 9862 est formé en roumain de *ulm* + *-ărie*.

umbrea 9879 néologisme, formé à la manière roumaine du fr. *ombrelle*.

umilire 4676 (cf. 4678) savant.

unealtă 9935 n'a rien à faire avec utensilia ; Cihac, II, 439 le considère comme slave ; Hasdeu, *Cuv. din butrîni*, t. I, p. 276, y voit un composé de *une alte* ; je crois que son étymologie reste à être trouvée.

unghiuros 650, formation roumaine de *unghi*, *unghiuri*.

unţă 9885 m'est inconnu.

untar 9897, s'il est employé quelque part (je ne le connais pas), est dérivé en roumain de *unt*.

urmă 6745, cf. *Hist. l. roum.*, p. 201.

uscat 3495 est le part. p. de *uscare* < *exsucare.

usturare 2352 est *ustulare.

văduană 10159 est *văduă* + le suff. slave *-ană*.

văl 10029, je ne saurais décider s'il est savant ou populaire ; dans le premier cas, il faut bien y voir le latin velum ; dans le second cas, il ne saurait être qu'un substantif tiré du verbe *invălire*, d'origine slave.

varza 10216 est *vir(i)dia*.

vătămare < victimo 10148 ; cette malheureuse étymologie doit être chassée des dictionnaires ; l'étymologie vatino de M. Candréa-Hecht, *Elém. lat.*, p. 59, est loin aussi de nous satisfaire.

vecinie 10143, formation roumaine de *vecin*.

**veghietor* < *veghiare* + *-(ă)tor*.

velvă 10298 me semble suspect, puisque je ne l'ai jamais entendu.

venetic 10041 est le néo-gr. βενετικός (alb. *venetik*).

vergură 10209 est *virgula.

vermişor 10074 = *vierme* + *-işor*.

viadi 10134 inconnu (probablement une faute de Diez).

vîlced < *livicidus 5652, dérivation illusoire.

vinzător 10036 < *vinz* + *ător*.

vîrtos 10223 est un mot tout à fait populaire.

virtute 10224, la forme populaire est *vîrtute*, « force physique ».

visect (on dit surtout *bisect*) 1431 savant.

vişină 10392, cf. *Hist. l. roum.*, p. 310.

viţă 10250 est *vitea ; seul le mr. connaît vitis (*yite*).

vlog 10317 suspect, je ne le connais point.

voinţă 10286, formé en roumain de *voire*.

voire 10288 est l'a.-sl. *voliti*, cf. *Hist. l. roum.*, pp. 257, 276.

vorbă 10066 n'est pas latin, cf. *Hist. l. roum.*, p. 74.

votru < adulter 275 est inadmissible ; origine inconnue.

zahar 8839 vient du grec ; Cihac, II, 712.

zar 8654 est hongrois ; Cihac, II, 539.

Je clos ici ces corrections que j'aurai souhaité de voir moins nombreuses. J'espère que M. Körting en tiendra compte dans une nouvelle édition de son dictionnaire, afin que ses étymologies soient au niveau des progrès accomplis dans la philologie roumaine.

Ov. Densusianu.

Dott. Clemente Merlo, **I nomi romanzi delle stagioni e dei mesi** studiati particolarmente nei dialetti ladini, italiani, franco-provenzali e provenzali. Torino, Lœscher, 1904. In-8°, 284 pages.

Ce mémoire est le début d'un jeune homme qui promet de faire honneur au nom que lui a laissé son père, le prof. Pietro Merlo, de l'Université de Pavie, enlevé, il y a une quinzaine d'années, par une mort prématurée. Il appartient au même ordre de recherches que ceux de M. Tappolet sur les noms de parenté [1] et de M. Zauner sur les noms des parties du corps humain [2]. Ces recherches tiennent à la fois de la philologie et de la psychologie et rentrent dans ce qu'on appelle depuis quelques années la sémasiologie ou sémantique. M. Tappolet présentait son travail comme une étude de lexicologie comparée : M. Zauner, cherchant un nom qui rappelât celui de sémasiologie tout en s'en distinguant, a trouvé *onomasiologie*, adopté par M. M., et qui est en effet assez bien approprié à son objet. Quand on part d'un mot donné pour grouper dans un ordre logique les différentes significations de ce mot, on fait de la *sémasiologie*; quand on part d'une idée donnée pour grouper les différents mots qui servent à exprimer cette idée, on fait de l'*onomasiologie*. La préface expose en très bons termes le but et la méthode de l'onomasiologie : peut-être est-elle un peu trop chargée de notes, dont quelques-unes soulèvent des doutes. J'y vois le nom du roitelet dans la région de Nice ou de Marseille (*petouso*, *petouo*, etc.) interprété comme signifiant « petite », ce qui ne me paraît pas juste, même en tenant compte des observations complémentaires qui sont à la p. 270.

On s'attendait à trouver l'indication des sources immédiatement après la préface : elle est renvoyée au chap. IV, p. 257-270, ce qui est assez incommode. Ces sources sont d'ailleurs très abondantes, et si l'auteur n'a pu en utiliser quelques-unes que de seconde main, comme il le déclare loyalement, cela ne paraît pas avoir eu de graves inconvénients.

Le chap. I est consacré aux saisons, le chap. II, aux mois, ce qui est très simple ; mais pourquoi réunir dans un même chapitre les sens figurés et les dérivés de toute sorte (chap. III)? Il semble qu'il eût mieux valu répartir le contenu de ce troisième chapitre entre les deux premiers. En admettant que la dérivation ait pu gagner à être étudiée en bloc, sans distinction entre les noms des saisons et les noms des mois, les sens figurés devaient être rattachés étroitement aux sens propres et venir immédiatement après l'étude initiale consacrée à chaque saison, à chaque mois.

Un point délicat dans les recherches de ce genre, c'est de savoir quelle place il faut faire au juste à la phonétique. M. M. s'est appliqué avec un soin parti-

---

1. *Die romanische Verwandtschaftsnamen*..., Strasbourg, 1895 (cf. *Romania*, XXIV, 625).
2. *Die romanischen Namen der Korperteile*, ... Erlangen, 1902.

culier à distinguer les formes vraiment populaires et traditionnelles des formes empruntées : de cela on ne peut que le louer, car ce n'est qu'à ce prix qu'on peut juger de la vitalité des parlers romans et de leur force créatrice en lutte avec la tradition savante du latin. Mais il ne semble pas qu'il faille descendre dans le détail minutieux de la phonétique historique ou descriptive, comme l'a fait souvent l'auteur, lorsque cette recherche ne doit jeter aucune lumière sur le but propre que se propose l'onomasiologie. Mais on ne saurait en vouloir beaucoup à l'auteur d'avoir complaisamment étalé la richesse de son information ; le trop vaut mieux que le trop peu.

Le titre indique que les recherches ont porté particulièrement sur les dialectes ladins, italiens, franco-provençaux et provençaux ; mais il suffit de parcourir le lexique qui occupe les dernières pages pour constater que les autres langues romanes n'ont pas été sacrifiées. A vrai dire, M. M. a mis quelque coquetterie à ne pas inscrire le français parmi les langues privilégiées, car je ne vois pas qu'il ait négligé rien d'important en ce qui le concerne. Mais pourquoi ne pas distinguer dans le lexique le provençal du français ?

En somme, tel qu'il est, ce livre témoigne d'une solide érudition, et on ne peut que souhaiter vivement de voir l'auteur continuer dans cette voie et publier un essai du même genre sur les noms des grandes fêtes dont il annonce la préparation. Les observations que fera la critique sur le présent mémoire pourront lui suggérer quelques améliorations à introduire dans la disposition de ses matériaux : mais il a prouvé déjà que pour le fond il n'avait qu'à s'attendre à soi-même. Les considérations générales qui précèdent chacune des sections et l'essai de synthèse qui termine le troisième chapitre montrent un esprit qui sait dominer son sujet et en dégager les grandes lignes. Fréquemment, soit dans le texte proprement dit, soit en note, on trouve des observations qui frappent par leur justesse ou de petites dissertations qui mettent au clair toutes les questions qui en valent la peine, par exemple l'origine de l'*l* initiale de l'italien *luglio*, la possibilité de distinguer les formes populaires savantes qui remontent à autumnus, la coexistence de *jenuarius et de *jenarius, etc.

Voici maintenant quelques observations faites au cours d'une lecture rapide. P. 44, le gascon *primauguèro*, *primautèro* ne doit pas représenter *prima vera, mais plutôt un dérivé, avec le suffixe -aria, de l'adj. *primauc*, précoce ; le *t* de *primautèro* peut venir de *primautat*, comme le conjecture M. M., mais non de *printemps*. — P. 45, ligne 4 des notes, le berrichon *pommeraie*, hellébore fétide, ne se rattache pas à primus, mais à pulmonaria, avec substitution de suffixe (cf. Rolland, *Flore pop.* I, 80). — P. 56, M. M. s'incline devant l'autorité de son maître, M. Salvioni, qui rattache le prov. *pascor* printemps, au radical de pascere, pascuum, etc. ; c'est l'opinion de Raynouard. J'avoue que je tiens pour celle de Diez et que je considère *pascor* comme tiré de pascha, avec la désinence du génitif plur. -orum, sur le modèle de *candelor*, *martror*, *calendor*, voire *nadalor* ; M. M. cite lui-même les expressions *mecres*, *jous de pascor*, pour « mercredi, jeudi

de pâques », qui auraient pu l'émanciper. — P. 73, parmi les noms de l'automne dans la région auvergnate, M. M. n'a pas su distinguer (il est vrai que la tâche était très délicate) deux types différents dont l'un est l'adj. fém. *dariera* (suff. latin -aria ajouté au thème derr-, abréviation de deretr-) employé substantivement et l'autre un subst. fém. tiré de l'adj. avec le suffixe roman *-ia* : cf. l'article *darreirio* de Mistral qui est excellent, sauf l'oubli d'un renvoi à l'article *derrairia* de Raynouard. — P. 110, M. M. signale en note la forme *hereu* usitée dans le pays de Couserans (on l'excusera facilement de prendre *Couserans* pour un nom de localité) pour désigner le mois de février, et la considère comme sortie par métathèse de la forme gasconne ordinaire qui est *heurè* ; la métathèse est belle, mais on aimerait à en avoir d'autres exemples tout à fait semblables, ne fût-ce que pour écarter l'idée qui pourrait se présenter à l'esprit, à savoir que *hereu* provient du type *februs, qui a survécu dans le roumain *faur* et dont M. M. parle doctement à la p. 108 ; cf. béarn. montagnard *herebè*, de *febrarius, qui aurait pu être mentionné p. 112, sous la rubrique *métathèse*. On s'étonne de pas voir relevé le dérivé correspondant *hereuetat* « temps du mois de février », qui aurait permis à M. M. de faire figurer le suffixe -itatem dans son étude de la dérivation. — P. 104 et 110, le type du gascon *hasendè* est *facendarius, non *faciendarius. — P. 145, *sesson*, désignation du mois de juillet empruntée à Godefroy, paraît bien être, comme le dit M. M., le latin vulgaire sectionem « action de couper la récolte » et c'est, à ce titre, un doublet intéressant de *section* ; mais il fallait dire que l'exemple de Godefroy est unique et vient des archives de Fribourg, de sorte que *sesson* doit être considéré, jusqu'à nouvel ordre, comme franco-provençal. Un autre terme que donne Godefroy pour le mois de juillet, et qui a échappé à M. M., est *mois de charoi*, particulier à la Normandie. — P. 215, à propos du franç. *estivage*, néologisme venu du provençal, il aurait été bon de rappeler l'existence de *étiage*, que l'étymologie courante rattache à aestivum, tandis que le *Dict. gén.* y voit un dérivé irrégulier de *étier* < aest(u)arium. — P. 224, le toulousain *ibersenc* « tourné au nord » n'est pas dû à une contamination de *marsenc*, mais représente **ebersenc*, dérivé de *ebers* pour *evers* < inversus, et contaminé par *iber* (pour *ivern*), de hibernum.

Ant. Thomas.

PÉRIODIQUES

Zeitschrift für romanische Philologie, XXVIII, 1. — P. 1, C. Nigra, *Metatesi*. M. N. a tenté un classement des modifications par métathèse dans les parlers romans et présente un assez grand nombre d'exemples nouveaux de ce phénomène, dont il rappelle l'importance pour les recherches étymologiques. Voici les grandes divisions proposées par M. N. : I, *Métathèse réciproque entre sons non contigus*, ex. : *Dolovico* < *Lodovico*; II, *Inversion de sons contigus*; ex. : *Orlando* < *Rolando* ; III, *Inversion d'une voyelle par rapport à un jod contigu*; IV, *Déplacement d'une sonnante*, ex. : temperare > fr. *tremper*; V, *Métathèse réciproque intéressant des groupes de sons* (*syllabe ou groupe de consonnes*), ex. : tarent. *ricumare* > *rumicare*; VI, *Déplacement de sonorité*, ex. : romagn. *batella* < *padella* ; VII, *Métathèse réciproque entre explosives, mais sans déplacement de sonorité*, ex. : it. *branca* < *grampa* ; VIII, *Métathèse complexe*, ex. : Piazza Armerina, *grevogna* < *vergogna*. — La division III n'était peut-être pas nécessaire, elle ne paraît être qu'une variété de II. D'ailleurs, les exemples que M. N. y a placés sont au moins contestables : le fr. *yeux* à côté de *œil* serait le résultat d'un déplacement du *jod* ; de même, le picard *iave* pour **aive* ; le fr. *lieu* et le picard *biaus* ne s'expliqueront pourtant pas par des métathèses. M. N. propose ailleurs la métathèse **tabulea* > **tubalea* pour expliquer *touaille* et *tovaglia*, mais il n'apporte aucun argument à l'appui de cette étymologie : la métathèse ne serait-elle pas étonnante étant donné l'existence de *tavola* ? Notons encore l'essai d'explication par orbis > *bor-* du préfixe fr. *bour-*, ital. *bor-* de *boursoufler*, etc. — P. 11, Sandfeld Jensen, *Die Konstruktion* de *im Rumänischen. Ein Kapitel aus der vergleichenden Syntax der Balkansprachen*. Reprenant une question déjà sommairement traitée dans son étude sur l'*infinitif roumain*, M. S. J. montre que la conjonction *de* (*venea cerbul de bea apă*) n'est essentiellement qu'une conjonction de coordination, probablement d'origine slave (bulg. *ta*, serbe *te*). Mais elle ne sert à coordonner que des propositions. La construction paratactique, remplaçant une proposition subordonnée par une coordonnée avec *de*, s'est développée dans toutes les langues balkaniques, sans doute sous l'influence du grec. — P. 36, H. Schuchardt, *Trouver* (3e partie). M. Sch. essaie de montrer par l'exemple du latin captare et de ses dérivés romans que les deux sens « chercher » et « trouver » sont infiniment voisins, puisqu'un même mot

latin peut prendre l'un ou l'autre de ces deux sens dans les différentes langues romanes; puis, revenant à tūrbare, considéré comme étymologie de *trouver*, *trobar*, etc., il admet que l'action dissimilante de la consonne labiale a pu être favorisée par l'analogie de prōbare; finalement, il se répand en considérations générales, toujours bonnes à méditer, sur la méthode étymologique et sur l'essence des lois phonétiques. — P. 56, Santorre Debenedetti, *Intorno ad alcune postille di Angelo Colocci*. Dissertation pleine d'érudition, mais qui aurait pu être plus clairement disposée et plus brièvement rédigée, dans laquelle l'auteur établit, entre autres faits de menue importance, que Colocci a connu le *De vulgari eloquio* de Dante, et que le *Libro reale*, recueil de poésies italiennes cité par lui à diverses reprises dans les notes marginales à certains de ses manuscrits, et qui est perdu, était une copie du XVIe siècle ou de la fin du XVe siècle, ayant assez peu de valeur.

Mélanges. P. 94, G. Baist, *Labialisierung des nebentonigen vokalischen R.* M. Baist s'est proposé de démontrer que le germ. *fir-* pouvait fort bien être représenté directement par le préfixe français *for-* dans une partie au moins des mots où se trouve ce dernier (cf. *Romania*, XXXI, 633). Il fournit des exemples d'échange entre *e*, *o*, *u*, avant ou après *r* et *l*, mais naturellement en dehors de la syllabe tonique ou de celles qui peuvent le devenir, dans la conjugaison par exemple. Cela ne suffit peut-être pas à rendre inutile toute influence de *for-* < foris; il reste en effet que l'alternance entre *e* et *o* que nous montrent *fremir*, *fromir*, ne se rencontre guère pour *for-* qui montre régulièrement le même vocalisme. A noter un intéressant essai d'explication des représentants romans de vulpes, vulpīclus, avec *g* initial, par un croisement avec le german. hwelp- « petit de carnassier ». — P. 96, A. Zimmermann, *Lat.* ie *statt lat.* ĕ. Exemples épigraphiques. — P. 97, A. Zimmermann, *Zum* -utus *Partizip in Romanischen*. Exemples épigraphiques de parfaits en -ui et de noms de personnes dérivés de participes en -utus. — P. 97, M. Friedwagner, Note additionnelle à l'étude sur les mss. de Méraugis (cf. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXVI, 475), exemples de la construction, rare en ancien français, qui sépare un substantif de l'adjectif épithète qui le précède, par une proposition relative : *le premier qu'il encontreroit chevalier*. Il n'est peut-être pas tout à fait exact de dire que la proposition relative se rapporte à l'ensemble (adjectif et substantif), sauf pour l'exemple d'Escanor : dans *le premier qu'il encontreroit* et *les plus vaillanz que il savoit Chevaliers*, la proposition intercalée dépend avant tout des comparatifs *premier* et *plus vaillanz*. — P. 98, H. Schuchardt, *Entre chien et loup*. Emploi analogue en Arabie; la locution romane vient-elle d'Orient? En tout cas, la locution arabe confirme l'explication de M. Cornu (*Romania*, XII, 111) : le crépuscule est le moment où l'on ne peut reconnaître un chien d'un loup. — *Ital.* caffo ; patta. L'arabe *gafa* signifie « revers d'une monnaie », *pari o caffo* représente le croisement de deux expressions équivalentes « pair ou impair », « pile ou face ». *Patta* = « quitte » < pacta, cf. prov. *pacha* ; de là le français *pat* influencé par *mat*, comme en italien *patto* par *matto*. — *Basq.* ope, opil, *lat.* offa,

ofella. — *Zum Iberischen* (cf. *Zeitschr.*, XXIII, 174 sq.). — P. 102, C. Nigra, *A proposito del metodo d'investigazione nella storia della parola* (cf. *Zeitschr.*, XXVII, 609). M. N. est d'accord avec M. Schuchardt pour recommander aux étymologistes de ne pas considérer seulement les mots, mais aussi les objets désignés, et pour souhaiter que des représentations figurées accompagnent au besoin les essais étymologiques, dont elles faciliteraient l'intelligence et la critique. Il resterait que, devant l'image comme devant l'objet, les impressions pourraient varier avec les individus, dernier obstacle à l'accord. M. N. en a fait l'expérience avec M. Sch. lui-même. Pour M. N., le *crapaud* est remarquable, entre les reptiles parmi lesquels le classe la science populaire, par ses pattes, de là son nom *crapaud* < germ. krapf; pour M. Sch., le plus frappant est la peau rugueuse, de là le nom du crapaud < anc. franç. *crape*. L'escargot est-il plus remarquable par ses cornes, comme le veut M. Sch. pour expliquer le vénit. *bovolo* < bubulus, ou par sa coquille en spirale qui légitimait pour M. N. l'étymologie *bovolo* < bova, « serpent » ? L'explication de M. N. semble du moins avoir pour elle que *bovolo* s'applique au seul escargot et non à la limace qui a bien des cornes, elle aussi, mais point de coquille. Enfin la comparaison faite par M. N. de la bouée munie de son câble d'attache avec un serpent (gên. *boa* < bora) n'a pas convaincu M. Sch., et pourtant M. N. nous dit avoir toujours eu l'impression visuelle qu'il indiquait. Il n'était pas sans intérêt de constater ces divergences, pour ce qu'elles pourront inspirer de prudence aux étymologistes, quand il leur faudra expliquer, à l'aide de leurs impressions personnelles, le nom donné à tel ou tel objet, non pas par nos contemporains ou par des hommes de même culture qu'eux, mais par ces ancêtres latins ou germains ou romans dont nous essayons de retrouver les sensations. — P. 105, G. Baist, Étymologies : Anc. fr. *brai*. M. B. sépare *brai*, « boue », qu'il rattache au néerl. *brak*, « eau saumâtre », de *brai*, « goudron », qui reste à expliquer ; — fr. *brande* < anglo-sax. *brand*, « brandon » ; — *caramel*, *chalumeau*, *cañamo*; le fr. *caramel* n'a rien d'arabe, il doit être mis sur le même plan que l'italien *cannamele*, esp. *cañamiel* et se rattache à cannamell-a; l'esp. *cañamo* est un croisement de canna et de calamus ; — fr. *chaline* ne peut venir de caligine qui eût donné * *chalin* ; il faut admettre une formation en -īna ; — fr. *estoc*, *estochier* < b.-all. *stoken*, « piquer » (cf. all. *stochern*), de même *estechier* de *stëken* ; — fr. *farrin* (*Vie de Saint Gilles*, 1234) ne doit pas être rattaché à *ferin*, mais à l'anglo-saxon *fearh* (cf. angl. *farrow*), et signifie « marcassin » ; — fr. *finer*, « régler, acquitter », ne vient pas de *fin*, qui ne convient pas pour le sens, mais du nord. *finna* (all. *finden*), qui a le sens de « payer » dans la langue du droit ; — fr. *fouteau* : la présence du *t* s'expliquerait par une forme * fagustum, d'après arbustum + ellus ; — fr. *gêne* : l'influence de *gehenne* ne doit pas être invoquée pour expliquer le passage de *gehine* à *gêne*, *gehenne* n'étant employé aux XVe et XVIe siècles qu'au sens biblique ; *geïne* passe à *gêne* à cause de l'orthographe *geine* et de la ressemblance avec *peine* ; — fr. *gourme* vient bien du german. *wurm*, et *gourmette* est un dérivé de *gourme* ; — fr. *hampe* ;

M. Baist préfère au germ. *wampa* proposé par A. Thomas, la forme *hamma*, « jarret » pour expliquer le mot français au sens de « grasset »; — fr. *lige*, *liège* < *leudicus < germ. *leod*, « leude »; — nodellus > a. fr. *noel* fr. mod. *noyau*[1]. — P. 113, J. Ulrich, *Étymologies*; a. fr. *chaucirer* < calcitrare[2]; — fr. *grincer*, rét. *grizchiar*; la forme sans nasale *grisser* (cf. *crisser*) est une onomatopée comme la forme rétique. — P. 114, W. Meyer-Lübke, franç. *geline*. [Émet des doutes sur la réalité de la loi mamma mamilla, et maintient son explication de *geline* jusqu'à déclarer que, même s'il fallait admettre que gallina ait été à un moment donné réduit à *galina, on devrait supposer qu'une réaction postérieure, ayant son point de départ dans le simple gallus, a fait rétablir la forme antérieure gallina. Je ne me dissimule pas que *galina *geline*, constitue une anomalie en face de calorem > *chaleur*; mais il me semble toujours plus facile d'expliquer *geline* en partant de *galina qu'en partant de gallina. M. M.-L. déclare que la voyelle tonique est plus réfractaire, au point de vue du son, à l'influence de la consonne voisine que la voyelle atone : palum a donné *pel* malgré l'*l*, tandis que calorem a donné *chaleur* (et non *cheleur*) à cause de l'*l* (mais alors si l'*a* de calorem est resté à cause de l'*l*, il a été réfractaire à l'action du *c* : on ne peut pas servir deux maîtres à la fois); de même, ajoute-t-il, on a *saine* de sana à côté de *sanner* de sanare (mais ici, si la tonique avait été réfractaire à l'influence de la consonne, on aurait *sene* et non *saine*, et, d'autre part, à l'atone, n'a-t-on pas aussi souvent *saner* et *sener* que *sanner*?) et *chanvre* à côté de *chenevois* (mais c'est une question de savoir si le type latin vulgaire a une *n* double ou une *n* simple; le bourguignon *chenove* et le poitevin *cherve* appuient la seconde hypothèse, et il est bien peu vraisemblable que *chenevois* et *chenevière* remontent, comme le croit M. M.-L., à un type avec *n* double). Au fond, la phonétique de l'*a* atone précédé d'une palatale, quelle que soit la consonne suivante, est plein d'obscurités : pourquoi presque toujours *chaière* de cathedra? Pourquoi *javelle* et non **jevelle*? Pourquoi concurremment *chaver* et *chever*? M. M.-L. regrette de n'avoir pas d'exemples de noms de lieux commençant par gall-. Je lui citerai *Jallognes* (Cher), de Gallonia : pourquoi *ll* n'a-t-il pas eu dans ce mot la vertu qu'il lui prête de faire changer l'*a* en *e*? On a dit pourtant *geline* en Berry comme ailleurs, et on y a conservé

---

1. Cf. ci-dessus, p. 268.

2. [L'exemple étant unique et la correction en *eschaucirer* très facile, on fera bien d'attendre pour insérer calcitrare dans Körting; mais il est sûr que *excalcitrare a droit à y figurer. M. U. prend pour argent comptant la forme *eschaustre* que Godefroy a empruntée à Le Roux de Lincy, qui la tenait de Fr. Michel, qui l'avait lue dans un ms. anglo-normand; mais il est à croire qu'il faut lire *eschausire*, bien que *excalcitrat puisse donner *eschaustre* comme *pullitra *poutre*. La correction de la forme fautive *eschaucerter* a été faite dès 1870 par G. Paris dans le *Jahrbuch* de Lemcke, XI, 151, — *Réd.*]

encore aujourd'hui le dérivé *gelinier*, « poulailler », souvent transformé en *genilier*. Notons d'ailleurs qu'on trouve quelquefois *galine* et *jaline* comme représentants de gallina en anc. français. — A. Th.]

Comptes rendus. — P. 117, *Iesus Christ gure Iaunaren Testamentu berria* (H. Schuchardt). — P. 121, *La leyenda del abad Don Juan de Montemayor*, publicada por R. Menendez Pidal (W. von Wurzbach). — P. 123, *Mémoires de la Société néo-philologique de Helsingfors*, III, 1902 (F.-Ed. Schneegans). — P. 126, *Publications of the Modern Language Association of America*, XVI, XVII, XVIII, 1-2 (D. Behrens).

M. Roques.

Revue des langues romanes, t. XLIV (5e série, t. VI). Janvier et février 1901. — P. 10, V.-L. Bourilly, *Les Français en Piémont, Guillaume du Bellay et le maréchal de Montejehan* (juillet-août 1538). Lettres de Guillaume du Bellay à son frère le cardinal Jean du Bellay, tirées de la collection Dupuy (Bibl. nat.). — P. 32, Castets, *Description d'un manuscrit des Quatre fils Aymon*, et *Légende de saint Renaud*. Ce ms. est le no 24387 du fonds français de notre Bibliothèque nationale (anc. La Vall. 39) que Michelant a suivi jusqu'au fol. 38 (p. 410 de son édition). A partir du fol. 39 l'écriture change et nous avons affaire à une autre rédaction. M. Castets annonce l'intention de publier une nouvelle édition pour laquelle il se propose de suivre un plan évidemment très simple (p. 42) : « Il suffirait aujourd'hui, de reproduire, en la modifiant çà et là, l'édition de Michelant, jusqu'à l'endroit où elle se sépare du ms. La Vallière, puis d'éditer la fin de ce manuscrit à l'aide des mss. de l'Arsenal et de Peterhouse. L'on aurait ainsi la meilleure version de la chanson des Quatre Fils Aymon. » La chose n'est pas si simple, et une édition faite sur ces bases serait tout à fait inacceptable. Il n'y a aucune raison pour rejeter *a priori* les autres manuscrits dont M. Castets ne parle pas. Ne les connaîtrait-il pas? Cependant L. Gautier en a donné la liste à peu près complète dans le tome I de ses *Épopées françaises*, p. 242 (2e édit.)[1]. Voir aussi l'article de Matthes, *Jahrb. f. rom. u. engl. Sprache u. Literatur*, XV, 1-32 (cf. *Romania*, V, 254). Les recherches sur la légende de saint Renaut sont quelque peu confuses et n'aboutissent pas à des résultats bien nouveaux, — P. 54. G. Thérond, *Countes lengadoucians*. — P. 81, Bibliographie. — P. 94, Chronique.

Mars-Avril 1901. — P. 97, Grammont, *Onomatopées et mots expressifs*. Observations fines et ingénieuses dont beaucoup touchent à ce qu'on appelle quelquefois l'harmonie imitative; le sujet reste presque entièrement en dehors

1. Michelant mentionne huit mss., Gautier onze ; mais il y en a treize, sans compter quelques feuillets isolés.

de notre cadre. — P. 150. J. Bertoni, *Restitution d'une chanson de Peire d'Auvergne ou de Raimbaut de Vaqueiras*. C'est la pièce *Be m'es plaser*, publiée en dernier lieu par M. Zenker dans son édition de P. d'Auvergne. M. B. fait usage du ms. de Bernart Amoros dont il a retrouvé à Modène une grande partie en copie du XVIe siècle. — P. 163, Bibliographie. A noter d'intéressantes remarques de M. Grammont sur les *Romanische Etymologieen* (II) de M. Schuchardt (cf. *Romania*, XXIX, 438), et sur « *Ficatum* en roman » de G. Paris. — P. 190, Chronique.

Mai-juin 1901. — P. 213, E. Stengel, *Le chansonnier de Bernart Amoros* (suite). — P. 245, Castets, *I dodici canti* (chant IX). — P. 259, Thérond, *Countes lengadoucians* (suite). — P. 278, Bibliographie. — P. 284, Chronique.

Juillet-août 1901. — P. 310, Sous la signature P. Delacrau, est publiée une longue relation du siège de Beaucaire en 1632, d'après un ms. d'Arles. Du reste, pas un mot d'explication. A la fin sont placés les mots *à suivre*, mais la suite n'a pas encore paru en 1904. Cette relation a déjà été utilisée ; voir Eyssète, *Hist. de Beaucaire*, I, 66. — P. 328, *Le chansonnier de B. Amoros*. — P. 375, Bibliographie. — P. 382, Chronique.

Septembre-octobre 1901. — P. 423, *Le chansonnier de B. Amoros*. — P. 443, *I dodici canti* (chant X). — P. 269, *Countes lengadoucians*. — P. 475, Bibliographie. — P. 479, Chronique.

Novembre-décembre 1901. — P. 481, Aug. Vidal, *Costumas del pont de Tarn, d'Albi*. Nouvelle édition améliorée d'un texte publié en 1871, dans l'*Annuaire du Tarn*, par Jolibois, ancien archiviste du département. Intéressant pour le lexique. L'éditeur a expliqué en notes un grand nombre de mots. Un glossaire avec renvoi aux articles eût été d'un usage plus pratique. *Toloiras* (art. 24), est le mot que Mistral enregistre sous *tousouiro* avec indication de la forme *toulouiros* en Languedoc (déjà dans Sauvages), « grands ciseaux qui servent à tondre, forces ». A l'art. 31, au lieu de *banee*, lire *bavec*, et cf. Levy, *Suppl.-Wört.*, sous ce mot. Art. 61, *escatiot* au sens de « peloton » n'est pas acceptable ; il faut probablement corriger en *escauto*. Art. 68, *chalo* est traduit à tort par « châlit » ; c'est « couverture » ; cf. A. Thomas, *Essais*, p. 406, et *Annales du Midi*, V, 501. — Art. 126, « mieja cartieira d'eglan », lire *de glan*. Art. 198, *ganiela* semble peu vraisemblable ; ne serait-ce pas *gaviela*, mot de la même famille que le prov. *gabiola* (fr. geole) ? — P. 514, *Le chansonnier de B. Amoros*. — P. 521 « *La traduction du N. Test. en ancien haut engadinois, par Bifrun*, p. p. J. Ulrich (suite ; chap. XII à XV des *Acta apost.*). Cette traduction ainsi détailiée n'est pas commode à consulter ; il eût mieux valu en publier de plus longs morceaux en chaque article. — P. 531, *I dodici canti* (chant XI). — P. 551, *Countes lengadoucians*. — P. 572, J. Anglade, *Le provençal en Souabe*. Il s'agit des Vaudois expulsés des vallées de Luserne, Pérouse et Saint-Martin (Piémont) en 1698, et qui allèrent s'établir dans le duché de Wurtemberg où ils fondèrent quelques villages dans trois desquels quelques vieillards connaissent encore le parler vaudois. Les renseignements

donnés par M. Anglade sont tirés d'un journal allemand. — P. 574, Chronique.

T. XLV (5e série, t. VII), Janvier[1] 1902. — Chabaneau, *Une nouvelle édition du roman de Flamenca*. Observations critiques sur le texte de ma seconde édition de ce poème. *Sunt bona, sunt mediocria*... Tout en reconnaissant (ce qui est sans doute dans la pensée de M. Ch.), que cette édition eût beaucoup gagné à être faite par mon critique, je m'applaudis de l'avoir publiée puisqu'elle a fait sortir, pour une fois, le savant philologue de la silencieuse retraite dans laquelle il se renferme depuis plusieurs années, pour le plus grand dommage des études provençales[2]. — P. 44, *Le chansonnier de B Amoros* (suite). — P. 65, *I dodici canti* (suite). — P. 90, Comptes rendus.. Le compte rendu, par M. Grammont, de la *Petite phonétique française* de M. Marchot contient d'utiles remarques.

Mars 1902. — P. 97, F. Troubat. *La danse des treilles*. Connue depuis 1503. — P. 120, *Le chansonnier de B. Amoros* (suite). — P. 152, *I dodici canti* (chant XII et dernier). — P. 176, Bibliographie. — P. 186, Chronique.

Mai 1902. — P. 193, Jeanroy, *Refrains inédits du XIIIe siècle*. Utile addition au *Recueil de motets français* de M. G. Raynaud, auquel M. Jeanroy avait déjà fait un premier supplément dans ses *Origines de la poésie lyrique en France*. Il devient de plus en plus difficile de tenir exactement au courant la bibliographie des sujets dont on s'occupe. Aussi est-il arrivé à M. J. de donner comme inédits quelques refrains qui ne l'étaient pas. Ces inadvertences et quelques autres ont été dûment relevées dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXVII, 377-8. Je publierai quelque jour un nouveau recueil de refrains inédits que j'ai formé il y a bien des années. — P. 211, *Le chansonnier de B. Amoros* (fin). — P. 276, Anglade, *Lat.* gurgus; *formes féminines et masculines en prov.* Peut servir de supplément à l'article gurga de Körting (2e éd. 4401), qui du reste laisse fort à désirer. Il est bien difficile de rattacher le prov. *cosser* à *culcitrum, comme le veut M. Anglade (p. 277). — P. 278, Bibliographie. Dans le compte rendu d'une brochure où sont examinées les réformes prescrites par l'arrêté ministériel du 26 février 1901 (*Simplification de l'enseignement de la syntaxe française*), M. Grammont dit que ce qu'il importerait surtout ce serait de réformer notre orthographe. Il a raison; mais on s'en occupe actuellement. Seulement, par des raisons que j'ai indiquées ici-même (XXXII, 629), je crains fort que les travaux de

---

1. A partir d'ici la *Revue* n'indique qu'un mois sur deux.

2. J'ajoute que, pour apprécier la valeur de beaucoup des corrections proposées par M. Ch., il importe de tenir compte du travail de révision entrepris sur mon édition par M. Mussafia dans le sixième fascicule de la série qu'il publie sous le titre de *Zur Kritik und Interpretation romanischer Texte* (Acad. des sciences de Vienne, classe de phil. et d'hist., t. CXLV), où il s'occupe successivement de *Flamenca* et de *Cliges*.

la commission réformatrice n'aboutissent qu'à des résultats incomplets et illogiques.

Juillet 1902. — P. 289, J. Coulet, *Sur la nouvelle provençale du papegai*. A propos de l'édition récente de ce petit poème par M. Savj-Lopez (*Rom.* XXXI, 169). Contrairement à l'opinion de M. Savj-Lopez (et avant lui de Bartsch), M. Coulet, d'accord avec M. Stengel, pense que le texte, le plus long est interpolé et que le plus court est seul authentique. M. Savj-Lopez a présenté, à l'appui de son opinion, des arguments qui nous paraissent assez solides (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXIII, 339; cf. *Romania* ci-dessus, p. 129). Suivent quelques observations critiques sur le texte. — P. 331, Bibliographie.

Septembre 1902. — P. 337, Restori, *Recettes de fauconnerie et éléments de médecine*. Ce court article se compose de deux parties : 1° supplément à un article précédent (1896, cf. *Rom.* XXVI, 474) relatif à des recettes de médecine pour les oiseaux, en une langue mêlée de provençal et d'italien; 2° extraits d'un traité de médecine en catalan dont le ms. est conservé à la Marciana, n° XXV des *Codici francesi*. Ce ms. est, comme on doit s'y attendre, insuffisamment décrit dans le catalogue de M. Ciampoli (cf. *Rom.* XXVI, 132). La notice de M. Restori permet de s'en mieux rendre compte. Il reste à trouver la source de ce traité, qui est vraisemblablement traduit du latin. — P. 349, Bertoni, *Noterelle provenzali*. La première et la plus importante de ces *noterelle* concerne la pièce *Pois nostre temps comenza a brunezir*, attribuée selon les mss., soit à Cercamon, soit à Peire Bremon Ricas Novas. Elle se trouve aussi dans le ms. Campori (complément de la copie du chansonnier de B. Amoros) avec un envoi où Cercamon se nomme[1]. La question

---

1. M. B. laisse incertaine la question de savoir si le ms. fr. 856, l'un de ceux qui contiennent cette pièce (fol. 360) a cet envoi. Je puis affirmer qu'il ne s'y trouve pas. Mais, il y a trois strophes finales qui manquent dans les deux leçons publiées (Mahn, *Gedichte*, 908 et 909), lesquelles ne diffèrent guère. Les voici :

VI Ves manhtas partz vey lo segle fallir,
Per qu'ieu n'estauc marritz e cossiros,
Que soudadiers non truep a cuy s'apays
Per lauzengiers qu'an bec malahuros,
Qui son pejor que Judas que Dieus trays :
Ardrels degr'om e totz vius sebellir.

VII Nos nols podem castiar ni cobrir.
Tollam nos d'elhs, e Dieus acosselh nos !
Q'us joys d'amor me reverdis em payss,
E puesc jurar qu'anc ta bella no fos ;
Petit la vey mas per ella suy gays
E jauzions, e Dieus m'en do jauzir !

VIII Aras pot hom lavar et esclarzir
De gran blasme, silh que (cf. qu'en) son encombros ;

est donc résolue, et du reste, même sans la *tornada* publiée par M. Bertoni, elle n'était guère douteuse. Une seconde *noterella* concerne la pièce *Flors de Paradis, Regina de bon ayre* du ms. Ashburnham 105 (Florence). Il se trouve que M. B. et moi avons fait en même temps la même remarque (voir *Rom.*, XXXI, 596). Enfin M. B. publie la paraphrase en vers du *Pater* que renferme le même ms., et dont j'ai imprimé 21 vers dans ma notice de ce ms. (*Rom.*, XIV, 492). C'est un texte peu intéressant, et qui ne gagne pas à être imprimé sans ponctuation ni corrections d'aucune sorte. — P. 357, *La traduction du N. Test. en ancien haut engadinois par Bifrun* (suite; chap. XVI à XX des *Acta apost.*). — P. 378, Bibliographie.

Novembre 1902. — P. 385, Sarrieu, *Le parler de Bagnères-de-Luchon et de sa vallée.* Introduction contenant des observations générales et vocalisme. Cette étude est sensiblement supérieure à la plupart de celles du même genre que nous a données la *Revue des langues romanes.* L'auteur a de la méthode; il sait quels sont les points qu'il convient d'examiner et traite toutes les questions avec précision. — P. 447, Vidal, *Les cartulaires d'Albi. Cartulaire AA1.* Notice et extraits annotés. Les documents contenus dans ce registre, qui n'est pas proprement un cartulaire, ne se suivent pas dans l'ordre chronologique. Une description de l'état matériel du manuscrit n'eût pas été inutile. Voici maintenant quelques observations. P. 449, note 1, à propos de *guidar*, qui signifie « conduire, donner un sauf-conduit à quelqu'un », M. V. renvoie à un article de Du Cange, où *guiare* est traduit par « gager ou *minus offerre* ». Il y a ici quelque confusion, car sous *guiare* je trouve dans Du Cange un renvoi à *guida*, et sous *guida* un article *guidare, guiare*, justement traduit par « conducere, salvum et incolumem praestare », ce qui est précisément le sens que je viens d'indiquer. Même page, l'article relatif à la pénalité de l'adultère « *que qui pres sera ab autrui molher, que corro ambidoi essems nutz* », n'a rien de particulièrement curieux : il se retrouve dans un grand nombre de coutumes du Midi. P. 451, dans les calendriers, les lettres *d.e*, séparées par un point, signifient *dies egyptiaci.* Dans le dicton cité p. 455, il faut lire *fay* plutôt que *say.* Le passage d'une troupe de bohémiens mentionné à la date de 1446, 5 octobre (p. 468), est à rapprocher de ce que dit P. Bataillard de l'entrée de Bohémiens en grand nombre à Barcelone le 2 juin 1447 [1]. C'est probablement de la même troupe qu'il s'agit dans les deux cas. Notons en passant que le tremblement de terre

---

E si es pros, yssira ves Roays
E gurpira lo segle perilhos,
Et ab aitan pot si liurar del fays
Qu'assatz en fai trabucar e perir.

La dernière strophe, où la croisade (*ves Roays*) est indiquée comme le moyen de se laver de ses péchés, fait penser au *Lavador* de Marcabun.

1. *Bibl. de l'Ec. des ch.*, V (1843-4), 529.

indiqué au 2 mars 1373 a été ressenti à Béziers, à Montpellier, à Bordeaux et jusqu'à Barcelone. Voir les textes que j'ai cités *Rom.* XVIII, 187. — P. 488, *Comtes languedociens* (suite). — P. 499, Bibliographie ; bons articles de M. Grammont sur des travaux de M. G. de Gregorio dont nous avons rendu compte ici-même (XXIX, 311 ; XXX, 575 ; XXXII, 165).

P. M.

Zeitschrift für französische Sprache und Literatur, t. XXIV (1902). Première partie : *Abhandlungen.* — P. 1-35, J. Ulrich, *Die altfranzœsische Sprichwœrtersammlung*, proverbes ruraux et vulgaux. Edition de cette collection de 487 proverbes (XIIIe siècle), dont la plupart se trouvaient déjà, mais disséminés et souvent sous une forme incorrecte, dans Le Roux de Lincy ; rapprochements avec sept autres recueils du moyen âge. — P. 90-158, G. Nehb, *Die Formen des Artikels in den franzœsischen Mundarten.* (A suivre.) Très utile relevé d'après de très nombreux documents d'archives empruntés à toutes les parties du domaine français (à l'exclusion du provençal) ; outre les formes de l'article, l'auteur étudie les cas d'hiatus et d'élision. — P. 159-190, E. Wechssler, *Frauendienst und Vassalitæt.* L'auteur étudie, dans le plus intime détail, les emprunts, depuis longtemps signalés, faits par la langue de la lyrique courtoise au vocabulaire du droit féodal ; il se demande en terminant si le rapport du poète avec la dame à laquelle il adressait son « hommage » était un rapport d'amour et de service, ou seulement l'un des deux, et lequel. Il répond qu'on ne peut donner à cette question une réponse absolue et que chaque cas doit être traité à part. — P. 191-199, J. Ulrich, *Die Sprichwœrtersammlung Jehan Miélot's.* Reproduction intégrale d'un recueil formé par un chanoine de Lille, Jean Miélot, l'un des écrivains ordinaires de Philippe le Bon, en 1456, et dont Le Roux de Lincy n'avait reproduit que quelques-uns en les modernisant. On eût désiré quelques explications. Sur ces 351 proverbes (il y a quelques doubles) plusieurs restent énigmatiques ; d'autres sont estropiés par de fâcheuses corrections. N° 15, lire : *à cuer vaillant riens* (non *viens*) *impossible* ; n° 125 : *il fait valoir le quartier l'aune* (non *laine*) ; c'est-à-dire il donne au quartier (quart de l'aune) la valeur de l'aune entière ; pour l'opposition de ces deux mots, voy. Littré, à AUNE ; n° 339 : *on vient tart aux napes escourre* (non *escouvre*). — P. 200-207, W. Fœrster, *Zu Bartsch Chrestomathie de l'ancien français.* Remarques critiques et corrections relatives aux 116 premières pages de la 7e édition, 1901. — P. 208-261, G. Nehb, *Die Formen des Artikels in den franzœsischen Mundarten.* I. De + article. II. ad + article : ad illum, etc. III. In + article. — P. 357-358, E. Herzog, *Nachträge zu XXIII*, 502-10.

Deuxième partie : *Referate und Rezensionen.* P. 1-7, *Forschungen zur romanischen Philologie. Festgabe für H. Suchier* (Schultz-Gora : compte rendu surtout analytique ; examen plus particulier des articles de MM. Wechssler et

Voretzsch). — P. 7-11, *Kristian von Troyes Cliges*, éd. Fœrster [*Rom. Bibl.*, I] (Golther : analyse et approuve, en général, l'introduction ; partage l'opinion, pourtant bien hasardée, de M. F., que le *Tristan* de Chrétien serait « le point de départ et le fondement » de tous les *Tristans* postérieurs). — P. 11-73, Warnke, *Die Lais der Marie de France*, 2e éd. (Cohn : compte rendu très instructif, dont l'auteur étudie d'abord l'Introduction (p. 13-17), puis la constitution du texte (p. 17-28), enfin un certain nombre de passages du Prologue, de *Laustic*, *Chaitivel* et *Eliduc*. Il y a là de très précieuses observations de syntaxe, mais elles seront bien difficiles à retrouver). — P. 74-78, Cuers, *Bildung und Bedeutungswandel französischer Infinitive beim Uebergang aus dem Lateinischen* (Herzog : ce travail serait mieux intitulé : comparaison du matériel verbal du latin et du français au point de vue de la forme et du sens ; l'auteur « ignore des faits élémentaires et méconnaît les principes essentiels du développement linguistique » ; ce jugement sévère est appuyé par de nombreuses remarques de détail ; cf. d'ailleurs *Rom.*, XXX, 470). — P. 79, Simon, *Grammaire du patois wallon de la Poutroye* (Behrens). — P. 79-81. Grammont, *Le patois de la Franche-Montagne et en particulier de Damprichard*. (Behrens : approbation d'ensemble, quelques remarques de détail). — P. 81-85, Zimmerlé, *Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz*, 3e partie : *Die Sprachgrenze in Wallis* ; Morf, *Deutsche und Romanen in der Schweiz* ; *Glossaire des patois de la Suisse romande, premier rapport* (This : le second de ces ouvrages résume les résultats du premier et ajoute d'importantes observations ; le « rapport » fait connaître les conditions où se prépare le Glossaire général des patois de la Suisse romande). — P. 109-112. *Bericht über die Verhandlungen der romanischen Sektion der 46 Versammlungen deutscher Philologen in Strassburg*, Okt. 1901 (Très bref résumé des communications). — P. 137-143, Berger, *Adan de le Hale, Canchons und Partures. I Band : Canchons* (Cloetta : rend justice, et avec raison, au zèle infatigable de M. B., mais signale, avec non moins de raison, quelques-uns des graves défauts qui ont frappé tous les critiques, notamment le peu de solidité des principes qui ont présidé à l'uniformisation du texte, les nombreuses inconséquences qui s'y sont introduites, etc. ; je suis bien aise d'apprendre que le style de M. B. « plonge dans le désespoir » même les lecteurs allemands et leur « présente les plus graves difficultés » ; cf. *Rom.*, XXX, 138. — P. 143-144, Bossert, *La légende chevaleresque de Tristan et Iseult* (Golther : travail peu approfondi, ne reposant sur aucune recherche de caractère scientifique). — P. 144-145, Rickert, *Marie de France seven lays done into English* ; Weston, *Morien, a metrical romance rendered in English prose from the mediæval Dutch* (Golther). — P. 145-152, G. Paris, *François Villon* (Minckwitz : agréable résumé du livre, dont les divers mérites sont signalés). — P. 187-195, Wundt, *Völkerpsychologie*, etc. Erster Band : *die Sprache* ; *Sprachgeschichte und Sprachpsychologie* (Morgenroth). — P. 195-196, Martinak, *Psychologische Untersuchungen zur Bedeutungslehre* (Morgenroth). — P. 197-204, Jaberg, *Pejorative Bedeutungsentwickelung im Französischen* (Morgenroth : discussion médiocrement claire

pour ceux qui n'ont pas fait, comme l'auteur et son critique, une étude particulière du sujet et ne connaissent pas la littérature y relative). — P. 204-206, Besler, *Die Forbacher Mundart und ihre französischen Bestandteile* (Horn).

T. XXV (1903). Première partie : *Abhandlungen*. — P. 1-80, A. Byland, *Die Patois der « Mélanges Vaudois » Louis Favrat's*. Dans ce volume, publié en 1894, cent vingt pages sont en patois du Mont Jorat (au nord de Lausanne). Ce sont ces textes patois, puisés, semble-t-il, aux meilleures sources, qui sont ici soigneusement étudiés aux points de vue phonétique, morphologique, syntactique ; vient ensuite un bref Index (p. 69-70) et quelques spécimens traduits et notés en graphie phonétique. — P. 122-126, D. Behrens, *Wortgeschichtliches*. Les mots étudiés sont les suivants : fr. *bunette*, « sorte de fauvette » : vient, comme l'a déjà indiqué M. Joret, de *brunette*, **burnette* ; anc. norm. *mancor* (« sorte de grain » dans une charte de 1199), norm. mod. *moncorne* : du bas all. *mankkorn* (c'est-à-dire *Menge Korn*, blé mêlé) ; fr. *normelle*, nom vulgaire du merle : pour *neurmerle* = nigrum merulum ; vend. *nouince*, « articulation des doigts » : même racine que le poit. *once*, etc. ; l'*n* initiale aurait été introduite par l'influence de *nouer* ; anc. fr. *reterquier*, pic. mod. *terquer* « enduire d'une substance grasse » : du néerl. *teer*, angl. *tar* (l'auteur enrichit, en note, à ce propos, de quelques mots, la liste, dressée par lui, des emprunts de l'anc. fr. au néerlandais et bas allemand) ; anc. fr. *vizée*, « pièce de vigne » : de vitis + eta ; l'explication est bien concise : le mot viendrait donc d'une région où *-eta* donne *-ee* et non *-oie* ? — P. 127-30, O. Schultz-Gora, *Ueber den Eigennamen Boïeldieu*. Ce nom serait un surnom, tiré d'un juron (*par le boiel Dieu !*) attribué d'abord à un individu faisant de ce juron un fréquent usage ; M. S.-G. cite à l'appui de cette explication, qui du reste me paraît bonne (on s'étonne seulement de la non-vocalisation de *l*), des noms propres formés de phrases qui ne peuvent être allégués en preuve. Ce nom n'est pas en effet pour [*Jean qui jure par le*] *boiel Dieu* ; c'est la locution habituelle, prise, telle qu'elle, pour désigner la personne chez qui l'habitude est devenue une manie comique ; M. S.-G. cite quelques noms de ce genre ; il y en aurait bien d'autres : je connais, comme noms ou sobriquets : *Dequé*, *Bienbien*, *Didon*. — P. 131-143, K. Morgenroth, *Zum Bedeutungwandel im Französischen*. Fin d'un travail commencé au tome XV de cette revue. On y trouve sans doute beaucoup d'observations intéressantes, mais je ne puis croire qu'il n'eût pas été possible de les exposer dans un style moins abstrait et de les répartir en un moins grand nombre de subdivisions. — P. 196-266, D. Behrens, *Bibliographie der französischen Patoisforschung für die Jahre 1892-1902, mit Nachträgen aus früherer Zeit*. Très important supplément, d'une surprenante richesse, au livre connu du même auteur sur le sujet.

Deuxième partie : *Referate und Rezensionen*. — P. 1-46, Schultz-Gora, *Zwei altfranzösische Dichtungen, La Chastiaune de Saint-Gille, Du Chevalier au barisel* (Ebeling : M. E., qui semble lui-même confus de la longueur de ce compte rendu, éprouve le besoin de s'en excuser et déclare (p. 46) qu'il lui

déplaît fort (on ne s'en serait guère douté) de chercher à redire aux travaux des autres. Un travail aussi approfondi que celui-là, aussi riche en observations ingénieuses et en exemples intéressants, n'a jamais besoin d'excuse ; on peut se demander toutefois si c'est, pour ces observations et ces exemples, la place la plus appropriée, et on a le droit de souhaiter, dans l'intérêt des travailleurs, que les comptes rendus de ce genre ne se multiplient pas trop ; à moins que les auteurs, après en avoir fait trois ou quatre, ne prennent le parti d'en publier un Index. C'est au reste ce qu'a fait M. G. Cohn, auteur d'un c. r. signalé plus loin, auquel s'appliquent aussi ces remarques. — P. 46-49, Wahlund, *Brendans Meerfahrt* (Vising : analyse de l'introduction ; éloges ; reproche à l'éditeur d'avoir été trop sobre de corrections et en propose quelques-unes).—P. 49-53, Thomas, *Mélanges d'étymologie française* (Behrens : cite, généralement à l'appui des étymologies de l'auteur, un grand nombre de formes dialectales). — P. 53-55, Marmier, *Geschichte und Sprache der Hugenottenkolonie Friedrichsdorf am Taunus* (Proescholdt : le travail s'imposait d'une façon urgente et l'auteur était dans les meilleures conditions pour le bien exécuter). — P. 55-58, Pfeffer, *Beitræge zur Kenntnis der altfranzœsischen Volksleben, meist auf Grund der Fabliaux* (Kiessmann : les textes sont bien dépouillés, les faits bien classés, mais le principe est contestable). — P. 111-124, Meyer-Lübke, *Einführung in das Studium der romanischer Sprachwissenschaft* (Gauchat : jugement très judicieux et solidement motivé ; le livre, malgré ses qualités, ou plutôt à cause de ses qualités même, ne rendra que peu de services aux débutants, auxquels il est destiné ; la matière y est trop dense et l'exposition trop concise, parfois même pour les initiés. Longue digression, avec exemples empruntés aux patois franco-provençaux, et sans conclusions précises, sur la question de savoir jusqu'à quel point le groupement politique influe sur l'évolution linguistique. Cf. *Rom.*, XXXI, 394). — P. 124-132, Thumb et Marbe, *Experimentelle Untersuchungen über die psychologischen Grundlagen der sprachlichen Analogiebildung* (Herzog). — P. 133-134, Birt, *Der Hiat bei Plautus und die lateinische Aspiration bis zum X Jahrhundert nach Chr.* (Heræus : résume la théorie de l'auteur et rappelle les graves réserves qui ont été faites à sa théorie, notamment ici, XXX, 626). — P. 134-138, Pirson, *La langue des Inscriptions latines de la Gaule* (Heræus : excelleent livre ; les résultats généraux sont maigres, mais d'intéressantes découvertes de détail. Cf. *Rom.*, XXXII, 307). — P. 136-138, Haillant, *Essai sur un patois vosgien (cinquième section). Supplément au dictionnaire phonétique et étymologique et petit programme de recherches sur les patois vosgiens* (Urtel). — P. 138-140, *Christian von Troyes, Yvain*, herausg. v. W. Fœrster, 2e *Auflage* (Golther : s'associe à M. F. pour revendiquer, en faveur de Chrétien, la plus grande indépendance vis-à-vis de ses sources). — P. 140-141, Potter, *Sohrab and Rustem, the epic theme of a combat between father and son* (Golther : les recherches de l'auteur concernent le folk-lore plus que l'histoire littéraire). — P. 141-142, *The Mabinogion by Lady Ch. Guest, with notes by A. Nutt.* (Golther : la traduction de Lady Guest reparaît complétée, et enrichie de notes ; les morceaux sont classés

plus logiquement). — P. 142-144, Maurus, *Die Wielandsage in der Literatur* (Golther : l'auteur a réuni tous les *Quellenzeugnisse* relatifs à la légende de Wieland [c'est-à-dire sans doute qu'il mentionne les œuvres où elle est traitée ?] sans pourtant rechercher la source ni étudier le développement de cette légende). — P. 144-145, *Vie de saint Alexis...* publiée par G. Paris (Stengel : apporte de sérieuses améliorations au texte critique de la précédente édition ; c'est un nouvel et parfait spécimen de « l'acribie » de notre maître). — P. 146-220, *Kristian von Troyes, Cligès* hgg. von W. Fœrster, 2e *Auflage* (Cohn : après une longue discussion sur la classification des mss., établit (ou comprend) autrement que l'éditeur le texte d'une centaine de passages ; s'arrête « provisoirement » au v. 2919 de l'édition).

A. Jeanroy.

Bulletin de la Société des anciens textes français. 1903. — P. 38-60, P. Meyer, *Anciens sermons français tirés du ms. B. N. lat. 14925*. Ces sermons signalés en passant par Hauréau dans ses *Notices de quelques mss. latins de la Bibl. nat.*, ne sont pas tous entièrement français. Dans la présente notice sont publiés deux sermons et la plus grande partie d'un troisième. En tête prend place un dépouillement linguistique d'où il résulte que la langue est celle de l'ouest de la France (Maine, Anjou, ou peut-être Bretagne française). Le fond aussi est intéressant : il y a quelques exemples à relever pour le lexique de l'ancien français.

CHRONIQUE

Nous avons à écrire aujourd'hui une bien douloureuse nécrologie : celle de la Bibliothèque nationale de Turin, dont la partie la plus précieuse, la collection des manuscrits, a été presque complètement détruite par un incendie, dans la nuit du 25 au 26 janvier 1904. Les conditions dans lesquelles ce sinistre s'est produit ne sont pas encore parfaitement connues : on les connaîtra peut-être lorsque la commission chargée de faire une enquête à ce sujet aura publié son rapport. Ce qui paraît bien établi c'est que l'incendie n'a pas été causé, comme on l'avait supposé d'abord, mais sans preuve aucune, par un accident survenu dans le fonctionnement de l'éclairage électrique, et il ne semble pas non plus que le feu ait pris dans les logements situés au-dessus de la Bibliothèque, comme on l'a aussi prétendu. La commission d'enquête aura à fixer les responsabilités. Ce qui est certain, c'est que le feu fut aperçu, aux fenêtres de la Bibliothèque, vers une heure du matin, par des passants. Les secours arrivèrent promptement, mais il ne paraît pas que le sauvetage ait été organisé d'une façon intelligente et efficace. Les employés de la Bibliothèque, sauf le directeur, ne furent pas appelés, et on ne fit aucun effort pour déménager les manuscrits, ce qui eût été possible, car la salle où ils étaient conservés ne fut envahie par l'incendie que vers 4 ou 5 heures du matin. C'est seulement après que le feu et l'eau eurent exercé leurs ravages qu'on se mit en devoir de transporter en lieu sûr ce qui restait des 4500 manuscrits que renfermait cette salle. Un des conservateurs, M. C. Frati, qui paraît avoir fait preuve d'initiative et de présence d'esprit, mais qui malheureusement ne fut informé du désastre que bien tardivement, réussit à retirer de la salle en ruines environ sept à huit cents volumes, dont beaucoup sont gravement endommagés. Ce sont, pour la plupart, des livres latins, entre lesquels figurent heureusement en grand nombre les manuscrits de Bobbio, si précieux pour la paléographie et pour l'histoire. Des manuscrits français, grecs, orientaux, on ne put sauver qu'une très faible partie, et encore ces débris ont-ils tellement souffert du feu et de l'eau qu'il est souvent difficile de les identifier. Des livres d'une haute valeur artistique, qu'on aurait dû mettre à l'abri dès le commenement de l'incendie, sont irrémédiablement perdus ; de ce nombre sont les heures, maintenant

célèbres, du duc de Berry [1], dont il ne reste plus que trois petits fragments carbonisés [2].

La Bibliothèque de Turin était riche en manuscrits français. La plupart sont décrits, mais assez mal, dans le catalogue de Pasini (1749); d'autres, acquis postérieurement à la rédaction de ce catalogue, étaient restés jusqu'ici à peu près inconnus. Quels sont parmi ces livres ceux qui ont été arrachés aux flammes? On ne sait pas encore : on signale comme sauvés l'énorme manuscrit de *Huon de Bordeaux*, qui se défendait par sa masse imposante, et l'ancienne traduction (XVIe siècle) de l'*Enfer* de Dante. Nous ne tarderons pas à être plus complètement renseignés. Peyron, l'un des anciens bibliothécaires de Turin, avait préparé un catalogue des manuscrits français qui était resté manuscrit. L'impression, commencée avant l'incendie, doit être bientôt terminée, et ce sera, pour ceux qui ont la direction de cette publication, l'occasion d'indiquer avec précision ce qui subsiste (ce sera peu de chose) de cette précieuse collection [3].

Heureusement, en ces trente ou quarante dernières années, de nombreux philologues s'étaient attachés à faire connaître, par des analyses ou par des publications complètes, les mss. français de Turin. Il suffit de rappeler les noms de MM. Scheler, Graf, Stengel, Fœrster, Suchier, Gorra, Camus. La *Romania* a sa petite part dans cette exploration dont l'utilité apparaît maintenant si grande [4]. C'est pour moi toutefois un vif regret de n'avoir pas apporté à l'étude des manuscrits français de Turin autant d'activité qu'à celle des manuscrits de Florence, par exemple.

Je possède cependant un certain nombre de notes et d'extraits pris à Turin autrefois, et dont je n'ai fait jusqu'à ce jour aucun usage. Lorsque

---

1. Sommairement décrites dans la *Gazette des Beaux-Arts* (1884), par M. Delisle, à qui je les avais signalées, reproduites récemment en phototypie à l'occasion du cinquantenaire de l'entrée de M. L. Delisle à la Bibliothèque nationale, avec une notice par M. Paul Durrieu : *Heures de Turin, quarante-cinq feuillets à peintures provenant des « Très belles heures de Jean de France, duc de Berry ». Reproduction en phototypie, d'après les originaux de la Biblioteca nazionale de Turin et du Musée du Louvre*. Paris MDCCCCII. Gr. in-4°. On m'assure que les clichés ont été conservés, de sorte qu'il sera possible d'exécuter une nouvelle reproduction complétée à l'aide de quelques feuillets faisant partie de collections privées.

2. Voir la *Stampa*, de Turin, n° du 7 février 1904.

3. Par suite de l'action de l'eau sur le parchemin surchauffé il est arrivé en bien des endroits que la tranche des livres forme comme une croûte qui retient tous les feuillets collés ensemble. Il a fallu user de précautions infinies pour les décoller, et peu après il s'est produit sur les feuillets des taches de moisissure qui vont s'étendant, et dont on cherche en ce moment le moyen de débarrasser les manuscrits.

4. Publication du poème provençal de [illegible], [illegible], de la [illegible], X, 533.

nous serons plus complètement renseignés sur l'état actuel de la collection je verrai ce que je puis tirer de ces notes en vue de faire mieux connaître des trésors littéraires à jamais disparus[1]. — P. M.

— Aux écrits consacrés à la mémoire de G. Paris que nous avons énumérés dans nos précédentes chroniques (XXXII, 334, XXXIII, 136), il faut ajouter ceux dont l'indication suit :

France : Maurice Croiset, *Notice sur la vie et les travaux de M. G. Paris*, lue dans les séances des 15 et 22 janvier et du 5 février 1904 (Paris, Firmin-Didot. In-4°, 58 pages ; publication de l'Institut de France). M. Maurice Croiset est le successeur, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, de G. Paris. — *Discours prononcés dans la séance publique tenue par l'Académie française pour la réception de M. Fr. Masson, le jeudi 28 janvier 1904* (Paris, Firmin-Didot, 1904, publication de l'Institut de France). Le discours de M. Fr. Masson est consacré à G. Paris, son prédécesseur à l'Académie française. Il est bien médiocre. — J. Bédier, *Hommage à Gaston Paris*. Leçon d'ouverture du cours de langue et littérature françaises au Collège de France (Paris, Champion, 1904). L'auteur a su exprimer en excellents termes la sympathie qu'il éprouvait pour son ancien maître.

Italie : P. Rajna, *Gaston Paris*, discorso letto alla R. Accademia *della Crusca* nell' adunanza publica del 27 dicembre 1903 (Firenze, Tip. Galilciana, 1904). Détails intéressants sur la jeunesse de G. Paris, tirés de sa correspondance.

— Les volumes de la Société des anciens textes français destinés à l'exercice de 1903 dont nous avons annoncé la récente publication dans notre précédent fascicule (p. 138), à savoir le *Robert le Diable*, éditeur, M. Löseth, le *Roman de Tristan* par Béroul, éditeur M. Muret, le t. XI d'Eustache Deschamps, éditeur M. Raynaud, ont été mis en distribution le 1er mars.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le prix La Grange à M. E. Langlois pour son *Recueil d'arts de seconde rhétorique* dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro.

— Une nouvelle édition de *Floire et Blancheflor*, par M. O. M. Johnstone, de Leland Stanford junior University (Californie), est en préparation.

— Dans un de nos derniers volumes (XXXI, 471), nous avons appelé l'attention de ceux de nos lecteurs qui s'intéressent soit aux patois romans, soit d'une façon plus particulière à la lexicographie romane, soit enfin aux traditions ou aux croyances populaires, sur le *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*, qui se publie à Lausanne sous la direction de M. Gauchat. Nous ne pouvons rendre un compte détaillé de ce périodique consacré à une branche des études romanes qui reste à peu près entièrement en dehors

---

1. Signalons en passant les articles de M. Durrieu sur « les manuscrits à peintures de la bibliothèque incendiée de Turin », dans la *Chronique des arts et de la curiosité* (supplément à la *Gazette des Beaux-Arts*) des 6, 13 et 20 février dernier.

du cadre de la *Romania*. Toutefois, nous avons une raison de ne pas le passer entièrement sous silence : c'est que, dans la Suisse romande, l'histoire de la langue vulgaire doit se faire à peu près uniquement avec les patois, puisque les documents anciens sont fort rares, et même, pour certaines régions, font absolument défaut. Signalons donc, dans la seconde année (1903) du *Bulletin*, les intéressants articles de M. Tappolet sur « l'agglutination de l'article dans les mots patois », et de M. Voruz, sur une « tuilerie à Lavaux au XVIe siècle, d'après les *manuaux* des conseils de l'ancienne communauté de Villette ». De ces documents rédigés en français l'auteur a extrait une quantité de mots (ce sont en général des termes techniques) conservés sous la forme locale. Peut-être aurait-il été préférable de publier les documents *in extenso*. On a probablement craint que cette publication occupât trop d'espace. Notons encore, comme se rapportant à une époque très voisine du moyen âge, un curieux texte (tiré des archives de l'Etat, à Soleure) sur « l'argot des malfaiteurs dans la Suisse romande, au XVIe siècle », publié et commenté par M. Jeanjaquet. Les mêmes fascicules contiennent en outre divers textes patois transcrits phonétiquement et traduits, et des étymologies.

— Saurons-nous jamais l'origine de l'expression *avoir son olivier courant*, ou *velut Olivero currente*, dont la *Romania* s'est occupée récemment (XXXII, 450 et XXXIII, 139) ? En voici un nouvel exemple, qui ne résout pas la question, mais qui n'en mérite pas moins d'être pris en considération, d'autant plus qu'il est un peu différent de ceux que nous connaissons déjà. M. Delboulle nous le signale dans une fable d'Eudes de Cheriton [1], la fable des habitants de Wilby [2]. Certains de ces derniers, ayant à payer un cens, imaginèrent de placer l'argent dans une bourse qu'ils attachèrent au cou d'un lièvre, lui enjoignant de la porter à leur seigneur. Mais le lièvre s'enfuit dans le bois avec la bourse. Et l'auteur moralise comme suit : « Similiter sunt quidam « principes [qui], dum ruine proprie gentis imminent, extraneis largissime « subveniunt ; et illi cum donis aufugiunt ; *sicut Oliverius currunt*, et nescitur « quo deveniunt ».

— Un récent catalogue de la librairie Harrassowitz, de Leipzig (nº 279) contient, sous le nº 30, la description d'un manuscrit du commencement du XIVe siècle, qui renferme une traduction française « jusqu'ici inconnue » des lettres de Sénèque faite, un peu avant 1310, pour un seigneur napolitain, Bartolomeo Syginulfe, comte de Caserte et grand chambellan du royaume de Sicile. Qu'il nous soit permis de faire remarquer que cet ouvrage n'est pas aussi inconnu qu'on veut bien le dire. Il a été signalé par Paulin Paris dans ses *Manuscrits français*, III, 306, d'après le ms. B. N. fr. 12235. De

---

1. Hervieux, *Les fabulistes latins*, *Eudes de Cheriton et ses dérivés* (1896), p. 214-5. — Première édition des *Fabulistes latins* (1884), II, 594-5.

2. *Willbei*, dans le texte. C'est un des Wilby de Norfolk, de Northampton ou de Suffolk.

plus, outre le manuscrit de Paris, il en existe une autre copie au Musée britannique, Addit. 15434. Enfin cette traduction a été transcrite en catalan. Un ms. de la version catalane est décrit par M. Morel-Fatio dans son catalogue des mss. espagnols de la Bibliothèque nationale, p. 30 (fonds esp. 7). Il en existe aussi une version italienne.

— Livres annoncés sommairement :

T. Grabowski, *Karol ks. Orleański*, jego zywot i poezya (Charles d'Orléans, sa vie et ses poésies). Cracovie, imprimerie A. Kozianski, 1901. — Ce travail a paru en 1901, mais il a été imprimé en 1898. Il est accompagné de notes bibliographiques qui dénotent chez l'auteur une sérieuse préparation [1]. Il se divise en quatre chapitres terminés par une conclusion : 1° Introduction bibliographique ; 2° l'homme et le poète ; 3° caractères généraux de la poésie contemporaine : les ballades ; 4° chansons et rondeaux. — L'auteur a traduit en vers polonais quelques fragments de Charles d'Orléans. — L. Leger.

A. Carnoy. *Le latin d'Espagne dans les inscriptions*. Étude phonétique, 2e partie. Consonantisme. In-8, paginé 121-227 (Extrait du *Muséon*, 1903). — Cette deuxième partie du travail de M. C. est aussi minutieuse et prudente que la première (cf. *Romania*, XXXII, 307) et il est à souhaiter que l'auteur nous donne de même le tableau des faits morphologiques et syntactiques, et des particularités lexicales que l'on peut relever dans les inscriptions d'Espagne. Le travail de M. C. est muni d'un index qui eût gagné à être plus détaillé et plus méthodique. — M. Roques.

Luigi Andrea Rostagno, *Chi sia « colui che fece per viltate il gran rifiuto »* (Inf. III, 59, 60). (Memoria segnalata nel 1902 dalla Commissione giudicatrice della Gara Dantesca dell' anno 1900 tra i Professori delle Scuole secondarie). Torino, 1903. In-8°, 26 p. — In this article Dr Rostagno examines once more the much discussed question as to whom Dante intended by the coward who made « il gran rifiuto ». As is well known, the majority of commentators think it was Pope Celestine V, who abdicated the pontifical throne after a reign of less than six months, and by his abdication left the way open for Dante's bitterest foe, Boniface VIII. Dr Rostagno, after repeating the usual objections to this identification, declares his opi-

---

1. [C'est ainsi que l'auteur a utilisé la notice intitulée *Les premiers vers de Charles d'Orléans*, parue ici même en 1894, bien qu'il oublie d'en donner la référence exacte (XXII, 128), notice demeurée comme non avenue et pour Petit de Julleville, qui a rédigé l'article *Charles d'Orléans* dans son *Histoire de la langue et de la littérature françaises* (t. II, 1896), et pour M. Dupont-Ferrier, qui a attribué à Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, frère de Charles, le *Livre contre tout péché* qui fait l'objet de cette notice (*Bibl. de la Fac. des lettres de Paris*, fasc. III, 1897, p. 51-52). — A. Th.].

nion that the person intended was *Pilate*, who, while desirous of saving Christ from crucifixion, nevertheless, through fear of the people and of Caesar, handed him over to the Jews to be put to death. Pilate's « rifiuto » Dr Rostagno explains to be his refusal of the responsibility for Christ's fate, as recorded by St. Matthew (XXVII, 11-26). Though he reasons his case with considerable ingenuity, and adduces some telling quotations from Aquinas in support of his theory, Dr Rostagno's arguments are not convincing. It is hardly conceivable that Dante, if he intended to assign Pilate a place in his hell, should have considered him worthy of no worse punishment than to be among those "che visser senza infamia e senza lodo". Pilate " senza infamia "! It should be mentioned that, when Dr Rostagno wrote his article, he throught he was the first to propound this theory as to Pilate. A reference to the *Bullettino della Società Dantesca Italiana* (vol. X, pp. 552-3) will show him that the same idea had already occurred to at least two other writers. — Paget TOYNBEE.

Dr H. J. E. ENDEPOLS. *Het Decoratief en de opvoering van het Middelnederlandsche drama, volgens de Middelnederlandsche toonelstukken*. Amsterdam, Van Langenhuysen, 1903. In-8o, XII-139 p. — Travail fait avec soin et méthode, mais qui est en dehors de notre véritable domaine. Ce que l'auteur a trouvé dans les pièces mêmes sur l'organisation matérielle et les représentations dramatiques aux Pays-Bas est, en général, conforme à ce qu'on sait du théâtre français du moyen âge dont l'auteur se sert du reste comme terme de comparaison, mais ne jette aucune lumière sur celui-ci. M. E. considère le théâtre des rhétoriciens au XVIe siècle, au point de vue matériel, comme la continuation directe du théâtre du moyen âge et cela paraît à première vue vraisemblable; cependant, il y a une différence telle entre la scène à étages des rhétoriciens de 1539 et 1561 (voir les gravures en face des pages 29 et 30) et la scène des mystères, qu'il est difficile de croire à un rapport direct entre les deux. La scène des rhétoriciens serait-elle sortie des estrades à étages, qui servaient aux tableaux vivants, si goûtés dans les Pays-Bas? — G. HUET.

Essai de grammaire languedocienne (dialectes de Montpellier et de Lodève), par le capitaine Léon LAMOUCHE. Paris, Welter, 1902. In-12, XI-200 p. — Cette petite grammaire n'est certes pas l'œuvre d'un linguiste; on le voit de reste à l'ordre souvent défectueux selon lequel les faits sont exposés, et à la manière dont sont expliqués beaucoup de ces faits : c'est un travail composé en vue d'un public local fort peu au courant des méthodes qu'on applique maintenant à l'étude des idiomes populaires, mais qui pourtant s'intéresse d'autant plus à son patois qu'il le voit perdre chaque jour du terrain. Il faut donc chercher dans ce petit livre ce qu'il y a d'utile et fermer les yeux sur ses imperfections. Nous le signalons comme une description consciencieusement faite du patois de Montpellier et de Lodève. Assurément on la pourrait désirer plus méthodique, plus précise. Mais l'art

de décrire les parlers locaux est le moins répandu là où il serait le plus utile, et quand il y aura chez nous, comme en Italie, dans chaque région une ou deux personnes capables de recueillir et de classer méthodiquement les formes des patois, ceux-ci auront disparu ou seront plus appauvris, plus altérés encore qu'actuellement. Ne décourageons donc aucune bonne volonté. — P. M.

Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle, thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, par F. Lot. Paris, Bouillon, 1903. In-8, XL-526 pages. — Ce livre de pure histoire échappe à la compétence de la *Romania*; toutefois il est permis de le signaler ici à cause de deux appendices, VI et VII (p.p. 304-350), qui sont de nature à intéresser nos lecteurs. Le premier a pour objet le surnom de *Capet*. M. Lot, abandonnant une opinion qu'il avait jadis exprimée, pense qu'il n'y a aucun rapport entre ce surnom et la chape de Saint-Martin de Tours, et croit plutôt qu'il désigne « le porteur d'un petit manteau » (p. 315). Cette interprétation ne laisse pas de soulever certaines objections qui n'ont pas échappé à M. Lot. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est l'étude critique des textes où figure ce surnom. Il en résulte qu'il fut appliqué d'abord à Hugues le Grand, père du roi Hugues Capet. Le second appendice, qui touche plus directement encore à nos études, est intitulé « Légendes sur Hugues Capet ». M. L. établit que la légende de Hugues Capet, fils d'un boucher, connue de Dante et largement développée dans un poème du commencement du XIVe siècle, n'apparaît pas avant le temps de Dante. Par des arguments tirés de l'examen de la langue, M. L. arrive à fixer en Hainau, peut-être à Nivelle, le lieu où le poème français fut composé. — P. M.

L'évolution du roman français aux environs de 1150, par M. Wilmotte. Paris, Bouillon, 1903. In-8, 67 pages (lecture faite à l'Académie roy. de Belgique, le 6 mai 1903). — Il y a dans cette lecture, dédiée à la mémoire de G. Paris, assez peu de chose sur l'évolution proprement dite du genre étudié. L'auteur passe en revue les principaux romans de la seconde moitié du XIIe siècle, et s'efforce de montrer que les dates proposées par G. Paris sont ordinairement trop anciennes; en quoi il peut bien avoir raison — G. Paris avait une tendance à vieillir nos anciens poèmes — mais celles qu'il adopte sont aussi purement conjecturales, et lui-même cède à la même tendance lorsqu'il fait remonter à 1130 environ les « chansons de toile », qui sont certainement beaucoup plus récentes. M. Wilmotte fait ressortir l'influence exercée sur Chrétien de Troyes par le Roman de Troie et le Roman d'Eneas. C'est peut-être la partie la plus neuve de son travail. Il y a, p. 7, au sujet de chansons de geste dans lesquelles la personnalité de Charlemagne est rabaissée, diverses inexactitudes : *Gaydon* a été composée bien plus de cinquante ans après *Roland* (probablement au commencement du XIIIe siècle), et il n'est guère légitime de dire que Girart de Roussillon « nargue Charlemagne ». — P. M.

Monographie du patois savoyard, par FENOUILLET, Annecy, Roche, 1903. In-8°, 279 p. — Un tiers environ du volume est occupé par une sorte de grammaire divisée en huit chapitres, le reste est le « vocabulaire savoyard ». A la différence du Dictionnaire de MM. Constantin et Desormaux, que la *Romania* a récemment annoncé (XXXII, 350), cet ouvrage embrasse la Savoie tout entière. Ce n'est peut-être pas un avantage : l'auteur indique bien la provenance des variantes que présente un même mot selon les lieux, mais il donne cette indication d'une façon un peu vague (Est, Ouest, Nord, Sud, Chablais, etc.), et, de plus, la façon dont il note les sons manque souvent de précision. Il y a aussi de temps en temps des étymologies peu utiles quand elles sont exactes, et nuisibles quand elles sont fausses, ce qui est assez fréquent. L'auteur a admis, sans aucune nécessité, beaucoup de mots purement français. En somme, il est bien évident que ce dictionnaire n'est pas l'œuvre d'un homme au courant des exigences de plus en plus rigoureuses de la science. Toutefois, un linguiste expérimenté saura toujours en tirer parti. — P. M.

De la littérature didactique du moyen âge s'adressant spécialement aux femmes, par Alice A. HENTSCH, Cahors, 1903, impr. Coueslant. In-8°. XIV-238 pages. (Publié avec le concours du *Girton College publication Fund*, Cambridge). — Mlle A. Hentsch passe en revue, dans l'ordre chronologique, les ouvrages composés en vue de l'instruction des femmes depuis Tertullien jusqu'à la fin du moyen âge, consacrant à chacun d'eux une notice plus ou moins développée. On conçoit que ces notices (il y en a 114) sont en général faites de seconde main. Dans quelques-unes seulement on trouve la trace d'une étude personnelle ; et il pouvait difficilement en être autrement : apprécier une multitude d'écrits appartenant à des époques très diverses n'est pas œuvre de débutant. D'autre part, on peut douter que l'ordre chronologique soit le mieux approprié à un exposé de ce genre : les traités examinés appartiennent à des catégories bien différentes, selon qu'ils ont en vue les femmes qui ont embrassé la vie religieuse ou celles qui vivent dans le monde. Un classement tenant compte de l'objet de ces écrits eût été préférable. Si maintenant on voulait entrer dans un examen détaillé, on ne tarderait pas à reconnaître que l'érudition de Mlle H. est superficielle. Ses connnaissances bibliographiques sont insuffisantes. Elle renvoie fréquemment à des compilations, comme lorsqu'elle cite, pour la littérature latine du moyen âge, le *Grundriss* de M. Gröber. Elle ne relève que les ouvrages où le titre avertit qu'il est traité de l'éducation des femmes. Mais bien d'autres pouvaient et devaient être mentionnés, où, incidemment parfois, le même sujet est traité. Mlle H. a de singulières ignorances, comme lorsqu'elle avoue n'avoir pu se procurer certains livres pourtant bien aisés à consulter, par ex. le traité *De Virginitate* de Guibert de Nogent (p. 41). Ignore-t-elle que les œuvres de Guibert (édition d'Achery) sont réimprimées dans la Patrologie de Migne ? Toute la partie

latine du sujet est bien faible; ce qui concerne les écrits en langue vulgaire est un peu meilleur. — P. M.

Aucassin et Nicolette, texte critique accompagné de paradigmes et d'un lexique, par Hermann SUCHIER. Cinquième édition partiellement refondue, traduite en français par Albert COUNSON. Paderborn, Schöning; Paris, Gamber, 1903. In-8°, x-132 pages. — Nous avons annoncé, il y a quatre ans (XXVIII, 643), la quatrième édition de ce petit livre dont l'éloge n'est plus à faire. L'édition française que nous annonçons présentement, en le rendant plus généralement abordable, ne manquera pas d'en accroître le succès.

Ch. Th. WAGNER, *The sources of « El cavallero Cifar »*, Paris, 1903. In-8°, 104 pages (Extrait de la *Revue hispanique*, t. X). — Peu de nouveau. L'étude sur les proverbes cités dans cet ennuyeux roman, qui occupe le chap. v de ce mémoire, peut avoir son intérêt, mais ne nous apprend rien sur les sources de l'ouvrage. On en peut dire autant du ch. vi, où il est traité des fables ou anecdotes introduites par l'auteur dans son récit. M. Wagner montre dans ce chapitre qu'il connaît bien la littérature de ce sujet, mais il ne semble pas se préoccuper assez de déterminer la source précise à laquelle a puisé l'auteur du *Cavallero Cifar*. Pour les rédactions françaises de la légende d'Eustache, ou Placidas (non pas *Placidus*), il faut consulter, non Kunst, qui est fort incomplet, mais les *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIV, 1re partie, p. 224 et suiv. (textes en vers) et XXXVI, 430 (textes en prose). — P. M.

Ch. V. LANGLOIS, *La société française au XIIIe siècle*, d'après dix romans d'aventure. Paris, 1904 (publié en 1903), Hachette. In-12, XXIII-329 pages. — M. Langlois dit, en terminant sa préface : « Ce livre a été écrit à des moments de loisir et comme délassement : je voudrais que l'on eût autant d'agrément à le lire que j'en ai eu à le faire. » Son espoir ne sera pas trompé. Ses analyses d'anciens romans se lisent facilement; de nombreuses notes expliquent les détails qui pourraient arrêter un lecteur peu familier avec le moyen âge, et mettent en bonne lumière tout ce que ces romans contiennent d'intéressant pour l'histoire des mœurs et de la civilisation. Le choix des compositions analysées est d'ailleurs excellent : ce sont les œuvres les plus distinguées de notre littérature courtoise (*Galeran*, *Joufroi*, *Guillaume de Dole*, *l'Escoufle*, *Flamenca*, *le châtelain de Couci*, *la châtelaine de Vergi*, *la comtesse d'Anjou*, *Gautier d'Aupais*, *Sone de Nansai*). En appendice, une bonne bibliographie des travaux sur l'histoire de la société française au moyen âge d'après les sources littéraires. L'ouvrage s'adresse au grand public plutôt qu'aux érudits; néanmoins, ceux qui croient connaître le mieux la littérature du moyen âge ne le liront pas sans profit. M. L. est parfaitement au courant de toutes les questions que soulèvent les poèmes qu'il analyse avec autant de goût que de fidélité; souvent même il énonce en passant des vues originales et parfois des faits nouveaux (voir par exemple, p. 234, ce qui est dit de Jean Maillart). C'est un ouvrage d'excellente vulgarisation et quelque chose de plus. — P. M.

Alisaun. Kritischer text, von Erich WÜNBLICK, Wilhelm HARTNACK, Paul RASCH. Halle, Niemeyer, 1903. In-8°, XLIII-544 pages. — Cette édition, œuvre de trois élèves de M. Suchier, a été annoncée, il y a dix-huit mois (*Romania*, XXXI, 473), alors qu'elle était en préparation. Actuellement, elle n'est pas encore complète, bien que rien sur le titre ne fasse connaître qu'il reste encore à paraître un index des noms et diverses dissertations, que M. Suchier annonce comme devant paraître plus tard. Il y aura probablement aussi un glossaire et une introduction générale dont ne peuvent nullement tenir lieu les trois préfaces fragmentaires des trois éditeurs. On ne nous dit pas en quelle forme ces suppléments seront publiés. Lorsqu'ils auront paru, la *Romania* donnera un compte rendu de cette publication qu'il n'est pas facile d'apprécier équitablement en son état présent. On se bornera ici à quelques rapides observations. Le travail a été divisé d'une façon peu usuelle et qui ne semble pas calculée pour assurer une parfaite unité dans l'exécution : l'un des éditeurs a préparé les vers 1 à 2893, le second les vers 2894 à 5380, et le troisième s'est chargé du reste. Chacun de ces trois collaborateurs a écrit sa petite préface particulière. Ils ne semblent pas avoir travaillé directement sur les mss., mais, au moins en certains cas, avoir fait usage de copies exécutées jadis par M. Rolin en vue de son édition. Ils n'ont pas connu les fragments que j'ai publiés dans le *Bull. de la Soc. des anc. textes*, année 1896, p. 63 et suiv. Ce qui est plus regrettable, c'est qu'ils n'ont pas fait usage du ms. Phillipps provenant de la vente Savile (qui eut lieu en 1861 et non en 1865, comme il est dit p. v), actuellement coté, à Cheltenham, 25074. On a conservé, pour le numérotage des vers, les chiffres de l'édition Guessard, ce qui n'est pas sans inconvénient, la nouvelle édition n'étant pas faite sur les mêmes bases que celle-là. Il a fallu ajouter des n^os^ *a b* d'où résulte une complication. Il eût mieux valu numéroter régulièrement les vers de la nouvelle édition et mettre à droite, entre ( ), les chiffres de l'ancienne. Il n'y a pas de titres courants, ce qui est incommode et de plus est d'un mauvais effet typographique. Les éditeurs pensent que le petit vers qui termine les laisses dans le ms. de l'Arsenal est ajouté ou remanié. L'avant-propos de M. Suchier annonce sur ce sujet une dissertation qu'il faut attendre. — P. M.

Pantagruel. Fac-similé de l'édition de Lyon, François Juste 1533, d'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque royale de Dresde. Introduction par Léon DOREZ et Pierre Paul PLAN. A Paris, par (*lis.* pour ?) le *Mercure de France*. MCMIII. — Cette édition de 1533 n'était connue, on le sait, que par la notice, parfois inexacte, qu'en donna, en 1841, Régis, le traducteur allemand de Rabelais. Ce texte est essentiel pour l'établissement d'une édition critique de Rabelais, comme pour l'étude de la langue et du style de cet écrivain. On doit savoir gré à MM. Dorez et Plan de l'avoir rendu facilement accessible par une reproduction phototypique qui est, naturellement, d'une exactitude absolue. Leur introduction donne tous les renseignements désirables sur l'histoire de l'exemplaire unique de Dresde. — Une autre réim-

pression est en cours de publication par les soins de la Société des Études Rabelaisiennes.

Quinze poésies inédites de Guillaume de Machault, poète champenois du XIVe siècle, publiées d'après les mss. 843, 1584 et 1586 du fonds français de la Bibliothèque nationale, par Bernard MONOD. In-8°, 16 pages, impr. Cerf, à Versailles, 5 oct. 1903, tirage à 40 exemplaires (Pour le mariage L. Lévy et J. Javal). — Ce sont des pièces amoureuses (ballades et rondeaux), d'une facture assez élégante et bien publiées.

La historia di Maria per Ravenna. Facsimile eines um 1500 in Florenz hergestellten Druckes im Besitze d. kgl. Universitäts Bibliothek im Erlangen. Erlangen, Mencke, 1903. In-8°, 8 pages et six feuillets non numérotés.

La novella di due preti et un clerico inamorato d'una donna. Facsimile eines um 1500 in Florenz hergestellten Druckes im Besitze d. kgl. Universitäts Bibliothek in Erlangen. Erlangen, Fr. Junge, 1903. In-8°, 8 pages et 4 feuillets non numérotés. — Le titre indique suffisamment le contenu de ces deux plaquettes, d'apparence identique, bien que sortant de deux librairies distinctes. Les huit pages d'introduction qui précèdent chaque impression sont l'œuvre de M. H. Varnhagen. Elles contiennent la bibliographie de ces deux petits poèmes en *ottava rima* et quelques indications d'histoire littéraire.

The mediaeval stage, by E. K. CHAMBERS. Oxford, Clarendon press, 1903. Deux vol. in-8°, XLII-419 et 480 pages. Le titre de l'ouvrage est vague, trop compréhensif peut-être, et en tout cas donne mal l'idée du contenu. Nous avons ici une suite de dissertations indépendantes plutôt qu'une histoire bien coordonnée. Mais peut-être l'auteur n'a-t-il pas eu l'intention d'écrire une histoire suivie et méthodique du théâtre au moyen âge, et en ce cas il serait injuste de lui reprocher d'avoir laissé de côté des parties importantes de cette histoire. Seulement il est difficile de se rendre compte de ce qu'il a voulu faire. En somme voici ce qu'il a fait. L'ouvrage est divisé en quatre livres, suivis de vingt-quatre appendices. Le premier livre (*Minstrelsy*) montre comment l'organisation du théâtre gréco-romain s'effondra sous l'effort du christianisme, comment les acteurs devinrent des ménestrels errants, cherchant à amuser les populations par des représentations qui n'avaient plus rien de dramatique. Dans le second livre (*Folkdrama*) on passe à des représentations d'un autre type, à des *ludi* ayant lieu dans les fêtes de village. Le troisième livre (*Religious drama*) est consacré aux drames liturgiques et aux mystères. Le quatrième livre (*The interlude*) traite de la transformation du théâtre du moyen âge sous l'influence de l'humanisme et de la formation d'une classe nouvelle d'acteurs de profession par l'effort desquels il devait se créer un nouveau théâtre plus ou moins analogue à celui de l'antiquité. Il y a on le devine, dans le premier et dans le second livre, bien des matières assez étrangères au théâtre, et par contre, on conçoit que les deux derniers livres ne traitent que certaines parties du sujet annoncé. Ainsi le développement énorme que prit

en France la composition des mystères n'est pas même esquissée. L'auteur s'occupe surtout du théâtre en Angleterre, ce dont on ne peut le blâmer, mais le titre *Mediaeval stage* annonçait autre chose. Enfin, son exposé, surchargé d'une érudition abondante et parfois superflue, pourrait être plus clair. M. Ch. du reste, parle de lui-même, dans sa préface, avec une touchante modestie. Il se présente à nous, non pas comme un savant de profession, mais plutôt comme un amateur cherchant dans l'étude une distraction à des occupations d'un tout autre genre. Il excuse les défauts qu'on pourra relever dans sa méthode, sur ce que, de son temps il n'y avait pas d'Ecole des Chartes à Oxford (il n'y en a pas davantage maintenant, mais il y a un bon enseignement pour la paléographie), et dit avec beaucoup de raison que les faits qu'il a rassemblés ont une valeur indépendante des conclusions qu'il en a tirées. Il serait donc peu charitable et presque injuste de soumettre les conclusions, et le plan même de l'ouvrage, à une critique minutieuse. Il vaut mieux constater que, grâce à une riche bibliographie, que l'on voudrait expurger plutôt qu'augmenter (car il y a bien des livres qui n'ont aucun rapport avec l'histoire du théâtre), grâce à un bon index, le lecteur qui s'intéresse à la littérature dramatique du moyen âge trouvera, sur une infinité de points, des renseignements précis et des références utiles. — P. M.

The song of Roland translated into english prose by Isabel BUTLER. Boston, Houghton, Mifflin and C° [1904]. In-8, XXI-156 (*The Riverside Literature series*). — Cette nouvelle version anglaise de la *Chanson de Roland* (d'après l'édition de Th. Müller) apporte une preuve de l'intérêt croissant qu'excite notre vieille littérature au delà des mers. Elle est faite avec soin et intelligence. Toutefois, il ne semble pas que l'auteur possède encore à un degré suffisant la connaissance de notre vieille langue. Les faux sens sont assez fréquents et il y a même des contre-sens bien caractérisés; c'en est un de traduire : *Je me crendreie que vus vus meslissiez* (Müller, 257), par « I fear lest you embroil yourself » : *se mesler* veut dire « se battre ». Il es vrai que ce vers avait été assez mal traduit par L. Gautier. Aux vers 321-2 *ainz...que* n'a pas été compris. *Marsilies* est rendu par *Marsila*, changement que rien ne justifie. Pourquoi aussi substituer le tutoiement au *vous* du texte? Si, comme je le souhaite, cette version, qui est d'un bon style, arrive à une seconde édition, il sera nécessaire de la reviser de près, en tenant compte de l'édition de M. Stengel. — P. M.

Le romancero populaire de la France. Choix de chansons populaires françaises. Textes critiques par G. DONCIEUX, avec un avant-propos et un index musical par J. TIERSOT. Paris, Bouillon, 1904. In-8, XLIV-522 p. — A la fin de la courte notice nécrologique publiée dans le tome précédent de la *Romania* sur Doncieux (p. 341), on annonçait comme probable la publication du *Romancero populaire* laissé en partie imprimé et en partie manuscrit par ce regretté érudit. Grâce aux soins d'un frère dévoué, à qui MM. J. Tiersot, Gaidoz et Rolland ont apporté leur concours, l'im-

pression du volume a pu être achevée, encore bien que la copie ne fût pas définitivement arrêtée. M. Tiersot a écrit l'avant-propos; il a ajouté quelques pages à l'introduction que Doncieux n'avait pu achever, et donné la musique des pièces dans un appendice intitulé « Index musical ». La méthode de Doncieux est connue : il en a donné ici-même des spécimens en publiant (tomes XX et XXIX) de *la Pernette* et du *Roi Renaud*, des éditions critiques qu'on retrouvera dans le présent volume. Peut-être cette méthode n'est-elle pas exempte de quelque témérité. Les versions recueillies dans la bouche du peuple offrent des variantes bien plus considérables que celles qu'on rencontre entre les copies d'un ancien poème ; on peut arriver à les grouper, mais il n'est guère possible de réussir à les combiner de manière à constituer un texte parfaitement sûr. La tâche est particulièrement épineuse lorsqu'on se propose de restituer jusqu'aux formes du langage, ce qui a été tenté dans la reconstitution de la *Pernette*, que Doncieux suppose (et il paraît bien avoir raison) avoir été composée « dans l'extrême nord du Forez, au XVe siècle » (p. 16). Mais, ces tentatives, si elles sont parfois hasardées, n'en sont pas moins fort intéressantes; l'éditeur y a apporté une critique exercée, appuyée sur une érudition très sûre et très complète. Ce livre pour lequel j'aurais aimé un autre titre que celui de *Romancero*, dont on a beaucoup abusé, fera honneur à son auteur, et augmentera les regrets que sa mort prématurée a causés à tous ceux qui l'ont connu. — P. M.

G. Bertoni. *Per la fortuna dei Trionfi del Petrarca in Francia.* Modena, Vincenzi e nipoti, 1904. In-12, 62 pages. — Cet élégant petit volume, dont l'auteur a été plus d'une fois mentionné dans la *Romania*, pour ses travaux sur la poésie provençale et sur la Bibliothèque d'Este, prendra une place honorable parmi les publications faites à l'occasion du sixième centenaire de Pétrarque qu'on va célébrer cette année même. M. B. a profité d'un séjour de quelques semaines à Paris pour dresser une liste des traductions françaises des *Trionfi*, qu'il étudie avec érudition et apprécie avec goût. C'est une intéressante contribution à l'histoire des études sur Pétrarque en France. — P. M.

Guiglielmo Volpi, *Note di varia erudizione e critica letteraria* (secoli XIV e XV) Firenze, B. Seeber, 1903. In-8°, 73 p. — Des cinq articles réunis dans ce petit volume, trois peuvent être mentionnés ici. En voici les titres. *Intorno a una ballata di Guido Cavalconti* (la ballade *Perch' i' non spero di tornar giammai*). — *Poesie popolari dei secoli XIV e XV.* — *La belleza maschile nella poesia volgare del secolo XV.*

Die Anfänge der romanischen Philologie an den deutschen Universitäten u. ihre Entwicklung an der Universität Tübingen. Akademische Antrittrede gehalten am 19 nov. 1903... von Dr Carl Voretzsch. Tübingen, Laupp'sche Buchhandlung, 1904. In-8°, 32 pages. — Ce discours d'ouverture est surtout intéressant pour les renseignements précis qu'il fournit sur les

débuts de l'enseignement des langues romanes dans les universités allemandes.

Étude sur le Dr Honnorat, de Digne, servant de préface au dictionnaire barcelonnais, par F. Arnaud, Digne, Chaspoul, 1903. In-8°, 35 pages. — Mémoire intéressant sur l'auteur du *Dictionnaire provençal-français* maintenant un peu délaissé parce qu'il a été publié en 1846, et qu'on se sert plus volontiers de celui de Mistral, qui est plus complet. Le dictionnaire d'Honnorat n'en repose pas moins sur des recherches fort approfondies; et malgré l'absence de préparation linguistique de l'auteur, est véritablement une œuvre remarquable. M. Arnaud a montré que Mistral l'avait pris pour base de son *Tresor* et lui avait fait de nombreux emprunts à peu près textuels.

Trésor des chartes du comté de Rethel, pp. G. Saige et H. Lacaille. T. I, 1031-1328; t. II, 1329-1415. Impr. de Monaco, 1902-1904. In-4°, LVI-859 pages et XXIV-725 pages. — Ces deux gros volumes font partie de la « Collection de documents historiques publiés par ordre de S. A. le prince Albert Ier, prince souverain de Monaco ». Comment le Trésor des chartes du comté de Rethel est-il entré dans les riches archives de la principauté de Monaco, c'est ce qu'explique en détail M. Saige, conservateur de ces archives, dans la préface très érudite qu'il a mise en tête de ces deux volumes. Qu'il suffise de dire que, jusqu'en 1885, époque où M. Saige signala, en un rapport officiel, la présence de ces archives à Monaco, on les croyait absolument perdues. Tout ce qu'on en connaissait consistait en un Cartulaire (le *Cartulaire du comté de Rethel*) que M. Delisle décrivit et analysa en 1867, dans l'Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France. Ce cartulaire, qui faisait naguère partie d'une collection particulière, appartient depuis peu à la Bibliothèque nationale. Nous n'avons pas à faire ressortir l'importance de la publication de MM. Saige et Lacaille aux divers points de vue de l'histoire, de la géographie et de la diplomatique. C'est uniquement à cause des éléments nouveaux, et non dénués d'importance, qu'elle nous offre pour l'étude du français du Nord-Est, que nous la signalons ici. Plus de la moitié des 924 actes publiés ou (pour les plus récents) analysés dans ces deux volumes, est en français, et parmi ces actes français, 70 sont compris entre les années 1229 (date du plus ancien) et 1260. Comme ils sont publiés d'après des originaux, on comprend de quelle utilité ils peuvent être pour la connaissance d'une variété romane qui, jusqu'ici, n'a guère été étudiée. Sans entrer dans des détails que les limites d'une simple annonce ne comportent pas, nous dirons qu'il s'y trouve beaucoup de faits qu'on a notés soit plus au nord, dans les pays dits wallons, soit plus au sud, à Reims, à Châlons, à Joinville, mais qu'il y a aussi des caractères propres. On s'en rendra compte en comparant le texte original d'une charte de Jean de Joinville (1258) publiée en note, t. I, p. 294 et 295, avec l'expédition faite par un scribe du comté de Rethel dont le texte est publié sous le n° 179. Il y a du reste, dans ce

recueil, des actes de provenances diverses, ainsi, nº 136 un acte de Louvain, daté de 1247, des actes émanant des comtes de Flandre, etc. Les formes dialectales se maintiennent jusqu'aux dernières années du XIVe siècle, peut-être plus tard encore (ainsi *puelent* ou *puellent*, « peuvent »). La déclinaison laisse des traces fort tardives dans les actes du comté de Rethel. Ainsi, dans une enquête de 1395 (nº 756) les qualificatifs joints aux noms des témoins ont encore l'*s* du cas sujet : « Perresson Haimmart... *aagiés* de..., tesmoing *jurez* et diligemment *examinez* », et de même tout le long de l'enquête. J'ai remarqué ailleurs que l'*s* (ou *z*) du nominatif se maintenait très tard dans les adjectifs ou participes employés comme attributs (*Rom.* XXI, 627 [1]). Le même fait s'observe ici encore au commencement du XVe siècle : « dont ledit Robert s'est *tenus* pour bien *contens* » (1408, nº 881), « dont ledit curé s'est *tenus* pour bien *contens* » (nº 882). — L'édition de ces documents paraît faite avec soin ; cependant il y a des graphies qu'on ne saurait approuver, par ex. *auvec* (au lieu d'*avuec*), *prisié* pour le subst. fém. *prisie*) ; *procaine*, *ancois* (pour *proçaine*, *ançois*) ; ailleurs les éditeurs emploient la cédille en des cas semblables. — P. M.

Les origines de la Poésie lyrique en France au moyen âge. Études de littérature française et comparée suivies de textes inédits, par Alfred JEANROY. Deuxième édition, avec additions et un appendice bibliographique. Paris, Champion. In-8º, XXXI-536 pages. — Nous nous bornons à annoncer cette nouvelle édition d'un livre dont l'éloge n'est plus à faire. Elle diffère de la précédente (1889) en ce que l'auteur a corrigé un grand nombre de fautes d'impression, et a placé à la fin une série d'additions et de corrections (pp. 515-527), consistant le plus souvent en renvois à des publications postérieures à 1889. Du reste les deux éditions se correspondent page pour page. L'auteur explique dans un avertissement qu'il aurait voulu récrire son ouvrage, mais que le loisir lui manque actuellement pour le faire.

---

1. De même en provençal ; voy. *Rom.*, XVIII, 436 ; XX, 174.

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON

MACON, PROTAT FRERES, IMPRIMEURS

LE MODE ET LES ÉTAPES
DE L'ALTÉRATION DU *C*
EN GALLO-ROMAN[1]

I

Le *c* en position forte (c'est-à-dire commençant la syllabe initiale ou une syllabe médiale après consonne) et le *c* en position faible (intervocalique) n'ont pas reçu le même traitement. Pour nous en tenir au gallo-roman, le *c* fort (qu'on me permette cette expression abréviative) est traité comme *tj* fort ou *cj*, le *c* faible comme *tj* faible, c'est-à-dire que l'un devient *ts*, l'autre *dẓ* (*ẓ* désigne l'*s* douce ou sonore). On a donc, d'un

---

1. [Gaston Paris avait rédigé d'un seul jet, en 1892, un mémoire intitulé *L'assibilation de* c *devant* e, i, dont le manuscrit a été retrouvé dans ses papiers. La première partie de ce mémoire, remaniée et augmentée d'une introduction sur la nature physiologique des consonnes palatales et de conclusions, est devenue l'étude qui a paru en tête de l'*Annuaire* de l'École pratique des Hautes Études pour 1893, sous ce titre : *L'altération romane du* c (p. 7-39); de la deuxième, l'auteur a tiré une lecture faite à l'Académie des Inscriptions, le 17 mars 1893, et publiée dans les *Comptes rendus des séances* sous ce titre : *Les faits épigraphiques ou paléographiques allégués en preuve d'une altération ancienne du* c *latin* (p. 81 et s.); nous donnons aujourd'hui la troisième d'après l'autographe de 1892, en modifiant la terminologie conformément aux idées émises par Gaston Paris dans la première des deux études publiées. A ce premier texte nous joignons la reproduction de quatre feuillets relatifs au même sujet, mais qui le considèrent sous un autre angle. Ces feuillets sont d'un format différent du reste de l'article ; ils semblent avoir été écrits postérieurement à l'article lui-même et en vue de la publication séparée de la troisième partie de cet article ; mais le raccord n'a pas été fait et il y a, au point de vue de la chronologie des étapes de l'altération du *c*, entre ce second texte et le premier, de légères différences que nous avons cru devoir conserver : le lecteur en appréciera l'intérêt. *Red.*].

côté, *tsera*, *tservo*, *tsertsella*, *partsella*[1], *poltsino*, *poltse*, *faltse*, *mertse* (comme *fatsa*, *litsa*, *menatsare*, *solats*, *matsa*, *captsare*, *partsone*, *cantsone*, *fortsare*, *avantsare*, etc.), de l'autre *vedṣino*, *redṣente*, *madṣellare*, *nodṣita*, *audṣello*, *padṣe*, *vedṣe*, *berbidṣe*, *nodṣe*, *pladṣet* (comme *radṣone*, *menudṣa*, *predṣone*, *paladṣo*, *envedṣare*, etc.).

Occupons-nous d'abord de ce second groupe.

Le nouveau diphonème[2] *dṣ* est commun à toute la Gaule; de bonne heure il a été noté par *z*. Il s'est conservé tel quel en provençal, où on a, par exemple, *vezin*, *razim*, *mazelar*, *auzel*. Dans un cas cependant il a été modifié : la chute des ultièmes l'ayant rendu final, il a, d'après la loi connue, passé à *ts*, généralement noté par *tz* : *patz*, *vetz*, *berbitz*, *notz*; et comme en provençal le *t* final est généralement tombé, on a eu pareillement *platz* de placet, *notz* de nocet, etc.[3]

Au nord, le diphonème *dṣ* a eu un sort différent[4] : il s'est de bonne heure changé en *jṣ*, écrit *is* : on a ainsi *veisin*, *reisent*, *maiseler*, *noisille*, *oisel* (comme *raison*, *menuise*, *preisier*)[5]. La

---

1. Pour particella; nous avons ici un cas de chute d'*i* atone antérieure à l'altération du *c* : il s'agit d'une première chute d'atones différente de celle qui caractérise le gallo-roman.

2. J'emploie ce mot parce que dans *ts*, *dṣ* il y a réellement deux consonnes. L'union entre une explosive sourde et une *s* suivante ou une explosive sonore et une *ṣ* suivante est si étroite que les Grecs ont été amenés instinctivement à exprimer le groupe par un caractère unique : ξ (*x*), ζ (*z*), ψ (*ps*). Cf. Gutheim, *Ueber Konsonanten-Assimilation im Französischen* (Heidelberg, 1891), p. 35.

3. Devant l'*s* de flexion le *dṣ* paraît avoir également passé à *ts* : *platz* = places et placet, *notz* = nucem et nuces.

4. Je ne saurais dire où se trouve la limite entre les deux traitements de *dṣ*; le *Boeci* a *z*, tous les anciens textes français ont *is* (pour *Eulalie*, voyez plus loin).

5. Une objection contre cette théorie pourrait se tirer des formes *doze*, *treze*, etc., qui ont dû être *dodṣe*, *tredṣe* et ne sont pas devenues *dojṣe*, *trejṣe* (l'*i* de *treize* n'est que graphique et moderne). Mais la comparaison du sarde, de l'italien et du ladin prouve que ces mots sont restés très tard proparoxytons : on disait *dodeṣe*, *tredeṣe*, etc., quand on disait *padṣe*, *ledṣet*; et quand on a dit *dodṣe*, *tredṣe*, l'évolution de *dṣ* à *jṣ* était accomplie. C'est aussi pour cela que *doze*, *treze*, etc., ont un *e* final qui manque aux autres, et que undece, quattordece ont fait *onze*, *quatorze* et non *once*, *quatorce* ou *onz*,

chute des ultièmes a dû se produire après ce changement, car *pads* serait devenu *pats* et non *pais*, *nods* serait devenu *nots* et non *nois* (cf. *fats*, de facio ; *solats*, de solacium ; *avants*, de abantio, etc.[1]) ; de même *pladst* aurait donné *platst*, et non *plaist* (cf. *chevalist*, de caballicet ; *menatst*, de minaciet ; *avantst*, de abantiet, etc.)[2].

Ce changement est fort ancien, et il est commun à toute la France du nord. Il est certainement antérieur au IXe siècle, car si les *Serments* ne nous offrent pas de mots de cette classe, nous trouvons dans *Eulalie* deux formes où nous devons l'admettre : *bellezour* et *domnizelle*. Le groupe *js* y est encore noté par *z*, ce qui prouve que cette notation a été commune à toute la Gaule et qu'il existait pour le roman, dès le IXe siècle, une tradition orthographique ; mais que le *z* pût avoir pour le scribe de ce précieux texte la valeur de *js* ou de *js*, c'est ce qui ressort de l'emploi qu'il en fait dans le verbe *lazsier*, qui équivaut certainement pour lui à *laissier*, puisqu'il en écrit *laist* le subjonctif. D'ailleurs, la transformation de *ds* en *js* (respectivement en *js*) est commune à tous les parlers septentrionaux ; elle remonte donc à une très haute antiquité.

Cette constatation a une grande importance pour l'intelligence de l'histoire du *c* en France. On sait en effet que dans

---

quatorz. Mais comment dans ces mots *c* intervocalique a-t-il produit *s* et non *js* ? Toujours par la même raison : une pénultième de proparoxyton ne pouvant être qu'*e* et ne supportant pas le poids d'un *j* (*dodejse* proparoxyton n'aurait pas été supportable). Ce raisonnement s'applique facilement à *aise* dont M. Thomas vient d'indiquer la vraisemblable origine dans ajaces < adjacens (*Romania*, XXI, 513) ; l'*a*, comme toujours, a conservé longtemps le mot à l'état de proparoxyton, et, tandis que jace(n)s aurait fait *gis*, ajaces a pu donner *aiese*, *aise*. Le *z* de *onze*, etc., a été *ds* très tard.

1. J'indique ici le traitement normal de ces mots, que leur attribuent plusieurs textes ; mais dans beaucoup d'autres on trouve un traitement différent, qui ne s'explique pas bien, pour les mots en-ecem, īcem, ōcem : *feiz*, *barbiz*, *croiz*, *voiz*, *noiz*, c'est-à-dire, comme le prouvent les rimes, *feits*, *berbits*, etc., de sorte qu'on a à la fois le *ts* et le *j* de *js* = *ds*. Voyez sur ce point *Rom.*, XVIII, 551-2, où on signale aussi les obscurités que présentent le mot puteus et ses dérivés.

2. Le *ts* de ces mots est naturellement noté *z* dans nos manuscrits (voyez ci-dessous).

toute la Gaule, aussi bien méridionale que septentrionale, à l'exception d'une certaine zone qui comprend la Picardie et une bande de terrain de largeur variable suivant la mer et jusques et y compris le Cotentin, le *c* fort a donné *ts*, plus tard réduit à *s*, comme le *cj* et le *tj* fort. Dans la zone en question, à ce *ts* correspond *tš*, réduit plus tard à *š* (*tš* au lieu de *ts* se retrouve dans l'italien central et méridional et dans le ladin; dans l'italien du nord et dans les anciens parlers de l'Espagne on a *ts* [1]). On a beaucoup discuté pour savoir laquelle des deux représentations du *c* fort était la plus ancienne; les uns (Diez en tête) ont vu dans le *tš* un « épaississement » postérieur du *ts*; les autres (M. Joret) ont vu dans le *ts* un « amincissement » postérieur du *tš*. On pense aujourd'hui avec raison que, d'abord de *cj* ou *tj* fort, puis de *c* fort, a pu sortir indépendamment aussi bien *tš* que *ts*; la question est à examiner séparément pour chaque domaine. Or pour la Gaule, il semble qu'on puisse dire avec une assez grande certitude que tous les dialectes ont passé par l'étape *ts*. D'abord l'isolement du picard-normand en regard de tout le reste du domaine gallo-roman est frappant [2]. Mais ce qui est plus concluant, c'est le traitement de *c* faible ou *tj* faible. Ce traitement, comme on l'a vu, est identique, en picard-normand, à ce qu'il est dans le français du nord en général; il renvoie forcément dans les deux cas à un *dẓ* antérieur, qui s'est conservé dans le Midi. Or le développement de *c* faible et de *tj* faible en *dẓ* a nécessairement pour parallèle le développement du *c* fort, du *tj* fort et du *cj* en *ts*. Si le gallo-roman du nord avait eu primitivement *tš* pour *c* fort, il aurait eu *dž* pour *c* faible : c'est ce qui arrive en italien, où le *g* (= *dž*) répond au *c* faible, comme le *c* (= *tš*)

1. Le roumain, dans ses différents dialectes, présente *ts* et *tš*; je ne le mentionne qu'en note, puisque je crois avoir établi que l'évolution du *c* dans cette langue est tout à fait indépendante de celle des autres langues romanes. En fait, il en est sans doute de même pour le gallo-roman, l'italo-roman, l'hispano-roman et le réto-roman ; mais c'est moins assuré.

2. Le cas n'est pas le même pour la conservation du *k* devant *a* qu'on retrouve dans cette région. D'une part en effet nous avons affaire ici à un fait latin, par conséquent sûrement archaïque; d'autre part ce fait se retrouve dans une autre et assez vaste région de la Gaule (le sud, l'est et l'ouest du domaine de la langue d'oc).

répond au *c* fort, et où l'on a, par exemple, *ugello*, *dugento*, *magella*, en regard de *cervo*, *pulcino*, *falce*, etc. [1]. Si le picard-normand avait possédé dès l'origine des formes comme *tserf*, *tserkier*, *poltsin*, *faltš*, il aurait eu en regard des formes comme *vedsin*, *redsent*, *mudseler*, *odsel*, et ces formes existeraient encore aujourd'hui, seulement réduites à *vešin*, etc. [2], au lieu qu'il avait, dès le IXe siècle, comme le français, les formes *veisin*, *reisent*, *maiseler*, *oisel*, etc. Donc, antérieurement il avait *ts* et *ds*, et *tš* est bien ici un épaississement postérieur. Quand cet épaississement s'est produit, *ds* avait déjà passé à *js*, ce qui l'a empêché de partager le sort de *ts* et de passer à *dš*, puis *š*.

Ces observations permettraient de placer le changement picard-normand de *ts* en *tš* à une époque relativement récente; mais une autre remarque vient les contredire et oblige au contraire à reporter très haut l'existence, dans la région où nous la trouvons encore, de la prononciation *tš* pour *c* fort, *tj* fort et *cj*. En effet le diphonème *ts*, en français, ne provient pas seulement de *c* fort, *tj* fort et *cj* ; il a encore, à la fin des mots, une autre source : il provient de *t* ou *d* + *s* originairement séparés par une voyelle tombée : *-ez* < -atis, -atus, -atos; *-eiz* < -ētis, -ēctus, -ēctos; *-iz* < ītus, -ītos, -ĕctus, -ĕctos; *oz* < -ŏttus, -ŏttos, *ǫz* < -ōttus, -ōttos, *uz* < -ūtus, ūtos, etc. [3]. Or ce *ts* final est commun au picard [4] et au français, et en picard, il ne se change pas en *tš* : tandis qu'on trouve, par exemple, *fach*, *brach*; *cach*, *tierch*; *douch*, *fauch*, etc., on ne trouve jamais, par exemple, *cach* pour *caz*,

1. L'italien présente pour ce fait beaucoup d'irrégularités, dues à l'action de l'analogie ou à des pénétrations dialectales; mais la forme normale est bien celle-là ; cf. Meyer-Lübke, *Gramm. des langues rom.*, I, § 445.

2. Il ne faudrait pas se laisser induire en erreur par le fait que dans certains parlers de la région picarde on trouve aujourd'hui réellement un *š* pour le *c* faible et le *tj* faible (par exemple en Artois et ailleurs, *vešin*, *ošo*, *rašin*; *rašon*, *menuši*). Cette transformation porte en effet également sur l'ancien groupe *is* de *s* + *i* en hiatus (*mašon*, *bašé*, de mansionem, basiare); elle se retrouve d'ailleurs dans des territoires lorrains et bourguignons auxquels la représentation de *c* fort, *tj* fort, *cj* par *tš*, *š* est inconnue.

3. Je laisse de côté, pour plus de simplicité, le *z* qui se développe après *n* double et *l* mouillée.

4. Je m'en tiens, pour cette partie de mon étude, au picard, la graphie normande étant beaucoup moins claire.

amech pour *amez*, *droich* pour *droiz*, *lich* pour *liz*, *poch* pour *poz* [1], *mouch* pour *mouz*, *cornuch* pour *cornuz*. Il en résulte que lorsque le groupe *ts* final s'est formé, c'est-à-dire quand les atones ultièmes sont tombées, le picard avait déjà *tš* et non *ts* pour *c* fort, *tj* fort et *cj*, car s'il avait dit en même temps *brats* et *cats*, *dolts* et *molts*, *falts* et *salts*, il est évident que le *ts* final aurait eu le même sort dans tous ces mots. On ne saurait objecter qu'il s'agit d'une *s* de flexion et que, dans les noms comme dans les verbes, il a pu y avoir une action analogique, toutes les autres formes pareilles (sujet singulier, régime pluriel, 2e personne du pluriel) étant terminées par *s* et non par *š*, en sorte qu'on leur a assimilé celles-ci. Cette objection serait mal appuyée pour les verbes (puisque toutes les 2mes personnes du pluriel sont précisément en *ts*, sauf celles en *-es*, qui n'ont pu exercer qu'une faible influence); mais en outre elle n'est pas fondée en fait, car des mots qui ne sont ni noms ni verbes se comportent exactement de même : satis, intus, subtus, qui ne sont soumis à aucune influence analogique, deviennent en picard, comme en français, *sez*, *enz*, *soz*, et non *sech*, *ench*, *soch*. Il en est de même de latus, pectus, qui, étant invariables, auraient échappé à l'analogie de la déclinaison. Par conséquent le raisonnement exposé tout à l'heure reste inattaquable. Donc, à l'époque de la chute des ultièmes le picard possédait déjà *tš* en regard de *ts* français, et il est dès lors compréhensible que le *ts* qui se produisit par la chute des ultièmes n'ait pas été soumis à la transformation que le *ts* ancien avait subie.

Il me paraît difficile de se soustraire à cette conclusion; mais, d'autre part, on l'a vu, le traitement de *c* faible et *tj* faible assure au picard-normand l'ancien couple parallèle *ts* et *dz*. Il faut donc reporter très haut le changement de *ts* en *tš* en picard-normand, tout en y regardant *ts* comme primitf.

Voici, mais à l'état de conjecture aussi réservée que possible, les dates qu'on pourrait, semble-t-il, assigner aux princi-

---

1. La différence du traitement pour les deux cas est sensible dans ce mot. Il vient d'un thème d'origine incertaine *pọ̆ttum et possède un dérivé *pottionem : ce dérivé fait régulièrement *poçon* en français, *pochon* en picard, tandis que *pottus et *pottos, donnent en picard, comme en français, *poz*, et non * *poch*.

paux changements phonétiques, intéressant notre sujet, survenus dans la région picarde-normande aux VIIe et VIIIe siècles, époque féconde entre toutes pour notre langue en évolutions phonétiques décisives, mais malheureusement enveloppées d'une grande obscurité.

Il faut partir de quelques données qui ne concernent pas l'histoire du *c*, mais que nous n'avons pas le droit de négliger. L'époque de la chute des atones ultièmes nous importe beaucoup ; nous avons vu qu'elle nous apparaît accomplie, à la fin du VIIIe siècle ou au commencement du IXe siècle, dans les gloses de Reichenau et de Karlsruhe ; on ne peut guère la faire descendre plus bas que le milieu du VIIIe siècle. Mais la chute des atones ultièmes s'est produite après le changement d'*a* libre tonique en *ae* (d'où devait plus tard sortir *e*) [1], car de *mant*, *part*, *sats* n'auraient pu venir *maint*, *pert*, *sez*, qui remontent forcément à *maenet*, *paeret*, *saedes*. De son côté, le changement d'*a* en *ae* n'est pas antérieur à la fin du VIIe siècle, car dans des mots allemands qui n'ont un *a* qu'à partir de ce siècle, l'*a* a été traité comme l'*a* latin [2]. Le changement d'*a* en *e* est postérieur à la transformation de *k* en *kj*, qui paraît elle-même s'être opérée en deux étapes séparées par un assez long intervalle, dans lequel s'est accomplie la chute des atones, *k* étant devenu *kj* d'abord devant *a* libre (avant la chute des atones), puis devant *a* entravé (après la chute des atones [3]).

---

1. Je ne puis exposer ici la manière dont je me représente l'évolution de l'*a*.

2. Cf. Meyer-Lübke, *loc. l.*, I, § 644.

3. M. Meyer-Lübke fait valoir avec raison (*loc. l.*, I, § 648) que le changement picard d'*a* en *ie* et non en *e* après *k* implique l'existence de *kj* en picard comme en français : si le *k* de carum, capum n'était pas devenu *kj*, on aurait en picard *ker*, *kef* et non *kier*, *kief*. Mais je me représente le rapport des deux idiomes autrement que le savant auteur de la *Grammaire des langues romanes* qui admet que *kier* atteste *kär* comme point de départ commun. A mon avis *k* est devenu *kj* d'abord seulement devant *a* libre, et cela dans toute la France du nord ; ainsi *kjaro*, *kjave*, *kjavallo*, mais *karro*, *kampo* : on peut faire remonter ce phénomène extrêmement haut. Plus tard *kjaro* est devenu *kjer* dans toute la région qui a changé *a* libre en *e*. L'*a* entravé n'a été atteint que beaucoup plus tard (ainsi que l'*au*) et on a eu *kjarro*, *kjampo*, *kjausa* vers la fin du VIIIe siècle (*au* est *o* dans les gloses de

Nous accepterons comme dates approximatives pour ces différents phénomènes : *k* devant *a* libre devient *kj* (650); *a* libre devient *ae* (700); les atones ultièmes tombent (750); *k* devient *kj* devant *a* entravé (800).

Arrivons maintenant aux faits qui nous intéressent directement. Le *tj* fort et le *cj* étaient devenus *ts* à une époque antérieure que je n'essaie pas ici de préciser, et en même temps le *tj* faible était devenu *dṣ* : on avait donc *captso, cantsone, bratso, fatsat*; *paladṣo, radṣone*. Vers le milieu du VIIe siècle, je suppose [1], le *c* fort a été traité comme le *tj* fort et le *cj*, le *c* faible comme le *tj* faible et on a eu : *tservo, doltse* d'une part, *madṣello, padṣe* de l'autre : cette évolution a eu lieu dans toute la Gaule, et les parlers du midi ne l'ont pas poussée plus loin [2]. Dans la

---

Reichenau). A cette seconde évolution le picard-normand n'a point participé, et il a gardé *karro*, etc., en regard de *kjaro, kjavallo*. Il est également resté étranger à une autre évolution du français qui, à une époque difficile à déterminer, mais sans doute peu ancienne, a changé tout *kj* en *ts* : *tšier, tšaval, tšose*; le picard a gardé *kjer* et même réduit *kjeval* à *keval*.

1. Des raisonnements d'un autre ordre, mais qui paraissent très justes, ont amené M. Pogatscher à conclure que l'assibilation du *c* en gallo-roman était postérieure à la sonorisation des explosives sourdes intervocaliques : l'anc. saxon *acid* < acetum notamment nous montre le *c* intact et le *t* changé en *d*. Il est vrai qu'il ajoute que ce son que les Saxons « entendaient et notaient comme *k* » était cependant *kχi* et qu'il faut remonter pour « les tout premiers et très légers commencements de l'assibilation assez haut dans l'époque républicaine ». Son principal argument est que l'Espagne connaît aussi l'assibilation; mais comme on l'a vu plus haut, rien n'empêche que les deux développements soient indépendants. Il ajoute que si *c* n'avait pas été *kχi* quand les explosives sourdes intervocaliques sont devenues sonores, il aurait dû passer comme elles à la sonore : acetum serait devenu *agedum*. Mais il n'est pas même assuré que *t* et *p* aient en même temps passé à *d* et *b*, et on n'est pas forcé d'admettre un lien nécessaire entre l'évolution de *t*, *p* et celle de *c*. La distinction entre le *c* fort (> *ts*) et le *c* faible (> *dṣ*) ne s'est produite qu'avec l'assibilation; on ne voit pas comment de plakχientem serait sorti *pladṣent*, qui n'a pu venir non plus de *plagentem*. [Cette note, un peu remaniée, a passé dans le corps du premier mémoire, *Annuaire*, p. 27-28, mais nous avons jugé intéressant de la reproduire sous sa forme primitive. Cf. encore ci-dessous, p. 330. *Réd.*]

2. Sauf que *padṣ* devenu final s'est changé en *pats*. Je ne mentionne pas, naturellement, les transformations dialectales modernes.

Gaule du nord (les limites sont à déterminer), bientôt après, disons vers 700, le *dẓ* a passé à *jẓ* et l'on a eu aussi bien *majẓello* et *pajẓe* que *rajẓone* et *palajẓo* : ce changement est commun à toute la région, et, sauf les actions variées exercées l'une sur l'autre par les voyelles, le *j* et l'*ẓ*, il a constitué l'état encore subsistant du représentant français de *c* et de *tj* faibles. Mais le *ts*, correspondant à *cj*, *tj* fort et *c* fort, ne s'est pas partout maintenu. Dans la plus grande partie du domaine, il a subsisté, sauf qu'au XIIIe siècle il a perdu son élément dental et est devenu simplement *s*; dans la région picarde-normande il est devenu *tš*, sans doute vers 750, en tout cas après que *dẓ* était devenu *jẓ* : on eut donc plus tard dans cette région *fache*, *canchon*, *cherj*, *brach*, *douch*. Le phénomène était accompli, quand la chute des atones ultièmes produisit, par la mise en contact de *t* (*d*) avec *s* finale, un nouveau *ts*. Celui-ci eut le même sort dans toute l'étendue du domaine (et même dans le midi); il persista pendant plusieurs siècles et se réduisit enfin à *s* [1].

Il est inutile de dire que ces dates sont non seulement approximatives, mais nécessairement inexactes, puisqu'un changement phonétique ne s'exécute pas en un jour, en un an ni même en un nombre appréciable d'années; il commence à se produire sur un point donné, d'où il lui faut pour se propager un temps extrêmement variable. J'ai voulu surtout indiquer la chronologie relative des faits, telle qu'elle me semble se dégager des observations présentées ci-dessus ; toutefois il m'a paru intéressant, puisque nous nous trouvions avoir quelques dates externes, d'essayer de déterminer au moins l'époque réelle du commencement et de l'achèvement de l'importante évolution phonétique qui fait l'objet de cette étude [2].

---

1. Il est curieux que cette réduction semble s'être opérée dans le domaine picard plutôt que dans les autres. Aussi pourrait-on être tenté de supposer que le diphonème *ts* ne s'y est pas produit, que dans *sedes* (< satis), par exemple, quand l'*e* atone est tombé, le *d* a été élidé, d'où *sés* ; mais rien n'est moins probable. Les plus anciens textes écrits dans le domaine picard nous présentent *ts*, écrit *z* dans *Eulalie* et même (par une exception unique) *ts* dans le *Jonas* ; ce n'est qu'à la fin du XIIe siècle qu'on trouve dans ce domaine des rimes attestant la réduction de *ts* à *s*.

2. M. Meyer-Lübke, dans le bel et pénétrant essai « de chronologie des faits phonétiques » qui termine sa grammaire, ne dit rien de l'évolution du *c* et de ses rapports avec d'autres phénomènes.

II

Pour la chronologie de l'altération du *c* il y a une question de première importance, c'est le rapport de ce phénomène avec celui de la sonorisation des explosives sourdes en position faible. On sait que dans toute la Gaule (et aussi en Espagne et en Rétie) une explosive sourde placée entre deux voyelles est devenue sonore : capillum > *cabillum*, nata > *nada*, pacare > *pagare*. Le sort des trois explosives est-il lié, en sorte que ce qui est prouvé pour l'une soit probant pour l'autre? On est tenté de le croire en voyant l'accord essentiel de toutes les langues qui affaiblissent l'une des explosives à affaiblir les deux autres. Cependant ce n'est nullement certain, et on ne saurait méconnaître l'importance de la grande différence chronologique qui sépare l'apparition de la sonore au lieu de la sourde dans chacun des trois cas. Tandis que *d* < *t* se présente déjà, et fréquemment, à l'époque romaine et dès le second siècle, *b* < *p* ne se lit que dans des inscriptions du VIe siècle, *g* < *c* dans des textes du VIIe ou du VIIIe, et encore très rarement. On ne s'expliquerait guère ce traitement différent s'il ne répondait pas à la réalité. Nous pouvons donc admettre que le *t* faible était devenu *d* longtemps avant que le *c* faible fût devenu *g*, et cette hypothèse, appuyée par les faits, nous permet d'écarter un argument en faveur de l'antiquité de l'altération du *c* qui au premier abord paraît extrêmement puissant. M. Pogatscher, dans son beau livre sur les mots empruntés par l'anglo-saxon au latin et au roman, remarque que le saxon *ecid* (anglo-saxon *eced*), qui remonte environ au VIe siècle, nous montre le *t* du latin acetum devenu *d*, tandis que le *c* est resté *c*; si ce *c* avait été une explosive sourde au moment où le *t* est devenu sonore, il le serait également devenu, et on aurait eu agedum, d'où le saxon n'aurait pu tirer son *ecid*; donc, à l'époque où les explosives sourdes sont devenues sonores, le *c* n'était plus une explosive sourde et l'altération était tout au moins commencée. Mais ce raisonnement suppose une évolution synchronique pour les trois explosives sourdes, qui, comme nous venons de le voir, n'est nullement prouvée et est même contredite par les textes. Nous pouvons donc

admettre l'existence d'une forme *acado* (comme aussi d'une forme telle que *cepado* < caepatum), et dès lors le mot saxon ne peut plus nous fournir une date.

Mais sans avoir recours aux emprunts étrangers, l'examen du traitement des palatales en elle-mêmes ne nous engage-t-il pas à faire remonter plus haut que ne nous l'ont permis les textes la transformation de la prononciation du *c*? Si le *c* de placere était une explosive sourde comme celui de pacare, au moment où ce dernier est devenu *g* il a dû en faire autant, et on a dû avoir *plagere* comme *pagare* (c'est ce qui est en effet arrivé en sarde); or *plagere* ne serait jamais devenu *plaisir* et n'aurait pu aboutir qu'à **plaiir* (cf. pagese < *paiis*). Ce raisonnement est inattaquable; mais il prouve seulement que la transformation du *c* est antérieure à la sonorisation du *k*; or rien ne nous oblige à faire remonter celle-ci plus haut que le VIIe siècle; par conséquent nous pouvons la placer un peu avant le commencement de l'évolution du *c*. Quand pacare est devenu *pagare*, le *c* de placere n'était certainement plus une explosive sourde simple. Etait-il *kχi*, comme le veut M. Pogatscher? C'est peu probable, car on ne voit pas comment de *kχi* serait sorti plus tard *dš*, puis *jš*. Je pencherais plutôt à croire qu'il était déjà *tsj* et qu'il s'est divisé en *ts* et *dš* en même temps que le *k* se divisait en *k* et *g*. Or non seulement cette division, mais la descente de *g* à *j* sont antérieures à la transformation de *k* devant *a* en *tš* et de *g* devant *a* en *dš*, car quand cette transformation s'est produite, on ne disait ni pacare ni *pagare*, mais déjà *pajare*. Nous pouvons donc dire que ce rapprochement, qui est valable (au moins essentiellement) pour la Gaule entière, oblige à faire remonter aussi haut que possible dans le VIIe siècle, la transformation, au moins commencée, de *c* en *tsj*, mais n'autorise pas à la faire remonter plus haut.

Nous avons vu que le sort postérieur du *c* faible, qui est devenu *dš*, nous engage à admetrre que le *c*, à l'époque où il s'est divisé en fort en faible, était *tsj*. Par quelles étapes il avait passé auparavant, c'est ce qu'il est difficile de dire, et ce qu'on ne pourrait étudier qu'avec l'histoire de l'évolution de *cj* et *tj*. Mais on peut se demander, si dans la forme *tsj*, l'élément *j* est bien attesté; si on ne devrait pas plutôt admettre *ts*, devenu *dš* quand il était en position faible. La présence du *j*

me paraît attestée par l'action bien connue que le *c* a exercée sur *ē* (*ĭ*) suivant, l'empêchant de se développer en *ei*, ou plutôt transformant la diphtongue *ei* en *i* (*cire*, *cil*, *merci*, etc.) : on ne peut guère expliquer cette action que par la présence d'un *j* : *tsjeire* > *cire*, etc. Le même phénomène se produisant pour *c* en position faible (*plaisir*, *raisin*, etc.), il faut admettre que le *j* existait encore lorsque s'est produite la séparation du phonème issu de *c* en fort et faible, en sorte qu'on a eu, au lieu du *tsj* unique (*tsjera*, *platsjere*), d'une part *tsj* (*tsjera*), de l'autre *dsj* (*pladsjere*). Il n'était pas non plus tombé quand *ē* (*ĭ*) est devenu *ei*, puisque *cire*, *plaisir* ne s'expliquent que comme provenant de *tsjeire*, *pladsjeir*. On peut aussi admettre que c'est l'existence de ce *j*, plus durable au nord qu'au midi, qui a amené le changement de *dsj* en *js* : *radsjone* > *raison*, *radsjemo* > *raisim*. Ce changement était effectué quand le *tsj* a perdu son *j* : il est tombé purement et simplement dans le français général (comme en provençal), tandis qu'en picard-normand il paraît s'être combiné avec *ts* pour produire *tš*. En prenant pour point de repère les dates que nous avons données plus haut, on peut arriver à la table étymologique suivante :

? *cj*, *tj* fort = *tsj* ; *t* > *d*.
600 *c* > *cj*.
650 *cj* (< *c*) > *tsj* [1].
700 [2] *k* devant *a* libre devient *cj*.
720 *tsj* faible devient *dsj* (*k*, *q* faibles deviennent *g*).
730 *ē* (*ĭ*) devient *ei* et *i* après *tsj*, *dsj*.
740 *dsj* devient *js* dans le nord.
750 [3] *tsj* devient *ts* en francien et *tš* en picard-normand.
780 chute des ultièmes (*a* > *ae*, *g* (< *k*) > *j* ; *g* (< *q*) tombe.
800 *k* devant *a* entravé devient *cj*.

G. Paris.

---

1. [G. Paris avait d'abord placé en face de cette date ces mots (qu'il a ensuite barrés) : *k* (*a* libre) > *kj*].

2. [Mots barrés à la suite de cette date : *a* > *ae*].

3. [Mots barrés à la suite de cette date : *chute des ultièmes*].

WAUCHIER DE DENAIN

AS A CONTINUATOR OF *PERCEVAL*

AND THE PROLOGUE OF THE MONS MS.

Of the many perplexing features of the Grail legend not the least perplexing is the Prologue preserved in the ms. of Mons, in the Low German translation of Wisse and Collin, and printed, under the title of « Elucidation », in certain copies of the edition of 1530 [1].

In the course of a study of the *Perceval* mss. I have become aware of certain facts, hitherto overlooked, which, small in themselves, form in their *ensemble* a not unimportant body of evidence. If I am not mistaken they throw light not only on the Prologue itself, but also on that most difficult text the continuation of the *Perceval* ascribed to Gautier, or more correctly Wauchier de Denain [2].

The Prologue opens with a statement concerning the mysteries of the Grail, of which, if *Maistre Blihis* lie not, none may tell the secrets. Then follows an account of the maidens of the wells, and their ill treatment by King Amangons and his knights, a tale with which we are not here immediately concerned [3].

---

1. The *Elucidation* (sheet AA) is lacking in the copy of the *Perceval* contained in the Bibliothèque nationale, but is to be found in those of the British Museum, of the Dobrée collection at Nantes, and in the copy used by M. Potvin, as to which details are lacking. The low German version is somewhat abridged.

2. Cf. M. Paul Meyer's note on this subject in *Romania* XXXII, 583.

3. I think, however, it will ultimately be found that this story was not unknown to later romancers. Manessier gives the sister of the knight slain in Gawain's safe-conduct (a part of Wauchier's Grail story) the name of *la sore pucele*, and her foe, whom Gawain overcomes, is King Mangons, or Amangons. *La sore pucele* is the name of the lady in whose honour the great

In consequence of the ill-treatment of the maidens the land became waste, and the knights of the Round Table rode forth to avenge them. They found maidens wandering in the woods each with her attendant knight. Gawain overcame the first and sent him to court, his name was *Blihos-Bliheris*; no man at Arthur's court knew him,

> Mais si très bons contes savoit
> Que nus ne se peüst lasser
> De ses paroles escouter.
> (Ms. of Mons, ed. Potvin, l. 170-2.)

He told them of the court of the Fisher King (*roi Pêcheur*), and the knights determined to seek it. Then follows an account of Gawain's visit to the Grail castle (as also one by Perceval), related in close accordance with the version given by Wauchier [1]. We have the dead body on the bier, the broken sword, the processional cross, the four candlesticks and four censers, the mourning of the folk, and their subsequent vanishing. Not only are the details the same but in the passage relating to the appearance of the Grail there is close verbal correspondence :

> Apriès veïssiés le Graal
> Sans serjant et sans senescal
> Par l'uis d'une cambre venir
> Et moult honestement servir.
> (Potvin, l. 303-6.)

Compare this with the versions of the ms. B. N. fr. 12577, fol. 134 v° :

> Lors vit parmi .j. huis entrer
> Le riche Graal qui servoit
> . . . . . .
> Ne nul autre serjant n'avoit.
> . . . . . .

---

tournament at Chastel Orguellous, related by Wauchier, is held; and it is also the name of the Grail King's niece who sends him the sword presented to Perceval in Chrétien's poem. We have thus hints of a thread uniting all the different parts of our legend, but the precise value of the link remains to be discovered.

1. I refer of course, to the second Grail visit, that undertaken on behalf of the murdered knight, which is found in all the Wauchier mss.

Adonques veissiez venir
Le Graal moult honestement.
. . . . . .

Of B. N. fr. 12576, fol. 89 v° :

Moult par les sert honestement.

And of B. N. fr. 794, fol. 122 :

Nul autre seneschal n'i voit
Ne nul serjant...

At the moment where Gawain is about to set forth on his quest, leaving the dead knight in the Queen's pavilion, one group of mss. (B. N. fr 12577, B. N. fr. 1429, and Montpellier) insert a reference to the « grand conte » of which this story of the Grail is but a part. The passage is so curious and so interesting that I give it in full.

Lors s'en va Mesire Gauvains ;
Cil remest mort entre ses mains.
A ces parolles doit chascuns
Dire patrenostre aus defuns,
Puis nous ferez le vin donner ;
Tant m'orrez dire e conter.
Seingneurs, la branche se depart
Du grant conte, se Dieu me gart.
Des or orrez coment il fu
De ce qu'avez tant atendu :
Cil de Loudon racontera
Que ce riche romans dira [1].

(B. N. fr. 12577, f° 133.)

---

1. Who is « Cil de Loudon » ? He was certainly not Wauchier, and as we shall see, not the reputed author of the story. I am inclined to think he was the original owner of the particular ms. from which Wauchier drew his version. The constantly recurring appeals to an audience which we find in this section, seem to indicate that it was the property of a « jongleur » or professional story teller, and the form of the verb, which promises an immediate recital, agrees with this. The words are those of a speaker rather than a writer.

These last two lines are omitted in the other two mss.

After the description of the marvels of the Grail castle the Prologue recites the seven Branches of the Grail story, beginning with the seventh. Of these two only are of interest to us, the fourth :

> Li contes del ciel [1] est li quars,
> Car cil ki n'estoit pas couars
> Li chevalier mors del calan
> Qui premiers tint a Glomorgan.
> (Ed. Potvin, l. 361-4.)

And the last :

> C'est l'aventure del escu,
> Onques nule miudre ne fu.
> (Ed. Potvin, l. 379-80.)

Now both of these stories are given by Wauchier, that of the shield in a condensed version, that of the slain knight at considerable length, the hero of the first is Gawain's son, of the second his brother. The sequence of the adventures is instructive; we have the visit to the Grail castle; a short summary of the deeds of Gawain's son and his first conflict leading to his meeting with his father; a summary of the tale of the Shield followed by the return of Gawain and his son to court; and the arrival of the swan with the boat is placed on the very night of their return. Here is what the ms. says :

> Seigneurs, se Damediex me saut,
> Li contes de l'escu chi faut ;
> Si comence cil del calan
> Qui ariva en Glomorgan.
> (B. N. fr. 12576, f° 93.)

With this agrees the rubric of the edition of 1530 : *Icy fine et fault le compte de l'escu, et commence du chalant qui au lac de Morgant arriva* [2].

---

1. I suspect that *ciel* should be *cigne*, the former word has no reference to the story, and the boat in which the dead knight arrives at court is drawn by a swan.

2. That « lac de Morgant » is a misrendering of *Glomorgan* is shewn by the context, which agrees with the mss.

At this point again the group B. N. fr. 12577, B. N. fr. 1429, and Montpellier, insert a reference to the extensive character of their source :

Le grant conte faut entreset,
A une autre branche se tret...
(B. N. fr. 12577, f° 140.)
Chascun de vous cuide savoir
Du grant conte trestot le voir
Mais non set pas, se Diex me gart,
Tot en ordre la quarte part [1].
(B. N. fr. 1429, f° 188 v°.)

None of these references to the source have been preserved in the ms. of Mons, and further, the arrival of the boat is placed at Karlion, instead of at Glomorgan, a peculiarity which is partly shared by B. N. fr. 794; this ms. places the dénouement of the adventure at the former place, though, in the first instance, the swan brings the boat to Glomorgan. These omissions in what is, practically, the only available text of Wauchier's work, have, doubtless, hitherto prevented scholars from remarking the curious correspondence between that poem and the Prologue.

After the enumeration of the branches of the Grail story we learn how an evil folk came into the land :

Adont revenoit unes gens
Plaines de mout grans mautalens.
. . . . . .
Cil fisent castiaus e chités,
Viles et bours et fremetés.
Et firent pour les damoiseles
Le rice Castel as pucieles ;
Cil fisent le pont perillous
Et le grant Castel orguellous.
(Ed. Potvin, l. 401-10.)

Against the « Castel orguellous » Arthur and his knights make war, and after a four years' siege it falls into their hands.

---

1. Ms. 12577, for this last line gives :

Tot en ordre par grant esgart.

The version of 1429 appeared to me to be here preferable, so I have combined the two, as the first line of 1429 is defective.

Now this entire group of adventures is also found in Wauchier; Perceval visits the castle of maidens, crosses the Bridge Perilous in order to take part in the tournament held before the « Castel orguellous »; and the expedition undertaken by Arthur against that castle is related at full length. It is this adventure which, if I am not mistaken, gives us the key to the problem. Arthur's address to the knights whom he incites to the rescue of their comrade, Giflet, a prisoner in the castle, is practically word for word the same as the passage quoted above from the Prologue :

> Vous savés trestout vraiement
> Que l'autre an ranna (*regna*) une gent
> Qui fisent castiaus e chités,
> Tours et viles et fremetés,
> Et les grans castiaus orguellos ;
> Çou fisent il encontre nos [1].
> (Ed. Potvin, l. 16177-82.)

At the conclusion of the siege, which is brought to a triumphant close by Gawain's valour and courtesy, the poet states :

> Ainz mès li rois tant ne conquist,
> Si come Bleheris nos dist.
> (B. N. fr. 794, f° 419 v°.)

or, with a slight variation :

> C'onc mès tel honor ne conquist,
> Si com Bleobleheris dist [2].
> (B. N. fr. 1453, f° 113.)

---

1. With unimportant variations this passage is the same in all the mss.

2. The ms. of Mons has substituted *Brandelis* for *Bleheris*, changing the text, and making that knight, who has assisted at the siege, assure Arthur that he has never won greater honour,

> Ains a nul jor tant ne conquist,
> Issi com Brandelis li dist.
> (l. 19434.)

Now of all the *Perceval* mss. the one with which the Mons ms. is most habitually in accord is precisely the one quoted above, B. N. fr. 1453, and I think there can be no doubt that the original text gave a similar reading, altered by the copyist who was unfamiliar with the name. The evidence of the edition of 1530 is clearly in favour of a reference, at this point, to the original source, for it states it was one of the greatest conquests Arthur ever made, *come l'hystoire nous racompte* (fol. 115 v°).

Thus the Prologue and Wauchier agree not only in the stories related, but in the authority quoted for those stories, for that Bleheris, Bleobleheris, is the same as Blihos-bleheris can hardly, I think, be doubted.

Who, then, was this Bleheris or Blihos-bleheris? I think we can scarcely be mistaken if we identify the teller of these goodly tales, who

> Si trés bons contes savoit
> Que nus ne se peüst lasser
> De ses paroles escouter,

with *famosus ille fabulator Bledhericus* of whom Giraldus Cambrensis speaks. It will scarcely be necessary to remind the readers of *Romania* that, in this very periodical [1], M. Gaston Paris long since expressed his opinion that Bledhericus was none other than the Breri to whom Thomas, in the *Tristan* refers as his authority:

> Ky solt les gestes et les cuntes
> De tuz les reis, de tuz les cuntes
> Qui orent esté en Bretaingne.

With so striking a correspondence alike of name, and of attribute, it is, I submit, more reasonable to believe that we are dealing with four separate references to one and the same person, rather than to hold that there were several famous story-tellers bearing the same or a similar name [2].

If then we admit the identity alike of source and of author, what should be our conclusions as to the character of both? So far as Bleheris is concerned I think the conclusion reached by M. G. Paris, in the article referred to above, is the one which best fits the conditions of the problem. Bleheris-

1. *Romania*, VIII, 425.

2. I am, of course aware that certain German scholars have contested the identity of Bledhericus with Breri, but in the light of these additional texts I think it becomes practically impossible to differentiate them. Thus the Blihos-Bliheris of the Prologue and the Bleobleheris of Wauchier are certainly one and the same. With which, Bledhericus, or Breri, are we, supposing these two to be different personalities, to identify them? The form of the name connects them with the first, the lines of the Prologue point to the second. Or shall we separate the two, and say that the Bleheris of Wauchier = Bledhericus, and he of the Prologue, who told such goodly tales, = Breri who knew all the gestes and all the « cuntes » of Britain? I scarcely think this will be held a satisfactory solution. Time will shew which view is accepted: for myself I firmly believe the four are one and the same.

Bledhericus was a professional story-teller, or bard, who enjoyed, on account of his extensive knowledge of legendary tales, a reputation above that of his confrères. He was in no sense a literary artist like Chrétien de Troyes, nor do I think it likely that he composed a *Tristan*, like Thomas. His contribution to our Arthurian lore is more fitly represented by such short, spirited, and effective tales as form the bulk of Wauchier de Denain's *Perceval*, and of our Arthurian vernacular poems.

The *Maistre Blihis* of the opening lines is, I think, only another name for the same writer. *Bleheris* would, by ellision, easily give *Blehis* ; a later scribe, having heard the author of his source spoken of by both names, might very easily have combined the two, unaware that, by so doing, he was committing a tautology. The name thus formed *Blehis-Bleheris* would, naturally, become softened into the *Bleobleheris* of B. N. fr. 1453. The fact that the version which gives *Blihis* also writes *Bliheris* shows that no special importance need be attributed to the spelling of the earlier name, the *i* may have replaced the *e* in the one case as in the other [1]. This much is certain, the Grail text of Wauchier contains a reference to the secrets of the Grail couched in terms similar to those of the Prologue :

> Que c'est du segré du Graal ;
> Si fet grant pechié et grant mal
> Cil qui s'entremet de conter
> Fors si comme il doit aler.
> (B. N. fr. 12577, fol. 133 v°.)

What then is the conclusion we are to draw from the close parallels subsisting between these texts? I am of opinion

---

1. It may be well for those who only know the *Perceval* poem through the medium of Potvin's edition to be warned that not only are the proper names of the Mons text very defective in themselves, but that the editing leaves, in this respect, very much to be desired. Thus, in speaking of Percevals' mother, M. Potvin prints :

> Kammuëlles ert bone dame
> (Mons, l. 538)

which should certainly be *K'a m'veilles ert bone dame*, as pointed out by M. P. Meyer in his review of Potvin's first volume (*Revue critique*, 1866, vol. II, p. 136); the name of Arthur's niece is given as *Paunontangréel la petite* (l. 11583) : it should be *par non tangréel* (more correctly *tancréel*) *la petite*. Several times we have *Karamiel* for *Karados* ; *Urist* for *Urien* ; *Guigrenon* for *Guiromelans* ; *Giri* for *Giflet*. Thus no argument can be based upon the particular form of a name found in this ms.

that the Prologue represents a comparatively late and confused summary of a once famous collection of tales, which same collection, in an earlier and purer form, was largely used by Wauchier in his continuation of the *Perceval*. The fact that this latter text gives the name of Bleheris in a simple form, and knows him to be a real person, points to a stage anterior to the Prologue ; which shews much uncertainty here, confusing the rôles of story-teller, and Arthurian knight. The fact that Chrétien de Troyes in the *Erec*, numbers Bliobleheris among the knights of the Round Table makes it most probable that Wauchier's statement is due, not to his own knowledge, but to that of the compiler of his source [1].

That the tales claiming to be the work of Bleheris not merely enjoyed a high degree of popularity, but were also held to be authoritative versions is, I think, proved, not only by the statement of Thomas, who blames the « conteurs » of his day for preferring other forms of the *Tristan* story, but also by the fact that the version of the Grail story which we have now reasonable grounds for attributing to Bleheris, was manifestly preferred by later writers to that of Chrétien. The broken sword, which the hero of the Grail quest must resolder, makes its first appearance in the text of Wauchier, and Gerbert and Manessier alike, with an unanimity otherwise inexplicable, agree in making this the test of the hero's fitness. Both are supposed to be completing Chrétien's unfinished work, but both, as every careful student of the text must have seen, are far more concerned to harmonize their versions with that of Wauchier than with that of their ostensible model. May we not conclude that they held the version given by Wauchier for the more authentic of the two — that they preferred the traditional to the literary form ?

Are we in a position to offer any further and more definite

---

1. We shall certainly have to revise our present views as to the character of this section of the *Perceval*; there is, I believe, no change of writer (no *pseudo*-Gautier or Wauchier), but a change of source. The compiler had, *at least*, two mss. at his disposal, differing widely in character, one the ms. of « jongleur » character, from which the citations above given have been drawn, another, containing a poem of far more finished and literary workmanship, and of very considerable merit. I hope before long, in a series of studies on the *Perceval*, to be able to enter fully into the discussion of this most interesting and important compilation.

hypothesis as to the character of the source common to Wauchier and to the compiler of the Prologue? I believe we are. It was not lightly, but of set purpose, that I referred above to our English Arthurian tales. The individual French parallels have from time to time been referred to and more or less discussed, but I believe it has hitherto escaped remark that, with the exception of one duplicate parallel, *all* are found in one text, and that text the Wauchier *Perceval*. Three are in the very group we are discussing : Kay's adventure with the Spit (*Carle of Carlile*) is in the Chastel orguellous tale; the adventure with the sister of Brandelis (*The Jeaste of Syr Gawayne*), and the youthful feats of Gawain's son (*Sir Libeaus Desconus*) also form part of that group. The parallels to *Syr Gawayne and the Grene Knyghte*, and the *Marriage of Sir Gawain*, are equally in Wauchier but in another connection. *Le Bel Inconnu*, which is the duplicate parallel to our *Sir Libeaus Desconus* is lacking, but it is significant that Wauchier's references to the hero, Guinglain, agree with the *English* rather than with the *French* version; thus he makes him the son of Brandelis' sister, which agrees with the statement that he was « begotten by a forest side » and on his second meeting with his father he reveals his identity in these words :

> Sire, fait il, je sui Giglains,
> Vostre fis, qui (*cui*) li rois Artus
> Mist non li Biax desconeüs.
>
> (B. N. fr. 12576, f° 146 v°)

recalling *Sir Libeaus Desconus* rather than *Le Bel Inconnu*. I think the explanation is to be found in the title given to the adventure with the sister of Brandelis « The Jeaste of Syr Gawayne » ; *jeaste* I take to be merely as mis-rendering of the old French *geste* (the events related were little of a *jest* either to Gawain or to the lady!) and the title to be a survival of that originally common to the whole group of poems, *The Geste of Syr Gawayne*. Thus the majority of our vernacular Arthurian poems, a section of the *Perceval*, and the Prologue of the Mons ms., are all three remnants of a once popular and widely spread story group concerned with the deeds of Gawain and his kin, and known by the title suggested above. There is, I submit, good ground for believing that this group of tales was of insular origin, and was popularly ascribed to *famosus ille fabulator Bledhericus*.

With the present evidence at our disposal we are not justified in going further. We cannot say as an absolute fact that these things are so, but we are entitled to claim that the hypothesis of an insular source for the Arthurian stories be no longer dismissed with contempt, but be admitted to be based on certain hitherto unconsidered facts.

One word more : may it not have been that very conflict between the traditional and the literary versions, above referred to, which was the *raison d'être* of the Prologue, or « Elucidation »? That the compiler was anxious to place on record the fact that the Grail legend was a traditional story and not a literary invention, while at the same time he was sufficiently far removed from the sources to retain but a confused and inaccurate remembrance of the tale and its author? For instance it is most improbable that Lancelot was originally connected with the Grail. If so, time has justified his foresight, and though late, and tardily, his work has achieved the task for which he designed it, and served, indeed, as an « Elucidation » of the original story of the Grail [1].

Jessie L. Weston.

P. S. — While the foregoing pages were in the press, I had an opportunity of consulting the recently acquired *Perceval* of the British Museum (Ms. Add. 36614). The reference to Bleheris is there given in the following form :

Ainc en nul ior tant ne conquist
Si com bliobliheri dist.

(fol. 141, v°.)

It vill be seen that the first line here agrees with the Mons ms.

The passages quoted on pp. 335 and 337, from the group B. N. fr. 12577, 1429, and Montpellier, are also found in the British Museum text, and in each case in a form agreeing most closely with B. N. 12577. There are slight differences, thus the reference is to « cil del *lodun* », instead of *loudon* as on p. 335.

The beginning and ending of the passage quoted in p. 337 « li grans conte cange entresait » are marked, as if these lines had been interpolated from another text. As a whole, the ms. does not, I think, belong to the group referred to above, but represents a composite text. It possesses many points of great interest, and I am glad to take this opportunity of expressing my indebtedness to M. Paul Meyer, who first drew my attention to its existence.

---

1. It is only fair, I think, to M. Alfred Nutt to point out that over twenty years ago, in his *Legend of the Holy Grail*, p. 8, he expressed his opinion that this would prove to be the case.

MOTS OBSCURS ET RARES

DE L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

(SUITE [1])

DACNETTE [2]. — 1559. Figues, poires, *dacnettes* et pesches (Guill. Postel, *République des Turcs*, 16).

DAMÉ. — XVIe-XVIIe s. En son cachet il y avoit trois colombes *damées* (J. Tarde, *Chron. de Sarlat*, 123).

DANIEST [3]. — 1634. Sera faict un gouvernail et un cabestan fournys de ce qu'il leur appartient avec les plabords, barres, *daniestz*, feuilleux (Bréard, *Doc. sur la marine normande*, 7).

DARCELET [4]. — 1581. Aux pieds sur le dit sarcuel est la croix d'argent doré, et dessus ledit corps et sarcueil un *darcelet* de velours noir fort enrichi (Cl. Guichard, *Des funerailles*, 540, etc.).

DARTE [5]. — 1276. Et pour ces deus mile mars ai je au devant dit evesque obligiés tous mes biens meules, eritages, rentes, droitures et *dartes* (Hautcœur, *Cart. de l'église Saint-Pierre de Lille*, I, 475).

DAVID [6]. — 1363. 2 deloires, 1 aichote, 1 *david*, 4 *david*, que granz que petiz (Prost, *Inv. mobiliers*, I, 14).

DECOFFAT. — XVe-XVIe s. En la dite annee furent les vins *decoffat* (Jacomin Husson, *Chron. de Metz* p. p. Michelant, 103).

---

1. Voyez le premier article, *Romania*, XXXI, 350; cf. les additions faites, *ibid.*, XXXII, 471 et XXXIII, 139.
2. [Il s'agit probablement de prunes, et *dacnette* se rattache peut-être à *davoine*, dont il a été question ici (XXX, 402) : je remarque qu'on prononce *dagoine* à St-Pol, d'après M. Edmont. — A. Th.]
3. Peut-être faut-il lire *daviet*, mais le sens ne me paraît pas convenir à l'exemple.
4. [Dais; cf. Godefroy, *dosselet*, et Cotgrave, *dercelet*. — A. Th.]
5. Cf. *dart* dans Godefroy, expliqué par « sorte de monnaie ».
6. [Forme intéressante, encore usitée au XVIIe siècle, et qui confirme l'étymologie du mot actuel *davier*, altération de *daviet*. — A. Th.]

Degrun[1]. — 1405. En ce comprins les escochons et le *degrun* de la choiste des charrestes (Joubert, *La Vie privée en Anjou*, 110).

Desbost[2]. — 1516. Ils trouverent si forte resistence qu'ilz n'y seurent que faire, et leur fit l'artillerie ung grand *desbost* et meurtre (*Miroir historial de France*, 180 r°).

Desbrolendè. — 1381. Pour une gourdine de la capielle de Pulle refaire, laquelle estoit moult *desbrolendee* (Dehaisnes, *Doc. sur l'art en Flandre*, 581).

Desclinque. — 1382. Pieces de fer apelleez *desclinques*; platines de fer pour *desclinques* (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 144 et 145). — 1475. La *desclinque* de la barre du pont aux chaines laquelle estoit rompue (Fréville, *Commerce maritime de Rouen*, II, 376).

Desrente. — 1490. Et en icelle dicte portelette (avoir) deux pillers qui s'amortissent au desseure du sommier..., et fait les *desrentes* a ses despens (Loriquet, *Arch. hospitalières de Béthune*, 70).

Diane. — XIIIe s.

Moult estoit bien armés chascuns en sa *diane*.
Chev. au Cygne p. p. Hippeau, II, 4492.

Diep[3]. — 1403. N'a pas XL ou L ans que le cours et *diep* d'icelle eaue estoit plus près de la dicte ville de Harefleu (Fréville, *Commerce maritime de Rouen*, II, 279). — 1526. L'estailliere du *diep* qui est d'amont Quillebœuf (Le Prévost, *Mém. pour le département de l'Eure*, 114).

Dinguer[4]. — 1540. Et a son retour il s'enquist si bien et si substilement des larrons et sacrileges de son hermitage, que ayant faict publier ce saint decret contre eux, ils ne se peurent jamais desloger du territoire de Draguignan, ains alloyent comme tentez *dingantz* çà et là (*Vie de S. Hermentaire*, dans *Revue des langues romanes*, 3e série, t. XV, 172).

Dogmarde[5]. — 1716. Une autre petite cuve... ayant deux cercles de fert; plus deux *dogmardes* ayant quatre cercles de fert chacune (L. Guibert, *Livres de raison... marchois et limousins*, 434).

Dollerie[6]. — 1521. Sur les marchandises, *dollerie* et pelleterie estrange, XII d. pour livre (Fréville, *Commerce maritime de Rouen*, II, 428).

---

1. [Probablement le grain qui tombe pendant le transport des gerbes; cf. l'art. *desgrain* de Godefroy. — A. Th.]
2. Peut-être faut-il rattacher ce mot à *desbostié* que donne Godefroy.
3. [De l'anglais *deep*, néerl. *diep* « profond »; ici « profondeur ».— G. P.]
4. On se rappelle involontairement la locution populaire : « envoyer dinguer quelqu'un », l'envoyer au diable.
5. [Il faut probablement lire *doginarde* et rattacher le mot à *dougen* que Mistral donne avec le sens de « tonne ». — A. Th.]
6. Peut-être faut-il lire *d'ollerie*.

Doucemille. — XVIe s. Manne des deux especes, pimpinelle, *doucemille*, sariete (D'Arcussia, *Fauconnerie*, éd. 1605, fol. 86 vo).

Drille. — 1371. 2 paires de drapeaux, 1 corsot, les *drilles* de 2 coutres et 2 chaitiz chapperons viez (Prost, *Inv. mobiliers*, I, 234).

Dronc[1]. — 1382. III poulies pour les *droncs* fournies semblablement (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 122). — Un bout d'une vieille corde a *dronc* contenant environ XXXVI braches (*ibid.*, 143).

Dropost. — 1401. .III. aubes et .III. amis a parures de personnages au *dropost* des festes pasquerez (Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, 818).

Dunette[2]. — 1584. Aucuns oyseaux appellez *dunettes* sont engendrez ès dictes navires sans copulation de masle ny de la femelle (Jean des Caures, *Œuvres morales*, 633). — 1600. On voit plusieurs autres petits oyseaux nommez *dunettes*, et des rats et des souris s'engendrer du sel qui est dans les navires (Cl. Duret, *Du flux et du reflux de la mer*, 332).

Effriboter. — 1542.

S'on ne l'eust osté de sus moy,
Mordé, je l'eusse *effriboté*.

Pionnier de Seurdre, dans le *Bull. du Bibliophile*, 175, no du 15 avril 1896.

Emandoyer. — XVIe s. Les harquebuses du dit Cartier avoient esté par les assaillans *emandoyees*, ce qui se pouvoit bien faire (Haton, *Mém.* p. p. Bourquelot, II, 944).

Emmamotté. — 1649. On avoit trouvé en sa maison un pauvre saulnier, *emmamoté* de quantité de crapaux morts et vifs (C. Port, *Arch. de la mairie d'Angers*, 436).

Empaturer. — 1495. Et sur icelle pane mettre tout nouveau comble *empaturé* et hotté. — Et le dit chemin *empaturé* sur les panes et rechupt de festes et ventrieres (Loriquet, *Arch. hospitalières de Béthune*, 72).

Empelté[3]. — 1595. Constantin en l'estendart imperial qui s'appeloit labarum posa le signe de la croix *empelté*, enrichy de l'or et de la pierrerie la plus riche (Florimond de Remond, *De la couronne du soldat*, 12).

Empetouger[4]. — 1584. Pensant prendre un coadjuteur, il *s'empetougea*

---

1. [Identique à *drenc* (Godefroy), du norois *throngua*, presser; cf. La Roncière, *Hist. de la mar. franç.*, I, p. 118. — A. Th.]
2. Désigne la grive (*thrush*) d'après Cotgrave.
3. [C'est le provençal *empeltar*, enter, employé au figuré comme pourrait l'être le français *enter* lui-même. — A. Th.]
4. Probablement « empêtrer ». Cf. *patauger*.

encores plus qu'auparavant en peine, soin et esmoy (Thevet, *Vrais portraits et vies des hommes illustres*, 252 r°). — Il se trouva lui mesme *empetougé* au brouillis plus avant qu'il n'eut souhaité (*ibid.*, 577 v°).

Empunier [1]. — XIVe s. Nous ne somes mie sans plus conchiet (*lire* touchiet ?) de visces, mais *empuniet*, et deux fois muert ki par ses armes meismes se destruit (*Li Ars d'amour* p. p. Petit, I, 62).

Enchaplot [2]. — 1371. 1 fessoul, une robe, 1 dart a soier aux prez, ensamble les *anchaploz* (Prost, *Inv. mobiliers*, I, 235).

Enchiffré. — XVIe s. N'a pas longuement qu'un mignon ainsi effeminé, refrisé, *enchiffré*, goudronné, faisoit la guerre par gausserie a un vieil capitaine (Noel du Fail, *Contes d'Eutrapel* p. p. Guichard, 283).

Enchoquier, achoquier [3]. — 1347. Un fief...'appiellé Gadrimès, liquels fu Jehan de Tenremonde, tout ensi qu'il est aukiés, hebregiés, plantés et *achoquiés*, et tout çou qui y tient a clau, a keville, a cimant et a rachine (Hautcœur, *Cart. de l'église Saint-Pierre de Lille*, II, 717). — 1369. Manoir, prés, yauwes, gardins... tout einsi que il sont, sieent, s'estendent, plantet, aukiet, *enchoquiet*, hayet, hebregiet (Id., *ibid.*, II, 779).

Enfouir, s'enflammer, rougir [4]. — XIIe-XIIIe s. Quar li cuers enspris des aguilhons de sa iror fremist, li cors tremblet, la face *enfouist*, li oelh enasprissent (*Livre de Job*, dans Le Roux de Lincy, *Livre des Rois*, 514).

Engal [5]. — 1567. Les sujets de Rosemont ne seront imposez ny ne payeront aucun *engal* ny peage (Bonvalot, *Cout. du Val de Rosemont*, 21).

Engravement [6]. — 1367. Un *engravement* en un des costés du portail pour asseoir un eschelier de bois par dehors pour monter ou hourdeis du dit portail (Joubert, *Comptes de Macé Darne*, 66).

Enkievré. — 1359. Une autres elles de velours et ynde cendaus, *enkievrees* de bourge, fringies de soie (Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, 408).

---

1. [Forme populaire de *empoisonner*, correspondant au simple *puisnier*; Godefroy n'en donne pas d'exemple. — A. Th.]
2. [Petite enclume portative sur laquelle le faucheur bat sa faux ; cf. Mistral, *encap*. — A. Th.]
3. [Correspond au francien * *ensoucher*, * *asoucher*, et signifie probablement « garnir de souches ». — A. Th.]
4. Cf. *enfouer* dans Godefroy. Ce verbe a pour racine le latin *focus*.
5. [Sorte d'impôt ; cf. l'art. *angal* de Godefroy. — A. Th.]
6. Entaille ? Le mot est dans Godefroy, mais avec un tout autre sens.

Ensaouvré. — 1325. Ordené est que nul drap blanc ou camelins ne soient enflourees, encrees, ne *ensaouvrees* sur paine de forfaiture (Bonnin, *Cart. de Louviers*, II, 27).

Entoupir [1]. — 1545. Les scorpions par l'atouchement de l'aconit deviennent endormis et *entoupis*, et pallissans et estourdis (Gueroult, *Hist. des plantes*, 68).

Entrasille. — XIIIe-XIVe s. Que d'ores en avant nulz du dit mestier ne fera *entrasilles* ne cassieux pour verrieres (*Ordonnance sur le métier des huchers*, dans Aug. Thierry, *Doc. inéd. sur l'hist. du Tiers État*, I, 796).

Entrebiguer. — XIVe s. Je *entrebyguerai* les noms ainsi comme fist Gracian en la compilation du canon (Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, I, 3, édit. 1531).

Equipou. — 1396. Chascun *equipou* de poiz, II d. (*Coust. de Dieppe* p. p. Coppinger, 83).

Erubiner. — XVIe s. Mais quant il fut au siege (papal), il fut comme les autres *erubinant* ab hoc et ab hac, et ne vesquit pas longuement (Bonivard, *Source de l'idolâtrie* p. p. Fick, 87).

Esbalufreement. — XIVe s. Si ferirent en nos gens si *esbalufreement* et malostruement et sans avis qu'ils les abattoient et tuoient sans pité (*Récits d'un bourgeois de Valenciennes* p. p. Kervyn, 203).

Esblaré [2]. — Calvaster, chaulve, *esblaré* (Ch. Estienne, *Dict. latino-gall.* édit. 1552). — 1600. Un certain vieillard, personnage venerable, chaulve et *esblaré* (D'Averoult, *Fleurs des exemples*, t. II, 583).

Escabesche [3]. — XVIe s. Metz toi doncque en un barril, et te jettes en *escabeche* : tu viendras toute moulue (De La Grise, *Lettres de Marc-Aurèle*, 502, édit. 1577).

Escachon. — 1532. Par devers la mer d'icelle piece a un *escachon* de terre fieffee close de mur qui contient de long huit perches et de ley trois perches trois quars, somme que le dit *escachon* contient (De Merval, *Doc. relatifs à la fondation du Havre*, 397).

---

1. Ce verbe n'est que le synonyme d'*étourdir*, car un autre traducteur de Fousch, Maignan, dit avec plus de précision : « les scorpions demeurent estourdis par l'attouchement d'aconit ».
2. Godefroy donne un seul ex. du XVI-XVIIe s., et l'explique par « bouffi ».
3. [C'est l'espagnol *escabeche* « saumure ». — A. Th.]

Escaté. — XIVe s. Et coururent sus au conte et a ses gens de toutes pars a tout grandes et grosses picques..., a grans fors haucquetons vestus, fort rudes gens et malostrus, et ungs haulz sorlers *escapés* cauchiés (*Récits d'un bourgeois de Valenciennes* p. p. Kervyn, 203).

Escarse. — 1467. A Pierre de la Wart pour avoir taillié les *escarses* qui soustiennent les ogives des grandes vaultes (Deschamps de Pas, *L'église de Notre-Dame de Saint-Omer*, 58).

Escavon. — 1674. Six couvertoirs de locquettes et *escavons* doubles (H. Loriquet, *Arch. hospitalières de Béthune*, 47).

Eschacon ou Eschaçon. — XIIIe s. As eschas ni a tables nul frere dou Temple ne doit juer, ne as *eschaçons* (*Règle du Temple* p. p. Parent de Curzon, 185).

Eschardre. — 1540. 1 scabelle a asseoir, 15 d.; 2 *eschardres* de terre, 10 d. (Babeau, *Vie rurale*, 340).

Escharpoule [1]. — 1364. 12 petites *escharpoules* de fy blanc (Prost, *Inv. mobiliers*, I, 37). — 5 escharpoules de fy blanc (*ibid.*, 38).

Eschaubourade [2]. — XVIe s. Et si tost n'estoit donné le signal de la gresle future que vous n'eussiez vu les Cleoneans accourir de toutes parts, et qui coupper la gorge a son agneau frisé de blanche toison, qui a son poussin... et tout soudain la nue s'escartoit... Que si a ceste *eschaubourade* quelqu'un se trouvoit qui ne peust a point nommé fournir d'aigneau, de poussin ou de coq, il estoit quitte en se perçant le doigt avecques un stilet ou alesne bien pointue (P. Le Loyer, *Hist. des spectres*, 695, édit. 1605).

Eschaulbre [3]. — 1366. Une aichote, la teste despecie; une *eschaulbre* a rouhier (Prost, *Inv. mobiliers*, I, 82).

Eschenote [4]. — 1368. Deux *eschenotes* d'estain, carrees, necessaires a servir a l'auté de lad. chappellenie (Prost, *Inv. mobiliers*, I, 157).

Eschermeté. — 1405. 1 demi drap d'or blanc *eschermeté* de solaus et d'estoiles (Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, 896).

Escherulle. — 1344. Pourpois, saumons, *escherulles* (Prost, *Inv. mobiliers*, 19, en note).

---

1. [Paraît signifier « pelote »; cf. le prov. *escapoulon* « coupon, échantillon » — A. Th.]
2. [Signifie manifestement « échauffourée »; y a-t-il contamination du prov. *escoumbouirado*, qui a le même sens? — A. Th.]
3. [Pour *eschaupre*, du latin scalprum; cf. le fr. *échope* et *échople*, le prov. *escalpre*, etc. — A. Th.].
4. [Pour **chenote*, **chanote*, diminutif de *chane* « burette ». — A. Th.]

Eschoiseler [1]. — 1560. Sy vous voulez destruire et faire mourir formiz quand ilz sont environ quelque arbre, il faut *eschoiseler* et remuer la terre environ (Nic. du Mesnil, *L'art de cultiver jardins*, 123 v°).

Escillon [2]. — XIIIe s. Et kiconques fait markiet de tiere ahaner, li ahaniers doit porter le semence a cans, et si ercera le marc IIII fies de loial erce... et la premiere roie de la gaskiere un sour un et sans *escillon* ; et s'il i faisoit *escillon*, et on s'en plaignoit, il l'amenderoit pour V s. (Tailliar, *Recueil d'actes*, 407).

Esclaimeté. — XIVe s. Et (le temple) estoit enclos de mur de haut .XXV. coultees par dedans et par dehors du haut de .XXXX. coultees selon l'*esclaimeté* de la valee (J. de Vignay, *Mir. hist.*, III, 82, édit. 1531).

Esclandratte. — XVI-XVIIe s. *L'esclandratte* terne au dehors, mais portant son feu et son esclat au dedans (P. Camus, *Homelies mariales*, 89, édit. 1620).

Esclaon. — 1305. Item .III. *esclaons* d'argent a fondre fromage (Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, 170).

Esclerre. — 1468. Item .IIII. bateaux pour le pont et .II. pour la planche et .IIII. *esclerres* et .IIII. bardes pesant .LXVII. livres (Joubert, *Hist. de la baronnie de Craon*, 349).

Escloppin [3]. — 1628. On prend une granade de fer... laquelle on remplit jusques au milieu de poudre fine bien fortement entassée, afin que le feu la touchant elle face son effet tant plus roidement ; le reste est remply de la mixtion la plus forte qu'on peut avoir, laissant un *escloppin* ou une mesche au milieu pour entretenir le feu jusques a son temps (*Traicté de l'artillerie*, 127).

Escochon [4]. — 1465. Des dixmes de Sardre et de Sainct-Laurens, toutes moitives paiees, et en ce comprins les *escochons* quittes et le degrun de la choiste des charrestes (Joubert, *La Vie privée en Anjou*, 110).

Escoiel [5]. — XVIe s. Au dict Guenault pour... avoir recherché et regallé la couverture de la maison du dict moulin Boizon, a icelle mys des *escoyaulx* aux boutz des chevrons pour jecter l'eaue plus loing (Chevalier, *Comptes de Diane de Poitiers*, 298).

---

1. [Paraît dériver de l'ancien français *choisel* (voy. *Rom.*, XVI, 564) et signifier « creuser ». — A. Th.]
2. [Peut-être « sillon ». — A. Th.]
3. [Faute pour *estoppin* ; cf. l'art. *étoupin* du *Dict. général*. — A. Th.]
4. [Bale du blé ; cf. Dottin, *Gloss. du Bas-Maine*, au mot *ékochon*. — A. Th.]
5. Expliqué par « poutre » dans Godefroy, sens qui ne convient pas ici. [Pour *coiel*, aujourd'hui *coyau*, qui est effectivement une sorte de poutre. — A. Th.]

ESCOLAILLER : XIVe s.

Quant l'amirax l'oï, s'embroncha la ventaille,
De la peor qu'il ot, trestos s'en *escolaille*.

Conq. de Jérusalem p. p. Hippeau, 6287.

ESCORNOFLE. — XIIe s.

Fous est qui le feu esteint sofle ;
Cuit m'a le reis de l'*escornofle*,
Servi m'a d'estrange gastel.

Benecit, *Ducs de Normandie*, II, 15362.

ESCOUPE [1]. — 1337. 1 dragier et une *escoupe* (Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, 313).

ESCRINCE [2]. — XVe-XVIe s.

Au doulx Jesuscrist puisse plaire
L'escrince que je luy feray.

Gringore, *Vie de Mr S. Loys*, II, 140, Bibl. elz.

ESCUSSON [3]. — 1368. A Lorancin le Seneschal, vallet de chambre du roy... pour 3 *escussons* pour le stomac Mgr., 6 franz (Prost, *Inv. mobiliers*, I, 152).

ESFOIL [4]. — 1463. Et aussi y ay receu, tant par mes mains que par les mains du dict recepveur, tout le proufict et revenu de l'*esfoil* des bestes, tant aumailles que autres de la dicte terre de Vaulx (Joubert, *Vie privée en Anjou*, 159).

ESGALBOCHE [5]. — 1552. Icelluy Le Moyne gecta un baston appellé *esgalboche* apres ce depposant, et ce d'advantage luy gecta ungn poignard de gict (Joubert, *Les misères de l'Anjou aux XVe et XVIe s.*, 343).

---

1. Ce mot « escoupe » que l'on a expliqué à tort par « écueil, assaut, coup » est simplement le français *coupe* ou *secoupe* (= *soucoupe*), pris au fig. dans les ex. cités par Godefroy.
2. [Mot douteux. Peut-être faut-il lire « estrinne ». — G. P.]
3. [Cf. *Dict. général* : « *Ecusson*, II, 5, sachet piqué contenant des poudres cordiales qu'on appliquait jadis sur la région du cœur, de l'estomac ». — A. Th.]
4. « Parturition des bêtes » explique Joubert.
5. [Peut-être faut-il lire *esgalboché* et rattacher le mot à *bilboquet* et à *quilboquet* ou *équilboquet*, terme technique qu'on trouve dans Littré et dans le *Dict. général*. — A. Th.]

Esgaugrinier [1]. — XIIe s.

N'eit pas envie de autrui terre
Esgaugrinier n'a tort conquerre

Est. de Fougieres, *Livre des manières* p. p. Kremer, v. 93.

Eskier. — 1315. Pour .I. *eskier* rencauchier, II, s. (Richard, *Thierry d'Hireçon*, 52). — Pour .I. nœf *eskier*, pour une keville de car, pour .I. martel (*ibid.*, 52).

Eslecter, elleter. — 1492. *Eslecter* les pommiers, et armer les entes des jardins (Beaurepaire, *État des campagnes dans la Haute-Normandie*, 19). — 1507. Cherfouir pour chascun an l'un des jardins et *elleter* (*ibid.*, 60).

Eslierre. — 1382. Item deux entremises pour les bancs. Item deux *eslierres* (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 125).

Espabre. — 1416. Deux orilliers d'*espabre* vert doublé de sendal vermeil (Beaurepaire, *Inv. du château de Chailloué*, 6).

Espacher [2]. — XVIe-XVIIe s. C'est a ce coup que furent enlevees, *espachees* et brullees toutes les reliques desquelles l'empereur Charlemagne avoit honoré et anobli l'église de Sarlat (J. Tarde, *Chronique de Sarlat*, 254).

Esparce, eparse. — 1422. L'office de l'*esparce* (Hautcœur, *Cart. de l'église Saint-Pierre de Lille*, II, 919). — XVIIIe s. L'on convoqua une assemblée générale au 26 juillet, où l'on prit la résolution... de faire neanmoins exécuter ces obits aux dépens de l'*éparse* (*ibid.*, II, 734).

Espareit. — 1297. Et pour cest cens l'an ont il mis en contrewaige lor piese de vigne k'il ont deleis la vigne Lorant lou munier, an droit l'*espareit* Jehan Kokille (De Wailly, *Actes en langue vulg. contenus dans la Collection de Lorraine*, n° 350).

Esparve. — 1382. Item d'un clou d'une *esparve* et de clou de tillac, le pesant a II^cXLIV livres (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 146).

Espaumal. — 1405. Les sewieres, *espaumaus*, esclùzes des viviers (cité dans Godefroy, v° *sewiere*).

Espercine. — 1382. Item d'*espercines* qui ont servi (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 92). — Item une piece d'*espercine* contenant environ LXX braches (*ibid.*, 103).

---

1. Autre ex. au vers 700, mais très obscur.
2. [Italianisme non encore signalé, de *spacciare* « débiter, vendre ». — A. Th.]

Esperté, espérance [1]. — XVIe s. Il fault donc observer totalement que l'office de misericorde n'ayt en soy mesme *esperté* de recevoir retribution des hommes (*Trad. de Lactance*, 605, sans nom d'auteur).

Espette [2]. — XVe s. Le mesel, l'aveugle, l'*espette* (cité dans Petit de Julleville, *Mystères*, II, 535 et traduit au glossaire par « cul-de-jatte »).

Espie. — 1396. Il y a poissons qui ressemblent harens, si comme selletans et *espies*, dont pescheurs et marchans ne doivent riens venans de la mer, se lz ne sont sallés (*Coust. de Dieppe* p. p. Coppinger, p. 73).

Espillon. — 1337. .III. muis, deus rasieres et demie d'*espillon* (Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, 323).

Espinart. — 1367. Une once de fil *d'espinart* pour aceudre les rubans au cincelier (Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, 477).

Espiote [3]. — 1367. Par le dit Marie fut delivré pour la despense des vallés et chevaux d'*espiote* .v. quarties de froument (Izarn, *Comptes et recettes du roi de Navarre*, 65). — 1371. 1 boisseaul froment, 1 boisseaul fasole, 1 boisseaul orge, 1 boisseaul *espiote* (Prost, *Inv. mobiliers*, I, 232).

Esquelage. — 1588. Si aucun des chanoines fault a venir au service divin devisé sans *esquelage*, convenable assoine et loyal, nous voulons qu'il soit tenu a payer trois tournois au non de peine ou de correction (Aug. Le Prévost, *Mém. et notes pour le départ. de l'Eure*, III, 222).

Esquembieu [4]. — 1382. .I. huvelot et .II. *esquembieus* (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 125, etc.).

Esqueriche. — 1267. Nous avons baillé par escange a mon segneur de Bove... les ostises que nous avions a ce jour en le vile de Harbonieres en chens, en rentes, en *esqueriches* et en toutes autres droitures (De Wailly, *Actes contenus dans la Collection de Lorraine*, p. 86).

---

1. « Tenendum est igitur omni modo, ut ab officio misericordiæ *spes* recipiendi absit omnino » (Lactance, *De vero cultu*, chap. XII).

2. [Lire probablement *espetté*, composé avec *pied* comme *esrené* avec *rein* ; Godefroy a le verbe *espieter*. — A. Th.]

3. Cf. *espeete* « partie d'une charrette » dans Godefroy à la date de 1541. Le mot aurait-il dans le premier exemple le sens de « charrette » ? [Je crois que de part et d'autre *espiote* correspond au franç. *épeautre*. — A. Th.]

4. [C'est le franç. actuel *écubier*, terme de marine bien connu : cf. La Roncière, *Hist. de la mar.*, I, 122. — A. Th.]

Esqueteau. — 1382. Deux poullies a encre fournies de ploumas de coivre, de chevilles de fer, roullés et *esqueteaux* (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 122). — De grans mouffles de fer garnies de grans roues de cuivre, de chevilles de fer, rouellés et *esqueteaux* (*ibid.*, 144). — Rouellez de fer pour *esqueteaux* (*ibid.*, 144).

Esquieul. — 1382. Tous les *esquieulx* qui vont de bout a autre au dehors des costez de la dite barge (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 124). — Item les chambres a clorre aux bancs ; item les *esquieulx*. (*Ibid.*, 126).

Esquipel [1]. — 1425. Item en l'*esquipel* du dist coffre deux petitz drapeaulx a mettre sur le bers d'un enfant (*Inv. de Pierre Sureau* p. p. J. Félix, Rouen 1892, p. 73).

1. Essai. — 1334. Trois aulnes de *essay* pour couvrir les sieges de nos seigneurs de l'eschiquier (Delisle, *Actes norm. de la Chambre des comptes*, 71).

2. Essai [2]. — 1553. Item un *essay* d'argent doré (Joubert, *Hist. de la baronnie de Craon*, 472).

Esse [3]. — XIIIe s. Dont primes refu Cesar en *esses* de la guerre (Jeh. de Tuim, *Hyst. de J. Cesar*, 60, Settegast).

Estai. — 1496. Plusieurs *estais* de martres, mis en un sachet (*Inv. de mobilier*, dans le *Bull. archéol. du Comité des travaux hist. et scient.*, ann. 1885, p. 42).

Estailette, stailete. — 1404. Quatre tappis d'*estailette* brune (Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, 843). — Trois couvertouers de lis, l'un de *stailete* fourré de menu vair (*ibid.*, 846). — Une autre longue houppelande de *stailete* vermeille (*ibid.*, 848).

Estalon. — 1611. Il leur a cy devant concedé (aux habitants de Montpellier)... la faculté de mettre sus en la ditte ville l'art, labeur et exercisse de drapperie de laine et de soye, de flassades, *estalons*, barragans, chapelleries (Germain, *Hist. du commerce de la ville de Montpellier*, II, 522).

Estamain [4]. — 1437. En mineur d'ans, en sourt, en muet, en furieux, en *estamain*... ne peult estre fait compromis (Beautemps-Beaupré, *Cout. d'Anjou et du Maine*, II, 122).

---

1. [Cf. le français moderne *esquipot*. — G. P.].
2. [Coupe à faire l'essai des boissons. — G. P.]
3. A peut-être le même sens que *esce* (voir Godefroy).
4. Au tome IV, 85, même exemple, si ce n'est qu'on lit *estamant* au lieu d'*estamain*.

Estandelar. — 1382. Le paillol de proue sur quoy l'on met le cendail, une table d'*estandelar* de xv pieds de long (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 91).

Estantare. — 1382. Item d'*estantares* fournies de tailles, .vi. braches (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 106).

Estarcho, brancard. — 1421. Le val de Botry ou les ployeurs de Josué porterent l'*estarcho* avecq leur crappe de roisin [1] (Ghill. de Lannoy, *Œuvres*, 86, éd. Potvin).

Estellouere [2]. — Trente huict solliveaux, six arbalestiers, dix *estellouères*, vingts chevrons, le faiz et le surfaiz, quatre travées (Chevalier, *Comptes de Diane de Poitiers*, 227).

Esteulet, estrellet. — 1405. Item, .i. *esteulet* d'or a filer, xi s. (Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, 918). — 1405. Un *estrellet* d'or a fuisiel (*ibid.*, 884).

Esteuvé. — 1339. Cent platez dont il y en a lx de reparacion couvertez de canevas, xi. couvertes de canevas et y a ix *esteuvez* (Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 207).

Estoupperol. — 1382. Item de vieil clou d'une esparve et de petit clou *estoupperol*, et plusieurs autres manieres de cloux (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 112). — Item de petit clou *estoupperol* neuf (*ibid.*, 112).

Estusson. — 1432. Item pour pourveoir ad ce que l'eaue viengne en ceste ville par la Planche-Clement, ainsi que faire souloit, afin que les molins puissent moldre..., messieurs des eglises Saint-Pere et Saint-Estienne de Troyes... maintiennent que la ville devait retenir l'*estusson*, et tout ce qui était depuis l'*estusson* jusques aux tours de la dite Planche (Roserot, *Reg. des délibérations du Conseil de Troyes*, 200).

Estrible [3]. — 1382. Item une courbe sur les bites a abouter à l'*estrible* (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 125).

Estroyelle [4]. — 1374. Pour plusieurs *estroyelles* de cuir a faire cole (Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, 526).

---

1. Cf. *Livre des nombres*, ch. 13, verset 24.
2. Je ne sais si c'est le même que *estalliere* dans Godefroy ; en tout cas le sens est bien différent.
3. [Probablement variante de *étrave* ou *étable*. — A. Th.]
4. [Lire *escroyelle*, diminutif d'*escroe* « lambeau » ; l'expression *escroe de cuirien* est dans le *Livre des mestiers*, et Godefroy a deux exemples de *escroele* qu'il définit dubitativement par « morceau ». — A. Th.]

FAFIOT [1]. — Les lupins... ne doivent pas estre prins en cet endroit pour une espèce de monnoye, mais pour de vrays et naturels lupins, dont on se servoit au jeu, comme on fait aujourd'huy faute d'argent sur jeu de *fafiots*, de jettons, ou de marques (Savot, *De la matière des médailles antiques*, 62, édit. 1627).

FALAINE [2]. — 1591. Icelle deposante et une fille de chambre... prindrent ung manteau de *falaine* blanche, supplyant le sieur du Plessis qu'il permist de le donner à icelle dame pour se couvrir (Joubert, *Hist. de la baronnie de Craon*, 216).

FANFADE. — XVIe s.

Puis maintenant il fault aux champs aller
Se recreer pour n'estre plus malade,
Et pour ce fault a madame parler
En souspirant et faisant la *fanfade*.

Caquet des bonnes chambrières, dans Montaiglon, *Anc. Poés., fr.* V, 77.

FARFARESSE, brodeuse [3] ? — 1455. Maistresses *farfaresses* de franges et rubans de fil et de soie (Sauval, *Hist. des antiquités de Paris*, III, 354).

FARGE. — 1387. La *farge*, courtepointe ou autre couverture a lict... chascun cornet, .I. denier (Fréville, *Commerce maritime de Rouen*, II, 156). — XVIe s. Lincieux, *farges* et couvertures (Picot et Nyrop, *Recueil de farces*, 192).

FAULIERE, FOLLIERE, feu de joie. — 1474. Le jour de l'entree de mon dit seigneur l'on feroit des *faulieres* et le soir on allumeroit torches (*Bull. du Comité des travaux hist. et scientifiques, section d'histoire*, 1882, p. 315). — XVIe s. J'estime qu'on allume ici la *folliere* d'Hercule (τὴν πύραν). (Filbert Bretin, *Trad. de Lucien*, 44, édit. 1583.)

FAUQUET. — 1634. Il y en a (des oiseaux marins) qui vivent et demeurent en certaines places, comme les hape-foies, marmetes, *fauquets*, maupoules au banc des morues (Cleirac, *Termes de marine*, 518, édit. 1670).

FAURAIN. — 1361. A Jehan Bernart pour le plonc dont a vestit le *faurain* et le floron dou capitiel de le eglise Saint-Pierre (Dehaisnes, *Hist. de l'art en*

---

1. [Cf. l'argot *fafiot garaté*, billet de banque. — G. P. ; cf. *fafiot* « fanfreluche » dans le patois berrichon. — A. Th.]
2. Cf. *flaine* dans les *Mélanges étymologiques* de M. A. Thomas.
3. [Lire *faisaresse*, c'est-à-dire « faiseuse » ; les féminins en *-aresse* se sont maintenus à Paris, dans quelques cas particuliers, jusqu'au XVIIIe siècle. Cf. l'art. *recommandaresse* du *Dictionnaire général ;* le ms. suivi par M. R. de Lespinasse (*Les Métiers de Paris*, I, 31) écrit concurremment *commandarresses* et *commanderresses* dans la célèbre ordonnance de 1350, titre 28. — A. Th.]

Flandre, 440). — 1427. A Gilles Roy, plommier, pour VI pieces de plome servant a revestir les *faurains* des fenestres de la halle (Houdoy, *Halle échevinale de Lille*, 50). — A Pietre Robert, peintre pour avoir armoyé les escus, *faurains*, poyes (de La Halle). (*Ibid.*, 50.)

FERMECHAL. — 1369. A Jacote de Rovre... pour 10 cloux de louton et pour 6 *fermechaux*, pour mettre sur les livres, 7 groz. (Prost, *Inv. mobiliers*, I, 207.

FERRETTE[1]. — 1582. Ceux la qui ont si bien fait leurs *ferrettes* en ce royaume, comme le comte de Chateauvieux (De Montaud, *Miroir des François*, 360). — 1584. Elle n'eut rien de plus expedient que... vuider le royaume, apres toutesfois qu'elle eut bien fait ses *ferrettes* (Thevet, *Vrais portraits et vies des hommes illustres*, 233 r°).

FESCHE, FESQUE[2]. — XIIIe s.

Et si li covient herche,
La civiere et la *fesche*.

De l'Oustillement au Vilain, dans Montaiglon et Raynaud, *Rec. de fabliaux*, II, 153.

FEVREL. — XIVe s. De l'enfleure il y a deux causes ou plusieurs, dont l'une est engendree au moys de juillet, quand les brebis mangent une herbe que l'on appelle *fevrel* (Jehan de Brie, *Le bon berger* p. p. Lacroix, 30).

FICQUIER. — 1510. La dicte reviere flue et reflue, tant du costé du nort que du soir, depuis le *ficquier* du dit lieu d'Auxsud, au dit costé du nort jusqu'au Noirport (Fréville, *Commerce maritime de Rouen*, II, 417).

FIEGOT. — 1367. Pour .II. *fiegoz* de pierre pour la dite maison renduz sur le lieu (Joubert, *Comptes de Macé Darne*, 29).

FIERNANCE[3]. — 1265. Li linages de celui Jakemin waitierent et encaucierent mes jurés pouvans mal a faire. De lequele *fiernance*, et de le haine que li ami celui Jakemin s'eurent, et de l'awet et de l'encauc k'il fisent viers mes jurés dou Bruille... Jehans Tiebaut et leur enfant tout l'ont amendé enviers mes jurés dou Bruille (Herbomez, *Hist. des châtelains de Tournai*, II, 145).

---

1. [Gain, profit. Peut-être venu de la locution *ferrer la mule*. — G. P.]

2. Dans le Glossaire le mot est expliqué à tort, je crois, par « bretelle pour porter une civière », comme le prouve cet exemple de 1428 : « *Fesque* ou brouette a porter fiens » (Beaurepaire, *État des campagnes en Haute-Normandie*, 393).

3. Sans doute « querelle, mauvais traitement ». Cf. l'art. *ferner* de Godefroy.

Fiertris. — 1460. Item fait contre les vis du pignon nort deux pilers et arboutans estoffez de cleres voyes, *fiertris* et fioles. Item fait un arboutant estoffez de obineaux et eslevé a IIII tas pres du *fiertris* (Deschamps de Pas, *L'église Notre-Dame de Saint-Omer*, 52).

Finque. — XVIe s. Estois contraint de boire deux ou trois veltes, gracieux compulsoire, pour me rendre la cervelle plus *finque* et deliberee (Du Fail, *Propos rustiques*, 15, Bibl. elz. [1]).

Finte. — 1382. Item de clou d'un pié de lonc apelés *fintes* (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 146).

Flageu [2]. — XIIIe s. Toute quinquaillerie, ce est a savoir, *flageus*, toreis, mireeurs... ne doivent rien (Beaurepaire, *Vicomté de l'eau de Rouen*, 146).

Flerge. — 1408. Item les tourillons des appeaulx et les *flerges* racouchés par devant et racourchié par derrière pour donner moins de fais a l'orloge (Houdoy, *Halle échevinale de Lille*, 52).

Flet. — 1640. Civieres, rateliers, éclettes, *flets*, rateaux (*Statuts des futaillers-tourneurs*, dans Ouin-Lacroix, *Corporations de Rouen*, 674).

Flonc. — 1382. Item de tailles de *flonc* embrouquiés de coivre (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 160).

Flouée. — 1604. Les dits pescheurs doivent au dit sergent chacun une alloze et au roy nostre dit seigneur chacun une poingnee d'esplent a chacune *flouée* (Beaurepaire, *Vicomté de l'eau de Rouen*, 149).

Fluwel [3]. — 1354. Pour une pieche de *fluwel* royet (Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, 383).

Focque. — 1566. Ceulx qui ont bœufs et chevaux, hayant avec leurs harnois, et ceulx qui n'auroient point harnois, a force de leurs bras, faulx, *focques*, faucilles, ratiaux... (*Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. I, 4e série, p. 70).

Follays. — 1397. Que les (draps) velus que on fait en .XXIII. portees soient faites de laine sour fin et a .IIII. *follays*, dont les trois soient de lin, et le quart soit de laine (Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, 747).

---

1. [Mais il y a *frisque* dans l'éd. de 1547, reproduite par La Borderie, p. 16. — P. M.]

2. [C'est le mot bien connu *flajol* « flûte », dont nous avons conservé le diminutif *flageolet* : dans un texte parisien de 1467, les flûtes sont expressément nommées comme « choses appartenans au faict de quinquaillerie » (R. de Lespinasse, *Métiers de Paris*, II, 742). — A. Th.]

3. [C'est l'anc. franç. *veluel* « velours » repris du néerlandais *fluweel*. — A. Th.]

Foox [1]. — 1271. De deux moeles de moulyn, trois mailles; de deux *foox* a fevre, trois mailles (Tailliar, *Recueil d'actes*, 486).

Forbot. — XIIIe s. Chacun frere puet juer a chevilles tout le marrain sans fez, ou au *forbot*, se le marrain est sien (*Règle du Temple* p. p. P. de Curzon, 185).

Foul [2]. — XVIe s. Cela fait, faut lever la hampe qui appartient au grant veneur, puis les *fouls* qui se prennent au bout de la hampe du costé du col (Du Fouilloux, *Venerie*, 42 vo, éd. Fabre).

Fourcet. — 1454. A Climent de Landas couvreur d'estoulle..., pour avoir refait un casnel couvert sur le *fourcet* en plusieurs lieux necessaires sur les maisons des diz ladres (Loriquet, *Arch. hospitalières de Béthune*, 65).

Fourmier [3]. — 1371. Quiconques vouldra faire aucuns *fourmiers* de laine, tous faire les pourra en moins de demi aulne de lé (Fagniez, *Études sur l'industrie à Paris aux XIIIe et XIVe s.*, 340).

Fourrel. — 1437. .VII. peres de *fouriaux* pour charretes et .IX. peres de *fourriauz* pour charretes (J. Depoin, *Livre de raison de l'abbaye de Saint-Martin-de-Pontoise*, 182).

Fourse. — XVIe s. Elle purge et nettoie *fourses*, gratelles, rasche, roigne, ulceres (B. Aneau, *Tresor de Evonime*, 183, édit. 1557).

Freniete. — 1408. Item a rassis le rewe (de l'horloge)..., fait les destentes et *frenietes* par autre fachon (Houdoy, *Halle échevinale de Lille*, 43).

Fresnelle. — 1382. Item de *fresnelle* et de menue corde, le pesant a .XLVI. livres (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 145).

Fretel [4]. — 1465. Pour l'achat de cinq *freteaux*, achaptez pour meistre aux portouers et entonnouez du dict lieu de Vaulx (Joubert, *La Vie privée en Anjou*, 95). — Avoir mis trois *freteaux* a une portouere (*ibid.*, 97).

Friau. — XVIe s. Les frictions de la teste avec le pigne, brouesse de *friau*, linge de chambre, esponges (Jacques Duval, *Methode pour guarir les catarrhes*, 336, édit. 1611).

---

1. [Lire *foous*, c'est-à-dire *fols*, soufflets, du lat. follis ; cf. l'art. *fol.* 2 de Godefroy. — A. Th.]
2. [Le mot est dans Cotgrave, mais évidemment d'après du Fouilloux, et défini au jugé. — A. Th.]
3. [M. Fagniez explique *fourmier* par « espèce de drap » (*l. laud.*, index alphabétique). En réalité, un *fourmier* est une pièce d'étoffe destinée à couvrir un siège (forme); cf. l'art. *formier* 3 de Godefroy. — A. Th.]
4. [Diminutif de *frette*. — A. Th.]

Fribolet, ette, sorcier, sorcière. — xvie s. *Fribolet*, en langage françois signifie un sorcier (Le Loyer, *Hist. des spectres*, 702, édit. 1605). — Il ne faut pas s'esbahir si la femme d'Endor estoit sorciere ou *friboulette* (Id., *ibid.*, 702).

Fridoche. — 1667. Laquelle terre contenant huit et neuf arpens en haut et *fridoches* (Reveillaud, *Hist. chronologique de la Nouvelle France*, 180).

Frinché. — 1404. Ung ferrement a deux tranchans *frinchés* au bout, pour fendre la longe du sanglier quand on le deffait (Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, 850).

Friolle. — 1732. Une vache *friolle*, 30 livres (Babeau, *Vie rurale de l'ancienne France*, 362).

Frison [1]. — Le rasle, le *frison*, la caille, la sarcelle (Michel le Long, l'*Escolle de Salerne*, 165, édit. 1660). Le *frison* est un oiseau ressemblant a l'estourneau qui frequente les vignes (*ibid.*, 175).

Gabois. — 1640. Sur chaque petite brouette hazée de *gabois* (Tarif d'impositions, dans Héron, *Doc. conc. la Normandie extraits du Mercure françois*, 354).

Gahoc, cahot, tuyau, acqueduc. — 1518. Le *cahot* qui traverse la dite jetée pour apporter l'eaue du fossé dedans le havre (De Merval, *Doc. rel. à la fond. du Hâvre*, 144). — Le chaint du *cahot* pour conduyre la fontaine dedans la dite tour (Id , *ibid.*, 173). — Au milieu duquel puits comme on le vouloit aprofondir et vuider les immondices qui y estoient, on trouva un *gahoc* ou canal de terre de godet..., lequel avoit quatre a cinq pieds de longueur (Du Val, *Hudrotherapeutique*, 277, édit. 1603.) — Toutes les eaux des fontaines qui abreuvent et remplissent les *gahocs* et cantons de notre ville (Rouen) sont toutes dures, salsugineuses (Id., *ibid.*, 25).

Galere [2] (Bonnet de). — Le 19 octobre 1562 j'achatté de Jehan Moustereul ung petit *bonnet de galere* qui me cousta six solz (*Journal du sire de Gouberville*, 99).

Galeron [3]. — xvie s.

Car en Paphos la gent la deiffie (Vénus)
D'un *galeron* de cinq triffes orné,
C'est a sçavoir d'ung chappellet tourné
Mignotement.

Guill. Michel, *Virgile*, de la Rose, à la suite des Eglogues, 30 vo, édit. 1540.

---

1. [Emprunt probable à l'italien *frisone* « gros bec », sur lequel voyez *Romania*, XXIII, 587. — A. Th.]
2. [Ce doit être un bonnet comme en portaient les galériens. — G. P.]
3. [Lat. *galerus*, argot mod. *galuron* et *galurin*. — G. P.]

Gamais : 1367. Item livra grans caillaux sauvages dont nous feismes tallier *gamais*, soubassement (Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, 481). — 1379. Duas columpnas lapideas macheriis canchelli dicte ecclesie ab extra conjungendas, *gamais* gallice nominatas (Loriquet, *Arch. du Pas-de-Calais*, 16).

Ganguerillié. — 1363. Une malecote partie de 2 draps, ung gippon de drap, ung chapoiron *ganguerillié* (Prost, *Inv. mobiliers*, I, 6).

Gargoulette [1]. — 1397. Une autre couppe d'argent doree a .III. *gargoulettes* par deseure (Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, 752).

Garillon. — XVIe s. L'essence est malicieuse de l'air qui est cras, nebuleux, stagneux, paludeux, ou qui sort... comme d'une cloaque, d'un canal ou ruisseau, ou *garillons* et lieux subterranées (Fierabras, *Methode chirurgicale*, liv. 2, édit. 1550).

Garloane. — 1337. Une paire de *garloanes* d'ivoire, prisiet .VIII. s. (Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, 320).

Gart. — 1400. Une nef nommee la nef Ste Anne..., avec la flaicte, gouvernail, une ancre, une hune, une alongue, .I. *gart*, .I. assonge, .VI. haubens (*Bull. de la Commission des antiquités de la Seine-Inf.*, VIII, 379). — 1411. V haubens, une assonge, .II. *gars*. (*ibid.*).

Girbolot [2]. — 1525. Le prevost a seigneur de Ribalpierre dit par son serement qu'il a aussi esté mallade bien fort et a mangier d'un *girbolot* de veaul a Wassleim (Lepage, *Doc. inédits sur la guerre des rustauds*, 212).

Gliode. — XVIe s. Ayés deux *gliodes* de barbier, et en l'un faictes un lict de vostre sel (J.-J. Vuecher, *Secrets et merveilles de nature*, 630, édit. 1596).

Godriolle. — 1213. Trois septiers de *godriolle* et trois septiers d'avoyne (*Cart. de Nostre-Dame de la Roche* p. p. Moustié, 436).

Gomon. — 1370. Unze montangs et osteaux rons et quatre *gomons* pesans cinq cens vingt et cinq livres (Joubert, *Comptes de Macé Darne*, 78).

Goute, goutot. — 1365. Une mait vendue 4 gros ; une arche *goute* vendue 6 gros (Prost, *Inv. mobiliers*, I, 69). — 1367. Une arche *goutote*, et .I. petit chiton (*ibid.*, 98). — 1368. .I. mourtier de moule, 3 andains *goutoz* (*ibid.*, 137). — Id., 2 andains *goutoz* de cheminee (*ibid.*).

Gourbeille [3]. — C'est comme si je donnois pour tiltre a un chapitre, des violons et des *gourbeilles*, ou bien des falots et des pantouffles (Garasse, *Recherches des Recherches*, 204, édit. 1622).

---

1. [Bec pour verser, de la même famille que *gargouille* ; cf. l'art. *gorgole* de Godefroy. — A. Th.]
2. [Gibelotte ? — G. P.]
3. [Probablement « corbeille ». — A. Th.]

Gradebrochier. — 1397. Pour avoir redrechié, rebouly et *gradebrochie* de nouvel quarante deux des tasses dorees de monseigneur (Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, 749). — Pour avoir redressé, rebouly et *gradebrouchié* cinq des chandeliers de monseigneur. (*Ibid.*).

Grasque. — 1404. Un tref, .I. mast, unz coupples de haubens, .I. estoy et .I. *grasque* (*Bull. de la Commission des antiq. de la Seine-Inf.*, VIII, 378).

Graviettes. — 1305. Pour le liuage d'unes *graviettes* fourbies, VIe s. (Dehaisnes, *Hist. de l'art en Flandre*, I, 164).

Gremispect. — 1404. De viridi fiendo secundum Normannos : accipe herbam quæ dicitur *gremispect*, et bulli cum cervisia et vino (Dehaisnes, *ibid.*, 824).

Greurelle. — 1554. Le cent d'ecrevisses six sols. Le cent de *greurelles*, cinq sols (Prarond, *Convivialités de l'échevinage d'Abbeville*, 72).

Grin : XIVe s. Et si en a d'aucunes bestes qui ont quatre piez et deux testes qu'on appelle *grin* (*Sydrac*, 573e responce, édit. 1528).

Grinsoire. — 1693. Un *grinsoire* avec un entonnoir de fer blanc (*Annales de l'Acad. d'archéologie de Belgique*, 4e série, I, 458).

Grumbas. — 1368. A Simon Talourt, Guillaume Cornuau charpentiers, qui furent V jours en celle sepmaine pour faire un *grumbaz* emprès le portal du dict chastel (Joubert, *Comptes de Macé Darne*, 59).

Guche. — 1382. *Guches* de fer pour roues de charios (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 144).

Guelier [1]. — 1586. En quelques cartiers d'Anjou on usurpe le nom de *guelier* pour un diable, et bien que ce soit entre les rustiques, si penseroy je que c'est une diction ancienne gauloise (Le Loyer, *Hist. des spectres*, 205, édit. 1605). — Les démons sont appellez... per les François *gueliers*, lutins, gobelins, moines bourruz, loupgaroux (André Du Chesne, *Controverses magiques*, 290, édit. 1611).

Gueze. — 1546. Il est advenu plusieurs ruptures des *guezes* et chaussees de la dite riviere (Bonnin, *Cout. de Louviers*, III, 81). — L'entretenement des dicts *guezes* et chaussees (*Ibid.*, III, 82).

Guibelleux. — XVIe-XVIIe s. Quand les abeilles sont trop grasses, elles ne font point de miel : mais elles deviennent paresseuses, *guibelleuses* et ne font que s'entrebattre (P. Camus, *Homelies*, 352, édit. 1620).

---

1. Godefroy a recueilli *guel*, emprunté du breton *gell*. *Guelier* en serait-il un dérivé ?

Guybelin. — 1304. Une piece et demie de *guybelin* de quoy l'on fist XVII cotes hardies (J.-M. Richard, *La Comtesse Mahaut*, 191).

Hacoizoner. — 1531. Les arches et avant-becz desquelz pontz au par.avant et aux deux costez des dites voustes seront faictz de pierre de taille et *hacoizonez* de chaux et de sable des dits deux costez (Joubert, *Hist. de la baronnie de Craon*, 450).

Hacon. — 1403. Al denonciation de Jehan Tournemine, commis a le garde des marchandises de la dicte fieste (de Lille), ils furent arrestés pour le sous-pechon d'avoir abattu plusieurs *hacons* (Hautcœur, *Cart. de l'église St-Pierre de Lille*, 877).

Haigne. — XIIIe s.

Lors est chascun tantost alé
Querre du sel du plus demeine
Qu'il troverent en une *haigne*
De quoi trestot le pain salerent.

Luque la Maudite, dans *Romania*, XII, 226.

Haligorne, niaiserie. — XVIe s. Vous nous vendez des *haligornes* (Viret, *Cuisine papale* p. p. Fick, 40). — Nos belles regles monastiques et autres semblables *haligornes* (Marnix de Sainte Aldegonde, *Différends de la religion* p. p. Quinet, II, 269).

Hamecel. — 1120. De integro brasario dimidium *hamecel* (Beaurepaire, *État des campagnes de la Haute-Normandie*, 96). De integro brassino dimidium *hamecel* cervisie (*Ibid.*).

Hanique. — 1531. Pour une demye *hanique* de viau et ung demy cochon, X s. (*Bull. de la Commission des antiquités de la Seine-Inf.*, IX, 370).

Hannonier[1]. — 1635. Le sr de Pesches est *hannonier* des dits Parsonniers (bois ainsi nommés), reçoit les habitants bourgeois, et ceux-ci lui paient les receptes comme les autres bourgeois de Pesches (*Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 4e série, I, 244).

Hanon. — 1415. A Varlet le telier pour son salaire d'avoir porté de Rayneval a Pincquegny .II. *hanons* prins ès bos de Rayneval (De Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, t. IV, 110).

Hanzin. — Que ceux qui pesquent au *hanzin* ne rivelette ne pourront pesquier ne riveler en riviere de Censse, se ce n'est pas le gré du seigneur a qui est la riviere (Dumoulin, *Coust. de Haynaut*, 406 vo, édit. 1581).

---

1. [Peut-être *anonier*. Cf. *anone*, *anonée* dans Godefroy. — G. P.]

HARIDON, chenevotte [1]. — 1628.

La vieillotte accroupie
De l'estouppe filoit, de qui les *haridons*
A sa bave collez, ressembloient ces chardons
Qui sont montez en graine.

Auvray, *Satyres*, 133.

HARIPLET [2]. — XVIe s.

Car nostre abbé, qui cognoist la pratique
De ceux qui n'ont vers luy leur devoir fait,
A resolu en son conseil qui picque,
Les envoyer trestous au *hariplet*.

Montifaud, *Triomphes de l'abbaye des cornards*, 102.

HARSE. — 1382. Item .II. racques et uns *harses* vieux (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 153).

HASPHAN. — 1302. Pour .III. siennes kevilles de fer et pour .II.*hasphans* mis a chiel annel, .IIII. s. (*Mém. de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 117e livraison, 1881).

HAUBAR [3]. — Les rougets ou barbehauts, les *haubars* qui sont brigne ou loubine (*Us et Cout. de la mer*, 115, édit. 1671).

HAYE [4]. — En temps calme et serain plusieurs grands poissons se jouent et nouent autour du vaisseau, comme marsouins, dauphins, *hayes*, tiburons (*Us et Cout. de la mer*, 518, édit. 1671).

HAYN. — 1525. Burreau Petter dit par serement qu'il a esté à Sauverne, par commandement des XXV hommes de la ville de Mormostier, a cause qu'il avoist deux chevalx et le *hayn*, pour ce qu'il estoit moitrier a l'abbé du dit lieu (Lepage, *Doc. inédits sur la guerre des rustauds*, 178).

HENNU. — 1433. Penniers de *hennus* a col, chascun doit .I. obole (Beauvillé, *Histoire de Montdidier*, II. 466).

---

1. Encore usité dans la Haute-Normandie.
2. Dans la *Muse normande*, *haripel*, *haripiaux*, *hariplet*, M. Héron rapproche ce mot de *haripas* (voir Godefroy).
3. [Peut-être altération de l'anc. espagn. *lobarro*, aujourd'hui *lobina*, nom du poisson appelé aussi *loubine* dans le midi de la France. — A. Th.]
4. [Néerl. *haai*, all. *haifich*, requin. — G. P.]

HERACLE [1]. — XVIe s.

Tant de nuicts qui nous font les *heracles* hurler.

Perrin, dans Charmasse, *Étude sur Fr. Perrin*, 231.

HERAILLE [2]. — 1433. 3 acres de terre blaees en blé, labourees en 3 *herailles* (Beaurepaire, *État des campagnes de la Haute-Normandie*, 33). — 1437. En trois *érailles* (*ibid.*, 24).

HERCHELETTE [3]. — XIVe s. Et donc metz grant peine d'avoir menus oyseaulx qui hantent les rivières qui sont nommées *herchelettes*, et sont petis, et ont la queue longue (Blaze, *Modus*, f° 90 v°).

HERIBEL. — 1396. Et depuis la Toussaint jusques a la Penthecouste a nonne, congres ne doivent rien, se ilz ne sont pesquiés a hoc, a *heribel* ou molinel (*Coust. de Dieppe* p. p. Coppinger, 21).

HERNUER [4]. — 1431. Paié a Guilleaume, homme pesqueur... pour ses painnes, pencion et sallaire d'avoir *hernué*, retenu et maintenu a le faux tous les viviers de Conterel. (Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV,146).

HEURTON, HURTON [5]. — 1399. A Hugues le mareschaut pour ferrer la charreste et pour faire les bandes, les clos, les *hurtons*, les heppes (*Comptes de Nevers*, CC 7, f° 26 r°).

HIRCHARE, HIRECHARE [6], foire franche tenue jadis dans les marchés du Nord. — XVe s. Et sera demain le *hirechare*, qui y veult aler y voist (*Bans pour la feste de Cambray* dans *Bull. hist. et phil. du Comité des travaux hist.*, 1885, p. 57. — Qu'il ne soit personne quelconques qui en ceste cité a ledite *hirchare* ou feste deffende ne empesche les marchans (*ibid.*).

---

1. Serait-ce le même que *hirable* « girafe » d'après Cotgrave?
2. Beaurepaire explique ce mot par « année ».
3. [Faute d'impression de l'édition Blaze pour *berchelette* : cette dernière forme, que Godefroy signale dans l'édition Trepperel, est une intéressante dissimilation pour *bercherete*, diminutif de *berchiere*, variante de *bergiere*, aujourd'hui *bergère*; l'oiseau en question est notre « bergeronnette », comme l'a bien vu La Curne de Sainte-Palaye, copié par Godefroy, lequel ne semble pas avoir dépouillé lui-même le *Livre du roy Modus*. Je note que quelques mss., notamment Bibl. nat. fr. 1301, fol. 71b, et fr. 1302, fol. 66d, ont la variante *bergerete*, forme toute naturelle, encore vivante aujourd'hui : cf. Rolland, *Faune pop.*, II, 226. — A. Th.]
4. [Cf. normand *hernuer*, remuer (Duméril). — A. Th.]
5. Est sans doute le même que « heurtoir » vaguement défini « partie d'une charrette », par Godefroy. [Doit être une faute de lecture ; cf. *hortoire* ci-dessous. — A. Th.]
6. Ce mot n'est-il pas à rapprocher de *hirehare*, « tumulte », dans Godefroy?

Hocteau. — 1318. Pour le viex voirre de pignon de la salle rapareillier, LXII piés de voirre mis ès *hocteaus* du dit pignon vignetez et armoiés (J.-M. Richard, *La Comtesse Mahaut*, 305).

Honce. — Si aucunes divisions sont entre bois et terres ahanables sans bornes, les terres se doivent labourer jusques a pied et demi pres des vrayes *honces* (*Cout. de Boulenois*, 159, édit. 1726).

Hongris. — XVIe s. Quatre gros chevaux bardez de fin drap noir et enharnachez de mesme, *hongris* et colliers noirs (Haton, *Mém.* p. p. Bourquelot, I, 323).

Hoquerel, hoqueré[1]. — 1382. Item de petiz *hoquereaux* pour yceulx bateaux (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 132). — Item .I. petit *hoqueré* pour icellui batel (*ibid.*, 133).

Hortoire. — 1285. Item, geudi a Confolant, por forge, c'est a savoir por fers a chevaus et por *hortoires* et crampons (*Fragment de compte*, dans Dom Bouquet, XXII, 735).

Houbis — 1530.

Il me fauldroit ung blanc *houbis*
Contrefaisant la chattemitte.

(*Débat de charité et d'orgueil*, dans Montaiglon, *Anc. Poes. franç.*, XI, 298.)

Houcque. — XIIIe s. Le carette de sel doit une *houcque* a dois clos, et cely doit li cartons donner (Talliar, *Recueil d'actes*, 472).

Houdon [2]. — *Houdons* de chapons. Cuisiés les en vin et eaue, puis les metés par quartiers, et friolés en sain de lart (Taillevent, *Viandier*, 8, éd. Pichon et Vicaire).

Houllar. — 1391. Pour vente de deux *houllars* et de 60 carreaux a faire meule au moulin a blé (Beaurepaire, *État des campagnes de la Haute-Normandie*, 396).

Houllebiche[3]. — 1560. Le vieil Castel me donna deux *houllebiches* (*Journal du sire de Gouberville* p.p. Tollemer, 142).

Houteuse[4]. — XIIe s. Item il ont en ce tempz touz ensemble chascune sep-

---

1. [Guindeau d'avant, d'après La Roncière, *Hist. de la mar.*, I, 122. — A. Th.]
2. *Houdet* dans le *Viandier* du XVe s.
3. Désigne je ne sais quel poisson ou coquillage.
4. [Lire *honteuse*, tout simplement, comme fait Godefroy; le rapprochement avec le bas latin *hostorium*, indiqué par M. Le Grand, ne vaut rien. — A. Th.]

mainne XXI fagot de buche cincquainne appelee *houteuse*. — Item chascune fame doit avoir XXI fagot de buche appelee buche *houteuse* (Le Grand, *Statuts d'hotels-Dieu et de léproseries*, 187).

HOUZEMENT. — 1490. Clouer le *houzement* de le chambre deseure ladite porte (Loriquet, *Arch. hospitalières de Béthune*, 73).

HUCHON, HUON, HUGUET [1]. — Huyge, *huon*, *huchon*, *huguet*, enflure de la gorge (Gasparus, *Dict. flamand-françois*, édit. 1656).

HUDIN [2]. — 1501. Il luy dist... que le tait ou estoient lesdits moutons estoit tout desclouu et qu'il n'est cloux que de *hudins*, et qu'il y entreroit bien aiseement (Joubert, *Étude sur les misères de l'Anjou*, 257).

HUFLER [3]. — XVe s. Heudent le chien Tristan... commence a abaier et a *hufler*, et s'en vient par trache droit a la chappelle ou les corps avoient esté enterrés (*La mort de Tristan et d'Iseut*, dans *Romania*, XV, 509).

HUNNIER. — 1561. Les femmes succedent et doivent succeder a pleins fiefs seigneuriaux de nobles tennements, procedant de leurs maris defunts pour leurs *hunniers* et vicairies seulement (*Annales de l'Académie d'archéol. de Belgique*, 4e série, I, 73). — Vers 1550. A cause des transports que Madame de Florines avait faict de ses *hunniers* a proufy du dict sr de Goore (*ibid.*, 227).

HUE [4]. — 1381. .C. rasieres de blé, .C. *hues* d'avaine, .C. rasieres de feives (Giry, *Hist. de Saint-Omer*, 548).

HUPPIN. — 1553. Heure, où l'on fait les *huppins* noirs (Ch. Estienne, *La Guide des chemins de France*, 63).

HYVE [5], ruche. — 1552. Pour 2 *hyves*, 3 s. 9 deniers (*Bull. de la Commission des antiquités de la Seine-Inf.*, VIII, 439). — Marguerin Le Marchant avoit une *hyve* et en avoit donné la moitié à N. D., et n'en a esté aucune chose receue, pour raison que les mouches sont mortes (*ibid.*, 449).

A. DELBOULLE.

---

1. Mots curieux qui doivent être plus anciens. [Ce sont vraisemblablement des emprunts au flamand *huyge*, *huig*, qui n'ont dû avoir cours que dans le voisinage immédiat de cette langue. — A. Th.]
2. [Mot des patois de l'Ouest qui désigne l'ajonc épineux ; il est notamment dans Dottin, *Gloss. du Bas-Maine*. — A. Th.]
3. [Sans doute « flairer ». — G. P.]
4. Ce mot qui n'est pas rare au sens de « mesure » (mais laquelle ?) manque dans Godefroy, ou plutôt il ne le donne qu'avec la signification de « bateau, barque ».
5. Cfr. l'anglais *hive*. Les Normands ont-ils importé ce mot chez les Anglais, ou ceux-ci chez les Normands ? [Le mot paraît bien indigène. — G. P.]

NOTIZIA DI UN TRATTATO DI MASCALCIA

IN DIALETTO SICILIANO

DEL SECOLO XIV

CON CUI SI DIMOSTRA PURE CHE GIORDANO RUFFO
È IL FONTE DI LORENZO RUSIO.

Il codice, che contiene il Trattato di cui mi occupo, è attualmente posseduto dall' onorevole Pietro Lanza, Principe di Trabia, deputato al Parlamento, che lo ha acquistato, alcuni mesi innanzi, in Roma, per arricchirne la sua bella biblioteca privata, e che ha avuto la cortesia di metterlo per lungo tempo a mia disposizione, perchè lo illustri.

Esso è in pergamena; ha le dimensioni di mm. 216 per 150, e consta di 41 carte, scritte, in modo molto chiaro, coi caratteri usati in Sicilia al secolo XIV[1]. Soltanto il foglio 41° riesce di non facile lettura, in qualche luogo, pei guasti dell' età. I numeri dei capitoli, le rubriche e le iniziali dei capitoli sono in inchiostro rosso. Le maiuscole del contesto, scritte in nero, hanno tuttavia una lineetta in rosso dall' alto in basso, un po' inclinata a sinistra.

I primi 7 fogli contengono 80 figure di varie forme di morsi, adatti alla diversa indole o età, o atti a correggere i vizî dei cavalli (due morsi sono anche per muli). — Riproduco in fototipia, per saggio, il *verso* del foglio 3° e il *recto* del 4°. — Sopra ogni figura vi è l'indicazione necessaria, per es.: *A cauallu multu*

---

1. Non soltanto la forma dei caratteri, ma la fase dialettale è la stessa di quella di altri testi siciliani del sec. XIV, da me pubblicati: *Capitoli della prima compagnia di disciplina di San Nicolò in Palermo*, Palermo, Clausen, 1891; *Il Libro dei Vizii e delle Virtù*, Torino, Loescher, 1893. Anche nella grafia vi è concordanza: *x* corrisponde al moderno *sc* seguito da vocale palatina, *ch*, che proviene dalla scrittura spagnuola, corrisponde al moderno *c* palatino. Vedi G. De Gregorio, *Il Libro dei Vizii*, etc., pp. 247-256.

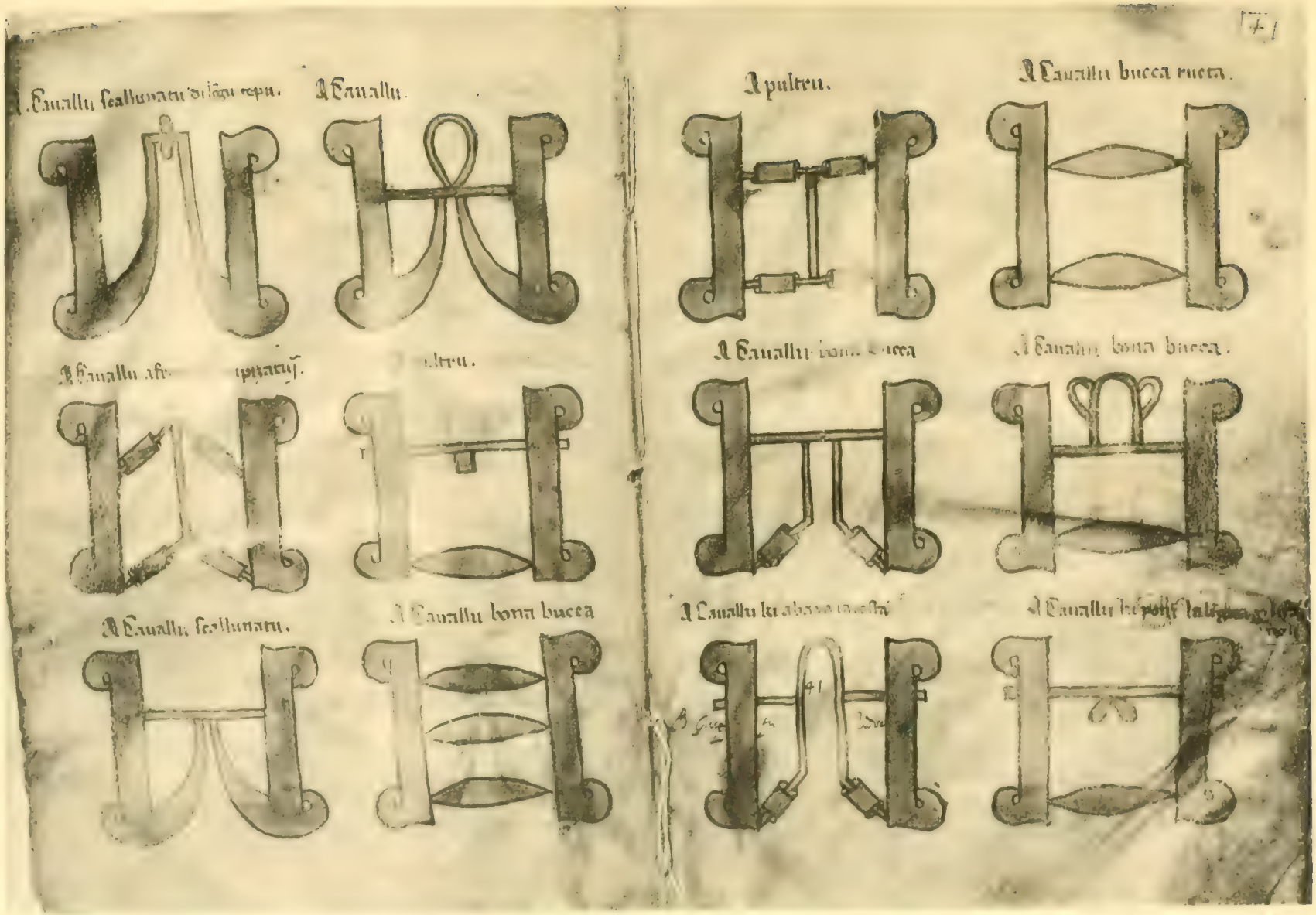
A Cauallu scalhunatu
A Cauallu
A pultreu.
A Cauallu bucca rucca.
A Cauallu bona bucca
A Cauallu bona bucca.
A Cauallu scalhunatu.
A Cauallu bona bucca

spurtaturi; *A cauallu scapizzaturi*, *A cauallu scaglunatu*, *A cauallu ki bacti la testa a lu pectu*, *A cauallu ki troppu alza la testa*, *A cauallu ristiuu ki si acosti a lu muru*, *A cauallu multu xinixiturí*.

Nel foglio 8° r. vi è il titolo seguente : *Acumenza lu libru di la Maniscalchia*; poi, in poche righe, la divisione del trattato in sei parti, indi l'elenco dei 56 *Capituli di li lesiuni*.

Dopo ciò si ripete il titolo, coll'aggiunta del nome dell'autore : *Acumenza lu libru di la Maniscalchia di li caualli di lu magnificu Misser Johani de Cruyllis*, e comincia il trattato.

Mancano le ultime pagine, che contenevano i capitoli LI, LII, LIII, LIV, LV, LVI. Inoltre, benchè la numerazione proceda regolarmente, mancano due fogli interi tra il 37° e il 38°, che doveano contenere la fine del cap. 42°, i cap. 43°-46° e il principio del 47° del testo latino, da cui dipende il ms. che descrivo.

Il nostro codice non è sconosciuto. Il cassinese Vito Amico, in una lettera all'abate Domenico Scavo, datata da Catania il 12 febbraio 1756[1], lo descrive in modo da non lasciare nessun dubbio, che si tratti di altro codice. Ecco il brano più importante di questa lettera.

Egli è un trattato di Maniscalchia, in pergamena in 4., scritto in lingua siciliana da Bartolo Spadafora messinese, nel 1368. In aprirlo alla prima vi notai questo titolo in rosso carattere, come lo sono tutti i Sommarj dei Capitoli : *Acumenza lu libru di Maniscalchia di li cavalli di lu magnificu Misser Johanni de Cruyllis*, e ne credetti autore il detto Cruillas.

Questa lettera contiene pure qualche notizia intorno le famiglie Spadafora e Cruillas (questa è la forma moderna del gentilizio), e ci fa sapere che il detto manoscritto fu acquistato per la libreria di S. Niccolò l'Arena di Catania.

Questa notizia di Vito Amico cadde sott' occhio a Girolamo Molin[2]; il quale, negando a Saverio Bettinelli che la prima reda-

1. Pubblicata nelle *Memorie per servire alla storia letteraria di Sicilia*, Palermo, P. Pietro Bentivegna, MDCCLVI, tomo I, parte III, p. 3-6.

2. Non trovandosi nelle Biblioteche di Palermo il libro di Molin, ho ottenuto in prestito, mediante la nostra Biblioteca Nazionale, una copia della Comunale di Padova, dove, mercè le ricerche dei miei illustri amici veneti, Comm. Paolo Lioy e Prof. Emilio Teza, che qui tanto ringrazio, si era scoperta. Eccone il titolo : *Jordani Ruffi calabriensis Hippiatria nunc primum edente Hieronymo Molin forojuliensi M. D. etc.*, *Patavii, typ. seminarii Patavini, MDCCCXVIII*.

zione dell' opera di Giordano Ruffo fosse scritta in siciliano, rilevò, dal confronto dei capitoli del trattato di Ruffo con quelli del trattato di De Cruyllis, che « *methodus, ordo ac materies huius operis ipsissima est, quae in libro Jordani invenitur* », tanto da, ritenere De Cruyllis traduttore di Ruffo.

Un più recente accenno al nostro manoscritto lo trovo a pag. 30 del vol. II dell' opera di Delprato [1]. Parlando del libro di Mascalcia di Giordano Ruffo, egli dice :

Sembrò a noi doversi pur ritenere dettato in linguaggio siciliano il libro di Giordano, piuttosto che in latino, pel fatto che molto diffuso era allora quel linguaggio anche in altre parti d'Italia, dove fra' più illustri si reputava, e che l'autore del libro lo avesse preparato per le persone che alla corte avevano cura de' cavalli. Questa fu pure l'opinione di Saverio Bettinelli emessa molto prima di noi, e nella medesima convenne l'illustre Heusinger. Infatti alcuni di quei codici Siciliani sono pervenuti sino a noi; e lo stesso benemerito Prof. Molin, pur sostenendo che Ruffo, da lui detto di nobile indole e prosapia, scrivesse in latino barbaro, non tacque la pubblicazione fatta da Bartolomeo Spadafora di un codice Siciliano dell'anno 1368, avente il seguente principio. *Accumenza lu libru de la Maniscalchia de li cavalli di lu magnificu misser Juhanni de Crullis.* Il metodo, l'ordine e la materia di quest' opera son quei medesimi che si trovano nel libro di Giordano.

In un volume di Delprato [2], anteriore a quello ora citato, si dice pure che anche Heusinger [3] nominava un Bartolomeo Spadafora, il quale in Messina, 1368, « pubblicò un trattato sulla Medicina veterinaria in lingua siciliana, il quale così principia : *Accumenza lu libru de la maniscalchia di li cavalli di lu magnificu misser Juhanni de Cruyllis*, che Molin reputa una traduzione di Giordano ».

Un altro autore che ebbe contezza del nostro codice, senza

---

1. *La Mascalcia di Lorenzo Rusio, volgarizzamento del sec. XII messo per la prima volta in luce da Pietro Delprato, aggiuntovi il testo latino per cura di Luigi Barbieri*, 2 vol. in-8°, Bologna, 1869 (nella *Collezione di opere inedite o rare dei primi tre secoli della lingua pubblicata per cura della R. Commissione pei testi di lingua nella provincia dell' Emilia*). Cito quest' opera coll' abbreviatura : Delprato, *Masc.*

2. Pag. LXVIII seg. di *Trattati di Mascalcia attribuiti ad Ippocrate tradotti dall'arabo in latino da Maestro Moisè da Palermo*, Bologna, Romagnoli (nella *Collezione di op. inedite*, etc.). Lo cito con Delprato, *Trattati.*

3. Nella sua *Storia comparata della Medicina veterinaria ed umana*, citata da Delprato, *Trattati*

però averlo neppur visto, è Vincenzo Di Giovanni [1]. Dal confronto di alcune rubriche di Ruffo, riportate da Delprato, con quelle di De Cruyllis, riportate da Amico, egli è indotto a credere si tratti di un testo « compilato sul libro di Ruffo », anzi, attenendosi a Molin, di « una traduzione di Giordano ».

Come si vede dunque, nessuno degli autori citati disconosce la grande importanza del nostro testo; più oltre va Delprato, ritenendo che esso contenga la prima compilazione siciliana del libro di Giordano Ruffo, anteriore alla latina.

Il codice è inedito, e ciò che dice Delprato della « pubblicazione » fattane da Bartolomeo Spadafora, s'intende, come è naturale, in altro senso che in quello di pubblicazione a stampa. Questo nome di *Bartalumeu Spatafora*, oltre che nel principio del testo, ricorre nei ff. 35 v. e 40 r.; ma non conviene designare con esso il nostro codice. Anche Amico riconobbe che il vero autore fosse De Cruyllis, che scrisse per incarico avutone da Spadafora.

Per determinare l'importanza del nostro testo è necessario vedere in che rapporti stia coi più antichi trattati dello stesso genere. Per quanto numerose sieno le imitazioni e traduzioni medievali del libro del siciliano Maestro Moise [2], che è una traduzione dall'arabo di un famoso trattato d'ippiatria, esso non costituisce il fonte di De Cruyllis, e mi basta di averlo nominato.

Al contrario, due altri trattati antichi di veterinaria mostrano delle concordanze spiccatissime col testo di De Cruyllis: *Jordani Ruffi De Medicina equorum*, e *Laurentii Rusii De cura equorum liber*.

Giordano Ruffo, calabrese di nascita, visse lungamente in Sicilia, alla corte di Federico II, e pare abbia scritto il suo libro per ordine dello stesso Imperatore. Da alcuni è chiamato *Russo*; ma sul codice britannico, che reca questa forma, si può credere il tempo abbia cancellato la lineetta orizzontale del f, in modo da alterarlo in ſ, per quanto *Russo*, al pari di *Ruffo* sia nome gentilizio comunissimo in Calabria e anche in Sicilia. Noi sappiamo

---

1. *Filologia e letteratura siciliana*, Palermo, Pedone Lauriel, 1871, I, pp. 286-287.

2. Vinc. Di Giovanni, *op. cit.*, I, 27; cfr. Delprato, *Trattati*, *passim*.

inoltre che fedele partigiano di Federico II fu un Folco Ruffo [1], appartenente a nobile familia calabrese. Sicché con sicurezza può accettarsi il nome di Ruffo.

Certamente posteriore a Ruffo fu Lorenzo Rusio, romano, di cui l'opera è stata pubblicata da Delprato. Come mai costui non istituisca dei raffronti tra il testo di Rusio e quello di Ruffo, che può bene presumersi ne costituisca il fonte [2], non si comprende. Inoltre, pubblicando il libro di Rusio, Delprato si sforza di mostrarne l'importanza e anche l'antichità, in modo quasi che si possa esser tratti a ritenere Rusio coevo a Ruffo. Ma con ciò non è tolto il dubbio che l'opera di Rusio dipenda direttamente da quella di Ruffo. Ora, siccome esistono delle rassomiglianze palpabili tra De Cruyllis e Rusio, è necessario indagare se esse provengano da ciò, che De Cruyllis imitava Rusio.

Il semplice confronto dei testi dei tre autori, distogliendoci addirittura da questa supposizione, ci mostrerà chiara la verità delle cose.

Ora è necessario di osservare che Rusio non è poi antico quanto Ruffo, e che il volgarizzamento pubblicatone da Delprato non è in dialetto siciliano.

Secondo Delprato, Lorenzo Rusio, romano, scriveva nel 1288. Infatti Delprato, *Masc.* II, così intitola il cap XXVII della sua opera : « Lorenzo Rusio romano 1288 », e così scrive a pp. 50 seg :

Confermiamo ritenersi per noi determinata l'età in cui visse. Da grande numero di scrittori e di opere... di veterinaria venne per ben cinque secoli di seguito citato Giordano Ruffo, ma non lo fu meno Lorenzo Rusio : dei quali due autori esistono forse codici dettati in siciliano, che furono argomento di utili rilievi... per ciò che riguarda Giordano; e diverranno in più ampie proporzioni ora ch'è dato... consultare il libro di Rusio, scritto in uno dei vernacoli di Sicilia, che va noverato fra' più antichi, quale appunto si è quello che pubblichiamo.

---

1. G. Gröber in *Grundriss* etc., vol. II, 3ª parte, 17. Cfr. intanto ciò che dice Heusinger (citato da Delprato, *Trattati*, XXX), di Giordano Ruffo : « il più grande degli autori di veterinaria, e che viveva ancora alla morte di Federico II, del quale... sottoscrisse il testamento : *Ego Jordanus magnus justiciarius Ruffus de Calabria imperialis marescallus major interfui his et subscribi feci.* »

2. Molin, *op. cit.*, p. XLVIII segg., pur limitandosi a qualche raffronto, non esita di affermare che « Rusius praecipuas duxit notiones ex opere Ruffi atque in iis morbis, de quibus et Ruffus agit, hujus ipsissima verba transcripsit.

L'opinione di Delprato è già un po' scossa dal fatto, da lui stesso riferito, che alcuni codici di Rusio portano la dedica al cardinale Nicolò, invece che a Napoleone Orsini, vissuto molto prima, per quanto Delprato creda ciò sia per errore. Inoltre Rusio dovette scrivere dopo il 1301 il suo trattato, perchè in questo si parla di una epizoozia infierita appunto nel 1301, come ha fatto notare Heusinger. Poi io osservo che, se Rusio avesse scritto poco dopo la morte di Federico II, avvenuta nel 1250, non avrebbe parlato di costui come morto da molti anni. Discorrendo dell' allevamento dei poledri, nel cap. XXI egli dice : *tamen*, ut fertur, *Fredericus imperator nunquam equos pro sua persona faciebat domare nisi essent quatuor annorum*.

Ma l'argomento che per Delprato dimostrerebbe l'antichità di Rusio sta nella lingua. Egli, che ignora affatto il siciliano, non esita affermare che il volgarizzamento di Rusio sia scritto « in uno dei vernacoli di Sicilia ». Quale, di grazia, domando io subito? In fondo, il ragionamento si riduce a questo sillogismo : i più antichi trattati di mascalcia furono scritti in siciliano, ma quello di Rusio è scritto in siciliano, dunque è antichissimo [1]; un sillogismo di cui se può concedersi la *maggiore*, resta molta dubbia, per non dire falsa, la *minore*. Del resto, l'autorità, a cui si appoggia Delprato, non è per nulla competente, e noi ci troviamo di fronte a un discorso di una semplicità proprio puerile. Si tratta di un veterinario, nativo di Sardegna, che, accorgendosi di non aver da fare con un testo sardo, ne trae bel bello che il codice deve necessariamente essere siciliano. Delprato cita anche Vincenzo Di Giovanni. Ma costui, qualche anno dopo la pubblicazione del libro di Rusio, credette bene di avvertire [2] che « l'amanuense del... codice dovett' essere un napolitano, o altri che fosse non molto pratico del siciliano ».

È' innegabile infatti che disdice assolutamente alla fonetica del siciliano, a prescindere da tutt' altro, la frequenza delle vocali atone e finali *e*, *o*, che di regola presenta il volgarizzamento di Rusio (*patre*, *seniore*, *cardenale*, *minure*, *recommendatione*, *perpetuale*, *fattore*, *adjutatore*, *cose*, *nobilitate*, *alte*, *grande mancasse*, *le quale*, *sancto*, *servitio*, *studio*, *nascimento*, *mondo*, *notricari*,

1. Cf. Delprato, *Trattati*, XXIX, e *Masc.*, II, 6.
2. *Filologia e letter. sicil.*, Palermo, Pedone, 1871, p. 287.

questo). Inoltre le voci od espressioni italianeggianti (p.es. *macteza*), o latineggianti (p. es. *per omore peccante* di fronte al lat. *ex humore peccante*, *intumedentelu* di fronte al lat. *tumefaciens*) ricorrono tanto numerose, che non permettono di considerare quel testo come un documento linguistico importante, tanto meno poi come un documento di schietto siciliano. Al più si potrebbe dire che si tratti di quel *vulgare*, che Dante chiamava *Sicilianum... quod prodit a terrigenis mediocribus*, e a cui egli attribuiva il celebre *Constrasto*; volgare che, anche nella penna di un Siciliano, non costituirà mai documento di pretto siciliano. All' incontro, il testo di De Cruyllis, come quello degli altri due codici citati nella nota di pag. 368, rispecchia l'antico siciliano nella forma più genuina, ed ha perciò una grande importanza linguistica.

Riguardo poi alla materia, chi paragoni il trattato di De Cruyllis con quello di Rusio, mettendo da canto quello di Ruffo, rileverà subito una maggiore concisione e sobrietà nel primo, una rispondenza perfetta in buon numero di tratti, ma molti allungamenti, alle volte inutili, in Rusio, che anche moltiplica le prescrizioni per la cura delle malattie equine. Nonostante la maggiore sua lunghezza, il libro di Rusio, che ha 181 capitoli, di fronte ai 66 (inclusi i 10 non numerati) di De Cruyllis, e nonostante la pomposa prefazione, nessuno penserà che esso costituisca il fonte di De Cruyllis; se non esistesse l'opera di Ruffo, si potrebbe anzi pensare che Rusio attinga a De Cruyllis.

Ma Rusio copia l'opera di Giordano Ruffo, infarcendola, quando può, di altra roba. De Cruyllis traduce Ruffo semplicemente. Ecco tutto.

Scoperto ed assodato questo punto fondamentale, a me non resta che rilevare le piccole differenze, che esistono tra l'edizione di Ruffo, fatta da Molin, e il testo di De Cruyllis; mettere innanzi agli occhi dei lettori alcuni tratti correspondenti, per prova del mio asserto; togliere il dubbio che il testo latino rappresenti una traduzione del testo siciliano.

Nel codice di Ruffo pubblicato da Molin, che *saeculo XIII absque ulla dubitatione tribuendus est* [1], mancano le 80 figure di morsi, che esistono fortunatamente nel nostro, a meno che le

1. Molin, *op. cit.*, p. XIV.

abbia omesse l'editore. Il capitolo d'introduzione è in principio, mentre nel nostro sussegne all'indice delle malattie dei cavalli, che presenta qualche piccola variazione o spostamento, che rileverò tosto. Il nostro testo comincia, dopo le pagine destinate alle figure dei freni, con la divisione della materia in sei parti, che nel testo latino si trova in fine del capitolo d'introduzione. Anche le traduzioni francesi di Ruffo conservano però la disposizione del testo latino, come lo rilevo dai tratti pubblicatine, in un prezioso articolo, da Paul Meyer [1].

Lascio da canto le traduzioni provenzali, che sono più recenti della siciliana, e metto sott'occhio il tratto, che interessa, di quella in antico francese, che è della seconda metà del sec. XIII.

Testo francese.

Come ce soit chose que entre toutes les bestes...

Et cest livre est devisez en. vj. parties. La premiere partie est la creacion et la nativité dou poulain ; la seconde est comment en doit prendre et donter le poulain ; la tierce si est comment l'on doit connoistre la biauté et la façon dou cors et des membres dou cheval; la quinte partie est des enfermetez naturex qui avienent au cheval; la sisiesme si est des medecines qui sont profitables contre toutes les enfermetez dou cheval.

DE CRUILLIS (8 r.)

Acumenza lu libru di la Maniscalchia.

Capituli di li infirmitati. Rimedij e curi di caualli.

In primamenti esti da uidiri : di lu creamentu e di la nativitati di lu cauallu.

Secundu, comu si diia pigliari. et adumari.

Terzu, di la guardia e di la doctrina.

Quartu, di lu canuximentu di li menbri di lu corpu e di la billizza e di li fazuni di lu cauallu.

Quintu di li infirmitati soi accidentali comu naturali.

Sextu, di li midichini e di li remedij ki ualinu contra li dicti infirmitati.

La fine del capitolo d'introduzine è in De Cruyllis più breve che in Ruffo, e il nome di costui non vi figura per nulla, essendo sostituito da quello di *Bartolomeu Spatafora di Missina*. Questi però, invece di scrivere « rogatu... cujusdam... amicissimi *in hujusmodi delectantis*, fa scrivere, *pir prigueria di alcuni cari amichi*,

1. *Notice sur un ms. de Fréjus contenant des traités de médecine vétérinaire*, in *Romania*, XIII, 349-357.

ad altri (cioè a Giovanni De Cruyllis) il libro : *li infrascripti cosi procurrai fari scriviri.*

Le differenze relative alla dispozione dei capitoli si rileveranno a colpo d'occhio. In Ruffo dopo l'introduzione vi sono 6 capitoli così intitolati.

I. *De generatione et nativitate equi.*
II. *De captione et domatione equi.*
III. 1) *De custodia et doctrina equi.*
2) *Ad ferrandum equum.*
3) *De doctrina equi.*
4) *De forma freni.*
IV. *De cognitione pulcritudinis corporis equi.*
V. *De aegritudinibus naturalibus venientibus.*
VI. *De accidentibus infirmitatibus et laesionibus equorum.*

Quest ultimo capo comprende 56 capitoli, che sono i seguenti:

1 De verme; 2 De verme volativo; 3 De anticuore; 4 De strangullione; 5 De vivulis; 6 De dolore ex superfluo sanguine; 7 De dolore ex ventositate ; 8 De dolore ex superflua comestione; 9 De dolore ex indebita retentione urinae; 10 De tumefactione testiculorum ; 11 De infundito; 12 De pulcino ; 13 De infustito; 14 De scalmato uel dessiccato intrinsecus; 15 De aragiato; 16 De cimoira ; 17 De infrigidato; 18 De infirmitatibus oculorum ; 19 De egritudinibus intra os; 20 De lesione lingue; 21 De omnibus lesionibus tergi ; 22 De lesione corii ; 23 De pulmone ; 24 De spalatiis ; 25 De barulis vel carbunculis; 26 De scabie vel pruritu ad collum et ad truncum caude ; 27 De malferuto in lumbis ; 28 De lesione ance ; 29 De lesione spatule; 30 De lesione falcis ; 31 De gravedine pectoris; 32 De lesionibus crurum; 33 De jarda in garecta ; 34 De spavanis; 35 De curba; 36 De spinula ; 37 De supraossibus ; 38 De attinctione uel' attincto ; 39 De gallis; 40 De grappis ; 41 De crepatiis ; 42 De extortilliatura ; 43 De omnibus inflationibus crurum ; 44 De spina vel trunco ligni ad crura intrante ; 45 De forma ; 46 De crepatia transfusa ; 47 De cancro ; 48 De fistula ; 49 De malo pinsanese ; 50 De sita ; 51 De omnibus lesionibus ungularum ; 52 De suprapositis in corona; 53 De inclavaturis, que tangunt vivum ungule ; 54 De inclavaturis, que non tangunt ; 55 De inclavaturis, que rumpunt coronam carnis ; 56 De ficis subtus solam pedis ; 57 De mutationibus ungularum.

In De Cruyllis, sebbene la materia sia stata divisa in sei parti, le rubriche, che precedono i capitoli numerati, riescono un po' differenti di questi di Ruffo; ma il testo è il medesimo. Al capitolo *De doctrina equi* corrisponde quello di De Cruyllis intitolato *Di lu modu di infrinari e di la guardia.*

Per errore poi il primo capitolo delle malattie, intitolato *De verme*, viene annesso da De Cruyllis ai capi non numerati;

ed è così che il numero du suoi capitoli numerati riesce 56, invece di 57, quanti sono quelli di Ruffo. Le altre differenze nella disposizione dei capitoli, che principalmente esistono alla fine dell' indice, si rileveranno con dare un' occhiata all'elenco dei capitoli di De Cruyllis, che qui faccio seguire.

	Capituli di lesiuni
Di lu uermi uolatili	Capitulu j.
Di lu anticori	Cap. ij.
Di lu strangugluni	Cap. iij.
Di lu mali di li uiuuli	Cap. iiij.
Di duluri pir tropu sangui	Cap. v.
Di duluri pir uentositati	Cap. vj.
Di duluri pir troppu maniari	Cap. vij.
Di duluri pir troppu tiniri la orina quandu non po stallari.	Cap. viij.
Di la inflatura di li cugluni	Cap. viiij.
Di infunditu zo e rifusu	Cap. x.
Di lu mali di lu pulsu	Cap. xi.
Di fustitu zo e unflatu	Cap. xij.
Di lu mali di lu scalmatu oi dessiccatu dintru da lu corpu	Cap. xiij.
Di lu mali di lu arrayatu	Cap. xiiij.
Di lu mali di la chimora	Cap. xv.
Di lu mali di lu rifridatu	Cap. xvj.
Di la infirmitati di li occhi	Cap. xvij.
Di la infirmitati dintru a la bucca	Cap. xviij.
Di lu mali di la lingua	Cap. xviiij.
Di lu mali di la spalla supra lu dossu	Cap. xx.
Di lu mali di lu coynu [1]	Cap. xxj.
Di lu mali di lu pulumni ki aui unflata la spalla	Cap. xxij.
Di lu spallatu ki esti inflatu supra la spalla	Cap. xxiij.
Di li baruli oi carbunculi	Cap. xxiiij.
Di la rugna e di la manciaxuni di lu collu e di la cuda	Cap. xxv.
Di lu mal firutu in li lonzi	Cap. xxvj.
Di la lesiuni di la ancha	Cap. xxvij.
Di la lesiuni di la spalla	Cap. xxviij.
Di la lesiuni di la falchi	Cap. xxviiij.
Di lu grauamentu di lu pectu	Cap. xxx.
Di lu mali di li gambi	Cap. xxxj.
Di la giarda e di lu garretu	Cap. xxxij.
Di lu sparauani	Cap. xxxiij.
Di la curba	Cap. xxxiiij.
Di la spina oi skinella	Cap. xxxv.

1. Nel contesto *coyru*, che corrisponde a *corium* del testo latino.

Di li supra ossi ..... Cap. xxxvj.
Di la incisiuni et attintu ..... Cap. xxxvij.
Di lu mali di li galli ..... Cap. xxxviij.
Di lu mali di li grappi ..... Cap. xxxviiij.
Di li cripaci zo e cripaturi ..... Cap. xxxx.
Di lu mali di lu sturtiglatu ..... Cap. xxxxi.
Di tuti li inflaciuni di li gambi ..... Cap. xxxxij.
Di truncu oi di lignu oi di spina ki intra in li gambi..... Cap. xxxxiij.
Di furma in la curuna di lu pedi oi in li pedi ..... Cap. xxxxiiij.
Di lu mali di la fistula ..... Cap. xxxxv.
Di lu mali pinzanisi ..... Cap. xxxxvi.
Di li infirmitati di li unghi ..... Cap. xxxxvij.
Di lu mali di la situla e tutti li infirmitati di li unghi. ... Cap. xlviij.
Di li inclouaturi ki toccanu li uij di li unghi ..... Cap. xlviiij.
Di li inclouaturi ki toccanu lu uiuu ..... Cap. l.
Di li inlouuaturi di la curuna di lu pedi ..... Cap. li.
Di lu mali di la ficu ..... Cap. lij.
Di li spuntaturi di li unghi ..... Cap. liij.
Di lu mali di lu subatutu suta la sola di lu pedi ..... Cap. liiij.
Di la dissolaciuni di li unghi ..... Cap. lv.
Di li mutamenti di li unghi ..... Cap. lvj.

Siccome al nostro codice mancano gli ultimi fogli, ed esso giunge sin verso la fine del capitolo che in Ruffo è il 53°, non posso indagare se contenesse anche quei pochi capitoli senza numerazione, che Ruffo destina alle malattie naturali dei cavalli, e sono così intitolati : *De obliquis cruribus* ; *De obliquis ungulis et cura earum* ; *De infirmitate muri vel celsi et cura* ; *De ceteris glandulis et cura*. Lo stesso va detto per le *Regulae cognitionum omnium equorum*.

Metto ora a riscontro alcuni passi corrispondenti dei tre autori.

RUFFO (Introduzione).

Jordani Ruffi de Medicina equorum.

Cum inter cetera animalia a summo rerum opifice evidenter creata usui humani generis immediate subjecta nullum animal sit equo nobilius, eo quod per ipsum principes, magnates et milites a minoribus separantur, et quia, nisi ipso mediante, dominus inter privatos et alios decenter discerni non posset, idcirco ad commoditatem illorum qui equis assidue coutuntur, ipsorum specialiter qui ad honorem militarem et bellorum assiduam probitatem nobiliori animo delectantur, quaedam de ipso equo, juxta opinionem meam et mei ingenii parvitatem, disposui compilare ; non quod per omnia possim ea que eodem equo et suo generi pertinent, subtiliter indagare ; sed, prout mihi Deus

monstraverit, recto ordine ponam quod expertus sum ego Jordanus Ruffus de Calabria miles in marescalia quondam domini Imperatoris Friderici secundi, sacre memorie recolende diligentius adherebo, fere de omnibus rationes veridicas demonstrando. Rogatu quoque cujusdam mei amicissimi in hujusmodi delectantis infrascripta omnia cum diligentia scribere procuravi. Unde dicendum est primo de creatione et nativitate equi; secundo de captione et domatione ipsius; tertio de custodia et doctrina; quarto de cognitione pulcritudinis corporis, membrorum et factionum illius; quinto de infirmitatibus ejusdem tam naturalibus quam accidentalibus; sexto de medicinis ac remediis contra infirmitates predictas valentibus.

De Cruyllis (Introduzione).

Acumenza lu libru di la maniscalchia di li caualli di lu magnificu Misser Johanni de Cruyllis.

Cum zo sia cosa ki intra tuti li animali creati da lu altissimu maistru criaturi di tutti li cosi li quali sunu sutamisi a la humana generaciuni nullu animali sia plui nobili di lu cauallu, li caualeri e tutti li altri signuri sunu canuxuti da li uillani. Et impirzo ad utilitati di killi ki caualli usanu, e spicialimenti pir killi ki si dilectanu di justrari e di cumbatiri alcuni utilitati di lu cauallu sicundu lu meu pinsamentu et ingeniu, Eu Bartulu Spatafora di Missina sichilianu, ki eu aiu pruuatu diligentimenti di tutti kili cosi ki a cauallu si apparteninu di fari viraxi raxuni auiro a dimustari. E pir priqueria di alcum cari amichi. ki si dilictauanu in la utilitati di li caualli, li infrascripti cosi procurai fari scriuiri in lu annu di la incarnaciuni di nostru signuri Ihesu Christu ali MCCCL XVIII, ali xij iorni di lu misi di aprili di la vij indiciuni.

Rusio (Introduzione).

Laurentii Russii De cura equorum liber.

Reverendo in Christo patri et domino suo domino N. sancti Adriani diacono Cardinali, Laurentius dictus Ruçius, marescalcus de Urbe, familiarium vestrorum minimus, recommandationis instantiam et perpetuum famulatum.

Inter cetera animalia, que ad dignitatis humane solatium ille Fabricator excelsus, opifex omnium procreavit, equos cuiusdam singularis decoris, nobilitatis et forme dote precipua venustavit, ut per eorum generosum obsequium humanis usibus opportunum, et sublimium personarum splendidius magnitudo claresceret, et inferioris status hominibus eorum oportunitas non deesset. Per hos enim effertus altius gloria principum, regum corda grandescunt. Hos siquidem, velut humane precipua adiumenta nature, generali vocabulo iumenta vocavit antiquitas [ut] eorum nomine et equitantis nobilitas et necessaria utilitas nosceretur. Nam sine adiumento istorum, peregrine adiri provincie, fluminum impetus superari, defectarum persona-

rum deferri lapsa corpora non valerent, nec alias generosa discretio inter nobiles et ignobiles sic congruam differentiam edere potuisset. Huius igitur nobilis animalis naturam a pueritia mea totis studiis percunctatus cum diversis marescalchis, qui quasi ex universis mundi partibus ad Urbem variis temporibus concurrerunt.....

E così via, con una lunga premessa, terminante colla preghiera verso la persona a cui è dedicata l'opera, perchè accetti questa benignamente.

RUFFO (Capo II).
De captione et domatione equi.

Habito tractatu de generatione et nativitate equi, secundo videndum est de captione ejusdem. Dico igitur quod laqueari debet equus tam leviter quam suaviter laccio grosso et forti, decenter de lana composito, eo quod lana est ad hoc habilior, propter mollitiem suam, canape, lino, vel suo aliquo coaequali. Preterea equus recenti tempore vel nubili laqueetur, quia si tempore satis calido ex insueta captione laqueatur et nimium laborat, posset leviter incurrere membrorum et corporis lesionem. Ipso autem capto, ut dictum est, et in capite posito capistro forte de canape, ad societatem alicujus equi domati conducatur ad locum ubi domari debet velut infra docebo; et, quia omne simile naturaliter appetit suum simile, cum aliquo sui generis salubrius conducatur, ad domandum. Insuper diligens adhibeatur cautela, videlicet quod equus tantum in presepio binis retinis alligetur, taliter quod propter indomationem suam a duabus retinis in cruribus aliquatenus non ledatur, et donec perseveraverit in sua feritate, semper sui similis societatem obtineat, eo quod idem tutius et securius poterit adhiberi, manu eum tangendo sepius

DE CRUYLLIS (f. 9 v. e 10 r.).
Lu modu di piglari di infrinari e di adumari li caualli.

Vidutu di lu creamentu e di la natiuitati di lu cauallu, sicundu est da uidiri comu si diui piglari e adumari. E diuissi mittiri la corda alu collu legiamenti e suavi cun corda grossa e forti, facta di lana, inpirzo ki la lana est plui rindiuili pir la sua mulliza ki non e corda di linu nin di cannauu. Ancora si diui allazari in tempu friscu e nebulusu, ki, si si piglassi in tempu di forti caldu, si purria dampnari in alcunu so membru, tantu si miniria. Prisu e misuli lu capistru in testa, minissi ad unu locu ki si adusi ad adumari, cun cunpagna di unu altru cauallu. E quandu torna di adumarissi, ligalu in la stalla a la maniatura cun dui pasturi, ki, si non auissi pasturi, pir la sua ferochitati di lu adumari, si purria fari mali in alcunu so membru. E sempri aia cunpagnia di unu altru cauallu, e toccalu pir tutti soi menbri cun li manu suavimenti, e non lu fari indignari, ki, pir lu disdignu, purria piglari alcunu uiciu. E cussi cun grandi dulchiza e mansuetudini lu digi amansari, sini intantu ki sia mansuetu e humanu in tuti cosi, ki pir lu continuu tuccari di li manu fricandu e gratandu pir tutti li soi menbri, spe-

per omnia leviter et suaviter. Adversus vero equum in principio nullatenus acriter debent indignari, ne forte ob indignationem vitium, vel indecens aliud sibi assumat, sed cum magna perseverantia levitatis et mansuetudinis mansuescat, donec mansuetus et bene domitus in omnibus efficiatur, ut decet, propter assiduum et crebrum tactum manuum, prout dixi; ita quod ad plenum et secure membra sua circumtangantur, et specialiter pedes securius et sepius elevando ad modum ferrandi pedes percutiendo. Et sciendum est quod equus pro meliori ipsius laqueari vel domari non debet, nisi etas duorum annorum transeat, eo quod quanto minor alligatur propter laborem insuete domationis, tanto levius lesiones aliquas in cruribus accidentaliter incurrere posset.

cialimenti livanduli li pedi a modu di firrarilu, ki, quandu uinira alu tempu ki si ferri, non spauenti lu culpiari di lu firraru. E sachi ki pir la plui utilitati nun diui allazari lu cauallu ni adumari, sinki nun passa la etati di dui anni, in pirzo ki quandu plui iuvini lu cumenci a ligari cun la corda e adumari, pir lu so affaticarissi curri spissi fiati lesiuni di li gambi.

Rusio

Cap xx. Quomodo et quo tempore laqueari debent equi qui educantur de armento.

Postquam ad etatem pervenerint equi qua domari debent, et a matribus separari, pulli, qui ex armento ducuntur, debent levius et suavius laqueari laqueo grosso et forti decenter de lana vel de crinibus jumentorum composito: quia lana propter suam mollitiem habilior est ad hoc quam linum vel canapum. Laqueatur equus recenti vel frigido tempore. Credo tamen utilius et melius esse, quod laqueatur in principio maii, quia tunc temporis consueverunt pulli esse pinguiores. et propter herbas quas comederunt in vere sunt purgati, et mundi ab omni corruptione vel calefactione quam haberent in corpore. Preterea inveniuntur tunc temporis herbe recentes que competunt valde pullis. Non laquectur pullus tempore nimis calido, quia ex insueta captione nimis estuando laboraret, unde leviter posset membrorum et corporis incurrere lesionem. Eo autem capto, ut dictum est, impositoque sibi capistro de canabe cum capuzolo de corio, ducatur frequenter ad aquam et per terram ad societatem alicuius equi domiti, donec assuescat bene ire sine societate; postmodum ducatur per terram et aquam cum freno in ore deinde cum sella.

Cap. xxi. Quo tempore domari debent [pulli].

Pulli domari possunt postquam ad etatem duorum annorum pervenerint. Sed longe melius [et] utilius est quod domentur postquam etatem trium annorum exegerint, quia in tali etate perfecti sunt membris et corpore ut domar possint. Sunt enim rubusti membris, valentes sustinere labores. Ultra vero hanc etatem, licet difficile sit domare, tamen, ut fertur, Fredericus imperator numquam equos pro sua persona faciebat domari nisi essent quatuor annorum, et dicebat quod ex hoc equi erant saniores et fortiores, et ex hoc equi habebant tibias et iunturas magis mundas et siccas, nec poterant ex tunc habere gallas.

Cap xxii. Quomodo et qua cautela domari debent equi.

Quando vero debet domari pullus, diligens debet adhiberi cautela, videlicet quod equus ad presepium binis capistris alligetur, et hoc taliter fiat quod propter suam indomitionem a dictis capistris in cruribus aliqualiter non ledatur : et donec in sua ferocitate permanserit suo simili domito societur, quia tutius et securius poterit ad eum accessus haberi. Et sepe sepius leviter et suaviter manu pedes et tibie, et alia membra tangantur. Nec debet in principio circa eum homo graviter indignari, ne forte proter hoc, aliquod vitium indecens assumat, sed cum magna perseverantia lenitatis et mansuetudinis tangatur donec mansuetus et bene domitus; per assiduum et crebrum tactum manuum in omnibus efficiatur, ut decet et dictum est, ita quod plene et secure sua membra circa tangantur, et specialiter pedes sepius elevando, et ad modum ferrandi pedes percutiendo. Nec ante biennium ratione aliqua laqueetur; quia, propter iuventutem ex labore insueto domationis, aliquas lesiones in cruribus de facili incurrere posset.

L'opera di Ruffo, come dice il suo titolo, più che di altro, tratta delle malattie dei cavalli. I capitoli che vi si riferiscono sono divisi in due parti, la prima destinata alle descrizione della malattia, la seconda al *Remedium contra*. Identico sistema tiene De Cruyllis, che stacca dalla prima parte dei capitoli la parte destinata alla cura, *Rimediu* (voce scritta in rosso). Rusio invece scrive di seguito le prescrizioni, e, come ho detto, le moltiplica a suo talento.

Ruffo	De Cruyllis (f. 34 v. 35 r. e v.)
Cap. xxxviii. *De attinctione sive attincto.*	Cap. xxxvij. *De Incisiuni et Attintu.*
Fit et alia laesio casualiter de nervo magno cruris anterioris, nervum ledens acriter et indignans quandoque eumdem tumefactiones vehementer quod de levi accidit in equi egressibus vel in cursu, quoniam equus percutitur acriter a pede posteriori in crure ante-	(Si) altra lesiuni pir auitura auueni in lu neruu di la gamba dauanti e danna forti pir la dicta inflaciuni, lu quali indignamentu legiamenti aueni in li soi andamenti. oi pir morsu, oi quandu cauallu lu feri cun lu pedi darretu in la gamba dauanti in lu ne-

riori in nervo videlicet praelibato; unde patiens necessario claudicat ab eodem, quod attinctus vel attinctio appellatur.

Remedium contra.

Cui mediante subscripto remedio succurritur, quod, statim cum talis nervus percussus vel laesus ex causa praedicta tumescit et patitur, tunc a vena consueta super genua paululum adjacente in interiori parte videlicet minuatur, evacuando humores ad loca dolentia, more solito concursis. Deinde fiat subscriptum mollificativum vel humectativum valens contra indignationem et tumefactionem nervorum. Accipiatur fenum, semen lini, squilla, trementina et radix malvavisci, equali mensura, et ad invicem cum sufficienti axungia porcina veteri terantur decenter, et incorporentur insimul. Postea vero bulliant, coagitando easdem sufficienter assidue ; decocte superponantur, decenter calide, super longitudinem nervi lesi, et cum quadam ampla petia congrue alligentur, illa bis in die tantummodo renovando. Ad idem satis valet cepe assatum tritum cum lumbricis terrestribus et lumacis et cum butyro liquefacto, et postmodum ad invicem agitatum, usque ad spissitudinem decoquantur, coagitando eadem in tantum ut exinde utpote unguentum fiat, et deinde abraso prius nervo per longum, ter in die de predicto unguento nervus lesus totaliter inungatur. Si vero cruris attinctio sit vetusta, flebotometur de vena consueta que jacet inter juncturam et pedem ex latere interiori vel exteriori videlicet, et fiant postmodum medicine quas superius enarravi. Si vero medicinis jam dictis utendo per aliquot dies

ruu ki dictu e; undi lu cauallu pir forza a bisognu ki zopiki, lu quali uali e dictu attintu.

Rimedio.

A kistu neruu dannatu pir la predicta caxuni fachi kista cura. Quandu lu uidi inflari et amalari allura li leua sangu di la uina usata. ki e supra lu ginocchu da la parti dintru, ki li humuri scursi alu loccu dulurusu si uoitanu pir kista sagnia, zo e liuarili sangui, e poi lu infrascriptu mollificatiuu & humectatiuu, lu quali uali contra lu indignamentu e la inflaciuni di li menbri. Pigla lu fenu gregu e la linusa e chipullaza e tirmintina, e la radichi di lu maluauiscu, equali misura, e pistali insembli e poi li cochi e, quandu sunu cocti beni, kistu emplastru mitti caldu supra lu neruu, tantu quantu lu neruu lesu esti longu e ligalu cun una peza ampla. e rinouali kistu emplastru caldu dui fiati lu iornu. Et e bonu kistu emplastru assai : la chipulla arrustuta e pistata cun lumbrichi terrestri e cun lumaci e cun lu burru liquefactu insembli, e cochili kisti cosi insembli amodu di unguentu & ungi lu neruu ; e si kistu neruu esti attintu, leua sangui alu cauallu di la uina usata la quali jaci intra la iunctura e lu pedi da lu latu dintru oi di fora. E poi chi fa killi midichini, usanduli pir alcuni iorni, si ni miglura pocu, oi nun miglura nenti, allura radi intorna alu neruu e fanchi kistu stricturi, di puluiri russa e di blancu di ouu cun farina, sicundu ki aiu dictu di supra in lu capitulu di lu mal firutu. e la gamba uesti kista esiuni pir longu cun pannu di linul oi di cannauu inuoluta di kistu stricturi, e nun di lu liuari kistu stricturi

parum aut nihil proficiant, tunc, nervo leso cruris circumquaque abraso, fiat strictorium de pulvere rubeo, et ovi albumine et farina, prout jam docui in male feruti capitulo precedenti; crus per longum ubi lesio extat canabo vel lino cum predicto strictorio involvendo, quod non removeatur exinde nisi novem dierum spatio transeunte. Postea vero cum aqua decenter calida strictorium a crure cautius elevetur inungendo nervum semper aliquo unctuoso; et si omnino dicta omnia non valent, cocturis ibidem succurratur.

infini in capu di noui iorni passati. E poi di leua kistu stricturi da la gamba cunuiniuilimenti alu plui ki poi ungendu lu neruu cun alcuna cosa untuusa; e si kista cura nun [u]alissi, succurri eun cucturi ki a kistu mali sianu ualiuili.

Russio

De equo atincto.

Cap. cx. Fit quandoque casualis quedam lesio in nervo magistro cruris anterioris acriter nervum ladens et indignans et tumefaciens que contingit, ut in pluribus, vel ex festino gressu equi, vel cursu, cum a crure posteriori percutitur in pede anteriori, in nervo videlicet prelibato, quare cogitur equus necessario claudicare. Et hec infirmitas attinctus vel attinctio nuncupatur. Et hec passio consuevit accidere duobus modis, uterque tamen modus similem fere curationem requirit. Videlicet attinctio semper fit in nervis anterioris cruris sub iunctura genu, et fit precipue quando aliquid obstat pedibus anterioribus vel quando pedes anteriores tarde moventur et pedes posteriores nervos anteriores comprimendo ledunt. Alius modus est, videlicet cum fit nervorum extensio ex nimio conatu, vel quando inter lapides pes retinetur: unde ex impetu conaminis nervi ultra modum extenduntur; et sic hec passio generatur. Signa ad hanc passionem cognoscendam sunt ista: Tumor manifestus in parte ubi nervus est lesus, et claudicatio ex eadem parte. Cura. Statim cum nervus predictus ex causa predicta fuerit lesus, et videbitur tumefieri, tunc a vena consueta super genua paululum adiacente ab anteriori parte minuatur ut educantur humores ibidem concurrentes; deinde fiat subscriptum mollificativum et humectativum valens contra tumefactionem et indignationem nervorum. Recipe fenigreci, seminis lini, squillam, terbentinam et radicem malvavisci equaliter; postea terantur omnia simul cum veteri axungia porci et bene incorporentur; postmodum bulliant simul, bene agitando predicta; cum fuerint bene cocta, ponantur decenter calida super longitudinem nervi lesi et cum aliqua petia ampla congrue alligentur; predictum autem emplastrum bis in die tantummodo renovetur. Item ad idem: Recipe....

. . . . . .

Tralascio di trascrivere tre altre ricette, che qui Rusio aggiunge a quelle di Ruffo.

Item ad idem. Satis valet si cepe assatum tritum cum lumbricis terrestribus et limacis et cum butyro liquefacto misceatur et decoquatur, simul agitando donec fiat grossum sive spissum velut unguentum. Deinde abraso nervo per longum, ter in die de predicto unguento nervus totaliter ungatur. Si vero attinctio sit incepta vetusto, phlebotometur equus de vena consueta que jacet inter iuncturas et pedem, ex latere interiori vel exteriori, et fiat postea medicamentum quod superius dixi. Si vero predicta medicamina per aliquos dies experta et probata parum aut nihil proficient, tunc leso nervo abraso bene circumquaque fiat strictorium de pulvere rubeo, et ovi albumine et farina, prout dictum est supra in capitulo de male ferruto equo, et ex eo per longum ubi stat lesio, crus cum lino vel canabe involvatur, quod usque ad novem dies exinde removeri non debet; postea cum aqua calida strictorium removeatur leviter a crure, ungendo lesum nervum semper cum aliquo unctuoso. Si vero omnia predicta non valent, tunc cum cocturis decentibus (quod est ultimum remedium) succuratur.

Segue un'ultima prescrizione, aggiunta da Rusio.

Constatata la perfetta corrispondenza del testo di Ruffo con quello di De Cruyllis, si può domandare quale dei due sia più antico, cioè a dire quale sia tradotto dall' altro.

Delprato ritiene che la più antica redazione del libro di Ruffo sia in siciliano. Egli si appoggia all' opinione di Heusinger, che trova sul codice di Ruffo del Museo Britannico, e nell'altro citato da Molin, già della Biblioteca Damiani di Venezia, queste parole: *Nui Messeri Jordanu Russu de Calabria volimo insignari achelli chi avinu a nutriczri cavalli secundu chi avimu imparatu nella manestalla de lu imperaturi Federicu, chi avimu provatu e avimu complita quista opera nelu nomu di Deu e di Santu Aloi*. Inoltre accenna al codice di De Cruyllis, come a un documento importantissimo (e tale è veramente per tanti altri rispetti); sicchè fa pensare che egli implicitamente consideri questa come la più antica redazione dell' opera di Ruffo.

Eppure non è così: a prescindere dalla data, a. 1368, che il nostro codice porta, io trovo nel testo di De Cruyllis non

poche voci ed espressioni latineggianti (*custodia, lu infrascriptu mollificatiuu et humectatiuu lu quali uali contra lu indignamentu*, etc., di fronte a *custodia, subscriptum mollificativum vel humectativum valens contra indignationem,* etc.), che dipendono sicuramente dal testo latino.

Giacomo De Gregorio.

ALAIN CHARTIER CHANOINE DE PARIS,

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Les documents publiés ci-dessous pour la première fois apportent sur les relations d'Alain Chartier avec Notre-Dame de Paris et sur la date de la mort du célèbre écrivain des renseignements que l'on voudrait plus explicites encore, mais qui, dans l'état de nos connaissances, constituent un notable progrès vers la possession pleine et entière de la vérité que l'érudition contemporaine arrivera sans doute à conquérir quelque jour.

Les plaidoiries groupées sous le premier titre sont restées absolument inconnues; mais il n'en est pas de même de l'arrêt qui forme le titre II.

Pierre Dupuy a eu connaissance de ce dernier document; il l'a résumé dans une note qui est tombée sous les yeux de Du Fresne de Beaucourt, lequel l'a fait connaître, en 1869, mais sans indiquer avec assez de précision la source d'où il la tirait et en commettant une regrettable faute de lecture[1]. M. Piaget a retrouvé cette note dans le tome 728 de la collection Dupuy, conservée à la Bibliothèque nationale, au f° 63 v°, et il l'a publiée ici-même[2], mais en négligeant la dernière phrase, où se trouve précisément la faute de lecture commise par Du Fresne de Beaucourt. Voici le texte de la note, d'après l'autographe de Pierre Dupuy.

1419. M. Alain Chartier, secretaire du roy Charles VI, fut faict chanoine de l'eglise de Paris. Led. Alain fut envoyé par le roy Charles VII en Escosse l'an 1427 et avant que partir remit lad. chanoinie au roy pour en disposer en regale, qui la bailla à M. Guillaume Chartier frere dud. Alain. Extraict d'un arrest[3] de regale du 7 mars 1418.

---

1. *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, XXVIII, 30.
2. *Romania*, XXIII, 154.
3. Beaucourt a lu et imprimé : « Extraict *des arrests* de regale ... »

De Beaucourt refuse toute autorité à cette note dont il fait ainsi la critique[1] : « Il nous paraît y avoir là plus d'une erreur, et nous ne saurions voir dans cette note la preuve qu'Alain ait été chanoine de Paris. 1° Alain ne put être pourvu d'un canonicat en 1419, car Charles VI n'en aurait pas disposé en faveur d'un secrétaire de son fils rebelle ; 2° Charles VII ne put avoir en 1427 la disposition du canonicat ; 3° il est établi que Guillaume ne succéda pas à son frère et ne devint chanoine qu'en 1437. »

Il n'y a, en réalité, qu'une erreur dans la note de Dupuy, et, précisément, l'historien de Charles VII ne l'a pas aperçue, parce qu'il ne s'est pas préoccupé de retrouver « l'arrêt de régale » où Dupuy avait puisé ses renseignements : cet arrêt est bien du 7 mars, mais de l'an *1444* (nouveau style) et non de *1418*. Les objections formulées par de Beaucourt tomberont d'elles-mêmes devant l'exposition des faits de la cause qui fut pendante au Parlement de Paris, de 1440 à 1444, entre maîtres Robert Ciboule et Martin de Fresnes : il est inutile de les réfuter directement.

M. Piaget a eu raison, en principe, d'affirmer l'autorité de Dupuy, mais ne soupçonnant pas l'erreur de date de la dernière phrase, dont il n'avait pas sous les yeux la leçon authentique, il a été amené à supposer que cette date du *7 mars 1418* (ancien style) était celle de la nomination même d'Alain, que Dupuy aurait instinctivement ramenée au nouveau style en inscrivant *1419* en tête de sa note énigmatique[2] : c'est fort ingénieux, mais c'est faux. Dupuy a commis un lapsus étrange, mais indiscutable, en écrivant *7 mars 1418* au lieu de *7 mars 1443*, sans se préoccuper de modifier le style chronologique du document qu'il avait en vue.

Exposons les faits à l'aide des pièces authentiques, en nous efforçant de dégager la vérité des données contradictoires qu'elles nous fournissent.

Au mois de février ou de mars 1420 (nouveau style) mourait (à Paris vraisemblablement) un chanoine de Notre-Dame fort âgé, depuis longtemps professeur à la Faculté de médecine,

---

1. *Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, loc. laud.

2. Cf. *Romania*, XXX, 45, n. 1, où M. Piaget dit : « Alain Chartier fut nommé chanoine de Paris le 7 mars 1418 (v. s.). »

maître Thomas de Saint-Pierre, originaire du diocèse de Coutances[1]. Paris était alors, comme on sait, au pouvoir de la faction des Bourguignons ; mais l'évêque, Gérard de Montaigu († 25 septembre 1420), était « armagnac » et avait dû quitter la capitale[2]. Ainsi s'explique que pour pourvoir à la vacance qui venait de se produire à la cathédrale, Gérard de Montaigu ait fixé son choix sur un des fidèles du futur Charles VII, maître Alain Chartier, secrétaire du roi et du Dauphin. On pense bien que cette nomination n'eut aucun effet réel immédiat. En fait, dès le 7 mars 1420, maître Jean Pinchon, bénéficiaire d'une bulle du pape Martin V qui lui avait conféré depuis longtemps l'expectative de la vacance, fut installé aux lieu et place de défunt Thomas de Saint-Pierre : son procureur, Philippe de Vitry, prit possession en son nom[3]. Il va de soi que dans l'entourage du Dauphin on ne pouvait considérer les titres de Jean Pinchon comme valables, puisqu'on s'en tenait aux ordonnances royaux de mars et avril 1418, qui avaient affirmé les privilèges de l'Église gallicane et aboli les grâces expectatives[4]. D'autre part,

---

1. Simple diacre, proposé au pape pour une expectative de prébende dans l'église de Coutances, par le *rotulus artistarum Parisiensium* du 16 juin 1365 (Denifle et Chatelain, *Chartularium Univ. Paris.*, III, p. 131), Thomas de Saint-Pierre figure très fréquemment dans les documents universitaires ; la dernière mention le concernant dans le *Chartularium* est du 4 novembre 1419 (*ibid.*, IV, p. 374, n° 2147). Il tirait son nom de la paroisse de Saint-Pierre, près de Coutances. La date de 1427 donnée par les plaidoiries du parlement comme celle de la mort de Thomas de Saint-Pierre est sans doute le résultat d'une erreur d'audition de la part du greffier qui nous a transmis le résumé de la plaidoirie faite le 8 février 1440 par l'avocat de maître Robert Ciboule. La même source indique le mois de *février* comme celui où Alain Chartier aurait été nommé ; mais il est sage de s'en tenir au mois de *mars* qui figure dans le texte de l'arrêt. Il se peut toutefois que Thomas de Saint-Pierre soit effectivement mort en février et que l'évêque n'ait pourvu qu'en mars à la nomination de son successeur.

2. Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, I, 79, note.

3. Arch. nat., LL 241, f° 108 r°. Sous cette cote sont conservés des extraits pris par Sarrasin des archives de la cathédrale, et on y lit à la date indiquée : « Ph. de Vitry, procurator magistri Jo. Pinchon, fuit receptus ad canonicatum et præbendam ecclesiæ Parisiensis vacantes per obitum magistri Thomæ de S. Petro. »

4. Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, I, 369.

la mort de l'évêque Gérard de Montaigu, survenue peu après, ouvrait la période dite de régale, pendant laquelle le roi seul pouvait disposer des bénéfices vacants ; par la force des circonstances, aux yeux du gouvernement du Dauphin, plus tard Charles VII, cette période ne cessa, en ce qui concerne le diocèse de Paris, qu'en 1436. Alain Chartier n'ayant pu prendre possession effective, sa nomination par l'évêque défunt devenait nulle : aussi eut-il soin de se pourvoir auprès du Dauphin qui, le 6 septembre 1421 « ou environ », lui conféra de nouveau, en vertu du droit de régale, le titre de chanoine de Paris. Les années passèrent : le lien qui rattachait Alain Chartier à la cathédrale de Paris était toujours — et pour cause — honorifique et unilatéral : le poète était chanoine de Paris comme il devint (nous ne savons ni quand ni comment) chancelier de Bayeux, *in partibus infidelium*. Mais c'était un gage pour l'avenir, précieux entre tous pour l'auteur du *Traité de l'Espérance*. Aussi, au moment où Charles VII décida qu'il ferait partie de l'ambassade qui devait se rendre auprès du roi d'Écosse, soit à la fin de décembre 1427 soit dans les premiers mois de l'année 1428 [1], Alain Chartier résigna-t-il entre les mains du roi, en faveur de son frère Guillaume, le futur évêque de Paris, son titre de chanoine, de façon que ce gage restât dans sa famille s'il venait à succomber au cours de ce long et périlleux voyage. Et maître Jean Pinchon ne s'en trouva ni mieux ni plus mal.

Jusqu'ici tout est clair ; mais il n'en est pas de même pour la suite. Nous avons deux versions bien différentes selon que nous prêtons l'oreille à l'une ou à l'autre des parties en litige.

Première version : Guillaume Chartier, ne pouvant pas prendre possession, sollicite et obtient du pape (Eugène IV) sa nomination à la prébende vacante par la promotion de maître Jean Vivien à l'évêché de Nevers, et la prébende qu'il laisse

---

1. La plaidoirie de l'avocat de Robert Ciboule donne la date de 1427, qui peut à la rigueur s'entendre de la partie de l'année 1428 antérieure à Pâques (4 avril), mais le texte de l'arrêt fixe cette résignation d'Alain Chartier au mois de décembre 1427. En tout cas, l'ambassade ne partit effectivement pour l'Écosse qu'au mois d'avril 1428 (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, II, 396).

lui-même vacante est conférée par le roi à maître Robert Ciboule, lequel s'occupe de faire valoir ses droits.

Deuxième version : la résignation d'Alain Chartier était fictive et ne devait avoir d'effet que s'il lui arrivait malheur pendant son ambassade, car il avait résigné dans les mêmes conditions son office de secrétaire du roi, et une fois revenu sain et sauf, il reprit et son office et son titre de chanoine de Paris et garda notoirement l'un et l'autre jusqu'au jour de sa mort. A la rigueur on pourrait admettre que la résignation de son canonicat a été réelle ; mais alors il faut admettre aussi que le roi le lui a conféré de nouveau, car il est certain qu'après son décès le roi a pourvu à la nouvelle vacance en nommant maître Antoine Raguier, lequel a résigné entre les mains du roi en faveur de son frère maître Louis [1], lequel maître Louis, à son tour, a résigné entre les mains de l'évêque de Paris (Denis du Moulin) à charge de permutation avec maître Martin de Fresnes, lequel Martin d'ailleurs, après le décès de maître Jean Pinchon, survenu en juin 1438, a obtenu de l'évêque d'alors (Jacques du Châtelier) la collation régulière de ce canonicat.

C'est au cours du procès intenté par Robert Ciboule à Martin de Fresnes devant le Parlement de Paris que furent produites ces allégations contradictoires. Le demandeur fut entendu le 8 février 1440 ; le défendeur, le 12 avril suivant ; le jugement fut rendu seulement le 7 mars 1444, et il donna gain de cause au demandeur. La Cour avait pour connaître la vérité des moyens qui nous manquent, et il paraît convenable d'admettre, jusqu'à preuve du contraire, qu'elle a bien jugé. Mais en résulte-t-il que tous les faits allégués par la partie qui succomba soient controuvés ? Pas nécessairement ; les documents ne nous permettent malheureusement pas de faire le départ entre le vrai et le faux. La question qu'avait à résoudre la Cour de Paris est un point de droit qui nous intéresse médiocrement ici ; mais nous aimerions à savoir si réellement Alain Chartier a porté jusqu'à sa dernière heure le titre de chanoine de Paris, et nous serions plus heureux encore s'il nous était enfin permis de connaître la véritable date à laquelle a disparu de ce monde celui dont le nom et les œuvres tiennent tant de place dans le XVe siècle.

---

1. La plaidoirie du 12 avril le nomme *Charles* ; mais je suis le texte de l'arrêt.

La curieuse découverte faite dans les archives notariales d'Avignon par M. l'abbé Requin d'un contrat passé entre un sculpteur et l'évêque de Paris Guillaume Chartier, le 28 avril 1458, pour l'exécution d'une pierre tombale destinée à surmonter les restes du poète dans l'église Saint-Antoine d'Avignon, a fourni à M. Piaget [1] l'occasion d'affirmer son adhésion à l'opinion exprimée en 1887 par Gaston Paris en ce qui concerne cette date, opinion alors tout à fait nouvelle : « Alain était mort, et sans doute depuis assez longtemps, en 1441, et rien ne prouve qu'il ait vécu plus tard que 1430 [2]. » Les documents publiés aujourd'hui font éclater la clairvoyance du maître regretté : ils établissent irréfutablement qu'Alain Chartier était mort avant le 8 février 1440. Est-il possible d'en tirer quelque chose de plus précis ? L'avocat de Martin de Fresnes affirme l'existence de lettres royaux conférant à Antoine Raguier le canonicat de Notre-Dame dont Alain Chartier avait été longtemps le titulaire ; il est invraisemblable qu'il mente impudemment, et l'on peut espérer retrouver quelque jour ces lettres, dont la teneur serait très précieuse pour nous et dont la date doit être très voisine de celle de la mort d'Alain Chartier. Aucun document connu ne permet de suppléer avec certitude à leur disparition.

Gaston Paris dit : « On peut admettre qu'il était mort en 1433, car Jean Regnier, qui sortit de prison cette année-là, se représente comme chantant une chanson de

> Maistre Alain, duquel Dieu ait l'ame,
> Lequel cy gist soubz une lame.

Mais il remarque lui-même que le recueil des *Fortunes et adversitez* de Jean Regnier a été rédigé beaucoup plus tard ; dans ces conditions il est hasardeux d'attribuer à ce témoignage une valeur décisive. La prudence exige qu'on affirme seulement, en ce qui concerne la date de la mort d'Alain Chartier, un *terminus a quo*, qui est juillet 1429, et un *terminus ad quem*, qui est février 1440. Mais l'impression qui se dégage des pièces publiées ci-dessous, et particulièrement des plaidoiries du 12 février et

---

1. *Romania*, XXIII, 156.
2. *Ibid.*, XVI, 414.

du 12 avril 1440, c'est qu'au moment où le nom d'Alain Chartier retentissait ainsi au Parlement, il devait s'être écoulé assez longtemps, plusieurs années sans doute, depuis sa mort : cette mort est presque sûrement antérieure à la rentrée de Charles VII à Paris, laquelle eut lieu, comme on sait, le 12 novembre 1437 [1].

On sera surpris de ne rencontrer dans les documents que nous publions aucune allusion au titre d'archidiacre de Paris qui est donné à Alain Chartier dans l'acte notarié du 28 avril 1458, dont nous devons la connaissance à l'abbé Requin, et qui se trouve reproduit dans l'épitaphe découverte à Avignon au XVIIIe siècle et malheureusement disparue depuis. Le notaire a évidemment recueilli ce titre de la bouche même de Guillaume Chartier, et celui-ci a été trop au courant de la carrière ecclésiastique de son frère Alain, pour qu'on puisse admettre à la légère qu'il ait commis une méprise. Comment concilier cette donnée avec celles qui résultent des textes que nous publions ? Il serait imprudent de se livrer à des conjectures gratuites, car on peut espérer que la découverte de nouveaux documents fera un jour la pleine lumière.

En attendant, qu'on me permette de préciser ce que les documents d'archives nous apprennent sur Alain Chartier : c'est relativement peu de chose. On n'a rien trouvé qui nous renseigne directement sur la première période de sa carrière, sur ses études universitaires, sur l'époque où il a obtenu le titre si recherché de notaire et secrétaire du roi, sur les relations qu'il a pu avoir avec le groupe des humanistes auquel le rattache une notable partie de son œuvre (Nicolas de Clamanges, Jean de Montreuil, Gontier Col, Ambrosius de Miliis [2], etc.), et je crois pouvoir garantir que les registres du Trésor des Chartes, non

---

1. Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, III, 51. — Des lettres patentes de Louis XI, du 7 juillet 1463, publiées par Beaucourt (*Mém. soc. Antiq. Norm.*, XXVIII, 47) parlent de « feuz noz amez serviteurs maistres Alain et Thomas Chartier, freres, notaires et secretaires de nostre feu seigneur et pere, eulx et nostre amé et feal conseiller l'evesque de Paris qui est a present » comme tous vivants « l'an mil IIII^c XXXV ou environ ». Sans doute il ne faut accepter ce renseignement que comme pis aller, mais encore faut-il ne pas le perdre de vue, comme font Gaston Paris et M. Piaget.

2. Je saisis cette occasion pour protester, avec M. Piaget (cf. *Romania*, XXX, 45-48), contre l'idée extravagante émise par M. Heuckenkamp d'après

plus que ceux du parlement siégeant à Poitiers (1418-1436), ni ceux du Châtelet ne contiennent aucune mention le concernant. Voici donc la charpente de la biographie d'Alain Chartier d'après les sources de ce genre[1] :

1418, 13 juin, Bourges : contresigne des lettres closes en français de Charles VII Dauphin régent (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, I, 96).
— 29 juin, Aubigny : idem (*ibid.*, I, 101).
— 31 octobre, Chinon : signe des lettres patentes en français (Bibl. nat. *Clairambault*, 105, p. 8223).
1419, 11 septembre, Montereau-faut-Yonne : contresigne des lettres closes en français (Denifle et Chatelain, *Chartularium Univ. Paris.*, IV, p. 368, n° 2137).
— 15 septembre, Nemours : idem (Beaucourt, *loc. laud.*, I, 183).
— 15 octobre, Loches : idem (*ibid.* I, 191).
— 27 décembre, Bourges : signe des lettres patentes en français (*Arch. hist. du Poitou*, XXVI, 354-355, texte publié par M. Guérin).
1420, février ou mars : est nommé chanoine de Paris par l'évêque Gérard de Montaigu (ci-dessous, p. 396 et s.).

---

laquelle Ambrosius serait le véritable auteur du *Curial* sous sa forme latine, idée qui a malheureusement été adoptée par le regretté Auguste Molinier dans ses *Sources de l'histoire de France*, IV, p. 259. Je m'occuperai prochainement de cet énigmatique *Ambrosius de Miliis*, sur lequel je possède depuis peu des documents inédits. — Dans cet ordre d'idées, il ne faut pas oublier que M. Léopold Delisle a signalé des notes autographes d'Alain Chartier sur un Salluste (lat. 5748) qui lui fut donné par l'évêque de Valence (Jean de Poitiers) postérieurement à la mort de l'archevêque de Bourges (Guillaume de Boisratier, mort le 19 juillet 1421). Voyez le *Cabinet des Manuscrits*, II, 353.

1. Je fais abstraction de deux actes, l'un du 8 août 1455, l'autre du 7 juillet 1463, où se trouvent, sur la famille d'Alain Chartier, des renseignements importants ; j'ai dit un mot ci-dessus de ce dernier ; le premier a été discuté par M. Piaget (*Romania*, XXX, 43). J'écarte aussi la lettre écrite de Bourges à l'empereur Sigismond, probablement à la fin du mois de juillet 1429, publiée par Lami et republiée par Quicherat (sur les doutes de ce dernier relativement à la paternité d'Alain Chartier et à l'identité du destinataire, voyez ma thèse *De Joannis de Monsterolio vita et scriptis*, p. 95), parce que ce n'est pas, à proprement parler, un document d'archives.

1421, 6 septembre : est confirmé dans son titre de chanoine de Paris par Charles VII Dauphin régent (ci-dessous, p. 398).

1422, janvier, Limoges : signe des lettres patentes en latin en faveur des consuls de Limoges (*Arch. hist. du Limousin*, 1re série, VIII, 85, texte publié par L. Guibert d'après le registre du Trésor des Chartes JJ 199, qui est très altéré ; un meilleur texte se trouve Bibl. nat. franç. 5024, f° 179).

— 11 décembre, Mehun-sur-Yèvre : signe des lettres patentes en latin en faveur de la ville de Toulouse (*Ordonn.*, XIII, 10).

1423, 3 janvier, Bourges : signe des lettres patentes en français en faveur de la ville de La Rochelle (*Ordonn.*, XIII, 14).

1424, 31 décembre, Espaly près du Puy : deux lettres de créance auprès de l'empereur Sigismond et de Nicolas de Gara, comte palatin de Hongrie (Beaucourt, *loc. laud.*, II, 346-7).

[1425, ?] : lettres de créance auprès du pape Martin V (*ibid.*, II, 344).

1425, 3 mai, Venise : rapport du doge au sénat de Venise et vote sur les propositions faites (la veille ?) par les ambassadeurs du roi de France, Artaud de Granval et *Alanus Auriger* (*sic*) (*Revue historique*, XLV, 307, texte publié par M. Perret).

1426, 2 avril et 2 mai, Tournay : passe à Tournay au cours d'une ambassade auprès du duc de Bourgogne, à l'aller et au retour (Beaucourt, *loc. laud.*, II, 374-5).

1427, décembre : résigne son canonicat de Paris en faveur de son frère Guillaume (ci-dessous, p. 396 et s.).

1428, 17 juillet, Perth : traité signé par le roi d'Écosse pour renouveler l'alliance avec Charles VII à la requête des ambassadeurs français au nombre desquels est mentionné Alain Chartier, chancelier de Bayeux (Beaucourt, *loc. laud.*, II, 397).

1428, 30 octobre, Chinon : approbation donnée par Charles VII au traité précédent, et mention analogue d'Alain Chartier (Beaucourt, *loc. laud.*, II, 398-399).

Il est bon de faire remarquer en terminant que les lettres royaux signées par Alain Chartier portent la signature *Alain*, si elles sont rédigées en français, et *Alani*, si elles le sont en latin. Cette dernière forme est surprenante : elle semble trahir la préoccupation de transformer le nom de baptême *Alain* en nom de famille. Il faut éviter de confondre Alain Chartier dans ses fonctions de secrétaire royal avec ses collègues *Alain* Lequeu, dit de Boishery (dont une quittance du 31 janvier 1428 figurait dans la collection Joursanvault : cf. Brit. Museum, ms. 11539, p. 111), et Pierre *Aalant* : le premier passa au service du roi René et c'est lui qui a contresigné *Allain* un acte du 4 février 1437 publié par Du Mont, *Corps diplom.*, à la date ; le second est appelé *P. Alain*, par suite de quelque fausse lecture, dans un acte du 3 juin 1436 relatif au mariage du Dauphin Louis et de Marguerite d'Écosse (Du Mont, *Corps diplom.*, IV, 226).

I

1440-1442. *Extraits des registres des plaidoiries du Parlement de Paris, relatifs au procès intenté par maître Robert Ciboule à maître Martin de Fresnes au sujet de la prébende d'Alain Chartier à Notre-Dame de Paris.*

• Lundi VIIIe jour du dit mois [février 1440, n. st.]. . . En la cause d'entre maistre Robert Cibole, maistre en theologie, demandeur, d'une part, et (*blanc*) de Fresnes, d'autre.

Le demandeur dit que messire Thomas de Saint-Pierre fut chanoine de Paris et en moru saisy l'an XXVII (*sic*) et la (*sic*) donna Montagu, evesque de Paris, ou mois de fevrier ou dit an, a maistre Alain Chartier, lequel avant que en prist possession l'evesque trespassa, et resigna la prebende maistre Alain es mains du Roy, qui la confera a maistre Ge Chartier. Dit que maistre Jehan Vivien estoit chanoine de Paris, et par sa promotion a l'eveschié de Nevers le pape la confera audit maistre Ge Chartier, laquele le dit maistre Ge accepta et en joyst, et par ce moyen l'autre prebende que tenoit maistre Ge en regale vaca, et l'a le roy conferee au demandeur, qui a ce titre y a droit, etc. Partie le y a empeschié ; si a pris son impetracion qu'il a fait executer ; l'employe et conclud que son don soit dit bon et valable et partie condemnee a l'en laissier joyr, luy rendre les fruiz etc...

Appoinct[ié] est que le defendeur vendra a VIIIne dire ce qu'il appartendra. (*Arch. nat.*, *X1A 4798*, *fo 150 ro et vo.*)

Mardi XXIIIIe jour du dit mois [février 1440, n. st.]. En la cause d'entre

maistre Robert Cibole, demandeur, d'une part, et maistre Martin de Fresnes, defendeur, d'autre.

Le defendeur dit qu'il tient le benefice a tiltre de permutacion et lui fault garand; ainsi le requiert. Sur quoy, ouy les parties, appoinctié est a mectre le tiltre de la permutacion et appoinctement par devers la court, et au Conseil. (*ibid.*, *f° 160 v°*).

Mardi XIIe jour du dit mois [avril 1440]. En la cause d'entre maistre Robert Cibole, maistre en theologie, demandeur, d'une part, et maistre Martin de Fresnes, defendeur, d'autre.

Luilier pour le defendeur dit que feu maistre Jehan Pinçon joy de la prebende bien XXII ans et trespassa l'an XXVIII (*sic*) et vaca a la collacion de l'evesque de Paris, messire Jaques du Chasteller, lors evesque, qui la confera au defendeur, lequel en prist possession et depuis en a joy; et n'y avoit regale ouverte, car l'evesque avoit fait son devoir envers le Roy.

A ce que maistre Martin Pierre[1] estoit chanoine prebendé et que sa prebende fut conferee a maistre Alain Chartier [*v°*], n'en scet riens, mais la collacion seroit nulle, car Pinçon par bulles apostoliques l'avoit acceptee par le decret irritant : Chartier n'y avoit droit et, par consequent, se la collacion faite par Montagu fut nulle, tout ce qui s'en ensuy est nul.

A ce que maistre Alain la resigna es mains du Roy, n'en scet riens; mais posé que ainsi feust et que la regale feust ouverte, si ne vaudroit tout riens, et n'avoit esté que une resignacion fincte; et dit que le dit maistre Alain fut en l'an XXVII envoyé par le Roy en ambaxade en Escoce, *qui sibi providere voluerat in casum* qu'il ne revendroit; semblablement il avoit resigné son office de notere, mais si tost qu'il fut retourné il reprist et sa prebende, se droit y eust eu, et aussi son dit office.

A ce que maistre Jehan Vivian fut promeu etc., dit que avant le dit maistre Guillaume Chartier avoit resigné la prebende es mains du Roy au proufit du dit maistre Alain, qui depuis tant qu'il vesqui s'en dist chanoine, et par ains ne vaca par la resignacion de maistre Guillaume. Et s'il vouloit dire que le Roy la lui avoit donnee *aut alias quovis modo* et qu'il le voulsist amplier par la mort de maistre Alain, si ne vauldroit il, car maistre A[nthoine] et maistre Charles Raguier en ont don premier. Et si dit qu'il a le droit et don de regale par leur resignacion; le premier qui solt a tout, et a partie tort. Il a le don premier en regale; en cas de delay doit avoir l'estat. Et au principal, conclud tout pertinent et nye; demande despens. A lundi vendra repliquer le demandeur[2]. (*ibid.*, *f° 180, r° et v°*).

[12 décembre 1442]. En la cause d'entre maistre Robert Cybole d'une part, et maistre Martin de Fresnes, d'autre.

---

1. Confusion du greffier : au lieu de *Martin Pierre* il faut entendre *Thomas de Saint Pierre*.

2. Il n'y a pas trace de la réplique annoncée.

Cornois pour Cibole dit qu'il a baillé a la Court une requeste touchant les delaiz que eu a Fresnes afin qu'il feust contrainct a produire ce qu'il vouldroit ou qu'il en feust decheu; emploie sa dite requeste et les delaiz et appoinctetemens faiz en la dite cause, tant ceans que par les commissaires de la Court.

Rapiout dit que Cibole fist faire les commandemens a Fresnes le jour qui[1] party, et puis maintenant le veult faire forclore; dit que les parties sont sur ce en droit par devant maistre Guillaume Le Tur, president, et maistre Jehan de Corcelles, qui se doit vuidier; requiert que ce pendant il puisse joyr de son derrenier appoinctement a faire examiner ses tesmoins et recouvrer ses procès verbaulx.

Appoinct[ié] est a mectre par devers la Court, et au Conseil; et parlera la Court aux commissaires.

(*Arch. nat.*, X[1]*A 4799*, *f*° *158 v*°.)

II

7 mars 1444. *Arrêt du Parlement de Paris donnant gain de cause à maître Robert Ciboule dans le procès ci-dessus mentionné.*

Lite mota et pendente in nostra Parlamenti curia inter dilectum nostrum magistrum Robertum Ciboule, in sacra pagina professorem, actorem, ex una parte, et dilectum eciam nostrum magistrum Martinum de Fraxinis, decretorum doctorem, defensorem, ex altera, super eo quod dictus actor dicebat quod in mense marcii anno Domini M° CCCC° XIX° magister Geraldus de Monte Accuto, tunc episcopus Parisiensis, canonicatum et prebendam, quos in ecclesia Parisiensi obtinere solebat magister Thomas de Sancto Petro et per ipsius de Sancto Petro obitum vaccantes, magistro Alano Chartier, inclite recordacionis defuncti carissimi domini progenitoris nostri et nostro secretario, contulerat, ac postmodum, videlicet sexta die septembris, vel circiter, anno Domini M° CCCC° XXI°, Nos, tunc Delphinus Viennensis ac regnum Francie pro prefato carissimo genitore nostro regens[2], regalia in dicta Parisiensi ecclesia per obitum predicti de Monte Accuto aperta, dictos canonicatum et prebendam eidem magistro Alano jure nostre regalie contuleramus, dictarumque collacionum virtute jus in dictis canonicatu et prebenda habuerat, sed obstantibus divisionibus tunc in regno nostro vigentibus prefatorum canonicatus et prebende possessionem dictus magister Alanus adipisci minime potuerat;

Dicebat insuper idem actor quod anno Domini M° CCCC° XXVII°, in mense decembris, predictus magister Alanus, volens ad partes Scocie de mandato nostro proficisci, dictos canonicatum et prebendam in manibus nostris pure ac simpliciter resignaverat [*f*° *205 r*°], dictaque resignatione per Nos

1. Ce *qui* équivaut à *qu'il*.
2. *Ms.* regente.

admissa, eosdem canonicatum et prebendam jure nostre regalie in predicta ecclesia adhuc vigentis dilecto et fideli consiliario nostro in nostra Parlamenti curia magistro Guillermo Chartier, prenominati magistri Alani fratri, contuleramus; prefatus vero magister Guillermus Chartier dictorum canonicatus et prebende, dictis divisionibus impedientibus, possessione non habita, collacionem aliorum canonicatus et prebende, quos in eadem ecclesia Parisiensi obtinere solebat dilectus et fidelis consiliarius noster magister Johannes Vivien, episcopus Nivernensis, et per ipsius Vivian (*sic*) promocionem ad dictum Nivernensem episcopatum vaccancium, a papa moderno obtinuerat ac ejusdem collacionis vigore ipsorum canonicatus et prebende possessionem pacificam habuerat; et postmodum dictus actor canonicatus et prebende predictorum, quos per antea eidem magistro Guillermo contuleramus, dicta regalia adhuc saltem de facto ob deffectum possessionis habite vigente, vaccancium, sive per obitum dicti defuncti de Sancto Petro sive per assecucionem aliorum canonicatus et prebende per ipsum magistrum Guillelmum factam aut alias quovis modo vaccarent, collacionem a Nobis obtinuerat ac ipsius virtute ad possessionem eorum per decanum et capitulum prefate ecclesie Parisiensis admissus et receptus fuerat; nec ei obstabat gracia expectativa cuidam Johanni Pinchon per defunctum papam Martinum concessa, sive eciam collacio seu provisio dicte gracie predicto Pinchon se et[1] dicte gracie executorem facta, obstantibus ordinacionibus dicti domini genitoris nostri super reduccione ecclesie Gallicane ad suas antiquas libertates tunc in regno nostro vigentibus, publicatis et observatis, et quibus ordinacionibus per eos qui anno Domini M° CCCC° XVIII° in dicta civitate Parisiensi post nostrum ab eadem recessum remanserant et predictum genitorem nostrum invitum et tanquam captivum detinebant quoquo modo derogari aut eisdem prejudicari minime potuerat;

Dicebat preterea dictus actor quod ab indulto per nos anno Domini M° CCCC° XXXXVI° dilectis nostris gentibus ecclesiasticis, nobilibus, burgensibus ac habitatoribus presentis ville nostre Parisiensis post ejusdem ville ad nostram obedienciam reduccionem facto et concesso, per quod inter cetera eisdem annuimus quod dicte gentes ecclesiastice, que tempore et die dicte reduccionis in predicta villa et civitate presentes erant et que in eadem obediencia nostra ac nobis fideles de cetero permanerent, beneficiis in dicta villa et diocesi Parisiensi situatis in quibus vigore collacionum per Romanum pontificem aut episcopos qui pro tempore fuerant [factarum], quamvis dicti episcopi nobis homagium non fecissent, jus pretendebant illorumque beneficiorum pacificam possessionem habuerant, non obstantibus quibuscunque collacionibus de dictis beneficiis per nos jure regalie quibuscumque factis, pacifici et quieti in dictis beneficiis remanerent, exceperamus expresse colla-

---

1. Les mots *se et* n'offrent aucun sens ; en les remplaçant par *per*, le sens serait satisfait; mais il est plus probable que le scribe a passé un membre de phrase par suite d'un bourdon.

ciones beneficiorum per dictum de Monte Accuto a tempore sui recessus a predicta villa nostra Parisiensi factas, quamvis illi quibus hujusmodi beneficia per ipsum collata fuerant eorundem possessionem non habuissent, dictaque excepcione predictus actor, eo quod loco prenominatorum magistrorum Alani et Guillermi Chartier in dictis canonicatu et prebenda quo ad hoc succedebat, se juvare poterat et debebat ; nec obstabat quod dictus Pinchon [v°] predictos canonicatum et prebendam per plures annos possederat, et sic juxta decretum *de pacificis possessoribus* per Nos et ecclesiam Gallicanam in nostra Pragmatica Sanccione acceptatum in eisdem canonicatu et prebenda jus habuerat, quoniam, ut premittitur, in eisdem jus non habuerat nec habebat nec consequenter possessionem habere potuerat dictumque decretum *de pacificis possessoribus* ad beneficia per Nos in regalia et jure nostre regalie collata extendi non debebat, et sic si dictus Pinchon nullum jus in eisdem canonicatu et prebenda habuerat, episcopus Parisiensis ipsos tanquam per mortem ipsius Pinchon vaccantes prefato defensori conferre non valuerat ;

Dicebat ulterius idem actor quod, etsi predictus defensor donum aliquod sive collacionem a nobis jure regalie de dictis canonicatu et prebenda obtinuerat, talis (*sic*) donum seu talis collacio, quia post donum vel collacionem eorundem canonicatus et pretbende per nos ipsi actori factum vel factam obtenum seu obtenta erant, minime valuerant aut valebant, nec eciam dictus defensor virtute alterius collacionis per episcopum Parisiensem de dictis canonicatu et prebenda resignatis in manibus ipsius episcopi per dictum consiliarium nostrum magistrum Ludovicum Raguier causa permutacionis facte in eisdem canonicatu et prebende jus pretendere poterat aut debebat, cum idem magister Ludovicus in ipsis canonicatu et prebenda per mortem dicti magistri Alani, obstante dicta resignacione per eundem magistrum Alanum in nostris manibus prius, ut premictitur, facta, nullum jus habuisset seu pretendere potuisset ;

Ex quibus ac pluribus aliis per dictum actorem propositis concludebat ipse actor et petebat donum sive collacionem sibi de dictis canonicatu et prebenda, quos prenominatus de Sancto Petro, dum vivebat, in dicta Parisiensi ecclesia obtinere solebat, per Nos in regalia sive jure nostre regalie factum seu factam bonum et validum sive bonam et validam dici et declarari.....

Supra dicto defensore ex adverso proponente et dicente quod, diu ante obitum prefati de Sancto Petro ac dictorum canonicatus et prebende vaccacionem, magister Johannes Pinchon a defuncto papa Martino, tunc vivente, canonicus in dicta Parisiensi ecclesia creatus extiterat et graciam expectativam ad primam prebendam in eadem ecclesia vaccaturam eciam cum interposicione decreti irritantis obtinuerat bullasque inde levaverat et processus super eisdem debite fieri fecerat et publicaverat ac postmodum gracie, bullarum ac processuum predictorum vigore dictos canonicatum et prebendam, a tempore mortis dicti de Sancto Ptreo vaccantes, acceptaverat et sibi de eisdem infra tempus debitum provisum fuerat ipsosque canonicatus et prebendam a tempore mortis dicti de Sancto Petro usque ad annum domini millesimum

CCCCum XXXVIIIum, quo anno in mense junii idem Pinchon, obierat, pacifice et quiete tenuerat et possederat, quodque dictos canonicatum et prebendam, per ipsius Pinchon mortem, vaccantes[1], magister Jacobus du Chasteller, tunc episcopus Parisiensis, predicto [*f° 206 r°*] defensori contulerat.....

Dicebat eciam dictus defensor quod si predictus magister Alanus collacionem dictorum canonicatus et prebende a predicto de Monte Accuto, tunc episcopo Parisiensi, obtinuerat, hujusmodi collacio nulla extiterat, cum per antea vigore dicte gracie expectative per papam Martinum eidem Pinchon, ut premictitur, concesse, ac eciam decreti irritantis in ipsa appositi manus episcopi predicti et aliorum collatorum ordinariorum quoruncunque sic ligate fuerant quod de ipsis canonicatu et prebenda disponere quovismodo non valuerat, attento maxime quod tempore vaccacionis dictorum canonicatus et prebende in dicta villa et diocesi Parisiensi, in qua predictus de Monte Accuto presens erat et morabatur, gracie expectative locum habebant et illis publice ac notorie utebatur, que collacio et provisio predicto Pinchon virtute dicte gracie expectative facte collacionem dicto magistro Alano per prefatum de Monte Accuto factam longe precesserant et prevenerant ;

Dicebat insuper idem defensor quod collacio dictorum canonicatus et prebende per Nos dicto magistro Alano jure regalie facta nulla extiterat, eo quod, tempore obitus dicti de Monte Accuto, ipse Pinchon dictos canonicatum et prebendam pacifice possidebat et jam in eisdem jus habebat nec vaccare in regalia quovismodo dici poterant aut debebant, et ex consequenti non valuerant seu valebant resignacio dictorum canonicatus et prebende per dictum magistrum Alanum in manibus nostris ac collacio eorundem per nos sepe dicto magistro Guillermo facte eo quod in dictis canonicatu et prebenda prefatus magister Alanus nullum jus pretendere potuerat, et si in ipsis canonicatu et prebenda jus aliquod habuerat dictumque jus in manibus nostris resignaverat, resignacio hujusmodi tanquam ficticia et simulata minime valuerat, aut, si vera fuerat et valuerat, tamen idem magister Alanus, post ipsius a dictis partibus Scocie regressum, novam collacionem de dictis canonicatu et prebenda a Nobis obtinuerat, cum a tempore dicti sui regressus usque ad ejus obitum se pro canonico Parisiensi gesserat et nominaverat ac pro tali publice et notorie tentus et reputatus extiterat, per ipsiusque magistri Alani obitum predicti canonicatus et prebenda vaccaverant, quorum collacionem dilectus noster magister Anthonius Raguier a Nobis obtinuerat ac eosdem canonicatum et prebendam, postmodum per resignacionem per ipsum magistrum Anthonium in manibus nostris factam vaccantes, dicto magistro Ludovico Raguier ejus fratri contuleramus, cujus magistri Ludovici, per medium resignacionis in manibus episcopi Parisiensis nunc existentis causa permutacionis cum eo-

1. Au lieu de *mortem vaccantes*, le scribe a écrit *vaccantes* deux fois.

dem defensore facte, dictus defensor jus habuerat et habebat sibique dicti canonicatus et prebenda competebant et pertinere debebant ;

Dicebat ulterius predictus defensor quod, per concordatum inter dictum quondam papam Martinum et ambaxiatores nostros anno Domini M° CCCC° XXVI° factum, illi quibus ante dictum concordatum per ipsum papam aut ejus auctoritate seu virtute graciarum expectativarum de beneficiis quibuscunque seu [ad] quoruncunque collacionem aut aliam disposicionem pertinencium provisum extiterat dictisque beneficiis taliter provisi spacio sex mensium pacifice gavisi fuerant, cujusmodi dictus Pinchon fuerat, in dictis suis beneficiis pacifici et quieti [v°] permanere debebant ;

Dicebat preterea sepe nominatus defensor quod eorundem canonicatus et prebende, sive per mortem dicti defuncti de Sancto Petro seu eciam ipsius Pinchon aut alias quovismodo vaccaverant, donum et collacionem a Nobis in regalia et jure nostre regalie obtinuerat, per premissaque idem defensor satis apparere dicebat ipsum in dictis canonicatu et prebenda jus habere ipsosque canonicatum et prebendam sibi competere et pertinere debere, ac predictum magistrum Alanum virtute collacionis seu collacionum sibi per dictum de Monte Accuto et deinde per Nos jure regalie de dictis canonicatu et prebenda facte seu factarum nullum jus in eisdem habuisse, nec eciam magistrum Guillermum Chartier ex consequenti nec eundem actorem, qui in jus predictorum magistrorum Alani et Guillermi Chartier se succedere dicebat, jus in ipsis canonicatu et prebenda pretendere valuisse.....

Super quibus et pluribus aliis, partibus ad plenum auditis et ad scribendum per modum memorie et demum in factis contrariis neutri parcium recredenciam adjudicando nec non inquesta facta atque pene dictam nostram Curiam reportata et ad judicandum recepta ac in jure appunctatis, ea visa et aliis circa hoc videndis, prefata Curia nostra per suum judicium donum sive collacionem dictorum canonicatus et prebende, quos predictus de Sancto Petro dum vivebat in dicta ecclesia Parisiensi obtinere solebat, eidem actori per Nos in regalia sive jure nostre regalie factum vel factam bonum et validum sive bonam et validam declaravit et declarat, predictum defensorem ad ipsum actorem de dictis canonicatu et prebenda pacifice uti et gaudere permictendum condemnando ac expensas hujusmodi cause et ex causa compensando.

Pronunciatum die septima marcii anno millesimo CCCC° XLIIIcio.

De Nanterre. Cambray.

(*Arch. nat.*, X¹A 73, f° 204 v° à 206 v°.)

A. Thomas.

MÉLANGES

LA PARABOLE DES FAUX AMIS

UNE NOUVELLE VERSION

Aux versions divergentes de cette parabole que j'ai discutées ici-même (XXXII, 88) vient s'ajouter une nouvelle rédaction, qui, sans contenir des données nouvelles sur l'origine du thème, mérite cependant l'attention.

M. J. Brandes a rendu aux études de littérature comparée le service signalé d'analyser [1] les divers contes qui se trouvent dans la rédaction malaise du *Livre du Perroquet*. Cette version malaise n'a conservé qu'un petit nombre de contes du *Tûti Nameh* persan, d'où dérivent, comme on sait, les versions des *Contes du Perroquet* dans les langues asiatiques modernes ; elle a, en revanche, ajouté des récits qui ne se trouvent pas dans les versions persanes et qui doivent avoir été empruntés par le rédacteur malais à des sources diverses. Voici l'analyse du 21e récit du perroquet malais :

Un riche marchand a un fils qui, après des études et des voyages préparatoires, revient auprès de son père. Celui-ci lui donne le conseil de se faire des amis, et 2.000 dirhams, qu'il doit dépenser dans ce but. Avec cet argent, le jeune homme se fait vingt amis, qu'il croit sincères ; il annonce ce succès à son père. Celui-ci lui dit que, bien qu'âgé, il n'avait jamais réussi à en faire autant, mais lui donne le conseil de se faire encore des amis et une nouvelle somme de 4.000 dirhams. Au moyen de cet argent, le fils se concilie de nouveaux amis ; à la fin, il en a une quarantaine. Le père a l'air d'admirer son fils ; il lui donne cependant le conseil de mettre ses amis à l'épreuve : il doit les inviter à dîner, puis leur dire que le roi cherche à le tuer, parce qu'il a eu une amourette avec la reine ; ensuite il doit leur demander conseil sur

1. Dans la Revue publiée par la Société des Sciences de Batavia (*Tijdschrift voor Indische taal-, land- en volkenkunde*), tome XLI.

ce qu'il a à faire. A l'exception d'un seul, qui se déclare prêt à donner sa vie pour le jeune homme et se dit résolu à ne pas l'abandonner dans la plus extrême détresse, tous les amis se retirent. — Le jeune homme rapporte ce résultat à son père qui lui dit que, seul, cet ami était un ami véritable, et fait ensuite venir ses deux amis à lui, qui n'étaient pourtant pas, à eux deux, des amis à toute épreuve ; l'un offrant, il est vrai, de donner tous ses biens pour sauver le jeune homme, mais refusant de donner sa vie, ce que l'autre, seul, est prêt à faire.

Il est évident, d'après la structure générale du récit, et surtout à cause du rôle que joue le père, que cette version se rattache à la version arabe qui a été répandue en Occident par Pierre Alphonse ; mais ce qui frappe, c'est que le feint meurtre est remplacé par la feinte colère d'un roi, comme dans la version de Somadeva, analysée dans ma première note. L'explication la plus simple, c'est que nous avons ici une contamination, où le cadre général du récit arabe a été conservé, mais qui a été influencée dans un détail important par le récit indien. Ce qui semble confirmer cette hypothèse, c'est que dans le récit malais, le marchand est dit habiter à 'Âdel Nagârâ, ce qui ressemble à un nom sanscrit estropié, et que d'autres contes du livre malais (notamment un récit du type de la *Femme infidèle*) semblent empruntés plus ou moins directement à quelque recueil indien.

Je note ici rapidement que le treizième conte du recueil malais appartient à la famille de récits qui a été étudiée récemment par M. Cosquin (*La légende du page de sainte Élizabeth de Portugal et le conte indien des bons conseils*, dans la *Revue des Questions historiques*, janvier et juillet 1903). Le conte malais a ceci de singulier et même d'absurde qu'il présente deux fois, appliqué au même personnage, le thème du jeune homme envoyé à la mort (à un four à chaux dans la première aventure, comme dans maints récits européens) et qui est sauvé parce qu'il s'attarde à faire ses dévotions à la mosquée. Un détail de la première aventure, à savoir que le héros rencontre la femme qui le dénonce *en allant chercher le chapelet du roi*, rappelle le récit de Mohammed ibn Talha, résumé par M. Cosquin dans son second article (p. 9 du tirage à part). La seconde fois, l'aventure est enchâssée dans le cadre des « bons conseils » : le héros reçoit deux conseils : 1° Ne pas accepter l'hospitalité d'un vieillard qui a épousé une jeune femme ; 2° Réfléchir trois fois avant d'agir. Il est convaincu de la justesse du premier conseil par l'aventure

qui lui arrive (l'aventure du page, qui se répète pour lui); quant au second conseil, il en tire profit en rentrant chez lui, après une longue absence, et en trouvant sa femme couchée dans la même chambre avec un jeune homme : au lieu de tuer de suite ceux qu'il croit coupables, il réfléchit, allume un flambeau et reconnait dans le jeune homme son propre fils. On peut comparer sur ce dernier récit, que M. Cosquin n'a pas compris dans son étude sur les « bons conseils, » les observations importantes d'Erwin Rohde, dans son étude sur la Nouvelle antique, réimprimée à la suite de la seconde édition de son livre *der Griechische Roman*, p. 595. On peut ajouter aux références de Rohde que ce récit se trouve dans la version malaise de *Pancatantra* tamoul, traduite en néerlandais par Klinkert (*Pandja-Tandaran*, Zalt-Bommel, 1871 [1]).

G. Huet.

ANC. FRANÇ. *VIZELE*

Méon n'a probablement pas bien compris le vers 98 de son édition du *Roman de la Rose*,

Cousant mes manches a videle;

du moins, dans son lexique du poème, au mot *videle*, il se contente de reproduire une note de Lantin de Damerey, où il est dit que *bindelle* doit être la bonne leçon, et qu'il s'agit apparemment d' « une manche découpée à bandelettes, qui, étant sans doute de différentes couleurs, faisaient à peu près le même effet que celles des trompettes de régiments, des hérauts d'armes, etc. ». Fr. Michel, en réimprimant le texte de Méon, a expliqué « manches à videle » par « longue manche plissée ». Godefroy, dans son dictionnaire, au mot *videle*, cite l'unique

1. Cette version du *Pancatantra* est intéressante ; elle diffère complètement de la version traduite par Dubois, mais semble se rapprocher de la version sanscrite méridionale publiée par Haberlandt dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne, année 1884, autant du moins qu'un non-sanscritiste peut en juger d'après la table des matières en allemand que l'éditeur a jointe au texte. Le texte sanscrit ne semble pas contenir notre « bon conseil ».

exemple de Méon, en le traduisant, avec Michel, par « longue manche plissée », et y ajoute la variante d'un manuscrit : *a vizele*. Dans le même article, il fait figurer, d'après Oudin, la « videlle de pasticier[1] ». Au mot *viselle*, qu'il traduit par « visière d'un casque, d'une coiffure », il donne deux exemples :

> Maix ceu m'alume et esprant
> Ke je vix per la *viselle*
> La char desous la mamelle.
> (Bartsch, *Rom. et Past.*, II, 4, 19.)

> Une coiffe ot a *vizelle*
> Seur son chief blont reluisant.
> (*Ibid.*, II, 72, 21.)

Je crois que l'exemple de Guillaume de Lorris et ceux des pastourelles sont à réunir, et que les explications de Michel et de Godefroy ne sont pas bonnes. Quant à celle de Lantin de Damerey, elle ne mérite pas d'être discutée. Si les manuscrits du *Roman de la Rose* qui donnent la leçon *videle* ne sont pas rares, ceux qui ont *vizele* ou *visele* sont beaucoup plus nombreux ; quelques-uns ont *vicele*. Je ne parle pas de deux ou trois copies où le mot, incompris, est complètement défiguré. Pour mon édition, j'ai adopté la forme *vizele*, mais l'autorité des manuscrits ne m'empêcherait pas de la changer, si des observations, que la présente note a en partie pour objet de provoquer, montraient que je me suis trompé.

Dans la première des pastourelles citées par Godefroy, il est fort invraisemblable que le chevalier, dans la situation où il se représente, ait un heaume sur la tête, et plus encore que la visière de ce heaume soit baissée. S'il aperçoit « la char desous la mamelle », c'est par les ouvertures pratiquées, non pas dans son « casque », mais dans le corsage de la jeune fille, probablement dans son « chainxe de lin ». Dans la seconde pastourelle, c'est la bergère qui porte « une coiffe a vizelle », et ici la

---

1. Je ne m'occuperai pas de cette « videlle », dont Littré et les auteurs du *Dictionnaire général* font dériver le nom de *vider*, sans dire quel rapport ils ont vu entre le sens de ce verbe et l'emploi d'un instrument qui sert à tailler en rubans de minces galettes de pâte.

visière est encore plus inadmissible, attachée à une coiffure de femme [1].

A vizele me parait pouvoir être rendu assez exactement par « à lacet ». Je ne veux pas dire que *vizele* soit étymologiquement synonyme de « lacet », mais que l'expression représente la disposition en spirale du cordon ou du fil qui lace ; qu'elle a pour origine une image analogue à celle qui a plus tard fait donner aux zigzags d'une route de montagne le nom de lacets. *Vizele* est un diminutif de *viz* (latin *vitis*), qui signifiait spirale, escalier tournant, arbre à hélice, vis. En résumé, les manches de Guillaume de Lorris, la coiffe de l'une des bergères, le corsage de l'autre se laçaient comme un corset actuel ; ce corsage indiscret était, comme dira Boursault de la gourgandine,

Entr'ouvert par devant à l'aide d'un lacet.

Dans le vers du *Roman de la Rose*, « a vizele » se rapporte-t-il à « coudre » ou à « manches » ? A mon avis il peut se rapporter indifféremment à l'un ou à l'autre : on pouvait dire des « manches a vizele » aussi bien qu'une « coiffe a vizelle » ; mais on pouvait dire aussi « coudre à vizele », et dans le ms. de la Bibl. nat. fr. 1576 l'expression « cousue a lignuel » (v. 567 du *Roman de la Rose*) a pour variante « cousue a vizel ». Dans la très fidèle traduction anglaise du poème attribuée à Chaucer (éd. Skeat), le vers 98 est ainsi rendu :

With a threde basting my slevis.

H. van Aken (éd. Verwijs) traduit plus librement par

...bestende mine mouwen.

E. Langlois.

---

1. L'article qui, dans le dictionnaire de Godefroy, précède celui-ci est consacré à *viselet* : « quevalets nommés *viseletz* pour porter mortier ». Il faut évidemment lire *uiselet* et rattacher le mot à l'article *oiselet*. Il s'agit ici d'un instrument qui s'appelle encore aujourd'hui « oiseau ».

ANC. FR. *COUPEE*

Godefroy a deux exemples de l'adjectif féminin *coupee*, qu'il a relevé, sans le définir, comme « qualificatif d'alouette ». Il est clair que *coupee* veut dire « huppée », et que le terme français est l'équivalent de l'anc. provençal et de l'anc. espagnol *copada* [1], que l'on ne trouve que comme substantifs. Voici deux nouveaux exemples de l'adjectif en ancien français ; on remarquera que dans le second il qualifie non l'alouette, comme d'ordinaire, mais la huppe :

> Cante li lossinhoz et l'aloe *copee*.
>
> *Cheval. au cygne*, I, 6505, éd. Hippeau.

> De son poing lui cheï l'espee
> Et il devint hupe *copee*.
>
> *Philomena*, dans L. Sudre, *P. O. Nasonis Metam. libros quomodo nostrates m. ae. poetae imitati sint*, p. 44.

Enfin il faut rappeler que l'on trouve aussi *coupée* employé substantivement, ce qui rapproche encore le français du provençal et de l'espagnol. Voici un exemple de cet emploi :

> Par les plains chante la *cupee*.
>
> Beneeit, *Ducs de Normandie*, 19241.

A. Delboulle.

BÉARNAIS *TALARAQUE* « TOILE D'ARAIGNÉE »

Dans leur *Dictionnaire béarnais*, Lespy et Raymond font remonter *talaraque* au latin tela aranea, et voient dans *telaraque* la forme « étymologique » du mot.

---

1. Cf. L'article *alouette huppée* dans Rolland, *Faune pop.*, II, 216, et l'art. *copada* de Raynouard et du *Prov. Suppl.-Wœrterb.* de M. Emil Levy. Mistral mentionne la conservation du mot à Nice sous la forme *coupado*. [Cf. l'anglais *copped lark*, locution par laquelle Cotgrave traduit le français *cochevis*, nom dialectal de l'alouette huppée. — P. M.]

Il n'est pas besoin d'avoir de grands scrupules phonétiques pour se refuser à admettre qu'un *n*, si mouillé soit-il, puisse, en béarnais, engendrer un *k*.

En réalité tela aranea, qui d'autre part a donné l'espagnol *telaraña* et les deux mots catalans *telaranya* et *taranyina*[1] omis par Körting dans son *Lat.-rom. Wœrterb.*, a produit sur certains points du domaine gascon des formes telles que *tœrarañe*, qui existe, par exemple, à Parentis-en-Born. A Parentis, en effet, comme dans les dialectes de la grande Lande et du Marensin, l'*ē* latin devient régulièrement *œ* à la tonique[2] et à la protonique. Quant au passage de *l* à *r*, il est dû à l'assimilation. — Il faut d'ailleurs remarquer à ce propos que le premier *r* de *tœrarañe* a un son un peu différent du second : il est tout près de *l* et ne comporte qu'un seul battement de la langue contre les alvéoles, alors que l'*r* suivant en présente au moins deux. Cette observation tend, par parenthèse, à montrer que dans les cas analogues d'assimilation, pas plus que dans les changements non-conditionnés des sons, il n'y a de substitution brusque et totale d'un phonème à un autre. Il est au contraire possible, ici comme ailleurs, de noter des intermédiaires.

Un autre produit gascon de tela aranea est le bayonnais *tardañe* « araignée » (Lespy-Raymond, *Dict. béarn.*, et Gilliéron-Edmont, *Atlas ling.*, carte 50, n° 690, Biarritz). Les différentes étapes par lesquelles le mot a dû passer ont été indiquées par Schneider[3] avec assez de précision pour qu'il soit superflu d'y revenir.

Puisque *tœrarañe*, *tardañe* sont, en Gascogne, les formes régulièrement issues de tela aranea, d'où vient donc le béarnais

---

1. Cf. Labernia, *Dicc. de la lleng. cat.* — *Taranyina* me semble être une forme dérivée **tara[ra]nyina*, réduite à *taranyina* par haplologie syllabique (cf. lat. stipendium pour stip[ip]endium ; a. fr. *artimaire* (ar[te ma]thematica). — Quant à **tararanyina* lui-même, le passage de l'*l* à *r* s'explique par l'assimilation (cf. plus loin le landais *tœrarañe*), et le changement de l'*e* initial en *a* par l'influence ouvrante de l'*r* ainsi produit.

2. Cf. Bourciez, dans les *Communic. faites au Congrès des L. Rom.*, 1915, p. 93-104.

3. *Zur lautl. Entwick. der Mundart v. Bayonne*, Breslau, 1909. — L'épenthèse d'un *d* supposée par Sch. (*teldrañé*) fait cependant difficulté.

talaraque? Je n'hésite point à le considérer comme le produit de la contamination de tela aranea + theriaca[1].

Pour appuyer cette assertion, je signalerai l'existence, dans une partie des Landes, du substantif féminin *tériake*, dont la seule et unique acception connue des paysans est celle de « toile d'araignée ».

Ce substantif est usité dans différents endroits de la région nord du département. Le vocable revêt, suivant les localités, des formes légèrement différentes : dans le canton de Mont-de-Marsan, à Lucbardez-et-Bargues et à Bostens, *tiriake*; dans le canton de Labrit, à Canenx-et-Réaut, *tériake*; à Maillères, *türiake*; dans le canton de Roquefort, à Labastide d'Armagnac, *tariake*; à Saint-Justin, *tériake*. Les différentes colorations sous lesquelles se présente la voyelle initiale du mot tendent à faire admettre qu'il faut remonter à un type *tṛyake*, *tṛiake*, dont j'ai effectivement constaté l'existence à Roquefort (*tṛiake*) et qui est la forme sœur du vieux français *triacle*.

L'enquête que je poursuis sur les patois de la région, commune par commune, n'est pas assez avancée, pour qu'il soit possible de tracer avec rigueur les contours géographiques de l'aire où *tériake* se trouve usité dans cette acception particulière. Néanmoins j'ai tout lieu de croire que le canton de Roquefort, le nord de celui de Mont-de-Marsan et l'est de celui de Labrit constituent le terrain où *tériake* « toile d'araignée » a planté ses racines les plus profondes.

Comment le latin theriaca a-t-il pu revêtir cette signification nouvelle? Comment une confusion a-t-elle pu s'établir entre tela aranea et theriaca?

Pour répondre à cette double question, il suffira de rappeler qu'il est un peu partout, à la campagne, d'un usage constant, pour arrêter les hémorragies, d'appliquer des toiles d'araignée sur les coupures fraîches. Plus la toile est épaisse et chargée de poussière, plus elle vous guérit sûrement....., n'en déplaise à l'antisepsie. On me signale en particulier, dans les Landes, l'emploi des toiles d'araignée pour arrêter les hémorragies provoquées par les applications de sangsues, et même pour enrayer les saignements de nez.

---

1. Le béarn. connaît *triaque* dans le sens de « thériaque, triaque » (cf. Lespy-Raymond, *Dict. béarn.*).

Si l'on voulait des preuves écrites de cette vertu curative, l'on n'aurait qu'à prendre le premier livre de médecine venu. Ouvrons simplement le vieux *Dictionnaire des Sciences médicales* publié chez Panckouke, nous y trouvons mentionné « l'épithème de Strobelberger » fait de toiles d'araignée. Nous y lisons en outre que, selon le médecin anglais R. James, — le même qu'a traduit Diderot, — « les bols de toile d'araignée ont dissipé, comme par enchantement, des fièvres, quotidiennes très graves » !

On le voit, la toile d'araignée a servi à la médication interne aussi bien qu'externe. Comme la thériaque de son côté s'employait non seulement à l'intérieur mais encore à l'extérieur en qualité « d'épithème confortatif[1] », la confusion était facile; d'autant plus facile que la diffusion de la thériaque était grande au moyen âge, si grande que la drogue inventée par Andromachus de Crète prêta son nom aux charlatans qui la vendaient partout (cf. anc. fr. *triacleur*, *triaclier*). Il est tout naturel qu'elle ait aussi passé son nom ou partie de son nom à la toile d'araignée qui, pour les paysans des Landes ou du Béarn, a été un thériaque tout trouvé... et pas cher!

Il est inutile maintenant de citer Pline le Naturaliste et la multitude d'applications qu'il signale de la toile d'araignée[2]. L'araignée elle-même servait de médicament[3]. Or l'on sait que le nom de l'araignée a de tout temps été plus ou moins confondu avec celui de sa toile (cf. à ce sujet le bayonnais *tardañe* et la carte n° 50 de l'*Atlas linguistique* de Gilliéron et Edmont).

L'on peut donc conjecturer que l'apparition de *tériake* dans le sens de « toile d'araignée » et la contamination de tela aranea par theriaca ont bien pu être fort anciennes, ou pour le moins qu'elles avaient été préparées depuis longtemps.

L'on pourrait citer en gascon beaucoup d'exemples de contaminations semblables. Pour ne point sortir de la région landaise qui nous occupe en ce moment, prenons le mot qui désigne « la rainette ». A l'ouest des Landes, par exemple à Labouheyre[4], l'on dit *arrau*. Plus à l'est, à Mont-de-Marsan, Gaillère, etc., l'on

---

1. *Dict. des Sc. médic.*, art. *thériaque*.
2. *Hist. Nat.*, XXIX, 38, 11.
3. *Ibid.*, 12.
4. Cf. Arnaudin, *Contes de la Grande Lande*, p. 160.

a *karrèk*, qui signifie aussi « crécelle[1] ». Dans la région intermédiaire, Arengosse, Ygos, etc., l'on voit paraître par contamination *karran*.

Autre exemple du même phénomène : Le latin *vessica* ne suffirait pas à expliquer le gascon *buhike* « vessie » ; l'influence de *buha* « souffler » s'est exercée[2] (cf. all. *blase*, vessie). L'*e* ouvert de *mèu-se* « rate » n'est-il pas dû à la fusion de l'a. h.-all. *milzi* (cf. prov. *melso*) et du latin *mĕl* (cf. le fr. *rate*, du moy. néerl. *rate* « rayon de miel ») ?

Pour en revenir aux araignées et à leurs toiles, les formes *tirelañe* « araignée » (Villandraut, Roaillan-Gironde) et *tirelake* (cantons de Mont-de-Marsan-Sud, de Labrit-Ouest) ont aussi très probablement subi l'influence du verbe *tira* « ôter ». Les toiles d'araignée n'ont point l'habitude d'être tolérées dans les appartements. La forme *stirelañe*, usitée à Houeillès (Lot-et-Garonne), ou bien encore *éstirañado*, semblent en fournir une preuve décisive, si du moins on les fait remonter à la fusion de tela aranea + (*é*)*stira* « tirer à soi »[3].

Si, dans tout ce qui précède, l'on a donné avec soin les renseignements géographiques qu'il était possible de fournir, c'est pour mettre en lumière le mode de développement et de propagation, dans la langue parlée, de certains phénomènes de contamination. Il semble bien, comme cela paraît naturel à priori, qu'étant donné deux mots usités dans des aires contiguës, c'est au point de contact de ces deux aires que peut naître la contamination. Si le sort la favorise, la nouvelle forme s'étend peu à peu, absorbant en quelque sorte les formes primordiales qu'elle fait disparaître. Bientôt celles-ci sont séparées l'une de l'autre par le terrain grandissant où règnent la forme fusionnée et les formes secondaires qu'elle a pu produire. C'est ce qui a dû se passer pour *tardañe* ou *tœrarañe*, *tériake* et *taralake* : *tardañe* est maintenant confiné à l'extrême sud-ouest autour de Bayonne ; *tœrarañe* est relégué à l'ouest le long du littoral, dans le Marensin, le Born et les Grandes Landes ; *tériake*

---

1. Les deux mots se confondent en plus d'un patois gascon.

2. L'a. prov. *bolfiga* (prov. mod. *boufigo*) qui s'opposerait à notre explication a pu être influencé par une forme *bolsa* (la vessie est une « poche »).

3. Cf. Lespy-Raymond, *Dict. béarn.*

est, d'autre part, circonscrit au nord-est, près de Roquefort ; tandis que *taralake*, *télarake* et dérivés se sont assuré l'empire de la Chalosse et du Béarn.

Georges MILLARDET.

ANC. FRANÇ. *ENTRECOR*

Il a longuement été question ici (XXI, 291 et XXII, 547) de l'*entreco* de l'épée : Gaston Paris a le mérite d'avoir affirmé la bonne lecture (contre *entretor* et *entreçor*) ; M. Salverda De Grave, celui d'avoir indiqué la correspondance sémantique du vieux mot *entrecor* et du mot actuel *fusée* ; M. Amédée Salmon, celui d'avoir complètement élucidé la question technique. Si on parlait un peu de l'étymologie, où serait le mal ? Je vois que M. Tobler, analysant l'article de M. Salmon, a écrit, en 1894 : « Die Etymologie wird nicht berührt [1]. » Cette constatation est évidemment l'expression d'un regret : elle me persuade que le mot *entrecor* n'est pas transparent comme l'eau de roche et qu'il est utile de revenir sur cette partie de l'épée, laquelle, comme dirait Dante, « così fu chiamata da molti, i quali non sapeano che si chiamare ».

Entrecor figure mainte fois à la fin des vers, où il rime avec *or*, latin aurum : donc il a un *o* ouvert. Dans ces conditions, il est difficile de concevoir la possibilité d'un autre type étymologique que *intercornum.

Le latin classique ne semble pas avoir mis en rapport l'idée « corne » et l'idée « épée » ; mais on lit dans Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, IV, 26 : « Evaginato gladium *cornuaque* ensis pedibus calcans acumen ad pectus erexit [2] ». Les « cornes » de l'épée, ce sont les deux branches ou quillons qui constituent la garde : on comprend facilement que cornu ait servi à désigner ces parties de l'arme ; ce qui surprend, c'est plutôt l'usage tardif

1. *Z. f. rom. Phil.*, XVIII, 299.

2. L'emploi de cornu dans ce sens n'a pas été relevé par M. Max Bonnet dans sa thèse sur le latin de Grégoire de Tours (Paris, 1890).

et restreint que l'on a fait de ce mot dans ce sens [1]. Mais il fut un temps où le pommeau était flanqué de deux belles « cornes » : les archéologues, qui n'aiment pas les mots de tout le monde, appellent ce genre d'épées les épées « à antennes ». Si l'on considère une épée à antennes, on verra tout de suite pourquoi la fusée, poignée ou prise (pour épuiser la synonymie actuelle) porte le nom d'*entrecor*.

Reste à examiner la morphologie du type *intercornum. Pour avoir un mot signifiant « espace entre des cornes », le latin aurait pu dire *intercornium, sur le modèle de intercolumnium, interdigitium, interfinium, interlunium, intermetium, intermundium, internodium, etc. La question n'est pas de savoir s'il l'a fait ou non, et pourquoi non (ainsi posée, nous ne pourrions la résoudre), mais de savoir si une formation telle que *intercornum est possible. Je la crois possible, mais je me garderai bien de citer à l'appui de ma manière de voir internundinum, interpunctum et interregnum, où inter a une valeur adverbiale plutôt que prépositionnelle. En revanche, je ferai remarquer que là où nous attendrions en latin vulgaire un substantif *quadrifurcium à côté de l'adjectif quadrifurcus (comme trifurcium à côté de trifurcus), le provençal et le français sont d'accord pour attester l'usage du substantif *quadrifurcum « carrefour ». Le provençal atteste encore l'existence de *combrancum, *conturcum et *interfurcum, qui ont donné *combranc* (pas d'exemple avant la période contemporaine), *coforc* (fréquent dans la toponomastique) et *entreforc*. Enfin l'espagnol *entrecuesto* « colonne vertébrale » représente un très ancien type *intercostum, composé avec inter et costa [2].

A. Th.

---

1. L'italien emploie *corno* d'une façon tout à fait analogue pour désigner les « bras » de la croix.

2. L'anc. franç. *entrueil* « espace entre les deux yeux » représente aussi, soit historiquement, soit schématiquement, un type latin *interoculum.

PER IL *TRISTANO* DI THOMAS, ED. BÉDIER

Dice Tristano : « Se non posso avere il mio desiderio [da Isolda], non devo per ciò mutar d'animo, abbandonare lei per una straniera » ; e, ripetendo lo stesso concetto, continua :

117 Car tant nos sumes entremis
E noz cors en amur malmis,
Se aveir ne puis mun desir,
Que pur altre deive languir.

V. 118 : « Bien que *malmetre* puisse se construire avec *estre*, on peut songer à lire plutòt *E noz cors en avum malmis.* » Il Béd., così profondo conoscitore della lingua antica, dimenticò per un istante quella proprietà sintattica, di cui discorse a lungo il Tobler nel primo volume dei *Verm. Beitr.*, e che fu registrata dal Meyer-Lübke. Un ausiliare fa le veci dell' altro ; e più particolarmente l'*esse* della conjugazione perifrastica d'un riflessivo rappresenta altresì l'*habere* d'un transitivo. Reco a comodità dei lettori i due esempii del M. L. : prov. *li sant se son mudat e fach alcun viaje* ; fr. *a li se sont tourné et lor dame oblice.*

V. 120 : « Ce vers est inadmissible ; il ne se construit pas avec ce qui précède. Le passage semble bien être corrompu. » Il Béd. opina che questo verso, ricorrente anche altrove (154), sia per inavvertenza d'un copista venuto a prendere il posto di altro primigenio, ch'egli si studia di ripristinare. A parer mio, non c'è motivo di abbandonare la lezione tramandataci dal codice. Thomas comincia con una costruzione, poi gliene balena alla mente un' altra, e segue questa. Avendo detto *tant*, dovrebbe continuare con *que*, ma poi gli si affaccia il pensiero : « TROPPO abbiamo sofferto perchè mi sia lecito... », e usa *que deive* [1]. Resta vedere se la costruzione « troppo.... [per]chè », che sa alquanto di moderno (in italiano è per certo un gallicismo non antico), sia propria della lingua antica. Qualora non fosse, imagineremo in altra guisa il pensiero sovrappostosi al primo, p. es. « che non m'è lecito », o alcunchè di simile [1].

---

1. Alcunchè di simile in *Sone de Nansay*, 92-93 : *Escremissieres iert mout biaus que on sëust.* L'editore propone una correzione, che il Paris a ragione dice superflua. L'autore dice *mout*, e costruisce come se avesse detto *li plus*.

363 Mais par ço que Isol amat,
D'Ysol amer grant corage ad;
Mais par ico quil ne volt laissier
Ad il vers ceste le voleir.
S'il poüst aveir la reïne,
Il n'amast Ysolt la meschine.

Il v. 365 è manifestamente errato; il Bédier legge

Mais par ço qu'il ne puet l'aveir

annotando : « Correction proposée d'abord par M. Röttiger et presque assurée par le v 367 ». Poichè il copista non suole alterare in così fatto modo il testo, chiederemo anzi tutto se fra il 365 e il 366 non ci sia lacuna di due versi (l'uno in *-ier*, l'altro in *-eir*); osserveremo poi che, pur volendo coi due critici rifare il verso, non si può in modo veruno tollerare il pronome atono *l'* in così fatta collocazione. La sintassi antica esige *ne la puet aveir*, o forse, con più efficace antitesi rispetto al *ceste* del v. 366, *ne puet cele aveir*, in ambedue i casi leggendo *ço* e ommettendo il *mais*, che può essere eco di quello del v. 363.

Si noti a questo proposito che, al v. 771, ove il codice ha *Pur cumbatre encontre lui*, il Bédier, non accettando l'iato, che ai vv. 359-382 ammise per *altrë*[1], preferì l'uso più frequente del riflessivo, ma modernamente legge *se comb.*; la forma corretta è *sei*. Un terzo passo, che concerne l'uso dei pronomi atoni, è forse il seguente. Delle cameriere è detto nel codice :

1237 Ki servent del furain mester,
Del liz aturner, del eshalcer
De dras custre, des chiés laver,
Des altres choses aprester

Il v. 1238 è emendato :

De liz atorner, des halcer.

Se con ciò s'intende dire che *des* equivalga a *de* + pron. pers. *les*, diremo erronea la forma, e sostituiremo *d'els*. Ma se

---

1. Mi giugne per ora il Tristano di Béroul, pubblicato dal Muret. A pag. XXXII trovo che a togliere l'iato nel v. 3770 si propone *Et o la noise* [*en*] *estoner*. Ma la lingua antica non consente la particella atona dinanzi all' infinito.

l'editore interpreta: « rizzare deschi »; preferiremo la forma più chiara *deis*, notando però che ne risulta costruzione alquanto aspra, non perchè manchi la congiunzione (chè la coordinazione asindetica è gradita a Thomas), ma perchè si vorrebbe ripetuta la preposizione.

503 Ne Ysolt ne dei jo trichier,
Ne ma femme ne delaissier.

La ripetizione di *ne* dinanzi all' infinito mi pare affatto inusitata. Lezione ovvia è *ne de*[*i*]*l*. Anche altrove *-e* in luogo di *-ei*. Si noti per giunta che il codice stacca *de* da *laissier*.

526 A l'une, a l'altre ment ma fei :
A la reïne l'ai mentie,
A ceste n'en pois tenir mie
Pur qui[1] la doüse mentir.
530 A l'une la puis jo tenir.
Quant menti l'ai a la reïne,
Tenir la dei a la meschine.

Non m'è ben chiaro, e non sarà, credo, a ciascuno, come s'abbia ad intendere il v. 529. Forse si potrebbe assegnare alla locuzione valore concessivo : « A qual delle due io debba romper la fede, all' una posso mantenerla ». In tal caso forte interpunzione dopo *mie*, e virgola dopo *mentir*.

Tristano, col mezzo d'un' erba, si travvisa così da parere lebbroso :

1779 Sun vis em fait tuz eslever :
Cum se malade fust emfler;
80 Pur sei seürement covrir,
Ses pez e ses mains fait vertir.

Perchè *fait* deve supplirsi dinanzi *emfler*, meglio non usare troppo forte interpunzione fra i due versi. Stamperei :.... *eslever*, *Com se malades fust*, *emfler*. Costruzione asindetica dei due infi-

1. *qui* = *cui*, e pur rispettando di solito la grafia del codice, gioverebbe in quello caso allontanarsene.

niti. Col v. 1781 si confronti 1241 sgg., ove Tristano è avvelenato per davvero :

> Li venins s'espant par le cors,
> Enfler le fait dedens, dehors,
> Nercist et teint.

Per quanto sicura sembri al v. 1781 l'emendazione *nercir*, credo opportuno ricordare che anche nell' *Ipomedon* ricorre il medesimo *vertir*, ove e il Paris ed io non esitammo a leggere *nercir*. Sarà un ripetersi fortuito degli stessi errori — *u* per *n* e *t* per *c* —, oppure ci dovremo adattare ad ammettere *vertir* « mutar d'aspetto » con significato ristretto ad un dato mutamento ? Se la cosa sta così, sarebbe un esempio istruttivo, atto a raccommandarci grande cautela nel correggere i testi.

Ad. Mussafia.

COMPTES RENDUS

L'évolution du roman français aux environs de 1150, par Maurice WILMOTTE. Paris, Bouillon, 1903, in-8°, 67 p.

Je dirai tout de suite les raisons qui m'empêchent de goûter pleinement ce petit travail, dont j'expliquerai tout à l'heure le vif intérêt. Certaines parties font hors-d'œuvre ou digression (les huit premières pages notamment sur l'évolution de la chanson de geste, ou encore la conclusion); des idées qui me paraissent accessoires ou caduques sont longuement développées; d'autres, très importantes, n'obtiennent que quelques pages, où la pensée maîtresse n'arrive même pas à se formuler bien nettement. Peut-être ces défauts tiennent-ils à la destination primitive du travail, qui a été d'abord une lecture académique : l'auteur aura cru nécessaire de raviver l'attention du public par la variété des aperçus, il aura craint de la lasser par des démonstrations trop appuyées. Mais le sujet valait la peine d'être repris et traité d'une façon plus rigoureuse.

M. Wilmotte constate d'abord la difficulté de dater exactement les principaux romans du XIIe siècle. Aux critériums ordinairement employés (allusions historiques, études linguistiques), il propose d'en substituer (ou ajouter) de nouveaux, tirés de l'étude littéraire des œuvres, c'est-à-dire des imitations de l'une par l'autre et de l'emploi plus ou moins habile et conscient de certains procédés de développement. Je ne nie point l'efficacité de cette méthode, excellente en elle-même; mais je ne puis m'empêcher de remarquer que, appliquée au présent sujet, elle n'a fourni à M. W. que la confirmation de résultats déjà acquis par les procédés anciens : sa chronologie, prise en gros (romans antiques, Gautier d'Arras, Chrétien de Troyes) est précisément celle que ceux-ci avaient permis de fixer. — Mais ce n'est pas seulement cette succession qu'il a voulu mettre en relief; c'est aussi l'évolution qui aurait peu à peu transformé le roman, lequel, encore à demi-épique sous la plume des imitateurs de l'antiquité et de Gautier d'Arras, n'arrive à se dégager complètement de la chanson de geste qu'avec Chrétien de Troyes. L'idée est juste, sauf quelques restrictions que je ferai plus loin, et je regrette que M. W. en ait resserré le développement dans la dernière partie de sa brochure (pp. 45-56). Ai-je besoin de dire que toutes les pages de ce travail abondent en aperçus intéressants, en fines et judicieuses observations? Ce sont là des qualités que nous sommes accoutumés

à trouver dans tout ce qu'écrit M. Wilmotte. Je voudrais pourtant, sans rabaisser en rien la valeur de la méthode qu'il préconise, présenter quelques remarques sur l'application, un peu hâtive et incomplète, ce me semble, qu'il en a faite ici.

Parlons d'abord des imitations (p. 18-45). M. W. a relevé dans *Erec* (p. 18) une imitation assurée de *Thèbes*; dans *Cligès* (p. 22) une allusion évidente à *Troie*. Mais pourquoi ne pas s'en tenir à ces rapprochements, qui forçaient la conviction? Il en est d'autres qui sont bien peu probants : la *coute de paile... aportee de Thessaile* de Chrétien (*Erec*, 2407) ne vient pas nécessairement de *Troie*, mais tout aussi bien de *Thèbes*, où la similitude d'expression est même plus complète : *un chier paile — qui fu aportez de Thessaile* (2622-3). Si Chrétien dans *Cligès* donne à Thessala des talents magiques, ce n'est point nécessairement par une réminiscence de la Médée de *Troie* ; Thessala, chargée de plonger Fénice dans un sommeil léthargique, devait nécessairement être experte dans la science des philtres ; rien d'étonnant au reste que Chrétien, qui connaissait *Troie*, comme nous venons de le voir, ait rapproché son personnage de celui de son prédécesseur [1].

Le fait que Chrétien connaissait les romans antiques avait déjà été relevé ; mais il n'était pas inutile d'en apporter des preuves nouvelles [2]. Chrétien a-t-il connû aussi Gautier d'Arras? M. W. ne doute point qu'il y ait dans *Cligès* des allusions et même des emprunts à *Eracle*, et il consacre de longues pages (27-32) à la démonstration de cette hypothèse, qui me paraît inadmissible. C'est à *Eracle* que ferait allusion Fenice dans le passage, désormais fameux, où elle blâme les femmes qui se partagent entre un amant et leur mari. Mais cette allusion, nul n'en doute aujourd'hui, concerne évidemment Iseut, et non Athénaïs; celle-ci, au reste, n'a de relations avec Paridès que durant l'absence de son mari, et le blâme ne porterait pas. Il n'y a aucun rapport entre le stratagème imaginé par Thessala (mort feinte de Fenice) et la ruse de la vieille qui reçoit chez elle Athénaïs et Paridès ; il n'y a aucun rapport, dis-je, — et M. W. paraît au reste le reconnaître (p. 31), — ni dans le but ni dans les moyens, le but de Thessala étant de procurer, non un rendez-vous, mais un enlèvement, et la ruse dans *Eracle*, appartenant en propre, non à la vieille, mais à Athénaïs elle-même [3]. Quant

---

1. Quant au nom de Thessala, il doit venir de Lucain, très lu dans les écoles au XIIe siècle (il est cité par Geoffroi de Monmouth, IV, 9).

2. Je ne sais pourquoi M. W. n'a pas rappelé les allusions d'*Erec* (5330 ss., 5891) à la légende d'Énée ; la question est de savoir s'il la connaissait par Virgile ou par son traducteur. Le rapprochement institué, p. 19, entre les fées qui brodent la robe de Camille (*Enéas*, 4015), et celles qui ont orné le vêtement d'Erec ne me paraît pas bien probant, l'habileté dans les travaux de ce genre étant un des attributs essentiels des fées.

3. Elle se laisse volontairement tomber de cheval devant la maison de la vieille, où elle se fait transporter (4561). Quant au souterrain où elle rencontre son amant, c'est encore elle qui avait eu l'idée de le faire creuser

aux expressions et aux rimes communes aux deux œuvres, que M. W. a pris la peine de rassembler, elles ne me frappent guère : des rimes comme *cuer* : *fuer* ; *ataignent* : *taignent* ne prouvent évidemment rien ; et des associations de mots plus rares ne sont guère plus significatives : elles pouvaient provenir de la recherche des rimes riches, dès lors fréquente, et une fois trouvées, se transmettre à l'infini ; aussi la rime, merveilleuse pour l'époque, *garcenier* : *parcenier* (*Cligès*, 316) est rapprochée par M. W. de la rime *garçon* : *parçon* (*Eracle*, 3545) ; mais le couple *garcenier* : *parcenier* lui-même est ailleurs (*Ille et Galeron*, 1285 [1]). L'opposition de *enfance* et *folie*, à laquelle M. W. paraît attacher quelque importance, ne prouve rien non plus, ces deux mots étant associés ou opposés dans une locution toute faite, dont il y a maint exemple (trois dans Godefroy, au mot *enfance* ; cf. Bernart de Ventadour, *Ab joi mou lo vers*, str. III, v. 5 [2]).

J'aurais préféré, je l'avoue, que M. W. insistât un peu moins sur ces rapprochements et un peu plus sur le caractère de cette « évolution », dont les étapes seraient, selon lui, marquées par les romans antiques, ceux de Gautier et de Chrétien. Il y aurait, de l'une à l'autre de ces étapes, progrès dans l'art de la description et dans la finesse de l'étude psychologique (celle-ci s'appliquant du reste uniquement aux sentiments de l'amour). La proposition me paraît juste, à cela près que je ne vois guère de progrès dans les procédés de Gautier à Chrétien. Le premier n'a pas, je me hâte de le dire, l'élégante et spirituelle facilité du second ; son style heurté, pénible, farci d'images et de métaphores, affecte souvent, plus qu'il ne les atteint, la profondeur et la finesse ; mais ce sont là des qualités ou des défauts tout personnels qui n'ont rien à faire avec les procédés ; ses descriptions d'objets matériels sont, il est vrai, moins longues, moins détaillées que celles de Chrétien (ce qui, au reste, est plutôt un mérite à nos yeux) ; mais ses études de sen-

---

(4482) ; ce stratagème me paraît provenir en droite ligne de l'*Historia septem sapientum* (*Dolopathos*, éd. Brunet, p. 360), où c'est aussi l'épouse coupable qui en a l'idée. — La polémique engagée dans *Cligès* contre ceux qui, par l'emploi de certaine métaphore, semblent « allier deux cœurs à un corps » n'est pas dirigée contre Gautier d'Arras ; M. W. le reconnaît aussi et on ne voit pas dès lors à quoi sert le long développement qu'il lui consacre. La fin de la note 3, p. 27, doit provenir d'une confusion : les deux comparaisons de l'*Eracle* (2032, 4713) qui y sont citées n'ont rien à voir avec celle d'*Yvain* (1778).

1. De même pour les rimes *mecine* : *racine* (p. 41), dont il y a trois exemples dans Godefroy. Les expressions pléonastiques, comme *acole et baise*, *conter et dire* (p. 46), font partie de ce fonds commun où puisent (malheureusement) tous les poètes du moyen âge. Dans la longue liste dressée par M. W. il n'y en a pas une dont on ne trouvât des quantités d'exemples chez des auteurs non suspects d'imitation réciproque.

2. D'après la note 3 de la p. 19, *Eracle* aurait pu être utilisé par Chrétien, dans *Erec*. M. W. oublie qu'il place lui-même *Eracle* après 1164 (p. 22, n. 4), date qu'il a assignée à *Erec* (p. 62).

timents, pour être diffuses, n'en sont pas moins délicates; nous trouvons par exemple, dans *Ille*, plusieurs monologues où s'exprime heureusement l'amour ingénu ou innocent (1309-72 ; 1378-1407 ; 5205-77), et dans *Eracle*, — contemporain du premier roman de Chrétien, — une analyse psychologique plus poussée qu'aucune de celles du poète champenois; on sera certainement de cet avis si on veut bien relire les deux monologues (3562-735 ; 3882-934) où Athénaïs essaie de justifier sa faute par l'indignité du traitement que son mari lui a fait subir; dans le premier de ces monologues notamment, le dédoublement d'un seul personnage en deux interlocuteurs et ce dialogue aux répliques brusques et pressantes attestent un art déjà avancé [1]. Si *Eracle* est encore « à moitié geste » (p. 39), s'il semble y avoir dans *Ille* « un plus complet repliement » (p. 38), cela tient, non à l'art plus ou moins conscient du poète, mais simplement au sujet [2].

Il est singulier que M. W. n'ait pas cherché à assigner leur place dans cette évolution à chacun des trois romans antiques, qui sont loin, en effet, d'être parfaitement contemporains (on admet en général entre le premier et le dernier un intervalle d'une quinzaine d'années [3]); il s'exprime à leurs sujet en termes assez peu exacts, à mon avis. Selon lui (p. 50-51) c'est dans *Thèbes* que seraient poussées le plus loin la vérité et la variété des descriptions [4]. Voilà qui contredirait nettement la théorie de M. W. lui-même, *Thèbes* étant le plus ancien des trois romans. Mais je crois qu'il n'en est rien, et qu'à y regarder de près on observerait une abondance au moins égale de détails précis dans *Enéas* et dans *Troie* [5]. Un peu plus loin (p. 53),

---

1. Il y a déjà, il est vrai, dans une rédaction de *Thèbes* (ms. P, éd., tome II, p. 283), un dialogue entre une amoureuse et la Raison personnifiée. On sait que ces sortes de personnifications sont fréquentes dans la poésie lyrique : cf. dans Garin le Brun (*Nueit e jorn*), la tenson entre Mesure et Légèreté, et dans une pièce française anonyme (n° 543), celle entre « Raison » et « Jolive Pensée »; voy. là-dessus mes *Origines de la poésie lyrique*, p. 54.

2. Il y a dans *Cligès* et *Yvain* aussi bien que dans *Eracle* de longs épisodes guerriers qui ne tiennent guère au sujet, et la composition y est au moins aussi médiocre. *Ille* est au contraire remarquable par l'unité du sujet et la régularité du plan. Au point de vue de la composition il n'y a donc pas lieu de noter un progrès de Gautier à Chrétien.

3. M. W. ne se prononce pas sur la date exacte de *Thèbes*, qu'il considère comme le plus ancien; il place *Enéas* en 1160 (p. 55), *Troie* en 1165 (p. 17).

4. Chrétien sera le premier, et le seul, après l'auteur de *Thèbes*, à nous communiquer la sensation physique de ses héros (p. 51).

5. Dans *Enéas*, on peut voir la description de la beauté de Camille (3987 ss.) ou de son manteau (4012 ss.). Pour *Troie*, je ne puis donner d'exemples précis, n'ayant pas sous la main le texte complet du poème; mais on sait avec quelle précision, minutieuse jusqu'au ridicule, Darès décrit ses personnages (voy. par ex. ch. XII); Benoît n'avait donc qu'à le copier pour nous fournir des détails nombreux et précis.

M. W. qualifie d' « étonnantes », c'est-à-dire étonnamment étudiées, les pages qui contiennent le monologue de Lavine dans *Enéas*, et dit que les portraits de femmes dans *Troie* et *Thèbes* rappellent ceux des chansons de geste. Je ne puis réussir à trouver à cet égard de différence entre les trois œuvres. *Thèbes* nous présente déjà un type de femme exprimant avec grâce des sentiments délicats et raffinés : que M. W. relise la réponse d'Antigone à Parthenopeus (3921-50), il regrettera certainement d'avoir confondu cette jeune personne fort bien élevée avec les viragos de l'épopée, « simples figurantes habillées avec soin, humiliées et passives devant les appétits d'un beau gars » (p. 53). C'est précisément dans *Troie*, postérieur cependant à *Thèbes*, que nous rencontrons certains types de femmes au tempérament fougueux qui rappellent singulièrement les princesses sarrasines des chansons de geste, Médée et Hélène, par exemple, qui ne craignent pas de faire les premières avances, en termes plus ou moins crus [1]. Et c'est d'autre part dans le même poème que nous trouvons Briséida, cette coquette raffinée, dont le caractère est plus soigneusement étudié que celui de Lavine dans *Enéas*.

On voit de combien de nuances il faudrait tenir compte pour être parfaitement exact et combien il est malaisé de suivre d'une œuvre à l'autre cette évolution qui aurait été perfectionnant sans cesse le roman français de 1150 à 1170 environ. Et notons de plus que M. W. a laissé de côté des œuvres fort importantes. Il écarte comme postérieurs les deux grands poèmes sur Tristan. S'il s'en occupe un jour, comme il nous le fait espérer, il aura peut-être quelque peine à y constater de sensibles progrès dans la technique. Mais avait-il le droit de négliger également Marie de France, dont les Lais ont été écrits (on ne peut malheureusement préciser davantage) sous le règne de Henri II? A leur appliquer les critériums purement littéraires de M. W., il faudrait les considérer comme antérieurs même aux romans antiques, car la description y est encore très sèche, et les peintures amoureuses très peu développées. M. W. ira-t-il jusque-là? Et ne devait-il pas signaler au moins cette grave objection?

L'intérêt de ce travail est en somme d'attirer l'attention sur l'importance, dans l'évolution du roman français, des poèmes imités de l'antiquité. L'idée me paraît profondément juste, et il y a longtemps qu'elle m'était

---

1. M. W. (p. 39, n. 3) paraît considérer comme un trait moderne le scrupule qu'une jeune fille éprouve, dans *Ille*, à faire les avances à celui qu'elle aime. Mais on trouve déjà le même scrupule dans *Enéas* (8366) et même dans Marie de France (*Eliduc*, 395). Dans *Troie*, Briseida va plus loin et soutient même qu'une jeune fille ne doit pas trop vite écouter les supplications d'un amant (13587 env.). Cette théorie paraît bien provenir, comme le dit M. W., de la poésie lyrique, où la supériorité de l'amante sur l'amant est érigée en dogme; bien plus, c'est presque une déchéance pour la femme que d'aimer (cf. Comtesse de Die, *Ab joi*, v. 22-4).

venue à moi-même. Mais il reste, ce me semble, deux questions à examiner. La première, d'ailleurs facile à résoudre, concerne les origines du vocabulaire et des lieux communs amoureux, qui, dans *Thèbes* et *Enéas*, tiennent déjà tant de place. M. W. me paraît être d'avis, comme moi-même, que cette source n'est autre que la poésie lyrique [1]. Mais il n'effleure nulle part la seconde, plus grave et plus difficile : sous quelle influence les épisodes amoureux ont-ils pu s'introduire dans les romans antiques, où ils apparaissent presque tous comme des hors-d'œuvre dont il n'y avait aucune trace dans leurs modèles? Il me paraît absolument impossible que les auteurs, en les y insérant par une sorte de coup d'état littéraire, n'aient pas obéi à une mode déjà impérieuse, n'aient pas voulu se rapprocher en cela d'œuvres analogues aux leurs par le caractère et les dimensions. Or, quelles pouvaient être ces œuvres? Et ne sommes-nous pas ramenés, par cette voie détournée, à l'hypothèse de romans arthuriens antérieurs à ceux de Gautier d'Arras et de Chrétien de Troyes?

A. Jeanroy.

Kritischer Text der Lieder Richards de Fournival, von P. Zarifopol. Halle, Karras, 1904. In-8, 59 p. (Dissertation de doctorat).

Die Lieder des Andrieu Contredit d'Arras, von R. Schmidt. Halle, Kaemmerer, 1903. In-8 79 p. (Dissertation de doctorat).

Il y a longtemps que je m'étais promis de donner une édition du petit chansonnier de Richart de Fournival, que je considère comme un des joyaux de notre ancienne poésie lyrique [2], et que j'en avais rassemblé les matériaux [3]. Cette édition était destinée à la *Revue des langues romanes*, qui, depuis plusieurs années (cette louable constance finissait même par me gêner) en fait figurer

---

1. C'est de la lyrique, par exemple, que peut provenir la description de la nuit d'agitation et d'angoisse amoureuse, qui est un des lieux communs le plus anciennement traités (voy. *Troie*, 1475 et suiv., 14927 et suiv., 17606 et suiv., *Enéas*, 1228, 8406). Cf. Bernart de Ventadour : *Ben sai la nueg quan mi despuelh* | *El lieg que no i dormirai re* (*Quan par*, str. 3). *Tota nuech me vir em lansa* | *Desobre l'esponda* (*Tant ai*, str., 4); voy. encore *Tuit cels*, str. 2; *Amors e que*, st. 6. — Pour avoir les éléments d'un monologue amoureux, il suffisait de distribuer en rimes plates les strophes d'une chanson quelconque.

2. M. Z. a bien voulu (p. 1) rappeler ce jugement.

3. MM. H. Guy et M. Menghini avaient bien voulu m'y aider en copiant et collationnant pour moi les mss. d'Arras et de Rome ; je regrette aujourd'hui la peine que je leur ai donnée et ne les remercie que plus vivement de leurs bons offices.

l'annonce au verso de sa couverture. Cette mention, bien que tant de fois répétée, aura sans doute échappé à M. Zarifopol, qui vient de me devancer. Je ne m'en plains pas autrement : me voici en effet déchargé d'un travail matériel assez ingrat et le public n'y perdra pas grand'chose, puisque je pourrai, à l'occasion de ce compte rendu, utiliser des notes prises sur le sujet. Tout serait donc pour le mieux si M. Z. avait conçu sa tâche comme j'estime que doit le faire un éditeur soigneux, je veux dire s'il avait ajouté à son édition les éclaircissements indispensables à l'intelligence du texte. L'ingéniosité de la pensée, chez Richart de Fournival, dégénère si souvent en subtilité, qu'une traduction complète n'eût pas été de trop ; M. Z., à défaut de cette traduction, nous devait au moins quelques notes sur les passages les plus difficiles. Or il n'y en a pas une seule. A propos de deux passages seulement (I, VI, 5-6 ; XI, I, 6-9), l'éditeur nous avoue que le texte ne lui est pas très clair ; nous avons donc le droit, ou plutôt le devoir, de conclure que le reste lui est limpide. Or cette façon de garder pour soi ses lumières, en laissant le lecteur plongé dans les plus troublantes perplexités, a quelque chose de tout à fait désobligeant. Peut-être, à vrai dire, M. Z. se contente-t-il un peu facilement, car sa ponctuation, seul indice qui nous permette d'entrevoir sa pensée, montre parfois assez clairement qu'il ne comprend pas comme il conviendrait. Il nous dit bien qu'il a renoncé à écrire une « étude historico-littéraire au sens étroit du mot », — qu'il semble par là même nous promettre pour plus tard. Je ne vois pas bien ce que peut être « une étude littéraire au sens étroit du mot » (quant à l'étude historique, elle se trouve ici en abrégé) ; tout ce que je sais, c'est qu'un passage obscur doit être interprété et qu'on ne trouvera jamais de meilleure occasion d'expliquer un texte que l'édition même de ce texte. Encore une fois, et je crois parler au nom de tous les lecteurs d'intelligence moyenne, je proteste contre ces procédés, qui tendent, heureusement, à devenir fort surannés.

La première partie de l'introduction résume tout ce qu'on sait de la vie du poète et fournit de sommaires indications sur ses autres ouvrages ; dans la seconde, M. Z. nous renseigne sur les manuscrits, dont il étudie soigneusement les rapports (figurés dans des tableaux). Il présente en outre quelques remarques fort justes (un peu déplacées ici) sur les deux jeux-partis. — M. Z. (p. 10) reproche incidemment à M. Raynaud de ne pas avoir mentionné dans sa *Bibliographie* quelques vers conservés au folio 99 du manuscrit *a*. Ce serait un tort en effet si ces vers étaient le début d'une chanson ; mais ils appartiennent en réalité à un motet ; et M. Raynaud a si peu ignoré ce morceau qu'il l'a imprimé en entier (*Recueils de motets*, II, 129) [1].

---

1. Il est singulier que M. Z. ne parle pas, dans cette introduction, d'une brève notice sur Richart de Fournival, qu'on lit au bas du fol. 39a du ms. *a*, d'une main du XVIe siècle. Cette main n'est autre que celle de Fauchet, qui a reproduit cette notice (avec des variantes insignifiantes), dans son *Recueil de l'origine de la langue et poesie françoise* (Paris, 1581), p. 145.

Voici d'abord quelques remarques sur la versification. M. Z. n'a pas remarqué que plusieurs pièces appartiennent à la variété que Guiraut Riquier appelle « canso redonda » (nos IV, VI, VII, VIII, XV), et dont M. P. Meyer a expliqué le mécanisme (*Romania*, XIX, 19). — Dans la pièce II, le dernier vers de chaque couplet doit être coupé en deux (de 5 et 3 syllabes); il y a toujours des rimes à la septième syllabe, et ce premier vers correspond aux vers 1, 3, 5, 6, 7, qui ont la même mesure. — No XVI : il fallait noter un système de rimes « dérivatives », étrangement compliqué, qui associe entre eux les vers 1-2, 3-6, 5-8.

Je passe à l'étude du texte et des variantes. Les manuscrits sont, je me plais à le reconnaître, reproduits en général d'une façon très exacte. Je crois cependant pouvoir apporter à cette partie du travail de M. Z. quelques améliorations. Je signalerai d'abord quelques leçons, non admises dans le texte, qui auraient dû être signalées dans l'*apparatus*; je noterai ensuite dans le texte ou les variantes, quelques divergences entre mes lectures et celles de l'éditeur.

Variantes omises : IV, IV, 4, *detenu*] *deceu* A. — V, V, 3 *gré*] *cuer* T. — V, VI, 3, *kanté* ne manque pas dans A. — V, VI, 6 *nului*] *nel vi* T, *nuli* R. — V, VII, 3 *eus*] *euls* R. — VII, VIII, 8 *avoit esprové*] *auoit proué* T. — VII, IV, 1, *pluz*] *puis* a. — VIII, II, 7 *buen*] *buer* a. — VIII, V, 4 *despendre*] *desprendre* A. — IX, III, 7 *si m'en*] *si sen* a. — XX, VI, 9 *s'aiez*] *sauez* a.

Fautes de lecture (en admettant au moins que ma copie soit exacte) : I, V, 2 *fait*] *fet*. — II, 5, 6 *vous*] *vos*. — IV, I, 4 *qui*] *qi*; de même IV, 3, 5 ; IX, 3, 5 et dans cinq ou six autres passages ; la graphie *qi* est presque constante dans a. — V, III, 2 *vost*, non *voit* dans O. — V, V, 2 *sui*] *fui* T. —. V, — VI, 1 *poc*] *poi* A. — VI, II, 4 *maiz*] *mais*. — VIII, I, 7, var. *pris* (*ps*), non *pers* dans a. — X, V, 4 *humilité*] *humulité* a. — XV, V, 1 *doi je*] *do ie*. — XIX, 1, 8 *de*] *des*.

Je passe maintenant à l'établissement du texte ou à son interprétation, telle qu'elle paraît résulter de la ponctuation ou de la graphie adoptées par l'éditeur.

Ch. I, str. III, v. 6, La correction proposée n'offre pas de sens. Pour obtenir la bonne leçon : *Por ce a gent don gent gré rent* il suffisait de corriger dans M, *dont* en *don* (le manuscrit T a *don* et non *dou*). — IV, 4 *Mais*, qui est en effet dans T (l'autre manuscrit manque), ne donne pas de sens ; corr. *maus* : le mot *mal* doit se trouver aussi fréquemment que possible dans les strophes IV, VI, comme le mot *gent* et ses dérivés dans les strophes I, III ; les deux séries de mots sont associées dans les coupl. VII et VIII. — VI, 5. 6. Je ne comprends pas ces vers plus que l'éditeur. — VII, 2 *Mal avoit* doit être corrigé en *malaoit* . — VII, 6. Virgule après *vencus*.

II. — I, 4. Au lieu de *s'i*, écrire *si*. — I, 5 *os* est la leçon de M seul ; tous les autres mss. ont *osai* (*ose*) qu'exige le sens. — II, 3 *cointoiement* n'est que dans deux mss. très voisins ; il faut lire avec tous les autres, *pointoiement*. Le sens est « sans beaucoup de façons » ; le mot se rattache à *pointoier*, que Gode-

froy (à *pointier*) traduit par « barguigner, chicaner »; cf. notre *pointilleux*. — IV, 1 *a asme* n'a pas de sens; corr. *a asme*, c'est-à-dire *a esme*. « Celui qui aime vraiment ne vise à autre chose qu'à faire entendre son désir, » a dit le poète en terminant la strophe précédente; « celui-là y réussit qui y tend [avec ardeur], » ajoute-t-il. *Venir a esme* est le contraire de *faillir a son esme*, *perdre son esme*, dont les exemples sont nombreux. — La seconde partie de la strophe est non moins inintelligible que la première, parce que le v. 5 a été mal établi; *jot* n'est nulle part (*jout* dans C seul); lire avec tous les autres mss. *l'ot* (*illum audit*); sens : « Celui qui l'entend, le pratique bien » c.-à-d. s'entend en amour; *le* est pris absolument comme dans *le faire bien* = *se bien porter*. — V, 9 *esbaubit* est une graphie propre à C; effacer le *t*.

IV. — Cette pièce est une de celles qui auraient eu le plus besoin d'être expliquées; je noterai seulement qu'au v. 4 il vaudrait mieux lire *tieus* que *cieus*.

V. — II, 6 *ausi* n'est que dans une famille de mss.; je préférerais *ensi*, qui n'est également que dans une famille, mais donne un meilleur sens. — IV, 3, au lieu de *k'il i*, lire avec A, *ki li*, c.-à-d. *k'il li*. — V, 2 *sui*; lire avec T *fui*; de même VI, 2. — VI, 4 *dure* n'est que dans T et se trouve déjà en rime à la strophe précédente; lire *sure*, « aigre ». — VII, 3 *a eus faire pasmer* n'a pas de sens, les yeux ne pouvant se pâmer; lire *ens* = « au dedans ».

VII. — II, 3, ce vers devrait être entre virgules. — III, 8 a une syllabe de trop; lire peut-être *avoir prové* (au sens de *esprové*).

VIII. — I, 6. La ponctuation fausse le sens : mettre la virgule après *targier* et l'effacer après *amours* (*qui* = si on). — IV, 6 *cuers*] corr. *cuer*. — VI, 1 *a prendre*] lire *aprendre*. Les poètes lyriques expriment souvent le souhait que leurs dames apprennent ou chantent leurs chansons.

IX. — Cette chanson, telle que la donne M. Z., est parfaitement obscure. Le poète s'est aliéné sa dame en tenant devant elle un propos fort outrecuidant : il a dit (II, 3-7) qu'il n'avait jamais rencontré et ne pensait pas devoir rencontrer jamais une femme qu'il ne finît par conquérir s'il voulait « s'y mettre », s'en donner la peine. Mais pour obtenir ce sens, il faut lire au v. 6 *ne* (que donne le ms.) et non *je*. Le vers III, 8 est certainement altéré (il est du reste trop long); comment le poète dirait-il qu'il n'a jamais vu la femme dont il a fait, grâce au propos qui vient d'être rapporté, sa *mortel anemie*?

X. — II, 3 *joie*] *voie* (a) donne un sens bien meilleur. — 6-8, n'ont pas été compris; effacer le point d'exclamation à la fin de VI : sens : « Puisse-t-il être aussi vrai qu'elle sera à moi qu'il est vrai que... »; cette formule de souhait est fréquente. — III, 2, *acordé*] plutôt *racordé* avec a. — VII. Les quatre premiers vers sont inintelligibles; au premier, *devoie* doit être lu *denoie*, *merchis* corrigé en *merchi*, et au v. 3 *en voie*, corrigé en *envoie*; sens : « si ma dame me refuse merci [après tout ce que je viens de lui dire dans cette chanson], elle m'a mis en déroute, car on ne peut envoyer de message mieux

écouté (c.-à-d. plus digne de l'être) qu'une chanson; cf. XXI, VI, 8 : *en chançon a moult courtois messagier.*

XI. — I. Les vers 6-9 de cette strophe me sont aussi obscurs qu'à M. Z.; j'en dirai autant de III, 5. — IV, 4 *soie merci* entre deux virgules.

XII. — II, 3 *par lecherie* entre deux virgules. — IV, 6 sens?

XIII. — Cette chanson, conservée dans un seul ms. présente un grand nombre de lacunes, ne dépassant pas un mot ou deux, qui ont été comblées d'une façon vraisemblable; mais la ponctuation est défectueuse. — I, 4 placer la virgule après *oi*. — II, 2 *ainsi con j'en pens* entre deux virgules. — II, 5 *ni*] l. *n'i*. — V. 3 vers trop court; suppl. *s'ele* [un jor]. — V, 4 vers trop long; corr. *que j'en chant* en *qu'en chant*.

XV. — VI, 3 la conjecture proposée dubitativement est certaine ; *duqe* (*duc*, etc.), pour *dusque* est une graphie assez fréquente (voy. Godefroy), que je crois avoir rencontrée ailleurs dans le même manuscrit.

XVI. — IV, 6-7 *Et gieus tant m'est abelis — Q'ai enviaus parsievis.* Ce dernier vers est trop court. Je corrigerais : *cist* (ou *li*) *gieus ... qu'ai ses enviaus...* Il y a là une métaphore tirée du jeu, qui avait besoin d'explication. *Envier*, c'est mettre un enjeu égal ou supérieur à celui du partenaire »; l'*enviaus*, c'est cet enjeu; entendez : « le jeu m'a tant plu que j'ai renchéri sur tous ses enjeux (le vers 8 exprime la même idée que le vers 7). — V, 8. Ce vers ne me paraît pas si obscur. On peut comprendre : « je désire que Marie achemine vers moi Merci. »

XVII. — La strophe I n'est pas parfaitement claire. Son sens néanmoins se laisse deviner si on admet que le vers 3 est ironique. — Les quatre premiers vers de la strophe V, inintelligibles sous cette forme, deviendront clairs si on ponctue ainsi : *Ançon, je mant par toi salus — Madame qui me veu loer — ses dous iex et ses dens menus, Ce c'on ne peut enluminer.* — Le sens des quatre derniers vers m'échappe.

XIX. — Cette pièce, où il y a plusieurs assonances, ne doit pas être de Richart; la différence de style pourrait s'expliquer à la rigueur par la différence des sujets. — I, 1 écrire *par oiseuse(s)*.

Pour la pièce XX (jeu-parti) M. Z. a tort de prendre comme base le manuscrit b dont la graphie est plus moderne que celle de a, et le texte bien inférieur. III, 3; point-virgule après ce vers. — VI, 1 *baillier* a ici le sens de « accepter ». — VI, 9 *s'aiez*]la leçon de a *s'avez* me paraît meilleure. — VII, 8-9 ainsi ponctués sont inintelligibles; il faut effacer le point-virgule après *vis* et, au lieu de *fui* lire *fuie* (*fugiam*) qui rétablit le vers. — VIII, 3, effacer la virgule.

XXI. — I, 4 et XI, 4, je corrigerais volontiers *ne* en *nel*. — VIII, 4-6. La ponctuation fausse le sens ; il faut écrire : *Ains me consent de li a motiier — Bele dame et envoisie, — De tres grant bonté garnie.*

Je ne sais pas ce qui a fixé le choix de M. Schmidt sur les chansons d'Andrieu Contredit, qui sont lamentablement banales, mais ne présentent,

en revanche, presque aucune difficulté. Certains passages étant à peu près effacés dans l'unique ms., M. S. a dû les laisser en blanc; mais M. A. Guesnon a réussi à combler ces lacunes, soit par le déchiffrement du ms., soit par de très heureuses conjectures; il a en outre rectifié quelques interprétations inexactes (car la dissertation de M. S. est suivie de quelques notes explicatives), de sorte qu'en complétant l'édition par le compte rendu auquel je fais allusion[1], nous pouvons lire un excellent texte de ces très médiocres poésies[2]. — Je demande à ajouter un mot « sur un fait personnel ». M. Schmidt, qui a dû republier une pièce que j'avais imprimée avec MM. Brandin et Aubry dans les *Lais et Descorts* (p. 22), accuse (p. 44), sans préciser autrement, cette édition de présenter certaines divergences avec le ms. Au v. 1, 6 (de son édition) j'ai imprimé en effet *vrai* au lieu de *verai*, pour rétablir la mesure; au v. 1, 17, après *com* j'ai oublié de mettre mon *je* entre crochets (M. S. écrit *comme*). En revanche au v. 1, 11, le ms. a bien, comme je l'ai imprimé, *ne mais* au lieu de de *ja m.* que donne M. S[3]. Je fais, en ce qui me concerne, mon *mea culpa* et nous souhaite, à M. S. et à moi, de ne jamais commettre de fautes plus graves.

A. Jeanroy.

Studie über die Komposition der Fierabrasdichtungen

(*Fierabras*, *Destruction de Rome*), von H. Jarník. Halle, Niemeyer, 1903. In-8°, VIII-113 pages.

La dissertation de M. H. Jarník constitue un fort utile répertoire critique pour l'étude des questions complexes qui se posent quand on veut déterminer les rapports du *Fierabras* français et des œuvres apparentées, *Destruction de Rome*, *Fierabras* provençal, versions italiennes et anglaises, versions en prose, résumé de Philippe Mousket, et remonter à travers ces versions diverses aux formes plus anciennes de la tradition. M. J. a essayé d'élucider à son tour quelques-unes de ces difficultés, voici les solutions auxquelles il aboutit :

1° Pour expliquer la composition du *Fierabras* français, il admettrait l'existence, entre la chanson perdue résumée par Mousket (M) et le poème du XIIe siècle (F) dont M. Bédier a analysé la formation, d'une forme intermédiaire différente de M en ce qu'elle aurait déjà supprimé toute la partie du récit relative aux événements de Rome, c'est-à-dire commencé au même point que F, mais n'aurait pas connu encore toute la seconde partie romanesque de F, les aventures des douze pairs à Aigremore; ainsi s'expliquerait que la seconde partie de F fasse de Balan le chef des Sarrasins, alors que c'est Fierabras qui joue ce rôle au début du poème.

---

1. *Moyen-Age*, 1903, pp. 385-91.
2. Je ne dis rien de l'Introduction, qui m'a paru soignée.
3. M. Guesnon a relevé dans son compte rendu, à la charge de M. S., des inexactitudes qui me paraissent plus importantes.

Je suis porté, pour d'autres raisons, à croire, comme M. J., qu'il a existé une forme intermédiaire entre M et F, mais je me la représente autrement; je ne puis développer ici les raisons qui m'ont conduit à cette hypothèse ; elle se fonde sur les ressemblances frappantes que je crois constater entre *Otinel* et une partie de la *Chevalerie Ogier* (branche I, vers 752-2296, partie interpolée, comme l'a montré M. Voretzsch, *Ueber die Sage von Ogier dem Dänen*, 79 sq.) d'une part et *Fierabras* de l'autre; je ne pense pas que ces ressemblances puissent s'expliquer autrement que par une imitation, dans *Ogier* et *Otinel*, non pas de notre *Fierabras* (F), mais d'une forme antérieure (*f*) qui aurait encore conté longuement « l'épisode » du combat d'avant-garde où Olivier est blessé, épisode auquel F ne fait plus que des allusions, mais qui aurait déjà ajouté à M un embellissement : la capture d'Olivier et sa remise aux mains de Floripas. C'est dire que j'attribue à l'auteur de *f* la soudure maladroite que M. Bédier a dénoncée dans son article sur *la Composition de Fierabras* (*Roman.*, XVII); mais l'on pourrait trouver une preuve semblable des additions opérées par le second remanieur, qui a rédigé F, dans l'étrange entêtement que met Charlemagne, après la capture d'Olivier (et d'autres chevaliers), à envoyer le reste de ses pairs en ambassade à Balan; celui-ci les mettra dans la même chartre que les premiers, et les fera ainsi participer aux aventures infiniment amplifiées d'Olivier et de Floripas.

2° Pour la *Destruction de Rome*, conservée dans le ms. de Hanovre, M. J. conclut qu'elle est bien un prologue fait pour compléter F, dont le début paraissait obscur, et composé à l'aide de données de F et d'une forme plus ancienne de la tradition : il fonde surtout cette conclusion sur le rôle attribué par la *Destruction* à Balan qui n'apparaît que dans la seconde partie de F et sur l'absence de toute entrevue de Floripas et de Gui à Rome, alors que cette entrevue nécessaire était certainement contée dans la forme primitive de la « destruction de Rome ». Il me sera permis de dire que M. Gröber, qui a critiqué cet argument et les arguments analogues dont j'avais appuyé la thèse reprise par M. J., ne m'a pas convaincu de leur vanité (cf. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXVI, 261) ; j'entends bien que les poètes du XIIe siècle pouvaient avoir des habitudes de composition différentes des nôtres, mais j'ai peine à croire que, dans une œuvre d'un seul jet, la première partie du récit puisse, sans qu'il y ait à s'en étonner, être en contradiction avec la seconde, tandis que j'admets fort bien ces contradictions entre deux parties d'une œuvre collective.

3° La question de l'origine de « l'épisode » est beaucoup plus compliquée encore. M. J. admet que le *Fierabras* provençal, qui a la forme la plus développée de cet épisode, tout comme la *Destruction* qui n'en a qu'un résumé, l'ont emprunté indépendamment à une forme de la tradition plus ancienne que F (ce qui expliquerait les ressemblances formelles entre la *Destruction* et la version provençale) et l'ont modifié diversement, mais à l'aide en particulier de traits fournis par F.

En appendice, M. J. donne des extraits de la version en prose du ms. B. N. fr. 2172 et la version de l'épisode dans les *Conquestes de Charlemaine* de David Aubert.

M. ROQUES.

Zur rumänischen Moduslehre, von Dr Bernhard DIMAND, Vienne, Gerold, 1904. In-4°, 250 pages (*Denkschriften der Akademie der Wissenschaften in Wien, phil.-hist. Klasse*, vol. XLIX, 3).

La syntaxe roumaine longtemps négligée, a été dans ces dernières années, l'objet de quelques recherches précises : la *Romania* a signalé, outre les dissertations imprimées dans le *Jahresbericht* que publie M. Weigand, les travaux remarquables de MM. Meyer-Lübke et Sandfeld Jensen sur l'infinitif roumain; M. Dimand nous donne une contribution plus importante encore. Cette volumineuse étude a pour sujet essentiel la syntaxe du subjonctif en roumain, mais l'auteur l'a très heureusement étendue en étudiant quelques questions connexes et en particulier, ce qui est d'une méthode excellente, la concurrence faite au subjonctif par d'autres constructions.

L'*introduction* est consacrée à la conjonction *să*, si intimement liée au subjonctif, et aux locutions composées avec *să* qui servent à introduire ce mode : *cum, ca, pentru, dereptu, cît, de să*, etc. ; pour expliquer *de să*, M. D. est amené à étudier la conjonction *de*, conjonction de coordination et de subordination tout ensemble; il s'est rencontré sur ce terrain avec M. Sandfeld Jensen dont il n'a pu connaître l'article *Die Konjunktion « de » im Rumänischen* paru dans le tome XXVIII de la *Zeitschrift f. rom. Phil.* (cf. *Romania*, XXXIII, 292). Les deux travaux ne feront pas double emploi ; celui de M. D. est de beaucoup le plus complet pour l'ancien roumain, il est aussi varié pour les textes modernes, mais il ne présente pas le parallèle constant entre la syntaxe roumaine et celle des autres langues balkaniques que nous a donné M. Jensen et qui rend si vraisemblables ses conclusions : rapprochement du *de* roumain et du serbe *te*, bulgare *ta*, origine grecque de la construction paratactique avec *de, te*, etc., dans les langues balkaniques. Sur ce dernier point, M. D. aboutit d'ailleurs à la même conclusion que M. Jensen; il y a de même accord entre les deux auteurs pour rejeter l'hypothèse d'une origine turque pour le roumain *de*. Je ne puis que noter ici les indications données par M. D. sur l'extension de la construction paratactique dans le sud de l'Italie. — Dans le chapitre I sont étudiés les emplois du subjonctif dans les propositions indépendantes où il fonctionne, accompagné ou non de *să*, comme impératif ou prohibitif, optatif, interrogatif ou exclamatif, conditionnel : il n'était guère utile de faire une section particulière pour le subjonctif concessif, puisque ce n'est là qu'une nuance de sens du subjonctif impératif ou optatif et qui vient du contexte. — Le chapitre II beaucoup plus étendu traite de l'emploi du subjonctif dans les propositions

dépendantes, complétives, finales, concessives, temporelles, etc., et de la lutte entre ce mode et la tournure infinitive. — Le chapitre III enfin est consacré aux formes ou constructions très variées qui alternent avec le subjonctif : infinitif prépositionnel, conditionnel, futur, substantifs verbaux, supin ou plutôt participe passé avec *de* ou *la*. Dans chacun de ces chapitres, les nombreux exemples sont minutieusement classés, l'emploi du subjonctif ou des tournures concurrentes déterminé pour chaque conjonction, pour chaque verbe de la phrase principale. Chaque emploi est étudié successivement dans l'ancien roumain, la langue moderne, surtout la langue populaire, et les dialectes. C'est là un travail appelé à rendre de grands services par l'exactitude, l'étendue et la richesse de l'information.

M. Roques.

Atti del Congresso internazionale di scienze storiche (Roma, 1-9 aprile 1903). Vol. IV. Atti della sezione III : Storia delle letterature. Roma, tipografia della R. Accademia dei Lincei, 1904. In-8°, XIX-320 pages.

Le Congrès historique tenu à Rome l'an dernier, et dont nous avons parlé dans une précédente chronique (XXXII, 341) apportera aux études historiques une contribution importante, et, en tout cas, volumineuse. Les communications faites à ce Congrès occuperont douze volumes entre lesquels les matières seront réparties comme suit : I. Actes préliminaires et d'un caractère général. II. Actes de la section II : Histoire antique et philologie classique. III. Actes de la section II : Histoire du moyen âge et des temps modernes ; méthode ; sciences auxiliaires. IV. Actes de la section III : Histoire des littératures. V. Actes de la section IV : Archéologie. VI. Actes de la section IV : Numismatique. VII. Actes de la section IV : Histoire de l'art. VIII. Actes de la section IV : Histoire de la musique et de l'art dramatique. IX. Actes de la section V : Histoire du droit. X. Actes de la section VI : Histoire de la géographie ; géographie historique. XI. Actes de la section VII : Histoire de la philosophie et des religions. XII. Actes de la section VIII : Histoire des sciences physiques et mathématiques. De ces douze volumes, quatre sont actuellement publiés, les tomes IV, VI, X, XI. Celui qui correspond le mieux aux études que poursuit la *Romania* est le t. IV, qui renferme vingt-quatre communications, la plupart en italien, cinq en français et une en allemand. On ne peut pas dire que toutes enrichissent très notablement nos connaissances littéraires. Certaines sont un peu vagues ou trop sommaires. Mais le comité directeur du Congrès, mû par un sentiment de courtoisie auquel on ne peut que rendre hommage, n'a pas cru devoir faire un choix entre les communications présentées au Congrès. On ne mentionnera ici que celles de ces communications qui concernent nos études. Signalons

d'abord le projet d'une « bio-bibliographie » italienne, proposé par MM. D'Ancona et Fumagalli, et qui devrait être entrepris par l'État. — P. Meyer, brève allocution sur G. Paris (p. 23-6). — P. 37-44, A. Piaget, *Le temps recouvré*, poème de Pierre Chastellain composé à Rome en 1451 (p. 37-44). C'est le Pierre Chastellain dit Vaillant, dont M. Piaget s'est déjà occupé ici-même, XXIII, 257, harpeur du roi René, alchimiste et surtout pauvre diable. — L. Zuccaro, *Le colonie provenzale della Capitanata* (p. 45-52). Il s'agit de Faeto et de Celle : l'auteur a, paraît-il, publié sur ces colonies (qui sont françaises, mais non provençales) un petit livre que nous ne connaissons pas. La présente communication est sans intérêt. M. Zuccaro ne connaît même pas le mémoire publié sur le même sujet par Morosi dans le t. XII de l'*Archivio glottologico* (cf. *Rom.*, XXX, 448). — W. Förster, *Sull' autenticità dei codici* d'*Arborea* (p. 53-6). Résumé d'un travail qui apportera peut-être quelques détails nouveaux sur ce sujet bien rebattu. Dans le résumé communiqué au Congrès et ici imprimé, je ne vois rien qui ne fût connu déjà. La présence, peut-être accidentelle, dans le dossier, de deux ou trois documents authentiques (et d'ailleurs insignifiants) du xve siècle, ne me paraît pas avoir d'intérêt. M. F. semble attribuer à l'Académie de Berlin le mérite d'avoir découvert la fausseté de ces documents. Le travail collectif de l'Académie de Berlin sur les faux d'Arborea est de janvier 1870; or, j'avais déjà, en 1864, en deux articles de la *Correspondance littéraire* (25 juillet et 25 décembre), proclamé la fausseté de ces mêmes documents. — P. Meyer, *De l'expansion de la langue française en Italie pendant le moyen âge* (pp. 61-104). Je n'ai pas l'intention de rendre compte de mon propre travail, je note seulement qu'en rédigeant ce mémoire, j'ai par oubli, négligé certains témoignages depuis longtemps recueillis, par exemple celui que nous fournit Marino Sanudo l'ancien, qui est important pour l'histoire du français à Venise. — F. Flamini, *Di alcune inosservate imitazioni italiane in poeti francesi del cinquecento* (pp. 161-72). Ce mémoire sur un sujet qui reste en dehors de notre cadre ne peut cependant être passé sous silence. M. Fl. a retrouvé en Italie les modèles d'un assez grand nombre de pièces composées par certains poètes de la Pléiade, notamment par Baïf. — F. P. Luiso, *Di un commento inedito alla Divina Commedia* (pp. 219-25). Résumé d'un travail paru, depuis la communication faite au Congrès, dans l'*Archivio storico*. M. L. attribue une importance particulière à un commentaire de l'*Enfer*, (publié par Selmi, 1865) qui, jusqu'ici, avait été peu estimé. — B. Baudi di Vesme, *Rolando marchese della Marca brettone et le origini della leggenda di Aleramo* (pp. 269-301). M. B. di V. croit retrouver dans l'histoire tous les personnages de la chanson de Roland. Ces résultats seraient importants s'ils étaient assurés. Mais les rapprochements proposés paraissent des plus contestables, ne se fondant que sur l'identité des noms. Or la plupart des noms cités ayant été fort répandus, il n'y a même pas là un commencement de preuve. — V. Crescini, *Lettere del 1300 in volgare padovano* (pp. 303-5), simple annonce d'une publication future. P. M.

Studies in Dante. Third Series : Miscellaneous Essays. By Edward Moore, D. D. Oxford, at the Clarendon Press, 1903. In-8, xvi-388 pp.

This third volume of Dr Moore's *Studies in Dante* does not contain any single essay, perhaps, of equal importance with that on the *Quaestio de Aqua et Terra* published in the second series, which was reviewed in this journal five years ago [1]. The volume as a whole, however, is in no wise less important than either of its predecessors, as may be gathered from a glance at the table of contents. The first and longest article in the book, that on the astronomy of Dante, has already seen the light, in a somewhat different shape, in the *Quarterly Review* [2]. Dante's chief astronomical authority was undoubtedly the *Elementa Astronomica* of Alfraganus, less commonly known as *Liber de aggregatione scientie stellarum*, a title under which the work is quoted by Dante in the *Convivio* (II, 6, l. 134) [3], as was pointed out some years ago in an article in *Romania* on « Dante's obligations to Alfraganus » [4]. The *Elementa*, which was accessible to Dante in a Latin translation, is a tolerably succinct epitome of Ptolemy's *Almagest*, with which work also Dante shows some acquaintance [5]. In dealing with the astronomical difficulties (or problems, as Dr Moore would prefer to call them), which confront the reader of the *Divina Commedia* at every turn, Dr Moore, unlike certain of his predecessors in this department, is careful to bear in mind that Dante, as he puts it, was « a poet first and an astronomer afterwards »; that is to say, his chief concern with astronomical *data* was to utilize them for the purposes of his poem, not to make his poem a vehicle for astronomical instruction. The seemingly obvious truth requires to be emphasized, in view of the over-elaborate calculations which have been brought to bear upon Dante's *data* by some of his astronomical critics of recent years.

Dr Moore divides his subject under the following three heads : 1° Cosmogony, or the general conception of the construction of the universe; 2° the planetary motions, and the signs of the Zodiac; 3° the measurement of time, years, days and hours. Under each of these heads are collected and discussed the various passages in Dante's works bearing upon the subject in question, in so far only, of course, as it is connected with the Ptolemaic system, with which alone the student of Dante has any concern. To consider in detail the many knotty points dealt with in this essay would be beyond the scope

---

1. See *Romania*, XXVIII, 629-33.
2. April, 1898.
3. By the present writer. The line-references are to those in the Oxford Dante.
4. See *Romania*, XXIV, 413-32.
5. See the article Tolommeo, in my *Dante Dictionary*.

of the present article, especially as most of them have already been more or less fully discussed in various critiques on the original essay when it was first published. We may, however, draw attention to an important supplementary note in which Dr Moore proposes an excellent emendation of a very difficult and corrupt passage in the *Convivio* (III, 5, ll. 153-4). This emendation we are glad to learn is to be introduced into the text in the forthcoming third edition of the Oxford Dante.

Dr Moore's second article is on the geography of Dante. This was originally delivered as a lecture in the Sala Dante, in Or San Michele at Florence, some four years ago. Among the geographical authorities utilized by Dante Dr Moore enumerates the *Trésor* of Brunetto Latino, the first book of the *Historiae adversum Paganos* of Orosius [1], the *Elementa Astronomica* of Altraganus, the *Origines* of Isidore of Seville, and the *De Natura Locorum* of Albertus Magnus. It was from the last named work, as was pointed out by the present writer in *Romania* (XXIV, 411-12), that Dante derived the idea, expressed in his Letter to the Emperor Henry VII (*Epist.* VII, § 3), that Europe is triangular in shape. Dr Moore, however, goes further, and shows that this theory is due to an « unintelligent plagiarism » on the part of Albertus, who has appropriated, almost *totidem verbis*, from Orosius a passage descriptive not of Europe, but of the Spanish Peninsula! Dr Moore raises the interesting question as to whether Dante was acquainted with the *Opus Majus*, or at any rate with the *Geographia*, of Roger Bacon. He certainly never mentions Bacon by name, and it is equally certain that the Franciscan friar was inclined to question certain cosmographical theories which were accepted unhesitatingly by Dante, as, for instance, that the southern hemisphere was uninhabited and uninhabitable, as being entirely covered with water [2]. On the whole it seems probable that Bacon's works were not known to Dante. The late Dr Liddon suggested that Dante ignored Roger Bacon, as well as the two other distinguished English Franciscans, Duns Scotus and Alexander of Hales, on the ground of their being « foreigners » from remote Britain [3], instead of being of Latin blood, like saint Thomas Aquinas and

---

1. Dr Moore duly acknowledges his indebtedness to two articles of the present writer, viz. « Brunetto Latino's obligations to Solinus », and « Dante's obligations to Orosius », which were published in *Romania* (XXIII, 62-77, and XXIV, 385-98). Additional references to Orosius will be found in my *Dante Studies and Researches*, p. 124, n. 2.

2. Roger Bacon, as Dr Moore points out, actually argues that there is more dry land and less water in the southern hemisphere than in the northern. His opinion again as to the rising of Tigris and Euphrates from one source was not that held by Dante (see the passage quoted from the *Geographia* in the article Tigri in my *Dante Dictionary*).

3. According to Dante's geographical notions the inhabitants of Britain were on a par with the Scythians, whom he describes as « extra septimum clima viventes » (*Mon.*, I, 14, ll. 43-4).

saint Bonaventura. Yet, on the other hand, we find the Anglo-Saxon Bede assigned a place among the great doctors in the heaven of the Sun (*Par.*, X, 131); while Dante in his Letter to the Italian Cardinals reproaches them with their neglect of Bede's works, who is there ranked with saint Gregory, and saint Ambrose, and saint Augustine (*Epist.*, VIII, 7). Dr Moore discusses eight points of difference between the geographical views held by Dante and those commonly accepted at the present day by persons of education. The most familiar of these, at least to readers of the *Divina Commedia*, are the making Jerusalem the centre of the Earth, the limitation of the dry land (and consequently the habitable portion of the earth) to the northern hemisphere, and the settting of the land, as a vast island, in the middle of the circumambient Ocean, in accordance with the theory which is as old as Homer. It is essential to a right understanding of Dante that his views on these and similar questions should be thoroughly grasped. For instance, when Dante says of the Emperor : « sua jurisdictio terminatur Oceano solum » (*Mon.*, I, ll. 83-4), he does not mean merely that his dominion extends « from sea to sea », but that it embraces the whole world.

In his third Essay Dr Moore undertakes the defence of the traditional date of the Vision of the *Divina Commedia*. To most people this would appear something very like waste of labour, « enfoncer une porte ouverte »; for if there is one point upon which one would suppose that all the commentators were agreed, it is this, that the date of the action of the *Divina Commedia* deliberately selected by Dante is that of the Jubilee year 1300. There are, however, not a few learned critics, the most distinguished of whom perhaps in the astronomer, Professor Angelitti, who maintain resolutely that the correct date is not 1300 but 1301. The question is by no means so simple as it might seem at first sight, for there are two classes of arguments to be dealt with, the historical and the astronomical, in both of which unfortunately various elements of confusion and ambiguity are, so to speak, inherent. Dr Moore with most exemplary patience and impartiality has examined the whole array of arguments for and against the two dates, taking them seriatim, the historical first, and then the astronomical. We think that few who follow his skilful exposition of the two sides of the question will be inclined to dispute his conclusion, namely, that « if we interpret all such passages as those we have been discussing, whether historical or astronomical, in their plain *prima facie* and (if the term may be ventured on) « popular » sense, there is really no serious difficulty whatever in explaining everything throughout consistently with the assumption of the year 1300 » (p. 175).

We find ourselves on less solid ground in the next essay on symbolism and prophecy in the last six cantos of the *Purgatorio*. The first two parts of this essay, which deal with the Apocalyptic Vision and the Reproaches of Beatrice, and which are well-worn themes with Dante commentators, call

for no especial remark here. In the third part, however, Dr Moore propounds a new theory with regard to the solution of the DXV ("un cinquecento diece e cinque") puzzle in the thirty-third canto of the *Purgatorio* (ll. 37-45). Having satisfied himself that Dante is here prophesying the advent of a Deliverer, who was to be an Emperor, and that the only possible Emperor was Henry VII, Dr Moore states his conviction that « the number 515 *must* somehow be made out of the letters of some form of the name of Henry ». No satisfactory result could be arrived at by means of Greek, Latin, or Hebrew letters with *Henricus* or *Enrico*. Dr Moore then bethough, him of the form *Arrigo*, which occurs as the name of the Emperor, according to the reading of many mss., in *Paradiso* XVII, 82 and XXX, 137. Assuming that *Arrico* (which is used by Gabriele Rossetti in his *Spirito Antipapale*) is the primitive form of this word, Dr Moore proceeded to apply the recognized numerical values of the Hebrew alphabet to the letters of this namet and by reckoning *o* (for which he could find no Hebrew value) as equal to four (it being the fourth vowel), he obtained the desired result, viz. 515. To the objector, who should ask what evidence there is that Dante had any acquaintance with the Hebrew alphabet, and the numerical values of the letters, Dr Moore is prepared with the reply that, if no direct evidence of the kind is forthcoming, there is no difficulty in showing (as in fact he does show) that such knowledge was easily accessible to Dante, who can hardly have been ignorant of the interpretations of the Apocalyptic enigma of the number of the Beast in *Revelations* (upon which Dante's own enigma is obviously modelled) in such writers, for example, as saint Thomas and Richard of saint Victor with whose works he was certainly familiar. To those who are able to accept Dr Moore's premisses this ingenious solution of the problem will commend itself as the most satisfactory yet proposed. It must not be forgotten, however, that the identification of the promised deliverer with the Emperor Henry VII is by no means universally accepted. Some think that Can Grande della Scala (whose name and titles have been grievously tortured in order to get the required values from them) is intended; others, an indeterminate leader (DVX): while Dr Robert Davidsohn has recently published[1] a plausible suggestion to the effect that the personage hinted at by Dante was Lewis, Duke of Bavaria. Dr Moore would be the last to claim that he has finally solved this difficult problem, but we think that no one who reads his essay can fail to be impressed by his weighty arguments and by the long array of facts (the result of no inconsiderable labour and research) which he has adduced in support of his contention.

The last, and perhaps the most important, essay in the volume is concerned with the question of the genuineness of the Epistle to Can Grande (*Epist.* X in the Oxford Dante). Dr Moore who is a strenuous upholder of

1. In *Bullettino della Società Dantesca Italiana*, N. S., IX, 129-131.

the authenticity of the letter, is at his best in a discussion of this nature. His controversial methods, his studied moderation, this invariable courtesy to his opponents, may be commended for imitation by certain of those who have written on the other side. Violent invective on the part of an advocate is not generally accepted as indicative of a strong case ; and it may be suspected that the abusive language used, for instance, by Professor D'Ovidio, in his recent intemperate attack upon the letter is in part due to his consciousness of the unsatisfactory nature of many of his arguments [1]. Dr Moore has little difficulty in disposing of the bulk of the objections advanced against the letter ; while his intimate acquaintance with the whole range of Dante's acknowledged writings enables him at times to turn the tables upon his opponents very effectively [2]. We think it not too much to say that in this essay Dr Moore has brilliantly vindicated Dante's authorship of the letter. Every true lover of Dante will be grateful to him for having undertaken the task of salving this most valuable and interesting document, and we trust that his skilful defence of it will contribute as effectively to the re-establishment of its reputation as did his memorable article on the *Quaestio de Aqua et Terra* to the rehabilitation of that much abused treatise [3].

Paget Toynbee.

Une énigme d'histoire littéraire. L'auteur des *XV Joyes de Mariage.* Paris, 1903. In-12, 38 pp. Tiré à 290 exemplaires [sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, ni d'éditeur].

Cette étude prouve fort bien qu'il faut définitivement renoncer à attribuer les *Quinze Joyes de mariage* à Antoine de la Salle ; elle soutient en outre que l'auteur était moine, qu'il était Picard, qu'il vivait à la fin du XIVe siècle, et ces trois assertions sont contestables. Elle s'attache surtout à proposer une solution nouvelle de cette énigme où est caché « le nom de celui qui a dictes les XV Joies de Mariage » :

---

1. Prof. D'Ovidio's article is published in his volume of *Studii sulla Divina Commedia* (1901), it having been previously printed in the *Rivista d'Italia* for Sept. 15, 1889. Dr Moore, who quite rightly deprecates the unnecessary violence of Prof. D'Ovidio's language, draws attention to some of the choicer specimens of his invective.

2. See, for instance, his crushing reply (pp. 318-19) to Prof. D'Ovidio's argument as to the formulae of quotation employed in the *Epistola*.

3. See *Studies in Dante* : second series, pp 314 ff. and *Romania*, XXVIII, 62 ff. We are glade to be able to state that the forthcoming third edition of the Oxford Dante will contain a revised and much improved text of the *Quaestio* based on a collation of the *editio princeps*.

De labelle la teste oustez
Tresvistement davant le monde
Et samere decapitez
Tantost et apres leseconde
Toutes trois a messe vendront
Sans teste bien chantee et dicte
Le monde avec elles tendront
Sur deux piez qui le tout acquite [1].

Pour la déchiffrer, voici comment l'auteur procède : il prend les mots *labelle*, *samere*, *leseconde* et en retient *l'abé*, *samer*, *le second ;* les vers 5 et 6 veulent dire que ces syllabes vont à la messe, comme il est naturel, puisqu'il s'agit d'un abbé ; les deux derniers vers indiquent « un prénom de deux syllabes qui tient le monde dans sa main : c'est *Pierre* et ce ne peut être que Pierre. » L'énigme se lit donc ainsi : *L'abbé de Samer*, *Pierre II*. Il reste à « faire la preuve de cette opération cryptographique » : Samer est une abbaye de bénédictins, près de Boulogne. L'auteur ouvre donc la *Gallia christiana* au tome X et à la colonne 1597, et il y trouve, à la date de 1377, un abbé de Samer, le Pierre II cherché.

Cette explication est ingénieuse et chimérique : 1° Faire *labe* de *labele*, *samer* de *samere*, *lesecond* de *leseconde*, ce n'est point « oster la teste », mais bien la queue ; 2° Supposé que ces syllabes désignent un abbé de Samer, il n'est pas raisonnable de dire que cet abbé vient à la messe sans tête ; et, si l'on réplique que ce n'est pas l'abbé en personne qui s'y rend, mais les mots qui le désignent, c'est absurde encore, car précisément, après l'opération qu'ils viennent de subir, ce sont leurs têtes seules qui vont à la messe ; 3° Rien n'invite à extraire des deux derniers vers le nom de Pierre, et *avec elles* reste inexpliqué ; 4° L'énigme, telle que l'auteur la résout, se lit, non pas *L'abbé de Samer Pierre II*, mais *L'abbé Samer le second Pierre*, ce qui est du galimatias.

Il est seulement assuré que l'auteur des *Quinze Joyes de Mariage* et l'auteur inconnu de cette brochure sont l'un et l'autre hommes d'esprit : c'est à peu près tout ce que l'on sait d'eux [2]. Heureusement, M. Förster, qui vient de con-

---

1. C'est le texte du manuscrit de Rouen ; celui de Chantilly écrit en deux mots *la belle*, *la mere*, *la seconde*, et porte au vers 4 *Tantost apres*.

2. On entrevoit que l'auteur de la brochure est de langue française (voy. p. 1, l. 3 et 8) ; qu'il n'est plus de la première jeunesse (voy. p. 36, ligne 1) ; qu'il n'est pas romaniste de profession (voy., p. 20, cette étrange affirmation que, pour dater un texte du moyen âge, le *Roman de la Rose*, par exemple, personne ne songe à recourir à des considérations sur la langue de ce texte). De plus, si l'on remarque que son étude est datée du 15 août 1903, et qu'à cette date le livre de M. J. Nève sur Antoine de La Sale n'avait pas encore paru, on s'étonne que l'auteur en tire déjà parti (p. 16) ; et l'on se prend à supposer que M. Nève aurait peut-être quelque moyen d'arriver à le connaître — *Messe sans teste* signifie probablement *Esse* = *S*, ce qui invite à extraire *L* de *belle*, *R* de *mere*.

sacrer aux travaux récents de MM. Ernest Gossart, Joseph Nève, Heuckenkamp, Sölter, Dressler, un article très riche et très instructif (*Literaturblatt für germ. und rom. Philologie*, 1903, n° 12), y promet une étude prochaine sur l'auteur des *Quinze Joyes*.

Joseph Bédier.

Étude sur la langue de frère Angier, suivie d'un glossaire de ses poèmes. Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris pour le doctorat de l'Université, par Mildred K. Pope, resident tutor, Somerville College, Oxford, élève de l'École pratique des Hautes Études. Paris, impr. Bouillant, 1903. In-4°, x-132 pages.

L'œuvre de frère Angier, traduction versifiée des *Dialogues* composés par saint Grégoire et de la *Vie de saint Grégoire* exécutée à Oxford entre 1212 et 1214, a été découverte par M. Paul Meyer, qui en a parlé tout au long ici même et a publié *in extenso* la *Vie*, avec une étude linguistique et un glossaire[1]. Depuis, M. Cloran a choisi les *Dialogues* comme sujet d'une thèse de doctorat passée devant l'Université de Strasbourg en 1901[2]. Mlle Pope n'a pas jugé pourtant qu'une étude d'ensemble sur la langue de frère Angier fût superflue; elle donne de bonnes raisons de sa manière de voir, et l'intérêt même qu'offre la thèse qu'elle vient de publier est la meilleure consécration qui soit de la bonté de ses raisons.

L'idée dominante de ce travail, c'est que le terme « anglo-normand » n'a qu'une valeur linguistique très relative et que « le caractère du français écrit en Angleterre change d'individu en individu ». Personne ne songera à contester cette idée, et Mlle P. n'a pas la prétention de la donner comme une découverte. Mais voici qui est plus nouveau, au moins en tant qu'application à un auteur anglo-normand : c'est la mise en lumière de l'évolution de la langue chez le même individu. Cette évolution, Mlle P. l'a prise pour ainsi dire sur le fait entre les *Dialogues* et la *Vie*, postérieure seulement de deux ans : elle constate, par exemple, que « la versification des *Dialogues* est presque aussi correcte que celle des auteurs purement français de l'époque, tandis que dans la *Vie* les incorrections ordinaires chez les poètes d'outre Manche commencent à se montrer » ; elle remarque, d'autre part, que le démonstratif *ist*, au féminin *iste*, assez fréquent dans les *Dialogues*, n'est pas employé une seule fois dans la *Vie*, et que les troisièmes personnes verbales du subjonctif accentuées sur la désinence (*servissont*, correspondant à la forme francienne *servissent*) sont également particulières aux *Dialogues*. Non contente de signaler l'évolution, elle a voulu en trouver la raison d'être, et, après avoir étudié minutieusement toutes les particularités notables de la langue de frère Angier,

1. *Romania*, III, 145-208.
2. Cf. *Romania*, XXXI, 173-4.

elle les a habilement exposées au lecteur en les reliant entre elles par un système préconçu (j'entends conçu avant l'exposition, non avant l'étude), et ce système, le voici en peu de mots. Frère Angier n'est pas né en Angleterre ; c'est un continental, un Angevin, qui est allé s'établir outre Manche et qui a apporté avec lui les traits dialectaux de sa province, mais qui a peu à peu subi l'influence du milieu « anglo-normand » ; de là le contraste entre les *Dialogues* et la *Vie*.

Voilà qui est simple, en apparence ; mais cette hypothèse hardie, et qui comporte plusieurs éléments distincts, est-elle bien solide ? Si j'objecte à Mlle Pope que l'opinion qu'elle exprime (p. 82-83) sur le nom propre *Angier* lequel « désigne ordinairement une personne originaire de l'*Anjou* » est absolument fausse, vu que *Angier* est un nom germanique latinisé en *Ansegarius*, *Ansgarius*, et déjà même *Angarius*, à l'époque carolingienne[1], sans aucun rapport, par conséquent, avec la peuplade gauloise des *Andecavi* qui a donné son nom à la ville d'*Angers* < Andecavis et au pays d'*Anjou* < Andecavus, elle répondra que ce n'est qu'un détail et que frère Angier peut être Manceau, voire même Breton, Tourangeau ou Poitevin sans que sa thèse en soit ébranlée. Sans doute. Mais n'est-il pas étrange que les deux étapes de l'évolution qu'elle suppose dans la langue de frère Angier soient si rapprochées l'une de l'autre et que les influences « natives », agissant toujours en 1212, cessent brusquement en 1214 ? Certains faits qu'elle a recueillis patiemment ne doivent-ils pas nous mettre en garde contre les conclusions trop simplistes ? Dans les *Dialogues*, l'article masculin singulier au cas régime est *le* du fol. 9 au fol. 53, *le* et *lui* du fol. 54 au fo 65, *le*, *lui* et *lu* du fol. 65 jusqu'à la fin de l'ouvrage ; dans la *Vie*, c'est *lu* qui domine d'un bout à l'autre. Mlle Pope suppose que *lu* et *lui* se rattachent à la forme *lo* des textes français occidentaux ; mais dans ce cas, comme elle le remarque elle-même, l'évolution de la langue de frère Angier se serait faite à rebours.

Le mérite du travail de Mlle Pope consiste à avoir mis en lumière quelques faits qui semblent bien établir entre la langue de frère Angier et le français des bords de la Loire inférieure des rapports non entrevus jusqu'ici ; mais sa façon de les interpréter et de construire des hypothèses est par trop cavalière. Non seulement il est très difficile de démêler dans l'anglo-normand l'apport propre des dialectes de l'Anjou, du Maine, du Poitou, bref de chacune des provinces de langue d'oïl de la région occidentale ; mais, même en prenant tous ces dialectes en bloc, il n'est pas vraisemblable qu'il faille leur faire une part considérable. En tout cas, il est prématuré d'écrire, comme le fait Mlle Pope (p. 5) : « La langue ordinaire qui avait cours [en Angle-

---

1. On trouve *Ansegarius* ou *Ansgarius* dans le Polyptyque d'Irminon ; quant à *Angarius* il a été relevé par Mlle C. Cipriani (*Étude sur quelques noms propres d'origine germanique*, p. 49) dans un acte de 866.

terre] était d'une nature composite, car au normanno-picard du XIe siècle, qui en formait probablement la base, s'était ajouté au cours du XIIe siècle un fort élément angevin (poitevin). »

Dans le détail du travail de Mlle Pope, je vois bien peu d'erreurs à relever; sa préparation est vraiment très solide, et fait honneur aux deux maîtres dont elle invoque le nom avec reconnaissance, en tête de sa thèse, Gaston Paris et M. Paul Meyer. Voici quelques menues remarques. — P. 15, la rime de *herbuse* et de *arose* dans Beneeit n'a rien que de naturel, malgré la graphie, puisqu'il s'agit de part et d'autre d'un *ō* latin. — P. 26, la rime de *chapitre* avec *litre* < lector n'a rien à voir avec l'amuïssement de l'*s* puisque lector est devenu *litre* par l'étape **lieitre*. — P. 27, dans *grezais*, *sauvazine*, il n'y a pas remplacement de *j* par *z*, mais développement du *c* latin en *z* conformément à la phonétique dialectale de l'Ouest, analogue à la provençale. — P. 28, ce qui est dit des labiales est insuffisant; il fallait insister sur la forme si curieuse *rebondre* (*rebost*, etc.), dont le *b* paraît être d'origine méridionale, vis-à-vis de *repondre*. — P. 39, ce n'est pas le *grondir* de frère Angier qui est anormal, mais notre *gronder*, puisque le latin dit grundire; en revanche, il fallait noter *recovrirent*, parfait de *recovrer*, comme témoignant d'une réelle confusion entre la conjugaison en *ir* et la conjugaison en *er*. — P. 57, *chesneye* remonte au suffixe -ēta et non au suffixe -ata.

Le glossaire a été établi avec un soin particulier. L'idée de grouper les mots par familles pour montrer la richesse de la dérivation chez Angier est louable (il y a d'ailleurs des renvois dans l'ordre rigoureusement alphabétique), mais il ne fallait peut-être pas la pousser jusqu'à l'absurde en faisant suivre *acheison* de *encuser*, et en créant des têtes d'article postiches (comme *aire* pour amorcer *deboaire*, *deboneirement* et *deboneirté*). En général, les articles sont courts et précis; quand il y a lieu, l'auteur corrige ou complète Godefroy, et cite à propos le texte latin traduit par Angier pour éclairer tel mot rare ou obscur. Parfois, on rencontre un excursus étymologique : celui qui se trouve au mot *beubelez* vient bien tard, après l'article de M. Fœrster sur *bibelot* que Mlle P. n'a pas connu (*Z. f. rom. Phil.*, XXII, 263-73). Six mots sont signalés comme ayant résisté à toute explication et comme étant vraisemblablement des ἅπαξ λεγόμενα, à savoir : *aresie*, *daie*, *dazaise*, *het*, *vaiant* et *voonge*. Qu'on me permette de m'arrêter sur deux d'entre eux (les autres sont pour moi lettre close, comme pour Mlle Pope).

Aresie figure une fois dans les *Dialogues* (Od lui tot *aresie* manant) et une fois dans la *Vie* (Lonc tens tot *aresie* maneit) : je crois qu'il faut lire *a resie* et considérer *resié* comme un substantif verbal de *reseoir*, analogue à *dechié* de *decheoir* ; la locution *a resié* signifierait donc « à poste fixe » et renforcerait simplement le verbe *manoir*.

Daie est un ἅπαξ des *Dialogues* : « Mais cil qui Deu plus redoutoient | Onc par son defens ne cessoient | De proëcher la foi veroie | Plus qu'is feïssent por sa *daie*. » Il semble que nous ayons affaire à une francisation du moyen anglais *deye* « servante », que l'on trouve précisément sous la forme *daye*,

avec le sens spécial de « servante chargée de la laiterie » qu'il a pris de bonne heure, dans le *Traité d'économie rurale* publié par L. Lacour [1].

Enfin, j'ai à signaler un oubli d'autant plus fâcheux que Mlle Pope pouvait se prévaloir du mot oublié pour fortifier sa thèse. Elle a un article *marcheil* où elle renvoie à *marche*, c'est-à-dire, je suppose, *marché*, correspondant au francien *marchié*, mais *marché* manque dans son glossaire. Je me suis occupé naguère de ce mot *marcheil* (prononcez *marcheïl*), dont Godefroy donne trois exemples avec la définition erronée de « marais », et qui signifie réellement « place du marché » : le type latin est *mercatīlis [2]. Des trois exemples de Godefroy, il y en a un qui vient précisément de la *Vie de saint Grégoire* (v. 2600) : frère Angier emploie encore le même mot au v. 2539 du même poème. Un autre exemple est emprunté à la chronique des ducs de Normandie de Beneeit, et le troisième vient d'une charte des archives de la Seine-Inférieure. Or *marcheïl* a été très vivant dans la région où Mlle Pope place la patrie de frère Angier et il y est encore aujourd'hui représenté dans la toponomastique : il y a une place du *Marchix* à Vitré [3] et à Dinan [4], et le souvenir de la place et de la porte du *Marchiou* s'est conservé à Parthenay [5].

A. Th.

---

1. Cf. Godefroy, art. *daye* et *dayerie*, le glossaire des *Contes moralisés* de Nicole Bozon, et l'anglais actuel *dairy* « laiterie ».
2. *Mélanges d'étym. franç.*, p. 104.
3. Cf. *Bibl. de l'École des chartes*, année 1901, p. 179.
4. Communication de M. Georges Saint-Mleux (18 mai 1902).
5. Cf. Sadoux, *La Gâtine historique et monumentale*, p. 3.

PÉRIODIQUES

Zeitschrift für romanische Philologie, XXVIII, 2. — P. 129, H. Schuchardt, *Etymologisches*. 1. Triest. *faloto*; franç. *falot*, etc. Une grande partie de l'Autriche connaît le mot *falótt* « vagabond »; ce mot, qui n'est pas un mot de campagne, ne peut être ni germanique, ni slave; il vient sans doute de Trieste, qui connaît ou a connu *faloto* « homme de mauvaise vie »; à Trieste même *faloto* est une importation : il vient soit de l'arabe *falati*, qui a le même sens et aurait subi une modification de la finale d'après le modèle des adjectifs en *-oto*, — le mot appartenant à l'arabe d'Égypte a pu être importé d'Alexandrie en relations suivies avec Trieste, — soit de l'espagnol *faraute*, dont certains sens sont voisins de *faloto*; *faraute* s'est en effet répandu en Italie, mais il y a donné naissance à des formes du type *farabutto*, et il pourrait paraître préférable de remonter pour expliquer *faloto* à l'espagnol dialectal *farote*. — De toute façon il ne faut pas expliquer *faloto*, *falótt* par le franç. *falot*, dont le sens, en particulier ne convient pas. L'it. *falò* (= franç. *falot* « lanterne ») est né d'un croisement de *fanò*, *farò* (φάρος, φανός) avec fala ou un autre mot semblable où dominait l'idée de « feu » et qui a aussi transformé favilla en *faliva*. *Falò*, *faliva* et le mot apparenté *faluca (cf. famfaluca = πομφόλυξ, *Gloss.*) appartiennent à un même groupe de vocables très étendu qui allie l'idée de « flamme, étincelle » à l'idée de « chose passagère, vaine, trompeuse, sans valeur, futile ». De là, entre autres, l'italien *falotico* « capricieux » et l'emploi du français *falot* au sens de « plaisant », car il n'y a pas à supposer pour ce sens un mot différent de *falot* « lanterne ». — L'article de M. Sch. est infiniment plus riche que ne le laisse supposer le résumé ci-dessus et je crois utile de donner une liste des principaux types romans sur l'histoire, l'extension et la parenté desquels il nous donne des indications ; je prends autant que possible comme type la forme française : *baliverne*, *balourd*, *berlue*, *faille*, lat. fala, falarica, ital. *faliva*, fr. *falot*, *falourde*, *falue*, lat. (fam)faluca, fr. *fanfaron*, it. *fano*, fr. *faquin*, piém., lyonn. *fara*, fr. *faraud*, *faribole*, it. *faro*, fr. *fiérot*, *flibustier*, *gandin*, esp. *gandul*, *guapo*, ital. *mafia*, esp. *majo*, it. *parabolano*, fr. *sot*. A noter aussi quelques remarques sur la nécessité d'étudier les mots par groupes sémantiques, et une page intéressante sur l'importance pour le linguiste d'un type populaire connu, créateur ou

propagateur de mots nouveaux, lui-même désigné sous des noms fort variés, le joli garçon de bas étage, *gandul* andalou, *faraud* de Vadé, etc. — 2. Anc. fr. *jagonce* : cette forme, limitée à la France, représente non pas *hyacunthus, à côté de hyacinthus > *jacinthe*, mais la forme syriaque *jaqunta* venue du grec ὑάκινθος et apportée par les marchands orientaux. — 3. Franç. *potiron* « champignon » et « courge » < sémit. *pīṭrā*, plur. *piṭrajōt* = arab. *fuṭr* « champignon, morille » ; le mot a été importé par les médecins arabes ou juifs et affublé d'une désinence gréco-latine *-on*, c'est à l'origine un mot de praticien (les champignons, si souvent vénéneux, relevaient de la médecine). — 4. *Zu* mimus, momus : exemples arménien, araméen, arabe du changement de vocalisme. — 5. Marrubium : à côté de *marrubi* la France du sud connaît des formes euphémiques telles que *bon-rùbi*. — P. 161, S. Pieri, *Il dialetto della Versilia*. Étude phonétique, morphologique et lexicologique du parler actuel de la région comprise entre le Serchio et la Magra sur le bord de la Méditerranée, avec Viareggio, Seravezza et Stazzema comme centres linguististiques principaux, environ 60.000 âmes. L'auteur se limite de parti pris au parler actuellement vivant, mais il signale quelques documents conservés aux archives d'État de Lucca comme pouvant fournir à quelque débutant un sujet de thèse.

Mélanges. — P. 192, H. Schuchardt, 1, Ital. *corbezzolo*, esp. *madroño*, sard. *olidone* « arbousier » ; franç. *micocoulier*. Pour *corbezzolo*, M. Meyer-Lübke avait proposé de remonter à *cucurbitea. M. Sch. proposait plutôt un croisement de comaron et de sorbus. Restait à expliquer le suffixe *-ezz(olo)* : M. Sch. y voit le résultat d'un autre croisement soit de *corb-* (= comar- + sorb-), soit de comar- avec arbiteus < arbitum ; alburteus < *arbutrus vit dans l'arag. *alborocera* et formes apparentées ; un autre dérivé *arbitroneus devient après aphérèse **bedroño*, d'où l'esp. *medroño* sous l'influence de *medrar*, puis *madroño*, d'après les nombreux mots en *mad-*. Un autre nom de l'arbousier, unedone est représenté avec dissimilation de *n-n* en *l-n*, par le sarde *olidone*, *lidone*, l'aquitain *ledouno*, etc.[1] ; quant à l'esp. *lodoño* « micocoulier », il vient de lotus par *lotonius ; enfin *micocoulier* est le grec mod. μικροκοῦκκι transformé peut-être déjà en Grèce en μικκοκούκι, et *melicoco* est de même μελικοκκιά. — 2. Esp. *babazorro* = ital. *barbassoro* < *valvassore*. — 3. Ital. *ciabatta*, etc., emprunt très ancien au turc septentrional par l'intermédiaire des Perses. — P. 197, A. Horning, anc. fr. *mais* (= mauvais), M. Horning admet la série suivante : *v* de *mauvai s* devient bilabial après *u*, on a donc *mawais*, d'où *moais* (Maine) et *maais* (Nord-Est), *maais* > *mais*, *moais* > *mwę* (Namur, etc.), puis à *mę* ; à l'appui de cette hypothèse, il rappelle que l'anc. fr. connaît la forme disyllabique

1. [M. Sch oublie le français dialectal *olone* (d'où le nom de l'arbre : *olonier*, *olonois*), sur lequel on trouvera une notice, imprimée depuis près d'un an, dans mes *Nouveaux Essais*, p. 310. — A. Th.]

maes (il y en a deux exemples dans Godefroy, v° *maiseté*, mais peuvent-ils faire autorité?), et il fait remarquer qu'il y a un certain rapport entre la contraction qu'il suppose et celle qui se produit en italien, en espagnol, en français pour le type *expaventare (ital. *spantare*, etc.). Tout cela n'emporte pas la conviction; encore vaut-il mieux se résigner provisoirement à cette hypothèse que de croire, comme Diez, que *mais* vient du latin miser.

Comptes rendus. — P. 200, Henry R. Lang, *Cancioneiro gallego-castellano* (importante recension par Mme C. Michaëlis de Vasconcellos). — P. 231, *Obras de Lope de Vega publicadas por la Real Academia Española*, IX et X (suite et à suivre; A. Restori). — P. 256, G. Weigand, *Praktische Grammatik der rumänischen Sprache* (S. Puşcariu; cf. ci-dessus, p. 118). — P. 257, *Romania*, 1903 (G. G. et W. Meyer-Lübke). — P. 266, *Giornale storico della Letteratura Italiana*, v, XLII, 1-3 et supp. 6 (B. Wiese). — P. 272, Addition de W. Meyer-Lübke à la note de M. Baist sur nodellus; cf. ci-dessus, p. 268. [Cette addition débute ainsi : « Que, dans le *Dict. général* et dans Körting, *noyau* soit encore ramené à nucalis et que Baist se soit cru obligé d'écrire un article spécial pour protester, cela dénote une extraordinaire ignorance de la bibliographie grammaticale qui surprend chez Thomas et chez Baist. » M. M.-L. rappelle qu'il a émis la même idée que M. Baist, et il cite comme leurs précurseurs communs, MM. Cohn, Willenberg, Rothenberg et le grand Diez lui-même. Voilà bien des gens compromis sans leur aveu. M. M.-L. fera bien d'étudier la question d'un esprit plus rassis et de répartir l'anc. fr. *noiel* entre nucalis, nodellus et nigellus. Il y aura profit pour tout le monde. — A. Th.]

M. Roques.

Zehnter Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache... hgg. v. G. Weigand, 1904, xviii-639 p. — P. iii. G. Weigand, Préface : histoire du séminaire roumain de Leipzig (1893-1903). — P. 1, R. Helbig, *Die italienischen Elemente im Albanesischen*. A côté des éléments latins anciens introduits par la domination romaine du IIe siècle avant Jésus-Christ au IVe siècle de notre ère, l'albanais présente un grand nombre d'éléments italiens venus de Venise, pendant la période de la domination vénitienne du XIVe au XVIe siècle et par les relations commerciales, mais aussi d'autres régions de l'Italie, en particulier par l'intermédiaire de la Propagande depuis le XVIIe s. jusqu'à nos jours; enfin le sicilien, le calabrais, le napolitain ont plus ou moins profondément pénétré dans les parlers albanais de l'Italie du sud. En dehors des parlers albanais d'Italie et de Grèce, c'est surtout à Scutari que s'est produite cette pénétration de l'italien. M. H. expose longuement les caractères phonétiques qui permettent de distinguer les importations italiennes du fonds latin et réunit les mots étudiés dans un glossaire d'où il est facile d'extraire un petit supplément à l'*Etymologisches Wörterbuch* de G. Meyer; M. H. aurait pu lui-même distinguer par quelque signe ceux de ces mot

qu'il ne trouvait pas dans G. Meyer. — P. 138. Jon Borcia, *Deutsche Sprachelemente in Rumänischen*. Ces éléments ont été introduits : 1° à partir du XIIe siècle par les Saxons établis en Transylvanie dont l'influence s'est étendue aussi partiellement à la Valachie et à la Moldavie ; 2° à partir du XVIIe siècle par les Autrichiens, soldats et administrateurs, en Transylvanie et en Bukowine, par les artisans, commerçants, etc., aussi en Roumanie, par les ouvriers dans les régions minières ; au XVIIIe siècle cette influence s'étend sur le Banat, et depuis cette époque encore la culture allemande a introduit beaucoup de mots dans les classes lettrées de Transylvanie. Dans un premier glossaire M. B. réunit plus de 400 mots d'origine allemande appartenant aux divers parlers roumains, total déjà important et que les études locales augmenteront sans doute beaucoup ; dans la deuxième partie de la dissertation de M. B. sont réunis les noms de lieux d'origine saxonne en Transylvanie ; viennent enfin des indications sommaires sur les modifications phonétiques présentées par les éléments allemands sous leur forme roumaine, mais on ne peut pas toujours affirmer qu'elles ne se soient pas produites d'abord dans le dialecte allemand auquel le roumain a emprunté. — P. 254, Joan Scurtu, *Mihail Eminescus Leben und Prosaschriften*. Première étude d'histoire littéraire que publie le *Jahresbericht*, travail minutieux, mais qui pourrait être plus court. — P. 409, H. Moser, *Der Ursprung der rumänischen Präpositionen* ; étymologie, modifications phonétiques, extension dans les dialectes des prépositions et locutions prépositionnelles roumaines ou des prépositions étrangères plus ou moins adoptées par le roumain. — P. 405, R. Kurth, *Der Gebrauch der Präpositionen in Rumänischen*. Recueil d'exemples soigneusement classés empruntés aux divers dialectes et aussi aux textes anciens ; la division en prépositions simples et prépositions composées n'est pas très commode, telle que l'a comprise M. K., elle n'est pas non plus très justifiée par la syntaxe : il est très légitime de séparer *cătră* « vers (quest. *quo*) » de *de cătră* « de vers (quest. *unde*) », puisque dans le dernier cas la composition est purement accidentelle et toujours comprise et modifie le sens de la préposition simple, mais quel intérêt y a-t-il à séparer de *a*, *de* ou *pe*, des prépositions dont la composition remonte au latin, ne saurait être comprise en roumain puisque le simple n'y existe pas toujours, au moins sous la forme qu'il a prise dans le composé, et qui fonctionnent absolument comme des prépositions simples, ainsi *la*, *peste*, *după*, etc.

M. Roques.

Studi medievali, diretti da F. Novati e R. Renier. Torino, Loescher, 1904. Gr. in-8. Vol. I, fasc. 1 [1]. — Cette nouvelle revue est un démembrement

1. Il paraîtra deux fascicules par an ; chaque fascicule aura environ dix feuilles, et quatre fascicules formeront un volume. Prix de l'abonnement : 30 francs (pour l'étranger 32) par volume.

du *Giornale storico della letteratura italiana*, qui ne suffisait plus à publier, sans trop de retard, les articles qui lui étaient envoyés. Le titre, un peu vague, donnerait à supposer que le nouveau recueil de MM. Novati et Renier serait pour l'Italie ce que *Le Moyen-Age* est pour la France, c'est-à-dire une revue embrassant toutes les études concernant le moyen âge, mais la nature des articles contenus dans le premier fascicule et les noms des deux directeurs montrent assez que les *Studi medievali* seront surtout consacrés à la littérature. C'est du reste ce qu'indique assez clairement le « programme » imprimé en tête, où le recueil est présenté comme une suite aux *Studi di Filologia romanza*, naguères édités par la même librairie, et dont la publication est arrêtée. La couverture est ornée d'un portail très romantique dont les montants sont empruntés à la cathédrale de Vérone, avec les célèbres statues de Roland et d'Olivier, tandis que la partie supérieure reproduit l'archivolte de la porte latérale de la cathédrale de Modène où sont figurés des chevaliers de la Table ronde (Arthur, Ider, Gauvain, Durmart et autres [1]).

P. 5, Cesare de Lollis, *Dolce stil novo e « noel dig de nova maestria »*. Ces derniers mots sont tirés d'une pièce du troubadour Montanhagol. M. de L. rajeunit un sujet passablement rebattu par d'ingénieux rapprochements avec la poésie provençale. — P. 24, Laura Torretta, *Il* Wälscher Gast *di Tommassino di Cerclaria e la poesia didattica del secolo XIII*. Étude dont la principale utilité est de nous donner une bonne analyse d'un poème allemand composé par un écrivain frioulan. Rapprochements, dont il serait facile d'augmenter le nombre, avec divers « enseignements » français et provençaux. — P. 77, Umberto Cosmo, *Una nuova fonte dantesca?* Il s'agit de la *Visio monachi de Eynsham*, plusieurs fois publiée et étudiée, qui n'offre qu'un rapport bien éloigné avec l'idée de la Divine Comédie. Alors pourquoi ce titre *Una nuova fonte dantesca?* même avec un point d'interrogation? — P. 94, B. Sanvisenti, *Su le fonti e la patria del « Curial y Guelfa »*. Ce roman catalan du xve siècle, récemment publié, porte, dans sa conception générale comme dans les détails, maintes traces d'influence française et italienne : l'action se passe en Piémont et en France, et maint personnage français, savoyard [2] ou provençal [3] figure dans le récit. M. Sanvisenti pense que l'auteur était Italien. Un Italien écrivant en catalan, ce serait un cas rare. Ne pourrait-on soutenir aussi bien que le roman catalan est la traduction d'un original français ou italien? En somme la question reste obscure. — P. 107, *Aneddoti*. Sous cette rubrique sont publiés et commentés divers documents dont l'indication suit : C. A. Garufi, *Carte e firme in versi nella diplomatica dell' Italia meridionale nei secoli X a*

---

1. Voir *Romania*, XXIX, 485.
2. Le seigneur de « Salanova » est sûrement le seigneur de Sallenoves, dans l'arrondissement d'Annecy.
3. Raimonde de Gout, fille du seigneur de Saut. La famille de Sault (Sault de Vaucluse, arr. de Carpentras) était en effet alliée à celle d'Agoult (Goult, arr. d'Apt).

XIII. On connaissait déja plusieurs chartes dont les souscriptions sont en vers ou du moins en prose rimée, mais elles appartenaient à l'Italie septentrionale (on en connaît aussi en Provence). Celles qui sont citées ici sont de l'Italie méridionale. — P. 118, F. Novati, *Un di tico dell' « Epitaphium Lucani » [illegible] ome sotto erizione notarile nel sec. XI*. — P. 119, M. Valtasso, *Contributo alla storia della poesia latina comica medioevale*. Cinq pièces en assez mauvais état, tirées d'un ms. du Vatican ; l'une est sur les échecs, une autre est la plainte d'une religieuse mal contente de son état. — P. 127, Arturo Ferretto, *Documenti intorno ai trovatori Percivalle e Simone Doria*. Ces documents, au nombre de 40, et tirés d'archives notariales, s'étendent de 1225 à 1253 ; ils sont publiés d'une façon absolument absurde, sans ponctuation et avec effort pour reproduire, très gauchement du reste, des particularités graphiques entièrement dénuées d'intérêt. Il est grotesque d'écrire « QuinquAginta... iAnue... quAs », etc. Pourquoi ces bizarreries apparaissent-elles en certaines pièces et non en autres, on ne nous le dit pas. Cette affectation d'exactitude n'est d'ailleurs nullement une garantie de bonne lecture. Ces documents se rapportent à plusieurs membres de la famille Doria qui vivaient dans le nord de l'Italie, mais dépourvus de tout commentaire, ils ne présentent qu'un intérêt bien limité, et le titre même « Documenti intorno *ai trovatori*... » est peu justifié, le nom de Perceval paraissant avoir été fréquent dans cette famille[1]. — P. 152, Bulletin bibliographique : titres d'ouvrages bien classés.

P. M.

Annales du Midi, t. III (1891)[2]. — P. 77-8, A. T[homas], *Un dicton gascon dans la « Revue des Deux Mondes »*. Relativement à la prononciation *h* pour *f* : ce dicton, cité dans un article de M. Hanotaux, remonte à la *Descriptio fluminum Galliæ* de Papire Masson (1618). — P. 283-309, Teilhard de Chardin et A. Thomas, *La première charte de coutumes de Montferrand*. En langue vulgaire, d'après un *vidimus* de sept. 1273, reproduit en héliogravure. — P. 527-8, A. Thomas, *Textes romans du Gard*. Rectifications de détail dans une lecture académique de M. Bondurand.

T. IV (1892). — P. 236-47, A. Thomas, *Saint Vincent Ferrier dans le Midi de la France, d'après les documents d'archives (1416)*. Comptes de dépenses occasionnées par le passage du célèbre prédicateur ; trois sont en langue vulgaire (Albi, Rodez et Millau). — P. 362-370, A. Thomas, *Une chanson française sur la bataille de Taillebourg*. Texte critique et commentaire histo-

1. On connaît un Perceval Doria potestat d'Arles en 1231 (Anibert, *Mémoires sur l'anc. rép. d'Arles*, III, 64, 249). Le même fut podestat d'Avignon en 1233 et paraît, comme arbitre, avec « Cailla de Gurzano », légat de l'empereur Frédéric II, et l'évêque d'Avignon, entre le comte de Provence et les habitants de Tarascon, dans un acte passé en cette dernière ville le 28 juin 1233 (Archives de Tarascon AA, 1).

2. Pour le dépouillement des deux premières années, voir *Romania*, XX, 338.

rique d'une chanson qui n'est pas sans mérite littéraire ; Le Roux de Lincy en déplorait la perte, et M. Camus l'avait publiée diplomatiquement, dans le n° d'avril-juin 1891 de la *Revue des langues romanes*, sans en faire ressortir l'intérêt. — P. 380-9, A. Thomas, *Saint Vincent Ferrier à Saint-Flour*. Extraits d'un compte de dépenses en langue vulgaire (août et sept. 1416). — P. 533-40, C. Douais, *L'Inquisition en Roussillon. Cinq pièces inédites*. Deux en catalan (1315, 1333), une en espagnol (1564).

T. V (1893). — P. 34-70, J. Tardif, *Une version provençale d'une Somme du Code*. Version signalée par Bartsch (*Chrest.*, col. 299), dont MM. Suchier et Fitting ont promis depuis longtemps une édition ; description des mss., table des chapitres, extraits, d'après les quatre mss., empruntés au commencement de chacun des neuf livres (cf. VIII, 470). — P. 103-15, A. Thomas, *Notes de lexicographie provençale*. Additions et rectifications au *Prov. Supplement-Wœrterbuch* de M. Levy (lettre A). Dépouillement lexicographique de la *Chirurgie* versifiée (inédite) de Roger de Salerne. — P. 232-5, A. Thomas, *Le nom de lieu « Igoranda » ou « Ewiranda. »* Discussion sur le type postulé par les noms comme *Aigurande*, *Ingrande*, etc. L'auteur penche pour une forme comprenant dans la première syllabe le groupe *qu*, mais ne se prononce pas sur le sens. — P. 315-332, A. Piaget, *La chanson piteuse et les autres poésies françaises attribuées à Olivier Maillard*. Piquante étude d'histoire littéraire dont la conclusion est qu'il faut décidément rayer frère Olivier Maillard de la liste des poètes français. — P. 374-9, A. Thomas, *L'identité du troubadour Pons de Chapteuil*. Appuie de nouveaux arguments l'opinion exprimée par M. Teilhard de Chardin, que le troubadour n'est pas mort à la troisième croisade et qu'il est identique à un Pons de Chapteuil, seigneur du château de Vertaizon, dont l'existence est attestée de 1195 à 1236. — P. 494-8, A. Thomas, *Note sur un fragment du « Breviari d'amor »*. Deux feuillets de parchemin trouvés par M. Leroux dans la couverture d'un registre à Limoges. M. Th. détermine à quelle famille se rattachait le ms. perdu, publie une quarantaine de vers et les fait suivre d'observations. — P. 498-510, A. Thomas, *Notes de lexicographie provençale (Deuxième série)*. Additions au deuxième fascicule du *Suppl.-Wœrterbuch*. Montre qu'on pourrait notablement enrichir le vocabulaire en puisant avec précaution dans les textes latins qui donnent des mots provençaux tout crus ou qui les latinisent superficiellement ; dépouillement de Du Cange pour les lettres *A* et *B* fait à ce point de vue.

T. VI (1894). — P. 86-90, Ch. Portal, *Lettre missive de Jean Roques, évêque de Cavaillon, aux consuls d'Albi*. Texte en langue vulgaire, de 1433. — P. 90-3, A. T[homas], *Deux allusions au « Roman de Cligès » dans la littérature provençale*. Dans la *Cour d'Amour* et dans une cobla anonyme conservée au dernier feuillet d'un ms. du *Roman d'Enéas*. — P. 186-95, H. Suchier, *Manuscrits perdus de la Somme provençale du Code de Justinien*. Ces mss. sont au nombre de six : pour quatre au moins, il est certain qu'ils contenaient la Somme dont il a été question plus haut. — P. 272-300, H. Courteault, *Un archiviste des comtes de Foix au XVe siècle. Le chroniqueur Michel du Bernis*. Restitue le nom

de ce chroniqueur, défiguré par Buchon en *Miguel del Verms*; étudie sa vie et montre la valeur de sa chronique. — P. 360-3, A. T[homas], *La légende de Marie-Madeleine dans « Girart de Roussillon »*. Il y a dans ce poème deux allusions à la légende de la Madeleine dont M. Th. précise la portée en revisant la traduction de M. P. Meyer. — P. 364-370, E. Cabié, *Les Dupuy, du Rouergue, et leur collection de manuscrits*. M. C. attribue à Pierre Dupuy, de Saint-Sernin (Aveyron), la belle collection où figurent plusieurs manuscrits provençaux et français dont le catalogue a été publié par M. L. Delisle, *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, L, 158. — P. 465-94, A. Mercier, *La « Chasse aux médisants », poème français allégorique de Raimon Vidal*. L'intérêt de ce poème, fort banal de fond et médiocre de forme, est d'être le plus ancien texte littéraire écrit en français par un Méridional (1338); sur 35 personnages portant des noms méridionaux l'éditeur a pu en identifier 27 : ils formaient une petite société groupée autour des comtes d'Armagnac, de l'Isle-Jourdain et de Rodez. Dans une note additionnelle, M. Thomas relève les méridionalismes qui ont échappé à l'auteur.

T. VII (1895). — P. 107-16, A. Jeanroy, *Deux noëls limousins du XVIe siècle*. Publiés d'après un terrier des archives départementales de la Haute-Vienne, communiqué par M. Leroux. L'un, de 1578, est modelé sur la chanson *Passant melancolie*, souvent imprimée, et dont un texte interpolé est reproduit par ce terrier limousin. — P. 129-40, A. Jeanroy, *Les dérivés de « vimen » en provençal et en français*. [Partant des formes hypothétiques *vimulus et *visculus, avec l'aide d'une contamination provenant du thème qui se trouve dans *gigue* et dans *ginguet*, M. J. explique une vingtaine de mots provençaux et français, de sens fort différents (*giber* « ruer », *gibelet*, *gibelotte*, *giber*, *gibier*, *gimbelette*, *jiler* ou *jicler* « jaillir », etc., etc.). C'est un raid étymologique audacieux, dont les résultats positifs sont bien précaires, mais où il y a de belles échappées sémantiques. Une note additionnelle signale l'existence de mots gascons à désinence *ou* atone, dont le point de départ semble être -ūlus substitué à la désinence primitive : *asou* « âne », *hrechou* « frêne », etc. — A. Th.]. — P. 212-6, Ch. Portal, *Rodrigue de Villandrando et les habitants de Cordes* (1436). Pièce en langue vulgaire où sont minutieusement relatées les dispositions prises pour la garde de la ville. — P. 219-224, A.T[homas], *Un enlumineur allemand dans la Marche au quinzième siècle*. Evrard d'Espinques, originaire de Cologne, fixé à Ahun, connu comme enlumineur au service de Jacques d'Armagnac. Louis Guibert ayant publié un mémoire des travaux d'enluminure exécutés par l'artiste en 1478-9, M. Th. a retrouvé non seulement le nom du client (Jean du Mas, seigneur de l'Isle), mais les deux manuscrits enluminés : l'un est à Chantilly (c'est un *Tristan* en trois volumes), l'autre à la Bibliothèque Nationale (c'est un exemplaire du *Proprietaire des choses* traduit par Corbechon). — P. 275-79, P. Boissonnade, *Les comtes d'Angoulême, les ligues féodales contre Richard Cœur de Lion et les poésies de Bertran de Born* (1176-1194). Débrouille, d'après les chartes et les textes historiques, la chronologie des comtes d'Angoulême : arrive à dater les

pièces suivantes : *Ges no me desconort*, 1181 ; *Un sirventés cui motz no falh*, quelques mois plus tôt ; *Pois Ventadorn*, juillet 1182-janv. 1183 ; *Eu chant quel reis*, avril-juin 1183 ; *Quan la novela flors*, 1185-6 ; *S'eu fos aissi senher*, 1194. — P. 337-9, J. Ducamin, *L'n gutturale en gascon*. En étudie l'origine au point de vue de la phonétique historique : *n* est gutturale lorsqu'elle correspond à l'*n* caduc du provençal (*can*, chien, *pouzoun*, poison) et lorqu'elle est (ou qu'elle était primitivement) suivie de *c* ou *g* explosifs (*cin*, autrefois *cinc*, cinq ; *loun*, autrefois *long*, etc.). — P. 435-9, [A. Thomas], *Sentence d'arbitrage entre l'abbé d'Aurillac et Astorg d'Aurillac, charte latino-romane de 1230*. La question des rapports de cet Astorg d'Aurillac avec le troubadour « Austorc d'Orlac », qui nous a laissé une complainte sur la mort de saint Louis, n'est pas soulevée. — P. 439-42, A. T[homas], *Les Juifs et la rue Joutx-Aigues, à Toulouse*. Montre que le mot est primitivement *Juzaigas* et vient régulièrement de *Judaicas* (cf. les *Essais de philologie française*, p. 113.) — P. 447-52, C. Couderc, *Le Château-Narbonnais de Toulouse en 1445*. État, en langue vulgaire, des réparations qui y furent exécutées à cette date. — P. 452-4, A. T[homas], *Extrait d'un contrat de mariage de 1512, à propos des noms de parenté*. Signale dans un document de 1512, écrit sur les confins du Haut-Poitou et de la Basse-Marche, le mot *seyve* « beau-père » (forme affaiblie pour *sueyvre* ?) représentant *socer* (cf. l'art. *suire* 2 de Godefroy).

T. VIII (1896). — P. 83-8. A. T[homas], *Étymologies basques*. Reproduit, sous le titre : « *Emprunts du basque au gascon* », dans les *Essais de philologie*, p. 117.

P. 88-91, *Judaica*. Communications de MM. Bréal, Levy, Leroux et Vidal à propos de l'article signalé ci-dessus. Il en résulte qu'il y avait des *Juzaigas* à Narbonne et à Lavaur. — P. 94-5, A. T[homas], IH = CH *en provençal*. Signale cette graphie (qui se trouve, comme on sait, dans le *Fragment de Valenciennes*) dans des chartes du XIe siècle du cartulaire de Sauxillanges. — P. 195-9, A. Blanc, *Les transformations du latin* Judaicus *à Narbonne*. Nombreux exemples (XIV-XVe siècles) de l'adjectif *juzaic* au masculin et au féminin. — P. 200-1, A. T[homas], *L'« eslau » d'un moulin*. L'auteur cite un exemple du mot *eslau* dans un acte de 1471 relatif à Felletin et renonce à corriger *eslaus* en *eslans*, comme il l'avait proposé, dans le cartulaire des consuls de Limoges publié par M. Chabaneau ; il déclare ignorer l'étymologie. Il l'a trouvée plus tard, grâce à une communication de M. F. Autorde : c'est le lat. vulg. *exlapsus. Le sens est celui du français technique *lancière*, « ouverture par laquelle s'écoule le trop-plein d'une écluse, d'un étang » (cf. *Essais de phil. franç.*, p. 291, et ci-dessous). — P. 241-78, A. Pagès et N. Valois, *Les révélations de Constance de Rabastens et le schisme d'Occident* (1384-86). Récit de ces révélations, rédigé probablement par le confesseur de la voyante ; texte catalan du Roussillon. — P. 363-4, A. T[homas], *Sur la formation du nom de la ville d'Arles* (cf. *Essais de phil. franç.*, 123). — P. 364-5, J.-B. Champeval, *Le* Pom *du Cantal*. Exemples de cette expression (XIIIe siècle) ; cf. *Essais de phil. franç.*, p. 108.

— P. 470-74, J. Tardif, *La version provençale de la Somme du Code de Justinien*. Signale le texte latin trouvé par MM. Denifle et Chatelain dans un manuscrit de Tortosa, et rapproche ce qui a été publié des passages correspondants du texte provençal pour établir que ce dernier n'est qu'une traduction : depuis, M. Suchier a prouvé qu'il fallait admettre le rapport inverse (cf. *Romania*, XXVIII, 650).

T. IX (1897). — P. 111-2, A. Thomas, *Un fragment des « Vœux du Paon »*. Trouvé dans une reliure. — P. 164-200, E. Michel, *Jean Nicot et sa famille*. Ne s'occupe pas de l'œuvre philologique de l'auteur du *Thresor de la langue françoise*, mais complète et rectifie la biographie; montre que la date de la mort est 10 mai 1600. — P. 232-5, F. Autorde et A. Thomas, « *L'eslaus* » *d'un étang* (cf. ci-dessus). — P. 257-322, F. Pasquier, *Coutumes du Fossat, dans le comté de Foix, d'après une charte de 1274*. Les textes latin et vulgaire sont imprimés en face l'un de l'autre et suivis de notes ; bonne reproduction en héliogravure. — P. 334-6, M. Bonnet, *Le provençal « eslaus » et le latin « lapsus »*. Discute le sens du substantif *lapsus* dans Grégoire de Tours. — P. 336-7, A. T[homas], *Le sens du provençal « fioza »*. Signifie « pièce de lard, de l'épaule à la hanche » ; étymologie inconnue. — P. 337-9, A. T[homas], *Gloses provençales de source juive*. Signale un certain nombre de gloses provençales dans un vocabulaire hébraïco-français publié, en 1872, par M. Neubauer. — P. 369-418, A. Thomas, *Homélies provençales tirées d'un manuscrit de Tortosa*. Ces homélies, au nombre de vingt et une, ont été découvertes par MM. Chatelain et Denifle ; le ms., du commencement du XIIIe siècle, a été exécuté par un catalan ; l'original appartenait probablement à la Provence propre. Textes intéressants, bien qu'ils n'apportent à la lexicologie provençale qu'une assez maigre contribution.

T. X (1898). — P. 46-84, A. Vidal, *Le prix des choses à Albi en 1368-1369*. Extraits des comptes consulaires de cette ville. Beaucoup de mots rares intéressants. — P. 85-92, E. Cabié, *Sur un passage du Poème de la Croisade contre les Albigeois par G. de Tudèle*. Il s'agit des v. 1312-9, où est relaté le siége du château d'*Albejes*, forme qui exige évidemment une correction. M. C. propose *Albières* (Aude, c. Monthoumet) ou plutôt encore *Nebias* (c. Quillan) qui se trouve sur la route que dut suivre Simon de Montfort. — P. 336-7, A. T[homas], *L'inscription de Belleperche en roman et en latin* (1242). Correction à la traduction donnée par M. Bourdon.

T. XI (1899). — P. 5-55. A. Jeanroy, *Vie provençale de sainte Marguerite d'après les manuscrits de Toulouse et de Madrid*. Ces deux mss. sont reproduits sur deux colonnes ; le premier, imprimé assez inexactement par le Dr Noulet, est ici reproduit sans correction ; les additions ou suppressions nécessaires (et elles sont nombreuses) ont été faites sur celui de Madrid (cf. *Romania*, IV, 482). — P. 997-200, A. Thomas, « *Gabel* » *ou les avatars d'un lépreux dans « Girart de Roussillon »*. Identifie le mot *gabel* (éd. Fœrster, v. 7622) au gascon *gabet*, « lépreux » (cf. les *Mélanges d'étymologie franç.* du même auteur, p. 78). — P. 207-16. J. Ducamin, *Quelques proverbes gascons mal compris*. Lumineuse

explication de proverbes mal interprétés par Bladé et par M. Clément-Simon. — P. 348-58, P. Dognon, *De quelques mots employés au moyen âge dans le Midi pour désigner des classes d'hommes*. Montre que le mot *placier* (*platearius*, *placearius*) désigne non une fonction ni une profession, mais une classe, celle des bourgeois, groupés d'abord autour de la « place » ou dans ses environs. Voy. plus loin, p. 476-83, l'article où M. Funck-Brentano défend son interprétation (courtiers en marchandises) et la réponse de M. Dognon. — P. 417-38, V. Crescini, *Rambaut de Vaqueiras et le marquis Boniface Ier de Montferrat* (*Nouvelles observations*). (Suite XII, 433-74; XIII, 41-59). Examen très minutieux, fondé sur une parfaite connaissance du sujet, de l'édition de M. Schultz-Gora. Nombreuses corrections et interprétations nouvelles. — P. 483-98, F. Pasquier, *Le testament de Pierre de Galard, seigneur d'Aubiac en Bruilhois* (1281). Texte vulgaire, intéressant par sa date, où apparaissent quelques traits gascons. — P. 498-500, A. Thomas, *Sur une inscription romane de Narbonne*. On y trouve au sens propre le mot *nadieu*, du latin nativum (cf. *Rom.*, XXX, 400, pour un sens dérivé).

A. Jeanroy.

T. XII (1900). — P. 1-32, G. Paris, *Le roman du comte de Toulouse*. Lecture faite à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes en 1899, enrichie de nombreuses notes. — P. 67-71, A. Jeanroy et P. Aubry, *Une chanson provençale(?) à la Vierge*. Tirée du chansonnier franç. 24406, cette chanson fait l'effet, comme le dit M. J., d'avoir été composée par un Français peu familier avec le provençal ; la musique, reproduite et transcrite en notation moderne par M. Aubry, est d'un type rare, de même d'ailleurs que le rythme. — P. 180-3, H. Duffaut, *Recherches historiques sur les prénoms en Languedoc* (suite, p. 329-54). Repose exclusivement sur des actes de 1245, 1588 et 1792 relatifs à Montgiscard (Haute-Garonne). — P. 194-208, C. Chabaneau, *Le chansonnier provençal T*. Table de ce manuscrit. — P. 209-20, V. Mortet, *Un ancien devis languedocien. Marché pour la reconstruction du campanile de la Dalbade, à Toulouse* (1381). Le devis, inséré dans un contrat latin, est en langue vulgaire et contient des termes techniques, inconnus jusqu'ici ou rares, que l'éditeur a savamment commentés.

T. XIII (1901). — P. 60-73, H. Teulié et G. Rossi, *L'Anthologie provençale de Maître Ferrari de Ferrare* (suite 199-215 ; 371-88 ; XIV, 197-206 ; 523-38). Édition diplomatique. Cf. les corrections faites d'après le ms. par M. G. Bertoni, *Giornale storico*, XLII (1903), p. 378-93. — P. 297-345, N. Zingarelli, *Le roman de Saint Trophime*. Édition excellente, faite avec tous les éléments dont peut disposer la critique, d'un poème déplorablement médiocre. L'éditeur ajourne à plus tard le commentaire de son texte. P. 297, il me peine de voir corriger *crasacci* en *passati* : la correction idoine est *transacti*, ce qui ne change rien au sens, et c'est heureux. — P. 366-71, A. Jeanroy, *Prov. « rai »*. L'origine de cette particule, dont on ne connaît pas d'exemple médiéval, est fort discutée : M. J. veut y voir la forme masc. correspondant à *ralho*, subst. fém. apparenté au franç. *railler*, qui est fréquent dans les mystères de la région

alpine ; mais si *lh* était primitif dans *raï*, les patois actuels le diraient. — P. 530 F. Torraca, *Sur la date de la mort de Sazari de Maulion*. Avant le 27 novembre 1231, d'après une bulle de Grégoire IX, et non en 1233.

T. XIV (1902). — P. 50-76, A. Dauzat et A. Tardieu, *Le livre de compte de consuls d'Herment pour l'année 1398-9*. Texte curieux à cause de sa provenance locale (Puy-de-Dôme) et de sa date, que M. Dauzat a copié d'après l'original (en possession de M. A. Tardieu), commenté linguistiquement et muni d'un glossaire. — P. 206-7, J. Ducamin, *Encore « un dicton gascon dans Montaigne »*. Il s'agit du célèbre *bouha prou bouha* (I, 24). M. D. explique le second *bouha* par *bou*[*a*] *ha* « facile à faire », explication qu'appuie un peu plus loin (p. 539-41) M. Arnaudin. — P. 353-73, H. Guy et A. Jeanroy, *Le poème trilingue de Du Bartas*. Nous mentionnons cette excellente réédition à cause du commentaire linguistique qui l'accompagne. — P. 374-383, important compte rendu, par M. Coulet, de l'édition du troubadour Peire d'Auvergne publiée par M. Zenker.

T. XV (1903). — P. 58-69, R. Grand, *Testament de Pons de Cervières, texte roman inédit du Haut-Rouergue* (1255). Très riche en observations juridiques et linguistiques, dont quelques-unes sont faites, conjointement avec l'auteur, par M. Brissaud et par moi ; mais il reste encore à dire. — P. 69-70, A. Thomas, *Le mot rouergat « oūtjabo »*. Désigne le milieu du jour : c'est clairement le lat. octava, malgré qu'on en ait dit. Le mot latin subsiste avec un sens analogue dans la Suisse romande (cf. *Bull. du glossaire*, I, 43) : M. Jeanjaquet et moi nous sommes rencontrés sans le savoir. — P. 145-67, A. Jeanroy, *Un sirventés contre Charles d'Anjou* (*1268*). Republie une des pièces inconnues jusqu'ici du chansonnier Campori (*Ar es sazos c'om si deu alegrar*, de Calega Panzano) et déploie une grande érudition pour en élucider le texte, soit au point de vue grammatical, soit surtout au point de vue historique. — P. 211-212, Millardet, *Gascon « agnerou »*. Montre clairement que c'est une métathèse de *aregnou*, qui répond au franç. *rognon*. — P. 358-70, Dr Dejeanne, *Le troubadour gascon Marcoat*. Édition critique et commentaire des deux seules pièces connues, et où il subsiste encore plus d'une obscurité. — P. 370-372, A. Thomas, *Sur la date d'un memorandum des consuls de Montferrand en dialecte auvergnat*. C'est le n° 55 du *Recueil* de M. Paul Meyer : le document n'est pas, comme on l'a dit récemment, de 1202-1216, mais de 1255. — P. 493-7, G. Bertoni, *Un descort d'Albertet de Sisteron*. C'est le descort *Bel m'es oimais*, anonyme dans le chansonnier Douce, et publié ici même par M. P. Meyer (I, 403) ; M. Bertoni donne le texte du chansonnier Campori qui l'attribue à Albertet de Sisteron, mais non un texte critique. — P. 498-512, A. Vidal, *Glanures lexicographiques d'après le registre des lausimes du chapitre de Saint-Salvi d'Albi*. Le registre est de 1355-8, et les glanures que publie M. V. ne sont pas sans intérêt. P. 509, art. *ieisset*, au lieu de *la vostr' afenil*, il est clair qu'il faut imprimer *la vostra fenil* : ce mot, qui manque dans Raynouard, est féminin en ancien provençal comme en provençal moderne (voyez les

exemples réunis par M. E. Levy); p. 510, art. *pezenha*, la traduction par « bâtie en pisé » n'est guère vraisemblable : en tout cas il fallait renvoyer à l'article *pensenhus* de Du Cange.

A. Th.

Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1901. — P. 44-7, Ed. Vimont, *Peintures murales de la cathédrale de Clermont-Ferrand*. Parmi ces peintures, du XIIIe et du XIVe siècle, il en est une, trouvée sous des boiseries dans une chapelle jadis consacrée à saint Georges, qui représente le supplice de ce saint, et offre un certain intérêt pour l'histoire de sa légende.

Année 1902. — P. 65-8, F. Cortez, *L'église de Saint-Maximin (Var). Note complémentaire sur la date de son achèvement*. Document provençal, mêlé de latin, daté de 1529. — P. 100-119, Fillet, *Les horloges publiques dans le Sud-Est de la France*. Le titre de ce mémoire est un peu trop compréhensif, les recherches de M. le chanoine Fillet se rapportant exclusivement au département de la Drôme. Elles sont signalées ici parce qu'il s'y trouve quelques renseignements sur Pierre Cudrefin qui a été dans la *Romania* l'objet d'un court mémoire rédigé d'après des pièces inédites (XXI, 39). — P. 297-301, Pottier, *Tissu historié représentant la légende d'Alexandre*. Deux fragments d'une étoffe que l'on suppose avoir été tissée entre le VIe siècle et le Xe. Le style est très barbare, comme on peut en juger par la reproduction en héliogravure. L'une des scènes représente l'ascension d'Alexandre dans un char entraîné par des griffons.

Année 1903. — P. 72-127. Porée, *Notice sur la construction de la cathédrale de Mende*. A la suite de ce mémoire, très bien fait, sont publiés divers documents en latin mêlé de provençal, et deux, entièrement en provençal, qui sont datés respectivement de 1453 et de 1508 (pp. 110 et 121). P. 111, l. 21, *dineures* doit être lu *divenres*; p. 112, on désirerait une note sur le « pays de Tarnescha o de Sevena »; p. 117 et 118, « item, lo cledat cum *laurenga*... Item [promisit] facere residuum volte en trayllis factum a *lauranga* », il faut sans doute entendre « avec losange, à losange ». Il y a çà et là des termes techniques qui auraient besoin d'explication. — P. 133-155, *Inventaire des ornements et joyaux de l'église de Thérouanne, en 1422*, p. p. l'abbé Bled. Document en langue vulgaire extrait d'un ms. du XVe siècle conservé dans la Bibliothèque de l'évêché de Bruges. Le caractère dialectal est assez marqué : exemples de termes techniques bons à relever.

P. M.

CHRONIQUE

M. Édouard Koschwitz, décédé le 14 mai dernier dans sa cinquante-troisième année, avait été professeur de langues romanes aux universités de Greifswald (1881), de Marbourg (1896) et de Kœnigsberg (1901). Ses premiers travaux se rapportaient spécialement à l'ancien français et aux premiers documents de notre littérature. Nous avons rendu compte de ses recherches sur le *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem* (*Rom.* IV, 505, VI, 146), bientôt suivies d'éditions successives de ce poème (*Rom.*, IX, 1 ; XIII, 126), dont il avait heureusement collationné avec grand soin, l'unique manuscrit, actuellement mystérieusement disparu du Musée britannique. Rappelons encore son étude sur le vocatif en ancien français (*Rom.*, VIII, 300), son commode petit recueil français intitulé *Les plus anciens monuments de la langue française*, plusieurs fois réimprimé (*Rom.*, X, 458 ; XV, 478), son *Commentar zu den æltesten franz. Denkmælern* (*Rom.*, XV, 443) et l'*Altfranz. Uebungsbuch*, publié en collaboration avec M. W. Fœrster. Mais la langue et la littérature de la France moderne ne l'intéressaient pas moins. Avec M. G. Kœrting il avait fondé et dirigeait la *Zeitschrift f. neufranzösische Sprache u. Literatur* (*Rom.*, XII, 120) et les *Französische Studien*. Quelques-uns de ses travaux les plus originaux et les plus neufs sont consacrés à l'état présent du français (*Rom.*, XVIII, 205). Bon phonéticien, il s'appliqua à l'étude de nos patois. En 1893, il éditait, après la mort de l'auteur, la grammaire savoyarde de Victor Duret (*Rom.*, XXIII, 311). L'année suivante paraissait sa *Grammaire historique de la langue des félibres*, dont l'idée n'est peut-être pas à l'abri de toute critique, mais qui est en somme un travail très intelligemment fait. En 1900 il publiait « pour l'usage des cours universitaires », une édition annotée en français de la *Miréio* de Mistral (*Rom.*, XXIX, 632), et on pouvait encore attendre de lui, dans le même domaine, de nombreux et utiles travaux, lorsqu'une mort prématurée l'a enlevé à nos études. — P. M.

— C'est par erreur que nous avons annoncé (ci-dessus, p. 307) la prochaine publication d'un catalogue des mss. français de Turin rédigé avant l'incendie. C'est un catalogue des mss. italiens que nous aurions dû annoncer. Cet ouvrage vient de paraître ; en voici le titre :

Codices italici manu exarati qui in bibliotheca Taurinensis Athenaei, ante diem XXVI januarii M. C. M. IV asservabantur. Recensuit, illustravit Bernardinus Peyron. Taurini, apud Carolum Clausen. M. C. M. IV. XXXII-690 pages.

L'auteur, ancien bibliothécaire de la Bibliothèque nationale de Turin, l'avait fait imprimer à ses frais. Il mourut l'an dernier, laissant l'ouvrage imprimé, moins la préface, pour laquelle il avait rassemblé de nombreux matériaux. Après sa mort, M. Frati revit ces matériaux, les accrut par ses recherches personnelles et, les ayant mis en ordre, se disposait à les publier en forme d'introduction sur l'histoire des fonds de la bibliothèque, lorsque le funeste incendie du 26 janvier détruisit à la fois ce travail et la plupart des manuscrits eux-mêmes. La courte préface mise par M. Frati en tête du volume dont on vient de lire le titre donne l'indication d'un petit nombre de manuscrits italiens qui ont été sauvés, la plupart du temps en piteux état[1]. Mais quant aux manuscrits français, tout reste à faire.

— Le premier fascicule du Bulletin de la Société amicale Gaston Paris a paru en mars dernier. Il contient les statuts, la liste des membres, un résumé des premières réunions de la Société, l'énumération des ouvrages offerts à la Bibliothèque Gaston Paris, une poésie « à la mémoire de G. Paris », par M. G. Gourdon. La *Bibliographie des travaux de Gaston Paris*, par M. Bédier, est sous presse et sera distribuée aux membres à la fin de cette année.

— A propos de l'article de M. Monaci sur le *Carros* de Rambaud de Vaqueiras et sur le *Tournoi* (ou, plus exactement, *tournoiement*) *des Dames*, de Hue d'Oisi que nous avons signalé précédemment (ci-dessus p. 128), M. Jeanroy nous fait remarquer que M. Monaci, reproduisant le *Tournoiement* d'après Brackelmann, ne paraît pas avoir connu l'édition de ce poème publiée ici-même, XXVIII, 232. M. Jeanroy repousse, comme dénuée de fondement, la supposition que l'idée de cette pièce aurait été inspirée à l'auteur par une ordonnance de Philippe Auguste contre les tournois.

— Le première livraison du t. LIV du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin* (Limoges, Ducourtieux, 1904) contient le début d'une monographie du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne), par M. Roger Drouault. On y trouve quelques détails sur le patois (p. 42-44) et on y peut glaner plus d'un mot intéressant que l'auteur a relevé dans les textes locaux depuis le XVe siècle. Un acte de 1445 distingue dans la culture la « *vestizon* froide » et la « *vestizon* chaude » (p. 47) ; en 1660, il est question de « bœufs *arabes* (= *arables*) de poil *froumantin* » (p. 55); les terrassiers sont appelés *bessons* au XVIIe siècle, puis, par étymologie populaire, *buissonniers* au XVIIIe (p. 59); en 1779, un véritable congrès régional fut convoqué pour établir la différence des mots *ébeaupin*, « aubépine » et *épinas* « haie d'épines » (p. 44), etc., etc. Si maigres que soient ces notions, elles sont précieuses, car ce canton, qui forme la corne septentrionale de la

---

1. Nous apprenons, par cette préface, que le ms. des sermons franco-italiens publiés par M. Fœrster dans les *Romanische Studien* (voir *Rom.*, VIII, 464) est à peu près sauvé. Pour le dire en passant, il n'est pas exact d'attribuer à M. Fœrster la découverte de ce texte précieux : il avait été signalé par le bibliophile Jacob dès 1839.

Haute-Vienne et confine à la Creuse, à l'Indre et à la Vienne, n'a guère été étudié jusqu'ici. — A. Th.

— Dans la *Revue des études juives*, t. XLVIII, 1904, p. 214-224, M. Israel Levi étudie un curieux épisode du roman de *Philomena*, où l'on voit les juifs de Narbonne entrer en négociations avec Charlemagne pendant le siège de la ville, et finalement la lui livrer. L'une des conditions mises à leur trahison (qui, dans le récit, n'est pas présentée sous un jour défavorable), est qu'ils conserveraient leur roi qui, disaient-ils, était de la race de David. M. I. Levi cite des témoignages variés, empruntés pour la plupart à des écrivains juifs du moyen âge, qui, antérieurement à l'époque où fut composé le *Philomena*, nous montrent des juifs de Narbonne ayant à leur tête un chef ou roi que l'on supposait de la race de David.

— Sous ce titre : *Stratagemmi leggendarii di città assediate* (dans l'*Archivio per le tradizioni popolari*, t. XXII, Palerme), M. Zingarelli publie un petit supplément à un travail de M. Pitré que nous avons analysé en son temps (*Romania*, XXI, 478). Il s'attache surtout au passage de la vie latine de Girart de Roussillon où il est conté que les habitants du Mont Laçois, assiégés, eurent l'idée, pour faire croire à leurs ennemis qu'ils avaient abondance de provisions, de chasser hors de la ville un bouvillon abondamment nourri de blé. Les assiégeants prennent cet animal, l'ouvrent, et le voyant nourri de blé s'empressent de lever le siège (*Romania*, VII, 196, §§ 107-116 de la *Vita*). M. Z. ne paraît pas avoir eu connaissance de ce qui a été écrit à ce sujet dans la préface de la traduction de *Girart de Roussillon* (p. XXXI-XXXII).

— *A propos de la Chronique de Jean Molinet*. Tel est le titre d'une courte communication de M. Henri Pirenne, insérée dans le *Bulletin de la classe des lettres*, etc., de l'Académie royale de Belgique (année 1904, p. 21-4). M. Pirenne y montre par quelques exemples (et il n'avait que l'embarras du choix) combien est défectueuse l'édition publiée par Buchon dans les tomes XLIII à XLVII de sa *Collection des chroniques nationales françaises*, et exprime en terminant le vœu qu'une nouvelle édition plus correcte soit entreprise par l'Académie.

— Le manuscrit de la traduction française des lettres de Sénèque, dont nous avons dit quelques mots dans notre précédente chronique (p. 309), vient d'être acquis par la Bibliothèque nationale. Il a reçu le n° 20545 des nouvelles acquisitions françaises. Il avait été acheté par le libraire Harrassowitz à la vente Sneyd, n° 726 du catalogue de vente[1]. A la différence des trois autres mss. connus de la même traduction, qui sont écrits de main italienne, celui-là a sûrement été écrit en France.

---

1. A Catalogue of selected portion of the library of valuable and choice illuminated and other manuscripts and rare early printed books, the property of the late Rev. Walter Sneyd, M. A. removed from Keele Hall, Staffs (sale Dec. 16-19). London, Sotheby, 1903, in-4° avec planches.

— Parmi les manuscrits de la collection Sneyd il en est de fort intéressants. Il est d'autant plus regrettable que le catalogue de vente ait été rédigé sans aucune compétence, comme c'est trop souvent le cas dans les catalogues publiés par les libraires et *auctioneers* anglais. Le ms. des lettres de Sénèque que vient d'acquérir la Bibliothèque nationale y était si mal décrit qu'il était impossible d'identifier l'ouvrage, d'ailleurs connu, qui s'y trouve. Dans la même vente figurait sous le nº 504, un manuscrit fragmentaire du roman en prose de Meliadus, écrit en Italie, au commencement du XIVe siècle. Ce ms. a été acquis par le Musée Britannique où j'ai eu tout récemment l'occasion de l'examiner (Add. 36880). On sait que feu Walter Sneyd possédait l'un des fragments du *Tristan* de Thomas qui ont été publiés d'abord par Fr. Michel, puis tout récemment, par M. Bédier. Ce fragment, qui avait été collationné pour la *Société des anciens textes français* il y a une vingtaine d'années, ne figure pas dans le catalogue de vente, qui du reste n'annonce qu'une partie (*a selected portion*) de la bibliothèque Sneyd. — P. M.

— Vient de paraître le second fascicule de la seconde édition du *Répertoire* (Bio-bibliographie) de M. le chanoine Ulysse Chevalier. Il s'étend jusqu'à la col. 1072 et s'arrête au nom *Cristin*.

— Voici quelques additions aux *Étymologies lyonnaises* parues dans le dernier numéro de la *Romania* (XXXIII, 209 et s.). — P. 211, *ambre* : M. l'abbé Devaux, professeur aux Facultés catholiques de Lyon, m'informe que le substantif *anbro*, paroxytonique et masculin, est usité, pour désigner l'osier, dans la région du Dauphiné septentrional qui confine au Lyonnais (Crémieu, Saint-Jean-de-Bournay, etc.) ; mais dans les Terres-Froides, plus au sud, on ne connaît que *amarena*, *armarena* ou *armarina*. — P. 219, *dorsi* : M. le comte Nigra a étudié récemment le piémontais *dossa*, qui a le même sens (*Archivio glottologico*, XV, 283) ; son article m'avait échappé ; il ne parle pas d'ailleurs du lyonnais. Il soutient l'étymologie dorsum ; mais j'en suis pour ce que j'ai dit. — P. 222, *Fourvières* : M. l'abbé Devaux a publié, en 1896, dans l'*Université catholique* un article intitulé *Étymologie de Fourvière*, dont il veut bien me communiquer un tirage à part, et que je regrette de n'avoir pas connu à temps. Il y combat comme moi Forum Varii ; mais il pense que la base est Forovetere et que l'*o* de la forme ancienne *Forvero* est un succédané de l'*e* primitif, puisqu'on trouve concurremment *Forvere* et *Forvero*. Il se peut faire, encore, que la déclinaison *veterus, a, um, ne fasse pas question : il faudrait avoir plus d'exemples très anciens du nom vulgaire que nous n'en avons pour se prononcer catégoriquement. Dans une note de cet article (p. 7 du tirage à part), M. l'abbé Devaux proteste également contre l'étymologie de *viero* « jachère » donnée par N. du Puitspelu, et il incline à le rattacher à vetere, comme Mistral. — A. Th.

— Au sujet de ma note sur le prov. *amenla* (ci-dessus, p. 261), M. Emil-Levy m'écrit qu'il est arrivé depuis longtemps à la même opinion que celle que j'exprime et il me signale maint exemple en ancien provençal de *amenla* (*Privilèges d'Apt*, §§ 79 et 81 ; *Petit Thalamus de Montpellier*, p. 228 ; *Arch.*

de Narbonne, p. 25 ; *Coutumes de Montrial*, p. 19), de *amenlaireda* (*Rev. de l. rom.*, XXXIV, 65) et de *amenlon* (*ibid.*, XXXV, 304). Il me fait remarquer aussi que *conobre* figure dans le registre des lausimes de Saint-Salvi d'Albi, dont M. Aug. Vidal a récemment publié des extraits (*Ann. du Midi*, XV, 506 ; cf. l'art. *clam*, p. 505) et qu'il y désigne vraisemblablement une sorte de corvée. — A. Th.

— Livres annoncés sommairement :

Le patois boulonnais comparé avec les patois du nord de la France, par le chanoine HAIGNERÉ. *Introduction, Phonologie, Grammaire*. Paris, Picard, 1901. In-8, 532 pages. — Du même, *Le patois boulonnais ... Vocabulaire*. Boulogne-sur-Mer, Mlle Deligny, 1903. In-8, XVIII, 638 pages. — Le chanoine Haigneré est mort depuis quelques années ; ses manuscrits ont été achetés par la bibliothèque de Boulogne, et la Société académique de cette ville, se faisant illusion sur leur valeur, en a décidé la publication. L'auteur n'a qu'une idée vague des exigences de la philologie, et nous ne saurions critiquer utilement son œuvre. Bornons-nous à dire que, si le premier paru de ces deux volumes est à peu près sans valeur, le second rendra des services. Les rapprochements faits avec les patois voisins sont superficiels ; les étymologies généralement plus que mauvaises (c'est le grec qui en fait les frais, presque toujours, et quel grec ! *Calémuchon* « colimaçon » vient de κοχλεῖμακον, *camion* de ἀχάμιον, *gaiole* de γεωλα, etc.), la graphie parfois inconséquente ; mais les définitions sont nettes et souvent accompagnées de bonnes remarques sur la forme du mot défini, par exemple, à l'article *genelles*, cenelles : « on dit *des genelles*, mais *pont* (point) *de génelles*, pour ne pas avoir deux *e* de suite ». — A. Th.

Die Entwicklung des lateinischen aqua *in den romanischen Sprachen, im besondern in den französischen, francoprovenzalischen, italienischen und rätischen Dialekten*... von Clara HÜRLIMANN. Zurich, Füssli, 1903. In-8, 76 p. et plusieurs cartes. (Dissertation de Zurich.) — Ce travail, bien qu'exécuté consciencieusement, n'accroît pas notablement nos connaissances sur le sujet étudié, et devra être refait quelque jour d'après des principes plus arrêtés et avec une critique plus exercée. Le point initial est d'expliquer comment de la forme latine aqua sont sortis les deux types très différents représentés, l'un par l'esp. *agua* et le fr. *eve, eau*, l'autre par l'it. *acqua*, le prov. *aiga*, le fr. *aigue*. On a exprimé autrefois (*Rom.*, XI, 147) la supposition que ces deux types sont distincts depuis une époque ancienne : d'une part la forme classique aqua donnant *eve, eaue*, comme equa a donné *ive* ou *iue* ; d'autre part une forme où la gutturale ayant été renforcée, acqua, s'est maintenue, cette forme, conservée telle quelle en toscan, se rencontrant déjà dans l'*Appendix Probi*. Mlle H. repousse cette hypothèse, mais se garde d'en proposer une autre. Là est pourtant le nœud de la question. Le relevé géographique des formes, rendu facilement utilisable par des cartes, est ce qu'il

y a de plus utile dans cette dissertation. Pour les formes anciennes, les dépouillements de Mlle H. sont insuffisants. Pour l'état actuel, Mlle H. — qui reconnaît n'avoir pas fait de recherches personnelles sur place — a pu profiter largement des matériaux manuscrits recueillis par M. Gilliéron pour la France, par M. Gauchat pour la Suisse. L'avantage a été d'autant plus grand que la notation des sons était sûrement bonne. On n'en pourrait dire autant des formes recueillies en des livres, où la notation est souvent vague et imparfaite Quant à l'usage que Mlle H. a fait de ces matériaux divers, il ne paraît pas à l'abri de toute critique. En certaines cartes, notamment pour l'Italie septentrionale, on voit les formes avec gutturale et celles sans gutturale mêlées d'une façon qui ne paraît pas vraisemblable. Il est à croire que, en bien des cas, la forme de l'italien littéraire *acqua* a supplanté la forme populaire, ou du moins que cette dernière n'a pas été relevée par les auteurs que Mlle H. a consultés. Il reste donc des vérifications à faire. Les cartes rédigées par Mlle H. elle-même donnent les continuations variées du type latin, mais celles qui sont empruntées à M. Gilliéron donnent les variétés qui correspondent non pas à aqua simplement, mais au type français *de l'eau*. Pour la géographie il faudrait aussi choisir entre la division ancienne et la division moderne. On s'étonne de lire sur une carte : « Normandie, Ille-et-Vilaine, Perche », et surtout « Eure-et-*Loire* (!) ». — P. M.

Le théâtre français au moyen âge, par Jehan MORTENSEN. Traduit du suédois par Em. PHILIPOT. Paris, A. Picard, 1903. In-12, XXI, 255 pages. — Ouvrage bien conçu qui résume avec une exactitude suffisante l'état de nos connaissances sur la matière. Naturellement il n'apprendra rien à ceux qui ont lu les travaux de M. Sepet, de Petit de Julleville et de M. E. Picot. Nous avions annoncé favorablement l'original (XXIX, 149); nous ne pouvons que faire bon accueil à la traduction. Nous regrettons toutefois que l'auteur se soit systématiquement abstenu de toute bibliographie. Même dans un ouvrage de pure vulgarisation il est bon de donner au lecteur curieux quelques indications qui lui permettent de pousser plus loin ses investigations.— P. M.

Grundriss des romanischen Philologie, unter Mitwirkung von G. Baist, Th. Braga, H. Breslau..., hgg. von G. GRÖBER. T. I, 1re livr. Strassburg, K. Trübner, 1904. Gr. in-8, 256 pages. Cette seconde édition, dont le projet avait été annoncé il y a deux ans (*Rom.*, XXXI, 469), ne doit s'étendre qu'au premier volume, publié originairement de 1886 à 1888 (*Rom.*, XV, 479; XVI, 623; XVI, 635). La livraison que nous annonçons s'arrête au § 6 de la partie relative aux sources orales de la philologie romane. Les 256 pages dont elle se compose correspondent aux 199 premières pages de la première édition. C'est dire que le texte de celle-ci a reçu des additions considérables. La partie consacrée aux « sources écrites de la philologie romane », qui est essentiellement un petit traité de paléographie, a été notablement remaniée par un diplomatiste qui n'avait pas pris part à la première édition. Au sujet de cette section,

G. Paris a pu dire jadis (*Rom.*, XV, 480) qu'elle ne lui paraissait pas avoir été traitée « de manière à rendre de bien grands services ». J'irai jusqu'à dire que le *Grundriss* eût gagné à se débarrasser de cet *excursus* qui n'a qu'un rapport bien éloigné avec la philologie romane. Ce n'est pas avec un résumé de ce genre, accompagné de quatre planches d'une valeur médiocre, que les éditeurs de vieux documents apprendront la paléographie. Et d'ailleurs il ne manque pas sur cette matière de traités beaucoup plus pratiques. Que si l'auteur premier et son reviseur ont voulu surtout faire connaître la paléographie des manuscrits romans, on peut leur objecter : 1° qu'il n'y a pas de paléographie spéciale aux manuscrits romans ; 2° qu'ils n'ont connu qu'une très faible proportion des mss. datés qui auraient dû servir de base à leurs études. Pour le reste, il n'y a pas de changement important : le plan de toutes les sections est resté le même. M. Gröber, par exemple, continue à commencer une nouvelle période de la philologie romane en 1859, date de la fondation du *Jahrbuch f. rom. u. engl. Literatur*, par F. Wolf et Ad. Ebert. J'ai été un des collaborateurs les plus assidus de ce recueil jusqu'à la création de la *Romania* ; le premier je l'ai fait connaître en France par de longs comptes rendus dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1861-4) ; mais en vérité, je n'oserais pas dire que cette honnête publication ait ouvert une ère nouvelle. Bien plus importante et plus féconde en résultats a été la publication de l'*Archivio glottologico italiano*, à partir de 1873. Il reste çà et là, dans cette seconde édition, trop de petites erreurs, sans parler des fautes d'impression. Ainsi (p. 128) mon mémoire sur l'*o* provençal est de 1868 et non de 1870 ; le mémoire sur *an en* est de 1870 et non de 1871 ; *Boca* (p. 73) et non *Bocca* ; *Bourciez* (p. 128) et non *Bourcicz* ; l'Institut de France n'a jamais rien eu à faire avec la collection des *Grands écrivains* dirigée par Ad. Regnier (p. 122), etc.

P. M.

Die Laute und Formen der Apocalypse en français (*Bibl. nat. fr.*, *403*, .. von W. Schmiel (Dissertation de Halle). Halle, 1904. In-8, 86 pages. — Un très grand nombre des mss. de l'Apocalypse traduite et glosée en français, sont d'origine anglaise. C'est notamment le cas du ms. B. N. fr. 403, reproduit en fac-similé et en typographie par la Société des anciens textes. Dans la préface, après avoir dit que l'auteur de la traduction (et de la glose) devait être un Français du continent, non d'Angleterre, j'ajoutais (p. CCX) : « Certains iraient au delà de cette conclusion, et indique-« raient d'un doigt sûr le pays même où a été écrite l'Apocalypse qui fut « l'archétype ou le prototype de toutes les Apocalypses copiées dans la « Grande-Bretagne. Je n'oserais m'aventurer aussi loin... » M. W. Schmiel a été plus aventureux. Il est l'homme dont j'avais prévu la venue, celui qui, d'un doigt sûr nous apprendra où a été faite la traduction. M. Schm. procède de la façon suivante. Il commence par faire un dépouillement très long —, trop long même, et où il y aurait bien des détails à critiquer — de la langue très mélangée du ms. fr. 403. Puis il reprend un certain nombre

des faits linguistiques qu'il a relevés, et, constatant que plusieurs se retrouvent dans les textes de la Lorraine, il conclut que l'original était lorrain, et spécialement messin. Il y a là une grosse erreur de méthode. A supposer (ce qui est loin d'être prouvé), que le ms. 403 ait été transcrit d'après un ms. lorrain, il n'en résulterait pourtant pas que la rédaction originale ait été lorraine. La version française peut avoir été répandue en Lorraine comme en d'autres parties de la France et en Angleterre, et en fait il en existe une copie lorraine, dont j'ai donné un extrait, p. CCLXXXVI — c'est l'une des plus incorrectes — mais, avec les éléments dont M. Schm. disposait, il est absolument impossible de déterminer le pays d'origine. Et en outre, est-il certain que le ms. 403 (sans préjuger l'origine première) ait été copié d'après un ms. lorrain ? Cela n'est assurément pas impossible, mais les preuves de M. Schm. sont vraiment faibles. Ainsi il lui plaît de dire que la notation *oe* (= fr. *oi*), après une labiale, dans *savoer, boevre*, etc., est lorraine (p. 79). Mais cette notation, qu'elle se présente après une labiale ou non, est trop commune pour passer pour un caractère dialectal. On la rencontre à peu près dans tous les pays de la langue d'oïl. M. Schm. n'a pas lu avec attention ce que j'ai écrit à ce sujet, p. CCXX (cf. *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1903, p. 43). En somme, après cette dissertation, la question de l'origine de l'Apocalypse glosée reste ce qu'elle était avant. — P. M.

De la formation des noms de lieux du Poulet, par Georges SAINT-MLEUX. Saint-Servan, J. Haize, 1904. In-8, 30 pages. — Cette étude de toponymie, qui porte sur les alentours de Saint-Malo (le *Poulet* représente le *pagus Aleti* des textes latins), est un bon travail de vulgarisation. L'auteur, agrégé de l'Université de France, est au courant des progrès des études philologiques : malheureusement il ne réussit pas toujours à exposer clairement ses idées. P. 9 et s. La complexité des désinences actuelles *ais*, *ays*, *ay*, *aie*, *aye* est médiocrement débrouillée : pourquoi commencer par parler du changement de -ētum en -ēta et qualifier la forme féminine de « classique », comme si la forme masculine ne se rattachait pas de plus près à -ētum ? D'autre part, quelle singulière formule que la suivante : « Il est à remarquer que la finale masculine *ais* n'empêche nullement l'emploi de l'article féminin » ? — P. 11. Il aurait fallu distinguer, dans les mots en -acum, ceux où le suffixe est précédé d'un *i* de ceux où il suit immédiatement une consonne. — *Ibid.* Ne pas placer *cadet*, qui vient du gascon et dont la désinence *-et* correspond au suffixe latin -ellum, à côté de *navet*, qui est vraiment français d'origine et suppose effectivement *napĭttum (et non nappettum). — P. 16 et 17. Ce qui est dit du suffixe *-erie* est très confus : comment *écurie* s'est-il faufilé dans la série des « nombreux noms transcrits directement du latin ou du grec » ? Et comment peut-on faire comprendre la formation du suffixe *-erie* en citant pêle-mêle *bergerie* et *gendarmerie*. — A. Th.

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

CLIGÈS ET *TRISTAN*

Le problème des rapports qui existent entre le *Cligès* de Chrétien et les romans médiévaux de *Tristan*, notamment celui de Thomas de Bretagne, ne saurait être considéré comme définitivement résolu tant qu'on pourra hésiter entre l'idée d'un « Anti-Tristan » développée par M. Foerster [1] et celle d'un « nouveau Tristan », plus raffiné seulement que l'ancien dans sa conception de l'amour illégitime, préconisée par Gaston Paris [2], ni surtout tant qu'on ne sera pas arrivé à déterminer d'une manière plus satisfaisante la place qu'il convient d'assigner au sujet de *Cligès* dans l'esprit et dans l'œuvre du poète champenois.

Ayant été amené, au mois d'avril dernier, à l'occasion du 4e Congrès des Philologues néerlandais tenu à Utrecht, à réunir et à compléter, pour les grouper et les formuler dans une « Communication », les observations et les idées que j'avais notées, il y a trois ans, en lisant et en expliquant *Cligès* avec mes élèves, je me permets de croire qu'il y aura quelque intérêt à soumettre ce travail à l'appréciation des lecteurs de la *Romania*, d'autant plus que, depuis cette époque, j'ai cru découvrir quelques nouvelles analogies et quelques nouveaux points de rapport entre les deux romans [3].

Il s'agit avant tout de s'entendre sur la portée qu'il convient d'attribuer aux protestations contre la conduite de Tristan et d'Iseut que Chrétien met dans la bouche de son héroïne, et

1. Introduction du petit *Cligès*, 2e éd. Halle, 1901.

2. *Journal des savants*, février, juin, juillet, août, novembre 1902.

3. Je me fais un devoir et un plaisir de reconnaître que ce travail de comparaison a été rendu particulièrement attrayant et facile par la belle édition du *Tristan* de Thomas due à M. Joseph Bédier.

qui sont, après tout, les seules indications directes données par l'auteur lui-même concernant le caractère plus ou moins anti-tristanesque de son roman. Gaston Paris, on se le rappelle, les trouvait insuffisantes au point de vue de la morale, comme ne condamnant, chez la femme, que l'irrégularité du partage et n'ayant été inspirées que par le souci du « qu'en dira-t-on ? » Il ajoutait que si Chrétien les avait mises dans la bouche de la jeune femme, c'est que, probablement, il ne traduisait, en les formulant, que les pudeurs mondaines d'un groupe de dames de son entourage, qu'avait choquées la conduite trop libre et trop peu scrupuleuse de la reine Iseut.

Il me semble qu'une bonne exégèse nous oblige à élargir singulièrement la portée des protestations de Fénice, à faire remonter au poète lui-même les scrupules qui les ont dictées et à expliquer ces scrupules par des convictions morales très prononcées.

Il est vrai que Fénice, lorsqu'elle repousse l'idée de Cligès, qui propose de l'enlever et de l'emmener avec lui en Bretagne, donne, comme principale raison de son refus (v. 5311 s.),

> Que lors seroit par tot le monde
> Aussi come d'Yseut la blonde
> Et de Tristan de nos parlé
> Quant nos en seriiens alé;
> Et ci et la totes et tuit
> Blasmeroient nostre desduit,

ce qui peut faire l'effet de vouloir dire simplement : « on en jaserait, l'opinion publique serait contre nous ». Mais n'oublions pas deux choses. D'abord, qu'au moyen âge, le sentiment du devoir se confondait le plus souvent avec celui de l'honneur, et ce dernier avec la crainte du blâme. Qu'on songe à ces deux vers du *Rolant* qui se suivent de si près sur les lèvres du héros de Roncevaux :

> Por son seignor deit hom sofrir destreit.....
> Male chançon ja chantede n'en seit.

Ensuite, que Fénice a, pour ainsi dire, parfaitement conscience d'être une héroïne de roman ; c'est en cette qualité qu'elle discute la situation délicate où le sort l'a placée. Si elle parle de *totes et tuit* qui, *par tot le monde.... et ci et la*, blâmeraient sa con-

duite, elle étend considérablement le cercle des personnes dont il s'agit de prévenir la critique. Et lorsqu'elle déclare positivement que personne (*ja nus*) ne devra, par son exemple, *aprendre vilenie a faire*, elle semble songer bien moins aux dames de son entourage qu'aux hommes et aux femmes qui liront son histoire, et dont plusieurs — elle le savait — avaient été poussés au mal par la lecture des amours de Tristan et Iseut.

Je ne prétends pas que toutes les paroles employées par Fénice dans cette discussion avec Cligès doivent ou puissent s'interpréter de cette façon. Le poète n'oublie pas tout à fait que ce sont deux amoureux vivants qu'il a mis en scène. Parfois, le langage de la jeune femme a des accents naturels. Mais on sent qu'au fond de tout ce qu'elle dit il y a cette arrière-pensée : « Qu'en dira le public qui va lire notre histoire ? Un enlèvement ordinaire ne nous donnerait aucune supériorité sur Tristan et Iseut. Nous devons au poète qui écrit le roman de nos amours, de trouver mieux que cela. » Ce qui préoccupe Fénice, c'est moins sa réputation comme impératrice de Constantinople que sa réputation littéraire.

Au reste — et ceci surtout me paraît important — ce n'est pas dans les paroles que Fénice échange avec son amoureux qu'il faut chercher le fond de la pensée de l'auteur, mais plutôt dans la longue et intéressante consultation qu'elle demande à Thessala, sa nourrice (v. 3137-40). Ce morceau est le cœur même du roman, cette consultation est le nœud de l'intrigue. Or, il n'est pas juste de dire qu'en exposant son embarras à Thessala, Fénice se soucie avant tout de l'opinion publique. C'est le mal lui-même, le mal commis par Iseut, qui l'indigne, c'est le « vilain » partage qui lui répugne :

> L'amors d'Iseut et de Tristan
> Dont tantes folies dit l'an
> *Que honte m'est a raconter.*

Elle proclame, comme règle de sa conduite, une maxime nette, claire, et d'une moralité incontestable : jamais de partage !

> Ne de mon cors ne de mon cuer
> N'iert feite partie a nul fuer.
>
> . . . . . .
>
> Qui a le cuer, si et le cors,
> Toz les autres an met defors.

Sur ce point elle sera intransigeante. Ce n'est pas tout. Si, par malheur, elle devait appartenir réellement à l'époux auquel son père la destine, elle ne pourrait d'aucune façon appartenir à celui qu'elle aime :

N'est *pas droiz* que autre i acuelle.

Aussi blâme-t-elle l'amour d'Iseut de n'avoir été ni raisonnable ni juste. *Raison* et *droiture* lui prescrivent une conduite qui soit absolument le contraire de celle d'Iseut.

Les scrupules de Fénice vont plus loin. A cette première considération, qui la concerne personnellement, elle en ajoute deux autres qui montrent bien qu'elle ne parle pas pour elle-même, qu'elle est le porte-parole du poète. Il convient, dit-elle, d'empêcher l'empereur, qui avait promis à son frère, le père de Cligès, de ne pas se marier, de devenir parjure :

Mestre, car i metez antante
Que cil sa fiance ne mante.

Il s'agit, enfin, en prévenant la naissance éventuelle d'un enfant qui serait l'héritier légitime du trône, d'assurer à Cligès « l'honneur » qui lui revient de droit.

Le programme de Fénice, et que Thessala doit lui fournir les moyens d'exécuter, est, il faut le reconnaître, très complet, trop complet même pour la circonstance, puisque, au point de vue spécial des intérêts de la jeune fille, il ne s'agissait que de prévenir l'union matrimoniale avec un autre que le préféré de son cœur. C'est un programme, non seulement de morale sexuelle féminine, mais de morale générale : pas de partage, pas de parjure, pas d'injustice !

Il y a une raison de plus pour reconnaître dans les principes formulés par Fénice, et au nom desquels elle proteste contre la conduite légère de Tristan et d'Iseut, les convictions personnelles de l'auteur. C'est que cette même protestation se retrouve sur d'autres points, dans des questions qui n'intéressent ni Fénice ni Cligès, mais seulement le poète-penseur Chrétien de Troyes, des questions, non de morale mais de psychologie.

Le point le plus important est celui qui concerne la naissance de l'amour. Il sera permis de rapprocher ici les idées exposées dans *Cligès*, notamment dans les longs monologues d'Alexandre et de Soredamors, de la chanson bien connue attri-

buée à Chrétien [1] et dont l'authenticité paraît assurée [2], dans laquelle le poète déclare son amour plus grand que celui de Tristan. Pourtant, ajoute-t-il, je n'ai jamais bu du « bevrage..... Dont Tristan fu empoisonez ». Pour que

Fins cuers et bone volentez

me fassent aimer plus que lui, il m'a suffi d'avoir confiance dans mes yeux. N'avons-nous pas là, condensée dans une strophe lyrique, la théorie qu'Alexandre développe dans des phrases d'une si subtile rhétorique : « C'est par l'œil que le dard de l'amour pénètre dans le cœur » ? Et ce qui caractérise cette théorie comme la contrepartie voulue de l'idée du breuvage, c'est que, chez les deux personnages de Chrétien, Alexandre et Soredamors, l'amour se déclare pendant un voyage sur mer, absolument comme, dans l'histoire des amants de Cornouaille, c'était pendant une traversée que le philtre fatal leur avait été versé. Le voyage d'Arthur et de sa cour d'Angleterre en Bretagne, parfaitement inutile en lui-même, n'est donc pas un simple parallèle du voyage d'Irlande en Cornouaille, dont l'idée aurait été suggérée à Chrétien par cet épisode du roman de *Tristan* [3]. Il s'agit, pour le poète, de placer dans un cadre absolument identique un processus psychologique absolument différent [4]. La première partie du roman emprunte une grande partie de son importance à cet épisode. Si, dans la seconde partie de *Cligès*, l'amour tel que Chrétien le conçoit est opposé à celui d'Iseut au point de vue de la conduite, dans la première partie, l'opposition concerne la façon dont le véritable amour entre dans le cœur. On peut même se demander, puisque la mère de Cligès est ainsi opposée à Iseut, aussi bien que le sera plus loin Fénice, si le nom de celle-là, *Soredamors*, dont Chrétien analyse subtilement la com-

---

1. Brakelmann, *Les plus anciens chansonniers français*, p. 47.

2. Voyez, en dehors de l'opinion de Gaston Paris (*l. c.*, p. 57, n. 3, et 301, n. 3), celle de M. G. Huet, dans son édition des chansons de Gace Brulé (*Soc. des anc. T.*), p. LXXXVIII.

3. Voyez Gaston Paris, *l. c.*, p. 355, n. 1.

4. Il est inutile d'insister sur le caractère personnel de la théorie elle-même, développée par Alexandre. On a déjà remarqué (Gaston Paris, *l. c.*) que le poète, oubliant que c'est Alexandre qui parle, s'adresse directement à ses lecteurs (« or *vos* reparlerai del dart) ».

position, et dont le mot *sor* est l'élément principal, n'a pas été choisi par le poète comme pendant d'Iseut *la blonde* [1].

Ce n'est pas le seul point de doctrine amoureuse sur lequel Chrétien me paraît critiquer les idées contenues dans le roman de *Tristan*. Les vers connus dans lesquels il signale comme de mauvais écrivains, ou plutôt comme de mauvais psychologues, ceux qui disent que les cœurs de deux amoureux se trouvent réunis dans un même corps (v. 282-354) me paraissent dirigés très spécialement contre un passage du *Tristan* de Thomas. S'il s'agissait simplement ici de critiquer une métaphore, Chrétien se serait-il donné tant de peine pour opposer sa théorie sur l'union de deux cœurs, théorie d'après laquelle les deux cœurs restent distincts tandis que la volonté seule est identique :

Bien puet estre li voloirs uns
Et s'a adès son cuer chascuns,

à l'idée de ceux

Qui a un cors deus cuers aïent?

Les métaphores un peu bizarres n'étaient pas pour déplaire à ce poète subtil qui, d'ailleurs, a dit lui-même que deux cœurs pouvaient devenir un seul [2]. Ce n'est pas contre une expression qu'il proteste, c'est contre une doctrine [3]. Or, la doctrine qu'il a en vue se reconnaît aisément, je crois, si l'on veut bien faire attention aux derniers vers du passage cité :

Si vos pruis par ceste sanblance
Qu'un cors ne puet deus cuers avoir
Por autrui volanté savoir,
Ne por ce que *li autre set*
Quanque il aime et quanqu'il het.

---

1. « Ce commentaire de Soredamors sur son nom, écrit Gaston Paris (*l. c.*, p. 349, n.), me porterait à croire que ce nom n'est pas de l'invention de notre poète ». Mais du moment que ce nom renferme une intention que le poète a tenu à faire saisir par ses lecteurs, le commentaire s'explique.

2. V. 2296 : « Qui de deus cuers avez fet un » ; cf. 2036 : « dui cuer a un se tienent. »

3. M. Jeanroy (*Romania*, p. 421, note) remarque que cette polémique contre ceux qui, « par l'emploi de certaine métaphore, semblent allier deux cœurs à un corps » n'est pas dirigée (comme M. Wilmotte le laissait

Ces vers rappellent, à mon avis, de très près le passage du *Tristan* de Thomas dans lequel l'amant d'Iseut essaye de savoir, par l'analyse de son propre cœur, ce qui se passe dans le cœur de sa maîtresse. Il y exprime, dit M. Bédier [1], « une croyance à la télépathie trop délicate pour l'inattention des scribes » ; ajoutons : trop délicate pour le rationalisme subtil de Chrétien. Tristan, on se le rappelle, pour savoir si la reine Iseut n'a peut-être pas changé de sentiments à son égard, se fait à lui-même le raisonnement suivant [2] : « Comment la reine Isolt auroit-elle changé à mon égard, puisque [en moi [3]] vit toujours l'amour ? Comment pourra[it]-elle s'évader hors de l'amour, tandis que moi, je ne le puis en nulle manière. Je sais bien que, *si elle avait déserté l'amour, mon cœur en aurait été averti par le sien* [4]. Si elle m'avait fait mal ou bien, ou quoi que ce soit, mon cœur l'aurait aussitôt senti. » Il me paraît qu'un psycho-

---

supposer) contre Gautier d'Arras. Il croit qu'elle vise les poètes lyriques. Mon savant collègue a eu l'amabilité de me signaler quelques passages où, d'après lui, cette idée se trouve plus ou moins nettement exprimée. Il ne s'agit pourtant, dans ces vers, autant que je vois, que d'*oster le cuer du cors* (Brakelmann, p. 33, XVIII, 15), d'*embler* et *prendre* le cœur (*Herrig's Archiv.*, XLII, 244). Le seul passage un peu significatif se trouve *Archiv.*, XLIII, 273 : « Et je ne sai se mes cuers est embleis, Mais contre moy *s'en est en li entreis.* » Cependant, le poète ne dit pas expressément que les deux cœurs, le sien et celui de son amie, habiteront désormais ensemble le corps de celle-ci. Il peut bien ne s'agir là que d'un simple échange des cœurs dans le genre de ce que Cligès dira, lui aussi, de son âme et de celle de Fénice au moment où il la croira morte (v. 6261-62) : « Que vostre ame gart en mon cors Et la moie est del vostre fors. » Au reste, la polémique de Chrétien, comme l'indiquent les vers du passage de *Cligès* que j'ai soulignés, vise bien plus qu'une métaphore.

1. Édition du *Tristan* de Thomas, p. 263, n.

2. Je transcris la paraphrase de ces vers donnée par M. Bédier, *l. c.*, sauf pour la dernière phrase ; voyez la note 4.

3. J'adopte volontiers l'ingénieuse conjecture de M. Bédier au v. 104 : « Quant *en mon cuer* maint l'amisté » pour « Quant *encore* m. l'a. »

4. M. Bédier ponctue et lit au v. 107 s. :

> Jo sai bien, si parti em fust
> Mis cuers, par le suen le soüst.

et il interprète : « Je sais bien que, si mon cœur s'était éloigné d'elle, son cœur l'en eût avertie. » Je proposerais de lire (le ms. porte *parti*, non *partiz*,

logue qui aurait mal compris la pensée de son confrère, ou qui aurait quelque intérêt à la travestir, a fort bien pu distiller de ce passage de Thomas l'idée que les deux cœurs, pour communiquer ainsi directement l'un avec l'autre, ont dû se trouver réunis dans le même corps, celui de Tristan [1].

Ajoutons enfin que Chrétien — je laisse de côté *la Charrette*, sur laquelle je reviendrai — a évidemment, comme on l'a souvent remarqué et comme M. Foerster l'a fait ressortir plus d'une fois, une prédilection marquée pour les amours qui conduisent au mariage. Pour m'en tenir à *Cligès*, les parents du héros se marient aussitôt que la reine les a accordés l'un à l'autre. La femme du roi Artu avertit même expressément les deux jeunes gens qu'un mariage honorable est le seul moyen de faire durer leur amour (v. 2304 s. [2]). Si Cligès

---

et l'enjambement qu'admet M. Bédier est-il bien conforme à la versification de Thomas?) :

> Jo sai bien, si parti[e] em fust,
> Mis cuers par le suen le soüst.

La même idée est répétée deux fois encore, sous une forme un peu différente. Elle revient encore plus loin, au v. 131, avec la même construction « Jo sai bien... ». Il me semble que, dans tout ce passage, il n'est pas question de ce qu'Iseut peut savoir des sentiments de Tristan, mais de ce qu'il peut savoir, lui, des sentiments de la reine. C'est son cœur à lui qui le renseigne, par l'intermédiaire du cœur d'Iseut, sur la fidélité de son amie. Il est possible que ma ponctuation et mon interprétation ne soient pas justes. Mais elles sont possibles et peuvent fort bien avoir été celles de Chrétien. Un enjambement pareil à celui que j'ai hésité à admettre revient au v. 130. Mais rien n'empêche de lire : « E coment purreit dunc changier? M'amur vers li ne pois trichier. » Sous cette forme, le raisonnement me paraît même plus logique.

1. Notons encore que, quelques vers plus loin (v. 124 s.), Thomas, qui avait admis une relation si étroite entre les deux cœurs, distingue entre les deux volontés : « Quant bien en ad *sa volenté*, Se ele *mun voleir* ne fait. » Serait-ce peut-être à ces vers que se rapporterait la fin du passage de Chrétien sur l'unité absolue des deux volontés : « Si vuelent une chose a masse » ?

2. Il y a là deux vers difficiles à expliquer (2302 s.) : « Or vos lo que ja ne queroiz Force ne volanté d'amor. » Gaston Paris, s'appuyant sur la leçon de T, *Force en v.*, a proposé de lire *Forsen en volanté d'amor*. Sans vouloir contredire cette ingénieuse correction, je voudrais cependant, pour recommander la conservation du mot *force*, renvoyer aux vers cités plus haut de la

et Fénice vivent pendant quelque temps dans une union libre (il était difficile de les marier tout de suite), l'auteur a soin de les unir solennellement par le mariage à la fin de son récit. Il remarque même expressément (v. 6753 s.) que si maintenant ils s'appellent mari et femme, cela ne les empêche pas de continuer à s'aimer comme « ami » et « amie », et contredit ainsi formellement l'idée de ceux et de celles qui prétendaient, comme la comtesse de Champagne (d'après le témoignage d'André le Chapelain), que le mariage excluait l'amour.

Je crois donc qu'on est parfaitement fondé à admettre que Chrétien de Troyes, sous l'impression du *Tristan* de Thomas et du succès qu'obtenait ce roman, a voulu opposer à cette histoire d'amour une autre histoire d'amour, de même nature, comme contenu, et cependant foncièrement différente comme tendance. Peut-être même pouvons-nous songer à un débat littéraire dans lequel Chrétien se sera entendu adresser le mot d'Oronte à Alceste : « Je voudrais bien, pour voir, que de votre manière Vous en composassiez sur la même matière. » Le poète aura relevé le défi, ou, si l'on veut, accepté la gageure.

En effet, pour ceux qui ne pouvaient se borner à admirer tout simplement la haute poésie de cette « tragédie de l'amour », comme l'a appelée Gaston Paris, il se dégageait du roman de *Tristan* un problème moral autant que littéraire. Une jeune princesse, au moment où il n'y a plus moyen d'éviter le mariage conclu par ses parents, s'éprend fatalement du neveu de celui qu'elle doit épouser. Dans ces conditions, peut-elle faire autre chose que de subir le mariage comme un

---

chanson de Chrétien, où le poète, en comparant son amour à celui de Tristan, dit : « Quant de rien *efforciez* n'en fui Fors de tant que mes eus en crui. » Il semblerait bien que, pour Chrétien, il y ait eu dans l'amour de Tristan et Iseut, quelque chose de *forcé*, de *voulu*, le contraire d'un mouvement naturel et simple, contre lequel la reine veut mettre les amoureux en garde. Si ce rapprochement des deux expressions a quelque valeur, il fournirait un argument de plus en faveur de l'authenticité de la chanson, d'un côté, et, de l'autre, en faveur du caractère anti-tristanesque de *Cligès*. La reine aurait, en termes couverts, donné aux jeunes gens le conseil de ne jamais tomber dans les travers de Tristan et d'Iseut. Ce conseil est assez mal placé, dira-t-on, puisqu'il n'a pas le moindre rapport avec la situation. Ce serait une raison de plus pour y voir une sortie de l'auteur contre le poème auquel il veut substituer le sien.

pénible devoir et de vivre en même temps avec celui qu'elle aime et à qui elle s'est déjà donnée?

Ce problème, Chrétien se fait fort de le résoudre en harmonie avec ses propres idées et ses convictions personnelles, sans s'écarter des données que lui impose le roman dont le sien sera, à la fois, l'imitation et la critique.

Il ne prendra, comme personnages, que ceux que lui fournit son modèle : un roi (ou un empereur), sa femme et son neveu ; la jeune femme aura une confidente ; le jeune homme aura un père et une mère, dont l'histoire servira d'introduction à la sienne. Puis, il y aura, comme principal accessoire, un breuvage magique.

Mais toutes ces données seront modifiées. La vertu sera du côté des amoureux ; ceux-ci, la femme surtout, seront honnêtes, fidèles, pleins de scrupules. C'est l'oncle, et non le neveu, qui manquera à la parole donnée. La suivante, aussi dévouée à sa maîtresse que Brangien [1], sera plus habile et moins insouciante. Et quant au breuvage, il sera « teus come estre doit » ; il agira sur les corps, non sur les cœurs, et sera versé à la personne qui seule devra en boire.

Puis, Chrétien changera l'atmosphère générale dans laquelle vivront ses personnages. Il mettra son histoire sous le haut patronage du roi Artu, de celui à qui il avait fait dire, dans son *Érec* (v. 1793-6) :

> Je sui rois, ne doi pas mentir
> Ne vilenie consentir,
> Ne fausseté ne desmesure;
> *Reison* doi garder et *droiture*.

Gaston Paris [2] dit que Chrétien a « rattaché extérieurement son récit à la cour d'Arthur, alors dans toute sa vogue littéraire ». Il me semble qu'il y a, dans le choix du cadre, une intention plus sérieuse. Ce qui me le fait penser, ce sont les deux premiers vers du roman, après le prologue :

---

1. M. Jeanroy (*Romania*, XXXIII, p. 420, n. 1) et Gaston Paris (*l. c.*, p. 362, n. 3) dérivent le nom de Thessala de Lucain. On peut songer aussi à ce vers de Juvénal (*Sat.*, VI, 610 s.) : ... hic Thessala vendit Philtra quibus valeat mentem vexare mariti ».

2. *L. c.*, p. 654.

D'un vaslet qui de Grece fu,
Del lignage le roi Artu.

Dès le début, le poète tient à présenter son héros — qu'il avait pris dans une histoire orientale fort peu édifiante — comme issu de la famille du roi glorieux, honnête et droit par excellence. Bon sang ne pourra mentir. Il n'aura pas besoin de détailler l'âme du jeune homme. Il lui suffira de le montrer dans ses actions comme le chevalier et l'amant parfait, le digne fils de la sœur de Gauvain. (Une préoccupation du même genre se sent et se devine dans toute la première partie du roman ; il faut que le souffle arthurien passe sur les hommes et les choses pour les ennoblir).

Il était donc inutile d'opposer, dans le détail, Cligès, le petit neveu d'Arthur, à Tristan. Le poète pouvait se borner à dire d'une manière générale (v. 2789 s.) qu'il était mieux instruit et plus habile que l'autre [1], et qu'en lui « ne failli nus biens ». Aussi Cligès reste-t-il toujours le fidèle serviteur de son oncle ; il s'abstient même de protester contre un mariage que l'empereur avait solennellement juré de ne jamais conclure et qui devait le priver de la succession légitime au trône ; lorsqu'il est tombé amoureux de Fénice, le poète remarque expressément (v. 3911) qu'il n'ose pas, d'abord, lui avouer son amour, puisqu'elle est la femme de son oncle. Il est vrai que plus tard, après la scène des aveux, Cligès aura moins de scrupules. Il proposera alors à Fénice de l'enlever et de l'emmener en Bretagne. Mais alors il saura qu'Alis n'est pas réellement le mari de sa femme ; et puis, n'est-ce pas son amie qui l'aura positivement chargé de chercher un moyen de sortir d'une situation devenue impossible ? Il fallait bien, du reste, que cette proposition fût faite, pour que

1. Plus spécialement en « escremie », dans le maniement de l'arc, le dressage des chiens et des oiseaux. A ce propos, il est intéressant d'observer que le roman ne contient pas une seule scène de chasse. Tout ce que nous apprenons à ce sujet, c'est que Cligès avait « mis un ostor en mue ». (Voyez plus loin, sur la signification de ce détail.) Le fameux chien Husdent n'a pas son parallèle dans *Cligès*. Apparemment, le cadre du roman ne s'y prêtait pas. M. Foerster pourrait bien avoir raison de supposer (*l. c.*, p. xxxv) que Chrétien (qui aura peut-être regretté d'avoir dû laisser ce trait de côté) s'en est souvenu lorsque, dans un autre roman, *Ivain*, il a fait accompagner le héros d'un lion chasseur.

Fénice eût l'occasion de la repousser. Ajoutons encore que, si Thessala se sert de Cligès pour offrir à l'empereur le breuvage décevant qui le privera pour toujours de la possession réelle de sa femme, le poète a soin de remarquer (v. 3311) que le jeune homme n'est pour rien dans cette ruse : « Car ne set qu'il i et nul mal. »

Mais c'est sur la jeune femme, le personnage qui devait lui fournir la solution du problème, que Chrétien a concentré toute son attention. Il fallait que celle-ci, l'amoureuse du roman, fût en tout le contrepied de la reine Iseut. Ses principes, nous l'avons vu, sont irréprochables. La question est de savoir si le poète a réussi à mettre sa conduite d'accord avec ses théories.

Gaston Paris reproche à Fénice de ne pas avoir rempli ses devoirs de femme mariée. Mais il est clair que si ses scrupules étaient allés jusque là, tout le roman aurait été manqué. Son premier devoir, au contraire, était de garder sa virginité intacte; au reste, le philtre, en empêchant la possession réelle, ne privait pas l'empereur des plaisirs conjugaux. Ensuite, dès que les circonstances ont amené, entre Cligès et elle, une explication, Fénice a soin de lui dire que, tant qu'elle restera, même de nom seulement, la femme de son oncle, il ne pourra obtenir d'elle d'autre « solaz » que celui d'un tendre entretien. Elle repousse la solution d'un enlèvement banal [1], qui, en somme, ne la distinguerait guère d'Iseut quittant Tintagel au bras de son amant. Il lui fallait, à elle, pour sortir d'une situation inextricable, un moyen exceptionnellement ingénieux et rare.

Cette solution, on le sait, Chrétien l'a trouvée dans l'histoire de la feinte morte, d'après la version qui en a été conservée dans l'histoire de *Marques de Rome* [2]. Au lieu d'un enlèvement

---

1. Il est fort possible qu'en lui faisant refuser à Cligès de l'emmener en Bretagne, le pays de sa mère, Chrétien ait voulu opposer Fénice à Blancheflor, la mère de Tristan, qui, elle, avait suivi son amant en sa terre d'Ermenie. (Voyez le *Tristan* de Thomas, éd. Bédier, p. 21.)

2. On peut considérer, je crois, cette question comme tranchée après la démonstration qui en a été faite, par M. Foerster d'abord, puis, longuement, par Gaston Paris. Je me permettrai de signaler encore un petit trait de cette histoire qui se retrouve dans *Cligès* et qui suppose l'antériorité du récit orien-

ordinaire, nous aurons, pour rompre le mariage de Fénice, un ensevelissement. C'est en passant par le tombeau que l'héroïne de Chrétien ira se jeter dans les bras de son ami.

Le poète a changé la mort simulée de sa source en une mort apparente, soit pour pouvoir introduire dans son roman un nouveau breuvage (de cette façon il en aurait deux, tandis que *Tristan* n'en avait qu'un seul), soit pour rendre supportables les tortures que les médecins de Salerne allaient infliger à l'impératrice ; peut-être aussi pour réduire ainsi à un minimum les tromperies de l'honnête Fénice. Celle-ci, du reste, songe bien, tout d'abord, à une simulation : « Que je me voldrai feire morte », dit-elle, absolument comme on lit dans le récit oriental de *Marques de Rome* : « que la feme se fist morte ». Mais elle ne voit dans cette résolution qu'un acte d'héroïsme ; elle veut payer cher son bonheur (5427 : « S'einçois mout chier ne le comper »). Heureusement, grâce à l'intervention de Thessala, la simulation de Fénice peut se réduire à peu de chose ; elle se feint malade, péché véniel pour une femme [1].

Si nous demandons maintenant pourquoi cette mort, simulée ou apparente, avec l'enterrement qui s'ensuivait, s'est présentée à l'esprit de Chrétien comme étant la solution merveilleuse [2], la solution éclatante et définitive du problème qu'il avait entrepris de résoudre, la réponse que l'auteur met dans la bouche de Fénice — suffisante, certes, au point de vue de son amoureux — paraît un peu maigre : « Tout le monde,

---

tal. On lit dans *Marques de Rome* que les amants, qui vivent déjà ensemble, inventent la mort simulée de la femme pour arriver par ce moyen à « estre ensemble et jor et nuit ». Or Fénice, en exposant son plan à Thessala, fait valoir le même argument : « Si seront mes *toz jors ansanble*. An autre guise, ce li sanble, Ne li *porroit avoir durée*. » Pourtant, pour elle et pour son ami, cette question de durée n'était, à ce moment, que très secondaire.

1. Remarquons, à ce propos, que dans *Tristan*, la femme de Roald le Foitenant, c'est-à-dire la femme d'un des personnages les plus honnêtes et les plus honorables du roman, feint un accouchement pour cacher le secret de la naissance de Tristan (Thomas, éd. Bédier, p. 28). Ce bel exemple, dont Chrétien s'est probablement souvenu, rendait excusable la conduite de Fénice.

2. Expression du roman de *Marques* : « Si s'apenserent (cf. *Cligès*, 5266 : *Se apenser* ne vos savez») d'une grant merveille. »

lui dit-elle, me croira pourrie dans la terre; la médisance ni la critique n'auront de prise sur nous. »

Mais je ne crois pas trop m'abuser en supposant que Chrétien a eu, pour lui-même, une raison plus profonde, que, sans l'exprimer directement, il a laissé deviner à ses lecteurs. Morte (autant que possible) et enterrée, Fénice aurait cessé d'exister comme impératrice de Constantinople. Retirée par Cligès du tombeau, elle commençait une vie nouvelle. Ce n'était plus la femme d'Alis, c'était une Fénice renouvelée qui se donnait à celui qu'elle aimait.

Ce qui nous permet, à mon avis, d'attribuer cette pensée à Chrétien, c'est le nom qu'il a donné à son héroïne. Il l'appelle *Fénice*, d'après l'oiseau rare, unique de son espèce, de la légende. Lui-même, en établissant ce rapport entre le nom de la jeune fille et celui du phénix (v. 2725 s.), se borne à l'appliquer à la beauté sans pareille de la fille de l'empereur d'Allemagne. C'est qu'à l'endroit où il mentionne son nom pour la première fois, il ne s'agissait encore que de sa beauté, dont l'éclat éblouissait tout son entourage. Mais ce nom avait évidemment pour lui une signification plus haute. Fénice était l'oiseau rare, la jeune fille accomplie, la femme dont un auteur très connu et fréquemment cité au moyen âge, Valerius [1], avait dit : « Optima femina rarior est phoenice. » Or, du moment que le nom de son héroïne a eu pour Chrétien une si grande importance, ne serait-il pas permis de supposer que, pour lui, Fénice devait ressembler à son illustre parrain jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à se renouveler, comme lui, par la mort ? De même que le phénix se jette dans les flammes pour renaître de ses cendres, de même Fénice, frôlant la mort, devait sortir vivante et renouvelée de son tombeau. Puisque, chez Chrétien, on peut s'attendre à tous les raffinements et à toutes les ingéniosités, il ne serait même pas impossible qu'il ait ajouté à la torture traditionnelle du plomb fondu (la seule que lui fournissait sa source) celle du feu et des flammes [2], pour rapprocher le plus possible le renouvellement de Fénice de celui du phénix.

---

1. *Ad Rufinum ne ducat uxorem.* Tout le monde pouvait lire ce texte dans S. Jérôme, *Adversus Jovinianum.*

2. Voyez les expressions (v. 6024 s.) : « Qui au *charbon* et a la *flame* L aisoient sofrir martire » et ceile-ci (v. 6038) : « *Au feu la trueve tote nue.* »

J'ai laissé de côté jusqu'ici les nombreux détails par lesquels *Cligès* rappelle *Tristan*, soit qu'ils se ressemblent, soit qu'ils diffèrent l'un de l'autre, ressemblance et différence évidemment voulues par l'auteur. Il s'agissait avant tout d'analyser le plan général de l'œuvre et d'en comprendre la tendance. Mais il y en a parmi ces analogies de détail — dont quelques-unes ont déjà été relevées par d'autres, notamment par M. Foerster, — qui méritent une attention spéciale, parce qu'elles nous renseignent sur la façon dont Chrétien a composé son roman.

Les plus intéressantes sont celles de la dernière partie, j'entends de celle dont le sujet a été tiré du récit de *Marques de Rome*. Dans cette histoire, le neveu de l'empereur se fait assister d'un *ami* ; c'est dans la « bele meson » que cet ami possède hors de Constantinople qu'il transporte sa maîtresse après l'avoir « desfoïe ». Chrétien remplace cet ami par un « *serf* », qu'il appelle Jehan. Celui-ci est le propriétaire d'une habitation mystérieuse qu'il a construite lui-même et dont les chambres souterraines serviront de retraite à Fénice et à ses amours. C'est, si je ne me trompe, dans *Tristan*, notamment dans le roman de Thomas, qu'il faut chercher la raison de ces changements. Jehan est le pendant de Moldagog, le fameux géant dont Tristan avait fait « son valet et son serf » [1]. Celui-ci possédait, en dehors de son propre château, au plus épais de la forêt, une caverne cintrée qui plut merveilleusement à Tristan et que celui-ci, aidé des ouvriers de Moldagog, puis du géant lui-même, transforma en la fameuse « salle des images » [2]. La description des merveilles de la maison de Jehan est visiblement imitée de celle de cette salle des images [3]. Il est

---

1. Éd. Bédier, p. 313. Ce n'est certainement pas sans intention que Chrétien a substitué au nom bizarre du géant le nom le plus simple qu'il ait pu trouver.

2. Éd. Bédier, p. 306 s., p. 309 s. M. Foerster (*l. c.* p. XXXII, sv.), en rapport avec son idée de la postériorité du *Tristan* de Thomas pense que celui-ci a pu être amené par « les ouvrages artistiques » de Jehan à concevoir sa « salle des images ». Il est clair, je crois, par les détails que nous relevons, que l'imitation est du côté de Chrétien.

3. L'accès de la tour de Jehan, et notamment celui de la partie souterraine, est fermé par des portes secrètes, où personne ne peut soupçonner une entrée et que lui seul sait ouvrir. On peut rapprocher de ce détail ce qui est

probable pourtant que Chrétien, en esquissant son tableau, s'est souvenu également de « la fossure a la gent amant », dans laquelle Tristan et Iseut avaient réellement vécu; la tour de Jehan me paraît provenir d'une combinaison de ces deux modèles.

Le poète champenois s'ingénie, du reste, à rendre son installation plus confortable que celle qui avait servi de retraite aux amants de Cornouaille. Il y introduit une salle de bains, des conduites souterraines d'eau chaude, tout ce qui « a dame covaingne ». Et, comme il ne néglige pas les petites corrections, il observe expressément que Jehan travaille « tot seul a seul sanz plus de jant », tandis que Moldagog et Tristan avaient eu des ouvriers à leur service.

C'est dans cette maison « soltaine » que Cligès cache Fénice et qu'il va la visiter régulièrement. Le poète observe à ce propos :

> Cligès en la tor vet et vient
> *Hardiement, tot a veüe,*
> Qu'un ostor i a mis en mue,
> Si dit que il le vet veoir.

N'y a-t-il pas là un souvenir de ce passage du *Tristan* de Thomas [1] : « Et Tristan chevauchait du château à la salle et de la salle au château *par des chemins secrets de façon à n'être surpris par personne* » ? Ne semble-t-il pas que le poète de *Cligès* ait voulu dire à ses lecteurs : « Mon héros, plus ingénieux que Tristan, n'a pas besoin de se cacher ; il a eu soin d'installer dans la maison de Jehan un oiseau qui sera, pour le public, le motif de ses fréquentes visites ; puis, en arrivant, il n'y trouve pas, comme Tristan, pour la baiser et l'acoler, une image de sa bien-aimée, mais sa maîtresse elle-même en chair et en os ? »

Après les rendez-vous dans les souterrains de la tour, vient, chez Chrétien, la vie amoureuse dans le verger. On s'est étonné, avec raison [2], que Chrétien, bien que ce verger existe, n'ait l'idée d'en ouvrir l'accès à Fénice qu'au bout de quinze

---

dit de la voûte de Moldagog (*l. c.*, p. 306). « Ce rocher était clos en telle sorte qu'on n'y pouvait entrer, qu'on n'en pouvait sortir à pied sec, sinon lorsque la marée commençait à baisser. »

1. Éd. Bédier, p. 313.
2. Gaston Paris, *l. c.*, p. 376.

mois. Ne faudrait-il pas expliquer cette étrange conduite de Jehan et de Cligès par l'imitation servile d'un passage du *Tristan* de Thomas : « Mais *au retour du beau temps* Tristan et Iseut (sortant de la grotte) allaient se divertir... aux endroits de la forêt... les mieux faits pour se promener... »[1] ? Peut-être aussi n'y a-t-il là qu'un changement de décor un peu maladroitement amené. Des invraisemblances de cette nature — nous verrons qu'il y en a d'autres — seraient des fautes de composition s'il s'agissait d'un roman ordinaire ; elles s'expliquent dans une œuvre artificielle comme *Cligès*.

Ce verger, « clos antor de haut mur[2] », avec son « ante, de flors chargiée et bien foillue (qui) par dessus iert estandue » (v. 6402 s.), rappelle de près le feuillage sous lequel Tristan et Iseut reposaient souvent pendant leur séjour dans la forêt, aussi bien la loge de branchages et de feuilles de la version Eilhart-Béroul que « le bel arbre » qui, chez Thomas, s'élève au-dessus de la caverne et dont « l'ombre s'étendait au loin et protégeait les amants contre l'éclat et la chaleur du soleil[3] ». On se demande même si ces vers (6413 s.) :

> Ne ja n'iert li solauz tant hauz
> A midi, quant il est plus chauz,
> Que *ja rais i puisse passer*,

ne contiennent pas une allusion au célèbre rayon de soleil qui, dans la hutte, traverse la feuillée par un trou pour tomber sur le visage d'Iseut endormie. Il n'est pas impossible que Chrétien, insensible à la beauté poétique de cet incident, ait tenu expressément à mieux abriter le sommeil de ses amoureux que ne l'avaient fait certains auteurs du roman de *Tristan*.

Cligès et Fénice, on s'en souvient, finissent par être surpris dans le verger (par un chevalier de l'empereur) pendant leur sommeil. Il est possible, comme Gaston Paris inclinait à penser, que Chrétien ait trouvé ce trait dans la version du récit oriental qui lui a servi de source[4]. Quoi qu'il en soit, il ne

1. Éd. Bédier, p. 237.

2. La source directe de Chrétien, le récit de *Marques de Rome*, dit aussi : « Avoit bel vergier entor et bien clos. »

3. Éd. Bédier, p. 230.

4. *L. c.*, p. 645 : « Les mots « ainsi la dame fut chez l'ami de Cligès *longtemps* » nous indiquent que les amants finirent par être découverts. »

pouvait manquer dans un « Anti-Tristan »; la découverte des amants (par le nain et par le roi, dans la grotte et dans le verger [1]) était un épisode trop intéressant de l'original et y revenait trop souvent. Qui sait même si Bertrand, qui découvre Cligès et Fénice pendant une partie de chasse, en suivant le vol de son épervier, ne doit pas servir de pendant au maître veneur du roi Marke [2] qui trouve la grotte en cherchant un cerf. N'oublions pas, d'ailleurs, que, pour conduire les amants en Bretagne et pour amener ainsi le dénouement, il fallait bien, par un incident quelconque, interrompre leur lune de miel.

Dans la scène de la découverte, deux traits méritent encore d'être relevés. Chrétien dit expressément (v. 6479) que Cligès, avant de s'endormir dans les bras de Fénice, avait mis son épée « devant le lit », où il pouvait la prendre facilement pour se défendre. Comme cette précaution était parfaitement inutile au point de vue de Cligès, qui avait tout lieu de se croire en sûreté dans le verger de Jehan (voy. aux v. 6421 s.), on est tenté d'y voir une critique indirecte du passage de *Tristan* dans lequel l'amant d'Iseut avait posé son épée entre sa maîtresse endormie et lui.

L'autre trait est celui de la jambe coupée. Lorsque Bertrand, ayant aperçu Tristan, escalade vivement le mur pour s'enfuir, celui-ci, au moment où le chevalier grec enjambe la clôture, lui coupe la jambe au-dessous du genou. Le coup était adroit, plus adroit que celui par lequel Tristan, s'efforçant de trancher la tête à Moldagog, n'était parvenu, par suite d'un mouvement rapide du géant, qu'à lui couper la jambe [3].

Il y a encore, dans la dernière partie du roman, deux scènes dont on a relevé l'invraisemblance, et qui s'expliquent cependant très bien, à ce que je crois, si on n'y voit que des pendants voulus d'épisodes analogues du roman de *Tristan*. La pre-

---

1. Éd. Bédier, p. 240 s. et p. 247 s.

2. La *Saga* seule, dit M. Bédier, donne un nom au maître veneur : elle l'appelle *Kanves*. Si Chrétien a voulu, ici encore, comme il l'avait fait pour Moldagog, remplacer un nom de forme étrange par un nom français ordinaire (assez mal choisi, d'ailleurs, comme Gaston Paris l'a fait observer, pour un Grec), on pourrait en conclure que ce nom se trouvait dans le poème de Thomas.

3. Éd. Bédier, p. 304.

mière est celle des médecins de Salerne. Je laisse de côté la question de savoir si Chrétien, comme il le dit, avait trouvé peut-être dans sa source le détail de cette visite [1]. Il est possible aussi, comme le veut M. Mussafia, que nous ayons là une satire, poussée au grotesque, contre les médecins. Je voudrais observer seulement contre Gaston Paris [2] — et contre M. Foerster, qui trouve cette scène « incroyablement naïve » — que le manque de clairvoyance, la stupidité, si l'on veut, de ces médecins s'explique par une scène analogue de *Tristan*. Les médecins de Bretagne qui ont été appelés auprès de Tristan blessé « d'un espé ki de venins fu entusché », non seulement ne parviennent pas à le guérir, mais ne devinent pas la vraie cause du mal. Il y a là surtout deux vers significatifs :

> Nuls nel puet del venim garir,
> *Car ne s'en sunt aparceu,*
> *Et par tant sunt tuit deceu* [3].

Les médecins de Fénice endormie ne devaient pas être plus clairvoyants que ceux de Tristan malade.

L'autre scène est celle où Cligès, après avoir, avec Jehan, désensevelí Fénice, la croit réellement morte et se répande en lamentations désespérées jusqu'à ce qu'enfin la jeune femme, revenant peu à peu à elle, parvient à le rassurer. L'auteur a pris soin de dire expressément à ses lecteurs que Cligès ne savait rien « de la poison qui la fait mue ». Cette ignorance a paru tout à fait invraisemblable à Gaston Paris, et même à M. Foerster. « Par une nouvelle et bien singulière invraisemblance, écrivait le premier [4], le poète a voulu que Chrétien ne sût rien du breuvage administré à Fénice et n'ait, à ce moment cri-

---

1. Il n'est ni dans le récit de *Marques de Rome*, ni dans aucune des versions de cette histoire citées par Gaston Paris. Cependant Chrétien dit positivement : « Si con tesmoingne li escriz, Sont venu troi fisicien. » Mais peut-être n'est-ce là qu'un moyen de donner de la valeur à l'invention personnelle qu'il avait ajoutée au récit.

2. *L. c.*, p. 373 : « L'invraisemblance est précisément là : comment ces médecins merveilleux ne s'aperçoivent-ils pas que Fénice est sous l'empire d'un stupéfiant et que, pour la faire revenir à la vie complète, il n'y a nul besoin de la torturer, et il suffirait d'attendre un certain espace de temps ? »

3. Ed. Bédier, p. 365, v. 2332 s.

4. *L. c.*, p. 374.

tique, aucun entretien avec Thessala. » En effet, ce serait tout à fait invraisemblable dans un roman ordinaire. Mais l'auteur de *Cligès* n'a pas voulu priver ses lecteurs d'une longue et belle complainte, semblable à celle qu'Iseut avait fait entendre sur le corps inanimé de Tristan. Et pour que Cligès pût traverser ce quart d'heure de désespoir, il fallait qu'il eût des raisons sérieuses de croire à la mort réelle de son amie. Les vers 6238-65 de *Cligès* — c'est triste à dire, mais la chose me paraît incontestable — n'ont été composés et introduits à cet endroit du roman que pour faire pendant aux vers 3083-3113 du *Tristan* de Thomas.

Il me paraît inutile de relever d'autres passages parallèles, quoiqu'il y en ait encore quelques-uns d'intéressants à signaler. Gaston Paris a déjà parlé du cheveu d'or [1] et du jeu de mots sur *amare*, *amarum* et *mare*, dont il a très finement revendiqué la paternité pour Thomas [2]. Le trait du cheveu d'or est significatif, précisément parce que Thomas, qui remémore la poétique histoire des deux hirondelles, la rejette comme invraisemblable et insensée [3]. Chrétien a bien l'air, ici, de vouloir corriger celui qu'il imitait. Pourquoi bannir ce cheveu blond du récit? Qu'on le lui donne; il saura, en le faisant coudre dans une chemise, à côté de fils d'or, en faire un usage aussi raisonnable que poétique! Le jeu de mots d'*amare* était fait pour lui plaire; ses lecteurs se seraient plaints s'il les en avait privés. Mais, sans parler du petit contresens qu'il fait sur *amarum* et que Gaston Paris a justement relevé, « ce n'est plus, chez lui, qu'un jeu d'esprit qu'il fait lui-même et qui ne sert à rien [4]. »

N'y aurait-il pas aussi une allusion désobligeante à la conduite de Tristan qui, en Bretagne, s'était épris, « pour le nom et pour la beauté » d'Iseut, aux blanches mains [5], dans la question que Fénice adresse à Cligès lorsqu'il est revenu de son voyage en Bretagne, à savoir, s'il avait peut-être aimé quelque

---

1. *L. c.*, p. 354.
2. *L. c.*, p. 355.
3. Ed. Bédier, p. 110 : « On lit de Tristan qu'une hirondelle s'en vint de Cornouailles en Irlande, qu'elle y prit un cheveu de femme pour faire son nid..... Certes, l'histoire se fourvoie ici, le conte bavarde à tort et à travers. »
4. Gaston Paris, *l. c.*
5. Ed. Bédier, p. 258.

dame ou quelque pucelle dans ce pays, et dans la franche réponse du jeune homme : « j'amai de la, Mais n'amai rien qui de la fust »[1] ? Et si Chrétien a fait de Fénice la fille de l'empereur d'Allemagne, — ce qui amène Cligès dans ce pays, où il trouve l'occasion d'accomplir des actes de loyauté et de prouesse, — ne pourrait-on pas y voir un souvenir des voyages de Tristan, au cours desquels lui aussi avait visité l'Allemagne et servi l'empereur de ce pays[2] ?

Je m'arrête. Une fois lancé sur cette piste on risque un peu de vouloir trouver partout des passages parallèles ou des corrections[3]. Chrétien — M. Wilmotte l'a très ingénieusement démontré[4] — rappelle dans plus d'un passage, d'autres poètes encore que les auteurs de *Tristan*. Il avait en outre, pour trouver d'intéressants détails et pour relier entre elles les données prises ailleurs, les ressources de sa propre imagination, son talent de romancier.

---

1. *Cligès*, v. 5172 s.

2. Il est vrai que M. Bédier, *l. c.*, p. 254, doute fort que l'Allemagne ait été comprise dans l'itinéraire de Tristan tel qu'il se trouvait chez Thomas. Il y aurait là, chez Gottfried (le seul qui cite l'Allemagne, siège de l'empire romain ; la *Saga*, parle du « prince et empereur de Rome ») une « fausse interprétation » des « Romains » (les Romains fabuleux de Gaufrei de Monmouth et de Wace) dont avait parlé le poète français. La démonstration de M. Bédier est ingénieuse. Mais il reste toujours possible que l'empereur d'Allemagne ait été cité par Thomas aussi parmi les maîtres éphémères de Tristan. La mention faite de l'Allemagne dans *Cligès* ne peut-elle pas être considérée comme une indication dans ce sens ?

3. Il ne faut pourtant pas négliger les petites choses. Gaston Paris, qui n'a pas cherché beaucoup de rapprochements entre les deux romans, en signalait un, à la fin de son article (*l. c.*, p. 655, n. 2), qui n'a toutefois pas grande importance : « Quand Tristan part pour l'Ermenie, Marc lui donne des armes et lui offre de choisir entre ses chevaux, exactement ce que fait Alis avec Cligès quand celui-ci part pour la Bretagne. » Il y aurait, je crois, beaucoup de points de rapport et de ressemblance à relever entre Rivalen, le père de Tristan, et Alexandre, le père de Cligès, entre autres le désir de visiter un pays étranger et de « connaître les chevaliers renommés en terre lointaine » (comp. Thomas, dans l'éd. Bédier, p. 6, avec *Cligès*, v. 150 s.), et la largesse (Thomas, *l. c.*, p. 2, *Cligès*, v. 186 s.). Alexandre a les mêmes vertus que Rivalen ; seulement.... il n'a pas sa *desmesure* (Thomas, *l. c.*, p. 2, etc.).

4. *L'Évolution du Roman français aux environs de 1150*, Paris, 1903 (voyez le compte rendu de M. Jeanroy, *l. c.*).

En réunissant tous les traits que nous venons de signaler, et en donnant à chacun sa valeur spéciale, on pourra, j'imagine, se faire une idée assez exacte de la composition de *Cligès*. Sous l'impression immédiate du *Tristan* de Thomas, dont il désapprouvait la tendance générale, dont la morale et la psychologie choquaient quelques-unes de ses idées favorites, dont le style lui déplaisait peut-être et qui, dans plus d'un détail, lui semblait prêter le flanc à la critique, Chrétien résolut de composer un ouvrage qui, pour les idées, en serait la contre-partie et, pour les détails, une imitation corrigée. Le hasard d'une découverte faite dans la bibliothèque de l'église Saint-Pierre à Beauvais, ou le souvenir de lectures déjà anciennes, lui fit rencontrer l'histoire de la feinte morte, dans laquelle l'amant était le neveu d'un empereur, comme Tristan était le neveu du roi Marke, l'amante, la femme de ce prince, comme Iseut. Aussitôt, il y vit deux choses : l'identité du point de départ et le « merveilleux » dénouement. Il n'aurait qu'à changer la fin en rapport avec ses idées et avec le caractère qu'il se proposait de donner à ses personnages, pour broder sur ce canevas le roman qu'il s'agissait d'opposer à *Tristan*. Les données du poème de Thomas, d'autres réminiscences littéraires, et son talent de « trouveur » et d'écrivain devaient faire le reste.

Cligès est donc, à mon avis, une œuvre de controverse et d'émulation littéraire, très intéressante à ce point de vue, d'autant plus qu'il nous permet de suivre de très près la composition de l'ouvrage et d'y reconnaître, mieux que dans les autres romans de Chrétien, l'esprit de l'auteur, sa façon de travailler, l'usage qu'il fait de ses sources, ses procédés artistiques et la nature spéciale de son ingéniosité.

Toute étude de la personne, du talent, de l'œuvre de Chrétien devra prendre pour base une analyse minutieuse de *Cligès*. Que ce roman ne soit pas le meilleur de ses ouvrages, qu'il l'ait composé un peu hâtivement (il y reste, malgré tout, quelques incohérences et quelques contradictions), cela n'empêche pas que nulle part ne se révèle plus clairement que dans *Cligès*, le moraliste, le psychologue, l'artiste — ajoutons, le plagiaire — qu'a été Chrétien de Troyes [1].

---

1. Nous avons laissé la question chronologique de côté. Au reste, si notre démonstration est juste, dans son ensemble, il en résulte d'une façon incon-

Cette conclusion se heurte, en apparence, à deux faits, que je ne prétends pas examiner ici à fond, mais dont on me permettra cependant de dire deux mots.

Le premier est la composition de la *Charrette*, une glorification brillante de l'amour adultère, par un poète qui tenait à ne pas séparer l'amour du mariage et qui venait de combattre vigoureusement l'idée du partage. On pourrait ajouter que le rôle donné, dans ce nouveau roman, à la reine d'Angleterre, la femme du roi Artu, n'a pas le moindre rapport avec celui qu'elle joue dans *Cligès* et est en contradiction formelle avec les conseils honnêtes qu'elle y donne à Alexandre et à Soredamors [1].

Pour ma part, j'inclinerais à chercher la solution du problème dans le sens indiqué par M. Foerster. Chrétien tient trop à faire ressortir, dans le prologue de la *Charrette*, qu'il n'a d'autre part à la composition de cet ouvrage, dont « matiere et sen » lui ont été fournis, que celle d'y avoir mis sa « painne » et s'« antancion » pour qu'il ne soit pas permis de le prendre au mot et de traduire ces expressions dans le sens, non seulement d'un honneur qu'il décline, mais aussi d'une responsabilité qu'il préfère ne pas assumer. Et s'il a laissé à un confrère le soin de terminer l'ouvrage, il n'est pas défendu d'admettre — bien que cette interruption de l'œuvre commencée puisse avoir eu une cause accidentelle, un départ, une maladie — que Chrétien a traité un peu à contre-cœur un sujet qui, par un côté du moins, ressemblait trop à celui de *Tristan* [2].

Le second fait qu'il s'agit de mettre d'accord avec mes conclusions, est la mention faite, par Chrétien, dans son prologue de *Cligès*, d'un poème écrit par lui et dont le sujet était *Del roi Marc et d'Iseut la blonde*. J'avoue que je n'ai jamais pu voir dans ce titre le synonyme exact de *Tristan*. Pourquoi —

---

testable que *Cligès* est postérieur au *Tristan* de Thomas et qu'il a suivi ce romande très près.

1. Voyez plus haut, p. 472.

2. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que la « matière » contenait de nombreux éléments faits pour tenter le talent d'un si habile et brillant conteur, et que l'analyste subtil des sensations de l'amour pouvait, sans se compromettre ou sans se contredire, étaler dans plus d'une page la même virtuosité qu'il avait déployée dans *Cligès*.

d'autres l'ont dit depuis longtemps — Chrétien, s'il avait voulu identifier son poème avec un roman sur les amours de Tristan et Iseut, n'a-t-il pas substitué le nom de l'amant à celui du mari ? La mesure du vers n'offrait pas la moindre difficulté. On se rappelle que Gaston Paris était disposé à voir dans cet ouvrage antérieur de Chrétien un poème épisodique dans lequel le poète aurait traité un détail du grand sujet [1]. Pour moi, je serais tenté d'attacher quelque importance au fait que, dans *Érec* (qui doit se rapprocher chronologiquement de cet ouvrage perdu), l'auteur, sans compter qu'il insiste jusqu'à deux fois sur l'infériorité d'Iseut comparée à Énide [2], signale expressément la substitution de Brangien à sa maîtresse, dans la nuit de noces [3], et je me demande si le principal sujet de l'ouvrage perdu n'a pas été le mariage d'Iseut et sa vie à la cour de Tintagel. Dans ce roman, épisodique ou non, le beau rôle aura été pour le roi. Compris de cette façon, le petit poème *De Marc et d'Iseut* pourrait être considéré comme un premier essai dans le genre dont *Cligès* est devenu l'œuvre capitale, une première tentative pour opposer un ouvrage écrit selon ses idées personnelles à la matière de *Tristan* qui lui déplaisait. Cet ouvrage aura été écrit à l'époque de la première apparition de la matière de *Tristan* dans la littérature française, avant le roman de Thomas. Ce dernier poème ayant donné un nouvel intérêt et une nouvelle vogue au sujet pour lequel Chrétien n'avait pas caché son antipathie, le poète champenois aura été amené à développer davantage sa critique et à opposer au nouveau et brillant *Tristan* qui venait de paraître l'histoire de Cligès et de Fénice.

J'avoue que c'est là une pure hypothèse [4], qui a cependant pour elle la donnée d'un titre, quelques allusions dans *Érec* et le

---

1. *L. c.*, p. 301 s.

2. Les expressions sont assez fortes (n. 424 : auprès des cheveux d'Énide, le blond des cheveux d'Iseut n'était *rien du tout* ; v. 4946 : Iseut aurait fait l'effet d'être *sa servante*), trop fortes, dirait-on, pour un poète qui venait de célébrer l'histoire d'Iseut et de son amant.

3. *Érec et Énide*, v. 2076 s.

4. Elle me paraît plus admissible, en tout cas, que la thèse de M. Foerster, d'après laquelle Chrétien aurait composé trois fois dans sa vie un roman qu'il se serait ensuite repenti d'avoir écrit. La brochure de M. Wilmotte contient, à la p. 66, l'indication vague d'une autre hypothèse que

fait que ce premier « Anti-Tristan » s'est perdu sans avoir laissé la moindre trace. Espérons que, de la poussière de quelque bibliothèque, sortiront encore un jour quelques pages de ce *Marc* perdu, qui permettront de résoudre dans toutes ses parties une question qui n'est pas l'une des moins intéressantes de l'histoire littéraire du moyen âge.

A. G. Van Hamel.

---

nous pourrions peut-être nous attendre à voir développer par ce savant ingénieux... s'il ne restait pas si convaincu (*l. c.*, p. 67) de la postériorité du *Tristan* de Thomas. Chrétien, ayant écrit lui-même un *Tristan* « qui eut peu de succès » et voyant Thomas conquérir tous les suffrages par un roman sur un sujet que lui-même « avait mal réussi » à traiter, aurait écrit *Cligès* par dépit, pour se venger de cette victoire d'un rival. Seulement, on ne voit pas pourquoi, dans ces conditions, il aurait mentionné *Del roi Marc et d'Iseut la blonde* et ravivé ainsi le souvenir d'un échec qu'il avait tout intérêt à faire oublier.

LE SONGE VERT

Le curieux poème que nous publions aujourd'hui, pour tenir une promesse faite depuis plus de vingt ans[1], a été signalé pour la première fois par M. P. Meyer dans le manuscrit de Spalding, dont il a donné la description dans le tome V de la *Romania*, p. 2 et suiv., 61 et suiv. Aux indications bibliographiques étaient jointes deux citations : les vers 1-59 et les vers 1800-1808[2]. Quelques années après, M. Couderc en signala une seconde copie dans le ms. de la Bibliothèque de Clermont, coté aujourd'hui n° 249, dont il inséra une description détaillée dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français* de 1889. Ce manuscrit, dont nous avons pris copie, nous a permis, bien que fautif et incomplet, de donner un texte lisible de cette œuvre, qui, malgré les longueurs et la faiblesse du style, n'en offre pas moins un réel intérêt pour l'étude de l'amour courtois au XIVe siècle, et contient d'ailleurs certains passages qui dénotent un esprit ingénieux et observateur[3]. Le poème se compose (en comptant les vers 157, 1454, 1646 et 1664, qui manquent aux deux manuscrits) de 1822 vers octosyllabiques à rimes plates.

---

1. La difficulté de tirer du ms., que l'on croyait alors unique, un texte lisible a été la première cause de ce long retard. Plus tard, quand le ms. de Clermont a été signalé (1889), des occupations multiples nous ont empêché de consulter ce ms., ce que nous n'avons pu faire qu'au cours de l'année dernière.

2. C'est par erreur que ces vers sont donnés comme les derniers du poème : il y en a encore 14 autres.

3. Voyez, par exemple, les vers 1298-1325, où l'auteur indique le moyen de reconnaître si l'on est aimé de celle qu'on aime.

On ne peut comparer le *Songe vert* à aucun des poèmes français ou provençaux composés au XIIIe siècle ou aux siècles suivants, si ce n'est pour les abstractions personnifiées qui forment la cour de la « Reine d'amours ». On ne trouve, par exemple, la forme du songe ni dans la *Cour d'Amour* du ms. de Cheltenham (provençal)[1], ni dans le *Château d'Amour* (provençal)[2], ni dans la *Complainte d'Amour* du ms. de La Clayette (français)[3], œuvres du XIIIe siècle, ni dans la *Pipée ou Chasse du dieu d'Amour* (1509) et le *Séjour d'honneur* (1524) d'Octavien de Saint-Gelais. La *Visione di Venus* (XVe siècle)[4], à laquelle conviendrait mieux le titre de *Visione d'Amore*, a, il est vrai, cette forme, mais le sujet est bien différent : il s'agit tout d'abord du jeune dieu d'amour qu'on représente assis sur un trône avec, à ses côtés, *Gentillesse* et *Courtoisie*, et devant, les sept vertus principales, sept autres vertus et les sept arts représentés par de jeunes femmes, puis du triomphe de l'Amour, qu'accompagne une dame et devant qui s'inclinent les hommes et les femmes célèbres de la Fable et de l'Histoire, de la Chevalerie et de la Poésie romanesque.

I. MANUSCRITS

A. — MANUSCRIT DE CLERMONT = *C*

Bibl. munic. 249. — Ce manuscrit, en papier, a été longuement décrit par M. Couderc dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français* de 1889, mais nous croyons devoir donner ici quelques détails complémentaires concernant notre texte.

Le ms. est en fort mauvais état de conservation : un certain nombre de feuillets sont rongés, par exemple les feuillets 51,

---

1. Voy. notre édition dans *Revue des l. rom.*, 1881, et le tirage à part corrigé, Paris, Maisonneuve et Cie, 1882.

2. Voy. Ant. Thomas, *Annales du Midi*, I, 183 et suiv.

3. Voy. P. Meyer, *Notices et extraits des mss.*, t. XXXIII, 1re partie, n° 32.

4. Voy. A. D'Ancona, *Giornale di filologia romanza*, I, 111-118.

52, 53 et 54 de la pagination nouvelle [1], effectuée sans doute lors de l'entrée du ms. à la Bibliothèque [2]; d'autres ont été arrachés, un après le f° 81 et les 11 derniers du ms. ; enfin d'autres, lacérés aussi, ont conservé cependant une partie du texte : ce sont les f°s 51 v° (10 vers du bas perdus à gauche), 52 v° (11 vers du bas perdus à gauche), 53 r° (11 vers du bas perdus à droite), 53 v° (11 vers du bas perdus, 7 complètement, 4 pour la partie droite), 54 r° (2 vers ont perdu quelques lettres à droite), 54 v° (2 vers du haut et 11 du bas perdus à gauche), et 81 r° (21 vers du haut perdus à droite, déchirure oblique), dont le v° n'a plus que du blanc [3].

La copie du *Songe vert* s'étend du v° du f°.j. (f° 50 du foliotage récent) au v° du f° xxxiiij (f° 82 du même foliotage) inclusivement. Le feuillet disparu après le lambeau coté actuellement 81 correspondait au f° xxxiij ancien. Des onze feuillets arrachés après le f° 82 actuel, le premier contenait la fin du poème, qui est perdue, du v. 1789 au v. 1822. Il manque encore à ce ms. les vv. 1642-1734, qui correspondent au bas du r° du f° xxxij, au v° de ce même f° et au f° xxxiij.

Il faut observer de plus le déplacement des vv. 583-668, placés après le v. 870, et des vv. 669-870, placés après le v. 975 (le v. 976 manque). L'ordre observé est le suivant : 1-582, 871-975 (976 manque), 670, 669, 671-870, 583-668, 978, 977 et 979 et suiv. Ce déplacement existait déjà dans le modèle de *C*, car les coupures se trouvent toutes au milieu d'une page. Le scribe a reconnu le manque de suite après le v. 870 et l'a indiqué par cette mention en marge : *icy fault*, mais n'a pas su retrouver le point de suture.

Il est bon de noter qu'un des possesseurs du manuscrit (au

---

1. Le *Songe vert* a aussi une pagination ancienne de *.j.* a *.xxxiiij.* ; mais cette pagination n'est sans doute pas l'œuvre de celui qui a transcrit le poème, mais de quelqu'un qui a voulu en souligner l'importance. En effet, le *Songe vert* ne commence qu'au v° du f° *.j.* (= 50 nouveau); le r° est occupé par le dernier couplet de la pièce précédente et par un certain nombre de maximes et d'adages de diverses mains, destinés à utiliser les blancs et pour lesquels nous renvoyons à la notice de M. Couderc.

2. Par échange avec M. Delalo, président du tribunal civil de Mauriac (Cantal). M. Delalo a occupé ce poste de 1847 à 1857.

3. Pour le détail, voy. aux *Variantes*.

xve siècle?) avait placé en haut du f° vj r° cette mention : *iste liber est nobilis*.... Malheureusement le nom a été plus tard couvert d'encre sur une longueur de quatre centimètres, et nous ne croyons pas qu'on puisse aujourd'hui en rien découvrir en usant de réactifs, car l'écriture semble avoir été préalablement lavée.

Le ms. a été écrit dans un pays de langue d'oc, comme le montrent : 1° l'emploi à peu près constant de *lh* pour *l* mouillée (cf. *velh* 381, 419, 444, 586, 678, etc., *desconselhiee* 179, *conselh* 397, *mervelh* 398, *orgolh* 1311, etc., *falhausse* 609, etc.,) et de *-atge* = *-age* (cf. 63, 64, 127 *doumatgeuse*, 284 *doumatgable*, 375, 376, 441, etc.); 2° des exemples isolés de *nh* pour *n* mouillee (cf. *besonh* 446, 1485, *covienhe* 883, *avienhe* 884) et de *a* atone pour *e* non seulement à l'intérieur des mots (*firmament* 265, *entramettre* 336, *fondaresse* 513, *gouvernaresse* 514, *contradiray* 995), ce qui pourrait tout aussi bien appartenir à l'Ouest[1], mais à la fin (*terra* 215, *amera* 705, *boista* 763, *tourna* 1016, *frisqua* 1084); 3° enfin, et surtout, la graphie *aou* pour *au*, dont il y a cinq exemples : *baoudour* 4, *faoulx* 7, *faoult* 1163, *vaout* 1164, *vaoult* 1250[2].

La date que lui a assignée M. Couderc, commencement du xve siècle, semble assurée par l'écriture et la graphie. A ce dernier point de vue, voici deux particularités intéressantes : *h* intercalé entre *e* et *u* : *vehu*, *repehu*, *etc.*, cas où *S* écrit *ve* pour *u* : *vewe* = *veüe*, *mewes* = *meüz* 1714; *z* pour *s* à la finale de l'imparf. de l'indic. ou du conditionnel 2e pers. sing. : *estoiez* 637, *faisoiez* 638, *seroiez* 672 (cf. *croiez* 671)[3] (de même et plus souvent dans *S*); *vous* pour *voz*, *vos*, adj. possessif (cf. 370,

---

1. La forme *davant* = *devant*, que l'on trouve dans ce ms. aux vers 1152 et 1433 (mais *devant* 930, 1498), prevoque la même observation.

2. *Labaour* pour *labour* 85 est une simple distraction. Il faut sans doute y joindre *ount plus* 235, dans une proposition proportionnelle, qui est provençal (*ont*, *ond* en français signifie « où »).

3. Il faut noter que ces mots sont à la fin du vers, ce qui peut faire croire, du moins pour *C*, que le *z* n'est qu'un ornement, comme dans plusieurs autres manuscrits ; car il y a, pour ce manuscrit, des exemples nombreux de *s* à l'intérieur du vers.

429, etc.). — *Eus* 1re pers. sing. parf. de *avoir*, forme constante (écrit ordinairement *eusse* dans *S*, et *y* pour *i*, fréquent non seulement à la fin, mais encore à l'intérieur des mots (de même dans *S*) sont des graphies communes aux dates de nos deux manuscrits.

B. — MANUSCRIT DE SPALDING = *S*

Ce manuscrit se trouve actuellement au Musée britannique[1]. Il est longtemps resté à Spalding, chez le Rév. Ed. Moore, (aujourd'hui décédé), à la garde de qui l'avait confié son propriétaire, M. Maurice Johnson, d'Ayscough Fee Hall (Spalding, Lincolnshire), et c'est là que nous pûmes prendre copie du *Songe vert*, en même temps que du *Roman de Thèbes*, édité depuis par nous pour la *Société des anciens textes français* (1890). Pour la description générale de ce ms., nous renvoyons à la *Romania* V, 2 et suiv., et à la Préface de notre édition de *Thèbes*, p. XVIII-XX, nous contentant de rappeler que le *Songe vert* y occupe les fos 227 et suiv. jusqu'au fo 236 vo, col. 2. Notre poème n'est pas du même scribe anglais qui a écrit, vers le troisième tiers du XIVe siècle, le reste du ms., et en particulier le *Roman de Thèbes*. Il offre, il est vrai, à peu près les mêmes particularités de graphie que nous avons signalées pour ce poème : *au* pour *a* devant *n* + consonne ; *e* et *ie* confondus (cf. *nee*: *justicie* 201, où *C* donne *adobee*, etc.) ; *e* pour *i* dans *soffrer*; *e* ajouté ou supprimé après une consonne à la fin du mot; *ou* pour *o* fermé devant *n* + consonne ; *ius* pour *us* (*plius*, *sius*, etc.)[2], *ce* pour *c* doux devant *a*, *o*; *qe* pour *qui*, fréquent, etc.; *ad* pour *a*, 3e pers. sing. de l'indicatif présent de *avoir*; *ff* pour *f* à l'initiale ; *rr* pour *r* au futur et au conditionnel. Mais celui qui l'a écrit connaissait beaucoup moins bien le français, comme le prouve le nombre considérable de mots estropiés et de vers

1. Add. 34114; voir *Romania*, XXI, 473.

2. L'*i* est simplement destiné, comme dans la plupart des mss. écrits en Angleterre, à indiquer la prononciation aiguë de l'*u*, prononciation que l'on savait être différente de celle de l'*o* fermé (*u* anglo-normand). Cf. Vising, *Étude sur le dialecte anglo-normand au XIIe siècle*, p. 72-3. Nous préférons écrire *ius* (non *uis*), parce que notre scribe écrit ordinairement un peu à droite l'accent qui, dans beaucoup de mss., correspond à notre point sur l'*i*.

faux qu'on y rencontre[1]. Signalons, de plus, *aun* pour *an* et *je* pour *e* moins fréquent, et les formes *ennoi* 285, *ennoy* 130, 192, *ennoie* 220, *ennuye* 120, employées au début pour *ensi*, que le scribe écrit ensuite correctement (cf. 468, 479, 599, etc.), ou remplace par *auxi* 765 (seul exemple noté), ou plutôt par *auxi* 287, 379, 656, 705 (où nous avons écrit *En si*), etc., sans doute par confusion avec *ausi*, *aussi*.

Les deux manuscrits, quoique assez différents pour les leçons et la graphie, ont cependant quelques fautes communes qui pourraient faire songer à une communauté d'origine éloignée. Nous avons relevé *vous* pour *bons* 498 *CS*, *Ge my* 25 *C*, *Je moy S* pour *gemi*, *pense* 837 *S* (*puce C* avec sigle sur l'*n*), *De dous* 1323 *CS*.

II. ÉTUDE SUR LA LANGUE

Voici maintenant les renseignements que donnent les rimes et la mesure des vers sur la langue de l'auteur.

Voyelles et diphtongues. — *E* fermé est confondu avec *è* ouvert dans des mots en *ez* (= atum, atem + s) rimant avec *près-après* : *enchantez-après* 1319, *près-montez* 1621, *forsenez-près* 1629, *loiautez-après* 391. Il faut aussi noter *pucele-cruële* 13.

En et *an* sont assez souvent confondus : *defende-grande* 663, *defense-Plaisance* 953, *obedience-lance* 997, *reverence-sovenance*, 1351 ; surtout *ent* et *ant* ou *enz* et *anz* : *tendrement-plorant* 25, *premierement-covenant* 435, *vivant-nulement* 473, *neent-restorant* 833, *maintenant-neent* 1359, *demoranz-neenz* 551, *cent-avant* 799, *odorant-fermement* 1039, *genz-percevanz* 719, *sovenanz* 931, *vaillanz-tens* 1209, *deziranz-tens* 1677.

Ie pour *iee* est assez fréquent : *fie-umelie* 1249, *lie-seignorie* 1279, *escrie* 1721, *senefie* 1049, *prisie-cortoisie* 1085, *desprisie-honie* 1635, *corrocie-mie* 1651.

---

1. Le scribe confond souvent l'*n* et l'*u*, par exemple v. 130, *douc* pour *donc*, et l'*f* avec l's longue : *fov* pour *sov* 3, *dure fort* pour *dure sort* 616, etc. La corruption du v. 122 est curieuse : le ms. donne *Car suis .iij. mil autre licour* pour *Car sanc ne nule a. l.* (*C nulle a. liqueur*, le début du vers a disparu).

I = *ei* se rencontre dans le pronom personnel *mi* (cf. 56, 156, 416, 760, 796, 906, 914, 1552, 1570, 1780), dans *otrie* (3e pers. sing. subj. prés.) 679, et dans *veïr* 1047, 1614[1]. Mais on trouve presque aussi souvent les formes franciennes : *moi* 228, 641, 837, 865, 1000, 1196; *toi* 859, 1015; *otroie* 993 (ind. 1re pers.), 1275 et 1329 (subj. 3e pers.), *otroi* (ind. 1re pers.) 1281, *otroies* (2e pers. sing. subj.) 1179.

O fermé libre, de *ō* latin, rime une fois avec *ou* provenant de *ŏ* latin + *c* : *maleüros-jous* 83. On peut se demander si cette rime n'indique pas le passage de *o*, *ou* à *eu* devant *s*. Nous n'avons pas cru cependant pouvoir écrire partout *eu*.

La confusion de *ie* avec *e* est exceptionnelle : *empirier-monter* 1257, *er* (1re pers. sing. ipf. ind.) -*sentier* 33 [2].

Notons encore *au* pour *ou* dans *vaut* (pour *vueut*) rimant avec *faut* 1164, où l'on peut aussi entendre *vaut* = valet.

Au contraire, on trouve souvent *oi* (*o* fermé = ēĭ) rimant avec *oi* (*o* ouvert + *i*) : *avoie-joie* 179, 411, *soie-joie* 603, *joie-pensoie* 691, *oie-voudroie* 381, *vois* (vado, is)- *mois* 1377, *vois-fois* 1511, 1559, *croi-enoi* 1797, *esjoi-envoi* 1811.

Consonnes. — Il n'y a à signaler que la confusion, très fréquente, de *s*, *z* : *sus-vestuz* 27, *mesfaiz-fais* 39, *sainz-certains* 141, *maz-pas* 167, *vains-ateinz* 171, etc., et l'amuïssement de l'*s* devant *m* : *dame-blasme* 322, 1232, 1502, qui remonte d'ailleurs beaucoup plus haut que notre poème, et devant *t* dans *plaist* (-*souhait*) 1278.

Déclinaison. — La déclinaison est généralement observée [3] ; cf. 15, 28, 102, 126, 212, 213, 423, 540, 1425, 1607 pour les noms et adjectifs masculins, et pour les adjectifs féminins 75,

---

1. Mais on ne trouve que *cheoïr* (cf. les rimes *recevoir* 45, *apercevoir* 115, *avoir* 1657). Il est vrai que, pour les deux derniers exemples, nous n'avons pas le contrôle de *C*, qui est perdu ; cependant rien ne prouve que l'auteur ait employé *keïr*.

2. La confusion de la forme du futur de *estre* avec celle de l'imparfait est d'ailleurs assez ancienne et se trouve un peu partout dès le XIIIe siècle, et isolément au XIIe.

3. Une preuve indirecte de l'observation de la déclinaison se trouve au v. 203, où le scribe de *C*, après avoir écrit *mon cueur*, a corrigé *mes cueurs* (*S mon corps*).

101, 294, 298, 321, 492, 612, 628, 652, 660, 684, 745, 899, 947, 1001, 1009, 1011, 1023, 1039, 1064, 1150, 1180, 1205, 1274, 1301, 1391, 1414, 1534, 1586, 1628, 1653, 1669, 1695, 1730, 1755, 1762, 1780, 1815. Le v. 675, *que c'est amors* (*-douçors*) nous semble assurer la forme postérieure en *s* pour les noms féminins de la 3e déclinaison latine : la leçon de *S qe sont amours* est moins satisfaisante. Nous avons relevé les exemples suivants d'infraction aux règles de la déclinaison : 1° Prédicat au cas régime : 396, 426, 530, 538, 545, 816, 976, 1464-6 ; 2° vocatif probablement au cas régime ; cf. *Bon Espoir-habit noir* 945. Les mss. donnent ordinairement le cas régime, non seulement dans *mon douz fils* (passim), mais aux vers 1529-30 *gentil chevalier - mon ami chier* (où la correction est facile) ; cf. cependant *compainz-mains* 1557-8, qui contrebalance 945-6 ; 3° sujet au cas régime, 648, 649 ; 4° adjectifs féminins parisyllabiques avec *e* final : *tele* 577, 1329 (cf. *telement* 340, 504, 1256, 1368, 1679), *quele* 371, 1162, *cruële* 13, *grande* 90, 664 (cf. *grandement* 813) ; avec *s* : *desloiaus* (*-maus*) 327 ; 5° en sens contraire, *pire* au cas régime 82.

Notons encore la forme syncopée du possessif adjectif *vo* 269, 1439.

Conjugaison. — La 1re et la 3e conjugaison sont confondues à l'imparfait de l'indicatif ; cf. 69, 137, 921, 933, 975, 1013. La forme *oit* à la 3e pers. du sing. est d'ailleurs assurée par la rime *droit* 1565, 1591, 1643, 1683, 1717, 1753.

L'*e* muet inorganique de la 1re pers. du sing. de l'indic. et de la 1re et 3e du sing. du subj. de la 1re conjugaison se rencontre plusieurs fois : *suplie* 1399, 1419, *otroie* 993 (indic.) (mais *otroi* 1281), *otroie* (subj. 3e pers.) 1321 et *otrie* 679 ; mais la forme régulière domine. De même à la 2e pers. sing. du subj. : *portes* 1097, 1350, *serves* 1107, 1348, *otroies* 1179.

Syntaxe et style. — Pour la syntaxe, il convient de relever :

1° la périphrase de *aler* (*vois*) avec l'infinitif pour le verbe simple (cf. 76, 133, 716, 842, 1614, 1638, 1696, 1760), ou avec le participe présent (cf. 1010, 1626) ;

2° la périphrase de *devoir* au conditionnel des deux formes avec l'infinitif (présent ou passé), à peu près au sens du verbe simple (mais avec une nuance de nécessité) :

Jo sai bien que si tel dolor
En deüssiez avoir eüe,
Que ja ceste descovenue
Ne me fust faite a si grant tort (*vv. 294-7*) ;

Car certes Dieus te devroit nuire
En toz cas, en mort et en vie,
Se en cele orsenerie
Voloies ta vie finer (*vv. 342-5*);

3° l'emploi des possessifs masculins *mon*, *son* devant un nom féminin commençant par une voyelle : *mon ame* 1195, *son honor* 69, 1137, *son amor* 1236 (correction);

4° l'emploi de *soi* pour *lui*, *li*, 309, 503, 1281.

5° l'emploi exceptionnel de l'auxiliaire *estre* aux temps périphrastiques de ce même verbe : *Que tot par vos esté seroit*, 414.

Le style est généralement diffus et parfois obscur. L'auteur fait un emploi abusif de *tres*, qu'il place fréquemment après *si* adverbe ordinairement pris absolument [1], et aussi après *plus* et devant le comparatif organique, pour former un superlatif relatif : *La plus tres bele creature* 494, *Et del tres meillor sens que j'ai* 643. Il abuse également de la copule *si* (ou *et si*), de *si que*, de *car*, des propositions consécutives dépendant l'une de l'autre, ce qui produit des phrases embarrassées et démesurément longues; de chevilles comme *sanz plus*, *sanz mentir*, *sanz jamais partir*, *certes*, *en toz cas*, et autres. On peut relever cependant quelques passages où le dialogue a de la vivacité et des descriptions qui ne manquent pas d'agrément.

Mesure du vers. — L'hiatus semble assuré dans les vers suivants: *Criembre, croire et obeïr* 440, 460 et 1117 [2], *Plus de grace et plus d'amor* 472, *Certes, ma dame, or endroit* 596, *Et pense as tres granz douçors* 676, *Plaisance al ruissel tot droit* 733 (manque à *C*), *Estoie ensi come morz* 825. Il faut peut-être l'admettre avec *S* au v. 735, *Quant ele ot fait son message*, où *C* donne

1. Par exemple, v. 129, *Languir en si tres mortel vie*. On peut rapprocher de cette construction celle de *tant* non suivi de *que* aux v. 1491-2, où l'on attendrait une proposition consécutive et où l'on rencontre à la place une proposition principale introduite par *car* : *Que por toi tant me penerai, Car certes je te reverrai* ; et celle de *si* devant *tel* 294-5 : *que si tel dolor En deüssiez avoir eüe.*

2. Le ms. *C* supprime l'hiatus en introduisant *li* devant *craindre*.

Sy tost quele ot, au v. 1071, *Acroistre et son bon renom*, où *C* donne *tout s. b. r.*, et avec *C* au v. 756, *Que tu me aïdas* (*S maydas*, *C me aidoiez*) *a faire*.

La synérèse semble d'abord assurée pour le mot *roine*, « reine » aux vers 242 et 430; cependant le v. 709 pourrait inspirer des doutes, et le v. 1365 semble indiquer que l'article doit être supprimé aux vv. 242 et 430, ce qui supprime la synérèse. Il faut peut-être l'admettre dans *border* 1726, qu'on rencontre déjà, il est vrai, dans Gautier de Coinci (1er tiers du XIIIe siècle) et peut-être dans le Châtelain de Couci (fin du XIIe); mais il vaut mieux corriger, ce qui supprime d'ailleurs l'hiatus. Au lieu de *eussiez* 900, insuffisamment assuré par suite de l'absence de *S* : nous avons écrit *aiez*, malgré le défaut de concordance du temps.

Les rimes sont ordinairement suffisantes. Exceptions : *feïsse-guise* 985, *amors-vos* 1365.

III. — DATE ET LIEU D'ORIGINE

Le poème offre au début un passage qui peut nous aider à le dater. Voici ce passage, dans lequel l'auteur désigne l'année où il eut le songe qu'il raconte :

En l'annee de Dieu maudite
Que fu la grant mortalité
Que maint cuer a desconforté,
Afflite, pleine de tristor,
Dont maint plaint et sospir et plor
Covient faire a mainte pucele, —
S'en font grief complainte cruële
Maint bon chevalier orphelin
Por la Mort, que met al declin
Tote lor joie et lor amor, —
Après cel tens plein de tristor,
Droitement en tens de pascor,
Un matin, dès le point del jor,
Me levai d'un lit ou j'estoie (*vv. 8-21*).

Il y a là sans doute une allusion à la peste noire, qui, apparue en Provence en novembre 1347, arriva à Paris et dans le nord de la France au printemps de 1348 et ravagea ensuite l'Angleterre et l'Allemagne. L'état relatif de conservation de la conjugaison et surtout de la déclinaison nous avait d'abord fait

songer à la peste de 1270, dont mourut saint Louis à Tunis : mais, outre que cette peste s'étendit très peu en Occident et frappa moins les esprits que celle qui sévit au milieu du siècle suivant, nous nous sommes définitivement rangé à l'avis de M. P. Meyer[1], qui place le poème vers 1348, sans doute par cette considération que la déclinaison s'est conservée beaucoup plus tard dans le Nord, qui est, nous allons le voir, la patrie de notre texte.

En effet, les principaux traits linguistiques relevés plus haut appartiennent à la Picardie : par exemple, la confusion de *s* et de *z*, de *oi* avec *o* fermé et de *oi* avec *o* ouvert, *ie* pour *iee*, *veïr* pour *veoir*, *vaut* pour *veut* (?), *mi* pour *moi*, *vo* possessif (*en* confondu avec *an* appartient également à la Champagne). Mais le mélange de formes franciennes semble indiquer une région voisine de l'Ile de France. Pour cela et à cause des rimes *en-an*, nous opinerions pour le nord-est de l'Ile de France ; mais on comprendra que nous ne nous hasardions pas à préciser davantage.

Notre édition critique est naturellement basée sur l'étude linguistique du poème. Nous avons été assez souvent embarrassé pour la graphie à adopter, étant donné que les mss., surtout *S*, offraient des traces nombreuses de graphie archaïque. Nous avons cru en somme ne pas devoir négliger ces indices. Ainsi nous avons écrit *o*, non *ou*, aussi bien à la tonique qu'à l'atone ; *jo*, *ço* (non *je*, *ce*), à cause de *jeo*, *ceo*, ordinairement ainsi écrits dans *S* (cf. pour *jeo* 220, 225, 227 (mis pour *j'*), 279, 300, etc., et pour *ceo*, 142, 162, 279, etc.); *oi* 1re pers. sing. parf. de *avoir*, à cause de *os* 79 *C* (*eusse S*), 940 *C* (*eusse S*) (ailleurs *eus* dans les deux ms.); *s* ou *z* suivant l'étymologie, parce que les deux ms., surtout *S*, ont un certain nombre de mots écrits régulièrement avec *z*; *volenté*, *volentiers*, à cause de *voulenté* 1155 *C*, *volente* 1441 *C* ; *plein*, à cause du v. 149 *S* (partout ailleurs les deux mss. ont *plain*) ; *poüsse*, 1re pers. du subj. impf. à cause de *pohusse* 336 *S* ; *que* sujet féminin, à cause des vers 10 *S*, 16 *CS*, 403 *CS*, 510 *C*, 529 *C*, 595 *CS*, 921 *CS*, 1076 *CS*, 1142 *CS*. Nous rétablissons, de plus, la forme du cas sujet au vocatif, sauf dans l'unique exemple où le cas régime est assuré par la rime, v. 945.

---

1. Voy. *Romania*, V, 61.

En un mot, nous adoptons les graphies du francien et les graphies du XIIIe siecle, toutes les fois qu'il y en a des traces dans les mss. Nous ne nous dissimulons pas ce qu'il y a d'arbitraire dans ce procédé, étant donné que l'auteur devait employer tour à tour la graphie archaïque et celle de son temps ; mais dans l'impossibilité d'arriver à la certitude avec des mss. notablement postérieurs, il nous a semblé préférable d'employer la graphie ancienne, toutes les fois que les rimes ne la contredisaient pas. C'est le cas pour *maleüros* rimant avec *jeus* 83, où nous n'avons pas osé écrire *jous*, forme évidemment disparue au milieu du XIVe siècle. Pour les mots en *oi* = ē ĭ latins, la confusion avec les mots en *oi* = aŭ + i indique nettement que l'ancienne forme francienne en *ei* a disparu, et de plus que notre texte n'est ni normand ni originaire de l'Ouest.

LE SONGE VERT

Après lonc tens ço que j'avoie
Pris congié de trestote joie,
Sanz espoir d'avoir nul retor
Jamais en joie n'en baudor, 4
Sur toz pleins d'ire tenebrose,
Par fortune maleürose,
Que m'ot rendu son faus merite,
En l'annee de Dieu maudite 8
Que fu la grant mortalité
Que maint cuer a desconforté,
Afflite, pleine de tristor,
Dont maint plaint et sospir et plor 12
Covient faire a mainte pucele, —
S'en font grief complainte cruële
Maint bon chevalier orphelin
Por la Mort, que met al declin 16
Tote lor joie et lor amor, —
Après cel tens plein de tristor,
Droitement en temps de pascor,
Un matin, dès le point del jor, 20

Titre : Le Songhe vert *C*, Ci comence le sounge vert *S* — 1 long *C*, longe *S* ; temps ce *CS* ; qe *S* ; jauoye *C* — 2 trestoute *C*, trestout *S* — 3 Sans *C* ; retour *CS* — 4 an *C* ; baoudour *C*, baudour *S* — 5 tous *C*, toux *S* ; plain *S* ; dirour *C*, dure *S* ; tenebreuse *C*, tenebruze *S* — 6 fourtune *C* ; malheureuse *C*, malereuse *S* — 7 Qi *CS* ; faoulx *C*, falx *S* — 8 lan *S* ; maldite *CS* — 9 Qe *S* — 10 Qui *C*, Qe *S* ; ha *C*, ad *S* ; desconfourte *C* — 11 Afflitte *C*, Afflige *S* ; tristours *C*, tristour *S* — 12 souspirs et plours *C* ; soi p. sospire et plour *S* — 13 Convient *C*, Coment *S* — 14 Sy *C* ; Si en f. g. complaint *S*, cruelle *C* — 15 cheualer *CS* ; horphelin *C* — 16 Pur *CS* ; qe *CS* ; mette *S* ; au *C*, a *S* — 17 Toute *C*, Tout *S* ; leur *C*, lour *S* ; ioye *CS* ; leur *C*, lour *S* ; amour *CS* — 18 Appres *S* ; En celluy *C* ; temps plain *CS* ; tristour *C*, dolour *S* — *S ajoute ces vers (?) inintelligibles* : I. deux triste de sospire Maint en lautre deste — 19 temps *CS* ; pascour *C*, pastour *S* — 20 Qi m. de la *S* ; du *C*

Me levai d'un lit ou j'estoie,
Ou certes mainte nuit avoie
Assez povrement reposé,
Maint plaint ploré et dolosé, 24
Gemi, sospiré tendrement,
Si me levai tost en plorant.
Et si tost com fui levez sus
Et de mon habit noir vestuz, 28
Ensi come il m'apartenoit,
Com cil en qui del tot estoit
Tote joliveté faillie,
Sur toz pleins de melancolie, 32
M'en alai hors de la ou ier,
Et si me mis en un sentier
Droit contreval une riviere,
Puis si fiz a Dieu ma priëre 36
Et mes petites oreisons,
Que par sa grace vrais pardons
Me fust donez de mes mesfaiz,
Si qu'il li pleüst que le fais, 40
L'enui, la peine et la dolor,
L'anguisse, l'ire, la tristor
Que me covenoit sostenir
Me donast par son douz plaisir 44
En paciënce recevoir,
Si qu'il ne me laissast cheoir
Par nul cas en desesperance,
Mais que la mort sans delaiance 48
Me vousist doner cortement,
Si qu'il m'ostast del grief torment
Ou jo estoie et de l'esmai.
Atant mes oreisons finai, 52
Si m'en alai sanz nul mot dire,
Pleins d'enui, de dolor et d'ire,
Tant qu'en un vergier m'embati.
Lors regardai tot entor mi, 56
Si vi le soleil reluisant
Desur l'erbe resplendissant
Et l'air net et cler et serein,
Et puis si oï tot a plein 60
Criër assez oisillons gais
Motez, chansonetes et lais,
Chescun selonc son droit langage.
Lors me començа la grant rage 64
Que si lonc tens tenu m'avoit,
Si qu'a poi que ne me partoit
Li cuers del ventre de dolor,
Quant jo vi que si grant baudor 68

---

21 leuay *CS*; du *C* — 22 *manque à S*; sertes *C* (*graphie ordinaire*) — 24 Mes tous jours plaint et d. *C* — 25 Ge my *C*, Je moy *S*; souspire *C*, suspire *S* — 26 Lors *C* — 27 come *S*, que *C*; fuy *C*, fu *S* — 28 vestus *CS* — 29 Ainsy *C*, Auxi *S*; appartenoit *C* — 30 Come celui *S*; ou *C*; de *S*, du *C* — 31 Tout i. faille *S* — 32 Auxi plain *S*; mer en colie *C*, malencolie *S* — 33 sanz delaier *C*; er *S* — 34 Tout droittement par *C* — 35 Tout *C*; countre val un *S* — 36 Si filz lors *C*; fis *S* — 37 oreysons *S*, oroisons *C* — 38 verrai *S* — 39 donc *S* — 40 Sy come les puys auoir fais *C* — 41 le paine *S*; Et toute la paine et dolour *C* — 42 le ire le *S*, lenuy la *C* — 43 Que il me couient soust. — 44 douce *S*, dolz *C* — 45 plaisance resceyuer *S* — 46 laist chaier *S* — 48 morte *S*; cans *C* (*forme ordinaire*) — 49 voulcist *C*, voloit *S* — 50 montast *S*, moustast *C* — 51 jestoie *S* — 52 oraisons *C*, orysons *S* — 54 Plain dennuye de d. et de i. *S*, Ainsy pansis et touz p. dire *C* — 55 que en vn pre je *C*, qen un vergere ie *S* — 56 regarday *CS* — 57 Et le *S*; solail *C*; relusant *S* — 58 Desseur *C* — 59 clere et net *S* — 61 Gyer *S*, ouysellons *C* — 62 Notes chaunsons *S* — 65-74 *n'ont que la fin du vers dans* C, *par suite d'une déchirure.*

Et si grant noise demenoient
Les besteletes, que n'avoient
En eus reison n'entendement,
N'onques en nul jor nulement 72
N'avoient chose deservie,
Por quoi si tres joiose vie
Deüssent tel joie mener.
Et puis si me vois porpenser 76
Coment, puis que j'oi conoissance,
Ai mis cuer et cors et puissance,
Desir, voloir et quant qu'avoie,
Por quoi je poüsse a la joie 80
Venir que vrais amanz desire,
Et maintenant, come al plus pire
Qui soit et plus maleüreus,
M'estoit si bestornez li jeus 84
Que, non contrestant mon labor,
Me covenoit en grief dolor
Languir toz jors sanz nul espoir
D'aucune joie recevoir. 88
Et quant j'oi longement pensé
A la grande maleürté
Que Fortune m'avoit donee,
Alors, come chose desvee, 92
Pleins de tristece et de dolor,
M'en alai pour finer mon plor,
Com cil qui de vivre s'esmaie,
Tot droit a une seche haie 96
Qu'assez près d'ilueques choisi,
Près la riviere que jo vi,
Si me botai al plus parfont;
Puis visai aval et amont, 100
Mais ne vi qu'espines poignanz.
Et lors, com li plus mescheanz
Qui soit tant com li mondes dure,
Recomençai ma dolor dure, 104
Aspre, cruël, desconfortable,
Si tres dolente que pitable
Certes fust a la escouter,
Car en plaindre et en plorer 108
Et sospirer profondement
Prenoie mon esbatement,
Ne nul autre confort n'avoie,
Fors quant assez plorer pooie 112
En requoi a grant abondance,
Si que ma triste contenance
Ne poüst nus apercevoir.
Et lors si me covint cheoir 116
Tot plat a la terre gisant,
Car certes plus en mon estant

---

70 bestell. *S* — 71 ne ent. *S* — 72 Ne vnqes *S* — 74 tresi mouse *S* — 75 Pohussent ne t. vie m. *C*, D. tiel ioye demener *S* — 77 Come *S*; jos *C*, ieusse *S*; congnoiss. *C* — 78 mon cuer *S*; corps *CS* — 79 V. d. *C*; et quanque jeo avoie *S* — 80 Coment *S*; pehuse *C*; puisse a se *S* — 81 verray amant *S* — 82 c. le plius *S* — 83 Qe s. et le p. dolerouse *S* — 84 Me soit *S* — 85 Qen trestout mon labour *S*; labaour *C* — 86 covenoit *manque à S* (*blanc*) — 87 Long temps iour *S* — 88 Doncien *S* — 89 jeus *C*, jauoie *S*; longuement *C* — 90 En *S*; la dure *C* — 92 Et lors *C*, lors *S* (*la majuscule emportée par la moisissure*) — 93 Plains *CS* — 95 de tout s. *S* — 97 dileques *C*, dilloeqes *S* — 98 Droit cele part tantost foy *S* — 101 Si *S* — 102 come le plius *S* — 103 tout come le monde *S* — 106 *m. à S* — 107 feust *C*; escourte *S* — 109 En susp. profound. *S* — 110 Pernoy *S* — 112 *m. à S* — 113 En suspirant g. habund. *S* — 114 qua (*corr. de* que) *S* — 115-25 *n'ont que la fin du vers dans* C (*déchirure*); *le texte était assez différent* — 115 nul *S* — 116 couient *S*; teoir *S*; de desespoir *C* — 117 du auoie *C* — 118 ne pouoie *C*.

Ne me pooie sostenir.
Ensi fui la sanz revenir 120
Une grant piece en ma vigor,
Car sanc ne nule autre licor
Dedenz mon dolent cors n'avoit,
Que tot en plors guastez estoit 124
Et en lermes et en sospirs;
Car li doleros sovenirs
De ma tres damajose perte
Me faisoit, c'est bien chose aperte, 128
Languir en si tres mortel vie.
Ensi plein de melancolie
Trop assez plus que jo ne di,
M'avint que jo me tressailli 132
En seant, si vois escouter;
S'oï une cloche soner.
Si fui auques apercevanz
Qu'en un ordre de mendianz 136
La cloche que jo di sonoit,
La ou li gentilz cors gisoit
De ma tres douce chiere dame,
Dont maintenant repose l'ame 140
En Paradis avuec les sainz :
De ço sui jo trestoz certains.
Et quant cele cloche ot soné
Et j'oi une piece escouté 144
Et j'aperçui ou ço estoit,
Adonc de dolent cuer destroit,
Trist, doloros et plein d'esmai,
M'avint qu'en estant me levai 148
Trestoz pleins de fantosmerie,
Come hom qui est en frenesie,
En qui tote reison defaut,
A qui de nule rien ne chaut 152
Fors que de soi desesperer;
Si m'en alai por moi boter
En la riviere que jo di,
Que estoit assez près de mi. 156
. . . . . .
Car certes bien m'estoit avis,
Ne pooie mon duel refraindre,
Que de jor en jor ne fust graindre 160
La grief dolor que jo sentoie :
Por ço la mort tant desiroie
Que jo n'en tenoie nul conte,
Fust a honor o fust a honte. 164
Et lors, desiranz de morir
Por plus tost de mon mal guarir,
M'en aloie tristes et maz.
Ne jo n'oi pas alé grant pas 168

---

120 Ennuye fu *S* — 121 suour, *S*, vigour *C* — 122 C. suis .iij. mil a. *S*; nulle a. liqueur *C* — 124 plour *S*; gaste *CS*; ne soit *S* — 127 doumatgeuse *C* — 128 bien cest c. *S* — 129 Langour *S* — 130 Ainsy *C*, Ennoy *S*; plain *S*; melenc. *C*, malenc. *S* — 131 que reuie *S* — 132 tressally *C*, tressiaile *S* — 134 Souy *C*, Si oy *S* — 135 Onqes pres lors fu par ce vallee *S*; fus *C* — 137 Souvent le sein fu bien aloins *S* — 138 Qe la g. li gentil *C*. — 139 gentil d. *S* — 140-150 *manquent de la 2e moitié (déchirure)* — 140 lalme *S*, a... *C* — 141-2 *intervertis dans C* — 141 padys ouesque *S*; auec *C* — 142 Et de ceo suy je bien c. *S* — 143-4 *interv. dans S* — 143 Tant qe le c. *S* — 144 une pie (*le reste manque*) *C*; Et quant jeusse un poy e. *S* — 145 Et qe ie aperceu *S* — 146 Et lors de *S*, Alort tan... *C* — 147 Tristres dou... *C* — 149 Plains de tou... *C*; fantonerie *S* — 150 Coṁe home *C*, Comme homme *S* — 152 riens *C* — 155 En une r. qe ieo vi *S*; je dy *C* — 156 Qestoit *S*; Et lors quant je fus pres de luy *C*, *puis ces 2 vers* : Sy tristes sy desconfourtes Lez pies les cors et les coustes — *Après 156, il manque un vers à S* — 159 Si jeo p. *S* — 160 me fut greindre *S* — 161 La grant *C* — 163 men t. *S* — 163-4 *interv. dans C* — 165-7 *mutilés de la fin dans C* — 165 Et lors *en blanc dans S* — 168-174 *complètement disparus dans C* — 168 Ne ci p. a. gan p. *S*.

Qu'il me covint a demorer,
Car plus ne pooit endurer
Mes povres cuers foibles et vains
Le mal dont il estoit atainz : 172
A la terre chei tot plat.
Et lors j'aperçui le debat
Que la desleiaus Mort metoit,
Quant vers moi venir ne voloit 176
Ne sofrir que vers li alasse.
Ensi, com creature lasse,
Orpheline, desconseilliee
Et de tote joie essilliee, 180
Recomençai ma grief complainte
De griés sospirs et de plors teinte,
En regretant la grant valor
La grace, la bonté, l'onor 184
Qu'en ma tres douce dame estoit,
Et le grant bien qui m'en venoit,
La grant joie, la sofisance,
Le confort, l'onor, l'esperance; 188
Quant, sanz plus, sovenance avoie
Que tres loiaument la servoie,
Humblement com loiaus sougiz.
Ensi, de tristesse garniz 192
Sor toz et pleins de desconfort,
Me guaimentoie si tres fort
Que n'est hom nus, tant crueus fust,
Qu'aucune pitié n'en eüst, 196
Qui veïst la tres grief dolor
Que jo sofroie nuit et jor,
Sanz avoir sojor ne repos.
Car par ma foi bien dire l'os, 200
Que onques creature nee
Ne fu de deuil si adobee,
Come estoit mes cuers doloros,
Si que mon mal tres angoissos 204
Ne pooie plus endurer,
Ne plus ne pooie plorer,
Car si tres malades estoie
Qu'un sol mot dire ne pooie, 208
Tant estoie las et marriz;
Ainz estoit mes cors si failliz,
Qui maintes nuiz veillié avoie,
Car certes si foibles estoie, 212
Si pales, si maz et si vains,
Que jo flati sor mes dous mains
A la terre trestoz pasmez
Et de tristor si acostez, 216

---

170 pooie *S* — 171 Mon poure cuer fiebles *S* — 173 Me chei a la t. *S* — 174 ico apersus *S* — 175 m. mouoit *S* — 176 *disparu dans C* — 177 Soffrir quenuers luy alessa *S* — 178 Ennoye come *S*, Et lors com̃ *C*; lessa *S* — 180 Et tousiours de j. *C* — 181 complainte *m. à S.* — 182 plor *S* — 183 regardant (*corr. en* regretant) *C* — 184 La g. la loyaute *S* — 185 Qui en ma d. *C* — 186 Com plus s. en auoie *C* — 190 Nen quel maniere la s. *C* — 191 Loyalment com loyal subjiz *C*; come loialx son *S* — 192 Ennoy *S*, Ainsy *C*; garnie *S* — 193 plain de comforte *S* — 194 Mon cuer sanz auoir nul depport *C* — 195 homme t. cruel *S* — 196 pitie *m. à S* (*blanc*) — 197-8 *m. à C* — 197 le grief *S* — 198 suffroy *S* — 199 Seiour nauoie ne r. *C* — 201 Conqes creatour *S* — 202 fust de tiel doel iusticie *S* — 203 mon corps *S* — 205-6 *les premières lettres ont disparu dans C* — 207 acoures e. *C* — 209 marri *S* — 210 Onques ne mestoit le cuer *S*; mon corps *C* — 211 Qi maint noet veille auoit *S* — 212 fiebles estoit *S* — 213 Si fu si m. *S* — 214 flexi ambedeux les m. *S*, *puis ce vers*: La teste sur un veille souche — 215 terra *C*; si me couche *S* — 216 *m. à S.*

Avis m'estoit que fusse morz:
Ne me sentoie point le cors.
Et n'oi pas demoré ensi
Qu'il m'avint que jo m'endormi, 220
Si fu en un songe raviz
Le plus merveillos, ço m'est vis,
Qu'oïssiez onques mais parler,
Qui a droit le voudroit conter. 224
Jo sonjoie si faitement
Qu'il m'estoit avis [cle]rement
Que j'estoie la trestot quoi;
Et si vi venir droit a moi 228
Une dame si tres hautaine
Et de si [tres] grant beauté pleine,
Si tres noble, si bien paree
Et si richement atornee 232
Que onques hom ne vit semblable ;
Avis m'est, plus esperitable
Estoit, quant plus la reguardoie ;
Et si venoit la droite voie 236
Dont jo estoie la venuz.
Atant jo me dressai en sus
En piez tres esfreeement,
Car jo perçui tot erramment, 240
Quant jo vi cez nobles ators,
Que c'estoit Roïne d'amors,
Cui trestoz les jorz de ma vie
Avoie loiaument servie 244
Sanz estre de rien defaillanz.
En quant qu'ele fu percevanz
Que jo l'avoie coneüe,
Lors a simple vois et menue, 248
Hontose, sanz faire deport,
Moi dist : « Mes douz filz, vrai confort
« Te doint li Rois de Paradis,
« Come al plus tres loial sougiz 252
« Qui soit en trestot mon pooir,
« Et te doint cuer, force et voloir
« Que tu te vueilles conforter
« Et cele dolor obliër 256
« Dont ta face est descoloree ! »
Et lors, come chose desvee,
Sanz laissier achever son conte,
Jo lui dis : « Ma dame, grant honte 260

217-9 Por ascun repos resceiuer Mais longement a dire voir Neusse m. d. ennoie *S* — 217 Mestoit a. *C* — 219 Et non pas *C* — 220-30 *n'ont que les dernières lettres dans C* — 221 Si me fu *S* — 222 nouelleux *S*,... eux *C* ; ceo come vis *S* — 223 Qe oisses *S* — 224 raconter *C* (*seul reste du vers*) — 226 clerement *m. à S*, cle *a été emporté dans C par la déchirure* — 227 jeo estoie la t. coie *S* — 231-2 *placés dans C après 234* — 231 Si n. et si b. parailes *S*. — 232 assesmee *C*, atourne *S* — 233-4 *interv. dans C* — 233 Onques a ly ne vi *C* ; home *S* — 234 Ains mestoit e. *CS* — 235 Estoit *manque à S* ; E. ount p. *C* — 237 Par la ou jestoie v. *C* — 238 Aytant *S* ; ensius *CS* — 237 En pres *S* — 240 jeo perssus *S* ; iaperssius bien erremant *C* — 241 ceo noble *S* — 242 Quelle *C* ; la roine *CS* — 243 Et t. *C*, En qi touz *S* — 244 Lauoie *C*, Jauoie *S* — 245 S. rien de failans *S* — 246 Et q. ele *C* ; fust *S* — 247 conue *S*, conqueue *C* — 248 Alor de s. chere drue *S* — 249 Oue ceux motz *S*, Hounteuse *C* ; desport *S* — 250 Me *C* ; mon d. f. *CS* (*de même partout*) ; vrais *S* — 251 le Roi *S*, le Roy *C*. — 252 a plius *S*, au plus *C* ; loiaux sougis *S*, loyal subgis *C* — 253 soit en trestout *CS* ; poer *S*, p... *C* — 254 Et d. *S* ; valoir *CS* — 255 voilliez retourner *S* — 256 doulceur *S*, partie *S* — 257 Que ta fasse ha d. *S* — 258 Et quant ieo lauoie un poi escoute *S* — 259 soi quite *S*.

« Certes vos deüssiez doner,
« Ne en moi ne puis porpenser
« Coment vos estes si tres fole
« De moi dire cele parole, 264
« Depuis que fermement savez
« Que mort et deceü m'avez,
« Sanz faire nule desfiance
« Celui qui tote sa puissance 268
« A toz jors mis en vo service.
« Oncor me tenez por si nice
« Que cuidiez que ne m'en soviegne ? »
— « Ha! mes douz filz, Dieus te [maintiegne 272
« En bone vie longement!
« Revien en ton entendement,
« En ta force et en ta vigor,
« Et ne pren mie tel folor 276
« De toi en vain desesperer.
« Vueilles moi un poi escouter,
« Entent ço que jo te dirai,
« Car certes jo m'excuserai 280
« Vers toi si tres sofisamment
« Que tu verras apertement
« Que jo ne sui de rien coupable
« De la perte tres damajable 284
« Que ainsi t'afole et destruit,
« Ainz ai ploré, si com jo cuit,
« Ausi sovent come tu as. »
Adonc jo m'escriai : « Ha! las, 288
« Et por quoi avez dit cela,
« Ma dame? Ne le dites ja.
« Et ja ne fais jo que plorer,
« Plaindre, gemir et sospirer, 292
« Sanz avoir respit ne sojor.
« Jo sai bien que si tel dolor
« En deüssiez avoir eüe,
« Que ja cele descovenue 296
« Ne me fust faite a si grant tort
« Par la fausse et desloial Mort,
« Que m'a osté ma douce dame;
« Ainz jo os bien dire par m'ame 300
« Que a vos de rien n'en chaloit. »
— « Certes, mon douz filz, si fesoit
« Et fera tant com jo vivrai;
« Car, tant com vesqui, la trovai 304
« En trestoz cas si bien norrie
« Et de trestoz biens si guarnie
« Que jo prenoie mon sojor
« A remirer la grant valor 308
« Et le grant bien qu'estoit en soi. »
— « Hé! las, ma dame, donc por [quoi

---

264 nulle parolle *C* — 265 Depuy *C* — 267 deff. *S* — 269 Ascuns iours mys *S*, A m. t. i. *C*; vos *S*, vous *C*; seruices *S* — 270 Unqore *S*, Et or *C*; auxi nices *S* — 271 Et quidez *S*; cuidie quil *C*; soueigne *S* — 272 He *C*; dieu te mainteigne *S* — 273 longuement *C* — 275 Et *S*; ton sens *C* — 276 prent m. cel. *S*; Ne pran pas an toy tel *C* — 277 en non *S*; Ains prens an toy quelque confort *C* — 278 Voillez *S*; Car sertes ny ay point de tort *C* — 279 jeo dirrai *S* — 280 me excuserai *S* — 281 souficient *S* — 284 sy doumatgable *C* — 285 ainsy *C*, ennoi *S*; descouyt *S* — 286 come *S* — 287 Ainsy *C*, Auxi *S* — 288 me criai allas *S* — 291 Et ie ne sai qe *S* — 294 si cel *S*, sy tiel *C* — 295 deusse *S*; Auies an uostre cuer com jay *C* — 296 descouene *S*; Vous le plaindries plus que fois (*sic*) *C* — 297 fait *S*; Je ne que vie douloureuse *C* — 298 le faux *S*; Et ce fait la mort despiteuse *C* — 299 Qi meust ma *S* — 300 Ains *CS*; jose *C*, ose *S* — 301 riens c. *S* — 303 ferrai *S* — 304 come *S* — 305 En t. fais sy tres b. *C* — 307 prennoy *S* — 308 reuirer *S*; sa *C* — 309 Et lonnour qui e.; foy *S* — 310 douc *S*.

« Avez sofert que soit finee ?
« Ne vos avoit ele honoree 312
« Et servie parfitement,
« Tant com vesqui, tres loiaument,
« Sanz nule rien a vos mesfaire ? »
— « Certes, mes douz filz de bon aire, [316
« Tu dis voir, que servi m'avoit,
« Dont jo ai le cuer plus destroit
« Que s'ele eüst fait autrement.
« Mais ço vos promet loiaument 320
« Et jur, come tres loial dame,
« Que faire ne me dois nul blasme
« En nule guise de sa mort.
« Mais sés tu qui en a le tort ? » 324
— « Certes, ma dame, jo ne sai. »
— « Mes douz filz, jo le te dirai.
« C'est Fortune la desloiaus,
« Que est fontaine de toz maus : 328
« Cele en doit bien estre blasmee,
« Car ele l'a aprocuree,
« La Mort, nuit et jor sanz faintise,
« Et l'a fait par si faite guise 332
« Com tu pues orendroit veoir ;
« Ne onques certes n'oi pooir
« Que i poüsse debat metre,
« Car, se m'en poüsse entremetre, 336
« La chose ne fust pas ensi.
« Por quoi, mes douz filz, jo te pri
« Et requier de cuer doucement
« Que tu ne vueilles telement 340
« Ton cors afoler ne destruire ;
« Car certes Dieus te devroit nuire
« En toz cas, en mort et en vie,
« Se en cele forsenerie 344
« Voloies ta vie finer. »
— « Ha ! dame, n'en faut ja parler,
« Car jo ne desir que la mort. »
— « Certes, mes douz filz, tu as tort. » [348
— « Tort, ma dame ? Mais vos trop [grant.
« Puis jo faire nul bon semblant,
« Quand j'ai perdu sanz nul retor
« Ma dame, ma joie, m'amor, 352
« Que en vie me sostenoit ? »
— « C'est voir, mes filz, mais oren- [droit
« Ne la puez mie recovrer.
« Pense de toi reconforter, 356
« Et jo te pri, mes tres douz filz,
« Revien, come loiaus sougiz,
« Droit a Nature s'onor faire,
« Sanz toi eslongier ne retraire 360

---

313 parffaitemeut *C* — 314 come *S* — 315 nulls riens *S*, nulle chose *C* — 316-8 Mais tous jours a vous voloir plaire Oil sertes mon fils tres douls Je ne di mie contre vous *C* — 318 ay couere *S* — 319 Que si elle *S*, Quelle *C* — 320 jeo ceo permette *S*, jeo vous promes *C* — 321 Et ce jure *S* ; cum *C* — 322 men doie *S* — 323 nul *S* — 324 Mes sauez *S*, Ne sces tu *C* — 327 le desloial *S* — 328 mals *S* — 329 Celle ait bon s. blasme *S* — 330 celle lad procure *S* — 332 fait *S*, fausse *C* — 333 Come *S* ; sauoir *C*, voier *S* — 334 Ne c. o. neus *C* ; *S* neusse — 335 jy pohusce *C* — 336 si men puisse *S* ; pohusse *C* — 337 ainsy *C* — 339 requere *S* — 340 Tu me voillez celement *S* — 341 cuer *S*, quer *C* — 342 dieu *S* — 343 a m. et a vie *C* — 344 Si *S* ; Sen ycelle *C* — 345 Voilez ta u. finier *S* — 346 A *C* ; ma d. nen sai je ja *S* — 349 t. tart *S* — 350 Puisse *S* — 351 Tant... retorne *S* — 353 Qi *S*, Qui *C* — 354 mon doulz f. *S* — 355 le puisse m. recouerer *S* — 357 Je ten prie *C* — 358 Reuieng c. loyal subgiz *C* ; sougis *S* — 359 Doit a n. souante f. *S*, A n. son honeur f. *C* — 360 Sa toy alongier *S*.

« De toz jors faire mon service,
« Car l'om te tendroit trop por nice,
« Se en la flor de ta jounece
« En ton cuer avoit tel perece 364
« Que tu vousisses deguerpir
« Honor ne de moi departir :
« Jo ne le sofreroie mie. »
— « Hé ! ma dame, Dieus me maudie 368
« Le jor que jo vos servirai,
« Ne que de voz genz me tendrai
« Nul jor, quele part que jo soie !
« Ne, par ma foi, pas ne tendroie 372
« A vos servir, qu'il ne m'en chaut. »
— « Tais toi, car tu parles trop haut
« Et de trop orgueillos language.
« Et se ne fust la tres grant rage 376
« Qu'en toi est et la desverie,
« Certes, je ne t'eüsse mie
« Ensi tres longement sofert.
« Mais jo te dirai en apert, 380
« Que jo vueil bien que chescuns l'oie,
« Une chose que jo voudroie
« Que tu l'eüsses faite ja. »
Atant se torne et si hucha 384
Por oïr dire ces noveles
Dous chevaliers et dous puceles,
Qui maintenant vindrent a li.
Mais si tres tost com jo les vi, 388
Jo soi bien que celes estoient
Ne coment eles se nomoient.
[La] premiere estoit Loiautez,
Et l'autre, que venoit après, 392
Si estoit nomee Plaisance;
Et li chevalier sanz dotance
Furent nomé, a dire voir,
L'uns Desir, l'autre Bon Espoir. 396
Cil quatre furent d'un conseil.
Lors dist Amors : « Mout me merveil
« De toi, qui es ma creature
« Et mes loiaus filz par nature, 400
« Et que si lonc tens ai norri,
« Que tu me desconois ensi
« L'onor que de moi t'est venue. »
— « Hé ! las, madame, chier vendue 404
« La m'avez vos a ceste foiz. »
— « Non ai, mais tu te mesconois
« Car tu sés bien certainement
« Que nul honor n'avancement 408
« Tu n'as eü fors que par moi. »

---

361 mes seruices *S* — 362 lomme tiendroit *S*; p. t. n. *C*; nices *S* — 363 joynesse *C*, jouente *S* — 364 celle paresse *S* — 365 Qua tous jours volssices guerpir *C* — 366 Honir *S*; et de *C* — 367 Et auxi jeo ne luy soeffre *S* — 368 E *C* — 370 Ne de vos g. je *S*; vous gens *C* — 371 quelque *C*; partie *S* — 372 foie *S*; Ne p. mourir ne me rendroie *C* — 373 ne sertes ne *C* — 374 Taise *S* — 376 Et ces n. f. le *S* — 377 des uoierie *S* — 378 leusse *S* — 379 Ainsy *C*, Auxi *S* — 381 Qar ie voille *S* — 382 Un *S* — 383 la eussez fait *S* — 384 A ytant *S* — 385 Pur ou d. *S* — 388 tretot come *S* — 389 Je sauoie qe elles *S*, Sceus b. comment se nomoient *C* — 390 celles *S*; [Qui ? *déchirure*] les .ij. pucelles estoient *C* — 391 La *disparu dans C*; Qar lune e. *S* — 392 Et celle que *S* — 393 Estoient none *S* — 394 Les deux cheualiers *S* — 395 F. nomes *C*, Estoient *S* — 396 Luns *CS*; et lautre *S* — 398 amour molt *S*, amours je *C* — 400 mon loialx *S* — 401 Si qe longe t. *S*; tay *CS*; nurrie *S* — 402 conoissez auxi *S*; ainsy *S* — 403 est uenu *S* — 404 Sertes; vendu *CS* — 405 La mauez ore a cest *S* — 407 sauez *S* — 408 Qen nul guyse a. *S* — 409 Tui nas euu *S*; de moy *C*.

— « Certes, ma dame, jo l'otroi,
« Que se par nule guise avoie
« Receü bien, honor ne joie, 412
« Al tens que ma dame vivoit,
« Que tot par vos esté seroit;
« Mais depuis que cele perdi,
« Vos savez bien qu'il n'ot en mi 416
« Revel n'esbatement ne joie. »
— « Jo le sai bien, dont il m'enoie;
« Et por ço me vueil jo mesler
« De cele perte recovrer 420
« Et de toi metre en cel arroi,
« Ou tu te loëras de moi
« Autant com tu t'en iés blasmez. »
Lors dist Desirs : « Ore entendez 424
« A ço que ma dame vos dit.
« Par le sanc Dieu, c'est grant despit
« Que vos soiez si mal cortois. »
— « Ha ! Desirs, com jo vos conois 428
« Et com jo sai bien toz voz tors ! »
Lors me dist Roïne d'amors :
« Laisse l'en pais, entent a moi.
« Il te sovient, si com jo croi, 432
« Del sairement que tu me fis
« Le jor que tu fus mes sougiz
« Et li miens hom premierement,
« Et de trestot le covenant 436
« Qui lors me fu par toi jurez,
« Qui estoit ensi ordenez
« Que tu me devoies servir,
« Criembre, croire et obeïr 440
« Trestoz les jors de ton aage,
« Et sur ço pris jo ton homage.
« Fust ço ? » — « Voire, ma dame, [oïl. » 444
— « Por ço vueil jo que trestuit cil
« Qui sont ci m'en soient tesmoing,
« Al tens qu'il me sera besoing,
« De ço que tu m'iés confessez. »
— « De ço, ma dame, n'en dotez, 448
« Car ja le voir n'en desdirai,
« Ne por morir ne mentirai
« De rien que vos aie promis. »
Lors dist Amors : « Mes tres douz filz, [452
« Bien piert ensi, et non por quant
« Jo te requier et te comant,
« Sur la foi et la loiauté

---

410 lottroie *S*, le croy *C* — 411 p. une g. *S*, p. n. je *C* — 412 Recehu ne h. *C* — 413-4 *interv. dans CS* — 413 Ou *C* — 414 Car certes tout par vous estoit *S* — 415 cel *S*, je la *C* — 416 Vos *m. à S*; my *C*, mye *S* — 417 Plesir esb. *S* — 418 d. plus *C*; manoye *S* — 419 velh *S*, voille *S* — 420 recouerer *S* — 421 auoye *S* — 422 Que *C*; lereras *S* — 423 Aytant come *S*; es *C*, y es *S* — 424 dit *S*; desir *CS*; or *C* — 426 les sains *C*; ceo est *S* — 427 v. estes *C* — 428 desir *C*; desire come *S*; que je *C* — 429 vous *C* — 430 Et lors d. *C*; la royne *CS* — 431 et viens *C* — 432 come *S*; tres bien ce c. *C* — 433 serement *CS* — 434 fustz subgis *S* — 435 Et le *C*; Et mes hommes primerment *S* — 436 trestouz lez couenans *S* — 437 fut *C*; Qi me furent *S*; jure *C* — 438 Qi mestort auxi o. *S*, Lequel estoit sy ourdene *C* — 439 Qar *S* — 440 Craindre *C*; Creindre creire *S*; hobeir *C*, obeire *S* — 441 age *S*, aatge *C* — 443 Fustes vous ce *C*; oile *S*, ouyl *C* — 444 voil *S*, velh *C*; trestouz cils *S* — 445 Qe *S*; tesmoigne *S* — 446 En t. qui me s. besonh *C* — 447 me c. *C*, mas conffecez *S* — 448 Ma d. de ce *C*. — 449 Qar jeo *S*, Que ja *C*; desdieray *S* — 450 Ne jeo de riens *S* — 451 De ceo qe v. aurai *S* — 452 Bien priet eny mon *S* — 453 Ce peut bien estre et *C*; Mai non por tant *CS* — 454 Je te requer au couenant *S*.

« Que tu m'as plevi et juré, 456
« Sur la peine d'estre toz dis
« Nomez chevaliers foimentiz,
« Que tu me reviegnes servir,
« Criembre, croire et obeir. 460
« Ensi com tu soloies faire. »
— « Moi, ma dame ? Ja ne puist plaire
« A Dieu n'a sa digne puissance !
« Ço seroit trop grant mescheance [464
« Et pechiez encontre nature,
« Se si dolente creature,
« Com jo sui, de voz genz estoit. »
— « Certes, il covient qu'ensi soit, 468
« Car jo l'ai ensi ordené
« Et par tot mon conseil passé,
« Que jo te ferai plus d'onor,
« Plus de grace et plus d'amor, 472
« Que onques jor de mon vivant
« A nul cors d'ome nulement
« Jo ne fiz si tres bele grace.
« Mais il covient que jo le face, 476
« Car autrement jo te perdroie.
« Et, par ma foi, pas ne voudroie
« Que tu te perdisses ensi ;
« Car jo t'ai trové jusque ci 480
« Sur toz amant ferme et estable,
« Et por ço est il covenable
« Que t'en rende bone merite. »
— « Ha ! ma dame, jo vos claim quite, [484
« De bon gré tot vos guerredon. »
— « Non feras, car jo t'ai un don
« Destiné le plus soverain,
« Le plus noble et le plus hautain 488
« Et le plus bel, a dire voir,
« Qui soit en trestot mon pooir.
« Sés tu que c'est ? » — Non, par [foi, dame. »
— « Jo te jur loiaument, par m'ame, [492
« Que c'est, selon droite nature,
« La plus tres bele creature
« Que onques fust de mere nee ;
« Car si tres bien est aornee 496
« De tot ço qu'a dame apartient
« Que toz mauvais cuers bons devient,
« Sanz plus, quant il a sovenance
« De la tres haute sofisance 500
« Que est el noble cors de li ;
« Car tant de biens se sont norri
« Si tres entierement en soi,

457-8 *m. à S* — 459 reuignez *S* — 460 Creindre *S*, Craindre honourer et cherir *C* ; obeire *S* — 461 Ainsy *C* ; Auxi come *S* — 462 je ne point p. *S* ; Ma d. ja ne puist pas p. *C* — 463 pur sa *S* — 465 pecchie *S* — 466 Si une si *S*, Que sy *C* — 467 Come *S* ; vous g. *C* — 468 qe ensi *S*, cainsy *C* — 469 auxi ordeine *S* ; Fait elle car jay ourdene *C* — 471 Mes je te frai p. de h. *S* ; ne feray p. damour *C* — 472 Plius *S* ; donour *C* — 473 Qonqes au j. *S*, Conques j. *C* — 474 cuer *S* — 475 Ne fis *S* — 476 Caril c. que te refface *C* — 479 perdissez *S* ; ainsy *C* — 480 jesqe *S* ; sy *C* — 481 t. loyaulx *C* — 482 yl est c. *C*, est il bien c. *S* — 483 te *C* ; bon *S* — 484 Ha d. je v. claime *C* ; clayme *S* — 485 touz v. guerdone *S* ; gueerdon *C* — 486 ferras *CS* ; jao vous tay done *S* ; ung *C* — 487 plius *S* — 488 Le plius *S* ; Le meillor *C* ; plius h. *S* — 490 Qui *C* — 491 Et cest qe (*un blanc*) non ma d. *S* — 492 jure *S* — 495 fust *m. à C* ; domme nee *S* — 496 Et sertes sy b. aournee *C* ; aorne *S* — 497 qe a *S* — 498 tout maluais cuer *S* ; vous *CS* ; deuient *C* — 499 plius *S* — 500 t. noble sufficiance *S* — 501 oue n. *S*, ou n. *C* ; cuer de luy *S* — 502 tantz *S* ; ce *C* ; soit nurrie *S*.

« Et telement, sanz nul desroi, 504
« Se set bonement governer
« Qu'ele surmonte, a brief parler,
« Tote celes que el mont sont,
« Ne qu'i furent, ne qu'i seront, 508
« Puis que Nostre Dame enfanta.
« C'est cele que recoverra
« En brief tens ta dure dolor,
« Car ele est fontaine d'onor 512
« Et soveraine fonderesse
« De valor et governeresse
« Et de tres parfite bonté,
« Que rest pleine d'umelité 516
« Que est en son gent cuer assise,
« Enluminee de franchise,
« Sage, plaisant et amiable
« Et par raison tres acointable 520
« De toz ceux qui aiment honor :
« C'est droiz Paradis et douçor
« Et soverains tresors de grace,
« Qui tot mal esteint et efface 524
« Et fait la valor aparoir.
« C'est cele que, a dire voir,
« Reluist en jounesse florie
« De valor et de cortoisie, 528
« Que nule foiz de li ne part ;
« C'est le soverain estendart
« De tres honorable largece
« Guarnie de sage simplece, 532
« Raisonablement emparlee
« Et par reison bien governee,
« Pleine de bons moz bien assis.
« Qu'en diroie? C'est a devis, 536
« Qui del tot n'en voudroit mentir,
« La tres meillor qu'on puist choisir
« En toz cas et en toz endroiz,
« Car ses genz cors est si adroiz, 540
« Si duis et si tres avenanz,
« Si amoros et si plaisanz
« De bien en mieuz faire toz dis,
« Por ço, certes, m'est il avis 544
« Que c'est le meilleur exemplaire
« Qu'om puist prendre por tot bien [faire
« Et por avoir parfite honor.
« Qui reguarderoit tot entor 548
« Sa tres grant beauté merveillose
« Et sa douce guise amorose,

---

504 n. effroy *S* — 505 Et se sciet *S* — 506 Quel surmontere *S* — 507 qi *CS*; ou mond *S*, au monde *S* — 508 Ne onques f. ne s. *C* — 509 Depuis qe le monde forma *S* — 510 qi recouuera *S*, que restourera *C* — 511 Briefment tout ta d. *S* — 512 celle *C*; fountaigne *S*; de honour *S*, damour *C* — 513 Et son ame f. *S*; fondaresse *C* — 514 *m. à S*; Et de v. gouuernaresse *C* — 515 parfaite *C* — 516 Qi *S*, Qui *S*; plains dumilite *S*; resplant par humel. *C* — 517 Qi *S*, Qui *C*; gant corps *C* — 518 En humilite *S* — 519 pleisante *S*; agreable *C* — 520 acountable *S* — 521 toulx *C* — 522 droit *S* — 523 souerain tresor *S* — 524 le mal — 525 appoir *S* (*le* 1er *p barré*) — 526 Qi *S*, Qui *C* — 527 Relluist *C*, Belme *S*; joinesse *C*, jouenesse *S* — 528 doulceur *C* — 529 Qi nul f. de elle *S* — 530 Et le s. estendrait *S* — 531 honorables *S* — 533 en parle *S* — 534 p. mesure g. *C* — 535 Plain *S*; mous *C*, mes *S* — 536 dereyne *S* — 537 de t. nen voudroie menter *S*; ne v. *C* — 538 mylieu qen *S* — 540 son gans corps *C*, ses genz cuers *S* — 541 Si douz si beaux a mon auis *S* — 542 *m. à S* — 543 tout dys *S* — 544 *m. à S* — 545 Quelle est *C*; Car cest le meliour sanz desplaire *S* — 546 Com *C*, Quen *S*; p. trouer *C*; par *S* — 547 parfaitte amour *C* — 548 regardoit *S* — 549 Sa g. *S*; bonte m. *C* — 550 douze *S*, doulce *C*.

« Il diroit que li demoranz
« De tot l'autre monde est neenz 552
« Et qu'om n'en doit tenir nul conte.
« C'est cele qui totes surmonte
« D'estre douce, plaisant et lice,
« Gaie, chantant et renvoisiee, 556
« Desduisant et tres revelose
« Et d'amer en comun soignose
« Trestoz ceus cui honor agree,
« Et est sur totes renomee 560
« Et plaisante sans nul desroi.
« Large en refus, lente d'otroi
« Seroit, s'estoit d'amor requise,
« Fors a celui a qui promise 564
« Avroit s'amor et foi plevie.
« Ele est de tres honeste vie
« Et de douz et plaisant acueil
« Et paree sanz point d'orgueil, 568
« Selonc ço qu'a li apartient —
« C'est li droiz pilers qui sostient
« Al jor d'ui tote loiauté —
« Et de tres parfite bonté, 572
« Que fait en ele son demor;
« C'est de beauté la droite flor,
« Joune, gente, fresche, jolie,
« Estraite de haute ligniee, 576
« Tele que, se la devisoie,
« Pas dementiz jo n'en seroie
« Par toi ne par home qui soit.
« Jo t'ai devisé orendroit 580
« Une partie de son estre;
« Mais, foi que doi le Roi celestre,
« Se jo le t'avoie tot dit,
« Uns bons clers ne l'avroit escrit 584
« En tot le tens de son vivant.
« Mais jo te vueil un covenant
« Faire, le quel jo te tendrai;
« Car, mes douz filz, jo te ferai 588
« Roi sur touz les mieuz assenez,
« Car tu seras li mieuz amez
« Et li plus chierement tenuz
« Par cele que j'ai ci desus, 592
« Si come as oï, devisee,
« Qu'il n'est hui creature nee
« Que si tendrement amez soit. »
— « Certes, ma dame, orendroit 596
« Voi jo bien coment il en va. »
— « Mes douz filz, ne te dotes ja,

---

551 Elle dir roit qelle demorent *S*; le demorant *C* — 552 neant *C*, nient *S* — 553 qe len *S* — 554 Ceste celle qi touz *S* — 555 lee *S*, lie *C* — 556 renuoise *S*, renuoysie *C* — 557 Et deduisant tres nouellor *S* — 558 comune soingnomore *S*; songeuse *C* — 559 Tous ceulx *C*; a qui *CS*; amour *C* — 560 Et elle sur touz conue *S* — 561 *m. à S* — 562 ressus *S*; dautroy *C*, dottroie *S* — 563 Serroi si e. d. requis *S* — 564 F. caia selluy *C*; promys *S* — 565 soy *CS* — 567 d. p. acuelli *S* — 568 *m. à S* — 569 Sellon *C* — 570 Ceo est *S*; le droit *CS*; piler *S*, pillier *C*; sen scient *S* — 572 En t. parfaite verite *C*, parfit *S* — 573 a elle son domour *S*, en son gent corps damor *C* — 574 le droit *S* — 575 Joefne *S*; Gente jeune *C* — 577 lace d. *S*, je la disoie *C* — 578 *m. à S* — 579 Pur toy .iij. par *S* — 580 au roi *S* — 582 je voise une *S*; velh *C* — 583 te auoie *S* — 584 Un bon clerc *S*; Un c. ne laroit pas e. *C* — 585 Par tous les jours *C* — 586 velh *C* (*forme constante*); voise une c. *S* — 587 diray *C* — 588 Certes mon f. *C* — 590 Qe tu serras *S*; le *C* — 591 cherment *S* — 592 cel qe jeo sav *S*; sy *C*; desius *S* — 593 deuyse *S* — 594 sy *C*; ne *S* — 595 ame *CS* — 596 He las *C* — 597 Certes voy b. c. yl va *C* — 598 Mon d. f. ne ten dobtes *C*, De mon d. f. ne douter *S*.

« Car certes il sera ensi. »
— « Et por quoi vos moquez de mi, [600
« Dame, ne que vos ai mesfait ?
« Il me semble que c'est mal fait,
« Car, com bien que essilliez soie
« Aucuns jors d'onor et de joie, 604
« Al mains si vos ai jo servi
« Loiaument, qu'onques n'i failli,
« Puis que j'oi passé quatorze anz :
« De ço sui jo bien sovenanz. 608
« Et se j'i ai fait defaillance,
« Certes, c'est bien par ignorance
« Et surabondance d'amor;
« Si me semble qu'en tel dolor 612
« Ne me deüssiez laisser vivre,
« Ainz deüssiez tot a delivre
« Voloir aucunement ma mort. »
— « Dieu ! » fait ele « com dure sort 616
« A Fortune dedanz toi mise !
« Par la mort Dieu, c'est sanz fain- [tise :
« Jo l'ai dit tot a esciënt,
« Ne il ne sera autrement, 620
« Quant avras assez combatu.
« Et me di donc : la conois tu ? »
— « Oïl, dame, si com jo croi. »
Fait ele : « Jo ne sai por quoi, 624
« Car ne la t'ai mie nomee. »
— « Non, ma dame, mais devisee
« M'avez telement sa bonté
« Et sa resplendissant beauté 628
« Et son noble governement,
« Que jo sai tot certainement
« Qu'il n'est hui cors de dame vis
« Qui soit de toz biens si guarniz, 632
« Fors une sole que j'en sai. »
— « Certes, » dist Amors, « il est [vrai :
« De ço somes nos bien d'acort.
« Dont avroies tu trop grant tort, 636
« Se par s'amor jolis n'estoies
« Et s'al tien pooir ne faisoies
« Tot ço que chevaliers doit faire. »
— « Coment, ma dame de bon aire, [640
« Parlez vos a certes de moi ? »
— « Oïl, mes douz filz, par ma foi,
« Et del tres meillor sens que j'ai.

---

599 ele serra *S* ; ainsy *C* — 600 moques *C*, mouez *S* — 601 quoy *C* ; ay je meffait *S* — 603 come b. qe exillous *S* ; exilliez *C* — 604 Ascuns j. de honor *S* ; Sertes pour rien ne vous lerroie *C* — 605 m. vous *C* ; ay s. *S* — 606 Tous jours qe vnqes *S* — 607-8 *interv. dans C* — 607 Depuis qe jo eusse .xiiij. *S* ; ay *C* — 608 De tant *C* ; si suy b. *S* — 609 si jeo y ay *S* ; Se de riens vous ay fait falhansse *C* — 610 bien *m. à S* ; Je me vans que cest i. *C* — 612 tiel *S* ; tieulx dolours *C* — 613 deussies *S* ; viuer *S* — 614 deussies *C* ; des siuer *S* — 615 ascunement *S* — 616 fort *S* ; dur ressort *C* — 617 de dieu *S* — 619 Et je *S* ; Je le dy *C* — 620 Ne il *S* ; Ou celle que tu es amant *C* — 621 aras *C* ; a cest *S* — 622 Qi *S* ; dont le *C* — 623 come *S* — 624 Dist il jeo *S* — 625 C. ie ne *CS* ; le *S* ; point n. *C* ; nome *S* — 626 deuyse *S* — 627 celement *S* ; tielement sa biaute *C* — 628 bonte *C* — 629 regardement *S* — 631 coer *S* — 632 de t. b. s. sy g. *C* — 633 Ffors un *S* ; je s. *C*, je en s. *S* — 634 dit *C* ; verray *S* — 635 quy en d. *S* — 636 Et pur ceo a tu g. *S* ; D. aries tu *C* — 637 Si *S* ; pour *C* — 638 et sa ton p. *C*, Et si ascun poair *S* — 639 que *m. à S* ; cheualier *CS* — 641 a moy *C* — 643 Et de treis *S* ; cens *C* ; ie ay *S*, jaie *C*.

« Et de ço durement m'esmai, 644
« Quant jo te voi si desreisnable. »
— « Ço seroit trop descovenable,
« Ma dame, s'il estoit ensi,
« Qu'un si gent cors fric et joli, 648
« Si noble et si tres bien paré
« De tot ço qu'afiert a bonté,
« Flor de beauté et nete et pure,
« Amast une tel creature 652
« Com jo sui ne si dolerose,
« Desur totes maleürose,
« D'amor et de joie banie.
« Et ensi vos ne devez mie 656
« Voloir que cele chose soit,
« Car bien savez que a bon droit
« En seriëz de toz blasmee,
« Se tel dame estoit assenee 660
« A moi, qui ne vail un festu. »
— « Et coment? La refuses tu? »
— « Non, ma dame. Dieus m'en de- [fende!
« Mais par vos seroit folor grande, [664
« S'ensi l'aviëz ordené.
« Et aussi, sur ma loiauté,
« Jo n'ai cuer ne talent d'amer. »
— « De ço ne te faut ja parler, » 668
Fait Amors, « car il le covient :
« Il n'est pas en toi, qu'a moi tient.
« Et il covient que tu me croies,
« Car sés bien qu'autrement seroies [672
« Vers moi foimentiz parjurez.
« Mais, mes douz filz, tres chers [amez,
« Soviegne toi que c'est amors,
« Et pense as tres granz douçors 676
« Que vrais amanz prent en amer,
« Quant jo le vueil a ço mener,
« Que l'uns cuers a l'autre s'otrie. »
— « Hé! dame, vos ne dites mie 680
« La peine, le mal, la dolor
« Qu'il covient sofrir nuit et jor,
« Quant tres fausse cruël Envie
« Et la desloial Jelosie 684
« Et Male Boche sont d'acort
« De mener un amant a mort,
« Et Fortune li est contraire. »
— « Non font, car al fort jo fais [traire 688

---

644 Et sertes *C*; me esmay *S* — 645 deresonable *S*; Q. te voy sy desrayson *C* — 646 serroit *S*; inconuenable *C* — 647 ainsy *C* (*forme constante*) — 648 Come *S*, Que *C*; friqe *S*; ne sy joly *C* — 649 si b. *S*; Et sy t. richement p. *C* — 651 b. nette *S*; plaisant et *C* — 652 Auoit un tiele c. *S*, Selle amoit telle c. *C* — 653 Come je ne suy ne si dolerous *S* — 654 Dessus *C*; touz malerous *S* — 656 Et auxi *S*, Ne sertes *C* — 657 En serrez *S*, Vous en series *C*; sur *S* — 660 Si tiele dame soit assome *S* — 661 En moy qe ne v. une festue *S*; vaulx *C* — 662 Et momant *C* — 663 dieu *S* — 664 pour *C* — 665 Si e. lauez ordeine *S*, Se ainsy lauies destine *C* — 666 ausy *C* — 667 cure *S* — 668 sa p. *S* — 669-70 *interv. dans C* — 670 p. a toy *C* — 671 Car yl *C* — 672 Qar tu sauez q. serroiez *S* — 673 forsmentys *S*; et p. *CS* — 674 cher *CS* — 675 que cest a. *C* — 676 a ses t. *C* — 677 vrays *C*; amant *CS* — 678 lez uoloie a ce merier *S* — 679 lun cuer *CS*; soutroie *C*, soucrie *S* — 680 He ma d. *S*; Ha d. ne le d. *C* — 681 payn le m. le pour *S* — 682 coeffrer noet *S* — 683 tressaut *S*; cruelle *C* — 684 desloyal *C*; Et le desloyial gelousie *S* — 685 De mal b. *S* — 686 Demaynent deux amans a tort *S* — 687 luy *C*, y *S* — 688 N. sont *S*; Ny fait riens que je f. atraire *C*; foy t. *S*.

« Toz mes vrais sougiz a bon port.
« Oblie tot ton desconfort
« Et pense de recevoir joie. »
Atant m'avint que jo pensoie, 692
Ensi come ele m'avoit dit,
Al tres douz et plaisant delit
Qu'avoie receü jadis
De ma dame, guardant toz dis 696
Son honor tres parfitement.
Mais jo ne fui pas longement
En tel pensee demorez
Qu'il me covint cheoir pasmez; 700
Car la tres douce sovenance
De la soveraine plaisance
Que jo soloie recevoir
M'avint, par dolent desespoir, 704
En si tres amere dolor
Que jo perdi force et vigor
Ensemble de cuer et de cors.
Ensi fui lonc tens come morz 708
En la presence de Roïne
D'amors, que a nul tens ne fine
De moi regreter doucement,
Car ele cuidoit fermement 712
Que l'ame s'en fust ja partie.
Et lors a haute vois s'escrie :
« Hé! lasse, or l'ai jo fait morir. »
Atant et jo vois entrovrir 716
Les ieuz, car li cuers entroï
La noise, le plor et le cri
Qu'ele faisoit avuec ses genz.
Mais quant ele fu percevanz 720
Qu'oncore del tot morz n'estoie,
Tot maintenant ele desloie
Le touret de devant sa boche;
Puis s'assist al pié d'une soche, 724
Et si me mist tot a bandon
La teste desus son giron.
Puis dist a Plaisance : « Vien ça.
« Pren ce toret, porte le la, 728
« Si le moille en cele riviere,
« Car jo vueil aroser sa chiere
« Por lui tost faire revenir
» De pasmoison. » Lors vi corir 732
Plaisance al ruissel tot droit,
Et si revint tot a esploit,
Si tost qu'ele ot fait son message.
Lors m'aroserent le visage 736

---

689 verrais subgis *S* — 690 O. tad dolent sort *S* — 691 recomforter *S* — 692 Quant yl *C*; Et quant mainent qe je pensoy *S* — 693 Auxi *S* — 694 Le *S* — 695 Qe auoy *S* — 696 tout dys *S* — 698 fus *C*, suy *S*; longuement *C* — 699 En ce pense *S*; penser damors entres *C* — 700 moy couient *S*; mauint que chey *C* — 701 Qar le d. *S* — 702 Et le *S* — 703 retenoir *S* — 705 Mauient *S*, Me uint *C*; p. des. *S* — 705 Auxi t. amer *S*, Sy t. amera et grant *C* — 707 du c. et du *C* — 708 fu *CS*; moir *S* — 709 de la r. *C*; En p. de la raine *S* — 710 Et amours que n. *S*; Amours qui nulle fois *C* — 711 fermement *S* — 712 Quele coudoit *S* — 713 ce f. *C* — 714 Dont l. hautement *C* — 715 las ore *S*; je lay *C* — 716 A y tant voise entre ourir *S* — 717 oilz *S*, yeulx *C*; le cuer *CS*; lentreoy *S* — 718 crie *S* — 719 auec *C*; ouec ses gene *S* — 720 Et *C*; fust perseuance *S* — 721 Quancore mort *C*, Qe unqore tout mors *S* — 722 desploie *C* — 723 tendroit *S* — 724 Et p. s. au pre de la s. *S* — 725 habandon *C* — 726 Ma *S* — 727 Sy *C*; venez cea *S*; sa *C* — 728 Prenez cest couret *S*, Tien se t. *C* — 729 Et *C*; ceste r. *C*, cel riuere *S* — 730-1 *m. à S* — 730 velh arouser *C* — 732 palmeison *S*; venir *C* — 733 *m. à S* — 733 Plaisans au russelle *C* — 734 Mais elle r. a *C*; reuient *S* — 735 Quant elle ot f. *S* — 736 me courierent *S*.

Amors et Plaisance ensement
Mais j'aperçui, tot erranment
Qu'eles m'orent les ieuz moilliez,
Que li cors m'estoit esforciez 740
Trop assez plus que ne soloit;
Car si tres grant odor issoit
Del toret, qui estoit moilliez,
Que j'estoie toz merveilliez 744
Dont tel odor pooit partir;
Car ele me venoit ferir
Al cuer jusques al plus parfont.
Atant jo dressai contremont 748
Ma teste et retornai le cors.
Lors dit Amors : « Il n'est pas morz,
« Ne ja de cest mal ne morra. »
Atant hautement apela : 752
« Desirs, vien ça, delivre toi.
« Or tost, » fait ele, « baille moi
« La boiste de cest lectuaire
« Que tu m'aïdoies a faire 756
« L'autre jor, en celui païs,
« Avuec mainz legiers cuers jolis
« De cele part dont jo vinc ci. »
Atant et Desirs vint a mi 760
Les granz sauz tres hastivement,
Et puis me dist tres doucement :
« Hé! mes amis, confortez vos :
« Vos vos donez trop grant coros, 764
« Et si faites vos a ma dame.
« Ne vos enuit, se jo vos blasme,
« Car jo nel di se por bien non. »
Lors trait de soz son chaperon 768
La boiste d'un bel drap de soie.
Amors la prent, si la desploie
Et tot maintenant la despiece;
Et puis si prist une grant piece 772
Del lectuaire, qui estoit
Si tres dorez que reluisoit
Durement contre le soleil,
Dont jo croi bien que son pareil 776
Ne fu onques nul jor veüz.
Alors Amors se trait en sus,
Si me tire bien près de li,
Et puis une piece parti 780
Del lectuaire en dous moitiez.
Mais de ço fui trop merveilliez,
Et certes j'avoie bien droit,
Car li lectuaires estoit 784
Par dedenz si tres enflamez,
Si roges et si alumez

---

738 je aperceus *S*; je senty bien errement *C* — 739 Quant elle m. l. oilz *S* — 740 luy corps mest. effoursies *C*, le cuer se fust eff. *S* — 741 A. t. p. *S*; plius *S* — 742 doulx *C*; hydoure *S*; partoit *C* — 743 couret sestoit moillie *S* — 744 je e. t. merueille *S* — 745 tiel *S*, celle *C* — 747 plius parfond *C* — 748 jauisay *C* — 749 ne recouuray *C* — 750 Certes d. a. nest *C* — 751 je *S*; ce *C*; murray *S* — 752 Aytant a haut v. apellay *S* — 753 Desir *C*, desire *S*; sa *C*; venez ceadeliuere *S*; delhiure *C* — 754 fist *S* — 755 let. *S*, lactuayre *C* — 756 maydas *C*, me aidoiez *S* — 758 Auec maint legier cuer jolys *S*, En quj maint le jent corps jolis *C* — 759 que je vous dy *C* — 760 desir vient *C* — 762 dit t. doc. *C* — 763 mon amy *CS* — 764 t. de coroux *C* — 765 Anxi *S* — 766 ennoit si *S* — 767 dye *S*; C. ne le dy ce par *C* — 769 boista *C*; beal *S*, beau *C* — 770 Amour *S*; le prent *C* — 771 le *C*; desplecse *S* — 772 prant *C* — 773 let. *S*, lact. *C* — 774 dores *C*, dures *S*; qui *S*, relusoit *C* — — 776 Donc iceo croie *S*; parelh *C*, pariel *S* — 777 fut *C*; fust unqes nule v. *S* — 778 Et lors a. ce *C* — 779 luy *S* — 780 E lors *C*; un plres (*avec un trait sur* re) *C* — 781 De *S*; lect. *CS* — 782 fu espouantes — 783 je a. *S* — 784 luy lect. *S*; lectuayres *C* — 785 si fort *C*.

Que ço sembloit un feu ardant.
Atant Amors fu mout en grant 788
De moi priër que jo manjasse
Et que en rien ne me dotasse,
Car soverain bien me feroit.
Et quant jo vi qu'ensi estoit 792
Qu'il le me covenoit a faire,
Lors jo manjai del lectuaire
Trois morseaus por l'amor de li.
Atant Loiautez vint a mi 796
Et Plaisance avuec Bon Espoir
Et Desir, qui a lor pooir
Me priërent fois plus de cent
Que jo manjasse plus avant, 800
Car c'estoit restor de ma vie.
Mais Desirs desus toz me prie
Tres doucement, le mieuz qu'il set,
Que jo manjasse un morselet 804
Por chescun d'eus tant solement.
Lors jo fiz lor comandement,
Que legier faire le fesoit,
Car, si Dieus sa grace m'otroit, 808
C'estoit la plus douce savor,
Qu'onques mais ne vi tel douçor,
Si bone ne si savorose;
Car ele estoit si delitose 812
Et si grandement confortable
Et de toz cors si reprenable
Que, si tres tost qu'oi mangié lui,
Si durement esforciez fui 816
Et revenuz en ma vigor
Que bien sai qu'onques a nul jor
Jo ne fui plus sains ne plus forz.
Puis Amors, en riant alors, 820
Dist : « Amis, coment te sens tu ? »
— « Dame, faire onques tel vertu
« A nul lectuaire ne vi ;
« Car maintenant, devant vos, ci 824
« Estoie ensi come morz :
« Dès or m'est esforciez li cors,
« Que jo ne sens mal ne dolor. »
— « Donc ne pense plus a tristor, 828
« Depuis qu'une foiz iés guariz,
« Car jo te promet, mes douz filz,
« Que ne le fis se por toi non.
« Mais sés tu coment il a non ? » 832
— « Ma dame, jo n'en sai neent. »
— « Il est apelez restorant.
« Et bien sai qu'a droit est nomez,
« Car tu iés de mort restorez 836

---

787 Dont jeus merveillez grant *C* — 788 Aytant a. fust en g. *S* — 790 riens *CS* ; moy d. *S* — 791 ferroit *S*, seroit *C* — 794 lect. *S*, lectuayre *C* — 795 morceaux *S*, morsieux *C* ; par *C* ; luy *S* — 796 loyaute *C* ; Aytant loiaute vient *S* — 797 ouec bone *S* — 798 qe *S* — 799 prieroient *S* ; de f. *C* — 800 mengasse *C*, viengeace *S* — 801 retour *C*, rescour *S* — 802 desus *m. à S* — 803 sciet *S*, cet *C* — 804 mange un morcelet *S* — 805 tout s. *S* — 807 Car legiere *S* ; de l. faire f. *C* — 808 se Jhus (*avec un sigle*) g. menuoit *C* ; moustroit *S* — 809 Ce e. le plius de sauoir *S* — 810 vie *S* — 811 bon *S* ; A gouster *C* ; sauoreux *S* — 814 Et du tout si repairable *S* — 815 Et *C* ; si tout maugre luy *S* ; que maugie (i *accentué*) luy *C* — 816 Cy *C* ; efforssie fuy *C* ; suy *S* — 817 renomez *S* — 819 Ne fu plius sayn ne p. fort *S* ; fuy *C* — 822 D. dis onc tel *C* ; tiele *S* — 823 De *S* ; lact. *C*, lect. *S* — 824 sy *C* — 825 ainsy *C*, aussi *S* — 826 Or mest sy enfourssies *C* ; Desore mes eff. le *S* — 828 Dont *C* ; puissez plius *S* — 829 Puis *C* ; es *C*, yes *S* ; gueris *C* — 830 C. ceo pnez (p *barré* ; *cf. 872*) ; promes *C* — 831 filz ce par *C* ; Qe ne fius pur *S* — 832 sauez c. *S* — 833 neant *C*, nient *S* — 834 recourant *S* — 836 es *C*, yes *S* ; restoures *C*, rescourez *S*.

« Par lui en presence de moi ;
« Car jo te di en bone foi
« Qu'il n'i a ne perles ne or,
« Ainz est d'un tres noble tresor 840
« Dont j'ai fait Merci tresoriere. »
Atant jo vois torner ma chiere
Si que, par un douz sovenir,
Jo fiz un trop parfont sospir. 844
Lors Desirs m'esguarde en la face,
Et puis a dit : « Grant bien vos face
« Et bien soiez voz revenuz !
« Jo croi que ne plorerez plus, 848
« Car trop avez eü bon mire. »
Adonc tuit comencent a rire,
Chescun de bone volonté ;
Mais sur toz en rit a plenté 852
Desirs et en meine grant bruit,
Et si dit : » Ma dame, jo cuit
« Que cil ne se puet plus defendre,
« Qu'a vos, Merci, le covient rendre, [856
« Sanz jamais nul jor alentir
« De vos honorer et servir. »
Lors si li dist Amors : « Tais toi. »
Et me dist : « Mes douz filz, jo croi [860
« Que tu sés bien la verité,
« Coment jo t'ai de mort guardé
« En ceste place ci endroit ;
« Si me semble que a bon droit 864
« Tu dois autant faire por moi.
« Por quoi te requier, sor la foi
« Que tu m'as juré et plevi,
« Que tot maintenant, sanz detri, 868
« Tu laisses cele robe noire,
« Sanz jamais avoir en memoire
« En nul cas ta dolente sort ;
« Mais pren por toi ton reconfort, 872
« Car tu as trop bone acheison,
« Se bien penses al guerredon
« Que t'ai en covenant a faire. »
— « Certes, ma dame de bon aire, 876
« Se vos m'avez de mort guardé,
« Jo vos en sai petit de gré ;
« Car s'il vos venist a plaisir
« Que m'eüssiez laissié morir, 880
« Jo fusse de toz maus guariz ;
« Si me dote que se jo vis,
« Que trop a sofrir me coviegne. »
— « Ne t'en chaille, quoi qu'il [aviegne, 884
« Qu'al fort nus ne te grevera,

---

837 pense *S* — 838 Mais *C* ; die *S* — 839 Que y nest de p. ne dor *C* ; peiles *S* — 840 dune n. *S*, du t. n. *C* — 841 mercie tresourer *S* ; mersy *C* — 842 Aytant jeo voy *S*, At. de vous *C* ; chier *S* — 844 Sy f. *C* ; parfond souspirer *S* — 845 desir *CS* ; mesgarda *S* ; regarde ma fasse *C* — 846 Si ad dit enprou g. *S* — 848 creie *S* ; que vous ne *CS* ; plores *C* ; plius *S* — 850 touz comencierent *S* — 852 a ris *C*, en rist *S* — 853 Desir *C* — 854 Et ceo *S* ; Et sy a d. ma d. sec. *C* — 855 silz *C* ; plius desf. *S* — 856 mersy *C* — 857 a nul *S* — 859 Si luy d.a. *S*, Lors d. a. desir *C* ; tayse *S*, tes *C* — 860 Sy *C* — 861 sces *C*, savez *S* — 862 morte *S* — 863 sy *C* — 865 Tu voilez atant f. *S*, Tu d. bien f. aut. *C* — 866 je te requere *S* — 867 pleuie *S* — 869 laissez *S* — 870 auer *S* — 871 A nul temps ne tadolante fort *S* — 872 pernez *S* ; moy *S* — 873 tres b. ochoison *C* — 874 Si *S* ; pensez *S*, peussez *C* ; a *S* — 875 Qe je tay *CS* ; en *m. à C* ; affair *S* — 876 en bon air *S* — 877-8 *interv. dans C* — 877 Si *S* ; Car morir me venoit a gre *C* — 878 molt p. g. *C* — 879 cil *S*, sy *C* — 880 Ce me eussez lesse *S* — 881 garrys *S*, gueriz *C* — 882 dobte *C* — 883 soffrer *S* — 884 momble qaueigne *S* — 885 Au f. *C* ; Confort nul *S* ; ten *C*.

« Car Loiautez te guardera
« Et te sostendra contre toz,
« Envios, mesdisanz, jelos, 888
« Encontre tote lor comune,
« Qui, par le sostien de Fortune,
« Ont grevé sovent mes sougiz.
« Por quoi jo vueil, mes tres douz [filz, 892
« Ensi come autre fois t'ai dit,
« Que tu laisses cest noir habit
« Et que de vert soies vestuz. »
— « Ha! ma dame, n'en parlez plus. [896
« Car ço ne se porroit pas faire.
« Vos me feriëz trop mesfaire,
« Se tel chose estoit par vos faite,
« Que m'aiez noire robe traite; 900
« Trop feroie contre reison,
« Se jo portoie se noir non;
« Ne, por Dieu, ne le voilliez mie. »
— « Coment? Tu vueus que l'on t'en [prie, 904
« Et si me faiz le rencheri? »
— « Ha! dame, sur l'ame de mi,
« Jo n'en di fors ço que j'en vueil. »
— « Jo ne puis sofrir ton orgueil, » 908
Dist ele, « jo n'en dirai plus. »
Atant ele se trait en sus,
Si parle a ses genz en l'oreille.
Et lors m'avint une merveille 912
Dont tres doucement m'esbaï;
Car jo vi alors devant mi,
Sanz soi arester nule part,
Trespasser tot come un espart 916
La plus tres grant beauté de dame,
Qu'onques mais a nul jor, par m'ame,
Ne vi si estrange beauté.
S'estoit dedenz une clarté 920
Que si tres fort resplendissoit,
Car certes li jors resembloit
Estre devenuz nuit oscure;
Car onques nule creature 924
N'ot beauté si tres delitable,
Fors li, que est non comparable
De totes autres, bien le sai.
Mais de ço trop m'espoantai, 928
Car maintenant s'esvanoï
Devant moi, si que jo ne vi
Fors qu'Amors, sanz plus, et ses genz.
Mais de tant sui bien sovenanz 932
Que cele dame resembloit
Estre cele que dit m'avoit

---

886 Car luy autres *S* — 888 Enuers *S* — 889 Et contre *C*; tout *S*; couine *C* — 890 Qe *S*; moyan *C*, sousiens *S* — 891 greuez *S*; subgiz *C*, subgys *S* — 892 Par *C* — 893-5 *réduits à 1 vers dans C* : Que plus ne soies noir vestus — 893 Ainsi *S* — 894 Tu te laissez *S* — 895 soiez *S* — 896 non p. plius *S* — 897 C. se *C*; C. cela ne se p. f. *S* — 899 p. moy fait *S* — 900 *m. à S*; Qe meussiez de n. r. faite *C* — 901 T. serroy *S* — 902 Si je p. si *S* — 903 *m. à C* — 904 voilez tu *S*, tu vois *C*; len *S*; je te *C* — 905 len tricherie *S* — 906 ma d. *S*, sa (*avec uu sigle*) *C* — 907 *m. à C*; ceo qe je en voil *S* — 908 nen puisse soffrer t. orguil *S* — 909 dit *CS*; dirrai *S* — 910 Aytant... ensius *S* — 912 mauient un *S* — 913 Don *S*; D. durement je m. *C*; me esbay *S* — 914 vie a. d. mye *S* — 915 S. a. a *C*; parte *S* — 916 t. a un e. *C*, c. un esparte *S* — 920 Si e. dedeinz un *S* — 923 E. semblant a n. osqure *C* — 926 lui quy e. *C*, lui qest *S* — 927 touz *S* — 928 mespouantay *C*, me espoutay *S* — 929 sesuanoie *S*, cesuanouy *C* — 930 vye *S* — 931 cens *C*; sanz plus *m. à S* — 932 suy *S*, suis *C* — 934 quj *C*, qe *S*.

Amors, ma dame, et devisee
Autre foiz ; mais ferme pensee 936
Par nule guise avoir n'osoie,
Car si tres tost perdu avoie
La veüe de sa beauté ;
Ainz oi le cuer espoanté 940
Et fui tres durement pensis,
Que certes il m'estoit avis
Que jo fusse droiz enchantez.
Et lors dist Amors : « Ça venez, 944
« Vos dous, Desirs et Bon Espoir.
« Ostez lui tost cest habit noir
« Et le vestez de robe vert. »
Atant Desirs premiers m'ahert 948
Et Espoirs trop delivrement,
Qu'il m'ont osté entierement
Tot ço que j'avoie vestu :
Ensi m'ont mis la trestot nu, 952
Qu'onques n'i poi faire defense.
Adonc dist Amors a Plaisance :
« Bailliez ça ço qu'il doit vestir. »
Ele li bailla sanz faillir. 956
Puis revint Desirs le grant pas,
Si m'ot vestu d'uns linges dras
Et d'une bien faite cotele.
En briés moz, j'oi robe novele 960
Entiere de vert de color,
Faite d'un si tres joli tor
Qu'onc ne vi si gente façon ;
Si oi chauces et chaperon. 964
Mais li chaperons fu, sur m'ame,
Botonez a guise de dame,
Si fu en aucuns lieus semez
D'uns lons cheveuz si trez dorez 968
Que toz li dras en reflambloie.
Mais trop volentiers reguardoie
Les cheveuz, car jo m'avisai
Qu'assez autre fois veü ai 972
Teus cheveus que cil la estoient,
Car trestoz autres surmontoient
De tres esmeree clarté.
Lors vi que mes tors ert forré 976
Tot al lonc d'un azur cendal.
Atant jo visai contreval
Tot droit la riviere corant,
Et vi Bon Espoir maintenant 980

---

935 desuise *S* — 936 pense *S* — 937 nousoie *C*, nouzoie *S* — 938 trestout *S* — 939 venue *S* — 940 Ains *CS* ; os *S* ; eusse le c. espoute *S* — 941 Et si t. *S*, Et fuy sy *C* — 942 Car sertes *C* — 943 droit *CS* : fusse d. enchacez *S* — 944 Lors que *C*, Lors *S* ; sa *C*, cea *S* — 945 Voz douz *S* — 946 Hostes *C* ; Oustez luy tout *S* — 947 de habit v. *S* — 948 Aytant et *S* ; desir *CS* ; premier *C* ; me hert *S* — 949 espoir *CS* — 950 Qils *S*, Ceulx *C* ; ouste *S*, hoste *C* — 952 trescoutu *S* — 953 Onques ny pos *S* ; poai *S* ; desf. *CS* — 954 Adoncques *S* ; dit *C* — 955 sa ce que *C* — 956 luy *CS* — 957 desir r. *S* ; vint d. a molt g. *C* — 958 mont *C* ; dun linge *S*, de linges *C* ; draps *CS* — 959 Et done b. fait conselle *S* ; coutelle *C* — 960 En bries *m. à S* (*blanc*) ; A briefs mous jos *C* ; mes je eusse r. *S* — 961 Entier de v. c. *S* ; ver *C* — 962 Qonqes *S*, Mais *C* ; faisson *S*, fason *C* — 964 Et si eusse *S*, Sy eus *C* — 965 le chaperon *CS* ; fust *S* — 966 Rotournez *S*, Boutones *C* — 967 Et *C* ; fut en ascun lieu fermez *S* ; lueux *C* — 968 De lonx c. *C*, D'un longs chaueaux *S* — 969 tout le drap *C* ; luy draps *S* — 971 chaueux *C*, cheuelx *S* ; mauisoye *S* — 972 dautrefoiz veuu *S* ; vehu *C* — 973 Tiels cheuelx qe cils *S*, Teux chaueux que seulx *C* — 975 esmere *S* ; soueraine clerte *C* — 976 *m. à C* (*voy. l'Introduction*) ; my tour (*un blanc*) furre *S* — 977-8 *interv. dans C* — 977 dun mur c. *C* ; cendaile *S*.

Que ma robe ot dedenz botee,
Que j'oi la endroit aportee,
Qu'onques noveles n'en oï
N'une sole piece n'en vi, 984
Por reguarder que j'en feïsse.
« Ore iés tu vestuz a ma guise, »
Dist Amors, « et ma volenté.
« Mais poi t'en doi savoir de gré, 988
« Car trop i as esté contraire. »
— « Hé ! las, ma dame de bon aire,
« Jo cuidai avoir trop bon droit ;
« Mais puis que vos volez que soit, 992
« Sachiez ensi jo m'i otroie,
« Ne jamais, se morir devoie,
« De rien ne vos contredirai,
« Mais certes vivrai et morrai 996
« Del tot en vostre obediënce. »
Atant et Bons Espoirs se lance
Vers moi, si me dona sa foi
Que jamais a nul jor de moi 1000
Ne partira, quel part que soie.
Puis si me ceinst une corroie
D'une gente soie azuree.
Adonc Amors s'est avisee 1004
Que j'oi recovré ma vertu,
Si m'a dit : « Coment te sens tu ?
Iés tu jolivement vestuz ? »
— « Oïl, dame, car onques plus 1008
« N'oi robe si tres bien seant. »
Atant jo me vois remirant,
Si me trovai si tres jolis
Que certes bien m'estoit avis 1012
Que toz les autres surmontoie
De la cointise que j'avoie,
Car trop estoie en grant arroi.
Lors me dist Amors : « Torne toi. 1016
« Guarde que jo te mostrerai. »
Ensi maintenant me tornai,
Si vois reguarder vis a vis
La plus tres bele flor de lis, 1020
Que estoit ilueques plantee,
Qu'onques mais creature nee
Ne vit flor de tel beauté pleine.
Et si estoit si tres hautaine, 1024
Qui tres bien la reguarderoit,
Que toz les autres surmontoit
Que la faisoient demorance
Assez plus del haut d'une lance, 1028
Selonc ço que j'en avisoie.
Ensi doucement reguardoie

---

981 Qe ot ma r. d. bote *S* — 982 je eusse *S*, jeus *S*; apporte *S* — 983 Nonques *C* — 984 Ne un soule *S* — 985 je *S* — 986 Ore yes, *S* Or es *C* — 987 Dit *S*; et a *CS* — 988 doy jeo — *S* 989 yes *C*; t. as e. conuaie *S* — 991 cuidoie *C* — 992 M. qe v. voilez *S*; quil *C* — 993 Sapchiez ansy *C* — 994 si *S*, ce *C* — 995 contradiray *C*, contredirray *S* — 992 viuerai *S*; mouray e vierray *S* — 998 Aytant bone espoir *S*; bon e. *C*; sauansse *C* — 999 en d. la *S* — 1001 partirai quele p. qe soy *S* — 1002 P. yl me saint *C*; cuyt un *S* — 1003 soy azure — 1004 est *C*; auise *S* — 1005 joy *C*; jeusse recouere *S* — 1006 scens *S*, cens *C* — 1007 jolyfment *S*, joliem. *C* — 1008 Oy ma d. si unqes plius *S* — 1009 Neus *C*; Ne eusse r. si bon seans *S* — 1810 my boy requirant *S* — 1012 sertes *C* — 1014 jeo a. *S* — 1015 grant arroie *S* — 1018 Auxi *S* — 1018 Si poy *S*; vis et vis *C* — 1020 t. noble *C* — 1021 illeques *C*; illoesqes plante *S* — 1022 Qe unqes mes *S* — 1023 vi *C*; tiele b. (pleine *manque*) *S* — 1025 Qi qe *S* — 1026 Trestouz autres *S*, Que tous les arbres *C*; surmontast *S* — 1028 plius du h. *S*, trop p. hault *C* — 1029 Sellon *C*; jeo en *C*; je adu. *C* — 1030 Auxi *S*.

Cele noble flor, que estoit
Si clere que resplendissoit 1032
D'une clarté si esmeree
Que trestote cele valee
Ou estoit et tot le païs
Estoit, ço me sembloit, espris 1036
De sa merveillose clarté.
Si ot outreement beauté
Et si tres soëf odorant,
Que jo cuidoie fermement 1040
Que ço fust li Sainz Esperiz
Que Dieus eüst iluec tramis
Por faire ilueques demostrance ;
Car jo prenoie tel plaisance 1044
En la noble flor reguarder
Que pas mes ieuz assaoler
Ne pooie de li veïr.
Adonc jo vi Amors venir, 1048
Et si me dist a chiere lie :
« Ne sés tu pas que senefie
« Icele flor que tu vois ci ? »
— « Non, dame, sur l'ame de mi ; [1052
« Mais trop volentiers le savroie,
« Et del dire vos priëroie,
« Al mains s'il ne vos desplaisoit. »
« Jo t'en dirai ci or endroit, 1056
Fait ele, trestote m'entente.
« Certes cele flor represente
« Et droitement est comparee
« A cele que t'ai destinee 1060
« Que soit ta dame soveraine,
« Si que sur tote rien mondaine
« Tu la sers bien sanz decevoir,
« Tres loiaument, d'umble voloir, [1064
« Sanz faire de li departie.
« Por mal, por bien, por mort, por [vie,
« Ne por nule chose qu'aviegne,
« Ne soit pas que rien te detiegne 1068
« Qu'a ton pooir, sanz nul repos,
« Ne faces s'onor et son los
« Acroistre et son bon renon.
« Et jo te dirai son droit non 1072
« Et coment tu la nomeras
« En tot ço que par li feras,
« Car jo vueil que ensi se face.
« Hom l'apele Flor-que-tot-passe, 1076
« Et certes on le doit bien faire,

1032 Qelle *S* — 1033 clerte sy tres amee *C* — 1034 Qe trestout c. vale *S* 1035 e. en la p. *S* — 1037 clartee *S* — 1038 Et ot outrement *S* ; entierement *C* — 1039 Si t. wef *S* — 1040 cuiday sertainement *C* — 1041 sanz *S*, *puis les v. 1037-40 répétés* — 1042 ylec t. *C*; illoeqes demoustrance *S* (*deux vers réunis en un*) — 1043 yleques *C* — 1044 pernoie celle *S* — 1045 Qe *S* — 1046 Que m. yeulx asses s. *C*; oilz assauler *S* — 1047 poai de luy veer *S* ; veoir *C* — 1048 Adonqes sy vy *S* — 1049 moy d. a chier *S* — 1050 sces *S*; saue vous qe ceo signifie *S* — 1051 Icel f. qe tu veez cy *S* — 1052 ma d. *S* — 1055 Au meins *S*, Au mains *C*; cil ne d. *S* — 1056 te *S*; or *CS* — 1057 tout mon entent *S* — 1059 sest compare *S* — 1060 jay *C*; je tay destine *S* — 1061 Qe *S*, Quj *C* — 1062 tout r. mundiane *S* — 1063 seruez s. *S* — 1064 de noble *S* — 1065 departi *S* — 1066 Pour b. p. m. *C* — 1067 qe vyue *S* — 1068 *placé dans* S *après 1069*; pais qe r. te deteigne *S* ; Ne pies pas que r. te tiegnghe *C* — 1070 facez son honur et s. loos *S* — 1071 A. tout *C* — 1072 Si te dirroy *S* — 1073 nomerez — 1074 pour luy ferrez *S* — 1075 C. vail qe ainz qe f. *S*; ce fasse *C* — 1076 Homme *S*; Lon la nomma *C* — 1077 c. homme *S*.

« Ne nus ne diroit le contraire,
« Qu'il n'en deüst avoir grant honte;
« Car ensi come ele surmonte 1080
« De hautece les autres flors,
« Ensi surmontent ses valors
« Et sa merveillose beauté
« Et sa frisque joliveté 1084
« Et sa douce grace prisie,
« Ses sens, s'onor, sa cortoisie,
« Ses tres genz ators, s'apertise
« Et sa tres amorose guise, 1088
« Sa tres fine plaisant douçor,
« Sa vie en joie et en baudor
« Et sa contenance seüre.
« Ensi sur tote creature 1092
« Est de toz les biens conreee
« Cele que jo t'ai devisee
« Por la meillor qu'om puet choisir.
« Porço jo vueil que, sanz faillir, 1096
« Tu portes de ci en avant
« De cele flor le droit semblant,
« Toz jors, en tote ta cointise :
« Ço sera ta droite devise 1100
« Toz jors, tant come a li plaira
« Et qu'ele te comandera
« Que tu le faces autrement.
« Si que je te pri doucement 1104
« Et te comant que, sanz retraire
« Sor tot, quant que tu me puez faire,
« Tu la serves tote ta vie
« Comme ta droite seignorie 1108
« Et ta tres soveraine dame,
« Si que tu metes cors et ame,
« Force, desir, voloir, puissance
« Vigor, vertu, vie et chevance, 1112
« Penser, avis, tens et jounesse,
« Sens et raison et hardiesse
« A li soignosement amer
« Et tor tote rien honorer, 1116
« Criembre, croire et obeir,
« Loër, aorer et cherir,
« Et chescun jor en loiauté
« Guarder s'onor et son secré 1120
« De douz cuer et d'umble voloir,
« Si que toz jors sanz decevoir
« Li soies en toz cas estables,
« Cortois, sofraiz et amiables, 1124
« Obeïssanz, pleins de largece
« Et desiranz d'avoir proëce,
« Et por s'amor estre jolis,
« Come de bon aire sougiz, 1128
« Et que tu metes ton labor

1078 Qe nul *S*; nen *C*; soutraire *S* — 1079 Qe *S* — 1080 aussi *S*, ainsy *S* — 1082 ainsy s. *C*, Auxi surmonte *S* — 1084 frisqua *C*, fine *S* — 1085 prise *S*, prisee *C* — 1086 Son *CS*; cens *C*; son honur *S* — 1087-8 *m. à C* — 1087 Son tres gent a. ta appertize *S* — 1088 amerouse *S* — 1090 *m. à S* — 1091 continuance sure *S* — 1092 Aussi *S* — 1093 conroe *S*, couronee *C* — 1094 deuyse *S* — 1095 *m. à C* — qomme *S* — 1099 Tout... ta accointise *C* — 1100 serra ta droit *S* — 1101 luy plerra *S*; T. c. tous j. a ly pleira *C* — 1102 Et qe elle te comenda *S* — 1103 facez *S* — 1104 prie *S* — 1105 comans que cens *S* — 1106 t. qe me poez f. *S*; me pues meffaire *C* — 1110 mettez *S* — 1111 desur valour et *S* — 1112 vertue vie et cheuaux *S* — 1113 aduis *C*, amys *S*; joinesse *C*, jouenesse *S* — 1115 luy *CS*; soveraignement *S* — 1116 touz riens *S* — 1117 Li cr. *C*; creindre *CS* — 1118 Aymer honurer et cherer *S* — 1120 Garde son honour a son gre *S*; G. souuen *C* — 1121 double *S* — 1122 deseuoir *C*, desceiuoir *S* — 1123 Luy *C*; soiez en c. *S*; estable *C* — 1124 Curtoyse *S* — 1125 Obeisance plain *S* — 1127 p. ta vie *C* — 1128 debonere subgis *C*; d. et subgys *S* — 1129 Sy *C*; en t. l. *S*.

« Qu'ele puisse oïr chescun jor
« Dire de toi bone novele.
« Car jo sai vraiement que ele 1132
« T'aimera si soignosement
« De tres amoros sentement
« Sor toz en pure loiauté
« Et si de franche volonté, 1136
« En tot cas gardant son honor,
« Qu'onques chevaliers a nul jor
« Ne fu si loiaument amez.
« Por quoi il est droiz que donez 1140
« Soies a tot son comant faire,
« Ne por rien que te soit contraire
« Ne t'esloignes de li servir,
« Coment qu'il t'estuet a sofrir 1144
« Assez de perillos assauz
« Por Fortune, que toz les maus
« A toz mes vrais amis porchace,
« Si que plusors fois les dechace 1148
« Et fait faire trop lonc demor,
« Sanz avoir la plaisant douçor
« Que toz loiaus amis reçoit,
« Quant en present devant soi voit [1152
« Ço que plus crient, sert et desire.
« Donc, par ma foi, jo os bien dire
« Que tu te dois plus conforter,
« Sanz plus, en doucement penser [1156
« A la flor que je t'ai mostree,
« Que est sor totes aornee
« De tres soveraine beauté,
« Qu'uns autres qu'a sa volenté 1160
« Tot son loial desir reçoit
« De sa dame, quele que soit.
« Com bien que certes pas ne faut,
« Car tu sés bien que ele vaut 1164
« Qu'om te prie de bien amer;
« Car de tant te puis jo loër
« Qu'onques home ne vi nul jor
« Amer de si loial amor, 1168
« Sanz nule autre rien desirer
« Fors que servir et honorer,
« Amer et criembre sanz feintise
« Cele ou tu avras bien assise 1172
« T'amor, ton cuer, ta volenté,
« Car ensi t'ai toz jors trové.
« Et si croi, ensi me guart Dieus!
« Que chescun jor de bien en mieuz
« Le feras come vrais sougiz, [1176
« Depuis qu'une foiz as empris
« Que de tres noble cuer t'otroies

1130 oier *S* — 1131 tay *S* — 1132 verrayment *S*; tay couuenant *C* — 1133 soveraignement *S* — 1134 amerous *S* — 1135 toute l. *C* — 1136 Et de sy *C* — 1138 chiualer *S*, -ier *C* — 1139 fuist *S* — 1140 Pour ce est yl *C*; droit *CS* — 1141 Soiez *S* — 1143 tesloignez *S*; luy *CS*; seruire *S* — 1144 C. il estoet *S*; testeut *C*; soffrer *S* — 1146 Par f. quj *C* — 1147 subgis *C* — 1148 le dechase *S* — 1149 fair t. longe *S* — 1150 pleisante *S* — 1151 resoyt *C*, ressoit *S* — 1152 *m. à S*; deuant *C* — 1153 Ce qui plius creint *S*; sert *manque à C*; desir *S* — 1155 Dont *C*; foie je ose *S*; foy jose *C* — 1155 plius *S* — 1157 moustre *S* — 1158 Qi *S*, Quj *C*; aourne *S* — 1159 tresoveraine *S*, acomplie *C* — 1160 amans *C* — 1161 resoit *CS* — 1163-4 *interv. dans C* — 1163 faoult *C* — 1164 sauez b. qelle *S*; que elle le vaout *C* — 1165 Qomme ten *S* — 1166 de ce te p. bien l. *C*; puisse je *S* — 1169 nul *S*, plus *C* — 1171 cremer *S*, cherir *C* — 1172 aras *C* — 1173 Ton cuer tamour *S* — 1174 C. t. j. as ainsy este *C* — 1175 auxi me garde *S* — 1177 ferras *S*; vray *C* — 1178 foith as enprise *S* — 1179 entroiez *S*.

« A li servir, quel part que soies, 1180
« Si que maintenant aparra
« Qui de vos dous sormontera
« L'uns l'autre d'amer loiaument;
« Car jo sai tot certainement 1184
« Que chescuns voudra surmonter
« A son droit tor le bien amer.
« Et certes jo ne puis veoir
« Qu'entre vos dous peüst avoir 1188
« Autre debat se non de tant
« Que chescuns voudra plus avant
« Amer l'uns l'autre en bone foi :
« C'est tot le debat que j'i voi 1192
« Qu'entre vos dous soit a nul jor. »
— « Hé! las, douce dame d'onor,
« Sur mon ame fermement croi
« Que del tot vos moquez de moi;
1196
« Car jo sai bien que vos savez
« Que icele beneürtez
« Ne m'estoit par vos destinee,
« Qu'une dame si aornee 1200
« De trestote valor mondaine,
« Sur totes autres soveraine,
« De tres enterine valor
« Voloit faire si grant douçor, 1204
« Tel franchise ne tel pitié
« Ne si tres douce humelité,
« Qu'ele, sanz plus, daignast sofrir
« Qu'uns si faiz hom l'osast servir
1208
« Com jo sui, ne si poi vaillanz,
« Que s'une foiz en tot son tens
« Sanz plus, ele avoit sovenance
« De lui, qu'a trop grant sofisance,
[1212
» Sur m'ame, le devroit conter,
« Ne qu'il ne devroit demander
« Jamais nul autre guerredon,
« Ainz le devroit plus qu'a foison
[1216
« Certes en toz endroiz tenir.
« Car jo os bien tant maintenir
« Qu'il n'est ne jamais ne sera,
« N'onques ne fu, ne ja n'estra 1220
« Chevaliers si tres vertuos,
« Si forz, si hardiz ne si proz,
« Ne si pleins de haute valor,
« Parez de si parfite honor, 1224
« Si frans, si sages, si cortois,
« Ne si parfiz en toz endroiz,
« Por quant qu'il fust de grant
[noblece
« Ne guarniz de haute proece, 1228

1180 quelle *S* — 1181 apparera *S* — 1183 Lun *CS* — 1184 sert. *C* — 1185 renuier *S* — 1186 de b. *C* — 1187 Et sertes *C*; me puisse veier *S* — 1188 y puist *C*; il peust aver *S* — 1189 ce *C*, si *S* — 1190 chescun *CS* — 1191 lun *CS*; foie *S* — 1192 debate qe jeo y voie *S*; je y voy *C* — 1193 s. un j. *S* — 1196 Qe trestout *S* — 1197 Esgardant mes malehurtez *C* — 1198 Qe celle douce bonurteez *S* — 1199 Il *C*, Elle *S*; destine *S* — 1200 aourne *S* — 1201 trestout *S* — 1203 entiers valours *S* — 1204 doucours *S*, doulsour *C* — 1205 Telle *C*, Tiele *S*; et *C*; tiele *S* — 1207 soffrer *S* — 1208 fait homme los. seruer *S* — 1209 Que *C* — 1210 Qe si un *S*, Car sy une *C*; sa t. *S* — 1211 plius *S* — 1212 Sur luy par *C* — 1213 len *S* — 1214 quel *C* — 1215 gueerdon *C* — 1216 plius qe fuyson *S* — 1218 jeo ose *S*, je se *C* — 1219 serra *S* — 1220 *m. à S*; N. fu *C* — 1221 Chiualier sy t. amoureux *C* — 1222 fort si hardy *CS* — 1223 plain *S* — 1224 Ne p. de parfit *S*; parffaite *C* — 1225 franc si sage *CS*; curtoyse *S* — 1226 parfit *S*, parfais *C*; tielx *S* — 1227 P. tant *C*; fuist *S*, soit *C* — 1228 Car pur vieur ne pur vigurer *S*.

« Ne por vivre ne por morir,
« Qu'il poüst jamais deservir
« L'amor de si sovraine dame
« Come est la haute flor sanz blasme [1232
« Que de beauté trestotes passe,
« Se non qu'umilité et grace
« La feïssent tant eschiver
« Que son amor vousist doner 1236
« Por faire son ami valoir. »
— « Certes, » dist Amors, « tu dis [voir,
« Et jo sai bien qu'il est ensi,
« Qu'a la sofisance de li 1240
« Ne puet nule bonté sofire,
« Car c'est li mieuz qu'om puet eslire.
« De tant m'acort jo bien a toi,
« Mais non por quant del bien de soi [1244
« Jo sai qu'ele s'enclinera,
« Tant que par amor t'amera,
« Ensi com jo t'ai devisé;
« Car ele a sovent reguardé 1248
« Ço qu'ele m'a dit mainte fie,
« Que qui plus vaut plus s'umelie.
« Por quoi jo sui tote certaine
« Que de sa grace soveraine 1252
« Trestoz jors par honeste guise
« Verras encliner sa franchise,
« Par tres bien vraie humelité,
« Telement que de sa bonté, 1256
« Sanz rien de son los empirer,
« Te fera si tres haut monter,
« Toz jors guardant l'onor de li,
« Qu'ele te tendra por ami 1260
« Et fera trestot son pooir
« Que tes cors puisse mieuz valoir
« En tot cas par sa bienvoillance.
« Ne ne demorra por chevance, 1264
« Ne por rien qu'ele puisse faire,
« Guardant sa pais sanz soi mesfaire,
« Que toz jors ensi ne le face. »
— « Hé! ma dame, Dieus me doint [grace, [1268
« Depuis que vos vient a plaisir,
« Que jo la puisse si servir
« Et si honorer a son gré,
« Qu'ele de sa douce bonté 1272
« Le vueille en bon gré recevoir!
« Car se tel grace puis avoir,

1230 Il pehust *C*, Il puist *S* — 1231 de souueraine *C*, de si souerain *S* — 1232 C. le haut *S*; sans nul b. *C* — 1233 trestout *S* — 1234 Si n. qe hum. *S*; qumelyte *C* — 1235 Le fesoient *S*; Sy la fasse t. cuchiuer *C* — 1236 par a. *S*, pour a. *C*; voloit aorer *S* — 1238 C. amys tu dys bien v. *S* — 1241 nul homme suffrer *S* - 1242 le *C*; luy mielz qomme poet *S*; puist *C* — 1243 me accorde jeo b. *S*, matans de b. *C* — 1244 pourtant *C*; de *S* — 1245 Si soy *S* — 1246 pur *S*; amours *C* — 1248 recondre *S* — 1249 maint fee *S* — 1250 plius v. plius se hum. *S*; vaoult *C* — 1251 tout *S*; sert. *C* — 1253 Touz j. p. honest *S*; tres bone g. *C* — 1254 Verrez *S* — 1255 t. bone h. *S*; humel. *C* — 1256 Cellement *S* — 1257 riens *C*; qe *S*; enpeirer *S* — 1258 ferra *CS* — 1259 luy *CS* — 1260 son amy *S* — 1262 ton corps *C*; Qen son c. *S* — 1263 pour sa vaillance *C* — 1264 Ne demoura pas *C*; par chance *S* — 1265 riens que tu puyssez *C* — 1266 que luy doies tous jours plaire *C* — 1268 Ha *C*; me grace *S* — 1270 le *CS* — 1272 que la doulce de grant b. *C* — 1273 La vuille en bone gree *S*; voulsist *C* — 1274 si tiel g. puisse *S*.

« Ja Dieus vrai pardon ne m'otroie
« S'autre merite demandoie, 1276
« Car j'avroie plus qu'a souhait. »
— « Certes, » fait Amors, « or me [plaist,
« Mes douz filz, et sui tote lie,
« Quant tu conois la seignorie 1280
« Et la haute valor de soi.
« Por quoi, mes douz filz, jo t'otroi
« Et t'ai covenant sanz mentir
« Que toz jors, sanz jamais partir, 1284
« Sur toz amez de li seras.
« Et sés tu en quoi conoistras
« Qu'ele te tient por son ami ? »
— « Sor m'ame, ma dame, ne[l] vi : [1288
« Mais jo pense bien tot de vrai
« Qu'assez tens et loisir avrai,
« Ainz que s'esmueve, de l'aprendre. »
— « Ne te chaut, s'ele vueut atendre : [1292
« Qui set endurer et sofrir,
« Il ne se puet al fort faillir
« Qu'assez de ses voloirs ne face ;
« Car tu sés bien que jo porchace 1296
« Toz jors le bien de mes amis.
« Or te vueil dire mon avis,
« Coment tu savras fermement
« Qu'ele t'aime parfitement 1300
« Sor toz de tres loial amor.
« Quant tu verras son gent ator
« Et si seras en sa presence,
« Lors tu verras sanz demorance [1304
« Torner droit a toi son cler vis
« Et son gent cors lonc et traitis,
« Si li verras color muër
« Et doucement a toi parler 1308
« Sanz nul esfroi a simple chiere,
« Si qu'en reguardant sa maniere
« Par franche guise, sanz orgueil,
« A l'entrovrir de son douz ueil, 1312
« Qui un poi papillonera,
« Tu verras que dedenz istra
» Un si tres clers rais de soleil,
« Qu'onques mais ne vi son pareil, [1316
« Qui te ferra par mi le vis
« Telement qu'il toi iert avis
« Que tu soies droiz enchantez.
« Et si sentiras puis après 1320

1275 dieu *C* ; brays pardons ne moueroie *S* — 1276 Si a. *S* ; Se autrement le d. *C* — 1277 je a. p. guasenhaust *S*, seroie p. ca souet *C* — 1278 Sertes dist a. *C* ; ore *S* ; *C* plet — 1279 je suis *C* — 1281 La haut *S* ; de soy *CS* — 1282 dieu tottroie *S*, je toutroy *C* — 1283 toy en c. *S* — 1284 jour *S* — 1285 luy *CS* — 1286 Et sauez en q. tu conoistrez — 1289 men passe pour le vray *C* ; pensse *S* ; vroy *S* — 1290 auroy *S* — 1291 sesmeue a *S* — 1292 ten *C* ; qar il vient a. *S* — 1293 Et scet durer et souffrer *S* — 1294 ce (se *m. à S*) ; partir *C* — 1295 voluntez ne facez *S* — 1296 sces *C*, sauez *S* ; de mes amis *C* (*deux vers fondus en un*) — 1297 Tout jour *S* — 1298 Car te voil *S* — 1299 serras *S* — 1300 tamera parfaitement *C* — 1301 Et tu *C* ; serras *S* — 1305 Tourne a d. — 1307 luy *S* — 1309 chire *C*, cher *S* — 1310 qe en *S* — 1311 franchise s. point dorgolh *C* ; orguil *S* — 1312 entre ourir *S* ; Alentour de son tres doulx oyih *C* ; oil *S* — 1313 Qe *S* ; po *C* ; papille verra *S* — 1314 Et *C* — 1315 Aussi *C* ; cler *CS* ; ray *C* ; desouz loil *S*, com solelh *C* — 1316 Onques *C* — 1317 fera *C* ; mie *S* — 1318 Tielm. *S* ; Sy quil te sera bien aduis *C* ; ert auys *S* — 1319 soiez droit enchuces *S*.

« Que par mi le cuer te ferra
« Tel cop qu'il le trespercera
« En dous parties tot par mi :
« Ensi tantost t'avra ravi 1324
« Ensemble de joie et d'amor. »
— « Hé! las, ma dame, grant paor
« Ai de faire longe demore,
« Ainz que viegne li jors et l'ore [1328
« Que Dieus grace tele m'otroie.
« Ne por quant, se morir devoie,
« Jo vo a Dieu de tres bon cuer
« Et jur et promet qu'a nul fuer [1332
« Jamais de li ne partirai,
« N'autre dame ne servirai
« Fors li, ne, por mal que me face,
« Ne sera que toz jors ne chace 1336
« A li sor tote rien amer,
« Criembre, servir et honorer ;
« Car a li tient tot a delivre
« De moi faire morir o vivre, 1340
« Si que dès or mais en avant
« Face de moi tot son talant
« Et tot son voloir, que siens sui
« Tres ligement, si que autrui 1344
« Jamais par amor n'amerai. »
— « Certes, » fait Amors, « bien le sai,
« Et c'est bien droiz qu'en loiauté
« La serves d'umble volenté, 1348
« Et si en ton cuer par douçor
« Portes toz jors a li honor
« Par soveraine reverence,
« Si que toz jors en sovenance 1352
« Aies son gent cors aorné
« De tres merveillose beauté,
« Car certes il afiert ensi. »
Lors m'avint que jo tressailli, 1356
Et si començai a sozrire :
« Di, » fait ele, « que vueus tu dire,
« Ne de quoi ris tu maintenant? »
— Ma dame, » fais jo, « de neent. » [1360
— « Certes, si fais, il apert bien :
« La coverture n'i vaut rien
« D'Amors nes une chose embler. »
Adonc Desirs prist a parler, 1364
Si dist a Roïne d'amors :
« Or, ma dame, retraiez vos,
« Car il me semble qu'il est tens.
« Alez vos ent avuec voz genz 1368
« Et de cestui n'aiez esmai,

1321 mie le corps *S* — 1322 Tiel cope qil la *S* ; te trespassera *C* — 1323 De d. *CS* ; mie *S* — 1324 Auxi tost t. rauie *S* — 1326 pour *S* — 1327 longue *C* — 1328 veigne *S* ; le jour *CS* — 1329 t. g. *C* ; tiele *S* — 1330 si *S* — 1331 vowe *S*, veu *C* — 1332 jure *CS* ; foer *S* — 1333 luy *CS* ; departieray *S* — 1334 Ne a. d. ne seruieray *S* — 1335 luy *CS* ; fesse *S* — 1336 serray *S* ; chase *S* — 1337 luy *CS* ; riens *S* — 1338 Creindre *S*, Craindre *C* ; seruoir *S* — 1339 luy *S* ; deslieure *S* — 1340 fair morer en vieure *S* — 1341 desoremes *S* — 1342 moy s. *S* — 1343 car *S* ; sieus *S* — 1344 Si qe liegement *S*, Tres longuement *C* — 1345 amours *C* — 1346 dist *C* ; amour *S* — 1347 droit qe en *S* — 1348 seruas en humble *S* — 1350 a ly t. j. *C* ; Por ce ton jour a *S* — 1351 souerain *S* — 1356 mauient qe jeo treffolie *S* — 1357-8 *interv. dans S* — 1357 Et se comencea ascun rire *S* ; — 1359 De q. te ris tu *C* — 1360 dis je *C* ; je deuant *S* — 1361 apiert *S* ; Va fait elle je le sçay b. *C* — 1362 vaoult *C* ; Car homme ne te purroit de r. — 1363 nulle c. *S* — 1364 Adon *S* ; desir *C* — 1365 Et *C* — 1366 Ou *S* — 1368 en auec vous *C* ; ouesqe voz *S* — 1369 nayes *C*.

« Car, par ma foi, jo li tendrai
« Toz jors mais bone compagnie. »
— « Certes, » fait Amors, « jo l'otrie, [1372
« Qu'il soit toz jors entierement
« Del tot en ton governement. »
— « Dame, » dist Desirs « granz [merciz. »
Adonc dist Amors : « Mes douz filz, [1376
« A Dieu te comant : jo m'en vois ;
« Si te promet qu'avant dous mois,
« Coment qu'aviegne, jo serai
« Avuecque celi que jo t'ai 1380
« Ci devant por dame donee ;
« Si li sera par moi contee
« La verité, si Dieus m'aït !
« De tot ço qu'avons ici dit. 1384
« Por ço jo m'en vois tot droit la,
« Car certes tost me conoistra,
« Com bien qu'oncor ne m'ait veüe ;
« Mais tantost m'avra coneüe, 1388
« Quant ele orra de moi noveles ;
« Car ele a dous de mes puceles
« Demoranz toz jors avuec soi :
« L'une si a non Bone Foi, 1392
« Et si a non l'autre Franchise. »
— « Certes, ma dame, a grant devise
« Acompaigniee est noblement,
« Et de son douz governement 1396
« Ne se doit nus esmerveillier.
« Por quoi, dame, jo vos requier
« Et suplie tres humblement
« Que vos facez aucunement 1400
« Que plusor de sa compaignie
« Vueillent mener si noble vie
« Come est de par amors amer. »
— « Certes, jo me vueil bien pener, » [1404
« Fait ele, « et ferai mon pooir
« Que jo lor face apercevoir
« Bien aucunement des douçors
« Et des biens qui sont en amors ; [1408
« Car teus i a, jo le t'afi,
« Qui longement l'ont deservi,
« Et sur totes la plus hautaine.
« Por quoi jo me metrai en peine [1412
« De la metre en un tel arroi
« Qu'ele soit creant en ma loi. »
— « Si croi bien qu'ele le fera,

1370 luy *C* ; lui tiendray *S* — 1372 dist *C* — 1373 entierment *S* — 1375 desir *CS* ; gran mersis *C*, grant merci *S* — 1376 mon *C*, a mouz *S* — 1377 vous c. *C* — 1379 qaueigne ja serray *S* — 1380 Ouesque celuy *S* ; Auec la belle et auec toy *C* — 1381 Sy *C* ; Et d. pur ta d. *S* — 1382 Et luy s. pour *C*, Si la lui serra *S* — 1383 se dieu maist *C* — 1384 De tout ce camours ycy d. *C* — 1385 ceo qe je *S* — 1386 C. sy t. com *C* — 1387 Come b. quncore *S* ; quencore *C* — 1388 M. tost mauera *S* ; mara *C* — 1389 Tant elle oyera *S* ; oura *C* — 1391 apres soy *S* — 1392 L. ad n. b. foye *S* — 1393 Et lautre ad n. *S* — 1394 d. g. *S* — 1395 E. acompaigne *S* — 1397 nul *S* — 1400 fassies entierement *C* — 1401 pluseurs *C*, pluserus *S* — 1402 Voulent n. tres m. *S* — 1404 penner *C*, puer (p *barré*) — 1405 ferray *S* — 1406 ly f. *C* ; perceuoir *S* — 1407 Briefment auqunes des dolors *C* ; de douceours *S* — 1409 tiels y ad *S* ; telle y a je tally *C* ; tafie *S* — 1410 Q. lont l. *S* ; la d. *C* — 1411 touz le — 1412 Par *C* ; te m. *S* — 1413 tiel arroye *S* — 1414 Qe e. s. creances ; creans *C* ; loie *S* — 1415 ferra *S*.

« Dame, puis que vos serez la. 1416
« Mais quant la noble flor verrez,
« A li me recomanderez :
« Por l'amor Dieu vos en suplie,
« Qu'il vos plaise par cortoisie 1420
« Moi recomander a sa grace. »
— « Cuides tu que jo ne le face? »
Fait Amors. « Certes, si ferai
« Et tot a cler li mostrerai 1424
« Coment tu iés ses vrais amis,
« Et que, tant com tu seras vis,
« A toz jors mais la serviras,
« Ne que jamais n'en partiras 1428
« De li ne por mort ne por vie,
« Si que, mes douz fils, ne doz mie,
« Car certes elle t'amera
« Par desus toz, tant quant vivra, [1432
« Si com jo t'ai dit ci devant.
« Si te comant a Dieu atant,
« Que doint et a li et a toi
« Tant de bien com jo vueil par moi, [1436
« Si qu'il vos tiegne chescun jor
« En un cuer et en une amor,
« Et vos doint si user vo vie
« Que de vos dous la compaignie [1440
« Toz jors d'oneste volenté
« Soit tenue sanz fauseté,
« Si que toz dis jusqu'a la mort
« Soiez ambedui d'un acort, 1444
« D'une creance et d'une foi,
« Si que vos portez d'un arroi
« Pais et amor et loiauté
« Et toz dis soiez d'un secré, 1448
« D'un cuer, d'un desir, d'un voloir,
« Si que toz jors sanz decevoir
« Soiez de bon cuer si ajoint,
« Sanz rien sohaidier mal a point, [1452
« Qu'il n'i ait orgoil ne feintise,
. . . . . .
« Grace, plaisance et guaieté,
« Revel, deduit, joliveté, 1456
« Si que de toz biens sofisance
« Vos otroit Dieus, en esperance
« D'avoir toz jors amendement,
« Et vos doint que puissez sovent [1460
« Recevoir mes biens en s'amor;
« Sor tote rien guarder l'onor

1416 soyez *S* — 1417-8 *interv. dans C* — 1417 veres *C* — 1418 luy *S*; Vous feres ce que vous vodrez *C* — 1419 je vous *C* — 1420 please *S* — 1422 Come dis tu qe je *S* — 1423 ferray *S* — 1424 Et. t. ly demoustreray *C* — 1425 es sces *C*; sez verrays *S*; subgys *S*, subgis *C* — 1426 Et come t. c. s. *C* — 1427 seruieras *S* — 1430 dobtes *C*, doubte *S* — 1431 taymera *S* — 1432 vuura *C*, veua *S* — 1433 come *S*; sy d. *C*, cy deuant *S* — 1435 Qui *C*; d. a *S*; luy *CS* — 1436 biens c. je veulz par *C* — 1437 Sy que *C* — 1438 un *S* — 1439 Si *S*; vostre vie *S* — 1441 de honeste *S* — 1442 tenu s. fauxite *S*; faucete *C* — 1443 tout d. jesqes *S*, tos jors jusque *C* — 1444 ambedeux dune *S* — 1445 foie *S* — 1446 v. deux purrez a deux *S*; aroy *C* — 1447 P. a. *S* — 1448 Et tout dys *S*; Ayes tous jours et verite *C* — 1451 en un coer si a droit *S* — 1452 sohayder *S*, sohedier *C* — 1453 ad *S* — 1454 *manque à CS* — 1455 guaiette *C* — 1456 Honor *S*; desduit *C*; et jolyte *S* — 1458 dieu *S* — 1459 emendament *C* — 1460 puyssies *C* — 1461 Resceiue ses *S*; en amour *C* — 1462 touz riens *S*.

« L'uns de l'autre vers toz endroiz,
« Si que frans, humbles et cortois, [1464
« Debonaires et amiables,
« Secrez, feaus, fers et estables
« Soiez, si que jo puisse dire
« Qu'en vos dous n'a rien que redire [1468
« De quant que en amer covient,
« Si qu'il soit si qu'il apartient.
« De vos dous ferai l'aliance,
« Que vos puissez avoir puissance [1472
« Et ferme defense ordenee
« Contre la beste envenimee
« Qu'a les talons plus froiz que [glace,
« Si que ses poussers ne vos face [1476
« Nul mal, car trop est perillos.
« Et guardez vos bien ambedous,
« A tote hore et a tot termine,
« De la beste(?) et de la vermine [1480
« Car ele cort trop, ço m'est avis,
« Et par desus tot un païs
« Ou l'uns de vos dous est mananz.
« Et de ço soiez sovenanz, [1484
« Car, certes, besoing vos sera. »
Ensi Amors a moi parla,
Puis dist : « Mes filz, a Dieu te di.
« Jo ne puis plus demorer ici, 1488
« Ainz m'en vois tres hastivement ;
« Mais jo te promet loiaument
« Que por toi tant me penerai,
« Car, certes, jo te reverrai 1492
« Ainz que soit li quartiers d'un an.
« Done moi la foi saint Johan
« Que te reverrai sain et dru. »
Lors me prist la main tot a nu. [1496
Mais quant ele ot parlé a mi,
Jo m'agenoillai devant li,
De sa departie dolant,
Si li dis : « Jo me recomant 1500
« A vos, ma tres hautaine dame. »
— « A Dieu » dist ele ; « que sanz [blasme
« Doint vivre ta dame avuec toi ! »
Et quant ele del bien de soi 1504
M'ot doné sa beneïçon,
Si me leva par le menton

1463 Lun *S*; Ly uns de l. en *C* — 1464 faux humble *S* — 1465 De bon arres et amiable *S* — 1466 S. feaux humbles et e. *S*, Doulx et constans fors et e. *C* — 1468 Qe en v. d. vait riens qe rendre *S* — 1469 En tout ce quen a. couiant *C*; qa luy a. c. *S* — 1470 Sy que *C* — 1471 faire louance *S* — 1472 puissies *S* — 1473 Fferme estable et adure *S* ; desfensse *C* — 1474 enuenime *S* — 1475 plius froides *S* — 1476 sez pousers *S* ; Que de sespee *C* — 1477 t. p. *S* — 1478 Et garde *S*, De garder *C* — 1479 tout *S* — 1480 *m. à C* ; De lalme et *S* — 1481 Qe e. ad t. ceo m. duis *S* — 1482 Qe p. desius toute une *S* — 1483 Qe lune *S*; garnemens *C*, ert m. *S*. 1484 ces *E* ; Et sy soies bien s. *C* — 1485 busoigne v. serra *S* — 1487 dit *C*, dis *S* — 1488 Jeo ne puisse d. *S* — 1489 hastifm. *S* — 1490 promes *C* — 1492 reueray *C*, reuiendray *S* — 1493 quarter *S* — 1494 foie *S* ; Jean *C* — 1495 Que je reueray *C*, Lors qe je le verray *S* — 1497 moy *CS* — 1498 me genoilay *S*, magenollay *C* — 1499 doublans *C*; Si fuy de ci partir trop d. *S* — 1500 recomans *C* — 1501 ma souueraine *C* — 1502 dit *S* — 1503 vieure ta d. et toy *S* ; auec *C* — 1504 du soy *S* — 1505 benison *S*.

Et me baisa si doucement
Que sur m'ame tres fermement 1508
Jo cuidai estre en Paradis.
Lors dist Loiautez : « Douz amis,
« A Dieu te di, car jo m'en vois ;
« Mais jo te promet autre fois 1512
« Que en tote necessité
« Me troveras a ton costé
« Sur trestotes la plus prochaine. »
Lors me baisa par bone estreine,
[1516
Por mieuz atermer sa promesse.
Atant Plaisance a moi s'adresse,
Et tres doucement me baisa,
Et de cuer sa foi me bailla 1520
Que en presence et en recoi
Porchaceroit le bien de moi
Et l'onor trestote sa vie ;
Et moi dit que jo ne dot mie 1524
Qu'ele m'aime sanz decevoir.
Atant vi venir Bon Espoir
Trop doucement moi saluër :
« Il m'en covient, » fait il, « aler :
[1528
« A Dieu, tres gentilz chevaliers.
« Mais sés tu ? — « Quoi ? mes amis
[chiers. »
— « Jo sui trestoz tiens et serai,
« Car ja de rien ne me feindrai
[1532
« A nul jor et quel part que j'aille.
« Et se jo te fail, Dieus me faille !
« Totes foiz tu me reverras, »
Fait il, « briefment, n'en dote pas ;
[1536
« Et si feras tu nos trestoz. »
— « A Dieu di jo, sire tres douz :
« Que de honte et de vilanie
« Vueille guarder la compaignie 1540
« Et vos doint cuer et volenté
« D'avoir moi por recomandé
« Chescun, si com m'avez promis. »
[1544
— « Or n'aies guarde, douz amis,
« Car jo te jur en bone foi
« Que chescuns fera plus por toi
« Que tu ne savroies penser. »
Lors vi Desir qu'en son parler 1548
Ne s'est pas de moi estrangié,
Ainz me dist : « A Dieu, sanz
[congié,
« Car jo revendrai tantost ci. »
— « Ha ! Desirs, sur l'ame de mi,
[1552

1509 Quiday *S*, Je cuydoie *C* — 1510 loialte *CS* — 1513 Qen *S* ; Qua t. ta n. *C* — 1513 trouerez en *S* — 1515 S. tous autres *C* ; plius *S* — 1516 bon *S* — 1517 asseruir *C* ; vostre p. *S* — 1519 t. humblement *C* — 1520 du c. *C* ; foie *S* ; douna *C* — 1521 Quen tous lueux et en tout recoy *S* — 1523 trestout *S* — 1524 Et ma dit *C* ; doute *S*, dote *C* — 1525 De ma dame canz d *C* — 1526 Aytant... bone *S* — 1528 me *S* — 1529 gentil chiualer *C* — 1530 *m. à C* ; Sauez vous qoi mon amy cher *S* — 1531 trestout soens e serray *S* — 1532 riens ne f. *S* ; te f. *C* — 1533-4 *interv. dans C* — 1533 j. q. p. qe jale *S* ; Et soit contre moy ou que jaille *C* — 1534 si je te faile dieu me faile *S* ; ce te faulx que dieu *C* — 1535 Toute fois *C*, Touz f. *S* ; reueras *C* — 1536 ne *S* — 1537 ferras trestouz n. *S* — 1538 sis jeo *S* — 1539-40 *interv. dans C* — 1539 De tout mal et de vilenie *C* — 1540 Qui gart vous e la *C* ; Voile *S* — 1543 si come vous *S* — 1544 Car naiez *S* — 1546 chescun *CS* ; ferra p. par *S* — 1547 seroies *C* ; Qe de me auroiez *S* — 1548 L. un *S* — 1549 cest *S* ; Nen estoit p. de moy estrange *C* — 1550 *m. à S* ; dit *C*.

« Jo vos croi de vostre promece;
« Et si vos vient de grant noblece,
« Quant il vos plaist si le voir [dire. »
Adonc comencent tuit a rire, 1556
S'ont dit : « A Dieu, gentilz com- [painz. »
Lors m'ont baillié lor destres mains
As croisees des petitz doiz :
« A Dieu, » fait Amors, « jo m'en [vois. » 1559
Lors s'est de moi esvanoïe
Entre li et sa compaignie,
S'en perdi del tot la veüe.
Mais jo vi une clere nue, 1564
Coment trestoz les en portoit,
Si reguardai de bon endroit
Tot le droit chemin qu'il faisoient,
Si vi tantost ou il estoient, 1568
Dont tres doucement m'esjoï.
Atant jo visai entor mi,
Si vi que par lor grant douçor
M'orent laissié la noble flor 1572
A qui cele estoit comparee
Qu'Amors, par bone destinee,
M'avoit comandé a servir :
Dont, certes, j'oi si grant plaisir 1576
Que pas dire ne l'oseroie ;
Car j'oi si tres parfite joie,
Quant sa tres grant beauté visai
Et tot a loisir remirai 1580
La noblece de sa beauté,
Que de merveillose clarté
Enluminoit tot le païs.
Et puis si fui en mon avis 1584
Que ligement mes cuers estoit
Et fu toz siens, quel part que soit,
Sanz jamais de li departir.
Que ja Dieus ne me doint venir 1588
A nule rien que jo desire,
Se il est hom qui puet descrire
La joie que mes cuers avoit,
Ainz me sembloit que par grant droit [1592
Me deüst hom prince nomer
Et l'om me deüst honorer
Desur toz les homes del monde.
Atant jo vois a la reonde, 1596
Et si reguardai tot entor
La beauté de la noble flor,

1553 bone p. *C*; croye bien de *S* — 1555 de u. *S* — 1556 Et donc comencerent tout *S*; A. t. c. *C* — 1557 Si ont d. a d. gentil compaignie *S* — 1558 baille *S* — 1559 Acrouchees *C*; de *CS* — 1560 *m. à S* — 1561 cest *C* — 1562 luy *S*; Amours auec sa *C* — 1563 *m. à S*; vehue *C* — 1564 un cler *S* — 1565 emportoy *C* — 1566 et a bon droit *S* — 1567 Tant le bone chemyne *S*; que *C* — 1569 durement mesioye *S*; mesiois *S* — 1571 Sy regarday que par doulceur *C* — 1572 doulce f. *C* — 1573 compare *S* — 1574 destine *S* — 1575 Mauoient *S*; Mot c. a bien s. *C* — 1576 jay *S*; Adonc jos sy tres g. *C* — 1577 deuiser nel sailoie *S* — 1578 jus *C*; Qe eusse si t. parfit *S*; parffaitte *C* — 1579 sa g. *S* — 1580 remerrai *S* — 1581 nobles de sa clarte *S* — 1582 Qe *S*, Et *C*; beaute *S*, clerte *C* — 1583 toute la p. *S* — 1584 si suy *S*, sy vis *C* — 1585 liegement *S*, liement *C* — 1586 Desius t. soens quele p. s. *S* — 1587 luy *CS* — 1589 deuise *C*; Nuulle nou[9] qe *S* — 1590 Sil nest hommes qe poet *S*; Se yl n. aucun que deuise *C* — 1591 j. mon cuer *S* — 1592 semble par bien g. d. *C* — 1593 homme *S*; Com me d. pour ce n. *C*. — 1594 Et com *C* — 1596 Aytant jeo voise a le *S*; je m'en voys a la ronde *C* — 1597 Si r. *S*.

Et totes foiz a li pensoie,
N'autre paradis ne voloie, 1600
Ainz faisoie, si Dieus me saut!
Entor li maint tor et maint saut,
Com cil qui n'a de rien grevance,
Ainz avoie plus sofisance 1604
De trestoz les biens a ma part
Que n'eüsse, si Dieus me guart!
Se trestoz Paradis fust miens;
Car c'est li Sire de toz biens 1608
Qui m'a repeü de sa grace
Et a demostré que jo face
En toz endroiz tot mon pooir
Coment jo puisse honor avoir 1612
En li honorer et servir.
Lors reguardai, si vois veïr
Un arbre qui trop hauz estoit;
Et me sembla que bon seroit 1616
Que jusques al plus haut montasse,
Si que de plus près remirasse
La noble flor dont je veoie
Que toz li païs reflamboie, 1620
Car sa beauté ert loing et près.
Atant fui sur l'arbre montez,
Et quant jo fui al plus haut cim,
Jo vi la flor al tot empli (?) 1624
Overte sur moi com devant.
Atant et jo vois reguardant
A terre jus, et s'aperçui
Une tel chose que jo fui 1628
Certes près que toz forsenez,
Car jo vi de la flor bien près
Placé un trop hidos chardon,
Et si de si tres vil faiçon 1632
Et si tres hidose nature,
Que certes onques creature
Ne vit chose si desprisie,
Si despite ne si honie, 1636
Ne qui tant feïst a blasmer.
Lors je vois en mon cuer jurer
Que jamais n'avroie repose
Jusqu'a tant que cele vil chose 1640
Fust d'entor la flor desplantee.
Atant j'ai la flor reguardee,
Que de nule rien n'empiroit,
Mais durement li desplaisoit, 1644
Selonc ço que m'estoit avis,
. . . . . .

1599 En *S* — 1600 Ne a *CS*; nauoie *C* — 1601 ferroi *S*; ce *C*; dieu *CS*; sault *C*, faut *S* — 1602 luy *CS* — 1603 riens *S*— 1604 plius sufficiance *S* — 1605 t. b. *S* — 1606 ne eusse *S*; ce *C*; dieu *CS* — 1607 Si *S*; trestout *CS*; mien *C* — 1608 le lieu de *S*; laise du corps et bien *C* — 1609 mad repu *S*; repehu *C* — 1610 ad monstre *S* — 1613 Pur la *S*, Pour luy *C* — 1614 voy *S*; vis venir *C* — 1615 qe *S*; haut *CS* — 1616 Qe *S*; semble *CS*; serroit *S* — 1617 jesqes au plius *S* — 1618 qe plius *S* — 1620-41 *ont conservé de 12 à 1 lettre (déchirure oblique)* — 1642-1734 *ont disparu complètement (un feuillet arraché et du blanc seulement au v° du précédent* — 1620 tout la p. *S*, tous ly pai... *C* — 1621 et long *S*; Pour sa hia *C* — 1622 fu *S*, suy *C*. — 1623 suy au plius h. cy *S* — 1624 *la fin du vers m'est obscure; au vers précédent* cim *n'est pas sûr* — 1625 deinant *C* — 1626 Aytant et jeo voy *S* — 1627 Item *C*; cea par sius *S* — 1628 Et tem *C*; tele *S* — 1631 Plan *C* (1632 *ou* 1633 *manque*) — 1632 de t. vile faisson *S* — 1633 Et. de si t. hydous *S* — 1635 vist *S* — 1636 despise *S* — 1637 fust *S* — 1638 jeo voy *S* — 1639 Qe j'. nul jour r. *S* — 1640 Jesqes a t. qe c. vile *S*; D...*C* — 1641 Q... *C* (*il manquait peut-être 2 vers*); desplante *S* — 1643 Qe de nul S — 1644 luy *S* — 1646 *m. à CS*.

S'estoit mis si tres près de li.
Por quoi lors tantost jo sailli 1648
A celi por lui desplanter,
Car plus ne pooie endurer
Qu'ele fust de rien corocie;
Si que ja n'i ravisai mie 1652
Par quel part descendre devoie,
Ainz sailli jus la droite voie
Et cheï si tres durement
Et si tres felenosement 1656
Que, si me doint Dieus bien avoir!
Il me sembla que del cheoir
Jo fusse trestoz debrisiez.
Mais de ço m'avint granz meschiés, [1660
Et si tres fort m'espoëntai
Que tot maintenant m'esveillai.
Ensi de cheoir m'esveillai
[Et durement m'esmerveillai,] 1664
Quant jo reving en ma memoire,
De ço que j'oi ma robe noire
En [brief] terme del tot perdue,
Si vi que j'avoie vestue 1668
Robe vert de gente faiçon.
Puis regardai mon chaperon,
Qui fu tot al lonc botonez,
Semez de cheveus tot dorez 1672
Et tres bien a droite devise;
Si me sembloit que d'autel guise
En oi un veü autre foiz.
Mais jo fui durement destroiz 1676
Et de savoir tres desiranz
Coment en ausi poi de tens
M'estoit telement avenu;
Mais de tot ço que j'oi veü, 1680
Qu'en sonjant avenu m'estoit,
Certes tres bien me sovenoit,
Que rien oblié n'en avoie.
Mais quant a mon songe pensoie, [1684
Si faitement com dit vos ai,
Il m'avint que jo reguardai
La haie, que del tot estoit
Seche quant jo ving la endroit, 1688
Et maintenant fu si jolie
Et si freschement reverdie
Que j'en fu trestoz esbaïz.
Puis vi les oisillons jolis, 1692
Qui tres grant joie demenoient;
Si me sembloit que il faisoient
De ma robe vert trop grant feste.
Adonc jo vois torner ma teste, 1696
Et tot maintenant reguardai
S'aucunement veoir porrai
La tres noble flor de bonté,
Que totes passe de beauté 1700

1647 Ceo e. mys... luy *S* — 1649 A celle pur d. *S* — 1650 plius *S* — 1651 fuist de r. coroncie *S* — 1653 Pur quele p. desfendre *S* — 1655 si d. *S* — 1656 si de fel. *S* — 1657 Qe ensi *S* — 1658 semble *S* — 1659 Jeo fu t. est d. *S* — 1660 ceo mauient grant meschiefs *S* — 1661 me e. *S* — 1662 me esueille *S* — 1663 Auxi de c. jeo me esueille *S* — 1664 *manque* — 1665 reuins *S* — 1666 jeo eusse *S* — 1667 de t. perdus *S* — 1668 jeo auoie vestus *S* — 1669 gent faisson *S* — 1671 Qe... a longe *S* — 1672 dorrez *S* — 1673 droit *S* — 1674 dautiel *S* — 1675 Ent eusse veuue *S* — — 1676 suy *S* — 1677 desirance *S* — 1678 en si *S* — 1679 tielment auenue *S* — 1680 jeo eusse veuue *S* — 1682 C. b. *S* — 1683 riens *S* — 1685 come *S* — 1686 mauient *S* — 1687 qe de *S* — 1688 jeo voise *S* — 1689 fust *S* — 1690 reuerdi *S* — 1691 Qe je en fu trestout esbais *S* — 1693 Qe *S* — 1694 qils faissent *S* — 1698 Si aucunement veer purray *S*.

Par tres soveraine douçor.
Mais j'aperçui bien sanz demor
Qu'ele s'en estoit ja partie,
Car en la place n'estoit mie 1704
Que jo l'oi veüe en sonjant,
Si come j'ai dit ci devant,
Ne rien que verdure ne vi.
Atant de la place parti, 1708
Car j'oi si lonc tens demoré,
Si que trestot le lonc d'un pré
M'en aloie pensis et maz,
Sanz nul espoir, le petit pas, 1712
Tant que fusse a l'ostel venuz,
Dont jo fui le matin meüz,
Ensi com devisé vos ai,
Mais, quant jo fui la, si trovai 1716
Totes mes genz que s'esbatoient
Et si grant joie demenoient,
Quant me virent de vert vestu :
Et certes jo croi qu'onc ne fu 1720
Nule gent par semblant si lie.
Por quoi alors chescuns s'escrie
Que Dieus me doint ramendement
De cestui reverdissement; 1724
Si comencent tuit a chanter
Criër, braire, autre behorder,
Si com s'il fussent forsené.
Si vi trestot l'ostel paré 1728
Et tot le pavement covert
De rain, de flors et d'erbe vert;
Por ço lor di irieement
Se nus d'eus avoit nulement 1732
Atornee cele maison.
Si m'ont juré lor foi que non,
Ne que un sol d'eus n'en i a
Qui sache qui si l'atorna : 1736
Dont certes trop m'esmerveillai.
Por ço maintenant comandai,
Et si dis a un mien vaslet
Qu'il m'aportast robe et corset, 1740
Chauces, sollers et chaperon
Toz noirs. Lors vi tot a bandon
Que li bailles, sanz nul delai,
Ensi com jo li comandai, 1744
S'en ala sanz nule demore,
Mais il revint trestot en l'ore,
Car il trova, jo le vi bien,
Que de robe noire n'oi rien 1748
Que trestot reverdi ne soit.
Et quant jo vi qu'ensi estoit,
Certes jo fui trop esbaïz :
Totes foiz il m'estoit avis 1752

1701 Pur tresoueraigne — 1702 jeo aperceus b. s. demoer *S* — 1703 Qe elle *S* — 1705 jeo leusse *S* — 1707 riens qe v. ne vis *S* — 1708 partis *S* — 1709 qar jeo eusse si longe *S* — 1710 tout le longe dun pree *S* — 1712 *S* effroy — 1713 qe je feusse *S* — 1714 mewes *S* — 1715 Auxi (*grande lettre*) come *S* — 1717 Touz.. qi se e. *S* — 1720 jeo croie qonqes *S* — 1721 lee *S* — 1722 chescun *S* — 1724 ramendisement *S* — 1725 Si comencerent tout *S* — 1726 braier dautre bourder *S* — 1727 come s'ils fuissent forsenez *S* — 1728 tout l. pareez *S* — 1730 Derbe de *S* — 1731 Et pur ceo l. d. irement *S* — 1732 Si nul de eux *S* — 1735 de eux ny ad *S*; Ne que nes vn deux *C* — 1736 Qe s. qi ensi *S* — 1737 Donqes *S*; sertes *C*; me esm. *S*, me merueillay *C* — 1739 Si d. *S* — 1740 cote et coursset *C*; corcet *S* — 1741 soliers *S*, soullrs (*sigle sur l'r*) *C* — 1742 Tout noir *CS* — 1743 Qe lui b. s. d. *S*; bailes canz n. abay *C* — 1744 Auxi come jeo luy *S*, Ainsy quant *S* ly *C* — 1746 reuient *S*; trestout en *C*, ainz mie *S* — 1747 tourna *S* — 1748 ny ot r. *S*, navoie r. *C* — 1749 trestoute verde *C* — 1750 qe ensi *S* — 1751 fu *C* — 1752 bien mestoit aduis *C*

Que trop durement mesprendroie,
S'autre robe que vert portoie
En tot o al moins en partie ;
Car, certes, jo ne dotai mie 1756
Qu'uns teus miracles venuz fust,
Se meillor reison n'i eüst
Que jo ne savoie penser.
Por quoi jo me vois afermer 1760
Que jamais jor ne porteroie
Robe noire, quel part que soie,
Ainz feroie tot a bandon
Selonc ço que m'avision 1764
M'avoit ore endroit demostré ;
Et si m'otroiai de bon gré
Que toz jors mais d'umble voloir
Obeïrai sanz decevoir 1768
Et servirai parfitement
Amors, ma dame, loiaument,
Si come orains me comanda,
En sonjant, quant a moi parla 1772
Et me mostra la noble flor
Que totes passe de valor,
De beauté, sanz nul contredit.
Atant vueil definer mon dit, 1776
Car bien sai que reconté ai
Tot le songe que jo sonjai,
Et coment Amors revesti
De robe vert le cors de mi 1780
Et me fist a soi revenir,
Com cel qu'al fort ne puis guenchir
Que toz suens ligement ne soie.
Mais por ço que pas ne voudroie 1784
Celer le songe que fait ai,
A un mien frere que jo sai
Qui se travaille nuit et jor
Por venir a haute valor, 1788
En honor et en loiauté,
Si que jo sai de verité
Que de mon bien s'esjoïroit
Et de mes maus li desplairoit, 1792
Et ensi toz jors trové l'ai,
. . . . . .
Le don (?) desur toz et l'otroi
A toi porter, si le t'envoi ; 1796
Car, sur m'ame, fermement croi
Que mainte joie et maint enoi
As eü sovent par amors,
Et certes bien dois toz les tors 1800
Savoir, selonc ço que jo cuit ;
Car mainte joie et maint deduit,
Maint esbanoi, mainte douçor,
Maint enoi et mainte paor, 1804
Et mainte penible durté
A tes cors sovent enduré.

1753 mesprendoie *C* — 1754 Si a. *S* — 1755 Au mains (*S* meins) en t. ou en p. *CS* — 1756 doute *S* — 1757 Qe un tiel miracle *S*, Qun tel m. *C*; venu; fuist *S* — 1758 Si *S*; aust *C* — 1759 serray *S* — 1760 voys *C*, veus *S* — 1762 noir quele *S* — 1763 serray *S* — 1764 Sellon *C* — 1766 Si mottroie de bone *S*; notriay *C* — 1767 mauez de humble *S* — 1768 Hoberai s. desceiuoir *S* — 1769 seruieray *S*; parffaitemcnt *C* — 1771 ore *S* — 1774 toute *S* — 1776 Atant voil definier *S* — 1777 b. te reconteray *S* — 1781 a moy *S* — 1782 Come tiel *S*; Com sil que au *C* — 1783 tout soens liegement *S* — 1784 vouloie *C* — 1785 Selon *C* — 1786 A une ma soer *S* — 1788 Tielement qe bien dire los (*il manque peut être deux vers*) *S* — *Le reste du poème a disparu dans C* (*11 feuillets arrachés au ms.*) — 1791 sesioireroit *S* — 1792 despleerroit — 1795 Doner... lottroie — 1796 tenuoie — 1798 qe maint j. et m. enuoi — 1799 euu — 1802 C. maint — 1803 Mainte esbanoye et maint — 1804 Et m. ennuye et maint pour — 1805 Et maint p. durce — 1806 Ha.

Et jo pens bien que ensi soit,
Car autrement chance seroit, 1808
Com bien qu'orendroit, par sem-
[blance,
La joie passe la grevance,
Dont certes durement m'esjoi.
Et por [ço] mon songe t'envoi, 1812
Car tost sera, jo n'en dot mie :
Et por ma mort et por ma vie
M'a Dieus doné tel destinee.
A Dieu ! que [te] doint a duree 1816
[Et] joie et tres parfite honor.
Mais se nus hom par aucun tor
Aucunement te demandoit
Coment cez diz nomez seroit, 1820
Si lor respont tot en apert
Qu'on l'apele *le Songe vert*.

Léopold Constans.

1807 pense — 1808 fort c. — 1809 Come — *Après 1810, il manque probablement deux vers* — 1811 Donc... mesjoie — 1812 Et pur m. s. le tenuoie — 1813 serrez jeo n. doute — 1815 tiele destine — 1816 adure — 1817 parfit — 1818 si nully p. ascun — 1820 ces d. n. serroit — 1822 Qomme — Explicit : *Ci finist le sounge vert.*

NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS

POUR SERVIR A LA BIOGRAPHIE

DE PIERRE DE NESSON

Le nom de Pierre de Nesson est loin d'avoir l'éclat de celui d'Alain Chartier, son contemporain; pourtant ce poète n'est pas un inconnu, au moins pour les bibliophiles et les bibliographes [1]. Trois de ses œuvres nous sont parvenues : le *Lai de Guerre*, les *Vigiles des Morts* et l'*Hommage à la Vierge*. De ces deux dernières, dont le titre varie souvent, il y a plusieurs manuscrits [2] et éditions incunables; la première est plus rare dans les manuscrits (on n'en connaît que deux) et elle n'a été publiée que par fragments, bien qu'elle soit plus digne d'intérêt que les deux autres, mais il faut espérer que M. Piaget nous en

---

1. Cf. l'article afférant du *Répertoire* du chanoine U. Chevalier, auquel il faut ajouter les indications suivantes : Bouchard, *Poètes bourbonnais du XIVe au XVIe siècle*, dans *Bull. de la Soc. d'émulation de l'Allier*, XI, 332-337; Ernest Langlois, *Notices des manuscrits français et provençaux de Rome*, p. 139, 209 et 237; G. Paris, dans *Romania*, XVI, 415-6; Piaget, dans *Romania*, XXIII, 207 et XXX, 35-6; Ambroise Tardieu, *Grand Dict. hist. du dép. du Puy-de-Dôme* (Moulins, 1877), p. 64, et *Grand Dict. biogr. des personnages... nés dans le dép. du Puy-de-Dôme* (Moulins, 1878), p. 83.

2. Aux manuscrits signalés jusqu'ici on peut ajouter un exemplaire des *Vigiles* acquis en 1890 par la Bibliothèque nationale et coté *Nouv. acq. fr.* 6247. Le même poème se trouve dans un manuscrit qui a figuré à la vente Lignerolles et qui est décrit dans le *Bull. du Bibliophile*, année 1894, p. 209; c'est encore les *Vigiles* que contient un manuscrit jadis en la possession de F. Boyer (voy. A. Tardieu, *Grand Dict. biogr.*, p. 83) et aujourd'hui aux mains de notre collaborateur, M. Marcel Schwob, dont le premier feuillet porte les armes de la famille de Nesson (communication de M. C. Couderc).

donnera bientôt une édition complète [1]. Je ne m'occuperai spécialement ici que des documents d'archives propres à nous renseigner sur la biographie du poète, sans insister sur ce que l'on peut tirer de l'étude directe de ses poésies.

Vallet de Viriville a consacré à Pierre de Nesson, en 1863, une notice biographique qui efface tous les essais tentés avant lui, mais qui laisse encore dans l'ombre plusieurs points essentiels [2]. Peut-être parent de Jamet de Nesson, qui fut garde des coffres ou trésorier de la cassette royale, au moins de 1398 à 1404, Pierre de Nesson fut attaché dès son enfance à la maison de Jean, duc de Bourbon. Compromis avec les Armagnacs et arrêté à l'hôtel de Guyenne, avec d'autres personnages plus marquants du parti, par les chefs de la fameuse émeute des Cabochiens, dans la matinée du 28 avril 1413, il eut la chance d'échapper à la mort et recouvra la liberté le 4 septembre suivant. Secrétaire du duc de Berry, il reçut une livrée de drap noir à l'occasion des obsèques de ce prince, en 1416. Fidèle au souvenir du duc de Bourbon, son premier maître, qui avait été fait prisonnier à Azincourt et qui devait mourir en Angleterre après dix-neuf ans de captivité (1434), c'est à lui qu'il songeait, peu après 1424 [3], en composant son *Lai de Guerre*, dans lequel il rappelle avec reconnaissance l'honneur que lui a fait la femme du duc, Marie de Berry, qui l'a

tenu son officier
En sa bonne conté de Montpensier

Voilà tout ce que Vallet de Viriville nous apprend de la vie de Pierre de Nesson [4].

---

1. Cf. *Romania*, XXIII, 207.

2. *Biographie générale* (Didot), XXXVII, col. 777-80.

3. Vallet de Viriville propose cette date (avec quelque hésitation) parce qu'il a relevé dans le *Lai de Guerre* une allusion aux négociations engagées par le duc de Savoie comme médiateur entre Charles VII et le duc de Bourgogne. Il ne s'est guère trompé. M. Piaget a montré que le lai de Pierre de Nesson doit être de peu postérieur à 1425, date d'un épisode de la carrière poétique d'Alain Chartier qui eut pour théâtre Issoudun et que Nesson s'est plu à rappeler (*Romania*, XXX, 35-36).

4. Je fais abstraction pour le moment de ses rapports de parenté avec la poétesse Jamette de Nesson, dont je m'occuperai plus tard.

Je suis en mesure de faire connaître aujourd'hui non seulement la patrie et la famille, mais jusqu'à la date exacte de naissance de notre poète. Sa patrie a déjà été indiquée, en 1877, par M. Ambroise Tardieu, dans le *Grand Dictionnaire historique du Puy-de-Dôme*; mais, M. Tardieu n'ayant pas cité sa source, on pouvait douter du bien fondé de son affirmation. Tout doute doit disparaître : Pierre de Nesson est effectivement, comme M. Tardieu l'a dit, originaire d'Aigueperse, petite ville de la Basse Auvergne, sur les confins du Bourbonnais. Les extraits pris, à la fin du XVIIe siècle, par Honoré Caille, sieur Du Fourny, dans les sentences civiles du Châtelet, nous fournissent cette très catégorique mention relativement à la patrie et à l'âge de notre poète :

18 avril 1415. Honorable homme Barthelemy de Nesson, conseiller du Roy et de Monseigneur de Berry, demeurant à Aigueperse, a émancipé Me Pierre de Nesson, son fils, âgé de 32 ans [1].

Pierre de Nesson est donc né en 1383, et M. Tardieu, qui le fait naître vers 1360, l'a vieilli indûment de vingt-trois ans [2].

Une autre erreur de l'historiographe de l'Auvergne (on sait que M. Tardieu s'est décerné ce titre), c'est d'avoir donné pour père à notre poète Guillaume de Nesson, bourgeois d'Aigueperse en 1357 : il a sauté une génération [3]. Un arrêt du Parlement installé à Poitiers par Charles VII, dont on trouvera plus loin le texte (au moins dans ses données essentielles), à la date du 18 mars 1424, nous apprend en effet que ce Guillaume était le père de Barthèlemi et le grand-père de maître Pierre de Nesson.

D'après M. Tardieu, Guillaume de Nesson était natif de Limoges [4]. Je ne sais si cette affirmation s'appuie sur un document précis, ou si c'est une simple conjecture. Elle n'a rien

---

1. Bibl. nat., *Clairambault*, 763, p. 64.
2. *Grand Dict. biogr.*, p. 83.
3. *Ibid.* et *Grand Dict. hist.*, p. 64.
4. *Grand Dict. hist.*, p. 64 : « Pierre de Nesson, né à Aigueperse, fils de Guillaume, bourgeois de cette ville en 1357 (ce dernier natif de Limoges), frère de *Bertrand*, dont nous venons de parler, p. 61... » *Bertrand* est une faute d'impression pour *Barthèlemi*.

d'invraisemblable en soi, si l'on remarque que le nom de famille de *Nesson*, écrit à l'origine *Naisson*, *Neisson*, ne parait pas avoir de racines à Aigueperse ni dans les environs, tandis qu'il est identique à celui du petit bourg de *Nexon*, autrefois *Neisson*, *Aneisson* [1], situé à quelque vingt kilomètres de Limoges, et qu'en fait nous savons qu'il a existé à Limoges une famille bourgeoise de ce nom [2].

En tout cas, dans la seconde partie du XIVe siècle, Guillaume de Nesson et son fils Barthèlemi étaient deux personnages notables d'Aigueperse, et ils devaient leur fortune au commerce des draps [3]. Guillaume était en relation avec le duc de Berry pour lequel il avançait au besoin de l'argent [4]; il mourut vers 1373 [5]. Son fils Barthèlemi accrut considérablement la richesse de sa maison et arriva à jouer dans la petite ville un rôle prépondérant, surtout à partir du jour où il fut titulaire de l'office de châtelain du comté de Montpensier, dont Aigueperse était la capitale administrative, ce qui arriva dans les derniers jours de

---

1. Sur l'étymologie de ce nom d'origine gallo-romaine, voir mes *Nouv. Essais*, p. 61.

2. Nicolas *d'Aneisso* ou *d'Aneicho* figure dans plusieurs documents du *Mémorial du Consulat* p. p. Chabaneau, nos 12 (année 1248), 13, 42, etc., parmi les prudhommes du château de Limoges ; Aimeri *de Neycho* ou *d'Aneycho* est mentionné dans un obituaire de Saint-Martial (*Doc. hist.* p. p. Leroux, Molinier et Thomas, I, 13, 35, 51).

3. Le 27 février 1365 (n. st.) les consuls de Montferrand font un voyage à Riom pour le procès de la ville avec « W. de Naysso et los altres drapeirs » d'Aigueperse (communication de M. M. Boudet, d'après les comptes consulaires de Montferrand).

4. « A Guillaume de Nesson, qu'il avait baillé a un vallet qui porta lettres de par Monsr aus conssoulz et habitans de Cuset ledit jour (25 février 1372) » (Comptes de Guillaume Vallée, maître de la Chambre aux deniers du duc de Berry, Arch. Nat. KK 251, fo 93 ro).

5. « A tous ceulx... Barthelmi de Nesson, conseiller de Monsr Monsr le duc de Berry et d'Auvergne et son chastellain de la conté de Montpensier, salut. Sachent tuit... » Il déclare, à la réquisition des consuls, qu'il est prêt à faire le serment que doit faire « le chastellain novel » ; l'acte se termine ainsi : « laquelle leur avons octroyee, faite et donnee soubz le seel aux causes de la dite chastellanie le mardi amprès la Piphanie Nostre Seigneur, IXe jour de janvier l'an mil IIIIc et treze. » (Original, signé E. CORTIN, sceau enlevé, aux archives communales d'Aigueperse, P no 2, cote H.)

l'année 1393. Il mourut postérieurement au 13 juillet 1427[1]; mais il n'exerçait plus l'office de châtelain dès le 5 août 1421, où nous voyons que Dalmas de Vissac en prit possession[2]. Ce n'est pas ici le lieu de retracer en détail toute la carrière de Barthèlemi de Nesson; mais il y a deux points sur lesquels il est bon de nous arrêter : ses démêlés violents avec la municipalité, en 1412 et années suivantes, d'une part; ses constructions à l'église Notre-Dame d'Aigueperse, de l'autre.

Sur le premier point, les plaidoiries faites au parlement de Paris, les 30 mars 1413 et 18 décembre 1414, dont on trouvera plus loin le texte in extenso, nous renseignent abondamment; il est fort inutile de les paraphraser ici. Le lecteur estimera sans doute que j'ai bien fait de les publier : il comprendra de lui-même l'intérêt historique et social qui s'attache à ces documents, où l'on voit sourdre dans la province les passions démagogiques qui jailliront plus impétueusement à Paris même, quelques mois après, pour produire l'ordonnance de 1413 et le gouvernement éphémère des Cabochiens, dont Pierre de Nesson fut la victime; il ne manquera pas, surtout, d'y souligner la curieuse mention d'une chanson, composée à Aigueperse et dont le refrain était :

Pour destruire les Nessons.

A aucune époque peut-être la poésie n'a été plus activement associée à la politique que sous le règne de Charles VI.

Si la chanson contre les Nessons a péri, sauf le refrain, il n'en est pas de même des constructions religieuses que sire Barthèlemi de Nesson appuya contre la face occidentale du transsept méridional de l'église paroissiale d'Aigueperse. Encore aujourd'hui, sur la masse calcaire blanchâtre du reste de l'édifice, on voit se détacher leurs assises noirâtres en pierre de Volvic. Elles forment un ensemble que l'on appelle communément dans la petite ville le *Nesson*, et qui comprend : une chapelle au rez-de-chaussée, une chapelle au-dessus de la première, une tour octogone à trois étages couronnée d'une

1. Mention à cette date dans le *Papier des memoires du consolat d'Aiguesparse*, coté BB 2, f° 21 v°.

2. *Ibid.*, f° 23 r°.

plate-forme à balustrade ajourée, une chapelle funéraire. Chose curieuse, le souvenir du vrai fondateur s'est perdu, et le *Nesson* passe pour être l'œuvre de Pierre de Nesson, « officier du duc de Bourbon », qui l'aurait édifiée en 1415 [1].

Mais c'est bien sire Barthèlemi qui est le fondateur et le constructeur : il ne manque pas de le faire rappeler par son avocat dans les plaidoiries que nous avons conservées. Le 30 mars 1413, on dit en son nom qu'il « a tous jours contribué aux reparacions de la ville d'Aigueperse, a laquelle ville a fait moult de biens *pro communi* et fondacions de chapelles et autrement » ; et le 18 décembre 1414, on ajoute qu'il « a moult despendu a faire fondacions et chapelles, si n'est pas accreu en chevance ». Un de ses griefs contre les consuls d'Aigueperse, c'est qu'ils ont rédigé « une complainte pour abatre la chappelle qu'il a faite » : évidemment les consuls ne croyaient pas que sire Barthèlemi eût travaillé là *pro communi*, comme il le dit complaisamment, et ils ont bien quelque apparence de raison. En tout cas, il n'avait pas attendu le jubilé de l'an 1400 pour employer son argent à cet usage : la chapelle de Nesson existait avant la fin du XIVe siècle [2].

Je ne prétends pas, bien entendu, que le touriste de nos jours ait sous les yeux un « Nesson » exactement tel que l'avait projeté et fait exécuter Barthèlemi de Nesson. Le seul livre spécial à Aigueperse et à ses environs qui paraisse avoir vu le jour jusqu'ici cherche à faire un départ entre l'œuvre de Barthèlemi et celle de Pierre. Voici comment il s'exprime : « Le fondateur semble avoir été Barthélemy de Nesson, qui, en 1413, transigea à son sujet avec la ville ; mais c'est à Pierre de Nesson qu'est généralement attribuée la construction de la tourelle octogone accompagnée probablement de restaurations subséquentes à la chapelle qui, néanmoins, est nommée dans

1. A. Tardieu, *Grand Dict. hist.*, p. 61.

2. Délibération pour « aplaner et agaler le semistere de la grant iglise, *depuis la cicapelle de sire Barthelemi de Neisson* alant droit vers l'oustel de Me Jehan Picart » du 28 mars 1399 (il est probable qu'on suivait à Aigueperse le style de 25 mars et qu'il n'y a pas à changer le millésime), au f. 8 v°, du registre BB 2 des archives communales.

les titres postérieurs chapelle de sire Barthélemy de Nesson [1]. » Mais si la tourelle est « dans le style de la Renaissance », comme l'auteur l'affirme quelques lignes plus haut, elle ne peut pas plus être l'œuvre de Pierre que celle de Barthèlemi. Je ne suis malheureusement pas archéologue et ne puis me prononcer sur ce point. Ce que je me contente d'affirmer, c'est qu'aucun document écrit ne nous autorise à associer le nom de Pierre de Nesson à celui de son père, encore moins à le lui substituer, en ce qui touche la construction du curieux monument religieux qui a conservé à Aigueperse le souvenir de cette ancienne famille et qui contient peut-être les restes du poète [2].

Je n'ai trouvé aucun document sur la première période de la vie de Pierre de Nesson, celle où il fit ses études et conquit le titre de « maître » : il est probable qu'il fréquenta la Faculté des arts de Paris et la Faculté de droit d'Orléans, comme la plupart de ses compatriotes. A quel titre précis se trouvait-il à l'hôtel de Guyenne le jour de la fameuse émeute cabochienne du 28 avril 1413, et quels actes ou quelles fonctions lui avaient valu la haine de la populace, je l'ignore. Monstrelet et Jean Le Fèvre le mentionnent en bloc avec d'autres sans s'arrêter à sa modeste personnalité [3]. Un document inédit, que je publie plus loin [4], ajoute un détail dramatique au récit des chroniqueurs : notre poète vit la mort de près, paraît-il, car la foule, dans laquelle se trouvait un certain Guillemin Baillet, le conduisit sur les boutiques du Palais avec l'intention de le jeter à la Seine. Plus heureux que Courtebote, le ménétrier du duc d'Orléans, qui fut effectivement noyé, Pierre de Nesson échappa à la fureur de ses ennemis et trouva un refuge dans

---

1. *Une halte en Auvergne, Aigueperse et ses environs* (Aigueperse, F. Bérillon, libraire, 1900), p. 30, note.

2. Je tiens à remercier ici mon cher compatriote M. Germouty, inspecteur de l'enseignement primaire à Gannat, qui m'a envoyé obligeamment une description sommaire et des photographies de ce monument.

3. On sait que Jean Le Fèvre ne fait guère que copier Monstrelet pour la partie ancienne de sa chronique ; ni le Religieux de Saint-Denis ni Jouvenel des Ursins ne prononcent le nom de Pierre de Nesson à cette occasion ; aussi le témoignage des registres du Parlement que je vais citer n'est pas inutile pour nous édifier complètement.

4. *Pièces justif.*, III.

les prisons; il recouvra vraisemblablement la liberté le 4 septembre suivant, comme la plupart de ses compagnons.

Ainsi que je l'ai dit, avec preuves à l'appui, Pierre de Nesson fut émancipé par son père, devant la juridiction du Châtelet, le 18 avril 1415. Le registre où était transcrit cet acte a malheureusement disparu [1]; mais il n'y a pas lieu de suspecter la sincérité de l'analyse de Du Fourny. Il peut nous paraître surprenant qu'un enfant de trente-deux ans ait besoin d'être émancipé : mais c'est là un fait qui n'a rien d'inconciliable avec les habitudes de l'ancien régime. Je renvoie le lecteur au livre classique de M. Paul Viollet, *Histoire du droit civil français*, chapitre de l'émancipation, p. 516-530 : il y trouvera un père limousin qui émancipe un fils de quarante-sept ans, et cela après la proclamation des Droits de l'homme et du citoyen, à savoir le 12 juin 1792.

L'année suivante, je vois que Pierre de Nesson fut mis en cause devant la Cour des Aides : il est à présumer, d'après cela, qu'il avait quelque office de finance, mais il serait hasardeux de croire qu'il était déjà élu du diocèse de Clermont, comme il le fut plus tard. Nous ne connaissons pas le fond des deux affaires qui amenèrent son procureur à l'audience le 13 octobre 1416 : toujours est-il que Pierre de Nesson obtint congé et défaut contre ses adversaires non comparants [2].

En 1424, ayant engagé un procès devant le lieutenant du sénéchal d'Auvergne à Riom contre Berthon de Trichastel, au sujet de certains héritages sis dans la banlieue d'Aigueperse que son grand-père avait acquis et que son père lui avait cédés après l'avoir émancipé, il obtint une sentence en sa faveur : le juge refusa à son adversaire la recréance des héritages contestés. Mais Berthon de Trichastel en appela au parlement siégeant à Poitiers, et, par sentence du 18 mars, la Cour infirma le jugement du lieutenant de Riom. Je publie plus loin les parties essentielles de cette sentence qui nous fournit des données précises sur les ascendants de Pierre de Nesson [3]; je n'ai pas réussi à retrouver la suite de l'affaire dans les registres du parlement.

---

1. Il y a une grande lacune dans les archives du Châtelet conservées aux Archives nationales entre le registre Y 5228, qui finit en octobre 1414, et le suivant, Y 5229, qui commence en mai 1427.

2. *Pièces justif.*, IV.

3. *Pièces justif.*, V.

En 1425, Pierre de Nesson était en possession de l'office d'élu sur le fait des aides au diocèse de Clermont et avait pour collègues Guiot Coustave et Gonin Rolant [1]. On sait qu'un autre poète du xve siècle, Henri Baude, exerça le même office en Bas-Limousin.

Le 14 mars 1439, notre poète plaidait encore au Parlement contre un adversaire inconnu [2]; il mourut quelques années après, en tout cas avant 1442-1443, car dans le registre des comptes des consuls d'Aigueperse pour cette année, le premier qu'aient conservé les archives de cette ville, figure un article qui débute ainsi : « Receu des heritiers de feu maistre Pierre de Nesson... »

C'est tout ce que j'ai pu trouver dans les archives publiques sur Pierre de Nesson. Son émancipation semble bien prouver qu'il n'était pas encore marié en 1415, à l'âge de trente-deux ans. Se maria-t il jamais et eut-il des descendants ? Nous n'en savons rien. Le Barthèlemi de Nesson qui exerça pendant plus de cinquante ans l'office d'élu des aides au diocèse de Clermont — de 1450 au moins [3] à 1504, date de sa mort [4], peut être son neveu aussi bien que son fils.

Mais il est un document poétique, dont nous devons la connaissance à un archiviste de jadis, que je ne puis passer complètement sous silence. Le *Livre des Compositions*, sorte de cartulaire du comté de Forez, conservé aux archives départemen-

---

1. « Commission pour imposer un aide. Charles etc. A nos amez et feaulx conseillers le prieur de la Selle, maistres Guillaume Le Tur, Guillaume Charrier, le seneschal d'Auvergne, le sire de Crox, et a Guiot Coustave, Gonin Rolant et Pierre de Nesson, esleuz ou païs d'Auvergne sur le fait des aides, salut et dileccion. Comme par nostre ordonnance... » (Formulaire d'Odart Morchesne, Bibl. nat. fr. 5024, f° 145 v° et s.). Bien que la pièce ne soit pas datée, elle est sûrement du mois d'octobre 1425 : cf. mes *États provinciaux de la France centrale*, I, 187.

2. « En la cause d'entre maistre Pierre de Nesson demandeur d'une part, et (blanc), jeudi » (Arch. nat. X^1A 4798, f° 171 v°). Je n'ai pu trouver la suite de cette affaire.

3. Voyez mes *États provinciaux de la France centrale*, I, 95 et 172 ; II, 262.

4. Provision de cet office, vacant par la mort de Barthèlemi de Nesson, en faveur de Gilbert de Chantelot, 9 mai 1504 (Bibl. nat. fr. 30693, pièce 2, analyse).

tales de la Loire, contient une ballade sur la mort du duc de Bourbon Jean, le protecteur de Pierre de Nesson. Elle a été publiée trois fois : dans l'*Ancien Bourbonnais*, II, 22, en 1838 ; dans l'*Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez* de J. M. de la Mure, en 1868 ; enfin dans les *Archives historiques du Bourbonnais* de Vayssière, année 1890, p. 385. L'éditeur de l'*Ancien Bourbonnais*, suivi par l'éditeur de l'œuvre posthume de J. M. de la Mure (De Chantelauze) et par Vayssière, l'attribue à Pierre de Nesson, qualifié abusivement de « poète forézien ». Tant qu'on ne savait pas la date de la mort de notre poète, on devait se tenir sur la réserve ; maintenant qu'il est certain qu'il a survécu plusieurs années au duc de Bourbon, on peut accepter cette hypothèse comme très vraisemblable. La mention de Montpensier dans la troisième strophe en fait presque une certitude.

A. Thomas.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1413, 30 mars. — *Plaidoieries en Parlement dans le procès pendant entre Barthélemi de Nesson et les consuls d'Aigueperse.*

Mars CCCCXII. Jeudi xxx jour.

Entre Barthelemin de Nesson, appellant de sergens, et le procureur du Roy, demandeur en cas d'attemptas, d'une part, et Estienne Courtin, J. Constant, Guillaume Malachart, J. de Monneiz, consuls de la ville d'Aigueperse, Durant Du Rif, J. Glenat, J. Poughade, Bernart Soulhat, Pierre Roclart, J. Fargeton et Pierre Evrart, d'autre part.

Dit l'appellant qu'il est noble homme et notable, demourant a Aigueperse, dont est chastellain et officier du duc de Berry. Dit que ce non obstant a tous jours contribué aux reparacions de la ville d'Aigueperse, a la quelle ville a fait moult de biens *pro communi* et fondacions de chapelles et autrement. Ce non obstant Pierre [1] Courtin et autres consuls de la ville ont conceu grant envie contre ly, et par especial Barthelemin [2], qui a esté son clerc longuement

---

1. *Sic* ; lire *Estienne*.
2. *Sic* ; lire *Estienne Courtin*.

et pour ce que le destitua de son office de lieutenant pour lui, et tant qu'ilz [l']ont blasmé devers le duc de Berry a ce qu'il ne fust plus son chasteilain et tant que le duc commist aucuns pour faire informacion contre lui ; *quo non contenti*, environ la Toussains, semerent qu'il devoit de tailles a la ville bien .IIII.M f., combien que a leur compte ne devoit pas VIIIXX ou .IX.XX [livres], et manderent aucuns sergens les dis consuls pour aler saisir tous les biens de lui, et presque par maniere de commocion ; ne firent expleter contre lui, mais de ce sursirent et par vertu d'un vieil *debitis* et sans obligacion envoierent Pierre Evrart et J. Forgeton, sergens, accompaignez de pluseurs armez de marteaulx de fer et autres harnois qui vinrent en son hostel par maniere de hahay et dirent qu'il venoient pranre ses biens, lui absens, pour .IIII.M [frans] qui (*sic*) devoit a la ville, et combien que ses gens s'opposassent, ne furent point oiz, mais prirent sans inventoire tous ses draps et les portes et fenestres de son hostel en jour de dimenche, contre l'usage et raison, et ne vodrent onques rendre ne portes ne fenestres, mais blamerent les sergens de ce qui (*sic*) n'avoient pris tous les biens, non obstant que avant la prise des draps eust appellé, ce qu'avoit oublié a dire, et en attemptant, et qu'il offrist *continuo* a rendre compte. Puis s'en plaigny a Rion et pour ce furent veuz les comptes par lesquelx ne montoit pas ce que devoit VIIXX ou IXXX livres, sur quoy avoit baillié poudres de canon pour la ville, qui montoit bien a tant. Et ce veu, se couvrirent disans que il avoit ou temps passé trop po [paié] selon son estat. Et encores ce non obstant, environ le mardi avant Noel, il prirent .V. de ses liz, et non contens mirent sus une taille de XIIXX livres pour plaider contre lui, dont l'assirent a VIXX livres qui (*sic*) ly firent commandement de paier : il dist que c'estoit contre lui, si ne devoit rien paier, et si *sic*, estoit assiz trop excessivement, et s'opposa. Et ce non obstant vodrent pranre ses chevaux et fenestres, pour quoy appella en offrant de paier ce que de raison. Et non obstant l'appel prirent ses chevaux, et encores fallu il qui (*sic*) s'en fuist sur le cheval du maistre de l'escole, et fu poursui pour le pranre et ne fu pas trouvé. Et en despit alerent sur le notaire qui, tant sur l'appel que autrement, avoit fait instrumens pour lui, prirent ses fenestres et le injurierent. Sur quoy a obtenu lettres par vertu de quoy a esté faicte informacion, et depuiz encores l'evesque de Chartres parla aux dis consulx, veus les comptes et tout, et trouva qu'il pouoit devoir VIIIXX livres, ancores non rabatues les dictes poudres, et accorderent de les pranre et le quitter, mais n'en vodrent point bailler de quittance, combien qu'ilz voloient bien recevoir l'argent. Si conclud bien appellé, ou cas que la Court n'obtempereroit a certaines lettres qu'il a sur les appeaulx, dont requiert l'enterinement. Et si conclud, en cas d'attemptas et d'excès, a amende honorable icy et au lieu, a la discrecion de la Court, et profitables (*sic*), a la dicte discrecion, et dammages, interests et despens.

Et le procureur du Roy conclud, veues les informacions, a privacion du consulat et amende honorable et profitable de IIM livres et a defense de XM mars

d'or que les dis defendeurs n'attemptrent (*sic*) contre le dit Barthelemin n'en corps n'en biens.

Les appellez et defendeurs proposent et disent au contraire que Aigueperse est notable ville ou a consulx qui puent imposer tailles pour les necessitez de la ville par privilege et usage ; et qui ne paie les tailles, l'en puet abatre les portes et huiz des maisons des refusans. Dit que Berthelemin de Nesson est molt grant riche homme et a plus de dommainne en la ville que ledit duc. D[it] qu'il a tant d'offices que pour et a occasion d'iceulx [f° 428 r°] lui qui devroit paier la moitié de la taille de la ville ne paie comme rien, et neantmoins leur fait moult grant dammage, car a asseoir taille l'en leur dit que Barthelemin en pouvoit paier la moitié et qu'il ne se doivent point plaindre. D[it] que la ville out une taille de VI^c. livres n'a gaires, dont fu imposé a VI^xx livres lui qui puet trop bien [paier] le tiers de la ville, et si doit d'arrerages d'autres tailles .II^c. IIII^xx. XVI livres VII s., et par compte fait, et d'autres tailles ancores. Et pour ce qu'il ne voloit bailler denier, le receveur et clerc de la ville prirent ses portes, dont on ne tint compte ; pourquoy prirent de ses dras par inventoire pour la somme de .II^c. IIII^xx. XVI. livres environ. Sur quoy le seneschal appoincta qu'il paieroit et ravroit ses draps et ses portes par recreance, mais ancores ne paya rien ; mais empetra lettres par vertu desquelles le bailly de S. Pere-le-Moustier fit certain appoinctement au profit mesme de Barthelemin, et fu en decembre derrenier, dont ancores n'appella ne n'avoit appellé Barthelemin. Puiz, a paier la taille de .VI.^xx livres a quoy estoit imposé, furent prins ses chevaulx, mais si tost qu'il vit le sergent, appella de lui, et ancores les ly fist rendre Monsr de Bourbon en alant ou voiage ou il est, et san[s] ce que l'en lui ait fait injure, *quia execucio juris non habet injuriam*.

Appointé que les parties sont contraires sur l'appel et attemptas. Et defent la Court a peine de V^c livres aux parties que l'une a l'autre ne mefface ne ne mesdie, et ne met point empeschement la Court que les dis consuls ne puissent faire executer *debito modo* ledit Barthelemin de ce qu'il devra *in posterum*. Lettre a Phelippe. Et sont receus les adjornez a comparoir en personne par procureurs.

(Arch. nat. X^1A 4789, f° 427 r° et s.)

II

1414, 18 décembre. — *Plaidoieries en Parlement dans la même affaire, où est reproduit le refrain d'une chanson faite à Aigueperse contre la famille de Nesson.*

Decembre CCCCXIIIJ. Mardi XVIII jour.

Sire Barthelemin de Neisson s'oppose a certain accort que requierent estre

passé les consulz d'Aigueperse [1], et dit que il est honorable homme et large, qui a esté chastellin a Aigueperse, ou s'est porté moult honorablement. Dit qu'il y a de XL à L ans que son pere trespassa, et a accoustumé de paier la taille au lieu, et a bien paié .II. mil frans en son temps et si a moult despendu a faire fondac[ions] et chappell[es], si n'est pas accreu en chevance ; et neantmoins les habitans de la ville ont conceu hayne contre lui et par especial Estienne Courtin, pour ce qui (*sic*) le meist hors de son hostel et fit tant, l'an CCCCXII, qu'il fu consul a Aigueperse, que le peuple estoit fort esmeu ; leur dist que Barthelemin devoit bien .IIII.$_M$ frans d'arrerages des tailles et a un dimanche assambla III ou IIII$_C$ personnes qui a haques et maques [entrerent] en sa maison, combien (?) qu'il ne devoit a la ville que LX frans, sur quoy avoit baillé de ses deniers (?) ; prirent ses portes et ses draps et ses autres biens ; a quoy s'opposa son filz [2] en requerant compte. Puis vint Barthelemin et requist estre oy et qu'il sceust qu'il devoit ; mais *nichil*. Et prirent de rechief et ses chevaulx et son char et pos et paelles. Si ala a Rion pour avoir remede, et en ce conflict entrejetta .II. appeaulx. *Interim* l'evesque de Chartres vint a Aigueperse, maistre Guillaume Guerin et maistre Pierre Evrart, et le induirent qu'il paiast VI^{XX} frans ; il le consenti ; mais le[s] consulx et autres refuserent ses VI^{XX} frans vodrent qu'il paiast IIII$_M$ frans. Vint poursuir ses appeaulx, et sur les attemptats et excès et furent ceans appointez contraires et furent faictes defenses aux consulx. Mais depuiz firent taille et le mirent a VI^{XX} frans, combien qu'il n'en deust que XV frans. Et pour le faire paier vinrent les consulx prenre et prirent tous ses draps, qui montent a VIII$_C$ livres et prirent les huiz et fenestres de sa maison et prirent ses rentes et une complainte (?) pour abatre la chappelle qu'il a faicte, et firent une chanson ou il a ou refrain : *Pour destruire les Nessons*. Et encores li arregerent les herbes de ses jardins et destruisirent son columbier et emprisonnerent ses varlès, dont parlerent au duc de Bourbon, qui en eut grant pitié, et *tandem* fu conseillié a accorder, et vodrent par acort qu'il paiast CCCC frans et les gitast hors de ceans, et ce fit par force, car aussi avoient ilz baillé articles bien LXX contre lui au duc de Berry, auxquels respondi. Or

---

1. Le texte de cet accord, du 15 juin 1413, est conservé en original aux archives communales d'Aigueperse, P n° 3, cote B 3.

2. On pourrait croire à première vue que ce fils est notre Pierre de Nesson, le poète ; mais il est plus probable que Pierre était à Paris en ce moment, et qu'il s'agit de Jean, autre fils de Barthèlemi de Nesson dont il est question dans l'accord du 15 juin 1413, où on lit : « Par cest accord n'est aucunement traictié de la poursuite que font ou ont entencion de fere les consulz et habitans a l'encontre de Jehan de Nesson et sa femme, fillz le dit Jehan du dit sire Barthelemi. » Outre Pierre et Jean, on peut considérer comme probable que Barthèlemi a eu comme fils Jamet de Nesson, dont je reparlerai plus tard, à propos de Jamette de Nesson, et Louis de Nesson, abbé de Saint-Alire de Clermont en 1412.

dit qu'il n'est tenu de passer l'accort jusques a ce qu'il le aient paie ses despens faiz sur les dis articles...

Les consulx dient au contraire que le pere Barthelemin paioit XXX frans du mois des tailles ; or Barthelemin acquiz XII^c sextiers de rente et bien le tiers de la ville, et neantmoins, soubz umbre des offices qu'il a tenu, n'a point paié les tailles de la ville, et fu trouvé l'an CCCCXII qu'il en devoit XI^c frans de reste, et pour ce qu'il ne vouloit paier fu executé, comme *alias* a proposé ceans, a quoy se rapporte, et fu appointtié qu'il paieroit [v°] selon ses facultez. Neantmoins, en avril ou may ensuivant, fit escripre par le duc de Bourbon a la ville d'Aigueperse qu'ilz accordassent avec lui ; ilz respondirent que, leur consul revenu de Paris, ilz y entendroient. Et depuiz vinrent plus[eurs] vaillans hommes officiers du duc de Bourbon pour Nesson, et, compte fait, deut Nesson XI^c frans, et pour ce fu fait l'accort dont est procès, presens et tabellions et les gens de Bourbon, qu'il ne volu enteriner ; et depuiz, pour ce que comme chastellain ne volt jurer, procès en sourdi devant le chancellier de Berry, ne onques n'y eut violence ; mais depuiz a traveillé les bonnes gens. Or disent que veu ce que dit est et le serment de Neisson et sa requeste a faire le dit accort il ne fait a recevoir. Et a ce que dit qu'ilz le tienent en procès devant le duc de Berry, disent que non, ne il n'en monstre point, mais ancor, quelque chose en fust onques, ne volt respondre devant Berry, obstant le procès pendant ceans. Et a ce que dit de la chançon, s'aucune en y a, fu faicte un an après l'accort, et si desavoent les faiseurs. Et a ce que dit qu'il a esté imposé a VI^xx frans, ce a esté depuiz pour les voiages des seigneurs, et a ce que requiert de paier XV frans comme a accoustumé, ce ne puet estre, attendu ce que dit [est] que son pere paioit XL frans et il est accreu de II^c livres de rente. Et si disent qu'il a paié les arrerages selon l'accort puiz ycellui fait ; si conclud a fin de non recevoir, et provision due au regart de la rente de blef qu'il ont vendue, Barthelemin face ce qu'il doit faire, *alias* paie leurs interests et arrerages, et a despens.

Le procureur du Roy propose, selon l'informacion faicte depuiz l'accort, en disant que puiz l'accort fait ceulx d'Aigueperse ont fait chançons comme libelle diffamatoire par quoy les faiz contraires sont accreuz et aggravez.

Si a dit la Court que avant ce que la Court appoincte en ceste matiere, maistres J. André, J. Gaurel, P. de Oger, J. Mongin, G. Petitsayne et G. Lailler adviseront s'il pourront mettre les parties a accort. Si *sic*, bien ; si non, la Court appoinctera comme il apartendra.

(Arch. Nat. X^1A 4790, f° 177 r° et s.[1])

---

1. Les registres du Parlement nous ont conservé le texte de deux arrêts en latin sur cette affaire. En voici l'analyse, suffisante pour le but que nous poursuivons. Le premier, du 23 mars 1415, ordonne que les meubles saisis dans l'hôtel de Barthèlemi de Nesson lui seront restitués sous caution, qu'un

III

1415, 13 juin. — *Plaidoieries en Parlement, où il est question de l'émeute des Cabochiens et du danger d'être noyé en Seine couru par Pierre de Nesson.*

Jun CCCCXV. Jeudi XIII jour.

En la cause de l'evesque de Paris, d'une part, et le procureur du Roy, d'autre part, qui dit que Guillemin Baillet fu avecques les Cabochois en l'ostel du Roy et de Monseigneur le Dauphin, ou l'en print par sedicion et commocion les seigneurs du propre sanc du Roy et leurs familiers et serviteurs, et si prirent Colin David, que rançonnerent ; et estoit de leurs complices Baillet, qui fu aussi a pranre Pierre de Neisson, que menerent sur les bouticles pour le naier ; aussi fu il a mener Courtebote sur les bouticles et a le naier, et eut part de ses vestemens, dont fu mis en prison, et rompi les prisons, et a esté adjorné aux droiz du Roy, puiz banni, puiz ses biens tous confisquez, et par ce tous ses biens immeubles, veu le crime de lese magesté, et attendue la sentence du prevost de Paris, appartiennent au Roy ; par quoy conclud a absolution.

L'evesque de Paris requiert veoir la sentence du Roy (*sic*), a veoir *qua qualitate*, que verra Paris ; et si autre chose (*sic*), la Court y avra adviz veues les besoignes, et *alia die* revenra.

(Arch. Nat. X1A 4790, f° 269 v°.)

IV

1416, 13 octobre. — *Sentences de la Cour des Aides donnant congé et défaut à maître Pierre de Nesson et autres contre leurs adversaires non comparants.*

Du samedi XIII octobre mil CCCCXVI.

Congié et deffault a maistre Pierre de Nesson, Jehan de la Barre et a Robin de Seugny et a chascun d'eulx, aus noms qu'ilz procedent, comparans par Jarroceau Rambert, contre maistre Jehan Chassaignon et Guilloton Boudet et contre chascun d'eulx non présentez, appellèz par Courtoys.

---

conseiller au Parlement, Guillaume Lallier, se transportera à Aigueperse et s'efforcera d'amener les parties à un accord ; s'il échoue, il condamnera provisoirement Nesson à payer 15 livres tournois à chaque taille nouvelle, fera son enquête sur les faits de la cause et en referera à la Cour (Arch. Nat. X1A 60, f° 273 v°). Le second, rendu à la requête des consuls d'Aigueperse le 8 mai 1415, annulle sans frais l'appel qu'ils avaient fait d'une sentence du bailli de Saint-Pierre-le-Moutier favorable à Barthèlemi de Nesson, parce qu'au moment où ils avaient fait cet appel ils n'avaient pas encore connaissance de l'arrêt rendu par la Cour le 23 mars précédent (*ibid.*, f° 287 r°). En outre, les archives communales d'Aigueperse possèdent l'original de lettres royaux du 10 juin 1413 autorisant les consuls à imposer à l'avenir Barthèlemi de Nesson à sa juste portion des tailles (P n° 3, cote B 2).

Congié à maistre Pierre de Nesson, Jehan Barre (sic), Robin de Seugny, Jehan Regnault, Jehan Robin, Durant Jozien et a messire Rolin Bourguignon, comparans par Jarroceau Rambert, contre maistre Jehan Chassaignon et Guilloton Boudet et chascun d'eulx, demandeurs non presentez, appellez comme devant.

(Arch. Nat. Z^1a 6, f° 265.)

V

1424, 18 mars. — *Arrêt du Parlement (siégeant à Poitiers) dans une cause d'appel, où est rappelée la généalogie de maître Pierre de Nesson.*

Cum lis mota fuisset coram locumtenente senescalli Alvernie in sua sede Riomi inter magistrum Petrum de Nesson, ex una parte, et Berthonum de Trichastel, defensorem, ex altera, super eo quod dicebat dictus actor quod comites Montispenserii antiquitus jus percipiendi et levandi singulis annis in mense marcii viginti quatuor sextaria cum una emina avene, ad mensuram magne carte castri Montispenserii, et novem solidos, sex denarios ac quatuordecim galinas cum quarta parte unius galine et certos alios redditus super pluribus ortis et hereditagiis, juxta villam Aquesparse situatis, lacius in processu declaratos [1] habuerant, qui orti et hereditagia quondam ad Johannam Agiere, uxorem Durandi de Machale, filii Guillermi de Machale, pertinuerant, quodque Bernardus, dudum comes Montispenserii, dicto Guillermo de Machale ac subsequenter dictus Guillermus ipsos redditus Guillermo de Nesson, avo paterno dicti actoris, vendiderant et de eisdem redditibus dictus Guillermus de Nesson et, post ejus obitum, Bartholomeus de Nesson, ejus filius, paterque ipsius actoris, pluribus annis pacifice usi et gavisi fuerant ; dicebat ulterius dictus actor quod ...Bartholomeus dictos redditus cum arreragiis plurium annorum indè debitis dicto actori, filio suo emancipato, dederat et cesserat ...tantumque processum extitisset quod ... dictus locumtenens per suam sentenciam interlocutoriam dictam recredentiam dicto defensori ...minime fiendam ...fuit a dicta sentencia pro parte dicti defensoris ad nostram Parlamenti curiam appellatum... Pèr arrestum dicte Curie nostre dictum fuit dictum locumtenentem, in quantum dictam recredenciam dicto defensori fieri non deberi pronunciaverat, male judicassè, et dictum appellantem bene appellasse, in ceteris vero bene judicasse. Insuper dicta Curia nostra ordinavit et ordinat quod dictus defensor adducet si velit suos garendos in dicta Curia ad XV^am diem proximi mensis maii...

Pronunciatum XVIIJ^a die marcii, anno domini millesimo CCCC° vicesimo tercio.

VAILY.

(Arch. Nat. X^1a 9190, f° 281 v° et 282.)

---

1. Ms. *declaratis*.

MOTS OBSCURS ET RARES

DE L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

(SUITE[1])

IESTRE. — XIIIe s. Et duroit bien cele campagne en lonc et en let XV

---

1. Cf. *Romania*, ci-dessus, p. 344 et 139, XXXII, 471 et XXXI, 350. [Voici encore quelques observations complémentaires sur les mots relevés dans les deux premiers articles. Plusieurs m'ont été communiquées par M. L. Vignon, professeur au lycée de Bourg ; je les fais suivre des initiales L. V. — *Aglatir* existe encore dans le patois poitevin : le participe passé *aglati* s'emploie concurremment avec l'adjectif verbal *aglat* et signifie, d'après Lalanne : 1° glacé (*blé aglat*) ; 2° qui s'attache aux pieds (*terre aglate*) ; 3° gras-cuit (*pain aglat*) ; cf. le verbe *agleti* « coller » dans Constantin et Désormaux, *Dict. savoyard*, et l'adjectif *glet* dans Mistral (L. V.). — *Aignen* doit être le même mot que *agnan*, enregistré par Littré, Larousse, Hatzfeld-Darmesteter, etc., au sens de « morceau de fer percé d'un trou, qui sert à river les clous des bordages à clin » ; il faut probablement en rapprocher cet article de Mistral : « AGNO, clou long, fort, à grosse tête, dont on se sert en Rouergue pour bâtir une barque » (L. V.). — *Apreste* a été justement rapproché par M. Meyer-Lübke du bas-manceau *aprèt'* « osiers fendus prêts à employer » ; Dottin donne aussi *prèt'* et Littré a l'article suivant : « PRÊTE, baguette d'osier refendu servant à relier les tonneaux » (L. V.). — *Azarotique* est le latin *asaroticus*, dérivé du grec ἀσάρωτος (L. V.). — *Berliere* est un mot forézien ; cf. Gras, art. BARLIAERE « huissier » et BARLIERA « saisir » (L. V.). — BRIGNOLE est un ancien mot dauphinois qui a été employé par Laurent de Briançon, sous les formes *brignolo* et *bergnolo* : Mistral ne l'a pas laissé échapper et il cite in extenso deux passages du poète grenoblois (L. V.). — *Caurois* doit être lu *cavrois* : il s'agit de chevreaux dont la peau peut être utilisée comme fourrure ; Godefroy, CHAVROI, cite le premier exemple de M. Delboulle. — CONCIEL pourrait bien être une faute de lecture pour *coverciel* « couvercle » ; en tout cas, l'exemple est déjà dans Godefroy, KONCIEL. — *Dacnette* me paraît aujourd'hui sans rapport avec *dagoine*, *davoine* ; j'y vois une graphie simplifiée pour *daguenette*, nom dialectal de la poire tapée ; cf. Rolland, *Flore pop.*, V, 27. — *Drille* peut être le mot actuel qui signifie « lambeau de

mil d'*iestres*[1] ou plus (J. de Tuim, *Hist. de Jules César*, 217, édit. Settegast).

IMPOTICHINER[2]. — 1560. Quand l'arbre sera grand d'un an ou deux, le devez approcher avec le dict pannier plein de terre pres de l'arbre auquel le voulez *impothichiner*, et devez tailler le dit arbre tout rond (*Traicté d'enter et de planter*, 56 v°).

INGETE[3]. — 1322. Un autre doitier a noef anials d'or dont li quatre sont saphir gros..., les trois dyamans, un rubin, une *ingete* (Dehaines, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 246).

INTIBEZÉ. — XVIIe s. Faites luy un fer que le quartier de la partie *intibezée* ne porte dessus (*Le grand Maréschal françois*, 145, édit. 1668, Loyson).

---

chiffon qui sert pour la fabrication du papier » ; cf. DRILLE 1 dans Hatzfeld-Darmesteter et le poitevin *driller* « déchirer » (L. V.) — *Entoupir* peut être rapproché du prov. mod. *atupi* « étouffer » et « stupéfier, abasourdir » (L. V.). — *Entrebiguer* n'existe pas réellement : c'est une faute d'impression pour *entreligner*. J'ai conféré le ms. B. Nat. fr. 316, f° 8c, où on lit correctement : *je entreligneraí*, le texte latin porte : « nequaquam in margine..., sed inter lineas ipsas eas inserui. » — *Esclaimeté* est bien la leçon du ms. précité, f° 117a. Le texte latin porte : « secundum declivitatem collis » ; il faut donc traduire *esclaimeté* par « déclivité ». L'adjectif qui a servi à former ce substantif est identique à ESCLAME 1 et à ESCLEM (où il ne faut pas voir un substantif), de Godefroy : le sens propre de cet adjectif est « oblique » ; étymologiquement, il se rattache à l'allemand *schlimm*. Cf. mes *Mélanges*, p. 68. Il faut le distinguer, au point de vue de la forme, de *esclenc*, lequel peut le suppléer au point de vue du sens (cf. *en escleng* donné comme équivalent du latin *ex oblique* dans un ms. de Cambridge, *Romania*, XXXII, 92), mais remonte au bas-allemand *slinc*. — *Flet* désigne le fléau, outil bien connu ; cf. Moisy, *Dict. de patois normand*, FLÉE. — GARILLON tient au prov. *gasilhan* (souvent, par rhotacisme, *garilhan*) : cf. Levy, *Prov. Suppl.-W.*, GARILHAN, et Mistral, GASIHAN et GASIHO « fossé couvert, cloaque » (L. V.). *Garloane* signifie probablement « dévidoir » : cf. Godefroy, GARLOUVENDIER, et Horning dans *Z. für. rom. Phil.*, XVIII, 129, GIROUANTE. — *Haubar* doit être pour *haut-bar*, un des noms vulgaires du maigre (*Sciaena aquila*), d'après le *Nouveau Larousse illustré*, SCIÈNE. — *Houllar* est identique à *oeullard*, qu'on trouvera ci-dessous. — A. Th.]

1. [Lire *diestre* et cf. Godefroy DESTRE 1. — G. P.]

2. [Évidemment de imputum « ente ». — G. P.]

3. [Faute de lecture pour *vergete*, écrit avec un *u* initial et l'abréviation de *er*. — G. P.)

Iule [1]. — 1552. On appelle poissons saxatils la dauree, la (*sic*) merlan, la tourde, la *iule*, la fouque (J. Massé, *L'Œuvre de Galien des choses nutritives*, 233).

Ivron [2]. — 1396. A Jehan de Tonneure, serrurier... pour .I. gros *ivron* de fer pour percier ymaige de pierre et la grosse fleiche de la croix (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 740).

Jabot [3]. — 1552. Les congres, les tanches, les *iabots*, et tous poissons ayant la chair dure sont difficiles a digerer (J. Massé, *L'Œuvre de Galien des choses nutritives*, 241 r°). — Les balenes, daulphins et *iabots* (*ibid.*, 251 v°).

Jaffarin. — XIIIe s.

Par derrier les espaulles ot sa crine jetée,
A botons *jaffarins* trechie et galonée.
Conq. de Jérusalem p. p. Hippeau, 5962.

Autre exemple au vers 5680.

Jaffe [4]. — XIIIe s.

Dès la premiere loi que Dex ot establie
I sont tot li estoire point d'ovre polie (vers faux)
A cristal et *a jaffes* faiticement ordie.
Conq. de Jésusalem p. p. Hippeau, 5498.

Jaffre [5]. — 1557.

Bien eusse faict ta teste enchevestrée
De rudes crins et noirsure feutrée.
Pareillement aveugle, lusque ou borgne,
En te rendant hydeuse, *jaffre* et morgne.
Julyot, *Élégies de la belle fille* p. p. Willem, 23.

Jaffreux. — 1557.

Vos deux yeux larges et profonds,
Estans dessoubz, en obscur fonds,
Pour certain ne sont moins affreux
Que sont ceux d'un taureau *jaffreux*.
Julyot, *Élégies de la belle fille* p. p. Willem, 70.

---

1. [Mot composé, dont le second élément est l'allem. *Vogt* « bailli ». — G. P.]

2. [Lat. *iulis*, grec ἰουλος, nom d'un poisson indéterminé. — A. Th.]

3. [*Jabot* traduit le grec ζύγαινα, qu'on considère comme s'appliquant au poisson appelé vulgairement « marteau » ; il n'y a aucun mot analogue dans Rolland, *Faune pop.*, III, 87. — A. Th.]

4. [Simple variante, due probablement à une faute de copiste, pour *jaspe*. — A. Th.]

5. En Franche-Comté, dit l'éditeur, *jaffre* signifie « vert, acide » en parlant des fruits. Dans l'exemple cité il a évidemment un autre sens ; cf. l'art. *jaffreux*.

JAGOIS, nigaud, à ce qu'il semble. — XVIe-XVIIe s. Ce que les Tourangeaux appellent coquebin, les Angevins le nomment *jagois*, et à Paris les femmes le huchent *bringuenel* (Béroalde de Verville, *Moyen de parvenir*, 77, éd. Jacob).

JALLON [1]. — 1613. Or pour luy donner entree (au renard) faut former une carrie des bois, et y poser barreaux de bois, et les poser en façon d'un *jallon* de nasse qui soit ronde ou quarree (Louys Gruau, *Nouvelle Invention de chasse*, 74, édit. Jouaust).

JARGE, sorte d'orfraie. — XIVe s.

Jarge de nuit, nature de singesse.
Eust. Deschamps, *Œuvres*, VII, 5.

JARGONELLE, GERGONELLE, sorte de poire [2]. — 1488. Et au regart de *gergonelle*, y vous plera m'avoir pour excusé, quar y n'y a greffe nulle (Joubert, *Vie privée en Anjou*, 81).

JAUNEL, JAUNOT, sorte de poisson [3]. — 1552. Les eringues, les *jaulnaux*, les daurees, les chiens marins (J. Massé, *L'Œuvre de Galien des choses nutritives*, 241 v°. — Philotime comprent... le *jaulnot* entre les poissons qui ont dure chair, *ibid.*, 242 v°).

JEAU, robinet [4]. — XVIIe s. KRAAN : robinet, canele de tonneau, *jeau* (Gasparus, *Gazophilace de la langue franç. et flam.*, édit. 1696).

JENCHEI. — XVIe s. Le curé de Cintray... doit avoir comme l'un des bourgeois de Breteuil, de trois ans en trois ans, un arbre de chesne nommé *jenchei* (Aug. Le Prévost, *Mém. et notes pour le département de l'Eure*, I, 512)

JERNUBZ, excavation ? — 1534. Quiconque voudra faire fosses a marles de carbons ou puys soit tenu, durant l'ouvraige, tellement garnir la fosse, que nulz perilz n'en adviengne, et l'ouvrage furny, remplir le *jernubz*, de sorte qu'il n'y ait aussi nulz perilz (*Coutumes de Mons*, 418 v°, édit. Ch. Dumoulin, 1581).

---

1. [Probablement identique au mot actuel *jalon* et apparenté au vieux mot *gielle*, qui s'emploie dans un sens analogue. — A. Th.]

2. Mot recueilli par Littré, mais sans historique ni étymologie.

3. [C'est le γλαῦκος de Galien, qu'on identifie ordinairement avec le maigre, *Sciaena aquila*. — A. Th.]

4. [Identique à *jal* « coq » ; dans le nord de la Haute-Vienne, le robinet s'appelle *jau*, nom que l'on francise souvent en *coq*. Voyez d'ailleurs l'art. JAU du *Dict. étym.* de Ménage, où est citée l'opinion très plausible de Scaliger : « Epistomia sunt quae Galli *jaus* vocant : *robinets*. *Jaus*, a forma rostri et cristae galli gallinacei. » Cf. angl. *cock*, allem. *hahn*, etc. — A. Th.]

Jeune [1]. — 1368. Pour une grosse cheville de fer a la dicte poulie, et pour appareiller la *jeune* et les couplez de la planche du pont du dict chastel (*Comptes de Macé Darne* p. p. Joubert, 59).

Jeus, manteau de cheminée [2]. — 1469. Une ymaige de Nostre-Dame de Pitié, mise et posee en le neufve argenterie, au-dessus du *jeus* de la queminée (Prarond, *Hist. d'Abbeville*, 216).

Johié. — xve s. Pavillons parez, dorez et *johiez* richement (Oliv. de la Marche, *Mém.* p. p. Beaune et d'Arbaumont, IV, 124).

Joingneur [3]. — 1382. Item de *joingneurs* d'antaine, xxxvii braches (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 107).

Jonc [4]. — xvie s. Ils disent aussi qu'il y a bien grande amitié entre le renard et le corbeau..., et semblablement entre l'alouette et un oyseau qu'on appelle *jonc* (Cl. Gruget, *Diverses leçons*, 355, édit. 1610).

Jongoyant [5]. — xive s. Ilz (les Thraciens) ont yeulx *jongoyans* et veue ague, et la voix espoventable (J. de Vignay, *Mir. hist.*, II, 90, édit. 1531).

Jouhel, juel, ivraie [6]. — xvie s. L'orge, le seigle, l'ivroye ou le *juhel* (*De l'honneste Volupté*, 13 v°, édit. 1584).— Vesse, lentilles, mil, *jouhel* (*ibid.*, 130 v°).

Jouxte [7]. — 1562. Martin Pinard est venu me monstrer ung rolle des teneurs du fief Gaultier Ober, faict il y a plus de cent ans. On ne connaît plus les buttes et *jouxtes* à cause des noms qui sont changés d'empys (*Journal du sire de Gouberville* p. p. Tollemer, 704).

Jouvre. — 1382. En laquelle galee il fault la moitié du pailol, un *jouvre* et toutes les batailles (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 94). — Bois de hestre qui rien ne vault pour faire .i. *jouvre* a galee (*ibid.*, 99).

---

1. Serait-ce le même que *geune* « barrage » dans Godefroy ?

2. *Ju, jeu* est encore usité en ce sens dans la Haute-Normandie. [Je n'hésite pas à voir dans *jeu* la vraie forme française du latin jūgum. — A. Th.]

3. [Cordage servant à joindre (de là son nom) les deux pièces de l'antenne. — Communic. de M. Ch. de La Roncière.]

4. [Lat. iynx ou iunx, grec ἴυγξ, « bergeronnette ». — G. P.]

5. [Faute d'impression pour *rougoyans* (= *rougeoyant* ; cf. B. N. fr. 316, f° 59^c : *il ont iex rougoyans*). — A. Th.]

6. [Lat. *lolium* sous la forme méridionale *juelh*; on sait que le traducteur est Desdier Cristol, de Montpellier; cf. *Romania*, XXVIII, 181. — A. Th.]

7. [Subst. verbal de *jouxter* « toucher », verbe fréquent dans les limitations de terres. — G. P.]

JOVALE [1]. — XVIe s. En ce qui est de l'œuvre des vignes, soit carresson, *jovale*, pau, late (*Chron. bourdeloise*, 43, édit. 1672).

JUETTE [2]. — XVIe s. Un autre gentilhomme... tira de dessouz son manteau une *juette* de fin or, richement œuvree, laquelle il presenta au duc (Du Preau, *Hist. de l'Eglise*, 405, édit. 1583).

KASSVOUGTE [3]. — 1525. Leurs dis seigneurs estoient saulves gardiens et *kassvougte* (Lepage, *Doc. inédits sur la guerre des Rustauds*, 156).

KEUCELLE, lingot [4]. — XVe s. Et est leur monnoie (des Russes) de *keucelles* d'argent, pesant environ six onces, sans emprainte, car point ne forgent de monnoye d'or (Ghill. de Lannoy, *Œuvres* p. p. Potvin et Houzeau, 33).

LAFFET [5]. — 1394. Item une escoppe a jetter l'eaue de fosset ; item un *laffet* a meulier le tref ; item deux avirons (*Bull. de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, VIII, 359).

LAGAREL [6]. — XVIe s. Moena, un poisson que les Italiens appellent menola, ceux de Marseille mendole ou *lagarel*, ceux de Narbonne fuscle. une espèce de harenc (G. Morelius, *Verborum latin. commentarii*, édit. 1558),

LAGHELE. — 1322. Deux bouchiaus de cuir. Item deux *lagheles* de fust parés (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 248).

LAGOUE, mare [7]. — XVIe s. Une partie d'une grande fosse, d'une *lagouë*, d'un (*sic*) mare, d'un estang (Élie Vinet, *Arpenterie*, III, 8, dans *La Maison champestre*, 72, édit. 1607).

---

1. [Lire *jouale*, patois de Guyenne *joualo*, correspondant au français *jouelle* ; cf. *Dict. général*, JOUELLE. — A. Th.]

2. [Lire *verjette* « bague ». — G. P.]

3. [Lire *viron ?* — G. P. — Cf. le prov. *viroun* « vrille ». — A. Th.]

4. [Comme me le fait remarquer mon collègue M. Bouché-Leclercq, *keucelle*, non attesté ailleurs, doit être un diminutif de *keus* « queux à aiguiser » par assimilation de forme : cf. *cueux de plomb* dans Montaigne, I, 54. — A. Th.]

5. [Peut-être pour *lanfez* « étoupe », lat. lanificium, encore vivant en Normandie et ailleurs. — A. Th.]

6. [Faute pour *cagarel*, nom provençal du *Sparus maena*, autrement dit *mendole* (cf. *Romania*, VI, 266, note 2) : le mot est dans Cotgrave. Dans la citation, *fuscle* est aussi une faute pour *juscle* : cf. l'art. correspondant de Cotgrave et de Mistral. — A. Th.]

7. Cf. l'art. *lagô* du *Gloss. du Morvan* de Chambure.

Laisi, laisy [1]. — XVIe s. Elle dit à la fille qu'il luy convenoit faire une neufvieme, et durant icelle user tous les jours de *laisy* (Boguet, *Discours des sorciers*, 117, édit. 1603).

Lamier [2]. — 1584. Il fist tellement murer ceste caverne que seulement y laissa un petit *lamier* par lequel il recevoit de sa femme son manger (Thevet, *Vie des hommes illustres*, 125).

Lammere, sorte de poisson [3]. — 1425. *Lammeres* sont une maniere des poisson qui sont de legiere et bonne substance et engendrent de bonnes humeurs (Oliv. de la Haye, *La grande Peste* p. p. Guigue, 209).

Lammier. — 1554. Au surplus, se treuve en ceste isle (Malte) une certaine espece de langues, et a mon avis doivent estre de serpens. Les uns disent que c'est une dent de *lammier*, ce que je ne puis croire (Thevet, *Cosm. du Levant*, 204).

Lamproyé. — 1334. A Alys... pour .IIII. alnes d'un *lamproyet* et pour .IIc. fourures de caperon (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 299).

Lanceur, fabricant de lances? — 1328. J. Le Couvers, *lanceur* (Varin, *Arch. administratives de Reims*, II, 538).

Landreau, sorte d'oiseau. — XVIe s. *Landreau*, petit oiseau, knauwelken (Léon Mellema, *Dict. françois-flameng*, édit. 1596).

Languel. — XIIe s.

La purpre est neire et li *languel*,
Si'n esteit l'escu moult plus bel.
Rom. de Troie, dans *Romania*, XVIII, 77.

Lansot. — 1603. Une grande pallee de sel, a leur discretion, et encore une seconde qu'ils appellent *lansot* (G. de Lurbe, *Statuts de Bordeaux*, 338, édit. 1612). — Telles pallees, *lansots* et profuses liberalitez des biens d'autruy (*ibid.*, 339).

Lappekin, braguette à pont-levis [4]. — 1399. Pour a .II. thimbres de

---

1. [Je n'ai pu trouver ce mot à la page indiquée par M. Delboulle, ni ailleurs dans le livre de Boguet. — A. Th.]

2. [Corriger en *larmier*, mot bien connu. — A. Th.]

3. [Cf. lat. *lamyrus*, nom d'un poisson indéterminé, mentionné par Ovide et Pline. — A. Th.]

4. Ce mot, suivi d'un point d'interrogation dans Godefroy, est expliqué dans l'exemple suivant : « *Lappequin*, een voorbroec, un mot de Walon » (Mellema, *Dict. franç.-flam.*, édit. 1596).

houppes de paon faire deux *lagyelins* et ychiaux fourer de blanq boulcaut et frangier de franges de soie (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 781).

LARE. — XVIe s. Et la *lare* dont se servoit le vray Samuel au sanctuaire, c'estoit plus tost un manteau (Le Loyer, *Hist. des spectres*, 775, édit. 1605).

LARET, sorte de soie [1]. — 1322. Item, un drap de soie de *laret* (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 239).

LASAGNE [2]. — XVIIe s. Les gauffres ou casse-museaux, les *lasagnes* ou beignets mols (Duez, *Janua aurea* de Comenius, 91, édit. 1669).

LASTRE [3]. — 1581. L'entredeux des colonnes estoit revestu de *lastres*, listeaux ou plattes bandes de marbre de diverses couleurs (Cl. Guichard, *Des Funerailles*, 380).

LATHIT. — 1273. De le tine de *lathit*, trois mailles (Tarif du péage de Mortagne, dans D'Herbomez, *Hist. des châtelains de Tournai*, II, 184).

LATTERET, qui sert à clouer les lattes [4]. — 1459. Sacquoir, serure à cliquet et a tacquiet, cloux *latterès*, trois cens de coucquement. (H. Loriquet, *Archives hospitalières de Béthune*, 67). — 1470. A Guillaume Raison, pour IIc de cloz *latteret*, VIII s. (Blavignac, *Comptes de dépenses de la construction du clocher de Saint-Nicolas à Fribourg*, 5). — 1682. Clous *latterets* (L. Guibert, *Livres de raison*, 433).

LAUCHETER. — 1344. *Laucheter* tous les huis vieux et noeufs, et seront de quesne bon et sec (L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 309).

---

1. [Cf. l'art. LAREST de Godefroy. — A. Th.]

2. [Godefroy donne le mot sous la forme *lazagne*, relevée dans un texte de 1556, sans l'expliquer. [C'est l'ital. *lasagna*. — G. P. — Cf. le *Nouveau Larousse illustré*; d'ailleurs Antoine Oudin risque *lasagne* pour traduire le mot italien, bien qu'il l'ait oublié dans sa partie française. — A. Th.]

3. [C'est l'ital. *lastrico*. — G. P. — Ou plutôt *lastra*, qui s'applique à toute matière (pierre, bois, etc.) employée en minces lames pour la décoration. — A. Th.]

4. Quatre exemples seulement dans Godefroy; sur les mots en *-eret* (pour *-erez*), voyez le mémoire de M. Thomas, *Romania*, XXXII, 177. [Je trouve même l'adjectif employé substantivement : « 800 *lataretz* » (L. Guibert, *Nouv. Rec. de registres domestiques*, II, 92, année 1659, Eymoutiers); d'ailleurs *clou lateret* se dit encore en Saintonge, d'après Jónain. — A. Th.]

Lavier [1]. — XVIe s. On n'y void que de grosses pierres pendantes, sous lesquelles airent les faucons, esperviers, aigles, esmerillons, *laviers* (*Hist. macaronique*, 188, édit. Jacob).

Laysiere. — 1493. Faire les *laysieres* d'entre les deux pignons de la chapelle, de la hauteur qu'elles sont, avecques un oratoire par le dehors desd. *laysieres*... et par dessus l'oratoire un arceau pour porter lad. *laysiere* (Fierville, *Doc. inédits sur Commynes*, 188).

Legine [2]. — XVIe s. Il y en a beaucoup qui trempent en *legine* de figuier les semences qu'ils veulent mettre en terre (Mizauld, *Maison champestre*, 322, édit. 1607).

Lenot [3]. — 1382. Un tiercerol ou *lenot* contenant xx fers de coton (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 120). — Un *lenot*, vieil et usé (*ibid.*, 120).

Leonce, lonce, lunce, lynx [4]. — XVe s.

En vous jamais n'eut de pitié une once,
Mais cruaulté plus qu'un tigre et *leonce*.
Robertet, dans *Œuvres de Chastellain* p. p. Kervyn, VIII, 353.

— XVIe s. Lynx, un once ou *lonce* ou *lunce* (Ch. Estienne, *Dict. latinogall.*, édit. 1552).

Lerquenoux, substance tinctoriale. — 1464. Que doresnavant ilz (les drapiers) pourront taindre tous petis draps non scellez, de ozeille ou de *lerquenoux* (*Mém. de la Soc. des antiquaires de Morinie*, XXVII, 179).

Leteul [5]. — 1368. Pour clorre et plancher le *leteul* de la chappelle (Joubert, *Comptes de Macé Darne*, 53). — Un *leteul* pour la chappelle (*ibid.*, 74).

Levignier. — 1378. Robin et Jehan seront tenus de planter ycelle terre

---

1. [Lire *laniers*. — G. P.]

2. [Même leçon dans l'édit. de 1578 du *Jardinage* d'A. Mizauld, p. 32 : c'est une faute pour *lexiue* « lessive »; le texte latin porte : « in ficulneo lexiuio », p. 23 de l'*Historia Hortensium*, Cologne, 1577. — A. Th.]

3. [Ce mot paraît désigner la voile de galère appelée ordinairement *velon*; il a probablement été mal lu par M. Bréard. — Communic. de M. Ch. de la Roncière.]

4. On voit que la chute de *l* initial n'a pas toujours eu lieu dans ce mot. [Il y a un article « once ou lonce » dans Nicot, bien que *lonce* ne figure pas à son ordre alphabétique; Cotgrave donne *lonce* à la place voulue. — A. Th.]

5. [Lire *leteril*, et voir Godefroy, letril. — G. P.]

de bonne plante de vigne, proviengner et *levignier* dedans neuf ans (J. Depoin, *Livre de raison de l'abbaye de Saint-Martin-de-Pontoise*, 188).

Levin [1]. — XIIe s. Cil alad pur herbes guerre; et *levin* truvad, une herbe ki semble viz salvage (*Livres des Rois* p. p. Le Roux de Lincy, 360).

Lichue [2]. — XIIIe s.

Deus perches ont colpees d'une espee molue,
S'en firent une biere et d'herbe et de *lichue*;
Puis i mistrent celui dont la vie est issue.
Chevalier au cygne p. p. Hippeau, II, 1070.

Lieffre. — XVe-XVIe s.

Si Mort est *lieffre*, et ses faits desresglez,
Si est Amour dangereux et farouche.
J. Le Maire, *Œuvres*, III, 42, édit. Stecher.

Liewer. — XIIIe s. Li los de *liewers*, 1. denier sor le vendeur (Giry, *Hist. de Saint-Omer*, 591, art. 960). — Roisin, vin, goudale, chervoise, *liewers*, miés et toutes autres marchandises (*ibid.*, art. 950).

Liffree [3]. — XVIIe s.

De ce grand gros, gras, gris pourceau
Que le Rabeliste cerveau
Vid jettant moutarde a *liffrées*
Sur les andouilles balaffrées.
Auvray, *Banquet des Muses*, p. 43, édit. 1623.

Limarre [4]. — XVIIe s. Comme encore d'autres oiseaux nocturnes, le hibou, le siure, le *limarre*, la cheveche (Duez, *Janua aurea* de Comenius, 35, édit. 1669).

Limbe, pierre de taille [5]. — 1393. Item fault refaire la masonnerie du bout de la riviere au bout du derrinier vental de pierre..., et sera tout maçonné de bonnes *limbes* assemilliees au martiau (Fagniez, *Études sur l'industrie à Paris au XIIIe et au XIVe s.*, 346).

---

1. Mot que le latin n'éclaircit guère : « Invenitque quasi vitem agrestem, et collegit ex ea colocynthidas agri. » [Lire *leum* « légume ». — A. Th.]

2. [Identique à *libue* « sorte de roseau », qui est dans Godefroy. — G. P.]

3. [Autre forme de *lippée*. — G. P.]

4. Traduit le latin *scops* de Comenius.

5. Le mot viendrait-il du latin limbus par extension de sens? [Il est plus indiqué de voir dans *limbe*, forme isolée, une nasalisation de *libe*, forme fréquente, enregistrée par Godefroy, d'où dérive notre mot actuel *libage*. — A. Th.]

Limpe, limpide [1]. — 1529. Le jeudy... la mer estoit *limpe* et serie, et faisoit un petit vent d'est (*Disc. de la navigation de J. et R. Parmentier* p. p. Schefer, 22).

Lipasque. — XVIe s. Parmy les prez croissoient les herbes medecinales, les trois consolides, enule, chevrefueil, branque-ursine, *lipasque* (*Songe de Poliphile*, 3 vo, édit. 1601).

Lire, abondance, grand nombre [2]. — XVe s.

LA FEMME

De bonnes femmes trouve on maintes...

L'OMME.

Des mauvaises c'est une *lire*;
L'ordre en croist toujours et empire.

G. Alexis, *Œuvres* p. p. Soc. Anc. Textes, I, 140-141.

Liricuin, sorte d'herbe. — XVIe s. Prens le grain d'une herbe appellee *liricuin*, et le mets tout entier dedans l'œil ou ongle (*Tresor des pauvres par Arnoul de Ville-Nove*, 12, édit. 1581).

Liser [3]. — 1555. Chats a la gelee, petits *lisers* à la saulce chaude, tourtuez grillees, grenouilles frites (Jacques de Rochemore, *Le Favori de la Court*, 158).

Lisier [4]. — XVIe s. On ente les poiriers en autres poiriers..., en mesliers, aubepins et *lisiers* (Mizauld, *Maison champestre*, 279, édit. 1607).

Lissant [5]. — XVIe s. Portoit parti de Milan, qui est d'argent a la guivre d'azur *lissant* de gueules (G. Paradin, *Alliances genealogiques*, 255, édit. 1606).

---

1. Mot curieux et de formation populaire. Cf. *vape*, de vapidus, qui manque aussi dans Godefroy. [Le mot ne viendrait-il pas du portug. *limpo* ? — G. P.]

2. [Variante du mot actuel *lézard*. — A. Th.]

3. *Lire* est encore employé en ce sens par le peuple et surtout par les Normands.

4. [Sans doute pour *alisier*. — G. P.]

5. [Sur la manière de blasonner les armes des Visconti, cf. Palliot, *Vraye Science des armoiries*, 2e partie, p. 355, article GIVRE : « *D'argent à une giure d'azur couronnée d'or issante de gueules*, disent les uns, les autres *lissante* (ce mot d'*issante* ou celui de *lissante* signifie en cet endroit un enfant que le serpent engloutit); et d'autres encore *marrissante* ». — Communic. de M. Couderc. — M. Omont me fait justement remarquer que *lissant* doit être décomposé en *l'issant*; cet emploi spécial de *issant* substantivé est d'ailleurs enregistré par Hatzfeld-Darmesteter. — A. Th.]

LISTER. — 1547. Le pays de Danemarch est situé sous le nort, qui est un vent assez congneu par les patrons des galeres et navires, qui entre les trente deux vents qui *listent* en leur boussole, font cas de ce nord plus que de autres (Taillepied, *Antiquitez de Rouen*, 80, édit. Tougard).

LITTE, choix [1]. — 1626. Les maistres-jurez boulangers... consentent que la taxe du pain soit faicte, sçavoir : du blanc sur le froment de *litte*, et du gros pain sur le meilleur mesteil que se vendra en la halle (Bourgeois, *Métiers de Blois*, 295). — 1655. Du pain blanc, pesant douze onces et de la qualité requise, sur le prix du froment de *litte* (*ibid.*, 297).

LIVERGIN [2]. — 1640. Sur chaque piece de volaille d'Inde, levraux, cabrils..., bizet, ramier, *livergin*, six deniers (*Tarif des impositions*, dans Héron, *Doc. conc. la Normandie extr. du Mercure françois*, 356).

LIVOY, petite serpe de vigneron [3]. — 1552. Sarpicula, une petite serpette, un serpillon, un *livoy* (Ch. Estienne, *Dict. latinogall.*).

LIZOBIER, sorte de plante [4]. — XVIe s.

> Tantost dans son jardin pour son usage il plante
> Sauges et *lizobiers*.
>
> J. Béreau, *Poésies*, p. p. Jouaust, 28.

LOIVRE [5]. — 1301. .II. couvrechiés, .II. *loivres*, .II. ploroirs et .I. cuillier d'argent (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 118).

LONCHURE. — 1397. Que le *lonchure* (du drap) soit faite de boin fillet de lin, sans autre meslure (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 747).

LONGERE, traverse ? — 1613. Pour laquelle carrye faire, faut former premierement les deux *longeres* qui soient tant longues qu'elles outrepassent la dicte fosse d'un pied ou deux a chaque bout (Louys Gruau, *Nouv. Invention de chasse* p. p. Jouaust, 79).

---

1. [Au lieu de *de litte*, lire *d'elitte*. — G. P.]

2. [Nom normand de différentes variétés de courlis; cf. Rolland, *Faune pop.*, II, 352, art. *Numenius phaeopus* et *Limosa melanura*. — A. Th.]

3. Godefroy donne la forme *livoir*, sans explication. [*Livoy* est dans Cotgrave, qui le traduit par « A small vine-hooke or vine-knife ».— A. Th.]

4. [Probablement l'hysope, que Bernard Palissy appelle *lizos* (au pluriel), p. 87, édit. A. France; on peut supposer l'agglutination de l'article et l'addition analogique du suffixe *-ier*. — A. Th.]

5. [Lire *loiure*, et voir Godefroy, LIEURE et PLOROIR. — A. Th.]

Longeron, diminutif de *longere*? — 1280. Tous estachemens, rues, rocs, termines, chevilles, fusiaus, aves, *longerons*, arbres, mais de molin (De Wailly, *Actes en lang. vulg. contenus dans la Collection de Lorraine*, 146).

Longier. — XVIe s. Et si aucun refait aucun *longier* de muraille, ou iceluy repare, soit en rue ou en venelle... sera tenu reculer le devant de sa maison qui passeroit sur la dicte rue, a droict allignement des coings des murailles anciennes (G. de Lurbe, *Statuts de Bordeaux*, 108, édit. 1612).

Loucel, lozel, veau. — 1364. Deux vaiches pourtans et un *louceaul* d'un an (Prost, *Invent. mobil.*, I, 41; cf, *ibid.*, 135). — 1367. Un bœuf, un *lozeau* (*ibid.*, 101).

Loueil, loail [1]. — 1336. Un *loueil* de deux ans... *Loaiz* de deux ans... .VIII. vaches et .II. *louez* (Joubert, *Vie agricole dans le Haut-Maine*, 21 et 30).

Louton. — 1532. Item, ung corps de *louton* de la longueur d'envyron deux piedz (*Bull. du Comité des travaux hist. et scientifiques*, ann. 1882, p. 267).

Louveter. — 1602. Nous avons commencé... la reparation de la fontaine de Carvelle, faict nettoyer celle du chasteau, et *louveté* les évents hors ville de toutes (Félix, *Comptes rendus des échevins de Rouen*, I, 182).

Luceran. — 1744. Un lumyer de cuivre avec une lucette de fer blanc, la dite lucette garny de ses queux et *luceran* (Babeau, *Vie rurale dans l'ancienne France*, 36).

Lusande. — XVIe s. Les bateaux a vin, dont les plus grands, que nous appellons fonsets et troncs, portent quelquefois quinze cens tonneaux, et les moindres, que le vulgaire appelle des *lusandes*, n'en portent que trois cens (Du Verdier, *Div. Leçons*, 119, édit. 1610).

Macedon. — XIIe-XIIIe s.

Morinde fut assise ou chief de .IIII. mons...
Les murs en furent tous asmans et *macedon*.

Aye d'Avignon, 1608.

Maciaine (pomme) [2]. — 1425.

---

1. Joubert explique ce mot par « jeune taureau, non encore châtré ». Sous louail, Godefroy ne donne qu'un seul exemple, extrait de la *Coutume de Bretagne*, et qu'il a laissé sans explication. [Cf. breton *leüé*, *lué* « veau », d'où dérive vraisemblablement le mot qu'on trouve dans ces textes français dialectaux. — A. Th.]

2. [C'est le lat. *matianum pomum*, d'où l'esp. *manzana*, etc. Voyez Körting, 6005. — G. P. — Godefroy a relevé un exemple plus ancien de *pommes maciennes*, et il s'est borné à faire suivre son article *macien* d'un point d'interrogation. — A. Th.]

Trocisques avec juz de pommes,
Qui des grans et des savans hommes
Furent *maciaines* nommees.
Oliv. de la Haye, *La grande Peste* p. p. Guigue, 145.

MACIEL [1]. — 1405. .I. Mantelet et demi d'ermines... Item, .IIII. *maciaulx* de ventres de rois (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 892).

MACTIFIÉ [2]. — XIVe s. Prenez les deux pars de cette lessive, et le tiers de tres bon vin aigre, et mettez dedans le vif argent *mactifié* et destrempé de vin aigre (*Modus*, édit. Blaze, 44 vo).

MAG, ce qui est pilé, macéré ? — XVIe s. Quelques laboureurs par mon conseil ont adjousté au lieu de sucre peu de suc de rue, et ont esté non seulement preservez, mais aussi frappez de peste guariz, appliquantz sur la bosse par diverses fois le *mag* de la dicte ozeille ainsi amortie (Mizauld, *Secrets contre la peste*, livre I sans pagination, éd. 1562).

MAHON. — 1382. Item un *mahon* de fer rompu (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 148).

MAIGNETE, terme caressant dont le sens exact m'est inconnu. — XIVe s.

Mais dites, doulce *maignete*,
Est ce vostre compaignete
Que je voy la toute seule ?
Christ. de Pisan, *Poésies* p. p. Roy, II, 256.

MAILLOT [3]. — XVIIe s.

Des ifs on fait des arcs qui tirent des *maillots*.
M. de Marolles, *Géorg. de Virgile*, II, 119, édit. 1673.

MAISINE [4]. — 1416. Item pour belle chiere et *maisines* (De Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 103).

---

1. [Corriger *maciaulx* en *mantiaulx* : le *mantel* et le *mantelet* doivent être des unités de mesure ; cf. Godefroy, MANTEL. — A. Th.]

2. [Faute manifeste pour *madefié* ; le *Dict. général* cite précisément, d'après La Curne de Sainte-Palaye, un autre passage de *Modus* où figure ce participe. Il faut noter que dans le passage visé par M. Delboulle les mss. de *Modus* n'ont pas trace de ce mot qui doit être une interpolation : cf. B. Nat. fr. 1301, fo 34d et 1902, fo 32c. — A. Th.]

3. Le traducteur explique ainsi ce mot : « *Maillot*, fleches où l'on attachoit des estoupes pour y mettre le feu. » Cette acception manque dans tous les dictionnaires. [C'est une création sémantique arbitraire destinée à faire pendant au latin *malleolus*, terme bien connu. — A. Th.]

4. [Peut-être faute de lecture pour *maisnies*, au sens de « compagnies » — G. P.]

Malal, sorte de pain. — xve-xvie s. Et le penultime jour de novembre aulcuns Treize et sergents allont par tous les boulengiers de Mets, prinrent de chascun ung daralx et ung *malalx* et les portirent viseter (Jacomin Husson, *Chron. de Metz* p. p. Michelant, 145).

Malandron, malandrin. — xvie-xviie s. Un camp volant de mauvais garniments, nommez *malandrons* (César Nostredame, *Chron. de Provence*, 432, édit. 1624). — Les meurtriers, *malandrons* et rebelles s'estoient retirez (*id.*, 391).

Malcandre [1]. — La soulandre qui vient par le dedans du jaret (du cheval), qui est faicte en taillade, comme la *malcandre*, et tient le poil hérissé (*Le grand Mareschal françois*, 88, édit. 1668, Loyson).

Mallasse, tempête [2]. — 1601. En temps de *mallasse* ou grande tempeste (Jean le Petit, *Hist. de Hollande*, I, 17).

Mal Saint Brice. — 1466. Baillé a Raoulme Bucaille 12 d. pour aller en pelerinage a Saint-Gires pour guerir du *mal Saint Brice* (Pluquet, *Essai hist. sur Bayeux*, 203).

Mamau. — xive s. Et le dit sire Jacques, roy de la Table ronde, fut appellé le roy Galehos, qui jadis conquit trente roys, et fut double banerets armoyés a deux *mamaus* desoubs sa banniere (*Récits d'un bourgeois de Valenciennes* p. p. Kervyn, 50).

Man. — xvie s. Une margelle de bricque ou quarrons, que on appelle *man* a Lyon (B. Aneau, *Tresor de Evonime*, 180, édit. 1555).

Mancaville [3]. — xvie s. Romarin, *mancaville*, fleurs de serre, de chenesve, de lavande (Nic. de Troyes, *Le grand Parangon*, 227, Bibl. elz.).

Manceole [4]. — xive s. De laquelle sainte le *manceole* froissé espandit par

---

1. [Faute pour *malandre*, terme de vétérinaire bien connu. — A. Th.]

2. [Serait-ce malacia « calme plat », mal compris ? — G. P. — C'est probable, ou plutôt, malacia ayant donné naissance très anciennement à un type *bonacia (cf. Körting, 1500) auquel remonte (peu importe par quelle voie) le fr. *bonace*, on a fait *malace*, *malasse*, d'après l'analogie de *bonace*. Il faut noter d'ailleurs que Cotgrave enregistre *malace* et que Sully l'emploie : voir l'exemple de Sully dans Godefroy. — A. Th.]

3. [Peut-être faute pour *mançanille*, de l'espagnol *manzanilla*. — A. Th.].

4. [Mot factice, calqué sur le latin *manseolum*, altération graphique de *mausoleum* ; Jean de Vignai n'est pour rien dans ce méfait, car il avait sagement traduit *mausoleum* par *tombel*, qui est du bon français ; cf. le ms. B. Nat. fr. 314, f° 63a. — A. Th.]

aucun temps grand odeur ainsi que de basme (Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, XXVI, 33, édit. 1534).

MANDE [1]. — XIIIe s. De le frankise du *mande* Saint Pierre qui est devant le maison Jakemon.... — Les boulangiers manans el *mande* devant dit sont franch (Prarond, *Hist. d'Abbeville*, 100).

MANDEUR [2]. — 1573. Suyvamment venoyent a cheval les quatre *mandeurs* de la ville, avec leurs grandes robbes a une manche d'escarlate (G. Paradin, *Hist. de Lyon*, 330).

MANOUERE [3]. — XVIe s. Pour les *manoueres* et rastelliers des escuries (Chevalier, *Comptes de Diane de Poitiers*, 184). — Six crochets de *manouere*, et deux liens aux retz des roues (*ibid.*, 206).

MANSOTE [4]. — XIIIe s.

Tant leur donra qu'a tosjors mais
En seront *mansotes* après.
Amadas et Idoine p. p. Hippeau, 2007.

MANTEAU [5]. — 1344. Une trappe toute noeuve de *manteaux* et de carreure (L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 309).

MANTELET, sorte de monnaie. — XIVe-XVe s. La somme de .IIII^xx^X. escus d'or, .III. nobles, .II. *mantelez*, v. frans, un mouton, un pietre et une maille d'or (Nic. de Baye, *Journal* p. p. Tuetey, II, 205).

MANTELINÉ [6]. — 1520. Mon cousin, il fault que je vous mercye encore une bonne fois du coursier rouen *manteliné* que m'avez donné (François Ier, lettre dans *Notices et doc. sur l'hist. de France*, 303, Paris, 1884).

---

1. [Lire *mandé*. — G. P.]

2. [Évidemment « hérauts, crieurs » : les gardes champêtres du Bourg d'Oisans ont sur leur casquette « Mandeur ». Cf. le prov. mod. *mandadou* « envoyé, messager; semonneur de confrérie; fourrier de la mairie, appariteur » (Mistral). — P. M.]

3. [Lire *manjouere* « mangeoire » ? — G. P.]

4. [Lire *manantes* « riches ». — G. P.]

5. [Il semble que ce soit le mot courant *manteau* dans un sens figuré spécial : cf. le prov. mod. *manteu* « couvercle d'une maie, d'une huche, d'un pressoir » (Mistral). — A. Th.]

6. [On sait que *manteau* s'applique au dos de certains animaux (mais pas du cheval, autant que je sache), et que l'on qualifie de *manteléé* un oiseau dont le plumage, à cet endroit, tranche avec le reste du corps. — A. Th.]

MAQUEROLLE. — 1732. Pompes, *maquerolles*, baquets, quilles, caves ovales ou rondes (*Statuts des ébénistes*, dans Guin-Lacroix, *Anciennes Corporations de Rouen*, 636).

MARCANET [1]. — XVIe s. Becassines, poulettes d'eau, *marcanets*, courlits, plongeons (*Nouv. Fabrique*, 73, Bibl. elz.).

MARCAT. — 1559. Les fourrures odorantes de leopards, d'onces, de loups-cerviers, de genetes, de *marcat* (Cl. Valgelas, *Conservation de santé*, 28).

MARCHEPROIE, terme de marine [2]. — 1382. Item de primes fournies de tailles et de *marcheproies* (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 92. — Item de pentons a *marchesproies* (*Ibid.*, 96).

MARCIGNEUX. — XVIe s. Apres que la vipere a mordu quelqu'un, la morsure s'enfle et se seche et devient de couleur blanchastre : il sort au commencement de la morsure un *marcigneux* tout tainct de sang, et naissent à l'entour aucunes vessies (Bouaistuau, *Hist. prodigieuses*, 162, édit. 1578).

MARETTE, marelle, sorte de jeu. — 1498. Jeux de dez, *marettes*, dringuet, quilles et autres jeux dissolus (Beaurepaire, *Notices sur les halles de la Vieille-Tour de Rouen*, dans les *Travaux de l'Académie de Rouen*, 1889-90, p. 274).

MARETTE, MARESTE, marée [3]. — XVIe s. Les plus prompts capitaines... qu'il sçavoit estre accoustumez a ne se pas troubler en rien pour la *marette* ny pour la secousse de la mer (Denis Sauvage, *Hist. de Paolo Jovio*, II, 45, édit. 1581 ; *ibid.*, II, 507; II, 517). — La *mareste* estoit grande, a cause du vent qui estoit contre le courant du canal (Gontaut-Biron, *Voy. à Constantinople*, 52, éd. 1881).

MARGAIGNE [4]. — XVIe s. En Artois on ne use point de *margaigne* (*Coust. de la comté d'Artois*, 426, édit. 1546).

---

1. [Le mot est dans Cotgrave, qui traduit par « A kind of riuer fowle » et dans Godefroy, qui traduit la traduction de son confrère anglais. J'ai idée qu'il s'agit de la sarcelle (grande ou petite), appelée encore aujourd'hui *mercanette* dans le Luxembourg wallon (Rolland, *Faune pop.*, II, 399). — A. Th.]

2. [Bois servant de support à une poulie ; cf. Jal, *Gloss. naut.*, art. MASSAPRE et MAZZAPRETE. Hors d'usage, ce mot traîne encore, sous la forme altérée *massapée*, dans les grandes compilations encyclopédiques (Trévoux, Bescherelle, Larousse), etc. — A. Th.]

3. [Italianisme, dont Godefroy a relevé un exemple dans Pasquier et dans Oudin. — A. Th.]

4. [Le mot est dans Cotgrave, qui l'identifie à *mort-gage*, et avec raison; *margaigne* est une leçon sans autorité. Cf. Godefroy, MORT GAGE. — A. Th.]

MARGOT, ventre, panse ? [1]. — 1529.

Mais en la terre, a l'auge et a l'estable,
Vous ne pensez ni a Dieu ni a diable,
Tout vous est un, mais que *margot* soit pleine.

J. Parmentier, *Merveilles de Dieu* p. p. Scheler, 134.

MARGUET, membre viril [2]. — XVe s. Quant la mere eut ouy ce que sa fille luy dist, cuydant que son gendre n'eust point de *marguet*, elle fut fort courroucee (G. Tardif, *Facéties de Poge* p. p. Montaiglon, 93).

MARIGAUT. — XIIIe s.

G'irai la chandoile alumer;
Si conoistrai ce *marigaut*.

Garin, *De la Dame qui fit entendant a son mari qu'il sonjoit*, dans Montaiglon et Raynaud, *Rec. des fabliaux*, V, 134.

« Terme injurieux », est-il dit au Glossaire, ce qui est vague.

MARION. — XVe s. Tous les aulnes estoient bien monté de *marion* et d'ozier, les vignes bien taillees et bien couchees sous les aulnes (J. Maupoint, *Journal* p. p. Fagniez, 21).

MARJOT [3]. — 1617. Mille escadrons de damerets, de muguets et de *marjots* effeminez (J. Olivier, *Alphabet de l'imperfection des femmes*, Au lecteur, édit. 1876).

MARMEAU [4]. — XIVe s. Car bien fut alé du païs de Normandie six mille hommes armés, tant gens d'armez, archiers, arbalestriers que *marmeaulx*, tous gens deffensables (*Chron. des quatre premiers Valois* p. p. Luce, 110).

MARMETTE, sorte d'oiseau de mer. — 1610. Elle (la terre) a le cormorant, la mauve, la *marmette* (Lescarbot, *Muses de la Nouvelle-France* p. p. Tross, 36). — *Marmettes*, fauquets, maupoules (Cleirac, *Termes de marine*, 518, édit. 1670).

MARMORELLE [5]. — XVIe s. Prends l'herbe nommee *marmorelle*, et la pille et en mets le suc dedans l'oreille (*Secrets du seigneur Alexis Piemontois*, 436, édit. 1588).

---

1. [N'est-ce pas *Margot*, au sens de « fille » ? — G. P.]

2. [N'est-ce pas proprement le diminutif du prov. *margue* « manche d'outil » ? — P. M.]

3. Cf. *marjolet*; mais *marjot* doit avoir une autre origine. [Pourquoi ? on peut lire *marjol*. — G. P.]

4. [Lire *marineau* « matelot »; cf. Godefroy, MARINAL. — A. Th.]

5. [Cf. ital. *marmarita*, *marmaritino*, noms de la plante dite *branque-ursine*, d'après Oudin. — A. Th.]

Marmot. — 1634. La drisse tient l'estague et par le bout de bas s'amarre et s'arreste au *marmot* nommé souc de drisse (Cleirac, *Termes de marine*, 545, édit. 1670).

Maroute, fausse camomille [1]. — XVIe s. Telles (terres) en y a qui produisent d'elles mesmes la *maroute*, qui est la fausse camomille (Liebaut, *Maison rustique*, V, 5, édit. 1658).

Marpaille, tas de vauriens, de *marpauds*. — XVIe s.

Ce roy souffrit encontre la *marpaille*
Des Syriens ou par eux enemis
Il fut occis.

Le Rocquez, *Miroir d'éternité*, 41 ro.

Lors ce seigneur avec sa *marpaille*,
Vrais chiens a sang, dresserent leur bataille
Contre les murs de Rome.

Ibid., 112 ro.

Marquelage, sorte de plante (cf. ci-dessous l'art. *marthelogе*). — XVe s. Prenez une herbe qui a nom *marqueloge* et la frisez en huylle d'olive (*Sydrac le grant philosophe*, 503e responce, édit. 1528).

Marquerolle, sorte d'oiseau [2]. — 1552-63. Il m'apporta deux *marquerolles* et n'apporta point l'aigle (*Journal du sire de Gouberville* p. p. Tollemer, 133).

Marrange. — 1552. Les hommes affamez mangent... des escrevalles, du serfueil, des *marranges* (J. Massé, *L'Œuvre de Galien des choses nutritives*, 146 vo). — Aulcuns appellent les *marranges* pastenades sauvages (*ibid.*, 176 ro).

Marsouppe [3]. — XVIe s. Pour saulmon trois deniers tournois ; pour *marsouppe* trois deniers tournois (G. de Lurbe, *Statuts de Bordeaux*, 155, édit. 1612).

Marthelogе, sorte de plante (cf. ci-dessus l'art. *marqueloge*). — XVe s. Prenez une herbe qu'on nomme *marthelogе*, fritte en huille, et en faictes un emplastre (*Sydrac le grant philosophe*, 502e responce, édit. 1528).

Martin. — 1349. Pour un *martin*, un ponçon et un chiser reforgier tous noeuz, VI s. (L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 408).

---

1. Cf. A. Thomas, *Mélanges*, p. 105.

2. [Probablement la grande foulque, appelée en Normandie *macroule* ; voyez ce mot dans le *Dict. général* et cf. Rolland, *Faune pop.*, II, 367. — A. Th.]

3. [C'est le marsouin ; cf. Mistral, MARSOUPE. — A. Th.]

MARTINET, vrille des plantes grimpantes. — XVIIe s. Vrilles, *martinets* ou fettons, sont les petits sions tendres qui naissent le long des sarments pour s'accrocher et se soutenir par leurs circonvolutions (Liger, *Nouv. Maison rustique*, II, 488, édit. 1775).

MASSELÉ [1]. — 1402. Un soubzbassement boué et *masselé* bien et suffisamment, qui roera tout entour aux deux costés de la dite chapelle (*Bull. de la Commission des antiq. de la Seine-Inf.*, VIII, 218.).

MATI, larve du hanneton [2]. — 1700. On détruit de même les turcs ou *matis*, qu'on appelle en Poitou hannetons (Liger, *Nouv. Maison rustique*, II, 246, édit. 1775).

MAUGERE, terme de marine [3]. — 1582. Vous eussiez vu ruisseler le sang par les troux et *maugeres* du navire gros comme la jambe (Bréard, *Doc. sur la marine normande*, 252).

MAULLIAU, MAULET. — 1405. Item en *maulliaux* et agguillez d'argent a lachier coiffes (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 885). — Item. v. aguillez et .I. *maullet*, prisié XIII s. (*ibid.*, 918).

MAUPOULE, sorte d'oiseau de mer. — 1634, Marmettes, fauquets, *maupoules* (Cleirac, *Termes de marine*, 518, édit. 1670).

MAUSSANE, viorne [4]. — XVIe. Aucuns estiment que ce soit (le siler) la *maussane* ou viorne, car les serpens la fuyent naturellement (Du Pinet, *Pline* XXIV, 10, édit. 1615, note marginale). — Viburnum, en françois viorne ou *maussane* (Linocier, *Hist. des plantes*, 97 r°, édit. 1584).

---

1. Godefroy donne *macheler*, *masseler*, « travail de maçonnerie ». — [A l'art. BOUÉ de Godefroy, on lit dans un texte de 1448-49, à deux reprises : *bouhé et envaisselé*, puis dans un texte de 1490 : *bouez et nasselez*. Cf. son art. NASSELÉ. C'est évidemment avec ces exemples que marche celui de M. Delboulle. — A. Th.]

2. [*Matis* est peut-être une faute pour *mans* : cf. *Romania*, IX, 120. — G. P. — Remarquons pourtant que Rolland signale, d'après Boisduval, l'expression de *ver mati* comme appartenant au français dialectal (*Faune pop.*, III, 332). — A. Th.]

3. [Cf. Cotgrave, MANGUIERE : « A great headed and short-stalked nayle used about ships. » Mais la définition doit être erronée; cf. l'espagnol *manguera*, et les art. MAUGE et MAUGERE de Jal. — A. Th.]

4. [Le mot est dans Cotgrave; la plante est encore dite communément *viorne mancienne* et, dans certaines provinces, *coudre mansiane*, *moinsinne*, etc. (Duchesne, *Rép. des plantes*, p. 157). Je cherche depuis longtemps l'étymologie de ce nom. — A. Th.]

MELORTIE, sorte de pierre précieuse [1]. — *Melortie* est une pierre verte (Corbichon, *Propr. des choses*, XVI, 66, édit. 1522).

MEMITHE, sorte de plante ou de produit végétal [2]. — 1559. Les balaustes, la galle, le mastic, le *memithe* (Cl. Valgelas, *Conservation de la santé*, 214).

MENNYERIE [3]. — 1490. Metiers de rubannerie, metier de brouder a tavelle, ouvriers de pygnes et *mennyerie* (*Travaux de l'Académie de Rouen*, année 1889-90, p. 266).

MENSTROUL. — 1411. Une saqueboute, .I. *menstroul* servant a .I. moulin a chevaux (La Fons, *Gloss. ms.*, cité par Godefroy, CEOIGNOLE.)

MENTONCIEL. — 1401. Une louchette d'argent pendant a une kainette, servant pour l'encens, et est perdu le *mentonciau* a l'ung des bous (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 811).

MERLIN [4]. — 1559. Ils ont aussi beaucoup de *merlins*, asçavoir d'enfans sans pere (Postel, *Republique des Turcs*, 100).

MERMEUS. — XVe s. Celuy qui a les yeux comme *mermeus* est entremettant et vigoureux (*Sydrac le grant philosophe*, 894e responce, édit. 1528).

MERRI. — 1350. Il y a trois banniers qui ne peuvent mouldre fors qu'au moulin de St-Ouen, et trois qui peuvent moudre hors les *merris*, la ou ils voudront sans danger, et s'ils veulent moudre dans les *merris*, il faut qu'ils viennent premier prendre congé au grand moulin (*Statuts pour les moulins*, dans Ouin-Lacroix, *Anc. Corporations de Rouen*, 699).

MESEE [5]. — 1332. En pleniere *mesee*... furent esleues les personnes dessouz escrites a tretier des droiz et des negoices de la commune (Giry, *Établissements de Rouen*, II, 136).

---

1. Un seul exemple du XVe s., dans Godefroy. [Il faut corriger, aussi bien dans l'exemple cité par Godefroy que dans celui-ci, *melortie* en *melocite*, mieux *melochite* (leçon du ms. B. Nat. fr. 217, fo 194d): c'est la *melochis* de Marbode (cf. Pannier, *Lapidaires*, p. 66.) — A. Th.]

2. [Lire sans doute *memithé*, comme imprime Cotgrave, qui définit longuement le mot et dit qu'il désigne le jus du glaucium. — A. Th.]

3. [Lire *menuyerie* et voir l'art. *menuierie* de Godefroy. — A. Th.]

4. Le nom de Merlin l'enchanteur serait-il devenu dans la langue du peuple synonyme de « bâtard » ? [Merlin dans les romans est « l'enfant sans père ». Il faudrait imprimer *Merlins*. — G. P.]

5. Il serait intéressant de connaître l'origine de ce mot dont Godefroy n'a rencontré qu'un seul exemple (à Niort) au commencement du XVIIe s. [Ce doit être *mensata « assemblée mensuelle »; cf. Du Cange, MENSATA. — G. P.]

MESHINGANDÉ [1]. — XVIe s. Rongneux, chancreux, farcineux, verolé ou *meshingandé* (Marnix de Sainte-Aldegonde, *Differends de la religion* p. p. Quinet, II, 296).

MESUWAIGE. — XVe-XVIe s. Et ceux de St. Simplice, de St. Martin et de l'Hospital en firent une (procession) parmy les *mesuwaiges* (Jacomin Husson, *Chron. de Metz* p. p. Michelant, 191).

METZ, lame violente qui déferle [2]. — 1529. Et furent nos bateaux en danger d'estre perdus, et d'un *metz* de mer furent eschouez tout haut sur les sablons (*Disc. de la navigation de J. et R. Parmentier* p. p. Schefer, 15). — Il passa un grand *metz* de mer par dessus le chasteau-gaillard (*ibid.*, 28).

En ce disant, et voicy un grand *metz*
Qui vient frapper en hanche du navire.

P. CRIGNON, *Plaincte sur le trespas de J. et de R. Parmentier.*

MEYNNE. — 1573. L'on trouva les caves et maisons tant pleines et combles de vase, de boue et de *meynne* qu'on ne les pouvoit vuyder (G. Paradin, *Hist. de Lyon*, 85).

MICHAUT, badaud, nigaud [3]. — XVIe s. Un bon benoit pitaut, *michaut* de Paris (Marnix de Sainte-Aldegonde, *Differends de la religion* p. p. Quinet, III, 285). — Il n'y eut oncques au monde *michault* si abesti (*ibid.*, III, 268).

MICHONNERIE. — XVIIe. Troquer des bagatelles et *michonneries* a des lingots d'or (P. Camus, *Homelies quadragesimales*, 214, édit. 1647).

MIGEOLLER, achever de mûrir, mijoter (au sens dialectal) [4]. — XVIe s. Aucuns du pays du Mans... mettant leurs pommes *migeoller* es jardins a la pluye et gelee (Frère Dassy, *Maniere de semer*, 87 ro, édit. 1560.)

MIRE [5]. — XIVe s.

---

1. Cf. le mot actuel *dégingandé*.

2. [Le mot est dans Jal, qui cite précisément les deux passages du *Discours de la navigation de J. et R. Parmentier* et qui déclare ignorer l'étymologie. — Communication de M. Ch. de La Roncière.]

3. Quel est le *Michaut* dont le nom est devenu synonyme de « niais » ? — L'article MICHAUT 1 dans Godefroy est à supprimer (voir *Romania*, XVIII, 442, n. 2).

4. Cf. G. Paris, *Saint Alexis*, p. 186-7.

5. [Faute de lecture de l'éditeur. D'après la note afférante, il a supprimé *fait* devant *de mire* parce que ce mot faussait le vers. Il faut lire :

Quar en son tref royal fait *d'euvre* alexandrine.

— A. Th.]

Quar en sen tref royal de *mire* alexandrine,
Ly pourfendy le quief dusquez en le poitrine.
Hugues Capet, 1765, édit. La Grange.

MIRINGUE, membrane de l'oreille [1]. — XVIe s. Pellicule qui en sort (du cerveau), et se nomme *miringue*, estant a la maniere d'un tambour fort tendue (Champeynac, *Physique*, 364, édit. 1610). — Si les nerfs se bouchent. ou cette vessie dite *miringue* creve et perd son vent, l'homme devient sourd (René François, *Merveilles de Nature*, 569, édit. 1657).

MISQUE [2]. — XVIe s. Et quant aux salles, chambres, galleries et cabinets, tout y estoit enduit et couvert d'or, de naques, de perles, serpentins, porphyres, jaspes, agathes, *misques*, bresches et autres marbres tres exquis Vigenère, *Vie d'Apollonius Thyaneen*, I, 884, édit. 1611).

MISSOUER [3]. — 1347. *Un missouer*, .IIII. besaces, .II. essuiouers viez (J. Depoin, *Livre de raison de l'abbaye de Saint-Martin-de-Pontoise*, 110).

MOCHART, hameçon [4]. — XVe s. Dieu ne seuffre point qu'il (le diable) ait puissance de devourer nul loyal chrestien, car Jhesu-Crist, par la vertu de la croix, l'a lyé comme par un hayn, c'est assavoir ung *mochart* (Pierre de Lanoy, *Lég. de S. Antoine* p. p. Guigue, 37).

MOGOLLE. — 1572. Ayez un autre voirre blanc, tel que sont ceux ou l'on boit, et qui ait la forme de *mogolle*, autrement dit bocal ou angester (Liebaut, *Remedes secrets*, 144 vo).

MOISSE, mouche. — XIVe s. Et ki est plus chetis cors ke li cors des gens ki sovent est mis a mort par *moisse* et par autre petite bestelette ? (J. LE BEL, *Li Ars d'amour* p. p. Petit, II, 315).

MOISSONNERIE. — XVIe s. Ils (les Chinois) usent de sculpture et de *moissonnerie*, et sont grans peintres de fueillages, d'oiseaux et de chasses (*Hist. du royaume de la Chine*, 21, édit. 1609).

---

1. [Forme intéressante de *méninge*; c'est le grec μῆνιγξ, dont l'η aura été prononcé *i* ; l'*r* de *miringe* est due à la dissimulation de *n-n*. — A. Th.]

2. Rien dans le texte grec qui renseigne sur ce mot.

3. [Probablement « couteau à hacher » ; cf. Godefroy, MINCHOIR. — A. Th.]

4. Proprement « hameçon amorcé d'une mouche ». [Probablement faute pour *moclart*, forme savoyarde apparentée au provençal *mousclau* « hameçon ». Cf. Picot, *Catal. des livres du baron James de Rothschild*, I, 169, n° 308 : « *Liuret nouueau auquel sont contenuz XXV Receptez... de prendre poissons... auec... Moclars...* » (vers 1540.) — A. Th.]

MOMMELL, poisson de mer[1]. — 1542.

> Poissons de mer, esturjon et balene,
> Phocque, gilaine, ond, luyrons, *mommelles*.
> *Les marchandises*, *suyve (manquée)*, édit. 1531.

MOMMOT, sorte de fourrure. — 1482. Une autre robe a us de femme, de camellot noir, forré d'une vielle panne de *mommo* (*Inv. du château de Coursan*, dans *Revue des Soc. savantes*, 7e série, t. III, p. 264, art. 98).

MOR, épizootie[2]. — 1473. Escorcher une vache morte du *mor* (Beaurepaire, *État des campagnes de la Haute-Normandie*, 264).

MORELET. — 1405. Item, .v. aguilles et .i. *morelet* d'argent a ouvrer de soye (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 886).

MORTELAQUE. — 1325. Et si doit le dite terre amender toute une fie dedans le cens de fiens de *mortelaque* (J. M. Richard, *Thierry d'Hireçon*, 24).

MOTEL, jet de flamme. — XIVe s. Gros *moteaux* de flambe et espés yssoient d'ung puys (Jeh. de Vignay, *Mir. hist.*, XXIV, 120, édit. 1531). — Grant feu et qui decouroit aval la montaigne par si grans *motteaulx* et flambeaux (Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, IV, 2, comm., édit. 1531).

MOURILLET. — XVIe-XVIIe s. Les machines d'artillerie, les bombardes et *mourillets*, pain, vin et autres choses necessaires (César Nostredame, *Chron. de Provence*, 405, édit. 1624).

MOUSSIER. — 1322. A Perron le potier pour .i. cent de pos de terre, .IIII. s. Pour .III. canes de terre et .III. *moussiers*, IX d. (J. M. Richard, *Comptes de l'hôpital Saint-Jean à Hesdin*, 118).

MOUTRE. — XVIe s. Et ne sçavez-vous pas qu'entre les *moutres*, le plus effronté emporte tousjours le haut bout? (Marnix de Sainte-Aldegonde, *Differends de la religion* p. p. Quinet, II, 244).

MULTRE, membrane qui enveloppe le fœtus[3]. — XVIe s. Pour rendre feconde la femme qui ne peut concevoir, prenez une biche plaine de son faon, tuez la et tirez hors de son ventre la *multre* ou gist le dit faon (Liebaut, *Maison rustique*, I, 11, édit. 1658).

---

1. [Serait-ce le morme, *Sparus mormyrus*? — A. Th.]

2. Cf. l'art. *morine* de Godefroy.

3. [Le mot est donné par Cotgrave, qui le définit ainsi, probablement d'après le passage cité ci-dessus : « The skinne wherein the Calfe lyes in a Hindes belly. » Je n'ai pas réussi, toutefois, à retrouver dans la *Maison rustique* la citation de M. Delboulle. — A. Th.]

Musche [1]. — 1385. Une ronde busse de *musche* cousta .vi. frans. — Deux autres haultes busselets de *musche*, cousta la piece. iii. frans. (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 618).

Muserage. — xvie s. L'autre maniere de translation est que les lettres soyent cachees en aucunes, et par quelque note de suspicion, comme en *muserage* laconique (*Secrets et merveilles de Nature*, 856, édit. 1596).

Musier [2]. — xvie s. Les tamarisques, sycomores, *musiers* y croissent aussi (Jean Palerne, *Peregrinations*, 53, édit. 1606).

Myote. — xve-xvie s. La cloche de laquelle on sonne *myote* et nonne (Médicis, *Chron.* p. p. Chassaing, I, 138).

Naie, née, sorte de mesure [3]. — xve-xvie s. Que tous ceulx qui avoient chairbon le vendissent... pour vii frans *la née* (Jacomin Husson, *Chron. de Metz* p. p. Michelant, 298). — Touttefois on mit le charbon a vii frans la *naie*, par quoy il en vint ung pou plus (*Ibid.*, 298).

Naire. — xve. s.

Putiers, bordeliers, plains de *naires*
Et infideles amateurs.
G. Alexis, *Œuvres*, I, 310, éd. Picot et Piaget

Nancete. — 1335. Pour une clef en la *nancete* du parc, xv d. — Pour une serrure en la dite *nancete* muée (L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des Comptes*, 129).

Naroue, parque [4]. — xvie s.

Tels siecles les *Naroues* palles
Sœurs fatales
D'un accord veulent ja filler.
Buttet, *Poésies* p. p. Jouaust, II, 25.

---

1. [Pourquoi pas du musc ? — A. Th.]

2. [Évidemment le bananier, en latin des botanistes *musa*. — A. Th.]

3. [Ne faut-il pas lire *l'anée*, au lieu de *la née*, c'est-à-dire la charge d'un âne ? La graphie *naie* me fait hésiter. — A. Th.]

4. « En l'ode seconde du premier livre », dit Buttet, « tu trouveras ce mot *naroues*, duquel usoient les anciens Gaulois. . Je l'ai tiré d'un vieil roman rymé en ces vers :

Les *Naroues* ce malencontre
Lui avoient fillé, si m'aist Dieux. »

Buttet a-t-il raison ? Et quel est ce *vieil roman* dont il parle ?

NASITIER [1]. — XVIe s. Le cumin, la nielle, la levesche, le *nasitier*, le psyllium ou herbe à puces (*Medicaments de Valerius Cordus*, 344, édit. 1563).

NAVIRECH, qui sert à naviguer. — 1448. Pour la refection du bacq *navirech* servant sur les vauwes de la dicte eglise a Demencourt (H. Loriquet, *Arch. du Pas-de-Calais*, 108).

NERON [2]. — 1590. Cocs et poulles d'Inde, palumbes, perdris, grues, *nerons*, et en yver grande quantité de cygnes (*Brieve Histoire de Virginia*, 21).

NIELLE [3]. — 1385. .II. dossieres et .II. avallueres guernies de boucles de fer et de *nielles* de fer (J. Depoin, *Livre de raison de l'abbaye de Saint-Martin-de-Pontoise*, 183).

NOEL. — XIIIe s.

Quant Gautier fu issuz fors dou foussel,
Qui au cheoir ot brizié le muzel,
Et de sa bouche ot rompu le *noel*.

Gaydon, 9420.

NOGRANIER. — 1520. Item, le *nogranyer*, servant a porter le plancher et sommier de la dite barre contient de long XX piedz (De Merval, *Doc. relatifs à la fondation du Havre*, 195).

NOGUETTE, femme bavarde, curieuse? — Vers 1640. Elle ne vid plus son marchand ny ses cinq chemises, et plus fachee encore d'avoir fait voir ses fesses a deux ou trois *noguettes* qui depuis s'en sont bien gaussees (D'Ouville, *L'Elite des contes*, II, 178, édit. Jouaust).

NOLLE [4]. — Le fonds de la paulme ou la *nolle* de la main est molle et charnue (Corbichon, *Propr. des choses*, V, 28, édit. 1522).

NOLOBOYS [5]. — 1510. Et iceulx pourront mener leurs bestes, porcs.. et austres boys depuis la Sainct-Georges jusques a la nativitez Nostre Dame de

---

1. [Peut-être synonyme de *nasitort*. — A. Th.]

2. [Probablement faute pour *héron*. — A. Th.]

3. On trouve *neele* pour *nille* ou *anille* de moulin dans le *Journal de Gouberville*, p. p. Tollemer, p. 836 ; mais ce sens ne paraît pas convenir à notre exemple.

4. [Faute pour *volle*, transcription du latin *vola* « paume » : *vole* est dans Cotgrave avec ce sens. — A. Th.]

5. [Au lieu de *noloboys*, il faut livre *croleboys*; c'est ainsi qu'on appelait familièrement en Franche-Comté la fête de Notre-Dame de septembre. Gode-

septembre dict[e] la *noloboys* (*Affranchissement des habitants d'Amoncourt*, dans *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, III, 143).

NONNETIER, épinglier [1]. — XVe-XVIe s. Jasper le pelletier, Gasper le cordier..., Willame le *nonnetier* (Jacomin Husson, *Chron. de Metz* p. p. Michelant, 287).

NOU [2]. — 1447. Pour faire mectre un *nou* a l'arbalestre neufve, v solz (Lecoy de la Marche, *Comptes du roi René*, 219).

NOYELLE. — 1512. Glays, *noyelles*, liz, pencées, muguetz (J. Le Maire, *Illustr.*, I, 215, édit. Stecher).

NUEE. — 1476. Une couverte de barde complete, de velours cramoisy, bordee de *nuees*, de brodure, de fleurs d'ancolies (*Inv. de mobilier*, dans *Bull. archéol. du Comité des travaux hist. et scientif.*, ann. 1885, p.41, art. 183).

NURELIS [3]. — XVe s. Les hommes ardoient tables et tabliers, dés, quartes, billes. billars, *nurelis* et toutes choses a quoi on se pouvoit courcer a maugreer a jeu convoiteux (*Journal d'un bourgeois de Paris* p. p. Tuetey, 234).

NYEIL, sorte de serpent. — XVIe s.

Mal te cogneut qui te nomma Nyeil,
Car le *nyeil* est serpent mortifere.
Jean Rus, *Poésies* p. p. Tamizey de Larroque, 48.

OBLET [4]. — Un homme qui veut executer quelque chose d'importance e qui ne regarde point aux *oblets* du foye (Nicolas Seguier, *Quinte Curce*, IX, 4, p. 469, édit. 1614). — En l'*oblet* du foye (*ibid.*, VII, 7).

---

froy a un exemple de cette appellation, article CROLLEBOIS ; il traduit prudemment par « sorte de fête ». Mon confrère M. Jules Gauthier, consulté par moi sur le sens exact du mot *crollebois*, me l'a lumineusement expliqué dans une lettre du 4 juin 1900 : il signifie proprement « secoue-bois » et s'explique par la coutume traditionnelle d'après laquelle, à partir de cette fête seulement, on pouvait entrer dans les bois et secouer les arbres pour cueillir le gland et la faîne. — A. Th.]

1. Godefroy donne ce mot avec le sens de « pelote à épingles », en notant toutefois, mais sans en donner aucun exemple, que D. J. François, dans son *Vocab. Austrasien*, le cite avec la signification d'*épinglier*.

2. [*Nou* est la forme méridionale de *noix* ; on sait qu'on appelle *noix* de l'arbalète la pièce du ressort qui arrête la corde tendue. — A. Th.]

3. [Lire *mirelis*, probablement ; mais j'ignore le sens exact ; cf. Godefroy, MIRELY. — A. Th.]

4. Ce mot traduit le latin *fibra*.

Obsianni [1]. — XIVe s. Entre le voirre est comptee une pierre qu'on appelle *obsianne* qui est aucunes foys noire, aucunes foys clere comme un mirouer (Corbichon, *Propr. des choses*, XVI, 98, édit. 1522).

Oeullard [2]. — XVIe s. Nous vinsmes par le moulin Drouet voyer ung *oeullard* de meulle, et une vielle meulle dont j'ai affere (*Journal du sire de Gouberville* p. p. Tollemer, 816).

Omelie [3]. — XIVe s.

Si comme on le list en l'escole,
Le sang a l'air, le feu la cole;
L'*omelie* a pour soy la terre;
Le fleume avec l'eaue se serre.
J. Lefèvre, *La Vieille* p. p. Cocheris, v. 4403.

Onglet, sorte de coquillage [4]. — 1552. Les ouistres ont la chair tres molle, mais les petits moules, spondiles, *onglets*... l'ont tres dure (J. Massé, *L'Œuvre de Galien des choses nutritives*, 247 vo).

Ongru [5]. — 1387. Semenche a moustarde, aux, *ongrus*, vaude, voide ou autres telles marchandises doivent estre acquictez a la prevosté (Fréville, *Commerce maritime de Rouen*, II, 157).

---

1. [C'est l'*obsidienne*, pierre connue par Pline, dont le texte porte, selon les manuscrits, *obsianus* ou *obsidianus lapis*. Le ms. de la traduction de Corbechon B. Nat. fr. 9140 écrit *obsiane* (fol. 289a). — A. Th.]

2. [Actuellement on appelle *œillard* soit l'ouverture qui est au centre de la meule courante, soit une meule de moyenne dimension : quel est le sens qui convient ici? En tout cas, il faut probablement identifier notre *oeullard* avec *houllars* (au pluriel) relevé par M. Delboulle dans un texte normand de 1391 et non expliqué (ci-dessus, p. 366). — A. Th.]

3. [Il s'agit manifestement de l'une des quatre humeurs, à savoir de la *mélancolie*. Le texte latin correspondant est le suivant :

Aera sanguis habet, habet ignem colera, terram
Melia, flegmon aquam.

Je crois que *melia* est une forme latine de fantaisie pour *melancolia*, qui a été copiée par le traducteur, lequel a dû écrire *la melie*, transformé en *lomelie* dans les deux manuscrits utilisés par Cocheris. — A. Th.]

4. [Traduit le grec σωλήν, rendu en latin par *unguis* (Galien, éd. Kuhn, VI, p. 734). — A. Th.]

5. Il est bien probable que c'est là une faute de copiste pour *ongnon*, *ognon*. — A. Th.]

ONSCLAGE [1]. — 1546. La femme apres le decès de son mary a son choix de soy tenir a ses droitz de mariage qui sont ce qu'elle a apporté a son mary... avec ce qu'il luy a donné pour son *onsclage* (*Coustumes de la Rochelle*, f° 419 v°).

ONTHONSON [2]. — XIVe s. Une petite beste qui est appelee le *onthonson* qui porte ung venin qui tue les lyons (Corbichon, *Propr. des choses*, XVIII, 64, édit. 1522).

ORCANE [3]. — XVIe s. L'ocre, le boliarmeni, et tous ces mineraux qui sont lapifiez, comme la sanguine, l'*orcane* et la pierre noire (Palissy, *Œuvres* p. p. A. France, 423).

ORCHE et ORCHEPOUPE, termes de marine [4]. — 1382. *Orches* de proue fournies de leur tailles. — *Orchespoupes* fournies de tailles. — Braches *d'orchepoupes* (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 92).

ORESTIL [5]. — XIIIe s.

Son escu prist, au col le mist,
A l'*orestil* sa lance prist.
Le bel Inconnu p. p. Hippeau, 1379.

ORICHE [6]. — XIVe s. — L'*oriche* est une pierre noire et ronde (Corbichon, *Propr. des choses*, XVI, 72, édit. 1522).

---

1. [Faute pour *ousclage*. Ce mot est dans Cotgrave : il désigne ce qu'on appelle plus ordinairement l'*oscle* (du lat. *osculum*), c'est-à-dire la donation faite par le fiancé à sa fiancée ; cf. P. Meyer, *Girart de Roussillon*, p. 17, n. 4. — A. Th.]

2. [Lire en un seul mot *leonthouson*, faute pour *leonthoufon* ; le ms. de la traduction de Corbechon B. Nat. fr. 9140 écrit *lyonzephon* (fol. 351a) ; le fr. 9141, *lionzefon* (fol. 332c). C'est le *leontophonos* de Pline et de ses plagiaires médiévaux. — A. Th.]

3. [Variante de *arcanne*, craie rouge, relevée par M. E. Dupuy, *B. Palissy*, p. 313 ; sur ce mot voyez l'art. *alaquana* de mes *Nouveaux Essais*. La forme *orcane* n'a pas été signalée ailleurs ; mais le diminutif *orcanette* est courant. — A. Th.]

4. [C'est un cordage ou palan ; cf. Jal, *Gloss. naut.*, art. HOURCE, OURSE, ORZA, ORSO-POUPO, etc. — Communic. de M. Ch. de La Roncière.]

5. [Variante ou faute de copiste pour *arestil*, plus fréquemment *arestuel*, mot bien connu, qui désigne la prise de main ménagée sur la hampe de la lance. — A. Th.]

6. [Faute pour *orithe*, lat. *oritis*, grec ὀρῖτις. Godefroy, ORITE, ne cite que le plus ancien lapidaire, bien que le mot figure dans les textes C et D de Pannier : cf. B. Nat. fr. 9140, fol. 283d, où on lit *orite*. — A. Th.]

ORIENNE, sorte d'étoffe (cf. ci-dessous *orion*). — XIIIe s.

La sanbue est a or tote d'un chier bofu,
Et elle ot .I. bliaut d'*orienne* vestu.
Ave d'Avignon, 56

ORIGE [1]. — XVIe s. L'*orige*, oiseau tres ennuyeux, signifie l'envie (*Secrets et merveilles de Nature*, 800, édit. 1500).

ORINCLE, sorte de pierre précieuse [2]. — XIVe s. *Orincle*, sardoine se cassidoines sont trouvees ensemble (Mandeville, *Lapidaire* p. p. Is. del Sotto 81).

ORINE [3]. — 1419. Item deux *orines* de cuivre ou layton (*Inv. de Nicolas de Baye*, dans *Journal de N. de B.* p. p. Tuetey, t. I, p. LXXIII).

ORION, sorte d'étoffe (cf. ci-dessus *orienne*). — XIIIe s.

Sor les murs de la chit, par grant aatison,
Ot tante riche ensaigne de vermel siglaton,
Et de pailes a or, de cendaus d'*orion*.
Conq. de Jérusalem p. p. Hippeau, 799.

ORISEL [4]. — XVIe s. Prenez l'herbe d'*orisel*, laquelle vient du Levant... *Orisel* qui est une couleur dont on fait les draps fins en violet (*Secrets d'Alexis Piemontois*, 557, édit. 1588).

ORLAIE. — 1400. 800 escus pour une escharpe d'*orlaie* (Desmaze, *Curiosités des anciennes justices*, 110).

ORLAIN [5], orvale, selon l'éditeur? — 1325. Pour persin, bouraches, cresson, *orlain* a semer (*Comptes de l'hôpital Saint Jean d'Hesdin*, 132).

---

1. [*Orige* (lat. *oryx*, grec ὄρυξ) n'est guère connu que comme nom de la gazelle ou de l'antilope ; il a un long article dans Cotgrave. Mais le mot latin a été aussi appliqué à un oiseau, témoin ce passage du *Proprietaire des choses* (traduction de J. Corbechon, B. Nat. fr. 9141, fol. 336^c) : « Selon Juvenal *orix* est un oysel si cras que sa gresse rebource le taillant du coutel qui la tranche, et est cest oysel comme une geline de Affrique. » — A. Th.]

2. [Peut être faut-il lire *orindes* ; cf. L. Pannier, *Lapidaires français*, p. 197, n° 31. — A. Th.]

3. [Lire *orinés* pour *orinels*, variante non signalée, mais très admissible, de *orinal* « urinal, pot de chambre ». — A. Th.]

4. [C'est l'italien *oricello* francisé ; nous disons aujourd'hui *orseille*. — A. Th.]

5. [Ne faut-il pas lire, sans virgule, *cresson orlain*, c'est-à-dire « cresson alénois » ? — A. Th.]

Ormulx. — 1405. Un estui d'*ormulx* prisié XIIe s. (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 915).

Oste, terme de marine [1]. — 1382. *Ostes* de proue fournies de tailles. — Braches d'*ostes* de proue (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 92 et 93).

Ouche. — 1348. VII plates pices de fer grandes pour les dis garros, IIII grandes *ouches*, IIII plastrees pour les dis garros (L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 366).

Oudrine [2]. — XVIe s. C'est de merveille combien (ce je ne sais quoi de beauté) enfle et esleve en orgueil les cœurs de ces femmes vaines et volages, ne plus ne moins que l'*oudrine* ou vessie pleine de vent (Mayerne-Turquet, *La Femme chrestienne*, 241, édit. 1579).

Ouelle, petit poisson [3]. — XVIe s.

Quelque pescheur, cuydant poisson attraire,
Jecta sa retz, mais quand vint a la traire
Hors de son eau, il ne trouva en elle
Fors seullement une petite *ouelle*,
Qui luy pria, quant el se veist surprinse
De la remettre en l'eau ou l'avoit prinse
Jusques a tant que d'*ouelle* menue
Parfaitement fut bresne devenue.

Guill. Haudent, *Fabl.* 20, 1re partie, édit. Lormier.

Ourir. — 1312. Pour une cloeckette avec les *ourirs* de CXXXIV livres de pois (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 200).

Ozahar. — XVIe s. Elle faisoit eaues pour sentir de roses, d'*ozahar*, de jasmin, de treboul (Nicolas de Troyes, *Le grand Parangon*, 226, Bibl. elz.).

Ozive, conduit, égout [4]. — XVIe s. Ces *ozives* et esgouts seront deffendus

---

1. [Cordage capelé à la penne de l'antenne, terme méditerranéen. — Communic. de M. Ch. de La Roncière ; cf. Jal, *Gloss. naut.*, art. OSTA, OSTE, HOSTE, etc.]

2. [Diminutif de *oudre*, forme méridionale de *outre* ; le mot n'est pas dans Cotgrave. — A. Th.]

3. [C'est l'ablette, et je crois qu'il faut prononcer *ovelle*, comme j'ai eu occasion de le dire (*Mél. d'étym. fr.*, p. 22, art. AUVELLE). G. Haudent doit être la source de Cotgrave : « *Ouelle*, f. The river Smelt, called so at Roan. » — A. Th.]

4. *Ozine* dans Godefroy, qui cite d'après La Curne. Est-ce la bonne lecture ? [C'est probable ; Cotgrave a *ozme*, faute manifeste pour *ozine*. — A. Th.]

quand il n'y a apparence de servitude constituée [J. Dupr. *Coût. d'Orléans*, 133, édit. 1609].

Pagele, sorte de mesure [1]. — xv-xvie s. Qui vouldroit y achepter bois l'iroit achepter au dit Brive, a six sols deniers la *pagele* (Médicis, *Chron.* p. p. Chassaing, I, 501).

Paillol [2]. — 1382. En laquelle galee il faut le *paillol* de proue, une planche ou l'on met le pain en soutte (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 93).

Palenc [3]. — 1157. Unam decimam... ex piscibus qui *palenc* vulgo nominantur (Charte citée dans D'Herbonnez, *Hist. des châtelains de Tournai*, II, 5). — 1273. Dou cent de *palens*, un *palent* (*ibid.*, II, 184).

Palle. — xve-xvie s. Et gelloit si tres fort qu'il gelloit par toutez maisons, ez voltes, ez celliers, ez *palle* et ez cisternes (J. Husson, *Chron. de Metz* p. p. Michelant, 309).

Palleron. — 1597. Ung bout de *palleron* ou il y a une petite pomme de cuivre (Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 362).

Palmare [4]. — 1382. D'encornaulx fournis. Item de *palmares*. — Une piece de *palmare* contenant environ xx braches (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 95 et 105).

Panelle [5]. — 1567. La balle d'anys, III d., le pouchon de *panelle*, I d. (Fréville, *Commerce maritime de Rouen*, II, 459).

Pannelerie. — 1396. A lui pour un peniau de viès voirre mis en la *pannelerie* (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 734).

---

1. [Forme francisée du provençal *pagela*, bas latin *pagella*, mesure pour les liquides et les solides, variable selon les provinces ; cf. Du Cange et Mistral. — A. Th.]

2. [Fond de cale, planche, ital. *pagliuolo*, etc. Cf. Jal, *Gloss. naut.* ; Mistral, PAIÒU, etc. — A. Th.]

3. [Forme francisée du flamand *paling*, anguille franche ; cf. l'art. PADELENGA de Du Cange. — A. Th.]

4. [Terme emprunté à la langue maritime de la Méditerranée, qui désigne une amarre à terre : cf. Jal, *Gloss. naut.*, PALAMARE. — Communic. de M. Ch. de La Roncière.]

5. Sucre brut particulier aux Antilles, est-il dit en note. Mais sur quoi s'appuie cette explication ? [Cf. Savary des Bruslons, *Dict. du Comm.*, PANELLE ; Littré, PANNELLE ; etc. — A. Th.]

PANNETIERE, fanon du bœuf [1]. — XVIe s. Le mufle gros et camus et roupieux, les levres noires, les *pannetieres* pendantes jusques sur les genoux (Liebaut, *Maison rustique*, I, 23, édit. 1658).

PANSOUR. — 1474. Et illec mon dict seigneur estant apouyés au *pansour* du dict jubiley, mon dict seigneur le maire lui dist les paroles qui s'ensuyvent (*Bull. du Comité des travaux hist. et scientif.*, ann. 1882, p. 318).

PANTHERON, sorte de pierre précieuse [2]. — XIVe s. *Pantheron* est une pierre de moult de couleurs, car elle est noire et rouge et verte, palle et jaune et violette (Corbichon, *Propr. des choses*, XVI, 78, édit. 1522).

PANTON, panneton? — XVIe s. Aucuns maistres ne pourront garnir et faire garnir serrures creuses neufves que la clef ne soit forgee a double *panton*, ou fourree (G. de Lurbe, *Statuts de Bordeaux*, 246, édit. 1612).

PAONNE, PAONNEE, cuvier [3]. — 1554. En la buenderye, trois grand *paonnes* a faire buee (Joubert, *Hist. de la baronnie de Craon*, 569). — 1573. Deux grandes *paonnes* a faire buee (*ibid.*, 532).

PARATITLE [4]. — 1584. Les escritz, observations, commentaires et *paratitles* de Azon, Alciat, Cujas et autres excellents docteurs en droict (Thevet, *Vies des hommes illustres*, 96).

PAROUERE [5]. — XVIe s. Pour huict journees d'hommes à... mener les *paroueres*, buissons, espines et arronces hors la court du chastel. — Pour quatre journees d'hommes qui ont... gecté hors la cour les *paroueres* (Chevalier, *Comptes de Diane de Poitiers*, 165 et 184).

---

1. [Sens recueilli par Cotgrave. — A. Th.]

2. [C'est la pierre appelée *panthere* par le plus ancien lapidaire français, v. 879, *pantorie*, *pantire* par d'autres textes postérieurs, etc. Le Dictionnaire de Trévoux et d'autres lui consacrent un article sous le nom de *panthère* ou *pierre de panthère*. — A. Th.]

3. [Cf. Savary des Bruslons, *Dict. du comm.*, PANNE : « C'est en Anjou, et particulièrement à Doüé, une espèce de cuvier de bois dont on se sert pour lessiver les toiles. » Le mot appartient aussi au Bas-Maine et sans doute à d'autres provinces. — A. Th.]

4. [Forme francisée du terme juridique bas latin *paratitlum* ; cf. Du Cange. — A. Th.]

5. [Cf. le *Gloss. du Bas-Maine* de Dottin, PARWER : « Brosse en chiendent ou en bruyère dont se servent les tisserands pour étendre la colle sur les pièces d'étoffe au métier. » — A. Th.]

PARPILLIER [1]. — 1505. L'aigle vole plus hault des autres oyseaulx et a la veue tant forte qui (*sic*) regarde le soleil en sa grande clarté de œil fiche, sans ciller ou *parpillier* (Thomas Gaillard, *Le Sermon des douze fruictz*, sans pagination).

PASINÉ. — 1359. Casules de rouge cendal, *pasiné* (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandr.*, 365). — Le casule fourré de cendal, *pasiné* (*ibid.*, 404).

PASNECTE [2]. — 1397. Quatre lucarnes appentichez qui seront entre deux quevrons revestus chascune d'un seullet, d'un travetel et deux postellez, de deux *pasnectes* (*Bull. de la Commis. des antiquités de la Seine-Inf.*, IX, 350).

PASSEAU, tamis? — 1491. Les pelles, rondeaux, *passeaux*, auges a vin, ais de quartier de hetre seront de bon bois (*Statuts des futaillers*, dans Ouin-Lacroix, *Hist. des anc. corporations de Rouen*, 674).

PASTURON. — 1345. Pour faire de forgeure en la dite geolle XII paire de fer tous neufs, et faire les *pasturons* d'autres XII fers, et pour I^c de clou a cloer les diz fers (L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 331).

PATESQUE [3]. — 1382. En laquelle galee il fault deux *patesques* de coursier embrouquiez de cuivre. — Roues encassillies de cuivre pour *patesques* de coursiere. — Les rises et les *patesques* de bende (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 91, 93 et 100).

PATEUR. — XVIe s. Pour valablement planter et asseoir bonnes est requis ce faire, present justice, par *pateurs* et mesureurs sermentez (Guenoys, *Confer. des coustumes*, 22 v°, édit. 1596).

PATINEREZ, propre pour les patins. — 1447. Des claux esplinguerez, coffrerez, *patinerez*, claux a faire lanternes (H. Loriquet, *Arch. du Pas-de-Calais*, 14).

PATOILLARD [4]. — XVe-XVIe s. Estienne Medicis, qui a vacqué en la present

---

1. « Cligner » ; mais d'ou vient ce mot ? — [C'est un emprunt au provençal ; cf., Mistral, PARPELEJA. — A. Th.]

2. [Probablement diminutif de *panne* « pièce de bois horizontale qui supporte les chevrons ». — A. Th.]

3. [*Pastèque* (que Willaumez écrit *passe-tèque*), nom de la poulie coupée ou galoche dans la langue maritime de la Méditerranée ; cf. Jal, *Gloss. naut.*, PASTECCA, etc. — Communic. de M. Ch. de La Roncière.]

4. [Mot provençal francisé qui désigne ce qu'on appelle, en terme de pratique, le plumitif ; cf. Mistral, PATOUIARD — A. Th.]

cronicque et mis en ce present livre appelé l'Official du Consulat, ou pour aultres peines qu'il avoit prinses par devant, faisant plusieurs *patoillards* pour le tout arrencher (Médicis, *Chron.* p. p. Chassaing, I, 410).

Patonique. — XVIe s. Liqueurs de centaure, trebane, spicaire, c'est-à-dire lavande romaine, *patonique* (Guyon, *Miroir de la beauté*, II, 390, édit. 1615).

Paulmete [1]. — Et lors yré par les ditz d'icelle, la fist estre batue de *paulmetes* par les mains des tormenteurs (*Miroir hist.*, XIV, 36, édit. 1531).

Paumille [2]. — XVIIe-XVIIIe s. *Paumille*, espèce de boîte sur laquelle on met l'oiseau pour émeutir (Liger, *Nouv. Maison rustique*, II, 720, édit. 1775).

Pearel. — 1489. Pieches a .II. lions aiant cours pour *pearel* pris de II s. VI d., mises a II s. I d. (H. Loriquet, *Arch. hospitalières de Béthune*, 70).

Pellamage, action de plamer. — XVIe s. Les maroquins passez en galle seront de mesme *pellamage*, et de mesme eschange et de mesme passage (G. de Lurbe, *Statuts de Bordeaux*, 311, édit. 1612).

Pellamer, plamer, passer les peaux au plain. — XVIe s. Et les maroquins passez en cousture, redou et somat, seront *pellamez* plus que les peaux de mouton. — Comme ils cognoistront qu'elles (les peaux) seront *pellamees*, les mettront en l'eau pour les assanger et nettoyer (G. de Lurbe, *Statuts de Bordeaux*, 310 et 311, édit. 1612).

Pelletraige. — 1485. La ferme du *pelletraige* de Craon vault XV s. (Joubert, *Hist. de la baronnie de Craon*, 390).

Pelot [3]. — 1367. Pour six pois de crins de chevaux et de *pelot* achatez en la tannerie d'Angiers. — Au dit Cordier pour yceulx crins et *pelot*, pour chascun pois, IIII s. (Joubert, *Comptes de Macé Darne*, 43).

---

1. [Le ms. B. Nat. fr. 313 porte *paumees*, conformément au sens du latin (*questionarium manibus alapis cesam*). — A. Th.]

2. Littré donne le mot, sans étymologie, avec cette définition : « Machine sur laquelle on place une moquette destinée à faire tomber les oiseaux dans le piège. » [Liger emploie aussi *paumillon* « partie de la charrue qui tient l'épars etc. », terme recueilli par le Dictionnaire de Trévoux et d'autres, mais omis par Littré. — A. Th.]

3. Bourre, détritus de laine, je suppose. Le mot est expliqué par « pilon » dans Godefroy. [C'est le mot actuel *ploc*, admis par l'Académie en 1762 ; il est probable qu'il faut aussi le reconnaître dans l'exemple unique de *polot* que donne Godefroy. — A. Th.]

PENCHENUL [1]. — XVIe s. Pour faire pisser : prenés orties avec huile d'olive bien bouilli, et puis prenez de cest huile, et mettez dessus le *penchenul*, et dessus le ventre, et suera tantost et pissera (*Médecine de maistre Grimache*, 185, édit. 1570).

PENNARD, pennon, empenne d'un trait d'artillerie ? — 1382. A Godefroy de la Fosse pour la vendue et livree de XIIIIc XXV *pennars* d'oe qui bien doivent valoir environ XIIIm de pennes d'oe a luy achetés pour empaner l'artillerie qui de present se fait (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 77).

PENNARDER, empanacher. — XVIe-XVIIe s. Un grillon de table avec son cymier convenablement embelly et *pennardé* (César Nostredame, *Chron. de Provence*, 360, édit. 1624).

PENTIS, pente. — XVIe-XVIIe s. Ce coffre fait a deux *pentis*, qu'on dit a dos d'asne, est tout taillé en escailles (César Nostredame, *Chron. de Provence*, 297, édit. 1624.)

PENTON, terme de marine [2]. — 1382. *Pentons* a marchesproies. — *Pentons* a poullies (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 96 et 107).

PEPENDILLE [3]. — XIVe s. Ung grand cadran d'argent blanc, ouquel a ung escu a troys fleurs de lys avec le *pependille* (Labarte, *Inv. de Charles V*, 208).

PERCET, pêche à noyau adhérent [4]. — XVIe s. On plante communement des billes de franc coignier, sur lesquels on ente des poiriers, pommiers, et mesmes des gros *percets*, le goust des fruicts desquels semble estre mirecotons (Liebaut, *Maison rustique*, III, 17, édit. 1658).

PERCHELLE, perche, poisson. — XIVe s. La nourrisson des besgnes(?), des barbeaux, des rosses et des vendoises est deffendue jusques as octaves de la St. Jean, et les *perchelles* jusques a la mi aoust (Varin, *Arch. de la ville de Reims*, III, 486).

PERCHON, sorte de piège. — XIIIe s.

---

1. [Faute pour *penchenil*, mot provençal correspondant au français *pénil*. — A. Th.]

2. [Il faut lire *pentoir*, au lieu de *penton* (cf. le bas breton *pantouer*, et le basque *pantoira*) ; c'est le cordage appelé aujourd'hui *pendeur* ou *pendour* : cf. Jal, *Gloss. naut.*, PENTEUR. — Communic. de M. Ch. de La Roncière].

3. [Corriger *perpendicle*, et voir Godefroy. — A. Th.]

4. Cf. un exemple de Brantôme cité par Godefroy. [C'est le prov. *persec*, *perset*, forme masculine correspondant au lat. persicum ; en français cette variété de pêche se nomme « presse », d'après l'Académie. — A. Th.]

Rooniaus ha geté les dens,
La teste a mis ou *perchon* dens;
Mais par temps se tenra fol,
Que la hars le prist par le col,
Et li *perchons* estoit tendus.
Renart p. p. Chabaille, Suppl., p. 274.

PERCHU. — XVIe s. Le poisson appellé le paon. Pline... l'appelle pagrus, quelques-uns l'ont appellé pecten et *perchu* (Artus Thomas, *Comment. sur la Vie d'Apollonius thyaneen*, I, 515, édit. 1610).

PERELLE, sable, gravois [1]. — 1271. Nostre menu bos d'Abbeville que nous desiemes que il faisoient mauvaisement warder, et que on y avoit pris *perelle* et argile et que on y avoit cachié (Prarond, *Hist. d'Abbeville*, 148).

PERINE [2]. — XVIe s. Desquels (chameaux) on se sert comme de gondoles à Venise, de *perines* à Constantinople ou de carrosses à Rome (Jean Palerne, *Peregrinations*, 69, édit. 1606).

PERLONC [3]. — XVIe s. Plusieurs aultres polletiques, enfans de la ville, qui sont dedans, que y metent diseption partout la ou tous les jours changent d'oppinyon : qu'est cauze d'ung grand *perlonc* et d'une grande despense à nous (Jean Burel, *Mém.* p. p. Chassaing, 302).

PERMETER [4]. — 1362. Fu fait marché entre nous et Guillaume Gobin boullanger... de sasser, bluter, cuire et *permeter* tout le pain qu'il convendra pour nostre couvent (J. Depoin, *Livre de raison de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise*, 102).

PERNE [5]. — 1382. Poulies de deux œulx fournies de *pernes* et de roues de bois (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 100).

PERQUANE. — 1485. Item queutis et .I. *perquanes* de fustane (Deshaines, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 887).

---

1. Cf. *perelle*, sans définition, dans Godefroy.

2. [Lire *perme* : cf. Jal, *Gloss. naut.*, PÈRÈMÈ, et Kemna, *Der Begriff « Schiff » im Franz.*, p. 226. — A. Th.]

3. [Paraît correspondre à un mot provençal dont je ne connais pas d'exemple et qui serait le subst. verbal de *perlongar* « prolonger »; donc « prolongation, retard ». — A. Th.]

4. [Lire probablement *parmenter* ; mais je ne connais pas d'exemple ancien du verbe *parementer*. — A. Th.]

5. [« Cheville, boulon » dans la langue maritime de la Méditerranée : cf. Jal, *Gloss. naut.*, PERNE, PERNO, etc. — Communic. de M. Ch. de La Roncière.]

Peseli. — 1302. .I. pot d'argent a vin *peseli*, doré. — .I. hanap doublé *peselé* dedens a covercle (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 127).

Pestechie [1]. — XVIe s. La rue est aussi fort profitable aux fievres pestilentielles et aux *pesteches* (Du Pinet, *Dioscoride*, III, 46, édit. 1615).

Pezette. — 1569. Que nully y puisse pescher que les bourgeois de la seigneurie d'Orval avec fillanches et lignes sans *pezettes*. (Nic. de Nicolay, *Description du Bourbonois*, 134, édit. 1875).

Picarne, chassie [2]. — XVIe s. Les larmes et l'ordure ou *picarne* des yeux (Daléchamp, *Galien*, édit. 1609, p. 614).

Picarneux, chassieux [3]. — XVIe s. Il est privilege des vieilles gens avoir la veue courte, les yeux *picarneux* (Guterry, *Epist. dorées de Guevara*, II, 272, édit. 1588).

Pieronnelle. — 1405. Une *pierronnelle* d'argent prisie III. s (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 918).

Pieuque [4]. — 1447. Cesses, cherises, *pieuques*, pronnes, merles et roisins (H. Loriquet, *Arch. du Pas-de-Calais*, 14).

Piger, fouler aux pieds. — XVIe s. Petits arbustes estans tous freschement versez et *pigez* aux piez (La Bouthiere, *Des Prodiges*, 116, édit. 1555).

Pillouille, pulouille, sorte de pâtisserie. — 1430. Pour ce que d'icellui meilleur blé on a accoustumé faire *pillouylles*, et que pour ce que le acattoient les *pillouillers*, montoient les autres blés a plus haut pris qu'ils ne devoient..., sera defendu a faire *pulouilles* ... Et aussi on a consideré que a faire *pillouilles* on a mis et met en foison œufs, par quoi en renquerissoient œufs tres grandement (Prarond, *Histoire d'Abbeville*, 19).

Pillouiller, fabricant, marchand de « pillouilles ». Voir l'article précédent

---

1. [*Pétéchie*, terme de médecine d'origine italienne, dont le *Dict. gén.* ne cite qu'un exemple de 1751. — A. Th.]

2. A la marge, une note qui explique ce mot : « Ce vocable est lionnois, toutefois propre à signifier *lippitudinem*. » [Cf. N. du Puitspelu, *Dict. étym. du patois lyonnais*, piquerna. — A. Th.]

3. [L'adjectif n'est pas donné par N. du Puitspelu, mais il est dans Mistral, piquernous. — A. Th.]

4. [Forme picarde de *pêche*, anciennement *piesque*. — A. Th.]

Pinpelocher. — xxi-xviie s. Villequier, chevalier de l'ordre du roy... tua sa femme sortant de son lit, et la poignarda avec une de ses demoiselles, qui lui tenoit miroir et lui aidoit à se *pinpelocher* (P. de l'Estoile, *Mém.*, I, 155).

Pinpin. — xvie s. Auquel temps seront depputez par les ditz prevosts personnages tels qu'ils adviseront pour faire la queste des bled, vin, *pinpin* et breuvages (G. de Lurbe, *Statuts de Bordeaux*, 63, édit. 1612).

Pipan, tuf. — xviie-xviiie s. On appelle tuf et en quelques endroits *pipan* une terre sèche, légère, persillée et dure (Liger, *Nouv. Maison rustique*, I, 495, édit. 1775).

Pippet [1]. — xive s. Et l'entremets fut de friture de *pippets* farssis a crespes, et sur cel entremets paons enlevés et hayrons et coqs limoges (*Récits d'un bourgeois de Valenciennes* p. p. Kervyn, 58).

Piron [2]. — 1518. Item a Jacquin Poisson, marchal, pour avoir fait de neuf une bare de fer a la porte Vallaise et deux *pirons* et lians (Joubert, *Hist. de la baronnie de Craon*, 442).

Pismer, grogner ? — xvie s.

> Ils (les chiens) fuyent gemissans, fremissent tremblotans,
> Se retirent de là, et des flancs haletans,
> *Pismans* tacitement se cachent en l'estable.
> Salomon Certon, *Odyssée*, XVI, 227 v°, édit. 1604.

Pitieuse [3]. — Tous les remedes dont s'est servi la venerable antiquité, comme de l'antimoine, du mercure..., de la *pitieuse*, de la coloquinte, de l'euphorbe (Beguin, *Elements de chymie*, 10, édit. 1625).

Plastiere [4]. — 1529. Et trouva-t-on encore plusieurs bancs et *plastieres*, jusques environ six lieues de la sixiesme isle (*Disc. de la navigation de J. et R. Parmentier* p. p. Schefer, 40).

Plasure. — xvie s. Et aussi y avoit pendues des racines de feuille *plasure*, bois sanguin, oignons (Nic. de Troyes, *Le grand Parangon*, 227, bibl. elz.).

---

1. [Le mot *pipet* est connu comme nom dialectal de l'oiseau dit plus communément *farlouse* (Trévoux, Littré, Rolland, etc.); mais peut-on mettre un oiseau en « friture » ? — A. Th.]

2. [Terme technique donné par beaucoup de dictionnaires (mais omis par Littré et le *Dict. gén.*), et pour la première fois dans le *Dict. des arts et des sciences* de 1731, reproduit par celui de Trévoux : c'est une variété de gond. — A. Th.]

3. [Lat. pityusa, grec πιτυοῦσα, variété d'euphorbe. — A. Th.]

4. [Peut-être graphie abusive par *platiere*, au sens de *platin*. — A. Th.]

PLATECONE. — 1518. A Nicolas Gradier pour plusieurs parties de clavnons, trenchouers de fer, *platecones* et autre fer ouvré (De Merval, *Documents relatifs à la fondation du Havre*, 165).

PLENOT [1]. — Item altare portatile de jaspide, inchassato in nemore vocato *plenot*, cum suo estuys, seu copertura (Fabre, *Trésor de la chapelle des ducs de Savoie*, 59).

PLONICE, sorte de pierre précieuse [2]. — XIVe s. *Plonice* est une pierre qui est de feminin sexe (Corbichon, *Propr. des choses*, XVI, 77, édit. 1522).

PLOMMADE, projectile en plomb, en anc. franç. *plommee*. — XVIe s. Comme ceus qui sont frappés de la boule ou *plommade* des artilleries (Rich. Le Blanc, *Subtilité*, 355 ro, édit. 1556).

PLONMADE, terme de marine [3]. — 1382. De *plonmades* pour advirons vielles — Neufves *plonmades* (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 114).

PLOUTRAILLE, pierres, cailloux brisés [4]? — 1415. Muret de terre de .VII. piez de hault, dont il y a .II. piez de fondement de *ploutraille* par dessoubz (Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 112).

PLUMETTE, sorte de plante. — XVIIe-XVIIIe s. Pied d'allouette, *plumette*, souci, volubilis et autres (Liger, *Nouv. Maison rustique*, II, 40, édit. 1775).

PLUMETURE, plumetis. — 1334. Une autre courtepointe blanche de bougueran double, ouvree a *plumeture* (L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 102).

POITOUER [5]. — 1360. .II. mauvezes napes, .II. granz sacs, .III. *poitouers*,

---

1. [C'est le plane, *Acer platanoides*; le *Dict. savoyard* de Constantin et Désormaux donne *plano* et *plene*, et les répertoires courants de botanique enregistrent aussi la forme *plène*. — A. Th.]

2. [Faute pour *pionite*, correspondant à la forme latine *pionites* employée par Barthelemi de Glanville; il s'agit du *peanites* de Marbode : cf. Godefroy, PEANITE. Le ms. B. Nat. fr. 9140 écrit *pionice* et *pyonice* (fol. 284c); le 9141, *pronice* (fol. 254a), etc. — A. Th.]

3. [Forme méridionale de *plombée*, masse de plomb qu'on mettait à la poignée des rames : cf. Jal, *Gloss. naut.*, PLOMADA 1. — Communic. de M. Ch. de La Roncière.]

4. [Variante de *bloutraille*, lequel est dans Godefroy avec un exemple unique, de 1529, provenant des archives de Laon. On sait que *bloustre* et *ploustre*, etc., existent concurremment. — A. Th.]

5. [Lire *portouer* et voir Godefroy, PORTOIR. — A. Th.]

.I. batouer pour la lecive (J. Depoin, *Livre de raison de l'abbaye de St. Martin de Pontoise*, 80).

Polichon [1]. — 1489. Une arbaleste..., garnie suffisamment de quatre *polichons* et dix huit traicts (Desmazes, *Curiosités des anciennes justices*, 67).

Polon. — 1369. Pour pierres, mortier, trelies de fer, plates de *polon*, verges de fer (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 490).

Pomache, sorte de salade [2]. — XVIe s. Apres la responce faut manger de la *pomache* (Le Roux de Lincy, *Prov.*, I, 201).

Pomis [3]. — XIIIe s.

Aval les plains de Rames a tel abateis
Que en lor sanc feroient enfresi c'as *pomis*.
Conq. de Jérusalem p. p. Hippeau, 8067.

Pommiere. — 1389. Une coutepointe de boucassin de .IIII. lés, pointe de croysettes et *pommieres* (H. de Lestrange, *Inv. de Guill. de Lestrange*, Paris 1889, p. 49).

Pompe [4]. — Le dos commence des la *pompe* du chief et dure jusques au bout des rains (Corbichon, *Propr. des choses*, V, 32, édit. 1522).

Pompe, sorte de gâteau [5]. — XVIe s. *Pompes* et petiz pains (Jean Burel, *Mém.* p. p. Chassaing, 28 et 63).

Pompeture [6]. — XVe-XVIe s. Et qui ne pourra de ce finer, si boyve de la *pompeture* de la vigne en sirop de ysope (*Sydrac*, 95e rép., édit. 1528).

Ponnet, ponet. — 1367. Pour renouer une des forces de l'engin que ledict maistre des œuvres fest faire..., et pour un *ponnet* a descendre le dict engin (Joubert, *Comptes de Macé Darne*, 46). — 1453. Une chesne d'or a saindre fasson de chesne de *ponet*, en laquelle y a six vingt deux chesnons et

---

1. [Poulie d'arbalète, dite souvent *polion*, *poulion* en anc. français ; *polichon* est probablement une faute de lecture pour *polihon*. — A. Th.]

2. [La mâche commune ou doucette, dans le patois du Rouergue : cf. Mistral, poumacho. — A. Th.]

3. [Lire *poinis*, plur. de *poinil* « pénil ». — A. Th.]

4. [Lire *poupe* avec les bons manuscrits (B. Nat. fr. 9140, fol. 69d, etc.) ; sur l'expression latine *puppis capitis*, cf. Du Cange, prora. — A. Th.]

5. [Cf. Mistral, poumpo : « fouace, galette, gâteau que l'on envoie en présent aux fêtes de Noel ». — A. Th.]

6. [Lire *pourreture*, comme porte, par exemple, le ms. B. Nat. fr. 24395, fol. 84c, rép. 613. — A. Th.]

unze pilliers aussy d'or, et une pomme à mettre senteurs (Joubert, *Hist. de la baronnie de Craon*, 470).

Ponsson. — 1557. Pour avoir alongé le *ponsson* du dit tombereau (Chevaler, *Arch. royales de Chenonceau*, 104).

Pontil [1]. — XV-XVIes. Il fist a la dite eglise vitres, *pontils*, beneitiers, chapelle (Médicis, *Chron.* p. p. Chassaing, I, 250).

Porfi. — XIVe s.

Le fondement si li sailli,
Il ot goute, fi et *porfi*.

Roman de Fauvel p. p. Chabaneau, v. 2317.

Portaliere [2].— XVIe s. Ses accoutremens doivent estre bien espoussetez et bien tenus dans la garde robe, le tapis sur la table, et *portaliere* tousjours abatue devant sa porte (Jaques de Rochemore, *Le Favori de la Court*, 77, édit. 1557).

Portelof, terme de marine connu. — 1382. .II. bons de *portelofs* (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 124).

Portepiece [3]. — 1547. L'abbesse de Flines mect a ces cignes une croche au droict costé du becq, et une *porte-piece* a l'enclencq costé (Hautcœur, *Cart. de Flines*, 895).

Posdeur. — 1510. Pilottes, lamants, *posdeurs* ou d'autre estat se sont vantés ou efforcés... troubler et empescher notre dit cousin suppliant en ses droictures ou aucunes d'icelles (Fréville, *Commerce maritime de Rouen*, II, 420).

Postrier [4]. — 1572. Ne pourront les tainturiers, tuilliers, *postriers*, plastriers et chaufourniers user pour leurs mestiers d'autre bois que de bois flotté (Fontanon, *Ordonnances des rois de France*, t. I, 654, édit. 1580).

Pote, sorte de poisson de mer [5]. — XVIe s. *Pulmo marinus*, certain poisson

---

1. [Mot provencal : tenon, morceau de plomb que l'on attache aux vitrages ; cf. Mistral, FOUNTET, POUNTIL. — A. Th.]

2. [Mot provençal correspondant au français *portière* « rideau de porte » ; cf. Mistral, POURTALIERO. — A. Th.]

3. Le mot est dans Godefroy, mais avec un sens qui ne convient pas ici.

4. [Faute d'impression pour *potier* : l'édit. de 1611, p. 904, art. 14, est correcte. — A. Th.]

5. [Le mot est dans Cotgrave, avec la qualification « Provençal » : c'est la méduse ou ortie de mer; cf. Mistral, POTO, et Rolland, *Faune pop.*, III, 224. — A. Th.]

de mer ressemblant celuy qu'on apelle *potes* de mer (Guill. Morel, *Verborum latinorum commentarii*, édit. 1558).

POTENTE [1]. — 1343. Pour deux capes refaire as tassiaus et as pumiaus, et le *potente* monseigneur le cantre (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art en Flandre*, 346).

POUACRE, héron. — 1553. Un grand lac sur lequel l'on prend force oyseaux de mer, comme courliz, beccasses, butors, hairons, *pouacres* et autres (Ch. Estienne, *Guide des chemins de France*, 107).

POUGE, terme de marine [2]. — 1382. *Pouges* qui ont servi. — *Pouges* suffisantes (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 92 et 95).

POULDRURE. — Vers 1520.

Et que jamais ne puisse boyre vin,
Manger salet, ny de fresche *pouldrure*,
Et qu'en un gouffre il presgne sepulture.
Colin Bucher, *Poésies* p. p. Denais, 244.

POULIER, sorte de gravois [3]. — 1475. Pour avoir osté et mis hors certaine porcion de vase et gravois nommé *poulier*. — Ung grant gravois nommé *poullier* (Fréville, *Commerce maritime de Rouen*, II, 374 et 376).

POUNAMOU, sorte de poisson du Canada. — XVIe-XVIIe s.

... Le dauphin, l'eturgeon
Y vient parmi la foule avecque le saumon,
Comme font le turbot, le *pounamou*, l'anguille.
Lescarbot, *Muses de la Nouvelle-France*, 33, édit. 1612.

POUQUE, terme de marine [4]. — 1382. Les *pouques* de la calengue (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 123).

---

1. [Lire *potence* et voir les articles BASTON DE CHANTRE et POTENCE dans De Laborde, *Notice des émaux*, glossaire. — A. Th.]

2. [Terme de la langue maritime de la Méditerranée qui désigne la corde attachée au côté droit du car de l'antenne; cf. Jal, *Gloss. naut.*, POGE, POUGE, etc. — Communic. de M. Ch. de La Roncière.]

3. [Cf. l'art. POULIER du *Dict. de marine* de Willaumez : « Nom particulier aux côtes de la Manche pour désigner un banc de galet et sable mêlés que la mer forme à l'entrée de plusieurs hâvres et rivières. » — A. Th.]

4. [Corriger très probablement en *porque*, couple intérieur établi sur la carlingue : cf. Jal, *Gloss. naut.*, PORQUE. — Communic. de M. Ch. de La Roncière.]

POURCELETTE, sorte de coquillage? — XVIe s. *Pourcelettes* de mer blanches qui se vendent chez les parfumeurs (*Secrets d'Alexis Piemontois*, 204, édit. 1588). — Laisse secher la peinture, puis la polys avec la dent de loup ou *pourcelette*, et semblera fin argent (Est. Michel, *Le Bastiment des receptes*, 29, édit. 1570)

POURPENDURE, PORPENTURE. — 1369. Ouvrages fais pour la reparacion de la *pourpendure* de l'entree de l'eglise. — Pour entaillier le portal de *porpenture* (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 490 et 497).

POURPENSÉ, POURPENSÉE, sorte d'étoffe. — 1309. III tiretaines, II *pourpensées* et une camelingue. — 1314. Une housse de *pourpensé* de graine (J. M. Richard, *Comtesse Mahaut*, 173 et 223).

POUSSE [1]. — XVIe s. Les goulus ne demandent rien tant que du salé, jambons, *pousses*, tetines, glandules, couillons, matrices de truyes (Montlyard, *Hieroglyphiques de J. P. Valerian*, IX, 14, édit. 1615).

POUSSE, arc ou carquois [2]. — XVIe s.

> Avecques un grand bruit qui parmi l'air s'ouit,
> Hector et les Troyens verserent de leurs *pousses*
> Mille traits gemissans de volantes secousses.
>
> Jamyn, *Iliade*, XV, 240 ro, édit. 1606.

PRESTIERE, corvée, prestation? — 1510. Au regard des autres droiz e *prestieres* que les diz habitans du dit Amoncourt ont accoustumez... payer et faire (*Revue des Sociétés savantes*, 7e série, III, 143).

PRIME, terme de marine. — 1382. *Primes* fournies de tailles et de marcheproies. — *Primes* de respit (Bréard, *Comptes du Clos des Galées de Rouen*, 92).

PROCONSEUR [3]. — 1569. Le dit crieur et *proconseur* a droict de prendre sur les bouchiers de la ville de Saint-Amand... sept deniers tournois (Nic. de Nicolay, *Description du Bourbonois*, 135, édit. 1875).

PRODOMME [4]. — XVIe Trois poignees de lavande..., autant d'ysope, deux

---

1. [Cf. Cotgrave, POUSSE « The hinder part of a sowers bellie, or that part whereon her hinder teats are » et Mistral POUSSO « mamelle, teton, pis ». — A. Th.]

2. Le grec dit simplement : ἠγῇ θεσπεσίῃ βέλεα στονόεντα χέοντο (v. 590).

3. [Corriger en *preconiseur* et voir Godefroy. — A. Th.]

4. Littré donne *prud'homme* « nom vulgaire d'une labiée », ce qui n'est pas très explicite. [C'est la *Salvia Verbenaca*, d'après le *Repertoire* de Duchesne, Mistral, etc. — A. Th.] Dans la Haute-Normandie *prudomme*, plus souvent *prodomme*, désigne une variété de fèves petites et longues.

de savoree, une de *prodomme* et autant de marjolaine (D. Cristol, *De l'honneste Volupté*, X, 44, édit. 1584).

Prouvencel [1]. — XIIIe s. Car elle (la femme) ne tient loyaulté a sa partie ne que fait le cocquatrix a l'oiseau. Si est une beste qui naist en eaue, et si est faict en guyse d'ung *prouvencel* a grande teste longue et a moult de dens (*Sydrac*, 135e rép., édit. 1528).

Prove. — 1340. Vingt plates de *prove* et demie *prove*. — Cinquante plates, dont il en i a XXV d'Allemaigne et les autres de *prove* (L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 261 et 262).

Pruvere. — XIIe s.

Parmi autre rociere se sont aceminé,
Et trespassent *pruveres* et estrange renné.

Fierabras, 2334.

Puchet, trombe, orage avec tourbillon de vent [2]. — 1529. Ce jour la se monstra au soir des nuées..., puis s'alongerent longues et gresles, dont nos gens eurent peur, craignant que ce fussent *puchets* ou tiffons (*Disc. de la navig. de J. et R. Parmentier* p. p. Schefer, 41).

Puentele. — 1443. Ung gros diamant sans anel assis sur une petite *puentele* d'ort donné par madame au duc de Sansonie (*Mém. et Doc. publiés par la Société savoisienne*, XXIV, 421).

Putal (?), crapaud. — Xe s. Buto, quod nos dicimus *putaus* [3] (*Commentaire sur Virgile* p. p. Boucherie, 25).

Pygurlac [4]. — XVe s. Ung peu de mesmes espices, synamome et gingembre blanc, anys et *pygurlac* (*Viandier de Taillevent*, édit. du XVe s. p. p. Pichon et Vicaire, 76).

A. Delboulle.

---

1. [Le ms. B. Nat. fr. 1160, fol. 29d, rép. 85, porte *prouensaul* ; le fr. 24395, fol. 30b, rép. 137, *prouuencel* je ne devine pas de quel animal il peut être question. — A. Th.]
2. On dit aujourd'hui *puchot* à Bordeaux-St.-Clair, à Étretat, etc.
3. [Cf. *Romania*, IV, 145. — A. Th.]
4. [Lire *pignolat* et voir Godefroy. — A. Th.]

MÉLANGES

ANC. FRANÇ. *FRENGIER*

On cherche en vain dans le *Dictionnaire* de Godefroy le mot *fregie* qui se lit au v. 5448 du *Perceval* de Chrestien de Troyes (éd. Potvin, II, p. 182). Perceval, ayant vaincu « l'Orgueilleux de la Lande », l'envoie à la cour d'Artus et le charge de dire à la pucelle, qui jadis a été brutalement souffletée à son occasion par le sénéchal Ké, que son premier soin (à lui, Perceval), dès qu'il reparaîtra à la cour, sera de venger cette injure :

Et cius li dist : « Cil me proia,
5440 Puciele, ki ça m'envoia,
Que de par lui vos saluasce,
Ne jamais piés ne remuasce
Tant que je vos eüsce dit
Que ja puis Dex ne li aït...
5447 Tant que il vos avra vengie
De la buffe et de la *fregie*
Qui pour lui dounee vous fu. »

Potvin donne la variante *frengiee*, sans en indiquer la provenance : c'est certainement la bonne leçon : le mot, en effet, rime avec *vengiee*, et on sait que Chrestien ne dédaigne pas la rime léonine quand elle se présente à lui [1]. Il me paraît impossible de ne pas voir dans *frengiee* un substantif tiré du participe passé d'un verbe *frengier*, qui se présente aujourd'hui sous la forme *fragi* dans les patois de la Meuse (des cantons de Spincourt et Damvillers, tout au moins), avec le sens de « lancer

1. En fait, cette leçon se trouve dans trois bons manuscrits au moins : Bibl. Nat. fr. 794, f° 367c (*frangiee*), 1450, f° 170a (*frengie*), 1453a, f° 28c (*frengie*). Le ms. 12576, f° 16f, donne *fregiee*; 12577, f° 24c refait les deux vers : *De la buffe et de l'estoutie* | *Qui pour lui si faite vous fu.* — Au dernier moment je relève dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, année 1904, p. 111, un exemple d'un verbe *fregier*, à sens obscène, qui paraît différent de celui dont il est question ici.

(une pierre, par exemple), avec violence »[1]. On ne saurait, ce me semble, voir autre chose dans ce mot que le représentant de *fundicare ou *frundicare (de funda, *frunda)[2]. Dans ces patois, l'*n* tombe dans ces conditions à la tonique et à la protonique (cf. *sat* < cinerem; *tat* < tendere; *migi* < manducare, *manucare, *minucare); *fragi* est donc le substitut normal de *frengier*. Celui-ci, avec son *en* de *un* à la protonique, présenterait un nouvel exemple du phénomène bien connu que M. Foerster a voulu, on le sait, ériger en loi[3].

Quel est, dans le texte cité plus haut, le sens précis du mot *frengiee*? Il ne me paraît pas tout à fait synonyme de *buffe*, auquel il est associé. Littéralement, d'après le sens du moderne *fragi*, il se traduirait par « lancée »; il s'applique donc fort bien à l'accident survenu à la pucelle : elle a été en effet jetée à terre par la formidable *buffe* par laquelle le sénéchal a manifesté son dépit en lui entendant prédire les hautes destinées réservées à Perceval :

Si li done cop si estout
De sa paume en la face tenre
Qu'il le fist a la tiere estendre (v. 2242 ss.)

A. Jeanroy.

ANC. FRANÇ. *AENGIER, ONGIER*, FRANÇ. MOD. *ENGER*

L'étymologie suivante, si elle est exacte, apporterait, comme celle de *frengier*, un nouvel appui à la « loi de Foerster ».

Le sens primitif de l'anc. fr. *aengier* paraît être, comme le dit fort bien le *Dictionnaire général* (sous ENGER), « remplir, pour-

---

1. Le mot manque au *Glossaire abrégé du patois de la Meuse* de Labourasse (Arcis-sur-Aube, 1887), rédigé surtout à l'aide des patois du sud du département (canton de Gondrecourt).

2. Il est assez difficile de dire à quelle époque remonte l'intercalation de *r* (par la série *fundula, *fund'la, *flunda, *frunda); l'existence en italien de *fionda*, *frombola*, à côté du français *fronde*, prouve une création ancienne. Je me hâte de dire que cette forme *fronde*, que le *Dictionnaire général* ne signale qu'au XVe siècle est bien antérieure : il y en a justement un exemple dans le *Perceval* même de Chrestien (v. 8588).

3. Cf. les observations de G. Paris, *Romania*, XIX, 352.

voir », et non « augmenter, accroître, charger », comme le pense Godefroy, AENGIER, § 1. Dans son emploi intransitif, ce verbe signifie « croître, s'enraciner, pulluler [1] » : c'est ce sens qui se retrouve dans les dérivés *enge* (Littré, ENGER, étym.; Godefroy, s. v°) et *engeance*, dont la parenté avec lui n'a été contestée par personne. De très bonne heure, une nuance péjorative tendit à s'attacher et au verbe, qui prit les sens de « charger, embarrasser, encombrer [2] », et à ces deux dérivés [3].

Littré, qui n'a rien laissé de l'étymologie de Diez (enecare) [4], n'ose pas insister sur celle que l'étude des sens lui suggère (ingignere) et laisse en somme la question en suspens [5].

Je propose de considérer *aengier* comme un dérivé de unda, *ad-undicare.

Au point de vue du sens, je ne vois aucune difficulté : une inondation étant toujours une calamité, on comprend que le sens péjoratif ait vite apparu. Au point de vue de la forme, je n'en vois pas beaucoup davantage. Ce qui pourrait surtout éveiller nos soupçons, c'est l'existence même de ce dérivé, à côté de *enonder*, *soronder*; mais il suffit de rappeler que le suffixe

---

1. Sens attesté par l'exemple de *Lancelot du Lac* dans Littré (ENGER, Hist.) et celui de B. de Condé dans Godefroy (ENGIER, *sub fine*; cf. Scheler, éd. de B. de Condé ,p. 413, n. au v. 259.) Le mot s'applique donc fort bien à une espèce, à une race. Au sens transitif, il signifie « pourvoir », spécialement d'un plant, d'une herbe, d'une espèce non seulement végétale mais animale (voy. Littré); par une déviation du même sens transitif, « accroître, élever » (voy. l'ex. de la *Queste du Graal* dans Godefroy, ENGIER). — Godefroy n'a pas enregistré le dérivé *desaengier* (dans l'*Estoire de la guerre sainte* p. p. G. Paris, v. 5534). Il a eu tort évidemment de séparer *aengier* de *engier* : peut-être, en revanche, y avait-il lieu de séparer celui-ci de *ongier* (voy. plus loin).

2. Voy. pour le moyen âge, Godefroy, et pour les XVIe et XVIIe siècles, Littré et le *Dict. général*, sub verbo. Ce sens existe encore dans divers patois, notamment en Lorraine (Littré, ENGEANCE, rem.), en Champagne et en Beauce (Godefroy, ENGIER, *sub fine*).

3. Cependant ils y échappent parfois, jusqu'au XVIe siècle au moins (voy. Littré, Hist.; cf. *ibid.*, ENGEANCER).

4. Même au point de vue phonétique, enecare ne satisfait pas pleinement; la composition pouvait rester sensible et on aurait eu alors *enoier*.

5. [M. Ulrich vient de proposer adampliare ou *adamplicare (cf. ci-dessous, p. 630); mais cela ne résoud pas la question. — *Réd.*]

intercalaire -ic- a été d'une grande fécondité et s'est introduit là où on ne s'attendait guère à le voir (cf. *nidicare, *pendicare, *plumbicare, etc.) On ne doit pas objecter non plus qu'à côté de *aengier*, on devrait trouver aussi *aongier* (cf. *chalengier* et *chalongier*, *trenchier* et *tronchier*, etc.)[1]. En effet, si *aongier* ne se rencontre pas, à ma connaissance, *ongier* < *undicare est bien connu. Or je crois pouvoir, comme l'ont fait MM. Foerster[2] et Tobler[3], et malgré le doute émis par G. Paris[4], admettre l'identité des deux mots (sauf le préfixe). En effet, on trouve au moins une fois *ongier* (attesté par la rime) précisément au sens de *engier* « remplir » :

Que ja soit que nus ne puisse
Pour medecine que l'en truisse
Ne pour riens dont (éd. donc) l'en sache *ongier*,
La vie du cors alongier.

Rose, éd. Méon, 17187 ; Godefroy, III, 169, col. 1[5].

Le sens le plus ordinaire du mot est, il est vrai, sensiblement différent : il signifie le plus souvent « hanter, fréquenter[6] » ; il en est ainsi, notamment, dans les deux plus anciens exemples connus (*Cligès*, 4561, *Chevalier au lion*, 2504). Il n'est pas absolument impossible de passer de l'un à l'autre : le mot aurait été employé d'abord au sens passif (« un lieu *ongié* »), et de là se serait dégagé le sens actif, peut-être à l'origine avec une nuance péjorative (« *ongier* un lieu de sa présence, » puis simplement « l'occuper, le fréquenter »).

---

1. Cf. un certain nombre d'autres mots discutés par G. Paris, *Romania*, XIX, 352.

2. *Zeitschr. für rom. Phil.*, XIII, 535.

3. Dans les 2e et 3e éd. du *Chevalier au lion* par Holland ; cité par Foerster, *Lœwenretter*, note au v. 250 n.

4. *Romania*, *loc. cit.*

5. L'éd. Michel (II, p. 203) donne : *ne par riens que l'en sache ongier*. Godefroy traduit par « s'aviser », Michel par « oindre ».

6. J'ai signalé plus haut (note 1), le passage de la *Queste* où il signifie « accroître, élever ». Les trois autres sens que lui attribue Godefroy sont illusoires et se ramènent à celui de « fréquenter ».

Peut-être aussi, car je n'ose pas être absolument affirmatif, avons-nous affaire à deux homonymes, l'un identique à *aengier*, l'autre d'origine inconnue[1].

A. JEANROY.

ANC. FRANÇ. *CHALEMINE*; ITAL. *CALLAMINA*

M. Paul Meyer a présenté récemment (*Romania*, XXXII, 471) quelques observations lumineuses sur le mot *chalemin*, relevé par M. Delboulle dans un texte français de 1347 et qui pouvait passer à juste titre pour « rare et obscur ». Il est certain que ce mot désigne la substance appelée jadis *calamine* ou *pierre calaminaire* et dont les auteurs du *Dictionnaire de l'Académie française* ont consacré la notoriété. Ce qui est surtout curieux dans *chalemin*, c'est sa désinence masculine; elle correspond à la forme masculine (ou neutre) du bas latin, dont il y a un exemple, au génitif singulier, dans l'article de Du Cange visé par M. Paul Meyer. Mais il est utile de faire remarquer que l'ancien français, à côté de la forme savante *calamine*, a possédé une forme féminine d'origine populaire et d'usage courant, à savoir *chalemine* ou, dans la région normanno-picarde, *calemine*. Godefroy a enregistré pêle-mêle *calamine*, *calemine*, *chalemine* et même une forme hybride *chalamine* dans son *Complément*, art. CALAMINE. Il a omis par négligence un exemple de *calamine* et un exemple de *chalemine*, que Carpentier a relevés dans son supplément à Du Cange, art. CALAMMARIS[2], et que l'éditeur de La Curne de Sainte-Palaye n'a pas manqué de recueillir.

La vitalité de la forme francienne *chalemine* n'est pas seulement attestée par les exemples, assez rares en somme, qui ont été signalés jusqu'ici[3]. Elle résulte en outre d'un emprunt

---

1. Notons que *ongier*, comme *hanter*, s'emploie également comme transitif et intransitif (voy. Godefroy, ENGIER § 5.

2. Il va de soi qu'il faut lire *calaminaris* au lieu de *calammaris*.

3. Diez, art. CALAMINARIA, ne connaît que des formes savantes; cf. Korting, 1692.

fait à notre ancienne langue par l'italien, lequel ne s'est pas contenté de nous prendre notre mot, mais l'a habilement maquillé.

On lit dans l'*Arte vetraria* d'Antonio Neri (Florence, 1612), I, 20 : « L'orpello... è rame che dalla *zelamina* vien tinto in colore simile all'oro, la quale *zelamina* non solo tinge il rame, ma incorporandosi seco, lo augumenta assai di peso [1].» Il est manifeste que *zelamina* est un emprunt au français *chalemine*; s'il n'y a pas une correspondance phonétique exacte à l'initiale, cela tient vraisemblablement à ce que la forme primitivement empruntée, et qui a dû être quelque chose comme **cialamina* (cf. *ciaramella*, du français *chalemelle*; *celone*, du français *chalon*, etc.) a subi une influence analogique qui reste à déterminer.

A côté de *zelamina*, recueilli par Antoine Oudin, qui n'y a pas reconnu la calamine [2], les textes italiens offrent plus fréquemment, à ce qu'il semble, *giallamina* [3]. Ici, l'élément perturbateur est facile à démasquer. On sait que la calamine en se combinant avec le cuivre produit ce qu'on appelle le laiton ou cuivre jaune : de *giallo* (jaune) et de *zelamina* (ou plus probablement **cialamina*) est sortie la forme *giallamina*. Il y a là un cas bien caractérisé, un exemple bien éclatant d'étymologie populaire. En vérité, *giallamina* est un fort joli mot, et l'on s'explique qu'il ait supplanté *calamina* et *zelamina*, relégués au Campo Santo de la langue italienne [4].

A. Th.

LA DATE DE LA MORT DE THOMAS DE SAINT-PIERRE

Je dois une réparation à la mémoire de maître Thomas de Saint-Pierre, le vieux professeur de la Faculté de médecine de Paris, dont le canonicat et la prébende à Notre-Dame furent attribués par l'évêque de Paris à Alain Chartier, comme je l'ai

---

1. Texte cité par La Crusca et par Tommaseo et Bellini.

2. *Rech. ital. et françoises*, Paris, 1640 : « *Zelamina*, sorte de pierre. » Je cite d'après la seconde édition (1653), la première étant presque introuvable.

3. Voir deux exemples dans Tommaseo et Bellini, l'un de Varchi, l'autre anonyme.

4. Cf. Petrocchi, qui ne les donne que dans son rez-de-chaussée.

dit ci-dessus, pp. 389-390. Je n'avais point pris garde que son nom figurait dans le *Répertoire des sources historiques du moyen âge* d'Ulysse Chevalier. Grâce à cet inappréciable instrument de travail, j'ai appris, depuis, que maître Thomas a été l'objet d'une notice biographique dans l'ouvrage publié en 1867 par Le Roux de Lincy et Tisserand sous ce titre : *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*, p. 441-442. Guillebert de Metz a, en effet, magnifiquement rappelé le souvenir de notre médecin dans sa *Description de la ville de Paris*, composée sous Charles VII : « Grant chose estoit de Paris quant... et quant y demeuroient maistre Gilles des Champs, souverain docteur en theologie, maistre Henry de Fontaines, astrologien, l'abbé du Mont-Saint-Michel, docteur en droit canon, l'evesque du Puy, en droit civil, *maistre Thomas de Saint-Pierre*, en medecine[1]... » Et donc les éditeurs de Guillebert de Metz ont groupé ce qu'ils savaient sur cet important personnage. Qu'on juge de ma surprise, lorsque j'ai lu, dans la notice qu'ils lui ont consacrée, ces mots tranchants : « Ce vénérable régent mourut le 30 octobre 1420. » L'affirmation ne paraît pas lancée à la légère. Elle est appuyée sur un extrait textuel des registres capitulaires de Notre-Dame conservés aux Archives nationales, extrait ainsi conçu : « Die jovis, XXX^a octobris M.IIII^cXX. Postea venit ad notitiam quod magister Thomas de Sancto Petro decessit in curia. » Et cet extrait est accompagné du commentaire suivant :

« Qu'il faille entendre par le mot *curia* l'École de médecine ou la cour des chanoines, c'est-à-dire le cloître, Thomas de Saint-Pierre n'en serait pas moins mort dans l'exercice de l'une ou l'autre de ses fonctions. Homme d'église et homme d'enseignement, il paraît n'avoir connu d'autre chemin que celui de Notre-Dame et celui de la Faculté. »

Le commentaire prête à rire, en dépit qu'on en ait : un homme mort *in curia* est un homme mort à la cour pontificale ; cela ne se discute pas. Mais passons. Comment concilier le témoignage cité sur la date de la mort de Thomas de Saint-Pierre avec ce que j'ai dit? Je me suis appuyé non seulement sur le texte de l'arrêt du 7 mars 1444, mais sur un extrait des mêmes capitulaires emprunté aux notes prises par Sarrasin et attestant

1. Ouvrage cité, p. 233.

que maître Thomas était mort avant le 7 mars 1420. Grâce au ciel, le registre invoqué de part et d'autre existe encore et porte aux Archives nationales la cote LL 112. Je l'ai vu, de mes propres yeux vu. Voici ce que j'y ai lu, foi d'archiviste-paléographe :

« Martis post *Invocavit*, XXVI februarii [1419, n. st. 1420], capitulantibus dominis... Magistro Philippo de Vitry petente possessionem prebende deffuncti magistri Thome de Sancto Petro pro magistro J. Pinchon, responsum est quod ipse Pinchon alias habuit possessionem prebende deffuncti magistri G. Card[onelli], de cujus evictione non constat Capitulo, et sic, donec Capitulo constet de hujusmodi evictione, domini non recipient eum ad aliam prebendam; qui quidem Vitry obtulit se facturum fidem de dicta evictione in proximo Capitulo (p. 260-261).

« Jovis, VII^a martis [1419, n. st. 1420], capitulantibus dominis... Magister Philippus de Vitry, procurator magistri Johannis Pinchon, fuit receptus ad canonicatum et prebendam ecclesie Parisiensis vacantes per obitum magistri Thome de Sancto Petro; juravit in forma et dedit fidejussionem pro capa magistrum Guillelmum Intrantis, canonicum Parisiensem, presentem et acceptantem (p. 262).

« Jovis, ultima mensis octobris [1420]... Postea venit ad notitiam quod magister Thomas Boni Amoris, capellanus ad altare beatorum Bartholome et Vincencii in ecclesia Parisiensi, decessit in Curia » (p. 291-292).

Tout devient clair en présence des textes originaux. Mais on avouera qu'il faut une dose d'étourderie peu ordinaire pour confondre *de Sancto Petro* avec *Boni Amoris*, même quand il y a, de part et d'autre, *magister Thomas* en vedette. L'ouvrage où se trouve ce lamentable quiproquo a été édité luxueusement aux frais de la Ville de Paris; j'ai souvenir d'en avoir lu, quand j'étais très jeune, dans une revue indépendante, un magistral compte rendu, aussi courageux que sévère, contre lequel aucun érudit consciencieux ne voudra s'inscrire en faux [1]. Pour l'honneur de l'École des chartes, j'ai pensé d'abord que Tisserand, et non Leroux de Lincy, devait en être tenu pour le principal auteur responsable. Tout bien examiné, ils ont la même part de responsabilité l'un et l'autre, mais cette responsabilité n'est qu'indirecte : le vrai coupable est le docteur Achille Ché-

1. *Rev. critique*, année 1869, 1er sem., p. 54-59, article de M. Paul Meyer.

reau, mort en 1885, bibliothécaire de la Faculté de médecine [1]. Le ciel leur fasse paix à tous trois!

En fin de compte, les extraits que je viens de publier établissent péremptoirement que Thomas de Saint-Pierre était mort dès le 26 février 1420; d'autre part, une délibération capitulaire du 6 février précédent le mentionne en termes qui portent à croire qu'il était encore de ce monde [2]. En assignant le mois de février comme terme à sa longue carrière, nous sommes sûrs d'être dans le vrai.

A. Th.

---

1. Dans la première édition complète de l'opuscule de Guillebert de Metz que Leroux de Lincy seul a donnée en 1855 dans la collection qui a pour titre *Le Trésor des pièces rares et inédites* (Paris, Aubry), on constate que l'éditeur ne sait rien sur le compte de Thomas de Saint-Pierre. Au contraire, au cours d'un article intitulé : *La maladie de Charles VI et les médecins qui l'ont soigné* et publié dans l'*Union médicale* en 1862 (nouv. série, XIII, 419), le docteur Chéreau donne quelques détails biographiques sur notre personnage et le fait mourir « le 30 octobre 1420, un jeudi » (soit dit en passant, le 30 octobre 1420 était un mercredi). Or, les auteurs de *Paris et ses historiens* commencent leur notice par ces mots : « Quoique l'existence de Thomas de Saint-Pierre ait été fort longue, sa biographie... se borne à quelques faits dont la plupart nous ont été signalés par M. le docteur Chéreau, l'un de nos collaborateurs. »

2. A cette date, maître Denis de Sabevrais demande de nouveau au chapitre de Notre-Dame de reconnaître ses droits « in canonicatum et prebendam sancti Mederici sibi collatos per dominum Thomam de Sancto Petro » (Arch. nat., LL 112, p. 260).

COMPTES RENDUS

I trovatori minori di Genova... per il Dr Giulio Bertoni. Dresde, 1903. In-8° de xxxiv-87 p. (*Gesellschaft für romanische Literatur*, vol. III).

Ce n'eût pas été trop de la totalité des troubadours génois pour fournir la matière d'un juste volume ; mais Bonifaci Calvo étant déjà publié et Lanfranc Cigala sur le point de l'être, M. Bertoni a dû se contenter du peu qui restait. Ce peu se compose en tout de quinze pièces, onze jeux partis assez médiocres et quatre sirventés, dont deux au moins ont un très vif intérêt [1]. Tout ce qu'on pouvait demander à M. B., c'était de tirer bon parti de cette matière assez disparate, et il y a fort bien réussi. Son introduction (dont je ne m'occuperai pas) rassemble tout ce que l'on savait déjà sur les auteurs (Perceval et Simon Doria, Jacme Grill, Luc Grimaldi, Scot, Luquet Gatelus [2], Calega Panzan) et y ajoute quelques renseignements tirés en général de documents d'archives [3]. Les textes sont suivis de traductions littérales, de notes sur la grammaire et la métrique et d'un tableau des rimes. La partie la plus réussie me paraît être l'établissement même des textes ; plusieurs, assez altérés, ont été grandement améliorés par d'heureuses conjectures, dont un certain nombre sont certaines [4]. Les traductions, en revanche, sont assez inégales ; c'est sur elles seulement que je présenterai quelques observations.

I, 13-4. Non « j'aime la guerre qui épuise des lacs de richesse », mais « qui rend manchots, impuissants les chiches de [leurs] biens » ; voy. Levy, *Prov. S.-W.*, III, 302, n° 3. — 25, *an regart* « ont peur », *regart* est synonyme

---

1. Toutes ces pièces (sauf le n° 6) se trouvent dans le ms. Campori ; quatre, qui se lisent en outre dans un autre ms., avaient déjà été publiées (nos V, VI, VII, XIII) ; M. Bertoni avait imprimé lui-même (*Giornale storico*, XXXVI, 1 et *Studj di fil. rom.*, VIII, 421 ; cf. *Romania*, XXXI, 160) celles du ms. de Modène ; aucune n'était inédite.

2. M. B., qui est en général un bibliographe fort bien informé, paraît ne pas avoir connu une plaquette de M. Wahl, *Luchetto Gattilusio, troubadour génois du XIIIe siècle* (Paris, 1901, 32 p. in-8°).

3. M. A. Ferretto promet de les compléter prochainement.

4. Toutes ne sont pas de M. Bertoni qui cite bien en bloc les critiques antérieures (p. vii), mais sans mentionner exactement la part qui revient à chacun.

de *paor* dans 1740, str. 3, v. 1 (Mahn, *Ged.*, 1071) et beaucoup d'autres passages. — 35, *loin de nuaill*, « sans mollesse, sans crainte » (et non « sans se soucier des petites choses »).

II, 41. *Feunejar* signifie non « s'exalter », mais « se dépiter, se courroucer » (de *felo*); cf. *Lex. rom.*, III, 300 et Levy, III, 428.

III, 11, *nous dei vedar acors* est traduit par « je ne puis vous opposer un refus » ; le mot *acors* est le substantif verbal de *acorre*, qui se trouve avec le sens de *socorre* (voy. *Lex. rom.*, II, 491) ; il méritait d'être relevé. — 63. Je ne comprends ni la traduction ni le sens de ce vers.

IV, 9, *a cui deu hom mais grazir tal honransa*, « lequel des deux doit-on le plus louer de cette conduite honorable » (et non « doit être le plus honoré »). — 14, *que se dones e mezes tota Fransa*, non « s'il faisait des dons à toute la France », mais « s'il donnait et dépensait [la valeur de] toute la France ». — 40, point-virgule après ce vers. — 41-2, *non es rancura ni laitz semblans ;* « il n'en fait pas plus triste visage » ; peut-être faut-il corriger *non* en *nol*.

V, 29, *ja nom dones aital color* (vers non traduit) ; « ne m'imputez pas cela, ne me représentez pas sous de telles couleurs ».

VIII, 18, *s'ieu ja haia zo qu'ieu dezire* est un simple juron destiné à renforcer l'affirmation, et n'ajoute rien au sens.

IX, 23-4. Le sens général est compris ; le texte ne présentera pas de difficulté si on rapporte *cen* au *rezos* du v. 20. — 53, *lauzor*] il faut ici un adjectif et un article est nécessaire : lire *l'auzor*. — 59-60, *q'escars e destreig e tenen — tenran tuit per ben vostre sen ;* non « tous vous jugeront pauvre en sagesse », mais « les gens avares, serrés et chiches tiendront pour bon (lire *bon* au lieu de *ben*) votre avis ». Raynouard (V, 333) cite un autre exemple où *tenen*, pris en ce même sens, est également associé à *escas*.

X, 26. La correction proposée est inadmissible ; mais je n'en vois pas de meilleure.

XI, 8, *tant* n'est pas traduit ; « elle ne vous aimera pas assez pour vous permettre de la voir... »

XII, 21, *parer*, au reste assez impropre ici, ne peut être traduit par « conviction » ; je comprends : « celui qui aime de façon à faire paraître à tous les yeux que, à produire cette impression que... » — 36, ms. *can e languir*] lire *c'am[a] e l.* — 45, lire *sa domn' e si pejura*.

XIII, 4, *revenir*, non « revenir », mais « renaître ». — 34, *espres*, traduit par « clairement », est sans doute rattaché à expressum ; mais il faut un *e* fermé ; il faut lire avec le ms. *espes* et comprendre « souvent » ; cet italianisme ne peut surprendre ici. — 48, *ses faillia*, non « sans fraude », mais « sans doute » ; c'est l'anc. fr. *sans faille ;* la locution est fréquente (la même expression n'a pas été traduite plus haut, X, 13). — 49 me paraît très clair : « je désire tellement cet événement que je n'ose croire qu'il se produise. »

XIV, 17, M. B. a peut-être raison de repousser ma correction de *posta* en *Polha*, mais il devrait dire ce qu'il entend par ce mot (imprimé avec une

majuscule et interprété sans doute comme nom géographique). — 28. Je comprends : « quand le pardon lui aura été demandé humblement [par un ennemi tombé] en son pouvoir. » La phrase est elliptique au point d'en être incorrecte.

A. JEANROY.

Abrils issi' e mays intrava. *Lehrgedicht von Raimon Vidal v. Bezaudun, kritischer Text mit Einleitung, Uebersetzung und Commentar von* Dr WILHELM BOHS. Erlangen, Junge, 1903. In-8° de 114 pages (Extrait des *Romanische Forschungen*, tome XV, 1).

M. Bohs présente modestement cette édition (p. 21) comme une reproduction de celle de Bartsch (*Denkmäler*, p. 144-72), rajeunie et améliorée par les conjectures de Milà y Fontanals, Cornicelius, Levy et Zenker. Il y a ajouté une traduction complète (ce dont on ne saurait trop le louer), des notes explicatives (trop peu nombreuses encore) et un certain nombre de conjectures personnelles. Disons tout de suite que plusieurs de celles-ci sont fort heureuses et que nous avons ici un texte très sensiblement supérieur à celui de Bartsch. Le premier travail auquel devait se livrer le nouvel éditeur était évidemment une revision attentive du manuscrit; or ce travail, il n'a pu, malheureusement, l'exécuter lui-même. Il croit pouvoir affirmer qu'il a été fait « avec soin » (p. 21); j'ai le regret de devoir le détromper. J'ai moi-même revu entièrement le ms. et, bien que cette collation ait été assez rapide, j'ai constaté qu'un très petit nombre seulement des fautes de lecture de Bartsch avaient été corrigées ; la plupart (et elles sont nombreuses) ont subsisté et sont données ici dans le texte ou les variantes. Je crois utile de communiquer les résultats de cette collation, qui fourniront aux conjectures une base solide. On me permettra, quant à moi, de ne pas en faire, au moins pour l'instant (sauf une ou deux, à l'occasion de celles de M. B.) : le manuscrit est si incorrect, la pensée de l'auteur si flottante, son style si vague et si inexact que ce pourrait bien être une tâche décevante; l'œuvre me paraît au total extrêmement médiocre[1] et valoir à peine les efforts (peut-être infructueux) qu'on y dépenserait. Le mieux est, à mon avis, d'attendre patiemment la découverte d'un ms. moins mauvais.

M. B. a réussi dans un certain nombre de passages (que j'énumérerai d'abord) à retrouver la leçon du ms.; pareille fortune était du reste échue à quelques-uns des autres critiques.

---

1. Si médiocre, que j'ai quelque peine à croire que Raimon Vidal en puisse être l'auteur; cette attribution pourrait être venue de la mention de Besaudun (v. 11); la langue et la versification en sont également incorrectes (voy. éd., p. 108-9 et les quelques remarques présentées plus loin), ce qui serait bien surprenant de la part de l'auteur d'une Grammaire et d'une Poétique.

Au v. 1, c'est le premier éditeur qui avait proposé de lire *issi' e* au lieu de *issic;* mais le ms. a très nettement *issie.* — 40 *asy*][1] *say.* — 142 *ni*] je lirais plutôt *vi.* — 173 *ai*] *ar.* — 213 *dig*, supplée par M. B., est dans le ms. — 216 *can*] *com.* — 223 *tot*] *totz*, proposé par M. Levy et exigé par la syntaxe, est dans le ms. — 228 *demandar*] *demandat.* — 277 *Henric*] *Henric.* — 341 *vol*] *volc.* — 423 *fo non*] *foron.* — 452 *si*] *so.* — 557 *es* ne manque pas. — 717 *saber*] *sabers.* — 819 *enjens*] *entens.* — 958 *falh*] *fols.* — 1039 *a*] *au.* — 1065 *jutjamen*] *camjamen.* — 1145 *e contra*] *encontra.* — 1182 *manta*] *mantas.* — 1337 *laicx*] *larcx.* — 1354 *e vaneza*] *es vaneza.*

Voici maintenant un certain nombre d'autres corrections; il va sans dire que je note la leçon du ms. même quand elle est manifestement fautive[2].

33 *rendey*] *redey.* — 35 *so*] *son.* — 56 *joc*] *loc.* — 84 *e*] *ex.* — 89 *fosan*] *fossan.* — 103 *aissi*] *aisi.* — 114 *ab*] *cab;* cette leçon est à retenir; le *que* introduit la proposition suivante. — 149 *e* manque, comme Bartsch l'avait indiqué. — 188 *En Enricx*] *Henricx.* — 303 *mager*] l'abréviation, non indiquée, devait être résolue de façon à donner *major;* de même pour *senher* 353, qui devait être lu *senhor;* c'est la même abréviation qui sert pour les deux formes (cf. 348 et 642). — 321 *ves*] je lirais plutôt *des.* — 339 *pretz*] peut-être *precs:* — 381-2 *tengutz, cregutz* sont bien dans le ms. — 463 *serventes*] *sirventes.* — 571 *mon*] *man.* — 624, 633 *venc*] *vinc:* cette forme se retrouve 737. — 700 le ms. intercale *me* entre *agussetz* et *selat.* — 773 *pro*] *pres.* — 778 *hom*] *hams.* — 791 *lo*] *le.* — 810 *aital*] *tal.* — 842 *mant baro*] *b. m.* — 902-3 *demanderatz, troberatz.* — 973 *lo*] *lon.* — 957 *e manieyra le.* — 995 *seratz*] le ms. a la leçon excellente *fatz.* — 1074-5 les deux mots à la rime sont absolument illisibles. — 1141 *sens* n'est pas dans le ms.; Bartsch aura écrit cette syllabe pour marquer qu'il manquait un vers rimant en *-ens* et oublié de la mettre entre crochets. — 1176 *falh*] *folhs.* — 1196 *ni*] *ne.* — 1208 *faitz*] *fatz.* — 1242 *reprendre*] *rependre.* — 1264 *netz* ne donne pas de sens; le ms. a très nettement *vetz* (vitium) qui doit être pris au sens de « qualité ». — 1303 *asolassava.* — 1311 *atrestar*] *atestar.* — 1313 *sen*] *se.* — 1374 *ilh*] *silh.* — 1376 *nulhas.* — 1446 *nulh.* — 1485 *lendenh*] *ledenh.* — 1505 ce mystérieux *calcat* est très peu sûr; l'*l* est surchargé. — 1537 *vos*] *ves.* —

---

1. Je fais suivre d'un crochet la leçon qui serait celle du ms. (je la reproduis ordinairement, pour plus de clarté, parce qu'elle est parfois reléguée dans les notes); ensuite vient la leçon réelle.

2. Je n'ai pas noté certaines fautes insignifiantes (comme celle qui consiste, par exemple, à écrire par un *i* les mots où le ms. donne *y* : 232 *say*, 253 *luy*, 262 *fay*, 366 *suy*, 632 *ayc*, etc. Les noms propres sont presque toujours écrits en abrégé : 45, 601, 795 *Ar.*, 783, 801, 809, *Guill.*, 864 *R.* etc. Les nombres sont généralement notés par des chiffres. — Dans un grand nombre de passages le ms. est presque complètement effacé, et les lectures de Bartsch sont assez hasardeuses (je ne pense pas que le ms. fût plus lisible en 1853-5 qu'aujourd'hui) ; il n'eût pas été inutile de les indiquer.

1616 *purs* ne donne pas de sens ; le ms. a très nettement *prims* (en abrégé). — 1671 *don*] *un*. — 1685 *fassa*] *fassan*. — 1715 *mal*] *mals*. — 1725 peut-être *al lunhar*.

Je me bornerai, en terminant, à discuter quelques-unes des corrections ou explications proposées par l'éditeur (en me limitant, du reste, à la première partie du poème)[1].

49 M. B. corrige *fraitz* en *freitz* (il faudrait *freit*) ; *frait* a parfois le sens, qui convient ici, de « bas, avili » : voy. Levy, III, 589. — 75 *Volontiers* devait rester ; au vers suivant, lire *us vergiers* (pour *us*, le ms. a un chiffre). — 91 Les vêtements du jongleur paraissent à l'auteur *triat* (corr. pour *trait*) *del doblier ;* les sens proposés ne sont guère satisfaisants. Ne faudrait-il pas entendre : « empruntés à l'échiquier, c'est-à-dire « bigarrés comme la surface d'un échiquier » ? — 260 La correction de *grans* en *grat* ne satisfait pas : *grans* pouvait rester au sens de « proportions, mesure » ; l'intelligence nous fait apprécier les choses selon leurs justes dimensions. — 342 Lire *adenan c'aisso* etc., c'est-à-dire « avant que l'oubli ait effacé le souvenir de cet événement » ; on voit par le v. 391 qu'on s'en souvenait encore. — 503 *cum als maruus despanha* est corrigé en *com a fag als Maurs de l'Espanha*, à tort certainement ; l'article devant *Espanha* serait incorrect ; le mot qui se cache derrière *maruus* doit être *Marabetis* (cf. 508). — 554 La phrase n'est pas finie : il faudrait, à la fin du vers, une simple virgule. — 618 *Canutz* devait rester : l'épithète est très naturelle appliquée au Dauphin d'Auvergne, qui devait être fort vieux à ce moment. — 673 La correction fausse la rime ; conserver le texte et lire au vers suivant *e bos pretz*. — 700 On pourrait garder la leçon du ms. (voy. plus haut) en remplaçant *aguessetz* par *acsetz*. — 929 *Perdos* est considéré comme une forme masculine de *perdoa ;* mais l'*o* dans *perdoa* est atone. Le mot peut avoir son sens ordinaire de « pardons, indulgences » ; l'auteur se plaint ici des abus de pouvoir commis par les clercs. — 948 La construction proposée : *er vos ai parlar* est impossible ; quand les deux éléments du futur sont isolés, ils sont séparés par un mot : voy. les ex. cités dans Diez (éd. all.), III, 268. Le texte devait subsister. — 981 *Cosezens* (pour *sos sens*) ne donne pas de sens. La correction me paraît suggérée avec évidence par un passage de Guilhem del Olivier (Bartsch, *Denkm.*, p. 49) où se trouve la même comparaison : lire *sos sezers ;* le véritable « siège » de l'émeraude, c'est l'or (où on doit l'enchâsser)[2].

L'Introduction donne (p. 2-13) l'énumération et l'analyse des *ensenhamens* provençaux et une étude littéraire assez maigre (p. 14-21) sur la nouvelle éditée. Il eût mieux valu la consacrer à une étude approfondie de la langue du texte. Celle-ci est remplacée par de brefs tableaux (p. 108-9) où sont rassemblés les faits les plus notables, mais d'une façon très incomplète. On

---

1. Cf. (p. 113-4) les remarques de M. Levy (sur les vers 1-422).
2. Fautes d'impression : *tropatz*, 685 ; *adrey*, 988 ; *atqui*, 747 ; *Encricx*, 859.

eût pu citer de la plupart de ceux qui sont allégués bien d'autres exemples : ainsi la déclinaison est violée aussi v. 310, 452, 654, 783, 987, 994. Autres exemples de *e* ouvert et fermé rimant ensemble : *[illegible]* : *[illegible]* 107-8 ; *pairetz* : *etz* 1455-6 ; de *tz* rimant avec *s* (outre *pretz* : *engres*) : *la[illegible]* : *[illegible]lutz* 833-6 ; *vilas* : *signas* 1283-4 ; *cortes* : *cales* ([illegible]*calatz*) 1004-5. — M. B. considère comme un catalanisme l'emploi de *los* pour *lor* au datif pluriel ; c'est en Gascogne que cet emploi est de beaucoup le plus fréquent (ainsi que celui de *lo* pour *li*) : il y en a plusieurs exemples dans un texte d'Auch de 1259 (Luchaire, *Rec.*, p. 111), dans une charte de St-Magne (Gironde) de 1297 (*Revue de Gascogne*, 1878, p. 170), dans une charte bigourdane de 1304 (p. p. Ducamin et Pasquier dans le *Bulletin de la Société Ramond*, 1898, p. 283).

A. JEANROY.

A. RESTORI. **La Gaite de la tor.** Messine, Trimarchi, 1904. In-8° de 22 p. (Extrait de *Miscellanea nuziale Petraglione-Serrano*).

Dans la première partie de cette intéressante dissertation, M. Restori revient sur la transcription en notation moderne qu'il a déjà donnée de la mélodie de cette pièce célèbre [1] et le caractère de cette mélodie. Je me tais sur ce sujet, qui échappe à ma compétence.

Dans la seconde (p. 10 ss.) il discute ou rappelle brièvement les interprétations diverses dont cette pièce a été l'objet [2] et en propose une nouvelle. Selon lui, elle doit être partagée entre quatre personnages ; la dame, le chevalier (c.-à-d. l'amant), le compagnon de celui-ci, et le « gardien de la dame » (c.-à-d. le veilleur du château où a lieu l'action). Voici la distribution proposée [3] :

Le chevalier prononcerait les vv. 1-6, 32-3, 43-4, 54-5 (ces trois passages forment la seconde partie du refrain dans les strophes III, IV, V) : 56-61, 74-7 ;

La dame : vv. 12-7, 30-1, 41-2, 52-3 (ces trois passages forment la première partie du refrain dans les strophes indiquées plus haut), 63-4, 67-72 ;

Gardien de la dame : 7-8, 19-20, 23-5, 34-9 ;

Écuyer du chevalier : 11, 22, 26-8, 45-50.

Outre que cette division est compliquée et supprime tout parallélisme visible entre les rôles, on peut lui faire bien des objections, dont voici quelques-unes.

La dame y parle trop et n'y dit rien qui convienne à sa situation (la seule attitude convenable pour elle, dans ces circonstances, est, au reste, le silence absolu) : ce serait d'abord une idée très singulière de sa part que de se mettre alors à chanter, fût-ce le « lai de Blanchefleur » ; elle ne peut appe-

1. *Musica allegra di Francia*, Parme, 1893. Cf. *Romania*, XXII, 341.

2. Cf. le livre de M. Schlæger, et mon compte rendu de ce livre, *Romania*, XXIV, 287.

3. La numérotation des vers est la même que dans l'édition de M. Schlæger.

ler *compains* (vv. 31, 42, 53) ni son ami ni le guetteur : le terme serait bien peu tendre pour l'un, trop familier pour l'autre; comment le guetteur (si c'est à lui qu'on s'adresse) n'obéirait-il pas à l'ordre, trois fois répété, de se taire ? Enfin le regret exprimé aux vv. 63-4 serait bien peu flatteur pour le héros de l'aventure. C'est au reste celui-ci, et non la dame, qui doit, selon les règles du genre, se plaindre de la brièveté de la nuit.

L'amant ne peut prononcer les premiers vers, car, au moment où la pièce débute, l'entrevue est commencée (il ne peut parler de lui-même au v. 4). Quelle idée étrange, au reste, serait celle de nous montrer les amants et leurs deux partenaires passant la nuit à dialoguer et, à s'envoyer, de « la chambre coie » à l'extérieur, des répliques totalement dénuées d'à-propos!

Au lieu de multiplier les objections, j'aime mieux indiquer comment je comprends la pièce, dont la structure me paraît fort simple : toute la première partie (v. 1-55) est prononcée soit par deux guetteurs qui se répondent (probablement d'une tour à l'autre), soit encore par le guetteur et le compagnon de l'amant[1] ; le premier prononce les six premiers vers de chaque couplet qu'il fait suivre d'un appel de trompe (ou de cor); le second prononce les vers 8, 9 et 11, qui sont interrompus par un second appel de trompe[2]. Le premier s'adresse tantôt à son « compagnon[3] » (st. I-II), tantôt aux voyageurs qu'il suppose attardés sur le chemin (st. III), tantôt enfin aux amants (st. V)[4] ; le second lui donne la réplique en lui recommandant le silence (mais on comprend que le silence complet n'eût pas fait l'affaire du poète) et en faisant allusion à la récompense que leur vaudront leurs bons offices. Les deux derniers couplets appartiennent tout entiers (sauf les deux appels de trompe, bien entendu) à l'amant, auquel seul peuvent convenir les paroles qui y sont prononcées[5].

Malgré ces restrictions, il va sans dire que la brochure de M. R. offrira un vif intérêt à tous ceux qui s'occupent de la musique et des genres lyriques du XIIIe siècle.

A. JEANROY.

---

1. C'est l'opinion de G. Paris (*Journal des Savants*, 1877, p. 167; *Les Origines de la poésie lyrique*, p. 40) qui n'admet que trois personnages, mais ne détermine pas nettement leur rôle.

2. Que cet appel soit lancé par l'un ou l'autre personnage, cela importe peu ; il a surtout, comme l'a bien vu M. R., une valeur musicale.

3. C'est ce mot « compains » qui me fait supposer que le second personnage est aussi un guetteur ; mais il peut s'appliquer également bien au compagnon de l'amant, si on suppose que ce compagnon est d'une condition inférieure.

4. C'est le veilleur seul qui peut avoir l'idée, évidemment pour combattre le sommeil (cf. vv. 23-5), de chanter le lai de Blanchefleur. Cf. mes *Origines de la poésie lyrique*, p. 63.

5. Au v. 63, M.R. lit *ai g'eü* (j'ai eu) au lieu de *ai geü* (*jacui*) ; cette lecture avait d'abord été proposée, non par G. Paris, comme une faute d'impression me l'a fait dire (*Rom.*, XXIV, 289, n. 3), mais par Paulin Paris (*Romancero françois*, p. 68). Aujourd'hui *ai geü* me paraîtrait plus conforme aux exigences de la situation et aux habitudes du genre.

Die Lieder des altfranzœsischen Lyrikers Jehan de Nuevile... von Max RICHTER. Halle, Kemmerer, 1904. In-8 de 73 p. (diss. de doctorat.)

Le choix qu'a fait M. Richter me paraît assez malheureux (mais il ne pouvait guère s'en apercevoir qu'au cours même de son travail). D'abord il est extrêmement difficile de déterminer exactement le legs poétique de l'infime rimeur que fut Jean de Neuville : sur neuf chansons imprimées ici il en est huit dont l'attribution au dit trouvère ne se fonde que sur l'accord de deux mss. (M et Mi, en d'autres termes Pb[3] et sa table); or ces deux documents sont étroitement apparentés (ils dérivent de la même source selon Schwan) et tous deux contiennent, dans la partie même qui nous occupe, des fautes d'attribution : Mi se trompe certainement en ce qui concerne 1823 (voyez plus loin), 1451[1] et 1822[2], M en ce qui touche cette dernière pièce au moins. Sur ces neuf pièces, deux ou peut-être trois sont incomplètes[3]. Enfin, presque toutes sont lamentablement faibles ou banales[4].

Cette réserve faite, je m'empresse d'ajouter que M. R. s'est acquitté d'une tâche ingrate de la façon la plus satisfaisante : il a fait preuve dans son Introduction de critique prudente et sagace, et dans l'édition même d'une connaissance déjà fort étendue de notre ancienne langue[5]. Aussi devrai-je me borner à quelques remarques sans grande importance.

P. 9. L'envoi de Colart le Bouteillier s'explique de lui-même : on admettait alors que se marier c'était renoncer à l'amour, aux chansons et à la vie courtoise (voy. par ex. dans la ch. 29 (Raynaud, inédite) : « Bien a changié son usaige — Hanos, puis son espouser ») ; Colart invite son ami à protester par son exemple contre cette opinion.

I, II, 9. *Aut* n'est pas le subj. de *aler* (p. 43), mais celui de *oïr*; il eût valu la peine de chercher d'autres exemples de cette forme étrange.

V, II, 6-8. Ces vers paraissent une réminiscence de Uc de Saint Circ, *Dos enemics* et *Anc enemic qu'eu agues*. — III, I : *die* est une faute d'impression pour *di*. — Le couplet V (p. 63, n.) avait déjà été imprimé, avec la chanson

---

1. L'auteur est, selon Pb[3] et Pb[11], Maroie de Dregnan; les v. 3-4 paraissent en effet émaner d'une femme : « car en toz tans se doit bien resjoïr — Bele pucele et joli cuer avoir. »

2. C'est un jeu parti où notre auteur n'apparaît pas.

3. I, II et IX; après les deux premières, qui n'ont que deux et trois couplets, le scribe a laissé une place blanche (de même pour la première des pièces douteuses) ; la troisième n'a que quatre couplets.

4. Jusque dans la complainte sur la mort de sa dame (III) le poète insère les lieux communs habituels sur la « gent mauparliere ».

5. Je regretterai seulement l'absence de quelques notes grammaticales ou explicatives; pour la pièce VI notamment elles n'eussent pas été inutiles.

à laquelle il appartient, dans *Revue des langues rom.*, 1896, 262 ; éd. reproduite dans mes *Mélanges d'ancienne poésie lyrique*, p. 26.

VI, II, 6-7. La lacune, qui ne porte que sur trois syllabes, était facile à combler : il faut probablement lire : *fors tant*, [*ce m'est vis*]. — V, 8. La correction *me faille* ne satisfait pas : on préférerait *m'asaille*, puisque la métaphore est empruntée à la lutte ; le mot sera plus loin à la rime, mais cette considération n'arrêtait pas notre rimeur (cf. p. 40).

VII, 6. Cet envoi (qui n'est que dans un groupe de mss.) est apocryphe, comme le prouve la succession des rimes.

IX. Le vers 6 de chaque strophe n'a pas toujours de rime ; je réunirais chacun de ces vers au suivant, ce qui formerait un vers de 10 ou 6 + 4 ; cette forme est rare, mais non inusitée : voy. par ex. : « Vostre amor me dounés, ou je morrai » (Andrieu Contredit, nº 553, éd. Schmidt, p. 53).

M. R. a eu raison de douter de l'authenticité du couplet (nº 1823) qu'il a cru devoir imprimer comme inédit p. 73 ; il n'est autre qu'un fragment d'une chanson du Châtelain de Couci (nº 671, éd. Fath, p. 58).

A. JEANROY.

Robert Estienne et le Dictionnaire français aux (sic) **XVIe siècle**, par Edgar Ewing BRANDON, M. A., professeur à l'Université Miami. Baltimore, S. H. Furst, 1904 ; in-8 de 138 pages. (Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris pour le doctorat d'Université.)

Ce travail consciencieux, mais rédigé, à ce qu'il semble, un peu à la hâte, et criblé de fautes d'impression, dont le titre même donne un avant-goût, se divise en deux parties. La première résume les résultats acquis en ce qui concerne la personne, la vie et les œuvres de Robert Estienne : nous ne nous y arrêterons pas, nous bornant à constater qu'elle est traitée avec beaucoup de soin. La seconde est consacrée à l'étude spéciale de l'œuvre lexicographique de Robert Estienne et nous touche de plus près. On sait que le *Dictionaire francoislatin*[1] publié par Robert Estienne est, dans son genre, le plus ancien recueil imprimé que nous possédions, et que pour plus d'un mot français il nous fournit le plus ancien exemple qui en ait été signalé. M. B. a étudié de près la genèse de cette œuvre vénérable et il a été amené à faire des constatations intéressantes. Si le titre du *Dictionaire* porte la date de 1539, on lit à la fin : ANN. M.D.XL. XII CAL. MART., c'est à-dire 18 février 1540 (nouv. style

1. Tel est le titre exact, que M. B. transforme partout en *Dictionnaire françois-latin*.

1541); mais ce n'est qu'un détail insignifiant[1]. Ce qui est plus important, c'est que M. B. nous apprend que ce *Dictionaire* est déjà implicitement contenu dans le *Dictionarium, seu linguæ latinæ Thesaurus*, paru en 1531, puis augmenté notablement en 1536, et dans le *Dictionarium latinogallicum* de 1538. Comme l'avait indiqué Gaston Paris, pour mettre sur pied son *Dictionaire francoislatin*, Robert Estienne s'est borné, ou peu s'en faut, à retourner son *Dictionarium latinogallicum*. Mais ce retournement n'a pas été poussé à fond et n'a pas porté sur toutes les locutions latines citées au cours d'un article et traduites en français : M. B. signale, par exemple (p. 69, n. 1), l'omission des mots *escumoire* et *friquette* qui figurent à l'article LEGULA du *Thesaurus* et du *Dict. latinogallicum*[2]. Par suite, pour tirer tout le profit possible de l'œuvre de Robert Estienne au point de vue de la lexicographie française, il faudra explorer le *Thesaurus* et le *Dictionarium latinogallicum*, et ne pas se borner, comme on l'a fait jusqu'ici, à feuilleter le *Dictionaire* de 1539-1541.

L'édition de 1549 donne environ 13.000 mots français, c'est-à-dire 4.000 de plus que celle de 1539-1541. Là encore, le *Dictionaire francoislatin* dépend du *D. latinogallicum*, puisque ces additions proviennent en grande partie de l'édition du *D. latinogallicum* de 1546. Mais M. B. cite des faits qui témoignent que Robert Estienne était de plus en plus porté à s'intéresser au français considéré en lui-même : plus d'un mot, en effet, a été ajouté en 1549, sans autre dessein que de compléter le vocabulaire français et indépendamment de toute concordance avec le latin. M. B. signale aussi l'apparition des préoccupations étymologiques, et il la déplore, à ce qu'il semble, se bornant à féliciter Robert Estienne de ne pas s'être laissé entraîner aussi loin que ses successeurs (Thierry, Dupuis et Nicot) par cette « véritable manie ». Quel que soit le peu de valeur des étymologies de Robert Estienne, l'idée même de les introduire dans son œuvre en 1549 est bien d'accord avec sa préoccupation de plus en plus grande de servir, en la rehaussant, la cause de la langue française. M. B. affirme que R. Estienne est directement, comme étymologiste, sous l'influence de l'*Isagoge* de Jacques Dubois (*Sylvius*) et je n'y contredis point. Mais faut-il refuser aussi toute originalité à Nicot, comme le fait M. B., à l'encontre des conclusions de M. Lanusse ? M. B. nous dit : « Un examen des

---

1. M. B. dit avec raison qu'il n'est guère probable que R. Estienne ait employé le nouveau style, et qu'il faut, par conséquent, convertir 1540 en 1541 ; mais il se trompe de deux jours en identifiant .XII.CAL.MART. avec le 16 février (p. 65).

2. *Escumoire* est dans l'édition de 1531, mais non *friquette*, qui a été ajouté plus tard (je le trouve dans l'édition de 1570 du *D. latinogallicum*) ; on remarquera que Godefroy n'a pas d'article *friquette*, bien que Cotgrave donne concurremment *friquet* et *friquette*. Un autre exemple, que ne cite pas M. B., est le substantif *especque*, qui manque dans toutes les éditions du *Dictionaire*, bien qu'il se lise dans la première édition du *Thesaurus* : « Picus, pici, m. g. Auis, Vng piuert, ou *especque*. » Cotgrave lui-même n'a pas cette forme, mais seulement *epeiche* et *epiche*.

éditions posthumes du *Dictionnaire françois-latin* de 1564 à 1606 montre qu'en fait d'étymologies les éditeurs se valaient bien les uns les autres et qu'aucun n'a fait autre chose que suivre servilement le procédé primitif de Dubois et de Robert Estienne. » Je crois que M. B. est un peu trop sévère pour Nicot, et je crains qu'il n'ait été influencé par une erreur constante de M. Lanusse qui, tout en étant persuadé de la supériorité de Nicot, lui a fait endosser plus d'une mauvaise étymologie grecque et latine, dont la responsabilité remonte, en bonne justice, soit à Dupuis, soit à Thierry, soit à Estienne[1]. En tout cas, M. B. aurait dû citer à l'appui de sa manière de voir des exemples nombreux et indiscutables[2]. Enfin, on aurait aimé à le voir signaler dans le *Dictionnaire* de 1549 les quelques remarques étymologiques de valeur qui ne sont pas empruntées à Dubois : il y en a peu, mais il y en a certainement. Par exemple, Robert Estienne a su reconnaître l'origine du nom de plante *apparitoire* « vox corrupta pro *Parietaire*, à parietibus », dit-il; et n'est-ce pas une étymologie presque parfaite que celle-ci : « *Alumelle* de coulteau, vel fortè rectius *Alemelle*, quasi *Lamella* diminutivum à *Lamina*. Comme nous disons de *Femme*, *Femelle* : ainsi de *Lame*, *Lamelle*. *Lalemelle* d'ung coulteau, par *La lamelle* »?

M. B. a consacré quelques pages intéressantes à étudier la nature des additions faites en 1549 : ces additions portent surtout sur des mots dérivés et sur des mots techniques; et, à ce propos, M. B. rectifie l'erreur de ses devanciers, qui avaient dit que l'appendice sur les termes de vénerie, extrait du *De Philologia* de Budé, ne se trouvait que dans les éditions postérieures. M. B. a cherché aussi à préciser les rapports de Budé (mort en 1540) avec Robert Estienne, et il a fort bien expliqué le caractère des nombreuses cita-

---

1. J'ai fait allusion à ce côté faible de la thèse de M. Lanusse dans les *Annales du Midi*, V, 556. Voici quelques exemples. Les étymologies de *amasser*, *aise*, *coq*, par le grec ἀμάσθαι, ἴασις, κοττός, attribuées à Nicot par M. Lanusse (p. 61), sont telles quelles dans l'édition de 1549; le rapprochement entre le français *mon*, adverbe, et le grec μῶν est indiqué par R. Estienne, en 1549, et J. Thierry, en 1564, ajoute que dans certains cas *mon* représente μὲν par la mutation de ε en *o*; l'étymologie de *ord* par sordidus, attribuée à Nicot par M. Lanusse (p. 71), remonte à Robert Estienne et à Dubois; non seulement Nicot ne croit pas à l'étymologie de *messire* par ἐμός κύριος, mais il la combat expressément : « *Messire*, composé de *men* et *sire*, comme si l'on disait *mensire*, qui est picard, comme *men baron*, pour *mon sire*, *mon baron*, et non de *me cyre*, de ἐμός κύριος, comme aucuns veulent. »

2. Il en cite quatre : *aise*, *chopine*, *engraver*, *esbouler* (p. 72, n. 2); mais les étymologies de *aise*, *chopine* et *engraver* par le grec sont dans l'édition de 1549; quand à celle de *esboule*, Nicot en est, en effet, responsale, mais il était bon de faire remarquer que Nicot propose concurrement le grec ἐκβάλλειν et le français *boule* (on sait que la vraie base est le vieux mot français *boele* « boyaux »). D'ailleurs, en ce qui concerne *chopine*, Nicot proteste en termes aussi énergiques que pittoresque : « Aucuns le rendent [par] *Chopine* le tirans de ces deux verbes grecs γέωπίνειν qui signifient, ie verse à boire mais c'est tirer le grec aux cheveux. Le mot est pur Faonçois. »

tions qui, dans l'édition de 1549, sont accompagnées de la lettre B, initiale du nom du célèbre philologue

Les éditions posthumes du *Dictionaire* forment l'objet du chapitre VIII, et là encore M. B. signale quelques menus faits curieux qui complètent ou rectifient Renouard et Brunet. Il montre brièvement comment l'œuvre de Robert Estienne, essentiellement lexicographique dans la pensée de son premier auteur, s'est surchargée, grâce à Nicot, d'un lourd appareil encyclopédique, jusqu'à devenir le *Thresor de la langue françoise* de 1606, renvoyant d'ailleurs à la thèse de M. Lanusse pour la biographie de Nicot, sans se douter que, depuis cette publication, différents points ont été précisés par M. E. Michel dans les *Annales du Midi* (cf. ci-dessus, p. 451). Il lui échappe malheureusement plus d'une inexactitude : c'est ainsi qu'il emploie le mot *gascon* pour qualifier le dialecte natal de Nicot (qui était de Nîmes, comme on sait); qu'il affirme que l'auteur du *Thresor* « cite souvent ses propres écrits » (M. E. Michel a montré que, selon toute vraisemblance, les *Cantiques* cités parfois dans le *Thresor* ne sont pas de lui, mais de son frère François Nicot); qu'il attribue à Nicot l'explication du terme d'architecture *angive* (l'imprimeur de M. B. en a fait *angive)*, lequel n'est pas expliqué, mais simplement traduit par les mots latins « corona, præcinctura, præcinctio », suivis de l'initiale B, aussi bien en 1606 qu'en 1549; etc., etc.

Le chapitre IX, intitulé « Rôle du *Dictionnaire françois-latin* dans l'histoire de la langue », est bien court pour un pareil sujet (5 pages et demi !), et encore y trouve-t-on maintes répétitions et maintes phrases à côté. On se demande même si M. B. a une idée bien nette de la question qu'il veut traiter; ce n'est guère que sur la question de l'orthographe qu'il s'exprime avec netteté.

Parmi les appendices, celui qui porte le n° II est consacré à démontrer que « le vocabulaire du *Dictionnaire françois-latin* ne reçut que des augmentations très peu considérables dans les éditions posthumes, y compris celle de Nicot ». M. B. a dressé la liste alphabétique des mots qui commencent par la lettre L dans le *Thresor* de 1606 et il a fait précéder chacun de ces mots d'un 1, d'un 2, d'un 3, d'un 4 ou d'un 5, selon la date de son inscription (1539, 1549, 1564, 1573, 1606). C'est un procédé ingénieux : encore fallait-il totaliser les résultats ainsi obtenus pour la commodité du lecteur, ce que M. B. n'a pas songé à faire. Sa liste est d'ailleurs défectueuse ; non seulement elle n'est pas dans un ordre rigoureusement alphabétique, mais elle contient plus d'une erreur et offre plus d'une lacune. En voici quelques échantillons. Le mot *lame* est accompagné du chiffre 1, sans plus : il s'agit du mot français qui correspond au latin lamina ; le terme de marine homophone, ajouté par Nicot, est passé sous silence ; c'est pourtant un mot tout différent. *Linseuil* est une graphie fantaisiste : le mot est bien admis en 1564, comme l'indique M. B., mais il est écrit *linsueil*; en 1606, le *Thresor* donne concurremment *linseul* et *linsueil*. A côté de *legible*, il ne fallait pas oublier *lisible* : la formule *legible ou lisible* s'est perpétuée, sous le même article que *lire*, de 1549 à 1606. *Limoine* ne date pas de 1606, mais de 1564. Au lieu de *laveret*, il faut lire *lavaret*. Ont été omis les mots suivants : *laicterie*, *langayer*, *langayeur*, *lapereau*, *leud*, *ligneul*, *lignier*, *limer*, *lionceau*, *lods*, *loo*.

A. TH.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXVIII, 3. — P. 273, A. Neumann-Spallart, *Zur Charakteristik des Dialektes der Marche* : bibliographie et phonétique, une carte reliée à la fin du fascicule indique l'extension des principaux phénomènes. — P. 316, H. Schuchardt, *Zur Methodik der Wortgeschichte*. Deux articles de M. Nigra sur la recherche linguistique (cf. ci-dessus, p. 294) et sur la métathèse en roman (cf. ci-dessus, p. 292) ont suggéré à M. Sch. des observations et des critiques : il est exact que la recherche étymologique comporte une part d'impression personnelle qui la rend incertaine, mais cet élément subjectif peut être fort réduit et, par exemple, si M. Sch. n'acceptait pas d'expliquer le nom du *crapaud* par un mot signifiant *patte*, ce n'était pas qu'il y eût là quelque chose qui ne correspondît pas à son impression visuelle, c'était surtout qu'aucune langue ne lui fournissait d'exemple analogue; il est en effet essentiel de ne pas considérer les mots isolément pour en rechercher l'origine, mais de les étudier avec tous ceux qui leur sont apparentés par la forme et par le sens ; — quant aux métathèses, il ne suffit pas d'en supposer pour aider à quelque étymologie, il faut en donner les raisons, que l'on trouvera soit dans des associations de termes, soit dans la constitution phonétique des mots et en particulier dans la rareté ou la nouveauté de certaines combinaisons de sons. — M. Sch. termine en exprimant le vœu que des musées ethnographiques se créent et se multiplient, qu'un musée italien se constitue à Rome, premier germe du *musée ethnographique roman* indispensable aux linguistes romanistes, s'il est vrai que l'étude du langage est inséparable de l'étude de la vie des peuples, Chemin faisant, M. Sch. examine un assez grand nombre de types romans voici les principaux par ordre alphabétique : trévis. *borétola*, sarde *boveri*, vénit. *bovolo*, fr. alp. *camour*, gris. *chamóla*, lomb. *cámola*, sarde *caragnáttulu* « araignée », *carignátula* « termite » (combinaisons de aranea et *tarantula* influencée par un dérivé de caries, pour le *c*, par *tigna* pour l'*i* de la seconde forme), ital. nord *cárol*, napol. *cárola*, sarde *tárula*, calabr. *taruolu* (croisement de dérivés de caries et tarmes), ital. *ciambott*, *zambeld*, fr. *crapaud*, norm. *crape*, *crapas*, *crapottu*, esp. portug. *grapa*, napol. *maruzza*, esp. ptg *marisco* (à rattacher à marruca (*Gl. anglo-sax.*, 8e s.); ital. nord *sciatt*, etc. — P. 327, Radu I. Sbiera, *Die Physiologie der romänischen Vokale* ă *und* î. M. Sb. montre, un peu longuement peut-être, que les voyelles dites gutturales *a* et *i* du roumain ne doivent pas être considérées comme de simples

prononciations sourdes d'autres voyelles, mais bien comme deux sons distincts et parfaitemeut définis, pour la production desquels se combine la position des lèvres de *e*, resp. *i*, et la position de la langue de *o*, resp. *u*. — P. 343, Aug. Zimmermann, *Wie sind die aus dem Kontinuativum erschliessenden vulgärlateinischen Suffixe* attus(a), ottus(a) *und* itta *entstanden?* On peut résumer ainsi les hypothèses très ingénieuses de M. Z. : la double dentale de ces trois suffixes est due au dédoublement bien connu de la dentale simple après voyelle longue (āta > atta); or, à côté de la déclinaison vocalique -a, -ae, le latin vulgaire a eu un double type de déclinaison consonantique en -n- et en -t-, tata-tatani, Aurelia-Aureliati, et parallèlement Nero-Neroni-Neroti; ainsi se sont constitués deux pseudo-suffixes -atus(attus), -ōtus(ottus), qui par rapport aux formes vocaliques persistantes ont pris la valeur de diminutifs; quant à ītus (ĭttus), c'est le suffixe de avitus ou patrītus, mots employés fréquemment comme noms de personnes, la valeur diminutive serait née de la coexistence des formes avus, etc. A l'appui de ces explications, nombreux exemples épigraphiques de noms de personnes présentant ces suffixes et parfois déjà sous leur forme romane. — MÉLANGES. P. 351, G. Bertoni, *Il cod. estense f. lat. 873*. Manuscrit d'origine française, de la fin du XVe siècle, ou du début du XVIe, avec de superbes miniatures; ce sont des heures latines contenant deux pièces en français et précédées d'un calendrier français avec un quatrain pour chaque mois; ce pourrait être un des manuscrits apportés à Ferrare par Renée de France. — P. 353, Kuno Meyer, « *Tristan und Isolde* » *und keltische Sage*. Pour signaler sa présence dans le voisinage, Tristan jette des copeaux dans le ruisseau qui coule dans la chambre d'Iseut. Le même procédé se trouve employé, en des circonstances différentes, dans une légende irlandaise. — P. 354, A. Tobler, *Zu Perrets gereimter Inhaltsübersicht in der Pariser Handschrift Fr. 375*. Remarques et corrections à l'édition de L. Jordan (*Roman. Forsch.*, XVI). — P. 358, J. Subak, *Kleine Nachträge zu* Körting, *Lateinisch-romanisches Wörterbuch*. Quelques bonnes observations noyées dans beaucoup de remarques oiseuses. — P. 362, H. Schuchardt, *Lat.* cisterna. Cisterna et *posterula se sont réciproquement influencés; de là le bellun. *pusterna* « citerne » et la transformation de *posterula en *posterna, non seulement dans le français *poterne*, mais aussi dans l'Italie du nord et jusqu'à Raguse. Ce croisement s'expliquerait par le fait que les citernes sont normalement à l'extérieur des constructions, à proximité des portes de derrière ou de portes latérales. — P. 364, J. Ulrich, *Etymologien* : 1, fr. *disette* : le mot est du XIIIe siècle, il peut avoir été importé d'Orient à l'époque des croisades et on pourrait songer à un grec *δυσετία, contraire de εὐετία; — 2, anc. fr. *aëngier*, mod. *enger* : à rapprocher du rét. *adampchiar*, « accroître » < *adamplicare ou adampliare; je ne vois pas comment *fouger* de fodicare ou *reongier* de rotundiare(?) peuvent expliquer que ampliare soit devenu *engier*; — 3, anc. fr. *aëdie*, à rapprocher de l'ital. *aggiare*,

esp. *ahogar*, pg. *afogar* < *affocare. — P. 365, M. Fuchs, Anc. fr. *entre*. M. F. cite de cet adjectif signalé ici (XXXII, 591) par M. Langlois, deux nouveaux exemples dans Rutebeuf et l'Isopet I de Paris. Mais le sens de « raisonnable » proposé par M. Langlois ne convient pas à ces deux exemples ; il semble bien qu'il faille traduire par « ardent, vif ». — COMPTES RENDUS. P. 367, *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, publié par E. Langlois (E. Stengel). — P. 375, Bernardo Sanvisenti, *I primi influssi di Dante, del Petrarca e del Boccaccio sulla letteratura spagnuola* (P. Savj-Lopez). — P. 378, Clara Hürlimann, *Die Entwicklung des lateinischen* aqua *in den romanischen Sprachen*. (E. Herzog ; cf. ci-dessus, p. 461).

XXVIII, 4. — P. 385, C. Michaëlis de Vasconcellos, *Randglossen zum altportugiesischen Liederbuch*, suite. — P. 436, H. Schuchardt, *Lat.* (h)epar *im Romanischen*. M. Sch. maintient, contre l'opinion de Meyer-Lübke, l'hypothèse d'une influence de hepate, qui a pu bien vivre dans la langue parlée, pour expliquer certaines variations de vocalisme et d'accent dans les représentants romans du type ficatum. Il examine et classe un très grand nombre de ces formes surtout italiennes et balkaniques, et de plus l'it. *epa* « ventre », l'it. *epato* < gr. ἧπατος, « sorte de poisson », les noms de poisson italiens et provençaux du type *figo*, le fr. *maquereau* « poisson », rattaché à l'anc. ir. *magar*, enfin le fr. *gésier*, avec ses variantes dialectales et son prototype latin gigerium, qui pourrait être un très ancien emprunt à l'Orient. — P. 450. A. Neumann-Spallart, *Zur Charakteristik des Dialektes der Marche*, suite et fin : Morphologie, textes, et collection d'expressions dialectales. — P. 492, W. Foerster, *Randglossen zur Cantefable*. La publication d'une cinquième édition de l'*Aucassin et Nicolette* de M. Suchier, traduite par A. Counson, a fourni à M. F. l'occasion de nous donner quelques remarques, sur le texte, la graphie du manuscrit, l'auteur de la Chantefable et sa patrie : M. F. tendrait à vieillir l'œuvre un peu plus que M. Suchier, en la plaçant aussitôt après *Perceval*, et à la localiser plus à l'est, en pays wallon, non en Hainaut.

M. ROQUES.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS[1]. — N° 37-38 (tome VIII, 1893-1894). P. XLVJ-XLVIJ, F. Gohin, *Tudieu*. Attaque l'opinion de Meunier, Scheler et Littré qui voient le verbe *tuer* dans cette exclamation et propose de considérer *tudieu* comme une abréviation de *vertu Dieu ;* la note de M. Gohin m'était inconnue lorsque j'ai émis la même idée, avec preuves à l'appui, dans mes *Mélanges*, p. 159-160. — P. XLVIIJ-LVIJ, H. de Charencey, *De quelques étymologies basques*. Parmi les mots étudiés, beaucoup sont empruntés soit à l'espagnol soit au gascon ; mais tous les rapproche-

1. Pour les nos précédents, voir *Romania*, XXIII, 286.

ments faits par M. de Ch. ne sont pas sûrs, tant s'en faut. Suite, p. CXLIII-CXLVII et CL-CCLV.

Nos 39-43 (tome IX, 1895-1896). P. XLII-XLIV, H. de Charencey, *Sur le nom du monastère de la Trappe*. Sans rapport avec le nom [illegible] de la macre flottante (*Trapa natans*), le nom du monastère est identique au mot français *trappe* « piège », d'origine germanique. — P. XLVI-XL, H. de Charencey, *Recherches lexicographiques sur la langue basque*. Nombreux rapprochements avec différentes langues romanes.

Nos 44-46 (t. X, 1897-1898). P. LXX, E. Tournier, *Note sur un vieux proverbe* (*Avoir l'esprit aux talons*). — P. CIX-CXIX, H. de Charencey, *Iberica*. A la fin, quelques remarques sur les mots ibériques passés dans les langues néo-latines ; cite avec réserve l'espagnol *izquierdo*, le béarnais *deytorar*, le français canadien *orignac*. Pour le second, il est clair que le béarnais vient directement du latin dictorem + la désinence verbale. — P. CLIII-CLIX, H. de Charencey, *Des noms de métaux en basque*. C'est à l'espagnol que le basque a emprunté la plupart des mots qu'il applique à la désignation des métaux.

Nos 47-49 (t. XI, 1899-1901). P. LIII-LV, H. de Charencey, *Variété des noms de couleurs en basque*. Rapprochements aventureux entre le basque *hori* « jaune » et le béarnais *lauret*, le basque *gorri* « rouge » et l'espagnol *colorado*, etc. — P. CXX-CXXIV, H. de Charencey, *Etymologies françaises : bigot, cagot, cacouac, cigare, gabarre, gourgandine, sagamité, tapirer*. Remarques sans prétention scientifique, où l'on peut glaner quelques indications utiles. — P. CXCVII-CIII. H. de Charencey, *Quelques étymologies françaises : agouti, barboter, cahutte, camus, carambole, chuchoter, cloporte, craindre, gourgane, Italie*. Même observation.

A. Th.

Annales du Midi, XIV (1904). — P. 89, compte rendu, par M. P. Andraud, de la nouvelle édition de la *Prov. Chrestomathie* de M. Appel ; corrections de détail. — P. 222, G. Millardet, *Gascon* subiw « *haie* ». Donne l'étymologie (lat. vulg. *sepīle, appuyé par l'anc. franç. *sevil*) de ce mot qui manque dans Mistral, en précise le domaine peu étendu (Labouheyre et environ, dans les Landes), et étudie la labialisation qu'il présente (*u* = *ou* français). — P. 224, le même, *De la réduction de ñ à y en gascon*. Le phénomène existe sporadiquement dans les Hautes-Pyrénées, le Gers et les Landes, et l'on fait des jeux de mots sur *bezuy* <*besōnium et vidūbium. — P. 229, compte rendu, par P. Andraud, du *Voyage au purgatoire de saint Patrice* p. p. Jeanroy et Vigneaux. — P. 236, compte rendu, par A. Jeanroy, des *Registres consulaires de Saint-Flour* p. p. Boudet. — P. 311, A. Jeanroy, *Le soulèvement de 1242 dans la poésie des troubadours*. Edition critique, traduction et commentaire d'un sirventés de Durand, tailleur de Pernes : *En talent ai qu'un sirventés encoc*. — P. 341, Dr Dejeanne, *A propos d'une chanson de*

Peire d'Alvernhe. Remarques intéressantes sur le texte et le sens de la piéce III de l'édition Zenker. — P. 347, A. Jeanroy et G. Bertoni, *A propos d'un chansonnier provençal.* Il résulte de cet « à propos » que le chansonnier utilisé par Tassoni, et que M. Bertoni considérait comme perdu, doit être le manuscrit K de Bartsch. — P. 373, compte rendu important, par G. Millardet, de Zauner, *Die rom. Namen der Körperteile.* — P. 468, V. de Bartolomaeis, *Un sirventés historique d'Elias Cairel.* Édition critique et commentaire philologique et historique du sirventés *Pus chai la fuelha del jaric*, composé (d'après l'éditeur) pendant l'hiver 1207-1208 ; en appendice, p. 490, notes sur la date de quelques autres poésies de Cairel. — P. 500, A. Thomas, *Le nom de lieu* « Tramesaigues ». Montre, contre l'opinion émise par M. Labrouche, que ce mot correspond non à Transmissas-aquas, mais à Inter-ambas-aquas. — P. 528, compte rendu de l'édition de la *Vie prov. de sainte Marguerite* p.p. Chichmarev ; nombreuses corrections.

A. Th.

CHRONIQUE

Nous apprenons avec regret la mort prématurée de M. J. George Mohl (ci-devant Mohl), professeur agrégé à l'Université tchèque de Prague, né à Ixelles (Belgique), décédé à Prague au milieu de septembre, à l'âge de 38 ans. Il avait commencé par s'occuper de philologie slave, et plusieurs communications faites par lui à la Société linguistique de Paris témoignent de sa précoce compétence dans ce domaine (séances des 24 mars, 7 avril, 2 juin, 10 novembre 1888, 8 novembre 1890, 7 février 1891, etc.); mais dès lors il songeait aussi aux langues romanes, et on a signalé ici même (*Romania*, XXIII, 287) son ingénieuse explication de l'*r* du mot français *orme*. Appelé à l'Université tchèque de Prague comme lecteur (1891), puis comme professeur agrégé, il était revenu temporairement à Paris cette année même et avait remplacé M. Michel Bréal dans sa chaire de grammaire comparée du Collège de France pendant le dernier semestre. Ses connaissances linguistiques étendues lui avaient fait concevoir la possibilité de renouveler l'étude des langues romanes, et quelque hasardeuses que fussent ses idées, il les présentait avec un talent qui lui valut, en 1899, le prix Volney, décerné par l'Institut de France. Il a été assez longuement parlé ici de ses publications pour qu'il suffise d'en rappeler les titres : *Introduction à la chronologie du latin vulgaire* (voy. *Romania*, XXIX, 266, 453 et 602); *Romanska dvojice* Lui : Lei (voyez *ibid.*, XXIX, 285); *Les origines romanes : études sur le lexique du latin vulgaire* (voyez *ibid.*, XXIX, 433); *Les origines romanes : la première personne du pluriel en gallo-roman* (voyez *ibid.*, XXX, 578). — A. Th.

— M. l'abbé Rousselot, professeur à l'Institut catholiqne de Paris, a consacré une leçon publique à la mémoire de Gaston Paris le 16 décembre 1903 : cette leçon a paru depuis dans la *Revue de l'Institut catholique de Paris* et a été tirée à part sous ce simple titre : *Gaston Paris* (Paris, rue de Vaugirard, 74 ; in-8° de 26 pages); un portrait est en tête de la brochure, laquelle n'est pas seulement « un acte de piété filiale », mais un témoignage singulièrement éclatant de l'influence exercée par Gaston Paris en dehors même du cercle ordinaire de ses recherches et de ses relations.

— A signaler aussi la notice, courte, mais excellente, et bien proportionnée à son cadre, que M. Ch. Kohler a consacrée au même savant dans la *Revue de l'Orient latin*, IX, 631-2 et, à l'étranger, dans le n° de juillet de la *Quarterly Review*, un très bel article de M. le professeur Ker, de l'Université de Londres.

— M. Eugène Rolland a mis sous presse un supplément à sa *Faune populaire de la France*, dont nous espérons voir la prochaine publication ; ce supplément sera extrêmement riche et atteindra presque la dimension de l'ouvrage qu'il est destiné à compléter, et qui forme, comme on sait, six volumes.

— Le 22e rapport annuel (1903) de la *Dante Society*, dont le siège est à Cambridge (États-Unis), contient les deux mémoires suivants parmi les « accompanying papers » : *The Concordance to Dante's minor italian Works*, par E. S. Sheldon, et *The Philosophy of Love of Guido Cavalcanti*, par J. B. Fletcher.

— M. Keller-Hürliman a passé récemment sa thèse de doctorat devant l'Université de Zurich : cette thèse (manuscrite) consiste en l'établissement du texte de l'*Ensenhamen* du troubadour Guiraut de Calanson ; il est à souhaiter qu'elle soit prochainement en état de voir le jour.

— M. V. De Bartolomaeis prépare une édition des poésies du troubadour Elias Cairel : c'est à titre d'échantillon qu'il a publié dans le numéro d'octobre des *Annales du Midi* le sirventés *Pus chai la fuelha del jaric*.

— M. le Dr Dejeanne annonce qu'il publiera prochainement une édition du troubadour Cercamon.

— Le *Tesaur* de Peire de Corbian (longtemps appelé à tort P. de *Corbiac*) doit voir prochainement le jour par les soins de MM. Bertoni et Jeanroy.

— L'Académie des Inscriptions et belles-lettres a désigné M. Noel Valois pour remplacer Gaston Paris dans la commission chargée de rédiger l'*Histoire littéraire de la France*.

— La Société de Linguistique de Paris décernera pour la deuxième fois, à la fin de cette année, le prix Alexandre Bibesco réservé « au meilleur ouvrage relatif à l'histoire des langues romanes en général et, préférablement, de la langue roumaine en particulier ».

Livres annoncés sommairement :

Poema de Fernan Gonçalez, texto crítico con introducción, notas y glosario, por C. Carroll Marden. Baltimore, The John Hopkins Press, 1904. In-8o, LVIII et 224 pages. — Édition critique du fameux poème en quatrains monorimes précédé d'une longue étude sur la personnalité du héros, les manuscrits, les éditions, les sources, la langue, la versification, etc. M. Marden est fort bien renseigné et travaille avec méthode ; son édition remplacera avantageusement celles qui l'ont précédée. Il a essayé de régulariser la versification et il a réussi dans bien des cas, par des corrections assez plausibles, à rétablir l'alexandrin du *mester de clerecia*. Il ne faut pas se dissimuler, d'autre part, ce que ces tentatives ont d'arbitraire, car elles sont loin de remédier à tous les vers incorrects. Le glossaire aurait gagné à être plus détaillé et à contenir quelques discussions étymologiques. En somme, cette édition, dont l'introduction est écrite en un castillan très suffisant,

est un travail fort recommandable et qui rendra de bons services. — A. MOREL-FATIO.

Two old spanish versions of the Distichi Catonis, by Karl Pietsch. Chicago, The University of Chicago Press, 1902. In-4°, 42 pages (Extrait du volume VII des *Decennial Publications* de l'Université de Chicago). — Cet excellent travail mériterait une analyse détaillée que nous ne pouvons lui consacrer ici. Il se compose de deux parties : l'édition de deux anciennes versions castillanes des *Distiques* de Caton avec une étude bibliographique relative à l'histoire de ce recueil de sentences dans la littérature espagnole, et deux appendices linguistiques, qui ont trait, l'un aux formes verbales en *ia* et *ie*, l'autre aux participes et gérondifs castillans formés sur le thème du parfait (*tuviendo*, *supido*). Dans les deux parties de son travail, M. Pietsch a fait preuve d'une information très étendue et précise ; il a notamment exposé et discuté avec beaucoup de pénétration la question compliquée et assez mal définie par divers hispanisants des formes *ia* et *ie*. —

A. MOREL-FATIO.

La Vida de santo Domingo de Silos par Gonzalo de Berceo, édition critique publiée par John D. FITZ-GERALD. Paris, E. Bouillon, 1905. In-8°, LXX et 147 pages (fascicule 149 de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*). — M. Fitz-Gerald a d'abord dressé la généalogie des manuscrits de son texte et pour savoir s'il a réussi à trouver les rapports de ces manuscrits entre eux, il faudrait refaire son travail. Dans l'étude sur les sources du poème et dans l'établissement du texte, il a opéré avec méthode et beaucoup de prudence. Le glossaire a recueilli les mots intéressants et dont la forme et le sens présentent des particularités qui méritent d'être élucidées. Tout cela rend bon témoignage des études et des connaissances linguistiques du jeune romaniste américain et nous fait bien augurer des autres travaux qu'il prépare. — A. MOREL-FATIO.

Flos duellatorum ...Il Fior di battaglia di maestro Fiore dei Liberi da Premariacco, testo inedito del MCCCCX publicato ed illustrato a cura di Francesco Novati. Bergamo, Istituto d'arti grafiche, MCMII. In-4° de 242 pages, avec 72 facsimilés en héliotypie et 53 illustrations intercalées. — Ce magnifique volume inaugure la *Collezione Novati*, dans laquelle doivent prendre place des reproductions de manuscrits ou d'anciens imprimés illustrés, et qui rendra les plus grands services à ceux qui cultivent l'histoire des lettres comme à ceux qui se consacrent à l'étude de l'histoire des arts. L'œuvre de maître Fiore dei Liberi nous révèle un aspect peu connu de l'histoire de la civilisation : elle constitue, pour qui veut connaître le développement de l'escrime en Occident, une source d'information plus récente que les traités allemands similaires (qui remontent au XIVe siècle), mais beaucoup plus riche. Le lecteur ne s'attend pas à trouver ici des renseignements étendus sur ce sujet : si je les lui donnais, ce ne serait guère qu'en puisant dans l'introduction que M. Novati a placée en tête du volume : autant vaut-il l'y renvoyer, s'il s'intéresse particulièrement aux précurseurs des

Pini et des Mérignac. Mais M. Novati n'a pas accordé moins d'attention à la forme qu'au fond et c'est par là sans doute qu'il intéressera la majorité des philologues : la reproduction en facsimilé du seul manuscrit connu du *Flos duellatorum* est suivie d'une transcription ponctuée du texte (lequel est en vers italiens, avec quelques parties en prose italienne et un tantinet de latin, vers et prose), d'une étude grammaticale et d'un glossaire parfaitement compris et exécutés. Dans le glossaire je remarque le mot *doya*, qui est traduit dubitativement par « parte estrema dell' asta, in cui è assicurato il ferro della lancia ». Dans le seul passage où maître Fiore emploie ce mot (*romperó tua lança in la doya*) il me semble reconnaître le même sens et le même mot que dans le prov. *dolha* et le franç. *douille*, lesquels désignent, au rebours de ce que dit M. Novati, la partie creuse du fer dans laquelle s'engage le bois de la lance. Il n'y a rien que de naturel à voir ce mot dans un ancien texte italien, bien que la langue littéraire ne le connaisse pas : je relève dans Antoine Oudin la forme masculine *doglio* « douille de baguette ». — A. Th.

Essai sur l'histoire du théâtre celtique, thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris par A. Le Braz. Paris, Calmann-Lévy, 1904. In-8°, VIII-544 pages. — Ce livre, dont l'auteur est connu depuis longtemps du grand public comme poète et comme romancier, touche à nos études de plus près qu'il ne semble au premier abord. On sait — mais il n'est pas indifférent de voir un Breton bretonnant le proclamer sans réticence — que la littérature bretonne, telle que les monuments authentiques nous la font connaître, est relativement récente et d'origine française ; il en va pour le théâtre, comme pour les autres genres littéraires. M. Le Braz proteste hautement contre le système soutenu par le vicomte de la Villemarqué dans sa préface du *Grand Mystère de Jésus*, et se rallie aux conclusions toutes différentes présentées par M. Paul Meyer dans un important article de la *Revue critique* (1866, 1er sem., p. 219 et s.), d'après lesquelles le *Grand Mystère de Jésus* en breton, imprimé en 1530, n'est qu'un abrégé de la *Passion* française d'Arnoul Greban revue par Jean Michel. L'art dramatique ne fait son apparition en Basse Bretagne que dans les dernières années du XVe siècle, et les plus anciens monuments qu'il ait produits sont nés de l'imitation directe des modèles français : la Bretagne dite Gallo a servi naturellement d'intermédiaire entre la France et la Bretagne bretonnante. Le livre de M. Le Braz est surtout descriptif et impressionniste : l'érudition n'est pas la grande préoccupation de l'auteur, et il ne se dissimule pas qu'il laisse beaucoup à faire à ceux qui voudront déterminer avec rigueur les sources françaises de mystères bretons tels que la *Vie de saint Pierre et de saint Paul*, la *Vie de saint Guillaume*, la *Vie de saint Laurent*, la *Vie des quatre Fils Aymon*, la *Vie de Huon de Bordeaux*, etc. Il faut lui savoir gré d'avoir préparé aux recherches de ce genre, qu'il a çà et là ébauchées, un admirable cadre d'artiste. — A. Th.

Grammaire historique de la langue française, par Kr. Nyrop. Tome premier,

deuxième édition revue et augmentée. Copenhague, Leipzig, New-York et Paris (Alph. Picard), 1904. Grand in-8 de XVI-552 pages.— La *Romania* a déjà averti ses lecteurs (*Romania*, XXXII, 633) que le tome I de l'excellente *Grammaire historique* de M. Nyrop était épuisé et que l'auteur préparait une deuxième édition. Nous venons de recevoir cette nouvelle édition, dédiée à la mémoire de Gaston Paris. Elle est soigneusement revue et considérablement augmentée (la précédente n'avait que XVI-488 pages). De nouveaux paragraphes ont été ajoutés (§ 20, vocabulaire du vieux français; § 60, influence anglaise; § 115, formes à rebours; §§ 116 et 141, phonétique et accentuation des mots empruntés, etc.), mais raccordés de manière à ne pas bouleverser la numérotation primitive; d'autres ont été refondus, les tables ont été étoffées, et, en revanche, pour ne pas grossir démesurément le volume, la bibliographie a été un peu éclaircie, mais de façon à ne rien sacrifier d'essentiel et à ne pas affaiblir la valeur pédagogique du livre. Le compte rendu de la première édition qui avait été promis à nos lecteurs (*Romania*, XXVIII, 177) n'a pas été fait; nous n'osons pas les bercer aujourd'hui d'une promesse analogue, heureusement les bons livres font leur chemin tout seuls. Voici seulement quelques menues observations sur les premiers chapitres. P. 5-6, le § 4 (influence du gaulois) est resté tel quel; il appelait des retouches: le type de *bruyère* est bruca, non bruga; la forme médiévale veltrum n'est pas une « altération », mais une étape phonétique normale de l'ancien vertragum; *Angers* représente Andecavis, non Andecavos, de même que *Poitiers* corespond à Pictavis et *Poitou* à Pictavos; on ne doit pas affronter *Metz* et Mediomatrices qui n'ont aucun rapport; la forme la plus ancienne de la désinence des noms de lieu comme *Argenteuil* est -oialum, non -ogilum; *Durance*, si c'est bien de la rivière qu'il s'agit, n'a rien à voir avec le substantif durum « forteresse », puisqu'il représente Druentia; *Charency* (s'il existe; mais on peut lui substituer *Charancy* ou *Carency*) n'est pas à sa place, il devrait voisiner avec *Crécy*, *Neuilly* etc. — P. 10, on est choqué de voir mettre côte à côte sans explication, comme noms d'animaux dérivés du germanique, *renard* et *taisson*. — P. 12, un lapsus fait dire à l'auteur *qu'au VIIIe siècle* Girard, abbé de Sainte-Majeure, vante son maître Adalhart de sa connaissance du roman, du latin et de l'allemand; or, Girard est mort en 1095. — P. 22, le traducteur de Boèce, dont il est question n'est pas Jean de Meun, le célèbre auteur du *Roman de la Rose*, mais un anonyme né comme lui à Meun-sur-Loire. — Nous disons *chypriote* et non *cyprien* (p. 35), *rouergat* et non *rouvergat* (p. 37). — P. 42, l'association de *Gascogne* et de *Languedoy* chez Vauquelin de la Fresnoye demandait un petit commentaire; je me suis expliqué sur l'évolution du second de ces termes, du XIIIe au XVIe siècle, dans la *Revue des Idées*, I, 327 (mai 1904). — P. 77, le précieux recueil publié par P. Richelet en 1680 s'appelle tout simplement *Dictionnaire françois* et non *Nouveau Dictionnaire françois*.

A. Th.

J. A. Leriche. *Spécimen de topographie communale. Topographie de Guitrancourt* (Seine-et-Oise). Petit in-8° de 212 pages sans lieu ni date ; se trouve à Mantes, à Versailles et à Paris, librairie Larousse, rue des Écoles. — Ce petit livre est dédié à M. Longnon, le représentant le plus éminent de la science de la toponymie, et l'on sent, en le parcourant, que l'auteur a beaucoup profité des leçons du maître. C'est une aimable causerie, où M. L. s'efforce de mettre ses compatriotes du canton de Mantes au courant d'une science dont il est, en effet, désirable de voir se répandre la connaissance élémentaire. Elle abonde en digressions, en remarques générales et qui paraissent parfois superflues (comme celle de ne pas confondre le substantif *sente* et le verbe *sentir*, p. 39), en rapprochements imprévus et parfois téméraires (par exemple entre le nom de famille *Seraye* et le nom du saint limousin appelé en latin *sanctus Aredius* et vulgairement *saint Yrieix*, p.210), etc. Voici les divisions de la première partie : 1. Guitrancourt par monts et par vaux ; 2. Guitrancourt par voies et par chemins ; 3. Guitrancourt par rus et par champs. 4. Règne minéral. 5. Règne végétal. 6. Règne animal. La seconde partie est historique et descriptive, et sort de notre code, sauf le dernier chapitre qui a pour titre : « Anciens noms de famille qui survivent dans la toponymie ». J'allais oublier de dire que Guitrancourt a eu pour curé, dans la seconde moitié du xve siècle, Michel de Boteauville, le premier auteur connu de vers français mesurés à l'antique, sur lequel j'ai publié autrefois une notice (*Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, V, 325-53) : malheureusement M. L. ne nous apprend rien de nouveau sur ce précurseur de Baïf. — A. Th.

Études sur l'Espagne, par A. Morel-Fatio. Troisième série. Paris, Bouillon, 1904. In-8° de 44 pages. — La première et la deuxième série des *Etudes*, parues en 1888 et 1890, n'ont pas été signalées ici, il me semble, parce que les articles qui les composaient étaient tous en dehors du cadre chronologique de la *Romania* ; mais la troisième ne nous échappe pas complètement. En effet, deux des onze sections du livre appartiennent au moyen âge ou à la philologie, la première : « La lettre de Sanche IV à Alonzo de Pérez de Guzman, sur la défense de Tarifa, 2 janvier 1295 », et la onzième : « Mélanges de philologie ». Sous ce dernier titre on trouvera réunies des recherches sur l'article catalan dérivé de ipse (cf. *Romania*, XVI, 625), sur les expressions *duelos y quebrantas* (cf. *ibid.*, XXII, 152), *á roso y velloso*, *de punta en blanco*, sur le mot *nación* employé absolument pour désigner les étrangers. Ce n'est pas ici qu'il y a à faire l'éloge de M. M.-F. ; il suffit de signaler ce qu'il publie. Ajoutons que ces études ne sont pas de simples réimpressions, mais qu'elles ont été soigneusement revues, et, quand il y avait lieu, corrigées et complétées. — A. Th.

Eugène Rolland. *Flore populaire* ou histoire naturelle des plantes dans leurs rapports avec la linguistique et le folk-lore. Tome V. Paris, chez l'auteur, 5, rue des Chantiers. In-8° de 416 pages. — Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de cet ouvrage, dont l'éloge n'est plus à faire (*Romania*, XXVI,

136, XXVIII, 643, XXIX, 145 et XXXII, 342), et c'est avec un vif plaisir que nous le voyons progresser. En annonçant le t. IV, nous avons omis de dire que l'abondance des matériaux avait contraint l'auteur à se restreindre désormais aux pays de langue gallo-romane ; on peut le regretter, mais il faut s'incliner devant une nécessité trop évidente. D'ailleurs, l'exclusion n'est que relative, et dans le volume qui vient de paraître, on trouve assez régulièrement des mots bas-bretons, de temps en temps des mots alsaciens, catalans, espagnols, italiens, etc. On sent qu'il en a coûté à M. R. de sacrifier tout ce qu'il avait recueilli, et on voit qu'il commet volontiers des infractions à la loi qu'il s'est faite en dernier lieu. Le t. V est consacré à la famille des Rosacées, et parmi les genres et espèces les plus importants de cette famille, il suffit de mentionner le poirier, le pommier, le sorbier, le néflier, l'aubépine, le fraisier, le framboisier, l'églantier, le rosier, l'amandier, le pêcher, le cerisier et le prunier. Si le dépouillement des publications antérieures forme la base du recueil de M. R., il n'en est pas moins vrai qu'il a recueilli personnellement un grand nombre de matériaux nouveaux : les mots patois qu'il cite proviennent le plus souvent de sujets provinciaux habitant Paris et interviewés par l'auteur lui-même. Ses transcriptions, sans prétendre à une très grande rigueur phonétique, sont généralement dignes de confiance ; à ce titre, la *Flore populaire* forme un très précieux complément de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont. — A. Th.

Dr Tadeusz Grabowski. *Petrarca i Du Bellay*. Kartka z dziejów Renesansu we Francyi (Pétrarque et Du Bellay. Contribution à l'histoire de la Renaissance en France). Cracovie, 1903, impr. Koziański. In-8° de 48 pages. — Cette brochure témoigne à la fois d'une lecture étendue et d'un esprit délicat. L'auteur n'a pas la prétention d'apporter grand' chose de nouveau, mais il expose élégamment les faits et les idées essentielles de son sujet. Il a divisé son exposé en six chapitres : I. Courants et idées ; II. Jeunesse du poète, rencontre avec Ronsard ; III. Première manière, influence de Pétrarque ; IV. Deuxième manière, voyage à Rome ; V. La poésie des ruines, retour au pays ; VI. Le talent et l'homme. On voit que c'est de Du Bellay qu'il s'agit surtout ; aussi nous suffira-t-il d'avoir indiqué l'existence de cette brochure aux lecteurs de la *Romania* que le nom de Pétrarque ne peut laisser indifférents. — L. Leger.

Addenda. — P. 405, anc. franç. *vizele*. De la variante *videle* il faut rapprocher ces deux articles du *Glossaire du Bas-Maine* de M. Dottin, p. 524 : « *Videl*, reprise dans du linge. — *Vidèle*, repriser » (A. Th.).

Le Propriétaire-Gérant, Ve E. BOUILLON.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

P. Meyer, Notice du ms. med.-pal. 141 de la Laurentienne (Vies des Saints) 1
P. E. Guarnerio, Postille sul lessico sardo 50
O. Densusianu, Notes de lexicologie roumaine 71
F. Lot, Notes historiques sur *Aye d'Avignon* 145
P. Meyer, *L'Enfant voué au diable*, rédaction en vers 163
A. Piaget, *La Belle Dame sans merci* et ses imitations (*suite*) 179
A. Thomas, Étymologies lyonnaises ..... 209, cf. p. 460
S. Pieri, Il tipo avverbiale di *carpone -i* 230
G. Paris, Le mode et les étapes de l'altération du C en gallo-roman. 321
J. L. Weston, Wauchier de Denain as a continuator of *Perceval* and the Prologue of the Mons ms 333
A. Delboulle, Mots obscurs et rares de l'ancienne langue française (*suite*) ..... 344 et 556, cf. p. 139
G. de Gregorio, Notizia di un trattato di Mascalcia in dialetto siciliano del secolo xiv 368
A. Thomas, Alain Chartier, chanoine de Paris, d'après des documents inédits ..... 387, cf. p. 606
A. G. Van Hamel, *Cligès* et *Tristan* 465
L. Constans, *Le Songe vert* 490
A. Thomas, Notes et documents inédits pour servir à la biographie de Pierre de Nesson 540

MÉLANGES

G. Huet, La parabole des faux amis ..... 87 et 403
A. Thomas, Encore l'anc. franç. *gers* 91
A. Longnon, Estourmi de Bourges 93
L. Brandin, Un fragment de la *Vie de saint Gilles* en vers français ... 94
P. Meyer, *Les Trois Maries*, mystère linguistique de Reims 239

J. T. Clark, *Nd* et *mb* protoniques en italien ... 240
R. J. Cuervo, *Mana* y *manai* ... 249
— ¿ *Maguer* ó *maguer* ? ... 255
P. E. Guarnerio, Ancora di *ti-* (*ci-*) elemento ascitizio in parecchi appellativi d'animali nei dialetti sardi ... 258
A. Thomas, Prov. *amenla* ... 261, cf. p. 400
— Prov. *conobre* ... 262, cf. p. 401
— Franç. *cerneau* ... 264
— Franç. *novau* ... 268
E. Langlois, Anc. franç. *cizele* ... 405, cf. p. 633
A. Delboulle, Anc. franç. *coupee* ... 408
G. Millardet, Béarnais *talaraque* « toile d'araignée » ... 408
A. Thomas, Anc. franç. *entrecor* ... 413
A. Mussafia, Per il *Tristans* di Thomas, ed. Bédier ... 415
A. Jeanroy, Anc. franç. *frengier* ... 601
— Anc. franç. *aengier*, *ongier*, franç. mod. *en, e* ... 602
A. Thomas, Anc. franç. *chalemine*, ital. *giallamina* ... 605
— La date de la mort de Thomas de Saint-Pierre ... 606

COMPTES RENDUS

Andrieu Contredit d'Arras, Poésies, p. p. Schmidt (A. Jeanroy) ... 424
Atti del Congresso internazionale di scienze storiche (Rome, 1903), vol. IV (P. M.) ... 432
Bertoni (G.), I Trovatori minori di Genova (A. Jeanroy) ... 610
Béthune (F.), Les Écoles historiques de Saint-Denis et Saint-Germain-des-Prés (P. M.) ... 101
Bohs, voy. Raimon Vidal.
Brandon (E. E.), Robert Estienne et le Dictionnaire français au xvie siècle (A. Th.) ... 618
Contredit, voy. Andrieu.
Dimand (B.), Zur rumänischen Moduslehre (M. Roques) ... 431
Fournival, voy. Richard.
Hauvette (H.), De Laurentio de Primofato (A. Th.) ... 105
— Un Exilé florentin à la cour de France au xvie siècle : Luigi Alamanni, sa vie et son œuvre (É. Picot) ... 115
Jarník (H.), Studie über die Komposition der Fierabrasdichtungen (M. Roques) ... 429
Jehan de Nuevile, Poésies, p. p. Richter (A. Jeanroy) ... 617
Körting (G.), Lateinisch-romanisches Wörterbuch (O. Densusianu) ... 272
Langlois (E.), Recueil d'Arts de seconde rhétorique (É. Picot) ... 111
Merlo (C.), I Nomi romanzi delle stagioni e dei mesi (A. Th.) ... 289

MEYER (P.), Die Aussprache des *c* und *t* im klassischen Latein (O. Densusianu) 99
Miscellanea di Studi critici edita in onore di Arturo Graf (C. De Lollis) 119
MOORE (E.), Studies in Dante, third Series (P. Toynbee) 434
NÈVE (J.), Antoine de La Salle, sa vie et ses ouvrages (G. Raynaud). 107
PAPAHAGI (P.), Megleno-Romînii (O. Densusianu) 116
PIDAL (R. Ménendez), Manual elemental de gramática histórica española (A. Morel-Fatio) 270
POPE (Mlle M. K.), Étude sur la langue de frère Angier (A. Th.) 440
RAIMON VIDAL de Bezaudun, *Abrils issia* p. p. BOHS (A. Jeanroy) 612
RESTORI (A.), *La Gaite de la Tor* (A. Jeanroy) 615
RICHARD DE FOURNIVAL, Poésies, p. p. ZARIFOPOL 424
RICHTER, voy. JEHAN DE NUEVILE.
SCHMIDT (K.), Die Lieder des Andrieu Contredit d'Arras (A. Jeanroy). 424
Società filologica romana (P. M.) 125
Une énigme d'histoire littéraire : l'auteur des *XV Joyes de mariage* (J. Bédier) 438
WEIGAND (G.), Praktische Grammatik der rumänischen Sprache (O. Densusianu) 118
WHITE (A. C.), A Translation of the *Quaestio de Aqua et terra* (P. Toynbee) 103
WILMOTTE (M.), L'Évolution du roman français aux environs de 1150 (A. Jeanroy) ..... 419, cf. p. 312
ZARIFOPOL (P.), Kritischer Text der Lieder Richards de Fournival (A. Jeanroy) 424

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Aliscans, Kritischer Text, von E. WIENBECK, W. HARTNACKE, P. RASCH. 315
ARNAUD (F.), Étude sur le Dr Honnorat, de Digne 319
Aucassin et Nicolette, texte critique par H. SUCHIER, 5e édition traduite en français par A. COUNSON 314
BERTONI (G.), Per la fortuna dei Trionfi del Petrarca in Francia 318
BERCEO (Gonzalo de). *Vida de Santo Domingo de Silos* p. p. J. D. FITZGERALD 629
BUTLER (Isabel), voy. *Roland*.
CARNOY (A.), Le latin d'Espagne dans les inscriptions : Consonantisme. 310
CATON (pseudo). Two old spanish Versions of the Disticha Catonis p. p. K. PIETSCH 628

CHAMBERS (E. K.), The mediaeval Stage ... 316
CHEVALIER (U.), Répertoire des sources historiques du moyen âge : Bio-bibliographie, 2e édition... 138 et 460
COUNSON (A.), voy. *Aucassin*.
Coutumiers de Normandie, textes critiques p. p. J. TARDIF. I, 2 : *Le très ancien coutumier de Normandie* ... 142
DONCIEUX (G.), Le Romancero populaire de la France, avec un avant-propos et un index musical par J. TIERSOT... ... 317
DOREZ (L.), voy. RABELAIS.
ENDEPOLS (H. J. E.), Het Decoratief en de opvoering van het middelnederlendsche Drama ... 311
FENOUILLET, Monographie du patois savoyard ... 313
Ferman Gonzalez (Poema de) p. p. C. C. MARDEN ... 628
FITZ-GERALD (J. D.), voy. BERCEO.
Flos duellatorum, voy. LIBERI (Fior dei).
FURNIWALL (F. J.), voy. ROBERT OF BRUNNE.
GRABOWSKI (T.), Karol ks. Orleanski ... 310
— , Petrarka i Du Bellay ... 633
GRÖBER (G.), Grundriss der romanischen Philologie, 2e édition. 462
GUILLAUME DE MACHAULT, voy. MONOD.
HAIGNERÉ (chanoine), Le patois boulonnais ... 461
HARTNACKE (W.), voy. *Aliscans*.
HENTSCH (Mlle), De la Littérature didactique du moyen âge s'adressant spécialement aux femmes ... 313
Historia (La) di Maria per Ravenna ... 316
HÜRLIMANN (Mlle), Die Entwicklung des lat. aqua in den romanischen Sprachen ... 461
ISOLA (I. G.), I Parlari italici dall' antichità fino a noi ... 144
JEANROY (A.), Les Origines de la poésie lyrique en France au moyen âge, 2e édition ... 320
JENKINS (T. A.), voy. MARIE DE FRANCE.
LACAILLE (H.), voy. SAIGE.
LAMOUCHE (L.), Essai de grammaire languedocienne ... 311
LANGLOIS (Ch. V.), La Société française au XIIe siècle ... 314
LE BRAZ (A.), Essai sur l'histoire du théâtre celtique ... 630
LERICHE (J. A.), Spécimen de topographie communale : topographie de Guitrancourt ... 631
LIBERI (Fior dei), *Flos duellatorum, Il fior di battaglia* p. p. F. NOVATI. 629
LOT (F.), Études sur le règne de Hugues Capet et la fin du Xe siècle. 312
MACHAULT (Guillaume de), voy. MONOD.
MARDEN (C. C.), voy. *Ferman Gonçalez*.
MARIE DE FRANCE, The Espurgatoire saint Patriz, with a text of the latin original, p. p. T. A. JENKINS ... 141
MARTY-LAVEAUX (Ch.), voy. RABELAIS.

MEYNIER (J.), Les Noms de lieu romans en France et à l'étranger. 141
MONOD (B.). Quinze Poésies inédites de Guillaume de Machault..... 316
MOREL-FATIO (A.), Études sur l'Espagne, 3e série..... 632
MORTENSEN (J.), Le Théâtre français au moyen âge, traduit du suédois par E. PHILIPOT..... 462
NOVATI (F.), voy. LIBERI (Fior dei).
Novella (La) di due preti et un clerico enamorato d'una donna..... 316
NYROP (Kr.), Grammaire historique de la langue française, t. I, 2e édit. 630
PETROCCHI (P.), La Lingua e la storia letteraria d'Italia dalle origini fino a Dante..... 144
PEYRON (B.), Codices italici manu exarati qui in bibl. Taurinensis Athenæi asservabantur..... 457
PHILIPOT (E.), voy. MORTENSEN.
PICOT (É.), Chants historiques français du XVIe siècle..... 142
PIETSCH (K.), voy. CATON.
PIRENNE (H.), A propos de la Chronique de Jean Molinet..... 459
PLAN (P. P.), voy. RABELAIS.
RABELAIS (F.), Œuvres, p. p. Ch. MARTY-LAVEAUX..... 143
— , *Pantagruel*, fac-similé de l'édition de Lyon, 1533, p. p. L. DOREZ et P. P. PLAN..... 315
RASCH (P.), voy. *Aliscans*.
ROBERT OF BRUNNE, *Handling Synne*, with those parts of the anglo-french treatise WILLIAM OF WADINGTON'S *Manuel des Pechiez*, p. p. F. J. FURNIWALL..... 142
Roland (The song of) translated into english prose by Isabel BUTLER. 317
ROLLAND (E.), Flore populaire, t. V..... 632
ROSTAGNO (L. A.), Chi sia « colui che fece per viltate il gran rifiuto. 310
SAIGE (G.) et LACAILLE (H.), Trésor des chartes du comté de Rethel. 319
SAINT-MLEUX (G.), De la Formation des noms de lieux du Poulet. 464
SCHMIEL (W.), Die Laute und Formen des *Apocalypse en français* (P.M). 463
SUCHIER (H.), voy. *Aucassin*.
TARDIF (J.), voy. *Coutumiers de Normandie*.
TIERSOT (J.), voy. DONCIEUX.
TOBLER (A.), Bruchstücke altfr. Dichtungen aus den in der Kubbet in Damaskus gefundenen Handschriften..... 143
VARNHAGEN (H.), voy. *Historia* et *Novella*.
VOLPI (G.), Note di varia erudizione e critica letteraria..... 318
VORETZSCH (C.), Die Anfänge der romanischen Philologie an den deutschen Universitäten..... 318
WADINGTON (WILLIAM OF), voy. ROBERT OF BRUNNE.
WAGNER (Ch. Th.), The sources of *El cavallero Cifar*..... 314
WIENBECK (E.), voy. *Aliscans*.
WILLIAM OF WADINGTON, voy. ROBERT OF BRUNNE.

WILMOTTE (M.), L'Évolution du roman français aux environs de 1150 (P.M.) ..... 312, cf. p. 419
ZINGARELLI, Stratagemmi leggendarii di città assediate 139

PÉRIODIQUES

Annales du Midi, III-XV 449
— — XVI 625
Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1901-1903 456
Bulletin de la Société des anciens textes français, 1903 305
— de la Société historique et archéologique du Limousin, LIV 458
— de la Société de linguistique de Paris, VIII-XI 624
— du glossaire des patois de la Suisse romande, 1903 308
— du parler français au Canada 138
Jahresbericht des Instituts für romänische Sprache, IX 133
— — X 446
Revue des études juives, XLVIII 459
Revue des langues romanes, XLIV-XLV 296
Studi medievali, I, 1 447
Studi romanzi, I 134
Zeitschrift für franzœsische Sprache und Literatur, XXIV 301
— — XXI 303
Zeitschrift für romanische Philologie, XXVII, 3-6 129
— — XXVIII, 1 292
— — XXVIII, 2 444
— — XXVIII, 3-4 622

CHRONIQUE

Nécrologie : Alexandre Héron, 136; Eduard Koschwitz, 457; Georg Mohl, 627. — Notices nécrologiques sur Gaston Paris, 136, 308 et 627; don à l'État pour être déposée à l'École des Hautes Études, par Madame la marquise Arconati-Visconti, de la bibliothèque de Gaston Paris, 137; fondation et bulletin de la « Société amicale Gaston Paris », 137 et 458; annonce d'une nouvelle édition de l'*Histoire poétique de Charlemagne* par les soins de M. P. Meyer, 137. — Nominations : M. J. Bédier, professeur au Collège de France, 136; M. Antoine Thomas, co-directeur de la *Romania*, 136; M. Noël Valois, membre de la commission de l'*Histoire littéraire de la France*, 628. — Incendie de la bibliothèque de Turin, 306. — Prix La

Grange décerné à M. E. Langlois, 308 ; annonce du prix Alexandre Bibesco, 628. — Exercice 1903 de la Société des Anciens textes français, 138 et 308. — Nouvelles observations sur les *Mots obscurs* de M. Delboulle, 139. — « Avoir son olivier courant », 139 (E. Langlois) et 309 (A. Delboulle). — Un nouveau manuscrit de la traduction française des lettres de Sénèque par Bartolomeo Siginulfo, 309 ; son acquisition par la B. N., 459. — Les mss. de la collection Sneyd, 460. — Le 22e rapport de la *Dante Society* de Cambridge (États-Unis), 628. — Publications en préparation : la *Chanson de Guillaume* par P. Meyer, 138 ; supplément à la *Faune populaire* de M. E. Rolland, 628 ; l'*Ensenhamen* de Guiraut de Calanson, 628 ; les poésies d'Elias Cairel, 628 ; les poésies de Cercamon, 628 ; le *Tesaur* de Peire de Corbian, 628.

MACON. PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PC Romania
2
R6
t.33

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY